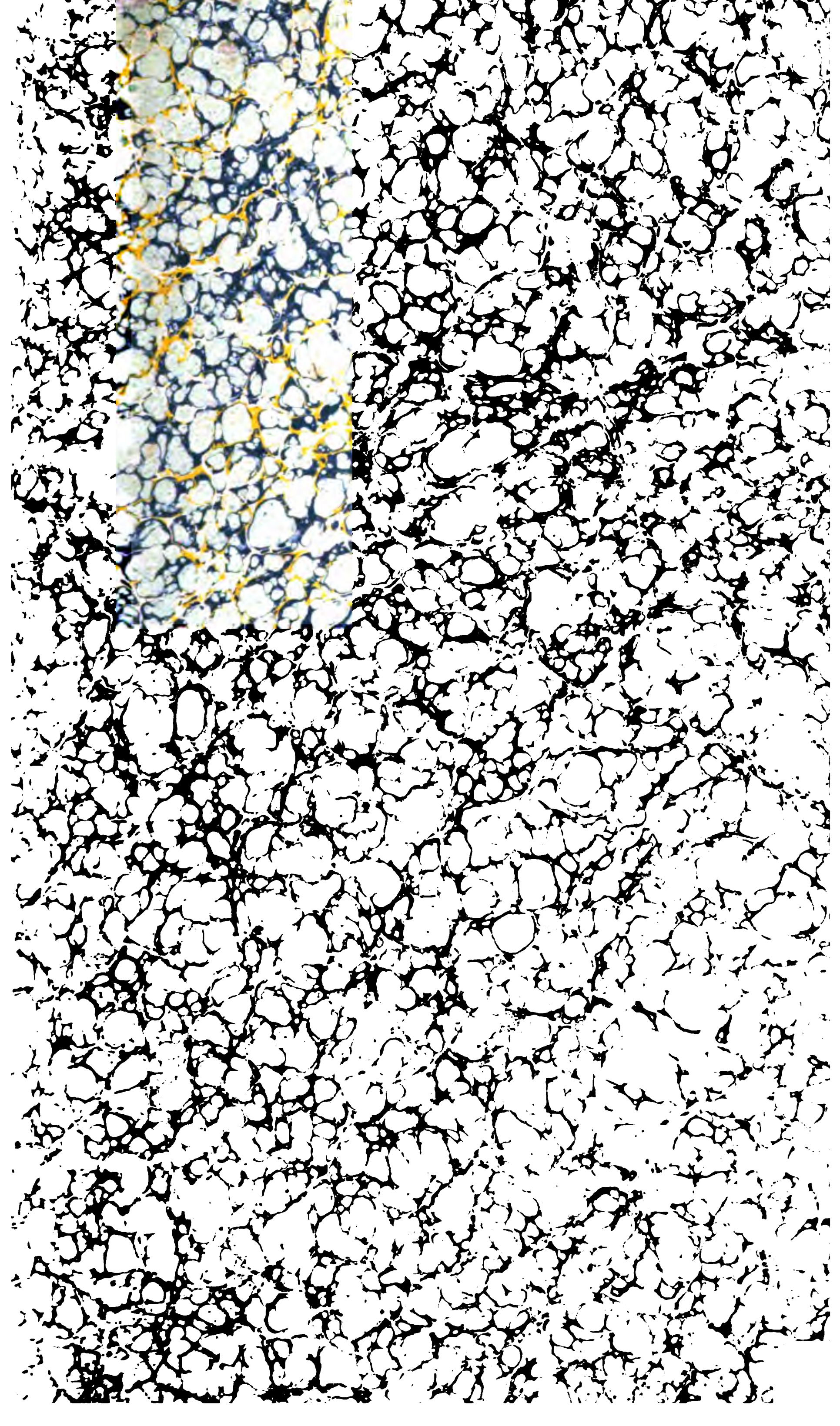
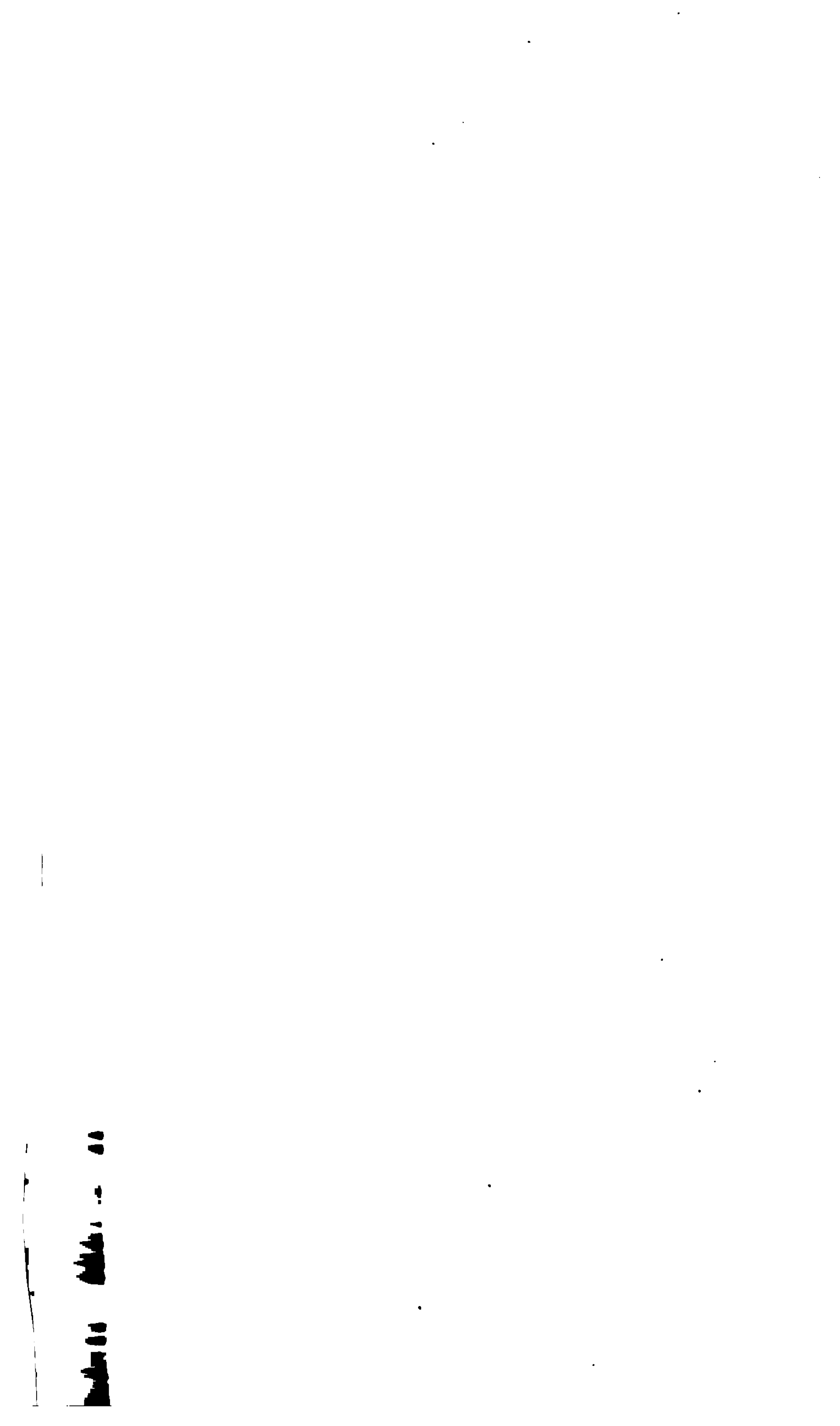



TAYLOR · INSTITUTION ·
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA



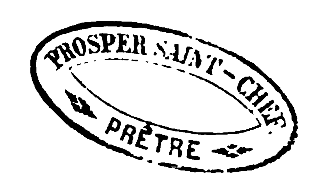


ŒUVRES

COMPLÈTES

DE BOSSUET.

TOME XVIII.



BESANÇON. — IMPRIMERIE DE OUTHENIN-CHALANDRE FILS.

OEUVRES

COMPLÈTES

DE BOSSUET.

TOME DIX-HUITIÈME.

CORRESPONDANCE.

LETTRES DE PIÉTÉ ET DE DIRECTION. — LETTRES SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME.



BESANÇON,

OUTHENIN-CHALANDRE FILS, ÉDITEUR,

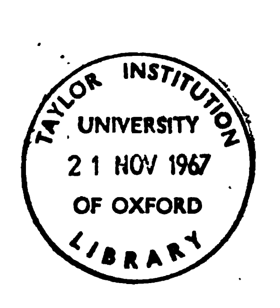
IMPRIMEUR DE M.GR L'ARCHEVÊQUE.

PARIS,

MÊME MAISON DE COMMERCE,

PLACE SAINT-ANDRÉ DES ARTS, 11.

1841.


TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
21 NOV 1967
OF OXFORD
LIBRARY

LETTRES DE PIÉTÉ ET DE DIRECTION.

LETTRE XL.

Sur les actes qui viennent du cœur.

Madame d'Alègre a pensé d'elle-même à vous aller voir, madame votre sœur et vous; et vous n'avez à me savoir gré que d'avoir résolu sur l'heure à l'accompagner dans un voyage, dont vous étiez toutes deux l'agréable sujet.

Je ne compte point aller à Fontainebleau, ni sortir du diocèse qu'après la Toussaint; mais je ferai beaucoup de visites dans le diocèse et autour d'ici.

Vous n'avez point du tout à vous confesser des peines que vous savez, même dans le cas dont vous me parlez.

Ce que j'appelle sortir de source dans l'âme et comme naturellement, c'est lorsque les actes sont produits par la seule force des motifs qu'on s'est rendus familiers et intimes, en les repassant souvent avec foi dans son esprit, sans qu'il soit besoin d'arracher ces actes comme par une espèce de force, et qu'ils viennent comme d'eux-mêmes sans réflexion et attention expresse. Voilà les bons actes, et ceux qui viennent du cœur.

Je songerai à M. Morel; et je vous dirai par avance qu'un homme qui a un emploi réglé n'en doit pas être aisément tiré pour un emploi passager.

Vous faites trop d'honneur à ma sœur : elle vous en est fort obligée; elle se porte à son ordinaire.

A Germigny, ce 5 octobre 1691.

LETTRE XLI.

Sur les pouvoirs donnés aux confesseurs des religieuses; et sur les avantages qu'elle pouvoit retirer de ses peines.

Votre lettre du 23, ma Fille, me marque le contentement que vous avez, madame votre sœur et vous, de l'ouvrage qu'on vous a envoyé de ma part : Dieu soit loué! Il y avoit plusieurs jours que j'enfantois, ce me sembloit, quelque chose pour vous, quand vous m'avez exposé les désirs de madame de Harlay. Tout ce que je méditois y revenoit fort, et il n'y aura qu'à le tourner au renouvelle-

ment des vœux et de la retraite. Ainsi cela se fera, s'il plaît à Dieu, au premier jour, et peut-être cette nuit, si Dieu le permet.

Je suis bien aise que M. Le Blond vous demeure : je lui écris pour l'y exhorter. Je n'ai pu aller à Jouarre pendant que vous étiez indisposée : je serois entré sans hésiter pour vous voir. J'ai demain une conférence à Meaux. Si M. l'intendant y vient, ce sera un retardement pour mon voyage ; mais il se fera certainement s'il plaît à Dieu. Le congé que j'ai donné à madame votre abbesse est de deux mois, à compter depuis le jour de son départ de Jouarre.

Les confesseurs des religieuses, soit ordinaires ou extraordinaires, n'ont pas les cas réservés, si on ne les leur donne expressément ; mais aussi n'y manque-t-on pas pour l'ordinaire.

Vous avez déjà vu qu'il me sera fort facile de tourner quelque chose que je vous destinois, à la retraite et au renouvellement des vœux ; et ainsi vous serez contente, tant pour vous que pour elle, s'il plaît à Dieu. Il s'agit d'un acte d'abandon, que je crois spécialement nécessaire à votre état, suivant que je vous l'ai déjà dit. Je n'y dirai rien qui ne puisse paroître commun à tout chrétien dans le fond.

Je suis bien éloigné de croire que votre santé me soit présentement inutile. Vous savez combien de choses nécessaires j'apprends tous les jours de vous. C'est vous qui m'avez fait connoître les sujets ; et je ne trouve la dernière certitude sur laquelle il faut que je m'appuie dans les affaires, que dans le concert de vous deux avec madame de Lusancy ; car sa fidélité me la fait mettre en tiers ; et je reconnois encore que vous lui êtes fort nécessaire, pour lui inspirer le courage qu'elle a besoin de renouveler à chaque moment. Au surplus, il n'est pas question avec vous de m'être ou ne m'être pas nécessaire. Vous m'êtes chère par vous-même, et c'est Dieu même qui a fait cette liaison. Ainsi vous devez, sans hésiter, me dire ce scrupule ou cette peine, comme vous voudrez l'appeler, à notre premier entretien ; et dès à présent, je vous l'ordonne, et de me découvrir tout ce dont le retour pourra vous faire de la peine, quand même vous vous seriez calmée là-dessus, à la réserve des choses dont je vous ai défendu de me parler davantage ; de peur de nourrir une inquiétude que je veux calmer et déraciner, s'il se peut.

Ne dites pas que votre état nuise à votre perfection ; dites plutôt avec saint Paul : *Nous savons que tout coopère à bien à ceux qui aiment Dieu* [1]. Or, il n'y a nul état qui empêche d'aimer Dieu, que celui du péché mortel. Il n'y a donc nul état, excepté celui du péché mortel, qui, loin d'être un obstacle au bien des fidèles, ne puisse, avec la grâce de Dieu, y concourir. Je veux donc bien que vous lui

[1] *Rom.*, VIII. 28.

demandiez avec cet apôtre qu'il vous délivre de cet ange de satan [1], quand vous seriez assurée que c'en est un ; mais non pas qu'il vous empêche de bien espérer de votre perfection.

Je vous parle fort franchement, et nullement par condescendance : je suis incapable de ce rebut que vous craignez ; et le plus sensible plaisir que vous me puissiez faire, c'est non-seulement de ne m'en parler jamais, mais d'agir comme assurée qu'il n'y en a point. Vous voyez, par cette réponse, que j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée par la poste. Je vous prie de dire à mesdames Gobelin, d'Ardon et du Mans, que j'ai aussi reçu leurs lettres, et que je n'ai nul loisir de leur répondre. A vous de tout mon cœur, sans oublier madame de Luynes.

A Germigny, ce 24 octobre 1691.

LETTRE XLII.

Sur la nécessité des souffrances, les scrupules mal fondés, et la compatibilité d'une certaine tristesse avec la joie chrétienne.

J'ai reçu, ma Fille, vos lettres du 30 octobre, du 1, 2 et 4 novembre, avec ma béatitude, qui est celle en vérité que j'aime le plus, quoique la dernière soit constamment la plus parfaite, et celle sur laquelle le Sauveur appuie le plus : mais celle-ci y prépare ; et le cœur, pour être pur, doit être mis dans le feu de la souffrance. Mais, hélas ! je n'en ai pas le courage : priez Dieu qu'il me le donne.

Vous vous préparez beaucoup de peine, si vous ne vous attachez constamment à la pratique que je vous ai ordonnée sur ces matières pénibles. Ce que vous diront sur cela les confesseurs sera bon, solide, véritable ; mais peu convenable à votre état, et capable de vous détourner de cet esprit de dilatation et de confiance, où vous avez besoin d'être conduite. Soyez une fois persuadée que ces sentiments, qui vous viennent par des choses d'ailleurs innocentes, ne vous obligent point à la confession, et qu'il n'y a que l'assurance du consentement exprès et formel au péché mortel, qui vous y oblige dans l'état où vous êtes. Remettez toutes ces peines à mon retour, et tenez-vous en repos. Toute l'inquiétude que vous vous donneriez sur ce sujet ne seroit qu'un empêchement à l'œuvre de Dieu ; et vous croirez toujours que vous ne vous êtes pas assez expliquée à moi, quoique vous fassiez, et quoi que je puisse vous dire. Je vous renouvelle donc toutes les défenses que je vous ai faites sur ce sujet-là, sans dessein de vous obliger à péché quand vous y contreviendrez par foiblesse et par scrupule.

Vous avez parfaitement bien pris l'esprit des Sentences que je vous

[1] 2 *Cor.*, XII. 8.

ai données. Mais ce que vous ajoutez sur votre mélancolie, que vous croyez incompatible avec cette joie, n'est pas véritable. Croyez-vous que le saint homme Job n'ait pas ressenti cette tristesse qui nous fait voir un Dieu armé contre nous? vous savez bien le contraire. Et Jésus-Christ n'a-t-il pas été lui-même plongé dans l'ennui et dans la tristesse jusqu'à la mort? Croyez donc que ces tristesses, quelque sombres et quelque noires qu'elles soient, et de quelque côté qu'elles viennent, peuvent faire un trait de notre ressemblance avec Jésus-Christ, et peuvent couvrir secrètement ce fond de joie qui est le fruit de la confiance et de l'amour.

Je vous reconnois toujours pour ma première Fille, et dès le temps de votre profession, et depuis mon installation à Jouarre; et cela vous est bon pour vous.

A Meaux, ce 5 novembre 1691.

LETTRE XLIII.

Il s'applique à dissiper ses craintes, et l'excite à la confiance.

Vous n'avez rien, ma Fille, à confesser davantage sur la matière dont vous me parlez, ni à vous inquiéter de vos confessions passées. Vous n'avez rien à dire sur cela qu'à moi, pour les raisons que vous aurez pu voir dans ma lettre de ce matin, et pour d'autres encore plus fortes, qui ne se peuvent pas écrire si aisément. Je vous entends très-bien, et vous pouvez vous reposer sur ma décision.

C'est à l'heure de la mort qu'il faut le plus suivre les règles que je vous ai données; parce que c'est alors qu'il faut le plus dilater son cœur par un abandon à la bonté de Dieu. C'est alors, dis-je encore un coup, qu'il faut le plus bannir les scrupules. Mettez-vous donc en repos pour une seconde fois; ne croyez point que vous me fatiguiez jamais : toute ma peine est pour vous; et je ne veux point, si je puis, laisser prévaloir la peine; ce qui ne manque point d'arriver quand on s'accoutume à revenir aux choses déjà résolues. Tenez-vous donc ferme, ma Fille, à ce que je vous décide, et ne vous laissez ébranler ni à la vie ni à la mort. Y a-t-il quelqu'un sur la terre qui doive répondre de votre âme plus que moi? Vous reconnoissez que je vous ai enfantée par la divine parole; vous êtes la première qui vous êtes soumise à ma conduite à l'extérieur et dans l'intérieur : que sert tout cela, si vous ne croyez pas à ma parole? Tenez-vous donc, pour la troisième fois, à ma décision.

Nous sommes affligés au dedans et au dehors par la tentation; mais nous ne sommes pas angoissés, c'est-à-dire, resserrés dans notre cœur; mais nos entrailles sont dilatées par la confiance [1]. Nous

[1] 2 Cor., IV. 8, 9.

sommes agités par des difficultés, où il semble que l'on ne voie aucune issue; mais nous ne sommes point abandonnés; et la main qui seule nous peut délivrer, ne nous manque pas. Nous sommes abattus jusqu'à croire, en nous consultant nous-mêmes, qu'il ne nous reste aucune ressource; mais nous ne périssons pas, parce que celui qui a en sa main la vie et la mort, qui abat et qui redresse, est avec nous.

C'est, ma Fille, ce que je veux que vous alliez dire à Dieu, au moment que vous aurez lu cette lettre.

A Dammartin, ce 5 novembre 1691.

LETTRE XLIV.

Sur les confessions faites à des prêtres qui n'auroient pas les cas réservés; et sur l'abandon à la divine bonté.

J'arrive en bonne santé, Dieu merci; ma Fille, et on me rend vos lettres du 7 et du 8.

Il ne faut point s'embarrasser des confessions passées, pour les cas réservés. Je vous avoue qu'à la vérité je ne sais pas bien si la réserve a lieu à l'égard des religieuses; et si, en cas qu'elle ait lieu, leurs confesseurs sont censés avoir les cas réservés à leur égard. Mais quoi qu'il en soit, il est constant que la bonne foi suffit dans les uns et dans les autres, et qu'il ne faut point songer à recommencer les confessions. Depuis que le doute est levé, et qu'ainsi la bonne foi n'y pourroit pas être, je déclare que mon intention est que tous ceux qui confesseront à Jouarre puissent absoudre de tout cas; et ainsi on est assuré et pour le passé par la bonne foi, et pour l'avenir par ma permission expresse, que j'envoie à madame la prieure.

A votre égard, je vous défends de réitérer vos confessions, sous prétexte d'omission ou d'oubli, à moins que vous ne soyez assurée, premièrement, d'avoir omis quelque péché; et secondement, que ce péché soit mortel; ou, si c'est une circonstance, à moins qu'elle soit du nombre de celles qu'on est obligé de confesser; et je vous défends sur tout cela de vous enquérir à personne, et vous ordonne de passer outre à la communion, en plein abandon et confiance; à moins que par vous-même vous soyez entièrement assurée de ce que je viens de vous dire. Pour le surplus, vous devez être très-assurée que je vous entends; parce que, sachant très-bien tous les côtés d'où peut venir cette peine, je vois que la résolution et l'ordre que je vous donne ne peut être affoibli ou changé par quelque côté que ce soit. Tenez-vous-en donc là, et ne vous laissez point troubler par toutes ces peines. M. de Sainte-Beuve avoit raison, et il y a plutôt à étendre qu'à rétrécir ces défenses : car il faut établir surtout l'abandon entier

à la divine bonté, qui est un moyen encore plus sûr et plus général d'obtenir la rémission des péchés, que l'absolution; puisqu'il en renferme toujours le vœu, et en contient la vertu.

Au reste, je n'oublie point de prier pour obtenir la délivrance de ce noir chagrin : mais je ne veux point que votre repos dépende de là; puisque Dieu seul et l'abandon à sa volonté en doit être l'immuable fondement. C'est l'ordre de Dieu; et ni je ne puis le changer, puisque c'est l'annexe inséparable de sa souveraineté; ni je ne le veux, parce qu'il n'y a rien de plus aimable ni de meilleur que cet ordre, dans lequel consiste toute la subordination de la créature envers Dieu.

Vous pouvez envoyer à madame de Harlay ce qui regarde l'intention : je vous enverrai le reste quand il me sera donné. Je ne crains aucun verbiage de votre côté; et vos lettres, quelque longues qu'elles soient, ne me feront jamais la moindre peine, pourvu seulement que vous n'épargniez point le papier, et que vous vouliez prendre garde à ne point presser sur la fin des pages vos lignes et votre écriture; car au reste elle est fort aisée.

A Paris, ce 9 novembre 1691.

LETTRE XLV.

Sur un écrit pour la retraite. Il lui conseille de ne plus consulter sur ses peines.

J'ai reçu, ma Fille, votre lettre du 12. Je vous envoie l'écrit pour la retraite : vous en pouvez laisser tirer des copies, non-seulement pour madame de Harlay, mais encore à nos chères Sœurs, et à ma sœur Cornuau. Vous me ferez plaisir après cela de me renvoyer l'original; parce que j'en veux envoyer autant aux Filles de Sainte-Marie de Meaux.

J'ai une grande consolation de ce que vous me mandez de ma sœur de La Guillaumie et de ses compagnes, aussi bien que de nos dernières professes. Ce m'est en vérité une grande joie, d'avoir mis la dernière main à leur consécration. J'espère que Dieu leur fera sentir du fruit de la conduite épiscopale, à laquelle elles se sont soumises d'abord; et je les exhorte à y demeurer.

Quant à ces peines dont vous me parlez, elles ne doivent non plus vous arrêter, quand elles arrivent à la communion, que dans un autre temps; autrement le tentateur gagneroit sa cause : car, comme vous le remarquez, il ne demande qu'à nous tirer des sacrements et de la société avec Jésus-Christ. Vous avez donc bien fait de passer par-dessus, et de ne vous en confesser pas. La bonne foi et l'obéissance vous mettroient absolument à couvert, quand vous vous seriez trompée. Mais loin de cela, vous avez bien fait; et plût à Dieu que

vous fissiez toujours de même! Il n'y a point eu d'irrévérence dans votre communion, ni de péché à vous être élevée par-dessus la pensée que vous faisiez mal; parce que c'est précisément ces sortes de pensées scrupuleuses et déraisonnables qu'il faut mépriser. Je ne veux point que vous vous confessiez à M. le curé, non plus qu'aux autres, de semblables peines.

Je veux bien, ma Fille, que vous m'en rendiez compte, quand vous ne pourrez pas les vaincre sans cela : mais le fond le meilleur seroit de ne plus tant consulter sur des choses dont vous avez eu la résolution ou en elles-mêmes, ou dans d'autres cas semblables. Ces consultations entretiennent ces dispositions scrupuleuses, et empêchent de parler de meilleures choses. Ne vous étonnez donc pas si je tranche dorénavant en un mot sur tout cela ; car je pécherois en adhérant à ces peines.

Je ne vous ai parlé de prévenir nos chères Sœurs, que parce que la charité est prévenante. Je fais réponse à madame de Lusancy pour les affaires, et je vous prie de la bien assurer que je ne serai jamais prévenu contre elle.

Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 14 novembre 1691.

LETTRE XLVI.

Sur un écrit qu'il avoit composé pour l'instruction de ses Filles.

L'écrit que je vous envoie est plus long que je ne pensois ; mais c'est que j'ai voulu rendre tout ce que Dieu me prêtoit. Je prévois qu'il sera assez difficile qu'on l'ait décrit assez tôt pour me donner le loisir de l'envoyer à nos Sœurs de Meaux avant la Présentation, qui, ce me semble, est le 21. Cela se pourra pourtant, si ma sœur de La Guillaumie veut bien, pour l'amour de moi, puisque je l'en prie, faire un peu de diligence pour la première copie, et pour celle de madame de Harlay. Quant à nos autres Filles, je laisse la distribution à votre discrétion, et pour cause.

A Versailles, ce 15 novembre 1691.

LETTRE XLVII.

Il lui ordonne de lui faire part d'une pensée qu'elle ne lui avoit pas déclarée.

Ecrivez-moi, sans hésiter, cette pensée que vous ne voulez me dire que par mon ordre. J'ai répondu à tous vos doutes. C'est pour vous plutôt que pour moi que je vous défends de répéter.

Je salue madame votre sœur de tout mon cœur. Mon entretien avec madame n'a pas plus opéré que les autres; mais ce n'est pas là

que je mets ma confiance ; et soit qu'elle retourne, soit qu'elle demeure en ce pays, j'espère établir une conduite uniforme et certaine. Dieu soit avec vous.

A Versailles, ce 20 novembre 1691.

Je remercie aussi madame de Rodon, et je suis bien aise que vous en soyez contente.

LETTRE XLVIII.

Il lui défend de consulter dans ses doutes d'autres que lui ; et veut qu'elle cesse de revenir aux choses qui ont été décidées.

Vous avez très-bien fait de communier sans vous confesser de ces peines. M. le curé a toujours les mêmes approbations ; mais je vous ai défendu et je vous défends de vous confesser de ces peines à lui ou à d'autres, à moins que vous soyez assurée, jusqu'à en pouvoir jurer s'il étoit besoin, que vous avez consenti à un péché mortel, si c'en est un ; ou si ce n'en est pas un, je ne veux point que vous consultiez sur cela d'autre que moi, ni que vous me consultiez par écrit. Tout ce que je puis faire, c'est de souffrir que vous m'en parliez de vive voix ; encore ne vous le permettrai-je que par condescendance.

Je vous défends tout empressement et toute inquiétude pour cette consultation, que vous pourrez me faire à moi-même, remettant la chose à mon grand loisir. Vous voyez bien après cela, ma Fille, que me demander des règles pour distinguer le sentiment d'avec le consentement, et en revenir aux autres choses dont vous parlez dans vos lettres, c'est recommencer toutes les choses que nous avons déjà traitées, et je ne le veux plus ; parce que c'est trop adhérer à vos peines. Ainsi je vous déclare que voici la dernière fois que je vous ferai réponse sur ce sujet : et dès que j'en verrai le premier mot dans vos lettres, je les brûlerai à l'instant, sans les lire seulement, ce que je ne vous dis ni par lassitude, ni par dégoût de votre conduite ; mais parce que je vois la conséquence de vous laisser toujours revenir à de tels embarras sous d'autres couleurs.

J'ai reçu agréablement les reproches de madame votre sœur : je n'ai pas le loisir d'y répondre, et j'en suis fâché.

Quant à mon écrit, votre correction n'est pas mauvaise ; mais vous avez trop deviné. La première ligne naturellement ne signifioit rien, sinon que le sens étoit complet à cet endroit ; et la seconde, que c'étoit la fin de tout le discours. Le changement que vous avez fait n'altère rien dans le sens ; mais je l'aime mieux comme il étoit : mon intention a été que les paroles de l'Apocalypse fussent une conclusion du tout.

Il faut bien encourager madame de Lusancy, qui agit à la vérité avec un courage qu'on ne peut assez louer. On s'élève beaucoup, et très-injustement, contre elle; je n'oublierai rien pour la soutenir.

A Paris, ce 24 novembre 1691.

LETTRE XLIX.

Il lui montre la cause de ses peines, et lui en propose les véritables remèdes.

J'ai lu, ma Fille, la petite lettre qui étoit incluse dans celle de madame de Lusancy. Offrez vos peines à Dieu, pour en obtenir la cessation ou l'adoucissement, et la conversion des pécheurs. Je vous assure qu'il n'y a point eu de péché mortel dans tout ce que vous m'avez exposé, ni aucune matière de confession : ce que vous me proposez en dernier lieu est de même nature. A quoi songez-vous, ma Fille, de chercher à calmer ces peines par des résolutions à chaque difficulté? C'est une erreur : elles croîtront à mesure qu'on s'appliquera à les résoudre; et il n'y a de remède que celui de l'obéissance et de l'abandon, qui tranche le nœud.

Je vous défends encore une fois de vous tourmenter à chercher la différence du sentiment et du consentement. Tenez-vous-en à mes décisions précédentes, et surtout à celles de la dernière lettre, qui comprend tout. Je sais mieux ce qu'il vous faut que vous-même. Si vous étiez autant fidèle et obéissante qu'il faudroit, vous ne diriez jamais un mot à confesse de toutes ces peines : vous faites de grands efforts pour vaincre vos peines, et puis vous en revenez à la même chose.

Vous ne m'avez pas entendu quand je vous ai dit que le consentement à une certaine chose étoit péché mortel. Je m'expliquai après, et je vous assure qu'il n'y en a point dans ce que vous m'exposiez. Vous vous tendez des piéges à vous-même, et vous êtes ingénieuse à vous chercher des embarras. La vivacité de votre imagination est justement ce qui a besoin des remèdes que je vous donne. Ainsi décisivement ce sera la dernière fois que je répondrai à de telles choses, Il n'y a nul péché dans ces peines, que celui d'y adhérer trop, et d'y trop chercher de remèdes. Si ceux que je vous donne ne vous apaisent pas, il n'y a plus qu'à s'abandonner à la divine bonté. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 29 novembre 1691.

LETTRE L.

Il l'assure qu'elle a satisfait à tout dans sa dernière revue, et l'instruit des dispositions qu'il ressentoit dans la conduite des âmes.

Je n'ai reçu votre lettre, qui est venue par la poste, que fort tard, et dans un temps où il eût été difficile d'y faire réponse. Je crains

bien cependant que cela ne vous ait causé de l'embarras dans vos dévotions : il n'y en a pourtant point de sujet. Pour le passé, la revue que vous m'avez faite a été bien faite de votre part, et très-bien entendue de la mienne. La répétition que vous en avez faite à votre dernière confession m'a suffisamment remis les choses que vous m'aviez dites, et assez pour donner matière à l'absolution. Ainsi je vous défends tout retour et toute inquiétude sur cela, et de vous en confesser de nouveau ni à moi ni à d'autre.

L'autre peine que vous m'expliquez ne doit non plus vous embarrasser, après les résolutions que vous avez eues sur cela de M. l'abbé de la Trappe et de moi. A la vérité je ne voudrois pas exciter ces tendresses de cœur directement : mais quand elles viennent ou par elles-mêmes, ou à la suite d'autres dispositions qu'il est bon d'entretenir et d'exciter, comme la confiance et l'obéissance, et les autres de cette nature, qui sont nécessaires pour demeurer ferme, et avec un chaste agrément sous une bonne conduite ; il ne faut nullement s'en émouvoir, ni s'efforcer à les combattre ou à les éteindre ; mais les laisser s'écouler et revenir comme elles voudront.

C'est une des conditions de l'humanité, de mêler les choses certainement bonnes avec d'autres qui peuvent être suspectes, douteuses, mauvaises même si l'on veut. Si par la crainte de ce mal on vouloit ôter le bien, on renverseroit tout, et on feroit aussi mal que celui qui, voulant faucher l'ivraie, emporteroit le bon grain avec elle. Laissez donc passer tout cela, et tenez-vous l'esprit en repos dans votre abandon. Je vous défends d'adhérer à la tentation de quitter, ou à celle de croire qu'on soit fatigué ou lassé de votre conduite ; puisqu'en effet on ne l'est pas, et on ne le sera jamais, s'il plaît à Dieu ; car il ne faut jamais abandonner, ni se relâcher dans son œuvre.

Pour vous dire mes dispositions, autant qu'il est nécessaire pour vous rassurer, je vous dirai qu'elles sont fort simples dans la conduite spirituelle. Je suis conduit par le besoin : je ne suis pas insensible, Dieu merci, à une certaine correspondance de sentiments ou de goûts ; car cette indolence me déplaît beaucoup, et elle est tout à fait contraire à mon humeur : elle feroit même dans la conduite une manière de sécheresse et de froideur, qui est fort mauvaise. Mais quoique je sente fort ces correspondances, je ne leur donne aucune part au soin de la direction, et le besoin règle tout. Au surplus, je suis si pauvre, que je n'ai jamais rien de sûr ni de présent. Il faut que je reçoive à chaque moment, et qu'un certain fond soit excité par des mouvements dont je ne suis pas tout fait le maître. Le besoin, le besoin, encore un coup, est ce qui détermine. Ainsi

tout ce qu'on sent par rapport à moi, en vérité ne m'est rien de ce côté-là, et il ne faut pas craindre de me l'exposer; parce que cela n'entre en aucune sorte dans les conseils, dans les ordres, dans les décisions que j'ai à donner.

Je vous ai tout dit; profitez-en, et ne vous laissez point ébranler : ce seroit une tentation trop dangereuse, à laquelle je vous défends d'adhérer pour peu que ce soit. Je prie Dieu, ma chère Fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 26 décembre 1691.

LETTRE LI.

Il approuve la conduite qu'elle a tenue à l'égard de ses peines.

J'ai reçu toutes vos lettres, et entre autres celles qu'un capucin m'a rendues. Vous avez fort bien fait de passer par-dessus vos dernières peines; et je vous défends de vous y arrêter jamais; ni de vous confesser de ne les avoir point confessées. Si vous continuez de cette sorte à entrer dans les pratiques que je vous ai marquées, vous vous faciliterez beaucoup la réception des sacrements, et vous y trouverez la consolation qu'y doit trouver une âme chrétienne, c'est-à-dire, une âme confiante.

Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous. Je le prierai de tout mon cœur pour madame la comtesse de Verue : on la disoit morte à Versailles ces jours passés; j'en serois fâché, et je voudrois autre chose d'elle auparavant.

A Meaux, ce 27 décembre 1691.

LETTRE LII.

Sur les conditions que demande l'acte de contrition nécessaire au sacrement de pénitence, et sur la manière dont les sacrements opèrent.

L'acte de contrition, nécessaire au sacrement de pénitence, ne demande pas un temps précis, et ne consiste pas dans une formule qu'on se dit à soi-même dans l'esprit. Il suffit de s'y exciter quelques heures avant la confession : quelquefois même l'acte qu'on excite longtemps devant est si efficace, que la vertu en demeure des journées entières. Je ne croirois pas qu'un acte pût subsister en vertu, quand le sommeil de la nuit, ou quelque grande distraction est intervenue : à plus forte raison quand le péché mortel, qui est une rétractation trop expresse de l'acte d'amour, se trouve entre l'acte et la confession ou l'absolution. Il ne faut donc point s'inquiéter si l'on a répété cet acte ou immédiatement avant l'absolution, ou à la confession de quelque péché oublié : il suffit qu'il n'y ait pas eu d'interruption ou de rétractation, selon les manières que je viens de dire.

Au reste, il faut tâcher de former en soi une habitude si forte et si vive des vertus et des sentiments de piété, qu'ils naissent comme d'eux-mêmes, et presque sans qu'on les sente, du moins sans qu'on y réfléchisse. Je n'ai rien à ajouter à mon catéchisme, sur les actes de contrition et d'attrition.

Il est inutile de savoir si les sacrements opèrent physiquement ou moralement : ce qui est très-assuré, c'est que ce physique tient bien du moral, et que ce moral, par sa certitude, sa promptitude et son efficace, tient bien du physique : et c'est peut-être ce que veulent dire ceux qui leur attribuent une opération physique. Il suffit de savoir que l'opération du Saint-Esprit, qui s'applique et se développe, pour ainsi parler, dans les sacrements, est très-réelle et très-physique ; et qu'elle sort, pour ainsi parler, à la présence du sacrement, comme d'un signe qui la détermine en vertu de la promesse de Dieu très-infaillible. Adorez cette grâce, admirez cette opération, croyez en cette puissance, conformez-vous à cette efficace, par une volonté vive, qui s'accommode à l'impulsion et à l'action d'un Dieu.

A la fin de 1691.

LETTRE LIII.

Sur ses peines, et sur les cas où elle devoit recommencer le Bréviaire.

Votre lettre du 30 décembre, ma chère Fille, m'oblige à vous dire d'abord que je suis content de votre obéissance. La règle que je vous ai donnée, sur les peines que vous savez, s'étend à toutes les autres, quant à l'obligation de les confesser, mais non pas quant à la défense de le faire : car je ne vous défends pas de vous confesser de ces peines, ou des péchés que vous pourrez croire y avoir commis, pourvu que ce ne soit pas avec cette anxiété qui vous empêche de communier, ou ne vous permet pas de le faire avec toute la dilatation que cette action demande. Ce que je vous défends précisément à cet égard, c'est que vous ne songiez jamais à vous priver de la communion, ni à recommencer vos confessions avant ou après vous en être approchée, à moins que vous soyez assurée, jusqu'à en pouvoir jurer, qu'il y a eu un péché mortel dans vos jugements, dans vos distractions, dans vos soupçons, et dans tous les sujets de vos peines. Je vous l'ai déjà dit, et vous deviez l'avoir entendu ; mais à présent que vous l'avez par écrit, je m'attends à une entière obéissance.

Je serois bien fâché que nous perdissions ma sœur de Saint-Gabriel. Je lui donne de tout mon cœur ma bénédiction, et je ne manquerai pas de l'offrir à Dieu, dont elle recevra, et en cette vie et en l'autre, la récompense de sa fidélité et de son obéissance.

On s'est contenté de vous donner la copie de la réquisition du pro-

moteur, parce que c'est le fondement de ce qui se fera dans la suite : on n'eut pas le temps d'écrire le reste. Il n'y a point de façon à faire de cette réquisition ; et, au contraire, il est bon qu'on la sache. Pour ce qui est des dispositions de madame votre abbesse, elle voudroit bien ne pas retourner; mais elle sent qu'il faudra le faire. Je suis résolu à la pousser, si dans huit jours sans retardement elle ne prend un parti : pour lui parler, c'est temps perdu. J'envoie à madame la prieure et à madame de Lusancy les ordres pour ce qu'il faut faire, si elle s'avisoit de prévenir la signification de mon ordonnance, comme le sieur de La Madeleine l'en presse bien fort; mais ce n'est pas à lui qu'elle se fie sur cela. Que ceci ne soit que pour madame de Luynes, madame de Lusancy et vous.

Il ne faut jamais avoir de réserve en me parlant : vous voyez bien qu'à la fin il y faut venir, et que Dieu le veut.

Il n'y a rien à recommencer dans le Bréviaire, que les endroits où l'on seroit assuré, dans le degré que je vous marque pour les autres choses, ou d'avoir omis, ou d'avoir été distrait volontairement. Je vous défends tout autre recommencement. Ne vous allez point rejeter dans l'embarras de distinguer ce qui est volontaire ou non; cela ramèneroit toutes vos peines l'une après l'autre, et vous n'en sortiriez jamais. *Amen* et *Alleluia.* C'est dans l'acte d'abandon, que se trouve le seul remède à vos maux ; je m'y unis de tout mon cœur, et vous le pouvez mander à madame de Harlay.

C'est un grand mot que celui du saint prophète : *Elegi abjectus esse* [1] : « J'ai choisi d'être des derniers dans la maison de mon Dieu ; » et je rends grâces à Dieu de vous l'avoir mis dans le cœur avec un sentiment particulier. Je le prie, ma chère Fille, qu'il soit avec vous.

Priez pour moi; demandez pour moi des prières de tous côtés, et surtout à madame de Harlay, et à la sainte communauté où elle est. *Amen, Alleluia.*

A Paris, ce 5 janvier 1692.

LETTRE LIV.

Sur l'usage qu'elle devoit faire de ses peines.

Je ne crains point de prendre sur moi l'obéissance que vous rendrez, ma chère Fille, aux ordres que je vous ai donnés pour vos confessions.

Quant à cette disposition, qui vous fait voir un Dieu toujours irrité ; sans en examiner le principe, offrez pour la conversion des pécheurs, et surtout des plus endurcis, les peines qu'elle vous cause; j'espère que vous en serez soulagée : du reste, je vous mets et vous

1 *Ps.* LXXXIII. 11.

Au reste, il faut tâcher de former en soi une habitude si forte et si vive des vertus et des sentiments de piété, qu'ils naissent comme d'eux-mêmes, et presque sans qu'on les sente, du moins sans qu'on y réfléchisse. Je n'ai rien à ajouter à mon catéchisme, sur les actes de contrition et d'attrition.

Il est inutile de savoir si les sacrements opèrent physiquement ou moralement : ce qui est très-assuré, c'est que ce physique tient bien du moral, et que ce moral, par sa certitude, sa promptitude et son efficace, tient bien du physique : et c'est peut-être ce que veulent dire ceux qui leur attribuent une opération physique. Il suffit de savoir que l'opération du Saint-Esprit, qui s'applique et se développe, pour ainsi parler, dans les sacrements, est très-réelle et très-physique; et qu'elle sort, pour ainsi parler, à la présence du sacrement, comme d'un signe qui la détermine en vertu de la promesse de Dieu très-infaillible. Adorez cette grâce, admirez cette opération, croyez en cette puissance, conformez-vous à cette efficace, par une volonté vive, qui s'accommode à l'impulsion et à l'action d'un Dieu.

A la fin de 1691.

LETTRE LIII.

Sur ses peines, et sur les cas où elle devoit recommencer le Bréviaire.

Votre lettre du 30 décembre, ma chère Fille, m'oblige à vous dire d'abord que je suis content de votre obéissance. La règle que je vous ai donnée, sur les peines que vous savez, s'étend à toutes les autres, quant à l'obligation de les confesser, mais non pas quant à la défense de le faire : car je ne vous défends pas de vous confesser de ces peines, ou des péchés que vous pourrez croire y avoir commis, pourvu que ce ne soit pas avec cette anxiété qui vous empêche de communier, ou ne vous permet pas de le faire avec toute la dilatation que cette action demande. Ce que je vous défends précisément à cet égard, c'est que vous ne songiez jamais à vous priver de la communion, ni à recommencer vos confessions avant ou après vous en être approchée, à moins que vous soyez assurée, jusqu'à en pouvoir jurer, qu'il y a eu un péché mortel dans vos jugements, dans vos distractions, dans vos soupçons, et dans tous les sujets de vos peines. Je vous l'ai déjà dit, et vous deviez l'avoir entendu; mais à présent que vous l'avez par écrit, je m'attends à une entière obéissance.

Je serois bien fâché que nous perdissions ma sœur de Saint-Gabriel. Je lui donne de tout mon cœur ma bénédiction, et je ne manquerai pas de l'offrir à Dieu, dont elle recevra, et en cette vie et en l'autre, la récompense de sa fidélité et de son obéissance.

On s'est contenté de vous donner la copie de la réquisition du pro-

moteur, parce que c'est le fondement de ce qui se fera dans la suite : on n'eut pas le temps d'écrire le reste. Il n'y a point de façon à faire de cette réquisition ; et, au contraire, il est bon qu'on la sache. Pour ce qui est des dispositions de madame votre abbesse, elle voudroit bien ne pas retourner; mais elle sent qu'il faudra le faire. Je suis résolu à la pousser, si dans huit jours sans retardement elle ne prend un parti : pour lui parler, c'est temps perdu. J'envoie à madame la prieure et à madame de Lusancy les ordres pour ce qu'il faut faire, si elle s'avisoit de prévenir la signification de mon ordonnance, comme le sieur de La Madeleine l'en presse bien fort; mais ce n'est pas à lui qu'elle se fie sur cela. Que ceci ne soit que pour madame de Luynes, madame de Lusancy et vous.

Il ne faut jamais avoir de réserve en me parlant : vous voyez bien qu'à la fin il y faut venir, et que Dieu le veut.

Il n'y a rien à recommencer dans le Bréviaire, que les endroits où l'on seroit assuré, dans le degré que je vous marque pour les autres choses, ou d'avoir omis, ou d'avoir été distrait volontairement. Je vous défends tout autre recommencement. Ne vous allez point rejeter dans l'embarras de distinguer ce qui est volontaire ou non; cela ramèneroit toutes vos peines l'une après l'autre, et vous n'en sortiriez jamais. *Amen* et *Alleluia*. C'est dans l'acte d'abandon, que se trouve le seul remède à vos maux ; je m'y unis de tout mon cœur, et vous le pouvez mander à madame de Harlay.

C'est un grand mot que celui du saint prophète : *Elegi abjectus esse*[1] : « J'ai choisi d'être des derniers dans la maison de mon Dieu ; » et je rends grâces à Dieu de vous l'avoir mis dans le cœur avec un sentiment particulier. Je le prie, ma chère Fille, qu'il soit avec vous.

Priez pour moi; demandez pour moi des prières de tous côtés, et surtout à madame de Harlay, et à la sainte communauté où elle est. *Amen, Alleluia.*

A Paris, ce 5 janvier 1692.

LETTRE LIV.

Sur l'usage qu'elle devoit faire de ses peines.

Je ne crains point de prendre sur moi l'obéissance que vous rendrez, ma chère Fille, aux ordres que je vous ai donnés pour vos confessions.

Quant à cette disposition, qui vous fait voir un Dieu toujours irrité ; sans en examiner le principe, offrez pour la conversion des pécheurs, et surtout des plus endurcis, les peines qu'elle vous cause ; j'espère que vous en serez soulagée : du reste, je vous mets et vous

[1] *Ps.* LXXXIII. 11.

abandonne entre les mains de la miséricorde de Dieu. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 8 janvier 1692.

LETTRE LV.

Sur ses souffrances ; et sur quelques passages de l'Ecriture relatifs à la crainte et à la confiance.

Je suis, ma Fille, très-sensible à vos douleurs : je vous suis très-obligé de les offrir à Dieu pour moi ; mais je le prie qu'il vous en décharge, et qu'il n'accumule pas tant de croix ensemble. Si mes vœux sont exaucés, vous serez bientôt dans un état plus tranquille. Ces noirceurs dans l'esprit, avec des peines si aiguës dans le corps, ah ! mon Dieu, c'en est trop : arrêtez votre bras, et faites sentir vos consolations ; je vous en conjure par notre grand médecin, qui a guéri nos plaies en les portant, et qui nous a laissé après lui un consolateur, dans lequel toutes les bontés sont passées de votre sein. *Amen, amen.* C'est pour réponse à votre lettre du 12.

Pour les autres, je vous dirai que j'accepte de tout mon cœur ce qui m'est échu en partage pour cette année, et je vous prie d'en bien faire mes remercîments à madame de Luynes, par les mains de qui me sont venues toutes ces grâces.

Vous avez si bien fait parler saint Ambroise, que je ne puis assez vous en remercier ; et j'espère bien quelque jour me servir utilement de cette oraison. Je vous promets de la faire pour vous au premier quart d'heure que j'aurai libre.

Pour les passages que vous citez de Job et des autres saints, quand vous les aurez conciliés avec ces paroles de Notre-Seigneur : *Ne craignez point, petit troupeau* [1] ; et avec celles de saint Paul : *Réjouissez-vous encore une fois, je vous le dis ; réjouissez-vous* [2] ; et avec celles de saint Jean : *La parfaite charité bannit la crainte* [3] ; et avec toutes celles où il est dit que celui qui se fie au Seigneur et qui s'abandonne à lui n'a rien à craindre : tout ce que vous me direz pour concilier ces passages avec ceux qui vous font peur, je vous le dirai pour concilier ceux qui font peur avec les règles que je vous ai données.

Faites-en l'essai, ma Fille ; et par avance je vous déclare que vous trouverez qu'à proportion que la crainte augmente, on doit faire surnager la confiance, quand il n'y auroit que cette règle de saint Paul : *Où le péché a abondé, la grâce a surabondé* [4]. Puissiez-vous être pénétrée de cette parole à l'instant que vous la lirez !

A Versailles, ce 17 janvier 1692.

1 *Luc.*, XII. 32. — 2 *Philip.*, IV. 4. — 3 1 *Joan.*, IV. 18. — 4 *Rom.*, V. 20.

LETTRE LVI.

Il lui défend de se confesser de ses peines, et lui marque quel est le parti le plus sûr pour elle.

Je vous écrivis encore hier, ma Fille, et je crois avoir répondu à tous vos doutes. Si vous y prenez bien garde, ce n'est toujours que la même peine qui revient sous d'autres couleurs, et tout au plus avec quelques circonstances qui ne changent rien. Il ne vous servira de rien de vous confesser au père Toquet : vous ne manquerez jamais de gens pour qui vous croirez avoir des exceptions à faire. Pour moi, je n'en fais aucune, et je ne consens point du tout que vous vous confessiez à lui de ces peines; car tout cela est directement contraire au dessein qu'il faut avoir, si on ne peut les étouffer, du moins de ne les nourrir pas.

Le principe de faire toujours le plus sûr n'est point pour les personnes peinées; parce que le plus sûr pour elles, c'est d'obéir : autrement elles se perdroient, et à force de chercher le plus sûr pour elles, il n'y auroit rien de sûr pour elles.

J'ai fait aujourd'hui pour vous à Dieu la prière de saint Ambroise, et je crois que Notre-Seigneur m'aura exaucé.

On vient de m'écrire que madame de Jouarre s'en va tout de bon. Je la suivrai de plus près qu'il me sera possible, et je n'abandonnerai jamais le saint ouvrage, ni le général ni le particulier. Cela est pour vous.

A Versailles, ce 18 janvier 1692.

LETTRE LVII.

Sur les raisons de nous soumettre à la volonté de Dieu.

Je souhaite d'apprendre, ma Fille, si vos douleurs vous ont quittée : j'en prie Dieu, et qu'enfin il commence à vous soulager, après vous avoir poussée si loin.

Enfin madame de Jouarre se déclare malade, à la seconde signification de mon ordonnance. Vous verrez, dans la lettre de madame de Lusancy, la signification qu'elle m'a fait faire.

Autre histoire : La Vallée écrit une grande lettre pour obtenir permission de venir à Paris, pour se faire traiter d'un cancer : on m'a envoyé la lettre, pour y faire telle réponse que je voudrois. J'ai dit qu'il n'y avoit qu'à le laisser là. M. de La Madeleine confirme sa maladie, et trouve étrange la demande qu'il fait à Jouarre d'une somme si considérable pour un petit homme comme lui. Tout considéré, il y a beaucoup d'apparence que vous verrez votre abbesse; mais au moins je n'assure rien, sinon que je ne vous laisserai pas longtemps combattre avec elle seul à seul, s'il plaît à Dieu.

O que Dieu est grand! ô que ses volontés sont souveraines et pleines de bonté! ô que Jésus-Christ est humble, patient et doux! abandonnons-nous à lui, soumettons-nous avec agrément et complaisance : oui, mon Père, puisque vous le voulez ainsi.

A Paris, ce 21 janvier 1692.

LETTRE LVIII.

Il lui apprend ce qu'il a voulu conclure des passages qu'il lui a laissés à concilier; en quelles occasions elle peut répéter son Bréviaire. Formule de prière pour s'unir à Jésus-Christ dans ses souffrances.

Je suis fâché, ma Fille, de voir durer si longtemps vos peines, tant celles de l'esprit que celles du corps. Au premier moment que j'aurai libre, j'écouterai ce qui me viendra sur la prière que vous me demandez. En attendant, souvenez-vous de celles de Notre-Seigneur : *Mon Père, détournez de moi ce calice; non ma volonté, mais la vôtre* [1] : voilà tout, en trois mots. Lisez les endroits des Evangiles où cette prière est racontée, et unissez-vous-y en esprit de foi; puisque Jésus-Christ l'a faite, non tant pour lui-même, qu'en la personne des pécheurs.

Tout ce que j'ai voulu conclure des passages que je vous ai laissés à concilier, c'est, ma Fille, qu'ils sont propres à certains états, tant ceux qui inspirent la crainte que ceux qui portent à la confiance : et ce qu'il faut conclure de là, c'est qu'il les faut appliquer par l'ordre et sous la conduite de celui que Dieu a chargé de votre âme; et c'est là tout le dénouement de ces apparentes contrariétés : il y en a pourtant encore une autre, mais qui n'est pas de ce temps.

Je ne voudrois pas vous exempter de dire dans votre Bréviaire ce que vous seriez assurée, jusqu'à en pouvoir jurer, d'avoir omis. Mais ce qui est bien assuré, c'est qu'à moins que d'en avoir cette certitude, vous faites mal de répéter, et de vous accuser de ces incertitudes et de toutes les autres. Ainsi je persiste à ne vouloir pas que vous parliez de ces peines à qui que ce soit, pas même au père Toquet, dont je connois la prudence. Tous les petits mots auxquels vous revenez toujours ne sont que la même chose sous différentes couleurs, comme je vous l'ai déjà dit souvent, et je n'ai plus rien à vous dire sur ce sujet.

M. Le Preux peut confesser celles qui ont accoutumé de s'y confesser à l'ordinaire ou à l'extraordinaire, et non les autres. Si quelqu'une s'y est confessée depuis le synode, par la permission verbale que j'en ai donnée et dans la bonne foi, il n'y a qu'à demeurer en repos.

[1] *Luc.*, XXII. 42.

Madame de Lusancy vous dira l'état des affaires : de vous dire ce que je ferai, moi-même je ne le puis : tout ce que je puis dire, c'est que je me gouvernerai selon l'occurrence, et n'omettrai aucune diligence.

Mon Dieu, je m'unis de tout mon cœur à votre saint Fils Jésus, qui, dans sa sueur et son agonie, vous a porté la prière de tous ses membres infirmes. O Dieu! vous l'avez livré à la tristesse, à l'ennui, à la frayeur : et le calice que vous lui avez donné à boire étoit si amer et si plein d'horreur, qu'il vous pria de le détourner de lui. En union avec sa sainte âme, je vous le dis, ô mon Dieu et mon Père! détournez de moi ce calice horrible : toutefois, que votre volonté soit faite, et non pas la mienne. Je mêle ce calice avec celui que votre Fils notre Sauveur a avalé par votre ordre. Il ne me falloit pas une moindre médecine, ô mon Dieu! je la reçois de votre main avec une ferme foi que vous l'avez préparée pour mon salut, et pour me rendre semblable à Jésus-Christ mon Sauveur. Mais, ô Seigneur! qui avez promis de ne nous mettre pas à des épreuves qui passent nos forces, vous êtes fidèle et véritable. Je crois en votre parole, et je vous prie, par Jésus-Christ votre Fils, de me donner de la force, ou d'épargner ma foiblesse.

Jésus mon Sauveur, nom de miséricorde et de grâce, je m'unis à la sainte prière du Jardin, à vos sueurs, à votre agonie, à votre accablante tristesse, à l'agitation effroyable de votre sainte âme, aux ennuis auxquels vous avez été livré, à la pesanteur de vos immenses douleurs, à votre délaissement, à votre abandon, au spectacle affreux qui vous fit voir la justice de votre Père armée contre vous, aux combats que vous avez livrés aux démons dans le temps de vos délaissements, et à la victoire que vous avez remportée sur ces noirs et malicieux ennemis ; à votre anéantissement, aux profondeurs de vos humiliations, qui font fléchir le genou devant vous à toute créature dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. En un mot, je m'unis à votre croix, et à tout ce que vous choisissez pour crucifier l'homme. Ayez pitié de tous les pécheurs, et de moi, qui suis la première de tous : consolez-moi, convertissez-moi, anéantissez-moi; régnez, et rendez-moi digne de porter votre livrée. *Amen, amen.* Tout à vous.

A Versailles, ce 27 Janvier 1692.

LETTRE LIX.

Ses sentiments pour son troupeau, et en particulier pour ses Filles de Jouarre.

J'ai oublié de répondre à votre lettre du 28. Vous pouvez et vous devez sans hésiter, ma Fille, demander à Dieu mon retour dans

le diocèse, et vous avez raison de croire que je suis à mon troupeau, et par conséquent à vous toutes, qui en faites une si chère et si considérable partie, plus qu'à tout le reste de l'Eglise, autant par inclination que par devoir.

Je ne prétends point du tout que le retour de madame de Jouarre rende le commerce moins libre avec moi, et c'est à quoi je pourvoirai capitalement. Vous ferez très-bien de me dire toutes vos pensées sur la matière du livre de la conférence, et je loue Dieu en attendant que vous en soyez consolée. A vous, ma Fille, de bien bon cœur.

A Versailles, ce 2 février 1692.

LETTRE LX.

Sur ses sermons ; les attributs donnés à Marie ; le sens de certains passages ; le plaisir que l'on trouve dans l'usage des choses nécessaires ; les rechutes dans le péché véniel ; le mépris des règles ; le silence et les distractions.

J'envoie à ma Mère la prieure l'ordre de faire venir le médecin de La Ferté-sous-Jouarre, pour vous et pour ma sœur de Saint-Ignace. Il pourra voir en même temps ma sœur de Saint-Gabriel, que je vous prie d'assurer du soin que j'ai d'elle devant Dieu : c'est une de mes meilleures Filles, que Dieu a fait entrer d'abord dans le bon chemin avec ma sœur de Saint-Nicolas. Je les bénis de tout mon cœur.

Je ne me souviens plus du tout de ce que je dis au sermon de la Nativité, ni sur le *Salve.* Ce n'est pas mal fait d'écrire, comme on s'en souvient, ce qu'on croit qui peut être utile dans mes sermons : cela peut m'aider à les rappeler dans ma mémoire.

Il est bien aisé d'entendre que lorsqu'on appelle la sainte Vierge notre vie, notre douceur et notre espérance, c'est par rapport à Jésus-Christ que Dieu nous a donné par elle, et que nous la prions de nous montrer dans la suite de la prière. Mais de répéter d'où cela vient, ce seroit un trop long discours.

Je vous promets de permettre à ma sœur de Sainte-Hélène une retraite après Pâques, et de l'aider à la faire.

Je n'ai pas seulement songé que vous ayez eu dessein de vous opposer à mes sentiments, en expliquant les passages que je vous avois proposés. Il n'est point du tout nécessaire que je vous dise comment je les entends à votre égard ; puisque vous voyez bien que je les entends, et que je vous les applique dans le sens qui vous doit porter à bannir la crainte, et à vous abandonner à la confiance. On se jetteroit dans des embarras infinis, si on changeoit la direc-

tion en dissertation. Je ne trouve point à redire que vous m'exposiez vos sentiments : au contraire, je le souhaite; et, sans m'en plaindre jamais, je vous dirai en simplicité ce qui sera nécessaire.

Ces fâcheux temps, Dieu merci, ne m'ont fait aucun mal, puisque vous souhaitez de le savoir. Je vous ai offerte à Dieu de tout mon cœur avec Jésus-Christ, et je le prie qu'il vous soulage.

Vous m'avez très-bien et très-souvent exposé cette peine que vous avez à l'occasion du sommeil. C'est à cette occasion que je vous ai dit que les dispositions sensibles ou sensuelles qui viennent en conséquence des choses nécessaires, comme le sommeil, encore qu'on y consente, ne doivent point faire de scrupule; parce que ce consentement est une suite de celui qu'on donne au sommeil. Je vous prie, ne m'en parlez plus après cela; et, le plus que vous pourrez, épargnez-moi les redites, qui ne font que nourrir les peines et tenir lieu de meilleures choses.

Pour ce qui regarde les difficultés que vous me proposez sur la règle, je vous y répondrai quand je l'aurai entre mes mains.

Pour les rechutes, je vous ai dit, et il est vrai, qu'encore qu'il faille toujours avoir une ferme résolution de s'abstenir des péchés dont on se confesse, même véniels, il n'est pas nécessaire que cette résolution soit d'une égale fermeté dans ces péchés-là comme dans les autres; et qu'on ne doit point conclure par les rechutes, que la résolution n'ait pas été ferme et sincère, pourvu que de bonne foi on ait la volonté de se corriger, et qu'on emploie même la confession comme un secours contre ses foiblesses.

Ce qu'on appelle mépris à l'égard des règles monastiques est l'opposite de ce qui s'appelle foiblesse, inconsidération, surprise; et emporte une malice délibérée. Une longue et opiniâtre négligence, qu'on ne prend aucun soin de vaincre, enferme du mépris, et à la longue peut dégénérer en péché mortel; mais non pas une négligence passagère. La règle du silence, je ne dis pas seulement celle du grand silence, mais encore celle du silence ordinaire pendant le jour, est digne de vénération, et c'est un des fondements de la vie monastique. Mais tout le monde ne l'entend pas aussi rigoureusement que M. de la Trappe, et vous devez vous en tenir aux observances reçues dans la maison.

Que j'aime le silence! que j'en aime l'humilité, la tranquillité, le sérieux, le recueillement, la douceur! qu'il est propre à attirer Dieu dans une âme, et à y faire durer sa sainte et douce présence!

Je dis tout cela sans rétracter ce que je vous ai dit sur ce sujet-là par rapport à vos peines et à vos tristesses. Je prie Dieu, ma

chère Fille, qu'il soit avec vous. Je salue madame de Luynes de tout mon cœur.

A Versailles, ce 2 février 1692.

Il y a de deux sortes de distractions volontaires, dont l'une emporte une extinction, et l'autre un relâchement de l'attention. C'est du dernier qu'a voulu parler le père Toquet, et il a raison.

Encore un coup, ma chère Fille, Dieu soit avec vous.

Marie est la nouvelle Eve, au même sens que Jésus est le nouvel Adam. Marie est notre vie, notre salut, notre espérance, au même sens qu'Eve est notre perte, notre damnation, notre mort; voilà le fond.

LETTRE LXI.

Désir qu'il a de voir bientôt finir les affaires de Jouarre : qu'on ne peut en conscience faire des excuses à l'abbesse de l'obéissance qu'on a rendue à son évêque.

Pour réponse à votre lettre du 10, je ferai savoir, ma chère Fille, à ma sœur Cornuau le soin que vous prenez d'elle, et je lui écrirai au premier loisir, en commençant par la recommander sincèrement à Notre-Seigneur.

L'affaire du blé * est la moindre de toutes celles qui peuvent me regarder; et je voudrois qu'elle fût perdue, à condition que celles de Jouarre prissent fin : je n'y oublierai rien.

Sur la lettre du 14, je suis fort en peine de madame Gobelin. Aussitôt que j'ai su par vous sa maladie, j'ai commencé par l'offrir à Dieu; afin qu'il la comblât de ses grâces, et qu'il daignât écouter les vœux que nous lui faisons pour sa conservation. Vous la pouvez assurer qu'elle doit regarder toute pensée de faire quelque excuse à madame, de quelque côté qu'on tâche de la lui inspirer, non-seulement comme un scrupule, mais encore comme une tentation, puisque ce n'est point offenser une abbesse que de rendre obéissance à celui à qui elle en doit tant elle-même, et de respecter l'ordre de la hiérarchie, qui est celui de Jésus-Christ.

Je me joins à la prière que vous faites à Dieu; afin qu'il empêche la désolation de son sanctuaire, et qu'il ne permette pas qu'on ferme les bouches qui le louent d'une manière si édifiante.

A Versailles, ce 18 février 1692.

LETTRE LXII.

Sur les tentations qui assiégent à l'heure de la mort, et la confiance qui est alors nécessaire.

Votre lettre du 17 me fait beaucoup appréhender pour ma sœur des Archanges : je la bénis de tout mon cœur, et je prie Dieu qu'il nous

* Les lettres suivantes expliqueront en quoi consistoit cette affaire.

la conserve. Je n'ai point encore reçu le jubilé : mais comme je sais qu'il est accordé, et que le temps dépend des évêques, je donne à M. le confesseur le pouvoir de l'appliquer tant à elle qu'à celles des Sœurs qui se trouveroient en pareil état, en leur ordonnant ce qu'il trouvera à propos de leur imposer.

Je loue Dieu du bon effet que vous ressentez de la prière. Avant que de faire celle que vous demandez sur la mort, je voudrois bien avoir une copie de l'autre, pour ne point tomber dans des redites. Mais en faveur de ma sœur des Archanges, je passerai outre sans attendre. Les tentations contre la foi, contre la soumission, contre la confiance, sont en effet les grands maux de ce dernier état : mais surtout vous avez raison de croire qu'il n'y a rien qu'il faille plus exciter que la confiance. Je souhaite que Dieu vous conserve, et qu'il ne me donne pas le déplaisir d'avoir à vous assister dans cet état. Mais je vous tiendrai, s'il plaît à Dieu, la parole de ne vous manquer ni à la vie ni à la mort.

Usez de votre prudence sur les livres dont vous me parlez, mais sans faire bruit. Je suis à vous, ma Fille, de tout mon cœur.

A Versailles, ce 19 février 1692.

LETTRE LXIII.

Ses sentiments à l'égard de ceux qui goûtoient ses écrits. Il renvoie une Sœur à l'évangile de la Pécheresse, pour la guérir. Sur les épreuves nécessaires pour s'assurer si l'on est en état de faire le carême.

Vous me consolez, ma chère Fille, en me racontant la sainte et heureuse fin de notre sœur des Archanges. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il nous conserve ma sœur de Saint-Ignace. Lorsque vous et les saintes âmes pour qui je travaille goûtent ce que je fais, je reconnois la vérité de ce que dit un saint du cinquième siècle : « Le » docteur reçoit ce que mérite l'auditeur [1]. »

Pour guérir ma sœur de Saint-Louis, il ne faut que lire avec elle l'évangile de la Pécheresse pénitente, et la décision expresse du Sauveur, qui dit : *Celui à qui on remet moins aime moins ; celui à qui on remet davantage aime davantage* [2]. Quand le maître décide, les disciples n'ont qu'à se taire.

Vous n'êtes point obligée à faire sur le carême d'autre épreuve que celles des années précédentes, et vous devez prévenir le mal plutôt que de l'attendre.

C'est l'Eglise qui avertit ses enfants d'étendre le jeûne sur tout, et de retrancher de tous côtés, aux yeux, aux oreilles, aux discours, autant qu'à la nourriture : mais quand on en est venu à une cer-

[1] S. Petr. Chrysolog. — [2] Luc., VII. 47.

taine mesure, si on ne mettoit une fin au retranchement, à la fin on ôteroit tout.

Vous ferez bien de mêler la lecture de Jérémie à celle des deux Epîtres aux Corinthiens.

Je salue madame de Luynes de tout mon cœur, avec mesdames de Fiesque, Renard, Fouré, etc. Notre sœur des Archanges voudroit venir avec les autres, selon la coutume; mais il ne nous en reste plus que le souvenir et l'exemple; Dieu a pris le reste. Dieu soit avec vous, ma Fille.

A Paris, ce 22 février 1692.

LETTRE LXIV.

Sur sa bonne volonté pour les personnes qu'il conduit; son *Traité sur l'adoration de la Croix*, et sur la crainte qu'avoit cette religieuse d'adorer des objets sensibles.

J'ai reçu votre lettre du 22. Je rends grâces à Dieu, ma Fille, du bon effet que fait sur vous la prière de la mort. Il n'y a rien qui presse de me la renvoyer; mais quand les choses sont faites, ce m'est un soulagement de m'en pouvoir servir pour d'autres qui ont le même désir. Au reste, je ne me fâche point du tout de ce que vous me demandez, et vous ne devez jamais hésiter à me dire toutes vos vues; parce qu'enfin je n'en prendrai que ce que je pourrai faire; autrement vous voyez bien que je m'accablerois. Vous avez le fond, et il est bien aisé de suppléer au reste, quand on est pénétré.

M. Ledieu vous portera un petit traité *de l'Adoration de la Croix*, qu'on a imprimé de moi sans mon ordre; c'étoit une lettre à un religieux de la Trappe.

J'ai répondu sur les images, tant sur celles qui sont devant les yeux, que sur celles que l'imagination se forge au dedans. Quoique ces dernières se présentent au milieu du culte, il ne s'ensuit pas qu'on les adore; et la crainte que vous avez que cela ne vous arrive est une de ces peines qu'il faut mépriser, aussi bien que celles que vous avez sur les images du dehors. Je vous assure que vous ne terminez point votre culte au bois ni à la figure, mais au seul original; car le contraire n'est pas possible à une personne instruite; et cela vous doit aider à connoître le fond de vos peines, qui sont pour la plupart de cette nature : cependant vous vous attachez à cela, comme si c'étoit quelque chose. Mettez-vous bien dans l'esprit ce que je vous ai dit, qu'attaquer directement ces peines, c'est les émouvoir et les fortifier, et qu'il n'y a qu'à les laisser s'écouler; et ne se point tourmenter de ces vains fantômes.

Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 25 février 1692.

LETTRE LXV.

Sur la confiance qu'il a en sa sincérité; et le remède à ses scrupules.

Ma santé est parfaite, ma Fille : vous n'avez rien à craindre sur ma disposition à votre égard, qui ne sera jamais altérée. C'est pour vous et non pas pour moi que je tiens ferme. Je suis persuadé de la sincérité avec laquelle vous me parlez : je veux que vous me parliez de cette disposition pour le prochain, à condition que ce ne sera pas une occasion de nouveaux scrupules, et une peine qui vous rende l'approche des sacrements plus difficile. Je loue fort la réponse que vous avez faite au père Toquet, dont je vous renvoie la lettre avec la préparation à la retraite. Je verrai avec soin votre relation, et vous pouvez m'en envoyer la suite. M. le grand-vicaire écrira de ma part au P. Basile : mais si madame la prieure ne tient bas ma sœur ***, et ne se résout une fois à me dire ce qu'elle fait, tout ce que je lui ai dit servira de peu. Le père Toquet vous fait espérer de grandes désolations : souvenez-vous-en, et ne me les imputez pas; car pour moi j'espère que Dieu vous consolera. Mettez-vous entre ses mains; expirez-y, mourez avec Jésus-Christ à la croix : qu'il ne reste rien de l'ancien homme; que Jésus-Christ seul vive en vous.

A Meaux, ce 18 mars 1692.

LETTRE LXVI.

Sur l'abbesse de Jouarre, et sur les règles qu'il lui avoit prescrites touchant ses peines.

Sur la lettre que j'ai écrite à M. de La Madeleine, dont j'ai mandé la substance à madame de Lusancy, on me répond, ma Fille, que madame de Jouarre partira sans retardement samedi. Au reste, elle est, dit-on, fort étonnée de la manière dont j'écris sur son sujet. Elle me trouve fort prévenu contre elle, et je suis tout prêt à en convenir, sans pouvoir me désabuser jusqu'à ce qu'elle change de conduite. M. le premier président m'a fait avertir qu'elle lui avoit demandé une audience, et qu'il l'avoit remise après Pâques : il n'a point dit ce que c'étoit; mais je crois que pour le grain, je ferai doucement entendre à M. le premier président que c'est un prétexte pour retourner, et que je me crois obligé à refuser un congé sur ce motif-là. Demain ou après, j'enverrai un exprès pour porter à madame de Lusancy les ordres qui lui seront nécessaires, et dont nous sommes convenus. . . . . .

Ne vous étonnez pas, ma chère Fille, de me trouver si ferme, sur les règles que je vous ai une fois prescrites. C'est par la connoissance certaine que j'ai des suites épouvantables de la trop grande facilité

qu'on pourroit avoir, et de la nécessité qu'il y a de ne point laisser prévaloir la peine : car on tombe dans des états vraiment désolants, auxquels Dieu ne veut pas qu'on donne lieu. Dieu sera avec vous, quand vous seriez dans les noirceurs de la mort : et plus vous y serez enfoncée, plus il faut que tous vos os crient : *O Seigneur! qui est semblable à vous*[1]? Ne regardez pas tellement ces noirceurs comme une suite de votre complexion mélancolique, que vous oubliiez cependant qu'il y a une main suprême et invisible qui conduit tout, et se sert du tempérament qu'il a donné à chacun, pour nous mener où il veut : cela est ainsi. Priez cette puissance suprême qu'elle vous soutienne de la même main dont elle vous accable; car c'est là de tous les tourments le plus délicat, de n'avoir de soutien que de son propre fardeau. Dieu soit éternellement avec vous.

A Meaux, ce 19 mars 1692.

LETTRE LXVII.

Sur ses agitations; sur la jalousie de l'âme pour son Dieu; et la facilité qu'elle avoit de tout demander au prélat.

Je vais vous offrir à Dieu en ce saint jour, et lui offrir en même temps le renouvellement de vos vœux.

J'ai bien pris garde à l'image et au verset, qui répond bien à la réponse que vous avez faite au père Toquet, et j'ai dit avec vous *Amen, Alleluia.*

Prenez garde, ma chère Fille, à ne vous laisser pas agiter, mais à tenir ferme dans les règles que je vous ai données, non-seulement par rapport à la résolution finale, mais encore par rapport à la délibération. Il ne doit point y en avoir où la décision est si expresse : *Amen*, il est ainsi. Je le souhaite; je l'ordonne, sans vous obliger à pécher, quand bonnement vous ne pourrez pas empêcher cette agitation.

Ce que je vous ai dit de la jalousie de Dieu et de l'âme pour Dieu n'a eu d'autre fin que de vous dire une vérité, et de vous découvrir une des causes des peines qu'on ressent souvent quand on veut aimer Dieu purement, sans aucun rapport à celles que vous avez eues sur mon sujet, que vous devez mépriser.

Vous pouvez me demander tout, même mon explication sur le *Salve*, et ce qui regarde la règle : mais je ne puis, ma Fille, vous promettre une si prompte réponse. C'est beaucoup d'avoir demandé, d'avoir frappé; et quelquefois on frappe si bien que la porte s'ouvre toute seule : comme il arriva à celui qui étoit venu de loin consulter Grégoire Lopez sur un passage de l'Ecriture, dont il reçut l'explica-

1 *Ps.* XXXIV. 10.

tion avant qu'il lui en eût proposé la difficulté. Je prie Dieu qu'il soit avec vous; qu'il vous soit Emmanuel, *Dieu avec nous*, et qu'il accomplisse en vous ce qu'il est venu opérer dans le mystère de ce jour. *Amen, amen, Alleluia.*

A Meaux, ce 25 mars 1692.

M. le premier président m'a seulement fait donner avis qu'il avoit accordé l'audience pour incontinent après *Quasimodo.*

M. le procureur général, consulté par madame de Jouarre sur son temporel, lui a dit, pour conclusion, qu'il falloit s'entendre avec moi. Elle a bien envie de déposer madame de Lusancy; mais je ne crois pas qu'elle ose ni qu'elle croie le pouvoir. Elle ne mène point M. de La Madeleine, mais un nommé de La Rasturière, si on me l'a bien nommé, qui étoit avec elle à Port-Royal, et que je ne connois pas. Ne m'en dira-t-on rien de Jouarre?

LETTRE LXVIII.

Sur le changement de l'heure de matines.

Il est vrai que je n'ai pas approuvé en général qu'on changeât l'heure de matines; parce que les relâchements peuvent donner lieu à des introductions qui ne sont pas bonnes. Les raisons particulières peuvent rendre la chose excusable; et pour vous, votre bonne intention vous a très-assurément sauvée du péché. Vous verrez le reste dans la lettre à madame de Lusancy. Je vous verrai, s'il plaît à Dieu, lundi matin.

A Meaux, ce 27 mars 1692.

LETTRE LXIX.

Il l'exhorte à souffrir chrétiennement, et à s'adresser à Dieu en qualité de moteur des cœurs.

J'envoie faire compliment à madame de Jouarre, et en même temps vous assurer, ma Fille, que je vous verrai toujours lundi à midi. Je souhaite que madame votre abbesse prenne des exemples plus heureux que celui de madame de Saint-Andoche, qui a été interdite cinq ou six ans, réduite à cent écus de pension, et à la fin rétablie, en se soumettant aux ordres et se remettant à la miséricorde de son évêque. J'espère que nous n'en viendrons pas si avant.

Je ne laisse pas de vous plaindre beaucoup; car il n'est pas possible qu'il n'y ait à souffrir. Préparez-vous à le faire chrétiennement, et à porter cette petite partie de votre croix. J'en dis autant à madame votre sœur, à madame de Lusancy et à nos chères Sœurs, que je salue de tout mon cœur.

Qu'on prie Dieu pour le succès de la prochaine visite : priez en

particulier, et mandez à ma sœur Cornuau qu'elle prie. Adressez-vous à Dieu en qualité de moteur des cœurs : j'ai souvent éprouvé que cette sorte d'adoration lui est agréable, et qu'elle est suivie de grands changements.

A Meaux, ce 28 mars 1692.

LETTRE LXX.

Il souhaite de la voir tirée de sa mélancolie, et l'exhorte à monter au ciel avec Jésus-Christ.

Je serai lundi à Luzarches pour y voir le roi sur son passage, et revenir ici le lendemain, s'il plaît à Dieu. Vous aurez de mes nouvelles avant mon départ, et vous m'obtiendrez, par vos prières, un prompt retour à mon devoir.

Puisse ce Jésus ressuscité, qui a triomphé des foiblesses de notre nature, vous tirer, comme d'un tombeau, de cette profonde et si noire mélancolie; afin que vous chantiez avec tous les saints cet *Alleluia* qui fera un jour l'occupation de notre éternité.

Ne craignez rien, ma chère Fille, Dieu est avec vous. Pensez à monter au ciel avec Jésus-Christ, par la partie sublime de l'âme, et dans l'esprit de foi et de confiance : le reste sera plus tranquille.

A Meaux, ce 5 avril 1692.

LETTRE LXXI.

Comment elle doit se conduire à l'égard des actes que l'abbesse pourroit exiger : quelle est la force des ordonnances de visite, etc.

Je vous prie, ma Fille, avant toutes choses, de vous désabuser une fois pour toutes de la pensée où vous êtes que vos lettres me fassent de la peine, ou par leur nombre, ou par leur longueur. Celles où vous me parlez des affaires m'ont été et me sont encore si utiles pour m'instruire de ce qui se passe, et du fond des choses, que je serois ennemi du bien de la maison et de mes propres intérêts, si je n'étois ravi de les recevoir : et pour celles qui regardent en particulier votre consolation et votre soulagement, je les devrois agréer par reconnoissance, quand ma charge et mon amitié ne m'en imposeroient pas d'ailleurs une étroite obligation.

La défense de prendre dans les actes la qualité de relevant immédiatement du saint Siége, est plutôt faite pour empêcher que ce titre, lorsqu'on le prendra, ne nuise à mes droits, comme si j'y consentois moi-même, que pour vous en faire aucun embarras. D'ailleurs, cette défense regarde madame l'abbesse quand elle est présente, plutôt que les religieuses, qui peuvent sans difficulté signer après elle; n'étant pas juste ou de retarder les affaires de la maison pour ce sujet là, ou de donner prétexte à une abbesse de leur faire de la peine. Ainsi voilà

déjà une affaire résolue bien nettement, et il ne faut point être en peine de la suite : car quand je voudrai, je ferai donner un arrêt qui ensevelira pour jamais ce vain titre.

Quant à l'affaire de la redevance, il importe moins que dans les autres, que vous mettiez ce titre dans l'acte qu'on pourroit vous faire signer pour intervenir; parce que, paroissant aux yeux du parlement, ce sera une occasion de le faire rayer. Pour cet acte, il n'y a rien à observer que de ne consentir à aucun emprunt sous ce prétexte : tout le reste est indifférent.

Pour une protestation contre mes ordonnances, cela seroit dangereux; parce que vous protesteriez contre votre propre liberté : ainsi il faudroit encore y prendre garde. On pourroit insinuer quelque chose de cela dans l'acte qu'on vous proposeroit à signer pour la redevance. Cet acte ne doit contenir autre chose qu'une procuration, pour défendre, avec madame l'abbesse, l'affranchissement de la redevance. En ce cas, vous le devez faire sans peine, et au contraire vous y offrir quand on voudra.

Si l'on avoit agi de bonne foi avec moi, il n'y auroit eu pour vous nul embarras dans le changement des offices, ni dans la protestation de madame l'abbesse : car on m'avoit promis positivement qu'elle n'assembleroit la communauté que pour confirmer les officières, sans parler de déposition : et quant à l'appellation ou protestation, on me l'avoit proposée comme un acte que madame feroit en son particulier, et non pas comme un acte qu'elle feroit, la communauté assemblée. Au surplus, à mon égard la chose est indifférente : car si l'effet et la force de mes ordonnances étoit empêché par l'appel ou l'opposition, ou, ce qui est encore plus foible, par une protestation de madame de Jouarre, il ne faudroit jamais faire d'ordonnance; parce que je ne puis empêcher qu'on n'appelle, ou qu'on ne s'oppose, ou qu'on ne proteste. Mais ce qui établit la force des ordonnances de visite, c'est qu'elles sont exécutées par provision, nonobstant toutes appellations et oppositions, prises à partie, et le reste, sauf à en examiner le fond devant les supérieurs, qui peuvent être, ou le parlement dans l'appel comme d'abus, ou le métropolitain dans l'appel simple. La force de ces ordonnances consiste encore à les faire si justes et si canoniques, qu'elles ne puissent recevoir d'atteinte dans le fond; et c'est jusqu'ici ce qui a rendu les miennes invincibles.

Les dernières sont encore de cette force; et le métropolitain n'y peut donner aucune atteinte; parce qu'elles sont données en exécution d'un arrêt. J'avoue bien qu'on peut s'opposer à l'arrêt, principalement en ce qu'il ordonne que je nommerai la dépositaire; car il

est vrai que c'est là une chose extraordinaire, et qui n'est pas régulièrement du droit de l'évêque.

Voici donc ce qu'on ne peut me disputer : premièrement, l'obligation de me rendre compte de tout ce qui regarde le temporel, et le pouvoir de régler et de statuer sur les comptes qu'on me rendra : secondement, le pouvoir de déposer les officières qui me seroient réfractaires, et même de les nommer, s'il y paroissoit une affectation de désobéissance : mais de les nommer de plein droit, vous savez bien que j'ai toujours dit que cela ne m'appartenoit pas, et que la disposition qui m'en avoit été accordée, à la réquisition de M. le procureur général, dépendoit du cas particulier. Au reste, je ne crois pas que messieurs du parlement défassent ce qu'ils ont fait, étant absolument nécessaire, pour régler les affaires de la maison, que j'aie, du moins un an, une dépositaire de conscience et de confiance. Je crois avoir des moyens certains pour soutenir cet arrêt; et madame de Jouarre y perdra si elle l'entame. Pour ce qui est de la signature de la dépositaire, assurément ce ne sera pas une difficulté.

Si j'ai dit qu'il m'étoit indifférent que ma sœur de Sainte-Hélène se soit déposée ou non, ce sera peut-être pour dire que sa déposition ne fait point de tort à mon droit, ni ne casse pas un arrêt ou l'ordonnance d'un évêque : mais qu'il me soit indifférent qu'on m'ait manqué de parole, ni que M. de La Magdeleine agisse avec si peu de sincérité, cela n'est point sorti de ma bouche. Il est vrai que je le reçois bien, parce que je suis sans aigreur : mais cela ne change rien dans ma conduite ni dans mes résolutions. Je donne si naturellement à tout le monde un extérieur de civilité, qu'il ne faut point s'en prévaloir.

Au reste, j'apprends ce matin que l'affaire de la redevance * sera jugée lundi; et sur ce fondement, j'avois réitéré les ordres pour partir demain : mais, après y avoir pensé, je me suis enfin résolu à laisser juger cette affaire sans y être; de peur de donner lieu aux plaintes, quoique injustes, que pourroient faire les avocats, que j'empêche une abbesse d'aller défendre les droits de sa maison, pendant que je vais solliciter les miens : ainsi je ne partirai pas. Je ne crois pourtant pas vous pouvoir aller voir, ni le devoir, dans cette conjoncture : le moins que je puisse faire, c'est d'être ici pour donner à chaque moment les éclaircissements qu'on pourra me demander, selon mes ordres, par des envoyés exprès.

*D'un nombre de muids de blé que l'abbaye de Jouarre devoit aux évêques de Meaux, et que l'abbesse refusoit d'acquitter depuis que Bossuet avoit fait supprimer l'exemption de cette abbaye.

J'abandonne donc cette affaire à la providence de Dieu, et je la hasarde beaucoup, à cause de la prévention que j'ai marquée ce matin : néanmoins elle est si bonne, que j'ai peine à croire qu'on veuille ni qu'on puisse me faire tort. J'enverrai souvent apprendre des nouvelles, et vous en donner. Ecrivez-moi ce que vous voudrez pour ce qui vous touche : je ne perdrai point de temps à vous répondre. Cette lettre peut être montrée à qui vous voudrez. Tout à vous ma chère Fille.

A Meaux, ce 18 avril 1692.

LETTRE LXXII.

Sur la nouvelle abbesse. Exhortation à la confiance. Son désintéressement dans l'affaire de la redevance.

Le Père prieur du séminaire a eu tort de dire, ma Fille, que je n'irois point à Jouarre; car jusques à hier, j'étois résolu à y aller. Il faut partir maintenant, après les nouvelles que je reçois; et ce qui m'est assurément fort fâcheux, partir sans vous voir. L'ordre a été donné pour demain : cela peut aller jusqu'à lundi au plus tard. J'espère être ici dans quinze jours. M. Le Chantre sera toujours prêt à monter à cheval dans vos besoins; et si quelque chose presse davantage, j'enverrai de Paris M. le trésorier. Je ne vous répéterai pas ce que vous pouvez apprendre de madame de Lusancy.

Pour ce qui regarde la nouvelle abbesse, qu'on dit qui est sur les rangs, il n'en faut pas croire le père des Londes, qui s'imagine toujours pouvoir réussir pour madame de Croissy. Je ne crois pas non plus que madame de Jouarre dise sincèrement ce qu'elle pense; et s'il falloit juger de ses sentiments, je croirois presque que ce qu'elle dit est justement ce qui est le plus loin de son cœur. Quoi qu'il en soit, la nouvelle abbesse, s'il y en a une, quelle qu'elle soit, sera bien farouche si je ne l'apprivoise, et bien indocile si je ne la réduis à la raison. Je n'y oublierai rien; et c'est tout ce que je puis. Du reste, ma Fille, Dieu se mêlera de cette affaire, et je n'en perdrai jamais l'espérance.

Les personnes mal intentionnées ne font pas toujours tout ce qu'elles veulent. Dieu se montre le moteur des cœurs, et fait tourner à ses fins même les passions injustes; et je ne vois rien de bon que de s'abandonner à lui en pure perte; car cette perte, c'est un gain assuré. *Qui perd son âme la gagne, qui la veut gagner la perd* [1]; qui craint trop, fait tort à la sagesse et à la bonté qui gouverne tout.

On doit faire assigner le couvent en mon nom : je vous prie que nos chères Filles fassent en cette occasion, mais en celle-là seule-

[1] *Matth.*, x. 39.

ment, ce qu'il faudra contre moi, et ne se montrent pas les moins zélées pour le bien de la maison : loin de le trouver mauvais, j'en serai bien aise. Je ne m'embarrasse nullement de ce procès : selon les règles, je dois le gagner ; selon les préventions que M. Talon a mises dans les esprits, je devrois le perdre : mais mes raisons sont si fortes, qu'il y en a assez pour faire même revenir les entêtés. Quoi qu'il en soit, cela sera court, et c'est ma joie ; parce que je reviendrai sur mes pas, et me rendrai aussitôt auprès de vous.

Je ne pouvois m'empêcher d'aller consoler madame de Farmoutiers * sur la mort de M. son père, ni y rester moins d'un jour. Je ne me plaindrai jamais des peines qu'on peut me donner à Jouarre ; mais je plaindrai seulement celles que je ne puis assez soulager, ni assez tôt. Je salue madame votre sœur, madame de Fiesque, etc. Votre lettre du jour de Pâques m'a rempli de consolation ; continuez.

A Meaux, ce 18 avril 1692.

LETTRE LXXIII.

Sur la conduite qu'elle devoit tenir dans les différents actes que la communauté pourroit faire contre lui ; et sur la paix que Dieu donne.

Je suppose, ma Fille, qu'après l'arrivée de ce messager, vous serez en liberté de parler de ma lettre d'hier, et qu'il n'est plus nécessaire que je répète tout ce qu'elle contient. Au lieu de cela, je vous envoie copie de celle que j'écris par ce même messager à madame de Jouarre : je vous ajouterai seulement que ce n'est point du tout mon intention de vous faire des affaires, par mes défenses, pour de petites choses, pourvu que l'essentiel de l'autorité subsiste. Vous pouvez donc souscrire aux actes où sera l'immédiation ** : ils ne me nuiront pas, tant qu'ils ne passeront pas sous mes yeux, comme il faudra qu'ils y passent quand je me ferai représenter les baux dans les comptes. J'écrit ce que vous souhaitez à madame la prieure, avec d'autres choses que vous pourrez savoir d'elle, sur les confesseurs. Vous n'avez que faire de vous mettre en peine des papiers qui regarderoient la redevance, puisque vous n'en avez nulle connoissance : il est vrai que s'il y en avoit quelqu'un qui fût décisif en ma faveur, et qu'on le sût, on seroit obligé de me le déclarer, à peine d'être coupable ; et j'en userois ainsi sans difficulté, si j'en avois qui fussent pour vous. Je ne crois pas qu'on vous parle de rien sur l'affaire de la redevance ; elle est trop prête à être jugée, et il faudroit déjà l'avoir fait. En tout cas, signez sans hésiter, à la réserve des deux cas que je vous ai marqués dans ma lettre d'hier. On ne

* Madame de Beringhen, abbesse de Farmoutiers.

** C'est-à-dire la qualité de relevant immédiatement du saint Siége.

dira pas à la face du parlement que je suis un usurpateur du spirituel : ce qu'on dira du temporel est cela même qui est en question ; et vous pouvez parler conformément à la prétention de votre maison.

Madame ne pourra plus crier sur mon refus, puisque je demeure moi-même : elle ne manquera pas de dire que c'est que je crains d'être condamné en ma présence. Je crois devant Dieu ma cause si bonne, qu'elle ne devroit souffrir aucune difficulté ; mais ce sont des hommes qui jugent, et des hommes prévenus par le plaidoyer de M. Talon. Je ne puis empêcher que M. de Paris ne soit mon supérieur, ni qu'il n'abuse de son pouvoir en cette occasion ; mais ce sera sans conséquence pour les autres. J'ai grand besoin de savoir les mouvements qui se feront à Jouarre pour cela ; si on se vante d'avoir un congé ; si on est en état d'aller ; si on se trémousse : pénétrez, et mandez-moi tout.

Je ne dis rien sur madame de Matignon, que je ne connois pas. Il ne sert de rien de raisonner sur tout cela, puisqu'on y voit si peu clair. Je discontinue, pour lire une lettre qu'on m'apporte en ce moment de madame de Lusancy.

Il seroit bien plus doux de parler de cette paix qui surmonte tout sentiment, qui se cache, qui se montre, qui se retire, et qui jamais n'est plus parfaite que lorsque, rentrée dans le fond, elle y règne sans être sentie. Dieu vous la donne ! je l'en prie.

Ce 19 avril 1692.

LETTRE LXXIV.

Il lui prouve les droits de son église à l'égard de la redevance que l'abbesse lui contestoit ; l'excite à la confiance dans les états de tristesse ; et sur le livre intitulé *l'Esprit de Gerson*.

Puisque vous voulez, ma Fille, que je vous instruise du droit de mon église sur la redevance, je vous dirai, en peu de mots, que la sentence du cardinal Romain n'établit pas cette redevance comme une chose qui soit donnée de nouveau, encore moins qui soit donnée pour l'exemption. Il étoit constitué juge, premièrement de ce qui regardoit l'exemption et la juridiction. Mais il est à remarquer qu'après qu'il a spécifié dans l'exposé du droit des parties, dans sa sentence, tout ce qui regardoit cette matière de la juridiction, jusqu'au dernier détail, sans rien omettre, il ajoute qu'on lui remettoit le jugement de toute autre matière quelle qu'elle soit, qu'il pouvoit appartenir au droit de l'évêque en quelque manière que ce fût ; et en conséquence il prononce sur le temporel, à savoir : sur deux muids de blé que l'évêque avoit en fonds, et sur la cire du trésorier. On ne voit pas pourquoi il auroit parlé de ces deux articles, s'il n'y avoit

rien eu sur le temporel qui eût été remis à son arbitrage. Ce qu'il ajoute, sur les dix-huits muids, est une suite de cette prononciation ; et la différence qu'il met entre les deux muids et les autres n'est pas que l'un fût ancien, et les autres nouveaux ; car on ne lui a point accordé le pouvoir de rien donner : mais c'est que le tout étoit dû, que les deux muids avoient un fonds fixé sur quoi on les prenoit ; au lieu que les dix-huit muids devoient être pris indéfiniment sur tous les fonds et dîmages d'un certain canton.

Cela étant, il paroît que les dix-huit muids ne sont point donnés de nouveau, ni pour l'exemption ; et c'est aux religieuses à prouver que c'est pour cela qu'ils sont donnés, faute de quoi l'évêque demeure dans sa possession. Aussi est-il à remarquer qu'elles ont contesté ce droit par deux fois, en soutenant que c'étoit un abus de donner du grain pour une exemption, l'évêque soutenant au contraire que cette redevance étoit de l'ancien domaine et dotation de l'Eglise ; ce qui obligea les religieuses à mettre en fait que ce n'étoit point de l'ancien domaine et dotation : elles offrirent la preuve, à laquelle étant admises, elles succombèrent, et elles ont été condamnées par deux arrêts contradictoires, contre lesquels il n'y a plus lieu de se pourvoir. Voilà, ma Fille, à peu près le droit de mon église, qui, comme vous voyez, est assez clair ; et quand il le seroit moins, je n'en dois pas moins gagner ma cause ; parce que le doute me suffit, attendu que dans le doute on adjuge à celui qui possède. C'est donc au monastère à prouver ; et vous voyez qu'il a déjà succombé dans cette preuve. Aussi vous puis-je assurer qu'on revient déjà un peu de la prévention ; et on commence à voir que les conclusions de M. Talon ne sont pas aussi bien fondées qu'on le croyoit. Quand mon avocat aura plaidé, on reviendra encore davantage ; et les juges sont bien avertis que c'est une affaire où il faut donner de l'attention. Ainsi je crois toujours que je gagnerai ; et je ne vois pas que j'aie à craindre autre chose que la commisération que la famille de madame de Jouarre tâche d'inspirer pour elle aux juges, pour les empêcher de lui ôter tout.

Au reste, vous avez raison de dire que s'il y a de la simonie dans cette affaire, elle est également des deux côtés. L'argent que vouloit donner Simon le Magicien étoit pour acheter le don de Dieu, et ce n'étoit pas lui qui le vouloit vendre : tellement que si c'étoit un crime à mes prédécesseurs de se laisser corrompre, les religieuses qui les auroient corrompus ne seroient pas moins criminelles. Et on ne peut pas dire que ce soit un bien donné pour se racheter de la vexation ; pour deux raisons : l'une que c'étoit les religieuses qui étoient, pour ainsi parler, les vexatrices, l'évêque étant en possession du droit de

visite, comme il paroît par la sentence même du cardinal : secondement, on pourroit bien, par une espèce de compensation, abandonner un droit pour conserver l'autre, si c'étoient des droits de même nature, ou si le droit étoit litigieux des deux côtés. Mais ce n'est pas ce que prétendent les religieuses : elles disent au contraire qu'elles ont créé sur elles une redevance nouvelle, pour obtenir l'exemption : ce qui n'est pas abandonner un droit ligitieux, mais donner un bien temporel certain, pour affermir un droit spirituel litigieux; ce qui est toujours constamment dans l'idée de la simonie. Il n'y a donc point de réplique à faire à votre raisonnement; et si vous gagnez ce procès, votre exemption n'en sera que plus ruineuse, puisque le fondement en sera une simonie et une corruption : et quand vous le perdriez, il n'y auroit point d'excuse pour vous; parce que ni moi qui l'attaquois, ni le parlement qui vous l'a fait perdre, ne nous sommes fondés sur cette prétendue simonie; autrement le procès seroit déjà jugé, sans qu'on plaidât davantage; et la redevance s'en seroit allée avec l'exemption, à laquelle elle auroit servi de fondement.

Il y a beaucoup d'apparence que nous ne serons pas jugés jeudi prochain, parce que vous commencez à reculer, et à vous défier un peu plus de votre cause que vous ne faisiez au commencement. Voilà comme sont les affaires de Jouarre : on croit tout assuré d'abord; on commence à douter, et puis on perd. Voilà ce qui doit arriver selon les règles : mais je ne réponds pas des hommes, surtout ayant contre moi tant de fortes sollicitations, sans aucun secours de ma part, pas même de mes neveux. Je ne sais pas qui sollicite, et on ne m'a encore parlé que de madame de Marsan. Si madame de Luynes sollicite avec mesdames vos Sœurs, il n'y aura qu'à les laisser faire; car elles auront plus de raison de solliciter à cette fois qu'à l'autre. Le recours est bien vain, d'espérer pouvoir revenir de l'arrêt, sur le fondement qu'il n'est point rendu entre les religieuses, le clergé et le peuple : car rien ne m'est plus aisé que de le faire déclarer commun; puisqu'il est visible qu'on n'a point d'autres raisons à dire que celles que madame l'abbesse a dites, et que personne n'est plus recevable à contester après que tout le monde exécute, et que j'ai fait une infinité d'actes de juridiction sans contradiction.

Mademoiselle de La Rasturière prétend être fort persuasive, et qu'elle auroit obtenu le congé de madame l'abbesse, si elle me l'avoit envoyée au lieu de M. de La Madeleine. Elle croit aussi obtenir de moi un congé absolu pour aller aux eaux, sans y ajouter des défenses de passer et repasser par Paris : mais, avec toute la politesse que je pus, je lui fis bien voir que cela n'étoit pas à espérer.

On n'obtiendra jamais de madame de Jouarre qu'elle vous justifie;

parce qu'elle veut avoir de qui se plaindre, et qu'elle croit faire plus de pitié en disant que c'est par des nièces qu'elle a perdu de si beaux droits. Je ne sais plus que faire pour la désabuser.

Il ne faut pas laisser croire à madame de Lusancy que j'aie usé de tout mon pouvoir : à mesure que la conduite paroîtra mauvaise, mon pouvoir augmentera; ou plutôt ce ne sera pas mon pouvoir qui augmentera, mais ce sera l'application qui s'en étendra plus loin, et se fera mieux sentir.

Pour vos peines particulières, il n'est pas vrai que la tristesse ne puisse pas venir de Dieu : témoin celle de l'âme sainte de Notre-Seigneur. L'ennui où l'évangéliste confesse qu'elle fut plongée ne différoit point en substance de ce qu'on appelle chagrin. N'alla-t-il pas jusqu'à l'angoisse, jusqu'à l'abbattement? et n'étoit-ce pas une agitation, que de dire : *Mon âme est troublée, et que ferai-je? dirai-je à mon Père : Mon Père, sauvez-moi de cette heure*[1] *?* N'y avoit-il pas même une espèce d'inquiétude, d'aller par trois fois à ses apôtres, et de revenir par trois fois à son Père? Il est vrai qu'il n'y a point de défiance; car cela ne convenoit pas à l'état du Fils de Dieu : mais n'en a-t-il pas pris tout ce qu'il en pouvoit prendre sans dégénérer de la qualité de Fils, lorsqu'il a dit : *L'esprit est prompt, mais la chair est foible*[2] *?* et encore lorsqu'il a dit : *Mon Père, s'il est possible*[3]*;* et selon l'autre évangéliste : *Mon Père, si vous le voulez*[4]; comme s'il doutoit du pouvoir et de la volonté de son Père?

Tout cela fait voir que notre Chef a transporté en lui toutes les foiblesses que devoient éprouver ses membres, autant que la dignité de sa perfection et de son état le pouvoit souffrir. Mais la chose a été poussée bien plus loin dans ses serviteurs; puisque Job a été poussé jusqu'à dire[5] : *Je suis au désespoir;* et ailleurs : *J'en suis réduit au cordeau.* Et saint Paul n'a-t-il pas été poussé jusqu'à n'avoir de repos ni jour ni nuit, jusqu'à être accablé au delà de toutes bornes et au-dessus de ses forces, jusqu'à porter dans son cœur une réponse de mort[6], et n'avoir besoin de rien de moins que d'une résurrection?

Ne pensons donc point à donner des bornes aux exercices que Dieu peut envoyer à ses serviteurs; mais livrons-nous entre ses mains pour recevoir tel caractère qu'il lui plaira de la croix de notre Sauveur : et il ne faut point se tourmenter en examinant si c'est là ou un effet de notre foiblesse, ou un exercice divin; car en s'en tenant au premier, qui est le plus sûr, il ne laisse pas d'être véritable que Dieu s'en peut servir pour nous conduire à ses fins, autant que ce qui viendroit immédiatement de lui-même, ayant tout en

[1] *Joan.*, XII. 27. — [2] *Matth.*, XXVI. 41. — [3] *Ibid.*, 39. — [4] *Luc.*, XXII. 42. — [5] *Job*, VII. 15, 16. — [6] 2 *Cor.*, I. 8.

sa main, et même notre foiblesse et nos inclinations vicieuses; tout enfin jusqu'à nos péchés pour les faire servir à notre salut.

Au milieu de ces opérations et de ces états, s'éloigner du pain des forts, c'est renoncer à la force dont on a besoin; et c'est une illusion de croire qu'on se porte mieux en se privant de la communion : car c'est le cas alors de s'en approcher en espérance contre l'espérance, qui est cette plénitude de foi que nous devons imiter d'Abraham, pour être justifiés à son exemple.

Je ne connois du livre intitulé, *l'Esprit de Gerson*, que le nom de l'auteur [1], qui est un très-malhonnête homme, et très-ignorant en théologie : mais, après tout, il peut avoir pris quelque chose de fort bon de l'auteur qu'il cite, à quoi mon sermon du clergé pourroit être conforme.

L'oraison méthodique et régulière ne convient ni aux dispositions de votre corps, ni à celles de votre âme. Marchez en foi, ma Fille; c'est là tout. Je n'ai le loisir d'écrire qu'à vous seule.

A Meaux, ce 23 avril 1692.

LETTRE LXXV.

Sur les intervalles dans lesquels on peut réitérer l'administration du saint viatique.

M. Eudes m'a rendu votre lettre, ma Fille. Sur l'accident qui est arrivé, on a bien fait. En cas qu'il eût fallu transporter le saint sacrement, il eût été indifférent où on l'eût mis, pourvu que c'eût été dans un lieu sacré et décent.

Je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse ma sœur de Saint-Ignace, que j'offre tous les jours à Dieu de tout mon cœur. Patience, persévérance, et au terme la couronne d'immortalité. Il n'y a nulle difficulté de redonner le saint viatique au bout de neuf ou dix jours, pourvu qu'on soit en état : mais on dit que notre chère Sœur malade ne sauroit pas avaler. Qu'elle y supplée par sa foi, et par de pieux désirs. On pourroit aussi, en cas de besoin, faire l'office et dire la messe au dedans, si le cas échéoit de le faire.

Il sembloit hier au soir que nous ne pourrions pas être jugés, à cause que le parlement étoit mandé pour aller prendre congé du roi; et M. l'avocat général avoit dit qu'il ne pouvoit pas s'engager à conclure. Nous saurons demain s'il n'y aura rien eu de changé : je ne le crois pas. Nos avocats auront conclu, et le jugement sera le lendemain de l'Ascension. Je ne raisonne plus du tout sur l'événement, que j'abandonne tout à fait à Dieu.

Demain j'espère aller coucher à Chantilly, où le roi arrivera samedi, y séjournera dimanche, et en partira lundi, et moi le même

[1] Eustache le Noble.

jour, ou le mardi au plus tard, pour retourner ici. J'enverrai aussitôt après querir votre lettre. Je crois l'avoir bien entendue, sans la voir, par celle que vous m'écrivez. Redoublez vos prières dans ce saint temps des Rogations. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous, et je vous offre à lui tous les jours.

A Meaux, ce 8 mai 1692.

LETTRE LXXVI.

Sur les motifs de confiance en Dieu; le bonheur de souffrir pour la justice; et les suites des démarches de l'abbesse.

J'arrive de mon petit voyage : j'ai vu partir le roi et toute la cour. Si les vents étoient favorables, il y a beaucoup d'apparence qu'on verroit bientôt éclore quelque grand dessein, et qui pourroit décider. Il faut beaucoup prier pour le roi, et pour les prospérités de l'état.

J'ai reçu, ma Fille, en arrivant, votre lettre du 9 et celle du 12. Je n'ai point vu le père Soanen, ni rien ouï de sa part. M. le théologal ira avec tous les pouvoirs, s'il peut aller : mais il est malade. Il écrira ou fera écrire à madame de Jouarre, et vous ne l'aurez pas pour cette fois. Vous pouvez me dire tous vos doutes; et ce que vous m'en avez dit en général ne m'a nullement importuné. Je souhaite de tout mon cœur que la ferveur se soutienne à Jouarre, principalement dans celles qui me sont unies, et je n'oublierai rien pour les y porter.

Je suis fâché de la perte de ma sœur de Saint-Ignace, qui assurément étoit une de nos plus saintes religieuses. Dieu sait ce qu'il veut faire, et il ne faut qu'attendre ses volontés avec une foi courageuse et persévérante. Il faut mettre en lui sa confiance : il donne l'humilité, comme il donne les autres vertus, et même plus que les autres; puisque le premier effet de sa grâce est de faire rentrer l'homme dans son néant.

Vous manderez ce qu'il vous plaira à cette bonne Fille. Je serai ici, s'il plaît à Dieu, jusques après l'octave. M. Phelippeaux pourra revenir quand notre affaire sera jugée : elle le doit être vendredi prochain.

Je loue le sentiment que Dieu vous donne, qu'on est bien heureux d'avoir à souffrir pour la justice. Madame avance, sans y penser, l'œuvre de Dieu, quand elle vous donne lieu d'exercer la patience. Je songerai à la prière.

Il est bien vrai que madame de Jouarre donne le dernier coup à l'exemption par l'arrêt qu'elle poursuit. J'ai appris pourtant à la cour qu'elle se donnoit encore beaucoup de mouvements du côté de

Rome pour la faire revivre. Elle a écrit au roi en faveur de M. de La Vallée, et n'a reçu aucune réponse. Vous le pouvez dire à nos chères Filles, en recommandant qu'on n'en parle point : il ne sera peut-être pas hors de propos que madame la prieure le sache.

J'ai vu en passant M. et madame de Chevreuse, qui se portoient bien. Votre famille sollicite à cor et à cri pour madame de Jouarre : on devroit donc du moins obtenir par là qu'on vous traitât mieux. Pour moi, cela ne me fâche point du tout. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 12 mai 1692.

LETTRE LXXVII.

Sur la solidité de l'amitié qui les unissoit ; la discrétion dans les réprimandes, et les actes qu'elle pouvoit signer.

J'envoie plutôt pour querir vos lettres, ma Fille, que pour vous donner de mes nouvelles, puisque vous en reçûtes hier. Ce n'est pas que je me lasse de vous en donner, ou que je soupçonne que vous vous lassiez d'en recevoir : une amitié cordiale et aussi vive que la vôtre est bien éloignée de cette disposition. Celle que forme le christianisme est un effet du Saint-Esprit : celle qui est fondée sur la subordination ecclésiastique a son fond dans le caractère du baptême ; et quand on y joint la confiance absolue, c'est un soutien ; c'est quelquefois un martyre et une croix, et toutes les grâces chrétiennes y sont renfermées.

Dieu me garde de vous faire des réprimandes de commande. Il en faut faire quand il le faut, quand la charité le demande, quand le Saint-Esprit le donne.

Il ne faut jamais signer de protestation qui regarde la conservation des priviléges : pour le temporel, tant qu'on voudra, pourvu que ce ne soit pas un moyen pour parler du spirituel dans le même acte. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 13 mai 1692.

LETTRE LXXVIII.

Ses sentiments sur la perte de son procès, et les conséquences qui en résultent contre l'exemption de Jouarre.

Votre lettre du 17, que je viens de recevoir, ma Fille, ne m'apprend rien de nouveau, en me marquant les sentiments que vous avez pour moi. Je les sais et je les ressens.

Pour ce qui est du procès, je vous ai souvent marqué l'extrême prévention des juges. Ie ne sache d'autre cause de l'arrêt qui me l'a fait perdre : du reste, il importe peu de le savoir, et je ne m'en informe

pas. M. Phelippeaux, qui revient lundi, et pourra aller à Jouarre durant le jubilé, nous en dira davantage. Ce qui est bien constant, c'est que cet arrêt donne le dernier coup au privilége, et que les juges les plus favorables qu'on pourroit choisir ne pourroient plus le relever quand ils le voudroient.

J'ai été fâché de cette perte par rapport à mon église et à mes successeurs; mais comme j'ai fait ce que je devois, je n'ai senti le coup qu'un seul moment; et du reste, de très-bonne foi, je ne sens pas seulement que j'aie perdu. Assurez-en bien nos chères Filles, et que très-assurément je ne souffrirai plus le titre d'indépendance dans aucun acte. J'ai donné le coup mortel à l'exemption : madame de Jouarre a voulu l'ensevelir, et il ne faut plus qu'il en soit parlé.

Il n'y a pas moyen de vous aller voir pendant le jubilé, ni durant le reste de la mission. On ne peut non plus vous envoyer le père Claude, qui est un des principaux prédicateurs. Celles qui souhaitent de s'y confesser le pourront avoir après la mission, et on leur pourra différer leur jubilé, si elles le souhaitent.

Quelle pensée vous avez sur mes visites! tenez pour assuré que j'y serai plus attaché, et que j'y agirai plus hautement que jamais : mais chaque chose a son temps, et tout doit être réglé par la prudence. Je salue nos chères Sœurs, et en particulier madame de Luynes. Jésus-Christ a bien fait toutes choses, *Amen, amen :* il est ainsi. Tout à vous, ma chère Fille.

A Meaux, ce 17 mai 1692.

LETTRE LXXIX.

Sur une prière pour le jubilé; et la soumission à la volonté de Dieu.

J'envoie, ma chère Fille, pour apprendre de vos nouvelles et de celles de nos chères Filles : on vous porte aussi une lettre de M. l'abbé de la Trappe. J'ai reçu la vôtre du 19. Je me dispose pour le jubilé dans cette semaine, et je m'en vais commencer mes stations. La prière que je vous ai promise ne sera prête que vers la fin de cette semaine : je n'ai pas eu le loisir d'y travailler plus tôt; et il me semble aussi que vous me mandiez qu'il suffisoit qu'on l'eût dans la semaine prochaine, qui étoit celle qu'il paroissoit qu'on destinoit au jubilé.

M. Phelippeaux pourra aller la semaine prochaine à Jouarre : pour le père Claude, il ne pourra pas y aller si tôt, à cause qu'il a des engagements précédents dont nous ne sommes pas tout à fait les maîtres.

La part que vous prenez à mes intérêts me touche fort : mais je vous assure en vérité que je ne le suis de la perte, que par la part

que vous et vos chères Sœurs y voulez bien prendre. La soumission est le seul bien ; et quand Dieu donne des occasions de la pratiquer, il faut lui en rendre grâces. Vous aurez su ce qui m'empêcha de faire réponse à madame votre sœur et au cher chapitre soumis ; je répare cela à cette fois.

J'entre beaucoup en matière sur les indulgences, dans la méditation que je vous prépare à madame de Luynes et à vous. Je loue vos sentiments généreux de ne vouloir pas profiter des sollicitations de votre famille contre moi : vous méritez par cet endroit-là beaucoup de reconnoissance de ma part, aussi bien que par beaucoup d'autres qui me marquent la sincérité et droiture de votre cœur. Je fais mettre au nët un sermon dont j'espère que vous pourrez être édifiée ; c'est celui de l'ouverture de la mission.

J'ai oublié de remercier ma sœur de La Guillaumie du soin qu'elle a de transcrire mes écrits. Je la bénis de tout mon cœur, et je vous souhaite, ma Fille, la consolation du Saint-Esprit. Je serai bien aise que vous remettiez votre jubilé à la semaine prochaine ; afin que vous ayez la prière, que je tâcherai d'envoyer mardi ou mercredi au plus tard. A vous, ma Fille, de tout mon cœur.

A Meaux, ce 21 mai 1692.

LETTRE LXXX.

Il lui envoie la prière pour le jubilé ; lui demande que ce qu'il faut pour elle soit commun à d'autres par charité.

Voilà, ma Fille, la prière du jubilé : je souhaite qu'elle vous prépare à une si grande grâce. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous pouvez en faire part à madame votre sœur, et à celles de nos chères Filles que vous trouverez à propos. C'est l'extrait d'une plus longue méditation qui n'est pas encore achevée : et comme il faudra du temps pour l'achever et la décrire, je vous envoie toujours cet extrait, qui en comprend toute la substance et toute la force. Le reste viendra en son temps : mais je ne puis me presser, étant d'ailleurs très-occupé durant ce saint temps.

J'ai promis une copie de cette prière à ma sœur Cornuau : elle viendra faire ici son jubilé pendant l'octave, et il suffira que je l'aie pour ce temps-là. Vous pouvez aussi, sans vous presser, m'envoyer la copie de la prière de la mort. Comme je suis souvent consulté sur des choses semblables, vous voulez bien, pour me soulager, que ce qui est pour vous par destination et par préciput vous soit commun avec d'autres par charité.

Portez vos maux et ces noirs chagrins en soumission : c'est là,

jusqu'à ce que Dieu vous en délivre, ce qui doit faire la principale partie de votre pénitence. *Amen, amen,* ma chère Fille.

A Meaux, ce 23 mai 1692.

LETTRE LXXXI.

Sur les excommunications portées contre celles qui entrent dans les monastères de filles.

Je suis fâché, ma chère Fille, de n'avoir pas la même liberté de vous aller voir qu'a M. le trésorier. Pour votre cas de conscience, qui sauroit bien distinctement les sentences d'excommunications portées contre celles qui entrent dans les monastères de filles, en encourroit la peine. Ceux qui ne sont pas instruits et ne veulent pas croire, mais se persuadent que ce sont des discours de religieuses sans fondement, sont excusés par leur ignorance : et en tout cas, il n'y auroit obligation de les éviter qu'après que l'excommunication seroit déclarée par sentence. Je suis tout à vous, ma Fille, sans réserve.

A Meaux, ce 27 mai 1692.

LETTRE LXXXII.

Sur ses peines ; les doutes contre la foi ; le jeûne et l'abstinence.

J'ai vu votre lettre du 19, qui ne me paroît point demander de réponse. Sur les premiers articles, il suffit, ma Fille, que j'aie été averti. Il n'y a plus à me consulter sur le sujet de ces peines : il ne les faudroit pas même confesser à l'heure de la mort. Il n'y a qu'à se tenir aux règles que je vous ai données. La diversité des sentiments des confesseurs est un des maux que vous éviterez par là. Les peines sur la foi en cela sont de même nature que les autres. Vous pouvez dire en général qu'il vous a passé dans l'esprit des doutes contre la foi, sans rien spécifier davantage, et en disant que vous n'avez pas remarqué que vous y ayez adhéré : car vous devez, selon vos règles, présupposer que vous n'y adhérez pas quand vous n'êtes pas assurée de l'avoir fait. Il ne faut point recommencer vos confessions.

On peut écouter les raisons de douter, pour consulter ; mais toujours avec soumission. Vos peines ne doivent pas vous empêcher de communier deux fois la semaine, mais au contraire vous y engager.

Sur votre lettre du 22, je vous dispense des jeûnes absolument, et des abstinences que vous ne croirez pas pouvoir faire. Votre confesseur les changera en quelques autres œuvres : vous ne pouviez mieux choisir que M. le curé.

Le père Claude est malade ; on ne peut l'envoyer de longtemps. Il n'y a point d'apparence qu'il soit en état d'aller à la mission d'Aci.

L'arrêt * porte restitution de fonds, depuis la demande, c'est-à-dire, rien. Quand je voudrai faire payer les dépens du premier procès, ce sera quelque chose. Tout cela ne mérite pas qu'on en parle. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 30 mai 1692.

LETTRE LXXXIII.

Sur ses impatiences dans ses peines, et la manière de traiter ces sortes d'infirmités; sur l'impuissance de l'homme sans la grâce; et sur les présents qu'on lui faisoit.

Vous ferez fort bien, ma Fille, de mettre ces impatiences avec les autres peines dont il ne faut pas ordinairement vous confesser. Il faut choisir des personnes qui sachent les faire servir aux desseins de Dieu, c'est-à-dire à humilier sans décourager; et au contraire à faire jeter son venin à la concupiscence et à purifier le cœur par la contrariété. Ceux qui ne sont pas assez exercés à ces dispositions, se scandalisent et s'embarrassent beaucoup, en embarrassant leurs pénitentes par des pénitences qui ne leur tournent à aucun bon usage. Ainsi mettez cela avec tout le reste. Acceptez ce que M. le curé a substitué à la place du jeûne.

Il est vrai que nous ne pouvons rien sans la grâce, et nous ne pouvons non plus faire les autres actions de piété que celles que vous me priez de demander pour vous : mais il ne faut pas pour cela cesser de vous exciter à celle-là comme aux autres, et bien croire en attendant que cette même excitation est encore un don de la grâce.

Sans hésiter, je prends votre parti sur les ouvrages : je n'aime point ce qui coûte trop de temps, et de l'argent par-dessus. Je suis pour Marie contre Marthe; et pour la pauvreté contre ces petites libéralités. Je suis très-mortifié quand on m'en fait de cette nature, et encore plus mortifié quand on croit que je m'y plais; cela étant éloigné de mon esprit autant que le levant l'est du couchant.

Quant aux entrées, je n'ai pu refuser dans la conjoncture à la femme de La Madeleine : j'ai eu tort de n'avoir pas expliqué que ce n'étoit que pour une fois. On est accoutumé dans le reste du diocèse à le restreindre ainsi, à moins que le contraire ne soit spécifié. Je serai fort réservé pour Jouarre par toutes sortes de raisons, et en particulier par celle que vous me marquez : vous m'avez fait grand plaisir. Je salue de tout mon cœur madame de Luynes et madame de Fiesque. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 31 mai 1692.

Ne dites rien, de peur de contrister nos chères Filles.

* Il s'agit de l'arrêt qui décharge l'abbaye de Jouarre de la redevance des dix-huit muids de blé qu'elle payoit annuellement aux évêques de Meaux.

J'ai reçu la prière de la mort ; je vous enverrai bientôt celle du jubilé entière ; on la met au net. J'écris si vite, que j'ai souvent peine à me déchiffrer moi-même.

LETTRE LXXXIV.

Il n'aime pas à donner des sentences de sa façon. Qu'on ne doit prier en public pour personne, sans ordre : et sur les caractères que doit avoir une décision du pape, pour être infaillible.

Vous me ferez le plaisir de m'envoyer la sentence dont vous me parlez. Pour moi, je n'aime point à donner des sentences de ma façon ; mais en voici deux bien courtes, et que j'aime fort : *Tout tourne à bien à ceux qui aiment Dieu* [1]; et encore : *Espérance contre espérance* [2].

Vous recevrez le mandement pour les prières de quarante heures par M. le curé de La Ferté-sous-Jouarre : le mandement instruit de tout. On vous en porte un pour vous, et un pour madame la prieure. Régulièrement on ne doit point prier publiquement pour personne, sans ordre ; mais on n'y prend pas garde de si près. Ce n'est pas non plus la coutume de prier pour un autre roi, à moins qu'il ne soit ordonné, si ce n'est par des prières particulières, comme on fait dans les sacristies.

J'ai bien expliqué que je ne voulois point de pareils présents ; et en effet, s'il en venoit je refuserai et renverrai. Ce que je vous écris est la vérité, et non une complaisance. Vos lettres me font plaisir, loin de me fatiguer ; donnez-vous une liberté toute entière.

Ma sœur Cornuau est aux Ursulines, en grande paix ; je la mande quelquefois.

Le mandement porte expressément que les prières de quarante heures ne se feront qu'après l'octave.

Les décisions du Pape ont la souveraine et infaillible autorité, de l'aveu de tout le monde, quand elles sont acceptées de toute l'Eglise. Vous avez très-bien fait de communier malgré vos peines. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 6 juin 1692.

LETTRE LXXXV.

Sur quelques-uns de ses écrits, et sur le ministre du sacrement de confirmation.

J'allois envoyer à Jouarre quand votre paquet est venu, ma chère Fille, et on a donné à la messagère les lettres que j'avois écrites dès hier. J'approuve fort la prière que vous m'avez envoyée, et ma sœur Cornuau sera bien aise de voir des extraits faits de si bonne main et

[1] Rom., VIII, 28. — [2] Ibid., IV. 18.

avec un si bon goût. C'est en effet ma sœur de Saint-Antoine Subtil qui a l'original que vous souhaitez. Quand je serai à Coulommiers, où l'on a la mission et le jubilé, je verrai ce que je pourrai obtenir d'elle; car je sais qu'elle a de la peine à se dessaisir de l'original : du reste, je ne me suis point du tout mêlé de la distribution que M. Ledieu fait de ces écrits ; mais je me prêterai fort volontiers à vous les faire avoir tous, puisque vous en êtes touchée.

J'avois déjà séparé votre relation pour la porter à Germigny, où j'irai me reposer quelques jours après l'octave. Je ne vous oublie jamais, soyez-en bien assurée. Je prie Notre-Seigneur qu'il diminue vos peines, et qu'il augmente votre patience.

Le sacrement de confirmation est en effet réservé aux évêques, pour en être les ministres ordinaires. L'Eglise grecque le fait donner maintenant par les prêtres, avec la permission de l'évêque; et cet usage étoit ancien dans quelques Eglises, sans même qu'il y fallût une dispense particulière du Pape. Il n'est pas bien constant que les papes en aient donné; et quoi qu'il en soit, la principale dispensation de ce sacrement demeure toujours à l'évêque, parce qu'on ne le donne que par l'onction qu'il a consacrée. Vous avez ma réponse sur le reste. Voici une lettre de madame de Harlay, à laquelle je ne ferai de réponse qu'après avoir su vos sentiments.

Je salue de tout mon cœur madame de Luynes.

A Meaux, ce 7 juin 1692.

LETTRE LXXXVI.

Sur la conduite de l'Epouse des Cantiques ; sur la pénitence, et les maux que Dieu nous envoie.

Je me sers de la commodité de ma sœur Cornuau pour vous dire, ma chère Fille, que je suis arrivé ici en bonne santé : j'y serai le reste de la semaine, ensuite à Coulommiers, et à Jouarre au commencement du mois de juillet. J'espère avant ce temps-là d'avoir de vos nouvelles par ma sœur de Sainte-Pélagie, et peut-être par ma sœur de Lusancy. Je crois que vous aurez fort approuvé ma conduite sur le congé à son égard. Depuis que je suis ici, je commence à me trouver l'esprit en repos.

L'Epoux et l'épouse me ravissent : c'est une matière sur laquelle on ne tariroit jamais; mais qui n'est pas propre à tout le monde. C'est une amante et c'est une amie, et en un mot c'est l'épouse qui dit : *Je l'ai cherché, et je ne l'ai pas trouvé ; je l'ai appelé, et il ne m'a pas répondu* [1]. C'est cette épouse qui est frappée, blessée, dépouillée par les gardes de la ville. Tout le secret qu'elle y sait, c'est, malgré l'é-

[1] *Cant.*, III. 1 ; V. 6.

loignement de l'Epoux, de retourner toujours à lui avec la même familiarité et liberté.

Vous voyez bien que ce que j'ai dit des rigueurs de la pénitence suppose un sujet capable de les porter. Acceptez vos maux en pénitence, et tout vous tournera à bien. Les maux que Dieu nous envoie sont en quelque sorte imposés par son Eglise, lorsqu'elle nous ordonne de les accepter volontairement et humblement en satisfaction.

Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous. Je salue madame de Luynes, mesdames de Fiesque, de Lusancy, Fouré, Renard, Courtin, etc.

A Germigny, ce 14 juin 1692.

LETTRE LXXXVII.

Sur les confesseurs, sur des sentences, et sur la familiarité avec Dieu.

J'espère, ma Fille, qu'on sera content de la résolution que j'ai prise sur les confesseurs. Il y a longtemps que j'y pense; et le peu de profit qu'ils ont fait des avis que je leur ai fait donner, m'oblige à venir enfin à un remède plus efficace.

Je vous renvoie les sentences, afin que vous fermiez vous-même le paquet et que vous me le renvoyiez. Il n'y a rien de plus aisé que de reconnoître les fermetures à cachet volant. Les sentences sont très-bien choisies : la lettre n'est pas moins bonne; mais vous avez voulu m'en priver.

Ma santé est parfaite par vos prières. C'est samedi que je pars pour la mission d'Aci, et lundi j'espère être de retour ici. J'ai achevé ce matin la révision des Cantiques.

Il n'y a que pour les crimes certains et marqués que je voulusse empêcher une âme de reprendre avec Dieu sa première familiarité : encore aurois-je peine à l'en exclure, si l'attrait y étoit. Autre est la conduite régulière, autre celle de miséricorde et de grâce que Dieu choisit quelquefois.

Je trouve très-bon l'avis sur la nécessité de recevoir des Filles, et je ne m'y épargnerai pas.

A Germigny, ce 16 juin 1692.

LETTRE LXXXVIII.

Sur le silence qu'il lui avoit prescrit, ses répugnances dans ses peines; et la manière dont on doit juger de la vérité qui nous est présentée.

Je vous pardonne vos exagérations, qui assurément ne me trompent pas; et Dieu vous les pardonne aussi. Ne vous en inquiétez pas, ma Fille; mais apprenez par votre peine à ne vous servir jamais de pareils moyens.

Il me semble que l'attrait qui a suivi ce que je vous ai dit sur le silence, vous est une marque que c'étoit Dieu qui me mettoit à la bouche ce que je vous disois sur cela : mais je n'ai pourtant pas prétendu vous en faire une loi si étroite, que vous ne puissiez quelquefois vous en dispenser lorsque ce mal vous pressera. J'espère pourtant que Dieu vous soutiendra sans cela, et je l'en prie. Ce que vous me marquez de vos peines n'est point du tout une rétractation de votre acte d'abandon. Notre-Seigneur a dit lui-même : *Mon Père, si vous voulez; si cela se peut;* et le reste que vous savez. Il faut porter cet état comme les autres du Sauveur.

A Dieu ne plaise que vous et moi jugions de la vérité que je vous propose, par les dispositions où je pourrois être en la proposant ! La vérité, c'est la vérité, et elle ne dépend point des dispositions de ceux qui l'annoncent. Je n'ai aussi accoutumé de sentir aucune disposition, sinon que, dans ce qui regarde mon ministère, et surtout dans la conduite des âmes, ma conscience me rend témoignage que je ne parle pas selon l'homme, et je crus sentir distinctement ce témoignage la dernière fois : mais ne vous arrêtez à cela, non plus que je m'y arrête moi-même. Encore un coup, la vérité est la vérité, et c'est Dieu même, c'est Jésus-Christ même.

Laissez-vous aller à l'abandon, à l'attrait qui vous presse, quoi qu'il en puisse arriver : ne laissez pas dominer la peine, et attachez-vous aux règles que je vous ai donnés; c'est la vérité. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai écrit ce matin sur le confesseur et sur mon voyage. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 8 juin 1692.

L'amour est fort comme la mort, sa jalousie est dure comme l'enfer [1]. Ce qu'un Dieu jaloux fait souffrir à un cœur qu'il veut posséder, est inouï : ce que le cœur jaloux pour Dieu de ses moindres mouvements, dont il ne veut réserver aucun, se fait souffrir à lui-même, est inexplicable. Pour vous, ma Fille, assurez-vous que Dieu vous regarde dans vos peines.

LETTRE LXXXIX.

Sur la reconnoissance qu'on devoit à Dieu pour les instructions du prélat.

Ma plus grande jòie, ma Fille, est que nos chères Sœurs soient contentes ; et vous avez raison de dire que la vraie reconnoissance qu'on doit, non pas à moi, mais à Dieu, pour les instructions qu'on reçoit, c'est d'en profiter.

[1] *Cant.*, VIII. 6.

Ne faites point ce vœu : mais ne doutez jamais que je ne me charge devant Dieu de tout le péché qui pourroit être dans l'obéissance que vous me rendez. Cela vous doit mettre dans un parfait repos : mettez tout sur moi, comme je mets tout sur Jésus-Christ.

Vi vous prenez la peine, à votre loisir, de mettre mon exhortation sur le papier en grandes marges, j'y écrirai ce qui me reviendra de plus ou du moins que vous n'en aurez extrait.

Je n'ai nulle nouvelle de madame de Jouarre, et je n'aurois point le loisir d'entendre le sieur de La Madeleine quand il viendroit aujourd'hui. Je pars après midi pour Juilly, et demain à Paris, s'il plaît à Dieu. Notre-Seigneur soit avec vous à jamais.

Ce 15 août 1692.

Je ne crois point pouvoir cette année aller à la Trappe : j'y enverrai votre lettre. Abandonnez-vous à celui auquel seul on se peut livrer sans crainte : il ne peut jamais délaisser ceux qui se donnent à lui en cette sorte.

LETTRE XC.

Réponse à des questions sur la manière d'entendre la messe.

J'ai reçu, ma Fille, votre lettre du 15 : cette réponse ira par un exprès qu'on m'a envoyé de La Ferté-sous-Jouarre. Dieu conduise et daigne inspirer madame l'abbesse, nous saurons ce qu'elle fera. Ne craignez point de m'interrompre, et instruisez-moi de tout. Ce qu'il y aura à dire sur ces professions, c'est qu'après avoir fait l'examen des Filles, porté par le concile de Trente, j'allai le jour de ces professions à La Ferté-sous-Jouarre y donner quelques ordres nécessaires ; et qu'on crut que ce fut un prétexte que je pris pour n'assister point à cette cérémonie, ne voulant point donner prétexte à la retarder, comme il auroit pu arriver, si j'avois voulu insister à faire ôter de la profession la dépendance immédiate. Vous savez le reste. Je vous renvoie votre relation, afin que vous l'acheviez : je sais qu'il faut tout avoir devant les yeux.

Vous avez bien décidé; et quand il n'y a qu'une messe à laquelle on puisse assister, on peut l'entendre en touchant de l'orgue. On peut satisfaire au devoir d'entendre la messe en faisant quelques lectures, et disant quelque heure dans l'intervalle que vous marquez *.

Les péchés que vous n'aurez point confessés pour obéir à la règle que je vous ai donnée, vous seront remis comme les autres : l'obéissance tient lieu de tout en cette occasion.

Notre-Seigneur soit avec vous, ma chère Fille.

A Germigny, ce 17 septembre 1692.

* Comme, par exemple, lorsque l'orgue joue un temps considérable, ou pendant le chant du chœur aux endroits où le prêtre s'arrête, si l'on n'est pas en état de s'unir à ce chant.

LETTRE XCI.

Sur un tremblement de terre, et sur le pur amour.

Vous ne me mandez pas si d'autres que vous se sont aperçues du tremblement de terre : il a fait de grands fracas. Ne craignez point les signes du ciel ; ne craignez non plus ceux de la terre. Quoique ces tremblements aient des causes naturelles, on y doit toujours remarquer que Dieu, pour se faire craindre, a laissé de l'instabilité dans les corps à qui d'ailleurs il a donné le plus de consistance.

Quant au pur amour, je suis tout à fait de votre sentiment ; et tout ce que vous dites de l'amour de Dieu est très-véritable. Ceux qui font les abstractions dont vous me parlez ne songent pas assez à ce commandement de l'apôtre : *Réjouissez-vous : je vous le dis encore une fois, réjouissez-vous* [1] ; ni à celui de Jésus-Christ même : *Réjouissez-vous, et soyez transportés de joie, de ce que vos noms sont écrits dans le ciel* [2]. Ce n'est donc pas une imperfection de l'amour ; mais une pratique commandée. Ce mot de saint Augustin décide tout. « Qu'est-» ce, dit-il [3], que la béatitude ? une joie qui naît de la jouissance de » la vérité : » *Gaudium de veritate.* Jésus-Christ veut qu'on souhaite d'être heureux ; il donne partout ce goût, partout il inspire ce désir ; et l'amour est pur quand on est heureux du bonheur de Dieu, qu'on aime plus que soi-même.

Il ne laisse pas d'être véritable que l'homme, comme fait à son image, voudroit s'anéantir, si c'étoit sa volonté ou sa gloire. L'amour peut faire quelquefois de ces précisions ; mais la charité ne consiste pas dans ces sentiments abstraits, quoiqu'on s'en serve quelquefois pour en exprimer la force.

Je ne crois pas que M. le grand vicaire ni M. Ledieu puissent aller à Jouarre pour la Saint-Michel ; ainsi je ne me suis pas pressé de travailler au sermon : je l'aurois fait, et je m'étois ravisé pour vous satisfaire. Permettez-moi de laisser sortir d'autres choses qui me pressent dans le cœur : je vous assure que tout ira mieux quand je suivrai ces mouvements. J'espère qu'il m'en viendra quelques jours qui me feront parler de ce pur amour ; mais il n'en faudroit parler qu'avec transport. A vous, ma chère Fille, de bien bon cœur.

A Germigny, ce 25 septembre 1692.

LETTRE XCII.

Sur l'apostolat de saint Remy ; qu'on peut désirer de goûter dans la communion combien le Seigneur est doux ; et sur le pur amour.

Je me suis avisé trop tard que c'est demain Saint-Remy ; car si

[1] *Philip.*, IV. 4. — [2] *Luc.*, X. 20. — [3] *Confess.*, lib. XXIII. tom. I. col. 182.

j'y avois pensé plus tôt, je vous aurois demandé une communion à ce jour-là pour le roi et le royaume. C'est le père des François et de leurs rois. Saint Denis est l'apôtre de l'ancienne Gaule; saint Remy l'est en particulier de la France. Sa mission pour la conversion de nos rois et de leur peuple est toute divine : il les a consacrés à Dieu pour être les défenseurs de son Eglise. Il faut employer son intercession pour obtenir de Dieu la conservation du royaume; et pour nos rois et tous les François, la grâce d'accomplir l'ouvrage auquel Dieu semble les avoir dévoués et destinés par le ministère de saint Remy, qui est de maintenir la foi et l'Eglise catholique. Quoique la fête soit passée quand vous recevrez cette lettre, ne laissez pas de communier à cette intention.

Gardez-vous bien d'avoir du scrupule de désirer de goûter à la communion combien le Seigneur est doux : ce n'est pas chercher sa propre satisfaction, quand on ne veut goûter que Jésus-Christ. Du reste, si c'étoit là de l'amour-propre, le Saint-Esprit ne nous en auroit pas fait un précepte par la bouche de David. Ce que je vous ai écrit, d'éviter de communier pour votre propre satisfaction, doit avoir quelque relation à quelque chose que vous m'avez écrit, dont je ne me souviens que fort confusément. Quoi qu'il en soit, cela ne regarde point ce goût spirituel de Jésus-Christ, qui assurément n'est autre chose que le pur amour, quand on ne goûte que lui, et qu'on l'aime mieux que tous ses dons, mais non pas mieux que lui-même; puisque lui-même, c'est lui-même, et que c'est lui purement qu'on veut goûter.

J'ai bien envie, il y longtemps, de dire quelque chose sur le pur amour et sur l'oraison; et j'ai dans l'esprit un sermon que j'ai fait autrefois sur ces paroles de saint Jacques : *Approchez de Dieu, et il approchera de vous* [1]. Mais je ne me souviens plus de ce que je dis alors, et après je n'ose entamer une matière dont il faut moins parler par son propre esprit, que de toutes les autres de la vie spirituelle.

A Germigny, ce 30 septembre 1692.

LETTRE XCIII.

Sur les raisons qui peuvent porter quelquefois les directeurs à garder le silence avec les personnes qu'ils conduisent; et qu'elle n'a point à craindre les illusions de la dévotion sensible.

Je vous mets, ma Fille, de tout mon cœur, sous la protection spéciale du saint ange qui est chargé de vous garder. C'est aujourd'hui dans le diocèse la fête des saints Anges gardiens.

J'ai reçu ce matin votre lettre du 16. Je ne vous dirai rien sur le

[1] *Jac.*, IV. 8.

silence dont vous vous plaignez : il est bon quelquefois d'accoutumer les âmes à se tourner uniquement vers Dieu, et à respirer, pour ainsi dire, de ce côté-là ; et on peut les laisser à cette épreuve principalement en deux cas : l'un, quand on ne voit point de nouvelles difficultés ; l'autre, quand Dieu aussi ne donne rien de particulier. Ce n'est pourtant pas de dessein que je me suis tu : c'est d'uu côté par occupation, et de l'autre par un peu de paresse : j'avoue ma faute, et je vous prie non-seulement de me pardonner, mais encore d'obtenir de Dieu qu'il me pardonne.

Vous avez bien fait de ne rien dire à personne de la peine qui est expliquée dans votre billet du 8 : il n'y a rien dans cette peine qui vous ait dû obliger d'aller à confesse, ni de vous priver de la communion. Je vous défends de nouveau de faire, sur cette matière principalement, aucune consultation à d'autre qu'à moi. Voilà la réponse à la lettre du 8.

Pour vous calmer l'esprit sur celle du 3, ou plutôt sur une lettre sans date, que je crois être venue avec celle-là ; je vous diraique les illusions que les spirituels font tant craindre, et avec raison, sur la dévotion sensible, ne conviennent pas à vos dispositions. Vous ne devez rien faire qui vous en tire : ainsi les actes suivis que vous voudriez faire à la messe ne vous sont pas nécessaires. Il y a des actes très-simples qui en réunissent beaucoup dans leur simplicité : ceux-là ne veulent point être changés. C'est à ceux-là que vous êtes attirée : soyez fidèle, et suivez. Ne craignez point d'illusion, tant que vous m'exposerez simplement vos dispositions. Je veille, et ce vous doit être assez. Livrez-vous à Dieu, et confiez-vous en sa bonté, et à l'esprit de conduite qu'il a mis dans les pasteurs de son Eglise.

A vous, ma Fille, de tout mon cœur.

A Germigny, ce 17 octobre 1692.

LETTRE XCIV.

Sur le temps qu'il lui donnoit ; la manière dont elle devoit porter ses peines, et recevoir l'attrait de Dieu.

Vous ne devez point avoir de peine, ma Fille, du temps que vous m'avez occupé à la dernière visite, non plus que de celui que vos lettres me peuvent ôter. Je prends mon temps pour les considérer et pour y répondre, de manière que cela ne me cause aucun embarras, et ne vous doit causer ni scrupule ni inquiétude.

Je ne vous dirai rien, ma Fille, sur le sujet de ce chagrin : quelque noir qu'il soit, il ne peut point empêcher les touches du ciel, ni en offusquer les lumières. Vous savez ce que dit saint Paul au sujet

de l'ange de satan qui l'affligeoit : il pria trois fois, c'est-à-dire souvent et instamment, et il lui fut dit : *Ma grâce te suffit, et ma force se perfectionne dans l'infirmité* [1] ; le contraire par son contraire. Qui sait si la lumière ne doit point sortir de ces ténèbres, et la joie du Saint-Esprit de cette tristesse? Priez trois fois, et croyez que Dieu ne vous laissera pas tenter par-dessus vos forces.

Vous donneriez gain de cause à la tentation, si lorsqu'elle vous envoie cette peine que vous ne pouvez bien exprimer, et que j'entends pourtant bien, vous descendiez du ciel où Dieu vous attire. Laissez être cette peine ; ne vous en confessez pas. Humiliez-vous, comme je vous l'ai expliqué ; mais ne vous troublez pas, ou ne cédez point au trouble. Recevez l'attrait de Dieu sans hésiter, et sans examiner les suites ; recevez les larmes. Les spirituels, qui les décrient tant, ne songent pas assez qu'elles ne sont pas toutes si superficielles et si sensibles qu'ils pensent. Il y en a qui viennent du fond, comme celles de saint Pierre, qui étoient accompagnées de tant d'amertume ; comme celles de David, qui étoient accompagnées d'un gémissement semblable au rugissement du lion. Il y en a de plus douces, comme celles de la pénitence, qui en arrosoit les pieds de Jésus. Recevez celles que Dieu vous envoie : quoiqu'elles soient d'une autre nature que celles-là, elles viennent du fond également. Qu'est-ce que ce trait de feu qui fait fondre le cœur comme la cire?

Vous ne pouvez pas pratiquer plus d'observances que vous en faites : je vous donne le mérite de l'obéissance dans toutes celles dont vous vous privez par mon ordre.

Ce que j'ai dit sur cette parole, *Qui persévérera sera sauvé*, est entièrement de saint Augustin.

Vous prenez bien mon intention sur la pénitence que je vous ai imposée : tâchez une autre fois de vous faire bien expliquer mes intentions ; car ordinairement au sortir du confessionnal ce que j'ordonne me sort de l'esprit, et cela pourroit vous causer des embarras. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 3 novembre 1692.

LETTRE XCV.

Comment on doit tourner une histoire, pour la rendre plus croyable.

J'envoie faire la signification : il est trop de conséquence de primer, pour hasarder plus longtemps cet avantage. Il n'est pas nécessaire de se presser pour Paris : c'est ce que je vous prie de dire

[1] 2 *Cor.*, XII. 8, 9.

à madame votre sœur et à madame de Lusancy, à qui je n'écrirai pas.

Je vous dirai, ma Fille, de bonne foi, que, dans une histoire à laquelle on veut donner de la croyance, il ne me faut point de louanges. Ce qu'on peut faire, c'est de faire voir, par les actions et autres choses de fait, les bonnes qualités qu'on veut qui paroissent : en quoi il y a beaucoup plus d'adresse et de peine, qu'à donner des louanges manifestes.

Vous pouvez faire ce que vous voudrez sur mon dernier discours, et il n'y a point de permission à me demander sur cela. Le fond fera partie des réflexions sur la cène ; mais les tours et l'application sont fort différents. Je vous offre à Dieu de tout mon cœur, ma Fille.

À Paris, ce 5 novembre 1692.

LETTRE XCVI.

Il l'exhorte à marcher dans la voie où elle étoit entrée. Ce qu'il pense sur l'article de la Clémentine, qui concerne la confession.

Pour réponse à votre lettre du 8, qui est venue avec celle du 6, il n'y a point à hésiter à demeurer dans la voie où vous êtes : elle n'a rien de suspect ; mais j'avoue qu'il y faut être conduit de la main de Dieu, et affermi par un conseil ordonné de Dieu ; avec cela tout est sûr.

N'étourdissez jamais cette touche intime, sous quelque prétexte que ce soit. Recevez les ardeurs ; les lumières en sortiront quand Dieu voudra : elles ne sont nécessaires qu'aux docteurs, qui doivent conduire et enseigner.

Puisque vous souhaitez qu'on vous désigne un chapitre à lire, divisez le cinquième en autant de jours que Dieu vous inspirera, et marquez-moi les endroits qui auront rapport à vos états. Ne vous confessez point du tout de ces impatiences, ni de ces peines contre Dieu, non plus que des autres.

Je ne crois point que la Clémentine * oblige sous peine de péché mortel ; le concile de Trente l'ayant ou interprétée [1], ou réduite à une admonition. A vous de tout mon cœur, ma Fille.

À Germigny, ce 7 novembre 1692.

P. S. Les ardeurs ne sont jamais sans quelques lumières sombres et confuses, mais néanmoins pénétrantes, qui soutiennent, excitent et nourrissent les ardeurs. Il s'y faut donc abandonner ; je dis aux ardeurs, sans rien désirer davantage, mais en recevant ce que Dieu donne.

* Il s'agit de l'article qui prescrit aux religieuses de se confesser tous les mois.
[1] *Sess.* XXV. *de Regular.*, cap. X.

LETTRE XCVII.

Il la blâme de n'avoir point suivi, à l'égard de ses peines, les règles qu'il lui avoit prescrites.

Le Père gardien de Coulommiers me rendit hier vos lettres à Farmoutiers. J'en suis revenu plus précipitamment que je ne pensois, pressé par beaucoup d'affaires de différente nature, qui m'obligent d'être demain à Paris. Je dirai bien à M. le duc de Chevreuse : mais rien n'empêchera madame de Luynes de solliciter; elle s'en fait un point d'honneur.

Quant au surplus de votre lettre et à celle d'hier, je n'ai de loisir que pour vous dire que si vous ne vous tenez rigoureusement à la règle que je vous ai donnée, et que vous vous laissiez entraîner, comme vous avez fait cette fois, à vous confesser de cette peine et des autres, vous serez le jouet de la peine, et vous perdrez des communions qui vous soutiendroient beaucoup. Vous ne recevrez plus de lettres que de Paris.

A Germigny, ce 14 novembre 1692.

LETTRE XCVIII.

Sur la nécessité de s'abandonner à la divine Providence dans les affaires.

J'arrivai samedi en cette ville. Je vais aujourd'hui à Versailles, où je porte toutes les lettres et tous les papiers concernant Jouarre, pour y prendre les résolutions que je viendrai ici exécuter. Il me semble qu'on a trop d'inquiétude. Il faudroit une fois être content de faire ce qu'on peut, et au reste s'abandonner à la divine Providence. C'est ce que je fais ; et, bien résolu de ne manquer pas de ma part à ses moments, j'attends, et je suis toutes les ouvertures qu'il me donne. On retarde autant l'œuvre de Dieu, qu'on tarde à se mettre dans cette disposition. J'en dirai davantage quand j'aurai eu le loisir de réfléchir sur tout : je n'ai pas encore eu le temps de me tourner.

Pour vous, ma Fille, laissez-vous conduire; ne succombez point à la peine : jusqu'ici je la vois toujours la même, quelque différente que vous en paroisse la forme. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 17 novembre 1692.

LETTRE XCIX.

Sur la dépravation de la nature humaine.

Que la nature humaine est dépravée! L'Eglise n'ose décider que la sainte Vierge, mère de Dieu, ait été exemptée de cette tache. Que

la nature humaine est dépravée ! que le mal est profond ! qu'il est général ! que nous avons besoin d'être purgés, pour être capables de voir Dieu ! *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.* Soumettez-vous à l'ordre caché par lequel Dieu purifie les cœurs, pour les rendre dignes de le voir. O pureté ! ô vision ! ô lumière ! ô vérité ! ô vie ! quand vous verrai-je ? O Dieu ! quand vous verrai-je ?

J'ai reçu hier une visite de madame la duchesse de Luynes, dont je fus fort satisfait : mademoiselle de Luynes y étoit. Mais madame de Jouarre est toujours en même état, et ne songe point du tout à sa conscience ; ce qui inquiète beaucoup madame de Luynes, dont les intentions sont très-pures. On parle toujours de départ : madame de Lusancy vous dira le reste, s'il vous plaît. Je salue madame votre sœur et nos chères Filles.

A Paris, ce 16 décembre 1692.

LETTRE C.

Sur l'attention aux jugements de Dieu ; les peines de cette religieuse ; et l'utilité des afflictions.

Ce que dit M. de la Trappe de l'attention continuelle qu'on doit avoir aux jugements de Dieu, est vrai pour l'ordinaire, mais non pas universellement ; et il ne l'entend pas autrement lui-même. D'ailleurs, qui désire de voir Dieu craint de le perdre : mais cette crainte ne l'abat ni ne le décourage, parce qu'il sait qu'il est bon, et il s'abandonne à lui.

Croyez-moi, vous donnez trop dans ces peines : je vous assure qu'elles ne doivent point vous empêcher de communier sans que vous les confessiez. Je n'ai pas besoin de décider s'il y a du péché ou non : à parler franchement, je crois pouvoir assurer qu'il n'y en a point ; mais en tout cas, je vous assure qu'il n'y a point d'obligation de s'en confesser, et que vous feriez mieux de ne pas le faire. Vous ne savez pas combien Dieu est bon, et ce que peut l'abandonnement qu'on lui fait de tout.

J'approuve fort le sentiment de M. de Sainte-Beuve, et vous pouvez vous reposer dessus ; mais je crois la voie que je vous montre plus conforme à votre état présent. Son sentiment et le mien ne sont qu'un dans le fond, et nous allons à la même fin.

Je vois à peu près ce qu'a voulu dire le prédicateur, et je voudrois bien qu'on ne fût pas si affirmatif * en choses où l'Eglise n'a pas parlé.

Celui qui a enseigné à saint Paul que *la force se perfectionne dans*

* Sur l'opinion de l'immaculée conception de la sainte Vierge.

la foiblesse, et que la tentation donne occasion à notre avancement, peut seul vous faire entendre que les peines que vous déplorez peuvent aider à purifier le cœur.

Tout ce qu'on dit de vous à Paris, au sujet de l'obéissance que vous me rendez, augmente la couronne que vous devez attendre pour cette action de justice. Le monde parle et juge sans savoir; mais Jésus-Christ l'a jugé, et a cassé par avance tous ses jugements.

Encouragez madame la prieure à ne point quitter, quoi qu'il arrive. Le soldat de Jésus-Christ ne doit jamais poser les armes : le temps viendra de se délasser. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 20 décembre 1692.

LETTRE CI.

Il lui marque les raisons qu'il a de ne pas donner des pouvoirs à des personnes qui passent, et lui envoie un exercice pour la fête de Noel.

Ma sœur Cornuau s'est volontiers chargée de ce paquet : elle porte aussi une lettre à madame la prieure, où est une permission pour les capucins; aussi bien j'aurois de la peine à en donner pour des gens qui passent, à moins que je ne les connusse. Souvent ils laissent des impressions auxquels ils ne peuvent plus remédier; parce qu'ils s'en vont, et qu'on n'entend plus parler d'eux. Au contraire, ceux qui sont stables songent aux reproches qu'ils pourroient s'attirer s'il faisoient mal, et sont en état de réparer ce qu'ils pourroient avoir fait par mégarde.

Madame de Baradat a parfaitement bien répondu, et il n'y a qu'à parler toujours sur le même ton.

On me mande, ma Fille, que madame de Luynes dit qu'il n'y a pas un mot pour elle dans toutes mes lettres. Souvenez-vous que j'ai répondu à celle que vous m'écriviez sur ce qu'on disoit de vous deux : ainsi elle étoit comprise dans cette réponse, et vous m'étiez outes deuxégalement présentes.

Voici un très-petit exercice pour Noël : vous en pouvez faire part à ma sœur Cornuau, à qui je n'en parle point.

Pour vous, ma Fille, assurez-vous que Dieu regarde dans vos peines. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 21 décembre 1692.

Abraham a vu mon jour, et il s'en est réjoui [1]. Il a vu mon jour, le jour auquel j'ai paru au monde. Isaïe a aussi vu ce jour, et voici ce qu'il en a vu [2]. *Un petit enfant nous est né, un fils nous est donné, et sa principauté est sur ses épaules; et son nom sera l'Admirable, le Conseiller, le Dieu fort, le Père du siècle futur, le Prince de paix.*

1 *Joan.*, VIII. 56. — 2 *Is.*, IX. 6.

De toutes ces qualités, je choisis pour vous celle d'Admirable, que je vous donne à méditer. Songez bien à cette belle qualité, et donnez-vous à Dieu, afin qu'il daigne vous faire sentir en quoi principalement ce divin Enfant est admirable. Donnez la même chose à méditer à madame de Luynes et à ma sœur Cornuau.

Donnez à madame de Lusancy à méditer la qualité de conseiller, et qu'elle songe bien aux conseils de ce divin Enfant : qu'elle lui demande conseil sur tout ce qu'elle a à faire, et qu'elle songe en même temps que, tout foible qu'il paroît dans son berceau, c'est un Dieu fort : qu'elle donne la même chose à méditer à sa nièce.

Donnez à mesdames de Rodon et du Mans à considérer cette aimable qualité de Prince de paix ; et à madame de Baradat, celle de Père du siècle à venir.

Toutes ensemble méditez ces mots : *Un petit enfant nous est donné, un fils nous est né :* prenez-le toutes, puisqu'il vous est donné à la sainte table ; prenez-le comme un petit enfant, puisque c'est pour vous qu'il est né en cette qualité.

Associez à cette pratique celles que vous croirez qui y entreront.

Je ne parle point exprès de la principauté sur les épaules, qui regarde, selon les Pères, un autre mystère, qui est celui de la croix.

Ce sera le sujet de mon sermon de Noël que je vous donne à méditer. Priez Dieu qu'il m'ouvre l'intelligence de cette admirable prophétie, la plus capable que je sache de faire connoître et aimer ce divin Enfant. Puisse-t-il être aimé de toute la terre !

LETTRE CII.

Sur les trois messes du jour de Noël ; et la manière de s'occuper les jours de dimanches et de fêtes.

Vous pouvez vous dispenser de l'abstinence de Noël. Il n'y a point d'obligation d'entendre trois messes le jour de Noël.

Vous pouvez les jours de dimanche et fêtes, après vos prières et lectures, employer le reste du temps, quelque long qu'il soit, à transcrire mes écrits, à votre relation et autres choses.

Songez bien à cet Enfant admirable, et songez particulièrement en quoi il l'est pour vous ; j'en suis pénétré.

A Meaux, ce 22 décembre 1692.

LETTRE CIII.

Sur la prudence et les ménagements dont elle devoit user ; et sur le bonheur de faire le bien sans paroître.

J'approuve fort, ma Fille, l'avis que vous avez inspiré pour le règlement. Il faut mener les choses avec douceur et prudence, et plutôt faire qu'ordonner. Il faut même ne faire que ce qui sera nécessaire, et le moins qu'on pourra de changement : car il faut entrer dans tous les ménagements que M. de Soubise est obligé d'avoir. Pour le fond, lui et madame de Soubise sont dans toutes les dispositions que nous pouvions souhaiter. Je dois voir après dîner la nouvelle abbesse, et j'ajouterai un article à cette lettre, quand je l'aurai vue.

Je commence à croire plus que jamais que tout le bien se fera à Jouarre, et que madame votre sœur et vous y aurez la plus grande part : heureuses d'y coopérer sans y paroître. Je vous dirai une parole qu'un religieux * très-saint, très-humble et très-pénitent, de l'ordre de saint Dominique, me dit une fois avant que je fusse évêque : Que Dieu m'avoit destiné à avoir part à beaucoup de bien sans que je le susse. Sans examiner par quel esprit il parloit, je vous avoue que j'ai toujours été fort touché de cette manière de coopérer aux desseins de Dieu, et que je souhaite une pareille grâce à ceux que j'aime.

J'ai vu le père Moret et le père Toquet : le premier m'a dit que les infirmités de madame de Lavardin ne permettroient pas qu'elle suivît madame de Rohan. Je la demanderai ; nous verrons. On a envoyé à Rome pour les bulles : ne le dites qu'à très-peu de personnes, et commandez de ma part un grand secret. Madame de Jouarre ** ne sait où elle en est : il lui prend quelquefois des envies de retour. Je ne l'ai pas vue encore. Madame de Lusancy vous dira ce que je lui mande, et madame la prieure aussi.

A Paris, ce 15 janvier 1693.

LETTRE CIV.

Sur la confession, l'oraison, le sacrifice, la liberté avec laquelle elle doit dire son avis ; et sur un endroit du Cantique des Cantiques.

J'ai envoyé votre lettre à la Trappe. Sur votre lettre du 17, vous n'avez, ma Fille, qu'à vous tenir à la règle que je vous ai donnée. Tous les raisonnements que vous faites sont bons : mais je dois agir par d'autres principes, qui sont encore meilleurs par rapport à vous ;

* On a quelques lettres de ce religieux à Bossuet : il se nommoit le père Antoine, et il est célèbre dans son ordre par la réforme qu'il a établie dans plusieurs des maisons de la Provence et du Comtat.

** Celle qui venoit de se démettre.

et je persiste à vous dire que vous n'avez point à vous confesser des choses dont vous me parlez.

Rien ne vous oblige à rester dans l'église ni au lieu de l'oraison, encore que vos attraits continuent lorsque le temps est passé. Suivez sans crainte l'attrait durant la messe : ce sacrifice comprend tout, et convient à tout.

Vous avez raison de dire qu'il ne faut pas aller vite ; mais il faut aller, et faire ce qui sera jugé nécessaire. Ne craignez point de proposer vos sentiments, et après abandonnez tout à Dieu. Il faut bien se garder de faire beaucoup de bruit pour un petit bien.

Le sieur de La Vallée ne paroît pas, et je ne le crois pas de retour. Assurez-vous que ni lui ni son frère n'approcheront de Jouarre tant que Dieu me conservera la vie.

J'ai été ravi d'entendre parler le père Toquet sur la pauvreté : rien ne me touche plus que cette vertu, et le silence. Il le faut rompre sans crainte, pour dire votre avis sans hésiter : vous n'en aurez jamais d'occasions plus pressantes. Dieu, qui a tiré la lumière du sein des ténèbres, tire les bons avis d'où il lui plaît. Il faut même redire plusieurs fois les mêmes choses, jusqu'à ce qu'on entre. Quand on trouve tout bouché, et qu'on a assez frappé sans qu'on ouvre, alors il se faut retirer aussi content que si on avoit réussi ; parce qu'on a réussi à contenter Dieu, qui est ce qu'il faut chercher.

Pourquoi ne voulez-vous pas que le *Trahe me*, et le reste, soit dans la Vulgate? Il y est, tout au commencement du Cantique [1]. J'aime beaucoup cette parole, à cause du rapport qu'elle a avec celle du Fils de Dieu : *Nisi Pater meus traxerit eum* [2] : « Personne ne peut » venir à moi si mon Père ne l'attire ; » et à celle-ci, *Omnia traham* [3], « Je tirerai tout à moi. » Il tire en bien des manières ; quelquefois il se cache, et alors il tire par le fond.

Que j'aime ce bon père Toquet ! j'entre dans toutes ses pensées. Prenez bien garde comme je parle ; je veux dire dans toutes celles de sa lettre, et j'espère que le temps approche d'accomplir le reste : bientôt vous le verrez. Dieu est avec vous.

A Versailles, ce 25 janvier 1693.

LETTRE CV.

Sur la confession pour gagner les indulgences ; et la méprise dans la récitation de l'office, etc.

Au lieu de vous unir à ce que je fais pendant le carême, unissez-vous, ma Fille, à mes intentions, et surtout à celles que j'ai pour vous, et que j'offre à Dieu tous les jours en votre nom.

1 *Cant.*, I. 3. — 2 *Joan.*, VI. 44. — 3 *Ibid.*, XII. 32.

Le volume des notes sur Salomon tire à sa fin, et vous en aurez des premières.

Pour gagner les indulgences, le plus sûr est de se confesser, encore qu'on ne sente pas en avoir besoin.

Dans le changement d'un office pour un autre par mégarde, il n'est pas d'obligation de recommencer, quand même l'office omis seroit plus long.

Je n'entends point encore parler de la bénédiction de la nouvelle abbesse. Quand elle sera à Jouarre, nous aviserons aux livres qu'on lui pourra proposer.

Je pense sérieusement aux confesseurs.

Je donne de tout mon cœur ma bénédiction à madame la prieure. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 9 février 1692.

LETTRE CVI.

Ce que doit faire une religieuse, lorsque le médecin et la supérieure lui ordonnent le gras; manière dont Dieu distribue ses grâces, et dont on doit les recevoir.

Je veillerai à tout, s'il plaît à Dieu. Il y a une permission aux deux La Vallée d'aller où ils voudront, à l'exclusion du diocèse de Meaux. Je presse fort qu'on me tienne parole sur leurs bénéfices; mais on n'a pas pu mettre cela en condition.

Je suis très en peine de madame votre sœur : je m'en vais dire la messe à son intention et à celle de madame la prieure.

Quand les médecins jugent le gras nécessaire, et que la supérieure l'ordonne, la plus prompte obéissance est la meilleure, et il ne faut point se laisser forcer. J'approuve fort la pratique de se priver de boire hors des repas, quand il n'y a aucune sorte de nécessité.

Dans les grâces qu'on reçoit de Dieu, ce seroit une fausse humilité et une vraie ingratitude de ne les pas reconnoître : mais dès qu'on les reconnoît comme grâces, l'humilité est contente. Il ne faut point décider si Dieu ne les donne qu'aux âmes pures; car il les donne à qui il lui plaît, et il est au-dessus de toutes les règles : outre encore qu'un grand attrait se peut rencontrer avec une grande infidélité. Dieu n'en est pas moins bon, et la grâce n'en est pas moins grâce, encore qu'on n'y réponde pas autant qu'on devroit; et c'est de quoi pousser l'âme jusqu'à son néant. Il ne faut pas pour cela recevoir le don de Dieu avec inquiétude; mais dilater son cœur par la confiance, sur cette parole de saint Paul [1] : *Où le péché a abondé, la grâce a surabondé.*

N'hésitez point à communier trois fois la semaine, sans même at-

[1] *Rom.*, v. 20.

tendre cette impression, qui assurément est de Dieu; de quoi néanmoins je ne vous fais pas une règle : mais quand cette faim spirituelle se fait sentir, il faut l'assouvir, et se livrer à l'amour de Jésus-Christ.

Vous aurez part au sacrifice, et la même que les deux malades.

A Versailles, ce 12 février 1693.

LETTRE CVII.

Sur la bénédiction de la nouvelle abbesse; la résistance à la grâce, et la communion.

Pour réponse à votre lettre du 16, je n'ai point encore parlé de la bénédiction de la nouvelle abbesse : je m'expliquerai sur tout cela avant mon départ. Le cérémonial me touche peu, et je ne m'attacherai qu'à l'obéissance.

J'ai été fort surpris d'apprendre que madame de Thou n'étoit pas partie. Il y a près d'un mois qu'elle a ordre de moi de s'en retourner, et qu'on m'avoit assuré qu'elle partoit le lendemain. J'ai écrit pour avancer son départ, et j'ai fait dire à M. l'abbé de Thou que je ne recevois pas l'excuse des mauvais chemins. J'attends l'effet de ma lettre, et ne donnerai aucun relâche.

Il n'est pas possible, à mon avis, que La Burie soit de retour, et c'est tout ce qu'il pourra faire d'en avoir reçu la permission. Mon déplaisir seroit extrême, s'il avoit trouvé madame de Thou encore à Paris. J'ai dit ce qu'il falloit dire sur ces deux frères.

Il est certain qu'on peut être infidèle à un grand attrait de la grâce, et c'est ce qui concilie la reconnoissance avec l'humilité. Il faut prier l'auteur de la grâce de nous donner cet attrait, auquel on ne sait pas résister.

Vous feriez mal de vous retirer souvent de la communion. Je ne vous le permets que très-rarement, et lorsque vous sentirez que la faim de cette viande céleste pourra être excitée par cette espèce de jeûne spirituel.

J'instruirai M. votre frère des choses que vous me mandez sur la religieuse étrangère, qui pourroit accompagner madame de Rohan. Je ferai ce qu'il faudra sur tout cela. Je salue de tout mon cœur madame de Luynes, et me réjouis de sa convalescence. Tout à vous, ma Fille.

A Versailles, ce 21 février 1693.

LETTRE CVIII.

Sur la communion, l'oraison, l'obéissance, et la nouvelle abbesse.

Vous devez savoir à présent, ma Fille, que j'ai reçu toutes vos lettres précédentes. Celles du samedi 28 février et du 2 mars me fu-

rent rendues hier en même temps. N'hésitez point à communier malgré cette peine : gagnez sur vous de ne la confesser pas. Suivez votre attrait dans l'oraison. Si Dieu vous le continue, malgré toutes les infidélités où vous pouvez tomber, c'est un effet de sa bonté, à laquelle vous ne pouvez ni ne devez donner des bornes. Vous auriez à craindre l'illusion si vous agissiez sans conduite, et hors de l'ordre de l'obéissance : ne craignez rien en obéissant. Vous êtes précisément dans le cas où il faut suivre Jésus-Christ, qui dit : *Qui vous écoute, m'écoute* [1]. Vous ne m'avez pas assez expliqué votre peine sur la passion de Jésus-Christ et sur celle des saints, pour que je puisse vous y donner une décision précise. Quelle qu'elle soit, elle ne doit point vous empêcher de vous appliquer à ces objets quand vous y serez attirée : mais aussi suivez votre attrait, et ne forcez pas votre esprit à s'y attacher. Dites à votre loisir le psaume *Super flumina*, et *Te decet hymnus, Deus, in Sion.*

Quant à madame de Rohan, il est vrai qu'elle ne croit pas pouvoir se passer de quelque religieuse, et il seroit dur de l'y obliger. Celle qu'elle mènera est la personne du monde dont il y a le moins à craindre, et qui paroît me devoir être la plus soumise : elle n'aura point du tout un air de gouvernante ni de conseillère : ce ne sera que pour un temps, et nous en serons le maître. L'autre Sœur est une converse, qui prend soin de mademoiselle de Rohan. On n'a pas encore de nouvelle de la signature des bulles : on ne les aura que pour Pâques ou environ. Laissez dire au père Toquet ce que Dieu lui inspira ; mais ne paroissez en rien. Je serai, s'il plaît à Dieu, lundi à Meaux. Je vous verrai bientôt après, s'il plaît à Dieu, et nous dirons ce qui ne se peut écrire.

A Versailles, ce 5 mars 1693.

LETTRE CIX.

Sur la prise de possession de la nouvelle abbesse; sur l'obligation de s'humilier des fautes qu'il n'est pas nécessaire de confesser, et sur la résurrection de Jésus-Christ.

J'ai su, ma Fille, ce qui s'est passé à la prise de possession : vous avez bien fait, madame votre sœur et vous ; au reste, la chose n'étoit pas d'une extrême conséquence. Le procureur de madame de Rohan est fort satisfait : il a dû retourner hier, par la faute du notaire apostolique. Les priviléges sont ensevelis par cet acte, et le monastère est qualifié comme étant *in diœcesi Meldensi*, sans aucune mention d'exemption, même prétendue. Je manderai de Paris ce qu'il faudra faire pour l'installation, après avoir conféré avec les inté-

[1] *Luc.*, x. 16.

ressés. La pension se doit expédier par un autre acte, et la communauté n'a plus rien à faire.

Il est vrai que la lettre de madame de Soubise a quelque chose d'un peu vif : mais aussi vous m'avouerez qu'il y avoit quelque chose d'assez fort, à dire qu'elle amenoit des religieuses pour servir de conseil ; et son père sembloit accuser la nouvelle abbesse de quelque sorte d'incapacité. Au fond, tout cela n'est rien, et on n'en traitera pas moins bien madame la prieure : elle a bien fait de son côté de parler franchement.

Quant à votre lettre du jeudi saint, marchez en repos sur ma décision. Je vous ai déjà distingué la différence qu'il y avoit entre s'humilier devant Dieu pour un péché, et l'obligation de le porter à la confession : cela est certain, et vous n'avez qu'à vous y soumettre sans raisonner davantage. C'est qu'on ne doit confesser en certains états que des choses très-assurées : ce qui n'empêche pas qu'on ne s'en humilie devant Dieu, dans toute l'étendue qu'on peut donner à cet acte, abandonnant tout à la bonté de Dieu.

Bonsoir, ma Fille ; *Jésus-Christ est hier et aujourd'hui, et il est aux siècles des siècles* [1]. Sa résurrection est une extension de sa génération éternelle : et saint Paul applique à ce mystère cette parole de David : *Ego hodie genui te* [2] : « Je vous ai engendré aujourd'hui. » Renaissons avec lui, et vivons éternellement dans son amour.

A Meaux, le jour de Pâques 1693.

LETTRE CX.

Sur quelques affaires, et sur le renouvellement des vœux de cette religieuse.

J'ai cru, ma Fille, avoir satisfait, par mes lettres précédentes, aux difficultés de celle à laquelle vous me demandiez une réponse. Il n'y a rien de nouveau ; et tout étoit résolu, en vous ordonnant de communier tous les jours que vous me marquiez.

Il est vrai que M. le Chantre * est mort. Voilà la lettre de M. l'abbé qui m'en donne avis. Vous pouvez la faire voir, la copier, et me la renvoyer ensuite. Je pars mercredi ou jeudi sans remise, s'il plaît à Dieu.

La copie de la lettre que vous m'envoyez est bien remarquable : je vous garderai le secret.

Madame de Lusancy m'écrit le voyage du sieur de La Burie à Torcy, et les assurances qu'il donne d'elle à Jouarre : d'où j'ai pris occasion de lui envoyer la défense en question ; et cela m'a paru plus

[1] *Hebr.*, XIII. 8. — [2] *Ps.* II. 7.

* Il étoit grand-chantre de l'église de Meaux, et il s'étoit retiré à la Trappe, où il mourut.

naturel que de vous l'adresser, étant en toutes façons plus convenable que vous ne paroissiez en rien.

Vous me faites plaisir de me circonstancier tout le cérémonial : je répondrai sur tout, s'il plaît à Dieu. Il me paroît que les chanoines ne veulent pas s'en tenir au passé.

J'accepterai demain de très-bon cœur au saint autel le renouvellement de vos vœux, et l'acceptation que vous faites, comme pour votre devise, des mots du Psalmiste que je vous ai appliqués : *Elegi abjectus esse in domo Dei mei* [1] « J'ai choisi d'être la dernière dans la » maison du Seigneur. » C'est là cette meilleure part qui ne vous sera pas ôtée.

J'aurai soin de faire décrire le sermon de la cène, et de vous en faire part.

Je salue madame votre sœur de tout mon cœur. Notre-Seigneur vous bénisse : je vous bénis en son nom.

A Meaux, ce 28 mars 1693.

LETTRE CXI.

Sur les dispositions de cette religieuse ; le bonheur de la vie cachée ; le désir de la vue de Dieu en cette vie.

Je conseillerai fort à madame de Jouarre d'en user sobrement et modérément, et selon vos remarques, pour les lettres et les assistances. C'est en effet un style de bulle, que cette obligation de ne rien faire sans l'ancienne : je crois néanmoins qu'il s'y faut conformer autant qu'on peut. Sur ce qui regarde Jouarre, je ne vous dirai plus rien que de Paris, et après avoir vu les gens.

A votre égard, la disposition fâcheuse dont vous me parlez, loin d'être une marque que celle du matin n'étoit pas de Dieu, en est plutôt une qu'elle en étoit ; puisque l'ennemi l'a imitée à contre-sens. Vous avez donc bien fait de communier ; et ces fâcheuses dispositions vous y doivent plutôt déterminer que vous en détourner.

Quand les entrées sont permises, et comme publiques, il n'y a point de mal de prendre part à quelques-unes. Je veux bien que vous en usiez pour les lettres comme vous avez fait jusqu'à présent ; et cette permission durera jusqu'à ce que je l'aie révoquée. Prenez garde néanmoins qu'il n'en revienne rien, à cause des conséquences et de l'exemple.

M. l'archidiacre vous est bien obligé, et vous rend grâces très-humbles. Je ne crois pas qu'il ait vu madame de Jouarre. Il a vu M. de Soubise sur la redevance, et on est convenu que tout se traiteroit à

[1] *Ps.* LXXXIII. 11

l'amiable. J'aurai soin de la lettre de la Trappe. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous, et avec madame votre sœur.

Que je suis aise de ce que tout ce qui se passe de bien en vous, unit votre cœur à cet aimable verset : *Elegi abjectus esse in domo Dei mei* : « J'ai préféré d'être la dernière dans la maison de mon Dieu ! » C'est là le fond de la vocation religieuse.

Je permets cette demande de la vue du Seigneur, comme une saillie et comme un transport du saint amour : mais, au reste, ce n'est pas chose à faire autrement ; puisqu'on ne la doit point espérer, après ce que Dieu a dit : *Nul vivant ne me verra* [1].

La disposition dont vous me parlez n'est pas un empêchement à la communion. Courez-y avec ardeur, et mettez en Dieu tout votre appui par Jésus-Christ.

J'ai permis l'entrée de M.*** pour une fois seulement, et dans la pensée que j'ai eue qu'il étoit bon qu'il vît les dedans.

A Meaux, ce 31 mars 1693.

LETTRE CXII.

Il l'exhorte à adorer l'Esprit saint sous le titre d'esprit de vérité ; et lui permet de sortir avec l'abbesse, si elle le désire.

J'arrivai hier ; je me dispose, s'il plaît à Dieu, à commencer l'office cette après-dînée, à chanter les matines demain à quatre heures, et à prêcher l'après-dînée. Mardi je retournerai pour prendre congé du roi, et achever mes affaires. Vendredi je retournerai, s'il plaît à Dieu, pour l'ordination de samedi ; et le jour de la Trinité, sans manquer et au plus tard, à Jouarre jusqu'au mercredi matin : je prendrai le temps qu'il faudra pour vous entretenir.

Ma sœur Cornuau a tout sujet d'être contente de vous. Je n'entrerai là-dedans * qu'avec mesure et précaution ; et quoique je lui souhaite un bon succès, et que je sois disposé à lui prêter la main, je doute fort qu'on puisse réussir.

Adorez le Saint-Esprit sous le titre d'esprit de vérité, qui est celui que lui donne Jésus-Christ en le promettant [2]. Que tout soit vrai en vous : c'est tout dire, et je vous laisse à méditer cette parole ; ou plutôt, je prie cet esprit de vérité de vous introduire dans ce secret.

Vous pouvez, madame votre sœur et vous, suivre madame votre abbesse, si elle désire que vous la suiviez, après lui avoir dit humblement qu'elle vous feroit plaisir de choisir des personnes plus grandes observatrices que vous de ce qui est du dehors ; mais néanmoins que vous obéissiez sans peine. Je ne crois pas qu'elle sorte avant

[1] *Exod.*, XXXIII. 20.
* Dans le dessein qu'elle avoit d'être religieuse à Jouarre.
[2] *Joan.*, XIV. 17 ; XV. 26 ; XVI. 13.

que je l'aie vue; parce que la permission qu'elle a de sortir n'est que pour les dehors de la maison : si néanmoins elle l'interprète avec plus d'étendue, suivez sans scrupule. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 9 mai 1693.

LETTRE CXIII.

Sur le danger qu'il y a de vouloir être assuré du fond de son état; la nécessité de se faire connoître au confesseur, et sur la communion.

L'obligation où j'étois, ma Fille, de renvoyer promptement le nouveau confesseur, ne me laissa de loisir que ce qu'il en falloit pour faire réponse à madame votre abbesse. Il me paroît que ce confesseur est fort capable; et je le trouve, à en juger par le peu de temps que je l'ai vu, autant et plus capable qu'aucun de ceux qu'on m'a adressés pour Jouarre. J'ai conseillé à madame l'abbesse de bien éprouver si la communauté en sera contente, et si lui de son côté sera content de la condition, avant que de renvoyer M. d'Ajou, dont on paroît content; et c'étoit là aussi sa pensée.

Je n'ai jamais été de sentiment qu'il fallût juger de l'état de celles qu'on a à conduire : il suffit de les mettre en repos sur les voies qu'elles suivent, en les assurant qu'il n'y a rien de suspect, et en leur faisant suivre l'attrait de la grâce. Pour ce qui est de l'état, il dépend non pas des attraits, mais de la fidélité qu'on apporte à y correspondre; et c'est sur quoi non-seulement je ne trouve pas nécessaire de prononcer aucun jugement, mais je le trouve très-dangereux.

Dieu veut qu'on marche en obscurité sur son état durant cette vie. J'avoue bien qu'on sent quelquefois, comme dit saint Jean [1], une certaine confiance, lorsque notre cœur ne nous reprend pas : mais toutes les âmes ne sont pas appelées à ce genre de confiance. Il y en a qui ne trouvent dans leur cœur que des ténèbres par rapport à leur état. Leur confiance doit être fondée sur la pure bonté de Dieu; et si Dieu veut qu'elles aient quelque sorte d'assurance, il faut que Dieu la donne par ce secret langage que lui seul sait faire entendre, et non pas les hommes. J'improuve donc absolument la curiosité sur son état, et encore plus sur le passé que sur le présent; tout cela n'étant nullement nécessaire, et étant sujet d'ailleurs à beaucoup de témérité et d'illusion.

Vous voyez bien, par ce discours, que le silence que je vous ai prescrit n'est point par rapport à ceux qui sont chargés de la conduite : car au contraire il leur faut tout dire; parce que c'est de là que vient l'assurance que la voie est bonne, ce qui est absolument

[1] 1 *Joan.*, III. 21.

nécessaire ; parce qu'autrement on marcheroit toujours dans la crainte, et jamais dans la confiance. Distinguez toujours entre la voie où l'on marche, et l'état où l'on parvient par cette voie. La première doit être sûre, parce qu'elle dépend de l'attrait ; et la seconde, non, parce que, comme je viens de vous le dire, elle dépend de la fidélité et de la correspondance.

Voilà tout ce que je sais dans les voies spirituelles : s'il étoit nécessaire d'avancer plus ou moins, je me confie que Dieu me le révéleroit dans l'occasion.

On ne m'a rien dit du tout sur les communications que vous pouvez avoir eues avec une personne que vous me désignez confusément : il n'importe pas non plus que je le sache : il suffit que vous soyez assurée des règles que je vous donne, sans que rien vous puisse ébranler là-dessus ; et comme je vous y crois bien affermie, vous n'avez qu'à marcher en confiance.

J'approuve fort que vous ayez communié en mémoire des grâces que vous reçûtes dans votre première communion. Dieu posa là le fondement de la crainte, parce qu'il vouloit construire dessus l'édifice de l'amour. Je trouve très-bon que vous communiiez tous les jours des quarante heures, si Dieu vous en inspire le désir, et que madame votre abbesse le trouve bon. Ce désir est en effet une des meilleures raisons de communier ; et le faire dans l'obéissance est encore un nouveau degré de grâce dans la fréquentation de ce divin sacrement, où nous célébrons la mémoire de l'obéissance de Jésus-Christ jusqu'à la mort, et à la mort de la croix. Par la même raison je trouve très-bon que vous demandiez et que vous fassiez des communions extraordinaires quand vous en serez pressée, et que vous disiez à madame votre abbesse que je l'approuve. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 14 juin 1693.

LETTRE CXIV.

Sur la conduite à tenir au milieu des incertitudes de son état ; sur la soustraction des grâces sensibles : avec quelle réserve il faut parler de ses dispositions particulières.

Monsieur le grand vicaire vous ayant instruite de ma marche, je commencerai d'abord, ma Fille, par répondre à toutes vos lettres.

Les assurances morales qu'on cherche de son état ne sont nullement nécessaires : on n'en doit chercher aucune par réflexion. Si Dieu inspire un certain repos dans la conscience, et que par cette secrète réponse il semble vouloir garantir à une âme humble et fidèle qu'il la regarde avec bonté, il faut recevoir ce témoignage : et au

surplus, sans examiner son état, et marchant en simplicité, il faut toujours recevoir le pain de vie, et les consolations du Saint-Esprit, avec un entier abandon, sans même, s'il se peut, songer à soi, mais à la seule bonté de Dieu.

Vous avez bien fait de communier sans vous confesser de cette peine, et vous devez toujours agir de cette manière, par foi et obéissance. Ces dispositions données ou soustraites ne sont point la marque que l'Epoux vienne à contre-cœur : mais c'est qu'il va et qu'il vient, et que son Esprit souffle où il veut, comme bientôt vous le verrez expliqué dans le saint Cantique.

Je n'empêche point du tout que vous ne parliez de bonnes choses avec celles qui auront de l'ouverture pour vous, et pour qui vous en ressentirez; et ce n'a jamais été mon intention de l'empêcher. Pour ce qui est de ses dispositions particulières, celles-là en peuvent parler à qui Dieu en donne le mouvement, et on les peut écouter : mais on doit être fort réservé là-dessus, non par estime de son état, comme si c'étoit quelque chose de rare, mais en s'oubliant soi-même, et se laissant telle qu'on est.

Je suis très-aise de la réception de ma sœur Griffine : vous pouvez l'assurer de mon amitié. Encouragez madame de Saint-Louis, et assurez-la aussi que les soins qu'elle prend d'elle et du noviciat me sont très-agréables.

Je suis toujours dans les mêmes sentiments pour les affaires de madame de Luynes, et je ne me relâcherai de rien : j'aurai égard à tout ce que vous me mandez. J'ai peur que madame de Luynes ne façonne un peu trop avec moi.

A Meaux, ce 27 juin 1693.

LETTRE CXV.

Sur la voie la plus sûre, et sur les différents états par lesquels Dieu fait passer les âmes.

Je crois, ma Fille, pouvoir vous assurer que j'ai reçu toutes vos lettres, quoique je ne puisse pas à présent vous les accuser par dates, non plus que vous répondre sur toutes vos demandes : je répondrai seulement à la plus importante, qui est celle où vous demandez d'être instruite sur ce qu'on appelle la voie de la foi.

Je vous dirai que celles qui disent que c'est la seule à désirer, ne parlent pas juste; car il n'y a rien à désirer que l'accomplissement de la volonté de Dieu. J'avoue qu'il peut arriver qu'on soit quelquefois plus touché du goût sensible qu'on a de Dieu, que de Dieu même. Dieu se sert aussi quelquefois des sécheresses pour nous détacher de ce goût; mais c'est à lui à le faire, et non pas à nous à rien désirer.

Il faut tâcher seulement d'aller si droitement à Dieu, que les réflexions sur nous-mêmes ne nous y donnent point de retour. Dieu seul peut opérer un si grand effet, en tirant à lui le cœur par son fond : c'est à quoi porte le Cantique des Cantiques; et c'est pourquoi vous ferez fort bien de continuer vos oraisons dessus.

Il y a un état où Dieu met les âmes au-dessus des privations et des grâces, au-dessus des sécheresses et des goûts; ou plutôt il les met au-dessous de tout cela, par l'abandon à sa volonté : c'est la voie où il faut entrer; car pour s'ôter à soi-même les attraits, ou demander à Dieu qu'il les ôte, il y auroit en cela trop de péril. Ne changez rien; allez devant vous, et Dieu ne vous quittera jamais.

J'ai offert à Dieu de tout mon cœur madame de Lavardin et M. le duc de Montfort, dans des vues bien différentes.

A Meaux, ce 3 juillet, 1693.

LETTRE CXVI.

Il lui donne différents avis sur ses peines et ses lectures, et l'exhorte à vivre dans une dépendance perpétuelle de la grâce.

Nous arrivâmes dimanche avec le tonnerre et le déluge; mais heureusement, Dieu merci, par vos prières. Sur cette peine humiliez-vous, et continuez sans vous arrêter, recevant l'attrait de Dieu comme il le donne. Ne faites point de nouvelles épreuves : contentez-vous de ce que votre abbesse vous ordonnera. Vous pouvez faire la lecture du Cantique à tel moment que vous voudrez, avant ou après l'oraison journalière, et je ne vous astreins à rien sur cela.

J'approuve fort vos vues sur le lieu de repos du Fils et du Père : ajoutez-y le sein de l'Eglise et celui des âmes pures, et tout y sera. Faites part de ces vues et des autres sur le Cantique, à ma sœur Cornuau, et lisez-lui-en quelquefois. Vivez dans la dépendance intime et perpétuelle de la grâce, sans laquelle à chaque moment votre volonté vous échapperoit : mais il faut retenir la grâce, en s'abandonnant sans cesse à elle; car elle vous fera veiller par ce moyen.

Je pars samedi pour Paris : si je puis avoir lu votre papier avant cela, je vous en rendrai compte. Je prie Notre-Seigneur, ma Fille, qu'il soit avec vous et avec madame de Luynes. Voilà la lettre pour ma sœur de Saint-Antoine, que je vous prie de lui envoyer : je lui ai écrit ce que vous avez souhaité.

Dieu est avec vous; j'admire ses infinies miséricordes. *Louez le Seigneur; parce qu'il est bon, parce que ses miséricordes sont éternelles.*

A Germigny, ce 15 juillet 1693.

LETTRE CXVII.

Sur l'obligation de chercher Dieu sans retour vers soi-même ; et les peines de cette religieuse.

Vous avez tout dit, ma Fille, par ces mots : Ce n'est pas le plaisir d'aimer; c'est aimer que je veux. Tenez-vous-en là : relisez ma lettre ; et si vous ne l'entendez pas d'abord, priez Dieu qu'il vous la fasse entendre. Tout consiste à pénétrer cette vérité, qu'il faut aller à Dieu, pour ainsi parler, en droiture, et s'en remplir tellement, qu'il n'y ait plus de retour sur nous. Joignez cela avec les paroles que je viens de marquer de votre lettre ; tout s'accomplira en vous par ce moyen.

Je vous répète vos paroles : « Je ne sais point distinguer le goût de » Dieu, de Dieu même : il me semble que le goût de Dieu que j'é- » prouve n'est qu'un amour de Dieu qui unit à lui et qui le fait pos- » séder ; car je ne veux de douceurs que par rapport à lui, et ce » n'est, ce me semble, que parce que je l'aime, que je prends du » plaisir à l'aimer ; et enfin ce n'est point le plaisir que je veux ; je » veux seulement aimer. » Vous distinguez, en disant cela, tout ce qu'il faut distinguer ; et tout ce qu'on diroit au delà ne seroit pas vrai ni solide.

Je vous assure qu'au premier moment de loisir je reverrai le *Porrò unum* *. Je repasserai aussi sur l'écrit que vous m'avez donné à Jouarre la dernière fois, pour voir s'il plaît à Dieu de me donner quelque chose.

Mettez votre peine sur le jugement téméraire avec les autres, et ne vous détournez de la communion ni de l'oraison qu'aux mêmes cas. Dilatez-vous ; possédez votre âme ; ne vous laissez point atterrer, ni assujettir à la peine.

Il ne faut pas vous étonner si je ne dis rien sur tous les bruits qu'on répand sur l'archevêché de Lyon. Dans mon âme, quoi qu'on m'en dise, je sens qu'on n'y pense pas, et qu'il n'en sera rien : mais je crois devoir garder la fidélité à Dieu, de ne penser rien sur tout ce qui me touche, que quand il faut y penser. *A chaque jour suffit sa malice.* J'approuve tous les sentiments de mes Filles, parce qu'ils sont bons pour elles, et non point par rapport à moi. J'approuve les vôtres en particulier, et je vous permets d'employer tout auprès de Dieu.

A Germigny, ce 5 août 1693.

* C'étoit un sermon que Bossuet avoit prêché autrefois à une vêture, et qui avoit pour texte, *Porrò unum est necessarium.* On trouvera ce sermon dans le tome VII. pag. 521. C'est le même dont il est fait encore mention dans les lettres CXX et CXXI.

LETTRE CXVIII.

Sur les raisons qui obligent Dieu à cacher aux âmes le goût qu'elles ont pour lui; sur la fidélité au divin attrait, et l'humilité.

J'ai prié M. Phelippeaux de vous aller voir, quoique je ne sache pas bien, ma Fille, ce qu'on souhaite de lui : mais sa présence est toujours bonne à Jouarre, et on pourra m'écrire avec liberté.

Je crois que vous devez être contente sur le sujet de l'attachement que quelques-uns craignent pour le goût qu'on ressent de Dieu. Il est vrai que Dieu le cache quelquefois aux âmes qu'il veut attirer, et qu'il a mille moyens de le faire. Ce qui l'y oblige, c'est entre autres choses le dessein de prévenir la présomption qui pourroit suivre, si une âme se connoissoit elle-même : et je ne puis ni ne dois vous dissimuler que vos peines pourroient être une couverture des grâces que Dieu vous fait, qui ne seroit pas inutile si vous étiez fidèle au divin attrait. Soyez-le donc, et sachez que cette fidélité consiste principalement à s'abandonner à cet attrait, indépendamment de toute autre vue, et avec le moins de retour qu'il se pourra sur soi-même; parce que l'effet de cet attrait n'est pas tant à faire que l'âme cherche à s'humilier, mais qu'elle cherche à s'oublier tout à fait par un céleste enivrement, qui la sépare d'elle-même beaucoup plus que ne feroient toutes les réflexions qu'elle pourroit faire pour s'humilier : et c'est là le vrai fond de l'humilité; puisqu'on apprend par ce moyen à se compter pour rien, et en quelque sorte à n'être plus. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 7 août 1693.

LETTRE CXIX.

Sur une espèce de séquestration qu'elle méditoit; une manière d'honorer la vérité; et le détachement.

J'approuve fort, ma Fille, que vous entriez dans cet esprit de séquestration particulière où vous croyez que Dieu vous pousse; je le crois aussi bien que vous. L'amour-propre, qui y peut trouver son compte, ne vous doit pas empêcher de vous rendre à cet attrait. Nos foiblesses n'empêchent point la vérité; et elle n'en est pas moins souveraine, encore qu'il s'y mêle quelque chose du nôtre. Au contraire, c'est une manière d'honorer la vérité, que de la démêler de tout ce qui l'accompagne, et de la suivre. Faites-le donc; mais prenez bien garde de le faire de manière qu'on ne s'aperçoive pas de votre dessein. Retirez-vous peu à peu : je prie Dieu qu'il vous couvre de ses ailes.

Je trouve très-dangereux le commencement d'attache que vous

savez : n'oubliez rien pour le rompre ; mais sans faire rien paroître. N'hésitez point à retenir madame de Maubourg ; elle manqueroit à la vocation et à l'œuvre de Dieu en se retirant : mais il faut l'exhorter à mener la chose doucement, sans trop peiner la personne ; cela feroit un effet contraire : il faut aider la foiblesse avec un peu de condescendance.

Sacrifiez à Dieu la tendresse de votre cœur, qui vous a tiré des larmes des yeux. N'ayez de cœur que pour Dieu, ni de larmes que pour vos péchés, et pour le bannissement de sa cité sainte. Dieu vous donnera ce saint loisir, où, désoccupée de la créature, vous serez toute à vous pour être toute à lui. Votre confiance redouble l'estime que j'ai pour votre personne, et le désir d'avancer votre perfection.

Ce sont ces peines dont vous vous plaignez si souvent à moi, qui peuvent servir de couverture à cet attrait et à ce goût de l'amour divin. L'enveloppe est faite ; priez Dieu d'y mettre et d'y cacher son trésor. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 13 août 1693.

LETTRE CXX.

Sur un sermon du prélat ; les peines de cette religieuse ; et les différentes naissances de Jésus-Christ.

Ma santé est fort bonne, Dieu merci, et je ne mérite pas qu'on s'en mette en peine. J'aurai soin du sermon de *Maria optimam partem elegit :* mais il faut prier Dieu qu'il m'en donne le loisir comme j'en ai la volonté. Il vient tous les jours tant de choses, que je ne puis pas toujours tout ce que je veux ; le plus pressé l'emporte.

Je vous ai dit, ma Fille, sur le sujet de cette peine, que vous ne devez point du tout vous en inquiéter, ni interrompre votre sommeil. Je voudrois que vous pussiez communier tous les jours durant cette octave. Le père de La Pause est assurément un digne prédicateur, et je n'ai pas douté qu'il ne fût goûté. J'ai lu ce que vous m'avez donné du père Toquet : je révère ses sentiments comme ceux d'un saint. Exortez-le à prier pour le roi et pour l'état, et à ne m'oublier pas. Tout ce qu'on a dit de l'archevêché de Lyon * n'est que chimère. J'ai fort prié M. le cardinal de Bouillon de nous laisser le père Toquet.

Generationem ejus quis enarrabit[1] ? « Qui entendra sa nativité ? » celle par laquelle il sort du sein de son Père ; celle par laquelle il sort du sein d'une vierge ; celle par laquelle il sort du sein du tombeau ; celle par laquelle il sort des paroles sacramentales, et comme de la

* On avoit, comme on l'a vu plus haut, parlé de Bossuet pour ce siége.

1 *Is.*, LIII. 8.

bouche de ses ministres, pour venir à tous ses fidèles, et leur porter dans le sein la vie et la grâce. Qui entendra ces nativités de Jésus-Christ ? Mais puisqu'on ne peut pas les entendre sur la terre, qui ne désirera d'en sortir, pour voir ce qu'on n'entend pas de ces admirables naissances du Dieu-Homme ?

Je salue madame de Luynes et nos chères Sœurs.

Vendredi matin.

LETTRE CXXI.

Sur sa confession générale; sur la simplicité avec laquelle il faut agir devant Dieu.

Ma sœur Cornuau m'a rendu, ma Fille, votre lettre du 13. Ne vous embarrassez point de la confession générale que vous m'avez faite. Les questions que je puis vous avoir faites n'ont aucun rapport à cela, et je vous défends de vous en inquiéter, non plus que de ce que vous m'avez dit sur l'agrément : je vous ai très-bien entendue, et ma réponse vous doit entièrement calmer.

Si je n'ai pas répondu sur cette dissimulation dans les bonnes œuvres, c'est assurément que je n'y ai rien trouvé d'obscur. Il est vrai que souvent on ne sait pourquoi on agit; et si on pouvoit se connoître parfaitement soi-même, et tous les motifs qui nous font agir, on auroit cette certitude de sa justice, que le concile de Trente ne veut pas qu'on puisse avoir en cette vie. Le tout est d'agir autant qu'on peut en simplicité, en droiture et en sincérité devant Dieu ; en reconnoissant que Dieu peut voir du péché où nous n'en voyons pas, et en nous abandonnant à sa miséricorde pour en avoir le pardon, sans pourtant discontinuer ses exercices, ou se laisser abattre par la défiance.

Vous pouvez assurer le père Toquet que je recevrai avec joie son présent, et y joindre l'estime sincère que je fais de ce saint religieux.

J'espère pouvoir travailler, au premier jour, au sermon de Marthe et de Marie. J'aurois pu commencer dès aujourd'hui, s'il n'étoit à Germigny ; et vous pouvez assurer madame l'abbesse qu'elle aura part à la révision que j'en ferai.

Ma sœur Cornuau s'en retourne à La Ferté-sous-Jouarre, bien fâchée que ce ne soit pas droit à Jouarre, où tout ce qu'elle a vu l'édifie de telle sorte, qu'elle en est tout occupée, et n'en parle qu'avec effusion de cœur. Cependant la conjoncture où elle est ne lui permet d'y rentrer si vite, et elle souhaite seulement qu'on lui conserve sa place. Je reconnois en effet qu'elle a profité de ce séjour, et qu'elle en peut profiter encore pour s'avancer à la perfection à laquelle elle paroît appelée d'une façon particulière : mais il y a encore beaucoup

à travailler, surtout à rompre cette activité et vivacité prodigieuse qui la prévient presque en toutes choses. Cherchez des occasions naturelles de lui parler sur cela, sans qu'il paroisse que je vous en écris : elle vous rendra ce billet. J'apprends avec joie que M. le prince de Bournonville est hors de péril. Je salue madame de Luynes et mes chères Filles. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 17 août 1693.

LETTRE CXXII.

Il l'exhorte à recevoir l'attrait qu'elle sentoit.

Je suis bien aise, ma Fille, avant mon départ, qui sera, s'il plaît à Dieu, demain matin, de vous accuser la réception de vos paquets, en particulier de celui de M. le grand vicaire, et de celui que j'ai reçu en réponse de la lettre que vous a rendue ma sœur Cornuau.

Je vous ferai réponse à loisir sur toutes vos autres demandes : en voici deux en particulier sur lesquelles je vous réponds. Premièrement, n'ayez point de crainte de recevoir l'attrait que vous m'avez expliqué, nonobstant les pensées qui l'accompagnent ou le suivent : secondement, ne vous pressez pas de vous ouvrir sur les affaires dont vous m'écrivez. Ma sœur Cornuau attendra bien que je vous aie écrit plus amplement; ce que je ferai quand j'aurai trouvé le temps de faire mes réflexions.

Au surplus, soyez assurée que je vous entends, que je crois de bonne foi ce que vous m'exposez sur vos dispositions, et que je vous dis fort sincèrement ce que j'en pense, autant qu'il est nécessaire. Ainsi vous n'avez, ma Fille, qu'à suivre sans hésiter ce que je vous marque. Je salue madame votre sœur, et prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 21 août 1693.

LETTRE CXXIII.

Sur son obéissance, et les moyens de se délivrer du péché.

Après la copie de la lettre que vous m'avez envoyée, vous voyez bien, ma Fille, qu'il n'y a point de difficulté, et que les confesseurs de Jouarre ont par cette lettre les cas réservés. Il n'y aura en tout cas qu'à la faire voir à madame la prieure, ou le faire dire par elle à madame l'abbesse; et au défaut de tout cela, laisser chacun dans la bonne foi jusqu'à ce que j'y aie pourvu. Vous n'avez point mal fait, et vous n'avez point à vous confesser pour avoir répondu comme vous me l'avez mandé : continuez vos communions à l'ordinaire.

Tout ce que je vous puis répondre, c'est que je suis content, et Dieu en moi, de votre obéissance. Pour le progrès, je ne dirai rien,

sinon que je crois qu'il vous est utile de demeurer dans la conduite où vous êtes. Quand Dieu donne plus, il faut plus aimer. Vous avez reçu l'absolution de tous vos péchés confessés et non confessés. Allez en paix, et vivez; enfoncez-vous de plus en plus dans le silence.

Je suis très-aise que madame votre sœur soit contente de moi. Madame de Lusancy me fera plaisir de m'exposer ses doutes, et je la préviendrai sur cela. Je pars lundi, s'il plaît à Dieu, pour me montrer au roi et à Monseigneur avant leur départ; je ne serai que trois jours. Si madame de Soubise est encore à Jouarre à mon retour, je l'irai voir sans manquer. Ne dites pas que vous m'ayez rien écrit. Il sera fort à propos que nous nous rencontrions un jour tous trois ensemble, madame de Soubise, madame l'abbesse et moi.

J'ai lu le passage de saint Bernard que vous m'avez envoyé, et j'en ai été touché; mais comme je ne m'en souviens plus que dans un fond indistinct, marquez-moi l'endroit.

Le silence intérieur et extérieur, la retraite et l'éloignement de la créature, c'est ce qui vous délivrera du péché, et vous attirera de particulières assistances. Notre-Seigneur, ma Fille, soit avec vous.

Je suis en tout et partout du sentiment de sainte Thérèse : je croirois le contraire fort périlleux.

Ce 12 septembre 1693.

LETTRE CXXIV.

Sur la lettre qu'avoient écrite au pape les abbés de l'assemblée de 1682, nommés à des évêchés; et sur la meilleure manière de faire l'oraison.

Il y a deux choses à distinguer dans la lettre des évêques : le style, qui est toujours fort humble; le fond, qui, à le bien prendre, n'est qu'un compliment, qui laisse la doctrine en son entier. On appellera cela rétractation parmi ceux qui veulent toujours tourner tout à l'avantage de Rome : il n'importe guère. Quant à moi, je n'ai rien à signer. On n'a pas seulement songé à toucher le moins du monde à mon sermon : de grands cardinaux m'ont écrit que le pape l'avoit lu et approuvé. C'est la pure et saine doctrine de l'antiquité : il n'en faut croire ni plus ni moins. Je ne suis point en peine de votre foi sur cet important sujet.

Mettez les peines qui vous viennent avec les autres, et n'en chargez pas vos confessions. Je vous écouterai volontiers sur toutes vos questions : ce sera bien fait de les mettre par écrit, afin qu'il y ait moins de temps à donner pour les résoudre. Pour l'oraison, suivez toujours votre attrait : l'opposition de la nature n'en doit pas empêcher l'effet, et ne mettra point d'obstacles au don de Dieu.

C'est un grand acte que de se laisser pénétrer par le trait qui vient

de Dieu. Il faut aller droit à lui, avec le moins de retour qu'il sera possible. Les considérations ne feroient que vous casser la tête : l'impression simple d'une vérité connue ou inconnue, selon qu'il plaît à Dieu, avec ce trait lancé dans le cœur, l'oraison est faite; il n'y a plus qu'à la continuer.

La doctrine de sainte Thérèse convient très-bien avec cette disposition. Il faut être parmi ces attraits, et dans cet état, fort souple sous la main de Dieu; et lorsqu'il s'approche de lui-même, il ne faut pas perdre le temps à l'appeler; mais jouir de sa présence, et le goûter. Il fera de vous ce qu'il lui plaira : il veut être aimé. Les considérations sont nécessaires pour ébranler un cœur encore insensible : quand il est pris, il n'est pas temps de chercher des motifs; il ne faut que se laisser prendre et saisir à ces doux liens. Cet acte est très-libre et très-réel; mais il ne s'y faut exciter que fort doucement. Quelquefois, quand il semble se ralentir, Dieu veut insensiblement et peu à peu le tourner en habitude, et le ramasser dans le fond. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 25 septembre 1693.

LETTRE CXXV.

Sur la conduite qu'il se proposoit de tenir à l'égard de Jouarre; et sur la manière dont elle doit agir.

Je ne ferai point de réponse à madame de Lusancy : je vous dirai seulement sur les affaires de la maison, qu'après que j'aurai parlé une ou deux fois à madame l'abbesse, s'il se peut même en présence de madame sa mère, je prendrai le parti de continuer la visite, et de la conclure par une ordonnance qui ne contiendra que peu d'articles, mais qui donneront une forme. Que cela demeure entre madame votre sœur et vous avec madame de Lusancy, que je ne presserai plus de demeurer dépositaire. Nous conviendrons de ce qui sera à faire, à la première conversation. Je crois que le bon parti est celui que vous prenez de demeurer en repos : je le prendrai de mon côté, mais après avoir fait et en continuant de faire ce que je pourrai. Vous pourriez même, ma Fille, ce me semble, vous épargner les décharges du cœur, et vous renfermer dans ce qui sera nécessaire : mais cette nécessité n'a pas des bornes si étroites, et il n'est pas donné à l'esprit humain d'être si précis, qu'on puisse entièrement séparer le superflu d'avec le nécessaire, qui seroit trop sec, et même peu intelligible, si on ne lui donnoit de l'étendue. Agissez donc en liberté, et songez que la charité c'est la liberté véritable.

Il faut laisser dire celles qui parlent de madame de L***, et encore plus celle qui dit que je ne la puis souffrir, moi qui ne songe pas

seulement à elle, si ce n'est quand il le faut pour son bien et celui de la maison.

Il n'y a rien du tout à espérer pour madame de Giry, après les décisions que m'envoie madame de Jouarre.

Je connois fort bien cette peine, et je vous assure que vous n'en devez point troubler votre sommeil. Pour ce qui est de cette espèce d'assurance de la rémission de vos péchés, elle n'a rien de suspect, et vous pouvez recevoir ce don de Dieu.

Vous ferez bien, quand vous aurez à m'écrire quelque chose sur votre état, de le faire dans une lettre séparée, et de mettre à part ce qui regarde la maison ou autre chose.

Je voudrois bien voir tout d'une suite ce que vous m'avez écrit dans les trois ou quatre dernières lettres. Oh! que Dieu demande de dégagement, de pureté, d'abandon! Notre-Seigneur, ma Fille, soit avec vous.

A Germigny, ce 27 septembre 1693.

LETTRE CXXVI.

Sur l'attrait qui la pressoit : qu'elle ne doit point changer de conduite, sous prétexte des mépris qu'elle éprouvoit.

Vous avez vu dans mes précédentes la réception du passage de saint Bernard, qui accompagnoit une lettre que je crois être du 29 septembre. Je n'ai pas encore eu le loisir de lire la grande lettre; c'est ce que je ferai au premier moment de liberté. En attendant, soyez assurée que lorsque vous parlerez de vos dispositions plus qu'il ne faudra, Dieu me fera la grâce de vous arrêter.

Je sens qu'il y a quelque chose à vous dire pour vous exciter à suivre, et même à perfectionner, si Dieu le veut, l'attrait qui vous presse. Allons pas à pas : c'est assez que vous soyez assurée que vous n'avez rien à craindre.

Je ne me sens aucun mouvement de changer pour les mépris; mais plutôt dans ce point-là une inébranlable fermeté, fondée sur ce qu'autrement les délibérations ne sont pas libres. Pour m'ébranler sur cela, il me faudra dire des raisons que je ne prévois pas.

Je vous prie d'assurer le père Cosme que je n'ai eu aucune raison de lui différer ses pouvoirs, sinon que ne le connoissant pas, et n'ayant aucune lettre de Jouarre ni de madame l'abbesse ni de personne, je n'ai pu moins faire que de m'informer de lui : maintenant qu'on m'en a fait de si bons rapports, j'espère beaucoup de sa conduite : il m'a parlé comme il faut sur la juridiction.

Laissez écouler ces dispositions de l'humeur mélancolique, même celles qui vous soulèvent contre Dieu. Dieu est, et vos mouvements

ne lui peuvent rien ôter. Attachez-vous à ce qu'il est, au préjudice de ces émotions étrangères.

Je répondrai point à point à la grande lettre; et s'il y a quelque chose de plus à vous demander pour m'éclaircir, je vous le dirai à Jouarre où je donnerai le temps qu'il faudra, quoique fort pressé et fort occupé d'une œuvre que je crois de Dieu. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 3 octobre 1693.

LETTRE CXXVII.

Sur une retraite, et les vérités dont elle doit s'y occuper.

Commencez votre retraite, au nom de Dieu, aussitôt que vous le pourrez, et que le mal de madame votre sœur vous en donnera le moyen. L'esprit où vous y devez entrer doit être un esprit de pauvreté, afin de vous exposer à Dieu plutôt pour recevoir que pour agir et pour donner. Vous donnerez après ce que vous aurez reçu : le donner, c'est le bien garder pour l'amour de Dieu. Quand l'attrait vous laissera à vous-même, prenez par partie la première lettre de saint Jean : vous y trouverez partout les grands mystères, sources des grandes vertus et des grandes opérations de la grâce. Jésus-Christ lumière, vie, avocat, victime, Dieu en nous : le nouveau commandement fondé sur la nouvelle union du Verbe avec nous : Dieu dès le commencement qui attire les prémices du cœur; le malin vaincu, le monde et ses convoitises, l'antechrist : tout ce qui sépare Jésus-Christ, qui le divise d'avec l'âme, et l'empêche d'être un avec elle : l'onction; Dieu amour; les enfants de Dieu et leur héritage; les petits enfants et leur simplicité; leur docilité, leur facilité à se laisser mener où l'on veut; la lisière, pour ainsi parler, par où on les tient; être né de Dieu, connoître Dieu; l'amour prévenant de Dieu, qui nous a aimés le premier.

Nous devons prévenir comme lui, non pas Jésus-Christ, cela ne se peut; mais à son imitation, et pour l'amour de lui, nos frères infirmes et ingrats.

L'extinction de la jalousie dans la charité; l'amour des dons de Dieu dans les autres comme dans nous, en regardant Dieu dans ses dons, ou plutôt ce don qui est Dieu même.

Le témoignage des trois qui ne sont qu'un : Dieu plus grand que le cœur, le pénétrant, le perçant : Dieu nous écoutant; la prière selon sa volonté; Dieu se priant et s'écoulant lui-même en nous : être de Dieu, être en Dieu, entrer et sortir : l'amour accru, la crainte bannie, l'abandon et la confiance; tout en proie à l'amour divin : silence; cependant écouter toujours; laisser faire la parole, et ne

faire que lui prêter l'oreille attentive. En voilà assez pour reprendre haleine : communiez tous les jours.

Etre de Dieu, ne pécher plus; tout le monde plongé dans le mal : connoître le vrai Dieu; être en son Fils. Le commencement de l'Epître : *Ce que nous avons vu, ce que nous avons ouï;* la fin : *Celui-ci est le vrai Dieu, et la vie éternelle;* qu'il soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 11 octobre 1693.

LETTRE CXXVIII.

Il lui donne des règles sur certaines fautes; blâme les raffinements des directeurs, et approuve qu'elle se livre aux larmes.

J'ai bien cru, ma Fille, que vous ne seriez pas longtemps sans que le goût de l'Epître de saint Jean vous vînt.

Souvenez-vous que ces adhérences qui vous inquiètent ne doivent point vous empêcher de faire vos exercices. Je ne sais point décider avec certitude jusqu'où en va le péché; mais je sais bien qu'elle ne doit vous faire obstacle pour rien. Toute ma doctrine sur ces sortes de sujets est renfermée dans ces deux paroles : Se servir de ces peines pour s'humilier; point pour se décourager, ni pour s'arrêter sur son chemin.

Je ne comprends plus rien aux directeurs : et à force de raffiner sur les goûts, sur les sensibilités, sur les larmes, on met les âmes tellement à l'étroit, qu'elles n'osent recevoir aucun don de Dieu. Celui des larmes est à chaque page dans saint Augustin; mais dans David, mais dans saint Paul, mais dans Jésus-Christ. Pleurez, pleurez, fondez en larmes quand Dieu frappera la pierre. J'appelle ainsi votre cœur, non point à raison de la dureté; mais de la stérilité naturelle pour les larmes de dévotion et de tendresse. Modérez-les quand la tête en est troublée : quand il n'y a que le cœur qui se fond, je veux qu'on pleure; et si vous avez trop de ces larmes, envoyez-en-moi; je les recevrai, surtout celle que Dieu envoie sans nous; ce sont les bonnes. J'approuve aussi ce goût de la communion tel que vous me le représentez : il me tarde que vous commenciez cette retraite, et je prie Dieu qu'il calme les douleurs de madame votre sœur.

Je ne m'arrête pas à dire que Dieu peut supprimer les actes de l'imagination : il en supprime de bien plus délicats, quand il veut rendre l'âme docile au joug qu'il a à lui imposer. Allez donc en paix.

Je ne dois point me mêler des réceptions, ni même y entrer trop avant, mais régler la manière de les faire; et c'est là ce que je ferai, s'il plaît à Dieu. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 13 octobre 1693.

LETTRE CXXIX.

Sur les attraits de cette religieuse pour Dieu, et sur ses dispositions par rapport au prélat.

Je veux bien que vous m'écriviez sur l'oraison, à la manière que vous le marquez par votre lettre du 14.

Sur celle du 15, je vous assure qu'il n'y a point d'illusion dans vos attraits ni dans vos larmes. J'aime à entendre que vous sentez que ce n'est pas vous qui aimez, mais quelque chose qui aime en vous. La cause de ces attraits, c'est la bonté infinie de Dieu. Si elle veut tirer de là quelque instruction pour les autres par mon moyen, je me donne à lui pour faire sa volonté.

Je n'ai rien de particulier à vous dire sur vos dispositions par rapport à moi. Il me sembleroit seulement qu'il n'y faudroit pas prendre garde de si près, à cause de la liaison du ministère avec Dieu et ses plus vives opérations. Je répondrai au premier loisir à la grande lettre; mais je voudrois bien que ce fût dans une parfaite désoccupation de toute autre pensée. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 16 octobre 1693.

LETTRE CXXX.

Sur ses confessions; et les règles qu'elle y devoit suivre.

Vous aurez vu par mes lettres, qu'on vous rendra ce matin, que j'ai répondu aux vôtres. Il reste à vous décider que la petite confession générale que vous me fîtes, dans le voyage qui a précédé le dernier, est très-bonne, et que vous avez très-bien fait de ne vous pas confesser de ces adhérences. Ce que je vous ai dit depuis ne change rien en cela : je vous permets pourtant de vous en confesser en général, à condition que, quand vous ne le ferez pas, vous n'en irez pas moins à la sainte table.

Accoutumez-vous à étendre à tout la règle que je vous ai donnée pour la confession. Sans cette règle vous ne sauriez avoir de paix, ni être fidèle à l'attrait de Dieu. Je le prie de modérer vos inquiétudes, qui vont à un trop grand excès, sur la confession : trop de ces délicatesses avec un Dieu si bon ne convient pas. Si vous ne voulez pas m'envoyer des larmes, pleurez pour moi, ma Fille, et croyez que vous ne sauriez me faire plus de plaisir.

Vous ne me dites rien de votre malade dans votre dernière lettre : cela me fait croire qu'elle est mieux.

A Germigny, ce 17 octobre 1693.

LETTRE CXXXI.

Sur une retraite.

Je ne sais plus, ma Fille, quand se fera mon voyage de Coulommiers. Il survient une affaire qui en rend le temps incertain. Je ne vois guère d'apparence à vous voir devant la Toussaint. Ainsi vous ferez très-bien de commencer votre retraite le plus tôt qu'il sera possible : je vous donne ma bénédiction pour cela. Vous ne serez point sans secours ; Dieu sera avec vous : abandonnez-vous à lui ; j'espère que vous sentirez son secours, et cette épreuve vous sera utile. En tous cas, je serai ici pour vous répondre. Vous serez avertie du jour de mon départ ; et, quelque part que je sois, les lettres me seront apportées sûrement de Meaux, où il les faut adresser. Commencez donc à la bonne heure, et au nom de Dieu. Humiliez-vous, et ne vous embarrassez pas de ces jalousies : abandonnez-vous à l'attrait. Si vous pouvez dévorer entre Dieu et vous ces noirceurs, cela lui sera fort agréable, et j'espère que ce sera un moyen pour faire que ces attraits passagers se tournent en fond et en habitude. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 19 octobre 1693.

LETTRE CXXXII.

Sur la dépendance où Dieu met les âmes à l'égard du ministère ; et l'entier abandon à Dieu.

Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu. C'est la béatitude qui m'est venue la première à la lecture de votre lettre, et je vous la donne. Celle que j'aurai à prêcher le jour de la Toussaint est celle-ci : *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice*, etc. Qu'est-ce que cette faim et cette soif ? qu'est-ce que ce rassasiement ? Dans la vôtre, par pureté, j'entends le dégagement.

C'est une chose admirable que la dépendance où Dieu met les âmes du ministère ecclésiastique, à mesure qu'il les veut rendre plus indépendantes de toute autre chose. Il permet pourtant des contretemps pour faire son coup par lui-même : la conjoncture de votre retraite vous en doit être un exemple.

Je m'en vais à Dammartin jusqu'à la Toussaint : j'y serai fort occupé ; et peut-être le plus loin de vous qui se puisse dans le diocèse. Je vous remets à Dieu pour ce peu de temps. Je serai avec vous en esprit ; et Dieu sera le moyen entre vous et moi.

Ne vous mettez en peine de rien : laissez-vous conduire à l'attrait : celui qui le donne saura bien vous faire trouver l'Ecriture sainte quand il faudra, et il le faudra quand il le voudra ; du reste, tout à

l'abandon. L'âme souffre, je l'avoue, à n'être occupée que de Dieu en nudité et désolation : mais c'est alors que plus caché dans le fond, il soutient ce qu'il semble avoir délaissé.

J'écrirai pour vous assurément ; Dieu le veut : mais il veut qu'on n'écrive qu'après avoir eu le temps d'écouter. Ce qui occupe au dehors est un empêchement qu'on ne peut pas toujours lever, quand il est imposé d'en haut.

Si votre santé souffre, quittez sans hésiter. Ce n'est pas la retraite, c'est la volonté de Dieu, qui sanctifie. Si vous avez à avoir de la jalousie, ayez-en pour les grâces les plus excellentes, et pour cette voie que saint Paul nous a montré[1]. Il y a des nécessités de différents degrés ; les bienséances en font une. L'application que vous donnerez à écrire vos difficultés sur les auteurs mystiques ne vous fera point de tort, je vous en assure. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 28 octobre 1693.

LETTRE CXXXIII.

Sur la foi nue ; les nouveaux spirituels ; la véritable oraison ; la pureté de l'âme ; et l'extension de la confiance.

Pour moi, ma Fille, je n'y sais pas tant de finesse que votre auteur : j'appelle la foi nuė, une foi qui demeure dans son obscurité, et s'en soutient : j'appelle désolation, la disposition d'une âme qui ne reçoit aucun secours aperçu. Je ne veux point du tout qu'on désire cette disposition. Quand Dieu y met, je ne veux point qu'on fasse d'effort : je dis d'effort pour en sortir, ni autre chose que ce qu'à fait Jésus-Christ dans son agonie, en concluant : *Non pas ma volonté, mais la vôtre :* ce qu'il a dit positivement en notre personne ; puisque pour lui sa volonté étoit toujours dans le fond celle de son Père.

Les nouveaux spirituels se font un jargon que je n'entends pas : ils parlent trop de passiveté. Je n'en reconnois point de pure, parce qu'il y a toujours un acte très-libre et très-paisible, aussi bien que très-intime de la volonté, et un libre consentement ; sans quoi l'oraison ne pourroit avoir ce mérite chrétien, qui est tout ensemble notre mérite et un don de Dieu. Tout le secret de l'oraison me paroît être dans cette parole de saint Jacques : *Approchez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous*[2]. On s'approche de Dieu, lorsqu'on se met en sa présence ; c'est-à-dire, lorsqu'on se recueille en soi-même pour recevoir l'impression de sa vérité, quelle que soit celle à laquelle il lui plaira de nous appliquer, ou à celle que la lecture ou notre volonté soumise à Dieu nous présentera. Quand l'âme est dé-

[1] I *Cor.*, XII. 31. — [2] *Jac.*, IV. 8.

terminée, et comme entraînée d'en haut, soit avec force et avec puissance, soit avec suavité, soit avec un trait mêlé de l'un et de l'autre; qu'elle suive : quand elle est comme laissée à elle-même, qu'elle s'aide de tout ce qui lui est laissé ou donné d'ailleurs.

Je ne sais où votre auteur a pris que lorsqu'on est appelé à cette oraison de pure foi, tout autre exercice est interdit. Ce sont des règles qu'on se fait arbitrairement, sans aucune autorité de l'Ecriture ou des saints. C'est autre chose, si Dieu ne le permet pas; mais ce n'est pas une règle. La seule règle, dans ces occasions, est de ne rien forcer; parce que cet effort trop vif et trop marqué, ordinairement est un effet d'une imagination échauffée, qu'il faut bannir et tenir captive autant qu'on peut. Mais une manière de s'exciter, douce et paisible, quelquefois fervente, toujours simple, ne doit point être exclue de l'oraison, mais plutôt y doit et y peut être très-utilement exercée.

Pour ce qui est du raisonnement exprès et méthodique, j'avoue qu'il me peine dans la communication : mais cette simple attention avec cette admiration de la vérité est bien loin de là, et, loin de nuire à la contemplation, elle en fait une des plus belles parties, puisque rien ne dispose tant à aimer, qui est le but et l'essence de la contemplation. Voilà donc ce que j'appelle s'approcher de Dieu.

Pour ce qui est de l'autre partie, qui est que Dieu s'approche de nous, elle est sans règle; et lui en vouloir donner, c'est en vouloir donner à Dieu. Je vous dirai seulement que les spirituels, du caractère de l'auteur que vous me citez, me semblent trop attachés à tout rapporter à la présence de Dieu en nous, qui n'est qu'un de ses attributs particuliers, et qui en soi-même n'est pas des plus touchants; puisque, selon cette présence divine qui répond à l'immensité de Dieu, il est dans toutes ses créatures animées et inanimées. C'est autre chose que cette présence par laquelle il nous est présent comme bonté, comme vérité, comme sainteté qui nous rend saints. Oh! celle-là, ma Fille, je veux dire cette présence, c'est ce qui nous unit à Dieu de cette manière intime que lui seul sait expliquer.

Il est bien certain que le fond de l'oraison de contemplation, c'est le recueillement et le silence : mais si l'effet de ce receuillement étoit de nous retenir toujours en nous-mêmes, pour ne regarder Dieu que là, Jésus-Christ ne nous auroit pas fait dire tous les jours : *Notre Père qui êtes dans les cieux*; et il ne seroit pas dit de lui tant de fois, qu'il leva les yeux au ciel en bénissant et en priant. Sortons donc de nous-mêmes en cette sorte, et laissons-nous ravir hors de nous; c'est un des effets de l'amour. Quand on est ravi hors de soi de cette sorte, on y demeure; et ce n'est pas tant en sortir, qu'y rentrer d'une

autre manière. Toute vérité, quelle qu'elle soit, aperçue ou non aperçue distinctement, est l'objet de l'union avec Dieu, qui est toute vérité : et aussi réciproquement, toute vérité est Dieu; parce que c'est en Dieu que tout est vrai immuablement et éternellement.

Je suis ravi de vous voir ravie de la divinité et de la grandeur de Jésus-Christ : soyez-la encore de sa béatitude : soyez-la de celle de Dieu, qui est heureux et le seul puissant, comme l'appelle saint Paul [1]. Réjouissez-vous de ce que Dieu est une nature heureuse et bienfaisante, et bienfaisante parce qu'elle est heureuse : heureuse et béatifiante, qui fait ses délices de la bonté, qui se dégage sur tout ce qu'il aime, et à qui il communique son amour, conformément à cette parole : *Mes délices sont de converser avec les enfants des hommes* [2] : combien plus avec les anges, où il n'y a rien d'impur? mais combien plus en un autre sens avec les hommes, afin de les purifier, en leur appliquant sa pureté purifiante? C'est ainsi qu'on a le cœur pur.

Vous me demandez ce que c'est que le dégagement où je mets cette pureté. Cela s'explique de soi-même. Il y a des choses sur lesquelles il faut sentir et non pas interroger. Relisez l'endroit où je vous parle de ce dégagement; vous trouverez tout votre doute éclairci. Vous vous faites souvent de la peine, en disant que je ne vous réponds pas à certaines choses auxquelles je sens que je réponds, parce que je donne un principe par lequel on se répond à soi-même, qui est une manière de répondre qu'il faut souvent pratiquer, parce qu'elle apprend à l'âme à consulter en soi-même la vérité éternelle, c'est-à-dire, à s'y rendre attentive. C'est ce qui fait que je ne vous dis mot sur ces oppositions à l'attrait divin. N'est-ce pas répondre à tout, que de vous dire de le suivre? Allez donc à Dieu en abandon : assurez-vous que j'ai répondu à toute votre lettre; dilatez-vous, marchez en liberté. Ne vous faites point de la confession un exercice angoisseux, mais de confiance et d'amour; par conséquent d'humilité, parce qu'il n'y a point de confiance qui ne sorte de ce fond.

Vous souhaitez à l'heure de la mort la confiance que vous avez ressentie : ignorez-vous que celle qu'on a pendant tout le cours de la vie a son effet pour la mort? Que sommes-nous, sinon des mourants? Celui qui la donne ne la peut-il pas continuer? Que fera l'âme à la dernière heure, sinon ce qu'elle a toujours fait? Dieu n'a-t-il pas en son pouvoir tous les moments, et y en a-t-il un seul qui ne puisse être celui de la mort? Que faut-il donc faire à chaque moment, sinon d'étendre sa confiance à tous les moments suivants, et à l'éternité toute entière, si notre vie pouvoit durer autant?

[1] I *Tim.*, VI. 15. — [2] *Prov.*, VIII. 31.

Vous voyez que j'ai répondu à tout. Je me suis trouvé cette nuit en disposition et en loisir de le faire. J'ai eu plus tôt fait de lire votre lettre toute entière, que d'y aller chercher des distinctions que vous n'y aviez marquées. Vous êtes trop angoisseuse; dilatez-vous : quoique les angoisses aident aussi à leur manière à dilater d'un côté ce qui se resserre de l'autre. Si cela est en vous, Dieu en soit loué. Ce noir chagrin est en sa main, et il sait bien s'en servir : il n'y a qu'à s'abandonner, et se laisser pousser haut et bas; puisque l'état de cette vie demande ces vicissitudes, et que l'immutabilité est réservée à la vie future.

Dites-moi qui est cet auteur, s'il est imprimé? Si c'est un auteur que le public ne connoisse pas, je ne suis point pressé de le connoître. Je vous dirai seulement qu'en ce siècle je vois dans les spirituels beaucoup de jargon, beaucoup de règles qu'on forge sur ces expériences ou par raisonnement : mais, ni nos expériences, non plus que celles des personnes que nous connoissons, ne font toutes les voies de Dieu, ni nos raisonnements ne font pas sa loi. Il pousse et il retire. Ce qu'on appelle état permanent, ne l'est qu'à comparaison d'un autre plus agité ou plus variable; et si on avoit l'entière et absolue permanence, on auroit l'éternité.

Quand le compte que je vous ordonne de me rendre causera trop d'interruption à votre oraison, ou trop d'accablement à votre tête, remettez à un temps plus libre, et marchez en tout dans la dilatation du cœur, autant que Dieu vous le donnera, sans contraindre son Saint-Esprit, qui veut qu'on le laisse souffler où il veut, et comme il veut. Je le prie qu'il soit avec vous.

A Dammartin, ce 31 octobre 1693.

P. S. Il reste à vous dire que, pour vous donner moins de peine, je ne vous demande aucun raisonnement sur vos dispositions; mais une nue exposition de ce qui se passe tant en peines qu'en attraits, tout cela m'étant nécessaire pour me fixer dans ma conduite. Je n'empêche pourtant pas que vous ne m'exposiez aussi vos réflexions. Les auteurs dont vous me parlez ne me paroissent pas distinguer la voie de la foi nue d'avec celle du pur amour. Il n'y a rien de si certain que ce principe, que l'amour présuppose quelque connoissance, et qu'il l'augmente. Une lumière plus sombre est changée par l'amour en une lumière plus claire; une lumière plus variable, en une lumière plus fixe; une lumière plus resserrée, en une lumière plus étendue, et ainsi du reste : et cette nouvelle lumière qui vient par l'amour l'augmente encore, et ainsi jusqu'à l'infini. Dieu soit avec vous.

LETTRE CXXXIV.

Il lui donne un règlement pour sa retraite.

Vous ferez très-bien de communier tous les jours de votre retraite. Vous ne devez point hésiter à commencer votrè office selon l'ordre du chœur. Je vous donne à lirè un des jours le premier chapitre d'Ezéchiel, où est la gloire de Dieu. Adorez-en l'obscurité sainte : abandonnez-vous à Dieu pour le bien entendre. S'il sort quelque rayon de la profondeur de la nue, recevez-le avec respect.

Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 31 octobre 1693.

LETTRE CXXXV.

Il conseille de ne point lire Malaval : dans quel esprit il faut communier ; quelle doit être la présence de Dieu dans l'oraison.

Je connois M. de Malaval * : laissez-le là, et conseillez à madame de Baradat d'en faire autant. Il est de ceux qui font une méthode réglée de leurs expériences, et qui contraignent par là l'esprit de Dieu, qui veut être libre. Quand je dis, Laissez cela, je ne veux pas dire pour vous, Ne le lisez pas ; je le dis à madame de Baradat. Je n'aime pas qu'à l'entrée des voies de Dieu on fasse de ces lectures, qui pourroient prévenir l'esprit par des impressions, et substituer des pensées humaines à la place des mouvements du Saint-Esprit.

Je ne vous tairai point que, dans le compte que vous me rendez de votre retraite, j'ai senti un esprit trop raisonneur, trop de réflexions sur votre état, trop de comparaison de votre oraison avec celle des autres, et de celle de l'amour avec celle de la pure foi, qui dans le fond sont les mêmes. Il m'a paru même dans vos attraits quelque chose de plus brouillé et de moins net que dans ce qui précédoit votre retraite. J'en ai attribué la cause à tant de réflexions sur les états et les oraisons, qui n'étoient pas tant de saison, et qui pouvoient trouver leur place dons l'exposition que vous me voulez faire des difficultés. Pour me les faire, je vous permets la lecture de Malaval. Au reste, je vous ai instruite, par ma lettre de Dammartin, de ce que vous avez à faire.

* François de Malaval, né à Marseille le 17 décembre 1627. Quoique aveugle presque aussitôt après sa naissance, il ne laissa pas que de faire d'assez bonnes études. Son goût pour la mysticité lui fit saisir avec avidité les principes que Molinos exposoit dans *la Guide spirituelle*. Après s'en être bien rempli, il composa la *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation*, ouvrage qui contribua beaucoup à étendre en France la nouvelle dévotion. On publia contre son livre un écrit qui a pour titre : *le Quiétiste, ou les illusions de la nouvelle Oraison de quiétude* ; et le livre de Malaval fut censuré à Rome lorsque l'affaire du quiétisme y eut été portée. Bossuet a réfuté, dans son *Instruction sur les Etats d'oraison*, les pernicieuses maximes de l'ouvrage de Malaval, qui abandonna de bonne foi ses erreurs dès que Rome eut condamné son livre, et qui se déclara dès lors très-ouvertement contre la doctrine de Molinos.

Ne faites point de communions par épreuve de ce qui pourra en arriver, mais par attrait, par obéissance et par goût. La présence de Dieu, dans l'oraison, ne doit pas être une présence sèche, mais pleine d'amour. Rien ne rend l'objet si présent que l'amour même, qui lui unit le fond de l'âme, et qui en rappelle tous les traits. Peut-on oublier et n'avoir pas présent ce qu'on aime? Vous vous êtes donc bien trompée, quand vous avez distingué cette oraison de présence, d'avec celle d'amour. Dieu présent comme vérité, comme justice, comme bonté infiniment communicative; Dieu présent dans le cœur, et y habitant, y demeurant, y agissant avec liberté, s'y promenant, comme parle l'Ecriture, *deambulo in eis*[1]; n'est-ce pas la véritable matière de l'amour jouissant?

Si méditer c'est faire des raisonnements dans son esprit avec un effort de la tête, M. Nicole n'aura pas raison de vouloir qu'on en revienne toujours à la méditation. S'il appelle raisonner contempler une vérité révélée de Dieu, y être attentif, l'admirer, s'y unir par un acte de foi, par la même foi en contempler la liaison avec d'autres vérités également révélées, et la liaison révélée aussi; je le veux bien, et en tout cela c'est le cœur qui fixe l'esprit; et s'il y a un raisonnement comme en effet il y en a un, c'est un raisonnement dont la foi, qui opère en amour, fait toute la liaison des principes et des conséquences. La tête y a peu ou point de part: tout consiste principalement dans une attention paisible de l'âme sur ce qu'elle aime; et l'attention de cette sorte est un effet de l'amour.

L'attention vient d'un acte de la volonté qui la fixe. C'est autre chose quand il part un trait du fond de l'âme, qui la transporte, et lui fait désirer de voir à découvert la vérité même, qui a été jusqu'ici ce que Dieu a semblé vouloir de vous. Mais, sans chercher à rien décider là-dessus, laissez-le décider tout seul; et parmi des choses qui toutes sont bonnes, et toutes peuvent venir de son esprit, laissez-vous déterminer par l'attrait.

Ne craignez rien dans les larmes, que le mauvais effet qu'elles peuvent faire sur votre santé et sur votre tête: du reste, ni David, ni saint Paul, ni saint Augustin à leur exemple, n'y ont trouvé la nature. Elle se trouve partout, et se peut trouver dans les actes les plus purs, qui peuvent servir à la repaître. Le moyen le plus efficace pour l'empêcher de s'y trouver, c'est de la laisser comme obligée, et songer plutôt à l'outre-passer qu'à la combattre.

Ne dites point que vous aimez, et que vous admirez sans acte; car tout cela sont des actes: dites, sans acte marqué et sans paroles expresses, et vous direz bien. Je sais aussi que c'est cela que vous entendez.

[1] *Levit.*, XXVI. 12.

Ce rassasiement dans la sainte communion me plaît beaucoup, et je ne m'étonne pas qu'il ne soit pas plein ni parfait dans une âme qui espère et qui désire. Vous avez bien fait de prier en cet état pour les âmes que Dieu purifie, et en ce monde et en l'autre; car il y a un purgatoire mystique dans cette vie. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 8 novembre 1693.

LETTRE CXXXVI.

Quelle est la présence de Dieu la moins touchante; s'il y a du péché à n'être pas toujours occupé de Dieu; sur le véritable dégagement; les distractions, et la charité fraternelle.

Si je vous réponds par principes, souvent sans application, ma vue est que vous trouviez les réponses dans la vérité éternelle plutôt que dans ma bouche.

Cette présence de Dieu indéfiniment dans toutes choses, est la plus sèche et la moins touchante de toutes. Attachez-vous aux présences que je vous ai marquées, plutôt qu'à celle-là, que les spirituels d'aujourd'hui semblent regarder comme le fondement principal de leur oraison.

Il ne m'importe guère que vous vous donniez la peine de transcrire le sentiment de Malaval, que je n'estime pas assez pour en faire une autorité. On allègue certains passages du *Traité de l'Amour de Dieu*, de saint François de Sales, dont j'entendrois parler plus volontiers si vous les saviez.

Je ne songe point du tout à écrire de l'oraison en général; c'est bien assez que j'aide à marcher ceux que Dieu m'adresse. Si j'avois à écrire, je le ferois par principes, comme vous le dites, plutôt que par réfutation. Il y auroit du péché à ne vouloir pas être toujours occupé de Dieu si on le pouvoit. Il n'y a point de péché à donner quelquefois du relâchement à cette douce occupation, quand elle vient à trop échauffer la tête. Il ne s'agit pas non plus de l'opposition par nature, mais de celle de consentement et de volonté : sur quoi vous avez votre grande règle pour la confession.

Il ne faut point chercher d'autre raison pourquoi Dieu retire son attrait, sinon qu'il souffle où il veut : les autres sont accessoires, et ne se trouvent pas partout. Qui dit dégagement, dit dégagement de tout; et c'est là cette pureté de cœur qui concourt avec la parfaite liberté. J'ai ajouté que ce dégagement n'étoit pas la dépendance envers l'Eglise et son ministère : c'étoit tout ce que je voyois sur cette matière, et ce qui suffit pour entendre ce dégagement, qui n'est qu'une séparation de tout ce qui n'est pas dans l'ordre divin.

Les distractions n'obligent pas à recommencer les endroits du Bréviaire où elles arrivent, quand on n'est pas certain qu'elles sont volontaires; autrement, contre l'esprit de l'Eglise, vous vous chargeriez de plus de prières vocales qu'il ne faut, et vous vous mettriez dans des angoisses, dont l'esprit de Dieu est ennemi.

Je trouve plus de netteté dans les sentiments du 1er novembre, que dans ceux qui précédoient immédiatement. Allez toujours, Dieu est avec vous. Je vous loue de vous attacher à la charité fraternelle : mais songez qu'elle réside dans un certain fond, et n'a non plus besoin d'actes marqués, que la charité envers Dieu, et les autres vertus. Tout n'est rien en effet : tout ce qu'on pense de Dieu est un songe, à comparaison de ce qu'on voudroit et penser et faire pour célébrer sa grandeur. Offrez-lui le néant de vos pensées, qui se perdent et s'évanouissent devant la plénitude de sa perfection et de son être.

A Germigny, ce 2 novembre 1693.

LETTRE CXXXVII.

Sur la lecture des auteurs mystiques; sur les jalousies spirituelles; et la réception des Filles à Jouarre.

Je ne dis point que vous ne parliez pas nettement : au contraire, c'est en faisant comparaison des lettres où je trouvois de la brouillerie avec les autres, que je vous ai dit qu'elles me paroissoient moins nettes.

Je ne connois le père Guilloré que par des extraits que j'en ai vus, qui me parurent un peu extraordinaires. On perd bien du temps à ces lectures.

La lettre que vous m'écriviez pour le renouvellement de vos vœux arriva lorsque la messe que vous vouliez que je dise à cette intention étoit finie : ainsi je n'avois plus rien à dire sur cela. Je connois le fond de ces jalousies spirituelles : c'est de quoi s'humilier, mais non pas de quoi se décourager. Que voulez-vous que je vous dise sur mes louanges? Le mieux que je puisse faire, c'est de passer par-dessus. Voulez-vous que je vous parle franchement sur les réceptions? on se défie un peu trop de moi. La réponse que je ferois aujourd'hui ne seroit pas plus ferme que celle des temps précédents; et c'est pourquoi j'aime autant garder le silence que de répondre sans nécessité.

Ce 4 novembre 1693.

P. S. *Qui vicerit, sic vestietur vestimentis albis, et non delebo nomen ejus de libro vitæ, et confitebor nomen ejus coram Patre meo et coram angelis ejus :* « Celui qui sera victorieux sera ainsi vêtu d'ha» bits blancs; et je n'effacerai point son nom du livre de vie, et je

» confesserai son nom devant mon Père et devant ses anges. » Voilà ce qui est venu à l'ouverture de l'Apocalypse. J'approuve fort que vous continuiez la lecture de cet admirable livre. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous : je lui rendrai grâces au saint autel de celles qu'il vous a faites dans cette retraite.

LETTRE CXXXVIII.

Règles de conduite propres à son état ; sur les différentes sortes de prophéties qui concernent Jésus-Christ, les degrés par lesquels le Verbe descend jusqu'à nous, et le don des larmes.

Laissez, ma Fille, Dieu le maître des grâces qu'il vous voudra faire : il l'est aussi, quoi qu'on puisse faire, ni penser au contraire; mais il faut consentir à ce qui est, et s'y soumettre avec amour. Ainsi on ne perd rien, et Dieu sait bien récompenser d'ailleurs ce qu'on semble perdre : car il est celui à qui, pour faire et pour donner ce qu'il lui plaît, le néant est aussi bon que l'être; et ce qui n'est pas, aussi bon que ce qui est. Croyez-le, et vous vivrez. Mettez Jésus-Christ à la place de tout ce qui vous manque. Peut-être que Dieu vous fera sentir par avance cette oraison en Jésus-Christ, et par Jésus-Christ, dont je me propose de vous parler.

N'allant point à l'office, ne faites pas ce peu qui vous accable. Profitez des humiliations que cela vous attire. Je vous permets quelque société durant vos maux : ne forcez rien, et passez ce que vous pourrez entre Dieu et vous. Ne faites aucun effort, quel qu'il soit, et ne vous livrez pas à de trop grands mouvements. Lisez à votre loisir le chapitre XL de l'Ecclésiastique, et le chapitre IX de la Sagesse. Portez Adam et son joug. Portez l'image de l'Adam terrestre, et vous porterez un jour celle du céleste. Communiez le plus souvent que vous pourrez : quand vous ne le pourrez pas, mettez-vous en la personne d'Adam, privé du fruit de vie : humiliez-vous en cet état, et revêtez-vous du nouvel Adam. Vous aurez plus que vous ne perdez : c'est là, encore une fois, cette oraison en Jésus-Christ. N'argumentez point sur les grâces, si elles sont passagères ou non : recevez-les comme éternelles, et elles le seront.

S'unir à Dieu, sans combattre directement un sentiment, est une manière très-efficace de n'y adhérer pas : c'est le cas de trouver en Jésus-Christ tout ce qu'on ne peut trouver en soi.

Il y a des prophéties de toutes les sortes : il y en a où Jésus-Christ est tout pur, et il y en a où il est enveloppé. Celles où il est tout pur assurent dans les autres le sens où il est caché. Vous trouverez cela expliqué à la fin des notes sur Salomon, sous le titre de *Sup-*

1 *Luc.*, I. 26 et seq.

planda in Psalmos. Le Père qui dit : *Totus Deus*, c'est saint Augustin sur l'Epître aux Galates, et il l'applique à Jésus-Christ ressuscité. Joignez à l'évangile de saint Jean le *Missus est* de saint Luc [1], et arrêtez-vous à tous les degrés par lesquels le Verbe descend. C'est un premier pas d'envoyer un ange ; un autre, d'inspirer à la sainte Vierge cet amour de la chasteté ; un autre, de lui inspirer l'obéissance avec l'*Ecce ancilla ;* un autre, de venir lui-même, après que l'humilité a si fort rapproché de lui celle qui le devoit attirer et recevoir.

Il n'y a rien du tout de secret dans cette affaire. Il est public que madame de Jouarre [*] a donné un placet pour rentrer ; que le roi a mis un *néant* avec indignation, et a dit que c'étoit l'effet des mauvais conseils des prêtres qu'elle avoit voulu ravoir, et qu'il les falloit éloigner. On a plaidé au grand conseil, et elle a été condamnée contradictoirement.

Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 14 décembre 1693.

P. S. J'ai lu un peu plus de la moitié de votre grand écrit, et jusqu'ici je n'ai rien trouvé dans vos sentiments que je n'approuve.

Je trouve qu'on parle beaucoup contre les larmes, et j'aurois intérêt à suivre ce sentiment : mais je ne sais que répondre à saint Augustin, à tous les saints, à David, à saint Paul, à Jésus-Christ même. Il faut tâcher de les modérer quand cela accable le corps, et fait du mal : du côté de Dieu, ordinairement je n'y vois rien qui ne soit désirable. On a mis dans les litanies de Paris : *Ut fontem lacrymarum nobis dones, te rogamus*, etc., et cela est tiré des anciens rituels. Je sais bien que ce qui est bon de soi, par accident peut tourner en mal ; mais en soi, c'est un don de Dieu qu'il faut accepter, et l'on doit lui en rendre grâces. Notre-Seigneur soit avec vous.

LETTRE CXXXIX.

Sur les spiritualités modernes.

Voilà, ma Fille, une lettre de M. l'abbé de la Trappe. Je continue la lecture de votre grand livre, où je ne trouve toujours rien que je n'approuve. Je suis dans l'étonnement de beaucoup de spiritualités inconnues aux Pères, et inconnues aux apôtres. Il faut pourtant bien qu'elles soient bonnes dans un certain sens, et vous tâchez de le trouver. Si vous aviez coté les endroits, vous m'auriez soulagé de quelques petits soins ; mais cela n'est rien, et j'y suppléerai aisément. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 17 décembre 1693.

[1] *Luc.*, I. 26 et seq. — [*] La précédente abbesse, qui s'étoit démise.

LETTRE CXL.

Sur le sentiment des bienfaits de Dieu, l'abandon à sa volonté, les attraits, les défiances qu'on veut inspirer de Dieu, les sensibilités, la liaison de l'amour avec la connoissance.

J'ai reçu, ma Fille, vos lettres du 16, du 18, du 19 et du 22, avec une autre sans date, mais qui étoit jointe à une qui étoit datée.

Totus Deus ne convient pas à l'incarnation dans l'intention de saint Augustin, lorsqu'il s'est servi de ce mot; parce qu'il ne s'en sert que par rapport à la pleine manifestation de la divinité de Jésus-Christ.

Quand on dit qu'on est favorisé, par sentiment plutôt que par réflexion et par retour sur soi-même, ou en tout cas par reconnoissance, il n'y a point de vanité : le premier est le meilleur.

Il n'est pas toujours nécessaire de connoître distinctement ce que Dieu veut de nous, et il suffit de s'y abandonner. Ainsi je ne connois rien davantage au sujet dont vous me parlez. Beaucoup de foi et d'abandon avec peu de vues distinctes, c'est le plus souvent ce que Dieu veut.

Quand je dis que vous ne vous livriez pas à des attraits et opérations trop fortes, je parle par rapport au corps, qu'il ne faut pas laisser accabler : à cela près, livrez-vous.

Je vous avoue que je n'entends pas ces grandes défiances qu'on veut inspirer aux hommes de Dieu; c'est peut-être par un défaut de lumières : en tout cas elles suffisent pour vous, et vous n'avez rien à rechercher davantage, comme aussi ne le faites-vous pas. L'obéissance supplée à tout, et l'ordre de Dieu.

Il y a des sensibilités de plusieurs degrés : celles qu'on craint tant sont fort superficielles. Il y a un sens intérieur bien profond, et ce qui s'y passe n'a rien de suspect. Je vous répète encore qu'il faut recevoir ces dons de Dieu avec liberté et dilatation. Je suis étonné du dernier passage du cardinal Bona, que vous m'envoyez aujourd'hui.

Je persiste à dire qu'on ne peut aimer sans connoître : mais quoique connoître et aimer soient deux opérations très-différentes, il est très-possible et très-commun qu'on ne les distingue pas; et souvent l'amour semble prévenir, parce qu'on le sent davantage. Au reste, tout cela n'importe à rien, pourvu qu'on ne déroge pas à la parole de Notre-Seigneur, qui dit : *La vie éternelle est de vous connoître* [1].

Pour ce qui est de l'acte de contemplation sans s'appliquer aux images, je n'y vois aucune impossibilité. Au reste, quoique l'amour

[1] *Joan.*, XVII. 3.

divin ne soit point à craindre, il y a quelquefois des circonstances qui le sont : mais on le connoît bientôt, et Dieu ne tend point de piéges aux âmes qu'il tire. Je n'entre point dans l'avis qui préfère les privations sèches. On raffine trop ; je dis trop, et même de très-saints auteurs. J'ai peine à céder à de certains sentiments des plus grands spirituels modernes. Il semble qu'on ne s'étudie qu'à trouver des subtilités pour faire qu'on se défie de Dieu. Il n'y a presque que sainte Thérèse dont je puisse m'accommoder tout à fait : mais, encore un coup, c'est ma foiblesse de ne pouvoir atteindre au raffinement des autres. Nous perdrions trop de temps à renvoyer cet écrit. Je choisirai les questions auxquelles il faudra répondre en un mot, et je les ai déjà marquées autant qu'il est nécessaire par rapport à vous; il n'y a que le temps à trouver.

Portez votre infirmité sur ces jalousies spirituelles entre Dieu et vous, et jamais à confesse, et qu'elles ne vous empêchent jamais de faire ce qui vous est prescrit, surtout de communier. Ne raisonnez pas davantage sur le consentement, et abandonnez tout à la bonté de Dieu. Ne songez plus à vos confessions précédentes, nonobstant la peine nouvelle que vous donnent ces dispositions. Il n'y a qu'à obéir sans raisonner, et à dilater son cœur. Il n'y a pas de loisir et encore moins de nécessité de vous donner des pratiques comme l'an passé.

Gloria in excelsis Deo, pax hominibus, etc. Ce sera le sujet de mon sermon. Dieu bénisse les nouvelles officières.

Quand ces fantômes de divinité passent par l'esprit, je n'y vois autre chose à faire qu'à les laisser passer sans s'en émouvoir, et sans même y faire attention ; et s'ils se rendent importuns, encore plus les mépriser, sans effort contre eux, de peur de combattre contre le vent.

Il ne faut rien désirer, ni ravissements ni extases, mais seulement d'aimer Dieu : mais n'ayez point de scrupule de cela ; laissez passer. Ne demandez pas à Dieu qu'il retire aucun de ses dons, mais qu'il vous donne celui d'en bien user.

Si vous voulez mettre par écrit ces qualités du Sauveur, du chapitre IX d'Isaïe, tirez-les au sort entre celles qui en seront édifiées, et priez madame l'abbesse d'y entrer, si vous l'y croyez disposée. Le sort vous tiendra lieu d'obéissance, et je prie Dieu d'y donner sa bénédiction. Du reste, ces pratiques viennent bien quand on y est poussé : la répétition devient sèche et affectée.

Assurez-vous qu'on ne verra plus entrer d'homme à Jouarre, sans une nécessité absolue, et assurez-en mes chères Filles. Je salue madame de Luynes.

Notre-Seigneur, ma Fille, soit avec vous.

A Meaux, ce 23 décembre 1693.

LETTRE CXLI.

Il l'exhorte à ne point se tourmenter à chasser ses réflexions ; lui apprend comment Dieu nous communique de plus en plus ses grâces ; réprime ses craintes, et condamne ses inquiétudes pour l'avenir.

Retranchez encore, ma Fille, de vos réflexions la question inquiète que vous faites, si Dieu vous veut faire de nouvelles grâces. Soyez soumise à sa volonté, dans une attente paisible : bien loin de vous tourmenter à chasser les réflexions, ce qui les feroit plutôt venir, laissez-leur avoir leur cours ; qu'elles s'écoulent sans que vous vous y attachiez : entrez dans le fond. Malgré nos infidélités, Dieu veut toujours donner de nouvelles grâces : il les donne au-dessus de tout mérite ; il les donne sans qu'on le sente, sans qu'on le sache, souvent même sans qu'on le soupçonne : il se sait lui-même, et c'est à lui à qui il faut tout remettre. C'est bien fait de remettre tout à la main toute-puissante de Jésus-Christ.

Vous voilà toujours dans vos craintes de consentement, et vous voulez m'y faire entrer. Vous détruisez ce que vous veniez de dire, et mes règles ne seront plus rien si vous vous écoutez ainsi vous-même : mais si vous allez pousser la chose jusqu'à vous retirer de la communion, ou à vous troubler en allant à ce banquet de délices, vous renversez tout. Si je ne vous fais pas beaucoup de remarques sur les attraits que vous sentez, c'est que je souhaite aussi que vous y fassiez moins de réflexion. Quand vous avez exposé, mon silence marque mon approbation contre les illusions que vous pourriez craindre ; et cela suffit sans tant raisonner.

Rien ne peut mieux faire le sujet de la retraite que je vous permets, que cette sublime purification de la religieuse des Clairets. J'ai vu ce récit, et comme j'ai fort remarqué cet endroit : c'est la disposition la plus convenable à la qualité d'épouse.

Votre esprit, qui prévient trop les difficultés, et qui par avance demande des conseils contre les peines que vous craignez qui ne reviennent, s'écarte de la simplicité. Quoi ! la parole du Fils de Dieu, *A chaque jour suffit sa malice,* ne regarde-t-elle pas la vie intérieure comme l'autre ? Oui, sans doute, elle la regarde : tenez-vous-en là ; car enfin quelle est cette inquiétude ? Si ces peines reviennent, n'avez-vous pas le remède dans les règles et dans les ordres que vous avez reçus de moi ? Que voulez-vous davantage ?

Voudroit-on que j'allasse m'inquiéter, comme on fait à Jouarre, de tous les projets qu'on conçoit et qu'on dit qu'on fait du côté de Rome ? A chaque jour suffit sa malice, encore un coup. Pour dire que j'obéirai, s'il vient des ordres en forme, vous avez bien re-

marqué que c'est un si. Que sert de perdre le temps en paroles superflues? Dites à celles qui se troublent, que mon repos doit calmer leur inquiétude. On ne songe point du tout à remuer l'affaire de l'exemption, et on y songeroit en vain. Madame de Soubise a raison de ne songer pas à M. l'archevêque en matière de congé : ce n'est pas là une cause d'appel. Je n'ai encore aucune réponse; quand j'en aurai, je vous en dirai ce qui se pourra.

Ne vous troublez de rien; tout est compris dans la volonté de Dieu : en s'y abandonnant, qu'a-t-on à craindre? Notre-Seigneur soit avec votre esprit.

A Meaux, ce vendredi, vers la fin de 1693.

LETTRE CXLII.

Sur l'utilité de ses peines; l'opération de Dieu dans ses saints; et la disposition pour bien prier.

Il y a déjà, ma Fille, plus de cinq cents pages des miennes dans la continuation de la cène : il n'y a plus que quatre versets à expliquer, avec une récapitulation de la prière de Notre-Seigneur.

Je n'ai rien ouï de vous sur le jansénisme, ni sur autre chose. Je me ferai un honneur et un plaisir de vous justifier. Laissez écouler ces peines; elles ne feront, s'il plaît à Dieu, que concentrer la charité dans votre fond. Si Dieu vous veut sans action, soyez-y, et ne forcez rien. Active, passive, tout est bon, si Dieu le veut, disoit saint François de Sales à la mère de Chantal. Tout ce que Dieu a fait dans les saints n'est pas écrit : ils n'ont pas toujours su eux-mêmes ce que Dieu opéroit en eux. Le fond de la grâce est toujours le même. La manière de l'appliquer, et l'attention qu'on y a, peuvent augmenter ou diminuer, s'expliquer ou plus ou moins. Il y a un mot de saint Antoine, qui comprend bien des secrets : c'est que le moine, pour bien prier, ne doit songer ni à lui-même ni à sa prière. Je ne sais s'il n'est point dans votre écrit : quoi qu'il en soit, je l'ai dans Cassien.

Il n'y a aucun sujet de croire que Dieu permette au démon de remuer cette humeur noire : ne doutez pas qu'elle n'ait son utilité pour entretenir le don de Dieu.

Je salue madame votre sœur, et suis à vous comme vous savez.

A Meaux, ce 30 décembre 1693.

LETTRE CXLIII.

Sur l'oraison, et les défauts de la dévotion d'aujourd'hui.

J'envoie exprès pour vous souhaiter une heureuse année, pour vous dire adieu, et recevoir les papiers que vous aurez à m'envoyer.

Je n'ai rien, ce me semble, à vous mander, sinon renouvelez-vous, dilatez-vous sur l'oraison. Je pense et repense aux paroles de saint Antoine : les voici de mot à mot, telles qu'elles sont rapportées par Cassien dans sa neuvième Conférence, chapitre XXXI : « L'oraison n'est point parfaite, où le moine se connoît lui-même » ou sa prière : » *Non est perfecta oratio in quâ se monachus, vel hoc ipsum quod orat intelligit.* Cela dit beaucoup.

Il y a encore dans saint Augustin, au commencement du livre IX de ses Confessions, un silence qui est admirable. Pour moi, je crois qu'on ne traitoit guère de ces choses particulières : on se renfermoit entre Dieu et soi : *intra in cubiculum*, selon l'Evangile [1]. C'est un des défauts de la dévotion d'aujourd'hui, de se trop observer dans l'oraison, et d'en trop parler. C'est autre chose pour ceux que Dieu met dans la dépendance d'un directeur, pour s'assurer de leur voie : mais avec cela, je suis fort d'avis qu'on se laisse beaucoup aller à Dieu, sans tant craindre l'illusion. Il faut exposer, et demeurer en repos. Notre-Seigneur, ma Fille, soit avec vous.

A Meaux, ce 1er janvier 1694.

LETTRE CXLIV.

Sur plusieurs faits particuliers ; sur les actes qu'on appelle formés, et le simple retour vers Dieu.

Je n'ai rien cru de vous sur les sujets dont vous m'avez écrit, qui ne fût digne d'une religieuse aussi détachée que vous l'êtes.

J'ai redemandé à ma sœur Subtil le commencement que je lui avois envoyé sur la cène, pour le corriger, et le renvoyer avec tout le reste : il n'est pas possible que cela se fasse avant mon départ, ni que j'écrive rien de considérable.

J'ai eu beaucoup de joie de ce que vous m'avez mandé de la conduite édifiante de madame de Baradat la tante : c'est un bon esprit, qui ne se mettra pas au bien à demi. Je vous prie de témoigner mes sentiments à madame de Bialenne. Je n'ai rien à vous dire de Farmoutiers, que lorsque j'y irai moi-même ; ce qui est fort loin. J'approuve, au reste, toutes les démarches que la charité vous inspire. Je vous permets d'écrire, et à elle de recevoir ce que vous trouverez à propos de lui mander, pourvu que la voie soit sûre, et que je ne paroisse pas ; j'ai des raisons d'agir de cette sorte : vous pouvez l'assurer de ma charité.

Je me doutois bien que votre explication sur le jansénisme seroit celle que vous me donnez, et j'en suis très-aise.

Je vous répète que les actes qu'on appelle formels, ordinairement

[1] *Matth*, VI. 6.

ne sont rien moins que de vrais actes. Un simple retour vers Dieu emporte un plus parfait désaveu de tout ce qui est contraire à sa volonté, que tous ces actes en forme qui ne sont que dans la mémoire. En un mot, c'est assez de dire, dans le langage du cœur : Mon Dieu, j'aime ce que vous aimez, et je désavoue tout ce qui ne vous plaît pas.

A Meaux, ce 2 janvier 1694.

LETTRE CXLV.

Sur la nouvelle abbesse de Notre-Dame de Soissons ; et sur la joie qu'on doit avoir dans les occasions d'humiliation.

J'ai, ma Fille, reçu votre lettre du 4. Je suis ici depuis trois jours : M. de Chevreuse n'y sera que dans deux jours : vos lettres ne seront rendues qu'en ce temps-là. On attribue beaucoup à M. du Maine la nomination de madame de Fiesque * : on pense qu'il a cru que madame la comtesse de Fiesque l'avoit fort servi auprès de Mademoiselle. J'ai dit à madame de Soubise combien vous vous sentiez obligées, madame votre sœur et vous, aux amitiés que madame de Jouarre vous avoit faites en cette occasion, et à toute la manière dont elle en avoit usé.

La joie qu'on doit avoir dans les occasions d'humiliation n'est pas toujours une joie sensible, mais une simple complaisance de l'esprit à la volonté de Dieu, en lui disant : *Ita, Pater, quoniam sic fuit placitum ante te* [1] : « Oui, mon Père, je vous en rends gloire ; parce » qu'il vous a plu que cela fût ainsi. » Madame votre sœur est entrée dans les véritables sentiments que Dieu demande d'elle. Il n'y a aucune apparence que M. votre frère songe à rien, et vous avez raison de croire que c'est une suite des dispositions de la divine Providence. Après tout, qu'y a-t-il sur la terre qui ne doive céder infiniment à la joie de contenter Dieu ? Notre-Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 9 janvier 1694.

LETTRE CXLVI.

Sur les sorties du monastère ; l'humeur noire qui l'assiége ; les jalousies et la résolution où elle étoit de refuser toutes les abbayes qu'on pourroit lui offrir.

Je distingue, ma Fille, sur les causes de sortie celles qui sont fondées sur la santé ; c'est-à-dire, sur un véritable besoin des eaux, et autres remèdes qu'on ne peut pas prendre ni faire dans le monastère : j'y ai aisément égard, et je les reçois, quoique j'estime plus parfait, dans les Carmélites et à la Visitation, d'y renoncer. Quant aux autres raisons de sortir que vous me marquez, je doute fort

* Il s'agit ici de la nomination de cette dame à l'abbaye de Soissons, pour laquelle on proposoit madame de Luynes, sœur de madame d'Albert.

[1] *Matth.*, XI. 26.

qu'elles soient légitimes, et que je doive m'y rendre; ou, pour mieux dire, je ne doute pas, et je vois bien clair là-dessus.

Pour en venir maintenant au particulier de madame votre sœur et de vous, si les eaux vous sont nécessaires, à elle pour ses fluxions, et à vous dans la juste crainte de devenir non-seulement boiteuse, mais encore impotente, j'entrerai dans tous les moyens pour vous procurer ce soulagement.

Quant à cette humeur noire, c'est autre chose; je crois que vous n'en devez attendre la guérison que de Dieu, qui la fait servir à ses fins cachées, d'une façon particulière. Humiliez-vous, et soumettez-vous : souvenez-vous de cette parole : *Ma grâce te suffit; car la force se perfectionne dans l'infirmité.* Priez trois fois comme saint Paul [1]. Je ne crois pas que vous ayez une autre réponse. De quelle manière l'ange de satan agissoit dans la peine de l'apôtre, il ne l'a pas expliqué; et nous a montré à ne pas chercher ces explications; mais à nous contenter humblement de la réponse de Jésus-Christ.

Je me suis expliqué sur le livre avec celui qui en devoit traiter avec moi, d'une manière à ne laisser aucun doute de ma résolution très-déterminée. On ne m'a point rendu de réponse; mais j'ai déclaré nettement que je persisterois quelle qu'elle fût, et que je ne mettrois pas cela en délibération : en un mot, le livre est mauvais.

Pour celui du Cantique des Cantiques du bon homme, dont la préface vous a peinée, je l'avois vu sans peine. Ce bon homme est peu pénétrant, et ne songe guère à prendre l'esprit de l'Ecriture. Il le faut laisser faire, puisqu'il a pour lui de grands auteurs : mais c'est craindre où il n'y a rien à craindre, et ôter toute la grâce du livre, que de suivre ce sentiment.

Sur le sujet de ces jalousies, Dieu en ôtant, comme je l'en prie, la malignité, et vous en laissant, comme je crois qu'il le veut faire, l'humiliation, elles vous tourneront à salut; et vous n'avez qu'à continuer vos communions à votre ordinaire, et à recevoir la grâce qu'il vous y fera. L'esprit de gémissement pour les péchés est enfermé pour vous dans l'esprit d'amour.

Je suis bien aise de vous entendre dire que quand on vous offriroit cent abbayes, vous n'en accepteriez aucune. Portez madame votre sœur aux mêmes sentiments; je ne dis pas à la soumission où elle est, mais à l'exclusion; car j'ai toujours cru, et crois plus que jamais, que Dieu veut cela d'elle. Sa volonté se déclare par deux endroits : l'un est la disposition où est M. votre frère; l'autre est la disposition de ceux par qui passent ces affaires. Dieu se déclarant

[1] 2 *Cor.*, XII. 9.

assez par là, il faut aussi se déclarer avec Dieu, et regarder ce dernier événement comme un dernier coup où il manifeste sa volonté sur elle : et c'est là, je ne dirai pas le sacrifice qu'il lui demande, mais la récompense du courage avec lequel elle s'est donnée à lui.

Songez au mot que je vous ai écrit sur ce sujet, ou à elle ou à vous. Lorsqu'on se consacre à Dieu, et qu'on veut qu'il règne sur nous, il faut lui rendre grâces de ce qu'il vient à l'effet, et qu'il exerce actuellement cet empire auquel nous sommes soumis; et c'est pour chacun de nous ce que veut dire, *Adveniat regnum tuum.*

Je n'ose vous rien dire sur ce que vous me marquez de vos sentiments par rapport à moi; cela n'est pas seulement obligeant par rapport à ma personne, mais encore utile à votre âme par rapport à la conduite où Dieu vous a mise. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 16 janvier 1694.

P. S. Ma sœur Cornuau donne trop dans tout. Sera-t-elle bien plus avancée à Soissons qu'à Jouarre sans association? Je n'approuve point ses vivacités. Je vous prie de dire à madame de Rodon que je suis de son avis sur ce sujet.

Il faut vous justifier sur le sujet des abbayes, dans l'occasion, pour l'édification publique : du reste, qu'importe ce que le monde pense? il faut tout laisser passer comme les figures des nuages, qui ne sont qu'imagination, et s'effacent les unes les autres de moment en moment.

LETTRE CXLVII.

Sur les jalousies qu'elle éprouvoit; la découverte de son intérieur, et les discours du monde à son sujet.

Il ne faut point, ma Fille, vous détourner de la communion par toutes ces peines. La pensée de votre sortie avec madame votre abbesse, supposé qu'elle arrive, de quoi je doute beaucoup, étant soumise à ma volonté comme à celle du supérieur donné de Dieu, n'a rien que de bon.

La pensée de ces jalousies, dès qu'elle vous fait de la peine, n'est qu'un mouvement de la partie inférieure. Pour détruire toute l'adhérence que vous croyez y avoir, il ne faut qu'un simple désaveu. J'approuve, et dans cette occasion et dans toute autre, la demande faite à Dieu de faire lui-même ce qu'il veut dans notre volonté, que nous lui remettons; et c'est le meilleur désaveu qu'on puisse faire de tout ce qui s'oppose à Dieu en nous. Faites cet acte, tant qu'il vous sera donné de le faire. Si quelquefois il vous semble que vous ne le faites pas si formé, sachez qu'il se fait en vous et par vous-même,

sous la motion de Dieu, d'une façon plus intime. Surtout, quoi qu'il arrive, ne vous détournez, ni de la communion ni de la sainte familiarité que Dieu vous demande. Laissez-vous conduire à son attrait; laissez-vous consumer de ce trait de flamme.

Loin de vous défendre de me communiquer votre intérieur, je crois cela nécessaire, et vous devez continuer sans hésiter. Si j'aperçois que le temps vienne de ne plus communiquer qu'avec Dieu seul, je vous le dirai : mais c'est à quoi je ne vois aucune ouverture ni apparence. Vous n'avez que cette voie pour vous assurer; et, livrée à vos peines, vous ne pourriez contenter Dieu ni vous mettre au large.

Quant au reste dont vous m'écrivez, assurez-vous que je n'ai rien cru de vous qui fût indigne d'une âme que Dieu visite de ses grâces. Il n'y a personne de qui j'aie dit plus de bien et plus hautement, même par rapport au gouvernement, que de madame votre sœur et de vous. Les discours des hommes prennent dans les autres hommes comme Dieu veut. Laissez donc discourir le monde, puisqu'il veut parler : il y auroit quelque chose de moins mortifiant dans son oubli, et il faut avaler toute la médecine comme Dieu la prépare.

Je crois très-inutile de faire écrire à ce bon monsieur sur son livre des Cantiques. L'autre livre dont vous me parlez est sur le point de paroître : il en paroîtra dans peu un de M. Pellisson sur l'Eucharistie, que vous serez bien aise de voir. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 25 janvier 1694.

LETTRE CXLVIII.

Sur la mort de l'ancienne abbesse de Jouarre, et les inquiétudes de cette religieuse au sujet de quelques fautes de sa vie passée.

Je n'ai point reçu de paquet où il y eût une lettre de madame de Fiesque : si je le reçois, je vous en donnerai avis. Voilà, ma Fille, une lettre de M. l'abbé de la Trappe. La mort de madame de Lorraine * m'a plus affligé qu'elle ne m'a surpris. Je prie Notre-Seigneur qu'il regarde son âme en pitié. Toutes mes réflexions sont renfermées dans ces paroles de Notre-Seigneur : *Veillez et priez.* Je verrai M. et madame de Soubise, pour voir ce qu'il y aura à faire pour la maison. Je n'ai point ici les mémoires qu'on avoit faits de l'argenterie. Il faudra aussi se précautionner pour empêcher que les La Vallée ne puissent aller à Jouarre : cette mort ne change rien à leur état.

Ne vous inquiétez point de ces choses de votre vie passée, dont

* L'ancienne abbesse de Jouarre, décédée le 25 janvier 1694. Dans l'édition de D. Déforis, on a mis par erreur *madame de Soubise*. (Edit. de Versailles.)

vous avez dessein de vous confesser de nouveau à moi : cela même n'est pas nécessaire. Je salue de tout mon cœur madame de Luynes.

A Paris, ce 28 janvier 1694.

LETTRE CXLIX.

Sur les dots des religieuses ; qu'on peut prendre garde à la condition de celles qu'on reçoit ; et sur la résolution du prélat d'établir l'usage des fèves dans les délibérations capitulaires.

La règle sur les dots, c'est, ma Fille, premièrement, qu'on peut prendre non-seulement des pensions, mais, à cause des embarras qu'elles causent, des fonds par rapport à la subsistance des filles, quand la maison n'est pas en état de les nourrir. La quantité de ce fonds se doit régler par l'autorité de l'évêque, selon les besoins, et on permet dans le diocèse d'aller jusqu'à cinq à six mille livres. Il y a une nouvelle déclaration du roi, qui oblige les évêques à lui donner leur avis sur ce sujet. On ne se presse pas de faire ce règlement, ni de donner cet avis, tant qu'on voit qu'on n'excède pas ; et il n'y a qu'à se reposer sur la conscience de l'évêque.

Il n'est pas permis de demander plus pour une fille, sous prétexte qu'elle seroit de moindre naissance. Je trouve pourtant très-bon qu'on prenne garde à la condition jusqu'à un certain point ; parce que cela entretient dans les monastères une certaine noblesse de sentiments, dont on peut tirer de l'utilité. Voilà, ma Fille, ce que j'ai à dire sur votre consultation, et cette réponse vous fait voir que vous n'avez rien fait de mal en écoutant la proposition qu'on vous a faite, et que vous n'en auriez point fait en y entrant davantage : mais, du reste, je ne vois pas qu'en soi elle soit utile.

Puisque l'affaire des fèves a été jusqu'à vous, et qu'on en a fait du bruit dans le monastère, je vous dirai franchement que je me suis expliqué déterminément sur cela, et que je ne crois pas devoir changer. On me propose de différer : je ne veux m'engager à rien, et je prétends que, sans s'en mêler davantage, on me laissera prendre le temps que je croirai le plus convenable. Ainsi, ma Fille, il est inutile de me parler là-dessus : il n'y a qu'à voir si on est véritablement soumis, ou si tout ce qu'on m'a dit et fait dire sur cela n'a été que compliment et amusement. Voilà parler franchement : du reste, tout se fera sans altération de ma part : je n'ai que Dieu en vue, et ainsi il ne sert de rien de m'inquiéter. Je condescendrois de bon cœur à vos désirs, si je voyois d'autres voies d'établir la liberté des suffrages ; mais comme je n'en connois point, il faut finir là.

Au reste, on perdroit trop de temps à vous dire dans le détail tous les propos qu'on a tenus sur cela, aussi bien qu'à répondre aux peines que donne le retardement de mes réponses. Il suffit de bien

poser pour principe que ce n'est point que je sois capable de me rebuter, pour quelque considération que ce puisse être. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 16 février 1694.

LETTRE CL.

Sur le jeûne et les attraits.

Ne songez point au jeûne, et n'attendez pas des besoins qui vous accableroient : mettez à la place l'acceptation de vos infirmités.

Je n'ai rien, ma Fille, à vous dire de nouveau. Je vous ai permis de désirer les attraits en tant qu'ils portent à l'amour. Je ne révoque point cette permission : mais je crois meilleur, avec une parfaite abnégation de ses désirs, de s'abandonner à celui qui seul sait se faire aimer. Je le prie d'être toujours avec vous.

A Paris, ce 17 février 1694.

LETTRE CLI.

Il l'encourage à recevoir les grâces de Dieu, quoiqu'elle n'en retire pas tout le fruit possible.

Je viens de recevoir votre lettre du premier : j'ai reçu le paquet où étoit celle pour le père Moret, qu'on lui a portée ce matin. Je vois, par toutes les dates, qu'il ne s'en est perdu aucune de celles que vous m'adressiez. Je serai, s'il plaît à Dieu, samedi à Meaux, ou lundi au plus tard. Je ne tarderai pas à aller à Jouarre.

Ne laissez pas de recevoir les grâces de Dieu, quoiqu'elles ne vous profitent pas autant qu'elles pourroient. Ce seroit encore plus mal fait de se défier : à la longue, la confiance l'emportera. Je suis bien aise du sermon que le père de La Pause vous a accordé, et je l'en remercierai moi-même bientôt, s'il plaît à Dieu. Je salue de tout mon cœur madame de Luynes. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous. Je donnerai les ordres qu'il faudra pour chercher la lettre pour laquelle vous appréhendez. Consolez madame Renard, et témoignez-lui la part que je prends à ses peines.

A Paris, ce 2 mars 1694.

LETTRE CLII.

Sur les tentations de jalousie, et sur l'onction du Saint-Esprit.

Il n'y a rien, ma Fille, de difficile à entendre sur ces jalousies pour le temporel et le spirituel : il me paroît très-inutile que vous m'expliquiez cette dernière. C'est autre chose d'être tenté de semblables peines, comme vous dites qu'il peut arriver à de saintes âmes, autre chose d'y adhérer et d'y consentir. Je vous défends de vous laisser

détourner de la communion par cette peine, et de vous en confesser autrement qu'en termes très-généraux, sans que cela vous empêche de communier. Les marques que vous me donnez de consentement à ces peines sont très-fausses. Vous m'en direz ce que vous voudrez au premier entretien, quoique cela soit fort inutile : en attendant, allez votre train, sans rien changer à vos communions, en quelque degré qu'elles soient : et ne me demandez pas pourquoi je vous parle si précisément ; c'est assurément que Dieu le veut ; et que vous n'avez qu'à m'obéir, à lui en moi.

Ne cherchez point de raison pourquoi l'onction du Saint-Esprit se fait sentir plus ou moins : il suffit que cet Esprit souffle où il veut, et quand il veut. J'approuve la disposition de demeurer dans l'attente du regard divin.

Il est inutile que vous me parliez de mes dispositions. De moi-même, je n'aurai jamais rien à vous dire sur cela ; puisque moi-même je n'y pense point, et tâche de demeurer devant Dieu dans une ignorance absolue. Vous direz que c'est donc là ma disposition. Non ; n'y pensez pas, et n'en parlez plus.

Je reconnois mes paroles, et n'y trouve rien que je n'approuve encore : mais ne me faites point faire de réflexions de ce genre sur moi-même ; ce n'est pas là ce que Dieu demande de moi.

Je ne sais ce que vous me demandez sur la pénitence que je vous ai imposée. Quand je les ai une fois données, ordinairement je les oublie ; et il faut tâcher de me faire parler bien clair quand il en est question, et après cela ne m'en parler plus, si ce n'est pour me rendre compte, quand on en aura le mouvement, de l'effet qu'elles auront produit.

Vous voyez bien que j'ai reçu vos lettres du 29, du 1er, et j'ajoute aujourd'hui celle du 2.

Je serai content de votre soumission, si vous ne me questionnez plus sur les articles sur lesquels je vous réponds dans cette lettre.

A Meaux, ce 4 mars 1694.

LETTRE CLIII.

Sur le désir des grâces extraordinaires, et celles que l'on doit souhaiter préférablement.

On désire des ravissements ; on désire des paroles intérieures, qu'on entend dire aux autres qui leur sont secrètement adressées : on porte envie à celles qui reçoivent de telles grâces ; on voudroit en avoir plus qu'elles : est-ce péché ? ou quel péché est-ce ?

Si on désire ces ravissements ou ces paroles intérieures, comme pour avoir quelque chose d'extraordinaire, par curiosité ou par va-

nité, c'est péché, et un péché qui peut être grand, selon le degré et la plénitude du consentement. Si on désire ces ravissements en tant qu'on voit dans les autres qu'ils ravissent l'âme à elle-même, pour l'unir davantage à Dieu et enflammer son amour, il n'y a point là de péché ; car c'est désirer l'amour même : mais, à cause de la vanité et de la curiosité, il est dangereux de s'abandonner à ce désir ; et il vaut mieux désirer l'effet que le moyen, c'est-à-dire, le ravissement. Car Dieu n'est point astreint à ce moyen, et il peut produire l'effet de l'amour, en tel degré qu'il voudra, par d'autres moyens que celui-là. Il en est de même des paroles intérieures : on en peut désirer l'effet ; on peut même en quelque sorte désirer ces paroles intérieures que désiroit David, lorsqu'il disoit : *Dic animæ meæ, Salus tua ego sum* [1] : « Dites à mon âme, Je suis ton salut. » Mais il ne faut pas entendre que ce soit toujours des paroles formées et comme articulées au dedans : le plus souvent ce n'est autre chose qu'une secrète confiance que Dieu inspire, par laquelle il certifie l'âme, autant qu'il convient à l'état de cette vie, qu'il est son salut, et lui en donne la même assurance que s'il lui disoit en termes formels : Je suis ton salut. On peut désirer cette parole, ou plutôt cette douce et intime inspiration d'une confiance inébranlable ; puisque c'est là un des aliments les plus propres pour exciter et mortifier l'amour de Dieu.

Quand, en apprenant les grâces que Dieu fait à certaines personnes, on sent en quelque sorte qu'on leur porte envie, c'est-à-dire, qu'on voudroit être comme elles unies parfaitement à Dieu, ce mouvement est bon : car on ne veut pas dire par là qu'on souhaitât de leur ôter leur grâce pour l'avoir ; puisqu'on sait que Dieu est assez riche pour nous donner tout ce qu'il voudra, sans avoir besoin, comme les hommes, de rien refuser ni de rien ôter aux autres. On peut même en quelque façon désirer d'aimer Dieu plus que les autres ; et c'est à quoi Jésus-Christ même semble avoir sollicité saint Pierre, en lui disant : *M'aimez-vous plus que ceux-ci* [2] ? Il faut toutefois observer que saint Pierre n'osa répondre : Oui, je vous aime plus qu'eux ; mais seulement : *Vous savez que je vous aime*. On peut néanmoins désirer, en un certain sens, d'aimer plus que les autres, et plus même, s'il se pouvoit, que les séraphins, pour exprimer que quelque amour qu'on puisse avoir, on n'en aura jamais autant que Dieu en mérite. Tenez-vous à ce que je vous ai écrit.

Ce 4 mars 1694.

[1] *Ps.* XXXIV. 3. — [2] *Joan.*, XXI. 15.

LETTRE CLIV.

Raisons qui l'obligeoient à prescrire à Jouarre l'usage des fèves dans la réception des Filles.

Je reçois votre lettre, et cette réponse sera commune entre vous et madame votre sœur. Pour réponse donc, je vous dirai que je suis toujours dans la résolution de conclure la visite, et de mettre les réceptions par fèves dans les règlements. Le temps de l'exécution dépendra des conjonctures : mais je ne veux point laisser acquérir sur moi cet avantage, qu'on me fasse changer d'avis en me résistant, surtout dans des choses si justes et si nécessaires, et après que je m'en suis expliqué.

Je suis étonné, ma Fille, que madame votre abbesse prenne cela si fort à cœur : et, après ce qu'elle m'a dit sur cela, je crois bien voir qu'elle agit par des impressions venues du dehors. Quoi qu'il en soit, j'irai mon train, et je verrai une fois si l'obéissance qu'on m'a tant promise est un compliment ou une chose effective.

Je n'ai rien à craindre du métropolitain, et cette affaire n'est point de sa connoissance. Je ne dois non plus attendre de faire ce règlement à l'occasion des réceptions ; au contraire, il est bon que la chose soit réglée avant que le cas arrive. Le sentiment de madame la prieure ne m'ébranle pas ; parce que je sais ce qu'elle m'a dit en des temps où elle me parloit en liberté.

Pour ce qui est de la division qui en pourroit arriver, et des discours qu'on en répandra dans le monde ; si je ne me laissois arrêter par là, je n'aurois qu'à laisser tout là ; et au lieu de faire ma charge sérieusement, la mettre tout en compliments. Quant aux discours, à Dieu ne plaise que je les craigne ! et je vois trop clairement qu'à la fin ils tourneront à mon avantage, agissant par des raisons si essentielles. Toute ma peine consiste à voir qu'on semble vouloir rejeter sur vous la résolution où je suis : mais, outre que je ne crois pas qu'on pousse si loin l'injustice contre vous, que de vous imputer une chose à laquelle vous n'avez aucune part ; et contre moi, que de me croire si incapable d'agir, que je ne puisse me déterminer que par des conseils étrangers : je vous crois toutes deux assez fidèles à Dieu, pour ne vouloir pas que je m'arrête par des vues humaines.

Quelque déterminé que je vous paroisse, je ne suis point pressé du tout de faire une chose que je puis faire quand je voudrai : bien plus, je suis tout prêt à changer quand on me dira des raisons, et qu'on sera dans la soumission où l'on doit être. Si l'on pense me faire peur en me faisant voir des contradictions, je me croirai alors obligé à

user sans crainte et sans hésiter de l'autorité que Jésus-Christ m'a donnée, et je sens qu'il faudra bien qu'on y cède.

Je ne prétends point cacher ces dispositions : vous les pouvez dire à qui vous voudrez avec discrétion, même à madame l'abbesse, et lui montrer cette lettre; mais non pas la lui laisser : car, quand il faudra que je m'explique, ce doit être dans une autre forme. Mais j'ai cru vous devoir écrire franchement ce que je pense des raisons que vous et madame votre sœur me représentez : je les loue dans votre bouche; mais elles seroient trop foibles dans la mienne, si je m'y rendois.

Au reste, je vous dis encore que je ne me presserai pas. Dès le lendemain que je serai à Meaux, qui sera mardi, s'il plaît à Dieu, j'enverrai apprendre des nouvelles de la santé de Madame, dont je suis dans une véritable inquiétude. Peu de jours après, j'irai à Jouarre, où, soit en visite ou hors de visite, tout le monde, et vous, mes Filles, en particulier, et madame l'abbesse plus que toutes les autres, pourront me représenter tout aussi au long qu'on voudra tout ce qu'on aura à me dire, ou sur cette affaire, ou sur toute autre : mais je ne m'engage à rien qu'à suivre les mouvements d'en haut, et ceux de ma conscience.

J'aurai d'autres choses à dire et à régler, qu'on trouvera peut-être encore plus mauvaises que celles des fèves : mais il faut que j'agisse selon Dieu, c'est-à-dire, fort au-dessus des complaisances, et de toutes les raisons humaines, pour ne point introduire un esprit mondain dans la maison de Dieu : tant pis pour ceux qui ne voudront pas se laisser conduire par cet esprit dégagé et supérieur à tout. Pour moi, qui ne dois avoir dans l'esprit, surtout dans l'âge où je suis, que de tenir mon compte prêt pour le grand Juge, je ne puis avoir en vue que le bien, et le plus grand bien, et tout ce qui est nécessaire pour empêcher le péché. Je vous salue toutes deux dans le saint amour de Notre-Seigneur.

Assurez dans l'occasion madame l'abbesse de toute mon affection, et de toute mon estime.

A Paris, ce 6 mars 1694.

LETTRE CLV.

Sur les vues qui le font agir dans les affaires de Jouarre.

Si je donne ouverture à de tels raisonnements, on me dira toujours que je suis poussé comme si j'étois un novice : ainsi vous voudrez bien que j'aille mon train : vous n'avez qu'à ne rien dire, et me laisser faire. Je ne voudrois pourtant pas que l'on contredît une abbesse par un esprit d'opposition; et c'est ce qu'il faut empêcher,

comme j'espère le faire. Au reste, ne croyez pas que ces manières d'agir me rebutent de Jouarre. On ne me connoît pas, si l'on croit me faire avancer ou reculer par des vues humaines : il n'y a qu'à me laisser faire ma charge, et que chacun se mêle de ce qui lui est commis. J'avois résolu de ne vous écrire pas un mot de cette affaire, et de la conclure sans en parler à qui que ce soit : mais, comme on veut vous intéresser, il a fallu vous témoigner mon sentiment, et vous prier de trouver bon que j'aille mon train, comme je ferai, s'il plaît à Dieu, sans me détourner. Dieu veut peut-être me faire perdre à cette occasion certaines condescendances et ménagements, qu'une prudence peut-être humaine m'auroit inspirés pour continuer la bonne intelligence : Dieu sera plus maître, quand je serai affranchi de ces considérations. Si, pendant qu'on veut se fâcher contre moi, on vous mêle dans cette querelle, Dieu est votre juge et votre témoin, et moi très-ouvertement votre défenseur. Assurez-vous qu'à la fin il faudra bien qu'on me cède. Gardez le silence autant qu'il sera possible : ne dites jamais que j'aie rien promis, ni que je sois engagé à autre chose qu'à la règle et à la raison. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

Ce 6 mars 1694.

LETTRE CLVI.

Sur le jubilé; raisons qui l'empêchent d'écrire sur l'oraison; et sur les affaires de Jouarre.

Le jubilé sera pour la quinzaine de Pâques, à commencer le lundi du dimanche des Rameaux, et finira à Quasimodo. On commencera le jour de la Notre-Dame les prières des quarante heures pour le roi, pour l'état et pour la paix. J'aurai de la peine à être à Jouarre plus d'un jour entier pour cette fois. Si l'on ne perd point de temps, il y en aura pour tout le monde. J'espère en trouver pour faire l'instruction que j'ai promise sur l'oraison par Jésus-Christ : la parole de saint Bernard est fort belle, et j'en profiterai, s'il plaît à Dieu.

Il ne faut point me presser pour écrire sur l'oraison : il faut que l'Esprit me presse, et je n'y résisterai pas, s'il lui plaît : du reste, j'ai tant à dire et à écrire, que si je me laissois aller, il y en auroit peut-être de quoi m'accabler.

Je suis content de la disposition que vous me marquez sur ce que j'aurai à faire à Jouarre. Dieu bénira tout, et moins il y aura en moi de complaisance humaine, plus l'esprit de Dieu se rendra le maître. La crainte de troubler madame l'abbesse ne sera pas ce qui m'empêchera de conclure la visite. Il faut qu'elle s'accoutume à n'être pas troublée de pareilles choses : mais vous voyez bien, au peu de temps que j'ai, qu'il n'y a point d'apparence de conclure.

Il est bon, ma Fille, que vous ignoriez en effet beaucoup de choses, afin d'assurer en toute sincérité que vous les ignorez : et quand je vous tais quelque chose, c'est par cette considération plus que par toute autre.

Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous. Je salue madame de Luynes.

A Meaux, ce 13 mars 1694.

LETTRE CLVII.

Sur ses peines, et ses réflexions sur la nature des grâces qu'elle reçoit; sur la dévotion au divin Sauveur, le silence, les affaires de Jouarre, et la prière.

Tenez-vous, ma Fille, dans ce repos divin que l'obéissance vous fait trouver, et ne le laissez pas troubler par ces peines renouvelées. Plus le trouble s'élève, plus vous devez passer par-dessus. Ne différez vos communions que par pure impossibilité de maladie : du reste, n'hésitez pas, et regardez tout autre retardement comme une tentation. Je loue l'obéissance que vous avez pratiquée en m'écrivant la lettre du 16.

Faites le moins que vous pourrez de réflexions sur la nature des grâces que vous recevez. Exposez le fait, pour être assurée dans votre voie : du reste, demeurez soumise à Dieu, et recevez en grande simplicité ce qu'il vous donne par pure bonté.

Il ne faut point rejeter cette idée de Jésus-Christ présent; il est présent, et comme Dieu, par sa nature et et par l'influence de ses grâces; et comme homme, par la communication de ses mérites, et l'infusion continuelle de son Saint-Esprit, que sa sainte âme ne cesse de demander et d'obtenir pour nous : car c'est par là qu'il est notre chef; et on n'a besoin d'aucune autre représentation que celle de cette ineffable vérité.

Il n'est pas vrai que la dévotion à Jésus-Christ soit l'attrait des commençants; et quand cela seroit, il faut toujours se mettre en ce rang, et souffrir que Dieu nous y mette quand il lui plaît; car il faut dire tous les jours avec David : *Dixi, Nunc cœpi, hæc mutatio dexteræ Excelsi*[1]. « J'ai dit : C'est maintenant que je commence; » ce changement est l'ouvrage de la droite du Très-Haut. » Voilà sur la lettre du 17.

Sur celle du 18, il n'y a qu'à vous confirmer ce que je viens de vous dire, et ajouter sur les larmes, qu'il en faut laisser couler des torrents. Je suis content, Dieu en moi, et la charité dans mon cœur, de l'obéissance que vous me rendez : je suis bien aise que vous la soyez de ma sœur Cornuau; elle ressent vivement toutes vos bontés.

[1] *Ps.* LXXVI. 11.

je trouve encore de vous une lettre du 14, une du 16, et une seconde du 18.

Le silence dans le cloître et dans le dortoir est de même obligation que celle des autres observances, où la négligence et le mépris font le péché.

Il est vrai qu'il ne faut point ordinairement, et sans grande nécessité ou utilité, dire ses pénitences; parce que cela peut commettre le confesseur, qui de son côté ne peut rien dire pour sa défense : et je puis bien l'avoir dit à madame de Lorraine; car je le dis à tout le monde dans l'occasion.

Il faut beaucoup respecter les lieux où le silence domine, et aimer les occasions et raisons de ne point parler, comme des occasions de grande grâce.

Je n'ai point parlé douteusement à madame votre abbesse sur les réceptions des Filles par les fèves : en tout cas, je lui envoie aujourd'hui une grande lettre pour son instruction sur ce sujet.

Il ne sert de rien d'écrire de tout ceci à M. de la Trappe, comme vous me le proposez. L'ordre de saint Bernard a ses observances, et cet abbé a les siennes, auxquelles je ne me crois pas obligé de céder. D'ailleurs, je n'ai pas besoin qu'on consulte tant, ni qu'on me cherche tant de justifications; ainsi laissez tout cela : j'espère que ma conduite se justifiera par elle-même. Je n'ai pas besoin non plus qu'on me justifie la conduite de M. de La Pause, dont je n'ai aucun soupçon. Je le trouvai samedi en passant chemin avec mesdames de Fiesque, qui alloient coucher à Claye. Nous arrêtâmes les carrosses : madame la comtesse de Fiesque me fit en riant quelques reproches sur madame de Jouarre; tout se passa bien.

Ne vous attachez jamais dans la prière à suivre ce que vous aurez d'abord voulu considérer. L'Esprit de Dieu sait mieux ce qu'il nous faut que nous-mêmes, et c'est dans la prière qu'il veut exercer cette souveraineté qui le fait souffler où il veut; témoin ce passage de saint Paul : *L'Esprit prie pour nous* [1], et le reste. Vous ne sauriez trop déraciner les réflexions sur la nature des grâces, ni trop vous laisser conduire au Saint-Esprit, qui veut vous prier en vous à sa mode, et non à la vôtre.

A Meaux, ce 26 mars 1694.

LETTRE CLVIII.

Sur la nature des péchés d'orgueil, de colère, et d'envie; la manière de repousser la tentation, et l'acceptation des croix.

Vous avez très-bien remarqué, ma Fille, que l'orgueil et la colère sont, comme l'envie, des péchés mortels de leur nature. Ils sont

[1] Rom., VIII. 26.

véniels, ou par la légèreté de la matière, ou par celle de l'adhérence, lorsqu'il y a plus de surprise que de malice. Envier aux autres les profits spirituels et la préférence du côté de Dieu, seroit en soi une jalousie qui tiendroit de celle du démon et par conséquent très-griève. Ce n'est donc point à la légèreté de la matière qu'il s'en faut prendre; mais il en faut revenir à notre règle, de ne tenir pour péché mortel qu'on soit tenu de porter à la confession que ceux où l'on est certain, jusqu'à en jurer, qu'on a pleinement consenti. Vous feriez une chose agréable à Dieu, de vous en tenir à cette règle sur tous les péchés, et vous me sauveriez la peine de recommencer toujours la même chose, qui ne m'est peine pourtant que par la perte du temps, qu'on rempliroit de meilleures choses, et par la crainte que j'ai de nourrir de vains scrupules, en y adhérant pour peu que ce soit.

Au lieu de vous tourmenter par la crainte de consentir à ces péchés, lorsque la pensée vous en vient, vous devriez vous contenter de mettre votre volonté entre les mains de Dieu, qui saura bien la tenir dans les bornes où elle doit être; et cette simplicité est le plus assuré préservatif dont vous puissiez user.

Je ne me souviens pas de vous avoir dit autre chose sur vos impuissances à l'égard des observances de l'Eglise, sinon qu'il les falloit prendre comme une partie de la peine que Dieu vous impose : et quant au désir des croix, il en faut aussi accepter l'imposition, avec l'humiliation de les recevoir sans avoir la consolation de les désirer, avec une soumission très-entière aux ordres de Dieu qui les envoie.

A l'égard du Père abbé de la Trappe, toute ma peur c'est que vous ne passiez dans son esprit pour une personne inquiète; ce qui n'est pas assurément. Je ne prétends point par là vous empêcher de lui écrire, quand il y aura des raisons.

Je connois l'esprit doux et docile de madame votre abbesse : elle seroit heureuse, si elle agissoit par ses propres mouvements, et ne le sera jamais, qu'elle ne se soit mise au-dessus des impressions qu'on lui donne. Je suis ravi de la voir attachée à messieurs ses parents; mais je voudrois que ce fût comme le doit être une personne consacrée à Dieu. La réponse de saint Augustin est très à propos sur ce sujet. Quoi qu'il en soit, une religieuse ne se doit pas tenir pour mécontente qu'on prenne soin de la renfermer; puisque c'est avec celui qu'elle a choisi pour Epoux, et à qui seul elle a donné son cœur. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 28 mars 1694.

LETTRE CLIX.

Sur l'obligation de faire entendre la messe aux enfants, et l'assistance à l'office du vendredi saint.

Pour réponse à votre lettre du 3, le délai de ce paiement n'a pas dû, ma Fille, vous faire retourner à confesse, tant à cause de la légèreté de la somme, qu'à cause de la volonté où vous étiez d'y satisfaire.

Il n'y a point d'obligation de faire entendre la messe aux enfants avant sept ans; au contraire, il peut y avoir de l'inconvénient; mais il faut pourtant peu à peu les y accoutumer.

Selon l'ordre du diocèse, le matin du vendredi saint est au rang des fêtes. Je ne crois pas qu'on se doive faire une peine de ne pas venir à l'office pour les prophéties. Il suffit d'assister à la passion, à l'adoration de la croix, et à la communion du prêtre. Encore ne voudrois-je pas absolument condamner ceux qui n'assisteroient pas à la passion toute entière, sans mépris et sans négligence. Celles qui ont des affaires ou des indispositions peuvent sortir et rentrer, sans s'en faire une peine, après avoir adoré la croix, ou durant la passion, s'il le faut, et pendant vêpres. Je mets hors de peine, par cette réponse, madame de Lusancy, et les autres qui auront des raisons à peu près semblables, quoique d'une autre nature.

A Meaux, ce 6 avril 1694.

LETTRE CLX.

Sur ses dispositions pour madame de Luynes, et sur l'abbesse de Jouarre.

Je crois, ma Fille, que vous aurez bien entendu que le petit mot que je dis à madame de Notre-Dame sur les jalousies qu'on auroit à Jouarre, n'étoit qu'une petite raillerie très-innocente : car, au reste, je sais trop qu'une âme attirée comme vous à la vérité n'a point de ces jalousies de recevoir des civilités mondaines, qu'on doit et qu'on rend à tout le monde, encore moins de celles de voir des maisons et des jardins. Votre esprit est trop au-dessus de cela, et vous dites de trop bon cœur, *Sursum corda.*

Il y a longtemps que je ressens dans vos lettres quelque chose de ce que vous m'expliquez enfin ouvertement sur madame de Luynes. Je vous assure pourtant qu'il n'y a lieux sur la terre, sans en excepter les plus hauts, où je ne me sois expliqué sur sa vertu, sur sa sagesse, sur sa grande capacité pour les plus grandes places. Il est vrai, en même temps, qu'en considérant les dispositions de la divine Providence sur elle et sur vous, j'ai cru que Dieu vouloit d'elle une abjection volontaire, et une entière abnégation de tous les honneurs où

elle pouvoit naturellement parvenir. Je suis encore dans cette pensée, et regarde ce dessein de Dieu comme la plus grande grâce qu'il lui ait faite, après celle de lui avoir inspiré le mépris du monde. Que si je ne cherche pas autant à lui parler qu'à vous, ou si j'écoute davantage celles qui me parlent, c'est que Dieu ne lui donnant pas le mouvement de s'ouvrir à moi, je ne puis entrer avec elle que dans des généralités qui sont bientôt épuisées. Je vous prie pourtant, ma Fille, de me dire sincèrement et bonnement ce que je puis faire pour lui persuader toute mon estime : vous verrez qu'il n'y a rien que je ne fasse pour cela.

Sur le sujet de madame votre abbesse, je ressens tout ce que vous en dites. J'ai dans l'esprit une lettre pour elle, où je lui exposerai en ami et en père tout ce que je crois de ses bonnes dispositions, et tout le tort qu'on lui fait en lui faisant plutôt écouter des pensées mondaines que celles qui la porteroient à sa perfection, et lui attireroient de très-grandes grâces. Mais pour écrire ces choses, il faut que Dieu auparavant se fasse entendre, et j'en attends le moment.

Vous pouvez mander au père Moret, comme de vous-même, ce que vous m'écrivez. S'il ne falloit qu'un petit délai pour contenter la vanité de madame de Soubise, qui, à quelque prix que ce soit, veut avoir le foible avantage d'avoir emporté quelque chose sur moi, je ne ferois pas difficulté de l'accorder, pourvu qu'ensuite le bien se fît ; car c'est tout ce que je désire.

A Meaux, ce 12 avril 1694.

LETTRE CLXI.

Il l'exhorte à ne point tant réfléchir sur la nature des grâces, lui parle des réceptions des Filles, et déclare qu'il ne permet jamais la séparation des cérémonies d'avec le baptême.

Je ne doute point, ma Fille, que Dieu ne vous veuille communiquer quelque nouvelle grâce. Je vous y prépare, il y a longtemps, par les continuels avertissements que je vous donne de moins réfléchir sur la nature des grâces. Dieu ne veut pas tant être étudié, et il ne se cache pas avec tant de soin qu'il fait dans les âmes, pour se laisser, je ne dis pas découvrir, mais trop chercher. Le moyen de modérer ces réflexions, c'est de se tenir dans un profond abaissement devant Dieu, n'en sortant que par force, c'est-à-dire, quand une main souveraine à laquelle on ne peut pas résister nous en tire. C'est à quoi vous invite cette attente où Dieu vous tient.

Pour les réceptions, il faut laisser au Saint-Esprit le temps dont il veut bien avoir besoin pour mener les âmes, par les voies douces de son imperceptible providence, au point où il a dessein de les

conduire : les agitations doivent précéder. Quant à moi, si je ne puis en temporisant gagner les esprits par la persuasion, je serai obligé d'employer l'autorité; et si l'on est mécontent, j'aurai du moins fait ce que je dois. Il ne me souvient d'autre expédient proposé par le père Moret, que de celui d'un délai illimité, moyennant quoi on me donnera toutes les paroles que je voudrai : cela n'étant qu'un amusement qui remettroit la conclusion au jour du jugement, je n'y ai pas donné, non plus que dans la voie du scrutin, qui est une autre illusion. Voilà pour la lettre du 25.

Pour celle du 26, je vous dirai assurément tout ce qui se pourra dire sur la suite de cette affaire. Tout ce que je vous ai dit par rapport à M. de la Trappe ne vous accuse de rien; mais vous explique seulement une vérité à laquelle il se faut tenir. Je loue le zèle que vous avez à me justifier. Vous ne songez peut-être pas qu'il y a des occasions où il faut être blâmé. Vous faites pourtant bien, pourvu que ce soit par les voies douces, et sans rien forcer ni tirer de trop loin.

Je n'ai nulle intention que l'affaire que j'ai proposée à madame votre sœur réussisse : je ne laisserai pas de prendre tous les éclaircissements, sans la commettre. Je n'écris rien à madame de Baradat qui intéresse votre secret : vous l'avez bien conseillée, et j'approuve fort que dans l'occasion vous lui continuiez vos bons avis.

Ne sortez point de cette attente : noyez les réflexions dans le fond de la vérité et de l'abandon ; vous verrez le don de Dieu. Vous avez eu raison de dire que je ne permets jamais la séparation des cérémonies d'avec le baptême, et on y est si fait qu'on ne m'en parle plus, Dieu merci. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 27 avril 1694.

Il faut, dans cette conjoncture, prier beaucoup pour madame de Jouarre le Dieu qui fléchit les cœurs : avertissez-en les amies sûres. Assurément madame l'abbesse est peinée, et ma lettre doit augmenter ses inquiétudes; et si elle préfère Dieu au monde, qui la persécute jusque dans le sein de la vie religieuse, elle se rendra.

LETTRE CLXII.

Sur des impatiences, des sujets de méditation, et la communion.

Je vous rends grâces, ma Fille, des prières que vous faites pour moi; et vous me ferez plaisir de les continuer. Je ne vous ai rien dit en particulier sur ces impatiences contre Dieu; cela entre dans nos règles. Vous ne devez point les porter à la confession, ni vous en émouvoir, laissant tout à la bonté de Dieu, qui les permet pour

vous exercer et vous humilier. Quand je vous donne des sujets de méditer, je les soumets à l'attrait de Dieu, qui doit l'emporter. Vous devez continuer vos communions sans trop d'égard à votre santé, si ce n'est qu'il en arrivât quelque préjudice notable. Quand Notre-Seigneur désire de célébrer avec nous sa pâque, il le désire pour nous plutôt que pour lui, et nous le fait désirer. J'approuve fort le désir que vous avez de le voir de la manière que vous l'expliquez : c'est le même qu'avoit saint Paul. Au lieu de nous mander qu'il y a des arrêts, le père Moret devroit nous les envoyer.

A Germigny, ce 4 mai 1694.

LETTRE CLXIII.

Sur les affaires de Jouarre : la récitation du Bréviaire ; les bons désirs, et les moyens de profiter de ses misères.

Je suis bien fâché, ma Fille, de l'indisposition de madame votre sœur, et du retardement de votre retraite.

Il me semble que vous ne devez ni presser ni détourner madame de La Tour, mais la laisser simplement à elle-même. La raison est que je ne vois rien qui détermine ni qui fasse bien connoître la volonté de Dieu. Je trouve cependant que Madame n'a pas raison de vous inquiéter sur son sujet, et vos sentiments sont justes.

Vous avez mandé tout ce qu'il falloit au père Moret : son expédient est tout à fait pauvre. S'il ya des arrêts formels en cas pareils, il ne faut point tenter l'impossible: s'il n'y en a point, comme je le crois, je n'ai qu'à aller mon train. Je m'étonne en tout cas que le père Moret, au lieu de m'envoyer ces arrêts, s'il y en a, s'amuse à une négociation qui n'est bonne à rien, comme je le lui ai mandé ; et vous pouvez lui écrire sur ce sujet ce que Dieu et la raison vous inspireront.

On négociera inutilement le retour du sieur de La Burie. Je n'ai nulle nouvelle du père Soanen.

Rien ne vous oblige à dire votre Bréviaire pour le lendemain plus tard que quatre à cinq heures.

Quand Dieu attire à des choses dont il montre qu'il ne veut point l'accomplissement, puisqu'il les rend impossibles, il nous fait un double bien ; l'un, de nous sanctifier par un bon désir ; et l'autre, de nous exercer et humilier par le refus.

Ce qu'il y a à faire dans cette foiblesse de la patience, et dans toutes les complaisances qu'on a pour soi-même, c'est de s'humilier beaucoup sans perdre la confiance ; au contraire, espérer d'autant plus en Dieu, qu'on trouve en soi un plus profond néant.

Il faut être sur les lieux pour profiter de tous les avis que vous me

donnez sur certaines choses. J'y ai cependant beaucoup d'attention. Il faut rendre grâces à Dieu si les écrits de la cène ont quelque chose de touchant.

Je crois que, pour bien régler toutes choses sur le sujet de ma sœur Griffine, il faudroit prendre du temps, deux ou trois mois pour le moins : j'aurois le loisir entre deux de voir Jouarre, et on écouteroit Dieu. La matière est fort ambiguë en toutes manières. Voilà tout ce que je pense sur ce sujet. Mes sentiments de l'année passée ne concluent rien pour elle, parce qu'on peut parler plus ferme après l'épreuve : ainsi je suis ensuspen s.

Ne vous inquiétez point des doutes dont vous me parlez, ni du soin de les déposer. Tenez-vous aux règles que je vous ai données, qui vous défendent de vous troubler de la crainte du péché mortel, tant que vous n'avez point la certitude au degré que je vous y ai obligée. Ne voyez-vous pas que votre peine se tourne en toutes formes, pour vous ôter les règles sur lesquelles seules vous pouvez fonder votre paix? Donnez-vous bien de garde d'en sortir.

Je vous prie de dire à madame de Baradat que je lui ferai réponse au premier jour.

Je loue Dieu des grâces qu'il vous fait : je lui demande pour vous quelque chose de plus dégagé, de moins raisonnant et de moins réfléchissant dans votre fond, pour commencer cette nouvelle fortification.

Il n'est pas nécessaire de renoncer à ces délectables dispositions de l'amour de Dieu ; mais de les perdre et de les retrouver dans quelque chose de plus nu, qui est la simple volonté de Dieu. Je le prie qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 10 mai 1694.

Je salue madame votre sœur, et lui souhaite du soulagement.

Je serai ici à la Pentecôte : pour l'Ascension, je n'en réponds pas.

LETTRE CLXIV.

Sur ses retours continuels à ses doutes et à ses scrupules.

Le père Soanen m'a rendu votre lettre, ma Fille : il ne m'a parlé de rien du tout. Je l'ai mis sur le discours de la sœur Griffine. Je ne me suis pas expliqué autrement que j'ai fait avec vous. Il dit toujours qu'il s'en veut aller, et à tout hasard je fais cette réponse. Je n'ai jamais eu de sentiment fixe sur cette Sœur. Qu'en pourrai-je dire par un moment d'entretien? Si l'on surseoit, on aura du temps pour examiner. Je suis d'avis que ce soit, si on le fait, avec douceur et sans aucun rebut. Je m'en suis ainsi expliqué au père Soanen, m'en remettant au surplus sur la prudence de Madame.

Le reproche que je vous fais sur votre raisonnement regarde uniquement tous les tours divers avec lesquels vous ne cessez de revenir à vos doutes et à vos scrupules, que je voudrois voir amortis; et j'espérerois plus de grâce avec une conscience moins peinée : mais Dieu sait pourquoi il le permet : du reste, continuez à votre ordinaire. Je salue madame de Luynes.

A Germigny, ce 13 mai 1694.

LETTRE CLXV.

Sur le mystère de l'Ascension; l'attachement aux directeurs; et les émotions contre le prochain.

Le mystère de l'Ascension comprend trois choses principales, dont l'une est le grand détachement où il faut être à l'égard de Jésus-Christ même, qu'il ne faut plus connoître selon la chair, mais uniquement par la foi. O quelle pureté! quel détachement! La seconde, son intercession par sa présence auprès de son Père, qui paroît par les endroits de l'Apocalypse, où l'Agneau est devant le trône, et qui est parfaitement expliquée dans les dix premiers chapitres de l'Epître aux Hébreux, que vous lirez durant l'octave, sans discontinuer l'Apocalypse. La troisième est la descente du Saint-Esprit, qui devoit être le fruit et de la présence de Jésus-Christ auprès de son Père, et de notre détachement.

Il faut beaucoup prier Dieu durant cette octave, pour les âmes qui s'attachent trop à leur directeur. J'en ai ici un exemple qui me fait beaucoup de peine.

Quant à ma sœur Griffine, je n'ai garde d'avoir formé un jugement fixe, la connoissant si peu. Si j'oublie si facilement tout ce que je semble avoir dit comme par un mouvement particulier, c'est qu'en effet je n'en fais nul cas, et ne désire point qu'on en fasse; mais qu'on s'attache aux raisons. Ce qui me fait douter, c'est cet esprit de hauteur et même d'aigreur que l'on convient qui est en elle. La question est en quel degré, et s'il y a apparence qu'elle se corrige. Vous avez bien fait de porter ma sœur de Saint-Louis à ne point quitter.

Il ne faut point que ces émotions contre le prochain empêchent la communion, et j'approuve fort en ce cas d'approcher de Jésus-Christ comme de celui qui calme les flots et les tempêtes.

Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 15 mai 1694.

LETTRE CLXVI.

Sur les lectures qu'elle peut faire; sur la conduite qu'elle a tenue à l'égard d'une Sœur; et sur les ecclésiastiques qui n'étoient pas exacts à porter leur habit.

Sur vos lettres du 20 et du 21, il me semble qu'il n'y a rien à vous dire sur les lectures que vous pourrez faire. L'Apocalypse sera admirable avec les chapitres XIV, XV et XVI de saint Jean, en s'attachant à ce qui regarde la descente du Saint-Esprit et les caractères de cette divine personne, et en y joignant le chap. VIII aux Romains, avec le V aux Galates, depuis le verset 16. Il me semble qu'il y a là de la pâture.

Vous ne devez point être en peine de ce que vous m'avez écrit sur ma sœur Griffine : je sais la même chose par d'autres endroits et des deux côtés. Mais vous avez tort de dire que je sois prévenu contre elle : ce n'est point être prévenu que de vouloir écouter tout le monde, et sur le tout Dieu même et son Saint-Esprit. Vous êtes, dites-vous, mortifiée de ce que je ne vous crois pas en cette affaire autant que dans d'autres. Dès que le doute est levé, il ne faut pas en croire personne absolument, mais tout entendre. Dans le fond, je suis toujours porté pour elle. Du reste, le moyen dont vous me mandez qu'elle se sert contre ses imperfections est excellent; et je ne voudrois point lui en donner d'autre, ni lui souhaiter d'autres dispositions que celles que vous me marquez. Vous avez bien fait de la soulager en ce que vous avez pu et su : c'est très-bien fait de la fortifier contre les insultes qu'on lui fait; car j'appelle ainsi ces mortifications qu'on multiplie sans mesure : je veux qu'on humilie et qu'on relève.

Vous n'avez fait aucun mal de dire à ma sœur Griffine qu'elle pouvoit s'ouvrir de ses peines avec les circonstances que vous lui avez marquées. La manière dont Dieu a calmé ces peines que vous me marquez, vous montre la voie que vous devez suivre dans des occasions semblables. C'est assez de demander à Dieu par Jésus-Christ d'en être délivré, et puis aller en paix, se soumettant à la volonté de Dieu.

Vous n'avez point à vous mettre en peine, ni vous, ni les autres religieuses, de ceux qui manquent aux statuts sur l'habit ecclésiastique. C'est à moi à y pourvoir : je le fais et le ferai.

A Versailles, ce 24 mai 1694.

LETTRE CLXVII.

Sur l'occupation de l'âme, jusqu'à ce qu'elle voie la vérité à découvert; et la sagesse de la conduite de Dieu, en laissant sa créature à elle-même.

S'unir à Dieu parfaitement comme à la souveraine vérité, c'est, ma Fille, le voir tel qu'il est, et face à face. Voilà le dernier effet que

fera en nous l'esprit de vérité ; et en attendant, pendant le temps de cette privation, pendant que l'éternelle et souveraine vérité ne nous paroît qu'à travers des ombres, et que nous en sommes privés, le même esprit se tourne en nous en esprit de gémissement, en esprit d'enfantement et de travail, en nous faisant déplorer notre privation et notre exil, et attendre avec patience la révélation des enfants de Dieu. Communiez dans cette pensée, non-seulement le jeudi, mais encore le mardi même ; et dites, si vous le voulez, que je vous ai demandé la communion du jeudi pour quelque vue particulière, comme je le fais en effet, après celle de mardi, qui sera à la communauté. Je ne veux point que l'une empêche l'autre.

Ces changements d'états, de quelque côté qu'ils viennent, car il ne faut point trop s'en informer, ne vous doivent point empêcher de recevoir la grâce de Dieu. C'est une conduite de sa sagesse de laisser sa créature à elle-même, quelquefois même à la tentation et aux noirceurs qu'elle amène, après l'avoir occupée. On ressent davantage par ce moyen l'empire de Dieu et son propre néant, le combat des deux esprits, et la supériorité de celui de Dieu.

Ne feignez point d'accompagner madame l'abbesse, madame votre sœur et vous, quand elle vous l'ordonnera, sans lui marquer autre chose que le plaisir de lui obéir et de la suivre. Je suis bien persuadé que vous lui serez toutes deux plus utiles que personne.

Je ne puis m'imaginer que ma sœur *** ose se présenter pour entrer à Jouarre sans ma permission, et encore moins qu'on la reçoive : c'est un esprit fort peu propre à se faire voir dans une communauté.

Si quelque jour, en visitant ses fermes, madame votre abbesse vient à Germigny, je vous permettrai aisément de succomber à la tentation de la suivre avec madame votre sœur et madame de Luzancy ; car je sais bien que vous aimez à fond la retraite toutes trois, et que vous ne sortirez qu'avec l'esprit qu'il faut : mais il ne faut point lui inspirer cette pensée, qui pourra lui venir par elle-même et avec quelque raison.

Je ne partirai point de Jouarre sans y prêcher, s'il plaît à Dieu. Je tâcherai de vous rapporter le cantique ; cela du moins ne tardera pas.

Le lundi de la Pentecôte, ce 31 mai 1694.

LETTRE CLXVIII.

Il l'exhorte à continuer tous ses exercices.

Je ne crois pas avoir rien de nouveau à vous dire. Vous n'avez, ma Fille, qu'à continuer vos exercices, vos confessions, vos communions, toujours attachée à vos règles, et en vous mettant au-dessus

ou au-dessous de vos peines. Je réponds toujours à Dieu pour vous, et vous offre à lui au saint autel.

Le livre va toujours, et même l'obstacle qu'on croyoit y pouvoir faire difficulté semble se tourner à rien. Je n'ai point vu le père Moret. Notre-Seigneur soit avec vous. Je salue madame de Luynes.

A Paris, ce 4 juin 1694.

LETTRE CLXIX.

Sur le repos en Dieu, l'abandon, les larmes, la réception des dons de Dieu, les fausses spiritualités à l'égard de l'oraison, les goûts sensibles, et le mélange du bien et du mal.

J'envoie la permission à madame pour l'entrée que vous souhaitez. En ces cas, ma Fille, l'utilité fait toute la nécessité.

Il n'y a rien à faire du côté de M. de Paris : on ne sait ce que les papiers deviennent chez lui ; mais aussi on n'y regarde pas, et la plupart se perdent sans qu'on y pense. Je n'en garde guère des vôtres sur les dispositions particulières.

Reposez-vous en Dieu. Ceux qui vous disent que c'est amour-propre de craindre d'abandonner ce repos pour de bonnes œuvres, disent vrai et faux. Saint Augustin et saint Bernard décident souvent qu'on a peine à quitter la contemplation pour l'action. Le besoin et l'ordre de Dieu décident. En ce cas, si l'opération de Dieu est empêchée pour un temps, elle sait bien par où revenir.

Laissez là tous ces vains efforts que vous feriez pour vaincre ces jalousies spirituelles ; laissez-les passer : remettez votre volonté à Dieu par Jésus-Christ, afin qu'il fasse en vous ce qu'il veut.

Vous avez bien parlé à madame la prieure sur ma sœur Griffine. Je ne suis point surpris que ma sœur de Sainte-Gertrude m'écrive : je lui fais réponse par madame.

Communiez cette octave tous les jours, si votre santé le permet. Abandonnez-vous à Dieu, afin qu'il fasse en vous par lui-même cet acte de désappropriation qui ne vous laissera en partage que les richesses de votre Epoux. Plus vous craignez de vous laisser occuper de Dieu, plus il se faut plonger à l'abandon dans cet abîme, et vaincre toute opposition. Ne vous forcez point pour pleurer, ne déplorez point de ne le pas faire : recevez ce qui vous vient ; vivez en paix, et dans une humble attente de Dieu. Lisez quand vous pourrez : quand Dieu voudra parler, quittez tout pour écouter ; un mot de lui vaut tout un livre.

Vous pouvez désirer ces saintes délectations, vous en réjouir en Notre-Seigneur, le prier de les continuer, et à quelque prix que ce soit de faire que vous l'aimiez.

Recevez sans vous mettre en peine, si vous donnez quelque chose.

Recevoir de Dieu c'est lui donner ; et comme il n'a pas besoin de nos biens, tout ce qu'il demande de nous, c'est que nous recevions ceux qu'il nous fait. Cette disposition de recevoir ce que Dieu donne est de grand mérite devant lui. Une âme ne doit point chercher de mériter, mais de plaire à Dieu. Si elle sait plaire à Dieu, elle enferme tous les mérites dans cette science. Ne songez point à changer votre oraison. Les spiritualités où l'on désire que Dieu mette moins du sien, afin que l'âme y mette davantage, me sont suspectes ; et si l'on comprenoit bien que tout ce que nous pouvons mettre du nôtre dans l'oraison, s'il n'est pas de Dieu n'est rien, je crois qu'on seroit plus sobre à parler ainsi.

Les goûts sensibles pour lesquels les spirituels ordonnent une certaine sorte d'abnégation, sont d'une autre nature que ceux dont vous me parlez. L'imagination y a trop de part, et il faut outre-passer ses sentiments.

Je n'aime point non plus ces témoignages si sensibles d'affection. La sainteté de la vocation chrétienne et religieuse ne souffre point ces tendresses toujours trop humaines. Ménagez-vous pourtant avec certaines personnes qu'il ne faut pas rebuter pour leur bien. Ce train est mauvais, et il le faut rompre autant qu'on pourra.

Je crois présentement avoir répondu aux demandes de l'écrit que vous me donnâtes à Jouarre au dernier voyage.

Le bien, dans cette vie, n'est jamais sans quelque mal ; mais il ne faut pas que le mal qui l'accompagne nous empêche de le goûter en lui-même. Voilà la résolution de bien des doutes. *Amen, amen*, il est ainsi. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 8 juin 1694.

LETTRE CLXX.

Sur une somme qu'on devoit prêter à la communauté, et sur les peines de cette religieuse.

Il n'y a nulle difficulté de prendre cet argent avec la charge de nourrir les Filles, et de les élever aux conditions que vous me marquez. Cela n'a rien de commun avec le cas du concile. La conséquence est de faire de tels emprunts sans consulter la communauté : mais cela ne regarde pas madame votre sœur plus qu'une autre, et c'est un point qu'il faudra prévoir dans mon règlement.

Je vous ai dit plusieurs fois, ma Fille, qu'il faut mettre ces jalousies et ces doutes sur la foi avec les autres peines, et s'y conduire par les mêmes règles, qu'il n'est pas bon que je répète toujours. Je crois avoir répondu à vos autres doutes dans ma lettre d'hier, et il faudroit une bonne fois vous tenir pour dit que vos peines, en ve-

sant d'un même fond, ne font que prendre d'autres formes. Dieu exerce votre patience à les expliquer, et peut-être un peu la mienne à y répondre, et à dire la même chose. Je n'y ai nulle répugnance en vérité; mais cela peut empêcher de meilleurs discours, et restreindre un peu le cœur. Je suis à vous en Notre-Seigneur, ma Fille. Ne vous allez pas rebuter de m'écrire vos peines, quand vous verrez qu'elles vous accablent, et que vous ne pouvez les vaincre autrement : mais au reste mettez-vous au large, et ne faites jamais dépendre vos communions d'une réponse; Dieu le veut ainsi.

A Meaux, ce 9 juin 1694.

LETTRE CLXXI.

Il se rend garant pour elle auprès de Dieu; lui parle de l'abbesse de Jouarre, et de la divine société qui se forme à l'autel.

Oui, ma Fille, c'est de bon cœur que je me rends garant pour vous auprès de Dieu, que vous désavouez tout ce qui lui déplaît, et tout ce qui blesse la foi et la charité. Je désavoue tout cela pour vous : je renonce de bon cœur pour vous à satan, et à ses œuvres, et à ses pompes : donnez votre foi à l'Epoux céleste. Madame votre abbesse ne me répond sur quoi que ce soit : elle n'ose; mais je crois qu'elle le voudroit : j'espère que le temps de sa liberté viendra. Madame sa mère se déchaîne contre moi, principalement sur le refus : tout cela ce sont des couronnes; et assurément, s'il plaît à Dieu, mon cœur n'en sera ni aigri ni altéré.

L'écrit dont vous m'avez envoyé copie vous peut convenir en quelque chose, mais peu, et en rien exactement. Je vous le renvoie pour en prendre ce qui vous sera propre : Dieu vous le fera sentir. Vous me ferez plaisir, à votre loisir, de m'envoyer une copie de ce même écrit. J'honore de tout mon cœur madame votre sœur.

Je vous offre à Dieu sans relâche, surtout au saint autel. C'est là qu'on est époux et épouse, n'ayant point puissance sur son corps, mais se le donnant mutuellement, et s'unissant corps à corps, cœur à cœur, esprit à esprit. O la divine société! Tout à vous en Notre-Seigneur.

A Meaux, ce 14 juin 1694.

LETTRE CLXXII.

Il lui recommande de lui faire connoître ses différentes vues, et ses dispositions.

Le père Claude s'est trouvé fort à propos pour vous porter cette lettre. Je commence par vous envoyer l'image au dos de laquelle j'ai suivi scrupuleusement, et toutefois pas trop bien, les règles de ma sœur de Sainte-Gertrude. Je connois maintenant le père Côme, et je le recevrai très-bien. Je profiterai dans l'occasion des avis que vous

me donnez sur certaines choses qui se passent. Je vous renvoie la lettre de madame de Soissons.

Vous me pouvez mander toutes les vues dont vous me parlez confusément, quel qu'en soit le sujet. Ne craignez pas de m'écrire ce qui me touche, que je lirai, s'il plaît à Dieu, comme vous le dites, c'est-à-dire comme s'il ne me touchoit pas.

Mandez toujours vos dispositions pour les soumettre. Cela se peut faire sans vous en occuper, et au contraire en vous détachant de tout ce qui n'est pas Dieu : ce qu'on soumet à l'Eglise n'attache pas.

On peut recevoir cette fille avec ses mille écus, s'il n'y a autre empêchement ; mais la chose ne laisse pas d'avoir son danger. Je salue madame votre sœur de tout mon cœur.

On me mande de Paris que madame de Soubise doit bientôt aller à Jouarre ; mais l'on ne m'explique pas si c'est avec le père Bourdaloue. Je ne me défie point de ce Père. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 18 juin 1694.

LETTRE CLXXIII.

Sur ses peines, et sur la conduite qu'elle doit tenir dans l'affaire de la réception des Filles.

Ne vous affligez point, ma Fille, Dieu vous regardera en pitié : communiez à votre ordinaire, malgré cette peine. Je réponds pour vous à Dieu de tout ce que vous ne pourrez pas faire : ne vous confessez point de tout cela. Ne capitulez point avec Dieu sur ce que vous voulez qu'il vous donne et qu'il vous ôte : tout est à lui ; et il ne s'en tiendra pas à votre mot, ni aux conditions que vous voulez lui imposer : il sait ce qu'il veut donner et ôter ; il n'y a qu'à lui dire avec Job [1] : *Quand il me tueroit, j'espérerois en lui.*

Si on vous parle de fèves, vous n'avez, madame votre sœur et vous, qu'à écouter, dire doucement mes raisons, ne vous donner aucune part aux premiers desseins, dire que vous ne savez rien de ce que je veux faire ou ne faire pas ; mais seulement qu'il ne paroît pas que j'aie changé d'avis, et que je ne parle plus de cette affaire, sachant apparemment à quoi m'en tenir. Laissez-moi blâmer si l'on veut, sans vous animer à me défendre : dites que je dis là-dessus que Dieu me défendra. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 18 juin 1694.

LETTRE CLXXIV.

Il l'exhorte à s'abandonner à Dieu.

Ne songez pas, ma Fille, à être contente, ni à savoir si Dieu est content de vous : c'est un secret qu'il s'est réservé. Abandonnez-

[1] *Job.*, XIII. 15.

vous à lui, afin qu'il se contente lui-même en vous, et en toute créature, par sa volonté toujours sainte. Quelle joie de savoir qu'il est, et qu'il est heureux ! C'est la seule chose qui doit véritablement contenter une épouse. Ce qui nous touche lui doit être remis par un abandon absolu et volontaire : c'est lui qui fait tout en nous, j'entends tout le bien ; et c'est lui seul qui nous empêche de faire tout le mal.

Je suis très en peine de madame du Mans. Je vais demain en visite au Mesnil, d'où j'irai faire un tour à Paris pour quelques affaires. Notre-Seigneur soit avec vous. Je vous bénis de tout mon cœur, madame votre sœur et vous.

Madame l'abbesse me fait part de la bonne compagnie qui lui arrive.

Ces dernières lignes sont écrites depuis la lecture de votre lettre du 19. Gardons-nous bien de juger de la sœur Griffine par nos dispositions. Il ne me reste plus rien de celle dont vous me parlez, et et dont vous m'avez déjà parlé une fois : si elle est de Dieu, elle reviendra.

A Meaux, ce 21 juin 1694.

LETTRE CLXXV.

Sur un remède aux tentations de jalousie ; et la manière dont les supérieurs doivent se conduire pour bien juger.

Je vous envoie, ma Fille, la lettre pour ma sœur de l'Assomption, toute ouverte ; afin que vous lui en fassiez la lecture, et lui en inculquiez les vérités dans l'occasion.

Je ne trouve pas que le sermon XLIX de saint Bernard vous puisse beaucoup soulager sur ces peines de jalousie : s'il le fait pourtant, à la bonne heure. Dieu fait un remède tel qu'il lui plaît de tous les discours de ses saints ; mais ici le vrai et grand remède est dans les plaies du chaste Epoux, où l'âme trouve la source de tous les dons, et les aime dans toute la distribution qui s'en fait ; comme qui aimeroit l'eau dans le réservoir, l'aimeroit dans tous les canaux qu'elle remplit sans s'y gâter. Il est vrai qu'on peut dire à Dieu : *Non fecit taliter omni nationi* [1]. « Il n'a pas fait les mêmes grâces aux autres ; » et se réjouir par ce moyen de la singularité de ses dons, en tant qu'elle vient de lui, et que tout finalement se rapporte à sa volonté.

Pour les autres choses dont vous m'écrivez, je ne vois pas qu'il y ait à s'en mettre en peine. Je réponds en tout pour vous, et souvent, principalement au saint autel. Ne cherchons point d'explication avec Dieu dans la manière dont il agit en nous ; il la sait, et c'est assez.

[1] *Ps.* CXLVII. 9.

Je vous ai déjà dit sur ma sœur Griffine que quand on me dit des faits contraires, il ne s'agit pas de s'en rapporter à celles qui parlent. Les supérieurs doivent venir à éprouver et connoître autant qu'ils peuvent par eux-mêmes : c'est ce que j'ai conseillé à madame de Jouarre, et de m'écrire ce qu'elle aura vu. Il vous est permis cependant de suivre vos lumières, mais non pas de croire qu'elles doivent être une raison pour moi. Assez d'autres choses vous doivent lier à ma conduite, sans celle que vous me marquez. Je ne crois pas qu'on ose proposer la réception de cette Fille autrement qu'on a fait la dernière fois pour son noviciat : si on le faisoit, vous et les autres religieuses sont en droit de refuser leurs suffrages, et doivent plutôt n'en point donner ; mais déclarer seulement qu'il faut attendre mes ordres, sans contredire davantage, et sans tenir aussi la Fille pour [dûment reçue] *.

Ce 22 juin 1694.

LETTRE CLXXVI.

Sur la réception d'une Fille qui ne pouvoit accomplir toute la règle, les égarements de l'imagination, l'obligation d'écouter le céleste Epoux, et un endroit du Cantique des Cantiques.

Je crois vous avoir mandé que ce qu'on croyoit pouvoir opposer au livre n'est d'aucune force, et ainsi qu'il pourra paroître bientôt. Je n'ai point vu le père Moret : je ne partirai point sans le voir.

Il n'y a nul doute qu'on puisse procéder à la réception d'une Fille, quand il y auroit quelque point de la règle ou des constitutions qu'elle ne pourroit accomplir, pourvu que l'essentiel s'y trouvât. On m'a parlé de certaines choses qui regardent le coucher et l'habillement, qui sont un peu singulières.

Votre expédient, sur les notes du livre qui doit paroître, n'est point à rejeter ; mais je crois les autres meilleurs. Laissez vaguer votre imagination : vous ne la sauriez retenir que par le fond, ni dissiper que par là toutes les images qu'elle fait rouler devant vous. Je réponds à Dieu que votre cœur n'y est pas attaché. Ne demandez point trop d'être délivrée de ces peines : songez à ce qui fut dit à saint Paul [1] : *Ma grâce te suffit, et ma force se perfectionne dans l'infirmité.* Je vous entends bien, allez en paix.

Que vous dirai-je du céleste Epoux ? Il faut qu'il parle, afin qu'on parle ; et quand il ne parle pas, il faut songer que son nom nouveau est inconnu, et sa gloire inénarrable. Vous ferez bien de continuer la lecture du Cantique, et vous approprier ce que l'Epoux et l'épouse se disent mutuellement, surtout au dernier chapitre. Qui est cette

* La fin manque dans l'original.

1 2 *Cor.*, XII. 9.

petite Sœur qui n'a pas encore de mamelles? N'est-ce point une âme à donner à Jésus-Christ, encore qu'il lui manque beaucoup de choses? Ecoutez Dieu là-dessus : il faut glorifier Jésus-Christ à la vie et à la mort.

Je n'oublie ni madame de l'Assomption, ni ma sœur Cornuau, ni vous, ni madame votre sœur, dans mes prières. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 8 juillet 1694.

LETTRE CLXXVII.

Part qu'il prend à la perte qu'avoit faite une religieuse; et combien le saint Epoux aime qu'on lui offre un cœur percé de douleur.

Continuez à m'écrire à votre ordinaire : ne croyez jamais que vos lettres ni rien du tout me rebute. Je prends beaucoup de part aux appréhensions de madame de Sainte-Madeleine, et j'ai recommandé à Dieu de tout mon cœur la malade. J'apprends depuis, qu'elle est morte. Je vous prie de faire mes compliments aux deux Sœurs : je ressens d'autant mieux leur juste douleur, que je connois mieux le sujet qu'elles ont de s'affliger.

Dites à madame de Sainte-Madeleine que le saint Epoux aime qu'on lui offre un cœur percé de douleur comme le sien, et que ce sont de tels cœurs qu'il aime à percer des traits de son amour. Je prie Dieu de la soutenir si fortement qu'elle soit capable de consoler sa famille.

Priez Dieu qu'il m'inspire dans un grand besoin où je suis des plus pures lumières du ciel.

Notre-Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 10 juillet 1694.

LETTRE CLXXVIII.

Sur les espérances, et particulièrement l'assistance à l'office, et le sentiment de l'abbé de la Trappe touchant la réception des Filles.

J'aurai soin, ma Fille, de faire passer votre lettre au Père abbé de la Trappe. J'approuve l'application que vous vous faites à vous-même du verset des Cantiques et de mon interprétation. Dans le dessein de vous conformer à la communauté, surtout dans l'office, n'en prenez point au-dessus de vos forces : Dieu ne demande pas cela de vous, et votre expérience doit servir de règle. Autre chose est de chercher la délivrance de cette humeur; autre de s'exposer à en augmenter la noirceur.

Je ne trouverois pas bon que vous vous séquestrassiez de l'office, pour vaquer à l'oraison dans un coin : il faut assister du moins, s'il

se peut, à une Heure, afin qu'on voie que vous faites ce que vous pouvez.

Le sentiment de M. de la Trappe, pour les réceptions, peut recevoir une restriction, si la Fille ne se trouvoit pas en état d'accomplir la plus grande partie et les articles les plus importants de la règle. Je vous promets de demeurer en suspens, jusqu'à ce que j'aie vu ma mère de Saint-Louis et ma sœur Griffine.

Allez votre chemin dans l'oraison, et laissez-vous conduire à l'esprit de Dieu, en qui je suis tout à vous.

A Paris, ce 17 juillet 1694.

P. S. J'approuve votre prière avec la lettre à la main, et je vous rends grâce de la charité que vous avez pour mon âme.

LETTRE CLXXIX.

Sur les besoins de la nature; sur les traductions de M. du Bois; et sur les mouvements d'impatience.

J'ai reçu votre lettre du 19, ma Fille. Ne vous faites point un scrupule de vous être abandonnée au sommeil : vous le deviez, et vous le devez dans le même cas. Quoique Dieu nous occupe, on doit alors se désoccuper, en considérant les nécessités qu'il impose, comme une loi souveraine; aimable même en ce point, qu'elle est un exercice de sa justice sur notre coupable mortalité.

Je tacherai de voir le père Moret avant que de partir : mon départ est fixé au lundi 2 août. On achèvera les traductions commencées par M. Du Bois *. Sa préface a été fort combattue : personne n'a approuvé ce qu'il a dit à l'exclusion de l'imagination, dont il faut se servir pour prendre l'esprit.

On n'est point obligé de se confesser des mouvements d'impatience auxquels on ne croit point avoir adhéré : mais s'ils ont paru sur le visage, ou par le son de la voix, on peut demander pardon à celle qui en a été le sujet, et on le doit régulièrement pour l'édification. Quand on s'en confesseroit, il n'y auroit point de mal en général : mais quand cela tourne au scrupule et retire des sacrements, il ne le faut plus. Qui veut aimer parfaitement, doit laisser bannir la crainte et dilater son cœur : il en est de même des autres dispositions.

* Philippe Du Bois, de l'Académie françoise, traducteur d'un grand nombre d'ouvrages de saint Augustin, entreprit de prouver, dans la préface qu'il mit à la tête de sa traduction des sermons du saint docteur sur le nouveau Testament, que l'éloquence humaine ne convenoit pas aux orateurs chrétiens, et qu'ils avoient tort de l'employer dans leurs prédications. La préface de M. du Bois fit d'abord impression sur beaucoup de personnes, qui furent éblouies des raisons spécieuses qu'il apportoit pour soutenir sa thèse. Mais le docteur Arnauld, quoique ami du traducteur, le réfuta si solidement dans ses *Réflexions sur l'éloquence des Prédicateurs*, que tous ceux qui avoient applaudi M. Du Bois furent étonnés de voir qu'il ne s'appuyoit que sur de faux principes, et sur des raisonnements très-peu solides.

je répondrai à toutes les peines que vous me ferez connoître, en aussi peu de mots qu'il se pourra. Ne recommencez point votre Bréviaire que dans le cas de la règle; c'est-à-dire, quand l'omission est certaine, et que l'on en peut juger. Je salue madame votre sœur.

A Marly, ce 24 juillet 1694.

LETTRE CLXXX.

Sur un sermon du père Bourdaloue; la charge de la conduite des converses; les moyens d'éviter l'illusion; la mortification, et les prédicateurs qui débitent des antithèses.

Le père Bourdaloue a bien voulu être le porteur du paquet où sera incluse cette lettre. Il nous a fait un sermon qui a ravi tout notre peuple et tout le diocèse.

J'ai, ma Fille, reçu votre lettre du jour de saint Jacques, et celle du 27. Je suis toujours fâché quand il se trouve des obstacles aux saints désirs de madame votre abbesse. Je ne veux pourtant point blâmer les excuses que vous lui faites sur la charge qu'elle a voulu vous donner de la conduite des converses : il n'y a que votre santé qui m'ait touché là-dessus. Du reste, quoique vos scrupules aient été un des motifs pour vous en retirer, ils sont d'une nature à ne point vous porter à faire de la peine aux autres.

Continuez vos communions : faites celle du samedi : je vous connois assez pour prendre hardiment sur moi toute la faute. Dilatez-vous, et allez en paix. Je ne crains pas l'illusion quand on se soumet : et cela vous doit obliger à ne la pas craindre.

Le goût que vous avez quand on vous parle des délices de la possession de la vérité, est très-bon. Si Dieu ne vous donne pas le goût de la mortification, il ne faut pas vous en étonner; vous n'êtes pas en état de vous en servir.

Sur la lettre du 28, je plains avec vous les prédicateurs qui débitent des antithèses : l'Esprit de Dieu n'entre point par là.

J'enverrai dans quelques jours à Jouarre. Vous me ferez plaisir de m'envoyer par le père Bourdaloue les cahiers dont vous me parlez : si vous y avez de la peine, j'enverrai dans quelque temps à Jouarre les querir, et je répondrai aux difficultés. Dieu soit avec vous.

A Germigny, ce 4 août 1694.

LETTRE CLXXXI.

Sur les manières de rabaisser qui rebutent; l'attrait pour la solitude, la douleur de ne point aimer assez l'Epoux céleste; le remède sûr contre les illusions, et l'affaire qu'il avoit avec l'abbaye de Rebais.

Sur votre lettre du 3, j'ai reçu les papiers que vous m'avez envoyés par le père Bourdaloue. Je suis bien obligé à madame de Sainte-

Théodore, et je ne doute point de son affection. Il ne faut point s'arrêter au discours qu'on rapporte de mes gens : il suffit que je reçoive agréablement les lettres de Jouarre, et les siennes en particulier. Je ne veux point décider l'affaire de ma sœur Griffine; et si je le voulois, il seroit bien difficile que ce ne fût pas en sa faveur.

Je n'approuve pas les manières de rabaisser qui rebutent et découragent : la charité n'en veut point de telles. Vous ne devez point avoir de scrupule quand vous avez dit dans le moment ce que vous suggéroit vôtre conscience. Madame de l'Assomption me paroîtroit fort propre pour le noviciat.

Sur la lettre du 4, l'attrait pour la solitude est un préparatoire à un autre attrait, sur lequel il faut attendre et écouter Dieu. Vous eûtes tort de ne point communier samedi. La douleur de ne point aimer l'Epoux, qui est si aimable et si aimant, est la plus juste qu'on puisse avoir, et il faudroit fondre en larmes pour n'être point assez à lui. Priez-le qu'il vous possède, et livrez-vous à lui. Je le prie de vous rendre sa sainte présence; mais je ne le prie pas de vous la faire toujours sentir. Je répondrai au surplus de cette lettre quand j'aurai vu l'écrit. Vous me ferez plaisir de m'expliquer votre acte d'abandon : il y en a un qui approche fort de tenter Dieu ; ce n'est pas là le vôtre ni le mien. Pour le repos et le silence, je n'en suis pas en peine.

Sur la lettre du 5, vous avez bien fait avec le père Bourdaloue. Vous ne serez jamais trompée, tant que vous exposerez vos dispositions; et c'est là le remède sûr contre les illusions. Envoyez-moi les papiers dont vous me parlez.

Sur la lettre du 6, vous trouverez l'explication du passage de saint Pierre à la fin des notes sur Salomon, dans le *Supplenda in Psalmos*, pages 644 et 645. Je n'ai point vu le père Moret : le livre ira son train. Ne craignez jamais de m'importuner; mais seulement de vous resserrer le cœur, que Dieu veut dilater. Samedi j'irai coucher à Meaux, dimanche l'office, lundi séjour, mardi coucher à Paris pour affaires très-nécessaires.

Celle de Rebais n'a aucune difficulté dans le fond. Il s'agit de savoir si les moines seront mes grands vicaires : j'ai des raisons pour ne le vouloir plus : cela m'inquiète peu, parce que je serai toujours le maître de l'exécution.

Je salue madame votre sœur de tout mon cœur. Dilatez-vous : que Dieu vous dilate.

A Germigny, ce 11 août 1694.

P. S. Je vous envoie deux exemplaires d'un Discours sur la comé-

-ie, dont je vous prie de présenter l'un à Madame; et l'autre sera pour vous et pour madame votre sœur, etc., etc.

LETTRE CLXXXII.

Sur une novice de Jouarre, et sur l'acte d'abandon.

J'en userai, mes Filles, comme vous souhaitez avec ma sœur Griffine; et qui plus est, je vous entendrai avant que de rien dire sur son sujet. On travaille toujours à Paris à empêcher l'édition du livre. Je verrai le père Moret, quoique apparemment il n'aura rien à dire de nouveau.

L'acte d'abandon est excellent; mais j'ai mes raisons pour vous demander la manière dont vous le faites; non par aucun doute sur vous, mais par rapport à d'autres personnes qui le font très-mal, et de la manière qui induit à tenter Dieu; ce qui est bien loin de vous. Continuez comme vous faites.

Je vous répondrai sur votre écrit et sur celui de l'oraison, s'il plaît à Dieu. J'ai envoyé à madame l'abbesse la permission pour madame de Sainte-Dorothée; et en tant que besoin est, je la confirme par cet envoyé. Je vous offrirai à Dieu de bon cœur dimanche prochain.

A Germigny, ce 12 août 1694.

LETTRE CLXXXIII.

Sur plusieurs difficultés que cette religieuse lui avoit proposées.

Je vous envoie, ma Fille, deux lettres que j'ai reçues aujourd'hui de M. de Chevreuse : il m'écrit de Forges du 9, et espère se rendre bientôt à Paris.

Je croyois recevoir aujourd'hui des exemplaires du *Discours de la Comédie*, pour en envoyer à Jouarre, surtout à madame de Luynes. Je vous prie de lui faire mes excuses pour cette fois; car il n'en est point venu.

J'ai commencé à lire vos difficultés, avec une pleine persuasion de la pureté de votre foi. Je n'ai lu encore que la première difficulté sur la confession, et je ne vois pas bien encore ce que vous désirez de moi. Car s'il faut entrer dans la discussion des passages de saint Chrysostome, de saint Basile, de saint Jean Climaque, vous voyez bien que pour cette seule question il faudroit un volume : que si je ne dis que deux mots pour trancher seulement ce qu'il faut croire, il y a à craindre que je n'augmente plutôt la difficulté que de la résoudre. Je répondrai pourtant le mieux et le plus tôt qu'il sera possible.

Quant à vos peines, je vous assure que vous n'avez qu'à demeurer

en repos : allez en paix à Dieu, et avec votre abandon ordinaire. J'ai connu et entendu tout : demeurez en sûreté et en repos. Communiez, confessez-vous à votre ordinaire, et ne vous départez point de vos règles, ni des ordres que je vous ai donnés pour votre conduite. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous. Je pars lundi pour Paris.

A Germigny, ce 13 août 1694.

LETTRE CLXXXIV.

Sur les attraits, et l'abandon à Dieu pour faire et recevoir tout ce qui lui plaira.

Je ferai rendre vos lettres au plus tôt, et les enverrai à Forges à M. votre frère. Je ferai ce que je pourrai pour l'obliger à vous venir voir, et même vous l'amener : je l'y ai vu fort disposé. Vous m'avez fait plaisir de m'envoyer copie d'un petit avis que je ne me souvenois plus de vous avoir donné sur l'oraison. Il me semble que vous y pourriez trouver la résolution de vos peines. La règle est de suivre l'attrait : lorsqu'il y en a deux qui sont bons, comme les vôtres, on les peut suivre alternativement ; dans le moment, celui qui est le plus fort et qui prédomine, celui enfin pour qui on se sent le plus de facilité et qui produira le plus de fruit, sans négliger ni l'un ni l'autre, tant qu'il plaît à Dieu de les continuer : s'il en ôte l'un, garder l'autre, et ne se croire pas plus parfaite pour cela ; parce que la perfection consiste dans la volonté de Dieu.

Saint François de Sales dit : Active, passive ou patiente, tout est égal, pourvu que la volonté de Dieu soit suivie. C'est, ma Fille, ce que je vous dis, et la décision de vos doutes. Seulement gardez-vous bien de quitter vos communions et vos exercices, ni de vous laisser empêcher par le scrupule. Vos règles et la confiance vous mettront au large ; le saint abandon pour faire et recevoir ce que Dieu veut, et y coopérer selon qu'il le veut, qu'il y attire ; s'exciter même dans la langueur à se remettre paisiblement entre ses bras ; ne point craindre l'illusion quand vous marchez dans les voies que vous m'avez exposées ; vous souvenir que je répon ds pour vous à Dieu, et vous attache à l'obéissance : voilà tout pour vous.

Je suis très-content de l'écrit du père Toquet, qui est bien plus sûr dans ses maximes que plusieurs de ceux qui écrivent de cette oraison. Dieu n'envoie pas deux attraits même opposés pour tenir l'âme en incertitude; mais pour suivre tantôt l'un, tantôt l'autre, suivant le mouvement présent.

Je ne vais point à la Trappe ce voyage. J'ai différé le synode à la fin d'octobre : cela ne veut pas dire que mon voyage soit long ; je n'en sais pas davantage.

A Meaux, ce 16 août 1694.

LETTRE CLXXXV.

Sur les chansons de l'Opéra, sur les lumières qu'elle avoit reçues pour lui ; la foi nue, et la soumission à la volonté de Dieu.

Votre conclusion, ma Fille, sur les chansons de l'Opéra est fort bonne ; et c'est bien fait de les éviter. Vous avez tort de croire que votre recommandation ne soit pas bien forte ; le bénéfice est donné. M. d'Ajou ne doit pas se tenir exclu des grâces en son temps. Je ne m'éloignois pas de mon déni ; mais madame l'abbesse y a de la peine, et ce n'est pas sans raison.

N'hésitez point à m'écrire ce qui vous a été donné par rapport à moi : ne croyez jamais que je reçoive rien en me moquant ; je ne déteste rien tant que l'esprit de moquerie.

La foi nue est la foi sans aucun soutien sensible, contente de son obscurité, et ne cherchant point d'autre certitude que la sienne, avec un simple abandon.

Je ne me souviens pas bien distinctement du passage de sainte Thérèse. S'il n'est point dans votre écrit de l'oraison, je vous prie de me le marquer. Je n'ai aucun loisir de répondre à vos demandes sur l'écrit du père Toquet.

Je crois répondre à tous vos doutes, en vous disant de suivre l'attrait. Rappelez-vous le mot de saint François de Sales : Active, passive ou patiente, tout est bon, pourvu qu'on suive la volonté de Dieu.

Les petits caractères du livre du père Toquet me peinent un peu, et c'est une des raisons qui m'empêchent de vous répondre. Notre-Seigneur soit avec vous. Comment dites-vous que je ne vous bénis pas ? Quand je mets ce mot, c'est une vraie bénédiction.

A Paris, ce 23 août 1694.

LETTRE CLXXXVI.

Sur les grands effets de l'obéissance.

Vous êtes, ma Fille, punie par vos peines, de celle que vous avez eue de me mander franchement toutes vos vues : faites-le toujours sans hésiter. Ne craignez rien ; je réponds toujours à Dieu pour vous. Que l'obéissance a de grands effets ! Vous n'avez rien à craindre, encore un coup, en agissant dans cet ordre. Que Dieu est grand, et que ses opérations dans les âmes sont merveilleuses ! Elles s'appliquent par l'obéissance : c'est la mère des vertus, et le remède certain pour éviter les illusions. O vérité ! ô vérité ! puisse-t-elle vous faire vraiment libre, selon la parole du Fils de Dieu !

A Paris, ce 25 août 1694.

LETTRE CLXXXVII.

Sur la nécessité de s'abandonner aveuglément à la volonté de Dieu, et sur les goûts dont il ne veut pas l'accomplissement.

Il y a, ce me semble, trois points à résoudre dans votre lettre. Premièrement, vous demandez si vous entrerez dans la dévotion de madame de Sainte-Gertrude : j'y consens; faites-le par obéissance, dans une union avec elle, et celles à qui j'en explique les lois, sans faire aucune austérité ni station. Vous verrez le reste dans la lettre que madame de Sainte-Gertrude vous communiquera.

Secondement, sur cet abandon : c'est assez que vous sachiez que je l'approuve, sans vous mettre en peine davantage de pénétrer les desseins de Dieu. Il veut quelquefois qu'on entre dans ses desseins comme dans une certaine obscurité douce, où l'on acquiesce à sa volonté sans en voir et sans en vouloir voir le fond. En général, vous pouvez croire que le dessein de tels jeux de Dieu, qui laissent un goût dont il semble ne vouloir pas l'accomplissement, mais pousser l'âme par des instincts d'une autre nature, est de la rendre souple sous sa main, et mobile à lui seul : ce qui doit, d'un côté, produire au fond une grande humilité; et de l'autre, une grande confiance en sa bonté.

En troisième lieu, je ne sais pourquoi vous voulez que je vous parle de mes dispositions sur le sujet des vues que Dieu vous a données. Il ne faut jamais me presser sur de telles choses, sur lesquelles je n'ai jamais rien à dire qu'il soit utile de savoir; et je devrois, suivant mes règles, garder un éternel silence. Et toutefois je veux bien vous dire qu'en parlant de l'attrait, vous avez raison; car celui de la vertu dont vous parlez m'a été donné en un haut degré; en sorte que je la vois toujours comme un fondement d'une sainteté éminente : mais autre chose d'en avoir l'attrait, autre chose d'y être fidèle autant que Dieu le demande. Tout est dit; n'y pensez pas davantage. Je verrai l'endroit de sainte Thérèse. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 29 août 1694.

P. S. Vous m'avez autrefois envoyé un passage de saint Bernard, sur les grâces attachées au souvenir de quelque homme. Votre écrit est à Meaux : marquez-moi seulement l'endroit de ce Père.

LETTRE CLXXXVIII.

Il s'excuse d'avoir oublié les papiers dont il avoit besoin pour lui répondre en détail, l'instruit sur la manière dont elle doit regarder les chagrins qui l'affligent.

J'ai reçu avec plaisir, ma Fille, votre lettre du 7. Ne doutez point que je n'aie reçu toutes celles que vous m'avez adressées à Paris. J'ai

fait réponse à quelques-unes, et je m'étois proposé de faire réponse à toutes, et à vos écrits, que j'avois mis à part pour cela dans un porte-feuille séparé. Je l'ai oublié dans une armoire, où je l'avois renfermé avec tout ce qui regardoit Jouarre. Je demande pardon à Dieu et à vous de cet oubli. La chose est irréparable jusqu'à mon retour à Paris, qui sera le 15 octobre. Je vous verrai, s'il plaît à Dieu, avant ce temps-là. Je suis vraiment peiné de mon oubli; car j'aurois passé les trois jours de Germigny, qui précéderont mon voyage de Châlons, dans cette occupation. Mortifiez-vous, et croyez que cela me mortifie beaucoup : au moins ne soyez en peine de rien; tout est renfermé sous une clef que je porte toujours avec moi.

J'enverrai à Jouarre lundi pour prendre congé de Madame et de vous. Je partirai mardi pour Châlons : ce voyage pourra durer quinze jours. Je reviendrai à Germigny, d'où je vous irai voir sans manquer.

Je ne manquerai pas de vous offrir à Dieu très-particulièrement le jour de votre baptême. Je répondrai de nouveau à Dieu pour vous, et me conformerai à tous les désirs que vous me marquez. Je salue de tout mon cœur madame de Luynes, et nos autres chères Filles.

A Meaux, ce 10 septembre 1694.

P. S. Regardez toujours ces chagrins comme un instrument dont Dieu se sert : tout est grâces en ses mains. Je ne prétends point vous empêcher de vous occuper de ces attraits dont vous me parlez. Dieu a mille moyens de me faire paroître à vos yeux meilleur que je ne suis, sans offenser la vérité : ne vous appuyez qu'en lui seul. Songez au sermon XIV de saint Bernard. Notre-Seigneur soit avec vous.

LETTRE CLXXXIX.

Sur la soumission aux ordres de Dieu, le mérite des actes que sa grâce nous fait faire, notre coopération sous sa main, l'amour dont le cœur doit être embrasé, et l'usage qu'on doit faire des dispositions qui passent.

J'ai reçu, ma Fille, toutes les lettres dont vous me marquez l'envoi. Que le jour de votre baptême, qui est aujourd'hui, soit pour vous un jour de saint renouvellement. Je ne manquerai pas de vous y offrir à Dieu. Vous aurez de mes nouvelles de Châlons, et vous en ferez part à nos chères Filles. C'est toujours demain mon départ. Je dirai la messe à l'intention de Jouarre, afin que Dieu y daigne suppléer mon absence par sa présence plus particulière.

Je voudrois que vous eussiez été plus soumise sur l'oubli de vos papiers, non point par rapport à moi qui ai tort, mais par rapport à Dieu qui l'a permis. Je vous assure du moins que le cours de ses miséricordes et de toute votre conduite n'en souffrira rien. Toutes vos

peines, quelles qu'elles soient et en quel temps qu'elles viennent, n'empêchent pas la vérité des dons de Dieu, et en particulier de l'impression du sang de Jésus-Christ, dont en effet vous ne m'aviez jamais témoigné de semblable sentiment; mais c'est que l'Epoux de sang vous a voulu donner cette marque de son union avec lui.

Les actes ne laissent pas d'être méritoires, quoique reçus : autrement, comme tout est reçu, il n'y auroit rien de méritoire. L'acceptation volontaire de ce que Dieu fait lui est toujours parfaitement agréable; et la force de son action empêche si peu la nôtre, qu'elle l'excite, quoique ce soit pour ensuite l'absorber tout en elle-même. Cela est ainsi; Dieu veut qu'on le croie, sans même l'entendre : s'il ouvre les yeux, il faut voir sans curiosité ni recherche.

Je répondrai bien assurément à tous vos papiers, s'il plaît à Dieu. Soyez soumise à l'ordre, pour ce qui en peut arriver à l'heure de ma mort; j'y donne l'ordre que je puis. Soyez-la aussi pour l'impression de ce livre. Je vous trouve trop vive sur ce sujet-là : Dieu veut une attente plus tranquille de ses volontés. Vous faites bien de me dire le bien et le mal. Laissez passer toutes les peines que vous me marquez, et suivez vos règles.

Le père Toquet est un saint, et moi-même je suis disposé à me mettre sous sa conduite, plutôt qu'à en retirer qui que ce soit : mais vous n'avez à vous attacher qu'à celle où vous êtes.

Ce n'est pas assez de brûler; il faut se laisser consumer des flammes dont vous me parlez, et demeurer allumée comme une torche qui se consume en elle-même toute entière aux yeux de Dieu : il en sait bien retirer à lui la pure flamme, quand elle semble s'éteindre et pousser les derniers élans. Saint Paul nous a appris que ce feu ne périt jamais [1], et l'épouse a chanté que les eaux ne l'étouffent point [2].

Consolez nos Filles, et dites-leur que si Dieu leur donnoit des espérances, elles ne seroient point filles d'Abraham, qui vivoit en espérance contre l'espérance.

Il ne faut point s'attacher à ces dispositions qui passent; mais s'en servir pendant que Dieu les envoie et les entretient, pour s'unir au seul qui ne passe pas. C'est l'état de cette vie, de passer et s'écouler continuellement par le temps à l'éternité. J'ai lu avec plaisir les endroits de saint Bernard et de sainte Thérèse. C'est une chose admirable comme Dieu unit à ses ministres, et comme il veut en même temps qu'on s'en détache.

Notre-Seigneur soit avec vous à jamais. Consolez de ma part madame la prieure. Madame se chargera de lui porter ma bénédiction.

[1] I *Cor.*, XIII. 8. — [2] *Cant.*, VIII. 7.

J'offre à Dieu madame de Montmorency, et les regrets avec les besoinsde toute la famille en cette occasion.

A Germigny, ce 13 septembre 1694.

LETTRE CXC.

Il demande les prières de ses Filles pour l'anniversaire de son sacre.

J'ai, ma Fille, reçu votre lettre du 15. Vous me ferez toutes grand plaisir, et vous beaucoup en particulier, de vous souvenir de moi le jour de mon sacre : je ne vous y oublierai pas. L'anniversaire de la consécration d'un évêque est une fête pour le troupeau, et autrefois elle étoit dans le calendrier. Ma santé est parfaite, Dieu merci. Je vous bénis de tout mon cœur, et madame de Luynes, etc., et très-particulièrement madame la prieure.

A Châlons, ce 18 septembre 1694.

LETTRE CXCI.

Sur madame de Fiesque, abbesse de Soissons : affection qu'il porte à ses Filles de Jouarre.

Monsieur l'abbé de Soubise a passé ici, et y a laissé en passant votre lettre du 21. Je continue demain mon voyage à Reims, et incontinent après je tournerai face vers Germigny. Mon chemin est de passer par Soissons : ainsi j'espère y aller rendre à madame de Soissons la visite que je lui ai promise. Elle a satisfait tout le monde, et je ne vois personne qui n'en dise beaucoup de bien. Ma santé est parfaite par vos prières. Je vous rends grâce, ma Fille, et à toutes nos chères Filles. Je prends beaucoup de part à la douleur de madame de Luynes et à la vôtre. Je serai, s'il plaît à Dieu, dans le diocèse dans cinq ou six jours. Je suis à vous comme vous savez. Demeurez ferme dans vos règles. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Châlons, ce 22 septembre 1694.

LETTRE CXCII.

Sur le néant des grandeurs du monde, l'aveuglement des religieuses qui ne cherchent qu'à s'agrandir, et les caractères de l'amour divin.

J'ai reçu vos lettres du 2 et du 3. Laissez-là les abbayes et les louanges des hommes : il n'y a qu'une occasion où il faille être loué, c'est quand Jésus-Christ paroîtra. En attendant il faut dire : *Mon âme sera louée en Notre-Seigneur* [1]. Qu'est-ce qu'on appelle élévation, avantages, et tout le reste ? C'est le langage des étrangers qu'on apprend pendant son exil, et non pas celui des citoyens. Madame votre sœur rempliroit très-bien une telle place : mais si elle sait bien rem-

1 *Ps.* XXXIII. 3.

plir celle d'une humble religieuse, elle aura moins de compliments, mais plus d'estime, du moins de ma part. Je n'approuve point le zèle de celles qui, sous couleur de procurer le salut des autres, veulent s'agrandir, et devenir séculières après avoir été religieuses. Une abbesse qui n'est pas plus petite dans cette dignité que dans son abjection, ne connoît pas la valeur du précieux néant de Jésus-Christ. Il est vrai, j'ai une idée de la pauvreté intérieure et extérieure, qui me la fait aimer comme Jésus-Christ. Tout ce qui m'environne me semble emprunté, et tout ce qui semble m'agrandir, au fond ne me fait voir que le vide infini de la créature. De quoi se remplit-on, hélas! et dans quelle inanité demeure-t-on, lorsqu'on ne prend que des ombres avec une main et une bouche avide! *Vanité des vanités*, dit l'Ecclésiaste[1], *vanité des vanités, et tout est vanité*, et on ne peut assez nommer la vanité.

Je ne savois point la maladie de madame la princesse de Rohan, et vous m'avez fait plaisir de me la mander. Je salue de tout mon cœur madame votre sœur. Je lui connois de tout temps un bon cœur, et un esprit solide.

Je trouve bien faux que la sainte délectation de l'amour divin diminue la liberté. Je ne puis vous assurer du jour de mon arrivée à Jouarre; ce ne peut être déjà avant le synode. Je répondrai à ce que vous m'écrirez : en attendant, mon cœur me presse pour Jouarre.

Si Dieu vous veut environner et au dehors et au dedans, et dans l'intellectuel et dans le sensible, laissez-le faire. Tout ce qui fait aimer Dieu est bon : mais l'aimer, c'est vouloir sa gloire au-dessus de tout.

Je me suis ouvert au père Toquet de mon dessein : je l'ai trouvé comme je le souhaitois; il ne faut que trouver un temps.

Vous parlez beaucoup d'abbayes, et vous y revenez souvent. Laissez là ces vaines grandeurs, ce vain éclat : il n'en faut pas tant parler, même pour le mépriser. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 5 octobre 1694.

LETTRE CXCIII.

Sur la pensée qu'il a eue, en s'offrant à Dieu pour elle; sur la manière dont il faut porter le chagrin et les croix, les sentiments des mystiques touchant la foi nue; sur ses larmes, etc., et les affaires de Jouarre.

Je me suis très-volontiers offert à Dieu, ma Fille, pour continuer à prendre le soin de votre âme. La pensée qui n'est venue en le faisant, c'est de vous unir aux volontés secrètes de Dieu pour votre

1 *Eccle.*, XII, 8.

sanctification et pour la mienne, en unité de cœur; non que je souhaite ces correspondances à mes dispositions, qui en vérité sont moins que rien par rapport à moi : au contraire, je vous conseille d'outre-passer tout cela, et de ne regarder en moi qu'un ministre de Jésus-Christ, et un docteur sincère et désintéressé de la vérité, car je vous permets de vous unir à cette disposition, que vous avez sujet de croire en ma personne, quoique indigne. Tout le reste, en vérité, est sans fondement : mais si Dieu veut honorer, comme disoit saint Bernard, l'opinion qu'on a ou plutôt que vous avez de mes bonnes dispositions, qui suis-je pour empêcher ses conseils?

Ce chagrin, quoi qu'il en soit, et quelle qu'en soit la cause, est un instrument de Dieu, dont il faut le prier de se servir pour ses fins cachées; et après l'avoir prié de l'ôter, il faut acquiescer à la réponse qui dit : Il suffit. Je ne dis pas pour cela que la vertu se perfectionne dans ces infirmités comme dans les autres. Quand vous comparez vos fautes avec les dons de Dieu, concluez que Dieu est bon au-dessus de toute idée des hommes et des anges, et dites-lui en confiance : *Mon Dieu, ma miséricorde* [1] !

Les croix régulièrement sont une marque de l'amour de Jésus-Christ : quand on n'en profite pas, c'est un motif de s'humilier, et par là de se crucifier encore davantage. Tout va bien dans la vie spirituelle, pourvu qu'on ne perde jamais courage; ou quand on le perd, qu'on aille, avec un cœur humble et désolé, le rechercher en Jésus-Christ, qui est notre force.

Ma visite à Jouarre aura ses moments, que je ne puis encore connoître précisément. Pour le voyage de la Trappe et des Clairets, j'en doute pour cette année. J'avois d'abord résolu d'enfermer la lettre de madame de Maubourg dans votre paquet; cela m'a échappé. Beaucoup de choses commencent à m'échapper de cette sorte, dont je suis fâché. Faites mes excuses à madame de Maubourg.

Venons à la lettre du 7, et à l'endroit de la prière et de la foi nue. Tous les mystiques que j'ai vus n'en ont jamais donné une idée bien nette. La définition que je vous en ai donnée est celle que j'ai recueillie de ceux qui en ont parlé le plus nettement. Votre auteur, qui met dans cette foi nue la consommation de l'état mystique et de l'union avec Dieu, s'éloigne de leur langage. La foi nue, selon eux tous, est celle par où commence la contemplation, ou, en autres termes, l'oraison de recueillement, de quiétude, de simple présence, qui toutes ne signifient que la même chose. Tout cela est fondé sur cette foi nue, qui proprement fait le passage de l'état considératif ou méditatif, ou discursif, à l'état contemplatif : car, disent-ils, l'âme

[1] *Ps.* LVIII. 18.

exercée dans la méditation, où elle agit par raisonnement ou par lumière, en vient par là à n'avoir plus besoin de méditations, de discours, de réflexions, de raisonnements; et c'est alors que, n'ayant besoin ni de lumière ni de goût, elle est conduite par une simple foi nue et obscure, où elle plonge et perd tous ses goûts, tous ses soutiens et appuis sensibles. Ce pas est grand, selon eux; mais infiniment au-dessous des autres états, dont le dernier est non pas précisément l'anéantissement, mais l'anéantissement en Dieu, qu'ils appellent transformation, déification, perte en Dieu, union parfaite, et parfaite consommation de sacré mariage de l'âme avec Jésus-Christ son époux.

Que la foi nue commence seulement alors, c'est renverser les principes de tous les autres, et je ne m'étonne pas que cela soit arrivé à ce docteur. Ceux qui, comme lui, font à Dieu une méthode, et l'astreignent à certain nombre de degrés, à quatre comme celui-ci, et à plus ou moins selon les autres, sont sujets à des pensées particulières.

Ce rayon que met votre auteur est encore une invention de son esprit : peut-être pourtant n'est-ce qu'un langage, qui, réduit en termes communs, reviendroit à peu près aux pensées des autres mystiques. En général, ils sont grands exagérateurs, et peu précis dans leurs expressions; en sorte que qui prendroit ce qu'ils disent au pied de la lettre, il n'y auroit pas moyen de le soutenir. Par exemple, quand celui-ci dit que la foi nue nous élève jusqu'à l'état ou conversation des bienheureux, c'est parler contre saint Paul, qui enseigne que la foi n'est plus dans cette béatitude [1]. Pour être bien assuré du sentiment de cet homme, il faudroit peut-être l'entendre parler, et peut-être qu'on trouveroit bien à rabattre de ses expressions outrées. Pour moi, sans entrer dans ces discussions, je crois pouvoir vous assurer que les larmes dont vous me parlez ne sont pas de celles que produit la pure sensibilité, et que les nouveaux spirituels décrient si fort; mais plutôt elles ont leur source dans la même grâce pour le fond, quoique non en même degré, qui faisoit couler celles de David, celles des autres prophètes, celles de saint Paul, et, pour aller au premier principe, celles de Jésus-Christ même.

Pleurez donc, pleurez, encore un coup, et laissez, pour ainsi parler, dissoudre votre cœur en larmes. Il n'est pas besoin de savoir pourquoi vous pleurez, non plus que de demander [si l'on aime], quand on aime sans savoir qui ni pourquoi; parce qu'on se perd dans quelque chose aussi souverain qu'inconnu. Il faut aimer sans songer qu'on aime, souvent même sans le savoir, encore moins sans

[1] I *Cor.*, XIII. 13.

savoir pourquoi; car il n'y a point de raisons particulières. C'est ce que dit la sainte épouse : « Il est tout aimable, tout désirable : » *Totus desiderabilis*[1]; selon l'original, Tout amour. Voilà ce que j'appelle la foi nue, qui n'a besoin ni de goût, ni de sentiment, ni de lumière distincte, ni de soutien aperçu; mais qui, contente de sa sèche obscurité et simplicité, y demeureroit l'éternité toute entière, si Dieu le vouloit : mais comme elle sait qu'il ne le veut pas, elle s'élance sans cesse vers l'état où cet obscur et cet inconnu se changera en pure lumière, pour nous abîmer par là éternellement dans l'amour parfait et consommé. Je n'en sais pas davantage, ou ce que je sais davantage n'est pas nécessaire.

Je ne puis dire quand je pourrai vous aller voir : croyez seulement qu'il ne m'entrera jamais dans la pensée de différer ce voyage, par la crainte d'être importuné sur ce que j'aurai à faire ou ne faire pas.

Mandez-moi ce que vous saurez des mesures qu'on aura prises sur la vêture de mademoiselle de Soubise : le dessein étoit de la faire avant la Toussaint. Je ne sais si la petite vérole, ou quelque autre raison, n'aura pas changé cette disposition : je ne veux pas le demander à madame de Jouarre, qui continue à ne m'écrire que des compliments, avec une affectation manifeste de ne me parler de rien. Je vais ce soir à Meaux, pour préparer lundi le synode, et le tenir mardi. Après cela, je commencerai à chercher à m'affranchir pour vous aller voir. Je salue madame de Luynes. Notre-Seigneur soit avec vous deux.

A Germigny, ce 10 octobre 1694.

P. S. Sainte Teutéchilde, priez pour votre troupeau et pour leur pasteur.

LETTRE CXCIV.

Il l'exhorte à plonger toutes ses lumières et toutes ses vues dans l'obscurité de la foi.

Il faut encore, ma Fille, vous donner avis que j'ai reçu, outre la lettre qu'un de mes gens qui avoit été à Jouarre m'a rendue, une autre lettre de vous du 10. Vous m'avez fait grand plaisir de faire pour moi la demande que vous avez faite, qui m'est en vérité fort nécessaire.

J'approuve vos larmes, et je les offre à Dieu de tout mon cœur. Dieu vous fasse la grâce de perdre et de plonger toutes vos lumières, et toutes vos vues particulières, tant sur moi que sur toutes choses, dans cette sainte et divine obscurité de la foi, et n'avoir de soutien qu'en elle : non que je veuille anéantir ces lumières ni ces vues, qui

[1] *Cant.*, v. 16.

sont bonnes et utiles, mais je veux que vous ne mettiez votre appui que sur Dieu appréhendé par la foi, selon ce qui est écrit : *Le juste vit de la foi*. Tout à vous en Notre-Seigneur.

A Meaux, ce 12 octobre 1694.

LETTRE CXCV.

Sur la foi à laquelle toutes les lumières doivent céder, et sur les saintes délectations.

Vous vous êtes émue sans sujet, ma Fille. Je n'ai pas dit un seul mot de foi nue, je n'ai point parlé de vos dispositions : j'ai parlé de vues et de lumières, qui toutes doivent céder à la sainte obscurité de la foi, non de la foi des mystiques qu'ils n'ont point encore définie, mais de celle des chrétiens, que saint Paul a définie si nettement. J'ai toujours tenu pour maxime que toutes vues et lumières doivent se réunir au principe de la foi, qui seule ne nous peut tromper. On peut se tromper à croire dans quelqu'un de certaines dispositions, telles que celles que vous croyez ressentir en moi : mais on ne peut se tromper à réduire tout cela au seul principe de la foi, dont la sainte et divine obscurité est accompagnée d'une certitude qui ne nous trompe jamais.

Ces saintes délectations, dont vous désirez la continuation, appartiennent à l'amour, et en sont ou la nourriture ou la flamme. Je n'ai point reçu la lettre dont vous me parlez ; elle viendra. Je vous prie de témoigner bien particulièrement à Madame que je suis touché de son mal, et que je rends grâces à Dieu de sa guérison, que je suppose à présent très-parfaite.

Il suffit que ma sœur Cornuau sache que j'ai reçu son billet. Il est sans doute que dans la visite je commencerai tout le scrutin.

Notre-Seigneur soit avec vous.

Rassurez bien celles qui craignent que je ne relâche mes soins sur Jouarre ; on verra que non. Je salue madame de Luynes.

A Germigny, ce 16 octobre 1694.

LETTRE CXCVI.

Il lui fait voir que toute espèce d'oraison doit être fondée sur la foi, et combat à ce sujet plusieurs idées des nouveaux mystiques.

Je me mets devant Dieu, ma Fille, pour vous expliquer en simplicité, indépendamment des pensées particulières des mystiques, ce que l'Ecriture me fait entendre sur l'oraison de la foi.

La foi est le principe de l'oraison, conformément à cette parole : *Comment invoqueront-ils, s'ils ne croient pas* [1] ? Par cette foi j'entends la foi commune des chrétiens, que saint Paul a définie en cette sorte :

[1] *Rom.*, x. 14.

La foi est la substance et le soutien des choses qu'il faut espérer, la conviction des choses qui ne paroissent pas [1]. Cette conviction est expliquée par ces paroles du même apôtre : *Il sut pleinement, il eut une pleine persuasion que Dieu peut faire tout ce qu'il promet* [2]; et c'est encore ce qu'il appelle ailleurs *la plénitude de la foi et de l'espérance* [3]. Cette même foi, sur quoi est fondée une si pleine confiance et espérance, est en même temps animée par la charité, selon ce que dit saint Paul : *La foi opère par la charité* [4].

Voilà donc les trois vertus des chrétiens, la foi, l'espérance et la charité, fondées primitivement sur la foi : c'est ce qui fait dire au prophète, et après lui à saint Paul : *Le juste vit de la foi* [5]. S'il vit de la foi, il prie en foi, et la foi comprend toutes ses prières.

Il faut donc être appuyé sur ce fondement; et c'est là ce qui constitue le chrétien. L'homme comme homme s'appuie sur la raison; le chrétien sur la foi : ainsi il n'a pas besoin de raisonner ni de discourir, ni même de considérer, en tant que considérer est une espèce de discours; mais de croire : et jusque-là je suis d'accord avec ces mystiques qui excluent si soigneusement le discours. Je veux bien aussi qu'on l'exclue, mais par la foi, qui n'est ni raisonnante ni discursive, mais qui a son appui immédiatement sur Dieu : d'où s'ensuit la foi des promesses, et l'espérance, et enfin la charité, qui est la perfection.

Pour espérer en Dieu, pour aimer Dieu, on n'a donc besoin d'aucun discours : quand on en feroit, ce n'est pas là notre fondement, et le chrétien n'a besoin que de la foi seule.

« Le fruit de la foi, c'est l'intelligence, » comme dit saint Augustin [6] : mais quand on ne viendroit pas à l'intelligence, la foi dans son obscurité suffit; et tout ce qu'on a d'intelligence en cette vie étant trop foible pour faire l'appui de l'homme, toute l'intelligence doit être plongée finalement dans la foi.

Par la même raison, toute délectation, toute douceur se doit encore aller perdre là-dedans : car le cœur humain ne doit s'appuyer ni sur goût, ni sur douceur; mais uniquement sur la foi, qui est le bon fondement. Ainsi, et en sécheresse et en jouissance, on doit demeurer égal et comme indifférent, content de la foi, toute obscure qu'elle est. Je ne dis pas que si Dieu donne des goûts, il les faille craindre ou rejeter : et c'est en quoi je vois les mystiques ordinairement trop précautionnés contre Dieu, portant les âmes en quelque sorte à s'en défier. Ils parlent aussi trop généralement contre les goûts; puisqu'ils avouent qu'il y en a de plus profonds et de plus in-

[1] *Hebr.*, XI. 1. — [2] *Rom.*, IV. 21. — [3] *Hebr.*, VI. 11; X. 22. — [4] *Gal.*, V. 6. — [5] *Habac.*, II. 4; *Rom.*, I. 17. — [6] *In Joan. Tract.* XXII. n. 2. tom. III. part. II. col. 465.

times que ceux qu'on appelle sensibles. Mais ni les uns ni les autres ne sont l'appui du chrétien, à qui la foi suffit pleinement. Ce ne sont donc pas des appuis; mais ce sont des consolations dans le désert. Du reste, la vraie conduite est de marcher uniformément en vraie et pure foi.

Je ne suis non plus d'accord avec les mystiques sur le rejet de ces goûts intérieurs : je crois qu'on peut et qu'on doit les désirer comme des attraits à l'amour; mais quand ils manquent, il n'en faut pas moins aller son chemin en foi : et cela concilie parfaitement ce qui pourroit vous avoir paru peu suivi dans les endroits de mes lettres, que vous rapportez dans la vôtre.

Au reste, il est certain que l'espérance et la charité portent en elles-mêmes consolation et douceur; et une telle douceur, que si la foi est bien vive, c'est comme un commencement de la vie future. La foi même est consolante et soutenante dans son obscurité : car qu'y a-t-il de plus soutenant que de se tenir à Dieu sans y rien voir, lorsque, perdu dans sa vérité, on entre dans l'inconnu et l'incompréhensible de sa perfection? Alors, soit qu'on voie par la foi ses perfections distinctes, en disant : Je crois en Dieu le Père tout-puissant; et encore : Saint, saint, saint; soit que, sans rien voir de particulier, on se perde avec le prophète [1], en disant : Grand en ses conseils, incompréhensible à connoître, devant qui toute pensée demeure court; le cœur avide est content; et embrassant ce qu'il ne voit pas, il en prévient la vue par la foi, et l'aime sans le connoître. C'est sur cela que je fonde toute l'oraison, autant la commune que l'extraordinaire, qui doit à la fin revenir à la simplicité de la foi : elle n'est pas moins aimable dans sa nue et sèche obscurité, que quand elle étincelle et qu'elle flamboie. Marchez donc dans votre voie; ne désirez point de changer : si Dieu veut de vous autre chose, il saura le faire au-dessus de toute intelligence et de tout désir. Le reste se dira en présence, le plus tôt qu'il sera possible.

A Germigny, ce 26 octobre 1694.

LETTRE CXCVII.

Sur les moyens de se purifier de ses péchés; les effets de la foi; les défauts à éviter à l'égard de l'oraison; et l'illusion de l'élévation aux emplois relevés.

J'espère toujours vous voir, ma Fille, le jour des Morts après dîner. Je ne vous conseille pas de différer pour cela votre communion : il sera meilleur de la réitérer après. Croyez-moi, tout est fête pour les épouses de Jésus-Christ.

Ne soyez point en peine comment Dieu vous purifiera des péchés

[1] *Jerem.*, XXXII. 19.

que vous n'aurez pas confessés, croyez en cette parole : *Plusieurs péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé*[1]. Pour avoir cette vertu purifiante, il n'est pas toujours nécessaire que l'amour soit gémissant, ni que les larmes qu'il fait verser soient amères : celles qui sont plus douces et plus tendres attendrissent aussi l'Epoux, l'adoucissent, l'apaisent, calment sa colère, en contentant son amour. Allez donc, et vivez en paix. Ne désirez ni la foi nue, ni la foi plus consolante : tout est égal, actif, passif ou patient, comme disoit saint François de Sales. Dieu a des moyens pour rendre actifs ceux qui reçoivent, pour rendre patients, et, si l'on veut, passifs, ceux qui agissent; le tout est de se ranger doucement à l'ordre de sa volonté.

Je n'empêche pas que vous ne receviez ce qu'il vous donne par rapport à moi, pourvu que vous ne mettiez votre appui que sur mon envoi et mon ministère; tout le reste pouvant être faux, sans que rien vous dépérisse pour cela. Dites-moi ou ne me dites pas ce qui se passe en vous sur ce sujet : en soi cela ne fait rien à la conduite; et il vaut mieux le dire que le supprimer, pourvu que vous ne me parliez pas de sainteté ni de chose semblable, parce que j'aurois trop de peine de vous voir trompée. Car encore que Dieu même ait des moyens de tromper les âmes qui ne sont pas opposées à sa vérité, je suis bien aise de ne pas entrer là-dedans, et de demeurer pour tel que je suis, pourvu que mon ministère soit honoré en vous par la foi. La foi est délectable, quand il veut; quand il veut, elle ne l'est pas, ou l'est moins, ou même est désolante et accablante : pourvu qu'elle demeure toujours foi, et que dans l'ébranlement de tout le dehors ce fondement demeure ferme, tout va bien.

Vous aurez à présent reçu ma lettre en réponse à votre grande Epître; celle-ci viendra en confirmation. Je crois sentir que j'ai dit au fond tout ce qui vous étoit nécessaire : si vous priez Dieu, le reste vous sera aussi révélé. Surtout gardez-vous bien d'imiter ceux qui veulent toujours savoir où ils en sont pour l'oraison. Je n'aime pas qu'on veuille marquer si précisément les degrés, ni qu'on fasse la loi à Dieu, comme en lui déterminant ce qu'il doit faire à chaque degré, et en décidant : Cela n'est pas de cet état, cela en est; il y a là une présomption secrète, et une pâture de l'amour-propre. Pour moi je crois, et je crois savoir que Dieu sait mettre les âmes parfaites à l'ABC de la piété, sans les reculer; et qu'il en avance d'autres à la perfection, sans paroître les tirer de l'infirmité du commencement. Il est maître à tromper les âmes de cette sorte; c'est là comme le jeu de sa sagesse : il le joue si bien et si secrètement, que personne n'y connoît rien que lui seul, et il n'y a qu'à le laisser faire en la foi de cette pa-

[1] *Luc.*, VII. 47.

role : « Il a bien fait toutes choses ». *Bene omnia fecit*[1]. Sachez que comme il donne quand il veut le lait aux forts, il peut aussi quand il veut donner le pain aux enfants, en le lactifiant, pour ainsi parler, ou en donnant à l'estomac des forces cachées : il n'y a qu'à marcher en simplicité et en confiance, et sans tant raisonner sur les états, aider chacun suivant la mesure du Seigneur, et lui prêter la main selon qu'il se découvre.

Ne me dites pas après cela que quelquefois je ne réponds pas à tous vos doutes : je sens qu'ordinairement je réponds à tout sans qu'il y paroisse. Je ne refuse pourtant pas d'être averti ; mais cependant cassez le noyau, vous trouverez la substance.

Je n'ai jamais tant ouï parler d'oraison, et il me reste, malgré moi, un certain dégoût des spirituels; je dis de ceux qui le sont plus en ce qu'ils se font un peu trop une loi de leurs expériences, et n'entrent pas dans l'étendue des voies de Dieu, qui, parmi une infinité de complications d'états, sait conserver et cacher l'unité de son action. A lui gloire, à lui sagesse, à lui bénédiction, adoration et amour!

Gardez cette lettre, dont il faudra peut-être un jour m'envoyer copie, aussi bien que de la précédente. Quelquefois on me consulte en général sur l'oraison, et je ne sens que je ne réponds jamais mieux que lorsque je parle à celles à qui Dieu me rend redevable; car alors c'est son onction qui m'instruit.

Que je suis édifié de voir madame votre sœur s'affectionner à son office de chantre : (je prie Dieu, en récompense de cette affection, de la guérir de son rhume, et je la bénis dans ce dessein. Cette affection vaut mieux que cent mille crosses : ce n'est pas cet extérieur qui remplit l'âme: Non, l'âme n'est pas si peu de chose, que ces petits jeux des hommes puissent la remplir. Souvent où l'on désire ces élévations, où l'on s'en contente par rapport aux autres plutôt que par rapport à soi - même : Il n'y a alors qu'à s'interroger et qu'à se dire à soi- même : En serai - je mieux ou plus mal au fond quand le monde dira : La voilà bien, on lui fait justice, elle a sujet d'être bien contente? Mais qu'est - ce que tout cela, sinon une pitoyable illusion de notre esprit, qui se mêle dans celui des autres pour s'asservir à leur goût ? Heureux qui ne se regarde que par rapport à Dieu seul, à ce qu'il pense de nous, à ce qu'il en veut !

Vous voyez bien que j'ai reçu vos deux lettres : celle du 27 est venue à moi avant celle du 24. J'ai lu avec plaisir l'endroit de saint Jean Climaque sur les larmes, qui est très-beau et très-véritable. Notre-Seigneur soit avec vous.

Ce 26 octobre 1694.

[1] *Marc.*, VII. 37.

LETTRE CXCVIII.

Sur l'absolution qu'il lui avoit donnée dans sa dernière confession ; et sur sa trop grande facilité à raisonner.

Je me disposois à vous écrire quand j'ai reçu votre lettre. Ce que je voulois vous dire, c'est que vous ne deviez point être troublée sur votre confession. Quoique je n'eusse point lu votre billet, j'en avois le fond dans l'esprit. On ne me dit point qu'il eût rapport à votre confession ; et en effet il n'y étoit point nécessaire. Je vous ai dit sur ces tendresses tout ce qui étoit nécessaire. On ne doit point exciter ce que ces tendresses ont de sensible : on peut exciter ce qui est du fond de la charité, qui a sa tendresse dont saint Paul étoit tout rempli. Voilà ce que je voulois vous écrire.

Après avoir lu votre lettre, j'ajoute, ma Fille, à la première demande, que je vous ai réitéré l'absolution ; à la seconde, que je l'ai appliquée à tout ce qui regardoit les causes et les effets de cette tendresse ; à la troisième, cette absolution étoit une suite de la confession qui venoit de précéder, et qui subsistoit moralement ; à la quatrième, il suffit pour en profiter que vous fussiez dans le dessein de faire ce que je vous avois prescrit, et ce que j'aurois à vous prescrire.

L'extrait que vous m'envoyez est d'une bonne doctrine, et je m'y tiens, en y ajoutant ce que je viens de vous dire, qui n'en est qu'une plus ample explication.

Je vous répète que la charité, qui est l'amour même, a sa tendresse, à laquelle il est permis de s'exciter comme à la charité même. Profitez bien de l'endroit que vous me répétez sur le calme qu'on cherche à force de se tourmenter. C'est ce qu'on ne sauroit assez vous rappeler, ni vous le mettre trop dans le cœur. Je salue madame de Luynes. Je suis si éloigné de craindre l'illusion pour vous, que je ne vous blâme que de la trop craindre.

N'attendez jamais rien de moi sur ces rapports à mes dispositions : je vous laisse à Dieu sur cela, et à toutes les innocentes tromperies qu'il vous peut faire à cet égard ; mais je ne puis y entrer : je ne dis pas, Je ne le veux pas ; mais, Je ne le puis.

Vous raisonnez trop sur les causes, pourquoi ces goûts se font et se défont. Le Verbe va et vient : son esprit souffle où il veut. Il faut être souple sous sa main, sans raisonner sur ses conduites. Je vous bénis en Notre-Seigneur, pour dissiper vos peines sur votre confession.

A Meaux, ce 5 novembre 1694.

P. S. Je n'ai rien à dire à madame Renard : si elle est encore à

Paris, elle me pourra voir ; sinon, dites-lui qu'elle me trouvera toujours père, et c'est tout dire pour elle.

LETTRE CXCIX.

Que la patience et la soumission sont le vrai remède à tous les maux ; excès de la bonté de Dieu, et manière dont il faut profiter de ses infidélités. Humilité du prélat; il parle de ses notes sur le Cantique des Cantiques.

Il faut, ma Fille, vous répondre aussi brièvement qu'il se pourra, non pour épargner la peine d'écrire, mais pour éviter l'embarras des paroles, et vous donner une décision plus précise.

Vous vous êtes suffisamment expliquée sur ces sentiments excités : vous ne devez pas vous expliquer davantage, ni même vous en inquiéter. Votre obéissance couvriroit tous les défauts de vos confessions, quand il y en auroit eu ; ce qui n'est pas. Vous cherchez à vous tourmenter vous-même par ces souvenirs rappelés de personnes, dont la mémoire vous fait un bien à peu près de même nature que celui que vous avez remarqué dans un sermon de saint Bernard. Les satisfactions humaines qui se pourroient mêler dans cette grâce (car c'en est une) n'en empêchent pas l'effet, ni ne sont pas des péchés dont on doive se confesser. Je n'ai rien changé sur ce sujet-là dans les sentiments que je vous ai exposés dès le commencement. Vous vous tendez des piéges à vous-même, quand vous faites sur cela tant de questions, et que vous me demandez des réponses plus précises. Les suites même de ces sentiments, que vous appelez plus fâcheuses, ne devroient point vous troubler quand elles arriveroient, ni ne vous engageroient à la confession : tenez-vous invariablement à mes règles. Vous vous forgez des peines sur tout cela, qui devroient être bannies il y a long-temps. Le mal que vous imaginez dans cette épreuve que vous avez voulu faire n'est rien. Vous vous repliez trop sur vous-même, et vous devriez suivre plus directement le trait du cœur qui veut s'unir à Dieu. Notre-Seigneur soit avec vous.

Je vous recommande madame Renard : mais prenez garde de ne vous point laisser accabler par le soin que vous prendrez à la consoler. Exhortez-la à la patience et à la soumission, c'est le meilleur remède à ses maux ; et j'entends ici par ces remèdes un vrai remède même pour le corps. Parce que Dieu est bon, ma Fille, nos infidélités ne lui font pas toujours retenir sa main ou retirer ses dons. Recevez avec reconnoissance les touches de son Saint-Esprit. L'épouse, qui avoit laissé passer l'Epoux qui frappoit, ne laisse pas à la fin de le retrouver. Le tout est de revenir toujours à lui avec une sainte familiarité. Quelque irrité qu'il paroisse, il fait quelquefois

comme un souris à une âme désolée. *Venez*, dit-il [1], *mon épouse, venez des lieux affreux où vous êtes, et des retraites des bêtes sauvages.*

Quant à mes dispositions, dont vous me parlez, je n'y sais rien, si ce n'est que par ma charge je suis un canal par où passent les instructions pour les autres, et que j'ai grand sujet de craindre que je ne sois que cela. Il faut du moins donner et distribuer ce qu'on reçoit, autant qu'on peut, et tâcher qu'il nous en revienne quelque goutte.

Madame de Lusancy sera bien prise, quand vous lui direz que je ne me suis pas aperçu que votre lettre fût longue.

Je repasse sur le Cantique des Cantiques à l'occasion de mes notes, et j'en suis à l'endroit où l'épouse dit : *Je sommeille; mais mon cœur veille* [2]. Que ce sommeil est mystérieux ; mais que l'Epoux est jaloux, et qu'il passe vite ! Je porterai à Germigny votre relation : mon repos s'y passera sur le Cantique, et il y faudra mêler mille brouilleries que je réserve à ce temps-là.

Anima mea liquefacta est ut locutus est, quæsivi, et non inveni illum : vocavi, et non respondit mihi [3] : « Mon âme s'est comme fondue au » son de sa voix : je le cherchai, et je ne le trouvai point; je l'appe- » lai, et il ne me répondit point. » Qui expliquera ce mystère ? Tout à vous, ma Fille.

A Paris, ce 9 novembre 1694.

LETTRE CC.

Sur la promotion de madame de Fiesque; les dispositions où l'on étoit en cour à l'égard de madame de Luynes, à cause de son éducation à Port-Royal; les vues que la foi devoit lui présenter dans ces circonstances.

Je ne vous dissimule point que je n'aie été fort surpris de la promotion de madame de Fiesque ; je n'aurois pas cru qu'elle dût aller si haut d'abord : mais il faut adorer les dispositions de la divine Providence. Il y a ici quelque chose de bien particulier à l'égard de madame votre sœur. Je ne saurois vous rien dire des démarches que pouvoit faire M. de Chevreuse : il faut lui parler auparavant. De croire que votre conduite à l'égard de madame de Lorraine ait produit un mauvais effet, vous voyez bien qu'on ne l'estime pas assez pour cela. J'ai toujours ouï dire que votre éducation de toutes deux à Port-Royal avoit fait une mauvaise impression, que M. votre frère même avoit eu bien de la peine à lever par rapport à sa personne : j'ai dit ce que je devois là-dessus et au père de La Chaise et au roi même. Je n'en sais pas davantage.

[1] *Cant.*, IV. 8. — [2] *Ibid.*, V. 2. — [3] *Ibid.*, 6.

Mais il faut percer plus avant que tout cela. Dieu sait ce qu'il faut à tout le monde, et les voies propres pour y parvenir, et les effets qui s'en doivent suivre. Tout ce qui se passe ici n'est que l'écorce de son ouvrage ; et lorsqu'on verra le fond, lorsque le rideau sera tiré, et que nous entrerons au dedans du voile, nous verrons combien il est véritable que *qui s'humilie sera relevé, et que qui se relève sera humilié.* Vous n'avez autre chose à faire qu'à continuer comme vous avez commencé. Entrez bonnement avec madame de Fiesque, comme ne songeant qu'à son avantage. Elle sera fort en vue, dans une grande communauté, dans une grande ville : il faut un grand sérieux et un extérieur très-régulier, où rien ne se démente : le dedans est bien plus important ; mais il faut que Dieu s'en mêle. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 3 décembre 1694.

P. S. Le messager va pour madame votre sœur et pour vous seules : les autres lettres sont la couverture : j'ai cru qu'il ne falloit pas faire paroître qu'il y eût rien de particulier pour vous en cette occasion.

LETTRE CCI.

Sur les fins pour lesquelles il devoit examiner les grâces qu'elle recevoit ; les sources où il puisoit les régles qu'il suivoit.

Je vous renvoie, ma Fille, sur le procès à madame votre sœur, et je me sauve la peine du recommencement. M. votre frère a votre lettre. Vous avez succombé encore une fois à une tentation dont je croyois vous avoir guérie : c'est celle de croire que les lettres de Jouarre m'importunent. Vous m'avez déjà écrit qu'on vous l'avoit dit, et de chez moi ; et je vous avois assuré que cela n'étoit pas. Il falloit s'en tenir à une réponse si précise. Cependant vous voilà encore dans la peine, qui n'a pas plus de fondement maintenant qu'alors. Je vous dis donc encore une fois que cela n'est pas ; mais tout le contraire. Je prie qu'à cette fois vous vous guérissiez de tous les discours qu'on vous fera sur cela, et que vous ne croyiez sur moi qu'à moi-même. Il est vrai que j'ai différé à vous répondre, jusqu'à ce que je fusse un peu plus en liberté ; mais cela même, c'est pour mieux répondre. Demeurez donc en repos, et continuez à votre ordinaire.

J'ai assurément reçu toutes vos lettres : vos règles rendoient les réponses peu nécessaires. Vous n'avez qu'à vous y tenir : c'est assez que je réponde pour vous à Dieu.

Le père Toquet a raison : j'en ferois autant que lui en pareil cas ; mais je ne désire pas que vous en veniez au cas qu'il vous a marqué.

Quant aux grâces que vous recevez, je ne crois être en obligation de les examiner que pour deux fins : l'une, pour vous assurer contre l'illusion ; l'autre, pour être attentif aux indices que Dieu pourroit donner par là de ce qu'il demande de vous de nouveau. Quand je n'ai rien à vous dire sur cela, vous n'avez qu'à aller votre chemin. Pour ce qui est de l'assurance que vous voudriez que je vous donnasse sur votre état, votre assurance consiste en ce que je réponds de vous à Dieu : tout le reste est curieux plutôt qu'utile.

J'ai reçu et vu le passage de sainte Thérèse ; je le connoissois : il est plein de vérité et de lumière ; mais mon fondement n'est pas sur ces discours, quoique j'y défère beaucoup. J'ai ma règle dans l'Ecriture ; et c'est selon celle-là, qui ne peut faillir, que je tâche de vous conduire. Marchez donc en la foi de cette parole : *Qui vous écoute m'écoute* [1] ; puisque vous êtes dans le cas plus que personne.

Je vois, par la suite de vos lettres, qu'il n'y en a point de perdues : tenez-vous en repos sur cela. Je suis très-aise que le père Toquet acquiesce. Faites, non pas des compliments de ma part, mais des amitiés sincères à madame de La Grange, dont le mal me peine, et que j'offre à Dieu de tout mon cœur, afin qu'il la soulage. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 4 décembre 1694.

LETTRE CCII.

Il la console de la répugnance qu'elle avoit à souffrir, et veut que dans ses peines elle s'en tienne à sa décision.

Pour répondre par ordre à vos lettres, depuis celle du 6 décembre, je voudrois bien, ma Fille, que vous fussiez une fois bien persuadée que je ne suis point changeant envers mes amis, et moins avec vous qu'avec qui que ce soit : du reste, j'écris ou n'écris pas, selon les affaires et les besoins. Le cœur est le même : je vous porte toujours devant Dieu, et je lui réponds de vous avec le même cœur. Du reste, il faut vous avouer qu'il y a des temps où je ne puis écrire sans m'incommoder. Il ne faut pas laisser de m'écrire et de m'envoyer les papiers dont vous me parlez : il faut seulement me laisser prendre le temps qui me convient. Je vous assure, encore une fois, que je ne vous abandonnerai ni à la vie ni à la mort.

Ne changez rien à votre oraison. Si Dieu ne vous donne pas l'amour des souffrances, il vous donne les souffrances mêmes ; et les sentir avec peine, c'en est une partie si considérable, qu'il ne veut peut-être pas vous en décharger. Qu'étoit-ce en Jésus-Christ que, *mœrere et tædere, et dolere et pavere?* Qu'étoit-ce que dire : *Mon*

[1] *Luc.*, x. 16.

Père, s'il se peut? Tout est bon pourvu qu'on finisse en disant avec lui: *Fiat voluntas tua*. Il a tout pris, excepté les impatiences; et celles que nous ressentons font un caractère d'humiliation qui ne lui convenoit pas; mais qui ne laisse pas de nous être utile, pourvu que nous souhaitions de les tenir sous le joug avec son secours.

Je ne me repens pas de d'être point entré dans le détail de vos peines : assurez-vous que c'eût été en semer d'autres. Il faut trancher d'un seul coup ce qui sans cela seroit infini. Vous avez bien entendu ce que j'ai voulu dire sur le père Toquet. Tenez-vous-en à vos règles; et, pour conclusion, dites que je réponds pour vous.

Vous avez mal fait de consulter ce livre. Tenez-vous en sur ces peines à ma décision : sortir de là pour entrer dans un plus grand détail, ce seroit le moyen de les fortifier. Confiance, dilatation, délectation en Dieu par Jésus-Christ, c'est tout ce que Dieu demande. Vous avez bien fait, toutes les fois que vous êtes passée par-dessus ces peines dans la confession; tenez-vous-en là. Vous avez bien fait encore, un coup; et le trait qui vous a empêché de vous en confesser au père Toquet étoit de Dieu, qui vous a fait pratiquer l'obéissance par ce moyen.

Vous me ferez plaisir de témoigner en particulier à toutes mes chères Filles, que je ressens vivement les témoignages de leur amitié. Je n'ai point été aux Carmélites, de ce voyage. Je n'y vois que celles qu'il faut voir, et j'ai peu de temps à donner aux compliments simples.

Assurez madame de Harlay que je lui suis obligé de ses prières : je suis en peine de sa maladie, et je l'offrirai à Dieu de bon cœur, comme une âme qui lui est chère.

Je vous renvoie l'écrit du père Toquet : faites-lui bien mes excuses; il n'y a pas moyen de se mettre dans cette petite écriture. Je crois que vous m'aviez redemandé cette lettre de M. l'abbé de la Trappe, que je vous renvoie. Mon rhume se guérira, s'il plaît à Dieu, pourvu que je me mette, comme je le fais, la tête en repos.

Notre-Seigneur soit avec vous. Souvenez-vous de la lettre de saint Jean. Ah! qu'elle est divine! que le caractère en est haut dans sa simplicité!

A Meaux, ce 21 décembre 1694.

LETTRE CCIII.

Sur des traductions que faisoit cette religieuse, et les motifs qui portoient le prélat à ne pas entrer davantage dans la discussion de ses peines.

J'ai reçu vos deux paquets. Loin d'être persuadé que vous deviez cesser votre traduction, je vous exhorte d'y joindre celle du *Bene-*

dictus et du *Nunc dimittis*. Je n'improuve pas que vous composiez en latin; mais pour le grec, je crois cette étude peu nécessaire pour vous : je vous l'ai mandé par une feuille séparée, et je ne sais pourquoi elle n'a pas été mise dans le paquet.

Assurez-vous, ma Fille, que je ferois mal d'entrer davantage dans la discussion de vos peines. Vous vous en faites par là de nouvelles : comme quand vous allez deviner que je mollis sur la défense de vous en confesser, à cause de ce que je dis sur la parole du père Toquet : cela est à cent lieues de ma pensée. Au contraire, je crois tous vos doutes si bien résolus par la règle que je vous ai donnée, qu'il n'y a qu'à vous la répéter quand vous rentrez dans vos peines. Serez-vous bien plus avancée, quand je vous aurai dit qu'une pensée morose est une pensée où l'on s'entretient volontairement dans des objets impurs? N'en faut-il pas toujours revenir à être assuré, jusqu'à en jurer, que cet arrêt de l'esprit est volontaire? Vous raisonneriez sans fin, et vous ne feriez que vous embarrasser vous-même, si on entroit avec vous dans toutes ces questions. Croyez-moi, ma Fille, c'est assez que je vous décide d'un côté, et que de l'autre je réponde à Dieu pour vous.

Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

Passez outre dans saint Jean, et lisez ces mots [1] : *Mes petits enfants, je vous écris ces choses afin que vous ne péchiez pas; mais si vous péchez, nous avons pour avocat auprès du Père Jésus-Christ le juste, et il est la propitiation de nos péchés.* Souvenez-vous, ma Fille, de la grâce que Dieu vous a faite de vous témoigner dans le cœur qu'il vous les avoit pardonnés. Rendez-lui en grâce par Jésus-Christ le juste, en qui je vous bénis de tout mon cœur.

A Meaux, ce 22 décembre 1694.

LETTRE CCIV.

Sur sa conduite dans ses peines, et ce qu'elle avoit à faire pour ses péchés.

Je n'ai de temps que pour vous mander, ma Fille, que j'ai reçu votre lettre, celle de madame de Sainte-Gertrude et celle de ma sœur Cornuau. Je mis hier une lettre pour vous à la poste, que vous recevrez peut-être après celle-ci. Ne soyez point en peine de vos papiers; ils sont bien enfermés ensemble, et j'y répondrai au premier loisir.

Je connois le fond de ces peines dont vous me parlez, et je ne puis vous répondre que ces paroles dites à saint Paul : *Ma grâce vous suffit*. Offrez-les à Dieu pour les fins cachées pour lesquelles il vous

[1] I *Joan.*, II. 1, 2.

les envoie, quelles qu'elles soient ; c'en est là le seul remède et le seul soutien.

Dites à madame de Sainte-Gertrude que j'ai lu sa lettre, et qu'elle ne manque pas de communier à Noël et durant toutes ces fêtes, à son ordinaire.

Ce que vous avez à faire pour vos péchés, c'est de vous soumettre à la volonté de Dieu, qui vous exerce en tant de manières : le reste ne seroit pour vous que de vains efforts, et peut-être une pâture subtile de l'amour-propre. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 23 décembre 1694.

LETTRE CCV.

Sur la jouissance de la vie future ; le danger des unions de cette vie ; les raisons pour lesquelles Dieu retire quelquefois ses dons ; le mystère de la croix, et la force du l'amour divin.

Je vous puis dire, ma Fille, avec assurance, à présent que j'ai reçu vos lettres, même celle que madame votre abbesse me devoit envoyer, et qui est venue depuis par la poste.

Je ne doute point, ma Fille, que ce n'ait été une vue de la Providence divine, en m'appelant à Jouarre, de vous procurer par mon ministère le secours qui est attaché à l'épiscopat ; et vous ne devez rien craindre pour vous y être attachée.

Vous faites bien de tout rapporter à la jouissance de la vie future : j'approuve un état dont le fond nous attache, et nous transporte à ce dernier terme. Dieu en donne tel avant-goût, tel pressentiment qu'il lui plaît : mais je trouve communément que les âmes qu'on appelle grandes, et qui en cela sont bien petites, font trop de cas des jouissances et des unions de cette vie. L'attache qu'elles y ont me fait trembler, dans la crainte qu'elles ne soient de celles que leur propre élévation précipite dans la présomption. Je vous parle ainsi, sans me sentir en aucune sorte la pénétration que vous m'attribuez dans les voies de Dieu : il me suffit que dans le moment il daigne éclairer ma petitesse, pour les âmes qu'il m'a confiées, principalement pour la vôtre.

Quels que soient vos désirs pour la vie future, ne laissez pas de chanter tout le Cantique de l'épouse : prévenez la jouissance de l'éternité ; et, livrée à cette douce espérance, croyez que tout est présent à l'âme qui aime. J'approuve votre pensée sur le sentiment de la foi. Son propre est de tout cacher, et souvent jusqu'à elle-même, sans qu'il soit besoin de la sentir, puisque le soutien qu'elle nous donne est au-dessus de tout sens.

Vous ferez mieux de suivre votre simple attrait, que des raison-

timents et réflexions : et je vous ai dit souvent qu'il n'est pas nécessaire de former des actes dont vous portez le fond dans le cœur : ainsi continuez dans cette conduite. Ne vous inquiétez pas quand l'hostie sacrée ne fait pas les impressions ordinaires, et n'en cherchez point la cause. Le céleste Epoux donne et retire, et ne veut pas qu'on s'accoutume à ses dons, ou qu'on les regarde comme une dette ; mais qu'on profite à chaque moment de sa libéralité. Demeurez donc en repos, et ne doutez point pour cela de la vérité de la grâce.

J'approuve vos pensées sur les passages du Cantique, en particulier celle du souhait des patriarches, sur ces mots : *Qui me donnera*[1], et le reste.

Il n'y a point de nécessité de considérer en particulier l'enfance de Jésus. Je trouve quelque chose de plus fort encore à s'attacher à sa croix ; et c'est un mystère qu'on ne doit que le moins qu'on peut perdre de vue : mais quand Dieu conduira votre esprit à quelque chose de plus abstrait sur la personne de Jésus-Christ, tout est bon, et il n'y a qu'à suivre l'attrait.

Il est certain que l'état infirme du corps empêche l'âme quelquefois de porter l'attrait dans toute sa force : tenez-vous-en à la règle que je vous ai donnée là-dessus, et aux paroles que vous m'avez rapportées d'une de mes lettres. Pour ce qui est de ces peines qui viennent avec ces attraits, je ne veux pas seulement que vous y pensiez. Tout le remède que je puis vous donner sur le trouble où vous entrez par le délai de mes réponses, c'est que vous soyez bien persuadée que ce n'est point par épreuve ni manque de bonne volonté que je me tais, mais par occupation ou par impuissance. Ce n'est pas la longueur ou la brièveté des réponses qui me recule ou m'avance ; c'est l'état présent d'occupation ou de loisir où je me trouve ; et comme mes occupations ne sont pas humaines, il faut s'accommoder à ce que Dieu permet : par ce moyen tout tournera à profit. Du reste, quand vous croyez que je me ralentis, c'est une tentation à laquelle il ne faut pas donner lieu, non plus qu'écouter tous les discours qu'on vous fait ou qu'on vous rapporte.

Le passage de sainte Gertrude est fort beau, et fort à propos pour vous. L'amour divin est dévorant : il brûle le sang ; il dessèche les moelles, il peut causer mille infirmités ; et quand cela est, il n'en est que plus certainement un sacrifice agréable à Dieu, dont il se sert aussi pour crucifier et anéantir la nature, à laquelle il est si pénible. Il faut pourtant quelquefois, et quand on se sent tomber dans l'accablement, ménager sa tête, son cœur, et la commotion trop violente du sang.

[1] *Cant.*, VIII. 1.

Je vous renvoie le *Magnificat*; j'en suis très-content : vous avez pris un tour si naturel, qu'on ne peut point apercevoir que ce soit une version, tant tout y est droit et original. Faites de même le *Benedictus* et le *Nunc dimittis*, et à votre grand loisir le psaume *Eructavit*, ou le *Dixit Dominus*, qui sont ceux qui me paroissent les plus élevés sur le mystère de Jésus-Christ. Je salue madame de Luynes, et suis tout à vous. Notre-Seigneur vous bénisse, ma Fille.

A Meaux, ce 30 décembre 1694.

LETTRE CCVI.

Il l'excite à la foi et à la confiance comme au seul remède de ses peines, et lui donne des avis sur ses sécheresses.

Je vous plains d'un côté, ma Fille, dans l'état pénible où vous êtes; et de l'autre je me console, dans l'espérance que j'ai que Dieu travaillera en vous très-secrètement. Il sait cacher son ouvrage, et il n'y a point d'adresse pareille à la sienne pour agir à couvert. Ce n'est point par goût, et encore moins par raison ou par aucun effort, que vous serez soulagée; c'est par la seule foi obscure et nue, par laquelle vous mettant entre ses bras, et vous abandonant à sa volonté en espérance contre l'espérance, comme dit saint Paul, vous attendrez son secours. Pesez bien cette parole de saint Paul [1] : *Contra spem in spem*, « en espérance contre l'espérance. » Je vous la donne pour guide dans ce chemin ténébreux; et c'est vous donner le même guide qui conduisit Abraham dans tout son pèlerinage.

Communiez sans hésiter, dans cette foi, tous les jours ordinaires; et non-seulement toutes les fois que l'obéissance vous le demandera, mais encore lorsque vous y serez portée, si Dieu le permet, par quelque instinct, pour obscur qu'il soit. Faites de même vos autres fonctions, sans faire aucun effort pour sortir d'où vous êtes, persuadée que plus Dieu vous plongera dans l'abîme, plus il vous tiendra secrètement par la main. Il n'y a point de temps à lui donner, ni de bornes à lui prescrire. Quand vous n'en pourrez plus, il sortira des ténèbres un petit rayon de consolation, qui vous servira de soutien parmi vos détresses. Notre-Seigneur soit avec vous. *Soyez fidèle jusqu'à la fin, et je vous donnerai la couronne de vie* [2].

Je suis bien aise, ma Fille, du bon effet qu'ont produit en vous le passage de saint Basile, et ceux des autres saints cités dans le livre de la Comédie. C'est un flambeau allumé devant les yeux des chrétiens, tant dans le siècle que dehors, pour les faire entrer dans l'incompréhensible sérieux de la vertu chrétienne.

Sur le sujet de vos sécheresses, songez seulement que l'ouvrier

1 *Rom.*, IV. 18. — 2 *Apoc.*, II. 10.

invisible sait agir sans qu'il y paroisse ; que le tout est de lui abandonner secrètement son cœur pour y faire ce qu'il sait ; de ne perdre jamais la confiance, non plus que la régularité aux exercices prescrits de l'oraison et de la communion, sans avoir égard au goût ou au dégoût qu'on y ressent ; mais dans une ferme foi de son efficace cachée. Notre-Seigneur soit avec vous.

A la fin de 1694.

LETTRE CCVII.

Ce qu'elle doit penser des choses qu'il n'a pas improuvées ; il l'exhorte à moins raisonner sur la conduite de Dieu.

Quand vous m'avez exposé les choses, et que je ne les improuve pas, vous pouvez toujours compter sûrement que je n'y trouve rien à redire, et ensuite aller votre train. Voilà, ma Fille, de quoi vous mettre l'esprit en repos.

Je vous suis obligé de tous les avis que vous me donnez sur les complimens. Je suis peu propre à ces bagatelles, et j'ai aussi peu de peine à prévenir que de plaisir à être prévenu dans de telles choses. Je voudrois une bonne fois qu'on se mît sur un pied solide et de confiance sincère : tout le reste en mon âme me paroît grimace. J'enverrai pourtant après-demain ; car aujourd'hui j'ai déjà trop écrit de lettres. S'il y avoit eu quelque chose à dire de nécessaire à madame de Rodon, je l'aurois fait : il faut un peu m'épargner pour ce qui ne l'est pas.

L'affaire de ces personnes est très-faisable ; puisque leur parenté est fort éloignée, et du trois au quatre.

Je prie Notre-Seigneur qu'il vous enseigne toujours par son onction ce qu'il veut de vous. Sans vos peines, je vous dirois qu'il faudroit moins raisonner sur ses conduites : mais vous avez besoin d'être assurée ; et ainsi continuez.

Je salue de tout mon cœur madame de Luynes : faites aussi mes compliments à madame la prieure, à mesdames de La Grange et Renard, et à madame de Saint-Paul. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 2 janvier 1695.

LETTRE CCVIII.

Sur les visites, les peines, les conversations inutiles, la vie d'espérance, etc.

Mademoiselle de Soubise a passé sans que je l'aie su ; et quand j'ai voulu l'aller voir, elle étoit partie : elle ne m'a fait faire aucune honnêteté. J'entends bien tout ce que cela veut dire, et ne m'en émeus point du tout. Vous ferez bien d'en user avec réserve sur ces visites.

Je vous ai dit très-souvent que je ne voulois pas que ces peines,

grandes ou petites, vous empêchassent de suivre ce qui vous est prescrit, et que vous faites bien de passer par-dessus.

Modérez les conversations inutiles, autant que la bienséance le permet, et sans scrupule : mais, encore un coup, que ces peines n'aient point de part à ce que vous ferez ou ne ferez pas là-dessus. Vivez en espérance, sans désirer de la sentir. C'est bien fait de ne songer qu'à aimer, et même d'aimer sans songer qu'on aime. Lisez les évangiles de l'enfance de Jésus-Christ, et demandez la simplicité; exercez-vous-y.

Je vous pardonne vos questions; mais, ma Fille, il y en a que je voudrois bien ne plus entendre.

J'ai oublié de vous dire qu'en traduisant le psaume XLIV, quand vous le ferez, vous ferez bien d'ajouter ce qui est dans le *Supplenda*.

Je suis fâché de l'état de madame de La Grange, et je prie Notre-Seigneur de la soulager.

Vous faites bien de m'écrire, et de me proposer toutes choses. Il ne faut jamais se servir de ce terme d'importunité : il faut tâcher seulement de diminuer les peines, de peur qu'elles n'étrécissent le cœur que Dieu veut dilater.

J'ai oublié d'envoyer; ce sera pour une autre occasion. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 4 janvier 1695.

P. S. Je vous prie de me mander franchement si vous voyez quelque apparence à associer ma sœur Cornuau. Vous voyez bien que, de la manière dont on agit avec moi, je ne dois pas me commettre : mais je ferai volontiers ce que madame de Luynes et vous me conseillerez. Je sais que vous l'aimez, et je lui en vois beaucoup de reconnoissance.

LETTRE CCIX.

Sur la manière de s'appliquer les conseils des saints.

Vos passages sont fort beaux, ma Fille, aussi bien que vos réflexions. Vous remarquerez seulement qu'il se faut bien garder de vous les appliquer toutes. Les conseils des saints sont des remèdes qu'il faut appliquer avec connoissance, et selon les dispositions : ainsi ne changez rien dans les vôtres.

Je n'ai pas eu le loisir de lire le *Benedictus*, et je n'en ai que pour vous dire que je ne vous oublierai pas. J'attends avec impatience le retour de ce messager, et de vos nouvelles. Je salue madame de Luynes.

A Meaux, ce 12 janvier 1695.

LETTRE CCX.

Dans quel sens il s'étoit servi du mot d'indifférence à l'égard des dons de Dieu.

Madame votre sœur m'a fait un agréable récit, et bien circonstancié. Je vous prie, ma Fille, de l'en remercier de ma part. J'apprends de tous côtés, comme du vôtre, les bons sentiments de madame de Sainte-Marie, et j'en suis en vérité très-content.

Je pars demain, s'il plaît à Dieu, en bonne santé. J'emporte le *Benedictus*. Je prie Notre-Seigneur de vous confirmer de plus en plus la grâce de la rémission des péchés.

Je ne sais si je me suis servi du mot d'indifférence : je ne l'aime guère à l'égard des dons de Dieu. En tout cas, je n'y veux entendre autre chose qu'une entière résignation; et au-dessus de tous dons particuliers, un attachement immuable à celui qui donne. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 13 janvier 1695.

LETTRE CCXI.

Avis pour la maîtresse des novices; ce que les novices pouvoient demander à leurs parents avant leur profession.

J'ai reçu, ma Fille, vos deux lettres. Ce que ma sœur de Saint-Louis doit recommander particulièrement à ses novices et à ses professes, c'est un grand silence, de ne se plaindre ni de murmurer jamais, et de suivre la règle et les coutumes bien établies, et non les exemples. Je l'offrirai de bon cœur à Dieu.

Je suis très-aise de la réception de ma sœur Griffine. Je laisse sur les réceptions chacun à sa liberté. Je parlerai franchement à celles qui, comme vous, se soumettront à moi. Conduisez ma sœur Cornuau, et allez doucement. J'ai un peu de peine de l'obliger à montrer les lettres qui pourroient découvrir le fond et le particulier de ses peines. Je crois que Dieu aura fort agréable la réserve que vous avez pour cela; et c'est là mon dernier sentiment, après y avoir pensé devant Dieu. On se trompe de croire qu'étant reçue, elle seroit plus hautaine; je crois qu'elle seroit plus humble.

Une fille peut demander à ses parents quelque chose, pour les petits frais que vous me marquez.

L'autre fille peut aussi presser ses parents, tant pour ses petits ajustements que pour quelque augmentation de sa dot, qui est assez modérée.

Mon neveu n'a pu écrire, à cause d'un accès de fièvre de trente heures qui l'a assez affoibli.

Je profiterai de vos avis sur madame de La Tour.

J'ai eu mes raisons pour écrire comme j'ai fait à madame de Luynes. Je l'ai fait fort sincèrement; mais plus encore pour les autres que pour elle : on ne peut la trop distinguer. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 19 janvier 1695.

LETTRE CCXII.

Sur la bénédiction que Dieu donnoit aux paròles du prélat, et la droiture du cœur.

Vous nous faites trop d'honneur à mon neveu et à moi. Sa fièvre n'a pas eu de suite, sinon qu'il est un peu échauffé : son remède est pour quelque temps un grand repos.

J'ai bien cru que ma réponse sur ma sœur Cornuau vous feroit quelque peine : mais il faut que la vérité l'emporte toujours, et faire ce qu'il plaît à Dieu par-dessus tout. Mes paroles n'en sont pas meilleures, pour avoir en vous l'effet que vous me marquez. Dieu bénit votre obéissance; et celui dont je tiens la place veut se faire sentir. Brûlez, soupirez pour lui; dites-lui avec son épouse : *Tirez-moi; nous courrons : ceux qui sont droits vous aiment.* Mais qu'il aime aussi ceux qui sont droits, qui le sont avec lui, et avec les hommes, et avec eux-mêmes, se simplifiant tous les jours, et devenant un sans diversion et sans partage de désirs. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 23 janvier 1695.

Lisez le Cantique.

LETTRE CCXIII.

Sur la grâce qu'on doit principalement désirer en cette vie ; et les cœurs droits qui aiment l'Epoux.

Pour réponse à trois de vos lettres, je n'ai nulle intention de vous détourner de cette union nuptiale avec l'Epoux. S'il y a quelque grâce que j'estime en cette vie au-dessus de celle-là, c'est, ma Fille, celle de ne souhaiter aucune grâce d'un état particulier; mais seulement celle de contenter Dieu, et de le voir pour l'aimer et le glorifier sans fin. Celle-là enferme toutes les autres, et c'est la substance même du christianisme.

Vous n'avez pas bien fait de vous confesser de l'adhérence à cette peine; puisqu'assurément vous n'eussiez pas pu jurer que vous y aviez donné un consentement volontaire. Laissez être le péché ce qu'il est : une autre fois tenez-vous-en à ma règle, et ne vous confessez plus de telles choses. Ne quittez jamais vos communions sans un ordre exprès. Offrez vos peines à Dieu selon ses desseins. Modérez vos larmes pendant la nuit et le jour, quand vous craindrez d'être vue : Dieu vous en donnera la force; je l'en prie.

Je suis demeuré ici exprès pour y voir avec plus de loisir monsieur et madame de Soubise, quand ils y seront. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

Lisez le Cantique. Les droits qui aiment l'Epoux sont ceux qui, sans retour sur eux-mêmes, se livrent à ses chastes attraits, qui sont la vérité, la douceur et la justice, et se transforment en eux : *Propter veritatem, et mansuetudinem, et justitiam* [1].

A Versailles, ce 31 janvier 1695.

LETTRE CCXIV.

Combien il est nécessaire qu'elle lui rende un compte exact : quelle est la plus grande perfection dans cette vie.

Continuez, ma Fille, à m'écrire sur ce qui se passe en vous : ayez-y l'attention qu'il faut pour m'en rendre compte. Ce compte vous est nécessaire pour recevoir des réponses qui vous assurent, et vous empêchent de demeurer dans la peine. Ne vous confessez point de ces peines, nonobstant l'exposé que vous m'en faites : je vous le défends, et de rien changer pour cela dans vos communions et dans votre conduite. Je réponds toujours de vous également. Mes sentiments ne changent pas; mais on en inspire aux âmes de plus ou de moins simples, selon que leur attrait le demande. Tenez pour certain qu'il est mieux de s'abandonner à la volonté de Dieu sur la diversité des attraits, que de rien déterminer par son choix.

Toute âme sainte est épouse. Dieu appelle dans cette vie à de certains états où cette grâce se déclare davantage : bien certainement la perfection en est réservée à la gloire : c'est donc là qu'il faut terminer ses désirs, et recevoir en attendant ce que Dieu donne comme il le donne, sans croire qu'on en vaille ou plus ou moins, qu'autant qu'on est plus ou moins uni à la volonté de Dieu. Je n'ai de temps que pour écrire ce mot : je ferai réponse à ma sœur Cornuau une autre fois.

A Paris, ce 10 février 1695.

LETTRE CCXV.

Sur la meilleure voie pour aller à Dieu ; dans quelle disposition il faut recevoir ses attraits et les suivre.

Ecoutez bien, ma Fille, je n'improuve pas votre voie : je ne veux pas même vous en détourner; mais je vous en montre une meilleure, non afin que vous la suiviez, car il faut que Dieu le veuille : mais afin que, s'il veut vous y conduire, j'aie fait ce qu'il demande d'un pasteur, qui est de lui préparer les voies, étant bien certain que,

[1] Ps. XLIV. 5.

selon les règles communes de sa providence, il fait précéder quelque connoissance des voies où il veut mener les âmes, avant que de les y faire entrer.

Or, quelle est cette voie meilleure? Je vous le dirai en trois mots. Ce n'est point d'agir sans attraits ; car cela ne se peut : il faut que le Père tire, et par conséquent il faut un attrait ; et si l'épouse n'avoit pas besoin d'attrait, elle ne diroit pas : *Tirez-moi*. Que veux-je donc? Que vous connoissiez qu'il y a une infinité d'attraits connus et inconnus auxquels il faut s'étendre, pour laisser à Dieu la liberté de nous tirer par l'un plutôt que par l'autre; non qu'il soit nécessaire pour cela d'en envisager l'un comme absolument le plus parfait, car il n'y en a point qui, étant choisi de Dieu, ne mène à la perfection; mais afin que Dieu choisisse celui qu'il voudra, qui dès-là deviendra le meilleur, et le plus perfectionnant pour vous.

Je vous dis donc : Suivez le vôtre; c'est le meilleur pour vous tant que Dieu le donne : mais entrez dans toute l'étendue de ses voies; et, sans vous attacher à une seule, ayez la foi en celui qui en a mille pour vous attirer. C'est là que vous trouverez la véritable dilatation de cœur. Je ne vous demande donc que de vous remplir de cette foi, qu'on appellera, si l'on veut, la foi nue. Pour moi, je n'entends par là que la foi de l'immense sagesse, puissance et bonté de Dieu, pour faire porter à chaque membre de Jésus-Christ le caractère qu'il doit avoir dans son corps par les voies qui lui sont connues.

Cela ne veut pas dire qu'on renonce à rien, ni même qu'on demande rien; mais qu'on se tienne en attente de tout ce que Dieu veut faire de nous dans le corps de Jésus-Christ, connu et inconnu, en présupposant toujours qu'il nous veut effectivement dans ce corps. Voilà tout.

Pour ce qui est du carême, je vous ai dit plusieurs fois, aussi bien que sur l'office, que vous fassiez comme nous l'avons déterminé par le passé, sans seulement songer à de nouvelles tentatives, puisque je vous le défends. Le Dieu moteur des cœurs et père des lumières soit avec vous. Lisez le troisième chapitre de l'Epître aux Philippiens.

A Paris, ce 28 février 1695.

LETTRE CCXVI.

Il témoigne sa sensibilité aux maux que souffroient plusieurs religieuses de Jouarre; il lui montre que la conformité à la volonté divine est la meilleure voie.

Je ressens très-vivement, ma Fille, les douleurs de madame votre sœur, dont vous me faites dans vos lettres une si vive peinture, surtout par celle du 12 : j'ai reçu les précédentes. Je suis aussi très-

affligé du péril de madame de La Grange et des maux de toutes mes Filles, que je ne cesse d'offrir à Dieu au saint autel, et toujours surtout madame de Luynes. Je prie Dieu de lui mettre dans le cœur la vertu de la croix et de la résurrection de Jésus-Christ, et de lui donner du soulagement. Je le prie aussi de lui appliquer la vertu toujours vivante dans les saintes et précieuses reliques du glorieux martyr saint Potentien, qui semblent avoir déjà opéré sur elle. Continuez à me mander de ses nouvelles.

Pour vous, vous n'avez qu'à suivre vos attraits, que j'approuve autant que jamais : pour le reste, je vous le montre seulement, non pour vous obliger à rien faire pour vous y porter, au contraire je vous le défends; mais pour donner lieu à Dieu de vous tirer où il voudra. Tant qu'il ne fera rien sur cela, ce sera signe qu'il vous mènera à la perfection qu'il vous destine, par la voie où il vous a mise. Gardez-vous bien de croire qu'il y ait rien de défectueux; on va par toutes voies choisies de Dieu à la même perfection, et il n'y a qu'à se conformer à sa volonté.

En soi, il n'y a rien de plus excellent que l'amour de Jésus-Christ où vous tendez, et le désir de le voir face à face; puisque c'est là que se trouve la plus grande gloire de Dieu, et l'entière destruction du péché, par l'union consommée à la justice éternelle. Il n'est question que des moyens; et je vous montre seulement que, sans quitter ceux que Dieu nous offre, il n'y a, quand il y attire, qu'à s'abandonner à tout ce qu'il peut vouloir. Sa volonté est la source où tout est compris, et d'où tout dérive. Notre-Seigneur soit avec vous. Je bénis de tout mon cœur madame de Luynes, et toutes nos autres malades.

Il me semble que je vous ai autrefois envoyé une image de Jésus-Christ flagellé : montrez-la-leur de ma part, si vous l'avez : mais je me souviens que c'étoit pour Coulommiers, si je ne me trompe. En tout cas, faites-leur vous-même ce tableau par ce seul trait d'Isaïe : *C'est l'homme de douleur, et celui qui a expérimenté toutes les foiblesses du corps* [1]. Je n'ai de temps que pour vous dire ceci. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 14 mars 1695.

LETTRE CCXVII.

Sur le désir d'être conforme à Jésus-Christ; le pur amour, et la prise d'habit d'une postulante.

Ne craignez point, ma Fille, pour le désir que vous avez que Jésus-Christ accomplisse en vous, comme dans un de ses membres,

[1] *Is.*, LIII. 3.

ce qu'il doit porter comme chef. Ce sentiment n'a rien de superbe; au contraire, c'est une parfaite humilité de ne se retrouver qu'en Jésus-Christ. Je vous ai bien entendue : cette influence du chef se répand sur tous les membres de son corps mystique, selon l'âme et selon le corps. La joie que vous avez de la gloire de Jésus-Christ, par rapport à celle de Dieu, est du pur amour; et ce pur amour, il le faut pratiquer plutôt que de songer si on l'a : plus on l'a, moins on y pense, si ce n'est dans certains cas. Pour vous, vous n'avez à réfléchir sur vous-même que par rapport à l'obéissance, et au compte que Dieu veut que vous me rendiez.

Madame l'abbesse ne m'assure point du jour de la prise d'habit : je ne manquerai pas, s'il plaît à Dieu; et ce me sera une joie qu'une âme si pure et si bien appelée soit la première que je lui offre dans la sainte solitude de Jouarre, où je souhaite de voir régner le silence intérieur et extérieur où l'Epoux parle.

Les papiers du *Benedictus* me tomberont sous la main quand j'y songerai le moins : en tout cas, rien ne traîne ni ne se perd. Notre-Seigneur soit avec vous.

Faites, je vous prie, mes compliments et portez ma bénédiction à mesdames de La Grange et de Rodon. Il y a longtemps, ce me semble, que je n'ai eu de nouvelles de madame du Mans.

A Meaux, ce 29 mars 1695.

LETTRE CCXVIII.

Il la console et l'encourage dans ses peines.

Communiez sans hésiter, malgré ces peines : ne vous en confessez pas. Ne vous embarrassez point à faire des actes contraires : consentez à ceux que je fais pour vous à ce moment, et que je ferai à complies, demain à matines, à la messe et vêpres : je prends tout sur moi.

Le quiétisme ne se peut pas définir en un mot. N'ayez, ma Fille, aucun regret à ce que vous avez écrit : j'y ferai réponse tout-à-coup quand vous vous y attendrez le moins, s'il plaît à Dieu : ma bonne volonté vous soutiendra peut-être en attendant. Nous dirons le reste mercredi. Je salue madame de Luynes. Notre-Seigneur soit avec les deux Sœurs.

A Meaux, ce 2 avril 1695.

LETTRE CCXIX.

Sur le bonheur d'aller à Dieu.

Je n'ai pas manqué, ma Fille, de prier pour vous. Je suis très-aise de votre meilleure disposition. Vous aurez vu par mes précédentes

que je ne suis pas aussi occupé, étant ici, que vous pensez, et que j'y trouve du temps pour mettre votre conscience en repos.

Recevez ce cher Sauveur, ce cher Epoux, ce cher et unique amant des âmes pudiques et saintes. J'irai sans doute à La Ferté en même temps que madame de Miramion ; et ce ne sera pas sans passer à la sainte montagne. Je souhaite fort d'écouter tout ce que votre cœur veut éclore. Je serai bien aise d'avoir la copie de la lettre dont vous me parlez. Vous offrez un trop grand prix pour une vie aussi inutile que la mienne. Entrez dans le sentiment que le Sauveur inspire aux apôtres, en leur disant : *Si vous m'aimiez, vous vous réjouiriez de ce que je vas à mon Père; parce que mon Père est plus grand que moi*[1]; c'est-à-dire, vous vous réjouiriez de ma gloire, et de mon retour à la source d'où je suis sorti, et d'où je tire toute ma grandeur. C'est là le plus pur amour, et celui qui nous suivra dans le ciel, où la gloire du Bien-aimé fera notre joie et notre vie. Je vous la souhaite, avec la bénédiction du Père, du Fils et du Saint-Esprit. *Amen, amen.*

A Versailles, ce 27 avril 1695.

LETTRE CCXX.

Sur ses peines. Pourquoi il ne lui parle pas le même langage qu'à la sœur Cornuau.

Les plaintes de votre dernière lettre s'évanouiront, ma Fille, aussitôt que la réponse précise que j'y ai faite sera arrivée entre vos mains. Je vous y décide nettement que, sans avoir aucun égard à la peine que vous m'exposez, vous devez aller votre train, et surtout vous bien garder de rejeter, ou d'interrompre, ou de différer votre sommeil pour cette peine. Je vous défendois aussi de vous en confesser, quand vous seriez à l'heure de la mort. Cette réponse, qui a précédé celle dont vous me marquez la réception, a dû vous être remise il y a longtemps, et elle vous aura rendu le calme.

Si je ne vous parle pas le même langage qu'à ma sœur Cornuau, c'est que je réponds à chacun selon son attrait, sans que cela marque rien de plus ou de moins, ni de mon côté ni du côté des personnes. Il ne faut donc jamais regarder ces choses par rapport aux autres, mais tout par rapport à soi ; et, pour empêcher l'inconvénient, je crois que dorénavant le mieux sera de ne se plus rien entre-communiquer sur ce qui regarde l'état intérieur d'un chacun.

J'espère être à Meaux au plus tard à la fin de la semaine prochaine. Je vous prie de me mander seulement si c'est la coutume de porter tous les corps à la porte ; je ne dis pas à la grille, mais à la porte de l'église du monastère.

[1] *Joan.*, XIV. 28.

Je suis en peine de la santé de madame de Luynes et de la vôtre. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

Suivez votre attrait en toutes choses, et dites au céleste Epoux : *Tirez-moi; nous courrons : ceux qui sont droits vous aiment.*

A Paris, ce 30 avril 1695.

LETTRE CCXXI.

Sur un écrit censuré, et sur ce qu'elle vouloit toujours s'expliquer davantage.

J'avois écrit la lettre ci-jointe pour l'envoyer par la poste avant la réception de la vôtre du 31. Je ne puis vous envoyer ces écrits quant à présent; ce sera bientôt. J'irai à La Ferté après l'octave; et c'est dans ce temps que se feront toutes choses.

Si Madame estime le peu que j'ai fait par ma bonne volonté, elle a raison. Je ferai précisément pour vous, ma Fille, ce que vous souhaitez pendant cette octave. Je vous envoie l'ordonnance pour madame de Harlay, aux conditions marquées par mon autre lettre.

Vous voyez qu'à l'endroit que vous me marquez, on ne condamne que le dessein de supprimer les efforts du libre arbitre; de quoi je suis bien certain que vous êtes fort éloignée. Vous me direz sur cela ce que vous voudrez. Prénez garde seulement qu'il n'y ait un peu de tentation à vouloir toujours vous expliquer davantage; ce qui pourroit empêcher le parfait repos, et l'entière dilatation de cœur que je vous souhaite. Dites pourtant à la bonne heure ce que vous pensez. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 1er mai 1695.

LETTRE CCXXII.

Il lui marque la manière d'agir à l'égard des états de personnes qu'il conduisoit; n'approuve point qu'elle interroge les autres pour connoître leurs dispositions.

Je n'ai, ma Fille, jamais douté de votre sincérité. Quand je vous prie d'examiner ce que vous pouvez me promettre sincèrement, c'est afin que vous vous examiniez devant Dieu sur cela. Je laisse les choses en l'état où elles étoient. Vous savez que j'ai toujours excepté ce qui regarde le particulier des états, qu'il faut réserver à Dieu : pour le reste, je laisse une liberté toute entière à vous et à ma sœur Cornuau, et je me contente de la disposition où vous êtes de ne rien faire que vous croyiez qui répugne à mes sentiments. Je n'entends pas même vous gêner sur les demandes que vous pourriez faire pour connoître les dispositions des personnes, et en profiter; mais je ne veux obliger personne à rien répondre là-dessus, et je crois même absolument mieux de retrancher sur cela toutes sortes de curiosités.

Quand madame votre abbesse vous invitera à la suivre dans la

visite des terres de l'abbaye, suivez sans hésiter, si vous êtes en état de le faire, madame votre sœur et vous, en quelque lieu qu'elle aille. Pour ici, il n'y a nulle difficulté : pour Soissons, je n'en refuserai pas la permission ; mais je ne le conseillerai pas. Vous pouvez souhaiter de guérir pour ce petit voyage, et marquer qu'il y a de la différence entre aller dans une maison religieuse, et visiter des personnes séculières : mais je ne crois pas que vous fissiez prudemment de conseiller ce voyage, entièrement inutile.

Quand vous aurez lu attentivement l'ordonnance, vous verrez que je m'y suis expliqué sur l'opinion des mystiques, dont vous me parlez. Comment entendez-vous Moïse et saint Paul ? l'un qui veut être ôté du livre de vie ; et l'autre, être anathème à *Christo*. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 10 mai 1695.

LETTRE CCXXIII.

Sur les erreurs de Malaval ; le danger de l'amour-propre ; plusieurs livres mystiques, et quelques actes d'oraison.

Dans la plus ample instruction, j'expliquerai en particulier mes raisons contre Malaval : en attendant, on peut m'en croire. C'est de lui que sont les propositions que j'ai marquées page 7, et qui m'ont fait tant d'horreur. Gardez, ma Fille, celui qu'on vous a remis en main, jusqu'à ce que vous ayez occasion de me le donner. Vous pouvez y lire ce que vous voudrez. Je ne sais si cette personne, qui le défend tant, sait qu'il est noté à Rome. Je reverrai tout votre écrit sur l'oraison, et je satisferai à tout, s'il plaît à Dieu, dans mon instruction.

L'amour-propre se fourre partout : ceux qui ne parlent que d'amour pur sont-ils quittes d'amour-propre ? C'est tenir les âmes dans une gêne ennemie de la liberté de l'esprit de Dieu, que de leur rendre suspect tout ce qu'il y a de meilleur, sous prétexte que l'amour-propre se niche partout. Il n'est plus foible nulle part que dans la production des désirs, qu'on trouve de mot à mot dans la parole de Dieu.

Le Chrétien intérieur est condamné à Rome : je ne l'ai jamais lu, non plus que Guilloré sur les tentations. Un cœur chrétien a, pour ainsi dire, naturellement je ne sais quoi de particulier pour Jésus-Christ ; parce qu'il est l'Emmanuel, Dieu avec nous : mais cela même est la voie pour aller à la divinité.

Les passages de Moïse et de saint Paul demanderoient un plus grand discours. Priez celui qui ne les a pas inspirés pour rien de m'en ouvrir l'intelligence.

L'acte marqué dans l'article XXXIII, loin d'être d'obligation, doit être fait avec beaucoup de précaution. Je ne le trouve nulle part dans saint Augustin, ni rien d'approchant : cependant c'est lui, après les apôtres, qui est le docteur de la charité comme de la grâce.

Je vous renvoie votre version corrigée : vous pouvez tout entreprendre après cet endroit-là.

Je serois bien aise de savoir à peu près quand on viendra ici, et il est bon de m'avertir quelques jours avant; parce qu'autrement je pourrois naturellement aller ailleurs : la semaine prochaine sera plus libre. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille, à jamais.

A Germigny, ce 14 mai 1695.

LETTRE CCXXIV.

Il désapprouve la prétendue mortification des mystiques à l'égard du bien éternel; et l'assure qu'elle n'a point à craindre d'illusion dans son oraison.

Je suis tout à fait de votre avis sur la délectation du bien éternel, et je ne puis approuver les prétendues mortifications des mystiques. Je crois en effet, ma Fille, que Malaval a eu bonne intention, et encore plus celles qui ont profité de sa lecture : mais il faut avouer que ces mystiques ont enseigné une mauvaise théologie, et qui induit, sans y penser, à beaucoup d'erreurs, et à un grand affoiblissement de l'ancienne piété.

Je ne change rien à la permission que je vous ai donnée de continuer la lecture des lettres de M. de Saint-Cyran : je ne le permettrois pas si aisément à quelqu'un qui ne l'auroit pas lu, ou que je ne croirois pas capable d'en profiter. La concession ou refus de telles permissions sont relatives aux dispositions des personnes. Ainsi vous pouvez continuer, et me marquer les endroits excellemment beaux.

Je n'ai rien dit de ce qu'on me fait dire sur les oraisons extraordinaires, sinon qu'en effet elles sont rares. Vous êtes bien éloignée des illusions qu'on y appréhende. Vous n'avez rien à craindre de votre oraison, ni pour le présent, ni pour le passé.

J'ai fait donner une ordonnance au père Moret; on a oublié le père Soanen. On a beau faire, on oublie toujours quelqu'un, et ce sont souvent ceux qu'on voudroit le moins oublier. On réparera ou ici, s'il y vient, ou à Paris. Je salue madame de Luynes. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 17 mai 1695.

P. S. N'interrompez point vos communions pour ces peines sur le prochain; mais offrez-les, afin d'obtenir de Dieu une véritable charité pour lui.

LETTRE CCXXV.

Il l'exhorte à vivre tranquille dans son état. Sur un voyage de l'abbesse à Paris, et un édit concernant les réguliers.

De tous les fruits du Saint-Esprit, celui qui m'a le plus touché à cette fête, que je vous donne et que je tâche de prendre pour moi, c'est la paix, avec cette parole de Jésus-Christ : *Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix* [1]. L'effet de cette paix, c'est que vous demeuriez tranquille dans votre état, sans rien consulter davantage. Il n'y a point d'illusion; j'approuve tout ce que vous m'en avez exposé, même par rapport à moi. Agissez suivant les dispositions que Dieu vous donne, et ne craignez rien : la vérité vous répond par ma bouche, autant pour ce qui me regarde que sur toute autre chose, c'en est assez. Pour ce qui est de mes dispositions, vous n'avez pas besoin que je vous en explique d'autres que celle de vouloir faire jusqu'à la fin toutes les fonctions du bon pasteur : Dieu m'en fasse la grâce.

Pour le voyage, je vous avoue que si j'eusse prévu qu'on dût aller à Paris, je ne l'aurois pas permis, ou j'y aurois apporté des restrictions. Néanmoins, puisque la parole est lâchée pour les terres en général, je ne la révoquerai pas. A votre égard, ne contristez point madame votre abbesse; et si elle veut que vous la suiviez, obéissez. Quant à moi, je n'ai nul dessein bien fixe pour cette semaine, et je me conduirai suivant les lettres que je recevrai de Jouarre.

Il est vrai qu'il y a un édit du roi, vérifié au parlement, qui soumet tous les monastères, même ceux qui sont en congrégation, aux évêques, d'une certaine manière; et qui est non-seulement de ce côté-là, mais en beaucoup d'autres points, très-avantageux à la discipline ecclésiastique. Je n'ai pas besoin de raisonner sur cela par rapport à moi : il me suffit d'avoir fait dans le moment ce que je devois pour le temporel et pour le spirituel également. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 23 mai 1695.

LETTRE CCXXVI.

Sur l'union avec le divin Epoux; la tristesse que portoit cette religieuse dans son cœur; et ce que Dieu demandoit d'elle.

A la première commodité on vous enverra un exemplaire de l'ordonnance, pour madame de Harlay, que vous lui ferez tenir vous-même : je ne veux point qu'il paroisse que je la divulgue hors de mes limites.

[1] *Joan.*, XIV. 27.

Je n'ai remarqué dans saint Jean Climaque nul vestige d'oraison passive; je reverrai les endroits. Je suis bien aise, ma Fille, que vous soyez satisfaite du petit voyage à Trilpat. Je sentis de la peine, qui se termina en actions de grâces, en voyant les épouses de Jésus-Christ retourner en la maison de leur Epoux.

Ne soyez point embarrassée des sentiments que vous m'exposez : songez plus à vous unir au divin Epoux qu'à vous détacher des autres. Puisse la joie du Saint-Esprit triompher de la tristesse que vous portez dans le fond ! Je crois pourtant qu'elle est selon Dieu, et qu'elle tient un peu du naturel et des infirmités.

Je ferai décrire les papiers ici, et ne puis à présent les envoyer. Quand Dieu me donnera ce que vous souhaitez que je vous donne, vous l'aurez. Communiez tous les jours dans cette octave : que nulle peine prévue ou imprévue ne vous en empêche. Ce que Dieu demande de vous, c'est la confiance et la dilatation du cœur. Vos papiers sont dans d'autres portefeuilles, et ne tiendroient pas aisément dans ceux qui ne renferment que le courant. Mon neveu vous rend grâces et vous salue, et tous deux madame de Luynes.

On dit M. de la Trappe fort malade.

A Meaux, ce 1er juin 1695.

LETTRE CCXXVII.

Il l'exhorte à établir sa confiance sur Dieu seul, et à dilater son cœur pour lui; et reprend les excès des nouveaux spirituels.

Vous me faites, ma Fille, très-grand plaisir de me témoigner les amitiés du père Soanen, et la grande satisfaction que vous avez et qu'on a à Jouarre, des excellents sermons de son neveu. Il m'a fait le plaisir de me l'amener à Paris, et suis très-aise qu'il réussisse comme vous le dites. Je suis à présent si occupé, que je ne sais quand précisément je pourrai penser à vos questions. Je travaille néanmoins encore à la suite des Mystères, que je veux tâcher de mener jusqu'à un certain point : cela ne me coûte aucune application, et me délasse plutôt.

Tant que vous songerez à établir votre confiance sur vous-même, vous n'y parviendrez jamais. Je lisois hier de pieux vers de Gerson, dont le sens est : Je sais que les dogmes que je viens d'enseigner de la vie mystique sont très-véritables : mon âme les ressent, mon expérience en est le témoin; mais ce n'est point par là que je serai glorifié : mon espérance est la croix de Jésus-Christ; sa grâce, et non pas mes œuvres. Dites à son exemple : Je vis à l'ombre de la grâce et de la miséricorde de Dieu, comme une plante qui croît dans la maison du Seigneur, qu'il nourrit de la pluie du ciel, et qu'il anime par la chaleur de son soleil, qui est Jésus-Christ.

J'ai lu les extraits de mes lettres que vous m'avez envoyés, et celui que je reçois aujourd'hui revient beaucoup à ce que je viens de dire. Je ne souhaite point que vous vous tourmentiez à vous détacher de votre attrait ; mais qu'en dilatant votre cœur à Dieu, vous l'ouvriez à tout ce qui peut venir de ses montagnes éternelles. Il y a beaucoup de mérite à se livrer à Dieu, à la manière que vous me marquez ; et le véritable mérite est de suivre Dieu.

Il est vrai que le livre du *Chrétien intérieur* a été noté par une censure de l'inquisition à Rome. Je n'y ai encore rien trouvé de mauvais : mais en général les nouveaux spirituels outrent beaucoup les matières, et semblent vouloir enchérir sur les saints Pères : ce qui me fait beaucoup de peine. Je ne saurois vous rien dire de La Ferté-sous-Jouarre, ni de Jouarre. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 4 juin 1695.

P. S. Aimable plante, olivier fécond et fructifiant, arbre chéri de celui qui l'a planté dans sa maison, qu'il regarde continuellement avec des yeux de complaisance, qu'il enracine par l'humilité, qu'il rend fécond par ses regards favorables, comme un soleil bienfaisant, dont il prend les fleurs et les fruits pour en faire une couronne à sa tête ; croissez à l'ombre de sa bonté, et ouvrez-vous à ses bénignes influences. *Amen, amen.*

LETTRE CCXXVIII.

Sur un voyage de l'abbesse de Jouarre ; sur le principe du mérite, et l'amour que nous devons à Dieu.

Je vous ai déjà dit, ma Fille, ce que je pensois sur le voyage de Soissons, et vous savez quel plaisir j'aurois d'en donner à madame votre sœur. Mais assurément ces visites d'abbesse à abbesse ne sont guère conformes à l'esprit de clôture ; et, comme je vous ai dit, je ne dirai mot si on les fait sans me le demander ; mais je ne les conseillerai pas si on me consulte. Je suis très-content, ma Fille, des dispositions que vous me marquez, et vous n'avez qu'à continuer dans cette voie.

Je n'ai rien du tout à ajouter à ce que je vous ai dit du mérite : le principe en est la charité, et le degré de l'un dépend de l'autre. Il est vrai que, toutes choses égales, l'état que marque Grégoire Lopez peut être plus méritoire par accident : mais, dans le fond, qui aime plus mérite plus ; l'amour étant toujours libre en cette vie. Il y a une belle sentence dans le bienheureux Jean de Dieu, qui est sur le réciproque de l'amour entre Dieu et l'homme : il dit que comme Dieu nous choisit librement, nous le devons choisir de même ; et c'est à peu près ce que disoit saint Clément d'Alexandrie, que comme Dieu

prédestine l'homme, l'homme aussi, en quelque façon, prédestine Dieu. Mais, après tout, la comparaison est fort imparfaite; puisque c'est Dieu qui commence, et que notre amour est un fruit du sien.

Demain nous allons tous en visite, moi d'un côté, mon neveu de l'autre, et mes grands vicaires de l'autre. Je vais demain à Farmoutiers et aux environs, d'où je reviendrai quand j'aurai fait, et n'en puis dire davantage. Je passerai à Coulommiers, où la bonne sœur Subtil et ses sœurs apprendront volontiers de vos nouvelles. Je salue madame de Luynes. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 10 juin 1695.

P. S. On ne me parle plus il y a longtemps de madame de La Grange : je présuppose qu'on a toujours d'elle un soin égal. Je n'oublie pas madame Renard. Samedi le père Berard me rendit votre lettre, comme je partois pour Farmoutiers; ainsi je diffère la réponse.

LETTRE CCXXIX.

Sur les visites du prélat dans son diocèse, et ses dispositions dans ses travaux.

J'arrivai hier de Crecy : j'ai été à Coulommiers, où j'ai accordé à ma sœur de Saint-Antoine ce qu'elle souhaitoit, et vous pour elle. Je m'en vais à Meaux à la conférence, et demain je retournerai en visite à une des extrémités du diocèse, où je demeurerai autant que les besoins des lieux le demanderont. De là je reviendrai encore à Crecy, s'il plaît à Dieu; et voilà, ma Fille, tout ce que je puis prévoir de ma marche. Vos lettres portées à Meaux me seront fidèlement envoyées où je serai, et je vous prie de me mander la suite des voyages.

Je ne sens point du tout que j'aie rien de nouveau à vous dire sur ces peines, dont je vous ai souvent défendu de vous inquiéter : je vous le dis néanmoins encore. Il ne sera peut-être pas inutile que vous m'envoyiez ce livre ici, où je serai bien certainement, s'il plaît à Dieu, le vendredi après la Saint-Jean, et le samedi suivant toute la matinée. Priez Dieu de plus en plus pour les travaux dont il me charge, afin que je les subisse entièrement détaché de moi-même. Je le prie aussi qu'il soit avec vous, et je vous assure que je ne cesse de lui offrir les douces blessures de votre cœur. Ne rejetez point ses grâces; laissez-vous tirer où il voudra, et courez après ses parfums.

A Germigny, ce 17 juin 1695.

LETTRE CCXXX.

Sur des passages de saint Jean Climaque et de Cassien, concernant l'oraison de quiétude.

J'ai, ma Fille, reçu les paquets et le livre : je vous prie de le dire à nos chères Filles ; et qu'occupé de plusieurs affaires avant mon départ pour Crecy, qui sera aussitôt après le dîner, je ne puis faire réponse qu'à mon retour.

J'ai lu votre lettre : vous eussiez mieux fait de lire le livre, et, sans hésiter, de m'en marquer tous les endroits ; puisque je ne l'ai pas défendu, et pour cause. Je parlerai pour madame Viart. Madame de Jouarre arriva ici à minuit, et y demeura jusqu'à six heures du soir. Vous aurez vos versions : j'ai celle de saint Siméon. Je ne puis dire précisément combien je serai dans le diocèse : il ne paroît pas que rien me presse avant le 15 ou le 16.

Tous les passages de saint Jean Climaque et de Cassien seront examinés dans mon Traité. Je ne puis vous dire autre chose en général, sinon que je n'y trouve pas jusqu'ici bien clairement l'oraison de quiétude, ni ces impuissances des mystiques nouveaux, même de ceux qui sont approuvés : cela dépend de plus hauts principes, qu'il seroit long de déduire. Tout ce que je puis faire quand j'en serai là, sera de vous envoyer mes écrits à mesure que je les ferai. Vous me citez saint Jean Climaque par nombre ; je les lis dans l'original, où ne sont point ces distinctions : il suffit de me marquer les degrés de son *Echelle* mystérieuse. Je bénis de tout mon cœur notre chère Sainte-Dorothée.

A Meaux, ce 25 juin 1695.

LETTRE CCXXXI.

Sur les voyages de l'abbesse de Jouarre, le silence du prélat à l'égard des questions de madame d'Albert ; une prière qu'elle lui avoit demandée ; sur les lettres de M. de Bernières ; madame Guyon ; et la manière dont on peut être trompé en jugeant des personnes.

Par votre lettre du 28 je vois, ma Fille, que madame de Jouarre étoit indisposée à Paris : il me tarde qu'elle finisse ses courses, qui commencent à mal édifier. Le roi a dû être à Marly jusqu'à aujourd'hui, et madame votre sœur aura eu peine à voir madame de Chevreuse ; mais j'espère que cela sera réparé au retour.

Je laisse à votre liberté de me dire, ou ne me pas dire, les peines qui ont rapport à moi ; et je puis vous assurer, sans en savoir davantage, que vous n'avez qu'à toujours aller votre train.

Nos voyageurs de Soissons sont fort contents de madame l'abbesse, qui ne leur a rien dit, que je sache, sur la visite qu'elle espéroit. Il

est vrai qu'elle a eu ce qu'il y avoit de mieux entre mesdemoiselles de Rohan ; et je trouve madame de Soubise fort modeste, de se contenter de la petite qu'on vous a donnée. Les dix mille écus sont véritables.

Je suis toujours très-disposé à écouter Dieu sur votre sujet : mais quand on a résolu les principales difficultés, Dieu laisse dans le silence, et veut qu'on profite de ce qu'il a donné. Mon silence n'est donc point une punition de Dieu, mais une sage et ordinaire économie de sa grâce. Ce silence pourtant n'est pas bien grand, et je tâche de ne vous rien laisser d'indécis. Tout viendra en son temps, et il ne faut pas s'accabler d'écriture.

La prière que vous me demandez est en cent endroits de l'Ecriture, et très-nettement dans les oraisons de Primes, *Domine Deus*, etc., et *Dirigere*, etc. Pourquoi vouloir après cela quelque chose de particulier, et de moi? Puis-je mieux dire que l'Eglise? Au contraire, quand il y a des prières ecclésiastiques sur certains sujets, il y a de la foi et de la soumission à s'en tenir là. C'est peut-être pour cela qu'il ne me vient rien sur ce sujet, et que Dieu veut que je vous renvoie à l'Eglise.

Je continue de temps en temps les Mystères : quand j'en serai à la Conception de Notre-Seigneur, je m'arrêterai, et j'enverrai ce qui sera fait, pour vous et ma sœur Cornuau. Voilà pour la lettre du 27.

Je vous renvoie le *Nunc dimittis* revu. Je ne suis guère content de beaucoup de lettres que vous m'avez envoyées de M. de Bernières. Outre les endroits marqués, j'y en trouve beaucoup d'autres très-suspects, surtout la manière dont il parle de l'indifférence pour les émotions de la sensualité. C'est bien fait de ne se pas trop roidir à faire des actes contraires ; mais aussi d'en venir à dire que c'est l'affaire de Dieu, et non pas la nôtre ; qu'un rien ne réfléchit pas, ne résiste pas ; je ne puis consentir à ces expressions. Je dirois de même : Un rien ne prie pas, ne s'unit pas, n'aime pas, ne se soumet pas ; un rien ne s'anéantit pas ; et voilà toute la piété réduite à rien, ou à des allégories sur le néant : cela peut conduire à de très-grands maux. Pour vous, ma Fille, vous êtes instruite sur ce sujet-là, et vous n'avez, sans vous arrêter, qu'à continuer dans ses peines ce que vous avez commencé ; mais non pas à en venir jamais à ces expressions et sentiments de nonchalance. C'est la réponse à ce qui restoit de la lettre du père Berard. Je ne dis rien sur les attraits dont vous y parlez, parce que je les approuve.

Je n'ai point parlé pour raison à madame de Richelieu ; c'est assez qu'elle ne m'ait parlé de rien. Je vous plains d'être si souvent distraite, et même quand vous écrivez. Songez bien, mais sans scru-

pule, si vous ne pouvez pas un peu vous affranchir de cette captivité extérieure. Ce n'est pas le goût des souffrances, c'est la soumission à la volonté de Dieu qui les envoie, que je vous demande. Voilà réponse à la lettre du 24. Dans la lettre du 20, vous demandez s'il ne vaudroit pas bien mieux songer à la mort, que de recevoir ces touches qui occupent si doucement. Je réponds que non, et que la grande règle est de se laisser tirer au céleste Epoux.

Vous en dites trop en assurant, sur le sujet de madame Guyon, que mon discernement est à l'épreuve de toute dissimulation. C'est assez de dire que j'y prends garde, et que je tâcherai de prendre des précautions contre toutes les dissimulations dont on pourroit user. On peut être trompé en deux manières, ou en croyant ce qui n'est pas, ou en ne croyant pas tout ce qui est. Le dernier peut arriver aisément ; mais il faut prendre des précautions à toutes fins, pour empêcher qu'on n'induise les âmes à erreur, par une mauvaise doctrine ou de mauvaises pratiques.

Je suis obligé aux bontés de madame de Harlay, et l'aurois été à ses lettres.

La vraie raison qui empêche mon Traité sur l'oraison d'aller aussi vite qu'on voudroit, c'est la délicatesse et l'étendue de la matière, et la multiplicité des occupations. Votre zèle pour ma perfection, en y comprenant la pénitence, me plaît beaucoup. Cette bonne fille ne m'a rien dit là-dessus : l'Ecriture m'en dit assez ; et pour le reste, ni je ne le dédaigne, ni je ne le demande.

J'ai reçu une lettre de M. l'abbé de la Trappe : son mieux est bien foible. Le roi lui a permis de choisir un successeur dans sa communauté. Je ne puis rien dire sur mon séjour, ni sur mon départ : le dernier ne sera qu'à l'extrémité. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 1er juillet 1695.

LETTRE CCXXXII.

Sur l'oraison de quiétude.

Monsieur d'Ajou m'a rendu vos billets : je ne trouve rien que de bon dans celui daté du dimanche, et vous pouvez suivre ces dispositions. Je vois quelque sujet d'espérer la venue de madame de Miramion, qui me déterminera d'aller à La Ferté, d'où je monterai la montagne.

Je verrai la version de la préface des Psaumes. Je n'ai garde d'être contraire à l'oraison de quiétude, que j'ai si expressément approuvée, pourvu qu'on ne l'outre pas, comme on fait si souvent les bonnes choses. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 3 juillet 1695.

LETTRE CCXXXIII.

Sa vénération pour saint Bernard; et sur les véritables caractères de l'humilité.

Je pars aujourd'hui pour la Trappe. Avant mon départ, je vous donne avis de la réception de votre lettre du 14. Madame l'abbesse vous portera un billet de moi. Je vous ferai rendre une ordonnance à mon retour.

Je vous fais, de très-bon cœur, la dernière réponse de saint Bernard; car, par la grâce de Dieu, je la porte dans mon fond; et vous m'avez fait grand plaisir de me la marquer dans ce saint. Elle me donne une nouvelle vénération pour lui, par-dessus celle que j'ai toujours eue très-grande pour sa très-pure et paternelle charité. Enracinez-vous dans l'humilité par la foi et par le chaste et pur amour: c'est la source de la véritable humilité. Qui aime s'oublie soi-même, et n'a garde de se compter pour quelque chose; puisqu'il s'est oublié, et ne se retrouve qu'en Dieu par Jésus-Christ. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille, à jamais.

A Paris, ce 16 juillet 1695.

LETTRE CCXXXIV.

Sur la mort de M. de Morstein; sur une retraite; sur Jésus-Christ transfiguré, et sur l'abbé de la Trappe.

J'ai reçu la lettre dont vous êtes en peine. Vous ne doutez point, ma Fille, que je n'aie pris beaucoup de part à l'affliction de madame votre sœur, et à la vôtre. J'ai appris de M. de Chevreuse que la fin de M. de Morstein a été précédée d'une vie si chrétienne, qu'on peut croire que Dieu le préparoit à ce dernier moment. Pour M. le comte d'Albert, lundi à six heures du soir que je quittai M. de Chevreuse, M. de Guiscard ne lui en écrivoit pas un mot, ne lui circonstanciant que ce qui regardoit M. de Morstein; et c'est ce qui lui faisoit croire qu'il n'étoit rien de ce qu'on disoit de M. le comte d'Albert.

Je prie Dieu qu'il bénisse votre retraite. Vous trouverez dans les Evangiles, et dans la seconde Epître de saint Pierre, de quoi vous entretenir sur Jésus-Christ transfiguré. C'est en cet état où il paroît le plus beau des enfants des hommes, par l'anticipation de sa gloire, par le témoignage que lui rendent Moïse et les prophètes, et par l'invitation qui nous vient du ciel de l'entendre. Faites le sujet de votre retraite de l'évangile des dix Vierges: préparez-vous à entrer aux noces de l'Epoux, en disant avec saint Jean: *Venez, Seigneur Jésus, venez*: et le reste de la fin de l'Apocalypse, joint au chapitre Ier du Cantique des cantiques.

M. l'abbé de la Trappe m'a donné cette lettre en réponse aux vô-

tres. Sa main droite est toujours ulcérée ; mais il me paroît en état de vivre encore quelques années. Le repos où il va entrer contribuera à le conserver. Son successeur est un saint et éclairé religieux *, qui a le don de la parole avec celui de l'exemple et de la conduite. J'ai été très-édifié du monastère des Clairets, où l'œuvre de Dieu avance sous la conduite d'une sainte et zélée abbesse. Ma santé est bonne ; mais j'ai besoin d'un peu de repos à Germigny, où je vais. Je prie le saint Epoux d'être avec vous.

À Meaux, ce 4 août 1695.

LETTRE CCXXXV.

Il lui donne différents avis sur son état et ses peines, et l'excite à la confiance en Dieu.

Continuez à suivre votre attrait : recevez sans scrupule des larmes que Dieu vous envoie. Laissez dire les hommes : écoutez Dieu ; écoutez Jésus : l'épouse se réjouit à la seule voix de l'Epoux. Il est vrai que j'ai beaucoup estimé la vie de la mère de l'Incarnation **. Vous avez raison de vous en tenir à saint Augustin, qui ne connoît point ces abstractions. Il y a un sensible qui est bien profond et bien intime ; assurez-vous-en. Modérez l'oraison, ma Fille, quand vous vous sentirez foible ; Dieu l'aura fort agréable.

Si ces peines viennent, soumettez-vous à la volonté de Dieu, et laissez-lui le choix de ses contre-poids. Je le prie pourtant de les détourner ; et en même temps je vous défends de vous laisser détourner de ce que vous avez à faire. Quand vous désirez de sentir plus de foi envers le mystère de l'eucharistie, vous avez raison d'un côté ; dites seulement avec les apôtres : *Seigneur, augmentez-nous la foi* ; et avec cet autre : *Je crois, Seigneur : aidez mon incrédulité* ; et laissez tout passer.

Si vous connoissez en cette fille un grand progrès, avec une forte envie de se corriger, vous pouvez la recevoir. Mandez-moi ce qu'on a fait de la fille du père Antheaume. Ce Père me presse fort en sa faveur, et je voudrois lui faire plaisir ; mais non pas faire mon affaire de cette réception.

Abandonnez-vous à l'amour et à toute l'étendue de l'attrait divin, avec une entière dilatation de cœur.

* Dom Zozime, à qui le roi, sur la démission de M. de Rancé, et à sa prière, accorda le brevet de l'abbaye de la Trappe, le 20 janvier 1695. Ses bulles furent expédiées le 20 décembre de la même année, et il prit possession le 22 janvier de l'année suivante ; mais il ne fut pas long-temps en place, car il mourut avant l'ancien abbé.

** Il est ici question de la *Vie de la vénérable mère Marie de l'Incarnation, supérieure des Ursulines en Canada*, que dom Claude-Martin, son fils, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, et d'un mérite très-distingué, publia en 1677, en un volume in-12. Bossuet, dans ses ouvrages sur le quiétisme, témoigne beaucoup d'estime et de respect pour cette sainte religieuse.

J'ai vu ici le père Soanen, et je l'ai arrêté à souper et à coucher à l'évêché : j'ai fait ce que j'ai pu pour le satisfaire.

Je ne trouve rien que de bien dans les sentiments que vous me marquez pour la confession, dans votre lettre de dimanche. Je ne vois pas qu'on puisse être dangereusement trompé, en consultant et suivant en simplicité son évêque. Encore un coup, suivez l'attrait, et laissez-vous tenir doucement en oraison autant qu'il plaira à Dieu, sans vous inquiéter du diable qui pourroit intervenir; mais assurez-vous en Dieu : on peut prétendre à tout avec Jésus-Christ, pourvu qu'on veuille l'aimer. Espérez en Dieu à la vie et à la mort. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 8 août 1695.

LETTRE CCXXXVI.

Sur l'usage qu'elle doit faire de ses peines; sur le désir qu'elle avoit qu'on offrît au prélat le siége de Paris qui étoit vacant; et sur madame Guyon.

J'approuve fort que vous fassiez un compliment à madame de Harlay votre amie, sur la mort de M. le marquis de Vieux-Bourg, qui étoit en vérité un aimable homme, et digne d'être regretté.

Dieu soit loué, ma chère Fille, et sa bonté adorée, sur la préservation de cette peine incommode et affligeante. Souvenez-vous, si elle vient, de l'offrir de Dieu pour tels pécheurs qu'il voudra : il a cela fort agréable, et qu'on souffre en charité et en esprit de communion pour ses frères.

Sur vos lettres du 10 et du 11, je vous avertirai fidèlement de tout ce que je saurai. Il y a toute apparence, et pour mieux dire toute certitude, que Dieu, par miséricorde autant que par justice, me laissera dans ma place *. Quand vous souhaitez qu'on m'offre, et que je refuse, vous voulez contenter la vanité; il vaut bien mieux contenter l'humilité, et dire avec David sur cette petite humiliation, si c'en est une : *Bonum mihi quia humiliasti me*[1].

Le père Antheaume ne saura rien. Je ne connois pas assez cette fille pour me rendre son intercesseur auprès de Madame. J'honore fort le bon Père; mais il ne la connoît guère plus que moi, et cela ne peut pas faire un engagement assez fort pour moi : peut-être tiendroit-elle la place de quelque plus digne sujet; ainsi je m'en tiens là.

Assurez madame Renard de mon amitié. J'aurai soin de vous envoyer l'ordonnance de M. de Châlons **, qui est à la vérité très-belle, très-sainte et très-intérieure : je vous renverrai aussi la mienne.

* On parloit de Bossuet pour remplir le siége de Paris, vacant par la mort de M. de Harlay.

[1] *Ps.* CXVIII. 71.

** Louis-Antoine de Noailles, depuis archevêque de Paris et cardinal, qui publia cette année une ordonnance contre le quiétisme.

J'ai fait à l'égard de madame Guyon tout ce que demandoit l'ordre de la discipline : je ne juge point du cœur. Sa rétractation ne vous est point nécessaire ; elle paroîtra en son temps. Ne vous embarrassez point sur le quiétisme : vous êtes très-éloignée de cet esprit-là.

Il faudroit éviter sur les réceptions les crieries qui semblent vouloir imprimer des nécessités : ce sera une matière de visite.

J'ai vu ce matin le père Toquet, et j'ai fort combattu ses vues de la Trappe. Je lui ai dit ce que vous souhaitiez pour moi, qui est la nomination et le refus : il n'a pas paru éloigné d'un pareil souhait ; mais au fond il ne convient pas.

C'est bien fait d'avoir mis fin à votre retraite, et je loue Madame de sa précaution. On peut aspirer à tout avec Dieu, pourvu qu'on soit soumis. Les dernières et les premières places à cet égard sont égales, et les premières se trouvent souvent dans les derniers rangs. Il n'y a rien que Dieu cache tant que les grandes grâces. Laissez Dieu le maître de ses touches, et priez-le de vous aider par les moyens les plus secrets, si c'est sa volonté. Il n'y a point de résolution à écrire sur votre retraite, si ce n'est celle de bien aimer Dieu. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 12 août 1695.

LETTRE CCXXXVII.

Sur la réception d'une novice : qu'il faut faire le bien sans en attendre des hommes aucune récompense · avis propres à son état.

Je n'y fais pas tant de façons : j'ai, ma Fille, écrit tout simplement à madame l'abbesse, que je ne connoissois pas assez cette fille pour prendre part à ce qui la regarde. J'en ai mandé autant à celles qui m'en ont écrit, non pour approuver ces grands bruits, mais afin qu'on ne pense pas que j'entre dans les desseins du père Antheaume, ni que ce Père pousse si loin de pures civilités. Je ne laisse pas de ressentir les égards qu'on a eus pour moi, surtout ceux de madame de Luynes et les vôtres. Laissez toutes deux discourir celles dont vous me parlez, et continuez à bien faire sans aucune récompense sur la terre du côté de celles à qui vous faites du bien ; car c'est là où il faut espérer ce que dit le Fils de Dieu : *Il vous sera rendu dans la résurrection des justes*[1]. Il ne faut jamais souhaiter la reconnoissance par rapport à soi ; mais seulement par rapport à ceux qui la doivent.

Je suis bien aise de l'accroissement de cet esprit de retraite : quand Dieu change les dispositions, il ne laisse pas de bâtir sur le même fond. Il n'est pas besoin que vous méditiez beaucoup : exercez l'a-

[1] *Luc.*, XIV. 14.

mour doucement et en toute simplicité, sans rien forcer, et sans vous troubler pour la cessation, ou pour la continuation, et pour le renouvellement des dispositions qui ne sont pas essentielles à l'esprit de la foi. Ne vous inquiétez non plus de ces goûts ou de ces dégoûts: tout est dans le fond, d'où il sortira ou demeurera concentré quand Dieu le voudra; et c'est assez.

Voilà l'ordonnance de M. de Châlons, et un autre exemplaire de la mienne : elles sont de même esprit, quoique différentes dans les manières.

Il passa hier à deux heures après midi un courrier, qui dit qu'il alloit porter de bonnes nouvelles à M. de Châlons: ce seroit un choix dont j'aurois une grande joie. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 16 août 1695.

LETTRE CCXXXVIII.

Sur la nomination de M. de Noailles à l'archevêché de Paris; l'Instruction de Bossuet sur l'Oraison; la supériorité de Navarre; les qualités nécessaires pour trouver devant Dieu la paix.

Vous aurez appris, ma Fille, que la grande expectation du public sur l'archevêché de cette ville a été heureusement terminée par la nomination de M. de Châlons, dont je me suis beaucoup réjoui, non-seulement parce qu'il est mon ami intime, mais plus encore pour le grand bien qu'un tel pasteur apportera à tout le troupeau. Voilà vos appréhensions finies : pour moi, je puis vous assurer que je n'ai pas cru un moment que cela pût tourner autrement, et que tous mes souhaits sont accomplis. Il n'y a plus à douter, malgré tant de vains discours des hommes, que, selon tous mes désirs, je ne sois enterré aux pieds de mes saints prédécesseurs, en travaillant au salut du troupeau qui m'est confié, dont votre saint monastère fait une des principales parties, et vous-même la première fille de votre pasteur.

Je n'ai pas discontinué un seul moment de travailler à l'Instruction que j'ai promise, et que vous souhaitez sur l'Oraison : c'est une ample et délicate matière, autant qu'elle est importante. Nous étions convenus ensemble que les articles dressés par nos communs soins seroient publiés de même, sans nommer aucun auteur particulier.

La supériorité de Navarre vaut autant que la provisorerie de Sorbonne; c'est-à-dire rien du tout qu'un titre d'honneur, et un soin de ces deux maisons, qui ne m'attache en aucune sorte à Paris.

Je suis ravi du bien que vous dites de cette religieuse : je crois qu'elle viendra dans le diocèse, où nous lui ferons faire ce qu'il faudra. Puissiez-vous être de celles qui sont formées par la grâce, pour trouver devant Dieu la paix et pour elles et pour les autres. Il

en coûte bon, et on a besoin pour cela d'être ferme comme une muraille pour soutenir les assauts de l'ennemi, et d'avoir pour tous les pécheurs des mamelles que la charité remplisse. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 22 août 1695.

P. S. Aimez Dieu et le désert avec Jésus-Christ, avec ses anges et avec les bêtes sauvages.

J'irai tenir le synode, et vous voir bientôt après, s'il plaît à Dieu.

LETTRE CCXXXIX.

Sur ses attraits ; le mérite de l'amour, et ses différents états.

Il est difficile, ma Fille, qu'occupé autant que je le suis de la matière que j'ai à traiter, je puisse trouver tout le temps que je donnois autrefois à vous écrire. Je répondrai à tous vos doutes particuliers, en instruisant toute l'Eglise selon les lumières et la mesure que Dieu me donnera. Je crois aussi vous avoir donné tous les principes dans mes lettres; et entre autres choses de vous avoir bien fait entendre que je n'ai jamais eu aucune vue de changer vos attraits, ni de vous en souhaiter d'autres : recevez-les donc. Je révère tout ce qui vient de Dieu, et n'approuve pas ceux qui veulent toujours rejeter ces délectations célestes.

Je ne suis pas persuadé qu'on mérite plus dans la privation et la sécheresse, mais qu'on mérite d'une autre sorte; et j'aime mieux qu'on s'occupe de l'amour saint, que du mérite qu'on acquiert en le pratiquant. Vous entendez bien l'abandon : exercez-le de même, et ne vous embarrassez pas de M. Nicole, qui n'improuveroit pas votre abandon : en tout cas, vous avez à écouter au dedans un autre maître.

On peut souhaiter l'attrait, comme on peut souhaiter l'amour où il porte : on peut souhaiter la délectation comme une suite et comme un motif de l'amour, et un moyen de l'exercer avec plus de persévérance. Quand Dieu retire ses délectations au sensible, il ne fait que les enfoncer plus avant, et ne laisse non plus les âmes saintes sans cet attrait que sans amour. Quand la douce plaie de l'amour commence une fois à se faire sentir à un cœur, il se retourne sans cesse, et comme naturellement, du côté d'où lui vient le coup; et à son tour il veut blesser le cœur de l'Epoux, qui dit dans le saint Cantique[1] : *Vous avez blessé mon cœur, ma sœur, mon épouse, encore un coup, vous avez blessé mon cœur par un seul cheveu qui flotte sur votre cou.* Il ne faut rien pour blesser l'Epoux : il ne faut que

[1] *Cant.*, IV. 9.

laisser aller au doux vent de son inspiration le moindre de ses cheveux, le moindre de ses désirs; car tout est dans le moindre et dans le seul : tout se réduit en la dernière simplicité. Soyez donc simple et sans retour, et allez toujours en avant vers le chaste Epoux : suivez-le, soit qu'il vienne, soit qu'il fuie; car il ne fuit que pour être suivi. Dieu soit avec vous.

A Meaux, ce 23 septembre 1695.

LETTRE CCXL.

Sur les études des demoiselles dont elle étoit chargée; sur les chansons d'amour, et sur les jeux de hasard.

Madame du Chalard arriva ici hier tout à la nuit, et en est repartie à sept heures du matin. Je lui ai répondu sur tous ses doutes autant que j'ai pu, et j'ai été fort content d'elle.

Je vous charge volontiers de mes reconnoissances envers saint Ebrigisille, et j'attends encore de lui de plus grandes grâces. Je vais dimanche en visite à Nanteuil-le-Haudoin jusqu'à mardi. Il y a longtemps qne vous ne me dites rien de madame de Luynes. Mon frère et toute la famille vous est bien obligé, et vous rend avec moi mille grâces très-humbles. Le religieux prémontré dont vous me parlez n'a point rendu de lettre de vous : peut-être l'a-t-il fait rendre par quelque autre main. J'en ai reçu une du même sens que celles dont vous me faites l'exposé, et j'y consens de bon cœur, n'ayant rien qui me presse plus que d'annoncer à Jouarre la sainte parole.

Vous pouvez apprendre à ces demoiselles ce que vous savez d'arithmétique, de la carte et de l'histoire : le blason est moins que rien; mais aussi on le peut apprendre en peu de temps; et je ne haïrois rien tant qu'un attachement pour cela, où il n'y a que vanité. Il n'y a nul inconvénient à leur faire lire l'Histoire romaine, soit dans les originaux ou dans Coeffeteau. Pour le latin, vous pouvez ajouter aux lettres de saint Jérôme les histoires de Sulpice-Sévère. Bannissez en toutes manières les chansons d'amour : ne souffrez pas qu'on nomme ce nom en votre présence : je vous donne toute liberté de vous servir de mon nom pour cela. Vous pouvez dissimuler quelquefois; mais que ce soit dans l'intention de mieux frapper votre coup. Parlez humblement, mais franchement, à Madame là-dessus : dites-lui que tout le monde n'est pas comme elle d'une innocence inaltérable : enfin n'épargnez rien pour cela; et, je vous prie, point de complaisance : je ne ferai jamais rien paroître. Notre-Seigneur, ma Fille, soit avec vous.

A Germigny, ce 30 septembre 1695.

P. S. On blâme dans les jeux de hasard le hasard même, pour ne

point parler de la perte du temps, de l'attache, des passions, de l'avarice qui règnent dans ces jeux; et il ne les faut en aucune sorte souffrir aux pensionnaires dans un cloître.

LETTRE CCXLI.

Il lui promet de lui continuer ses soins, et l'encourage dans ses bonnes résolutions.

Le paquet dont vous êtes en peine m'a été rendu, et la lettre de madame la duchesse de Luynes est brûlée. Je compte, ma Fille, de ne bouger d'ici dans toute la semaine prochaine, ni dans les premiers jours de la suivante. Commencez par là vos petites courses. Nous écrirons ici tout ce qu'il faudra pour votre conscience. Je commencerai par prendre toute l'autorité de M. de Rouen; et ensuite j'agirai toujours comme étant votre propre prélat. Ainsi je ne changerai en rien du tout, et seulement on sera un peu plus loin : mais la grâce de Dieu ne s'éloigne pas, ét son Evangile marche.

Ma sœur Cornuau vous fera voir, et à madame votre sœur, la lettre que je lui écris sur ses vues. Aidez-la à se bien conduire. Je ferai ce qu'il faudra avec madame d'Alègre. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous, et je vous bénis en son nom.

A Germigny, ce 8 octobre 1695.

P. S. Soyez ferme en Notre-Seigneur : ne vous faites point malade. Dieu disposera toutes choses; et, encore un coup, je ne vous manquerai en rien, s'il lui plaît.

LETTRE CCXLII.

Sur les dispositions de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et la vertu qui en découle; sur l'erreur des mystiques à l'égard des saintes délectations; et la cause des souffrances de l'âme dans l'opération où Dieu la délecte.

Vous voulez que je vous dise, ma Fille, ce que Dieu demande de vous, pour vous conformer à l'état où il vous met. Je vous réponds qu'avant toutes choses, il veut que vous continuiez, peut-être que vous augmentiez vos communions; et c'est visiblement où vous conduit cette union aux dispositions de Jésus dans l'Eucharistie. Il ne faut donc point adhérer à ceux qui veulent régler si précisément le nombre des communions à chaque semaine : ces règles des communautés ont de bons motifs; mais ne règlent pas les désirs des âmes, ou plutôt les désirs de Dieu dans les âmes mêmes.

Mais quelles sont ces dispositions de Jésus dans l'Eucharistie? Ce sont des dispositions d'union, de jouissance, d'amour. Tout l'Evangile le crie : Jésus veut qu'on soit un avec lui; il veut jouir, il veut qu'on jouisse de lui. Sa sainte chair est le milieu de cette union; il se donne; mais c'est qu'il veut se donner encore davantage : *Se ip-*

sum dabit, quia se ipsum dedit, disoit saint Augustin [1]. Il est le gage de lui-même : sa présence réelle, sentie par la foi, est le gage de sa présence parfaite, lorsque nous lui serons semblables en le voyant tel qu'il est. Ainsi l'esprit de Jésus dans l'Eucharistie, c'est que l'union nous soit un gage de l'union, et accomplisse le mystère de l'amour ici en espérance, et là en effet.

Jésus-Christ nous a donné une vraie idée de ses dispositions dans l'Eucharistie, en nous rappelant cette vertu qui découloit de son corps sur ceux qui savoient le toucher comme il veut l'être; car il ne faut pas croire que cette vertu sorte seulement pour guérir les corps. Jésus-Christ est encore plus sauveur des âmes ; il en pique le fond ; il y excite les saints désirs ; il les unit à lui-même, et les prépare à une union plus divine et plus excellente : et tout cela est l'effet de la vertu qu'il portoit dans son humanité, et qui se dégage sur ceux qui le touchent avec la foi.

Je ne m'étonne donc pas si en recevant dans l'Eucharistie, par la sainte chair de Jésus, et par son humanité unie au Verbe, cette divine vertu, on fond en larmes. Cette vertu émeut, attendrit, amollit le cœur qu'elle touche, et en fait couler comme le sang par les yeux. Ne vous arrêtez point à ceux qui accusent ces larmes de foiblesses : il y a des larmes semblables à celles d'un David, à celles d'un Paul, à celles de Jésus-Christ même ; et s'opposer au cours de telles larmes, c'est s'opposer à la doctrine de tous les saints. C'est bien fait alors, avec l'épouse sacrée, de tirer l'Epoux dans le désert, dans la maison de notre Mère, dans le secret des instructions de l'Eglise et de ses pasteurs, et de boire en sûreté sous leur conduite ces enivrantes douceurs.

Il est vrai que cette vertu dont Jésus est plein ne demande qu'à sortir ; et ainsi, comme elle a choisi la divine Eucharistie comme le canal où elle se veut dégorger sur les âmes, c'est lui faire violence que de retarder ses écoulements en différant les communions. Ainsi, pour ôter en vous tout empêchement qui vous pourroit séparer de cette divine viande, je vous réitère les défenses que je vous ai faites de vous retirer de ce sacrement, et de la confession qui y prépare, par les craintes d'avoir consenti à certaines tentations, ou de ne les avoir pas repoussées par actes exprès et formels. Ne vous arrêtez à aucun péché quel qu'il soit, envie, jalousie, aversion, à moins, comme je vous l'ai dit souvent, que l'assurance d'y avoir consenti puisse être confirmée par serment avec une pleine certitude. Ne vous tourmentez point inutilement et très-dangereusement à faire ces actes exprès quand vous n'en aurez point la facilité, ni même

[1] *Enar. in Ps.* XLII. tom. IV. col. 366.

quand vous l'auriez, lorsque Dieu vous demandera autre chose au dedans. Ne vous confessez jamais de ces peines que vous savez. Ne laissez point gêner votre cœur par toutes ces anxiétés; mais dans la sainte liberté des enfants de Dieu, et d'une épouse que son amour enhardit, livrez-vous aux opérations du Verbe, qui veut laisser couler sa vertu sur vous. Elle aime les âmes chastes; mais aussi elle les fait telles; et vous trouverez l'explication de cette chasteté des âmes dans ces paroles de saint Pierre [1] : « Vous devez purifier vos âmes; et » les rendre chastes par l'obéissance de la charité, dans l'amour de » la fraternité, en se rendant attentifs à s'aimer de plus en plus » avec un cœur simple; renouvelés et régénérés non d'une semence » corruptible, mais d'une semence immortelle, par la parole du » Dieu vivant, qui demeure éternellement. »

Ne vous étonnez pas quand vous trouverez en vous-même des penchants contraires à la vertu, et ne concluez pas de là que vous deviez vous retirer de la communion, dont vous pourriez abuser. Gardez-vous bien de céder à cette peine, car c'est donner à la tentation ce qu'elle demande. Cherchez votre force dans l'Eucharistie, qui seule vous peut assujettir à la divine vertu, qui sort de Jésus pour imprimer en nous sa ressemblance. Laissez-vous heureusement enivrer du désir de cette union avec le plus beau et en même temps le plus pur des enfants des hommes. Quand, accablée avec saint Bernard du poids de ses grâces, vous ne saurez où vous mettre pour les recevoir, dites-lui qu'il fasse en vous ce qu'il veut, et qu'il se reçoive lui-même. Portez vos infirmités corporelles et spirituelles avec Jésus-Christ, et mettez votre force dans sa croix, en écoutant ce qu'il dit au saint apôtre : *Ma vertu,* cette vertu dont je suis rempli, et qui découle de moi, *se perfectionne dans l'infirmité* [2].

Tenez pour certain, quoi qu'on vous dise, et qui que ce soit qui vous le dise, que les mystiques se trompent, ou ne s'entendent pas eux-mêmes, quand ils croient que les saintes délectations que Dieu répand dans les âmes soient un état de foiblesse, ou qu'il leur faille préférer les privations, ou que ces délectations empêchent ou diminuent le mérite. Vous avez raison de dire qu'on ne trouve point tout cela dans saint Augustin; et on ne le trouve pas dans saint Augustin, parce qu'il ne l'a pas trouvé dans l'Evangile. La source du mérite, c'est la charité, c'est l'amour; et d'imaginer un amour qui ne porte point de délectation, c'est imaginer un amour qui ne porte amour, et une union avec Dieu sans goûter en lui le souverain bien, qui fait le fond de son être et de sa substance. Il est vrai qu'il ne faut pas s'arrêter aux vertus et aux dons de Dieu; et saint Augustin

[1] I *Petr.*, I. 22. — [2] 2 *Cor.*, XII. 9.

a dit que « c'est de Dieu, et non pas de ses dons, dont il faut jouir : » mais enfin il ajoute aussi que c'est par ses dons qu'on l'aime, qu'on s'y unit, qu'on jouit de lui ; et s'imaginer des états où l'on jouisse de Dieu par autre chose que par un don spécial de Dieu lui-même, c'est se repaître l'esprit de chimères et d'illusions. La pureté de l'amour consiste en deux choses : l'une, à rendre à Dieu tous ses dons comme choses qu'on tient de lui seul ; l'autre, de mettre ses dons dans leur usage véritable, en nous en servant pour nous plaire en Dieu, et non en nous-mêmes.

Les mystiques raffinent trop sur cette séparation des dons de Dieu d'avec lui. La simplicité du cœur fait recevoir ces dons comme étant de Dieu, qui les met en nous ; et on aime à n'être riche que par ses largesses. Au surplus, un vrai amour ne permet pas d'être indifférent aux dons de Dieu. On ne peut pas ne pas aimer sa libéralité : on l'aime tel qu'il est, et pour ainsi dire dans le plus pur de son être, quand on l'aime comme bienfaisant et comme béatifiant ; et tout le reste est une idée qu'on ne trouve ni dans l'Ecriture, ni dans la doctrine des saints.

Ajoutez à cette parole que vous rapportez de David : *Delectare in Domino, et ipse dabit tibi cogitationes cordis tui* [1] ; ces autres paroles du livre des Machabées, qui semblent être une plus ample explication de la courte sentence de David : « Dieu nous donne un cœur » pour le servir, et pour faire sa volonté avec grand courage et une » pleine volonté : » *Corde magno, et animo volenti* [2]. De dire que cette grandeur d'un cœur courageux et cette volonté pleine diminue le mérite, et nous rend moins agréables à Dieu, c'est-à-dire que la chaleur diminue dans le midi.

Ces raffinements dans la piété montrent qu'on la met dans des réflexions et dans des raisonnements, et non dans la vérité, quoiqu'on s'en vante. Au surplus, j'approuve votre sentiment, de penser peu à ses mérites, pour deux raisons : l'une, comme dit saint Bernard [3], « que nous avons des mérites pour mériter de Dieu, et non pour nous applaudir à nous-mêmes ; » l'autre, qu'en pensant à la grâce, qui est la source de tout mérite, on honore les mérites dans leur principe.

Ce qu'on souffre dans l'opération où Dieu délecte les âmes vient de l'un de ces trois principes : l'un, que les délectations ne sont pas pleines, et que l'amour qu'elles inspirent n'est pas jouissant ; l'autre, que l'âme y est trop poussée au-dessus d'elle-même, ce qui n'est pas sans une secrète souffrance de la difficulté qu'on trouve à les suivre ; le dernier, qu'elles sont détruisantes, crucifiantes, anéan-

[1] *Ps.* XXXVI. 4. — [2] 2 *Mach.*, I. 3. — [3] *In Cant. serm.* LXVIII. n. 6. tom. I. col. 1506.

tissantes, tendant, comme dit saint Paul[1], à la division de l'âme avec l'esprit, jusqu'aux dernières jointures et à la moelle des os. Il s'y mêle encore d'autres causes, comme sont le poids de la grâce même, et la conviction qu'elle porte de l'ingratitude de l'âme : mais en même temps que la grâce pèse, la grâce soutient aussi ; et Dieu, qui la donne d'en haut, est en nous pour y soutenir ses propres efforts.

Quand vous vous sentez attirée à quelque chose d'intime, n'acquiescez point à la volonté ni de lire, ni de penser à autre chose, si ce n'est que la nécessité ou la charité le demande : autrement l'Epoux s'en ira, et vous aurez peine à le rappeler.

Je crois avoir répondu à vos demandes, et vous avoir expliqué ce que Dieu exige de vous. Réjouissez-vous avec Jésus-Christ de ce qu'il est le plus beau des enfants des hommes, et souvenez-vous qu'il faut mettre, parmi ces beautés, la bonté qu'il a de vouloir gagner les cœurs et les remplir de lui-même.

Je n'approuverois pas qu'au milieu des récréations, vous fissiez une autre oraison que celle qu'on doit toujours faire. Pour la retraite, tenez-vous-y autant que la tête la pourra porter, et prenez les relâchements nécessaires à votre tempérament. Continuez à m'écrire : Dieu veut que vous vous assuriez par l'obéissance, et c'est par là qu'il vous veut conserver la liberté où il vous demande. Je suis à vous en son saint amour.

A Germigny, ce mardi 12 octobre 1695.

P. S. Je n'ai pas le temps de relire. Je salue madame de Luynes, et le reste de nos chères Filles affligées, sans oublier ma sœur Cornuau.

LETTRE CCXLIII.

Sur les désirs dont Dieu ne veut pas l'accomplissement ; sur la vie de saint Catherine de Gênes, et le bonheur de la vie cachée.

Il m'est bien aisé de vous dire en général, ma Fille, pourquoi Dieu inspire aux âmes tant de saints désirs dont il ne veut point l'accomplissement ; car il nous a révélé qu'il leur donne en cela double mérite : l'un, de vouloir un bien ; et l'autre, de se soumettre aux ordres de Dieu. De rendre compte du particulier, vous ne me le demandez pas, et je ne le puis.

Vous ferez votre retraite quand il lui plaira de le permettre, et je le prie d'accepter en attendant votre bonne volonté.

Que sert, ma Fille, que le monde sache la facilité ou difficulté que j'ai ou que je n'ai pas à la composition ? Il me suffit de prendre

[1] *Hebr.*, IV. 12.

les moments de Dieu, et de n'en perdre aucun de ceux qu'il me donne.

J'ai reçu la réponse de M. le duc de Chevreuse, conforme à ce que vous me mandez; mais dans le fond un peu étonné du changement de madame votre sœur.

La vie de sainte Catherine de Gênes est pleine de choses extraordinaires; mais simples, et très-éloignées des nouveaux raffinements, quoiqu'on se serve beaucoup de son autorité et de ses exemples.

Si madame votre sœur persiste dans le véritable désir de se cacher avec Jésus-Christ, elle est heureuse d'avoir refusé le prieuré. Je loue beaucoup les amitiés de madame la duchesse de Luynes; mais la vie cachée en Jésus-Christ vaut mieux que tous les bénéfices du monde. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 28 octobre 1695.

LETTRE CCXLIV.

Sur la fête de Noël; quelques affaires de Jouarre, et la communion.

J'ai pourtant toujours le même cœur. Il ne faut, ma Fille, attribuer mon silence qu'au peu de loisir. N'ayez point de regret d'être demeurée : je suis à vous, et à Jouarre autant que jamais. Je vous verrai assurément après la fête, s'il plaît à Dieu; je souhaite que vous la passiez saintement. Dans quelle troupe des adorateurs voulez-vous que je vous mette? De celle des anges, ou de celle des bergers? Votre état vous appelle aux premiers : dites donc, avec ces esprits célestes, votre *Gloria in excelsis*. La simplicité des bergers vous tend les bras : allez avec zèle, et retournez avec joie, en glorifiant Dieu dans la compagnie des autres.

J'ai vu madame de Chevreuse, et nous avons tout traité à fond : j'ai vu aussi le père Moret. J'ai dit tout ce qu'il falloit, et à qui il falloit. Sur ce qu'on a dit de madame votre sœur et de vous, nous en parlerons. Cette lettre n'est que pour vous dire que j'arrive.

Je ne me souviens point d'avoir reçu de lettre de madame de Lusancy qui demandât réponse, depuis une à laquelle j'ai assurément répondu, et qui en attendoit d'elle une seconde sur le sujet de madame sa nièce. Je vous prie de lui donner avis de ce messager, afin qu'elle ne perde pas cette occasion de me faire savoir ce qu'il lui plaira. Il me semble que c'est vous qui m'avez écrit que mademoiselle de Soubise avoit été attaquée de ce mal presque universel à Jouarre : je l'ai bien recommandée à Notre-Seigneur. J'aurai tout l'égard possible à Jouarre dans la capitation : nous serons tous

accablés, et il faudra porter notre mal avec patience. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 18 décembre 1695.

P. S. Voici le principal : continuez vos communions, malgré tout ce que vous dites de vos infidélités. Dieu est fidèle et bon, c'est assez.

LETTRE CCXLV.

Sur les attraits de cette religieuse, et la meilleure disposition pour recevoir la confirmation.

J'écris à ma sœur Cornuau, dont la lettre presse. Je n'ai pas le loisir de chercher celle de madame de Lusancy. J'ouvre et lis d'abord toutes les lettres ; j'en brûle quelquefois, et ce sont celles qui ne demandent point de réponse : les autres entrent dans des porte-feuilles, avec lesquels elles me suivent partout, et je n'en laisse jamais au lieu d'où je pars. Je prendrai le premier temps libre pour y repasser, les revoir, et faire réponse.

Suivez vos attraits sans crainte dans chaque moment, et ne vous arrêtez point à M. Nicole, qui a ses manières de s'expliquer, où vous n'êtes point obligée d'entrer. Je travaille sans relâche ; c'est tout ce que je puis dire.

La meilleure disposition pour recevoir la confirmation, est toujours de la regarder comme le remède à la persécution que le monde fait sans cesse aux enfants de Dieu, par ses exemples pervers, et surtout par ses coutumes et ses maximes tyranniques et corrompues, qui entraînent les âmes foibles, c'est-à-dire, la plupart de celles qui vivent au milieu du monde. Cette tyrannie s'étend jusque dans la maison de Dieu, où quelquefois l'on n'ose pas même pratiquer ce qui est parfait ; tant la coutume s'oppose à la vérité.

Vous recevrez de madame votre abbesse les ordres pour les pensionnaires qui devront être confirmées.

Il est vrai qu'on a dit au roi ce que vous avez su ; mais cela n'avoit rien de commun avec Villarceaux : ce sont de vieilles impressions de Port-Royal, dont on a peine à revenir ; mais qui, Dieu merci, ne font aucun mal, si ce n'est de retarder le cours des grâces de la cour, ce qui est souvent un avancement de celles de Dieu. Je n'ai pas le temps d'en dire davantage : je crois que je vous verrai avant la Circoncision. Dieu soit avec vous.

A Meaux, ce 20 décembre 1695.

LETTRE CCXLVI.

Que son état est bien différent de celui qu'il réprouve dans les quiétistes.

Je me suis bien souvenu, ma Fille, de l'état que vous m'aviez représentée : j'ai même trouvé la lettre. Je me suis souvenu aussi que déjà jusqu'à deux fois vous avez eu de pareilles dispositions, et cela revenoit par intervalle; mais foible d'abord à comparaison de celles-ci, et peu durables : ainsi cet état ne m'a point surpris; vous y pouvez marcher sans crainte. Il ne faut point que mon livre vous en rebute : il est fait pour empêcher que l'on en abuse; mais on ne peut pas empêcher Dieu de tirer les âmes à lui par les voies qu'il veut.

Je vous dirai, comme disoit saint François de Sales : Soyez active, passive ou patiente, comme Dieu voudra. Ce qu'on appelle cessation d'actes n'est après tout qu'une concentration des actes au dedans. Laissez-vous conduire à Dieu. Tant que je ne vous verrai point indifférente à la damnation, vous ne serez point du nombre des quiétistes que je réprouve. Du reste, l'oraison de quiétude est une oraison en soi vraiment divine; et vous savez bien que, loin de la rejeter, j'en ai donné les principes dans les livres VII et VIII. Vivez donc en paix. Notre-Seigneur soit avec vous à jamais.

A Paris, ce mercredi, à la fin de décembre 1695.

LETTRE CCXLVII.

Sur l'amour de la retraite; les entretiens touchant le prochain; les artifices de l'amour-propre; l'usage qu'on peut faire de certaines ruses innocentes; sur sainte Catherine de Gênes, et les goûts purement sensibles.

Vous avez bien fait, ma Fille, d'accepter l'emploi qu'on vous a donné, et vous le devez continuer tant que votre santé n'en sera point incommodée. L'amour de la retraite est quelquefois dans le cœur sans être sensible, et alors il n'en vaut que mieux; parce que c'est une partie de la retraite que la volonté soit si fort en elle-même, et l'âme dans un si grand recueillement, que les sens n'y entrent point. Si on vous eût donné les novices, il eût fallu accepter avec soumission : maintenant tenez-vous en repos.

Il n'y a rien eu dans le fond, en l'affaire de Villarceaux, qui doive peiner votre conscience. Si vous n'avez pas agi dans tout le degré de perfection que Dieu demandoit, c'est que vous êtes une créature foible et pécheresse; et il n'y a point à s'en étonner. Humiliez-vous; ne vous découragez pas, et n'y pensez plus. Quand vous avez agi et parlé dans les moments selon les mouvements de la conscience, ne vous inquiétez plus : l'amour-propre, que vous craignez tant, excite

ces inquiétudes, et veut être trop assuré d'avoir bien fait : mais la vraie charité abandonne tout à Dieu.

Pour ce qui est des entretiens sur le sujet du prochain et de ses défauts, la règle certaine est de n'en parler qu'à ceux à qui il est utile de le faire, ou pour leur faire connoître une vérité par un exemple, ou pour aviser avec eux aux moyens de corriger ceux qui manquent, quand leur avis y peut être utile.

La règle de saint Augustin, sur le désir qu'on soit content de nous, est bonne et très-suffisante. C'est une espèce d'amour-propre de tant raisonner sur l'amour-propre. L'amour-propre veut paroître éclairé sur la découverte qu'on fait des vices de l'amour-propre, où il trouve une pénétration qui le satisfait. J'aime mieux une espèce d'oubli de soi-même que la déploration des fautes de son amour-propre; et cet oubli ne nous vient que lorsqu'on est plein de Dieu.

Je ne conviens point du tout qu'on ne puisse pas, quand la prudence et la nécessité le demandent, faire des actions, d'où il arrive que le prochain soit trompé; par exemple, une fausse marche pour se dérober à l'ennemi. Si le prochain est trompé, alors c'est sa faute. Pourquoi précipite-t-il son jugement? Que ne veille-t-il si c'est un bien? Pourquoi est-il injuste si c'est un mal? Pourquoi est-il curieux, et veut-il savoir ce qui ne lui convient pas? Vous n'êtes pas obligée de lui découvrir votre secret ou celui de vos amis. Que ne se tient-il dans ses bornes? A la vérité je ne voudrois pas faire finesse de tout, ni se déguiser à tout moment, car c'est prendre un esprit artificieux; mais quand il y a raison et nécessité, je n'hésiterai pas à aller d'un côté où je ne veux pas continuer d'aller; à prendre un habit qui me fasse méconnoître, et à éluder la poursuite d'un ennemi. Il n'en est pas de cela comme de la parole, qui est l'expression naturelle de la pensée, et ne lui doit jamais être contraire. Les autres signes sont équivoques; et pour la parole même, on peut substituer des expressions générales à des expressions précises. Ce n'est point tromper le prochain; et s'il se trompe en précipitant son jugement, c'est sa faute, et non pas la vôtre. Les auteurs que vous m'alléguez outrent la matière : saint Augustin l'a poussée jusqu'où il falloit aller, et il n'en faut pas davantage. Quelqu'un s'est-il avisé de blâmer ce chrétien * qui prit l'habit d'une fille, ni la fille qui prit l'habit de ce jeune chrétien? Néanmoins ils trompoient l'attente des brutaux, qui espéroient toute autre chose que ce qu'ils trouvèrent. Il faut aimer la vérité; mais la vérité elle-même veut qu'on la cache

* Il se nommoit Didyme, et la fille Théodore : il lui donna son habit et prit le sien, pour la faire évader du mauvais lieu où elle avoit été conduite par ordre du juge, et où sa pudeur couroit les plus grands risques. *Voyez* les actes de cette histoire, dans Bollandus, et dans les *Actes des Martyrs* de dom Ruinart.

par des moyens innocents à ceux qui en abusent, et à qui elle nuit.

Vos sentiments sont justes sur les écrits des païens et des écrivains profanes. A force de craindre l'orgueil dans la lecture des grands ouvrages des saints, on en viendroit à le craindre encore dans la lecture de l'Ecriture et des paroles de Jésus-Christ. Il faut marcher en simplicité. Il y a quelquefois un grand orgueil à craindre tant l'orgueil : il se faut familiariser avec son néant ; et quand après on s'élève, c'est sans sortir de ce fond.

Madame de Sainte-Gertrude entre dans de bons sentiments.

Il est vrai qu'il y a des états fort conformes à celui des âmes du purgatoire, et Dieu y jette certaines âmes : il l'en faut louer. Saint François de Sales tenoit pour indifférent de faire les choses avec attrait ou sans attrait. Il y a toujours un attrait caché qui se fait suivre : le tout est d'aimer, c'est-à-dire, de se conformer à la volonté de Dieu. Aimer Dieu sans savoir pourquoi, ou plutôt sans sentir pourquoi, et sans le savoir distinctement, est un bel amour. J'approuve fort le passage qui transporte notre cœur de l'amour du corps naturel de Jésus-Christ à l'amour de son corps mystique.

La pensée de saint Bernard est ravissante. Le goût que sainte Catherine de Gênes trouve si mauvais est un goût qui, en s'occupant de soi-même, nous désoccupe de Dieu. Cette sainte est toute pleine du vrai goût de Dieu : mais Dieu qui le lui donnoit lui apprenoit à s'en détacher, c'est-à-dire, à n'y mettre pas sa félicité, mais en Dieu. Ces raffinements sont bien délicats ; et quoique Dieu les inspire à certaines âmes, celles qui prennent bonnement et plus simplement les choses ne valent pas moins. En général, on peut dire que les goûts purement sensibles sont bien dangereux : mais quand le goût se trouve dans l'endroit où se trouve aussi la vérité, il est bon et désirable, et il ne faut pas s'en défier.

Je suis revenu en bonne santé ; puisque vous voulez le savoir. Je ne prévois point d'affaire qui empêche mon retour au commencement du carême. Je n'ai point encore marqué le jour du départ ; mais il sera dans peu.

Je trouve très-bon que vous fassiez des traductions : cela ne vous retirera point de l'esprit d'oraison ; non plus que l'emploi où l'obéissance vous engage, et où je vous en donne le mérite. Je salue madame de Luynes. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 2 janvier 1696.

LETTRE CCXLVIII.

Sur les conversations qui ont pour objet les défauts du prochain; et sur la réception des novices.

Je ne puis absolument excuser de quelque péché ces conversations sans nécessité sur les défauts du prochain, quand on ne les mettroit qu'au rang des paroles inutiles : mais ces péchés ne sont pas d'une nature à annuler les confessions; et il suffit en général de vouloir toujours mieux faire, et ne cesser jamais de se corriger. Tenez-vous-en là, sans questionner davantage : car, ma Fille, il ne faut pas que la vérité vous soit un piége pour réveiller vos scrupules. Il se peut même qu'il y ait plus de nécessité qu'on ne pense à s'entretenir un peu des choses où l'on doit prendre un intérêt commun, et où il faut savoir les sentiments des autres. Tout cela se doit prendre bonnement; et le scrupule est un plus grand mal que ce mal-là, quel qu'il soit. En voilà assez pour vous calmer pour tout le reste de vos jours.

Il est impossible de rien décider sur les réceptions, sans voir les choses soi-même : tout dépend des circonstances particulières, qu'on ne peut voir que de près. Mettez-vous donc devant Dieu; pesez tout en sa présence, et faites sans scrupule ce qui vous paroîtra le meilleur. Je vous dirai en général que le seul soupçon ne suffit pas pour exclure; mais qu'il faut qu'il soit fondé sur des faits, ou sur une exquise connoissance de l'humeur de la personne dont il s'agit.

Vous n'avez pas eu raison, en ces matières, de déférer à ce qu'on vous a dit que j'approuvois. J'approuve tout en général : en particulier, je n'approuve ni n'improuve; mais je laisse agir chacun selon ses lumières. Il en est de même du choix de madame de Saint-M***. Je crois qu'elle a de la bonne volonté; mais je connois bien qu'elle auroit besoin elle-même d'un bon noviciat, que Dieu peut-être lui fera faire avec celles qu'elle conduira. Je crois qu'en lui parlant avec charité, et sans prendre aucun avantage, on lui peut être fort utile.

J'ai toujours trouvé les communautés trop délicates sur les avertissements généraux. Je ne me serois pas aisément résolu à parler aux particulières, qui souvent rapportent mal ce qu'on leur dit. Il vaut bien mieux parler franchement, puisqu'aussi bien tout se dit, et qu'on sache ce que vous pensez.

Je ne sais si l'on a ici le *Traité de la communion sous les deux espèces*; il faudra s'en souvenir à Paris.

J'avoue que les novices ne doivent point avoir un esprit plaintif : mais aussi il faut avouer que quand tant de gens leur parlent et les reprennent, il est naturel que, ne sachant plus par ce moyen à quoi s'en tenir, elles souhaitent de sortir de cet embarras. Ce seroit un

raisonnement bien creux et bien détourné, que d'aller fonder sur cela une exclusion.

J'ai lu la lettre que madame de Harlay vouloit que je visse, et j'en avois déjà vu autant en d'autres mains. Ne diminuez point vos communions ; mais au contraire, plus on vous occupe au dehors, plus vous devez au dedans chercher Jésus-Christ avec toute l'avidité d'un cœur affamé. Si vous aimez la vérité, la vérité vous délivrera, et vous serez vraiment libre. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 6 janvier 1696.

LETTRE CCXLIX.

Sur la soumission, l'amour de Dieu et la confiance.

Je commence, ma Fille, par me réjouir de votre meilleure disposition. J'espère que Dieu me fera la grâce, si je suis au monde, de vous introduire à la porte du ciel.

Pour réparer toutes vos fautes dans votre maladie, priez Dieu qu'il vous fasse la grâce, non de sentir ou d'apercevoir votre soumission et conformité aux ordres de Dieu, mais de l'avoir en effet. Aimez Dieu plutôt que de vous inquiéter si vous l'aimez; et réparez le défaut d'aimer en aimant, plutôt qu'en vous affligeant de ne pas aimer. Demeurez ferme à ne vous confesser pas de ces peines, fussiez-vous aux portes de la mort. Tout est assuré pour vous, si vous conservez la confiance absolue en la divine miséricorde. Laissez-vous sauver par pure grâce. Communiez le plutôt que vous pourrez.

Vous me faites une agréable peinture de l'endroit de l'infirmerie où vous étiez. Je suis bien content de votre infirmière, et de ce que vous l'êtes. Je suis en esprit avec vous; je prends part à vos feux de joie. Priez Dieu que l'augmentation de ma charge tourne au salut du troupeau nouvellement réuni : je fais ces vœux pour Jouarre autant ou plus que pour Rebais. Je suis bien aise des réceptions. Je vous louerai toujours beaucoup de parler franchement à madame votre abbesse : je souhaite que tout le monde en fasse autant. J'avoue que je suis bien aise de ma sœur Baubé. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Paris, ce 25 janvier 1696.

LETTRE CCL.

Sur les souffrances ; le principe de l'amour de Dieu en nous ; la récitation du Bréviaire ; l'affaire du prélat avec l'abbaye de Rebais.

Ayez courage, ma Fille; votre cher Epoux ne vous a point abandonnée dans votre maladie : s'il vous a fait participante des détresses de sa croix, vous n'en aurez par là qu'une plus intime société avec

lui. Continuez vos communions, sans même aller à confesse. Tant que vous serez renfermée, Notre-Seigneur vous aidera : mettez toute votre assurance en sa bonté. Il est vrai qu'il est lui-même l'amour, et que s'il ne se donne, on n'aime point : mais il sait se donner sans qu'on le sache : il ne faut que s'abandonner à lui ; tout ira bien. Vous n'êtes point obligée à vous entendre vous-même quand vous récitez le Bréviaire, surtout dans l'office du chœur, et avec votre dureté d'oreille ; mais seulement de prononcer articulément et rondement.

On décrit mon Traité de l'Oraison : je ne perds pas un moment de temps. Ne m'en demandez pas davantage ; mais demandez tout à Dieu pour moi dans un ouvrage de cette importance.

A Paris, ce 31 janvier 1695.

P. S. Dieu daigne donner son repos à la bonne mère Gabriel ; je la lui recommanderai avec affection.

Je n'attaque point l'exemption du monastère de Rebais. Les paroisses me sont soumises par le concile de Trente : je rends le prix de la juridiction aliénée. Tout se fait dans l'ordre ; mais les moines voudroient bien qu'on eût peur, et qu'on les crût assez puissants pour remuer Rome, comme quelques-uns sont assez malins pour le vouloir. Vous voyez bien que je ne parle pas de tous : leur général les désavoue ; et cette bulle est une chose manifestement surprise, dont le pape ne sait rien du tout. J'en ai rendu compte au nonce, qui n'en a nulle connoissance, et n'approuve pas que l'on commette aussi mal à propos le nom du pape.

LETTRE CCLI.

Sur les infirmités de cette religieuse, et les faux bruits qu'on répandoit du mécontentement de Rome à l'égard du prélat.

Je prie Dieu qu'il guérisse vos yeux. Si Notre-Seigneur vouloit y laisser tomber une goutte de son sang, ah ! la vraie lumière y luiroit aussitôt. Je ne puis partir d'ici que la semaine prochaine : je vous verrai le plus tôt qu'il sera possible ; mais je ne puis assurer que ce soit avant le jubilé. Je suis tout à vous par le cœur ; mais les temps ne sont pas en notre pouvoir. A toutes fins tâchez d'exposer vos peines par écrit : j'enverrai querir votre lettre aussitôt que je serai à Meaux.

Mon neveu est aujourd'hui parti pour Lyon, pour Marseille, et enfin pour Rome, où il passera avec M. le cardinal nonce.

On recommence à dire que je suis fort brouillé avec Rome, et que le pape a écrit un bref très-fort au roi contre moi. Cependant, loin

de cela, M. le cardinal de Janson m'écrit, par le dernier ordinaire, qu'on ne parle point du tout à Rome de cette affaire, qu'on veut être si grande. Il est vrai que le pape a écrit un bref au roi, où il n'est parlé de moi ni directement ni indirectement. Ainsi je n'ai, Dieu merci, aucune affaire de ce côté-là ni d'aucun autre qui me regarde, et si je suis arrêté, c'est par toute autre chose.

Que je suis aise de la convalescence du père Toquet! Dieu nous conserve un trésor. Nous vous porterons l'*Instruction du jubilé*, que vous connoissez, augmentée et imprimée, avec la *Communion sous une espèce*. Je prie Notre-Seigneur d'être avec vous.

A Paris, ce 11 février 1696.

LETTRE CCLII.

Sur certains états par lesquels Dieu fait passer les âmes, pour les porter à s'abandonner entièrement à lui; et sur un commandement qu'elle désiroit qu'il fit au mauvais air.

Je souhaite, ma Fille, que madame la prieure reçoive la bénédiction et la consolation que vous pouvez lui donner par cette lettre. En l'état où elle est, lorsque Dieu permet ces agitations, c'est qu'il veut pousser les âmes en renonçant à tout appui propre; et sur ses œuvres, de rejeter sur Dieu tous leurs soins, même celui de leur salut, dans la ferme foi qu'il a soin de nous : ce qui n'est pas un abandon, tel que le veulent les quiétistes, à être sauvé ou damné, à Dieu ne plaise! mais au contraire dans la volonté de jouir de Dieu, d'abandonner à sa grâce un si grand effet; parce qu'encore qu'il ne veuille pas nous sauver sans nos bonnes dispositions, il est maître à chaque moment de nous les donner; et en faisant ce qu'on peut, se livrer à lui comme à celui par qui nous faisons ce que nous pouvons. Dites donc à cette bonne mère, si cette lettre la trouve encore au monde, qu'elle se souvienne de ce qu'autrefois je lui ai dit sur ce sujet-là, et dont elle parut être contente; et qu'elle mette uniquement son repos en Dieu.

Prenez pour vous le même conseil, à la vie et à la mort. Gardez soigneusement cette lettre; et lisez dans le livre *du Bien de la Persévérance*, de saint Augustin, chapitre VI, le lieu qu'il y apporte de saint Cyprien, pour montrer qu'il faut tout donner à Dieu; et encore le XXI, où il nous apprend que le vrai moyen d'espérer en Dieu, c'est de perdre jusqu'au fond toute espérance en soi-même.

Quant au commandement que vous voulez que je fasse au mauvais air, votre affection vous trompe : Dieu n'a point donné cette autorité à ses ministres. Et qui suis-je pour entreprendre de si grandes choses? Je fais néanmoins ce que je puis, en vous ordon-

nant de conseiller à Madame de faire faire une aspersion d'eau bénite par toute la maison ; afin de chasser toute la puissance de l'ennemi. Faites faire en particulier cette aspersion dans votre chambre ; tout ira bien.

Quant à moi, je vous confirme que le roi n'a eu à me parler d'aucune affaire, petite ou grande, qui me regardât : je n'ai même nulle part à ce qui se fait avec les moines sur le sujet de la bulle. On n'a garde de soutenir à Rome ce qu'ils désavouent : on n'y aime pas trop les exemptions, dont on commence à voir les abus : on n'y songe plus seulement que celle de Jouarre ait été.

Voilà des vérités que vous pouvez dire et écrire à qui vous voudrez. A vous en la charité de Notre-Seigneur.

A Paris, ce 18 février 1696.

LETTRE CCLIII.

Sur les distractions, la sécheresse, les bontés de Dieu sur les âmes, la réitération du saint viatique ; et sur les visites.

Portez, ma Fille, vos distractions avec patience ; c'est prier que d'être distrait de cette sorte. Recevez ce que Dieu donne. La sécheresse est fort bonne dans des actes de piété ; car ils sont dans la suprême partie, et fort au-dessus des sens.

Je me réjouis aux saintes dispositions que Dieu commence à mettre dans l'âme de mademoiselle de Guiméné. C'est un grand don de Dieu, dont elle doit être fort reconnoissante. La lecture que vous lui faites de l'Ecclésiaste est fort propre à l'attrait par où Dieu la prend : elle recevra d'autres grâces. Encouragez-la, et l'assurez de mes prières. Les bontés de Dieu sur les âmes sont inestimables ; et il faut bien savoir profiter de ses premiers dons, qui sont le fondement de toute la suite.

L'aspersion de l'eau bénite sera bonne, en quelque manière qu'on la fasse ; et je m'en remets à la prudence de Madame, que je vous prie de saluer de ma part, et de la bien assurer de mes très-humbles services.

J'ai prié Dieu pour vos yeux, et j'espère de sa bonté qu'il en accordera la guérison à votre foi.

Je loue Dieu de m'avoir donné la pensée de vous exhorter à vous laisser sauver par grâce. Ces choses qu'on dit en passant sont des traits qui viennent de lui, et qui de ce côté-là font un grand effet.

Madame du Chalard doit me faire parler de son affaire : j'en prendrai tout le soin possible.

Je chargerai M. Ledieu de me faire souvenir du livre que vous demandez, aussitôt que nous retournerons à Paris.

On peut bien réitérer le viatique au bout de neuf ou dix jours, surtout dans les maladies de langueur, et lorsqu'il y a eu quelque relâchement : mais pour communier deux fois en un jour, on ne le doit permettre en aucun cas : à chaque jour suffit son festin. C'est douter de la vertu de l'Eucharistie, que d'en multiplier la réception avec trop d'empressement. Il n'y a point de commandement divin de communier en forme de viatique : c'est une ancienne et sainte institution ecclésiastique.

Quand on vous demande si vous avez quelque chose contre ceux envers qui vous vous confessez de n'être pas bien disposée, répondez que vous tâchez d'étouffer tous les ressentiments, ou que vous le souhaitez, et passez outre sans scrupule.

La lettre que j'ai reçue de ma sœur des Séraphins étoit, ce me semble, une réponse à celle que je lui avois écrite sur la mort de madame sa sœur, ou sur quelque maladie : je lui écrirai à la première occasion.

J'enverrai savoir des nouvelles de M. de Senez *. Je suis fort peu régulier en visites, ou plutôt je suis assez régulier à n'en guère faire. On m'excuse; parce qu'on sait bien que ce n'est ni par gloire, ni par dédain, ni par indifférence; et moi je me garantis d'une perte de temps infinie. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 25 février 1696.

LETTRE CCLIV.

Qu'on n'est pas obligé de spécifier certaines circonstances dans la confession ; quelle est la gloire de Dieu que nous devons désirer : comment le prélat a été reçu à Rebais.

Il n'y a point d'obligation de spécifier la circonstance du dimanche et d'une fête : il est bon de le faire quand on est instruit, sans inquiétude pourtant; et du moment qu'on y tomberoit, il vaut mieux laisser là cette circonstance, qui n'est pas absolument nécessaire, et ne doit faire de peine à qui que ce soit. On n'est non plus obligé de spécifier qu'on a ouï la messe en mauvais état, même aux jours d'obligation; parce que, comme vous dites fort bien, le confesseur doit présupposer qu'on a durant ce temps ouï la messe, quand on ne lui confesse pas le contraire. Comme l'expression de ces circonstances n'est pas nécessaire, il ne sert de rien de marquer le moyen d'y suppléer. Voilà, ma Fille, vos doutes bien précisément résolus.

* Jean Soanen, né à Riom en 1647, entra dans la congrégation de l'Oratoire, et prêcha avec beaucoup de succès. Louis XIV le nomma à l'évêché de Senez en 1695. Ayant été l'un des quatre évêques appelant de la constitution *Unigenitus*, il publia à cette occasion une Instruction pastorale, qui fut déférée au concile d'Embrun en 1727. Ce concile la condamna, et suspendit M. Soanen de toutes fonctions épiscopales et sacerdotales. Le roi l'exila à l'abbaye de La Chaise-Dieu, en Auvergne, où il mourut le 25 décembre 1740. (*Edit. de Vers.*)

Par le peu que j'ai entretenu ce bon et docte religieux, j'ai reconnu qu'il lui manquoit un degré de précision et d'exactitude. Ce qu'il a prêché sur la communion spirituelle n'a nulle solidité, quoiqu'il puisse l'avoir pris dans de bons auteurs, mais en cela alambiqués. Notre-Seigneur soit avec vous. Vous pouvez communiquer cette réponse à quiconque en aura besoin; mais sans scandaliser ce bon Père.

A Meaux, ce 14 avril 1686.

P. S. Je prie et je prierai Dieu qu'il confirme en vous les bonnes dispositions que vous me marquez sur la mort. La gloire de Dieu que nous devons désirer, est la sanctification et la glorification de Jésus-Christ dans ses membres.

Vous pouvez dire, et il est vrai, que j'ai été reçu à Rebais de tout le clergé et de tout le peuple comme Jésus-Christ même. Les religieux, après avoir un peu chicané sur la manière de me recevoir, ont obéi à mes ordres, et m'ont reçu en corps à l'entrée avec la croix, l'encens et l'eau bénite. Le prieur, revêtu à la tête, m'a fait une harangue latine, respectueuse et pieuse. J'ai donné avant la messe la bénédiction solennelle. Le prieur et le sous-prieur ont reçu avec soumission la permission de confesser; et leur général l'a approuvé. Ne recommencez aucune confession; n'y ajoutez rien; demeurez en repos. Ma santé, dont vous voulez que je vous informe, est fort bonne, quoique j'aie communié de ma main presque tout le peuple, et confirmé mille à onze cents personnes. J'ai prêché cinq ou six fois en deux jours; ce qui n'a pas empêché que je ne prêchasse hier, et que je ne prêche dimanche et le jour de Pâques. En voulez-vous davantage? Je salue madame de Luynes. Dieu soit avec vous.

LETTRE CCLV.

Sur le sacrifice de sa vue, la récitation du Bréviaire, etc.

Je ne manquerai pas, ma Fille, de dire à M. votre frère ce que vous demandez. J'entends bien que sacrifier sa vue, c'est sacrifier plus que sa vie en un certain sens; mais il n'en faut pas moins faire le sacrifice. Dieu n'a pas besoin de votre consentement pour faire sa volonté, et il y faut acquiescer quelle qu'elle soit: j'espère pourtant.

Je vous ai dit et redit que vous ne devez point vous tourmenter ni à dire les psaumes que vous ne savez point par cœur, ni à vous faire lire les leçons de votre Bréviaire; et cependant vous me faites encore la même demande: à la fin vous deviendrez aussi raisonnante que madame du Mans.

Laissez voir les vers, avec le même secret, à mesdames du N***, de Lusancy et de Rodon, si elle en a entendu parler, même à madame La Guillaumie; permettez-en la lecture à ma sœur Cornuau tant qu'elle voudra. Dieu veut que vous soyez unies ensemble d'une manière surnaturelle, et autant inséparable qu'épurée : je le connois.

Je pourrai passer à Jouarre, allant à Rebais, le lundi de la Pentecôte; mais comme un éclair. Je crois à présent mon neveu passé; je n'en ai point de nouvelles depuis le 30 : priez pour lui. Je vous remercie de toutes vos bontés. Je salue votre secrétaire de bien bon cœur.

C'est mal fait de demander à Dieu de vous ôter des désirs, sous prétexte qu'il ne veut pas toujours qu'on les accomplisse dans toute leur étendue. N'est-il pas le maître et du pasteur et du troupeau; et ne sommes-nous pas en sa puissance, nous et nos paroles? Notre-Seigneur soit avec vous.

Le lundi 14 mai 1696.

LETTRE CCLVI.

Que la maladie n'est point un obstacle à la perfection de l'oraison.

J'ai envoyé votre lettre à la Trappe. J'aurai soin, ma Fille, de vous faire porter les livres que vous demandez. Un directeur qui croit la maladie un obstacle à la perfection de l'oraison ne sait pas que la perfection en est dans le *Fiat voluntas tua*. J'entrerai dans votre neuvaine, et j'y dirai la messe que vous souhaitez dès demain, s'il plaît à Dieu. Vous devriez en faire une à sainte Fare, qu'on réclame tant pour les yeux.

Je ne demande point maintenant de qui sont les vers que j'ai trouvés dans votre lettre du 21 : je suis déjà bien assuré qu'ils ne sont point de madame de Sainte-Gertrude. Je les attribue à madame votre sœur, dont j'en ai vu de très-beaux, de très-élevés, et de très-réguliers sur cette mesure. Je suis très-aise qu'elle soit contente de mes Psaumes.

Le mot que vous n'avez pu lire est celui de *los* pour louange, antique; mais qui se conserve dans la poésie, et y a même de la noblesse.

Je pars toujours pour Meaux, sans manquer, s'il plaît à Dieu, de mercredi en huit. Je crois vous avoir mandé que mon neveu a passé à Florence avec M. Phelippeaux, et qu'ils ont été reçus avec des bontés et honnêtetés très-particulières. Je suis à vous, ma Fille, comme vous savez.

A Versailles, ce mardi 29 mai 1696.

P. S. Je ne partirai pas d'ici sans voir M. l'abbé de Soubise. Je me promets bien que vous aurez donné part à madame des nouvelles de mon neveu, en l'assurant de mes très-humbles services et des siens.

LETTRE CCLVII.

Sur les souffrances, les règles que cette religieuse devoit suivre pour ses communions, et des vers que le prélat faisoit pour se délasser.

Communiez, ma Fille, à votre ordinaire, en vous occupant de vous-même comme souffrante. Communiez en même temps au sang et aux souffrances de Jésus. Si vous sortiez de vous-même parmi les souffrances, elles cesseroient d'être souffrances, et de vous unir autant qu'elles peuvent faire à Jésus-Christ. Ne réglez pas vos communions et votre oraison sur ce que Dieu vous donne ou vous ôte, ni sur vos infidélités, ni sur vos dispositions grandes ou petites; mais sur la bonté de Dieu et les règles de l'obéissance. Si votre état est pénible, il est par là comme Dieu le veut: il n'y a qu'à demeurer dans vos règles. Si vous n'êtes point contente dans vos privations, c'est ce que Dieu veut: il ne faut la vouloir être que quand il le veut. Si le cœur vient une fois à bout de dire dans le fond, *Fiat voluntas*, il ne faut rien davantage; car l'impression durera, s'il plaît à Dieu.

Les vers latins sont très-beaux: vous pourriez les avoir faits comme les françois, dont vous m'avez enveloppé l'auteur: je soupçonnois que c'étoit vous. Il n'y auroit point de mal d'apprendre un peu les règles de la poésie françoise à madame de Sainte-Gertrude, si l'on ne craignoit qu'elle s'y donnât trop. Il y a aujourd'hui huit jours, qui étoit le jour de l'Ascension, qu'il sortit, en voyant le lever du soleil, une hymne en françois sur ce mystère, que je voudrois que vous eussiez; et vous l'aurez en effet quand elle sera à son point.

Ne parlons point de me divulguer comme faisant des vers, quoi qu'en dise le père Toquet, à qui je défère beaucoup. *Poeta* est toujours masculin: pour une femme, on dit *poetria* ou *poetris;* au pluriel, *poetrides,* qui est plus en usage. Je ne fais des vers que par hasard, pour m'amuser saintement d'un sujet pieux, par un certain mouvement dont je ne suis pas le maître. Je veux bien que vous les voyiez, vous et ceux qui peuvent en être touchés. A tout hasard, voilà l'hymne, sauf à ajouter et entrelacer un sixain. Vous aurez bientôt les mystères jusqu'à l'Incarnation.

Je suis fâché d'avoir à vous dire qu'apparemment je ne pourrai pas arrêter à Jouarre lundi, à cause que le matin je fais une profession, et qu'il faudra arriver le soir à Rebais. J'échapperai au re-

tour pour vous aller voir, quoique je doive aller à Banost, et que l'ordination pressera. Tout à vous dans le saint amour de Notre-Seigneur.

A Meaux, ce 7 juin 1696.

LETTRE CCLVIII.

Sur ses impatiences et ses foiblesses.

Que j'ai de regret, ma Fille, de n'avoir pas le temps d'user de la commodité que vous m'envoyez! il faut partir en vous bénissant, comme Jésus-Christ en montant aux cieux. Otez la dernière stance de son hymne : elle n'est pas en sa place. Offrez-lui la peine de vos impatiences en expiation de leur faute. Que vos foiblesses ne vous rendent pas suspect le don de Dieu. Il faut sentir ; car c'est en cela que consiste la croix : mais en même temps il faut se soumettre, dire son *In manus*, et faire expirer le vieil homme. Je salue madame de Luynes. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Lusancy, ce 15 juin 1696.

LETTRE CCLIX.

Sur quelque éblouissement passager qu'avoit eu cette religieuse.

Je ne sais, ma Fille, si vous avez bien pris ma pensée. Je ne trouve point à redire que vous entriez dans les desseins que vous savez. Je trouve très-bien de vouloir sacrifier ces desseins à l'obéissance, et je ne doute pas que ce que vous m'écrivez sur cela ne soit sincère : ainsi vous vous défendez très-bien du côté où vous n'êtes point attaquée. Ce qui m'a surpris, c'est qu'il ait fallu vous ouvrir les yeux sur cela, et que vous n'ayez pas senti d'abord qu'il ne falloit pas sortir de l'esprit de stabilité, ni éviter l'humiliation, ni enfin entrer dans des vues qui sont toutes humaines. Il n'y a rien à faire sur cela, sinon reconnoître une petite foiblesse que je voudrois ne point voir en vous ; mais que je suis bien aise que vous y voyiez, pour en tirer l'utilité que Dieu sait. Je serois bien fâché que vous changeassiez sur cela de dessein : moi-même qui n'y entre point par moi-même, non-seulement je n'y apporterai aucun obstacle, mais je ferai sincèrement ce qui pourra l'avancer ; faites-en de même. Je n'ai au reste aucune nouvelle de ce côté-là, et n'en puis rien dire du tout.

Il y a bien d'autres cantiques sur le métier. *Prenez les petits renards*[1] : taillez dans le vif ; que ce soit là le fruit de cette poésie. Je salue madame de Luynes. Je vous offrirai demain très-particulière-

[1] *Cant.*, II. 15.

ment. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous, qu'il fortifie votre vue et votre patience.

A Germigny, ce 11 août 1696.

LETTRE CCLX.

Sur la translation de cette religieuse, de Jouarre à Torcy, où elle accompagnoit sa sœur, qui en étoit nommée prieure.

Il faut, ma Fille, adorer en toutes choses la disposition de la divine Providence. Je vous ai promis de ne vous abandonner jamais : je vous réitère de bon cœur cette sainte et inviolable promesse. Dites à M. de Paris ce que Dieu vous inspirera là-dessus.

Vous aurez une obédience de moi pour aller avec madame votre sœur; et dès à présent je vous permets de la suivre. Dites sans hésiter le Bréviaire de Paris jusqu'à nouvel ordre. Je vous permets de demander à Jouarre tout ce que vous y avez à votre usage : je vous donne pareil pouvoir pour prendre sur votre pension ce que vous croirez qui vous sera nécessaire. Donnez et recevez ce que vous voudrez. Sans doute, quand vous serez à Torcy, vous devez regarder madame votre sœur comme votre supérieure.

Je vous ai déjà dit, ma Fille, que je n'avois agréé votre vœu à sainte Fare que dans la vue du retour à Jouarre : ainsi, hors de ce cas, je vous en décharge, en vous permettant néanmoins de faire quelque diligence pour un équipage; mais sans scrupule, et sans vous croire obligée à vous priver de rien pour avoir le moyen de faire ce voyage. Sainte Fare vous écoutera en quelque lieu que vous soyez. Ma sœur Cornuau peut entrer avec vous dans ce saint monastère, si vous y allez.

Je vous donnerai de bon cœur des croix de la Trappe, la première fois que je vous verrai. Nous réglerons vos occupations extérieures quand vous serez à Torcy. Je prie le Verbe de vous parler dans le fond le plus intime de votre cœur. J'ai écrit à madame votre sœur sur ses devoirs.

A Meaux, ce 20 octobre 1696.

LETTRE CCLXI.

Sur le reproche que cette religieuse lui avoit fait de ne pas lire ses lettres; sur les soupçons, et sur quelques affaires.

Il me fâche, ma Fille, de vous entendre dire que je ne lis pas vos lettres. Quelle marque en avez-vous? Parce que je ne réponds pas dans le moment à toutes vos peines? Quelquefois j'oublie pour un temps; quelquefois aussi, quand ce sont de vains scrupules, et que j'ai souvent résolus en cas semblables, je ne dis mot, comme dans le cas qui vous met en peine.

Les soupçons ne sont pas péché quand on n'y adhère pas, ou quand on ne les fait pas sans fondement, ou que l'on ne s'en occupe pas lorsqu'on n'y est pas obligé : ainsi soyez en repos.

Je pourrai aller pour cette affaire à La Ferté-sous-Jouarre demain ou après-demain : ce ne sera pas sans aller à Jouarre ; on ne s'y doute encore de rien du tout.

J'attends des nouvelles de M. le curé de Banost, qui est allé joindre à Torcy M. l'abbé Berrier, pour savoir s'ils viendront ici avant que d'aller à la Trappe. J'expédie ici le plus que je puis : mais l'affaire dont vous vous doutez mérite que je la suive, et Dieu le veut. Je suis bien éloigné de la vouloir étouffer comme on le voudroit à Jouarre, si ce n'est par la retraite du coupable : en ce cas, et si les preuves manquoient, j'assurerois la retraite ; sinon il faut un exemple d'un si grand scandale, et je n'y épargnerai rien. Ne dites mot : assurez madame de Luynes que je pense à tout. M. de Chevreuse ne dira rien que de concert avec moi. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 18 novembre 1696.

P. S. Je suis bien édifié des saintes dispositions de la supérieure de Torcy.

LETTRE CCLXII.

Sur le don des larmes, et différents faits.

On a raison, ma Fille ; il n'y a point à hésiter à suivre le sentiment de M. l'abbé Berrier : suivez ; vous en avez toute permission.

Je pars demain, et je ne puis sortir d'aujourd'hui étant assez enrhumé, et occupé de plus d'une sorte.

Je bénis le petit couvent, et vous en particulier. Vous devez faire ce que vous pourrez pour aller au-devant des larmes : Dieu l'aura ainsi agréable, assurez-vous-en : l'obéissance est au-dessus de toutes les grâces. Nous en dirons davantage une autre fois. Je vous charge de mes compliments envers M. l'abbé Berrier. J'espère le trouver au retour, et je m'en fais une joie. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 19 décembre 1696.

LETTRE CCLXIII.

Sur la paix dont elle jouissoit, les dispositions de madame de Luynes, et la nouvelle spiritualité.

Je loue Dieu, ma Fille, de la paix qu'il vous donne : c'est le fruit sacré de l'obéissance que vous avez rendue aux conseils que je vous ai donnés en Notre-Seigneur. J'ai bien peur que le fond de madame de Luynes ne change pas, et que le délai ne serve qu'à rendre les

choses à la fin plus embarrassantes. Cependant la raison veut qu'on gagne du temps le plus qu'on pourra, pour donner à Dieu le temps qu'il demande pour développer ses conseils.

Pour la spiritualité, celle dont vous me parlez est en effet fort sèche; et ce qui m'y fait de la peine, c'est le peu de conformité que j'y trouve avec l'esprit de saint Augustin, qui me paroît être celui de Jésus-Christ et de l'Evangile. Marchons dans nos anciennes maximes.

J'ai cru qu'il falloit exposer les dispositions présentes de madame votre sœur assez à fond à M. le duc de Chevreuse, à toutes fins, en l'assurant néanmoins que nous n'oublierions rien pour l'affermir.

Je ne puis vous dire précisément quand mon livre paroîtra; parce que j'attends les remarques et l'approbation de M. de ***.

A Versailles, ce 28 février 1697.

LETTRE CCLXIV.

Sur l'instruction qu'il avoit publiée contre le quiétisme, et les dangers de cette erreur.

M. l'abbé Berrier m'a rendu votre lettre, ma Fille. Je vous ai écrit d'ici par M. Gueniot, et à madame votre sœur. Je conseillois à M. le curé de Banost de différer son voyage à Torcy jusqu'après la *Quasimodo*, et j'espérois aussi de m'y rendre.

Je suis bien aise que vous soyez contente de mon livre, et que vous n'ayez pas improuvé la défense de sainte Thérèse. Je souhaite sur toutes choses d'être entendu et goûté des âmes à qui Dieu se communique; et il me semble que sa bonté me favorise en cela. Patienter pour un an, c'est une foible ressource, si ce n'est dans l'espérance de plus. Je réponds de vous à Dieu avec autant de foi et de confiance que par le passé.

Priez pour l'Eglise, pour ses défenseurs, et pour les dévoyés. Il n'y a point d'erreur plus dangereuse que celle qui énerve tout avec des paroles douces, un extérieur de spiritualité, et un artificieux étalage de contemplation. Je salue madame de Luynes. Le saint Epoux soit votre soutien et votre paix.

A Meaux, ce 28 mars 1697.

LETTRE CCLXV.

Sur le mérite qu'on acquiert en recevant la grâce; l'effet de l'attrait; la suspension des puissances; les dispositions à l'égard des voies de Dieu.

Pour éviter les redites, je mande, ma Fille, à madame de Luynes la difficulté du voyage que je méditois à Torcy, et la nécessité de le différer de quelques jours. La question que vous me proposez demanderoit un plus long discours; mais, à mon avis, peu néces-

saire. Il ne faut que recevoir la grâce de Dieu, et y consentir; ce qui, se faisant librement, ne peut manquer de mériter, sans s'inquiéter de savoir à quel moment est ce mérite. Je crois même qu'il y a en cela un peu de curiosité, qui pourroit plutôt empêcher qu'avancer l'effet de la grâce.

Il a fallu que j'entrasse un peu dans cet examen, pour rabattre l'arrogance des faux mystiques, qui ne veulent trouver de perfection que dans la voie où ils s'imaginent qu'ils sont. Toute voie est bonne quand elle est de Dieu. Il faut toujours distinguer l'attrait du consentement; et quoique l'attrait ne soit pas précisément le mérite, c'en est le principe; du reste, il n'y a rien que de bon dans ce que vous marquez de vos dispositions. Il faut juger de même de la suspension des puissances : quand elle arrive, il la faut recevoir, et demeurer bien persuadé de deux choses; l'une, que tout ce qui vient de Dieu a son utilité; l'autre, qu'il a mille autre voies de nous mener à ses fins cachées; de sorte qu'il faut entrer en général dans l'admiration de ses voies, et s'attacher en particulier à celle où il nous met.

Portez avec résignation le délai de mon voyage, s'il le faut : vous ne voudriez pas que je m'exposasse à être noyé comme la dernière fois. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 1er avril 1697.

LETTRE CCLXVI.

Sur la communion; les consolations et les grâces de Dieu, et l'égarement de Fénélon.

Il me semble, ma Fille, qu'il y a longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles, ni de celles de madame de Lusancy : j'en ai su pourtant par M. l'abbé Berrier. En repassant mes papiers j'ai trouvé la lettre où vous demandiez d'être réglée sur les communions des octaves de la Pentecôte et de la Fête-Dieu. Quoique ces fêtes soient passées, je ne laisserai pas de vous dire que je serai bien aise d'apprendre que vous ayez communié tous les jours : cela servira pour d'autres fêtes.

Ne rejetez jamais l'attrait de communier, quand il plaira à Dieu de vous le faire sentir. Ne refusez non plus les goûts de Dieu, ni les larmes, ni les douceurs de ses consolations : mais plus il vous fera sentir ses grâces, plus vous devez tâcher de purifier votre cœur.

Il semble que les affaires qui m'occupent depuis si longtemps sont à leur crise; mais c'est dans ces états qu'on a besoin de réveiller son attention. Priez Dieu pour moi : priez pour celui que nous tâchons de ramener de son prodigieux égarement, mais qui ne paroît pas encore disposé à s'humilier.

Je salue de tout mon cœur madame de Luynes : demandez-lui

pour moi de ses nouvelles ; mandez-m'en de la novice *, et croyez-moi tout à vous.

A Versailles, ce 11 juin 1697.

LETTRE CCLXVII.

Sur le reproche qu'on lui faisoit d'être ignorant dans les voies intérieures, et sur la *Déclaration* des trois évêques contre M. de Cambrai.

Je veux bien, ma Fille, que vous communiquiez cette lettre, après pourtant que je l'aurai vue. Au reste, que veut-on dire sur mon ignorance dans les voies intérieures ? C'est pour prétendre les trop savoir qu'on s'y perd, et qu'on y perd les autres. Il faut apprendre de Dieu à chaque moment ce qu'il faut dire. Souvenez-vous de la préface de mon livre. Les humbles ignorants en savent plus sur ce sujet que ceux qui disent qu'ils voient, et que leur orgueil aveugle.

Voilà des consolations que je vous envoie : faites-en part à madame de Luynes, sans oublier ma sœur Bénigne. Je vous en permets des copies, à condition, aussitôt qu'il y en aura une, de me renvoyer le tout.

M. de Cambrai est parti : il prend le ton plaintif comme si on l'opprimoit, quoiqu'on ne fasse rien que selon la règle. Il nous a appelés à témoin M. de Paris et moi, avec M. de Chartres. On a tâché de le ramener par toutes les voies amiables depuis deux ou trois mois. Enfin, pour la décharge de nos consciences, nous déclarons nos sentiments. Nous envoyons au Pape notre *Déclaration* : le roi nous appuie ; il a parlé à M. le nonce ; il a écrit au Pape de sa propre main. En voilà assez pour le présent : n'en faites part qu'à madame de Luynes ; et toutes deux gardez le secret ; jusqu'à ce qu'il éclate par ailleurs. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce vendredi 9 août 1697.

LETTRE CCLXVIII.

Sur les lettres de cette religieuse, ses attraits, les précautions que les circonstances exigeoient.

Je ne suis pas d'avis, ma Fille, de faire voir vos deux lettres à d'autres qu'à M. de Saint-André ; parce qu'encore qu'elles soient très-bonnes, par rapport à la conjoncture on en pourroit abuser, et les prendre mal.

Quant à vos attraits, suivez-les, et ne soyez en peine de rien ; je vous en réponds. Enfoncez-vous dans l'intime. Ceux qui ne sentiront pas dans mon livre une solide spiritualité ne s'en persuaderont pas par ailleurs, et diront que je répète les leçons des autres.

* La sœur Cornuau.

Vous me renverrez les vers quand vous les aurez fait décrire, comme à l'ordinaire. Je serai ici le plus longtemps que je pourrai, et du moins toute la semaine prochaine. Samedi j'irai coucher à Jouarre, et dimanche à Germigny. Je salue madame de Luynes. Je n'ai point de difficulté pour M. le curé de Banost; mais pour les autres, il faut en ce temps se tenir clos et couvert sur les choses particulières, dont on veut faire des règles. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 15 août 1697.

LETTRE CCLXIX.

Sur les célestes délectations; les raffinements des mystiques, et les reproches que lui faisoient les quiétistes.

Prenez garde, ma Fille, d'être trop raisonnant : recevez à pleines mains ce que Dieu vous donne. Pourquoi vous étonnez-vous que sous la main de Dieu vous aimez mieux, que lorsqu'il se retire pour vous faire sentir ce que vous êtes? Au reste, il ne faut pas se plaindre des célestes délectations : l'état d'innocence, où l'amour eût été si pur n'en auroit pas été privé. Si c'étoit une chose dont il fallût songer à se détacher, saint Paul diroit-il si souvent, Réjouissez-vous? Saint Jean n'a-t-il pas tressailli de joie avant que de naître? Qu'est-ce qui a fait dire à la sainte Vierge, *Exultavit spiritus meus?* Et n'est-il pas écrit de Jésus-Christ même, *Exultavit in Spiritu sancto?* Je voudrois bien demander à nos nouveaux raffineurs si Jésus-Christ a jamais abdiqué les célestes délectations, s'il a cru qu'elles fussent un obstacle à l'amour, s'il a souhaité que Dieu l'en privât, pour l'aimer plus parfaitement et plus purement. En vérité, on pousse trop loin les raffinements.

Puisque M. de Chevreuse vous doit aller voir, demandez-lui si Jésus-Christ, si la sainte Vierge, si saint Jean-Baptiste du moins ont jamais songé à ces suppositions impossibles, où l'on voudroit maintenant mettre la pureté de l'amour. Au surplus, écoutez-le, promettez-lui tout le secret qu'il vous demandera par rapport à moi; mais dites-lui bien que pour moi je n'exige aucun secret. Je veux que vous lui disiez avec une pleine liberté tout ce que vous savez de mes sentiments. Qu'il vous rende, s'il peut, une bonne raison pourquoi M. de Cambrai a refusé si obstinément de conférer avec moi. S'il vous parle de mes prétendus emportements, qui lui ont servi de prétexte, niez-lui hardiment que j'en sois capable; et assurez-le, sans hésiter, que, par la grâce de Dieu, je sais garder toutes les mesures de respect et de bienséance dans des conférences sérieuses. Après tout, je suis toujours ce que j'étois, aussi tendre pour les personnes qu'inflexible contre la doctrine. Priez Dieu qu'il les convertisse,

qu'il éclaire leur aveuglement, en abaissant leur présomption. Notre-Seigneur soit avec vous. Je suis toujours de plus en plus édifié de M. l'abbé Berrier.

A Meaux, ce 6 septembre 1697.

LETTRE CCLXX.

Sur le changement de M. de Chevreuse à son égard; la définition de l'espérance chrétienne, et le caractère de la charité.

Je suis fâché, ma Fille, de n'avoir pu satisfaire à votre désir, en venant : je ferai mieux, s'il plaît à Dieu, au retour. Je pars demain; je serai jeudi à Fontainebleau, où vous pouvez m'écrire par les voies ordinaires, qui sont ouvertes partout où est la cour. Je tâcherai d'y voir M. de Chevreuse. Rien ne change en moi; mais je vois qu'on change beaucoup quand on a un parti dans la tête, et une nouveauté à soutenir. Dieu les aide par sa grâce.

La définition de l'espérance chrétienne est connue; c'est un désir de posséder Dieu en lui-même comme son bien, qu'on peut acquérir, quoique avec difficulté, sur le fondement de son éternelle fidélité et de sa toute-puissance, et en vertu de ses promesses. On en veut venir à dire que la charité ne doit donc pas renfermer le désir de posséder Dieu : on ne songe pas que c'est une vertu universelle, qui enferme les motifs des autres vertus. Au reste, elle ajoute à l'espérance, et au désir de posséder Dieu, un désir efficace des moyens, qui comprennent l'observation des commandements. Je rendrai public ce que j'ai écrit sur la charité.

Le vers que vous désirez est ainsi :

. . . . Tout ce qu'on a pensé,
Sans que d'un Dieu jaloux l'honneur soit offensé.

On dit indifféremment *avec* ou *avecque*; ce dernier rend la mesure complète. M. Ledieu aura lu cet écrit à Jouarre. Nous ne saurions fournir aux copies : on imprime cet écrit.

Vous pouvez garder l'exemplaire de la Déclaration : on en donnera un autre à M. l'abbé. Vous pouvez lui dire que j'ai donné une bourse à la décharge de mes premiers engagements, et que son tour viendra.

Je vais travailler à la distribution des stations, avec une attention particulière sur le père Michel, et sur le désir que vous me marquez. La Ferté-Gaucher est destinée. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 10 octobre 1697.

LETTRE CCLXXI.

Il approuve ses attraits, et la console de ce qu'il ne pouvoit lui donner par lettres tous les secours qu'elle désireroit.

J'ai reçu, ma Fille, votre lettre du premier dont vous étiez en peine. Dans celle du 13, je vous permets d'accompagner madame de Luynes quand elle sortira. Pour votre oraison, il n'en faut point être en peine, ni quitter l'attrait pour suivre les prières de la messe. Ces attraits ne me déplaisent point du tout : au contraire, c'est une grâce dont je suis très-reconnoissant pour vous, et vous n'avez qu'à les suivre, et tout abandonner à Dieu.

Vous verrez dans peu ma Réponse à l'Instruction pastorale de M. de Cambrai. Je suis bien aise que vous ayez su ce qui s'est passé à notre serment : j'eusse bien souhaité de vous le pouvoir écrire. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 14 janvier 1698.

P. S. Il m'est bien fâcheux, aussi bien qu'à vous, de ne pouvoir pas vous aller voir, ni même vous donner par lettres tout le secours que vous souhaitez : j'en demande pardon au Saint-Esprit, qui vous inspire ce désir. Souvenez-vous de ce saint évêque Fructueux, qui allant au martyre, et sollicité par quelqu'un de prier pour lui, répondit : Il faut que je prie pour la sainte Eglise catholique, répandue par toute la terre. J'oserois bien, sans me comparer à ce grand saint, dire aujourd'hui, qu'attentif à toute l'Eglise, ce que ce soin général m'emporte est rendu par un autre endroit à ceux qui ont besoin de mon secours.

LETTRE CCLXXII.

Il lui témoigne la confiance qu'il a que la vérité triomphera à Rome, et l'assure qu'il n'abandonnera jamais ses chères brebis.

J'apprends, ma Fille, avec déplaisir que votre mal d'yeux recommence. En commençant cette lettre, je suis arrêté par la vôtre qu'on vient de me rendre, du 18.

Il n'y a rien de décidé du côté de Rome. Nous croyons toujours que la vérité prévaudra, malgré la cabale la plus puissante qu'on vit jamais. Vous aurez bientôt mon livre, s'il plaît à Dieu. Priez-le qu'il y donne sa bénédiction, pour sa gloire et pour le bien de son Eglise. Je compte que je serai bientôt à Meaux : je n'attends que la publication de ce livre. Au surplus, pouvez-vous croire que j'abandonne mes chères brebis, pour m'attacher aux vues générales de l'épiscopat? L'exemple de saint Fructueux n'est rapporté que pour montrer, en certains temps, des applications particulières à certains objets, et non

pas l'exclusion des autres. Mon fond est le même : mais le temps ne seconde pas toujours mes intentions. Pour vous, je vous renouvelle de bon cœur toutes les saintes promesses que je vous ai faites ; et quand le temps le permettra, je vous le ferai connoître par une visite. Ne négligez pas de m'écrire. Assurez madame de Luynes de la continuation de mes sentiments. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 18 février 1698.

LETTRE CCLXXIII.

Il lui annonce son arrivée prochaine à Torcy, et lui donne différents avis.

Je vous remercie, ma Fille, pour ma sœur de Sainte-Bénigne *, qui est ravie, et elle a raison. Je vous annonce mon arrivée à Torcy vendredi prochain au soir, pour en partir le lendemain après dîner. Nous parlerons de vos peines et de vos états ; et je ne veux point que vous vous en ouvriez à personne. Dieu est avec vous, et c'est assez.

Allez au sacré tombeau avec Marie-Madeleine, et criez de tout votre cœur, *Rabboni*. C'est le seul maître, le seul docteur qui sait parler au dedans.

J'ai assurément reçu vos lettres ; mais je ne puis en marquer la date. Je rendrai compte du reste à madame de Luynes, à qui je m'en vais écrire. Empêchez tout appareil vendredi, et modérez-le pour le samedi. Assurez-vous que vous êtes et serez toujours ma première Fille. L'écran est admirable : recevez-en mes remercîments, et faites-les à madame votre sœur. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 4 avril 1698.

LETTRE CCLXXIV.

Sur une affaire de la maison de Torcy ; et une visite que M. l'archevêque de Paris devoit y faire.

Je ne puis tarder à vous dire, ma Fille, que je parlai hier à monseigneur l'archevêque pour la conservation de Fremoy. Il me dit qu'il iroit bientôt à Torcy, et qu'à mon retour il vouloit bien conférer avec moi sur cette affaire, avant que de la déterminer. Vous en avertirez, s'il vous plaît, madame de Luynes, afin qu'on prépare tout ce qu'il sera nécessaire de lui faire voir. Tout consiste à montrer, d'un côté, la nécessité d'étendre le logement pour les novices et les pensionnaires, et de l'autre, l'impossibilité d'en commencer de nouveaux : d'où se conclut invinciblement la nécessité de se servir des anciens, en attendant qu'on puisse faire autre chose. Faites-lui bien voir, d'un côté, que la dépense de l'arcade ne sera pas grande ; et de l'autre,

* La sœur Cornuau, qui se fit religieuse à Torcy, sous madame de Luynes, qui en étoit devenue prieure.

que le noviciat sera régulier ; sans oublier les autres raisons qu'on m'a exposées, et le besoin où l'on est de loger les pensionnaires de condition qu'on veut vous donner, ce qui ne contribuera pas peu à la subsistance de la maison. J'ai un peu parlé de M. l'abbé Dreux, qui, par complaisance pour M. Paulet, et par le bruit que fait votre chapelain, se tourne tout à la démolition. Dites-lui tout comme à un père ; car il n'y a point dans l'épiscopat un cœur plus paternel que le sien. Rendez grâces à Dieu du prodigieux effet de sa réponse aux quatre lettres de M. de Cambrai. M. Ledieu est chargé de vous envoyer ma *Relation du quiétisme*. M. de Chevreuse tourne la tête quand il me rencontre : je n'en suis pas moins son ami et son serviteur ; il se fait plus de tort qu'à moi. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous, ma chère Fille.

A Paris, ce 25 juin 1698.

LETTRE CCLXXV.

Sur M. de Cambrai, et les affaires de Torcy.

Ce que dit M. de Cambrai sur le sujet de la confession est incompréhensible, ma Fille. Il sait bien en sa conscience que je ne l'ai jamais confessé. Je ne sais ce qu'il veut dire de sa confession par écrit. Il n'articule rien de net, et il tâche seulement de donner l'idée d'un crime capital dont il m'accuse. Je répondrai sans doute, s'il plaît à Dieu, et en bref. Je me souviens très-bien du bon esprit et de la droiture de madame de La Tour-Maubourg. Jamais homme n'a écrit plus artificieusement que M. l'archevêque de Cambrai, ni n'a été plus capable de soutenir l'étonnante cabale dont il est environné. C'est la cause de Dieu, qu'il veut défendre tout seul ; car les hommes ne feroient qu'y nuire, si Dieu ne s'en mêloit.

Le pauvre abbé Dreux est mort, et vous n'aurez plus d'obstacle de sa part. Ainsi je conseille à madame de Luynes de commencer son bâtiment, à moins, qu'elle n'ait des défenses de M. l'archevêque, ce que je ne crois pas ; car je le vis encore hier dans la disposition où nous le pouvions souhaiter.

Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, jeudi soir 1698.

LETTRE CCLXXVI.

Il l'encourage et la console dans ses peines, et lui parle de la sœur Cornuau.

Ne vous découragez point, ma Fille, de l'état où vous vous trouvez devant Dieu. Il n'en est pas moins avec vous ; et à mesure qu'il paroîtra vous dépouiller, il vous remplira au dedans de dons plus intimes, pourvu que vous persévériez dans l'oraison à votre ordinaire, aussi

bien que dans la sainte communion, sans vous laisser ralentir ou détourner par quelque considération que ce soit : c'est moi qui vous le dis, au nom de Jésus-Christ. Souvenez-vous de cette parole : *En espérance contre l'espérance ;* et encore : *Dilatez-vous ;* et encore : *Ne cessez de vous réjouir ;* et encore : *Ne craignez point, petit troupeau.*

Consolez et conduisez ma sœur de Sainte-Bénigne dans ses obédiences ; et du reste dites-lui que je lui permets de pleurer et de s'épancher avec vous, mais avec vous seule. Je n'ai pu trouver le loisir de lire ses consultations. Notre-Seigneur soit avec vous, ma chère et première Fille.

À Paris, ce 28 juin 1698.

LETTRE CCLXXVII.

Sur la Réponse et les trois Lettres de M. de Cambrai ; et le caractère de son éloquence.

Le jugement que vous faites de la *Réponse* et des trois Lettres de M. de Cambrai est juste en tous points : vous le verrez bientôt très-clairement par ma Réponse, dont l'impression s'achève. Je vous envoie le billet, pour l'imprimeur que vous souhaitez : ne le donnez pas que vous ne sachiez que ma *Réponse* soit affichée ; car on n'y auroit pas tout l'égard que je souhaite, à cause de l'impossibilité. J'espère que ma Réponse édifiera l'Eglise, et préviendra le public contre le caractère séducteur de M. l'archevêque de Cambrai. Il me fait pitié ; mais ma pitié se tourne toute vers les infirmes de l'Eglise qu'il séduit. Son éloquence, si vous y prenez bien garde, consiste dans une aisance d'un style contentieux, où le solide manque tout à fait. Les endroits qui regardent M. l'archevêque sont un peu fâcheux ; et le monde jugera que sa bonté n'a pas été assez précautionnée contre un homme dont il n'a pas connu assez tôt les chicanes et les artifices : mais vous verrez que le fond est bon.

J'ai cru, au reste, que vous connoîtriez, par mes précédentes, qu'ayant reçu le devis que madame de Luynes m'envoyoit, j'avois par conséquent reçu la lettre dont il étoit accompagné. Du reste, il ne faut jamais qu'elle soit en peine sur la pensée que je puis avoir de ses bons sentiments pour moi. Notre-Seigneur soit avec vous.

À Meaux, ce 9 octobre 1698.

LETTRE CCLXXVIII.

Sur la conduite de M. de Chevreuse envers lui, et sur ses dispositions à l'égard de ses adversaires dans l'affaire du quiétisme.

J'ai reçu votre lettre du 10, au retour de Fontainebleau ; c'est-à-dire, depuis trois jours. M. de Chevreuse ne songe plus à me voir, mais à détourner les yeux quand il me rencontre : j'aime mieux cela

que la dissimulation. Il faut espérer que la décision qu'on attend du Pape, dans ce mois-ci ou dans l'autre, changera les cœurs, et ne nous donnera pas, comme je le crains beaucoup, de simples dehors. Assurez-vous que de mon côté le cœur est le même. Ma réponse contient une exacte vérité. Tout ce qu'on fait contre moi est plein d'aigreur, et d'une hauteur affectée. On craint de ne le pas prendre d'un ton assez haut, et de paroître me céder en quoi que ce soit. Pour moi, je ne verrai jamais que l'avantage de la cause, et encore poussé par la charité.

J'irois avec plaisir à Torcy; mais vous voyez la saison et le temps. Tenez-vous ferme aux règles que je vous ai données, surtout dans la matière dont vous me parlez. Mettez en Dieu toute votre sollicitude, assurée qu'il a soin de vous ; je vous en suis caution. Conduisez ma sœur de Saint-Bénigne. Dieu vous conduira, et je ne vous manquerai jamais ni à la vie ni à la mort, ni à madame de Luynes dans l'occasion. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 21 novembre 1698.

LETTRE CCLXXIX. *

Sur ses peines, et leur utilité ; et sur la manière de combattre certains fantômes qui se forment dans l'esprit.

Vous n'avez point à vous confesser ni à vous embarrasser de ces peines qui ont rapport à moi, ni d'aucune autre. Gardez-vous bien de vous retirer pour cela de la communion.

Dieu, qui par son commandement fait sortir la lumière des ténèbres, a répandu dans nos cœurs la lumière qui rejaillit de la face de Jésus-Christ [1]. C'est peut-être le secret dessein de Dieu dans ces noirceurs qu'il a permises : c'est peut-être aussi qu'il a coutume de donner un contre-poids à ses grâces. Quoi qu'il en soit, on n'a pas besoin de pénétrer ses desseins, et il suffit d'être bien certain qu'il faut recevoir ce qu'il donne. C'est de quoi je vous assure, et qu'il n'y a point là d'illusion.

Il ne faut point chercher à se défaire de ces fantômes : on n'en sera tout à fait défait que lorsqu'on le sera de la chair et de la mortalité. Il suffit de s'élever au-dessus, et d'épurer ses pensées en désavouant tout ce qui vient des sens; ou, ce qui fait le même effet, et plus grand, en ouvrant les yeux à de plus pures lumières.

Marchez en confiance et en sûreté, allez votre train, malgré vos scrupules et vos peines. Dieu supporte nos foiblesses; et le chaste Epoux, tout jaloux qu'il est, ne nous traite pas à la rigueur. Recevez

* Nous donnons ici quelques lettres ou fragments qui sont sans date.

[1] 2 *Cor.*, IV. 6.

ces grâces particulières : mais gardez-vous bien d'en faire dépendre vos communions. A vous, ma Fille, de bon cœur.

LETTRE CCLXXX.

Sur la meilleure manière de répondre pour consoler les âmes dans leurs peines.

Les réponses précises ordinairement sont un peu sèches. La consolation dans les peines consiste plus dans la décision qui expose la vérité toute nue, que dans des discours pour la soutenir. Cette dilatation de cœur ne se trouve guère dans les réponses qu'il faut faire à des questions de la nature de celles que vous proposiez ; et c'est pourquoi je souhaiterois que vous vous tinssiez aux résolutions qu'on vous donne, sans vous mettre à recommencer. Ce n'est point par rapport à moi, mais par rapport à votre repos, que je parle ainsi : assurez-vous-en, et que je porte sincèrement vos peines devant Dieu. Je le prie qu'il soit avec vous.

LETTRE CCLXXXI.

Il lui marque différents endroits de l'Ecriture pour se préparer à sa confession, et lui apprend comment l'œuvre de Dieu doit être conduite dans les âmes.

Je vous ai offerte ce matin à Dieu, afin que vous ayez part avec moi à la gloire de Notre-Seigneur, et que nous nous en rendions dignes vous et moi par celles que nous prendrons à ses humiliations.

Pour vous préparer à votre confession, les psaumes XVII, XXXIII, CII et CIII, avec les sept Pénitentiaux, seront les plus propres ; le VII[e] chapitre de saint Luc, les XXI, XXII, XXXIII, XXIV, XXV, et le XXVI[e] jusqu'au verset 15 de saint Matthieu, avec le XII[e] de saint Jean. Tout y parle de la préparation à la dernière heure par une humble pénitence, et il y faut apprendre à s'élever des pieds de Jésus à sa tête.

Vous ne devez point appréhender que vos peines me rebutent : elles ont quelque chose de fort caché ; mais cela m'encourage ; parce que l'œuvre de Dieu, qui est la sanctification des âmes, doit être conduite parmi les ténèbres, et dans un esprit de foi et d'abandon, tant du côté des directeurs que de celui des pénitents. Allez donc de foi en foi, et en espérance contre l'espérance.

Je salue mesdames de Fiesque, de Lusancy, de Rodon, etc.

LETTRE CCLXXXII.

Il la rassure sur certaines adhérences ; veut qu'elle se repose sur sa foi, et suive invariablement la conduite qu'il lui a prescrite.

Vous n'avez plus à vous troubler de ces adhérences, après la résolution précise que je vous ai donnée sur cela, ni à chercher les raisons sur lesquelles je me fonde ; puisque je vous assure qu'elles sont

certaines et si claires, qu'il n'y en a point en matière de direction de plus manifestes : mais c'est assez qu'elles me le soient, et le temps est venu où il faut absolument que vous vous reposiez sur ma foi, en pleine soumission et obscurité.

C'est pour la même raison que vous devez continuer à tout exposer; parce que tout le repos, et pour le présent et pour l'avenir, qui vous est absolument nécessaire pour entrer dans les voies où Dieu vous veut, dépend de là.

Tenez-vous donc ferme à suivre la même conduite : je vous arrêterai où il faudra et quand il faudra; je vous l'ai déjà dit plus d'une fois, et je vous le répète encore. Dieu le veut ainsi : cela est, *amen*, *amen :* croyez, et votre foi vous sauvera.

Vous recevrez cette lettre par ma sœur Cornuau. Donnez-lui vos conseils : les miens sont qu'elle se soumette sans réplique et sans résistance.

Ecrivez, au reste, ce que Dieu vous inspirera dans l'occasion à madame de Saint-Bernard. Dieu est seul : sa sainte volonté en toutes choses.

LETTRE CCLXXXIII.

Sur ses infidélités, l'extrême bonté de Dieu ; et les dangers d'une trop grande crainte de l'illusion.

Depuis ma lettre écrite, on me rend votre lettre du 16, sur laquelle je ne vois pas que j'aie rien de nouveau à vous dire. Noyez vos infidélités dans le sang de Jésus-Christ et dans l'abîme des bontés de Dieu, et continuez à marcher dans les voies qu'il vous ouvre. Il est au-dessus de tous ses dons et de toutes nos ingratitudes; et il donne, parce qu'il est bon. La crainte de l'illusion est ce que vous avez le plus à craindre. Parce que vous êtes infidèle, s'ensuit-il que les dons de Dieu ne soient pas, et que sa vérité ne subsiste pas?

Vous vous embarrassez peut-être trop de la manière dont on me recevra. J'offrirai à Dieu de tout mon cœur madame votre nièce. Je vous bénis en partant, autant que je puis; de la bénédiction que Jésus-Christ donna à ses apôtres, en s'élevant vers les cieux. Notre-Seigneursoit avec vous.

LETTRE CCLXXXIV.

A LA SŒUR CORNUAU, RELIGIEUSE A TORCY.

Il lui envoie l'épitaphe de madame d'Albert.

Voilà, ma Fille, ce qui m'est venu sur l'épitaphe de feu madame d'Albert : il en faudroit dire davantage, si dans cette matière il n'étoit nécessaire de trancher court. Présentez-la de ma part à madame de

Luynes, dont je voudrois bien contenter l'amour par quelque chose de plus étendu.

Ci-gît
MARIE-HENRIETTE-THÉRÈSE D'ALBERT DE LUYNES.
Elle préféra aux honneurs
D'une naissance si illustre et si distinguée
Le titre d'épouse de Jésus-Christ
En mortification et en piété.
Humble, intérieure, spirituelle
En toute simplicité et vérité,
Elle joignit la paix de l'innocence
Aux saintes frayeurs d'une conscience timorée.
Fidèle à celui qui, presque dès sa naissance,
Lui avoit mis dans le cœur le mépris du monde,
Elle fut longtemps l'exemple
Du saint et célèbre monastère de Jouarre;
D'où étant venue en cette maison
Pour accompagner une sœur chérie,
Elle y mourut de la mort des justes
Le 4 février 1699,
Subitement en apparence,
En effet avec les mêmes préparations
Que si elle avoit été avertie de sa fin.

Pour vous, ma Fille, comme je vous l'ai dit tant de fois, vivez et mourez comme sous les yeux d'une sainte amie.

Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 29 décembre 1700.

LETTRES
A L'ABBESSE ET AUX RELIGIEUSES
DE L'ABBAYE DE JOUARRE *.

LETTRE PREMIÈRE.

A MADAME DE LA CROIX, PRIEURE.

Sur l'indécence de la conduite de cette religieuse dans les affaires qu'il avoit avec l'abbesse.

Je veux bien vous l'avouer, madame (car je ne puis me résoudre à vous appeler ma Fille, jusqu'à ce que vous le méritiez par votre sou-

* Nous avons réuni toutes les lettres que Bossuet a écrites à madame d'Albert de Luynes; parce qu'il nous a paru qu'il seroit utile de lire sans interruption les règles de conduite que lui donnoit le prélat, et de considérer sous un même point de vue le détail des affaires de l'abbaye de Jouarre, où Bossuet a développé toute l'étendue de son zèle, et montré autant de sagesse que de fermeté. Les mêmes raisons nous portent à ne point séparer les lettres écrites à d'autres religieuses de la même abbaye: rapprochées de celles de madame d'Albert, elles développent beaucoup de faits relatifs à cette abbaye, et forment comme une histoire suivie des contestations qu'elle a eues avec Bossuet, et de la conduite du prélat dans ce monastère avant et après l'établissement de sa juridiction.

mission, ou du moins par votre confiance), je ne comprends rien à votre conduite. Me trompiez-vous, ou vouliez-vous m'amuser de belles paroles, quand en effet vous m'en donniez de si agréables? A Dieu ne plaise. Qu'est-ce donc qui vous a changée si soudainement? Est-ce crainte, légèreté, complaisance? Tout cela est bien peu digne d'une religieuse de votre mérite et de votre âge.

Qu'attendez-vous, et quelle fin auront ces dissensions? Espérez-vous qu'on vous donne un supérieur que madame votre abbesse ne demande pas, et ne peut ni n'ose demander? Mais que ne vient-elle donc gouverner son monastère, plutôt que de vous laisser dévorer les unes les autres? Si elle étoit ici, tout seroit en paix; car il faudroit bien qu'elle obéît elle-même, et qu'elle fît obéir les autres. Quel parti est celui-là, de n'oser venir, et de soulever de loin tout un monastère?

Mais quel parti est-ce à vous, madame, d'être l'instrument dont on se sert pour tenir dans l'oppression plus de la moitié de la communauté; en sorte qu'elle ne peut traiter avec moi qu'avec le secours de la justice séculière? Vous jugez bien que cela ne peut pas durer, et que je ne délaisserai pas celles qui me reconnoissent, et qui obéissent aux conciles en m'obéissant.

Vous attirez des affaires à madame votre abbesse, dont elle ne sortira jamais; car vous voyez bien jusqu'où elle peut être poussée sur son absence sans ma permission. Ses flatteurs, qui la perdent, ne la tireront pas d'un si mauvais pas. Il faudra donc, et bientôt, qu'elle révoque les ordres secrets qu'elle envoie ici pour tout troubler; puisqu'on ne garde plus avec moi aucune mesure, et qu'on pousse la violence jusqu'à vous empêcher vous-même de me tenir des paroles si précises. Vous concevez aisément ce que je dois faire contre elle. Vous déplorez avec moi son aveuglement, et vous coopérez aux mauvais desseins que lui donne un conseil autant aveugle que violent et intéressé. Je suis obligé de vous avertir que c'est agir contre votre conscience.

Je vous garderai le secret sur ce que vous m'avez dit de particulier; et même je suis tout prêt à vous recevoir encore, si vous revenez à vos premiers sentiments. C'est pousser la complaisance trop loin, que de se laisser priver des sacrements. Pousserez-vous cela jusqu'à Pâques? car pour moi je ne puis vous donner ni permettre qu'on vous donne un sacrement que vous n'êtes pas en état de recevoir. Vous en avez assez fait pour conserver, si vous croyez qu'il le faille, un droit ruineux, ou plutôt un droit ruiné, et nul de son origine.

Quoi qu'il en soit, le Pape ne viendra pas vous gouverner. Ayant à vous remettre en d'autres mains pour la décharge de sa conscience

et pour votre propre salut, pouvoit-il rien faire de mieux que de vous remettre à celui que Jésus-Christ avoit chargé de vous? et le pouvoit-il faire d'une manière plus avantageuse que dans un concile œcuménique? Seriez-vous bien mieux gouvernées par quelque religieux de Cluny, ou quelque autre prêtre séculier ou régulier, qui vous verroit en passant deux ou trois fois en plusieurs années, ou par un évêque qui ne vous verroit jamais, et qui, accablé du fardeau qu'il a déjà sur les épaules, se chargeroit encore de celui d'autrui? Ne verrez-vous jamais que l'Eglise ne peut plus souffrir de telles conduites, et qu'il en faut revenir à ce que Jésus-Christ a fait?

Revenez, ma Fille, revenez à celui qui vous tend les bras. Donnez la paix à vos Sœurs qui vous aiment. Donnez-la-vous à vous-même, et ne vous jouez pas de Jésus-Christ pour l'amour des créatures.

Ce 4 mars 1690.

LETTRE II.

A MADAME RENARD.

Sur les moyens de faire revenir de son illusion une religieuse qui se privoit des sacrements.

Je me souviens bien, ma Fille, de cette religieuse de Tours qui se prive des sacrements depuis si longtemps. Je ne vous puis rien dire de précis sur ce qu'il y auroit à faire : tout ce que je puis, c'est de parler des choses dont je suis chargé, et j'évite d'entrer dans les autres. Je dirai bien seulement que la privation du droit de suffrage, et les autres peines de cette nature, apparemment feront peu d'effet sur un esprit de ce caractère. Elle sait les peines portées par les décrets de l'Eglise, qui sont bien plus redoutables.

Je croirois en général qu'il faut la traiter comme une malade, et songer à guérir son esprit blessé, avec douceur, avec patience, en lui expliquant les miséricordes de Dieu, et en lui montrant les passages des saints où ils ont combattu si vivement ceux qui se retirent du saint sacrement par des vues de perfection, qui leur en font perdre la grâce. Je ne sais rien davantage.

Si on est porté à me consulter, à cause que j'ai eu longtemps entre les mains une personne qui a été dans le même état, on doit songer en même temps que je ne l'en ai pas tirée : elle se confessa et communia en mourant sans aucune peine : elle n'avoit jamais été opiniâtre; et ce caractère, que vous me marquez dans cette religieuse, est celui qui me paroît le plus fâcheux. Mais cela même est quelquefois une maladie; et ces sortes d'aheurtements, qui viennent d'une certaine foiblesse d'esprit, demandent la même douceur et la même patience que les autres peines : ordinairement elles ne veulent pas

être attaquées directement; souvent même il ne faut pas faire semblant qu'on les attaque, ni qu'on en soit si fort étonné; car cela rebute un pauvre esprit : je dis pauvre en cela, encore que je voie bien que celle-ci est forte d'ailleurs. Je prie Dieu qu'il l'éclaire, et qu'il éclaire ceux qui sont chargés de sa conduite.

Ce 6 mars 1690.

LETTRE III.

AUX RELIGIEUSES DE JOUARRE, QUI LUI AVOIENT RENDU LES PREMIÈRES UNE OBÉISSANCE PASSIVE.

Sur les efforts de l'abbesse pour faire casser l'arrêt du parlement, et sur les moyens qu'elles doivent prendre pour ramener leurs Sœurs à l'obéissance.

MES CHÈRES FILLES,

La paix et la charité soient avec vous.

Outre les lettres que vous avez vu que nous écrivons à la communauté, nous vous faisons celle-ci pour vous témoigner la satisfaction que nous avons de votre conduite, depuis que, prévenant le reste de vos Sœurs par la promptitude de votre obéissance, vous nous avez reconnu pour le supérieur légitime que Jésus-Christ vous envoyoit. Vous voyez que Dieu a béni nos soins.

Madame votre abbesse a trouvé dans le rapporteur qu'elle avoit choisi pour rapporter sa requête, un avocat plutôt qu'un juge, je le dirai franchement : elle n'a rien oublié pendant six semaines, non seulement pour instruire messieurs les commissaires et les juges, mais encore pour les irriter contre moi par tous les moyens possibles, sans oublier les faux récits qu'on lui inspiroit de faire et de publier. Mais la vérité a triomphé, et de trente-cinq à quarante juges, à peine a-t-elle eu trois ou quatre suffrages favorables : ainsi toutes les chicanes sont finies. Il ne reste plus autre chose, sinon que nous travaillions à l'avancement spirituel de la maison, tant en particulier qu'en général, et au rétablissement du temporel dans sa première splendeur : c'est à quoi vous devez maintenant concourir avec moi, en vous déclarant plus hautement que jamais pour l'obéissance.

J'abandonnerai dorénavant celles qui auront peur, si leur crainte retarde leur zèle.

Ne manquez point de respect à madame votre abbesse : mais gardez-vous bien de croire qu'elle puisse rien contre mes ordres. Tâchez de ramener toutes vos Sœurs par la douceur. Je pourvoirai au surplus dans la visite que j'espère faire dans les premiers jours du mois prochain ; et encore que je veuille espérer que toutes vos Sœurs suivront alors vos bons exemples, je me souviendrai toujours que

vous êtes les saintes prémices recueillies en Notre-Seigneur, que je prie d'être avec vous, et suis de bon cœur, etc.

A Versailles, ce 28 juillet 1690.

LETTRE IV.

A LA PRIEURE ET COMMUNAUTÉ DE JOUARRE.

Sur le rejet de la requête de l'abbesse; l'inutilité de ses sollicitations à Rome; et la prochaine visite du prélat à Jouarre.

La requête de madame votre abbesse, en cassation de l'arrêt du 26 janvier dernier, après avoir été vu durant trois ou quatre séances par MM. les commissaires du conseil, avec toutes les pièces dont elle étoit soutenue, a enfin été rapportée mercredi dernier en plein conseil, où elle a été rejetée tout d'une voix, à la réserve de trois ou quatre. Vous devez juger par là combien sa cause étoit déplorée; puisque madame votre abbesse a été condamnée sur sa propre requête sans que je fusse en cause, et n'a pu même obtenir de m'y mettre. Après cela vous voyez bien, mes Filles, qu'elle n'a plus nulle ressource dans le royaume.

Rome, qu'on a tâché d'émouvoir, n'a rien voulu écouter, encore qu'on ait écrit en votre nom, quoique apparemment sans votre approbation, quatre ou cinq lettres également irrespectueuses contre moi, et contre tout le clergé de France, qu'on n'a pas épargné : mais on sait bien en ce pays-là que je ne fais rien que conformément aux bulles des papes et aux décrets des conciles œcuméniques. Ainsi, mes Filles, sans vous laisser désormais flatter par les discours vains et mensongers dont on vous amuse depuis six mois, commencez à chercher la paix de votre maison dans l'obéissance que vous devez à Jésus-Christ et à l'Eglise en ma personne.

Je me prépare à faire une nouvelle visite au commencement du mois prochain, où j'espère que, toutes altercations éteintes et avec moi et entre vous à jamais, nous ne parlerons que des instructions et consolations spirituelles qui sont attachées aux fonctions de notre ministère apostolique. Celles de vous qui voudroient croire qu'il y ait plus de grâces dans les religieux qui vous viennent voir sans ordre, que dans notre caractère, où réside la plénitude de l'esprit de gouvernement et de conduite, ne prévaudront pas, et leur erreur comme leur foiblesse sera connue de tous. Vous ne verrez aucun changement dans les louables coutumes de votre maison, où je tâcherai seulement de vous confirmer, et en toutes manières de vous faire croître en Jésus-Christ.

Je vous ordonne, en vertu de la sainte obéissance, de tenir prêt pour la visite tout ce que vous aurez en main chacune de vous, pour

me faire connoître l'état du temporel de la maison, c'est-à-dire, tant du revenu que des dettes, charges et dépenses ordinaires; afin que, réglant le tout avec une juste proportion, je travaille à ramener toutes choses à l'état des anciens jours. Que toutes celles qui ont quelques comptes à rendre les tiennent prêts, pour nous les faire voir et les rendre devant nous.

Si madame votre abbesse veut entrer dans un concours amiable avec moi, pour votre bien et pour le sien propre, elle m'y trouvera très-disposé : et pour cela je vous permets de lui envoyer copie de cette lettre; car je ne m'ingérerai plus à lui donner de conseils, après le peu de succès qu'ont eus ceux que je lui ai donnés ci-devant, quoiqu'ils fussent très-salutaires, et très-propres à lui faire éviter les inconvénients où elle est tombée.

Je vous défends d'avoir égard à tous les changements qu'on pourroit faire dans les offices, et en général dans la maison, jusqu'à mon arrivée.

Je souhaite de tout mon cœur que ni madame l'abbesse ni aucunes de vous ne m'obligent jamais à leur faire sentir la puissance qui est en nous; car les effets en sont terribles, et en ce monde et en l'autre.

Soyez fidèles à mes ordres, sans écouter rien au contraire; parce que rien ne vaut contre celui à qui le Saint-Esprit a donné sur vous la première et principale autorité : je veux dire en un mot, et pour éviter toute équivoque, aussi bien que pour ne vous laisser aucune vaine terreur, que l'autorité de madame l'abbesse est nulle contre la mienne; de quoi je suis obligé de vous avertir, afin que vous connoissiez ce que vous n'avez jamais su, ce que c'est qu'un supérieur.

Je viendrai à vous en esprit de paix et de douceur, mais aussi de fermeté et de zèle : celles qui craindront Dieu seront avec moi. Je suis en la charité de Notre-Seigneur, mes Filles.

A Versailles, ce 28 juillet 1690.

LETTRE V.

A UNE RELIGIEUSE DE JOUARRE.

Il lui témoigne le désir qu'il a d'obliger la maison.

J'ai envoyé querir mes receveurs, et les ai priés de traiter Jouarre le plus doucement qu'il se pourroit. Ils m'ont dit qu'ils avoient offert tous les accommodements possibles pour faciliter toutes choses et éviter les frais. Ils m'ont payé, et je ne puis les empêcher d'exercer mes droits, dont ils ont traité. Ils disent que M. Cheverin leur a dit qu'on regorgeoit de grain dans la maison; de sorte que ce n'étoit que pour faire beaucoup de bruit qu'on crioit tant à cette occasion. Le fermier de Mée a répondu qu'il étoit prêt à payer, mais qu'il en étoit

empêché par les religieuses : il ne s'agit que de dix muids de très-petit blé. Si madame la prieure proposoit quelque chose pour assurer le paiement, je ferois ce que je pourrois. On voit bien ma bonne volonté dans la diminution des décimes, qui étoit bien difficile dans ce temps : mais je ne puis pas donner le bien d'autrui, ni faire perdre à mes receveurs ce qui leur est dû. Voilà, ma Fille, ce que je vous prie de dire à madame la prieure : si je pouvois faire davantage, je le ferois pour l'amour de la communauté, et en particulier pour l'amour de vous, qui m'en priez de si bonne grâce.

A Meaux, ce 30 septembre 1690.

LETTRE VI.

A MADAME DE LUYNES.

Comment les chrétiens doivent considérer la mort.

La mort, toutes les fois qu'elle nous paroît, nous doit faire souvenir de l'ancienne malédiction de notre nature, et du juste supplice de notre péché : mais parmi les chrétiens, et après que Jésus-Christ l'a désarmée, elle nous doit faire souvenir de sa victoire, et du royaume éternel où nous passons, en sortant de cette vie. Ainsi, dans la perte de nos proches, la douleur doit être mêlée avec la consolation. *Ne vous affligez pas*, disoit saint Paul [1], *à la manière des Gentils, qui n'ont point d'espérance.* Il ne défend pas de s'affliger ; mais il ne veut pas que ce soit comme les Gentils. La mort parmi eux fait une éternelle et irrémédiable séparation : parmi nous ce n'est qu'un voyage, et nous devons nous séparer comme des gens qui doivent bientôt se rejoindre. « Que les chrétiens dans ces occasions » répandent donc des larmes, que les consolations de la foi répri» ment aussitôt : » *Fundant ergo christiani consolabiles lacrymas, quas citò reprimat fidei gaudium* [2]. Ces larmes, en attendant, font un bon effet : elles imitent Jésus, qui pleura en la personne de Lazare la mort de tous les hommes : elles nous font sentir nos misères, elles expient nos péchés, elles nous font désirer cette céleste patrie où toute douleur est éteinte et toutes larmes essuyées. Consolez-vous, ma Fille, dans ces pensées ; croyez que je prends part à votre douleur, et que je m'unis de bon cœur à vos prières.

A Germigny, ce 13 octobre 1690.

LETTRE VII.

AUX RELIGIEUSES DE JOUARRE.

Sur le vin nouveau de l'Evangile, dont il les invite à s'enivrer.

Je reçois, mes Filles, avec une sincère reconnoissance les témoi-

[1] *1 Thess.*, IV. 12. — [2] *S. Aug. serm.* CLXXII. n. 2. tom. V. col. 828.

gnages de votre amitié. Je souhaite que tout le monde vienne bientôt boire avec vous ce vin nouveau de l'Evangile, que je suis prêt à distribuer également à toutes et à chacune selon sa mesure, c'est-à-dire, selon les degrés de ses besoins et de sa foi, sans aucune autre distinction de mon côté. Enivrez-vous, mes saintes Filles, de ce vin céleste, que les vierges de Jésus-Christ ont droit de prendre plus que tous les autres fidèles ; puisque c'est ce vin qui les rend fécondes à Jésus-Christ leur époux, et qui les produit-elles-mêmes. Je prie Dieu, mes chères Filles, qu'il soit avec vous. Votre bon Père, etc.

A Meaux, ce 22 janvier 1691.

P. S. Il ne faut pas oublier la bonne coutume de saluer en particulier la secrétaire.

LETTRE VIII.

A MADAME DU MANS.

Il la tranquillise sur ses confessions.

Les circonstances que vous me marquez ne changent rien dans mes résolutions ; parce que ou vous les avez expliquées, ou elles ne sont pas essentielles : ainsi vous pouvez demeurer en repos. Il y a des choses qu'on doit supposer que le confesseur entend, par l'usage même de les entendre, et par les réflexions qu'il y doit faire. Vous avez dit tout ce qu'il falloit pour me faire bien entendre vos péchés : j'en ai été content alors ; il n'en faut plus parler. Voilà, ma Fille, la courte réponse que vous souhaitez.

A Meaux, ce 22 janvier 1691.

LETTRE IX.

A MADAME DE LUYNES.

Il lui parle de ses notes sur les Psaumes, et l'assure de son estime et de son amitié.

Je suis bien aise, ma Fille, de la satisfaction que vous témoignez de mes Psaumes. Je vous propose la traduction de la préface, qui pourra aider celles de nos Filles à qui Dieu donnera le goût et le désir d'en profiter ; mais à votre grand loisir.

Madame d'Albert vous aura pu dire combien j'ai été touché du doute où vous paroissiez être du plaisir que je prenois à recevoir les témoignages de votre amitié, n'y ayant personne de la maison que j'estime plus que vous. Vous pouvez apprendre ici de nos amis communs avec quel sentiment je parle de vous : en un mot, je vous prie, ma Fille, d'être bien persuadée que vous n'avez point d'ami plus fidèle, ni de serviteur plus acquis. J'en prends à témoin M. de Chevreuse, avec qui je m'entretins encore hier très-longtemps de vous.

Madame d'Albert vous dira ce qui regarde les affaires; et toutes deux vous en direz à nos chères Sœurs ce que vous jugerez convenable.

A Paris, ce 6 mars 1691.

LETTRE X.

A MADAME DU MANS.

Il témoigne sa peine de n'avoir pu entretenir assez longtemps le Père gardien de Coulommiers.

Le Père gardien des capucins de Coulommiers me sera toujours considérable, et par son mérite, et par ce qu'il vous est. Je fus fâché d'avoir si peu de temps pour l'entretenir, à cause que j'étois fort las, venant donner la confirmation à douze ou treize cents personnes. J'approuve que vous ayez fait ce que vous m'avez proposé pour avoir quelques livres, et vous avez pu en ce cas prendre mon silence pour un aveu.

Madame de Lusancy, à qui je réponds sur les avis qu'elle me donne par votre moyen, vous communiquera ma réponse. Assurez-vous toujours, ma Fille, de mon estime et de ma confiance particulière, et que je vous offre à Dieu de tout mon cœur.

A Meaux, ce 18 juin 1691.

LETTRE XI. — A LA MÊME.

Sur un présent que les religieuses de Jouarre lui avoient fait.

L'avis a été lu trop tard. Je commençois à ouvrir la lettre, quand M. Girard m'a rendu le gros paquet. J'ai interrompu pour voir ce que c'étoit. Je me suis mis à considérer la plus jolie reliure du monde : les anges, les dauphins, tout m'a frappé. J'ai bientôt connu, aux ornements et au volume, que c'étoit l'*Exposition*, qu'on avoit voulu si bien parer. J'ai lu ensuite votre lettre : il n'étoit plus temps; M. Girard avoit vu tout le mystère. Je n'ai pu après cela que ne plus mot dire, et je ne crois pas qu'il y ait fait grande attention.

Voilà, ma Fille, un récit fidèle de ce qui s'est passé. Il ne me reste qu'à vous remercier, et à admirer la belle reliure de Jouarre : en vérité, il n'y a rien de plus industrieux, et on y a de toutes sortes d'esprits. Le bon est qu'on y trouve aussi des cœurs bien disposés à la soumission et au devoir; et c'est de quoi je rends grâces à Dieu de tout mon cœur, le priant d'avancer le temps que j'aurai à travailler uniquement à les unir à Dieu.

A Germigny, ce 28 juin 1691.

P. S. J'aurai soin de vous envoyer des reliures de ma manière, en récompense des vôtres.

LETTRE XII.

AUX RELIGIEUSES DE JOUARRE.

Il explique en peu de mots quelques-unes des béatitudes, et parle du renouvellement des vœux.

J'ai reçu, mes Filles, ma béatitude *. Si j'ai cette faim et cette soif de la justice, je l'aurai pour moi et pour les autres, ce qui est le devoir d'un pasteur; et si je suis rassasié, vous serez toutes heureuses. La terre qui nous est promise est la terre des vivants; et la douceur qui nous est donnée comme le moyen d'y arriver, est la fleur de la charité.

Ma sœur du Mans, qui a les larmes en partage, a aussi la consolation qui les accompagne : qu'elle pleure aux pieds du Sauveur par pénitence, et qu'elle y laisse à jamais tout ce qui est ou superflu ou délicat. Ma sœur de Saint-Michel sera vraiment pauvre, si, pénétrant jusqu'au plus intime de son cœur, elle n'y laisse que Dieu, et met en lui tout son trésor : où sera son trésor, là sera son cœur. En général, mes Filles, renouvelez-vous tous les jours. L'ouvrage est pénible, mais la récompense est grande. Et qu'est-ce qu'un vrai et sincère amour n'adoucit pas? Regardez l'attention qu'on a sur vous comme un continuel avertissement qu'on vous donne de vous avancer à la perfection de votre état, qui est celle du christianisme.

Prenez garde qu'on n'aille pas s'imaginer que je vous aie obligées à renouveler vos veux, comme si je jugeois ou insuffisants ou imparfaits ceux que vous avez faits avant moi; car il y auroit peut-être des esprits assez malins pour tourner si mal les choses; et vous en voyez la conséquence. Du reste, je ne vois pas qu'il y ait de façons à faire sur un renouvellement qui se fait tous les ans dans tous les monastères, ni sur la foi que vous aurez eue en la grâce du ministère épiscopal, en le faisant entre mes mains. La grâce de Notre-Seigneur soit avec votre esprit, mes Filles.

A Meaux, ce 5 novembre 1691.

LETTRE XIII.

A MADAME DE LUSANCY.

Sur un sermon que le prélat lui envoyoit; la manière d'envisager les mystères de Jésus-Christ; les effets de la crainte et de la confiance, et le péché contre le Saint-Esprit.

Je commence, ma Fille, par vous faire excuse de ce que je me sers d'une main étrangère pour épargner une tête appesantie par le

* On tiroit tous les mois à Jouarre, selon le pieux usage de plusieurs monastères, des sentences de l'Ecriture au sort, pour chacune des religieuses, et il y en avoit une pour le prélat, intimement uni à ces saintes filles.

rhume. Il ne m'a pas empêché, Dieu merci, de faire écrire le sermon que je vous envoie, comme je vous l'avois promis. Vous le trouverez peu conforme à votre état, puisqu'il attaque les pécheurs les plus endurcis : mais il faut que les âmes innocentes apprennent à gémir pour eux dans leur retraite; et qu'en voyant leurs excès, elles s'accoutument à rendre grâces à Dieu des miséricordes qu'elles en ont reçues. Vous ne laisserez pas de voir dans ce sermon les plus utiles sentiments où l'on puisse entrer à la vue des mystères de Jésus-Christ. Il n'y a rien de meilleur que de regarder toujours qu'ils peuvent être en ruine aussi bien qu'en résurrection à plusieurs ; afin que si on est assez heureux pour en profiter, on l'attribue à sa grâce. Vous pouvez faire part de cette instruction à celles que vous croirez qui en seront édifiées ; et à votre grand loisir vous me ferez plaisir d'en tirer une copie, et de me renvoyer l'original : car encorequ'il ait été fait uniquement pour vous, vous ne serez pas fâchée d'être l'occasion que d'autres en profitent.

Aussitôt que j'aurai des nouvelles à vous mander, vous en aurez, et je vous prie d'être bien persuadée que je ne perdrai pas un seul moment. Je conçois parfaitement la conséquence de tout ce que vous me mandez sur ce sujet-là, et je ne désire rien tant que de procurer du repos à la maison et à vous.

A Versailles, ce 8 janvier 1692.

P. S. Renvoyez le sermon quand vous voudrez, par la poste ou autrement. La crainte doit porter à la confiance, et la confiance produire dans le cœur le désir de le purifier, afin de voir Dieu. Ceux qui travaillent sont bien éloignés de ce péché contre le Saint-Esprit, qui ne se remet jamais. Personne ne sait quel il est; mais il consiste principalement dans la malice, dans l'aveuglement, dans l'endurcissement.

Dites à ma sœur de Sainte-Madeleine, que je lui sais bon gré de son zèle; et que je l'invite aussi bien que vous à espérer plutôt qu'à craindre. L'acte d'abandon est le plus puissant remède contre ce terrible péché, dans lequel les impies mourront.

LETTRE XIV.

A MADAME DU MANS.

Sur la maladie de madame d'Ardon.

J'ai reçu, ma Fille, avec joie votre lettre du 9, pour ce qui vous touche; mais j'y ai vu avec déplaisir la maladie de madame d'Ardon. Obligez-la aux précautions nécessaires pour se guérir, et pour prévenir la rechute; car je ne veux point qu'elle soit malade, encore

moins qu'elle se la fasse. Je vous charge de ce soin, et je vous donne pour cet effet le pouvoir que j'ai sur elle. Je la bénis de tout mon cœur, et je prie Notre-Seigneur qu'il verse sur vous et sur elle ses saintes bénédictions; afin que vous le serviez en crainte et en joie, en humilité et en courage, en abandon et en confiance. Je suis à vous en son saint amour.

A Versailles, ce 17 janvier 1692.

LETTRE XV. — A LA MÊME.

Il lui recommande plusieurs religieuses de Jouarre, et lui parle de ses affaires avec l'abbesse.

Je suis, ma Fille, fort en peine de la santé de madame de Saint-Ignace. Je vous charge d'en prendre soin, de la consoler en mon nom, et de l'assurer de mes prières. Prenez soin aussi de madame de Rodon. Je vous donne tout le mérite de l'obéissance pour les assister, et j'en prendrai sur moi l'obligation; de sorte que vous contenterez Dieu et les hommes; et votre inclination, aussi bien que votre charité, sera satisfaite.

Il me semble que madame de Jouarre songe tout de bon à s'en retourner : elle sent bien qu'il faut obéir, malgré qu'on en ait. Je crois que la fin des affaires approche plus qu'on ne pense, et qu'il n'y a qu'à l'attendre avec foi et patience. Madame de Lusancy vous dira où l'on en est. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous, et je vous bénis de tout mon cœur vous et nos deux Sœurs que je vous ai recommandées.

A Versailles, ce 29 janvier 1692.

LETTRE XVI. — A LA MÊME.

Sur la rupture du carême, et quelques Sœurs malades.

Je ne vous tiendrai point coupable de la rupture du carême, quand même vous vous y trouveriez obligée par l'abstinence de la Septuagésime : mais quand cette expérience sera bien confirmée, il faudra une autre fois se réserver pour ce qui est plus nécessaire. Dieu aura, en attendant, votre bonne volonté pour agréable, et il ne vous imputera pas à péché d'avoir commencé avec une sincère intention de continuer.

Ayez grand soin de mes sœurs de Saint-Ignace et de Rodon. Je suis bien en peine de ma sœur des Archanges, et j'aurois un grand regret si nous la perdions. Conservez-vous aussi, ma chère Fille, et me croyez tout à vous dans le saint amour de Notre-Seigneur.

A Paris, ce 19 février 1692.

LETTRE XVII.

A MADAME DE LUSANCY.

Sur la mort d'une religieuse, et la manière dont Dieu nous a montré que l'empire de la mort devoit être détruit.

Votre lettre du 18, que j'ai reçue en arrivant en cette ville, a fait, ma Fille, une grande plaie dans mon cœur, en m'apprenant la mort de notre chère sœur des Archanges. C'est la première que je rencontrai avec un visage soumis et content, en entrant à Jouarre. Son zèle ni sa foi n'ont jamais été ébranlés. Dieu nous l'ôte cependant lorsque nous avions encore tant de besoin de ses saints exemples : c'est à nous à baisser la tête sous ses ordres souverains. Consolez nos chères Filles, en les assurant de la part que je prends à leur douleur, et du soin que j'aurai de l'offrir à Dieu, en lui recommandant l'âme bien-aimée que nous avons perdue sur la terre des morts, mais que nous retrouverons dans la terre des vivants.

J'ai vu, dans une lettre de madame d'Albert, une plainte de madame de Luynes, de madame Renard et de vous, que je vous laisse mourir. Sans passer plus outre, je me suis senti saisi de douleur en déplorant l'impuissance humaine, qui ne peut retenir ce qu'elle voudroit le plus pouvoir conserver, c'est-à-dire, de bons cœurs à qui on se trouve uni par l'amour de la vertu : mais en même temps j'ai adoré la souveraineté de Dieu dans l'inévitable arrêt de mort qu'il a donné contre nous, dès que le péché est entré dans le monde. Il faut trembler et nous taire sous l'autorité de ses jugements, et nous souvenir pourtant que le premier sur qui a été exécutée cette sentence de mort, est le juste Abel : par où, comme disoit un ancien, Dieu nous a voulu montrer que la mort avoit un foible fondement; puisque le premier qui a succombé sous ses coups est en même temps le premier de tous les amis de Dieu. Ce qu'il a permis pour nous faire voir que l'empire de la mort ne dureroit pas, et qu'il seroit obligé de le détruire, puisqu'il avoit si mal commencé, que sa justice ne le pouvoit pas souffrir. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 19 février 1692.

LETTRE XVIII.

A MADAME DU MANS.

Il l'assure de tous ses soins pour l'abbaye de Jouarre.

Je ferai tout ce que je pourrai pour la consolation de mes Filles. Je me donnerai tout le soin possible du spirituel comme du temporel de la maison : il faudra un peu considérer ce que mes forces et

mes autres occupations demandent. Vous me réjouissez de m'apprendre qu'on espère bien de ma sœur de Saint-Ignace, que je salue de tout mon cœur, aussi bien que ma sœur de Saint-Michel, dont je suis en peine à cause du long temps qu'il y a que je n'en ai oui parler. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous, ma Fille.

A Paris, ce 24 février 1692.

LETTRE XIX. — A LA MÊME.

Il lève les scrupules qu'elle avoit sur ses confessions.

La règle pour les confessions, c'est déjà, ma Fille, qu'on ne doit point se gêner à répéter les péchés véniels, quelque empêchement qu'on soupçonne avoir été dans le confesseur; et pour le surplus, à moins d'avoir vu clairement qu'il n'avoit pas l'esprit libre, il faut demeurer en repos, quand même il se seroit troublé davantage dans la suite : ainsi il n'est pas besoin que vous recommenciez vos confessions en cette occasion. Je trouve très-bon que ma sœur Cornuau reçoive les lettres dont vous me parlez. Je salue de tout mon cœur la chère malade, et je prie Dieu qu'il la soulage.

A Meaux, ce 18 mars 1692.

LETTRE XX.

A MADAME DE LORRAINE, ABBESSE DE JOUARRE.

Sur l'obligation où elle est de rentrer dans son monastère.

Je crois, madame, être obligé de vous donner avis que je pars, et en même temps de vous faire souvenir de la promesse que vous m'avez faite de partir vous-même bientôt.

Vous voyez que je ne vous presse pas. Vous êtes venue ici contre la parole qu'on m'a portée de votre part, que j'ai par écrit. Vous demeurez hors de chez vous au delà de tous les termes de votre obédience, sans que j'entende seulement parler de vous. Je ne sais qui vous peut donner de tels conseils, ni en quelle sûreté vous pouvez recevoir les sacrements; puisque, dans quelque nécessité où vous vous croyiez être de passer un si long temps hors de la clôture, vous devez savoir qu'il ne vous est pas permis de le faire sans congé. Je me tais cependant; et, sans vous rien permettre ni vous rien défendre, je vous laisse au jugement de Dieu et à votre conscience.

Je sais vos infirmités, et je veux bien ne vous pas presser. Faites, madame, de vous-même ce que vous demande votre devoir et la règle de l'Eglise. Si vous ne pouvez partir si tôt, renvoyez ce que vous pourrez de vos religieuses : vous ne songez pas combien l'air du siècle est contagieux pour celles qui font profession de s'en éloi-

gner. Et pour vous, madame, profitez du temps. Parmi tant d'habiles gens qui sont ici, choisissez-en quelqu'un, comme je vous y ai déjà exhortée, entre les mains de qui vous remettiez votre conscience.

Je prie Dieu sincèrement qu'il vous conserve : mais enfin on ne doit pas vous dissimuler que les maladies sont des avertissements de Jésus-Christ qui frappe à la porte. Prenez une bonne fois un conseil solide, et qui, éloigné de tout intérêt, ne songe qu'à votre salut.

Pour ce qui est de votre maison, outre les choses que j'ai eu l'honneur de vous représenter par ma lettre précédente, il y en a deux à vous dire : l'une, que vous preniez soin de faire ramasser les papiers de votre abbaye, qui sont ici en grand nombre, et de les renvoyer à Jouarre : tous les procès où ils pouvoient être nécessaires sont finis ; et il y va de votre conscience de les remettre en leur lieu : l'autre chose, c'est que vous vouliez bien une fois nous faire voir tout ce que vous devez, et tout l'état de vos affaires ; afin qu'on sache sur quoi compter. Du reste, donnez vos ordres de manière que je ne sois pas obligé d'en donner aucun. Soyez, madame, bien persuadée que je ne souhaite rien tant que de vous voir en repos ; et sans avoir rien à ordonner sur l'administration du temporel, de n'avoir à m'appliquer qu'à votre salut et à celui de vos Filles.

A Paris, avril 1692.

LETTRE XXI.

A MADAME DU MANS.

Sur une religieuse de Jouarre, et sur le vœu de pauvreté.

Je donne de tout mon cœur ma bénédiction à notre chère sœur de Saint-Ignace, et je ne manquerai pas de la recommander à Dieu toute ma vie, en quelque sorte que sa divine bonté dispose d'elle. Je lui confirme ce que je lui ai dit du regard miséricordieux qui étoit sur elle, et je l'exhorte à augmenter et à embellir ses couronnes par la patience et la confiance.

C'est un grand vœu à une religieuse que celui de la pauvreté : celui-là rend le vœu à Notre-Dame de Liesse peu nécessaire. Que peut donner une religieuse qui n'a rien ? Il n'y a rien de meilleur que de donner son rien à Dieu. Pour les petites choses que vous vous êtes données mutuellement elle et vous avec madame de Rodon, je les permets.

Priez Dieu pour moi, et soyez-lui toujours fidèle.

A Meaux, ce 5 mai 1692.

LETTRE XXII. — A LA MÊME.

Sur la mort de la sœur de Saint-Ignace.

Dieu a voulu avoir notre chère sœur de Saint-Ignace : il le faut louer des consolations qu'il lui a données, et des bons exemples qu'elle nous laisse. Je ne laisse pas d'être fort touché de cette perte ; et il me fâche que votre maison perde tant de bons sujets. Dieu saura bien réparer nos pertes, et il ne faut qu'avoir la foi, pour tout attendre de lui. Les heures ne peuvent pas être mises en meilleures mains que celles que vous me marquez. Consolez madame de Rodon ; qu'elle vous console. Je ne puis vous dire le temps que je serai à Jouarre. Je vous donnerai, ma Fille, le temps que vous demandez, et serai toujours disposé à vous aider au grand ouvrage auquel vous travaillez. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 12 mai 1692.

LETTRE XXIII. — A LA MÊME.

Sur les raisons qui l'avoient porté à renvoyer ensemble les deux confesseurs de Jouarre.

Je crois, ma Fille; que vous avez su la raison qui m'a obligé à renvoyer ensemble les deux confesseurs. Toutes les fois qu'il y en aura qui ne pourront s'accorder entre eux, et qui donneront lieu à des partialités, j'en userai de même. Je les avois fait avertir tous deux de changer de conduite ; et que s'ils ne le faisoient, je serois obligé d'en venir où j'en suis venu. Voilà, ma Fille, ma raison, qui est très-solide. Je ne sais rien des discours que vous dites qu'on a tenus à Jouarre : mais je puis bien vous assurer que personne ne m'a rien écrit pour me porter à ce que j'ai fait, et que je n'y ai été déterminé que par la continuation des divisions.

Je ne refuserai jamais de vous entendre autant que personne, et avec autant de confiance; mais à ce coup je crois que le meilleur sera de se soumettre. Je ne fais tort à personne, et il ne tiendra qu'à madame de Jouarre de réparer la perte qu'on fait; ce qui ne lui sera pas fort difficile. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 28 juin 1692.

LETTRE XXIV. — A LA MÊME.

Sur la conduite qu'on doit tenir lorsqu'on se sent en péché mortel ; et sur les péchés oubliés.

Vous n'avez qu'à demeurer en repos sur l'affaire dont vous m'écrivez : continuez vos communions à votre ordinaire, sans recommencer vos confessions. Je serai bien aise de ce qu'on vous commu-

niquera du côté de Coulommiers, et je donne toutes les permissions de part et d'autre.

Dans le cas que vous proposez, il n'y a nul doute qu'aussitôt qu'on se sent en péché mortel, on ne soit obligé à la pénitence, et à se disposer à la confession ; mais non pas toujours à la faire sur-le-champ : il est bon de gémir auparavant, et de se mettre en état de bien faire, sans rien précipiter, ni rien négliger.

Il est sans doute que les péchés oubliés sont pardonnés avec les autres, quelque temps qu'ait duré l'oubli, et qu'on ne doit confesser que celui dont on se rappelle. Je prie Dieu qu'il console ma sœur de Saint-Michel, et je vous donne, ma Fille, une bénédiction très-cordiale.

A Paris, ce 19 juillet 1692.

LETTRE XXV. — A LA MÊME.

Il lui témoigne ses dispositions pour elle, et confirme ce qui avoit été fait ci-devant à Jouarre.

Vous ne devez point douter, ma Fille, que je ne fasse avec plaisir tout ce qui sera utile au bien de vôtre âme et à votre perfection. Les choses qui ont été faites à Jouarre avant que je fusse entré dans les affaires conservent toute leur force, et je les approuve. Ce que vous me dites de mes réflexions sur le sermon de Notre-Seigneur sur la montagne, me donne courage pour achever quelques autres ouvrages de cette nature.

Soyez Marie de désir, et Marthe par obéissance. Afin de gagner les indulgences, pour le plus sûr il se faut confesser à cette intention. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 25 septembre 1692.

LETTRE XXVI. — A LA MÊME.

Il la rassure dans ses craintes de lui être à charge ; et explique ce que c'est qu'un cœur pur.

Vous avez tort, ma Fille, de croire que vous me causiez une insupportable fatigue : où allez-vous prendre cela? Ce qui me fatigue, n'est pas d'avoir à écouter ; mais d'avoir à le faire quand je vois le temps qui presse. Loin de vous abandonner, j'ai au contraire formé le dessein de vous entendre une autre fois préférablement, et je ne vous manquerai en rien.

Un cœur pur, c'est un cœur dégagé de tout, et c'est ce qui rend capable de voir Dieu. Quelle pureté, quel détachement demande une si pure et si sublime vision !

Dieu daigne bénir par sa grâce ceux qui profitent de sa parole. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 3 novembre 1692.

LETTRE XXVII. — A LA MÊME.

Sur la demande d'un confesseur extraordinaire, et la longueur des lettres.

J'ai reçu, ma Fille, la demande que vous me faites, pour donner un confesseur à mesdames Paget, de Menou et Jourdain. Puisque le premier dimanche de l'avent, pour lequel elles le demandoient, est passé, il est bon qu'elles attendent jusqu'à ce que je sois à Meaux, c'est-à-dire, à la semaine prochaine, s'il plaît à Dieu. Madame de Jouarre m'ayant en quelque sorte reproché la facilité que j'avois à donner des confesseurs extraordinaires, ces dames ne trouveront pas mauvais que j'examine un peu les temps convenables. J'ai fait la même réponse à madame de Lusancy, croyant que la demande m'étoit venue de sa part : mais votre lettre du 21 du passé, que je viens de relire, m'a fait voir que c'étoit vous.

Je ne me suis jamais plaint de la longueur des lettres, mais seulement de la résistance qu'on apporte aux décisions et du temps que l'on y perd; et tout cela, sans vouloir rebuter personne, mais au contraire tout faciliter à tout le monde.

J'approuve pour trois fois la semaine ce que vous me proposez, à condition que vous discontinuerez de bonne foi si vous vous en trouvez incommodée. Dieu aura votre bonne volonté plus agréable, et je le prie, ma Fille, de bénir vos bons desseins.

A Versailles, ce 9 février 1693.

P. S. Je donne ma bénédiction de tout mon cœur à toutes nos malades, et en particulier à madame la prieure.

LETTRE XXVIII. — A LA MÊME.

Sur l'entrée de la sœur Cornuau à Jouarre, et la manière de recevoir les consolations du Seigneur.

Je n'ai reçu qu'hier votre lettre, et il n'étoit plus temps de vous envoyer la permission pour ma sœur Cornuau; mais, ma Fille, je vous assure que si elle est entrée, j'en serai bien aise.

Recevez les consolations que Dieu vous envoie avec une entière reconnoissance, sans vous mettre en peine de la suite; Dieu est puissant pour y pourvoir. Dites seulement avec David : *Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus*[1]. Vous

[1] *Ps.* CXVII. 1.

me direz quand vous voudrez vos difficultés. Je prie Notre-Seigneur d'être avec vous.

A Meaux, ce 24 mars 1693.

LETTRE XXIX. — A LA MÊME.

Sur les dispositions où elle devoit être à l'égard des croix, et la confiance en la bonté de Dieu.

J'ai, ma Fille, reçu agréablement le travail de votre pinceau, et les témoignages de votre amitié. Il n'y a ni or ni argent, et vous avez été fidèle à mes ordres.

Pour ce qui regarde votre intérieur, vous n'avez, ma Fille, qu'à recevoir ce que Dieu vous donne, en admirant ses bontés. Il ne faut point faire d'acceptation expresse des croix et des privations qui vous sont montrées confusément et en gros; mais seulement en général de la volonté de Dieu, qui vous donnera des forces à proportion des exercices qu'il lui plaira de vous envoyer.

Vous pouvez me communiquer la suite de ces états. Ne vous servez plus de ce terme, que je ne veux pas répéter. Je vous écoute avec joie; soyez soumise seulement : ces dispositions demandent beaucoup de fidélité et d'obéissance, et peu de raisonnement.

La fréquente communion doit être votre grand soutien, et vous devez suivre Jésus-Christ qui vous y attire. Il n'y a rien de suspect dans vos dispositions, ni dans vos vues. Dieu ne s'est pas fait une loi de ne faire des grâces particulières qu'aux âmes pures et innocentes. Voyez comme il traite la pécheresse, et quelle douceur il mêle dans ces larmes. Voyez comme il traite Marie-Madeleine, de laquelle il avoit chassé sept démons, et combien agréablement il se montre à elle après lui avoir envoyé ses anges. Ses bontés sont au-dessus de toutes ses œuvres. Marchez en confiance, et ne craignez rien; Dieu est avec vous.

A Meaux, ce 29 mars 1693.

LETTRE XXX. — A LA MÊME.

Sur la conduite qu'elle doit tenir, et la grande perfection que son état exige.

J'ai oublié, ma Fille, à vous répondre sur un des articles principaux de votre lettre. Il est vrai que les grâces que vous recevez demandent une grande séparation des compagnies; car Dieu veut les âmes à soi : mais il ne faut pourtant rien faire qui vous fasse remarquer; et quand il arrivera dans les conversations quelque forte touche, si vous prévoyez qu'il en doive paroître quelque chose au dehors, vous devez alors vous étourdir, et, s'il se peut, détourner le cours de vos pensées : que si vous ne croyez pas le pouvoir, retirez-vous

doucement. Au reste, il faut beaucoup de courage pour soutenir les efforts d'un Dieu jaloux, lorsqu'il veut posséder une âme. Vous entrez dans une carrière difficile par l'extrême fidélité qu'il y faut garder : mais le secours est grand, et la couronne digne du combat. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 30 mars 1693.

LETTRE XXXI. — A LA MÊME.

Il lui témoigne sa bonne volonté pour Jouarre.

J'ai reçu, ma Fille, celle que vous m'avez écrite. Abandonnez-vous à la divine Providence, et abandonnez-y les affaires de la maison. Assurez-vous que je ne perdrai jamais de vue ce qui sera pour son bien, et que je m'attacherai plus que jamais, quoique d'une autre manière, à ce qui la touche, et vous toutes.

A Paris, ce 19 avril 1693.

LETTRE XXXII. — A LA MÊME.

Il la porte à s'abandonner entièrement à Dieu, et modère son ardeur pour les austérités.

Abandonnez le passé à la divine miséricorde : ne vous en inquiétez pas ; ne refusez point les grâces que Dieu vous offre, par la crainte des difficultés qui en naîtront. Songez à celui qui dit : *J'ai vaincu le monde*[1]. Il vaincra le monde en nous, quand il anéantira les mauvais désirs ; c'est-à-dire, la concupiscence des yeux ; c'est-à-dire, la curiosité de l'esprit, la concupiscence de la chair ; c'est-à-dire, tout le sensible et tout orgueil.

Recevez, ma Fille, ce que Dieu vous donne, et à la manière qu'il voudra vous le donner. Il saura proportionner ses dons et ses exercices à votre foiblesse : c'est un sage médecin, laissez-le faire. Ne vous embarrassez pas si c'est lui qui parle : attribuez-lui sans hésiter tout ce qui vous invite à la perfection ; car c'est toujours lui qui le dit.

Je vous permets l'usage de cette ceinture, deux jours de cette semaine. Ne me fatiguez plus à me demander des austérités. Je n'aurai rien sur cela à vous répondre ; sinon : Allez doucement. Ne quittez le saint-sacrement que le moins que vous pourrez. Ecoutez, parlez pour le roi, pour l'état et pour la paix. Ne m'oubliez pas. Dieu soit avec vous.

A Meaux, ce 25 mai 1693.

[1] *Joan.*, XVI. 23.

LETTRE XXXIII.

A MESDAMES DU MANS ET DE RODON.

Sur la sœur Cornuau.

Voilà, mes Filles, ma sœur Cornuau qui va jouir de la grâce que vous luiavez procurée : je vous la recommande : instruisez-la, conseillez-la, conduisez-la. Priez pour moi, et me croyez à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 1er juin 1693.

LETTRE XXXIV.

A MADAME DU MANS.

Sur la requête de l'abbesse, en cassation de l'arrêt du parlement contre l'exemption de Jouarre.

Je connois la disposition de nos Sœurs encore désobéissantes : je les ai toutes vues, à la réserve d'une ; et je vous assure, ma Fille, qu'elles ne me tromperont pas, s'il plaît à Dieu. Laissons rapporter l'affaire du conseil. Si madame votre abbesse est refusée de sa requête, tout est fini, et elle demeurera sans aucune ressource : ou elle sera reçue, et cela n'aboutira qu'à m'assigner, l'arrêt du parlement restant toujours dans sa force. Lequel des deux qui arrive, je vous assure, ma Fille, et vous pouvez en assurer nos chères Filles, que vous me verrez bientôt, s'il plaît à Dieu, et que je viendrai à des remèdes plus forts, sans tous les ménagements que j'ai eus jusqu'ici. Au surplus, vous pouvez tenir pour certain tout ce que j'ai mandé par mes précédentes, et encore, que tous les gens de bon sens ne veulent pas qu'il y ait le moindre sujet de douter que la requête de madame de Jouarre, ne soit rejetée. Je prie, ma Fille, Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 29 juin 1693.

LETTRE XXXV. — A LA MÊME.

Sur la communion, et la soumission à la volonté de Dieu.

J'ai lu votre lettre, ma Fille : il n'y a rien de nouveau à y répondre, si ce n'est sur la communion de tous les jours : je vous en permets le désir. Suivez Dieu, marchez en confiance et en assurance. Ce n'est pas à vous à prescrire à Dieu les voies qu'il veut tenir. La foi consiste à suivre ce qu'il veut, à attendre ce qu'il voudra faire, à se soumettre à ce qu'il veut. Quand vous avez exposé, vous n'avez plus qu'à vivre en paix.

A Meaux, ce 18 juillet 1693.

LETTRE XXXVI. — A LA MÊME.

Il lui recommande d'empêcher que ses états intérieurs ne paroissent au dehors.

Vous faites bien, ma Fille, d'exposer les choses ; vous ne devez point hésiter à continuer. Réprimez autant que vous pourrez ce qui se peut faire connoître au dehors : c'est là seulement que je vous permets de résister à l'attrait, et de le vaincre à quelque prix que ce soit. Il faut demeurer maître de l'extérieur, et en demander la grâce à Dieu. Je vous permets ce que vous me demandez pour l'octave de l'Assomption, mais avec modération. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 5 août 1693.

LETTRE XXXVII. — A LA MÊME.

Sur les motifs de confiance dans les fautes qu'on commet, et sur la communion.

Lorsqu'il nous arrive, ma Fille, de nous oublier nous-mêmes, et de commettre quelque péché, il ne faut pas perdre courage ; mais au contraire reprendre de nouvelles forces, et se souvenir de cette parole de saint Jean [1] : « Si nous péchons, nous avons un avocat, un » intercesseur, un défenseur, savoir, Jésus-Christ, ce juste qui est la » propitiation pour nos péchés ; et non-seulement pour nos péchés, » mais encore pour ceux de tout le monde. »

Vous avez bien fait de communier, et de ne pas attendre ma permission pour cela : l'avis de votre confesseur suffit, et vous en devez user ainsi en toutes rencontres. J'espère aller à Jouarre dans quelques jours, et y faire, sans manquer, le discours sur la prière.

Quant à la maison, mettez tout entre entre les mains de Dieu, et assurez-vous que je serai toujours attentif à y faire ce que je pourrai. Je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse ma sœur de Rodon, et nos autres chères Filles que vous me nommez.

A Germigny, ce 25 septembre 1693.

P. S. Je ne vois nul inconvénient à recevoir madame de Giry : elle est infirme, à la vérité, mais à ce qu'il me paroît, bonne religieuse ; et cette réception sera utile à la maison.

LETTRE XXXVIII. — A LA MÊME.

Sur ses confessions passées ; les austérités qu'elle doit pratiquer.

Je suis étonné, ma Fille, après toutes les choses que je vous ai dites, que vous me recommenciez votre confession. Ne le faites plus dorénavant, et ne parlez plus du passé à qui que ce soit, à confesse, ni hors de confesse.

[1] I *Joan.*, II. 1 et 2.

Je n'ai rien à vous dire de nouveau sur les austérités. Mortifiez votre propre volonté, gouvernez votre cœur, et rendez-vous-en la maîtresse. Demandez à Dieu son secours : ne parlez qu'en charité et avec mesure ; ne donnez rien à votre humeur ; voilà les austérités que je vous ordonne. Portez en pénitence celles que la religion prescrit ; aimez le silence et la retraite. Il y a une retraite et un silence que les emplois du dehors n'altèrent pas. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 28 septembre 1693.

LETTRE XXXIX. — A LA MÊME.

Il ranime son courage et sa confiance.

Encore un coup, ma Fille, que vos fautes ne vous découragent pas ; au contraire, qu'elles vous animent : ne perdez point votre confiance. Si vous saviez les bontés de Dieu et les ardentes poursuites de ce céleste amant, avec quelle sainte familiarité vous reviendriez à lui après vos foiblesses ! Exposez-lui tout, et il sera facile à vous pardonner.

Je prie Dieu que le nom d'Ange ne soit pas donné inutilement à celle à qui on l'a donné. Je salue nos Sœurs.

A Germigny, ce 13 octobre 1693.

LETTRE XL.

A MADAME DE LUSANCY.

Sur le mystère de la prédestination ; les conditions de la prière, et le bien que Dieu sait tirer du péché.

Je suis bien aise, ma Fille, de ne pas tarder à répondre à vos demandes, et j'ai de la joie de vous pouvoir donner cette satisfaction. On peut et on doit croire très-certainement qu'on est du nombre de ceux pour qui Jésus-Christ a opéré ses mystères : le baptême et les sacrements nous en sont un gage, et il ne nous est pas permis d'en douter. Pour ce qui est de la prédestination, c'est un secret impénétrable pour nous ; et le doute sur une chose si importante nous rendroit la vie insupportable, si nous n'étions invités par là à mettre notre salut entre les mains de Dieu, et à dépendre de lui beaucoup plus que de nous-mêmes. On est assuré d'être exaucé, pourvu qu'on attende tout de sa bonté paternelle. Ce qui nous oblige le plus à prier, c'est l'extrême bonté de Dieu qui nous donne au-dessus de nos mérites ; et encore qu'il faille tâcher d'accomplir les conditions de la prière, il faut être persuadé que Dieu ne nous juge pas à la rigueur, et qu'il se laisse fléchir au moindre commencement de bonne volonté.

Ce que je vous disois dernièrement, c'est, si je ne me trompe, que Dieu a su tirer le plus grand de tous les biens du plus grand de tous les péchés, qui est la trahison de Judas, l'injustice de Pilate, et l'ingratitude des Juifs. Ce grand mystère nous doit faire voir qu'il ne permet le péché que pour sa gloire : et quoiqu'on né puisse assez haïr le péché, cela n'empêche pas d'aimer le bien que Dieu sait en faire sortir. S'il n'y avoit point de haine, d'impatience, d'injustice dans le monde, les vertus ne parviendroient pas à leur perfection. Déplorons donc le péché; mais en rendant grâces à Dieu de l'extrême patience avec laquelle il le supporte, et de la toute-puissante bonté par laquelle il le tourne en bien pour ses amis. Je ne vous répondrai rien sur ce qu'on vous dit que j'approuve; vous savez bien mes sentiments. Je prie, ma Fille, Notre-Seigneur, qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 16 octobre 1693.

LETTRE XLI.

A MADAME DE BARADAT.

Que dans la contemplation il ne faut point séparer en Jésus-Christ la nature humaine de la divine; réponse à différentes questions sur l'union avec Dieu, sa manière de se communiquer à nous, et l'acceptation de ses dons.

Je ne connois point du tout le livre dont vous me parlez. La méditation de Jésus-Christ en qualité d'homme n'oblige pas toujours à le regarder selon son humanité. La contemplation de la Divinté n'est pas une oraison abstraite, mais épurée; c'est la première vérité. Mais la vue de Jésus-Christ ne peut pas en détourner : au contraire, Jésus-Christ en tant qu'homme a été en tout et partout guidé par le Verbe, animé du Verbe : il n'a pas fait une action, il n'a pas prononcé une parole, il n'a pas fait un clin d'œil qui ne soit plein de cette sagesse incréée que le Père engendre dans son sein. Ainsi, pour concilier toutes choses, il ne faut point séparer la nature humaine de la divine. C'est un effet de sa bonté infinie que de s'être si étroitement uni à l'homme. Tout ce qui reluit de divin dans l'homme Jésus-Christ retourne à Dieu : quand nous y sommes, on peut s'y tenir avec un secret retour sur Jésus-Christ, qu'on ne perd guère de vue quand on aime Dieu. Après tout, c'est l'attrait qu'il faut suivre dans les objets où tout est bon, et il n'y a qu'à marcher avec une entière liberté.

Ce sont de faux spirituels qui blâment le saint attachement qu'on a à Jésus-Christ, à son Ecriture, à ses mystères, et aux attributs de Dieu. Il est vrai que Dieu est quelque chose de si caché, qu'on ne peut s'unir à lui, que quand il y appelle, et qu'avec une certaine

transcendance au-dessus des vues particulières : la marque qu'il y appelle, c'est quand on commence à le pratiquer. En cela on ne quitte point les attributs de Dieu ; mais on entre dans l'obscurité, c'est-à-dire, en d'autres paroles, dans la profondeur et dans l'incompréhensibilité de l'Etre divin. C'est là sans doute un attribut divin, et des plus augustes. On ne sort donc jamais tellement des attributs de Dieu, qu'on n'y rentre d'un autre côté, et peut-être plus profondément.

Les jours ne sont pas faits pour Dieu. Ceux que l'Eglise destine aux mystères parlent d'eux-mêmes à l'âme attentive : demeurer en Dieu, c'est demeurer au centre de tous les mystères.

L'état où l'on reçoit l'impression d'une certaine vérité cachée, qui semble ne faire qu'effleurer l'esprit, et qui fait taire cependant toute autre pensée, n'est pas oisif ; ou c'est dans cette bienheureuse oisiveté que consiste le divin sabbat, et le jour du repos du Seigneur.

Dieu semble nous échapper quand il se communique plus obscurément, et que par là il nous fait entrer dans son incompréhensible profondeur : alors, comme toute la vue semble être réduite à bien voir qu'on ne voit rien, parce qu'on ne voit rien qui soit digne de lui, cela paroît un songe à l'homme animal; mais cependant l'homme spirituel se nourrit.

Où le péché a abondé, *la grâce a surabondé* [1]. C'est honorer cette vérité que de recevoir les dons de Dieu, quelque grands qu'ils soient, et malgré ses péchés, de tendre de tout son cœur à lui être uni sans donner aucunes bornes à ce désir.

C'est assez d'avoir dit ses péchés, sans marquer les occasions ; la foi bannit les vains scrupules.

Je vous renvoie votre lettre, afin, si vous ne l'avez pas assez présente, que vous voyiez la réponse à chaque article.

Ne craignez point, ma Fille, Dieu est avec vous : soyez fidèle et courageuse, vous avez un bon défenseur.

A Germigny, ce 25 octobre 1693.

LETTRE XLII.

A MADAME DE LUSANCY.

Raisons qui peuvent la porter à suivre la mitigation établie à Jouarre. De quelle manière il a approuvé le livre de l'abbé de la Trappe, *sur les Devoirs de la vie monastique ;* et quelle doit être la fin de sa retraite.

J'ai reçu, ma Fille, vos lettres du 1 et du 2. J'ai envoyé les pouvoirs pour le père Côme, après lui avoir donné en peu de mots les avis que j'ai crus nécessaires.

[1] *Rom.*, v. 20.

Pour ce qui est de la mitigation de Jouarre, vous n'êtes obligée à garder la règle sur ce point que selon la pratique reçue et usitée dans le monastère : le surplus pourroit regarder les supérieurs, et leur donner lieu d'approfondir davantage la matière. Mais dans ces choses qui ne sont pas de droit divin, ni même de l'essentiel de l'institution monastique, la pratique qui se continue au vu et au su des supérieurs peut mettre en repos la conscience des inférieurs; et vous devez, ma Fille, vous en tenir là; la seule uniformité vous y obligeroit. Quoique j'aie approuvé le livre de M. de la Trappe, ce n'est pas à dire pour cela que j'approuve toutes ces pensées comme nécessaires : il suffit qu'elles soient utiles, pour donner lieu à l'approbation. Du reste, je n'approuverois point du tout qu'on se distinguât des autres, et vous devez vous conformer au général de la maison, jusqu'à ce qu'il y soit pourvu, s'il le faut.

Le dessein de votre retraite doit être principalement de vous avancer dans la perfection de votre institut. Dieu permettra peut-être que dans le premier voyage, en vous parlant de l'oraison, je vous donnerai de la pâture pour votre retraite. Il ne me vient rien à présent, sinon que vous devez lire le chapitre XVII de saint Jean, et apprendre à prier en conformité de la prière de Notre-Seigneur, et en union avec lui : cela, avec les vérités du sermon dont vous vous souvenez, vous suffira. Abandonnez tout à Dieu, unissez-vous à sa sainte volonté, tant pour votre particulier que pour la maison en général. Cherchez votre paix en Dieu, et goûtez combien il est bon. Je le prie, ma Fille, d'être avec vous.

Je n'ai pas le loisir d'écrire à mes sœurs du Mans et de Rodon.

A Germigny, ce 30 octobre 1693.

LETTRE XLIII.

A MADAME DU MANS.

Sur les distractions causées par l'exercice de la charité; et sur les austérités.

Qui pratique la charité est en Dieu, et Dieu en lui. Ainsi, ma Fille, ne vous plaignez pas de vos distractions, dont la charité est la cause. *La charité couvre la multitude des péchés*[1] : ainsi ne vous découragez pas, puisque cette charité dont vous croyez que l'exercice cause vos péchés en vous dissipant, au contraire en est le remède. Pour ce qui est des pénitences que vous me demandez, mon silence est un refus. Je ne suis pas de l'avis que vous souhaitez : les austérités de la religion vous doivent suffire, avec le travail de votre obédience. Je suis bien obligé à mesdames de Saint-Maur et de Saint-

[1] I *Petr.*, IV. 8.

Placide de leur souvenir. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 3 novembre 1693.

LETTRE XLIV. — A LA MÊME.

Des règles pour prévenir l'infirmité ; et pour ses méditations. Il suspend ses austérités.

Je vous prie de faire mes compliments à vos malades. Ne vous mettez point du nombre : modérez les exercices de l'esprit ; ne vous abandonnez pas aux larmes. Soyez à Dieu, ma Fille, je le veux : soyez oubliée et comptée pour rien ; Dieu vous regardera. La considération est bonne, l'attention, l'admiration : ce n'est point une perte de temps. *Dieu a tant aimé le monde* [1] : vous avez raison, c'est l'abrégé de l'Evangile et de tout le mystère de Jésus-Christ. L'amour ne connoît point d'ordre, et ne peut s'assujettir à des méthodes. La confusion est son ordre : la distraction ne vient point de ce côté-là. Expliquez-vous nettement sur la personne dont vous me parlez. Trève d'austérités, même des communes, tant que ce rhume durera. C'est assez faire que d'obéir sans réplique, et sans demander des explications. Gardez votre poitrine et votre tête. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 12 décembre 1693.

LETTRE XLV. — A LA MÊME.

Sur la réserve dont une personne avoit usé à son égard ; et la discrétion dans ses exercices.

J'ai, ma Fille, reçu votre lettre, dont je profiterai dans l'occasion : vous avez bien fait de me l'écrire. Je ne vous dissimule point qu'ayant entrevu, par quelque conjecture, que cette personne se servoit de certains livres, j'en ai d'autant plus rabattu, que j'ai vu sur tout cela un silence qui m'a fait beaucoup de peine. Pour ce qui est de vous, je ne vous ai rien révoqué ; mais j'ai ajouté une certaine discrétion et modération, qu'il est juste de vous prescrire. Vous faites bien de n'user point des livres d'oraison. Ecoutez Dieu : je le prie, ma Fille, qu'il soit avec vous. Lisez le psaume XXXIII en humilité et confiance.

A Meaux, ce 14 décembre 1693.

P. S. Il faudra voir la conduite de madame de B*** : le mieux qu'elle puisse faire est de se tenir en repos ; et si elle veut rester, en revenir à être simple religieuse bien humble.

[1] *Joan.*, III. 16.

LETTRE XLVI. — A LA MÊME.

Il l'exhorte à recevoir les touches de Dieu ; en faisant son possible pour les empêcher de paroître, et lui donne à méditer les qualités de l'enfant Jésus.

Oui, ma Fille, faites l'impossible ! et Dieu le fera avec vous. Vous avez bien fait de vous humilier. Je consens au rétablissement de ce que j'avois suspendu à cause du rhume, supposé qu'il soit passé tout à fait. Recevez les touches de Dieu, et les larmes comme le reste, en faisant ce qui se pourra pour les empêcher de paroître : Dieu vous aidera à le faire. Recevez aussi l'assurance de la rémission de vos péchés, telle qu'on la peut recevoir en cette vie, et la consolation du Saint-Esprit. Dispensez-moi de vous donner des pratiques : ni cela n'est nécessaire, ni je n'en ai le loisir. Ecrivez, si vous voulez, les qualités de l'enfant Jésus : je vous donne à méditer celles que le sort vous fera échoir ; et le sort, qui est dirigé par le Seigneur, vous tiendra lieu d'obédience. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 23 décembre 1693.

LETTRE XLVII.

A MADAME DE LUSANCY.

Sur le moyen de se procurer la véritable paix ; l'infraction de la règle ; que l'infirmité est une raison pour exclure de la profession.

Jésus-Christ, le prince de paix, ma Fille, a pacifié le ciel et la terre par son sang et par son abandon à son Père : c'est aussi par cet abandon que vous aurez la paix, que le monde ne peut donner. Le principe de la paix est dans ces paroles, *Fiat voluntas tua :* avec cela, tout est bon, parce que Dieu est la bonté même.

Je tâcherai, à la visite, de soutenir la discipline... Une échappée peut être exempte de péché, mais non pas une continuité qui n'est jamais sans quelque mépris et quelque scandale... Malgré toutes les raisons qu'on dit en faveur de l'infirmité, à moins d'une vocation tout à fait extraordinaire, c'est une raison d'exclure. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 30 décembre 1693.

LETTRE XLVIII.

A MADAME DE LUYNES.

Il la remercie de ses saints présents, et lui explique ce que c'est que le bon vin de la nouvelle alliance.

Je ne puis, madame, que vous rendre grâces très-humbles de tous vos saints présents, et de toutes les bontés que vous me marquez. J'y réponds avec une parfaite sincérité, et je vous prie de ne jamais

révoquer en doute cette fidèle correspondance. Je suis, ma Fille, à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 2 janvier 1694.

P. S. Je n'ai pas trouvé dans le paquet le billet de la sainte Vierge. Je me trompe en dépliant le paquet, je le trouve avec plaisir et reconnoissance. Je la prie de vous impétrer ce bon vin de la nouvelle alliance, qui n'est autre chose que l'esprit dont les apôtres furent enivrés à la Pentecôte, et le sang de Jésus-Christ, qui a été exprimé de la vraie vigne. L'étude des Ecritures convient parfaitement avec ce bon vin, et c'est dans ce divin cellier qu'on le boit. Vous êtes de celles, ma Fille, qui pouvez entrer plus avant dans ce cellier mystique, et vous y laisser transporter au-dessus du monde et de toutes ses pensées. Personne au monde ne ressent plus cette vérité que moi.

LETTRE XLIX.

A PLUSIEURS RELIGIEUSES DE JOUARRE.

Sur l'eulogie qu'elles lui avoient envoyée.

J'ai reçu, mes Filles, votre eulogie avec beaucoup de reconnoissance et de joie; et vous jugez bien que celle que j'ai ressentie, en voyant à la tête le nom de votre sainte et illustre abbesse, a été très-grande. Répondez, mes Filles, à ses bontés et à l'exemple qu'elle vous donne. Assurez-vous toujours, mes Filles, de mon amitié et de l'estime que j'ai pour vous.

A Paris, ce 15 janvier 1694.

LETTRE L.

A MADAME DE LUSANCY.

Sur l'obligation d'assister au chœur; la nécessité de se tenir toujours prêt à paroitre devant Dieu.

Il est vrai, ma Fille, que j'ai oublié de vous répondre sur l'assistance au chœur et sur le chant : l'un et l'autre est d'obligation, et on ne peut s'en dispenser sans raison. Je ne crois pas qu'on puisse excuser de péché mortel la négligence qu'on auroit à cet égard, et encore moins le mépris. Vous entendez bien que la négligence consiste dans l'habitude et la trop grande facilité de manquer à un des devoirs principaux de la vie religieuse.

Je ne doute point que la mort de madame de Lorraine ne vous ait vivement touchée : c'est-à-dire, qu'il faut toujours se tenir prêt, parce qu'on ne sait à quelle heure doit venir le Maître. Je verrai ce qu'il y aura à faire pour les intérêts de la maison. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 27 janvier 1694.

LETTRE LI.

A MADAME DU MANS.

Sur une résolution de M. de Sainte-Beuve, touchant la manière de recevoir les novices.

J'ai vu une résolution de cas de conscience sur la réception par scrutin *, qui ne fait rien à notre question ; car il ne s'agit pas de savoir si les abbesses sont obligées en conscience de changer la forme qui y est marquée ; mais si les supérieurs majeurs ne peuvent pas introduire l'autre pour un plus grand bien, et s'ils n'y sont pas obligés dans certains cas particuliers.

A Farmoutiers, ce 2 avril 1694.

LETTRE LII. — A LA MÊME.

Il la presse de ne point suivre ses scrupules à l'égard de ses confessions et communions ; lui marque ce qui cause les résistances que l'abbesse de Jouarre oppose à ses ordres.

Croyez-moi, ma Fille, communiez à votre ordinaire : faites votre ubilé, ne raisonnez point, obéissez. Ne répétez rien de vos confessions passées, ni des pénitences omises : vous pouvez réserver de m'en parler à loisir ; mais cela n'oblige pas à suspendre le cours ordinaire de vos confessions et communions. Acceptez la peine que Dieu permet qui vous arrive ; mais n'y adhérez pas davantage, et suivez ponctuellement cette réponse.

Il n'y aura point de guerre entre madame votre abbesse et moi. Pour sa sortie, si elle écoutoit ce que lui dit le fond de son cœur, sans être prévenue d'ailleurs, elle m'en remercieroit ; car ce fond aime la retraite. Pour les réceptions, je lui donnerai le temps de revenir à ses premiers sentiments, qui étoient de laisser la chose en ma disposition. Cette obéissance simple et sincère seroit une action digne d'une religieuse ; Dieu le lui avoit inspiré : si elle étoit fidèle à cette grâce, elle lui en attireroit d'autres plus grandes : mais elle se laisse étourdir par les sentiments du dehors, au lieu d'écouter son cœur, et ce que le Saint-Esprit y disoit.

Vous aurez vu, par le mot que je vous ai dit sur la consultation de M. de Sainte-Beuve, qu'elle ne fait rien à notre sujet : nous la savions bien. La question, encore un coup, n'est pas de savoir à quoi

* Bossuet, à cause des abus qui résultoient de la réception des novices par suffrages publics, voulut établir à Jouarre l'usage des ballottes secrètes ; ce qui occasionna, entre lui et l'abbesse, une contestation dans laquelle cette dame ou son conseil prétendoit s'appuyer de la résolution dont il est ici parlé ; contestation qui donna lieu à la grande lettre que Bossuet écrivit cette année à l'abbesse sur cette matière, et qui fut terminée par une ordonnance du prélat, qui prescrivit, dans les délibérations capitulaires pour la réception des novices, la forme du scrutin.

une abbesse est obligée par elle-même ; mais à quoi elle l'est quand son supérieur parle et ordonne, et encore quand il ordonne avec autant de connoissance, et d'aussi pressantes raisons que celles qui me déterminent.

Le Saint-Esprit avoit fait sentir d'abord à madame de Jouarre que le bon parti étoit d'obéir ; c'est aussi la vérité. Priez Dieu qu'elle y revienne : ce sera une grande avance pour sa sanctification, et Dieu me le fait sentir ainsi. Notre-Seigneur soit avec vous. Obéissez, ne raisonnez pas.

A Meaux, ce 5 avril 1694.

LETTRE LIII. — A LA MÊME.

Il lui permet de communiquer à madame de Luynes ce qu'il lui a écrit sur la réception des novices.

Je veux bien, ma Fille, que vous communiquiez à madame de Luynes ce que je vous ai écrit sur les réceptions. Je l'ai fait à tout hasard ; afin qué dans l'occasion vous en puissiez dire quelque mot, dans la liberté que vous avez à parler. Du reste ne hasardez rien, ne faites point d'affaires ; surtout parlez sobrement de ce que j'ai dit sur le péché mortel : je ne vous oblige à rien du tout. Vous avez très-bien parlé et très-bien répondu sur ma sœur Cornuau : Madame elle-même m'a écrit la chose. Ma sœur Cornuau lui fait ses remercîments et lui demande ses ordres. Je vous donne de tout mon cœur à Notre-Seigneur.

A Meaux, ce 6 avril 1694.

LETTRE LIV.

A MADAME DE SOUBISE, ABBESSE DE JOUARRE.

Sur les inconvénients des suffrages publics dans la réception des Filles, et la nécessité d'établir à Jouarre l'usage des ballottes secrètes.

J'apprends, madame, de tous côtés, qu'il se répand un bruit dans Paris, d'où j'arrive, que nous ne sommes pas bien ensemble, et que messieurs vos parents se plaignent de moi comme si je vous étois opposé : ce que je puis croire assez aisément, puisqu'ils m'ont témoigné à moi-même qu'ils étoient mécontents, et même offensés de l'ordre que je voulois établir pour la réception des Filles. Je ne vous dis point ceci par forme de plaintes contre des personnes que je continue et continuerai d'honorer toute ma vie. Je respecte leur vertu plus encore que leur naissance ; et je n'ai rien à leur reprocher que d'entrer peut-être un peu trop avant dans des choses dont il se faudroit reposer sur moi, comme attachées à mon ministère. Aussi, lorsqu'ils me tinrent ce discours, ils vous pourront dire que, sans me

fâcher, ce qui ne m'arrivera jamais, s'il plaît à Dieu, avec personne, et moins encore avec eux qu'avec tous les autres, je leur répondis seulement, avec toute l'honnêteté qu'on doit à des personnes de ce rang, mais en même temps avec la franchise qui convient à un évêque, que je les priois de me laisser traiter avec vous une affaire où leur état ne devoit pas leur permettre d'entrer, et où j'étois assuré de vos sentiments, toutes les fois que vous agiriez entièrement par vous-même. Car, en effet, vous me les aviez assez déclarés, et que quelles que fussent vos pensées, vous les soumettriez aux miennes avec une entière obéissance. Mais comme il se pouvoit faire que, par des raisons plutôt politiques que religieuses, on tâcheroit de vous inspirer d'autres sentiments, j'ai cru devoir vous dire encore une fois toutes mes raisons en esprit de charité et de douceur, comme il convient à un père, et vous les dire même par écrit, et amplement; afin que vous ayez plus de moyen d'y réfléchir, et même de prendre avis de personnes doctes et spirituelles, si vous croyez en devoir chercher d'autres que les miens, en ce qui regarde le gouvernement de votre monastère.

Je suppose comme certain que, selon la pratique de Jouarre même, les réceptions se doivent faire à la pluralité des suffrages des religieuses, sur la proposition que l'abbesse en fait dans le chapitre. Il n'y a point là-dessus de question; et tout ce qui reste à examiner est la manière de donner les suffrages. Or, je dis que celle de les donner publiquement et de vive voix expose vos religieuses au danger de trahir leur conscience en matière grave, et par conséquent à commettre autant de péchés mortels qu'il se feroit de réceptions dans votre maison.

Que la matière soit grave, personne n'en peut douter; puisqu'il s'agit de la réception des sujets, d'où dépend tout l'ordre, toute la régularité, toute la bonne constitution d'un monastère.

Qu'en faisant donner les suffrages à haute voix, on expose les religieuses à cet inconvénient, la chose est claire pour deux raisons, qui ne peuvent pas être meilleures : l'une, qu'elles craindront toujours de déplaire à leur abbesse, sous laquelle elles sont dans une absolue et perpétuelle dépendance, en refusant un sujet qu'elle leur propose : l'autre, qu'elles craindront en même temps d'offenser leurs Sœurs; l'expérience faisant voir que celles qu'on propose sont ordinairement portées par une partie de la communauté. Quand on s'oppose à leur sentiment, cela cause des contestations infinies : celles dont le sentiment a été combattu préparent de semblables exclusions à l'autre parti : les novices ou les professes, dont on aura voulu empêcher la réception, sont tentées si violemment d'en garder le res-

sentiment dans leur cœur, qu'il n'y en a presque point qui n'y succombent, ou qui n'aient besoin, pour y résister, de si grands efforts, que la charité ne permet pas qu'on les y expose. Pour ne se point attirer de semblables aversions, on prend le parti de dissimuler, et le laisser aller les réceptions comme elles pourront, au gré d'une abbesse, et de celles qui favoriseront la personne proposée; en sorte que tout est plein de respects humains, et qu'à vrai dire il n'y a ni liberté ni véritable délibération.

On me demandera si je connois et d'où je connois cette disposition dans le couvent de Jouarre : et je répondrai que je la connois dans la timidité naturelle d'un sexe infirme; je la connois par l'expérience des autres couvents de filles, où, lorsqu'on a voulu établir, par des moyens assurés, la liberté des suffrages, et ôter tout respect humain dans les réceptions, on n'a rien trouvé de meilleur que les suffrages secrets; et ce qui est vrai ordinairement de ces monastères, je sais, par la connoissance particulière que j'ai de celui de Jouarre, depuis que je le gouverne, c'est-à-dire, depuis trois ou quatre ans, que cette disposition de crainte pour leur abbesse, et d'égards les unes pour les autres, y est autant et plus que dans aucun autre; et je puis dire devant Dieu que j'en suis aussi certain qu'on le peut être humainement de choses de cette nature.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, madame, ni seulement de votre temps, que je suis de ce sentiment : je puis justifier par mes procès-verbaux, signés de toutes les officières, grandes et petites, de votre maison, que je suis entré avec elles, dès mes premières visites, dans cet examen : j'y suis encore entré plus avant dans une visite générale, où j'entendis toutes les religieuses en particulier, dès le temps de madame de Lorraine, où je puis dire que le plus grand nombre, et presques toutes, tant celles qui m'étoient le plus soumises que celles qu'on appeloit alors le parti de Madame, me déclarèrent qu'il n'y auroit jamais ni de liberté de suffrages, ni de réceptions sincères, si l'on ne les fit faire par ballottes ou fèves blanches et noires, toute autre voie ne suffisant pas pour donner aux religieuses la liberté, sans laquelle leurs suffrages ne seroient que l'effet des regards humains, et une profonde dissimulation de leurs sentiments.

Voilà, madame, quel étoit alors le sentiment de vos religieuses. S'il vous paroît maintenant qu'elles changent, ce que pourtant j'ai peine à croire, ce me sera une nouvelle preuve que dès qu'une abbesse parle, elles n'ont plus de liberté, et que c'est le cas, plus que jamais, où il faut que je parle pour elles. Je l'aurois fait il y a longtemps, et sous madame de Lorraine, si cette abbesse, avec qui je voulois, comme avec vous, traiter tout à l'amiable, n'avoit été tou-

jours absente de son monastère : et pour la stabilité d'un règlement si nécessaire, je croyois le devoir faire dans une visite où l'abbesse fût présente.

Au surplus, ce n'est pas ici une nouveauté; mais une manière d'assurer la liberté des suffrages, dont je trouve la nécessité déjà établie. C'est un moyen d'unir davantage la communauté; et plus les religieuses auront de liberté dans les réceptions, plus celles qu'elles recevront, et avec qui elles ont à passer leur vie, auront de part à leur commune charité. Les postulantes et les novices s'appliqueront aussi d'autant plus à leur devoir, qu'elles se verront obligées à contenter non la seule abbesse, mais toute une communauté où elles auront autant d'inspectrices qu'il y aura de capitulantes.

Que si je m'attache à la voie secrète comme au moyen le plus propre à procurer tous ces biens à votre maison, et à remédier aux inconvénients que j'ai remarqués, je ne fais que suivre l'exemple des grands monastères, qui sont gouvernés par les évêques; et je puis ici alléguer, non-seulement ceux du diocèse, comme celui de Farmoutiers, qui le premier a donné l'exemple de la plus étroite observance; mais encore hors du diocèse, comme dans la métropole des célèbres monastères de Montmartre, de Chelles, du Val-de-Grâce, pour ne point parler des autres, et en particulier le saint monastère de Chasse-Midi, où vous avez été si bien élevée. Une illustre tante qui en a été encore plus le modèle par ses vertus que l'institutrice par ses sages constitutions, en a fait une expresse pour cette manière de recevoir. C'est pourquoi vous êtes vous-même venue à Jouarre avec une sincère disposition de recevoir les Filles dans la religion, de la même sorte que vous y étiez vous-même entrée : et si maintenant vous hésitez, nous savons d'où vous en viennent les impressions.

Si tant de grands évêques ont établi cette règle, principalement depuis le concile de Trente, c'a été en suivant l'exemple de saint Charles, dont voici un canon célèbre, livre VI des constitutions de ce saint, titre *De la manière de recevoir les filles à la religion*, chapitre VIII. « Qu'il soit procédé à la réception des Filles pour le novi-» ciat, et du noviciat à la profession, par suffrages secrets; afin que » chacune des religieuses puisse satisfaire librement à sa conscience, » sans être empêchée par aucune passion. » Il est porté expressément dans ce canon, qu'il est du premier concile de la province de Milan, qu'il a été expressément confirmé par Pie V, et que toute réception faite dans une autre forme sera nulle et sans effet.

Voilà le modèle qu'ont depuis suivi les évêques; et ce canon de saint Charles contient en abrégé toutes les raisons qui appuient ma

solution. Elles se rapportent à deux générales, qui, si l'on veut, n'en feront qu'une : que les suffrages doivent être secrets, pour mettre les religieuses en état, premièrement, de satisfaire librement leur conscience ; et secondement, d'y satisfaire sans aucune crainte, sans aucune affection, passion ou égard humain, *nullo affectu impedite* ; qui sont précisément les deux motifs que je viens d'étendre au long. Et remarquez, madame, s'il vous plaît, qu'il paroît, par les paroles de saint Charles, qu'il s'agit ici de satisfaire à un devoir de la conscience, et de donner à des Filles, c'est-à-dire, à un sexe infirme et timide, le moyen d'y satisfaire avec liberté, qui est aussi le grand motif que je me propose.

Il est vrai que le concile de Trente n'a pas voulu établir cette loi, laissant à la discrétion des évêques de le faire peu à peu, en temps convenable : mais il a assez indiqué que c'étoit l'esprit de l'Eglise et le sien, lorsqu'en réglant la forme de l'élection des supérieurs ou prieures, il a voulu qu'elle se fît par suffrages secrets, *per vota secreta* ; en sorte que le nom des élisants ne fût jamais su : et cela, dit le saint concile, afin que tout se fasse droitement et sans aucune fraude, *rectè et sine ullâ fraude* [1] : indiquant par là que les élections faites par suffrages publics sont exposées au péril de fraude et de peu de sincérité, par les dissimulations qui s'y pratiquent.

C'est en conséquence de ce décret du concile, que saint Charles, qui a tout fait dans l'esprit de cette sainte assemblée, et ensuite tous ou presque tous les évêques ont étendu cette obligation de procéder par vœux secrets aux réceptions des Filles, qui dans le fond sont de véritables élections : et c'est tellement l'esprit de l'Eglise, que dans tous les brefs de translation d'un ordre à un autre, le pape, qui ordonne que la réception dans un autre couvent se fasse par les suffrages des religieuses, exprime nommément qu'elle se fera par des suffrages secrets : ce qui est la clause ordinaire de semblables brefs, et j'ai un exemple tout nouveau dans une translation qui m'est envoyée, laquelle, aux termes du bref, doit être faite, *prævio consensu monialium, capitulariter, tacitisque suffragiis* : « avec le consentement préalable des religieuses capitulairement assemblées, et par suffrages secrets : » le saint Siége ne jugeant pas que sans cette précaution la liberté des suffrages soit suffisamment établie.

On n'oppose à tant de fortes raisons et à tant de graves autorités que ce seul inconvénient, que donner cette liberté aux religieuses, c'est rendre les réceptions trop douteuses et trop difficiles, et donner lieu à l'exclusion de beaucoup de Filles dont la vocation sera très-bonne, par un esprit de contradiction à une abbesse qui les aura

[1] *Conc. trid., de Regul. et Monial., Sess.* XXV, cap. VI.

proposées. Je ne nierai point que cela ne puisse arriver quelquefois : mais de deux inconvénients, celui qu'il faut le plus éviter, c'est celui qui sera le plus ordinaire et le plus grand. Or, il est bien plus ordinaire que l'esprit de timidité se trouve dans les religieuses, que l'esprit de contradiction contre leurs abbesses, pour lesquelles on les voit plutôt disposées à une excessive flatterie qu'à la résistance. Il n'est pas moins véritable que le plus grand inconvénient est celui de contraindre la liberté, dont le défaut entame le fond de la délibération, n'y en ayant point de véritable où la liberté ne se trouve pas : ce qui fait aussi que saint Charles et les évêques, selon l'esprit du concile et du saint Siége, ont pris le parti prudent d'établir la liberté des suffrages, plutôt que celui de prévoir la contradiction des religieuses, qui non-seulement est plus rare, mais encore moins essentielle, comme on vient de le voir.

Je sais bien que votre intention n'est pas de contraindre vos Filles, mais au contraire de leur déclarer en toute sincérité que vous prendrez tous leurs sentiments en bonne part. Mais outre que les règlements ne doivent pas être faits seulement pour le temps présent, mais pour toute la postérité; ni sur les dispositions particulières, mais sur celles qu'on sait être les plus ordinaires; je vous dirai encore, madame, qu'avec toute votre bonté, vous ne sauriez rassurer vos Filles contre vous-même : elles craindront toujours des retours secrets, que la flatterie ou les intérêts de celles qui obsèdent souvent les abbesses rappellent dans leur esprit; et quelque injuste que fût leur crainte par rapport à vous, il y en auroit assez pour les empêcher de vous parler librement. Et quand vous seriez venue à bout de leur lever cette appréhension, vous ne les mettrez jamais à couvert des divisions auxquelles les exposeroit la déclaration de leurs sentiments, puisque vous-même vous seriez bien empêchée à les éteindre.

On objecte enfin une consultation de M. de Sainte-Beuve, où sur le cas d'un abbaye de Saint-Benoît, dans laquelle les suffrages pour les réceptions se portent secrètement à l'oreille de l'abbesse, qui conclut ensuite à la pluralité des voix, M. de Sainte-Beuve résout que cette abbesse n'est point obligée, sous peine de péché mortel, à abolir cette coutume. Mais, madame, on vous trompe visiblement si on vous flatte de la réponse de ce docteur. Notre question n'est pas si vous êtes obligée, sous peine de péché mortel, d'abolir de vous-même une coutume de votre abbaye; mais si vous pouvez, sans péché mortel, désobéir à votre évêque lorsqu'il trouve nécessaire de la changer. Si on avoit consulté un si habile homme sur ce cas, je ne suis pas en peine de ce qu'il auroit répondu, surtout cet évêque ne voulant rien faire qui ne soit visiblement canonique, établi dans

tout le diocèse, conforme à l'exemple de la plupart des évêques et de saint Charles, et dans l'esprit du concile de Trente et du saint Siége. Songez que votre maison n'a jamais été visitée depuis cinq cents ans. Si durant une si longue et une si dangereuse indépendance on n'y a pas établi tout l'ordre que je crois nécessaire, pour des raisons générales et particulières, c'est à moi à y pourvoir selon Dieu; et vous voulez bien, madame, que je vous dise que c'est à vous à obéir. C'est aussi ce que votre cœur vous a dit d'abord, et ce qu'il vous dira toujours, toutes les fois qu'en vous mettant devant Dieu en toute humilité, vous n'écouterez que lui seul.

Mais venons au fond : pourroit-on croire que les règlements des évêques dans les monastères ne doivent s'étendre qu'à empêcher ce qui seroit précisément un péché mortel? Ce seroit une doctrine tout à fait absurde. Ils ne doivent pas seulement détruire les péchés mortels effectifs, mais en prévenir les périls et les tentations, du moins les plus ordinaires; et même, selon l'exigence des cas, établir par leur autorité ce qui tend à la perfection, ce qui assure le bon état d'un monastère, ce qui est de plus grande édification, ce qui fait entrer davantage dans l'esprit de l'Eglise. M. de Sainte-Beuve, qui est consulté sur le cas précis du péché mortel d'une abbesse, ne répond qu'à la demande qu'on lui fait, et n'auroit eu garde, dans le reste, de restreindre l'autorité des évêques : ainsi sa résolution ne regarde point notre cas.

Mais il énonce que dans la règle de saint Benoît il n'y a rien qui oblige l'abbé à procéder par suffrages secrets dans les réceptions : on pourroit encore ajouter qu'il n'y a rien qui l'oblige à y suivre la pluralité des voix, et même qu'il y a un chapitre où il est généralement affranchi de cette nécessité.

Cela néanmoins n'empêche pas que M. de Sainte-Beuve ne conclue que l'abbesse dont il s'agit est obligée de suivre la pluralité dans les réceptions : ce qui suffit pour montrer qu'il y a des cas ou le temps et l'expérience ont fait apporter des restrictions à l'autorité des abbesses. On en pourroit alléguer plusieurs; mais celui-ci nous suffit.

Que si l'on a pu restreindre cette autorité sur la pluralité des suffrages, à plus forte raison le doit-on faire pour en établir la liberté; sans que l'on puisse alléguer ni l'autorité de la règle ni la coutume contraire; puisqu'on y peut déroger par des statuts postérieurs, et qu'on le doit même selon l'exigence des cas.

Au surplus, la plus mauvaise manière de procéder aux réceptions est celle de porter sa voix à l'oreille de l'abbesse : car ni elle ne déracine tout à fait la crainte où l'on est que le secret n'échappe, ni elle ne remédie en aucune sorte au principal sujet de l'appréhen-

sion ; puisque c'est l'abbesse elle-même que l'on craint le plus. Ainsi on ne pourvoit point à la liberté des suffrages, et on attire à une abbesse des soupçons tout à fait préjudiciables et au respect qui lui est dû, et au repos de sa communauté. Personne ne niera jamais qu'un évêque ne pût abolir une coutume qui a ses inconvénients, sans que la consultation de M. de Sainte-Beuve, qui ne le regarderoit point, fût capable de l'en détourner.

On avoue donc sans difficulté, avec ce docteur et avec les auteurs qu'il allègue, que les coutumes diverses de donner les voix, même celle de n'en donner point et de laisser tout faire aux abbés seuls, comme il se pratique ordinairement dans les monastères d'hommes, absolument peut subsister sans péché mortel : mais la prudence qui restreint cette autorité dans un sexe plus infirme doit, avec la liberté des suffrages, donner aussi les moyens les plus convenables pour la maintenir ; et en cela les évêques, selon leur prudence et l'exigence des cas, peuvent se conformer aux meilleurs exemples, encore que tout le monde ne les suive pas : et aucun docteur n'a dit ni ne dira qu'on puisse leur désobéir quand ils le feront.

Au reste, rien ne montre tant l'esprit de l'Eglise, et le besoin où l'on est de rendre les suffrages le plus secrets qu'on pourra, que la coutume constante de toutes les nouvelles communautés, et en particulier de celles-là même où la supériorité n'est que triennale. Car si on craint qu'une supérieure d'un pouvoir si court ne contraigne les suffrages, que ne doit-on pas craindre en ce genre des abbesses dont on dépend si absolument dans toute sa vie ?

Il ne me reste après cela, madame, qu'à vous exhorter à rentrer dans vos premiers sentiments, qui étoient en m'exposant les difficultés de part et d'autre, de vous soumettre au jugement de celui que Dieu vous a donné pour supérieur. Si vous saviez les grâces qui sont attachées pour vous à cette soumission, rien ne seroit capable de vous en détourner. Surtout ne vous laissez pas tromper par ceux qui veulent vous inspirer de plaider plutôt que d'obéir. Ils ne songent pas que ce n'est pas ici une matière contentieuse, ou de la nature de celles qui puissent être portées par appel au métropolitain. Tant qu'un évêque ne fait rien qui ne soit bon, convenable, utile, conforme aux canons, aux meilleurs exemples, à l'esprit de l'Eglise et du saint Siége, il peut suivre avec une sainte liberté les mouvements de sa conscience, et c'est le cas où il ne doit compte de ses actions qu'à Dieu seul. Nous avons un trop habile métropolitain pour entrer avec moi dans ces discussions, dont il n'a non plus à se mêler que de la conduite de mon séminaire. Et d'ailleurs, trouvera-t-il mauvais que je me conforme aux usages de son diocèse et à l'exemple de la métropole ?

Où irez-vous donc porter vos plaintes ? à la justice séculière, dans un cas de cette nature, de pure discipline monastique? Dieu vous en préserve ! Les juges laïques seront les premiers à vous dire que ce n'est pas ici une matière de possessoire, qui soit de leur compétence ; si ce n'est lorsque les évêques voudront faire quelque nouveau statut pour la bonne observance de ceux qui sont déjà établis ou pour le bien de la paix, ou introduire cette nouvelle prononciation, que les monastères seront maintenus dans la possession de ne pas obéir : chose si absurde qu'on ne la peut seulement penser. Pour l'abus dans des choses de cette nature, où je ne fais que suivre les meilleurs exemples, sans outre-passer le pouvoir qui est attaché à mon caractère, où le mettra-t-on ? Croyez-moi, madame, je vous le dis en ami, en père qui désire la véritable droiture de votre conscience devant Dieu, et votre honneur devant les hommes : il ne vous convient pas de vous exposer à soutenir une cause si déplorée, et de vous mettre au rang des abbesses qui préfèrent la domination à l'obéissance. Il y a des choses où, pour être vraiment maîtresse selon Dieu, il ne faut pas souhaiter d'être maîtresse absolue. Votre communauté, quoi qu'on vous en dise, peut-être à cette occasion, n'est point contrariante ni entreprenante contre ses abbesses. Au contraire, je n'en connois point où l'on y soit plus attaché, et où l'obéissance soit plus sincère. Laissez-moi donc lui donner la liberté qui lui convient par tant de raisons : elle n'en sera que plus volontairement soumise à vos ordres.

Je sais que vous trouverez de mauvais conseils : on m'a même fait voir un mémoire dressé par un avocat pour les suffrages publics : mais il est rempli de si pitoyables raisons, qu'en vérité j'en ai honte. Ce ne sont que subtilités et politiques humaines, bien éloignées des maximes qui doivent régler la conscience d'une religieuse. Il ne s'agit pas de chercher ce qui pourroit peut-être éblouir les ignorants ; mais de peser ce qu'on peut porter devant le tribunal de Jésus-Christ. Les raisonnements du palais sont peu propres à cela. Fiez-vous à votre pasteur, qui sait mieux que qui que ce soit ce qui vous est utile, et qui le veut plus que personne.

Je ne me presse pas, comme vous voyez ; j'attends avec patience un paisible consentement ; et j'aime mieux, s'il se peut, que vous preniez de vous-même une bonne résolution, que d'user de l'autorité que le Saint-Esprit m'a donnée. Si vous n'écoutez que Dieu seul et votre propre conscience, vous m'écouterez. Ne croyez pas vous abaisser en vous humiliant devant celui qui vous tient lieu de Jésus-Christ. Ne croyez pas vous élever en lui résistant : car tout cela est du monde et de l'esprit de grandeur, auquel vous avez re-

noncé, et dont il ne faut point garder le moindre reste. Ne croyez pas que l'obéissance ne soit qu'en paroles, comme si la reconnoissance de la supériorité ecclésiastique ne consistoit qu'en compliment. Il en faut venir aux effets, quand on veut être vraiment religieuse et vraiment humble. Alors on reçoit de Dieu les plus pures et les véritables lumières de son état.

Au reste, je ne vous parlerai point de la sortie qu'on vous a proposée, pour assister à Paris à la bénédiction de madame de Notre-Dame de Soissons, où le moindre inconvénient eût été celui d'une grande dépense inutile. L'assistance de deux abbesses, dans une cérémonie si sainte et si nécessaire, s'est introduite contre l'ordre du Pontifical, qui ne demande la présence que de deux matrones, c'est-à-dire, de deux femmes vénérables par leur âge et par leur vertu. Moi-même j'ai béni deux abbesses avec cette simplicité et cette régularité. Il n'eût pas été digne de vous de sortir, pour un si frivole sujet, d'un monastère où à peine êtes-vous entrée. Je ne vous fais donc point d'excuse de ce que je vous ai dit sur ce sujet-là, et que vous avez si bien reçu. Je vous prie seulement d'apaiser ceux qui semblent y vouloir trouver à redire, et de croire que tout ce que je fais en cette occasion vient d'un désir sincère de conserver la réputation de votre régularité, si nécessaire non-seulement à votre maison, mais encore à l'édification publique, accompagné d'une estime particulière de votre vertu.

A Meaux, ce 25 avril 1694.

LETTRE LV. — A LA MÊME.

Sur la lettre précédente.

En arrivant de Paris, j'envoie, madame, selon la coutume, apprendre des nouvelles de votre santé, et en même temps je vous envoie aussi une grande lettre à laquelle ce petit voyage, qui n'a duré que trois jours, a donné occasion. Je vous supplie de la lire à part vous seule, sous les yeux de Dieu. Dans quelques jours, je vous prierai de me déclarer vos intentions. Vous y verrez les miennes; et après avoir tant agité cette affaire, il en faut venir à une décision pour avoir la paix, n'y ayant rien de moins propre à conserver que de laisser les choses trop longtemps en suspens. Je n'ajouterai rien sur ce sujet à la lettre, qui dit tout : croyez seulement que la charité l'a dictée.

A Meaux, ce 26 avril 1694.

LETTRE LVI.

A MADAME DU MANS.

Il l'exhorte à chercher son repos en Dieu, et à ne point se décharger des novices.

Ne cherchez point de repos qu'en la pure bonté de Dieu : jusqu'à ce que vous en soyez là, vous ne serez jamais sans trouble. C'est à tort que vous vous êtes inquiétée sur cette pénitence ; avant ou après, tout est bon. Ne me parlez jamais de recommencer vos confessions.

Je ne souhaite point, ma Fille, que vous fassiez rien pour vous décharger des novices. Ce que vous me mandez sur la première maîtresse est digne de réflexion. Consolez ces âmes affligées, et faites-les marcher dans la latitude. Ma sœur Cornuau me paroît fort contente. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 26 avril 1694.

LETTRE LVII. — A LA MÊME.

Sur la gratuité de la rémission des péchés, et la disposition du prélat à obéir à la décision de Rome sur les affaires de Jouarre.

Puisque l'affaire du noviciat est consommée, et que l'obéissance l'a décidée, Dieu le veut ainsi. Il est vrai que j'avois consenti aux désirs de madame de Rodon ; mais à condition que l'obéissance en décidât.

Vous êtes bien simple, ma Fille, quand vous vous troublez, faute de croire que vous ayez mérité la rémission de vos péchés. Ne songez-vous pas qu'elle est gratuite, et que si vous y cherchez d'autres mérites que ceux de Jésus-Christ, vous ne sentez pas assez le fruit de votre rachat !

J'ai reçu la lettre dont vous me faites mention dans celle du 26. Quand ma lettre * ne produiroit d'autre effet que celui d'avoir fait précéder l'instruction et l'exhortation à la conclusion, c'est tout pour moi. Au reste, s'il vient un ordre de Rome en forme, j'obéirai certainement avec joie, et je serai ravi d'avoir à donner un exemple d'obéissance. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 27 avril 1694.

LETTRE LVIII. — A LA MÊME.

Il lui donne une règle pour ses retraites, et la porte à éviter l'agitation et l'inquiétude.

Je vous offrirai à Dieu de tout mon cœur, ma Fille. Ne vous mettez point tant en peine si votre état de langueur est agréable à Dieu. Sa

* Sa grande lettre à l'abbesse de Jouarre.

volonté est d'une étendue infinie et embrasse tout, pourvu qu'on se conforme à elle.

La règle pour vos retraites est, ma Fille, de consulter avant toutes choses ce qui se peut ou ne se peut pas du côté du dehors; et quand vous serez en liberté de ce côté-là, entrer en retraite; sinon trouver la retraite, comme tout le reste, dans la volonté de Dieu.

Quant à l'autre point* dont vous me parlez, on ne doit point penser à cela; j'y penserai moi-même quand il faudra. Il faut auparavant savoir l'état des choses en général, et je n'en puis être informé que par un voyage à la Trappe. Alors, quand je verrai ce qui se pourra, je réglerai sous les yeux de Dieu ce qu'il faudra. En attendant, être en repos est le seul parti : autrement le bon désir se tourne en agitation et inquiétude. Notre-Seigneur soit avec vous. Recommandez le secret.

A Germigny, ce 13 mai 1694.

LETTRE LIX.

A MADAME DE LA GUILLAUMIE.

Il lui montre le remède de ses peines dans la foi, et la porte à continuer ses fonctions dans une ferme confiance au secours de Dieu.

Je vous plains d'un côté, ma Fille, dans l'état pénible où vous êtes; et de l'autre je me console, dans l'espérance que j'ai que Dieu travaillera en vous très-secrètement. Il sait cacher son ouvrage, et il n'y a point d'adresse pareille à la sienne pour agir à couvert. Ce n'est point par goût, et encore moins par raison ou par aucun effort, que vous serez soulagée; c'est par la seule foi obscure et nue, par laquelle vous mettant entre ses bras, et vous abandonnant à sa volonté en espérance contre l'espérance, comme dit saint Paul, vous attendrez son secours. Pesez bien cette parole de saint Paul, *in spem contra spem*, « en espérance contre l'espérance. » Je vous la donne pour guide dans ce chemin ténébreux, et c'est vous donner le même guide qui conduisit Abraham dans tout son pèlerinage. Communiez sans hésiter, et dans cette foi, tous les jours ordinaires; et non-seulement toutes les fois que l'obéissance le demandera, mais encore lorsque vous y serez portée, si Dieu le permet, par quelque instinct, pour obscur qu'il soit. Faites de même vos autres fonctions, sans aucun effort, pour sortir d'où vous êtes, persuadée que plus Dieu vous plongera dans l'abîme, plus il vous tiendra secrètement par la main. Il n'y a point de temps à lui donner, ni de bornes à lui prescrire. Quand vous n'en pourrez plus, il sortira des ténèbres un petit rayon de consolation qui vous servira de soutien parmi

* Le désir de se retirer à l'abbaye des Clairets, proche celle de la Trappe.

vos détresses. J'aurai soin de ce que vous me mandez sur le sujet de M. le grand-vicaire : sa conduite est sainte ; vous ne devez pas vous en retirer : la mienne et la sienne n'est qu'un. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 8 juin 1694.

P. S. *Soyez fidèle jusqu'à la fin, et je vous donnerai la couronne de vie.*

LETTRE LX.

A MADAME DU MANS.

Sur la modération dans ses mouvements, et l'attention aux désirs que Dieu inspire.

On m'a rendu votre lettre ce matin, ma Fille, dans une conjoncture où à peine avois-je le loisir de l'ouvrir, bien loin d'y pouvoir répondre. La lettre est fort bien. Conseillez à votre amie de ne se donner aucun mouvement. Si j'avois suivi le mien, j'aurois tout rompu d'un seul coup : mais il faut être plus attentif aux désirs que Dieu inspire, quoiqu'il n'en veuille pas toujours l'accomplissement. Je le prie beaucoup pour cette personne, et j'espère qu'il me donnera la décision sur ce qu'il veut d'elle ; mais il faut auparavant tout connoître. Pour vous, ma Fille, marchez en fidélité et en confiance. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 14 juin 1694.

LETTRE LXI.

A MADAME DE LA GUILLAUMIE.

Sur certains désirs que Dieu lui donnoit, et sur ce qu'elle devoit faire pour profiter de ses sécheresses.

Je me réjouis, ma Fille, de votre tranquillité. Je n'écris rien ni n'écrirai rien à personne sur votre désir *. Je penserai soigneusement à vous faire faire la volonté de Dieu : ce n'est pas chose où il faille aller vite, ni sans des marques extraordinaires ou du moins bien particulières de vocation. Dieu ne veut pas toujours l'accomplissement de tous les désirs qu'il inspire. Soyez donc toujours soumise et fort secrète : j'en userai avec le même secret.

Vous tirerez tout le fruit que Dieu veut de vos sécheresses, si vous continuez, ma Fille, à vous acquitter de vos devoirs comme vous pourrez, sans quitter aucun de vos exercices, et moins encore l'oraison et la communion. Mettez à la place des regrets de vos péchés, qui vous manquent, celui que Jésus-Christ en a offert pour vous à son Père, et rendez-le-vous propre par la foi. Je n'ai plus

* Elle avoit dessein de solliciter une place dans le monastère des Clairets.

rien à vous dire sur le reste. Notre-Seigneur, que je prie sans cesse de vous aider, soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 18 et 21 juin 1694.

LETTRE LXII.

A MADAME DU MANS.

Il la rassure à l'égard de ses confessions passées, et la presse de s'appliquer la grande indulgence de la mort de Jésus-Christ.

Je suis en peine de votre santé, et encore plus de votre peine, qui peut même nuire beaucoup à votre santé. Je suis, au reste, bien assuré que vous n'avez rien à craindre pour les péchés de votre vie passée, ni rien à suppléer d'obligation dans les confessions générales, et dans les revues que vous avez faites; et vous feriez chose agréable à Dieu de vous en tenir là, sans rien remuer davantage : que si je vous ai promis de vous ouïr, c'est par pure condescendance. Ainsi vous feriez très-bien de déposer tout doute et tout scrupule, et quand même vous seriez à l'article de la mort; car c'est même principalement à ce moment-là qu'il faut, à l'abandon, se jeter entre les bras de la miséricorde de Dieu, et quitter tout ce qui empêche le cœur de se dilater en elle. Faites ainsi, et ne craignez rien, et ne songez point à vous confesser de rien du passé; puisque je vous assure que vous y avez satisfait : je vous connois assez pour vous mettre en repos sur cela et sur toutes choses. Allez donc en paix, si Dieu le veut.

Vous voyez, ma Fille, jusqu'où je pousse les choses. Je ne me départs point cependant de la promesse que je vous ai faite, quoique je n'y croie point de nécessité. Portez votre mal en humilité et en patience. Jésus-Christ soit avec vous. Appliquez-vous, autant que le peut une foi vive, la grande indulgence de sa m:rot la foi en porte l'effet jusqu'à l'infini; et toutes les autres indulgences, qu'il est bon de chercher et de désirer, sont fondées sur celle-là. Je vous bénis de tout mon cœur, et ne cesserai de vous offrir à Dieu.

A Meaux, ce 22 juin 1694.

LETTRE LXIII.

A MADAME DE LA GUILLAUMIE.

Dans quel esprit elle doit porter la perte d'une de ses Sœurs.

Les plaies que fait le Bien-aimé sont le soutien d'un cœur blessé de son amour : croyez, ma Fille, que c'est de lui qu'est parti ce trait qui vient de vous percer. Ne le priez pas qu'il adoucisse la rigueur du coup, mais qu'il vous soutienne pour le bien porter. Les

donner secrètement son cœur pour y faire ce qu'il sait, et de ne perdre jamais la confiance, non plus que la régularité aux exercices prescrits de l'oraison et de la communion, sans avoir égard au goût ou au dégoût qu'on y ressent; mais dans une ferme foi de son efficace cachée. Notre-Seigneur soit avec vous : je ne vous oublie jamais devant lui.

A Germigny, ce 12 septembre 1694.

P. S. Je vous bénis de tout mon cœur, avec vos novices; et je loue Dieu des grâces qu'il vous fait pour elles.

LETTRE LXVII.

A MADAME DU MANS.

Sur un faux bruit qui s'étoit répandu de sa mort, et les causes de ses retardements.

Je vois bien que la nouvelle de ma mort subite a été portée jusqu'à Jouarre : je n'en sais point de fondement, puisque en vérité je n'ai pas eu seulement mal au bout du doigt. Le fruit de ces bruits que Dieu permet, est, ma Fille, de nous tenir tous en la main de Dieu. Tant que je vivrai, je n'abandonnerai jamais la sainte maison. Il faut se soumettre à la volonté de Dieu pour l'affaire des réceptions. Si en cette affaire, ou dans les autres choses, je tardois par des vues ou pour des affaires humaines, je me reprocherois mes retardements et mes absences : mais comme Dieu sait que non, c'est à lui à suppléer par sa présence ce qu'il feroit par la mienne. C'est ce que vous pourrez dire à celles qui en sont capables. Je vous donne les permissions et les approbations que vous demandez, qui sont très dans l'ordre. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 12 septembre 1694.

LETTRE LXVIII. — A LA MÊME.

Sur un prédicateur ; sur sa manière de procéder dans ses visites; et sur le vin qui sert au saint sacrifice.

C'est à la paroisse de Coulommiers que j'ai cru faire plaisir, en lui donnant le Père gardien pour prédicateur. J'ai beaucoup d'estime pour lui, et je tâcherai de le conserver en ce pays.

On n'a garde de savoir mes intentions pour la visite; je ne les sais pas moi-même. Je ne porte jamais à ces actions des jugements déterminés : l'occasion, le besoin décide, et la charité, toujours douce, toujours patiente, par-dessus tout. Il faut sur cela s'abandonner à la Providence. Vous parlez bien sur ce sujet, et j'en suis content.

Pourvu que le vin soit pur, naturel, et non mélangé, quoique foible par sa nature, il peut servir au sacrifice. Il est bien pourtant

d'en donner qui soit un peu plus fort, et surtout qui ne soit point dégoûtant, à cause des mauvais effets de ce dégoût. Quand le vin nouveau sera reposé, il n'y a point d'inconvénient d'en donner.

Désirer et s'humilier sans découragement ni inquiétude; voilà, ma Fille, ce que je vous souhaite.

A Germigny, ce 10 octobre 1694.

LETTRE LXIX. — A LA MÊME.

Sur son découragement, et les avantages qu'elle doit retirer de l'expérience de sa foiblesse.

Le tout est, ma Fille, de ne vous pas décourager de votre découragement. Que trouvez-vous de si nouveau dans vos foiblesses, que pour cela vous vous troubliez jusqu'à vouloir tout laisser là? Quand vous seriez cent fois plus foible, votre infidélité anéantit-elle la bonté de Dieu? et votre infirmité détruit-elle sa force? Pauvre créature! vous vous imaginiez être forte, et voilà que vous vous êtes trouvée telle que vous étiez en effet. Repentez-vous, demandez pardon avec douleur, mais sans chagrin; dites avec David : « C'est » maintenant que je commence : » *Dixi, nunc cœpi* [1]. Et que savez-vous si Dieu ne veut pas commencer en vous quelque chose de nouveau, par une expérience si forte de votre néant! Donnez-vous à lui : remettez-vous tranquillement dans vos exercices. J'espère vous voir le jour des Morts. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 28 octobre 1694.

LETTRE LXX.

A MADAME DE LA GUILLAUMIE.

Sur les caractères de la vraie foi, et l'union parfaite.

La foi, qui est le principe et le fondement de l'oraison, est la même qui est définie par saint Paul [2], *le soutien des choses qu'il faut espérer; la conviction de ce qui ne paroît pas.* C'est, ma Fille, cette foi qui nous attache à la vérité de Dieu sans la connoître. Contente de sa sainte obscurité, elle ne désire aucune lumière en cette vie. Sa consolation est de croire et d'attendre : ses désirs sont ardents, mais soumis. L'Epoux lui donne un soutien obscur comme la foi : elle l'aime de cette main; elle baise cette main souveraine, qui la caresse et la châtie, comme il lui plaît : ses châtiments même sont des caresses cachées. Il a pitié de sa foiblesse, toujours prêt à lui pardonner ses infidélités, pourvu qu'elle ne perde point courage : il l'entretient à son gré, lorsqu'elle se retire pour l'amour de lui.

[1] *Ps.* LXXVI. 11. — [2] *Hebr.*, XI. 1.

Je ne trouve rien que de bien dans l'écrit que vous a lu ma sœur Cornuau. Je prendrai le temps de lui insinuer ce que vous souhaitez : tenez-vous-en à ce que vous m'avez dit sur son sujet, et agissez avec cette sainte liberté et cordialité qui est le propre des âmes dévotes. Désirez l'union parfaite ; séparez-vous de tout, et le vrai tout vous sera donné. C'est à peu près ce que je vous ai dit sur la foi, autant qu'il m'en souvient. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 5 novembre 1694.

LETTRE LXXI.

A MADAME DU MANS.

Sur ses confessions précédentes ; sur la manière dont elle doit recevoir les dons du Saint-Esprit, et sur les austérités.

Vous n'avez point, ma Fille, à vous mettre en peine de vos confessions précédentes, et je vous le défends absolument : c'est moi qui en réponds à Dieu. Vivez dans cette confiance, et mettez-vous dans le repos qui est nécessaire pour laisser agir le Saint-Esprit. Recevez ses dons sans craindre que vos infidélités en empêchent la vérité : recevez à chaque moment ce que Dieu vous donne ; tâchez d'en profiter : quand vous ne le ferez pas, ne vous en affligez pas jusqu'au point de vous chagriner et de perdre courage. Quelle merveille que Dieu soit meilleur que vous, et que sa grâce abonde malgré vos péchés !

Les austérités sont très-bonnes ; mais saint François de Sales m'a appris que celles qu'on demande par-dessus la règle, régulièrement ne sont pas utiles. Tenez-vous-en là.

A Paris, ce 4 décembre 1694.

LETTRE LXXII. — A LA MÊME.

Sur ceux qui le faisoient parler, et sur les vicissitudes de la créature.

Je veux absolument que vous me mandiez qui sont ceux qui se mêlent de me faire parler, afin que je leur fasse savoir doucement dans l'occasion, et sans vous commettre, que je n'ai pas besoin d'interprète. Au reste, ma Fille, ne vous étonnez pas de ces vicissitudes de l'âme ; c'est l'apanage de la créature d'être sujette au changement. Priez le seul immuable qu'il vous affermisse : ne changez rien dans votre conduite au dehors.

Offrez à l'enfant Jésus le désir d'imiter en tout son obéissance et sa petitesse. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 21 décembre 1694.

LETTRE LXXIII. — A LA MÊME.

Sur la correction fraternelle, et les effets de l'amour-propre.

Il faut, ma Fille, tenir un milieu avec les Sœurs, ne leur laisser rien passer de considérable; car ce leur seroit un titre pour se mettre comme en possession de mal faire. Du reste, c'est un grand sujet de nous humilier, lorsque nous commettons des fautes nous-mêmes en reprenant celles des autres; mais il n'en faut pas moins faire son devoir : ce n'est pas nous, c'est la charge, c'est l'ordre de Dieu qui doit agir; c'est Dieu même par conséquent, et nous ne faisons que lui prêter ministère.

Si nous étions bien persuadés de notre extrême foiblesse, nous ne serions pas si étonnés lorsque nous tombons dans des fautes; et je vous avertis que, dans la description que nous en faisons, il s'y peut souvent mêler beaucoup d'amour-propre, qui attire insensiblement un certain découragement ou une espèce de chagrin. Ne vous arrêtez pas à éplucher tout avec inquiétude : mais quand votre conscience vous avertira d'une faute bien véritable, tournez-vous à Dieu en lui disant : Hé bien! Seigneur, quelle merveille qu'une pécheresse pèche? soutenez-moi, je vous en prie; autrement je ferai toujours de même. Cela dit, demeurez humiliée, et non troublée devant lui, et il viendra à votre secours quand vous y penserez le moins. Seulement soyez fidèle à vos exercices, et à la fréquentation des sacrements, surtout de ce grand sacrement de l'Eucharistie, où est toute notre force. Notre-Seigneur daigne vous donner une bonne année.

A Meaux, ce 31 décembre 1694.

LXXIV.

QUESTIONS FAITES PAR MADAME DU MANS,

AVEC LES RÉPONSES DE BOSSUET.

PREMIÈRE DEMANDE. Quand on a reçu pour pénitence en confession d'offrir à Dieu toutes les bonnes actions de sa vie, toutes celles de la règle que l'on a embrassée, peut-on, monseigneur, recevoir plusieurs fois cette même pénitence de différents confesseurs, et à plusieurs confessions même générales?

RÉPONSE. Quand c'est le même confesseur, il faut croire qu'il n'a dessein que d'inculquer davantage cette obligation, qui d'ailleurs est de droit divin et naturel dans son fond : quand c'est un autre confesseur, il faut l'avertir, afin qu'il s'explique.

SECONDE DEMANDE. Quand on craint d'abuser des grâces de Dieu,

peut-on, dans cette vue-là, le prier de nous en faire moins, afin d'être moins coupable; et ne se la rend-on point de se priver de ces grâces particulières si volontairement?

Réponse. Ce seroit un mauvais motif, qu'il ne faut jamais avoir. Quand les saints ont dit, C'est assez, c'étoit des grâces de douceur et de sensibilité, comme contraires souvent à l'esprit de la croix.

Troisième demande. Ne se trompe-t-on point quand les touches de Dieu font verser de larmes, lorsqu'on se trouve encore sensible aux créatures, et qu'à leur occasion on en verse? Il me semble que les premières devroient tarir les secondes.

Réponse. C'est foiblesse d'être si sensible pour les créatures : mais il ne s'ensuit pas que ce soit tromperie de s'abandonner aux mêmes impressions pour les choses de Dieu : ce qui est imparfait n'est pas toujours faux pour cela.

Quatrième demande. Peut-on se distraire et se dissiper volontairement, quand une certaine application à Dieu cause quelque mal de tête; et dans la crainte de devenir infirme, ne pas aller aussi loin que semblent le demander les vues que nous croyons que Dieu nous donne?

Réponse. Cela se peut et se doit.

Cinquième demande. Quand on se sent dans l'abattement du corps et de l'esprit, et qu'on ne sauroit discerner si c'est paresse, dégoût des choses de Dieu, tentation, négligence ou infirmité, fait-on autant de fautes devant Dieu que cet état-là nous le donne à croire, et faut-il le dire au confesseur?

Réponse. Ce ne sont pas là toujours des fautes : il n'est pas besoin de les confesser, ni encore de s'en faire un scrupule. Il y a bien des choses qu'il n'est pas besoin de trop pénétrer. Il faut toujours s'humilier devant Dieu, mais non toujours se livrer à l'anxiété de se confesser.

Sixième demande. Est-il plus parfait, dans les peines intérieures et extérieures, de s'abandonner à Dieu, sans en demander du soulagement ou la délivrance, quoique avec soumission à sa volonté; et n'y a-t-il point de la témérité à les vouloir porter sans le soulagement d'un directeur ou d'une amie confidente?

Réponse. Cela dépend des occasions qu'on a de traiter avec un sage directeur, et des circonstances particulières. Il y a beaucoup de choses à traiter entre Dieu et soi sans y admettre un tiers, qui souvent fait un embarras.

Septième demande. Quand la nature se sent plus contrariée d'une chose que d'une autre, et qu'on a vu que Dieu demande qu'on fasse choix de celle qui nous fait peine, est-ce, monseigneur, une faute

de ne pas suivre cette vue? L'on nous dit que toutes ces pensées-là ne sont pas des inspirations, comme nous le croyons.

RÉPONSE. Ces vues particulières ne sont pas des règles : il y faut fort peu adhérer, et agir bonnement avec Dieu, qui est la bonté même.

HUITIÈME DEMANDE. Peut-on faire servir la lecture que nous faisons faire à nos enfants, pour celle que la règle nous prescrit? ce ne sont pas de celles à qui l'on apprend; j'entends celles qui le savent parfaitement.

RÉPONSE. Cela se peut; et encore qu'on n'apprenne rien de nouveau, c'est toujours beaucoup de renouveler et comme rapprendre de nouveau, en se mettant au rang des enfants.

NEUVIÈME DEMANDE. Doit-on, sans votre permission, se faire donner par les confesseurs des pénitences extraordinaires, dans des temps de ferveur qui prennent?

RÉPONSE. On le peut, avec discrétion et circonspection.

DIXIÈME DEMANDE. Quand une supérieure a ordonné quelque chose qu'on n'approuve pas, quoiqu'on veuille bien obéir, il se fait un murmure et un caquet intérieur qui se soulève contre elle et contre ce qu'elle ordonne : cela est-il mal, et l'obéissance est-elle désagréable à Dieu?

RÉPONSE. Ce murmure est le plus souvent involontaire, et de ceux qu'il faut laisser écouler comme l'eau, sans s'entêter à le combattre.

ONZIÈME DEMANDE. Lorsqu'une personne vous a fâché et vous a fait peine, quoiqu'on réprime ce mouvement en se taisant, l'intérieur étant troublé, et ne pouvant empêcher le trouble ni dans l'oraison ou autres prières, est-on coupable devant Dieu? est-ce une faute dont il faille se confesser, et qui doive empêcher la communion.

RÉPONSE. J'en dis autant que du précédent article.

DOUZIÈME DEMANDE. Puis-je sans scrupule préférer les besoins ou instructions de mes novices à mes lectures spirituelles, que vous savez que notre sainte règle nous prescrit chaque jour, quand l'on a aussi peu de temps, et chargée comme je la suis.

RÉPONSE. Vous le pouvez sans scrupule et vous le devez; Dieu l'aura fort agréable.

TREIZIÈME DEMANDE. J'aurois bien souhaité que vous eussiez la bonté de me fixer le temps où il vous plaît que je fasse la lecture des Evangiles, que vous m'avez donnés pour pénitence à lire pendant quinze jours.

RÉPONSE. Il faut tâcher de n'avoir plus rien à me dire sur les pénitences que j'ai données, après la chose faite; parce que, pour plusieurs raisons, je n'y puis rien ajouter ni diminuer.

Quatorzième demande. Il faut vous avouer que tout ce qui me consoloit le plus, et où je trouvois de l'onction et du goût, me fait peur, et je crains de m'y ennuyer : je ne sais ce que je vais devenir, monseigneur. Oh ! que le salut me paroît difficile aujourd'hui ! Ne rien faire pour Dieu, n'être qu'importune à son pasteur, et être insupportable à soi-même : enfin, monseigneur, que devient-on dans un tel état ? Je n'ai presque plus d'espérance d'aucun côté. Vous nous avez dit, dans votre exhortation, que celui-là aime davantage à qui on a plus remis, et que celui-là aime moins à qui on a moins remis : je crains donc que tous mes péchés ne me soient point remis : puisque je n'aime point, et que je ne gagnerai pas le jubilé, puisque je me sens déjà toute désespérée. Enfin, je n'ai point coutume d'être comme je suis : d'où cela peut-il venir ? J'ai la cervelle toute renversée ; de sorte que j'oublie que j'abuse de votre patience. Je vous en demande mille pardons, et mille fois je me prosterne devant vous, monseigneur, pour vous conjurer d'avoir pitié de moi. Ce n'est pas manque de vénération et de respect, que je vous dis tout ceci : je vous honore et chéris plus que jamais, et vous promets, en tout ce qu'il vous plaira m'ordonner, une parfaite soumission, etc.

Sœur du Mans.

Ce 30 mars 1695.

Réponse. Quoi ? vous pensez à ce que vous allez devenir ! Est-ce là comme vous vous abandonnez à Dieu ?

Vous avez peur que le temps des consolations ne soit passé. Qui vous a dit les desseins de Dieu, et comment osez-vous entrer dans ses conseils ? Recevez humblement ce qu'il vous donne, et ne pensez point à ce qu'il veut faire que lorsqu'il lui plaît de se déclarer.

Ma sœur Cornuau est ici : je lui ai dit l'état des choses et vos bonnes volontés : du reste, votre bonne et prudente abbesse fera ce qu'il lui plaira. Si c'est par rapport à moi qu'elle change et qu'elle vacille, je crains qu'elle n'en réponde un jour à Dieu : quant à moi, j'ai dit ce que j'ai à dire, et n'y ajouterai pas une syllabe. Notre-Seigneur soit avec vous.

LETTRE LXXV. — A LA MÊME.

Sur ses novices ; sur la manière de se comporter dans ses fautes ; et sur la conduite à tenir envers les enfants touchant l'abstinence.

Reprenez vos communions : demandez pardon à Dieu de les avoir interrompues. Pour vos novices, tenez-les autant que vous le pourrez entre le désir et la jouissance : ménagez-leur les consolations comme les peines : servez-vous de la faim de communier dont quelques-unes vous paroissent pressées, pour les engager à devenir humbles ;

faites-leur dire *Magnificat* toutes ensemble dans le noviciat, et dites-le avec elles.

Je vous vois, ma Fille, trop étonnée quand vous tombez en quelque faute : humiliez-vous, encouragez-vous, mettez votre confiance en Dieu seul, et demeurez en repos. Je trouve très-bon que vous parliez à celles des novices qui ont été sous votre charge. Pour les abstinences après l'âge de sept ans je m'en rapporte aux médecins : avant cela, il ne faut point en être en peine. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 4 et 5 janvier 1695.

LETTRE LXXVI.

A MADAME DE LUYNES.

Sur un présent qu'elle lui avoit offert au nom des religieuses de Jouarre.

Quoi ! ma Fille, tant d'éloquence avec un si beau présent ! C'en est trop, et je ne puis y répondre. Je remettrai en effet la réponse à demain ; mais je ne puis tarder davantage les remercîments que je dois à un secrétaire dont le mérite est si rare et brille avec tant d'éclat, qui m'a toujours honoré d'une affection si distinguée, comme j'ai toujours eu pour lui tant d'estime et de confiance.

A Meaux, ce 4 janvier 1695.

LETTRE LXXVII.

A MADAME DU MANS.

Sur l'union qui régnoit dans la communauté de Jouarre.

Je suis bien aise, ma Fille, que tout se soit bien passé, et que Madame soit aussi contente de la communauté que la communauté d'elle : c'est ainsi qu'il faut agir. Plus elle montre de bonté et de confiance, plus il faut avoir de complaisance et de soumission ; et ce sera là ma joie. Je me réjouis en particulier avec nos Filles : apprenez-leur bien qu'elles doivent prendre un autre esprit que celui qui a régné jusqu'ici parmi les sœurs à Jouarre. Travaillez à le déraciner, et concourez en cela avec tous les bons desseins de madame votre abbesse. La soumission est le principal ; la fidélité à la maison est le second point ; la paix et la concorde, le troisième. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 13 janvier 1695.

LETTRE LXXVIII.

A MADAME DE LUYNES.

Sur l'union qui régnoit à Jouarre, et l'estime qu'on y faisoit de madame de Luynes.

Le récit que vous me faites me ravit : le comble de ma joie, c'est de voir cette parfaite union ; une digne abbesse contente, et une communauté également satisfaite. Vous voyez, ma Fille, que Dieu aime Jouarre. Vous en faites un ornement principal, et je vous y vois honorée et chérie de tout le monde. Je suis ravi quand j'entends madame l'abbesse parler de vous comme elle fait : mais vous avez encore plus le solide que tout le reste. Je vous rends grâces de votre lettre, et suis à vous, ma Fille, comme vous savez.

A Meaux, ce 13 janvier 1695.

LETTRE LXXIX.

A MADAME DU MANS.

Sur ce qu'elle doit exiger de ses novices.

Prenez, ma Fille, un soin particulier de vos Filles qui sont à recevoir : faites-leur promettre d'entrer dans un esprit de soumission particulière, et de se gouverner par les règles et l'obéissance, et non point par les exemples.

Vous pouvez dire à madame d'Albert que j'ai fort approuvé vos vues sur les vœux, et que j'en ai écrit à Madame comme de moi-même. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 19 janvier 1695.

LETTRE LXXX. — A LA MÊME.

Sur les avantages de travailler pour les âmes.

Je ne suis point d'avis, ma fille, que vous remettiez votre office à madame votre abbesse. Considérez ce que c'est que de travailler pour les âmes : on regagne avec usure d'un côté ce qu'on croit perdre de l'autre. Il faut préférer à tout, excepté à l'obéissance, le bonheur de n'avoir à songer qu'à soi. Continuez à bien instruire vos Filles sur les points que je vous ai marqués. Dites sincèrement vos sentiments sur celles qui sont à recevoir : dans le doute, inclinez par charité à la réception. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Paris, ce 28 février 1695.

LETTRE LXXXI.

A MADAME DE LA GUILLAUMIE.

Sur le mépris qu'une religieuse doit faire de sa naissance : sur l'oraison : règles à suivre dans la correction des Sœurs : excès du livre de Malaval.

Etant revenu ici, ma Fille, où j'ai trouvé parmi mes papiers votre lettre du 12 avril, je vous y fais réponse sur-le-champ, et je vous prie de m'excuser sur la peine que vous aura donnée un billet de moi à ma sœur Cornuau, où j'avois confondu cette lettre de vous avec quelques autres.

Ce que vous avez à faire à l'égard de votre novice, c'est premièrement, comme je crois vous l'avoir dit, de lui faire envisager les obligations de son état en lui-même, selon la règle, et sans aucun égard à tous les exemples qu'elle verra, en quelque lieu et en quelque personne que ce soit; parce qu'elle ne sera pas jugée selon les exemples, mais selon les règles qui sont dictées par le Saint-Esprit; approuvées de toute l'Eglise, et conformes à l'Evangile. Secondement, mettez-lui bien dans l'esprit cette parole du Psalmiste [1] : *Ecoutez, ma Fille, et voyez; oubliez votre peuple et la maison de votre Père.* Dites-lui bien qu'un des grands obstacles à la grâce que Dieu veut faire aux personnes de sa naissance qui se consacrent à Dieu, c'est de s'occuper, pour peu que ce soit, de leur extraction : car une chrétienne doit croire qu'il n'y a rien dans sa naissance qui ne soit à déplorer, et qu'elle doit compter pour sa véritable naissance sa seconde nativité par le baptême, où l'image de Dieu, qui fait toute la dignité de la créature raisonnable, a été réformée et renouvelée.

C'est à cette condition, et par le mépris de tous les avantages que la foiblesse humaine veut imaginer dans les naissances que le monde appelle grandes, qu'elle acquerra une beauté intérieure très-cachée, qui fait ajouter au Psalmiste : *Et le Roi désirera votre beauté.* Ce Roi, c'est Jésus-Christ, le vrai Roi de gloire; mais qui a mis sa gloire et sa beauté dans l'humilité et dans la bassesse. Il ne peut être touché que de ce qui lui ressemble; et le moindre acte d'humilité vaut mieux, pour une âme chrétienne, que tout l'éclat du monde, qu'il faut oublier entièrement, et dont il faut perdre, autant qu'on peut, toute l'idée, selon ce que dit le Psalmiste, *Obliviscere,* « Oubliez. » Il ne dit pas, Faites-en peu d'état; mais, Oubliez, comptez tout cela comme n'étant pas et n'ayant jamais été, parce qu'en effet ce n'est rien. Et pour effacer cette idole trop inhérente dans les esprits, il est bon de faire des actes d'humiliation, tels que les feroient les ser-

[1] *Ps.* XLIV. 11.

vantes : mais le secret est de les faire dans l'esprit d'un véritable dépouillement, ne s'estimant pas plus que si en effet on étoit né dans la plus basse condition ; à cause, encore un coup, que tout ce qui n'est pas Dieu et ne nous approche pas de Dieu est un rien, et moins qu'un rien ; puisqu'il ne sert qu'à nous faire pécher et à nous enorgueillir ; ce qui est la chose du monde qui déplaît le plus à Dieu, ce qui aussi lui fait dire par la bouche de son prophète : *Pourquoi vous glorifiez-vous, terre et cendres ?* En voilà assez pour cette fois : une autre fois, quand Dieu le donnera, nous en dirons davantage.

Pour ce qui est de votre oraison, laissez là Malaval et tous les maîtres humains, si vous voulez que le Saint-Esprit vous enseigne au dedans. C'est lui qui vous apprendra ce silence de paroles et de pensées, qui consiste à se tenir devant Dieu dans le vrai esprit de la foi, qui est sans doute une pensée, mais une pensée très-simple, qui en produit d'autres aussi simples qu'elle, qui sont l'espérance et l'amour. Quant à la sécheresse où l'on tombe dans la cessation de l'attrait, il ne faut point s'en étonner ; mais aller son train avec Dieu, se réduisant à la simple obscurité de la foi, et s'enfonçant dans son pur néant, où l'on trouve Dieu.

Je suis très-aise de vous voir peinée de l'inutilité des discours : c'est ce qui doit vous attirer à parler beaucoup à Dieu, et à ne parler aux créatures qu'autant que l'obéissance et la charité le demandent. La bienséance fait une partie de la charité ; parce que la charité, autant qu'elle peut ne veut fâcher personne. Pour celles qu'il faut fâcher en les reprenant, c'est un grand don de Dieu de le bien faire. Il faut bien se garder de mollir, ni de leur faire des excuses, car ce seroit détruire l'ouvrage de la correction ; mais l'accompagner de toute humilité et douceur. Et, loin que la mauvaise disposition de celles qui la reçoivent mal doive éloigner de prier, c'est un nouveau sujet de prier : car lorsque ceux à qui nous parlons de la part de Dieu ne nous écoutent pas, c'est alors qu'il faut parler à Dieu pour eux, et le prier de nous donner le véritable esprit de charité dans la répréhension. Pour ce qui est de cesser de les reprendre, il ne le faut faire qu'à l'égard des incorrigibles, et encore quand on y voit de l'orgueil ; et en même temps leur faire entendre que si on les reprend moins, ou qu'on cesse de les rependre tout à fait, c'est un grand sujet de tremblement pour eux ; puisque leur état en ce cas ne diffère en rien de celui d'un malade abandonné par les médecins, à qui l'on ne donne plus de remèdes, ou à qui l'on n'en donne guère. Il faut qu'ils sentent qu'on est toujours prêt à les leur rendre avec autant de charité et de patience que jamais, pour peu que le sentiment et la santé leur reviennent : et quand on est réduit à ne leur

plus parler, c'est une raison de se rejeter dans ce silence intérieur, afin que Dieu parlant en nous, nous ne parlions plus que par son esprit.

Je vous dirai encore un mot sur le sujet de Malaval : c'est que son livre a été condamné à Rome, et que peut-être je serai obligé de le condamner moi-même pour plusieurs excès, et entre autres parce qu'il éloigne de Jésus-Christ et de sa sainte humilité. Il ne laisse pas d'y avoir quelques bonnes choses dans son livre ; mais si mêlées, que la lecture n'en peut être que dangereuse. Ne vous étonnez pourtant pas du goût que vous y avez trouvé, car Dieu se sert de qui il lui plaît : il suffit de laisser là les livres mêlés de bien et de mal, quand on en est averti.

Ma sœur Cornuau peut vous laisser ses papiers ; je lui en donne une entière liberté. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 25 avril 1695.

P. S. Si vous avez la *Vie de saint François de Sales*, par M. de Maupas, évêque du Puy, lisez la page 42 et suivantes de l'abrégé de l'esprit intérieur ; vous verrez qu'il dit mieux que Malaval.

LETTRE LXXXII. — A LA MÊME.

Il la rassure sur son oraison.

Ne soyez point en peine de votre oraison, ma Fille : elle est très-bonne, comme vous me l'avez exposée ; et si Malaval vous instruisoit en quelques endroits, Dieu, qui vous instruisoit bien, vous en a fait prendre ce qui étoit bon, et il a béni, selon sa coutume, vos bonnes intentions. Vous n'avez rien à dire à personne sur ce sujet ; et mon ordonnance, que j'enverrai lundi de Meaux, vous instruira toutes. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 6 mai 1695.

LETTRE LXXXIII.

A MADAME DE LUSANCY.

Sur la malice des péchés véniels, et les fruits qu'on retire de la confession de ces péchés.

Il est vrai, ma Fille, que les péchés véniels n'ont pas causé la mort à Jésus-Christ : mais, outre qu'ils sont par d'autres endroits haïssables en eux-mêmes, ils ont encore ceci de malin, que faits volontairement ils disposent au péché mortel, et peuvent de ce côté-là avoir rapport à la mort du Sauveur des âmes : du moins on ne peut douter qu'ils n'aient pu ajouter quelque augmentation à ses peines, puisque c'est par le mérite de son sang qu'ils sont remis. La confes-

sion de ces péchés, faite avec les dispositions convenables, et surtout avec un désir sincère de s'en corriger, produit l'accroissement de la grâce sanctifiante, et des secours actuels pour les éviter.

A Germigny, ce 17 mai 1695.

LETTRE LXXXIV.

A MADAME DU MANS.

Sur l'oraison, les dispenses, et la discrétion dans sa conduite.

On a bien parlé de vous à Germigny; on y a vu de vos lettres : on vous y désiroit d'un côté; de l'autre, on préféroit les solitaires. Il ne faut point s'embarrasser des actes : il y a un article qui doit tirer de peine celles qui les veulent faire trop méthodiques, trop arrangés et trop formels. Ne soyez en peine de rien sur cela : votre oraison doit être simple, du cœur et non de l'esprit, et plus humble que délectable. Abandonnez vos infidélités à la miséricorde de Dieu, et vivez en paix.

Régulièrement parlant, le plus sûr pour les dispenses, comme pour le reste, c'est de s'en tenir à l'obéissance. Je ne trouverois pas mauvais que vous vous en affranchissiez quelquefois sur le sujet des dispenses, quand ces deux choses concourent ensemble : l'une, que vous vous soyez assurée qu'il n'arrivera aucun accident ou inconvénient à la santé ou autrement, pour s'être tenu à la régularité; l'autre, que vous voyiez clairement qu'on relâche de l'obligation du maigre et du jeûne plutôt par une espèce d'inadvertance, qu'avec une attention sérieuse. Dans le doute, prenez le parti de l'obéissance. Pour le reste, le temps viendra; et il vaut mieux avoir patience, que de tout pousser à bout en précipitant. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 27 mai 1695.

LETTRE LXXXV.

A MADAME DE LUSANCY.

Il loue son amour pour la clôture; et approuve qu'on préfère pour la vie religieuse les personnes de naissance.

Il est vrai, ma Fille, que M. l'abbé, votre frère, m'a prié, de la part de toute la famille, d'inviter madame votre abbesse à vous mener à Lusancy : mais je lui ai répondu fort franchement que c'étoit chose peu convenable que je prévinsse, et que tout ce qu'on pouvoit attendre de moi, c'étoit de permettre. Je sais vos sentiments là-dessus, aussi bien que ceux de madame votre nièce. Je ne vous dissimulerai pas, à présent que les choses sont faites, que je n'eusse été bien aise de vous voir avec les autres : mais il ne m'arrivera ja-

mais de prévenir là-dessus, et je ne croirois pas obliger celle pour qui je ferois ces avances. Je ne saurois assez louer l'amour que vous avez, et que vous inspirez à madame votre nièce pour la clôture. Hélas ! Dieu nous échappe assez par notre foiblesse, sans que nous allions encore nous échapper davantage. Fuyons, fuyons, cachons-nous ; fuyons les saints mêmes que nous ne trouvons pas dans le clos sacré de l'Epoux. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 10 juin 1695.

P. S. J'ai depuis reçu votre lettre par le père Berard : je n'ajoute rien pour la sortie. Les entretiens utiles sur les choses fâcheuses sont bons : ceux de décharge sont meilleurs étant supprimés.

Quand vous aurez des personnes de naissance à proposer pour Jouarre, j'en ferai très-volontiers la proposition sur votre parole, sans vous y mêler qu'autant que vous voudrez. Pour celle-ci, je ne la connois en aucune sorte ; et quelque obligé que je sois à madame de Jouarre de la bonne réception qu'elle lui a faite, je ne m'y intéresse pas davantage, sans pourtant lui vouloir nuire. J'approuve fort la préférence donnée aux personnes de naissance qui ont de bonnes dispositions, dont l'éducation est meilleure, et souvent les besoins plus grands d'une certaine façon.

LETTRE LXXXVI.

A MADAME DU MANS.

Comment on doit se conduire dans la vie spirituelle.

Je n'approuve point du tout que vous ayez remis votre obédience. Je vous admire de vouloir qu'on vous règle en tout, et cependant, ma Fille, de faire des choses si importantes sans en dire un mot. Sachez que dans la vie spirituelle il ne faut jamais rien donner à la peine. Si vous alliez un peu mieux votre droit chemin, vous songeriez plutôt à avancer toujours devant vous qu'à tant réfléchir sur vous-même. Je ne dis pas qu'il ne faille examiner ses dispositions ; mais ce n'est pas pour abandonner les emplois où Dieu nous a mis. Puisque cela est fait, attendez l'ordre de madame votre abbesse, et ne répliquez seulement pas.

J'approuve bien que cette bonne fille fasse la règle le mieux qu'elle pourra ; mais non qu'elle s'y astreigne par vœu. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 10 juin 1695.

LETTRE LXXXVII. — A LA MÊME.

Avis sur sa trop grande précipitation, et sur le rapport qu'elle fait des Filles.

J'ai vu à Meaux un moment cette sainte et humble servante de Dieu, qui m'a paru fort pressée : ainsi je n'ai pas compris qu'elle eût rien à demander. C'est au retour, en venant ici, qu'on m'a rendu vos lettres. Je m'en vais demain en visite, et je ne sais, ma Fille, quand je reviendrai précisément. Cette bonne fille vous trouve bien précipitée : cependant toute la vertu consiste à attendre les moments de Dieu, et à porter avec patience ce qu'on ne peut empêcher. Vous avez bien fait de demeurer dans votre obédience. Agissez en conscience dans le rapport que vous faites des filles, et puis abandonnez tout à la Providence. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 17 juin 1695.

LETTRE LXXXVIII. — A LA MÊME.

Sur les états de sécheresse, et l'omission de certains péchés dans la confession.

Je suis très-touché de la mort de madame de La Grange : je la recommande à Notre-Seigneur. Je suis arrivé depuis lundi, et je n'ai eu qu'aujourd'hui le temps d'écrire.

Songez, ma Fille, que la sécheresse est un des moyens dont Dieu se sert pour nous réunir à lui, en nous faisant perdre toute espérance en nous-mêmes.

Ne réitérez jamais vos confessions : quand vous avez fait un examen sérieux durant un petit quart d'heure, abandonnez tout le reste à la miséricorde de Dieu. Quand dans un doute raisonnable vous vous croyez obligée de recommencer, si la matière est griève, marquez la faute comme oubliée dans la confession précédente. J'appelle doute raisonnable celui où l'on a une espèce de certitude de n'avoir pas confessé un certain péché : le reste doit être à l'abandon. Il n'est pas nécessaire d'en faire la confession au même. Laissez croire au confesseur ce qu'il lui plaira, et ne vous inquiétez pas quand vous ne serez pas connue, il est bon pourtant que vous le soyez.

Je crois qu'en l'absence de madame l'abbesse vous aurez pu exécuter ce qu'a souhaité de vous madame de Sainte-Dorothée. Je trouve bon que vous payiez les petites dépenses pour les lettres. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 1er juillet 1695.

LETTRE LXXXIX. — A LA MÊME.

Il lui conseille de ne pas abandonner ses communions.

Jouissez, ma Fille; en paix et en soumission de la grâce que Dieu vous a faite à la dernière confession; mais ne vous y arrêtez pas de

manière que vous abandonniez vos communions, si cette onction vient à vous manquer : je m'en charge de bon cœur devant Dieu. Quant à cette bonne personne, je lui aurois donné tout le temps qu'elle eût voulu, si elle n'eût paru si pressée. Notre-Seigneur en a disposé autrement. J'aurai soin de faire rendre à madame d'Albert l'ordonnance qu'elle vous a donnée pour elle. Je m'offre à Dieu de tout mon cœur pour prendre tous les soins nécessaires pour établir à Jouarre le règne de Dieu. Je le prie d'être avec vous à jamais.

A Paris, ce 16 juillet 1695.

LETTRE XC. — A LA MÊME.

Sur l'obéissance, et les dispositions pour être une vraie Fille de l'Assomption ; et sur les dispositions de l'abbesse pour maintenir la régularité.

Je crois, ma Fille, que Dieu vous inspire la prière que vous voulez faire, et je vous l'ordonne de bon cœur. Conformez-vous à l'obéissance, et contentez madame l'abbesse. Il n'y a guère d'apparence au voyage que je méditois avant la fête. Je ne vous oublierai pas au saint autel au jour du prochain triomphe. Puissiez-vous être une vraie fille de l'Assomption *, élevée au-dessus du monde, et toute abîmée dans la gloire de Jésus-Christ par l'espérance, en attendant la jouissance.

Je suis bien aise, ma Fille, de voir, dans votre lettre du 22 août, les dispositions de madame votre abbesse pour contenir les Sœurs, et la consolation que vous a donnée le chapitre qu'elle a tenu sur ce sujet. Sur l'observance dont vous me parlez, je m'en rapporte à votre sentiment, et à la décision de madame l'abbesse. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous, et je vous bénis en son saint nom.

A Germigny, ces 13 août et 25 septembre 1695.

LETTRE XCI. — A LA MÊME.

Il l'encourage à parler librement à l'abbesse, quand sa charge l'exigera.

N'hésitez point, ma Fille, faites votre charge, n'engagez point votre conscience, en vous retirant ou vous taisant, quand il faut que vous parliez, ou parlant contre votre pensée. Il ne faut point pour cela demander votre décharge ; demeurez dans l'obéissance : vous pouvez dire seulement avec beaucoup de respect qu'on vous ôte de votre place, si on ne vous laisse point parler librement, et qu'on ne se donne pas à Dieu pour lui manquer. Pour le surplus, j'écris à ma sœur Cornuau comme vous le souhaitez. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 30 septembre 1695.

* Elle s'appeloit sœur de l'Assomption.

LETTRE XCII. — A LA MÊME.

Sur la retraite de mesdames de Luynes, qui devoient quitter Jouarre.

Je plains Jouarre, et il est vrai, mes Filles, que ce que j'y perds * m'y faisoit trouver beaucoup de consolation : mais vous pouvez vous assurer que ma considération ni mes soins ne diminueront pas par cette retraite. Ma conscience et la volonté de Dieu sont mon unique règle. Je suis à vous, mes Filles, comme vous savez, et je ne vous manquerai jamais, ni à pas une de mes Filles : assurez-les-en comme si je les nommois toutes en particulier.

A Germigny, ce 8 octobre 1695.

LETTRE CXIII.

A MADAME DE LUYNES.

Il l'exhorte à accepter la supériorité du monastère de Villarceaux.

Je ne crois pas, ma Fille, que vous deviez différer d'envoyer votre procuration. J'avoue que c'est un nouveau pas, et que c'en sera un bien plus grand de partir ; car le retour sera presque impossible, et les religieuses de Villarceaux emploieront tout pour vous retenir. Quelle raison leur pourra-t-on dire qui ne soit très-désobligeante? Je n'en envisage presque point. Cependant je crois qu'il faut partir, et que Dieu le veut. Je n'y sais point autre chose que de prendre pour marque de sa volonté les conjonctures inévitables, selon la prudence et les conseils des gens sages, et surtout de ceux à la conduite de qui Dieu vous a soumise. Allez donc avec le mérite de l'obéissance. Quand il faudroit revenir, Jouarre ne seroit pas pour cela votre pis-aller, puisqu'on voit que vous n'en partez que pressée et presque violentée par votre famille, à qui le moins que vous puissiez accorder, c'est de reconnoître et d'éprouver. Quant à vos nouvelles religieuses, la raison de votre santé qu'on sait être délicate, sera suffisante, et n'aura rien de choquant. Madame de Notre-Dame de Soissons, qui a été, quoiqu'en passant, dans ce monastère, dit qu'il est fort beau, et la communauté très-réglée ; mais que la situation dans un fond n'est pas agréable : l'air pourroit ne vous être pas bon ; mais le dire sans épreuve, ce seroit montrer trop de répugnance à une chose qui vous est offerte si obligeamment. Enfin donc, ma Fille, il faut disposer toutes choses pour partir, et sacrifier vos répugnances aux ordres de Dieu, qui sait ce qu'il en veut faire. Vous verrez le reste dans la lettre à madame d'Albert. Ne vous engagez ni

* Les dames de Luynes qui y étoient religieuses et qui paroissoient devoir bientôt quitter Jouarre pour aller à Villarceaux. Ce projet n'eut pas lieu ; mais deux ans après l'aînée fut faite prieure de Torcy, dans le diocèse de Paris, où sa sœur madame d'Albert la suivit.

pour la sœur de l'Assomption ni pour Saint-Placide : je ne vois ri de faisable dans leurs projets.

A Germigny, ce 12 octobre 1695.

LETTRE XCIV. — A LA MÊME.

Sur le désir que Dieu lui donnoit de demeurer dans l'humilité d'une vie privée obéissante.

Je crois, ma Fille, qu'il n'y a plus à délibérer : l'attrait invinci que Dieu vous rend, pour demeurer dans l'humilité d'une vie pri et obéissante, est un grand don de sa grâce ; et vous devez sui l'instinct que vous avez d'y persévérer. Dieu n'a permis ce qui arrivé que pour donner lieu à la réflexion que vous avez faite sur poids de la supériorité. Vivez donc dans la soumission : prenez u ferme résolution de n'écouter plus rien qui vous en tire : prenez moyens les plus efficaces pour être plus que jamais retirée et da le silence ; vous y connoîtrez Dieu mieux que jamais. J'écris à M duc de Chevreuse, qui cédera à mes raisons, et fera entrer da nos sentiments madame la duchesse de Luynes. Ecrivez-lui sentiments en toute simplicité ; priez-la de remercier mada l'abbesse de Saint-Cyr et ses saintes religieuses, qui vous ont t désirée. Dieu sera avec vous, et vous ferez sa volonté. Je salue n dame votre sœur, et suis à vous dans le saint amour de Notre-S gneur.

Pardonnez-moi mon brusque départ d'hier : je voyois le te s'avancer, et je ne voulois pas me mettre comme la dernière dans la nuit, où je courus risque de verser : d'ailleurs, je n'a rien à vous dire encore, et il me falloit le peu de temps que j'ai pour me déterminer.

A Germigny, ce 18 octobre 1695.

LETTRE XCV.

A MADAME DU MANS.

Sur les égards dus au confesseur lorsqu'il est au confessionnal ; les commun extraordinaires accordées à quelques Sœurs ; et la confiance en Dieu.

On ne doit point retirer un confesseur du confessionnal, ni quelque manière que ce soit, interrompre la confession, sans extrême nécessité.

Si la communion accordée extraordinairement à quelques-u des Sœurs trouble la paix des autres, au point que vous me le di il vaut mieux, ma Fille, rendre la chose égale.

Pour vous, allez toujours en simplicité : ne vous défiez point Dieu : abandonnez-vous à lui. Tout le bien vient de lui, et lui s

peut empêcher le mal qui viendroit de nous naturellement. A lui soit honneur et gloire dans tous ses saints.

A Germigny, ces 22 octobre et 7 novembre 1695.

LETTRE XCVI.

A MADAME DE LUYNES.

Combien elle sera heureuse de préférer la vie particulière à toutes les supériorités.

Vous êtes heureuse, ma Fille, si vous persistez dans le dessein que vous avez pris par un véritable amour d'une vie particulière et très-retirée. Si vous sentez dans votre cœur quelque autre motif, quel qu'il soit, de la répudiation de la supériorité qu'on vous offre, purifiez votre cœur ; et, cachée en Jésus-Christ le reste de votre vie, songez à ne paroître qu'avec lui. Heureuse, encore une fois, trois et quatre fois heureuse, et plus heureuse que si l'on vous donnoit les plus belles crosses, de posséder votre âme en retraite et en solitude, sans être chargée de celle des autres ! C'est ce que Dieu demande de vous, et il me le fait sentir plus que jamais.

A Meaux, ce 23 octobre 1695.

LETTRE XCVII.

A MADAME DU MANS.

Il lui apprend que, selon l'esprit de l'Eglise, la confirmation doit être reçue avant la communion.

L'ordre de l'Eglise étoit anciennement de recevoir la confirmation avant la communion : c'est encore aujourd'hui son esprit, puisqu'elle fait donner la confirmation à sept ans, et qu'elle diffère la communion jusqu'à dix ou douze, ou plus. Il n'y a que la nécessité qui dispense de ces règles : vous pouvez là-dessus prendre votre résolution.

A Meaux, ce 20 décembre 1695.

LETTRE XCVIII.

AUX RELIGIEUSES DE JOUARRE.

Sur une agape qu'elles lui avoient envoyée.

Tout ce qui part de vos mains, mes Filles, est agréable et béni de Dieu. Je reçois de bon cœur votre agape, comme sortie de la crèche de Bethléem. Je révère l'illustre abbesse qui a bien voulu paroître à la tête de vos signatures. Je répute pour très-présente celle qui a signé sans y être. J'honore la sainte assemblée, et j'assure le secrétaire d'une reconnoissance particulière.

A Meaux, ce 5 janvier 1696.

LETTRE XCIX.

A MADAME DU MANS.

Sur les répugnances qu'elle pouvoit avoir à souffrir ; et la résignation dans les cr

Croyez-moi, ma Fille, rendez-vous à l'obéissance pour l'abs nence et le jeûne du carême : n'hésitez pas, et non-seulement po cela, mais encore pour le double office. Mesurez vos forces ; Di ne veut pas que vous vous laissiez accabler. Pour les maladies, est le maître ; mais de son côté il faut faire ce qu'on ordonne po les éviter. De croire que quand elles viennent on ne les ait pas na rellement en horreur, c'est une erreur : cette erreur en fait souv le mérite. Je prie Dieu pour votre santé ; mais je prie Dieu en mê temps qu'il vous fasse dire : Non ma volonté, mais la vôtre.

On me mande, ma Fille, que vous êtes fort peinée des maladi et que vous voudriez choisir toute autre croix que celle-là. M Jésus-Christ n'a pas eu le choix de la sienne. Il est dans les malad et c'est à lui à nous crucifier à sa mode : car il a vu toutes nos cr dans son agonie, et il les a toutes bénies. Je le prie pourtant q allége votre fardeau, du moins en le portant avec vous.

A Paris, ces 11 et 25 février 1696.

LETTRE C. — A LA MÊME.

Sur des scrupules ; sur les peines causées par les confessions passées ; et sur le te qu'on donne à chacun.

J'ai cru, ma Fille, que la résolution que j'ai donnée à mad d'Albert sur les scrupules causés par les sermons du prédicate satisferoit à toutes les peines de celles qui en avoient été inquiété il n'y a sur tout cela qu'à se tenir en repos. Vous en revenez t souvent aux peines de vos confessions passées : il les faut entiè ment éloigner. S'il falloit raisonner avec un chacun sur le tem qu'on donne aux autres, on ne finiroit jamais : on donne le tem selon les besoins. Soyez en paix.

A Meaux, ce 23 avril 1696.

LETTRE CI. — A LA MÊME.

Il lui ordonne d'obéir, danns son infirmité, à une des Sœurs.

Pour vous ôter tout scrupule sur le sujet de la remise de vo volonté à madame de Saint-Michel, en voici, ma Fille, les co ditions.

Je ne prétends pas vous tenir toujours dans cette condition ; m tant que le médecin jugera que vous serez au rang des infirmes

J'oblige madame de Saint-Michel à prendre l'avis du médecin, quand on en aura le loisir; et ce n'est que quand on n'a pas un moyen aisé de le consulter, que je vous ordonne de lui obéir.

Cet ordre n'est pas seulement pour les jeûnes et les abstinences de la règle; mais encore pour celles de l'Eglise. Voici bientôt la semaine des Rogations, qui sera presque toute d'abstinence : les vendredis et les samedis peuvent causer de grandes incommodités, et reculer la parfaite guérison. Il n'y a pas moyen de vous entendre tant raisonner : encore un coup, rompez votre volonté, et obéissez. Vous êtes dans le cas de dire avec David [1] : *Si je monte au ciel, vous y êtes : si je descends aux enfers, vous y êtes aussi présent, et votre main me guide partout.* Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 12 mai 1696.

LETTRE CII. — A LA MÊME.

Sur des scrupules au sujet de ses confessions : qu'elle doit dilater son cœur par la confiance.

Il n'est pas besoin, ma Fille, de demander pardon à celui que vous n'avez point offensé. Si je me fâche, c'est pour vous; parce que je vois que par vos raisonnements vous mettez un obstacle à l'œuvre de Dieu. Je ne vous permettrai jamais de recommencer vos confessions, pas même à l'heure de la mort, si je vous voyois inquiète et angoissée. Il faut finir en cherchant et mettant son repos dans la miséricorde de Dieu et dans le sang de son Fils : c'est par là qu'on en vient à cette dilatation de cœur, où Dieu vous appelle par ma voix. Je ne sais où vous avez pris qu'elle n'est que pour les âmes innocentes : vous avez donc oublié toutes les paroles de Jésus-Christ aux pécheurs. Est-ce en vain qu'il a dit de l'enfant prodigue : *Rendez-lui sa première robe* [2]? Est-ce en vain qu'il met en joie le ciel et la terre à la conversion d'un pécheur? Ce céleste médecin ne dit-il pas qu'il est venu pour les malades? Et de qui est-il Sauveur, si ce n'est des pécheurs [3]? Entrez donc dans la confiance et dans cette bienheureuse dilatation : je ne puis plus souffrir autre chose en vous; et sans cela, il faudroit recommencer toujours, et votre conduite deviendroit non-seulement pénible et angoisseuse, ce qu'assurément Dieu ne veut pas, mais encore impossible et impraticable.

Je vous en dis autant pour l'autre point. Rompez votre volonté, et apprenez la pratique de cette parole : *L'obéissance vaut mieux que le sacrifice.*

A Germigny, ce 12 mai 1695.

[1] *Ps.* CXXXVIII. 7, 8, 9, 10. — [2] *Luc.*, XV. 22. — [3] *Ibid.*, V. 31, 32.

LETTRE CIII. — A LA MÊME.

Sur la mauvaise impression que lui avoient faite ses défenses; sur la communion des enfants; et sur le courage qu'elle doit avoir.

Il est certain, ma Fille, que les défenses que je vous ai faites ne sont point du tout une marque de votre réprobation; et loin de cela, elles sont au contraire des moyens de vous unir davantage à Dieu, si vous êtes fidèle et obéissante. Prenez garde que cette impression de réprobation ne soit un effet de vos mauvais raisonnements, que je veux détruire. Quoi qu'il en soit, ne quittez aucun de vos exercices, ni la confession ni la communion, à votre ordinaire : faites l'oraison comme vous pouvez.

N'hésitez point à faire communier à la Pentecôte vos enfants qui ont communié à Pâques. Je trouve le terme trop long pour des personnes innocentes, de les différer deux mois : je voudrois les accoutumer à la communion les premiers dimanches du mois, en observant néanmoins leurs progrès dans la vertu selon leur âge.

Gardez-vous bien de perdre la confiance : savez-vous que Dieu veut de vous un courage qui égale celui des martyrs? L'enfer déchaîné n'est pas moins à craindre que la fureur des tyrans armés. Je vous mets sous la protection de votre saint ange et de saint Michel. Dieu Père, Fils et Saint-Esprit soit avec vous. *Non mea, sed tua voluntas fiat.*

A Meaux, ce 7 juin 1696.

LETTRE CIV. — A LA MÊME.

Sur la prière en maladie; sur la confiance en la bonté de Dieu: les confessions répétées à d'autres personnes; le maigre, et ses peines.

Ne craignez point, ma Fille, de faire la confession que je vous ai permise pour une fois seulement : Dieu vous apprendra dans la suite à ne plus tant raisonner.

Je suis très-fâché de votre fièvre : en cet état le mal prie; pourvu qu'on le prenne, sinon avec patience, du moins avec soumission, lors même que l'impatience se soulève le plus. Si tout vous embarrasse, apprenez à mettre votre confiance en la seule bonté de Dieu, et regardez ma condescendance comme venant de cette source infinie. Notre-Seigneur soit avec vous. Communiez sans vous gêner, quand vous le pourrez dans cette octave.

J'ai, ma Fille, reçu votre lettre par ma sœur Cornuau. Apaisez-vous l'esprit, je vous en prie. Vous voyez bien que les confessions répétées ne vous peuvent causer que de l'embarras, étant faites à

d'autres personnes : pour moi bien résolument, je n'en veux ni n'en dois écouter aucune de cette sorte.

Pour le maigre, ne voyez-vous pas que je ne puis rien décider sur une chose qui change tous les jours, et dont il n'est pas possible que je juge? Je prie Madame de vous décider ce que vous avez à faire. Ne répliquez pas, n'hésitez pas : puisque vous ne voulez pas de votre infirmière, ce que je croyois plus doux, vous serez conduite par les formes. Ne vous faites point de nouvelles peines, soumettez-vous à celles que Dieu vous envoie. Je prie Dieu de bon cœur de vous soutenir par sa grâce.

A Germigny, ce 19 et 29 juin 1696.

LETTRE CV.

A MADAME DE SOUBISE, ABBESSE DE JOUARRE.

Sur le dessein qu'elle avoit d'envoyer madame d'Albert à Paris, pour y être traitée d'un mal qu'elle avoit.

Je ne puis, madame, assez louer votre charité et votre sagesse dans le mal de madame d'Albert. J'approuve fort qu'elle sorte pour Paris, puisqu'il s'agit d'une opération de la main, et que madame de Luynes l'accompagne avec ma sœur Cornuau. J'envoie dès aujourd'hui votre lettre à M. de Chevreuse, et je l'accompagne d'une des miennes, où je conclus sans hésiter au voyage de Paris. C'est, madame, tout ce que la solennité me laisse le temps d'écrire. Vous savez, madame, mon sincère attachement à vos intérêts.

A Meaux, ce 20 juin 1696.

LETTRE CVI.

A MADAME DU MANS.

Sur ce qu'il ne va point à Jouarre; les tristes effets du tonnerre; et les joies que Dieu nous envoie.

Croyez, ma Fille, qu'il ne m'est pas si aisé qu'on pense de faire des voyages, quoique petits, et que c'est avec déplaisir que je ne vais point à Jouarre : le temps viendra, et bientôt.

Vous ne savez pas tout le tintamarre qu'a fait ici le tonnerre. Il a frappé deux hauts chênes dans la forêt; il a grillé et séché un poirier chez mon curé : mais, ce qui est déplorable, il a tué un homme, et en a blessé si cruellement un autre, qu'on n'en peut apaiser les douleurs. Soyons bien entre les bras de Dieu.

Je suis et serai toujours le même, et pour Jouarre en général, et pour chacune de mes Filles en particulier. Tout ce qui de soi est réservé au jour du Seigneur se dissipera par la confiance et par un saint abandon. Je ne vous oublie jamais, et mercredi j'aurai de vous un

souvenir particulier. La part qui ne vous sera point ôtée est encore plus celle de Marie, mère de Dieu, que celle de Marie, sœur de Marthe et de Lazare. Soyez vraie fille de l'Assomption, et habitez aux lieux hauts et seuls.

Les joies que Dieu envoie en certains moments sont, ma Fille, une voix secrète par laquelle l'Epoux nous appelle. C'est donc bien fait de l'écouter; et la faute qu'on fait à cette occasion, c'est de se rebuter quand elle cesse. Ainsi, ma Fille, réjouissez-vous en Notre-Seigneur, et vivez en paix.

A Germigny, ces 12 et 16 août 1696.

LETTRE CVII. — A LA MÊME.

Sur les difficultés qu'elle éprouvoit; les pauses dans ses prières ou ses lectures; et les chansons d'amour.

Je vous rends grâces, ma Fille, et à toute la sainte communauté : je suis très-persuadé en particulier de la sincérité de vos prières, dont je vous demande la continuation.

Dieu peut jeter en un moment au fond de la mer cet amas, qui fait devant vous une montagne.

Les pauses dont vous me parlez seront très-agréables à Dieu, et vous pouvez, après cette interruption, reprendre où vous en serez demeurée.

Je veux bien que vous lisiez les lettres de M. l'abbé de Saint-Cyran que vous me proposez, à condition que vous me marquerez quelles elles sont, et l'effet que vous en aurez ressenti.

Il ne vous est point permis du tout de faire chanter des chansons d'amour à vos pensionnaires : dites-le à Madame, et priez-la de vous appuyer dans le dessein de vous décharger de ce joug. Du reste, obéissez à tous ses ordres, et en autres choses continuez vos soins à vos enfants.

Quand j'aurai un peu le loisir de faire transcrire ces vers *, je le ferai de bon cœur. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 22 septembre 1695.

LETTRE CVIII. — A LA MÊME.

Il la console de la perte que Jouarre venoit de faire des dames de Luynes, qui étoient allées à Torcy.

Je prends part, ma Fille, à votre douleur et à la perte de Jouarre : votre consolation doit être que Dieu l'a voulu, et que lui seul fait bien toutes choses. Il n'eût servi de rien de vous dire ce que je savois

* Apparemment des vers du prélat, qui en avoit composé un grand nombre sur les Psaumes, le Cantique des Cantiques, et d'autres textes de l'Ecriture, pour la consolation des religieuses qu'il conduisoit.

de cette affaire, ni de vous affliger avant le temps : j'ai laissé aller les choses naturellement. Dites à madame de Saint-Michel qu'elle est avec celui d'où viennent les consolations. Je vous reçois toutes deux de nouveau dans mon cœur, et je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Lusancy, lundi matin, 1696.

LETTRE CIX. — A LA MÊME.

Sur la lecture de certaines lettres, la communion, et quelques autres points.

Je n'espère pas grand profit pour vous des lettres dont vous souhaitez que je vous permette la lecture : vous la pouvez faire, ma Fille ; mais, par le peu que j'en ai lu, elles m'ont paru fort alambiquées : je m'en rapporte pourtant au succès que je prie Dieu d'y donner.

Continuez vos communions ; ne vous rebutez pas pour ces désagréables pensées ; obéissez à votre confesseur : voilà pour la lettre du 1. Celle du 25 marque seulement la peine où vous êtes, n'ayant point de mes nouvelles : elles sont très-bonnes, par vos prières. J'approuve le prosternement après la communion, quand la communauté est retirée : du reste il faut éviter les choses extraordinaires.

Je ne puis plus vous rien dire de mesdames de Luynes, depuis un grand mal de madame d'Albert à la jambe. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous, et qu'il vous inspire l'humilité et le saint amour. Mon voyage de la Trappe s'est passé avec beaucoup de consolation. Le saint ancien est bien foible ; mais j'espère que Dieu le conservera. Notre-Seigneur soit avec vous, encore un coup.

A Germigny, ce 27 octobre *.

LETTRE CX. — A LA MÊME.

Sur mesdames de Luynes ; les bonnes intentions de l'abbesse ; et les mauvais conseils que suit sa famille.

Assurez-vous, ma Fille, que la retraite de mesdames de Luynes ne change rien dans ma conduite pour Jouarre, et que je n'y abandonnerai pas l'œuvre de Dieu. Vous avez pensé et fait tout ce qu'il falloit sur le sujet de ma sœur Cornuau. Rien ne vous oblige à pénétrer les motifs de madame de Luynes : ne doutez point de ses bonnes intentions, ni de ses bonnes raisons ; mais elle n'a pas besoin de s'en expliquer : mettez tout entre les mains de Dieu.

* Cette lettre est sans date, et hors de sa place, dans l'édition de dom Déforis. Mais le voyage de la Trappe indique qu'elle fut écrite en 1696. Cette date est incontestable ; puisque Bossuet parle de ce même voyage dans ses lettres du mois d'octobre 1696, à madame d'Albert, à la sœur Cornuau, etc. (*Edit. de Vers.*)

Quant à M. le curé, c'est assez que vous sachiez que la justice sera mêlée avec la douceur, et que le temps le fera voir.

Je suis bien aise, ma Fille, que les affaires se soient terminées à la satisfaction de madame votre abbesse. Il faut avouer aussi qu'elle a des intentions admirables : il seroit seulement à souhaiter que sa famille, d'elle-même pleine de piété, prît de meilleurs conseils. Tout le monde se veut faire de fête auprès des grands ; et, aux dépens de la vérité, on veut leur plaire et se rendre nécessaire auprès d'eux.

Songez plutôt à contenter Dieu qu'à savoir s'il est content : par ce moyen tout ira en simplicité et en confiance. Je le prie d'être avec vous.

A Meaux, ces 3 et 28 décembre 1696.

LETTRE CXI. — A LA MÊME.

Sur des soupçons de cette religieuse ; quelques points de l'office divin, et le livre de M. de Cambrai.

Me voilà arrivé, ma Fille, et en état de vous aller voir incontinent après Pâques, s'il plaît à Dieu. Vous aimez bien à vous tourmenter, quand vous croyez que je songe à vous, en parlant de ceux qui s'empressent auprès des grands : c'est de quoi je ne vous ai jamais soupçonnée. Je ne sais non plus pourquoi vous doutez que je n'aie toujours agréable que vous me parliez et des choses et des personnes convenables. Excusez si vous n'avez pas encore de mes livres.

Je ne vois aucune difficulté à dire du Commun, quand le Propre manque. L'affectation de prier entre les deux élévations n'a, que je sache, aucun fondement, et il n'en faut pas beaucoup faire sur de semblables observances.

Je suis, ma Fille, plus fâché que vous de ne pouvoir vous aller voir : il faut céder à la nécessité, qui est le plus certain interprète de la volonté de Dieu.

J'attends de jour en jour de mes livres pour en envoyer à Jouarre : celui de M. de Cambrai * n'est bon qu'à tourmenter les cervelles.

Je salue madame de Sainte-Gertrude, dont j'ai reçu la lettre, à laquelle assurément je ferai réponse. Je n'ai de loisir que pour vous assurer de mon souvenir et de mes prières.

A Meaux, ces 25 mars et 3 avril 1697.

LETTRE CXII. — A LA MÊME.

Contre certaines dévotions qui éloignent de Jésus-Christ ; et sur la conduite qu'elle devoit tenir au défaut de confesseurs.

J'ai, ma Fille, reçu votre lettre du 18 avril. Ne souffrez point les

* L'*Explication des Maximes des Saints*, qui venoit de paroître.

dévotions qui éloignent de Jésus-Christ, sous le prétexte de la pure essence : c'est un moyen d'étendre la foi chrétienne. Déclarez-vous hautement contre ces fausses spiritualités.

Je vous plains toutes de manquer de confesseurs. Allez votre train, comme vous me marquez; je l'approuve fort. Marchez avec une sainte liberté et confiance : mettez tout sur moi, et moi aussi sur l'immense bonté de Dieu. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 22 avril 1697.

P. S. Il doit en effet y avoir cinq traités dans mon ouvrage* : mais les trois derniers seront très-courts, parce que les principes seront posés; et il n'y aura plus qu'un volume comme celui que vous avez : il faut se donner un peu de repos.

CXIII.

CONSULTATIONS FAITES PAR MADAME DU MANS,

AVEC LES RÉPONSES DE BOSSUET.

PREMIÈRE DEMANDE. Est-il permis, monseigneur, de se dissiper au dehors pour faire passer certaines touches de Dieu, quand on craint d'être aperçu? car on sent en se dissipant que tout s'en va; mais on est fâché après d'avoir tout perdu.

RÉPONSE. C'est bien fait de cacher le don de Dieu, en s'étourdissant, par la crainte d'être aperçu, sans trop de violences.

SECONDE DEMANDE. J'ai toujours de la peine sur mes communions fréquentes, par le peu de profit que j'en fais; et je crains que les grands désirs que je sens d'en approcher ne soient une tromperie du démon. Il y a quelques Pères qui disent qu'il ne faut pas s'arrêter à ces désirs, et que ce sont des abus quand le profit ne s'ensuit pas. Saint Grégoire, saint Bernard, Gennade, et le père Avila, dans le livre de la *Tradition de l'Eglise,* de M. Arnauld, ont ce sentiment; et que quand saint Paul dit de nous éprouver nous-mêmes pour ne pas manger ce pain céleste à notre condamnation, cela ne s'entend point des péchés mortels seulement, mais aussi des véniels; ce qui est confirmé par saint Bonaventure; et que c'est recevoir Jésus-Christ indignement, que de ne s'en pas approcher avec assez d'attention et de révérence; et que c'est de ceux-là que l'apôtre dit qu'ils boivent et qu'ils mangent leur jugement.

RÉPONSE. Le profit n'est pas toujours aperçu; c'en est un de ne pas tomber plus bas : je ne comprends pas dans ces chutes le péché mortel, et je parle pour ceux qui vivent bien dans la religion.

* *Sur les Etats d'oraison.*

Je conviens que l'épreuve, dont saint Paul parle, comprend même le péché véniel qui se fait avec attache et trop délibérément.

Je conviens de toutes les maximes ; mais souvent on les applique mal ; l'amour et la confiance sont la meilleure disposition.

TROISIÈME DEMANDE. C'est sur cela que je crois être obligée de m'en priver, quand je sens que cette privation m'est sensible, et que je me sens la conscience chargée de fautes auxquelles je retourne toujours, pensant que cette pénitence humiliante me rendra plus vigilante sur moi-même, et plus digne d'en approcher.

RÉPONSE. Usez avec discernement de cette pénitence, et par les avis d'un guide éclairé.

QUATRIÈME DEMANDE. Je vois de meilleures âmes que moi qui communient bien moins, qui sont plus exactes et qui en profitent plus, et que je crois cependant qui prennent conseil de vous.

RÉPONSE. Les comparaisons sont plus dangereuses qu'utiles : il faut communier sans juger des autres.

CINQUIÈME DEMANDE. Est-il vrai que ce sont les trop fréquentes absolutions qui font tort à notre salut, et que cela damne les religieuses? C'est l'opinion de M. le curé de..., etc.

RÉPONSE. Je n'en crois rien, quoique je conseille aisément à des personnes retirées du monde de ne pas toujours se confesser pour la communion.

SIXIÈME DEMANDE. Quand je touche l'orgue les grandes fêtes, à tout l'office, peut-on y satisfaire ne le recommençant point? le sentiment de M. D***, confesseur, est qu'on y satisfait.

RÉPONSE. Je n'en doute point du tout.

SEPTIÈME DEMANDE. Quand on vous a demandé quelque permission, monseigneur, quoique cela regarde la règle ou les vœux, ne doit-on pas être en sûreté de conscience, sans en rien communiquer à l'abbesse, même à la mort ?

RÉPONSE. Les supérieurs majeurs doivent bien prendre garde aux permissions qu'ils donnent ; mais quand ils les ont données avec connoissance, il n'y a plus de compte à rendre aux abbesses et autres supérieures.

HUITIÈME DEMANDE. Est-ce une inspiration qu'il faut suivre, quand il vient dans la pensée de faire un acte de foi, d'adoration, d'amour de Dieu, ou enfin quelque autre, dans le moment que cette pensée-là vient sur-le-champ? doit-on s'en faire de la peine, si on y a manqué?

RÉPONSE. On ne sauroit trop faire ces actes, pourvu qu'ils soient simples, et sans scrupule si on y manque : on les a fait souvent sans le remarquer, et ceux-là ne sont pas les moins bons.

NEUVIÈME DEMANDE. Puis-je, monseigneur, vous demander la permission de voir et lire des livres, écrits, cahiers volants, que l'on me prête, quand ils ne sont point mauvais, mais seulement curieux, comme tout ce qui se fait contre M. de Cambrai présentement, ou autrefois contre d'autres?

RÉPONSE. Les choses seulement curieuses dessèchent l'esprit : les livres de M. de Cambrai font cet effet, et ceux contre ne sont nécessaires qu'autant qu'on y traite de grandes et utiles vérités.

DIXIÈME DEMANDE. Je crains d'avoir tiré les actes que je vous envoie de quelques livres que vous n'approuvez pas. Je vous supplie de les lire, monseigneur; je les ai faits dans la bonne foi et croyant être choses agréables à Dieu : c'est ce petit papier volant.

RÉPONSE. Je ne vois rien de mauvais dans ces actes; mais beaucoup de discours, d'efforts inquiets et de réflexions peu naturelles : Dieu veut quelque chose de plus simple.

ONZIÈME DEMANDE. Si c'est mal fait de croire qu'on n'a pas la grâce pour avancer plus dans la vertu, et que peut-être Dieu ne nous veut pas plus saintes que nous ne sommes.

RÉPONSE. C'est très-mal fait d'attribuer notre peu d'avancement au défaut de la grâce; et d'ailleurs c'est trop sonder le secret de Dieu : il n'y a qu'à toujours marcher devant soi sans s'arrêter.

DOUZIÈME DEMANDE. Quand de bonnes âmes exposent quelques difficultés, qu'elles croient devoir les empêcher de communier, puis-je les rassurer? Ce sont des doutes contre la foi, des tentations de blasphèmes, ou bien des dégoûts pour ce sacrement, dont elles se croient bien indignes. Ne rendrai-je point compte à Dieu des communions que je suis cause qu'elles font, n'ayant aucune autorité mais seulement une liberté comme entre amies? je l'ai fait quelquefois.

RÉPONSE. Dans le doute, conseillez toujours la communion à celles que vous voyez avoir de bonnes volontés : je prends sur moi, sans hésiter, les conseils que vous donnerez sur cela. La communion est le vrai remède de ces tentations; et si l'on adhère aux peines, on montre au démon ce qu'il a à faire pour nous retirer de Jésus-Christ.

TREIZIÈME DEMANDE. Quand les consolations intérieures sont sensibles, et que l'on craint qu'il ne s'y mêle du naturel, est-on obligé d'y renoncer, et de faire quelque acte pour cela afin de se rassurer?

RÉPONSE. Il faut tâcher de prendre le spirituel, et de laisser là le naturel qui voudroit s'y mêler : une pure intention fait ce discernement.

QUATORZIÈME DEMANDE. L'on m'a dit que la règle certaine pour connoître si les larmes venoient de Dieu, étoit de voir l'avancement et le progrès dans la vertu qui s'ensuivoit; et si on se trouvoit sujet

aux mêmes défauts et aussi plein d'amour-propre après, qu'on pouvoit croire qu'elles n'étoient que naturelles. Cependant, monseigneur, il arrive que c'est en entendant la parole de Dieu, dont on se sent pénétré, comme à votre sermon d'hier, ou en lisant quelques-uns de vos écrits : que faut-il faire quand cela arrive, et qu'on craint de n'en pas profiter ? C'est une décision, monseigneur, qui servira à bien d'autres qu'à moi qui ont cette difficulté, et qui par confiance m'ont parlé de ces touches qui leur arrivent.

RÉPONSE. La règle pour toutes les grâces, c'est en effet d'en profiter: mais qui sait quel est ce profit ?

Pleurer au sermon et dans la lecture des pieux écrits est une grâce qu'il ne faut pas rejeter quand elle vient, ni aussi l'estimer beaucoup, ou s'affliger quand elle ne vient pas : c'est là que je permets une espèce d'indifférence.

QUINZIÈME DEMANDE. C'est vous seul, monseigneur, qui soutenez l'usage fréquent de la sainte communion dans cette maison. Les confesseurs et directeurs en retirent les meilleures âmes, qui autrefois en approchoient souvent ; et les âmes timides et tremblantes se moulent sur ces modèles : je vous avoue que c'est cela qui contribue beaucoup à me mettre dans la crainte. L'on nous rapporte tous les passages et l'autorité de ces grands saints, dont je vous ai parlé dans le second article de cet écrit, qu'il faut bien qu'on n'entende pas comme vous. Que l'esprit de Dieu, monseigneur, vous fasse mettre ici ce qui sera le plus pour sa gloire et l'avancement des âmes à qui j'en pourrai communiquer quelque chose : je vous en supplie très-humblement, et pour l'amour de lui. Vous jugez bien que les personnes dont je veux parler sont mesdames de Lusancy, de Saint-Paul, Sainte-Madeleine, Sainte-Gertrude, Théodore : c'est avec celles-là qu'on parle le plus confidemment.

RÉPONSE. Je remédierai à ce désordre, et je ne permettrai pas qu'on établisse là-dessus de fausses et excessives rigueurs.

Ceux qui ramassent avec tant de soin les sentences rigoureuses des Pères seroient bien étonnés en voyant celles où ils disent que la multiplicité des péchés (ce qui s'entend des véniels), loin d'être un obstacle à la communion, est une raison pour s'en approcher ; et que qui peut communier une fois l'an, peut communier tous les jours. Si ces passages ont leurs correctifs, les autres plus rigoureux en ont aussi : et moi, sans entrer dans les règles qu'on peut donner aux gens du monde, à cause de la multiplicité des occupations et distractions, j'assurerai bien que dans la vie religieuse, c'est presque une règle de faire communier souvent celles qui craignent de le faire trop.

SEIZIÈME DEMANDE. Le père Toquet m'a dit autrefois qu'il faudroit demander à Dieu, quand je serois plus avancée, d'être privée des douceurs et consolations spirituelles, et que celles qui ne le faisoient pas manquoient de courage; que c'étoient des récompenses données en ce monde, qui me priveroient de plus grandes dans l'autre. Je ne veux et ne ferai rien là-dessus que ce que vous m'ordonnerez.

RÉPONSE. Je ne vois point dans l'Ecriture, ni dans les anciens Pères, ces sortes de prières : quand le père Toquet les conseille, un si saint homme a ses raisons. Pour moi, je ne veux point que les âmes humbles fassent ainsi les dédaigneuses et les dégoûtées, et rejettent les petits dons : il est bon d'être soumise et sans attache.

Comme je sais que votre charité ne se rebute point, je prends encore la liberté, monseigneur, de vous supplier d'ajouter à la bonté que vous avez eue hier de m'écouter avec tant de patience, celle de vouloir bien me faire seulement un mot de réponse sur ce qui suit.

DIX-SEPTIÈME DEMANDE. Premièrement, si je puis également croire les confesseurs à qui j'irai à confesse, comme M. d'Ajou ou autre, lorsque la maladie ou autre raison m'empêcheront d'aller à M. de La Jaille.

RÉPONSE. Vous pouvez et devez croire et obéir à tous vos confesseurs, conformément à l'exposé d'autre part, selon cette parole du Sauveur : *Qui vous écoute, m'écoute.*

DIX-HUITIÈME DEMANDE. Si je puis m'en tenir si expressément à ce qu'ils me diront, que je puisse même ne me pas servir de la permission que vous avez eu la bonté de me donner de vous consulter dans la suite.

RÉPONSE. Vous n'avez à me consulter que dans certains cas extraordinaires, et quand votre conscience le demandera : du reste, vous n'avez qu'à suivre celui qui vous aura confessée.

DIX-NEUVIÈME DEMANDE. Si, étant sacristine, et obligée par là de sortir souvent de l'office pour répondre au tour de la sacristie, je puis dire mon office en y allant, et revenant ensuite à l'Eglise, afin de pouvoir rejoindre le chœur sitôt que je serai de retour à ma place, quand même cela iroit à dire plus d'une heure d'office ainsi en marchant.

RÉPONSE. Vous le pouvez.

VINGTIÈME DEMANDE. Si je puis prendre des choses qui ont été bénites, comme des chasubles, nappes, et autres choses qui ont servi à l'église, pour d'autres usages, lorsqu'elles ne sont plus en leur entier.

RÉPONSE. Vous le pouvez ; mais il faut que ce soit pour des usage honnêtes.

VINGT-UNIÈME DEMANDE. J'ai oublié encore hier à vous dire qu M. de La Jaille ne veut point que je retourne à confesse, lorsque j'ai été une fois pour communier. Je crois que la raison est que, n'é tant pas des plus raisonnables, je ne finirois point d'y retourner sur ce principe apparemment il veut absolument que je communi sans y retourner, ni même sans lui dire ce qui m'inquiète. Je vou supplie, monseigneur, de me marquer si je lui dois obéir aussi ave glément en cela qu'en tout le reste.

RÉPONSE. M. de La Jaille a raison : obéissez-lui simplement.

VINGT-DEUXIÈME DEMANDE. S'il arrivoit que les confesseurs à qu j'irai me parussent en quelque rencontre dans des sentiments oppo sés à ce que je saurois de vous sur ce que je leur dirois, si je pour rois, à ces choses-là près, m'en tenir à tout ce qu'ils me diroie d'ailleurs.

RÉPONSE. En ce cas, il me faudroit consulter, et, en attendant croi le confesseur qui administrera.

VINGT-TROISIÈME DEMANDE. Je vous supplie, monseigneur, de m donner un ordre exprès sur tout ce que je viens de vous marque afin que je trouve dans ma soumission le mérite de l'obéissanc surtout si vous voulez que je communie toutes les communions gé nérales de la communauté, qui sont, comme vous savez, très-fr quentes.

1697, 1698.

RÉPONSE. Je vous ordonne de vous conformer aux réponses ci-de sus faites à vos demandes ; et continuez vos communions comme vot confesseur et moi l'avons ordonné. Fait à Meaux, le 2 de l'an 169

Voilà ma Fille, la réponse à vos demandes : tenez-vous-en là. J vous donne sur tous ces points le mérite de l'obéissance, et suis vous de bien bon cœur.

A Meaux, le 2 de l'an 1698.

LETTRE CXIV.

A MADAME DE LUYNES.

Sur une affaire qui regardoit la maison de Torcy, où elle étoit prieure ; et s quelques arrangements au sujet de la sœur Cornuau.

Nous avons pris jour pour votre affaire : M. l'archevêque nous donné mercredi pour la décider. M. l'abbé Dreux est toujours co traire ; M. de Ventabren n'est pas ici : je suis seul à vous défendr mais j'espère que M. l'archevêque sera pour vous. Instruisez-m

pourtant, ma Fille, sur la clôture du Fresmoy, et dites-moi toutes les difficultés et tous les remèdes.

J'ai obtenu pour les accommodements de ma sœur Bénigne treize ou quatorze cents francs, que je pourrai vous faire tenir au retour de Versailles : donnez votre ordre pour les recevoir. Ne parlez point du tout de moi, si ce n'est à madame d'Albert et à ma sœur Bénigne, et défendez-lui d'en dire mot : on n'a que faire de dire d'où cela vient. Agissez comme une mère; donnez-lui ses ajustements comme à une religieuse, c'est-à-dire à une pauvre infirme. C'est assez qu'on sache dans le monastère que c'est en vue de la sœur Bénigne que cette somme a été donnée. Vous voyez, ma Fille, qu'encore que je sois un peu paresseux à écrire, je n'en suis pas moins attentif à ce qui regarde votre maison. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

J'attends réponse au plus tôt : j'ai votre lettre pour M. de Ventabrun; mais je ne sais quel usage en faire, faute d'adresse.

Prenez courage en Notre-Seigneur, et croyez qu'il ne vous abandonnera pas, si vous n'abandonnez point son œuvre.

A Paris, ce 23 août 1698.

LETTRE CXV.

A MADAME DU MANS.

Sur la cause qu'il défendoit contre les quiétistes, et les confessions de cette religieuse.

Ma santé est parfaite, par la grâce de Dieu, ma Fille, et par vos bonnes prières.

La cause que je défends est celle de Dieu, et il faut le prier de la soutenir. Quant à M. le curé de Vareddes, il est toujours bien disposé pour Jouarre; mais les temps sont fâcheux.

Pour vos confessions, ma Fille, je vous conseille et je vous ordonne de mettre le repos de votre conscience en la seule bonté de Dieu, en vous soumettant à ses ministres sans résistance, comme à ceux qui vous représentent Jésus-Christ. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 24 novembre 1698.

LETTRE CXVI.

A MADAME DE LUYNES.

Sur la mort de madame d'Albert, sa sœur.

Dieu, ma Fille, écoute les affligés pour les affligés, et il a fort agréable qu'ils se consolent les uns les autres, pendant que la douleur encore récente de leurs plaies les rend plus sensibles à celles des autres. Sacrifions à Dieu notre perte. J'ai invité le père Toquet à vous

aller consoler ; et pour moi je ne puis vous dire autre chose, sinon que je suis et serai toujours également à vous.

A Paris, ce 5 février 1699.

LETTRE CXVII.

A MADAME DU MANS.

Sur le même sujet.

Je vous sais bon gré, ma Fille, de ce que vous avez fait pour madame d'Albert, et de tous vos bons sentiments. Il la faut mettre parmi les saintes de Jouarre : on ne vit jamais une âme si pure, ni où l'estime de sa profession fût si parfaite. Je vous rends grâces aussi de la part que vous avez prise à mon malheur ; je n'attendois rien moins d'une aussi bonne fille que vous.

A Versailles, ce 21 février 1699.

LETTRE CXVIII.

A MADAME DE LUYNES.

Sur son retour à Torcy, qu'elle vouloit quitter ; et sur la sœur Cornuau.

Je fus d'autant plus fâché, ma Fille, de ne vous trouver pas hier, que je ne vois aucune assurance à pouvoir retourner chez vous avant votre départ. Je ne perds pas pour cela l'espérance ni le dessein de vous aller voir à Torcy, où je suis très-aise de vous voir retourner. Les tentations de quitter ce lieu étant surmontées par l'obéissance, vous ferez l'œuvre de Dieu avec plus de liberté, et l'Eglise en sera édifiée. Vous songerez plus que jamais à vous rendre la mère et l'exemple en toutes choses de votre communauté : vous vous sanctifierez aussi bien qu'elle par ce moyen.

Je vous recommande la sœur de Saint-Bénigne, qui s'attachera plus que jamais à vous obéir, et même à vous soulager dans ce que vous voudrez lui confier et lui ordonner. Consolez-la, je vous prie, du peu d'espérance que je lui donne de la voir. Notre-Seigneur soit avec vous à jamais.

A Paris, dimanche matin, à la fin de 1699.

LETTRE CXIX.

A MADAME DU MANS.

Sur les Filles qu'elle conduisoit.

Mon neveu m'a rapporté de vos nouvelles, ma Fille ; et votre lettre me fait connoître une partie de vos dispositions et de celles de la maison. Détachez-vous de vous-même, et remplissez-vous de Jésus-

Christ, afin de le faire naître dans ces âmes tendres ; en sorte qu'il y établisse sa demeure.

Ayez soin de madame de Rodon, et écrivez-moi de ses nouvelles : donnez-lui ma bénédiction avec ma lettre, et croyez, ma Fille, que je n'oublie aucune de vous, et vous moins que personne.

A Meaux, ce 12 janvier 1700.

LETTRE CXX.

AUX RELIGIEUSES DE JOUARRE.

Il fait un bel éloge de l'abbesse et des religieuses.

Il ne se peut rien ajouter, mes Filles, à la beauté de votre présent. Les témoignages de votre amitié, si bien exprimés dans votre lettre, sont d'un ouvrage incomparablement au-dessus, puisqu'il est spirituel et immortel. L'illustre et digne abbesse qui a signé à votre tête relève le prix d'un si riche présent, et fait souvenir d'une naissance que rien ne peut surpasser que sa vertu. N'oublions pas l'autre illustre abbesse, qui fait si bien voir, en continuant de se joindre à vous, qu'on ne peut jamais oublier Jouarre, et que les sociétés qu'on y contracte ont le caractère de l'éternité. Il ne me reste qu'à vous assurer, mes Filles, que si je souhaite avec impatience le renouvellement des belles saisons, ce n'est pas tant pour voir de nouveaux soleils que pour contempler dans votre célèbre maison des vertus plus éclatantes que les soleils les plus beaux.

A Meaux, ce 5 janvier 1701.

LETTRE CXXI.

A MADAME DU MANS.

Sur ceux qui entendent la messe en péché mortel, et ceux qui se confessent avec présomption.

J'ai peine à croire qu'on ait dit crûment qu'on pèche en entendant la messe en péché mortel. Il y faudroit ajouter, ou avec la volonté actuelle, ou sans aucune volonté de se convertir, ou enfin sans sentiment, sans componction, ni avec un désir de l'exciter.

Quant à la confession, il est vrai que celles qui viennent à ce sacrement avec une présomption qui leur fait regarder l'absolution comme une chose qui leur est due, quelque indignes de cette grâce que les juge leur confesseur, et se rendent par ce moyen juges du juge donné de Dieu et choisi par elles, sont bien éloignées de la soumission que demande ce saint ministère. C'est contre de telles gens que se tiennent avec raison les discours que vous me marquez. Il est vrai qu'il faut parler avec circonspection, et prendre garde de faire craindre ni les sacrements ni la messe ; ce qui est le plus grand

de tous les maux. Nous en dirons davantage quand nous nous verrons. Demeurez ferme dans les pratiques que je vous ai enseignées pour les sacrements et pour la prière : amour, confiance, crainte en même temps, voilà votre vie. *Amen, amen.* Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 11 janvier 1701.

CXXII.

QUESTIONS DE LA MÊME,

AVEC LES RÉPONSES DE BOSSUET.

Je vous supplie, monseigneur, de vouloir bien avoir la bonté de me répondre aux choses que je vais prendre la liberté de vous exposer.

PREMIÈRE DEMANDE. Quelles grâces recevroit, par la confession et l'absolution du prêtre, une personne qui s'approcheroit du tribunal de la pénitence après avoir produit un véritable acte de douleur, qui par conséquent lui auroit obtenu le pardon de ses péchés, surtout lorsqu'elle n'est coupable que de péchés véniels.

RÉPONSE. On reçoit avec ces dispositions augmentation de grâces, et force pour les conserver. On satisfait, lorsqu'on est coupable de péché mortel, à la condition de confesser ses péchés, sous laquelle on est remis en grâce. Il ne faut pas regarder cela comme une chose commune.

SECONDE DEMANDE. Si l'on peut désirer sans aucune condition toutes les vertus dans les degrés les plus éminents, comme une charité parfaite, une humilité profonde, etc.; ayant lu qu'on devoit être contente du degré de vertu que Dieu nous accordoit, et que l'on devoit se réjouir que les autres fussent plus vertueux que nous.

RÉPONSE. On le peut sans jalousie pour celles qui recevront de plus grands dons.

TROISIÈME DEMANDE. Je vous supplie aussi de vouloir m'écrire quelque chose sur Notre-Seigneur Jésus-Christ comme médiateur, et si nous devons croire que toutes les grâces que nous avons reçues et recevons dans le temps et dans l'éternité nous sont accordées par ses mérites, même l'être et la vie que nous possédons; en un mot, toutes les grâces spirituelles et temporelles, et la préservation des péchés où Dieu nous empêche de tomber.

RÉPONSE. On reçoit par Jésus-Christ Dieu et homme les biens même temporels, en tant qu'ils ont rapport au salut. Le reste est inutile à demander, et il suffit qu'on reçoive par lui le bon usage de l'être et de la vie, sans songer au reste.

QUATRIÈME DEMANDE. Si c'est un mal que de dire les pénitences que les confesseurs imposent pour pénitence de confession.

Réponse. C'est un mal ordinairement, et sans raison particulière.
Cinquième demande. Si l'on peut accepter des pénitences extérieures, imposées par le confesseur ou directeur, sans en rien communiquer à la supérieure, quoiqu'elle prétende et dise qu'on ne peut sans sa permission, et que la règle porte qu'on ne fera rien sans le lui avoir communiqué : cela est marqué au chapitre qui traite du carême.
Réponse. Le confesseur en peut imposer avec discrétion, dont on ne doit aucun compte; mais il faut prendre garde que ce soit avec discrétion.
Sixième demande. Si l'on peut payer l'intérêt de l'argent qu'on doit à des mineurs, quoiqu'il n'y ait point de contrat de constitution ni de sentence obtenue; mais seulement les tuteurs disant qu'ils paient l'intérêt de l'argent qu'ils ont prêté ou qu'ils prêtent, et le demandant pour cette raison.
Réponse. Cela ne se peut qu'en aliénant le fonds.
Septième demande. Si l'on peut faire changer une pénitence de confession, lorsque l'on n'est plus dans le sacrement, quand c'est le même confesseur qui l'a imposée à qui on le demande.
Réponse. Cela se peut, lorsque le confesseur juge qu'il y a des raisons suffisantes pour faire ce changement.
Huitième demande. Si une personne qui iroit à un confesseur qui ne seroit point approuvé, sans le savoir, seroit obligée, l'apprenant dans la suite, de recommencer sa confession.
Réponse. Si on l'a fait de bonne foi, il faut demeurer sans scrupule et en repos.
Neuvième demande. Comment une personne qui ne craint rien tant que de mourir peut satisfaire à cette obligation qu'un chrétien a de désirer la vie éternelle, et de souhaiter l'avénement de Notre-Seigneur Jésus-Christ; et si ce souhait s'entend du jugement général ou du particulier, ou de tous les deux ensemble.
Réponse. En disant, comme a fait Notre-Seigneur : *Non ma volonté, mais la vôtre.*
Toute l'Ecriture est pleine de ces souhaits, aussi bien que l'Oraison dominicale.
Dixième demande. Je vous supplie aussi, monseigneur, de vouloir bien m'écrire un acte pour quand on reçoit Jésus-Christ comme viatique, et un autre pour unir notre agonie et notre mort à la sienne, afin que je les puisse ajouter à la préparation à la mort que vous avez eu la bonté de donner ici il y a plusieurs années.
Réponse. Je crois que vous êtes la résurrection à la vie. Je m'unis à vous, votre corps au mien, votre âme à la mienne, ma vie, mes

souffrances et ma mort à votre vie, à vos souffrances, à votre agonie et à votre mort.

Onzième demande. Si l'on peut satisfaire à deux obligations à la fois, comme de dire un bréviaire durant la messe un jour de fête et dimanche, s'acquitter des pénitences de confession, etc.

Réponse. Je le crois, pourvu que ce soient des obligations de même ordre, et que l'extérieur se puisse observer.

Douzième demande. Comme il arrive très-ordinairement, lorsque j'assiste au chœur, que je crains d'offenser Dieu en n'en sortant pas pour donner ordre à des affaires qui me viennent successivement dans l'esprit, je vous supplie de me marquer si je puis, malgré toutes ces craintes, ne rien examiner, et demeurer constamment au chœur; et quand même la force de mon inquiétude me feroit arrêter volontairement à réfléchir sur ce qui me trouble, si je dois plutôt y céder en sortant pour faire ce qui est le sujet de ma peine, ou bien rester au chœur malgré tout cela, et ne rien recommencer de l'office que j'aurai dit avec ces distractions, d'une manière, comme je vous l'explique, volontaire : et afin que vous jugiez de leur nature, je vous dirai que souvent cela regarde des entrées d'ouvriers et gens de journées, que je ne sais pas dans le temps être nécessaires, et qui cependant se feront dans le temps que je serai au chœur, à moins que je ne donne des ordres contraires. Car il faut vous dire que Madame se repose sur moi de la plus grande partie de tout ce qui se trouve à faire à Jouarre, et que par là je me trouve chargée d'une infinité d'affaires qui ne sont pas toujours peu importantes, et qui occupent si fort mon esprit, qui a une vivacité déraisonnable sur les choses temporelles comme sur les spirituelles, que cela me remplit en tout temps, et me jette souvent dans des perplexités très-grandes : et voilà le sujet de mes peines durant que j'assiste au chœur; parce que je crains ou d'avoir mal fait par le passé ou de mal faire même dans ce temps-là par des ordres que j'ai donnés, dont l'exécution ne pourroit se retarder qu'en on donnant promptement de contraires. Cependant je ne vois que trop que si j'écoutois une fois cela, il me faudroit sortir très-souvent du chœur, ou passer la plus grande partie de l'office à examiner si les choses qui m'inquiètent le demandent; ce qui me jetteroit, comme vous voyez, dans de grands inconvénients, et me donneroit une conduite peu régulière, surtout dans la place où je suis. Je vous supplie, monseigneur, de me déterminer dans le parti que je dois prendre sur l'exposé que je vous fais.

Réponse. Ne vous embarrassez point des distractions que vous donnent les affaires : quand vous vous croirez obligée de quitter le chœur, ne recommencez point pour cela ce que vous aurez dit de l'of-

fice. On ne vous peut donner d'autre règle, sinon d'aller au plus pressé, et de quitter le chœur seulement quand la nécessité vous semblera le demander. N'ayez point de scrupule de ce que vous aurez fait bonnement. Prenez sur vous ce que vous pouvez pour donner à Madame le repos, la liberté d'esprit, et en un mot le soulagement dont elle a besoin.

TREIZIÈME DEMANDE. Voilà, monseigneur, un commencement de mon peu de raison : mais il passe encore à bien d'autres sujets; car, comme je me suis donné l'honneur de vous le dire, je n'en ai plus dans les choses les plus essentielles de la religion. Et pour en venir au détail, il faut que je vous dise que je doute presque de tout, non point tant d'un doute d'infidélité que d'un doute d'ignorance, ne sachant plus ce que je dois croire ni espérer, etc. Ce doute s'étend même sur mes péchés, ne sachant plus qu'en général que j'ai offensé Dieu bien des fois en ma vie. Mais d'une confession à l'autre, et même quand je veux en venir à des faits particuliers de ma vie passée, je ne sais plus d'aucun, tant du passé que du présent, si effectivement il y a du péché; ce qui fait que je ne sais ce que c'est que regret d'avoir offensé Dieu.

Je suis tout de même au sujet de la reconnoissance si nécessaire à la piété. Les bienfaits généraux ne me touchent point, par un doute qui se rencontre toujours, et qui me fait penser que n'étant pas assurée d'être du nombre des élus, les mystères que Notre-Seigneur a opérés, son incarnation, sa vie, ses sueurs, sa mort, en un mot, tout ce qu'il a fait pour le salut du genre humain, n'est pas opéré pour moi, du moins quant à l'efficacité : et lorsque je veux en venir aux bienfaits particuliers, un doute universel se répand sur tout; de sorte que je n'ose m'assurer d'aucune grâce spirituelle. Si je veux regarder une conduite du moins extérieurement régulière comme un sujet de ma reconnoissance, je pense que, n'étant point assurée du motif qui me fait agir, ce n'est peut-être qu'un pur amour-propre qui en est le principe. Si je me regarde exempte de plusieurs péchés grossiers, je pense que je puis être coupable d'un grand nombre de péchés spirituels, comme l'orgueil, etc. Enfin tous ces doutes tarissent en moi la reconnoissance.

RÉPONSE. Vous n'avez pas besoin de tant raisonner : allez de moment à moment; Dieu vous prêtera de la raison pour chaque chose, pourvu que vous modériez l'empressement. Tous les actes sont compris dans la foi, dans l'espérance et dans l'amour : la reconnoissance des grâces et bienfaits particuliers s'y trouve aussi. Tout cela ne manquera pas de revenir en son temps, pourvu, encore une fois, que vous modériez l'inquiétude.

QUATORZIÈME DEMANDE. Lorsque je m'approche du saint sacrement de l'autel, une foule de doutes, aussi peu raisonnables que les précédents, me viennent devant et après la communion. D'entreprendre de vous les expliquer, ce seroit chose d'une trop longue discussion. Les deux plus considérables sont que je pense toujours que l'hostie que je reçois n'est peut-être pas consacrée, ce qui m'empêche encore d'entrer dans les sentiments de reconnoissance que je dois avoir ; et de plus, que n'étant pas assurée d'avoir reçu le sacrement en état de grâce, je ne le dois pas peut-être regarder comme un bienfait, mais comme la punition de mes péchés précédents ; puisqu'il y a des péchés qui sont la peine des péchés mêmes : et quand même j'espérerois l'avoir reçu en état de grâce, ne sachant point les dispositions avec lesquelles je l'ai reçu, je me trouve encore dans un autre doute touchant les grâces qui m'auront été communiquées ; ce qui me cause la même insensibilité au sujet de la reconnoissance.

RÉPONSE. Mettez la foi et l'obéissance à la place de la raison ; passez outre sur ma parole, et rendez-moi cette obéissance.

QUINZIÈME DEMANDE. Je vous avoue sincèrement que je ne trouve pas de remède au déraisonnement de mon esprit ; mais du moins j'espère que, lorsque vous l'aurez bien examiné vos décisions feront mon repos, et votre raison suppléera à la mienne : car je crains toujours d'approcher des sacrements dans l'état que je vous marque, et qui ne dure pas seulement lorsque je les reçois, mais qui dure toujours.

RÉPONSE. Votre obéissance vous sauvera.

SEIZIÈME DEMANDE. Voilà, monseigneur, le plus grand sujet de mon inquiétude : car je ne serois pas si surprise de me trouver quelquefois dans des états embrouillés ; mais y être toujours, ne savoir ce que c'est que de goûter Dieu, que de le désirer, que de craindre ce qui est à craindre, et d'aimer ce qui doit être uniquement aimé ; voilà ce qui m'accable.

RÉPONSE. Dieu sait se faire goûter dans un intérieur où le sens ne pénètre pas.

DIX-SEPTIÈME DEMANDE. Voilà, monseigneur, le grand sujet de ma peine, et de l'appréhension d'être tombée dans l'endurcissement du cœur. Il faut que je vous dise que ce qui l'augmente est que je me trouve entièrement insensible à l'offense de Dieu, si grande qu'elle puisse être ; ce que j'expérimente lorsque j'apprends des choses que je ne puis douter être d'énormes péchés. De plus, non-seulement j'aime la vie ; mais à consulter mon inclination, mis à part les principes de religion, qui me font encore voir ce qu'il faut que je désire, je serois très-aise de ne mourir jamais. Enfin, monseigneur, pour

ir tout, je vous dirai que la seule chose qui me reste est de voir ncore, par un principe de raison éclairée par la foi, ce que je dois raindre, ce que je dois désirer : mais cèla se termine là.

En voilà assez pour vous faire connoître combien je suis à plaindre, t pour vous exciter à vous souvenir devant Dieu de mes misères. Je ous supplie, monseigneur, de me mettre à chaque article à quoi je m'en dois tenir sur l'exposé que je prends la liberté de vous faire, et e me déterminer absolument la conduite que je dois tenir, malgré out ce que je viens de vous marquer.

RÉPONSE. Jésus-Christ est propitiateur pour tous les péchés : il faut i offrir le foible désir de les éviter.

DIX-HUITIÈME DEMANDE. A l'égard de M. de Saint-André, quoique ie pour lui une entière confiance, fondée sur le bon témoignage e vous m'en avez rendu et sur son propre mérite, je suis bien aise core, monseigneur, de dépendre de lui, et de demeurer sous sa nduite par vos ordres précis. Ainsi je vous supplie de me donner core en cela le mérite de l'obéissance. Je me suis donné l'honneur vous dire que j'allois à confesse à lui lorsqu'il venoit à Jouarre; et ême c'est moi qui le supplie, avec l'agrément de Madame, d'y nir. Plusieurs personnes se servent aussi de lui, tant pour la confesn que pour la conduite. Comme vous avez à présent nommé le rérend père Thourent pour extraordinaire, je vous supplie d'accorer cependant que celles qui voudront s'adresser à M. de Saint-André, nt pour la confession que pour la conduite, aient une fois pour ujours là-dessus votre approbation, dont nous ne nous servirons oint qu'avec celle de Madame.

RÉPONSE. Je vous mets avec connoissance sous sa conduite : ce que ous me ferez dire par lui de vos peines trouvera son soulagement r mon ministère : je l'enverrai le plus souvent qu'il sera possible.

DIX-NEUVIÈME DEMANDE. Je vous supplie de me marquer aussi si l'on peut sans difficulté communier avant que d'entendre la messe, lorsque l'on en entend une dans la matinée, et si l'on est obligée absolument d'en entendre une le jour que l'on communie; ce que je vous demande particulièrement, parce que les troubles qui m'arrivent presque toujours lorsque je dois communier me mettent hors d'état d'entendre la messe tranquillement; ce qui me fait prendre le parti d'assister à une messe avant ou après, et d'assister comme je peux à celle où je communie, en m'arrêtant à ces troubles.

RÉPONSE. Il faut communier, autant qu'il se peut, à la messe que l'on a eu dessein d'entendre, et non pas avant sans besoin. Laissez aller les distractions leur train, sans vous y arrêter, ni vous fatiguer à les repousser.

VINGTIÈME DEMANDE. Si l'on peut prendre des gens à la corvée, ayant trouvé des titres dans les archives, à ce que l'on m'a dit, qui les obligeoient à y venir trois jours chaque année.

Si l'on peut faire entrer les domestiques en dedans le monastère, pour les y faire travailler les jours de fêtes qui se trouvent dans le temps de la moisson, que l'on ne fête plus à présent, et celles qui se trouvent dans d'autres saisons, que l'on ne fête plus, comme aussi les séculières à gages et les pensionnaires qui demeurent au dedans.

RÉPONSE. Usez de la liberté que l'on donne aux autres fidèles.

VINGT-UNIÈME DEMANDE. Si l'on peut faire de la pâtisserie les jours de fêtes et dimanches, quand cela n'est point cause que l'on perde beaucoup de la grand'messe, et que l'on assiste aussi à vêpres.

Si les jours qu'il est marqué que l'on ne travaillera point qu'après la messe, cela se doit entendre de la grande, tant pour les séculières que pour les religieuses; ou bien si l'on peut travailler aussitôt la messe entendue, quelque matin qu'on la dise.

RÉPONSE. Tout ce qui n'est point nécessaire doit être remis à un autre temps, pour peu qu'il détourne ces jours-là du service divin.

Régulièrement c'est de la grand'messe que s'entend la défense de travailler avant la messe, à moins que le travail ne presse beaucoup.

VINGT-DEUXIÈME DEMANDE. Si l'on peut dire en carême les psaumes graduels et pénitentiaux le mardi et jeudi avant complies, cet office étant pour le lendemain; ou si l'on peut du moins les dire après complies.

RÉPONSE. Cela est indifférent, et doit être réglé par les affaires qu'on a ou qu'on prévoit.

VINGT-TROISIÈME DEMANDE. Si l'on peut dire aussi l'office des Morts avant ou après vêpres, quand c'est pour le lendemain, comme le dimanche en carême pour le lundi; et même avant quatre heures du soir, quand il se trouve quelque raison de commodité pour cela, quoiqu'on puisse le dire en un autre temps.

RÉPONSE. Suivez à cet égard la même règle que je viens de vous donner sur l'autre article.

VINGT-QUATRIÈME DEMANDE. Si l'on peut dire aussi au chœur none avant neuf heures du matin, et vêpres en carême avant dix heures, pour des raisons de commodité plutôt que de nécessité.

RÉPONSE. La commodité, à des personnes fort occupées, tient souvent lieu de nécessité : mais il faut, autant qu'il est possible, ne point trop devancer les heures de l'office canonial; c'est là l'esprit de l'Eglise.

VINGT-CINQUIÈME DEMANDE. Si lorsque l'on fait l'office d'un saint double, et que l'on dit la grand'messe votive, ce qui arrive ici la

vigile de l'Assomption, l'on doit faire chanter une autre messe de l'office, ce qui se peut par nos chanoines ; ou se contenter seulement d'en faire dire une basse, ce qui arrive encore lorsque l'on dit la messe de *Requiem* à un enterrement.

Réponse. Faites-moi expliquer le cas par M. de Saint-André, et en attendant conformez-vous à l'usage.

Vingt-sixième demande. Comme je me trouve souvent en perplexité, ne sachant quel parti prendre, je vous supplie de me marquer, si malgré le principe que les bonnes intentions ne peuvent justifier une chose qui d'elle-même est mauvaise, je puis me déterminer à tel parti que je voudrai, ayant dans moi, ce me semble, une volonté sincère de prendre celui que l'on me diroit être le plus agréable à Dieu si je le connoissois.

Réponse. Oui sans doute, la bonne intention d'un cœur droit, quoique peiné, vaut mieux que tous les scrupules, tant du passé que de l'avenir.

Vingt-septième demande. Les personnes qui ont commis de grands péchés doivent-elles, dans la suite de leur vie communier aussi fréquemment que celles qui ont mené une vie innocente, supposé qu'il n'en demeure aucun reste ; et quand bien même il y en auroit encore, comme par tentation, peuvent-elles user de la fréquente communion ?

Réponse. Cela dépend entièrement des dispositions présentes, sans trop s'inquiéter du passé.

La fréquente communion est un remède qu'on peut appliquer contre les restes du péché, quand on travaille sérieusement à les détruire, et qu'on les voit diminuer.

Vingt-huitième demande. Quand ces sortes de personnes croient être attirées de Dieu à la fréquente communion, n'est-ce point une présomption ?

Réponse. Point du tout, et cela dépend du fruit qu'on en tire : il faut savoir distinguer la confiance d'avec la présomption.

Vingt-neuvième demande. Que si elles sont religieuses, peuvent-elles également suivre les règles établies dans leur communauté pour la fréquente communion ?

Réponse. Non-seulement elles le peuvent, mais encore régulièrement elles le doivent.

Trentième demande. Si par malheur c'est depuis leur profession qu'elles sont tombées, peuvent-elles, après s'être relevées de leur chute, garder la même conduite ?

Réponse. Sans doute ; après avoir expié leur faute par une sincère pénitence, elles peuvent rentrer dans l'ordre commun.

TRENTE-UNIÈME DEMANDE. N'y a-t-il point de distinction à faire entre les fautes commises dans la jeunesse et celles d'un âge plus avancé? Celles qui y sont tombées, et sont parfaitement revenues, peuvent-elles communier aussi fréquemment?

RÉPONSE. La distinction de ces fautes entre religieuses n'est pas assez grande pour donner lieu à des usages et des pratiques fort différentes.

Il ne faut point gêner sur cela celles qu'on suppose et qu'on voit parfaitement revenues.

TRENTE-DEUXIÈME DEMANDE. On dit qu'il est d'obligation, sous peine de péché, de choisir toujours dans la nourriture ce qu'on aime le moins. Si cela est, nous nous croyons toutes en péché sans l'avoir confessé, et il nous paroît très-difficile de s'amender.

RÉPONSE. Il y a une obligation générale de mortifier le goût; mais c'est sans fondement qu'on introduiroit cette obligation.

TRENTE-TROISIÈME DEMANDE. La règle n'obligeant point à péché, le mépris est-il dans les fautes de négligence; ou faut-il une volonté de faire le mal pour qu'il y ait du mépris?

RÉPONSE. La trop grande négligence tombe dans le cas du mépris et dans celui du relâchement : c'est ce qu'il faut savoir observer, et distinguer la foiblesse d'avec le relâchement habituel : il faut aussi avoir grand égard au cas du scandale, qui est un des plus dangereux.

TRENTE-QUATRIÈME DEMANDE. Les quinze cents livres que l'on prétend avoir payées à M. de La Vallée ont été mises entre les mains de madame de Lorraine, par les mains de la mère Grenetière, qui les lui a comptées. Elle assure qu'on les a envoyées à Paris par le messager nommé Picard, dans un petit coffre, qu'on lui a rendu ensuite rompu ; mais on ne lui donna point aussitôt la quittance, dont voici la copie. Ainsi il n'y a nulle apparence que les quinze cents livres aient été remises entre les mains des personnes qui l'ont signée. Celle qui se dit fondée en procuration assure qu'elle n'en a point eu ; et lorsqu'on lui objecte d'où vient qu'elle signe une chose qui n'est point, elle répond qu'on lui promit alors ces procurations, et que la crainte de déplaire lui a fait signer comme les ayant en main. L'on vous supplie, monseigneur, de vouloir bien dire si nous pouvons en conscience, quoiqu'il n'y ait point d'apparence que l'argent ait été mis entre les mains de ceux qui ont signé, mais bien qu'il a été envoyé à Paris ; si nous pouvons, dis-je, malgré cela, en cas que ledit sieur de La Vallée ne veuille point reconnoître avoir reçu cette somme, avoir notre recours sur les personnes qui ont signé la quittance, quoique d'ailleurs celui qui se dit fondé en procuration n'ait qu'un

fort petit bien, dont il ne peut retirer une somme de quinze cents livres sans que cela ne l'incommode beaucoup, n'ayant, à ce que l'on m'a dit, que quatre cents livres de rente.

RÉPONSE. Le recours est légitime contre celui qui énonce les deux procurations faites en bonne forme par-devant notaires. La réponse qu'on y donne n'est pas suffisante. Si toutefois on sait d'ailleurs que l'énoncé est faux, il ne faut pas pousser à toute outrance celui qui l'énonce, surtout s'il est aussi pauvre qu'on le dit. Vous entendez bien qu'on sera condamné contre La Vallée. Il faudroit chercher dans l'étude des notaires d'Orléans les minutes de ces procurations, et les lever; et après cela on prendra nouveau conseil; c'est par où il faut commencer. Notre-Seigneur soit avec vous, et vous donne sa paix.

Ce 27 mai 1701.

LETTRE CXXIII.

A MADAME DE LUSANCY.

Il la charge de donner différents avis à madame de La Guillaumie.

Vous direz à ma sœur de Sainte-Madeleine que j'attendois qu'elle demandât elle-même; et que n'ayant pas trouvé à propos de s'expliquer, j'ai appréhendé de faire quelque contre-temps. Du reste, je la blâmerois et la condamnerois, si elle se retiroit de la fréquente communion : c'est un secours qui lui est absolument nécessaire. Je lui réponds qu'elle fera chose agréable à Dieu; et que plus elle sent d'infirmités, plus elle doit approcher de celui qui dit : *Venez à moi, vous tous qui êtes peinés et chargés, et je vous soulagerai.*

Je la crois obligée de donner quelque temps à quelque conversation douce, familière, libre et innocente, qui se rapporte toujours à Dieu. Si j'ai autrefois donné quelque conseil différent de celui-ci, il étoit accommodé au temps d'alors, et celui-ci l'est au temps présent.

Loin de la tenir telle qu'elle pense, je la crois très-agréable à Dieu, et je me confirme dans les sentiments que j'en ai toujours eus.

Ce 3 juin 1701.

LETTRE CXXIV.

A MADAME DU MANS.

Quelles sont celles qu'il faut exhorter à la fréquente communion; et sur les dispositions nécessaires pour recevoir l'absolution des péchés véniels.

J'approuve, ma Fille, ce que vous avez fait et dit de ma part sur le sujet des sacrements, à celles qui sont de la qualité que vous me marquez, c'est-à-dire, vertueuses et édifiantes; mais avec cela scru-

puleuses : exhortez-les en mon nom à ne se pas laisser rebuter de la fréquente communion.

Pour l'absolution, voici une règle bien claire ; c'est qu'on peut recevoir l'absolution du prêtre, toutes les fois qu'on croit avec un juste fondement être en état de recevoir de Dieu même le pardon qu'on lui demande. Or, pour se mettre en cet état à l'égard des péchés qu'on nomme véniels et de tous les jours, il suffit d'avoir un désir sincère de faire croître l'amour, et d'affoiblir la concupiscence. Sur cela l'on peut obtenir le pardon qu'on demande de ses péchés, et de Dieu hors de la confession, et de ses ministres dans la confession même. Aimez et vivez avec confiance.

A Germigny, ce 4 juin 1701.

LETTRE CXXV.

A MADAME DE LUYNES.

Sur la mort de M. le chevalier d'Albert.

Vous savez, ma Fille, la part que je prends à ce qui vous touche. Je ressens la perte que vous faites en la personne de M. le chevalier d'Albert, dont le mérite connu le rend regrettable. La seule consolation est de se soumettre à la volonté de Dieu, toujours bonne et toujours juste : mais afin que cet acte soit de vertu, et non de nécessité, il faut y joindre le désir de plaire à Dieu, et de croître en charité et en bonnes œuvres. C'est la grâce que je vous souhaite, et celle, ma Fille, de me croire toujours à vous.

A Paris, ce 22 juillet 1701.

LETTRE CXXVI.

A MADAME DU MANS.

Sur quelques présents, et l'ouverture qu'elle devoit avoir pour son abbesse.

Vous pouvez, ma Fille, recevoir les livres ; je n'en dis pas autant de l'argent en cette occasion. Quant à ces petites bagatelles, je vous en permets la disposition.

Il sera agréable à Dieu que vous acquériez la liberté de tout dire à madame votre abbesse, comme à une bonne mère : le temps achèvera cet ouvrage de simplicité et de soumission. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 11 août 1701.

LETTRE CXXVII. — A LA MÊME.

Sur la mission qui devoit bientôt se faire.

Pour réponse à votre lettre du 10, je vous dirai, ma Fille, que j'espère me rendre à Jouarre, non à l'ouverture, mais dans les pre-

mières semaines de la mission. Il est bon que les choses soient en train ; afin que je puisse voir les dispositions, confirmer le bien commencé, et rectifier ce qui pourroit avoir manqué. J'aurai grand soin de la liberté de la confession, et de choisir pour cela ce qu'il y aura de meilleur dans la mission, puisque c'en est là un des plus grands fruits : je n'oublierai rien de ce qui pourra dépendre de mes soins. Vous pouvez faire part de mes sentiments à nos Filles, et en particulier à ma sœur de Saint-Michel. Le reste se dira mieux en présence. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Versailles, ce 14 mars 1702.

LETTRE CXXVIII. — A LA MÊME.

Sur la conduite qu'elle doit tenir à l'égard de quelques Sœurs suspectes, pour la communion ; sur la confiance en Dieu ; et le zèle de l'abbesse pour établir le bon ordre.

Pour répondre à vos deux difficultés, je vous dirai au sujet de celles dont les communions doivent être réglées par vos ordres, que dans la conjoncture présente vous ne pouvez pas les empêcher ; parce que, encore qu'elles soient suspectes, elles ne sont pas même accusées dans les formes, loin qu'elles soient convaincues : ainsi, il faut les laisser faire, comme Jésus-Christ fit à l'égard de Judas, que non-seulement il connoissoit, lui à qui rien n'étoit inconnu, mais contre qui ses murmures et les paroles de Jésus-Christ même donnoient des soupçons si légitimes.

Pour la charge de cellérière, vous ne devez point la quitter ; mais y faire votre devoir comme auparavant, en refusant à l'ordinaire les communions pour d'autres cas que celui qui vient de passer, et abandonnant votre vie à Dieu, qui en aura soin : avec une ferme foi que Dieu vous soutiendra, et que sa bonté suprême récompensera la piété et la bonne volonté, et pour conclusion la sagesse d'une abbesse qui fait ce qu'elle peut pour établir le bon ordre. Je ne puis croire que ses pieux désirs soient frustrés de l'effet de leur espérance : au contraire, les entreprises si atroces de l'ennemi me font croire qu'il sent que Dieu remue quelque chose pour la désolation de son règne. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 21 juin 1702.

P. S. Il ne faut point craindre de m'écrire, et de m'avertir de ce qui se passe dans les affaires d'importance.

LETTRE CXXIX. — A LA MÊME.

Sur la manière dont elle doit s'acquitter de son obédience ; et sur les communions.

Le rétablissement dont il s'agit est une chose trop sérieuse, ma Fille, pour être fait par une espèce de cérémonie et de compliment.

de votre part envers moi ; ainsi ne m'en parlez point : cela dépend d'une longue épreuve, et en attendant il faut laisser les choses comme elles sont.

Allez votre train pour l'exécution de votre obédience ; donnez vos ordres à toutes les Sœurs à l'ordinaire. Quand les fautes seront manifestes, usez également envers toutes de l'autorité de votre charge; quand elles seront plus douteuses, il vous est permis d'user de ménagement, et de consulter Madame, pour exécuter ses ordres.

Pour ce qui regarde les communions, n'en perdez pas une pour tout ce qu'on vous dira ; vous ferez la volonté de Dieu. Répondez à celles qui vous parleront que vous agissez par mon ordre exprès ; et vous pouvez montrer ma lettre à quelques-unes de celles qui en douteront, afin que tout le monde le sache. Je voudrois bien pouvoir aller à Jouarre ; j'espère le pouvoir dans quelque temps. Notre-Seigneur soit avec vous. Je salue nos chères Filles.

Encore un coup, vos communions ne dépendent pas de quelques cérémonies ; ce n'est point ici une affaire de grimaces : j'y ai une attention particulière sous les yeux de Dieu ; et il s'agit du bon ordre de la maison, auquel il faut que vous cédiez.

A Germigny, ce 10 août 1702.

LETTRE CXXX.

A MADAME DE BARADAT.

Sur le silence ; l'exemption de l'office, sous prétexte des parents ou amis qui seroient dans la maison ; le travail, l'uniformité dans les cellules, et les tempéraments à garder pour procurer le bien.

Je trouve le moment, ma Fille, de vous faire la réponse que vous demandez, et je le prends comme donné de Dieu.

Pour seconder, ou plutôt pour soutenir vos bonnes intentions sur le silence, ne vous lassez point : ne cessez de recommander cette observance comme celle d'où dépend la récollection, l'exercice de la présence de Dieu et l'opération de la grâce. Dieu ne parle pas à ceux qui aiment mieux parler aux autres que de l'écouter seul. Si Dieu écoute mes vœux, et me fait la grâce de pouvoir aller à Jouarre, je tâcherai de trouver quelques paroles fortes pour rendre les âmes attentives à Dieu, qui ne demande qu'à parler à ceux qui l'écoutent.

C'est un abus insupportable de s'exempter de l'office, sous prétexte des parents et des amis qu'on aura dans la maison : cela se peut tolérer un jour ou deux, à cause de la dureté des cœurs ; mais d'en faire une coutume, c'est directement introduire le désordre dans la maison de Dieu.

Je n'ai rien de nouveau à dire sur le travail : c'est un point de règle dont il n'est pas permis de se dispenser.

Je n'ai nul dessein de rétablir la sœur Rassicot, quand même sa ...nte remettroit la charge. Sur ce refus, vous ne sauriez mieux faire, que d'obtenir de Madame qu'on mette dans cette obédience quelque jeune Sœur qui puisse apprendre.

Je ne sais comment on n'est point touché de l'uniformité dans les cellules, qui est, à mon avis, une des choses qui marque le plus ...mité d'esprit si agréable à Dieu : il faut pourtant s'arrêter au gros, sans trop insister sur ce qui tiendroit trop visiblement de la minutie.

La relaxation du jeûne des fêtes doubles ne doit pas être empêchée, si la coutume en est ancienne.

Au surplus, souvenez-vous que mon intention n'est pas de vous obliger à pousser tout à la rigueur, mais à faire bonnement ce que vous pourrez. La douceur, l'insinuation, la répréhension à propos, la déclaration de mes sentiments comme conformes à la règle, à la ...a, s'il plaît à Dieu ; feront quelque chose, pourvu qu'on n'abandonne pas l'œuvre de Dieu.

Il n'y a rien à dire de ma part sur les collations, que dans l'occasion et en présence.

J'ai vu sur le passé les règles que vous a données M. de Saint-André, et je vous dis que vous devez vous y tenir. Vous pouvez sans empressement, et sans scrupule, dire à l'occasion des réceptions ce qui vous paroîtra utile et convenable.

Souvenez-vous de dilater votre cœur, et d'y entretenir une sainte liberté. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 17 octobre 1702.

LETTRE CXXXI.

A MADAME DE LUSANCY, ET A PLUSIEURS RELIGIEUSES ATTACHÉES AU PRÉLAT.

Il s'excuse de son silence, et leur témoigne beaucoup d'affection.

Je n'ai, mes Filles, aucune bonne raison à vous dire de mon long silence. Il est vrai, beaucoup d'affaires : mais il falloit trouver du temps pour m'acquitter de mon devoir, surtout au sujet de la sainte ...ape, qui, par toutes ses excellentes qualités, méritoit tant de remercîments. Ma reconnoissance a été sincère, et mon cœur plein d'affection ; mais la parole et l'écriture ne devoit pas manquer. Pardon, mes Filles, et assurez-vous que vous ne verrez plus de telles fautes.

A Paris, ce 10 février 1703.

LETTRE CXXXII.

A MADAME DU MANS.

Il lui fait des reproches de ce qu'elle raisonne trop.

Vous serez toujours raisonnante. Ne croyez pas que je vous permette de raisonner autant que vous voudriez avec le médecin : dites simplement vos pensées ; contentez-vous du oui et du non, sans répliquer ; autrement je ne serai pas content : du reste, marchez sans crainte. Que vouloit dire David : *Si je marche au milieu de l'ombre de la mort, je ne craindrai rien, parce que vous êtes avec moi?* Quand je vous verrai bien obéissante et peu raisonnante, je vous reconnoîtrai pour ma fille.

Lundi 14.

LETTRE CXXXIII. — A LA MÊME.

Il l'exhorte à ne plus tant raisonner, et parle de quelques poésies de cette religieuse.

Agissez, ma Fille, avec simplicité ; gardez-vous bien de vous troubler en m'écrivant : ce n'est que le raisonnement contredisant que je ne veux plus souffrir en vous. Quand on vous a une fois bien entendue, et qu'on vous a donné une décision, il n'y faut plus revenir ; Dieu l'a ainsi agréable : si vous faites l'impossible, tant mieux. Je ne veux en vous de raisonnement que pour vous soumettre : je permets le raisonnement des doigts très-volontiers, surtout quand ce sera pour chanter le Cantique de la confiance. Vous voyez bien que j'ai lu votre épigramme. J'ai lu aussi le sonnet, dont le sens est bon : les règles ne sont pas tout à fait gardées ; mais il n'importe pas beaucoup, puisque vous vous déclarez contre les occupations poétiques. Je prie, ma Fille, Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, mardi 29 mai.

EXTRAITS DE PLUSIEURS LETTRES

A MADAME DU MANS.

Sur ses novices ; sur la sœur Cornuau ; les réceptions des Filles, la communion ; les visites inutiles des ecclésiastiques, les raisons légitimes de se défier, les vertus qu'elle devoit pratiquer, et les leçons qu'il convenoit de donner à ses novices.

Votre double troupeau soit béni de Dieu. Ne songez pas tellement à vos novices, que vous ne disiez encore au Sauveur : *J'ai d'autres brebis qu'il faut que j'amène :* priez Jésus de les amener à lui. Je suis bien aise qu'elles commencent à se rendre plus dociles.

A Meaux, ce 30 décembre 1693.

A MESDAMES DU MANS ET DE RODON.

Voilà, mes Filles, ma sœur Cornuau que je remets entre vos mains : conduisez-la bien, et ne lui laissez pas faire sa volonté : ce n'est pas aussi ce qu'elle cherche; mais sans qu'on la cherche, elle ne revient que trop.

A Meaux, ce 12 avril 1694.

J'étois bien aise, ma Fille, à la dernière réception, de faciliter toutes choses : je n'agirai pas toujours de même. Dites franchement au chapitre ce que votre conscience vous dictera. Si ma sœur Barbier demeure toujours incertaine, et qu'elle ne s'affermisse pas, je doute qu'on la puisse recevoir.

Ne quittez point la communion; abandonnez-vous à la divine miséricorde. Quand communierez-vous, si vous attendez que vous en soyez digne? Prenez courage.

Une autre fois, n'acceptez plus d'être marraine : pour cette fois j'accorde tout.

A Meaux, ce 14 avril 1695.

Je vous adresse cette lettre pour les trois dont vous m'envoyez les remercîments, dont je suis très-édifié.

Je n'en ai pas trop dit sur les fréquentes visites inutiles des ecclésiastiques : je n'ai parlé qu'en général, et je ne descendrai au particulier qu'avec circonspection. Je vous loue de la charité que vous avez pour mademoiselle Nacard. J'exhorte toujours vos novices à aimer l'humiliation et la correction.

A Meaux, ce 24 avril 1702.

Je prie Dieu, ma Fille, qu'il vous protége contre les fureurs de l'enfer. Je commence plus que jamais à espérer quelque grand bien, puisque le démon déploie tout ce qu'il a de plus malin. J'envoie le prieur du séminaire, à qui vous pouvez parler avec confiance, comme j'ai fait sur les personnes dont je me défie. En de telles occasions il faut être soupçonneuse, pour empêcher le mal qu'on est obligé de chercher. Je suis assuré que vous vous tiendrez le cœur pur par la charité.

A Germigny, ce 11 juin 1702.

Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous, qu'il vous donne sa paix, qu'il vous rende toujours attentive à ses moments, qu'il vous tienne dans le silence intérieur et extérieur, qu'il vous le fasse aimer dans vous-même et dans les autres, et qu'il vous fasse porter, à l'exemple de saint Luc, la mortification de Jésus.

A Germigny, ce 17 octobre 1702.

Recevez sans hésiter les bons sujets : il les faudra précautionner contre les mauvais exemples, et leur montrer les bons. On dit que des deux converses qui se présentent, il y en a une dont il n'y a rien de bon à espérer. Je voudrois qu'on ne la proposât pas : en tout cas, il n'y a pas lieu de la recevoir.

A Germigny, ce 21 octobre 1702.

LETTRES
A DES RELIGIEUSES DE DIFFÉRENTS MONASTÈRES.

LETTRE PREMIÈRE.

A LA SUPÉRIEURE ET COMMUNAUTÉ DE LA CONGRÉGATION A COULOMMIERS.

Il leur promet la même vigilance et la même affection qu'avoit pour elles son prédécesseur.

Dieu, en qui vous mettez votre espérance, me donnera, par vos saintes prières, la même vigilance qu'avoit feu monseigneur de Meaux, comme j'aurai pour vous le même cœur et la même affection : c'est ce que j'espère de sa bonté, et je vous assure en même temps que je suis sincèrement en son saint amour, etc.

A Versailles, ce 6 juin 1681.

LETTRE II.

A UNE SUPÉRIEURE DE RELIGIEUSES.

Il l'exhorte à être fidèle aux règlements de son prédécesseur, et à persévérer à vivre sous la conduite de M. Pastel.

J'ai reçu, ma chère Fille, votre lettre du 13, et j'entre dans vos sentiments et dans vos raisons. J'ai lu les ordonnances de visite que vous m'avez envoyées, tant de feu monseigneur que de M. Pastel. J'ai été très-aise de les voir, et je ne me départirai jamais de ces saints règlements, par lesquels le bon ordre et la paix régneront dans votre maison. Conservez ce précieux dépôt, plus encore dans vos cœurs que dans vos archives. Je vous renvoie le tout; et je vous aurois fait réponse dès le matin, si on m'avoit dit que votre messager l'attendoit ici. Je serai, s'il plaît à Dieu, mercredi à Meaux : je ne tarderai pas à vous voir, et je déclarerai à la communauté mes sentiments, conformes aux vôtres. L'unité de la conduite m'a toujours paru un des plus grands biens dans les monastères.

Je parlerai aussi à ma sœur de Sainte-Agathe : je suis bien aise du témoignage que vous me rendez de sa soumission.

Pour ce qui est de M. Pastel, vous ne sauriez mieux faire, ni rien qui me soit plus agréable, que de persister toutes dans sa conduite, parce que tous les jours je le reconnois de plus en plus très-propre au gouvernement des âmes, et à lever les religieuses à la perfection de leur saint état. Je suis de tout mon cœur, ma chère Fille, etc.

A Germigny, ce 15 novembre 1682.

LETTRE III.

A MADAME DE BÉRINGHEN, ABBESSE DE FARMOUTIERS.

Sur les préventions de ses religieuses contre elle; la conduite qu'elle devoit tenir avec celles qui lui étoient attachées pour ramener les autres; et sur les entrées des séculiers dans le monastère.

Je vous avoue, madame, que je suis revenu le cœur affligé de voir que ces préventions, qu'on a mises contre vous dans les esprits avant votre arrivée, n'aient pu encore être dissipées. Il ne faut pourtant pas perdre l'espérance de ramener les esprits; c'est ce que vous devez vous proposer pour but. Car la supériorité ecclésiastique étant un ministère de charité, il faut tâcher de rendre l'obéissance volontaire, afin que le sacrifice en soit agréable; et se faire tout à tous, avec saint Paul [1], afin de gagner tout le monde.

En attendant que cette confiance soit parfaitement établie, il faut avoir une autre fin subordonnée à celle-là, qui est de faire toujours les affaires tout le mieux qu'il se pourra, sans s'émouvoir des murmures qu'on n'aura pas pu empêcher; mais en réprimant aussi tout ce qui les peut exciter.

Le jour de mon départ, je recommandai à la mère prieure, à la sous-prieure, et aux religieuses qui étoient avec elles, de n'insulter, ni triompher, ni faire aucun reproche amer à personne sur tout ce qui s'étoit passé. Rien n'est plus indigne d'un bon parti, qui s'unit non point par cabale, mais par l'obéissance et par la règle, que de se servir de telles manières : il les faut laisser à celles qui s'unissent par des préventions, ou pour contenter leur humeur : mais celles qui n'ont que le bien commun pour objet ne doivent donner aucun lieu à la contradiction par la raillerie ou par l'aigreur : rien aussi ne gâte plus les affaires. Nous n'en sommes pas encore au bout; il s'en faut bien. La procuration est l'essentiel, il ne faut point y susciter d'obstacles en aigrissant les esprits, ni faire des partages où le consentement est nécessaire.

Contenez donc, madame, les discours, surtout ceux qui peuvent être rapportés. J'en ai entendu quelques-uns, et des manières de raillerie, assez innocentes en elles-mêmes, qui, étant rapportés,

[1] I Cor., IX, 22.

porteroient les choses à des aigreurs irrémédiables. Ce n'est rien d'a-voir de l'esprit et de bien parler; tout cela, sans la prudence et la charité, ne fait que nuire. Vous parlez et vous agissez avec tant de modération, que tout le monde doit vous imiter. Vous savez comme les choses se changent et s'aigrissent par les rapports. On n'est atten-tif, dans la maison, qu'à ce qui se passe chez vous : non-seulement ce que vous dites, madame, mais encore ce qui se dit en votre pré-sence, est tourné en cent façons différentes; et c'est ce qu'il faut arrêter dans la source, en réprimant tout ce qui peut causer de mauvaises dispositions. Cette contrainte est une partie de la servi-tude que la charité impose aux supérieurs. Je vous prie, madame, accommodons-nous aux infirmes que nous voulons gagner : ne chan-geons rien, que ce qui est absolument mal : viendra le temps, s'il plaît à Dieu, où vous aurez le moyen de faire la plénitude du bien. Cette liberté est le fruit de la patience; c'est par la condescendance qu'on établit l'autorité : vous ferez tout, pourvu que vous com-menciez tout à propos, et chaque chose en son temps.

Il n'est pas temps de contraindre ces Filles sur les communions, et c'est pourquoi je n'en parle pas encore : nous ferons en son temps ce qu'il faudra. Je crois, madame, qu'il est à propos de laisser aller les choses à l'ordinaire. Avertissez, instruisez, persuadez, n'usez d'autorité que pour empêcher ce qui sera absolument mal. Vous savez aussi bien que moi tout ce que je vous dis : mais Dieu attache de grandes bénédictions à ses vérités, quand elles sont portées par les canaux ordinaires, et par la bouche de ceux qu'il en a chargés, que je crois même pour cette raison vous devoir dire ce que vous savez, afin qu'il fructifie davantage dans votre cœur, et qu'il se répande dans toute votre conduite.

Je vous envoie l'obédience de madame du Mastelle; M. le promo-teur me l'a présentée de votre part et de la sienne. J'ai mis une petite clause aux entrées, que je crois nécessaire surtout dans la conjonc-ture présente. Tout cela est remis à votre prudence. Trouvez bon que j'efface les couchées, qui feroient présentement trop de bruit, et qui au fond doivent être réservées pour les personnes d'une cer-taine considération, dont l'amitié est utile, dont la présence est fort rare, dont le respect impose une espèce de nécessité. Tout cela est entre nous; et si le mémoire des entrées devoit être vu, on n'y ver-roit pas une rature faite de ma main, dans une chose qui a dû passer par les vôtres. Au surplus, dans les occasions extraordinaires vous êtes la maîtresse, et vous pouvez, sans attendre aucune permission, faire ce que votre prudence vous inspirera.

Surtout, madame, mettons notre confiance en celui qui tourne

les cœurs comme il lui plaît, par des voies aussi douces que sûres. J'ai souvent éprouvé que cette confiance en Dieu, moteur des cœurs, fait trouver des facilités dans des choses qui paroissoient impossibles : mais cette dévotion doit être accompagnée de douceur, de charité, de patience et de persévérance.

J'espère être aujourd'hui à Paris, où je recevrai dorénavant les avis que vous voudrez me donner. Je n'ai pas besoin de vous recommander de ne procéder à l'emprunt qu'à mesure qu'il sera nécessaire : c'est vous-même qui m'avez dit que vous en vouliez user ainsi. Ce seroit un bon moyen de calmer les esprits, que de ne consommer pas d'abord tout le pouvoir que vous avez. Mais vous savez mieux tout cela que moi ; et je finis en vous assurant, madame, que je n'oublierai rien pour vous procurer toute la satisfaction possible, et tout le repos que vous méritez. Je vous envoie la lettre que j'écris à vos religieuses toute ouverte, et il n'y aura, s'il vous plaît, qu'à la leur rendre dans le même état.

A Meaux, ce 8 janvier 1682.

LETTRE IV.

AUX RELIGIEUSES DE FARMOUTIERS.

Il fait l'éloge des bonnes dispositions de l'abbesse ; les exhorte à la paix, à l'union et à l'obéissance ; et les invite à coopérer aux soins de l'abbesse, par la pratique de toutes les vertus religieuses.

Je ne veux point sortir du diocèse sans vous assurer qu'en quelque lieu que je sois, je vous porte toutes dans le cœur. Soyez persuadées invinciblement que je n'ai rien qui me touche plus que le désir de conserver dans votre sainte communauté tout le bien que vos vénérables abbesses, dont la mémoire m'est chère autant qu'à vous, y ont établi parmi vous. Par la grâce de Dieu, je vous assure que celle que Dieu vous a donnée ne songe qu'à maintenir la régularité et l'observance qu'elle a trouvée dans la maison, et que je me crois obligé en conscience de ne me départir jamais de la résolution que Dieu m'inspire d'employer à un si grand bien toute l'autorité qu'il m'a donnée. Ce fondement étant posé, voilà bien des craintes, bien des soupçons, bien des défiances dissipées. Il faut après cela que peu à peu la confiance s'établisse entre madame votre abbesse et vous, et, par la confiance, l'union parfaite des esprits et la consommation de l'obéissance.

Vous n'ignorez pas, mes Filles, que l'obéissance à la supérieure ne soit ce qu'il y a de plus essentiel à la vie religieuse : c'est proprement ce qui en fait le fond. L'obéissance aux supérieurs majeurs est l'obligation commune de tous les fidèles de Jésus-Christ envers

les pasteurs qu'il a établis, et qu'il ne cesse de substituer à la place de ses apôtres : mais l'obéissance du dedans, j'entends celle qu'on doit à la supérieure, c'est celle qui fait proprement les religieuses. Sur ce fondement, mes Filles, je me sens obligé de vous déclarer que l'empressement du temps, et peut-être d'autres raisons, ayant retardé la publication de l'ordonnance de visite, vous devez en attendant obéir à votre abbesse.

Je loue le pieux désir que vous avez de conserver jusqu'aux moindres observances. Il faut aimer jusqu'aux moindres choses de sa profession, quand on veut soigneusement conserver les grandes, et baiser, pour ainsi dire, avec respect jusqu'à la frange de l'habit de l'Epouse : mais en même temps il faut entendre que tout n'est pas d'une égale importance, et que dans celles qui de leur nature sont indifférentes, l'obéissance doit être la règle. Par exemple, j'en vois parmi vous qui sont émues, je le dirai franchement, plus que de raison sur l'ordre des antiennes : je ne les condamne pas, parce qu'elles croient que c'est la règle ; mais je dois vous assurer que la règle n'est pas si expresse qu'elles pensent, et que la pratique des monastères les plus réformés de l'ordre, tant d'hommes que de filles, est conforme à ce qu'a réglé madame l'abbesse. Au fond, ce qu'il y a ici d'essentiel, c'est d'éviter la confusion, de s'entendre, de garder l'uniformité, et d'exercer l'obéissance. Il ne faut donc pas se laisser tellement choquer de ce qui est nouveau, qu'on ne regarde le fond des choses, et qu'on n'apprenne à mettre la perfection où elle est. Au surplus, je ne détermine encore rien ; j'aime mieux persuader qu'ordonner. Madame l'abbesse cédera toujours contre ses propres pensées à ce qui sera raisonnable ; mais il ne faut point s'opiniâtrer sur les choses peu essentielles.

Assurez-vous, encore une fois, que l'intention est de maintenir l'observance dans Farmoutiers avec autant de vigueur et de pureté que jamais. Vivez dans cette assurance, et ne croyez pas que les divisions soient jamais irrémédiables, où la charité domine au fond.

Priez sans relâche ; je prierai avec vous. Si mes péchés empêchent que mes bonnes intentions aient d'abord tout leur effet, je crois fermement qu'en me purifiant tous les jours devant Dieu, et en mettant ma confiance, comme je le fais, de tout mon cœur en sa seule grâce, il ne tardera pas à me donner l'accomplissement de mes désirs. Vous les savez, je vous les ai dits en entrant chez vous ; c'est que la paix que j'étois venu vous annoncer ne revînt pas à moi. Coopérez à mes soins et à mes prières par les vôtres. Soyez attachées à Dieu, conversez beaucoup avez lui, et peu avec les créatures : songez à la compagnie que vous trouverez toujours dans vos cel-

lules, pourvu que vous n'y cherchiez que celle-là : Dieu vous y attend à chaque moment ; Jésus-Christ votre époux vous y appelle. Si vous êtes véritablement avec lui, chacune de vous sera douce, modeste, charitable envers ses Sœurs : nulle parole d'aigreur ni de raillerie ne s'entendra parmi vous : la charité sera seule victorieuse, et l'on ne se glorifiera jamais que de cette seule victoire.

Faites tout selon l'ordre, et chaque chose à l'heure marquée; songez à la manière admirable dont la règle exprime cette ponctualité : que tout autre ouvrage cesse à l'instant, quand il s'agit d'accomplir celui de l'obéissance.

Ainsi vous serez ma consolation et ma joie en Notre-Seigneur Jésus-Christ, et moi, en son saint amour, votre serviteur très-acquis, et vraiment un père commun, qui ne sera ni pour Apollo, ni pour Céphas, ni pour Paul, mais pour Jésus-Christ; et toujours avide de faire cesser tous les noms de partialité, afin que celui de Jésus-Christ soit seul entendu parmi vous.

Ne soyez point en peine des entrées ; on les modérera de telle sorte qu'en écoutant les désirs des particuliers, le repos commun n'en sera pas troublé. Ecrivez-moi avec confiance tout ce qui méritera de m'être écrit. Soyez persuadées que votre abbesse a le temporel à cœur, comme un fondement nécessaire du bon ordre. Je suis dans le même sentiment, n'en doutez pas, et me croyez, encore une fois, en la charité de Notre-Seigneur.

Ce 8 janvier 1683.

LETTRE V.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur son silence, et quelques faits particuliers.

Me voilà donc, madame, bien multiplié : si on m'avoit encore donné la parole, vous étiez perdue, et vous ne reviendriez jamais de l'étourdissement où vous jetteroient tous mes beaux propos. Jouissez du moins, madame, de mon silence : mais soyez bien persuadée que je ne voudrois le rompre que pour vous dire combien je suis sensible à vos bontés. Je salue de tout mon cœur mesdames vos Sœurs. J'userai de votre mémoire selon vos désirs, et, puisque vous le voulez, je ménagerai surtout le chagrin d'un père que vous aimez tant.

A Germigny, ce 6 octobre 1684.

LETTRE VI.

A MADAME DE TANQUEUX, SUPÉRIEURE DES FILLES CHARITABLES DE LA FERTÉ.

Sur les règlements de cette communauté, et la difficulté d'avoir un prêtre pour leur dire la messe.

Il m'a été impossible, madame, quelque volonté que j'en eusse, de trouver le temps d'aller à La Ferté. Je pars lundi pour Crécy, où j'achèverai le mois : s'il reste quelque beau temps après la Toussaint, je ferai ce que j'avois projeté; sinon je pourvoirai d'ailleurs à votre satisfaction.

J'ai revu très-soigneusement vos réglements, où j'ai réformé quelque chose; rien dans la substance. J'aurai quelque chose à considérer avec vous sur le règlement de la journée : je ferai après cela mettre le tout au net, et vous le donnerai revêtu de toutes les formalités requises. Soyez persuadée, madame, que j'affectionne cette œuvre, et que j'en prendrai un soin particulier, surtout quand j'y verrai une supérieure, dont vous serez parfaitement contente, et sur laquelle je pourrai m'assurer.

Il faudra chercher un prêtre, pour vous faire avoir deux messes à Chamigny. Nous sommes dans une grande disette de prêtres; et si vous en connoissez quelqu'un, vous me ferez plaisir de me l'adresser : mais les paysans, qui s'obstinent à ne vouloir pas qu'il serve de maître d'école, en se chargeant d'avoir un garçon pour le service, nous font de la peine; parce qu'un prêtre ne saura que faire quand il aura dit sa messe : vous savez ce qui en arrive. Je suis, madame, de tout mon cœur, etc.

A Germigny, ce 20 octobre 1684.

LETTRE VII.

AUX RELIGIEUSES DE COULOMMIERS.

Sur la *Vie de la mère d'Arbouze*, qu'il leur envoie; les fruits de l'obéissance; le droit qu'a le confesseur de priver de la communion; le respect dû aux avis des supérieurs, et la vigilance nécessaire aux religieuses.

Je vous envoie la *Vie de la vénérable mère d'Arbouze*, abbesse et réformatrice du Val-de-Grâce, qu'un saint prêtre a écrite avec grand soin, sur de bons mémoires. Les exemples de piété et de régularité que Dieu produit dans nos jours ont quelque chose de plus touchant pour nous, que ce que l'on peut recueillir des siècles passés; et Dieu ne manque pas de susciter de temps en temps dans son Eglise des personnes d'une vertu éminente, afin que tout le siècle en soit échauffé. Profitez donc de cette vie; car encore que la sainte abbesse dont il s'agit soit d'un autre ordre et d'une observance plus rigide, vous y trouverez dans un haut degré les pratiques communes

de la piété chrétienne et de la perfection religieuse, et vous tirerez un grand profit de cette lecture, si vous la faites dans l'esprit que je vous ai marqué dans mon ordonnance de visite. Ecoutez sur toutes choses ce que vous verrez sur l'obéissance.

Je ne dois point vous dissimuler, mes Filles, que c'est à cette vertu qu'on manque principalement dans votre maison. Je vous ai rendu ce témoignage, que je trouvois parmi vous beaucoup de commencements de piété, et une grande espérance d'une moisson abondante ; mais ce sera par l'obéissance que ces fruits viendront à maturité. Il ne faut plus que chacune de vous veuille faire en tout à sa volonté, et que votre soin soit de faire entrer les supérieurs dans vos sentiments, mais d'entrer dans les leurs. C'est là que réside la perfection aussi bien que le repos, et tout le reste n'est qu'illusion et vaine agitation d'esprit.

Cette multiplicité de directeurs que l'on recherche est un effet de l'attachement que l'on a à soi-même. Je souffre beaucoup de ce qu'il faut condescendre à vous en donner tant, quoiqu'ils soient très-honnêtes gens. Mais quand je vois qu'on ne se contente pas d'avoir des directeurs capables de donner de bons avis dans le besoin, et qu'on est si difficile dans les confesseurs ordinaires, je reconnois qu'on est bien éloigné de l'esprit des saints. Si l'on regardoit en eux Jésus-Christ qui nous absout, on n'auroit pas tant de raffinements. Sans vouloir faire le panégyrique de votre confesseur, que j'estime beaucoup plus qu'une partie de vous ne peut faire, il en sait plus qu'il n'en faut pour vous appliquer le sang de Jésus-Christ. Je le trouve judicieux, et d'une saine doctrine ; et si vous avez ou croyez avoir des besoins extraordinaires, il devroit vous suffire d'avoir des directeurs que vous pouvez consulter de temps en temps. Prenez garde attentivement au chapitre où il est parlé de ce sujet, et à ce qu'en disoit la mère d'Arbouze. Mais enfin, puisque vous n'êtes pas encore parvenues à la perfection de l'unité, soyez du moins soumises à l'ordre de Dieu ; et, sans vouloir censurer les autres, obéissez à celui que vous avez vous-mêmes demandé.

Souvenez-vous de ce que je vous ai dit sur la communion. Méditez sur cette parole de Notre-Seigneur : *Ne jugez point, et vous ne serez point jugés ;* et celle de saint Paul : *Pourquoi jugez-vous le serviteur d'autrui ?* On se trompe quand on croit qu'un directeur ne peut priver de la communion que pour des crimes ; et ce n'est pas une moindre erreur de croire que toutes les religieuses soient exemptes de grands péchés. Laissez le jugement à ceux auxquels Jésus-Christ l'a donné, et que chacune pratique ce que dit saint Paul : *Pensez à ceux qui doivent rendre compte de vos âmes.*

Au surplus, je vous déclare, encore une fois, que celles à qui la privation de la communion est une occasion de relâchement, sont dans une erreur manifeste. Celle qui n'est pas jugée digne de communier avec les Sœurs doit se tenir ce jour-là plus que tous les autres dans la récollection, et dans l'esprit d'humilité et de pénitence. Il faut que, privée du pain de vie, elle se nourrisse de ses larmes, et se garde bien d'être plus gaie ou plus libre, dans un temps où l'Église exerce sur elle un si sévère jugement. Si vous vous mettez en cet état les jours que vous serez privées de la communion, vous en viendrez bientôt à la communion fréquente, où vous trouverez en Jésus-Christ le repos de vos âmes. Les inquiétudes trop vives, les violentes agitations seront dissipées; Dieu fera couler sur vous un fleuve de paix, dont les eaux rejailliront à la vie éternelle.

Lisez et relisez cette lettre; ce que Dieu dicte aux supérieurs est le vrai remède des maladies d'une maison, surtout quand ils sont instruits, comme je le suis, de ce qui se passe, et que vous les voyez occupés du soin de votre salut. Leurs soins et leur vigilance vous doivent faire sentir combien vos âmes leur sont chères et précieuses; et celle pour qui son évêque veille a le cœur bien dur, si elle n'est sollicitée de veiller sur elle-même.

Veillez donc et priez, parce que vous ne savez pas ni le jour ni l'heure à laquelle l'Epoux viendra : et malheureuses les vierges qui trouveront les portes fermées, et auxquelles il dira : *Je ne vous connois point*, et enfin qu'il exclura éternellement des délices nuptiales. Ah! que mes Filles de Coulommiers, ne soient point de ces vierges folles, que l'huile ne leur manque pas, que leurs lampes soient allumées, que leurs vertus et leurs bonnes œuvres soient exposées devant Dieu et devant les hommes, afin qu'on y glorifie en elles le Père céleste. C'est la grâce que je vous souhaite en vous donnant ma bénédiction à toutes, et à chacune en particulier; et je suis en la charité de Notre-Seigneur, etc.

A Meaux, ce 17 janvier 1685.

LETTRE VIII.

A DES RELIGIEUSES DE LA VILLE DE MEAUX.

Il les exhorte à une paix persévérante, à l'amour du silence, et à la confiance en Dieu.

La paix et l'amour de Notre-Seigneur soit avec vous.

Je reçois votre présent avec joie et reconnoissance : tout y est bénignité, tout y est paix, tout y est douceur; voyez ce que Dieu fait par le chétif ministère de ses serviteurs. Mais si c'est ici une œuvre de Dieu, il faut qu'elle soit durable; car l'esprit pacifique qui

us avez, selon l'Evangile, représenté par la colombe, vient dans s cœurs non-seulement pour y être, mais pour y demeurer. *Il y demeurera,* vous dit Jésus-Christ, *et il y sera.*

Que je suis ravi, mes Filles, que vous goûtiez ce silence où Dieu seul fait entendre! qu'il parle puissamment quand la créature se tait vant lui, et s'occupe du seul nécessaire! Si vous continuez, vous rez vraiment ma joie, ma consolation et ma couronne au jour de tre-Seigneur. Vos prières m'obtiendront la miséricorde dont j'ai nt de besoin, et Dieu ne me jugera pas dans ses rigueurs.

Je vous envoie l'ordonnance, que je vous prie de relire et d'obrver soigneusement : elle est écrite d'une main qui vous est connue qui vous est chère. Abandonnez-vous à Dieu; vous aurez toutes général et toutes en particulier ce que vous avez demandé. Car fond que demandez-vous, sinon la paix dans l'obéissance? Dieu urvoira à tout, Dieu fera tout.

Je retournerai demain à Meaux, s'il plaît à Dieu; et jeudi j'irai lébrer la messe chez vous, et y honorer les mystères incompréhsibles de la croix, source d'éternelle concorde et de paix entre eu et les hommes. Je suis en la charité de Notre-Seigneur, etc.

Germigny, ce jour de saint Jacques et saint Philippe, 1685.

LETTRE IX.

A MADAME DE BERINGHEN, RELIGIEUSE A FARMOUTIERS.

Sur la maladie de sa tante, abbesse de cette maison.

Votre lettre d'hier, madame, m'avoit donné un peu de repos, sur sujet de madame votre tante : mais j'apprends aujourd'hui que choses ne vont pas mieux, et qu'elle a reçu le saint viatique. J'ai u qu'il étoit nécessaire que le Père visiteur se rendît aussitôt à rmoutiers. Il ne faut pas l'exciter à vous procurer, à mesdames s Sœurs et à tout le couvent, toutes les consolations possibles. Je ai pas laissé de l'en charger; et, sans la visite que j'ai indiquée, urois été moi-même pour vous soulager. Je vous prie d'être perdée qu'on ne peut être plus touché que je le suis du triste état où us êtes. Dieu n'envoie de tels fléaux qu'avec des desseins de miricorde, pour attirer à lui les cœurs qu'il afflige. Je suis, madame, mme vous savez, très-cordialement à vous.

Germigny, ce 20 mai 1685.

LETTRE X.

AUX RELIGIEUSES DE FARMOUTIERS.

Sur la mort de madame de Beringhen, abbesse de ce monastère.

Quand Dieu frappe de cette sorte, ma Fille, il avertit de prendre rde à soi, et de songer non seulement à son salut, mais encore à

la perfection. Je puis dire que votre perte m'a fait sentir que j'étois père : mais ce n'est pas assez de l'être en ressentant votre affliction : il faut l'être encore en vous exhortant à profiter de ces moments précieux. C'est assurément dans les grandes douleurs que Dieu se plaît à travailler dans les cœurs. Il y applique, avec la croix de son Fils, les grâces qui l'accompagnent ; et en nous ôtant les personnes chères, il veut que nous apprenions à réunir nos affections en lui seul.

Je m'en vais offrir à Dieu le saint sacrifice pour la défunte. Je rendrai grâces à ses bontés, de lui avoir donné une fin si sainte et si exemplaire, si digne des saintes abbesses qui l'ont précédée, et de la sainteté du monastère de Farmoutiers. J'espère que la gloire s'en relèvera de plus en plus, et que Dieu saura donner à cette abbaye une abbesse digne de sainte Fare. Je ne vous dis point mes vœux ; je les ai exposés ailleurs, et ne cesse de les répandre devant Dieu. Reposez-vous, ma Fille, sous les ailes de sa providence paternelle : mettez en lui seul votre espérance, et considérez que tout ce qui se passe ne mérite point l'attention de celles qui sont nées pour l'éternité. Je suis à vous de tout mon cœur en la charité de Notre-Seigneur.

A Germigny, ce 1er juin 1685.

LETTRE XI.

A MADAME DE BERINGHEN, NOMMÉE ABBESSE DE FARMOUTIERS.

Sur la nomination de cette dame à l'abbaye de Farmoutiers.

La nouvelle que je viens d'apprendre de votre nomination étoit la seule qui pouvoit diminuer la peine que me donnoit la perte d'une abbesse aussi illustre que feu madame de Farmoutiers. Ce qu'on me mande des sentiments de la communauté me fait espérer que votre gouvernement sera heureux. Je suis confirmé dans cette pensée par la grâce que Dieu vous fait de ressentir le poids de la charge qui vous est imposée : une charité sincère vous le rendra léger. Songez, ma Fille, qu'il faut cesser d'être à soi, quand on est aux autres ; et que quand on est appelé à la conduite des âmes, on est appelé plus que jamais à l'humilité et à l'anéantissement de tout ce qu'il y a d'humain.

Je n'ai pas le loisir d'écrire à madame d'Arminvilliers, ni à la communauté, pas même au Père prieur. Commencez à prendre soin du monastère ; et assurez toutes vos Sœurs, qui seront bientôt vos Filles, qu'ayant pris une part extrême à leur juste douleur, j'en prends aussi beaucoup à la consolation que Dieu leur envoie. Soyons-nous les uns aux autres un exemple de sainteté. Je ferai l'oraison funèbre de ma-

dame votre tante, puisque vous le souhaitez, et que vous voulez bien que je prenne le temps qui me sera le plus commode.

A la Ferté-sous-Jouarre, dimanche 3 juin.

LETTRE XII. — A LA MÊME.

Il lui parle des formalités nécessaires pour avoir ses bulles, et l'exhorte à résister à sa douleur.

J'ai de la peine à croire, madame, que vos bulles puissent être retardées par le défaut d'agrégation; puisque, comme vous le remarquez, vous êtes dans la maison depuis tant d'années : mais comme cette agrégation ne peut nuire, vous pouvez la prendre et l'envoyer à M. le Premier, en lui marquant l'avis qu'on vous a donné de Paris. M. l'archevêque de Reims saura bien choisir ce qui sera nécessaire; et en tout cas cet acte ne peut que faciliter du côté de Rome. Votre information est signée, et doit être envoyée aujourd'hui chez M. le Premier.

Au reste, souvenez-vous, ma Fille, de l'obligation où vous êtes de résister à votre douleur. La douleur a je ne sais quelle trompeuse douceur, à laquelle il faut s'opposer comme aux autres : mais elle abat à la fin, et rend l'âme paresseuse. Dieu veut qu'on soit vigilant, surtout quand on se prépare à entrer dans un état où l'on doit rendre compte de soi et des autres. Je prie Dieu qu'il vous remplisse de son Esprit consolateur.

A Germigny, ce 15 juin 1685.

LETTRE XIII. — A LA MÊME.

Il lui demande les instructions nécessaires pour l'oraison funèbre de sa tante, qu'il devoit faire.

Je ne puis quitter le diocèse, pour peu de temps que ce soit, sans vous dire adieu, ma chère Fille. J'espère être ici sur la fin du mois, et nous ferons le service avec l'oraison funèbre de cette chère tante dans le mois de septembre, s'il plaît à Dieu. Il sera bientôt temps de m'envoyer ce que vous saurez, pour le joindre à l'imprimé que j'ai reçu, et il sera bon de m'instruire de quelque chose de la famille : car encore qu'il ne faille pas dans l'éloge d'une religieuse, appuyer beaucoup là-dessus, il ne faut pas tout à fait l'omettre. Je m'en vais pour l'oraison funèbre de madame la princesse Palatine *, où Farmoutiers aura beaucoup de part. Je vous prie de me mander si vous comptez, parmi les abbesses qui vous ont précédée, quelques princesses ou de France ou de quelque autre maison souveraine. Je

* Elle avoit été élevée à Farmoutiers, où, dans ses premières années, elle paroissoit vouloir se consacrer à Dieu.

salue de tout mon cœur madame votre sœur, et suis à vous très-sincèrement.

A Meaux, ce 2 août 1685.

LETTRE XIV.

A LA SUPÉRIEURE DES URSULINES DE MEAUX.

Il lui exprime sa satisfaction de l'obéissance de ses religieuses envers lui.

Je me réjouis, ma chère Fille, du témoignage que vous rendez à la manière sincère dont toutes vos Sœurs me témoignent leur obéissance : je vous prie de les assurer que plus elle sera grande et sincère, plus je me sens engagé à prendre un soin particulier de leur avancement et de leur repos. Pour vous, je ne puis vous dire combien je suis content de votre conduite, et combien je la trouve digne d'une bonne religieuse et d'une bonne supérieure. Je suis de tout mon cœur, ma chère Fille, votre très-affectionné serviteur.

A Paris, ce 20 août 1685.

LETTRE XV.

AUX URSULINES DE MEAUX.

Sur la joie qu'il ressent de leur obéissance.

Je reçois, mes chères Filles, avec une joie sensible le témoignage sincère de votre obéissance, que vous me donnez en commun : rien ne me pouvoit donner plus de joie ; puisque rien ne marque tant le progrès que vous faites dans la vertu et dans le chemin de la perfection, dont l'obéissance est le fondement. D'ailleurs, rien ne peut toucher davantage un père que l'obéissance, qui marque le vrai caractère de fille, et lui donne une favorable ouverture pour avancer dans la perfection les enfants que Dieu lui a donnés. Priez Dieu que, dans le désir immense qu'il m'inspire de vous avancer à la perfection de votre état, je travaille aussi à la mienne sans relâche, et que nous nous soyons les uns aux autres un motif de plaire à Notre-Seigneur, dans l'amour duquel je suis cordialement, mes chères Filles, votre très-affectionné serviteur

A Paris, ce 20 août 1685.

LETTRE XVI.

A MADAME DE TANQUEUX, SUPÉRIEURE DES FILLES CHARITABLES DE LA FERTÉ.

Il leur permet de se confesser et de communier dans leur chapelle.

Comme vous m'avez demandé à deux différentes fois la permission de communier, vous et les Sœurs, les jours ouvriers dans la chapelle, la première pour les infirmes, la seconde en général pour toutes les Sœurs, à cause des classes : hier, en dictant ma lettre, je

ne me souvins que de la première concession que j'avois faite ; mais je me suis souvenu depuis, et j'ai trouvé dans les mémoires que j'avois faits pour la visite, que j'avois aussi accordé la communion pour toutes les Sœurs. Ainsi mon intention est de vous continuer ce que j'ai accordé pour bonne raison. Vous pouvez dire à M. Rousseau qu'il peut continuer à vous communier comme auparavant, selon l'ordre qu'il en avoit reçu de moi. Je dis le même pour la confession ; et afin que cela soit fixé sans qu'il y arrive de difficulté, renvoyez-moi ma lettre, afin que je fasse une ordonnance en forme, qui établira les choses comme elles doivent demeurer. Il est bon aussi de m'envoyer copie de ce que feu M. de Meaux a accordé pour la fête de sainte Anne.

Je suis fâché que M. de Fortia s'en soit allé sans que j'aie eu le bien de le voir. Je vous prie d'être persuadée que l'affection que j'ai pour la communauté ne peut être ralentie ; et que j'ai une estime très-particulière pour votre personne, et suis très-cordialement ; etc.

A Germigny, ce 30 septembre 1685.

LETTRE XVII.

A MADAME DE SAINTE-AGNÈS, SUPÉRIEURE DES URSULINES DE MEAUX.

Sur la prochaine élection ; les confessions, les longues et fréquentes conversations avec les directeurs.

Je croyois, ma Fille, pouvoir vous voir avant mon départ, et dire à la communauté ce que Dieu demande d'elle en cette occurrence : c'est de se dépouiller de toute vue particulière sous les yeux de Dieu ; en sorte qu'on ait dans le cœur ce sentiment. Si cela est, Dieu donnera ses lumières, et le Saint-Esprit présidera à vos élections : ainsi soit-il. Je ne puis pas dire précisément quand je les ferai faire ; des affaires peuvent me retenir plus ou moins : tout ce que je vous puis dire, c'est que mon cœur me rappelle continuellement ici, et que votre communauté a beaucoup de part à l'attrait que je ressens.

J'apprends avec déplaisir qu'il y en a qui ne se confessent pas à M. de l'Isle : je vous prie de déclarer de ma part à la communauté que je désire absolument que tout le monde s'y confesse à l'ordinaire, ne pouvant en aucune sorte souffrir cette diversité, qui vous rejetteroit dans de nouveaux troubles. Déclarez donc à vos Sœurs que c'est un ordre général et irrévocable, et lisez-leur cette lettre.

Plus je connois ce prêtre, plus je le trouve saint et éclairé ; et Dieu m'a fait ressentir qu'il fera un grand bien à la communauté. Je lui ai parlé de certaines choses qui pouvoient faire de la peine : c'étoient de bonnes pratiques en elles-mêmes, mais que je ne

croyois pas bonnes pour votre communauté. Il en connoît les raisons ; et il n'aura pas encore été trois mois dans cet exercice, que vous ressentirez que la grâce de Dieu est en lui.

Mais je suis bien aise de vous dire (vous voyez, ma Fille, que c'est à la communauté que je parle) qu'il y a un manquement essentiel parmi vous ; c'est que chacune rapporte à sa compagne ce qu'on lui dit et ce qu'on lui ordonne dans la confession, tant par conseil que par pénitence : c'est une mauvaise et très-injuste pratique ; mauvaise parce qu'elle est contre la révérence due au sacrement et à son ministre ; injuste et très-injuste, parce qu'elle expose au blâme un confesseur à qui il n'est pas permis de se défendre. Il est juste que l'Église, qui lui ferme la bouche, la ferme aussi à celles qui pourroient parler contre lui. Qu'on ne le fasse plus, par considération de mon juste désir, et qu'on ne m'oblige pas à des défenses absolues. Ne souffrez pas, ma Fille, que vos Sœurs aient de fréquentes et longues conversations avec les directeurs que je tolère. Si je n'apprends à mon retour qu'on est sur ce point dans la modération nécessaire, je serai contraint à révoquer tous les pouvoirs.

Pour vous, ma Fille, qui, Dieu merci, êtes exempte de toutes les choses qui font le sujet de cette lettre, rendez-en grâces à Dieu, vous et celles qui sont aussi dans la même pratique que vous, et inspirez ce sentiment aux autres. En votre particulier, suivez sans crainte votre attrait, qui est bon. J'ai fait beaucoup de réflexions sur tout ce que vous m'avez dit de votre état ; et, très-content de ce récit, je n'ai qu'à vous exciter à vous perfectionner dans cette voie, qui est simple et droite.

Je remercie la communauté du présent que M. Morin m'a apporté de sa part, et suis, ma Fille, bien persuadé que mon portrait est dans les cœurs, gravé par les saints sentiments que Dieu m'a fait la grâce d'y porter selon mon ministère. A vous de bon cœur.

Janvier 1686.

P. S. J'oubliois de vous dire que je parlerai à toute la communauté avant les élections.

LETTRE XVIII.

A MADAME DE BERINGHEN, ABBESSE DE FARMOUTIERS.

Sur l'établissement d'une école de filles à Farmoutiers.

Je prie Dieu, ma Fille, qu'il vous renouvelle à ce renouvellement d'année ; et de mon côté je suis bien aise de vous renouveler les assurances d'une fidèle et constante amitié.

J'apprends avec joie, de M. Morin votre médecin, que votre santé est bonne, et que le repos est extrêmement propre à rétablir votre

poitrine affoiblie. Je vous prie donc de vous ménager, et de croire qu'en le faisant dans l'esprit d'obéissance et decharité pour vos Filles, vous offrirez à Dieu un sacrifice agréable.

On me propose, il y a longtemps, de faire à Farmoutiers un établissement d'une école de filles, et d'y envoyer la sœur Berin, qui st capable d'enseigner la jeunesse. On me fait entendre que vous roulez bien donner un logement, quelques pains toutes les semaines, t du bois. Je vous prie de me mander ce que vous pouvez faire : et omme on me dit en même temps que la nièce de M. Vaillant peut ontribuer à cette bonne œuvre, je vous serai obligé de parler avec I. le curé, afin je sache de quoi on peut faire état. Véritablement ce ra un bien inestimable de pouvoir procurer une école aux filles, ui sont très-mal instruites : mais je serai bien aise de savoir u vrai ce qu'on peut faire sur les lieux, afin que je prenne mes meres là-dessus. Je vous prie donc de mander toutes les personnes i peuvent savoir ce qu'il y auroit à faire, M. le curé, M. Vaillant, nièce et la mère de cette nièce, qu'on m'a dit qui prêteroit des eubles; et de m'instruire de tout, afin que je prenne une résoluon avant mon départ. Je me recommande de tout mon cœur à la nte communauté, et en particulier à madame votre sœur. De tout on cœur à vous.

Meaux, ce 5 de l'an 1686.

LETTRE XIX.

A LA SUPÉRIEURE ET COMMUNAUTÉ DES FILLES CHARITABLES DE LA FERTÉ.

la manière dont elles doivent se conduire pour attirer et gagner les nouvelles tholiques, et les instructions qu'elles doivent leur donner pour dissiper leurs éjugés.

es Filles, je n'ai point douté que vous n'eussiez de la joie d'inire les nouvelles catholiques. Ce n'est pas assez de les recevoir nd elles viendront; il faut que la charité vous fasse trouver le yen de les attirer, et que vous les alliez chercher dans leurs mais. C'est là ce que Dieu demande de vous, d'aller au-devant de oi encore infirme, et de travailler à la soutenir : il faut beaucoup douceur et de patience.

nspirez-leur les dévotions communes et solennelles de l'Eglise; les ticulières doivent être réservées à un autre temps : surtout qu'elles noissent que nous savons goûter Dieu et Jésus-Christ, et qu'elles sentent que parmi nous on s'unit à Dieu par Jésus-Christ et ses ts mystères, et surtout par celui de la communion, plus intimeat, et par des voies plus pénétrantes, qu'elles ne l'ont appris dans r première religion. Apprenez-leur l'humilité et la docilité d'esprit,

sans laquelle on ne connoît jamais Dieu ni ses vérités : celles qui se-
ront jugées capables de lire le nouveau Testament, et particulière-
ment l'Evangile, doivent apprendre de vous que l'humilité est cell
qui introduit au secret, et qui apprend à goûter la parole de l'Epoux.
Enfin, mes Filles, contentez mon cœur dans le désir qu'il a que ce
nouvelles plantes prennent tout à fait racine, et portent des fruit
agréables à Dieu et dignes de sa sainte Eglise. *Amen, amen.* Dieu soi
avec vous, mes Filles.

A Meaux, ce 17 janvier 1686.

LETTRE XX.

A MADAME DE BERINGHEN.

Il s'excuse d'avoir donné atteinte, sans le savoir, aux droits de l'abbesse.

Vous pouvez croire, madame, que je n'ai nul dessein de vous fair
tort. Je n'ai pas même conçu que les comptes de la paroisse se re
dissent devant vous, et j'avois commis seulement à la place du cur
parce que les curés sont bien aises quelquefois de n'avoir rien à dé
mêler avec leurs paroissiens dans le temporel. Il n'y aura qu'à fai
les choses à la coutume; et mon dessein, non plus que le vôtr
n'est pas d'innover. Surtout rien ne changera jamais dans l'attach
ment que j'ai à votre service.

A Paris, ce 27 janvier 1686.

LETTRE XXI.

A LA SUPÉRIEURE DES URSULINES DE MEAUX.

Sur l'attrait qu'il désire qu'elle suive : que la miséricorde infinie de Dieu et les m
rites du Sauveur sont l'unique soutien du chrétien.

Il est vrai, ma Fille, que je ne puis être à Meaux au commen
ment du carême; je ne tarderai pourtant pas : voyez ce que vo
avez à faire, et ne manquez pas de me l'écrire.

L'attrait que je vous exhorte de suivre regarde principalem
l'occupation envers les perfections divines : j'approuve aussi tout
reste que vous m'avez exposé de vos dispositions. Je ne crois pas qu
faille tant éplucher si on a commis dans toute sa vie des péchés mo
tels, ou non : il faut toujours supposer qu'on n'a que trop mér
l'enfer, si Dieu nous traitoit à la rigueur, et mettre son appui s
son infinie miséricorde et sur les mérites du Sauveur; c'est le vr
soutien du chrétien.

Exhortez ma sœur de *** à faire effort sur elle-même, et à ne d
sespérer jamais de la grâce de Dieu : puisqu'il ne la conserve q
pour lui donner le temps de se convertir tout à fait. Je suis bien a
de ce que vous me mandez des dispositions de vos Sœurs. A m
retour, je m'appliquerai à mettre M. de l'Isle au point où il faut qu

soit, afin que la maison tire le profit qu'on peut espérer de ses talents. Je suis à vous, ma Fille, de tout mon cœur.

A Paris, ce 20 février 1686.

LETTRE XXII.

A MADAME DE BERINGHEN.

Il lui propose de recevoir chez elle une dame faussement convertie.

J'ai, madame, une proposition à vous faire, mais à vous seule, afin que vous me disiez avec une entière liberté votre pensée. Madame de Chevry, fausse convertie de ce diocèse, me donne de l'inquiétude, et il est nécessaire de la renfermer. J'ai de la peine à vous proposer de la recevoir, du moins pour quelques jours; mais deux raisons m'y obligent : l'une, que votre maison est la plus voisine de chez elle; et l'autre, qu'apparemment elle aura moins de répugnance à y être que dans toute autre, et que j'aurai plus de moyen de la voir là qu'ailleurs.

Je fais état, et c'est indépendamment de tout ceci, de me rendre chez vous lundi soir. J'y demeurerai, si vous l'agréez, mardi tout le long du jour jusqu'au soir, que j'irai à Coulommiers. Je vois tous les inconvénients; mais je vois aussi ce que la charité de Jésus-Christ peut demander. Pour manier ces esprits, il faut de la dextérité et de la charité; et, sans flatterie, je ne vois que vous et madame votre sœur où je puisse espérer ces deux qualités si nécessaires. Au surplus, quand vous aurez un peu essayé ce que vous pourrez gagner sur cet esprit, et que je lui aurai parlé moi-même, vous serez libre; et n'ayant aucun engagement que volontaire avec moi, vous vous en déferez quand il vous plaira. Mais il importe que je puisse lui parler en lieu sûr et commode; et je vous en délivrerai aussitôt que vous le voudrez, la chose étant nuement entre vous et moi. Si vous pouvez la recevoir à ces conditions, vous me délivrerez d'une grande inquiétude. S'il y a quelque difficulté, vous me le direz franchement comme à un ami, qui au fond ne veut autre chose que ce que vous voulez vous-même. M. de Chevry, qui va lui-même vous porter ce billet, saura de vous vos intentions, et vous instruira de ce qu'il faudra que vous sachiez. Tout à vous, ma Fille, de tout mon cœur.

A Germigny, ce 18 juin 1686.

LETTRE XXIII.

A UNE SUPÉRIEURE DE RELIGIEUSES.

Sur l'abandon à la suprême bonté, et le mystère de la piété.

Vous pouvez sans hésiter, ma Fille, procéder à la conclusion par suffrages de la novice; et si elle est reçue, j'en louerai Dieu. Quant....

je ne vois aucune apparence de le faire, ni même de le lui permettre. Je crois, et je dois croire selon ses lettres, qu'il attendra mes ordres sur cela ; et s'il les prévenoit, je n'aurois pas sujet d'être content. Ces manières.... ne me plaisent guère, et le compte que vous m'en avez rendu étoit assez nécessaire pour me faire connoître le personnage. Je vous verrai peut-être plus tôt que vous ne pensez.

Quant aux vérités dont je vous parlai dernièrement, je vous réitère encore que je ne vois ni joie, ni repos, ni adoration véritable, ni sincère amour, ni rien en un mot que dans ce haut abandon à la divine, suprême et inaltérable bonté, à laquelle seule il se faut fier, et non-seulement plus qu'aux autres, mais incomparablement plus qu'à soi-même. Voilà tout ce que je connois dans le mystère de la piété : une grande attention et une grande vigilance quand Dieu commande, et par-dessus toute activité naturelle et surnaturelle, un repos inébranlable dans l'abandon à celui qui seul est bon. Il n'y a de bon que Dieu, dit Jésus-Christ, et par conséquent il n'y a que lui à qui on se doive pleinement fier pour le temps et pour l'éternité. Dieu vous donne cette confiance, ma Fille.

A Meaux, ce 28 juin 1686.

LETTRE XXIV.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur les raisons d'accorder l'entrée du monastère à une nouvelle convertie.

Il n'y a pas moyen, madame, de refuser à madame de Chevry, l'entrée qu'elle désire tant dans votre maison, où j'espère qu'elle aura trouvé le commencement de son salut. Elle a fait sa confession aussi bien qu'on le pouvoit désirer d'une personne qui jusqu'ici n'a rien su ni jamais pensé à une si importante action. Continuez-lui votre charité, et croyez, madame, que je suis à vous de tout mon cœur.

A Germigny, ce 1er juillet 1686.

LETTRE XXV.

A LA SUPÉRIEURE DES URSULINES DE MEAUX.

Raisons qui ne permettent pas qu'un ancien confesseur de la maison voie des religieuses qui le demandoient.

J'ai lu, ma Fille, avec beaucoup d'attention votre lettre, celle de la Mère dépositaire, et les deux de M. André. Après y avoir fait devant Dieu une sérieuse réflexion, je ne trouve point à propos ce voyage de M. André, qui ne pourra que réveiller le trouble des esprits, et sera trop court pour l'apaiser. C'est peu, pour celles qui se

ersuadent d'avoir besoin de son secours, de ne le voir qu'en passant; les autres qui auroient le même désir, se feront mille sujets de plainte de l'impossibilité ou du refus; en un mot, c'est occasionner de nouvelles affaires. Je suis satisfait au dernier point des dispositions que je vois dans la Mère dépositaire : elles sont selon Dieu et selon mon cœur, qui en cela, j'ose le dire, est selon Dieu.

Je parlerai, s'il est nécessaire, à M. André; mais comme ce qu'il témoigne le plus désirer, c'est un témoignage de sa conduite, le mien sur ce point lui doit tenir lieu de tout; et afin qu'il l'ait aussi authentique qu'il le pourra désirer, je vous envoie cette lettre ouverte, que vous ou la Mère dépositaire pouvez lui envoyer.

Vous pouvez dire aussi à la sœur de la ***, que le désir qu'a M. André de la mettre en repos une bonne fois, est très-louable, mais impossible : on ne finit pas en une fois de telles peines. Je prendrai soin d'elle; et si elle a à recevoir quelque soulagement dans les angoisses où Dieu permet qu'elle tombe, ce ne peut être par ce qui passe; c'est un secours permanent dont elle a besoin.

Ceci sera commun, s'il vous plaît, à vous et à la Mère dépositaire; le surplus sera pour la Mère assistante. J'aurois fort désiré de la voir avant mon départ, et d'entendre d'elle-même ce qu'elle vous a dit, qui est l'abrégé pour elle de ce qu'elle doit présentement à Dieu. Abandon à la Providence et à la conduite des supérieurs pour l'avenir, et à l'égard des choses passées faire tout nouveau, selon la parole de l'Epoux dans l'Apocalypse[1]; voilà ce que Dieu veut. Tout à vous en la charité de Notre-Seigneur.

A Meaux, ce 18 juillet 1686.

LETTRE XXVI.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur certains ornements mondains qu'on vouloit introduire à Farmoutiers.

Je reçois, madame, avec joie les continuels témoignages de vos bontés. M. Rueil se ressentira dans l'occasion de l'affection que vous avez pour son avancement, et du bon témoignage que vous donnez à sa vertu. Je consens que vous receviez madame Le Boussi, prieure de Bray. Quant au balcon, sur lequel vous souhaitez que je vous fasse réponse, je vous dirai franchement que ces ornements mondains ne conviennent pas à la simplicité d'un monastère, et que vous ne les devez pas souffrir. Tout à vous de tout mon cœur, madame et très-chère Fille.

A Meaux, ce 19 septembre 1686.

[1] Apoc., 21. 5.

LETTRE XXVII. — A LA MÊME.

Sur une Sœur qui faisoit les écoles ; la liberté qu'il vouloit qu'on laissât aux Sœu pour leur conscience.

Vous pouvez dire, madame, à la sœur Berin, qu'elle ne doit poi hésiter de donner la quittance en la forme qu'on la lui demande parce que sa réception dans une des maisons ne dépend point de réserve qu'elle fera de ses droits, mais de moi uniquement. Je l donnerai sur cela toutes les sûretés qu'elle pourra désirer : elle n qu'à bien travailler et demeurer en repos. Je suis plus en peine ce qu'on m'a dit qu'elle avoit rebuté madame Vaillant sa compagn en la voulant astreindre à son directeur. Ce n'est pas mon intentio qu'on entre dans de telles contraintes ; et quoique je ne prétend pas obliger les Sœurs à se confesser au curé, je serai toujours pl aise, tout le reste égal, qu'on le préfère à tout autre ; et l'esprit ces maisons est toujours d'être attaché à la hiérarchie.

Je ne sais plus où en sont les affaires avec madame de Bonneval : me semble qu'elles étoient en assez bon train, et qu'en l'état M. de Chevry avoit porté les choses de part et d'autre, c'étoit as l'intérêt commun qu'elles se terminassent selon son projet. Au reto du petit voyage que je m'en vais faire à la cour de madame la Da phine, je vous en demanderai des nouvelles. Il sera temps aussi parler de madame de Notre-Dame, qui a enfin donné sa démiss sans qu'on ait pu la faire changer de dessein, quelques délais qu'o apportât à l'exécution de ses anciennes résolutions.

Je ne sais si mademoiselle de Mauléon se sera acquittée du prése qu'elle s'étoit chargée de vous faire de l'Oraison funèbre de M. Prince : c'étoit bien son intention de le faire quand je suis parti d Paris. Soyez, s'il vous plaît, toujours bien persuadées vous et ma dame votre sœur de mon amitié très-sincère.

A Meaux, ce lundi de la Pentecôte.

LETTRE XXVIII. — A LA MÊME.

Sur un orage qu'il avoit essuyé ; et les visites qu'il se proposoit de faire.

Il est vrai, madame, qu'au retour de Farmoutiers nous eûme tout le loisir de dire : *A fulgure et tempestate libera nos, Domine.* Tou le ciel étoit en feu de toutes parts : la pluie tomboit à verse, la nu survint bientôt, et on n'avoit de lumière que par les éclairs : mai enfin, par les prières de sainte Fare et de ses Filles, nous arrivâme heureusement à l'Ermitage. Le lendemain on s'y reposa : on va au jourd'hui à Nanteuil conclure une mission. Lundi on reviendra fair sa volonté à Germigny un jour ou deux : ensuite on ira aux confé

nces voisines; et samedi on pourra faire un tour à Versailles, pour revenir à la Saint-Etienne. Voilà, madame, tout le projet.

Madame de Notre-Dame, au lieu de se faire saigner, feroit mieux de s'épargner davantage, jusqu'à ce que sa santé soit parfaitement rétablie. Mais en cela je me plains de son peu d'obéissance, et vous n'aurez pas peu gagné si vous emportez sur son esprit de se laisser conduire sur ce point plus qu'elle n'a fait. Je suis bien obligé aux inquiétudes des grandes et des petites, et enfin tout va selon leurs vœux.

A Germigny, ce 5 juillet 1687.

LETTRE XXIX. — A LA MÊME.

Sur des permissions, et sur les prières des saints.

J'accorde la permission que vous demandez pour le père de La Tour. Vous pouvez aussi, ma Fille, en cas pareil, la tenir pour donnée aux gens que vous saurez bien approuvés, quand on n'aura pas le temps de recourir à moi. Vous voyez que je suis bien aise de ce recours, qui me donne des occasions de vous assurer de mon amitié et de mon estime.

Je ne manquerai pas de vous recommander aux prières du saint homme dont vous me parlez. A ce que je vois, vous m'observez de près; je ne suis pas en humeur de m'en fâcher : de telles prières nous peuvent tous sanctifier; mais il faut nous-mêmes prier beaucoup, afin que les prières des saints nous profitent.

A Meaux, ce 23 août 1687.

LETTRE XXX.

AUX RELIGIEUSES DE LA CONGRÉGATION DE COULOMMIERS.

Sur le choix des postulantes, et l'importance de cette action.

Mes chères Filles, la paix et la charité de Notre-Seigneur soient avec vous à jamais, et quelles y soient en particulier dans l'action qui se présente à faire, qui est la réception ou le refus des postulantes. Après avoir vu les lettres des Mères conseillères et maîtresses, et de quelques autres de vous, je n'ai qu'à laisser agir chacune des Sœurs selon les mouvements de sa conscience : prenez garde seulement de ne laisser entrer dans vos cœurs aucun esprit de parti, ni aucune pique; car l'action étant de telle importance, je vous déclare encore une fois qu'on ne peut agir par ces motifs sans péché mortel. Je défends étroitement à toutes les Sœurs, et même sous peine de désobéissance, d'user de reproches ou de censures les unes envers les autres, voulant que chacune demeure tranquille pour donner lieu

au Saint-Esprit, et lui laisser gouverner son cœur. Surtout qu'on se garde bien de faire dépendre le refus ou la réception de l'une, de celle de l'autre; vu même que les qualités des sujets sont si différentes, qu'il ne paroît nulle conséquence à tirer de l'un à l'autre, et que si on le faisoit, ce ne pourroit être que par pique.

Je suis obligé de vous dire, par l'amour que j'ai pour la maison, qu'elle doit beaucoup aux soins de M. Chibert et de sa famille : à la vérité ce n'est pas là une raison décisive pour conclure en faveur de sa fille, si elle avoit des exclusions essentielles; mais ce peut être un motif pour supporter certaines choses dont on peut espérer la correction. Pour ce qui est de ma sœur Grassot, je lui souhaite une entière satisfaction, sans la connoître. J'estime tant le bonheur d'être retiré du monde et de vivre dans la maison du Seigneur, que j'aurois peine à en exclure personne par mon inclination. C'est à vous à examiner sous les yeux de Dieu ce qui convient aux sujets et à la maison, et à donner votre suffrage par le seul motif de la conscience, en vue de la révision qui en sera faite un jour devant le tribunal de Jésus-Christ. Tous les jours, jusqu'à vendredi que l'affaire se consommera, si tout y est disposé d'ailleurs, je vous offrirai toutes à Dieu au saint autel, afin qu'il vous inspire ce qui lui est agréable.

Je ne toucherai en aucune sorte aux constitutions ni à la délibération que vous ferez, à moins que je ne reconnoisse que les constitutions aient été violées; ce que je ne présume pas, et ne croirai point aisément. Suivez-les en toutes choses avec une pleine liberté d'esprit et de cœur; et gouvernez-vous de telle manière que j'aie sujet de rendre grâces à Dieu de votre conduite, et de vous en donner à toutes de justes louanges. Je prie, mes Filles, Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 10 septembre 1687.

LETTRE XXXI.

A MADAME DE TANQUEUX.

Sur quelques filles des nouveaux convertis, et la manière dont on devoit les traiter.

On a trouvé bon, madame, qu'on rendît les filles de Sacy à leurs parents, sous la promesse qu'ils m'ont faite de les envoyer aux instructions. Vous prendrez, s'il vous plaît, le soin de faire payer aux Sœurs, en les rendant, la pension réglée par M. l'intendant, ou convenue avec eux. Pour celle qui s'est sauvée, M. l'intendant a ordonné qu'elle seroit ramenée chez vous pour l'exemple, et que vous la retiendriez jusqu'à nouvel ordre.

On se plaint à La Ferté que les Sœurs mettent des bâillons et des

cornes aux petites filles : ces châtiments sont bons quelquefois pour leur éviter le fouet; mais le bâillon paroît un peu rude, et en un mot il faut épargner aux filles des convertis ce qui leur donne prétexte de plainte. La douceur et la patience sont ici le seul moyen qui nous reste. Je suis, madame, de tout mon cœur, etc.

A Lemancy, ce 3 novembre 1687.

LETTRE XXXII.

A LA SŒUR JEANNE GUYEUX, RELIGIEUSE DE LA CONGRÉGATION A COULOMMIERS.

Il approuve qu'elle se serve d'une version du Bréviaire, pour entendre l'office divin.

J'approuve fort, ma Fille, que les religieuses cherchent à entendre ce qu'on dit et ce qu'elles disent dans le service divin; parce que c'est un moyen très-utile pour faciliter l'attention et exciter la piété. Je ne vois rien qui vous empêche de vous servir de la version dont vous m'écrivez, et je vous en donne la permission, jusqu'à ce qu'étant sur les lieux, je traite avec vous plus à fond de cette affaire.

Je loue votre soumission et vos sentiments sur la révérence qui est due au saint Siége; mais je ne sache pas qu'il se soit rien publié en France sur ces matières depuis fort longtemps : vivez donc en repos et sans scrupule. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 25 juin 1688.

LETTRE XXXIII.

AUX RELIGIEUSES URSULINES DE MEAUX.

Il parle des différents points sur lesquels ils se propose de les interroger dans la suite de sa visite.

Dans le déplaisir où je suis, mes Filles, de l'interruption de la visite, et dans le dessein que j'ai de la reprendre le plus tôt qu'il me sera possible, Dieu me met dans le cœur de vous avertir sur quoi elle roulera principalement. Les choses sur quoi je désire que chacune de vous s'examine, et dont je veux qu'on me rende compte, sont premièrement sur le silence; si on le garde, si on l'aime, si on est bien persuadé que c'est le gardien de l'âme et la mortification de la langue, le moyen le plus nécessaire pour désarmer l'ennemi, dont elle est l'instrument, selon saint Jacques; puisque c'est l'enfer qui l'anime et qui l'enflamme : sur l'office divin, et sur l'oraison; si on y est ponctuel, si on craint de perdre les précieux moments que l'on doit passer avec Dieu, et si on les emploie utilement sous ses yeux : sur la charité qui doit être entre les Sœurs; si on sait se supporter mutuellement comme on veut que Dieu nous supporte, et si, loin de se provoquer les unes les autres à la colère, on se prévient mu-

tuellement en honneur; si on rend bénédiction pour emportement ou pour outrage, lorsqu'il arrive à quelqu'une de s'oublier assez pour s'y laisser aller : sur la pauvreté; si l'on est véritablement dépouillé de tout, et délivré à fond du désir de recevoir ou de donner, si ce n'est avec permission, et sans jamais se fâcher d'être refusé : sur les directions; si on entre véritablement dans l'esprit d'unité, ne désirant de communiquer avec des hommes spirituels que dans les cas marqués dans les constitutions, c'est-à-dire, lorsque les besoins sont véritablement extraordinaires et connus des supérieurs sans s'abandonner au découragement, et encore moins (ce qui seroit détestable) au murmure, lorsqu'on nous refuse ou qu'on nous diffère, pour entretenir l'ordre et éviter les mauvais exemples : sur l'obéissance; si on obéit de cœur, comme dit l'apôtre[1], comme à Dieu, et non pas aux hommes; si on accepte, sans répliquer et sans murmurer, les obédiences, souhaitant de suivre les ordres de la supérieure, et non pas de la faire céder à nos désirs et à nos plaintes; et en général, si on pratique ce que dit saint Paul[2] : *Tout ce que vous avez à faire, faites-le de tout votre cœur, comme ayant à en rendre compte à Dieu, et non pas aux hommes.*

Mes Filles, évitez l'oisiveté et les entretiens du monde : craignez les parloirs : où l'on se dissipe quand d'autres raisons que le devoir indispensable vous y conduisent. Dieu soit en vous et avec vous toutes.

Jeudi matin 1688.

LETTRE XXXIV.

A MADAME DE TANQUEUX.

Il lui envoie des règlements pour sa communauté.

J'ai revu les règlements; il n'y aura qu'à les faire mettre au net, prendre garde à l'orthographe, et en faire deux copies, dont l'une demeurera dans les archives de l'évêché. Ma sœur Cornuau vous témoignera combien j'en suis satisfait, et le soin avec lequel j'ai tout examiné. Je vous envoie aussi mon ordonnance, dont il faudra donner copie à M. le curé, aussi bien que des précédentes, tant de celles de feu monseigneur * d'heureuse mémoire, que de la mienne.

Vous, madame, et toutes les Sœurs verront par là combien je désire les favoriser et assurer; afin qu'elles puissent tranquillement vaquer avec vous, et sous votre conduite, au grand ouvrage de leur perfection, et de la parfaite glorification de Dieu en elles; en sorte qu'elles soient partout la bonne odeur de Jésus-Christ à la vie et à

[1] *Coloss.*, III. 22. — [2] *Ibid.*, 23.
* M. de Ligny, prédécesseur de Bossuet.

la mort. *Amen, amen.* Je vous prie de les assurer de mon affection, et de me croire, madame, avec une estime particulière, etc.

A Germigny, ce 5 mai 1689.

LETTRE XXXV.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur le père Gardeau, M. l'évêque d'Eli, et l'abbesse de Jouarre.

Je ne pouvois pas trouver, madame, une occasion plus favorable pour faire réponse à votre lettre, que celle du père Gardeau, curé de Saint-Etienne-du-Mont à Paris. Vous connoissez son mérite, et comme il est aussi bien persuadé du vôtre, votre entrevue ne peut être que très-agréable. Il n'y a nulle difficulté de faire entrer M. l'évêque d'Eli : c'est un homme dont je connois le rare mérite, et nous ne pouvons lui marquer assez de considération dans le diocèse. Je vous prie que le père Gardeau lui tienne compagnie : je voudrois bien pouvoir moi-même vous aider à faire les honneurs. J'espère vous voir lundi sans manquer, et il y a même beaucoup d'apparence que j'irai dîner à Farmoutiers.

Il ne faut pas oublier la permission de confesser que demande cette dame angloise pour ce Père anglois, autant de fois et autant de temps qu'elle le souhaitera. Pour madame de Jouarre, je n'ai point d'autre raison que celle ou de m'acquitter du devoir de ma conscience, ou de connoître avec certitude que je suis déchargé : cela se passera avec toutes sortes d'honnêtetés de ma part.

A Meaux, ce 24 juin 1689.

LETTRE XXXVI.

A MADAME DE TANQUEUX.

Sur la visite qu'il se proposoit de faire à La Ferté, et les communications des Sœurs avec les religieux de Rueil.

Je crois, madame, être obligé de vous dire que je ne pourrai aller à La Ferté-sous-Jouarre que vers la fin d'août. En attendant, je vous prie de dire à nos Sœurs qu'elles prient Dieu pour l'heureux succès de la visite, qui doit être un fondement du bonheur de la maison, par les principes de bonne conduite que je tâcherai d'y affermir.

Entre nous, et dans le dernier secret, il est nécessaire d'insinuer à nos Sœurs qu'elles ne doivent point aller à Rueil, ni recevoir dans la maison d'autres religieux que le Père prieur. Ce n'est rien qui regarde les Filles ; mais une précaution générale très-nécessaire, pour les raisons que je vous dirai. Je pars demain pour Soissons, et espère

être samedi à Meaux. Je suis, madame, de tout mon cœur, et avec l'estime que vous savez, etc.

A Germigny, ce 7 août 1689.

LETTRE XXXVII. — A LA MÊME.

Sur les constitutions de sa communauté; des avis donnés par le prélat, et la visite prochaine.

Je vous renvoie, madame les réglements et les constitutions approuvées de moi : il en faudra faire une copie qui demeure dans les archives de l'évêché.

Pour l'avis que je vous ai donné, vous ne devez pas croire que ce soit l'effet d'aucune plainte qu'on m'a faite de la maison ; mais une précaution causée par des connoissances que vous et vos Filles pourriez n'avoir pas. La visite sera remise au mois de septembre : je la veux faire avec loisir et attention. Je prie Dieu qu'il envoie son ange à la garde de M. votre fils, et qu'il écoute vos prières.

A Germigny, ce 25 août 1689.

LETTRE XXXVIII. — A LA MÊME.

Sur les changements qu'il a faits dans leurs constitutions.

J'ai reçu, madame, avec ma sœur Cornuau, les règles avec les constitutions. Les petites diversités qui étoient entre la copie et l'original, corrigé de ma main, sont venues, principalement sur les règles, de ce qu'on avoit pris un livre pour un autre. J'ai réformé toutes choses suivant que je l'avois agréé d'abord. L'article du curé est absolument nécessaire, et j'y ai mis les tempéraments qu'il faut. Au surplus, je ne veux pas lui donner plus d'autorité que ne portent mes règlements, ni qu'il se mêle plus avant des affaires de la maison, sans mon ordre exprès. J'ai trouvé, en relisant les constitutions, qu'on auroit pu éviter un si grand détail : il y a beaucoup de choses qu'il semble mieux de laisser à l'usage que de les écrire ; et quand on écrit tant, cela est cause qu'on ne relit point, ou qu'on relit précipitamment et par manière d'acquit. C'est pourquoi je croirois, en écrivant moins, qu'on donneroit lieu à plus penser : je m'en remets néanmoins à vous; car il n'y a là rien de mauvais. Que si vous jugez à propos de décharger quelque chose de l'écrit, il ne faudra que marquer les endroits qui seroient les moins nécessaires, et les plus aisés à suppléer par la pratique : encore, un coup, je remets le tout à votre prudence. J'espère que ma visite donnera la dernière forme à la maison, du moins pour le fond. Je suis, madame, de tout mon cœur, etc.

A Germigny, ce 30 août 1689.

LETTRE XXXIX. — A LA MÊME.

Sur son fils qui avoit été blessé ; et la manière dont elle devoit porter cet accident.

Je fus, madame, hier fort alarmé d'avoir vu, dans une lettre d'un de mes amis, que M. votre fils a été blessé : mes lettres d'aujourd'hui m'ont rassuré, en le mettant au rang de ceux qui sont blessés légèrement. Je le souhaite, et je vous prie de m'en faire écrire des nouvelles. Je prierai cependant Notre-Seigneur qu'il vous le conserve, et qu'il vous fasse la grâce de porter ce malheur en chrétienne : c'est tout dire, et vous savez bien que toutes les vertus sont renfermées dans ce nom. Souvenez-vous de la sainte Vierge, et de toutes ses dispositions, lorsqu'elle vit les blessures de ce cher et de ce divin Fils unique, qui étoit en même temps le Fils de Dieu comme le sien. Je vous mets de tout mon cœur entre ses mains maternelles, et je la prie de vous obtenir une imitation de sa résignation. Croyez, madame, que personne ne prend plus de part que moi à vos peines. Je suis de tout mon cœur, etc.

A Meaux, ce 31 août 1689.

LETTRE XL. — A LA MÊME.

Il lui promet de prier pour son fils.

J'entre, madame, dans toutes les peines que vous me marquez dans votre lettre; et dans ce sentiment je redoublerai les prières que je vous ai promises pour M. votre fils, afin que Dieu lui apprenne à faire sa volonté, et qu'il ait le même cœur pour son service que pour celui de son prince. Je serai, s'il plaît à Dieu, à La Ferté dans la semaine prochaine, pour y faire la visite de la maison. Je suis de tout mon cœur, etc.

A Meaux, dimanche 25 septembre 1689.

XLI.

EXTRAITS DE LETTRES

A LA SŒUR ANDRÉ, DE LA COMMUNAUTÉ DES FILLES CHARITABLES DE LA FERTÉ.

Sur la grâce de la visite épiscopale, les distractions, les aigreurs contre le prochain, la solitude, les austérités, les tentations et l'acte d'abandon.

Quand la paix sera dans la maison, Dieu y sera, et c'est de quoi je le prie. On voit, par expérience, que la grâce de la visite épiscopale est grande; mais il faut y être fidèle, autrement elle se perd; il faut joindre le soin du pasteur avec l'obéissance et la docilité du troupeau : c'est ce que j'espère. Tenez-y la main, ma Fille; et

pour vous, allez toujours dans votre voie. J'approuve votre conduite avec ma sœur Cornuau. Je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse ma sœur Chevry : la simplicité et la vérité doivent être son partage.

A Meaux, ce 3 novembre 1689.

Ce que vous me mandez de la communauté et de quelques Sœurs en particulier me réjouit. Il sera utile à la maison que je l'aie bien connue, s'il plaît à Dieu. Je n'ai rien à vous répondre présentement sur les messes. Je ne partirai pas de cette ville sans avoir vu ce qu'il y aura à faire pour la supériorité. Je salue nos chères Sœurs. Il faut tâcher dans les distractions qu'il n'y en ait point dans le cœur; et que l'amour, qui se sert de tout et même de ses foiblesses, demeure sans interruption.

A Paris, ce 17 janvier 1690.

Madame votre mère m'a écrit souvent qu'elle souhaitoit de me parler de son affaire. Je n'ai vu nulle utilité dans cette entrevue, parce qu'elle m'a toujours paru fort entêtée de sa prétention. Quand je verrai ouverture à quelque bien, je ne la négligerai pas; surtout après ce que vous me marquez du péril de son salut, qui en effet est fort grand, lorsqu'on s'emporte, comme elle fait, à dire des choses aigres contre le prochain, et qui, sans servir aux affaires, ne font que lui nuire. Je profiterai des choses que vous me faites connoître, pour en traiter où il faudra, et en chercher les remèdes.

Il faut tâcher de se faire quelques heures libres et seules, où l'on puisse converser avec Dieu : mais c'est ordinairement une tentation que de vouloir pousser à bout la solitude, puisqu'il y a si peu d'âmes qui puissent porter cet état. J'ai peine à rien décider sur les austérités, et je m'en rapporte volontiers à un confesseur discret, qui voit le fond et la suite : ainsi je n'accorde rien là-dessus.

Je ne vous dis rien sur le désir d'avoir le saint sacrement; vous savez ce que j'ai dit là-dessus. Ce seroit une tentation que cela se tournât en dégoût de votre vocation. Le diable se sert de tout pour nous détourner de Dieu et de notre vocation : servons-nous aussi de tout et même des privations pour nous y attacher...

Il entre beaucoup de tentation dans les peines de ma sœur André : il n'est pas besoin qu'elle me spécifie rien davantage; mais que plus l'obscurité est grande, plus elle marche en foi et en soumission; plus l'agitation est violente, plus elle s'abandonne à Dieu avec courage sans rien céder à la tentation, ni se laisser détourner de la vocation à laquelle Dieu a attaché son salut. Quand on fait ces actes d'abandon que je demande, je ne prétends pas qu'on doive sentir qu'on les fait, ni même qu'on le puisse savoir; mais qu'on fasse ce

que l'on peut dans le moment, en demandant pardon à Dieu de n'en pas faire davantage. C'est à l'espérance qu'elle se doit abandonner, plutôt qu'à la crainte.

A Paris, ce 26 janvier 1690.

LETTRE XLII.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur la visite que le Dauphin avoit rendue au prélat ; la mort de M. Pastel, son grand vicaire ; et son attachement pour ses Filles de Farmoutiers.

Il y a trop longtemps que je suis en ce pays, madame, sans y avoir de vos nouvelles. J'envoie en apprendre et vous dire des miennes.

Hier j'eus le bonheur d'avoir ici Monseigneur : il y arriva à cinq heures, et il voulut bien partir de Versailles de fort bonne heure, pour me donner plus de temps. Il est parti ce matin à sept heures, et me voilà bien honoré.

Vous aurez su la mort de M. Pastel : c'est un redoublement de soin pour moi. Quoique j'aie mis M. Phelippeaux à sa place, et qu'il soit très-capable de cet emploi, il faut quelque temps pour acquérir la croyance et l'expérience nécessaire à un si grand emploi. M. le curé de Douy m'a dit qu'on vous avoit envoyé son mémoire. Voyez, s'il vous plaît, madame, ce que vous avez à dire. Je salue de tout mon cœur madame d'Arminvilliers. J'espère vous voir bientôt, et je ne veux pas que Jouarre ait à reprocher à mes anciennes Filles qu'elles m'obligent à le négliger. Mais aussi comment négliger Farmoutiers! mon cœur y sera toujours.

A Germigny, ce 18 mai 1690.

LETTRE XLIII.

AUX FILLES CHARITABLES DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

Il répond à leur demande d'une supérieure; fixe les bornes de son autorité, et les exhorte à l'obéissance.

J'ai reçu, mes Filles, la lettre que vous m'avez écrite, pour me prier de vous donner comme supérieure ma sœur des Noyers, que les Sœurs de l'union nous ont donnée. Je consens à vos désirs ; et sans conséquence pour les autres élections, où j'observerai les formes prescrites par vos règlements ; je vous ordonne de lui obéir comme à votre supérieure. Je n'entends pas qu'elle change rien aux règlements et constitutions que j'ai approuvés, comme aussi n'en a-t-elle pas le dessein : s'il y a quelque chose à faire de conséquence, elle m'en rendra compte. J'espère vous voir dans le mois prochain. Les affaires de Jouarre m'arrêtent encore ici pour quelques jours : j'au-

rai une singulière consolation de trouver l'ordre et l'obéissance, qui est la source de l'union, bien établie. Je prie, mes Filles, Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 16 juillet 1690.

LETTRE XLIV.

A UNE RELIGIEUSE DE LA CONGRÉGATION A COULOMMIERS.

Sur quelques permissions ; sur le bonheur qu'elle avoit eu de concourir à la conversion d'une âme ; sur l'étude de Jésus-Christ ; et l'humilité.

Il y a longtemps, ma Fille, que je devrois avoir répondu à votre lettre. Vous avez dû entendre que j'accordois les permissions que vous me demandiez, puisque vous ne receviez point de défenses contraires ni de refus. C'est mon intention d'en user ainsi dans ces sortes de choses : il n'en seroit pas de même pour de plus importantes, où il faudroit attendre un ordre exprès.

Vous êtes bien heureuse d'avoir été choisie de Dieu pour concourir à la conversion d'une âme : priez-le qu'un reflux de grâce vous convertisse vous-même. C'est un bonheur d'avoir à souffrir des contradictions pour de tels sujets, et c'est là le sceau de la croix qui marque l'œuvre de Dieu.

Les conseils qu'on vous a donnés sur les résolutions de votre retraite sont très-saints : faites votre exercice le plus ordinaire de ces mots sacrés du *Pater : Fiat voluntas tua.* Goûtez Jésus-Christ, méditez-en nuit et jour les actions, les paroles et les souffrances ; tout y est esprit de vie. Songez bien à ce qu'il a dit : *Venez à moi* ; et surtout à ce qui suit : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.* Pour vous fonder dans l'humilité, qui est le grand remède, non-seulement contre l'enflure du cœur, mais encore contre la dissipation, pénétrez cette parole de saint Paul [1] : *Celui qui pense qu'il est quelque chose, quoiqu'il ne soit rien, se trompe lui-même.*

J'ai besoin de prendre ici un peu de repos, après quoi je songerai à vous aller voir, et j'en ai grand désir. Je suis fâché de la peine de ma sœur du Saint-Esprit : je lui ai offert tout le secours qu'elle pouvoit attendre de moi ; mais ni moi ni M. le grand vicaire n'avons pu, pour certaines raisons, nous rendre à Coulommiers pour cela ; et je me sens encore obligé, comme je viens de vous le dire, à prendre un peu de repos.

Ma sœur de Saint-Antoine pourra vous instruire de ce qui regarde les novices et votre lettre du 3. Vous pouvez communiquer par lettres avec la pensionnaire qui souhaite tant d'être au nombre

[1] *Gal.*, VI. 3.

des postulantes, et l'assurer de ma protection. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 7 septembre 1690.

P. S. Je vous permets le jeûne des samedis jusqu'à la visite.

LETTRE XLV.

A MADAME DE TANQUEUX.

Sur un règlement de visite, quelques-unes des Sœurs, et les confesseurs.

Voilà, madame, le règlement de visite pour votre chère maison : vous suppléerez à ce qui y manque, par votre prudence. J'ai grande espérance que Dieu y sera servi, pourvu qu'avec l'exercice de la charité, on y cultive l'esprit de silence et de recueillement.

Ma sœur André revient bien, et j'espère que Dieu lui continuera ses regards. Ma sœur Cornuau se réduit de plus en plus à l'obéissance. N'oubliez pas de dire à ma sœur Mabillon que je suis bien content d'elle, et que la première fois que j'irai à La Ferté, elle sera la première que j'écouterai en plein loisir.

Faites, s'il vous plaît, entendre aux confesseurs l'endroit qui les touche. Je ne vous dis que de petits mots, parce que Dieu vous dit le reste. Je prie Dieu qu'il vous bénisse et votre famille, qui m'est très-considérable et très-chère.

A Germigny, ce 14 octobre 1690.

LETTRE XLVI.

A LA SŒUR ANDRÉ.

Il lui donne d'excellents avis pour profiter de ses fautes, et s'avancer dans la vertu.

Dieu soit béni à jamais, ma Fille, Dieu soit béni à jamais pour les miséricordes qu'il commence à exercer envers vous! il vous rendra tout. Ce n'est pas à nous à songer à réparer le temps perdu : à notre égard il est irréparable; mais celui dont il est écrit [1] que *où le péché a abondé la grâce a surabondé*, peut non-seulement réparer tout le passé qu'on a perdu, mais encore le faire servir à notre perfection. Quant à nous, tout le moyen qui nous reste de profiter de nos égarements passés, c'est de nous en humilier souvent jusqu'au centre de la terre et jusqu'au néant : mais du fond de ce néant, et du fond même de ces ténèbres infernales où sont les âmes encore éloignées de Dieu, mais repentantes, il doit sortir un rayon de bonne confiance qui relève le courage et fasse marcher gaiement dans la voie de Dieu, sans se laisser accabler par ses péchés, ni enfouir par la tristesse de les avoir commis. Cette douleur doit nous

[1] *Rom.*, v. 20.

piquer jusqu'au vif, et non nous abattre, mais nous faire doubler le pas vers la vertu. Vivez entièrement séquestrée du monde et des affaires : vaquez à la seule affaire nécessaire, en simplicité et en silence.

Le vœu de ne jamais accepter la supériorité a dû être subordonné à celui de l'obéissance, et je ne l'accepte qu'à cette condition : mais mon esprit est de vous tenir fort soumise, fort intérieure, fort dans le silence, hors les emplois nécessaires. Domptez votre volonté, rompez-la en toutes rencontres, laissez-la rompre, fouler aux pieds et mettre en pièces à qui voudra : c'est votre ennemie, et il ne doit vous importer par quel coup elle périsse : c'est un serpent tortueux qui se glisse d'un côté pendant qu'on le chasse de l'autre; c'est ce serpent dont nous devons tous écraser la tête.

Ne vous informez pas si vous avez offensé Dieu, et combien, dans beaucoup d'états que vous me marquez; jetez tout à l'aveugle dans le sein immense de la divine bonté et dans le sang du Sauveur; il s'y peut noyer plus de péchés que vous n'en avez commis et pu commettre. Ne vous hâtez pas, pour cause, de faire des confessions générales, même depuis le temps que vous savez; je vous la ferai faire, s'il le faut; en attendant, vivez en repos, puisque vous avez pourvu à ce qui étoit nécessaire. Dieu est si bon, si bon encore un coup, si bon pour la dernière fois à ceux qui retournent à lui, qu'on n'ose presque le leur dire; de peur, pour ainsi parler, de relâcher les sentiments de la pénitence. Il est vrai que d'autre part il est jaloux, attentif à tout, sévère observateur de nos moindres démarches : il faut le servir en crainte, et se réjouir devant lui avec tremblement, comme chantoit le Psalmiste [1] : mais si la consolation et la joie de l'esprit veut dominer, laissez-la faire. Jésus est toujours Jésus : je le prie qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 14 octobre 1690.

LETTRE XLVII.

A MADAME DE TANQUEUX.

Il lui donne des avis sur la conduite des Filles charitables de La Ferté, dont elle étoit la Mère.

Ma sœur André m'a écrit, et je vous puis dire, madame, que loin qu'elle ait aucune peine de la saisie que nous avions résolue, elle me prie de vous obliger à la faire faire comme on en étoit convenu, et au surplus à ne lui plus parler du tout de ces affaires, qui renouvellent ses tentations et ses peines toutes les fois qu'elle est obligée à y songer. Elle me demande cela, autant qu'il me paroît, de

[1] *Ps.* II. 11.

fort bonne foi. Je ne vous dissimulerai point qu'elle ne me paroisse peinée d'une lettre qu'elle craignoit que vous ne vissiez, d'elle à sa sœur, et d'autres papiers de confiance qu'on lui envoyoit : je suis bien persuadé que vous aurez tout fait avec votre prudence ordinaire. La grande affaire est de leur trouver une supérieure : la maison n'ira qu'à demi, tant que cette conduite lui manquera. Je suis bien résolu de m'appliquer à remédier à ce mal : jusqu'à ce que cela soit, il nous faudra supporter beaucoup de choses, et n'exiger pas la perfection toute entière d'une communauté qui n'est pas encore tout à fait formée. Cependant ce qui doit vous consoler c'est, madame, que vous trouveriez très-difficilement des Filles particulières mieux disposées que celles-là. Ainsi il faut attendre le moment, et ne les pas tant presser sur certaines choses de la dernière régularité, qu'elles ne peuvent pas encore porter. Je finis, madame, en vous assurant que je suis avec toute l'estime et la confiance possible, etc.

A Germigny, ce 29 octobre 1690.

LETTRE XLVIII.

A LA SŒUR ANDRÉ.

Il lui fait sentir les dangers qu'elle a courus, et l'exhorte à être fidèle à sa vocation.

Je souhaite fort, ma Fille, qu'on ne vous parle jamais des affaires qui renouvellent vos peines, et j'écris sur cela ce que je crois nécessaire à madame de Tanqueux. Je lui parle aussi des autres parties de votre lettre, et surtout de la peine que vous avez touchant celles que vous envoyez à votre sœur. Au surplus, prenez bien garde à la fidélité que Dieu vous demande, et souvenez-vous des inconvénients où vous avez pensé tomber, où vous étiez tombée en partie : mais Dieu vous a soutenue et rappelée sur ce penchant. Epanchez donc votre cœur en actions de grâces envers son infinie bonté, et soyez attentive à sa volonté, à l'ordre de sa providence, et à votre vocation, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis. Je pourvoirai toujours, autant que je pourrai, à vos peines, et je tâcherai de les prévenir. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 29 octobre 1690.

LETTRE XLIX.

A LA SŒUR CHEVRY, FILLE CHARITABLE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

Sur la manière de résister à la tentation ; certaines vues qui se présentoient à elle dans l'oraison ; la nécessité de combattre la tristesse ; et les désirs dont Dieu ne veut pas l'accomplissement.

Vous faites bien, ma Fille, de laisser passer avec indifférence les peines que vous m'avez expliquées : la tentation a gagné ce qu'elle

vouloit quand on s'en embarrasse, et qu'on se détourne de la voie où Dieu nous appelle.

Il n'y a rien de suspect dans la voie de l'oraison à laquelle vous êtes attirée, ou plutôt dans laquelle vous êtes jetée. Ce qu'il y auroit à craindre seroit d'adhérer à ces vues des âmes privées de Dieu, si elles sont particulières; car il y auroit du péril d'être jetée par là dans des jugements trompeurs, et préjudiciables au prochain et à la gloire de Dieu : mais ces vues venant comme par force et par nécessité, il n'y a qu'à les laisser passer. Il ne faut pas se laisser plonger dans les tristesses accablantes qui en résultent; mais il y faut apporter une certaine résistance, douce pourtant, quoique forte, et toujours soumise à l'ordre de Dieu. La règle dans ces occasions est de résister doucement, en cette sorte, à ce qui peut jeter dans l'accablement ou dans le danger : que si on y est jeté par une force supérieure et inévitable, il n'y a qu'à se laisser aller, avec une ferme confiance que Dieu qui y pousse d'un côté saura soutenir de l'autre, et que tout aura sa juste mesure. Suivez donc cette lumière intérieure qui vous guide, et priez celui qui vous l'envoie de vous conduire intérieurement et secrètement dans les pas les plus ténébreux.

Dieu donne souvent des désirs dont il ne veut pas donner l'accomplissement. Cette vérité est constante : il montre des voies de perfection qu'il ne veut pas toujours qu'on suive : il a ses raisons pour cela. Les âmes sont exercées par ces vues et par ces désirs; cependant Dieu se réserve son secret.

Il y a beaucoup d'apparence que ces désirs et ces vues d'être religieuse sont de ce genre; j'ose presque vous en assurer : mais néanmoins, pour écouter Dieu, j'entrerai volontiers avec vous plus à fond sur cette matière. Tout ce qu'il faut éviter en cette occasion, c'est l'agitation et l'inquiétude : car partout où Dieu a un dessein, la tentation en a un autre; et si elle ne peut jeter les âmes dans des infidélités grossières et manifestes, elle tâche de les jeter dans le trouble; afin de resserrer le cœur, et d'en dissiper les désirs, qui doivent tous être réunis au seul nécessaire. Ecoutez donc cette parole du Sauveur : *Marthe, Marthe, très-inquiète, il n'y a qu'une seule chose qui soit nécessaire : Marie a choisi la meilleure part.*

Cette lettre a été écrite à Meaux; mais vous la recevrez de Jouarre, où vous pouvez m'écrire dimanche, lundi, et mardi jusqu'à deux heures. Tout à vous en Notre-Seigneur.

A Meaux, ce 4 novembre 1690.

LETTRE L. — A LA MÊME.

Il lui témoigne beaucoup de bonté pour résoudre ses difficultés.

Il n'y a pas eu moyen, ma Fille, de vous parler à Jouarre, ni même de vous y voir, dans le mauvais temps qu'il faisoit : je vous donnerai volontiers une paisible et une longue audience sur la difficulté et les désirs dont vous me parlez. Ce ne pourra être que dans l'Avent, puisque je pars samedi, pour aller faire un tour à Paris, s'il plaît à Dieu. Il n'y a rien qui presse sur cette affaire, surtout Dieu vous faisant la grâce d'attendre sans inquiétude la déclaration de sa volonté. Si vous trouvez à propos de m'écrire sur ce sujet, vous le pouvez ; mais il est bien pénible de s'expliquer par écrit suffisamment sur des choses de cette nature. Faites ce que Dieu vous inspirera : s'il vous donne le mouvement de m'écrire, j'espère qu'en même temps il me donnera la grâce de vous bien entendre. Je n'ai garde de rien dire de tout ceci.

A Meaux, ce 7 novembre 1690.

LETTRE LI.

A LA SOEUR ANDRÉ.

Sur le vœu de pauvreté qu'elle avoit fait, et les dispositions où elle devoit entrer.

Soyez donc pauvre à jamais comme Jésus-Christ ; j'y consens, ma Fille, et j'en accepte le vœu. Ne craignez jamais ni de m'écrire, ni de me parler : je prendrai le temps convenable pour vous répondre, ou plutôt pour écouter Dieu, qui vous répondra en moi. Dites souvent sans rien dire, dans cet intime silence et secret de l'âme : *Tirez-moi, nous courrons après l'odeur de vos parfums* ; et encore : *Venez, Seigneur Jésus, venez* : c'est la parole que l'Esprit dit dans l'épouse, selon le témoignage de saint Jean. Laissez les affaires du monde, et répétez souvent aux pieds de Jésus ce que Jésus dit de Marie étant à ses pieds : *Il n'y a qu'une seule chose qui soit nécessaire*. Fondez-vous en douleur, fondez-vous en larmes, arrosez les pieds de Jésus, et mêlez-y la consolation avec la tristesse. Ce composé est le doux parfum des pieds du Sauveur : essuyez-les de vos cheveux, sacrifiez-lui tous les désirs inutiles. Vous ferez la confession que vous souhaitiez, quand Dieu le permettra. Puisse Jésus vous dire encore : *Plusieurs péchés lui seront remis, parce qu'elle a beaucoup aimé*. Vous voyez bien que j'ai reçu votre lettre. Cachez-vous en Dieu avec Jésus-Christ ; entendez cette parole. Dieu soit avec vous.

A Meaux, ce 10 novembre 1690.

LETTRE LII.

A MADAME DE SAINT-ÉTIENNE, RELIGIEUSE URSULINE DE MEAUX.

Il lui marque comment elle doit conduire ses novices; et l'exhorte à la mort spirituelle.

Le compte que vous me rendez, ma Fille, de la disposition de vos prétendantes et de vos novices m'a donné beaucoup de consolation. Menez-les efficacement et doucement par la voie de l'obéissance, dont le fruit principal est de tenir l'âme en repos dans une parfaite conformité au gouvernement établi par les supérieurs.

Je suis bien aise qu'on sache profiter de la sage conduite de M. le grand vicaire. L'obligation de me suivre ne le distraira guère du diocèse, où je suis toujours en esprit, et d'où je ne m'absente que le moins que je puis selon le corps : ainsi il n'y a point à douter que je ne le conserve à votre sainte communauté pour supérieur.

Pour vous, ma Fille, je n'ai à vous proposer que cette mort spirituelle, qui, vous rendant semblable à ce mystérieux grain de froment dont la chute jusqu'au tombeau a été le salut du genre humain, vous rendra en vous-même féconde en vertus, et féconde à engendrer en Notre-Seigneur un nouveau peuple pour la sainte maison où vous êtes. Il faut tomber, il faut mourir, il faut être humble et renoncer à soi-même, non-seulement jusqu'à s'oublier, mais encore jusqu'à se haïr; car sans cela on ne peut aimer comme il faut celui qui veut avoir tout notre cœur. Je le prie, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 19 mai 1691.

LETTRE LIII.

AUX RELIGIEUSES DE LA CONGRÉGATION, A COULOMMIERS.

Sur les cas où le confesseur peut priver les religieuses de la communion; et les règles qu'elles doivent suivre dans la fréquentation de ce sacrement : qu'elles ne doivent point faire de ce qui se passe dans le tribunal la matière de leurs conversations.

Plusieurs de vous, mes Filles, m'ont demandé la permission de communier plus ou moins que ne portent vos constitutions. D'autres m'ont fait quelques plaintes de ce que M. votre confesseur les privoit des communions extraordinaires que la Mère supérieure leur permettoit, et les obligeoit à prendre sa permission expresse. Il n'est pas possible, mes Filles, que j'entre dans les raisons particulières de priver de la communion, ou d'y admettre. Ainsi, sans faire réponse sur ce sujet aux lettres particulières, je vous donnerai des règles que chacune pourra s'appliquer facilement.

Pour cela il faut distinguer le cas d'indignité, qui est l'état de

péché mortel, où l'on mange sa condamnation, où l'on ne discerne pas le corps du Seigneur, où enfin on s'en rend coupable ; d'avec les autres cas où sans cette indignité on peut être privé de la communion, ou s'en priver soi-même.

Je n'ai rien à vous dire sur le cas d'indignité : tout le monde sait qu'en ce cas on ne peut approcher de la sainte table sans l'absolution du prêtre. Si l'on doutoit qu'un péché fût mortel ou véniel, il faudroit encore recourir à lui, parce qu'il est préposé pour discerner la lèpre d'avec la lèpre, et se reposer sur son avis.

Pour venir maintenant aux autres cas où cette indignité ne se trouve pas, le confesseur ne peut refuser la communion à celles qu'il a absoutes ; mais il peut la différer quelque peu de temps, s'il trouve qu'on ne s'y soit pas assez préparé.

Je n'approuverois pas régulièrement qu'on usât dans les grandes fêtes de cette sorte de délai, à cause du scandale ; et parce que, absolument parlant, la disposition essentiellement requise se trouve dans ceux qui, étant sincèrement convertis, et suffisamment purifiés par la pénitence, sont hors du péché mortel par l'absolution.

Pour venir maintenant au cas de fréquenter plus ou moins la communion en état de grâce, il est certain que le confesseur étant, comme prêtre, le dispensateur établi de Dieu pour l'administration des sacrements, c'est principalement par son avis qu'il se faut régler, et ne point multiplier les communions, contre sa défense, au delà des jours marqués par les constitutions.

Il peut même, pour de bonnes raisons, diminuer aux particulières les communions ordinaires, selon l'exigence des cas, et pour exciter davantage l'appétit de cette viande céleste en la différant : mais, à moins de fortes raisons, cela doit être rare : parce que les constitutions ayant pour ainsi dire arbitré le temps qu'on peut communier en religion, communément il s'en faut tenir à cette règle.

Le confesseur peut aussi imposer pour pénitence la privation de certaines communions plus fréquentes, s'il connoît par expérience que les âmes soient retenues du péché par la crainte d'être privées du don céleste, et qu'ensuite elles y reviennent avec une nouvelle ferveur.

Il paroît, mes Filles, par toutes ces choses, qui ne souffrent aucun doute, qu'on ne doit point communier contre la défense du confesseur. S'il abusoit de cette défense, et qu'il privât trop longtemps ou trop souvent des communions ordinaires celles qu'il auroit reçues à l'absolution, on s'en pourroit plaindre à l'évêque, qui est préposé pour donner, tant au confesseur qu'aux pénitentes, les règles qu'il faut suivre. Pour ce qui regarde le détail, on voit bien que le secret

de la confession ne permet pas à l'évêque d'y entrer, et qu'il doit seulement instruire le confesseur, en cas qu'il eût des maximes qui tendissent à éloigner trop légèrement de la fréquentation des sacrements, non-seulement les religieuses, que leur vocation met en état d'en approcher plus souvent, mais encore le reste des fidèles.

Quand il n'y a point de défense du côté du confesseur, on est libre de demander à la Mère des communions de dévotion ; et il n'est nullement nécessaire de demander pour cela le consentement du confesseur, puisque d'un côté il ne s'agit que de la liberté naturelle que Dieu donne à ses enfants ; et que de l'autre la constitution suppose que la supérieure connoît assez ses religieuses, pour juger s'il est à propos de leur accorder ou refuser des communions extraordinaires. Elle peut aussi priver des communions ordinaires celles qu'elle jugera à propos, pour punir certaines désobéissances ou certaines dissensions entre les Sœurs, et enfin les autres fautes qui auront mal édifié la communauté.

Il faut sur toutes choses que le confesseur et la supérieure agissent avec concert, et conviennent des maximes de conduite dont ils useront envers les Sœurs pour les porter à la perfection de leur état, et déraciner leurs défauts et imperfections.

Je ne parle point des cas auxquels le confesseur peut suspendre l'absolution, même pour des péchés véniels, dont on ne prend aucun soin de se corriger ; parce qu'encore que le péché véniel ne rende pas les communions indignes ni sacriléges, c'est la pratique ordinaire des Sœurs de s'abstenir par révérence de la communion, lorsque l'absolution leur a été différée.

Veilà, mes Filles, les règles que vous devez suivre, et la conciliation de vos constitutions avec l'autorité des confesseurs. Il ne faut rien craindre en suivant les constitutions, parce qu'elles ont été approuvées par les évêques.

Il ne me reste qu'à renouveler les défenses que j'ai faites si souvent de se juger les unes les autres sur le délai ou la fréquence des communions, et de faire la matière des conversations de ce qui se passe dans le tribunal, qui doit être enveloppé dans un mystérieux secret, par respect pour un sacrement où le secret est si nécessaire, et pour ne point exposer le jugement prononcé par le prêtre, qui est celui de Jésus-Christ même, à la censure des Sœurs, qui ne peut être que téméraire ; puisque même le confesseur ne peut point rendre raison de ce qu'il fait, et ne la doit qu'à Dieu seul.

Au surplus, mes chères Filles, vivez en paix, ne laissez point troubler votre repos par celles qui semblent mettre la perfection à communier, sans se mettre en peine de profiter de la communion :

car je suis obligé de vous dire, et je le dis en gémissant, que celles qui crient le plus haut qu'on les excommunie, sont souvent les plus imparfaites, les plus immortifiées, les moins régulières. Ne faites pas ainsi, mes Filles; et qu'on voie croître en vous, avec le désir de la communion, celui de mortifier vos passions et de vous avancer à la perfection de votre état.

Croyez-moi tout à vous, mes chères Filles, dans le saint amour de Notre-Seigneur. Je vous verrai sans manquer, s'il plaît à Dieu, au premier temps de loisir, et je réglerai en vous écoutant, autant qu'il sera possible, ce que je ne puis régler à présent qu'en général, mais toutefois suffisamment pour mettre fin à vos peines, si vous apportez un esprit de paix à la lecture de cette lettre, et que vous en pesiez les paroles.

A Germigny, ce 26 juin 1691.

LETTRE LIV.

A MADAME DE TANQUEUX.

Sur l'établissement de madame de Beauvau dans la supériorité de la maison des Filles charitables de La Ferté.

Je vous envoie, madame, la minute de l'acte d'établissement de madame de Beauvau, vous priant de faire remplir de son nom et du nombre des chapitres et articles des constitutions le blanc que j'ai fait laisser : aussitôt je renverrai l'acte signé et scellé, pour être gardé dans vos archives.

Au reste, il y a beaucoup à louer Dieu de nous avoir envoyé madame de Beauvau, sous laquelle, et par votre sainte et parfaite correspondance, la piété fleurit et la grâce fructifie dans notre chère maison.

Je n'ai pas encore bien examiné les livres des Sœurs, et je le ferai, s'il plaît à Dieu, au premier jour : en gros, je n'y vois rien de suspect; mais comme je n'ai fait que parcourir le mémoire, il faut attendre une dernière résolution après un examen exact. S'il y a quelque règlement pressant à faire, je vous prie de me le mander; sinon il faudra remettre la visite que je ferai dans le mois d'août, s'il plaît à Dieu. Cette lettre vous sera commune avec madame de Beauvau; et il ne me reste qu'à vous assurer l'une et l'autre de mon estime et de ma confiance. Je suis, madame, comme vous savez, etc.

A Germigny, ce 1er juillet 1691.

LETTRE LV.

AUX SŒURS CHARITABLES DE LA COMMUNAUTÉ DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

Sur l'établissement de madame de Beauvau, pour leur supérieure, et les avantages qu'il se promettoit de son gouvernement.

Je vous envoie, mes Filles, l'acte d'établissement de madame de Beauvau pour votre supérieure, mis en bonne forme. J'ai sujet de rendre grâces à Dieu du choix qu'il m'a inspiré; puisque la paix, le bon ordre et le service de Dieu, avec le soin d'acquérir la perfection chrétienne, s'augmente visiblement dans votre maison, depuis qu'elle en a pris en main la conduite. Vous savez que mon intention est que vous conserviez toujours à madame de Tanqueux, votre chère Mère, le respect et la reconnoissance que vous lui devez en cette qualité: j'en ai dit ce qui convenoit dans l'acte que vous recevez, et autant que la brièveté de ces sortes d'actes le pouvoit souffrir. Je vous dirai en même temps qu'ayant appris qu'on reparloit de la sœur Saint-Mars, je me suis très-bien souvenu qu'elle m'avoit elle-même demandé de se retirer de la maison, et que je l'avois accordé pour le bien commun; en sorte qu'il ne reste plus qu'à procéder à la résolution du contrat, à quoi je consens. Au surplus, mes chères Filles, croissez en humilité et en douceur, et vivez en paix; c'est le bien que je vous souhaite.

A Germigny, ce 1er août 1691.

ACTE D'ÉTABLISSEMENT

DE MADAME DE BEAUVEAU.

Pour supérieure dans la communauté des Sœurs charitables de La Ferté-sous-Jouarre.

Nous, évêque de Meaux, désirant pourvoir autant qu'en nous est à l'avancement de nos chères Filles les Filles charitables de Sainte-Anne de La Ferté-sous-Jouarre; ce que nous avons toujours cru dépendre de l'établissement d'une supérieure actuellement résidente avec elles, qui leur fît observer les règles et constitutions que nous leur avons données, et les unît ensemble plus étroitement sous le doux joug de l'obéissance : bien informés d'ailleurs de la piété, discrétion et capacité de notre chère Fille en Jésus-Christ, dame Marie de Beauvau, nous l'avons appelée en cette maison; et après avoir ouï la dame de Tanqueux, ci-devant par nous préposée à la conduite de cette maison, établie et soutenue par ses soins, laquelle nous auroit déclaré que les soins qu'elle doit à sa famille ne lui permettoient pas de vaquer autant qu'elle désireroit au bien spirituel et temporel

de ladite maison de Sainte-Anne, et nous a requis pour ce sujet d'y établir ladite dame de Beauvau, qu'elle juge la plus capable d'y accomplir l'œuvre et la volonté de Dieu : ouïes aussi en particulier nosdites Filles de la communauté de Sainte-Anne, avons ladite dame de Beauvau ordonné et établi, l'ordonnons et l'établissons pour supérieure de cette communauté, tant qu'il nous plaira ; lui enjoignons par l'autorité du Saint-Esprit, qui nous a établi évêque pour régir l'Eglise de Dieu, de leur faire exactement observer lesdites règles et constitutions, sans y rien changer ni altérer que de notre permission et ordre exprès ; et à elles de lui obéir comme à leur légitime supérieure, établie de notre autorité, sans préjudice de l'élection que nous avons accordée à nosdites Filles et communauté, par le chapitre XX, articles 53, 54 et 55 de leursdit es constitutions, et pareillement sans préjudice des honneurs et préséances, que ladite dame de Beauvau et nosdites Filles nous ont requis vouloir conserver à ladite dame de Tanqueux ; ce que nous aurions accordé, à la commune satisfaction de ladite communauté. Donné à La Ferté-sous-Jouarre, en visite, le vendredi huitième jour de juin 1691.

LVI.

EXTRAITS DE DIFFÉRENTES LETTRES

A MADAME DE TANQUEUX.

Sur les peines du chapelain ; la nouvelle supérieure et ses heureux commencements ; la sollicitude du prélat pour la communauté, et ses sentiments pour madame de Tanqueux.

Comme je ne doute pas que la peine de M. de Fortia ne soit venue ou ne vienne jusqu'à nos Sœurs, je vous prie, madame, de leur dire que l'humilité de ce saint prêtre a cédé à mes raisons et à mes prières : aidez-moi, madame, à l'en remercier.

A Meaux, ce 10 novembre 1691.

Je me réjouis, madame, de l'heureuse arrivée de madame de Beauvau. J'ai divers engagements qui ne me permettent pas de l'aller installer jusqu'à jeudi ; mais ce sera ce jour-là sans manquer, et je tâcherai d'arriver de bonne heure à La Ferté, après avoir néanmoins dîné ici.

A Germigny, ce 1er juin 1691.

Je me réjouis avec vous, madame, des heureux commencements de notre nouvelle supérieure : je ne doute point que ce ne soit Dieu qui nous l'ait adressée. Elle vous communiquera ce que je lui mande sur les communions.

A Meaux, ce 17 juin 1691.

Je suis bien persuadé que vous serez toujours la mère de vos Filles de La Ferté-sous-Jouarre, et une bonne mère ; et je serois bien fâché que cela fût autrement. Rien ne peut altérer l'affection que j'ai pour cette communauté : j'espère y aller bientôt, et avoir l'honneur de vous y voir.

A Germigny, ce 29 septembre 1692.

M. l'abbé de Fortia me paroît assez content de la disposition de la visite : quand vous la serez, je le serai aussi. C'est toujours sur vos bontés que je compte pour ce qui touche cette communauté, dont j'espère toujours beaucoup, et que je favoriserai de tout mon pouvoir : je souhaite principalement d'y voir l'obéissance bien rétablie.

A Germigny, ce 8 novembre 1692.

Je suis fâché, madame, d'être si près de vous, sans avoir la consolation de vous aller voir et la chère communauté ; les affaires de deçà m'en empêchent : pour vous, j'espère vous voir à Paris. Il faut que vous m'appreniez l'état où vous laisserez la communauté, et le profit qu'on y fait de la supérieure que vous lui avez procurée : il faudra aussi me dire comment elle s'y prend dans le gouvernement, s'il y a à l'avertir de quelque chose, et comment. Au fond, tout roule sur vous, et sur la confiance que j'ai à votre prudence et à votre bonté maternelle pour la maison. J'écris à madame de Beauvau que s'il y a quelque chose à me dire de plus pressé, elle m'envoie quelqu'une des Sœurs avec ma sœur Cornuau, que je mande ici. Je suis à vous, madame, comme vous savez, et avec toute l'estime possible.

A Jouarre, mardi matin.

LETTRE LVII.

A MADAME D'ÉPERNON, PRIEURE DES CARMÉLITES DU FAUBOURG SAINT-JACQUES, A PARIS.

Sur la mort et les vertus de la mère de Bellefonds, ancienne prieure de ce monastère.

Nous ne la verrons donc plus cette chère Mère ; nous n'entendrons plus de sa bouche ces paroles que la charité, que la douceur, que la foi, que la prudence dictoient toutes, et rendoient si dignes d'être écoutées ! C'étoit cette personne sensée qui croyoit à la loi de Dieu, et à qui la loi étoit fidèle : la prudence étoit sa compagne, et la sagesse étoit sa sœur ; la joie du Saint-Esprit ne la quittoit pas ; sa balance étoit toujours juste et ses jugements toujours droits. On ne s'égaroit point en suivant ses conseils ; ils étoient précédés par ses exemples. Sa mort a été tranquille comme sa vie, et elle s'est réjouie au dernier jour. Je vous rends grâces du souvenir que vous avez eu de moi en cette triste occasion. J'assiste avec vous en esprit aux prières et aux sacrifices qui se feront pour cette âme bénie de Dieu et

des hommes. Je me joins aux pieuses larmes que vous versez sur son tombeau, et je prends part aux consolations que la foi vous inspire.

Sur la fin de septembre 1691.

LETTRE LVIII.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur l'établissement du chant dans le service divin.

J'avoue, madame, que j'aurai beaucoup de joie de toutes les mesures que vous pourrez prendre pour rétablir à Farmoutiers la beauté du chant, qui est la seule chose qui manque au service, tout plein d'ailleurs de piété.

A Meaux, ce 9 décembre 1691.

LETTRE LIX.

A UNE COMMUNAUTÉ DE RELIGIEUSES.

Sur la communion.

Mes Filles, j'ai invité M. votre confesseur à venir ici, par le désir que j'avois de conférer avec lui du progrès spirituel de la communauté. Le compte qu'il m'en a rendu me donne beaucoup de sujets de louer Dieu ; et il me paroît qu'à l'extérieur il n'y a plus rien à désirer, sinon que toutes se rendent à l'ordre commun ; ce qui est même déjà accompli dans la plupart. Je vois quelques difficultés sur la communion : mais d'abord il n'y a nul doute que les prêtres étant par leur caractère les dispensateurs des sacrements, le confesseur, qui est le prêtre de la maison, ne puisse ordonner la communion ou la suspendre. Lequel des deux qu'il ait fait, une religieuse qui s'adresse à la Mère le lui doit auparavant déclarer ; et comme elle ne la peut accorder au préjudice de la défense du confesseur, elle ne la peut refuser au préjudice de son commandement, si ce n'est qu'il fût arrivé depuis la confession quelque chose qui y obligeât, ou que le cas qui donneroit lieu au refus de la supérieure fût si grief, qu'elle eût sujet de présumer que la religieuse ne l'auroit pas exposé au confesseur. En ce cas, elle devra lui en parler, et céder à son autorité, se réservant d'avertir les supérieurs majeurs, si la chose étoit d'une assez grande importance pour cela. Il faut grièvement châtier une religieuse qui s'adresseroit à la Mère, sans lui dire l'ordre qu'elle auroit reçu du confesseur ; ou au confesseur, sans lui dire celui qu'elle pourroit avoir reçu de la Mère. Il en doit être de même pour les novices à l'égard de leur maîtresse ; et je me suis expliqué avec M. le confesseur de ce qu'il peut y avoir ici de particulier à observer : c'est qu'on doit leur accorder peu de communions extraordinaires,

et que leur maîtresse étant appliquée à les observer de plus près, le confesseur doit avoir plus d'égard aux ordres qu'elle donnera, et ne les contrarier jamais; mais toujours inspirer à la novice l'humilité et l'obéissance envers sa maîtresse, sauf à remontrer secrètement à la maîtresse elle-même ce qu'il trouvera convenable; auquel cas la maîtresse doit céder.

Au surplus, il n'y a nul doute que le confesseur ne puisse ordonner des communions extraordinaires, non point tant à mon avis par pénitence, ce qui me paroît peu convenable à la perfection d'un sacrement si désirable; mais par des raisons particulières du bien spirituel des âmes, dont le confesseur est le juge. Pour la communion journalière, il est vrai que c'est l'objet des vœux de l'Eglise dans le concile de Trente, et un des fruits de la demande que nous faisons dans l'Oraison dominicale, en demandant notre pain de tous les jours : mais en même temps il est certain que ce n'est pas une grâce qu'il faille rendre commune dans l'état où sont les choses, même dans les communautés les plus réglées; et il n'en faut venir là qu'après de longues précautions et préparations, et lorsqu'on voit que la chose tourne si manifestement à l'édification commune, qu'il y a sujet de croire que Dieu en sera loué. Comme il faut être sobre sur ce point, il faut d'autre part combattre celles qui mettent la perfection à se priver de la communion d'elles-mêmes, ou à chercher des directeurs qui les en privent sans des raisons suffisantes; puisqu'au contraire il est certain que c'est un des plus grands sujets de gémissement qu'une âme chrétienne puisse avoir, et que se priver de la communion sans en même temps se mettre en peine de se rendre digne d'une communion fréquente, c'est une illusion grossière, comme je vous l'ai dit souvent.

Voilà les maximes de M. votre confesseur comme les miennes; et si on en a pensé autre chose, on ne l'aura pas entendu. Je suis obligé de vous dire aussi que lui ayant fait expliquer ses sentiments sur les dispositions nécessaires au sacrement de pénitence, et en particulier sur les péchés d'habitude et les occasions prochaines, je l'ai trouvé dans les sentiments communs et droits que j'ai établis dans mon Catéchisme; de quoi il a fallu vous avertir, parce qu'on n'avoit pas bien entendu ses sentiments sur ce sujet-là.

Il reste encore à vous dire que, loin de croire que les contraventions aux règles et constitutions ne puissent pas être matière de confession, il est d'avis au contraire, avec tous les docteurs, qu'elles le sont ordinairement, à raison du scandale, ou du mépris, ou de la négligence tendante au mépris qui les accompagne : ainsi, tous les obstacles qu'on pouvoit trouver au profit que vous tirerez de sa ca-

pacité et de ses instructions étant levés, il reste que vous jouissiez des lumières que Dieu lui donne, et du zèle qu'il lui inspire pour votre perfection.

Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 29 mars 1692.

LETTRE LX.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur la mort de son père.

Il n'y a, madame, que les saints jours qui m'empêchent d'aller mêler mes douleurs avec les vôtres, et offrir à Dieu vos larmes. Toute la France regrette M. votre père, et on ne se lasse non plus de louer sa belle vie et sa belle mort, que lui à faire paroître dans une carrière si glorieuse tout ce qu'on pouvoit attendre de rares vertus d'une sagesse aussi consommée que la sienne. J'ai des raisons particulières de le regretter, par les extrêmes bontés dont il m'a toujours honoré : vous le savez, madame ; et vous savez que quand je ne le regretterois pas au dernier point, je serois touché de sa perte jusqu'au vif pour l'amour de vous.

A Meaux, ce 2 avril 1692.

LETTRE LXI.

A MADAME D'ARMINVILLIERS, RELIGIEUSE A FARMOUTIERS, ET SŒUR DE L'ABBESSE.

Sur le même sujet.

Dieu vous donne une terrible occasion, madame, de lui offrir durant ces saints jours un grand et douloureux sacrifice. Je le prie qu'il vous soutienne de ses grâces, et de faire que la profonde blessure d'un cœur aussi tendre que le vôtre vous donne la part que vous souhaitez de prendre à la croix et aux plaies de Jésus-Christ. Je ressens, madame, votre juste affliction, et je conserverai une éternelle vénération pour un homme qui a terminé la plus belle vie, et la vieillesse la plus révérée qui fût jamais, par la mort la plus chrétienne et la plus sainte.

A Meaux, ce 2 avril 1692.

LETTRE LXII.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur les qualités d'un bon confesseur, et quelques livres de l'abbé de la Trappe.

Je me sers, madame, de la commodité de M. le Chantre et de M. Baubé, pour vous remercier de toute votre amitié, et vous renvoyer la lettre de madame des Clairets. Vous m'avez fait grand plaisir

de m'en faire part. Que nous serions heureux, si nous pouvions trouver cet unique confesseur qui sût prendre l'ascendant qu'il faut sur les esprits, pour les porter à la perfection chrétienne! Elle a raison d'admirer le dernier livre de M. l'abbé de la Trappe, et de dire que le vrai moine, c'est-à-dire le parfait chrétien, y est caractérisé d'une manière incomparable. Si jamais elle vous envoie les exhortations dont elle vous parle, je vous aurai une extrême obligation de me les communiquer.

Je serai ravi d'apprendre de vos nouvelles par ces messieurs, et rien ne me peut jamais être plus agréable. Je voudrois bien pouvoir imiter M. de la Trappe, et vous aider à sanctifier de plus en plus la sainte maison de Farmoutiers. Je salue de tout mon cœur madame votre sœur.

A Meaux, ce 7 mai 1692.

LETTRE LXIII.

A LA SŒUR ANDRÉ.

Il lui parle des raisons qui pouvoient permettre de la dispenser de ses vœux ; et lui donne des avis pour sa conduite.

Les dispenses que vous demandez, ma Fille, n'ont aucune difficulté; parce que tous vos vœux, à la réserve de celui de la chasteté perpétuelle, dont aussi vous ne voulez point être déchargée, sont absolument remis à ma discrétion, et ont eu leur rapport à l'état où vous étiez dans notre maison. Ainsi monseigneur de Troyes peut vous dispenser ou vous faire dispenser de tous ces vœux, sans les commuer en quoi que ce soit : et cette lettre vous donne tout pouvoir de vous en faire elever par qui il voudra. Le vœu d'obéissance que vous m'avez fait ne peut pas plus subsister que les autres, parce qu'il étoit relatif à votre stabilité dans la maison, qui n'a été que conditionnelle; et je n'aurois accepté aucun de ces vœux, sans la réserve que je me faisois de vous en dispenser toutes fois et quantes que je le trouverois à propos. Le vœu de pauvreté, le vœu de renoncement à toute liaison avec vos parents, avoit le même rapport et la même condition, aussi bien que celui d'obéissance aux supérieurs et supérieures, et aux règlements et constitutions de la maison. Si la divine Providence permet que vous retourniez dans ce diocèse, et qu'il soit utile que vous rentriez dans l'obéissance que vous m'avez vouée, pour vous déterminer davantage à la perfection de la vocation où vous étiez, nous pourrons faire alors ce qui sera le plus agréable à Dieu.

Demeurez donc, ma Fille, entièrement libre : aimez le silence et la retraite : ne vous attachez à aucune créature, et qu'aucune créa-

ture ne s'attache à vous : vivez dans un esprit d'humilité et de pauvreté. Ne faites jamais de vœu que de la manière de ceux que j'ai reçus, dont il ne puisse vous rester aucun scrupule; car il faut éviter ces angoisses intérieures qui empêchent qu'on ne dilate son cœur par la confiance envers Dieu. N'oubliez pas l'oraison, et faites-la sans trop vous gêner. Il y a tout sujet de croire que la vie contrainte d'une communauté ne convient pas à votre santé. Souvenez-vous de moi dans vos prières, et croyez que je vous offrirai de bon cœur à Dieu. Je salue de tout mon cœur M. André : vous êtes heureuse de l'avoir trouvé. Tout à vous, ma Fille, en la charité de Notre-Seigneur.

A Meaux, ce 27 mai 1692.

LETTRE LXIV.

A UNE RELIGIEUSE.

Sur son caractère de hauteur; la manière dont elle s'étoit exprimée sur une Sœur, et la dispense d'un point de la règle.

J'ai retrouvé, ma Fille, parmi mes papiers, votre lettre du 22 juillet, que je craignois d'avoir laissée à Paris : elle étoit dans un portefeuille que je n'avois pas encore bien visité. Quand il me viendra quelque chose sur l'endroit de saint Matthieu que vous me marquez, je vous en ferai part avec joie. Vous faites bien de le choisir pour votre directeur; vous avez en effet bien besoin de cette douceur et de cette humilité de Jésus-Christ. Vous ne sauriez vous trop dompter sur cela : vous faites bien de le faire principalement à l'égard de la personne dont je vous ai parlé et de ses nièces, et je suis bien aise de ce que vous me mandez là-dessus. J'ai toujours un peu sur le cœur ce que vous me dites sur celle que vous avez appelée d'un nom expressément défendu par l'Evangile : vous ne m'en paroissez pas assez touchée. Plus les personnes sont infirmes, plus on est obligé de les ménager. Je ne vous dis pas ceci pour vous donner du scrupule du passé, sur quoi vous m'avez dit que vous aviez fait votre devoir; encore moins pour vous obliger à me dire des raisons, car cela ne sert de rien : mais pour vous rendre plus attentive sur vous-même et sur vos paroles : ce que je fais de moi-même, sans que personne m'ait parlé de vous, et par le soin particulier que votre confiance m'oblige à prendre de votre âme.

J'ai déjà répondu que je voulois bien dispenser ces deux religieuses de la discipline, supposé que leur confesseur jugeât qu'elle pût leur nuire en l'état où elles sont; mais que je ne pouvois entrer dans ce détail, encore moins changer, pour des cas ou sentiments de particulières, ce qui est établi par une coutume universelle. Vous

leur pouvez lire cet article, et leur en laisser prendre un extrait si elles veulent.

Domptez-vous, n'écoutez aucune excuse qui flatte votre hauteur; aplanissez les voies, si vous voulez que le Seigneur vienne à vous. Je le prie d'être avec vous à jamais.

A Germigny, ce 10 août 1692.

LETTRE LXV.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur des prières publiques où l'on devoit porter la châsse de saint Fiacre.

Nous devons, madame, commencer samedi des prières publiques, où l'on descendra la châsse de saint Fiacre, pour la porter en procession générale dimanche après vêpres. On fera une octave solennelle: tous les jours on viendra en procession à la cathédrale. Je voudrois bien faire quelque chose d'approchant pour sainte Fare, et faire moi-même l'ouverture de la cérémonie : mais avant que de rien déclarer, je vous prie, madame, de me mander ce qui aura pu être fait en cas pareils, et ce que vous croyez qu'on pourra faire avec les communautés et paroisses du voisinage. J'attends cela de votre piété, et suis, madame, comme vous savez, très-parfaitement à vous.

Il faudra laisser passer la dévotion de la cathédrale; après cela nous prendrons le temps qui sera plus convenable aux uns et aux autres.

A Meaux, ce 29 mai 1693.

LXVI.

EXTRAITS DE PLUSIEURS LETTRES

A MADAME DE TANQUEUX.

Sur l'union projetée de la communauté des Filles charitables de La Ferté, avec celles de madame de Miramion.

J'apprends, madame, en arrivant ici, que vous êtes à La Ferté, et que madame de Miramion doit venir bientôt. J'espère que vous me donnerez part de son arrivée, et me marquerez ce qu'elle et vous souhaiterez que je fasse pour l'affaire de l'union, à laquelle je concourrai de tout mon pouvoir. Je me rendrai à La Ferté quand vous le jugerez nécessaire, et je vous prie d'inviter madame de Miramion de passer à Germigny auparavant, pour disposer toutes choses.

Ma sœur Cornuau vous aura mandé, selon l'ordre qu'elle en avoit de moi, la permission que je lui ai donnée de faire une retraite à Jouarre. L'exemple de ma sœur Crespoil lui a inspiré cette pensée, à laquelle je n'ai pas cru devoir m'opposer. Du reste, vous êtes mai-

tresse de la mander quand il vous plaira : elle vous rendra, comme elle doit, toute obéissance.

A Meaux, ce 27 juin 1693.

Vous aurez su, madame, de madame de Miramion, qu'elle a été ici ce matin en allant à La Ferté-sous-Jouarre. Je ne vous répéterai pas ce que nous nous sommes dit l'un à l'autre, puisque vous le saurez d'elle; et je vous dirai seulement que j'ai été fort content de ses projets. Elle ne paroît pas disposée à conclure d'abord; mais seulement après que nos chères Filles auront passé quelques mois l'une après l'autre à sa communauté de Paris. Exhortez-les à se conformer à ses intentions. Je ne vous dis rien de ma sœur Cornuau. Prescrivez-lui ce qu'elle aura à faire; elle vous obéira.

J'ai reçu une lettre de mademoiselle de Crose, qui se plaint que nous entrions dans une nouvelle union, au préjudice de celle que nous avions faite avec elle. Je me souviens de quelque chose, mais non pas de tout : ainsi je n'ai point encore fait de réponse. Il me semble que cette union n'a été suivie d'aucun effet. J'approuverai ce que vous ferez avec madame de Miramion; et si vous jugez nécessaire que je fasse un tour à La Ferté avant qu'elle en parte, je le ferai : mais je trouve qu'il sera meilleur que vous arrêtiez ensemble toutes choses.

Voici apparemment le moment d'accomplir l'œuvre que Dieu a commencée par vous. Donnez-vous à lui, afin qu'il vous inspire ce qui sera le plus avantageux à sa gloire.

A Germigny, ce 5 août 1693.

J'apprends, madame, avec déplaisir, que madame de Beauvau, qui m'avoit comme promis qu'elle ne quitteroit la maison que pour la remettre entre les mains de madame de Miramion, n'avoit pu exécuter ce projet, et que ses affaires l'avoient obligée de venir à Paris. J'ai peur que son départ ne cause quelque dérangement parmi nos Filles. Je vous prie de me mander ce que vous croyez qu'il y ait à faire; à quoi je ne puis aussi bien pourvoir, qu'étant instruit de l'état où l'on en est avec madame de Miramion. Pressez-là, madame, si elle ne peut aller selon son premier dessein, d'envoyer quelque personne de confiance. Je vous prie, madame, de dire à M. Ledieu ce qui regarde ces affaires, afin qu'il vienne ici m'en rendre compte. Je suis, comme vous savez, avec toute la confiance possible, etc.

A Versailles, mardi soir.

LETTRE LXVII.

AUX SŒURS DE LA COMMUNAUTÉ DE SAINTE ANNE, A LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

Sur l'union de cette communauté à la congrégation établie par madame de Miramion.

Mes Filles, je me réjouis avec vous de la charité que madame de Miramion va témoigner à votre communauté, en la visitant elle-même, et en disposant les choses à cette union tant désirée. Je la crois très-nécessaire pour soutenir l'œuvre que Dieu a commencée en vous : tout se fera parfaitement bien, et avec une commune satisfaction. Faites de votre côté, mes Filles, ce qu'il faudra pour cela, et conformez-vous aux bons sentiments de madame de Tanqueux. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 5 août 1693.

LETTRE LXVIII.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur le refus qu'il avoit fait de permettre à madame la duchesse de Choiseul l'entrée de son monastère.

Vous voulez bien, madame, que j'aie l'honneur de vous dire que madame la duchesse de Choiseul ayant souhaité une permission d'entrer chez vous, je n'ai pas trouvé à propos de l'accorder. Je vous dirai entre nous que madame de La Vallière la carmélite m'a prié d'en user ainsi; et vous pouvez, madame, après cela mettre tout sur moi. Je dispose mes affaires à vous aller voir le plus tôt qu'il sera possible, et je sens que je me le promets comme quelque chose de bon, depuis bien du temps.

A Germigny, ce 29 septembre 1693.

LETTRE LXIX.

A UNE RELIGIEUSE.

Sur la nécessité de travailler à amortir ses vivacités; un vœu qu'elle vouloit faire, et la douceur et l'humilité envers ses Sœurs.

Je loue, ma Fille, le désir que vous avez de vous vaincre à quelque prix que ce soit. Vous n'êtes pas de caractère à être chef de parti : mais comme vos vivacités y donnent lieu, il faut les amortir jusqu'à la dernière étincelle.

J'approuve fort le désir de faire en tout la volonté de Dieu; mais le vœu pourroit causer beaucoup d'embarras. Vous ferez bien d'aller au confesseur, je lui donnerai les ordres qu'il faut : mais comme votre obéissance ne doit pas dépendre de ses dispositions, souffrez

tout pour vous conformer à l'ordre commun; prévenez ces personnes en toute douceur et humilité, et tâchez de les gagner, quoi qu'il vous en coûte. Ne dites jamais, J'ai fait ce que j'ai pu; car c'est chercher sa propre justification; mais, Je ferai ce que je pourrai et tout ce que je croirai utile pour ramener les esprits à la paix. Ne songez à vous justifier qu'aux yeux de Dieu, qui voit le fond des cœurs, et qui vous jugera selon les règles de l'Evangile que je vous ai expliquées. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Coulommiers, ce 20 novembre 1693.

LETTRE LXX.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur le caractère des grands couvents; et sur l'opposition de quelques religieuses à son ordonnance, concernant l'entrée des séculières dans le monastère.

Si vos malades savent profiter, madame, du remède que je leur ai présenté, leur santé est indubitable. Il est à souhaiter qu'elles aient vivement senti la piqûre, et que l'orgueil crève et s'exhale par là : mais je ne les crois pas assez heureuses pour cela. N'oubliez rien cependant pour les ramener : mais je pense qu'il leur sera bon d'être un peu laissées à elles-mêmes, pour leur donner le loisir de revenir de leur propre mouvement : après tout il en faudra venir à leur faire garder l'ordonnance. Leur erreur et celle des autres sur les grands couvents est pitoyable : le caractère des grands couvents est d'être fermes dans les observances, par un esprit ancien qui s'y soutient par l'antiquité même, et auquel on est porté à revenir. Je vous renvoie l'ordonnance, avec les petites additions que vous avez souhaitées : vous n'avez qu'à renvoyer à moi pour les dispenses; je ne crois pas qu'on ose m'en demander.

Vous pouvez faire entrer madame de Roquepine et madame de Maupertuis à l'ordinaire : elles entreront aisément dans l'esprit de l'ordonnance, et il importe qu'on voie que vous y veillez, pour ôter tout prétexte à celles qui en cherchent. Chargez-moi de tout ce que vous voudrez, je suis fait pour tout porter.

M. Fouquet, par humilité, a eu un peu de peine à se rendre : il a cédé par obéissance, et je lui ai fait regarder votre nomination comme un ouvrage du Saint-Esprit : c'est un très-saint prêtre.

Je garderai quelques jours votre ordonnance : je vous verrai assurément, s'il plaît à Dieu, quand j'irai à Crecy. Ma Sœur vous assure de ses respects, vous êtes présentement sa seule abbesse, après la perte qu'elle vient de faire de madame de Notre-Dame de Soissons.

A Meaux, ce 1er décembre 1693.

P. S. Je crois qu'on se moque avec la distinction des collations; et, pour donner l'exemple, dès à présent je me prive du café.

LETTRE LXXI. — A LA MÊME.

Sur des religieuses rebelles à ses ordonnances : il exhorte l'abbesse à prendre les moyens de les faire rentrer dans leur devoir.

Je crois, madame, comme vous que dans l'occasion de la maladie vous ne pouvez refuser l'entrée et la demeure au dedans à madame de La Vallière ni à madame de Choiseul. Je souhaite à vos malades de meilleurs conseils, ce seroit la guérison de leur vrai mal : l'humiliation leur est bonne; si elles pouvoient revenir de bonne foi, il leur faudroit l'huile et le baume.

M. Dubois ne vous fait-il point de réponse? Les plaintes volent assurément beaucoup contre moi; mais il étoit nécessaire de marquer à la communauté que les rebelles ne sont soutenues par aucun endroit. C'est, madame, M. Morin le médécin qui m'a rendu votre lettre; et il me fait souvenir qu'une des choses par où vous pouvez le plus gagner votre communauté, c'est en leur donnant le secours d'un médecin dans les maladies. Elles trouvent M. Morin fort éloigné : si Saint-Victor n'étoit pas un peu ami du vin, il seroit bon de l'appeler quelquefois : on dit pourtant qu'il se corrige, et il m'a paru fort sobre à Coulommiers, pendant que j'y ai été.

A Meaux, ce 2 décembre 1693.

LETTRE LXXII. — A LA MÊME.

Sur différentes affaires concernant l'abbaye de Farmoutiers.

Je ne croyois rien de plus certain, madame, que mon voyage à Farmoutiers, et je me faisois même un honneur de vous mener votre visiteur : il n'y a pas eu moyen, quoique j'aie été à Crecy; et les affaires, plutôt que le mauvais temps, m'ont rappelé ici.

Je suis bien aise qu'on entre en raison sur le sujet de madame de Saint-Louis. Je n'ai jamais douté de M. Dubois : quant à moi, vous jugez bien que je n'étois pas en peine de ce qui me touche. Vous avez parlé dignement à madame Saint-Bernard : mesdames de Luynes ont fait ce qu'elles pouvoient pour l'apaiser, et plus même que je n'eusse voulu. Quand on m'a entretenu de cette affaire à Jouarre, j'ai répondu en trois mots que les choses en étoient venues à un point, que c'eût été autoriser la désobéissance que de la dissimuler dans une visite qui arrivoit dans ce temps-là même.

M. Fouquet, dont on se plaint sans le connoître, est assurément un des plus saints prêtres, des plus sages et des plus modérés qu'on

puisse voir. Vous pouvez, madame, essayer, pour la confession, de ce prêtre dont vous me parlez.

Madame de La Vallière la carmélite me mande que madame la marquise de La Vallière pourra bien aller voir mademoiselle sa fille, qu'elle me fait encore fort malade : en tout cas, vous ne pouvez lui refuser l'entrée.

Je ne doute point, madame, que cherchant Dieu et la pureté de la règle, comme vous faites, vous ne receviez de grands secours : je me joindrai de tout mon cœur à vous pour les demander.

Je tarderai le moins que je pourrai à vous aller voir.

Ce 23 décembre 1693.

LETTRE LXXIII. — A LA MÊME.

Sur l'entrée dans le monastère aux vêtures et professions, et l'esprit de raillerie.

Je vous plains, madame, d'avoir à essuyer l'embarras que vous causera mademoiselle de La Vallière, si elle contraint madame la princesse de Conti à en venir à la violence. Elle y est entièrement résolue; et si cette demoiselle ne se laisse vaincre à la raison, il en faudra nécessairement venir à la force. Ce sera un grand point à délibérer entre nous, savoir, s'il faudra permettre les entrées des pères et des mères ou autres proches parents aux vêtures et professions. En attendant que nous nous soyons bien résolus sur ce point, vous pourrez recevoir à cette occasion qui il vous plaira.

J'espère vous voir dans les premières semaines du carême. Je prie Dieu sans cesse qu'il vous comble de ses grâces : elles vous sont bien nécessaires pour détruire cet esprit de raillerie que madame Saint-Bernard excite dans votre maison : c'est le pire de tous les esprits, et il faudra plus que toutes choses chercher les moyens de le déraciner.

A Paris, ce 15 février 1694.

LETTRE LXXIV. — A LA MÊME.

Sur la sortie de madame de La Vieuville, et la vertu de l'abbesse.

Enfin, madame, ce sera moi qui frapperai le dernier coup, et qui vous arracherai madame de La Vieuville : ma consolation est qu'elle fait la volonté de Dieu, qu'elle a cherchée. J'espère que sa retraite, loin de nuire à votre maison, y donnera peut-être des vues plus approchantes des vôtres ; et si ce n'est d'abord, ce sera, s'il plaît à Dieu, avec le temps. Je ne puis cependant assez louer, ni votre bon cœur, ni la soumission que vous avez aux ordres de Dieu : votre vertu et votre modération sont en cela d'un grand exemple.

J'irai vers la Pentecôte prendre part à votre douleur, et vous con-

soler. Nous ferons, si vous l'avez agréable, les cérémonies du baptême de mademoiselle votre nièce le mardi ou le mercredi, et je serai avec vous tout le temps que je pourrai. Si le jour de la Trinité étoit plus commode, j'arrangerois mes affaires pour cela; et je m'avise que ce seroit ce qui me contraindroit le moins, à cause de l'ordination. Je ne vous parle point de mademoiselle de Pons, que madame de Notre-Dame a retenue.

A Germigny, ce 5 mai 1694.

LETTRE LXXV. — A LA MÊME.

Sur le dessein qu'il avoit de rendre son séjour à Farmoutiers profitable au public.

Comme je serai, s'il plaît à Dieu, à Farmoutiers le samedi de la Trinité, pour y faire en ce saint jour les cérémonies du baptême de mademoiselle votre nièce, il sera, madame, agréable à Dieu et aux hommes que le public profite de mon séjour, et que nous fassions, si vous l'avez agréable, la descente de la châsse de sainte Fare, avec une procession solennelle. Je ne manquerai pas d'envoyer les mandements nécessaires pour cela; et comme il faudra quelque temps pour disposer les choses, je vous prie de trouver bon que je suppose votre agrément.

J'ai nouvelle de l'arrivée de madame de La Vieuville à la Trappe. Mademoiselle de Pons partit hier pour aller aux Clairets, dans un équipage que lui donne madame sa mère.

A Paris, ce 26 mai 1694.

LETTRE LXXVI. — A LA MÊME.

Sur les moyens à prendre pour débarrasser la maison d'une religieuse qui avoit un très-mauvais esprit.

J'ai, madame, entretenu M. de Louville, et il me paroît que tout se dispose à consentir à la retraite, pour un temps, de madame de Saint-Bernard. On la propose pour deux ans : il faut l'accepter pour cela; parce qu'après nous ne manquerons pas de raisons pour proroger l'obédience. Je lui dis qu'elle comptoit sur deux cents livres de pension de sa famille, et qu'il faudroit tâcher de porter le monastère à faire le reste. Il répliqua que c'étoit bien peu, de ne faire à Farmoutiers que cent livres pour une fille qui avoit apporté huit mille livres. Je ne poussai pas plus avant. Afin de vous tout dire en une fois, elle propose le monastère de Mondenis, où est mademoiselle Nisard, en s'expliquant bien fortement que ce n'est pas pour l'amour d'elle, mais pour la facilité qu'elle a trouvée du côté de madame de Richelieu. Régulièrement il faudroit un monastère de même observance : mais comme on seroit longtemps à en chercher, je

ne m'éloignerois pas de celui-là : je le puis permettre à cause des infirmités de madame de Saint-Bernard, ne s'agissant de le faire que pour un temps. Notre véritable motif, qui est de nous défaire au plus tôt d'un esprit très-dangereux, est très-légitime. Je n'ai pourtant voulu m'engager à rien sans savoir votre sentiment : ainsi je ne m'explique de rien qu'en général dans la lettre que j'écris à madame de Saint-Bernard. Vous lui pourrez dire ce que vous voudrez sur ce que j'ai l'honneur de vous écrire. Je pourrai recevoir de vos nouvelles à Meaux, où je serai lundi, s'il plaît à Dieu, pour dîner.

A Versailles, ce 30 juillet 1694.

LETTRE LXXVII.

A MADAME DE LA VIEUVILLE, RELIGIEUSE DE FARMOUTIERS.

Sur mademoiselle de Pons; le père Touron; et les grâces que Dieu accordoit à la conduite de l'abbesse.

Je vous suis, madame, très-obligé de la bonté que vous avez de me donner de vos nouvelles et de celles de mademoiselle de Pons. Vous verrez, par la lettre ci-jointe que je vous prie de lui rendre, que j'assisterai en esprit au commencement de son sacrifice. On ne peut assez louer sa circonspection à considérer ce qu'elle alloit faire, ni sa fidélité à l'exécuter, quand elle a vu par une première épreuve les marques de l'appel de Dieu. Le père Touron est un digne prédicateur, et je n'ai qu'à me réjouir qu'il soit échu en partage à cette chère cousine, pour lui annoncer les voies de Dieu. Il n'y a qu'à louer Dieu en toutes manières des grâces qu'il donne à la conduite de votre sainte abbesse. Madame d'Ablois paroît toujours si déterminée à vous suivre, que je ne pense plus à la retenir, et que je commence à trouver son épreuve suffisante. Je prie Dieu, madame, qu'il bénisse vos intentions et les siennes, et je vous prie de vous assurer pour tout le reste de mes jours d'une entière fidélité à me souvenir de vous devant Dieu.

A Germigny, ce 27 octobre 1694.

LETTRE LXXVIII.

A MADAME DE BERINGHEN.

Sur les intentions de la reine d'Angleterre à l'égard d'une demoiselle qui étoit à Farmoutiers, et la peine qu'il avoit au sujet du confesseur d'une religieuse.

J'ai, madame, fait connoître vos sentiments, qui sont aussi les miens, à la reine d'Angleterre, qui vous demande encore un mois tout au plus pour prendre le temps de se dégager en quelque manière que ce soit de la demoiselle.

Si madame de Saint-Bernard vouloit sérieusement se donner à Dieu, elle choisiroit un confesseur plus vigoureux qu'un vieillard de cent ans, qui n'a pas assez de fermeté pour conduire sa famille, et réprimer les brutaux emportements d'un neveu qu'il a fait curé. Le curé de Dammartin nous accommoderoit mieux; ou enfin quelqu'un qui sût un peu prendre d'autorité, et lui faire connoître le mal de l'esprit railleur qui la possède.

Vous savez, madame, combien je suis à vous.

A Paris, ce 15 janvier 1695.

P. S. Depuis tout ceci écrit, j'ai cru qu'il seroit bon d'écrire ce que vous verrez à madame de Saint-Bernard.

LETTRE LXXIX. — A LA MÊME.

Sur un confesseur qu'il refuse à une religieuse, le jugeant incapable.

Je vous avoue, madame, que j'ai beaucoup de peine à remettre la conscience de madame de Saint-Bernard à ce vieillard; et c'est parce que je ne puis me déterminer à cela, que j'ai tant tardé à faire réponse. Où va-t-on chercher ce bon homme pour lui faire une confession générale? Je ne puis, madame, y consentir, et je vous prie qu'on me demande tout autre confesseur. Je n'ai pu encore voir la reine d'Angleterre : ce sera avant mon retour, et je la déterminerai absolument à vous défaire de cette Fille.

Madame d'Ablois n'a rien à demander à son abbesse, si ce n'est quand elle accomplira son grand dessein.

Je salue madame d'Arminvilliers de tout mon cœur.

A Versailles, ce 2 mars 1695.

LETTRE LXXX. — A LA MÊME.

Sur le même sujet.

Je vous prie encore, madame, de faire tout votre possible pour faire choisir un autre confesseur à madame de Saint-Bernard. Il n'y a qu'un seul cas qui puisse mettre ma conscience en repos sur cela; c'est, madame, si l'on ne pouvoit absolument en venir à bout; auquel cas il vaudroit mieux se confesser à ce bon homme, que de ne se confesser point du tout; et je vous envoie une permission dont je vous prie de n'user qu'en cas que vous ne puissiez faire autrement; car en vérité il nous faut une autre tête que celle-là.

A Versailles, ce 2 mars 1695.

LETTRE LXXXI. — A LA MÊME.

Sur les prétendues prérogatives des septièmes garçons.

Vous voulez bien, madame, que j'aie l'honneur de vous dire que je ne me suis jamais mêlé de ces septièmes garçons, que pour les empêcher de tromper le monde, en exerçant leur prétendue prérogative, qui n'a aucun fondement. Le roi ne touche plus de ces sortes de gens que dans le cas qu'il touche les autres, c'est-à-dire, dans le cas des écrouelles. Ainsi tournez, madame, la charité que vous avez pour ce jeune homme, qui paroît un fort bon enfant, au soin de le consoler, et de le rendre capable de renoncer à une prétention qui n'est que superstition.

Je n'ai aucune réponse de ma sœur de Saint-Bernard sur la lettre où je lui représentois fort sincèrement et fort charitablement, et je puis dire paternellement, ses besoins. Voici pourtant les jours salutaires et les temps de propitiation.

A Meaux, ce 27 mars 1695.

LETTRE LXXXII. — A LA MÊME.

Sur une mission, et l'entrée des personnes séculières dans le monastère.

Le père de Riberolles vous sera, madame, un bon témoin du déplaisir où je suis de m'en retourner d'un lieu si proche de vous, sans avoir l'honneur de vous voir : il vous en fera mes justes et nécessaires excuses.

M. le curé est venu ici me représenter, de la part des habitants, que la mission que nous avions résolu de leur donner incontinent après la Toussaint, leur sera plus utile durant le carême; et j'ai cédé à leurs désirs. Ainsi je remettrai à ce temps la visite que je vous dois, et je vous promets aussi de la faire plus longue : je trouverai même, s'il plaît à Dieu, le loisir de vous voir auparavant, et je vous assure de n'en perdre aucun. Je trouve partout des marques de vos bontés et de celles de madame d'Arminvilliers, dont madame de Sainte-Avoye m'a fait les très-obligeantes recommandations. Nous allons donner une supérieure à ce monastère, et je prie Dieu que ce soit lui-même qui la choisisse.

Je vous envoie la permission d'entrer pour madame de Besmana. Cette lettre vue de vous lui suffira pour cela : c'est pourquoi je vous l'envoie toute ouverte. Cette dame me pardonnera si j'accorde trop tard ce que je voudrois pouvoir n'accorder jamais à qui que ce soit. Ce me seroit une grande consolation de voir la maison de sainte Fare redevenir sous votre gouvernement, selon vos souhaits, inaccessible comme elle devroit être aux personnes séculières, même

pieuses et modestes. Je ne puis m'empêcher pourtant, malgré la généralité de cette expression, d'y faire secrètement quelques exceptions, et surtout en faveur d'une personne aussi exemplaire et aussi retirée que madame de Caumartin.

A Coulommiers, ce 27 octobre 1695.

LETTRE LXXXIII. — A LA MÊME.

Sur le jubilé, le nouvel abbé de la Trappe, et les affaires qu'on prétendoit que le prélat avoit à Rome.

Je me rends, madame, à toutes les raisons que M. le curé me mande, et que vous approuvez, de remettre le jubilé à la quinzaine de Pâques à Farmoutiers, et dans les lieux du voisinage qui sont à portée de profiter de la mission ; et je mande à M. le curé de le faire savoir à sa paroisse, comme je vous prie, madame, de le déclarer à votre sainte communauté.

L'abbaye de la Trappe ne perdra rien à la mort de dom Zozime, puisque le roi a nommé dom Armand *, qui a été vingt ans et plus carme déchaux, professeur en philosophie et en théologie dans son ordre à Meaux ; prieur dans son ordre plusieurs fois, et dans le fond un excellent homme.

Tout le monde veut que j'aie des affaires à Rome, et il ne tient pas à certains moines qu'on ne le croie dans tout le royaume : cependant je n'en ai aucune, ni petite ni grande ; et le voyage de mon neveu n'est qu'un voyage comme celui de cent autres jeunes abbés, résolu il y avoit déjà longtemps, et déterminé en ce temps par l'occasion du passage de M. le cardinal Cavallerini sur les galères du grand-duc. On n'a pas seulement parlé à Rome de l'affaire de Rebais, et M. le cardinal de Janson me le mande positivement : cependant on n'en veut rien croire, et je vous supplie, madame, de n'en pas douter. Ce n'est pas à vous que je voudrois donner du galimatias ; mais il n'y a rien, rien du tout, vous le pouvez croire. Le nonce même n'a rien trouvé à redire dans mon procédé : il s'est expliqué hautement sur la bulle du bénédictin de Rebais, comme d'une chose surprise. Si on savoit le soin que je prends de vous expliquer tout cela, on croiroit qu'il y a quelque chose : à tout autre qu'à vous je ne répondrois qu'en riant ; mais à vous, il faut vous mettre l'esprit en repos, puisque votre bonté vous fait prendre tant d'intérêt à ce qui nous touche.

Je me réjouis d'avoir l'honneur et la consolation de vous voir.

A Paris, ce 19 mars 1696.

* Ce dom Armand est le fameux père François Gervaise, né à Paris en 1660 ; d'abord carme déchaussé, puis religieux, et enfin abbé de la Trappe. Il donna sa démission en 1698, et mourut exilé à l'abbaye de Reclus, au diocèse de Troyes, le 21 septembre 1751.

LETTRE LXXXIV. — A LA MÊME.

Sur la bonne réception faite à Rome à son neveu.

Vous voulez bien, madame, qu'en vous demandant de vos nouvelles je vous en dise des nôtres. Vous serez bien aise d'apprendre que mon neveu a eu l'honneur de baiser les pieds au Pape, et que sa Sainteté a témoigné toute sorte de bonté pour lui et pour moi : ce que je suis bien aise de faire savoir à des amis tels que vous, principalement à cause des bruits impertinents que les moines ont fait courir, que j'étois très-mal avec Rome. Tout le contraire paroît par la réception qu'on lui fait dans toute cette cour, et il n'y a pas eu seulement le moindre nuage.

Le curé de Douy dit que son affaire, mise en compromis entre mes mains, demeure indécise par le défaut de la ratification des religieuses, qui en effet est nécessaire.

Ce 25 juin 1696.

LETTRE LXXXV. — A LA MÊME.

Sur la permission de sortir du monastère, que demandoit une religieuse.

J'ai reçu ici, madame, par les mains de M. Morin, la lettre que vous m'aviez annoncée par celle que j'ai reçue à Paris. Je vous dirai franchement que je trouve le sujet de la sortie fort léger, pour aller voir le médecin de Chaudrez. S'il falloit, à tous les nouveaux, ou médecins, ou charlatans qui s'élèvent, faire sortir les religieuses, la conséquence en seroit trop grande. On peut exposer le mal, et recevoir les avis nécessaires sur cet exposé. Quant à l'inspection de la personne, c'est là un de ces soulagements d'imagination, auxquels on renonce quand on s'est consacré à Dieu. Je suis à vous, madame, comme vous savez.

A Meaux, ce 21 septembre 1696.

LETTRE LXXXVI. — A LA MÊME.

Il consent avec peine à la sortie de la religieuse, et l'exhorte à ne point faire usage de sa permission.

J'ai été à Mantes, à deux lieues du médecin de Chaudrez, et résolu, madame, d'y aller moi-même le consulter pour notre religieuse, si je n'eusse appris que pour aucune considération il n'écoutoit aucune consultation, et vouloit voir la personne ; ce qui m'a enfin fait résoudre, par une indulgence peut-être excessive, d'accorder le congé à cette religieuse et à la compagne que vous voudrez lui donner, plutôt pour la satisfaire, que par aucune espérance de soulagement ; cet homme étant incapable, autant que j'en puis ju-

ger, de lui en donner aucun. Je lui conseille donc de renoncer, pour l'amour de Dieu, à cette frivole satisfaction : si elle ne peut s'y résoudre, déterminez-lui vous-même, si vous l'avez agréable, un terme fort court; et prions Dieu tous ensemble qu'il ne m'impute pas ma facilité à péché. J'espère être lundi à la Trappe, et quatre jours après aux Clairets. Je prie Dieu, madame, qu'il soit avec vous.

Cette lettre servira d'obédience avec la vôtre à madame de Sainte-Menoux et à sa compagne.

A la Rosse, près Evreux, ce 6 octobre 1696.

LETTRE LXXXVII. — A LA MÊME.

Sur les raisons qu'elle avoit alléguées pour différer la cérémonie de sa bénédiction.

Je vous supplie, madame, que nous ne changions rien du tout au temps que nous avons arrêté pour votre bénédiction. Ma conscience ne me permet pas de reculer davantage; et je vous avoue que je fus un peu étonné du délai que vous me proposâtes. La raison tirée de la grille me parut si légère, que naturellement tout autre que moi l'auroit prise pour un prétexte. D'autres croiroient que vous ne faites pas l'état que vous devez d'une si sainte et si nécessaire cérémonie, ou même que vous reculez à faire la profession d'obéissance. Pour moi, je vous connois trop pour adhérer à ces pensées, qui pourtant ne peuvent pas ne point passer dans l'esprit.

Pour le sermon de mademoiselle votre nièce, vous savez bien que nous avions arrêté le père de La Pause, pour joindre ensemble l'une et l'autre cérémonie. Mais de cela, madame, vous en serez la maîtresse, et je serai de ma part très-aise de vous contenter sur le père de La Ferté. Je ne vous oblige à aucune célébrité, mais seulement à ce que l'Eglise commande. Pardonnez-moi, madame, si je vous dis si franchement toutes choses; croyez que c'est un effet de ma sincère amitié. Je serai samedi à Meaux, où j'attendrai de vos nouvelles : je m'attends à un oui formel; car pour moi il n'y aura point dans mon discours de oui ou non, ni aucun doute.

A Paris, ce 10 juillet 1698.

LETTRE LXXXVIII. — A LA MÊME.

Sur sa soumission, et des bons effets de la *Relation du quiétisme*.

Je n'ai, madame, qu'à louer Dieu de la déclaration de votre obéissance pour votre bénédiction. Vos excuses m'avoient fait beaucoup de peine; parce que je les trouvois, à ne rien dissimuler, peu dignes de vous, aussi bien que peu convenables aux obligations de ma

conscience. Vous ordonnerez comme il vous plaira des prédicateurs, et je m'en repose sur vous.

Quand madame de Roquepine vous mènera madame sa belle-fille, je serai très-aise que vous la traitiez comme madame sa mère.

Je suis bien aise que la *Relation* vous aît contentée. Je vois de tous côtés qu'elle a ouvert les yeux à tout le monde. Dieu soit loué de ce bon effet, et du triomphe manifeste de la vérité. Nous le verrons, s'il plaît à Dieu, bientôt déclaré à Rome, où la *Relation* paroît avoir produit le même effet qu'à Paris et dans toute la France. Madame d'Arminvilliers me fait plaisir de me dire par vous ses sentiments; et je vous salue, madame, toutes deux de tout mon cœur.

A Meaux, ce 13 août 1698.

LETTRE LXXXIX. — A LA MÊME.

Que la circonstance de sa bénédiction n'est pas une raison pour dispenser de la clôture; et sur l'indifférence qu'on témoigne pour cette sainte cérémonie.

Ce n'est pas une raison canonique pour dispenser de la clôture que l'assistance à une bénédiction. Vous savez bien, madame, que c'est là mon sentiment, et qu'il faut s'en tenir aux termes du pontifical. Le saint abbé de la Trappe, à qui vous déférez tant, s'est expliqué là-dessus. Le diocèse ne fait rien à cela. Quand je permis à madame de La Vieuville de venir à la bénédiction de feu madame de Bercy qui lui avoit succédé, c'étoit la ramener dans son monastère, d'où j'eusse bien voulu qu'elle ne fût jamais sortie. Madame de Jouarre prendra bien cette excuse. Au lieu de me permettre le délai de la sainte cérémonie de cette bénédiction, ma conscience me reproche de l'avoir trop différée, et de ne m'être pas assez opposé à l'indifférence qu'on a à la recevoir. Ainsi, madame, nous nous fixerons, si vous l'avez agréable, au 19 octobre, qui est le jour le plus commode à M. le Premier, aussi bien qu'à moi. Il ne me reste qu'à vous assurer vous et madame votre sœur de mes très-humbles services.

A Compiègne, ce 18 septembre 1698.

LETTRE XC. — A LA MÊME.

Sur la translation d'un curé à une autre paroisse, et la nomination à une cure.

Il est vrai, madame, que je vous ai ôté un bon curé; mais il m'étoit nécessaire au lieu où je l'appelle. Nous aurons tout loisir de conférer ensemble sur le sujet de son successeur.

Il vaque à votre nomination une cure considérable, et qui a bien besoin d'un bon pasteur : c'est celle de Moron, dans votre voisinage. Comme je sais vos intentions très-pures pour fournir l'Eglise de bons pasteurs, je vous indique les sieurs L'Enfant et Folien, vicaires de

Coulommiers, et les sieurs Landis, vicaires de Saint-Nicolas de cette ville, comme les meilleurs sujets du diocèse. Vous ne sauriez trop prendre garde à ce bénéfice, dont le dernier possesseur n'a pas été de grande édification. Je salue madame votre sœur de tout mon cœur.

A Meaux, ce 19 décembre 1699.

LETTRE XCI. — A LA MÊME.

Sur la cure de Farmoutiers, et les pensionnaires qu'on proposoit à l'abbesse.

Comme j'espère, madame, être dans peu de jours dans le diocèse, où je verrai moi-même les présentations et provisions de la cure de Farmoutiers, je vous rendrai compte de cette affaire, et je vous prie seulement de charger quelque homme de créance de voir avec moi ce qui sera dans nos registres, afin de vous en instruire.

Quant aux pensionnaires qu'on vous propose, dont l'une vous convient, et l'autre non, je m'accommoderai toujours à vos sentiments, sans que vous y paroissiez qu'autant que vous le jugerez à propos; et pour cela il faudra que vous me mandiez les qualités de l'une et de l'autre, et les circonstances qui peuvent déterminer, pour fonder mon consentement ou mon refus là-dessus. Je ne doute point, madame, que vous et madame d'Arminvilliers n'entriez dans nos sentiments sur la perte que nous avons faite de M. le procureur-général, et je vous en rends grâces très-humbles.

A Paris, ce 2 octobre 1700.

LETTRE XCII. — A LA MÊME.

Sur une novice, et le droit de nomination à la cure de Farmoutiers.

Je viens, madame, de recevoir votre lettre du 15 octobre : je vous envoie la confirmation de votre élection, et je retiens M. Fouquet, selon votre intention.

Quant à la pensionnaire que vous agréez, j'y consens. Je me tiendrois honoré de donner l'habit de novice à mademoiselle d'Helicour; mais je me réserverai plus volontiers pour la profession, si madame la comtesse de Cayeux l'a agréable. J'entendrois avec joie le révérend Père général : je lui envoie tout pouvoir.

Quant à la démission, on a peine à trouver des provisions, le cas n'étant arrivé de longtemps : on cherche pourtant; et si vous envoyez à Meaux de mardi en huit, on vous donnera connoissance de tout : mais vous voulez bien que je vous dise que c'est à vous à prouver, et que faute de preuve de votre part, non-seulement la présomption, mais le droit même est tout entier et incontestablement à l'évêque. Néanmoins je veux bien encore faire rechercher tous les éclaircisse-

ments qui vous peuvent être favorables, s'il s'en trouve, voulant toujours prendre avec vous les partis les plus honnêtes.

Je salue toute la bonne compagnie, et suis comme vous savez très-sincèrement attaché à ce qui vous touche.

A Germigny, ce 18 octobre 1700.

LETTRE XCIII. — A LA MÊME.

Sur la nomination à la cure de Farmoutiers.

Je suis bien aise, madame, que vous ayez agréé l'expédient que j'ai pris. Il falloit finir cette affaire, et ne pas laisser plus longtemps un si grand troupeau sans pasteur : si les pièces qu'on a montrées à Meaux à M. Loyseau sont telles qu'on me les a rapportées, elles sont plus que suffisantes : quoi qu'il en soit, c'est assez que vous ayez un bon sujet, et celui que vous avez désiré. Vos protestations vaudront ce qu'elles pourront à l'avenir : elles n'empêchent pas l'effet présent que nous souhaitions tous deux : je ne crois pas, au surplus, que vous trouviez rien que vous puissiez opposer au titre d'évêque qui se soutient seul. Je salue madame votre sœur, et suis toujours ce que vous savez.

A Paris, ce 26 novembre 1700.

LETTRE XCIV. — A LA MÊME.

Sur une affaire qu'avoit avec l'abbaye, touchant les dîmes, le curé de Farmoutiers.

M. le curé de Farmoutiers est fort satisfait de vos bontés. Je vous prie de les continuer, et de lui faire justice sur l'affaire des menues dîmes. Je lui ai expressément ordonné de ne rien entreprendre, sans me rapporter auparavant une bonne consultation. Vous voulez bien que je vous dise franchement que le bruit de tout le pays est que le troupeau est au sieur Raoul. En ce cas, votre conscience seroit chargée seule de la prétendue exemption de la dîme. Je finis, madame, en vous assurant très-sincèrement de mes services.

A Meaux, ce 20 décembre 1700.

LETTRE XCV. — A LA MÊME.

Sur une contestation que le curé avoit avec l'abbaye.

J'enverrai, madame, au premier jour l'obédience pour madame de Saint-Bernard et ma sœur de Saint-Augustin, limitée à trois jours de séjour à Paris.

Je n'ai donné aucun ordre à M. le curé, que de n'entreprendre aucun procès qu'avec bonne consultation dont il m'aura rendu compte. Pour dire autre chose, il faudroit que je fusse instruit d'un

droit certain, ce que je ne sais pas; et en ce cas je ne ferois rien qui vous regardât sans vous en parler auparavant; cela étant du devoir paternel, de la satisfaction que j'ai toute entière de vous, et de l'amitié qui est entre nous de tout temps.

A Paris, ce 15 février 1701.

LETTRE XCVI. — A LA MÊME.

Sur la translation d'une religieuse à une moindre observance.

Vous voyez bien, madame, que je ne me presse pas d'envoyer mon obédience, et que j'ai attendu de votre part les éclaircissements que j'ai reçus par votre lettre du 8. Je suis donc déjà déterminé à ne point donner d'obédience pour la sœur de Saint-Augustin. La grande difficulté est de savoir si l'on peut passer à une moindre observance. Jusqu'ici je ne le crois pas : j'y aviserai pourtant. Je ne sais pas aussi quel secours on attend de vous pour le temporel, et je vous prie de vous expliquer sur ce sujet un peu davantage; car la sœur de Saint-Bernard m'en écrit aussi. Vous verrez la réponse que je lui fais : pour le choix de la religieuse qui pourra l'accompagner je m'en rapporte à vous, et serai toujours disposé, madame, à ne rien faire qui ne vous contente.

A Paris, ce 25 février 1701.

LETTRE XCVII. — A LA MÊME.

Sur l'entrée de quelques personnes dans l'abbaye, et les pensions de ses nièces.

Pour répondre, quoique trop tard, madame, à vos lettres du 1 et du 24 juin, dont la dernière m'a été rendue un peu tard, vous ne doutez point que je n'aie beaucoup de joie de l'entrée que vous donnerez à madame votre nièce et à madame de Surville. Vous y pouvez joindre madame des Goths et mademoiselle Burel, à condition qu'elles ne coucheront point au dedans.

Mon conseil ecclésiastique trouve quelque difficulté à ce que je ratifie les pensions de mesdames vos nièces. Je reverrai les écrits que j'ai sur cela, quoiqu'ils ne soient pas dans la dernière régularité. Il ne s'agit pas du fond, mais de la manière dont j'entrerai dans la chose, qui pourroit tirer à conséquence.

Je m'en vais dans le moment donner l'obédience pour la sœur Louise Molin de Saint-Antoine, converse : peut-être ne pourra-t-on pas l'envoyer aujourd'hui. La religieuse peut partir en attendant, sur la foi de l'obédience, où je mettrai expressément que c'est sans la dispenser de la grande règle.

Je joins à la permission les deux personnes dont vous me parlez

dans votre lettre du 24, aux mêmes conditions de ne point coucher en dedans. Je retournerai pour le mois d'août, et reprendrai avec joie le dessein de vous aller voir. Je salue madame votre sœur et vos chères nièces.

A Versailles, ce 3 juillet 1701.

LETTRE XCVIII. — A LA MÊME.

Sur la translation d'un prêtre qu'il désiroit conserver dans le diocèse.

C'est par mon ordre, madame, que M. Culambourg est venu ici : c'est qu'en rappelant plusieurs choses que vous m'avez dites et que j'ai apprises d'ailleurs, j'ai cru qu'il avoit de l'éloignement de servir dans les couvents, et qu'il songeoit à se retirer : c'est pourquoi, ne voulant pas que le diocèse le perdît, je l'ai destiné à être ici avec nous dans l'Hôtel-Dieu. J'ai voulu savoir ses sentiments ; et comme il a témoigné que cet emploi étoit de son goût, je vous supplie, madame, de vous y accorder ; vous me ferez beaucoup de plaisir. Il pourra rester à Farmoutiers huit ou quinze jours, si vous l'avez agréable, et cependant on disposera tout ici pour le placer. Vous savez, madame, ce que je vous suis.

A Meaux, ce 5 septembre 1701.

LETTRE XCIX. — A LA MÊME.

Sur les pensions de ses nièces, qu'il avoit de la peine à approuver.

Je vous rends grâces, madame, du renouvellement des assurances de vos bontés, et je vous assure que j'y réponds fidèlement. Quant à la pension de mesdames vos nièces, la difficulté de mon côté est que j'entre là-dedans en les approuvant ; ce qui est de conséquence pour l'exemple. J'ai revu depuis peu les papiers de cette affaire, et il est certain que l'expédient de M. Nouet n'étoit pas bon. Je prendrai nouveau conseil à Paris, et j'assemblerai quelques docteurs pour faire ce qui sera le plus favorable à votre maison, autant que la conscience le pourra permettre. Je salue madame votre sœur et mesdames vos nièces de tout mon cœur.

A Meaux, ce 15 janvier 1702.

LETTRE C.

AUX SOEURS DE LA COMMUNAUTÉ DE SAINTE-ANNE, DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

Il les reprend d'avoir agi sans ses ordres, pour se procurer une supérieure.

Il est venu à ma connoissance, mes Filles, que quelques-unes de vous prenoient des mesures pour avoir une supérieure des Filles de

Sainte-Geneviève de Paris : c'est ce qu'on n'a pas dû faire sans permission. Avertissez donc celles qui se sont mêlées de cette affaire de demeurer en repos, jusqu'à ce que M. votre supérieur étant arrivé, j'aie concerté avec lui ce que le bien de la maison demandera. Notre-Seigneur soit avec vous, mes Filles.

A Meaux, ce 3 juin 1702.

LETTRE CI.

A MADAME DE BERINGHEN.

Il lui recommande une jeune nouvelle convertie.

Je vous recommande, madame, mademoiselle Croyer, qui est digne de votre protection par sa foi et par son courage. Sa piété ne peut être mieux cultivée que par des mains comme les vôtres, ni avoir un meilleur guide que vos instructions et vos exemples. Depuis le temps qu'elle est entrée dans l'Eglise, je ne l'ai vue ni vaciller ni varier, et je n'ai point encore connu dans une si jeune personne une plus sûre vocation. Je voudrois bien que celle de votre novice pour la vie religieuse fût aussi bonne. On me parle diversement du succès de la nouvelle épreuve, et c'est de vous, madame, que j'attends la vérité.

Puisque M. Culambourg ne peut, à ce qu'on me dit, se résoudre pour Farmoutiers, je ne veux point que le diocèse le perde : je le placerai bien, et je vous prie de m'aider à le conserver.

A Germigny, ce 30 septembre 1702.

QUESTIONS FAITES A BOSSUET,

PAR LES RELIGIEUSES DE LA VISITATION, AVEC LES RÉPONSES.

PREMIÈRE QUESTION. Comment se défaire de soi-même, puisque nous sommes toujours avec nous?

RÉPONSE. Saint François de Sales dit que l'amour-propre ne meurt jamais qu'avec nous, c'est-à-dire avec nos corps : il faut toujours que nous sentions ses attaques sensibles et ses pratiques secrètes; mais nous devons nous beaucoup humilier, nous défier de nous-mêmes, et sans nous décourager, nous confier pleinement à Dieu, en tâchant de rendre involontaires ces mouvements qui nous sont si propres et si naturels durant cette misérable vie.

SECONDE QUESTION. Qu'est-ce que porter devant Dieu, à l'oraison, non-seulement un fond soumis, mais un laisser faire? Qu'est-ce que ce laisser faire?

RÉPONSE. Ce mot signifie deux choses, le faire de Dieu et le laisser faire de la créature. Quand l'âme cesse de vouloir agir par elle-même, et qu'elle s'offre à Dieu avec des dispositions propres à recevoir l'o-

pération de sa grâce, alors elle est dans l'état que Dieu désire d'elle.

TROISIÈME QUESTION. N'est-ce point une oisiveté que de demeurer sans rien faire, sous prétexte de laisser faire Dieu ?

RÉPONSE. Ce n'est pas ne rien faire que d'être soumis à Dieu ; au contraire, c'est alors que l'on fait davantage ce qu'il veut de nous. Un arbre, l'hiver, ne produit rien ; il est couvert de neige, tant mieux : la gelée, les vents, les frimas, le couvrent tout : pensez-vous donc qu'il ne fasse rien pendant qu'il est ainsi tout sec au dehors ? sa racine s'étend, se fortifie et s'échauffe par la neige même : et quand il s'est étendu dans ses racines, il est en état de produire de plus excellents fruits dans la saison. L'âme sèche, désolée, aride et en angoisse devant Dieu, croit ne rien faire ; mais elle se fonde en humilité, et elle s'abîme dans son néant : alors elle jette de profondes racines pour porter les fruits des vertus et de toutes sortes de bonnes œuvres, au goût de son Dieu.

QUATRIÈME QUESTION. Quel est le moyen le plus court et le plus sûr pour parvenir à la vraie humilité, si difficile à acquérir ?

RÉPONSE. Saint Bernard y répond admirablement, lorsqu'il dit que le chemin à l'humilité c'est l'humiliation. Quand on se sert de tout ce qu'il y a dans la vie chrétienne de contraire à l'orgueil de l'homme, pour avancer dans la vertu, c'est assurément le chemin le plus court. Porter le fardeau de la loi de Dieu, le poids de sa divine conduite, et tout ce qu'il lui plaît de nous envoyer par sa providence ; s'anéantir sous sa main puissante, marcher et avancer toujours ainsi dans le chemin de la vertu, et ne s'arrêter jamais, c'est le vrai moyen pour parvenir à l'humilité.

CINQUIÈME QUESTION. L'Ecriture dit dans un endroit : *Je ferai que vous fassiez ce qui est de mes ordonnances* [1] : comment cela doit-il s'entendre ?

RÉPONSE. Il faut demander à Dieu qu'il fasse que nous marchions toujours dans ses voies par l'opération de son esprit, avec la plus humble dépendance des mouvements de sa grâce, et marcher ainsi sans discontinuer un seul moment.

SIXIÈME QUESTION. Il est dit encore ailleurs : *Soutenez les attentes du Seigneur* [2].

RÉPONSE. C'est qu'il y a des temps où Dieu veut envoyer des secours particuliers : mais il en faut attendre les moments ; et l'âme doit être ferme, constante et patiente pour soutenir cette longue attente avec la soumission et l'abandon qu'il demande d'elle.

[1] *Ezech.*, XXXVI. 27. — [2] *Eccli.*, II. 3.

AUTRES QUESTIONS PROPOSÉES A BOSSUET,

AVEC SES RÉPONSES.

PREMIÈRE DEMANDE. Comment peuvent s'accorder ces paroles, *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés*[1], avec le mystère de la prédestination ?

RÉPONSE. La bonté générale et paternelle de Dieu pour tous les hommes n'empêche pas le choix particulier et spécial qu'il fait de certains au-dessus des autres, pour les appeler à son royaume, et en faire les membres vivants et inséparables de Jésus-Christ.

SECONDE DEMANDE. De quoi sert-il de demander dans ses prières d'être du nombre des élus, puisque si nous n'en sommes pas de toute éternité, nous ne pouvons changer notre sort ?

RÉPONSE. Quand nous demandons à Dieu ce qu'il veut de toute éternité, ce n'est pas pour le changer, mais pour nous y conformer : autrement il ne faudroit jamais prier ; puisque Dieu sait bien ce qu'il veut faire pour toutes choses, et qu'il ne le sait et ne le veut pas d'aujourd'hui, mais de toute éternité.

TROISIÈME DEMANDE. Comment s'accordent ces paroles de Notre-Seigneur en saint Matthieu et en saint Marc[2] : *Ceci est mon sang, le sang du nouveau Testament, qui est répandu pour plusieurs*, avec celle de saint Paul aux Romains, chapitre V : *Comme c'est par le péché d'un seul que tous les hommes sont tombés dans la condamnation, ainsi c'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification de la vie :* et ces autres de saint Jean, chapitre II : *C'est lui qui est la victime de propitiation pour nos péchés, et non-seulement pour les nôtres, mais pour ceux de tout le monde ?*

RÉPONSE. Saint Paul nous apprend que *Dieu est le Sauveur de tous, mais principalement des fidèles*[3] ; et on peut ajouter par d'autres passages, principalement des élus. Jésus-Christ est donc le prix de tous, parce qu'il n'y a personne qui ne puisse jouir du bénéfice de sa rédemption : mais il y en a plusieurs pour qui il s'offre par une prédilection particulière et avec effet ; et ce sont ceux-là qu'il appelle plusieurs. En un mot, il s'offre pour tous, mais principalement pour ceux qui par une foi sincère reçoivent le fruit de sa mort ; et cette foi, c'est lui qui la donne.

QUATRIÈME DEMANDE. Si Jésus-Christ n'a répandu son sang efficacement que pour les élus, personne n'étant assuré d'être de ce fortuné nombre, comment peut-on croire et dire qu'il est mort pour soi en particulier ?

[1] I *Tim.*, II. 4. — [2] *Matth.*, XXVI. 28 ; *Marc.*, XIV. 24. — [3] I *Tim.*, IV. 10.

RÉPONSE. Tous ceux qui sont baptisés, tous ceux qui reçoivent les sacrements, et qui tâchent de les bien recevoir, sont assurés dès là que Jésus-Christ est mort pour eux ; puisque tout cela n'est qu'un effet et une application de sa mort : mais la vraie marque qu'on a en soi-même que Jésus-Christ est mort pour soi en particulier, c'est de faire ce qu'il lui plaît, d'attendre tout de sa grâce, et de s'abandonner entièrement à son infinie bonté.

CINQUIÈME DEMANDE. Les raisonnements que j'ai faits malgré moi ont produit un très-grand trouble dans mon esprit : car, d'après ceux que je viens de marquer, je me suis trouvée dans l'impossibilité de m'occuper d'aucun mystère, à cause des réflexions qui me viennent ; et même je me suis trouvée insensible à tous les mystères par ce principe, Que si je n'étois pas du nombre heureux des élus, Jésus-Christ ne les avoit pas opérés pour moi. Vous voyez que tout cela conduit à de grandes inquiétudes, et empêche entièrement les sentiments de reconnoissance et d'amour.

RÉPONSE. Ces pensées, quand elles viennent dans l'esprit, et qu'on ne fait que de vains efforts pour les dissiper, doivent se terminer à un abandon total de soi-même à Dieu, assuré que notre salut est infiniment mieux entre ses mains qu'entre les nôtres ; et c'est là seulement qu'on trouve la paix. C'est là que doit aboutir toute la doctrine de la prédestination, et ce que doit produire le secret du souverain Maître qu'il faut adorer, et non pas prétendre le sonder. Il faut se perdre dans cette hauteur et dans cette profondeur impénétrable de la sagesse de Dieu, et se jeter comme à corps perdu dans son immense bonté, en attendant tout de lui, sans néanmoins se décharger du soin qu'il nous demande pour notre salut.

SIXIÈME DEMANDE. Il y a longtemps que je suis tourmentée de ces réflexions, que j'ai tâché de dissiper, en croyant en général tout ce que l'Eglise croit : mais je trouve que cela me cause tant de peines dans le temps où je devrois être toute occupée de Dieu, que je me suis crue obligée de vous exposer toutes mes difficultés, et de vous supplier de me les résoudre.

RÉPONSE. La fin de ce tourment doit être de vous abandonner à Dieu, qui par ce moyen sera obligé, par sa bonté et par ses promesses, de veiller sur vous. Voilà le vrai dénouement pour nous, durant le temps de cette vie, de toutes les pensées qui viennent sur la prédestination : après cela il faut se reposer, non sur soi, mais uniquement sur Dieu et sur sa bonté paternelle.

SEPTIÈME DEMANDE. Comment s'accordent ces paroles de saint Paul aux Romains, *Je trouve en moi la volonté de faire le bien; mais*

je ne trouve pas le moyen de l'accomplir[1]; avec ces autres : *C'est Dieu qui inspire le vouloir et le faire*[2] ?

Réponse. On trouve dans la grâce de Dieu le moyen d'accomplir le bien, mais non pas dans toute la perfection ; parce qu'on ne l'accomplit qu'imparfaitement dans cette vie, où l'on est toujours combattu, et où l'on a par conséquent toujours à combattre ; et parce que la grâce ne nous est donnée qu'avec mesure, et n'agit en nous que par degré, pour nous mieux faire sentir notre dépendance et nos besoins, et nous fonder dans l'humilité. Il faut donc uniquement espérer en celui qui seul nous donne la victoire. Ainsi, lorsqu'on trouve le bien en soi, quelque petit qu'il soit, on doit croire que ce commencement, tel quel, vient de Dieu ; et il le faut prier d'achever son œuvre, en se donnant à lui de tout son cœur, et à l'opération de sa grâce.

Huitième demande. Comment une personne qui ne connoît point en elle de grands crimes, peut-elle se dire et se croire la plus méchante des créatures, et demander à Dieu dans ses prières qu'il la retire de l'état de mort où elle est, qu'il lui rende la vie : et les autres demandes de cette nature ?

Réponse. Nous portons dans notre fond le principe, la source de tous les désordres, et la disposition à tous les péchés auxquels nous serions livrés et précipités de l'un à l'autre, si Dieu ne nous en préservoit malgré notre pente naturelle. Ceux donc que Dieu a préservés ont reçu un grand don ; mais qui les rend plus ingrats, plus infidèles et plus coupables que les autres qui n'en ont pas reçu de si grands, si leur vie, leur reconnoissance et tous leurs sentiments ne répondent à une si grande miséricorde. Et oseroient-ils le dire et se le persuader ? Ainsi ils se doivent regarder comme les plus grands pécheurs, parce que Dieu juge de l'ingratitude d'une âme par les grâces qu'elle a reçues. On se doit aussi regarder comme coupable devant Dieu de tous les péchés dans lesquels nous tomberions, si nous n'étions soutenus : on se doit regarder comme mort devant lui ; parce que s'il nous laissoit un moment à nous-mêmes, notre perte seroit inévitable. Mais il est bon, et il ne nous abandonne point que nous ne l'abandonnions les premiers. Enfin le salut est dans la confiance en la bonté de Dieu : qui espère en lui n'est point confondu, et on ne sauroit trop y espérer, pourvu qu'en même temps on tâche de travailler, en s'appuyant uniquement sur sa grâce qu'il nous donne abondamment, en proportion de nos désirs et de notre confiance.

[1] *Rom.*, VII. 18. — [2] *Philipp.*, II. 13.

SUR L'ÉTAT DE SÉCHERESSE.

Je vous dirai d'abord que, dans cet état de sécheresse, vous ne devez pas faire plus qu'une terre sèche et aride. Que fait-elle, toute épuisée qu'elle est d'humeur, et pleine de crevasses? elle demeure toujours exposée simplement au même soleil qui la dessèche. Pensez ainsi, dans les sécheresses, que votre âme est une misérable terre. Ne faites donc qu'exposer en l'oraison cette terre à son divin soleil, qui a causé ses aridités, non par son ardeur, mais par son absence : croyez-moi, n'en faites pas davantage; car cette soif de votre pauvre âme dit toutes choses à Dieu par son humble exposition : comme c'est lui qui vous a retiré toute l'humeur et l'onction pour les choses divines, il sait bien aussi qu'il ne faut que la divine rosée pour contenter votre soif. Je voudrois que vous aimassiez cet état plus qu'aucun autre; parce que nous apprenons du Prophète que l'âme aride et desséchée de toutes les douceurs des consolations, est plus capable de voir la vertu et la gloire de Dieu. Ne fut-ce pas dans le désert que Dieu fit éclater ses miracles, tirant l'eau d'une roche? et n'est-ce pas dans les aridités de l'âme que Dieu se fait mieux connoître, en l'arrosant de cette divine eau quand elle n'en attend rien?

Je vous déclarerai ici deux sentiments bien opposés; c'est que quand vous êtes dans la sécheresse, j'aime l'état où vous êtes, et que je le crains : je l'aime, parce que vous tombez dans cette heureuse pauvreté d'esprit, laquelle nous rend dignes d'être remplis de Dieu, puisqu'alors la place est toute pour lui : mais aussi je crains cet état, parce qu'il est facile dans cette disposition de se laisser aller en cent actions à une manière d'agir fort naturelle, ou de donner au moins quelque peu à ses sens : l'esprit peut être touché raisonnablement de cette crainte, considérant sa foiblesse et sa légèreté.

Vous devez donc penser que vous n'êtes que comme un enfant, qui a été porté jusqu'ici par la force de la grâce, n'étant pas capable de marcher de lui-même : si bien que cette tendresse de vertu naissante venant à être tentée par ce genre d'épreuve intérieure, elle vous doit faire appréhender quelque relâchement : car il n'est pas croyable combien, d'une part, il est facile en cette disposition d'aridité d'agir humainement, et de perdre cette délicatesse de conscience si nécessaire pour conserver la pureté de l'âme; et de l'autre, combien Dieu se retire pour une petite liberté : et, par une même suite, il n'est pas croyable combien alors l'âme est digne de compassion dans les efforts qu'elle fait pour se remettre dans la voie, sans y pouvoir réussir.

Soyez donc, en cet état de votre âme, plus rigoureuse à vous-même que jamais, plus proche de vous pour conduire vos sens, et plus ennemie des moindres satisfactions : car il n'est guère de tentation plus dangereuse que celle des aridités intérieures ; parce qu'elles viennent pour l'ordinaire de l'épuisement et du dessèchement du cœur, causé par les images des créatures, et l'attache qu'on leur porte. Il en est comme d'un parterre sec et aride, qui n'est pas capable de pousser aucune belle fleur, par le défaut d'humeur nécessaire pour être fécond. Ainsi l'âme, dans cet état d'aridité, venant à perdre l'onction dont elle a besoin pour agir, que peut-elle produire ? le cœur étant desséché, elle est réduite à un état de langueur qui lui ôte ses fonctions, et il ne lui reste presque plus de moyens de produire les belles fleurs des vertus.

Au reste, ne vous lassez point, dans cet état et dans ces épreuves, de vous défaire de toutes ces images inutiles et de ces fantômes qui se présentent à l'esprit, et qu'on appréhende trop peu, parce que de leur nature ils sont indifférents, et qu'ils n'ont rien qui fasse peur. Cependant il n'est que trop vrai qu'ils sont les sources malheureuses de ces sécheresses déplorables, et que, semblables à une éponge, ils tirent du cœur toute l'onction et l'humeur qui pourroit y nourrir et y entretenir la piété. C'est pourquoi dans ces états de sécheresse on ne sauroit trop parmi les autres soins avoir celui d'écarter, autant qu'il est possible, les pensées vaines que l'imagination ne cesse de présenter à l'esprit. Faites donc votre étude particulière et votre propre occupation de vous dégager doucement l'esprit de tous ces fantômes de distraction. C'est la plus nécessaire application que vous puissiez avoir ; parce que le défaut le plus dangereux pour ceux qui veulent s'avancer dans la vertu, c'est de donner une trop gande liberté à leur imagination, qui pour cela est toujours grosse de cent images extravagantes qui accablent l'âme et l'épuisent. Ces peintures ridicules laissent après elles de si vives impressions, que le cœur en est tout desséché, et perd tout goût et tout sentiment pour les choses divines. Est-on ensuite fondé à se plaindre qu'on souffre de si grandes aridités ? Seroit-il possible qu'avec cette espèce de libertinage d'esprit, que se permettent si fréquemment ces âmes si peu mortifiées, elles fussent capables de sentir de l'attrait et du goût pour l'oraison ?

Le meilleur avis qu'on puisse donc vous donner, c'est de ne souffrir jamais volontairement ces pensées inutiles qui vous assiégent ; et quand vous ne feriez pas plus tous les jours que celui qui écarte incessamment des mouches qui l'importunent, vous travailleriez toujours beaucoup, et votre temps seroit utilement employé. Vous

pourriez dire alors à qui vous demanderoit, Que faites-vous tous les jours? Je ne travaille qu'à me défaire de toutes les extravagances de mon imagination, et qu'à m'en éloigner doucement, pour me tenir proche de mon Dieu. Que cette occupation est efficace pour conserver l'onction de l'âme, et qu'elle attire puissamment les douces influences de la grâce!

Mais, me direz-vous, si ces mouches me poursuivent avec une importunité opiniâtre : hé bien! souffrez humblement l'importunité, sans vous plaindre et sans vous lasser pour cela de les chasser, vous tenant toujours bien renfermé dans votre fond. Nous sommes toujours en cette vie comme dans un désert et au temps de la tentation : il faut donc demeurer dans le désert de son cœur, lors même qu'il ne s'y trouve rien de bon et de doux, sans que la tentation et les peines de sécheresses puissent jamais nous en faire sortir. Du reste, priez avec persévérance, avec soumission, avec confiance; et les secours de la manne et des eaux du rocher ne vous seront pas refusés, pour vous soutenir au milieu de la disette et des aridités de ce désert.

SUR L'EXCELLENCE DE L'AME.

L'âme est si admirablement élevée au-dessus de la condition du corps, que vous diriez qu'elle approche plus de Dieu qui l'a créée, que du corps auquel il l'a attachée. A vrai dire, il n'y a qu'elle seule, de toutes les créatures qui sont dans ce bas monde, dans laquelle on peut remarquer quelques traits ou quelques linéaments visibles des perfections de Dieu. Elle est spirituelle comme Dieu, incorruptible et éternelle comme Dieu : elle est libre, elle a une providence, et a sa volonté dont elle dispose. Ne semble-t-il pas qu'elle jouisse des privilèges de l'éternité, lorsqu'elle anticipe sur le futur, qu'elle fait revivre le passé, qu'elle dispose du présent, etc.?

Mais jamais elle ne paroît plus semblable à Dieu que lorsque, s'élevant au-dessus de tout ce qui est créé, elle va se perdre dans le vaste abîme de ses perfections infinies; et que, voyant qu'elle ne les peut comprendre, elle les admire et les adore, et consent d'y demeurer perdue pour jamais, sans s'en vouloir plus retirer : car qui la verroit dans cet état diroit que ce seroit plutôt un Dieu qu'une créature : quand elle revient de là, il lui semble qu'elle est perdue, parce qu'elle n'est plus dans son aimable centre; elle ne cherche plus rien que Dieu. Enfin, cette âme est quelque chose de si grand et de si admirable, qu'elle ne se connoît pas elle-même; et saint Augustin s'écrioit là-dessus, comme ravi hors de lui-même : je ne sais pas moi-même ce que vous m'avez donné, ô mon Dieu, mon

créateur, en me donnant une âme de cette nature : c'est un prodige que vous seul connoissez; personne ne le peut comprendre ; et si je le pouvois concevoir, je verrois clairement qu'après vous il n'y a rien de plus grand que mon âme.

Jamais nous n'eussions pu connoître la nature de ce précieux don de Dieu, ni jamais nous n'eussions remarqué la grande estime qu'il en fait, si l'Ecriture sainte, pour s'accommoder à notre façon d'entendre, n'eût usé d'une métaphore, où, sous le voile de six paroles, elle nous cache et nous laisse entrevoir six grandes merveilles dans la création de notre âme : *Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ* [1] : « Il souffla sur sa face l'esprit de la vie. » Pesez toutes ces paroles. Premièrement, elle nous dit que notre âme a été produite avec le souffle de Dieu : ce n'est pas qu'il ait en effet une bouche pour souffler à la façon des hommes; mais c'est pour nous faire entendre qu'il estime cette âme et la tient chère comme une respiration de sa propre vie. Il est bien vrai qu'il l'a tirée du néant comme le reste des créatures ; mais l'Ecriture, en nous disant que c'est un souffle de sa poitrine, nous veut exprimer qu'il l'a produite avec une affection si particulière et si tendre, que c'est comme s'il l'avoit tirée de la région de son cœur, *inspiravit*. De plus, l'Ecriture sainte ne nous dit pas que Dieu a produit notre âme de ses mains comme notre corps, ni qu'il l'ait créée en parlant, comme le reste des êtres, mais en respirant ou soupirant : pour nous faire entendre que c'est comme s'il eût enfanté une très-chère conception, qu'il avoit portée dans ses entrailles durant toute l'éternité : c'est comme si elle disoit qu'elle procède de l'intérieur de Dieu ainsi que la respiration; et que comme le souffle ou la respiration n'est qu'une sortie ou une rentrée continuelle de l'air qui s'en va visiter le cœur, qui ne le quitte qu'un seul moment, et puis y retourne aussitôt pour le rafraîchir et pour lui conserver la vie; de même notre âme n'est sortie de Dieu que pour y rentrer, il ne l'a respirée que pour l'aspirer de nouveau. Que si elle a comme soulagé son cœur quand elle en est sortie, il semble qu'elle le rafraîchisse en quelque manière, et qu'elle le console quand elle retourne à lui par quelque aspiration amoureuse. O si nous savions ce que notre âme est au cœur de Dieu! Elle ne sauroit vivre sans lui, et il n'est pas content sans elle. C'est plus incomparablement que la respiration n'est à notre cœur. Qui m'empêcheroit la respiration feroit étouffer mon cœur : ne puis-je pas croire que je fais violence au cœur de Dieu, quand mon âme ne suit pas les divines inspirations qui l'attirent amoureusement à lui pour se reposer dans son sein?

1 *Gen.*, II. 7.

Après tout cela nous n'arriverons pas à la profondeur des mystères qui sont cachés sous l'intelligence de ces paroles : Il souffla sur sa face une respiration de vie. Je conçois bien que ces paroles sont grosses de quelques grandes vérités qu'elles voudroient enfanter dans nos esprits, si nous étions capables de les concevoir : car elles semblent nous dire que notre âme est un esprit que Dieu met en nous, et qu'il produit par voie de spiration. Quelle merveille est-ce ci? Souvenez-vous que Dieu n'a que deux voies pour produire tout en lui-même : en l'une il parle, et il produit son Fils unique, que nous appelons son Verbe : en l'autre, il ne parle pas; mais il soupire, et il produit de son cœur, c'est-à-dire de sa volonté, son divin amour, que nous appelons son Saint-Esprit; et cet Esprit adorable est la clôture et l'accomplissement de tout ce qu'il fait en lui-même. Et considérant si Dieu ne fait pas quelque chose de semblable au dehors de lui, il semble qu'il a produit toutes les créatures par deux voies, en parlant et en soupirant. Premièrement, il créa tous les êtres qui composent ce grand univers; mais c'est en parlant, *fiat lux, fiat firmamentum*[1] : et quand il vient après tout cela à produire notre âme, ce n'est pas en parlant, mais c'est en soupirant. C'est ainsi que l'Ecriture sainte nous en parle; puis elle ajoute que cette dernière production de l'esprit fut la clôture et l'accomplissement de toutes les œuvres de Dieu au dehors de lui-même, et qu'il se reposa comme dans une divine complaisance d'un si bel ouvrage. Où est une âme tant soit peu éclairée, qui ne soit pas transportée de joie, si elle considère ici la convenance et la liaison admirable que Dieu a voulu mettre entre son esprit et notre esprit? Le Saint-Esprit est un sacré soupir du cœur de Dieu, qui le comble d'une joie infinie en lui-même; et notre âme est un souffle de la poitrine de Dieu, qui lui donne de la complaisance au dehors de lui-même. Le Saint-Esprit est la dernière des ineffables productions de Dieu en lui-même, et notre âme est la dernière de toutes les admirables productions de Dieu au dehors de lui-même. O Dieu d'amour, à quel ravissement nous emporteroit cette vérité, si elle nous entroit bien dans l'esprit, et si nous la pouvions comprendre? Qui est-ce qui ne dit pas, avec saint Augustin et saint Bernard : O mon âme, qui as la gloire de porter l'image de Dieu; ô mon âme, qui as reçu ce très-grand honneur d'être un esprit de son esprit, d'être sortie comme de sa poitrine, d'êtr un soupir de son cœur amoureux et tout plein de bonté pour toi! aime donc ce Dieu de bonté qui t'a tant aimée; aime uniquement, aime ardemment, et te consume dans les flammes de son divin amour. *Amen*, ainsi soit-il.

[1] Gen., I. 36.

LETTRES
SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME.

L'écrit suivant, que Bossuet composa dans le cours de la contestation sur le qu tisme, étant très-propre à donner d'abord une idée générale de l'affaire, et rendre aussi plus utile la lecture des lettres qui la concernent, nous nous som déterminés à le placer en tête, en forme d'avertissement. Il fut envoyé à Rome en 16

DE QUIETISMO IN GALLIIS REFUTATO.

De his quæ à me per totum ferè quinquennium in refutando ap nos quietismo gesta sint, multa sparguntur in vulgus; et ea quid ab adversariis, non studio veritatis, sed aulicis artibus tribui m me monent : his aulam, his urbem, his provincias, his Romam ip caput orbis oppleri rumoribus : et hic quidem, ubi res notæ sint, quidò confutari; Romanis autem longè positis faciliùs obrepi : p culumque esse ne ea quæ in meum nomen centum occultis divulg tur oribus, in causam transferantur : his occurri posse simpl narratione rerum; ac si conticescam, non jam modestiæ, sed inert imputandum. Hæc igitur summa gestorum est.

Quinque ferè anni sunt, ex quo vir illustrissimus, summâ dignitate præditus, à Meldensi episcopo postulabat ut Guyoniæ libr doctrinam, totumque, ut vocant, orandi ac supplicandi genus ex minare vellet : id illam flagitare, atque omnino in ejus antistis p testate se futuram polliceri. Recusare Meldensis : ille urgere, ac p

DE LA RÉFUTATION DU QUIÉTISME EN FRANCE.

On répand dans le public bien des discours sur ce que j'ai fait pendant l'espace près de cinq années pour combattre le quiétisme; et beaucoup de personnes a vertissent que mes adversaires attribuent mes efforts, non au zèle pour la véri mais à une politique toute mondaine. La cour, ajoute-t-on, la ville, les provinc Rome même, la capitale de l'univers, sont remplies de tous ces bruits, qui se d truisent d'eux-mêmes ici, où les choses sont connues; mais que les Romains, à un si grand éloignement, écouteroient avec plus de facilité : en sorte qu'il est craindre que les mauvais propos, que cent bouches débitent en secret contre m ne retombent sur la cause que je soutiens. Or, observe-t-on, un simple exposé faits suffit pour prévenir les suites de ces complots; et si je me taisois, on imp teroit avec raison mon silence, non à modestie, mais à une lâche insensibilite. Vo donc en abrégé le récit de ce qui s'est passé.

Il y a près de cinq ans qu'un homme très-illustre *, décoré d'une grande dig pria l'évêque de Meaux d'examiner les livres de la dame Guyon, sa doctrine, et to sa manière, comme l'on dit, de faire l'oraison. Il ajouta que cette dame le dema doit elle-même, et promettoit de s'abandonner entièrement à la disposition de c

* Le duc de Chevreuse.

amicitiæ jure reposcere ut rem aggrederetur; Deo id gratum futurum; pertinere denique ad obsequium veritatis, nec integrum episcopo suum officium denegare, cùm ei ultro omnia deferrentur.

His victus episcopus dat manus : afferuntur cum aliquot libellis editis manuscripti, grandes feminæ commentarii in Scripturas, ingens quoque scriptum de vitâ suâ, quod jussu directoris elaboratum videbatur. Hæc omnia gesta esse auctore Fenelono, jam tum principum studiis præposito, et ipse fatebatur. Viri amicissimi auctoritate motus antistes, eò diligentiùs omnia pertractabat.

Sex ferè mensibus in librorum lectione et examinatione consumptis, gravi longoque colloquio cum feminâ habito, rebusque perpensis, satis sibi visus est episcopus omnia explorasse ut sententiam promeret. Prompsit, certissimisque argumentis commonstravit id genus orationis, quod femina frequentabat, erroneum esse, pertinere ad quietismum; ipsam miris inauditisque, imò etiam insanis laudibus seque et sua prædicantem summo in periculo versari, nisi quamprimum à cæcis illusionibus revocata, melioribus quàm antea ducibus uteretur. Facilè persensit non haberi sibi fidem; Fenelono feminam esse miraculo : quo in stuporem actus, ac tam clari ingenii miseratus errorem, id apud se noctes diesque versabat episcopus, ut illum, sed paulatim ac per vias mollissimas inde deduceret.

Jam si commemorare incipiam ea quæ tunc reprehendebat episco-

mèque. Le prélat refusant, ce seigneur le pressa de consentir, et le sollicita par tous les droits de l'amitié d'entreprendre cet examen. Il ajoutoit pour l'y déterminer, que ce travail seroit agréable à Dieu; qu'enfin c'étoit un service qu'il devoit à la vérité, et qu'un évêque n'étoit pas maître de dénier son ministère, lorsque de plein gré tout étoit soumis à son jugement.

L'évêque de Meaux, déterminé par ces considérations, se rendit à ce qu'on désiroit de lui. On lui apporta, en conséquence, avec quelques livres imprimés, plusieurs manuscrits, de longs commentaires de la dame Guyon sur l'Ecriture, un grand ouvrage concernant sa vie, qui paroissoit avoir été composé par l'ordre de son directeur[*]. C'étoit l'abbé de Fénélon, dès lors instituteur des princes, qui portoit à toutes ces démarches, et il l'avouoit lui-même. Le prélat, excité par les sentiments qu'il avoit pour un ami très-intime, apportoit d'autant plus de soin à cette discussion.

Six mois presque entiers ayant été employés à lire et à examiner les livres qui lui avoient été confiés; après une longue et sérieuse conférence avec la dame Guyon, toutes choses bien considérées, l'évêque de Meaux crut être suffisamment instruit pour porter son jugement. Il prononça donc, et par des raisons indubitables il démontra que le genre d'oraison que cette dame pratiquoit étoit erroné, appartenoit au quiétisme; qu'en se donnant à elle-même, et à tout ce qui la concernoit, des louanges excessives, inouïes, et même extravagantes, elle couroit les plus grands risques de se perdre, à moins que, désabusée bientôt d'illusions si grossières, elle ne suivît de meilleurs guides. L'évêque de Meaux s'aperçut aisément qu'on ne le croyoit pas, et que l'abbé de Fénélon révéroit la dame Guyon comme une femme fort extraordinaire. Surpris de cet étrange aveuglement, et déplorant l'erreur d'un si beau génie, jour et nuit il s'occupoit des moyens de l'en retirer peu à peu, et de la manière la plus douce.

Si déjà je commençois à rapporter ce que l'évêque de Meaux reprenoit dans les

[*] Le P. Lacombe.

pus, incredibilia videbuntur. Narrabat enim mulier in eâdem *Vitâ* suâ, se gratiarum copiâ prægravante pressam, mirum, toto corpore turgescentem, dirupturamque vestes, nisi continuò vincula solverentur. Itaque assidere ipsi solitos, tacitosque capere gratiam effluentem; nec aliter levari eam, nisi subjectis velut exundanti ac rupto dolio vasculis. Quid quod eadem eodem in libro memorabat: se esse mulierem illam Joanni apostolo in Apocalypsi visam, sole amictam, ac primogenitum parituram, spiritum orationis scilicet, persecutione victâ, toto orbe regnaturum; quo de regno mira et inaudita jactabat: esse se lapidem angularem prophetæ memoratum: eam esse se de quâ esset dictum : Quæcumque ligaveris, quæcumque solveris, ea ligata, ea soluta sunt. Et quid non?

Quin etiam rogata ab episcopo de postulationibus, quas ipsa cum quietistis omnino respuebat, quippe quæ ad illud quod interest pertinerent : Tune, mulier, negas à te postulari posse quidquam? Sanè. Tu non potes dominicum illud petere : Dimitte nobis debita nostra? Fatebatur. Atqui ego, cui te tuaque submisisti, pro potestate jubeo, imò per me Dominus, ut id petas. At illa : Possum, inquiebat, verba recitare memoriter; rem animo infigi vetat is in quo sum orationis puræ et amoris gratuiti status.

Quæ cùm episcopus memoraret, quâ est dexteritate, mollire, excusare Fenelonus; magnanimitatem sinceræ mentis extollere; me-

écrits et la conduite de cette femme, on auroit peine à le croire. En effet, elle racontoit elle-même dans sa *Vie* que, suffoquée par l'abondance des grâces dont elle étoit remplie, son corps s'enfloit d'une manière si prodigieuse, qu'elle eût rompu ses habits, si on ne l'eût promptement délacée. Ainsi ceux qui avoient coutume dans ces états de s'asseoir auprès d'elle recueilloient en silence la grâce qui découloit de sa plénitude, et elle ne pouvoit être soulagée qu'en se déchargeant dans ces vases, comme le fait un tonneau qui se rompt et répand la liqueur qu'il contient. Que dirai-je de ce qu'elle déclare elle-même dans ce livre, qu'elle est cette femme que saint Jean vit dans l'Apocalypse revêtue du soleil; qu'elle enfanteroit un premier-né, qui est l'esprit d'oraison, qui devoit régner dans tout l'univers après avoir surmonté tous les efforts de la persécution? et sur ce règne elle débitoit des choses étranges et inouies; qu'elle étoit cette pierre angulaire représentée au prophète; qu'elle étoit celle dont il est dit : Tout ce que vous lierez, tout ce que vous délierez, sera lié et délié. Et quelles folies, quelles impertinences ne soutenoit-elle pas?

Bien plus, interrogée par l'évêque de Meaux sur les demandes qu'elle rejetoit entièrement avec les quiétistes, comme appartenantes à notre intérêt propre : Quoi! madame, lui dis-je, niez-vous que vous puissiez demander quelque chose à Dieu? Oui, répondit-elle. Vous ne pouvez donc lui faire cette demande de l'Oraison dominicale : *Remettez-nous nos dettes*? Elle en convenoit. Et moi, repris-je, à qui vous avez soumis votre personne et tout ce qui la regarde, selon le pouvoir que j'en ai, je vous ordonne, et bien plus le Seigneur vous commande par moi, de lui demander cette grâce. Quelle fut sa réponse? Je puis, dit-elle, réciter les paroles de mémoire; mais pour imprimer dans mon cœur la chose qu'elles signifient, l'état d'oraison pure et d'un amour gratuit où je suis élevée, ne me le permet pas.

Lorsque l'évêque de Meaux exposoit toutes ces erreurs, l'abbé de Fénélon s'étudioit, avec tout l'art dont il est capable, à adoucir et à excuser les discours de cette femme. Tantôt il relevoit la franchise d'une âme droite et sincère; tantôt il alléguoit

morare Paulum qui se et sua tam magnificè commendasset; probari oportere spiritus, non statim condemnari : spiritus sanè, non aperta deliria. Quid plura? Pudebat episcopum infirmitatis humanæ, sperabat, admonebat, omnia occultabat.

Dum hæc agebantur, illustris femina, parique pietatis ac modestiæ laude conspicua, accersit episcopum nihil cogitantem. Jam pridem Guyonia aulam penetraverat, Versaliæ occultos conventus egerat, in inclyto et regio Sancti-Cyri monasterio miras turbas dederat: à vigilantissimo episcopo Carnotensi eodem monasterio prohibita erat unà cum Fenelono, clam cujus præcipuâ operâ mulier utebatur; divulgatâ etiam illâ erga assidentes gratiæ effusione, quam diximus. Deinde inter episcopum et illustrissimam feminam de quietismi tenebris retegendis, deque Fenilono utrisque amicissimo ab errore revocando communicata consilia : quâ simplicitate, quo utrinque candore, Deus testis est.

Id autem imprimis cavere oportebat, ne res ad regem permanaret; qui quidem, quâ pietate est, et quo in novatores odio, quietismi artium gnarus à pessimâ sectâ vehementissimè abhorrebat. Franciscus item Harlæus, archiepiscopus Parisiensis, pessimè in Guyoniam affectus, et eam arctissimâ custodiâ in quodam monasterio tenuerat, relaxatam infensissimo animo observabat : neque Fenelono favebat; et si qua pateret nocendi via, eam initurus facilè videbatur.

...nt Paul, qui avoit loué sa personne et ses actions si pompeusement. Il falloit, ...toit-il, éprouver les esprits, et ne les pas condamner avec précipitation. Oui, ...s doute, les esprits, et non des rêveries extravagantes et manifestes. Que dirai-je, ...ore? l'évêque de Meaux étoit confus des tristes suites de l'infirmité humaine; mais ...érant toujours dissiper l'illusion, il ne cessoit d'avertir, il tenoit secrets tous ces ...ements.

...endant que ces faits se passoient, une dame illustre *, aussi recommandable par ...iété que par sa modestie, fit appeler l'évêque de Meaux, qui ne se doutoit pas du ... de cette invitation. Depuis un temps madame Guyon s'étoit introduite à la ...r : elle avoit tenu à Versailles des assemblées secrètes, et causé de grands troubles ... le célèbre et royal monastère de Saint-Cyr, d'où le très-vigilant évêque de ...rtres l'avoit éloignée, ainsi que l'abbé de Fénélon, qui la secondoit principale...nt en cachette. On étoit également instruit de cette effusion de la grâce, dont ... parlé, qu'elle répandoit sur ceux qui étoient auprès d'elle. L'évêque de Meaux ...illustre dame se communiquèrent leurs vues mutuelles sur les moyens de dé...vrir les tromperies du quiétisme, et de retirer de l'erreur l'abbé Fénélon, leur ... commun. Avec quelle simplicité, quelle candeur ils le firent l'un et l'autre, ...n le sait.

...vant tout, on vouloit éviter que l'affaire ne vînt aux oreilles du roi, qui certes, ... sa piété, et l'aversion qu'il a pour les novateurs, très-instruit des artifices du ...étisme, avoit une extrême horreur de cette secte détestable. François de Harlay, ...hevêque de Paris, fort indisposé contre la dame Guyon, l'avoit retenue très-étroi...ent captive dans un monastère; et après lui avoir rendu sa liberté, il observoit ... regard sévère toutes ses démarches. Loin de se montrer favorable à Fénélon, ...isoit bien voir que s'il eût trouvé quelque occasion de lui nuire, il l'eût saisie ... empressement.

* Madame de Maintenon.



Neque ita multò post Guyonia, ab archiepiscopo malè sibi metuens, præsidia conquirebat; amicorumque operâ à rege impetravit, ut darentur consultores quorum judicio staret, Catalaunensis episcopus, nunc archiepiscopus Parisiensis, et Tronsonius presbyter, Sulpicianæ congregationis præpositus generalis : hos Meldensi additos voluere. In eorum potestate se futuros, et Guyonia et ipse Fenelonus testabantur. Scripta commeabant : grandi se volumine Guyonia tuebatur; nec pauciora Fenelonus congerebat. Mira et inaudita promebat : Guyoniæ artificiosissimas excusationes conquirebat : eam magistram facilè agnoscebat, à quâ nempe se plura majoraque quàm à quibuscumque doctoribus didicisse profitebatur et vivâ voce et scriptis : quietismum utcumque coloratum mirâ verborum elegantiâ inducebat.

Certum consultoribus, si eum statim à sententiâ revocare, et ad Guyoniam condemnandam adducere non possent, arctis tamen finibus coercere virum, ne quidquid collibuisset efferret in vulgus : ejusque rei gratiâ triginta quatuor Issiacenses articulos concinnabant : Molinosi, Guyoniæ dogmata proscribebant; multa Feneloni aliis intacta damnabant. Ipse nonnihil tergiversatus, subscribebat tamen, ne pollicita penitus inficiari videretur, cùm ad consultores, et privatim ad Meldensem datis litteris, testaretur, se, quidquid judicaret, dicto audientem futurum, nec ab ejus doctrinâ discessurum unquam. Id etiam verebatur, ne, si subscriptionem denegaret, quietismi

Peu de temps après, madame Guyon, craignant les effets du mécontentement de l'archevêque de Paris, cherchoit de tous côtés du secours pour s'en garantir. Par la protection de ses amis, elle obtint du roi des examinateurs, au jugement desquels elle devoit s'en rapporter. L'évêque de Châlons, aujourd'hui archevêque de Paris; M. Tronson, supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice, étoient ceux que l'on choisit, et que l'on voulut joindre à l'évêque de Meaux. La dame Guyon, et l'abbé Fénélon même, déclaroient qu'ils se remettoient entièrement à la disposition de ces juges. Les écrits se répandoient : madame Guyon avoit composé un gros volume pour sa défense, et les productions de l'abbé Fénélon n'étoient pas moins considérables. Il avançoit des choses étonnantes et inouies, et employoit des excuses très-artificieuses pour justifier la dame Guyon. Sans peine il la reconnoissoit pour un maître, de qui il avouoit avoir appris, soit de vive voix ou par un écrit, plus de choses et de plus grandes que de quelque docteur que ce soit. Avec des paroles fort élégantes, il insinuoit un quiétisme tant soit peu coloré.

Les trois examinateurs avoient dessein, s'ils ne pouvoient encore le faire renoncer à ses sentiments, et l'engager à condamner madame Guyon, de le resserrer au moins dans des bornes si étroites, qu'il ne fût pas maître de débiter dans le public ce qu'il lui plairoit. Pour cet effet ils préparèrent les trente-quatre articles d'Issy, où les dogmes de Molinos et de la dame Guyon furent proscrits, avec beaucoup d'opinions particulières à l'abbé de Fénélon. Après avoir un peu tergiversé, il souscrivit cependant à ces articles, pour ne pas paroître manquer à toutes ses promesses; car il avoit protesté par lettres aux examinateurs de sa soumission, et écrit spécialement à l'évêque de Meaux qu'il acquiesceroit à tout ce qu'il décideroit, et que jamais il ne s'écarteroit de sa doctrine. Il craignoit en outre que s'il refusoit de souscrire aux articles, convaincu d'être fauteur du quiétisme, non-seulement il ne se

deprehensus, non modo omni gratiâ excideret, verùm etiam gravi apud plebem et aulam invidiâ laboraret.

Nam à decem ferè annis, eo vel maximè tempore quo in Molinosum decreta fervebant, ipsum Fenelonem inter Guyoniæ amicos et sectæ fautores variis rumusculis recensebant; et Molinoso studentes Angli protestantes, edito in Hollandiâ libro de ejusdem Molinosi rebus et scriptis, Fenelonum ipsum ejus occultum defensorem prædicabant. His itaque motus, Articulis subscribebat; ac ne illa subscriptio in retractationis suspicionem traheretur, consultoribus ipsum ultro eum quartum adciscere, qui secum de re maximâ disceptaret: adeo ejus nomini famæque parcebant; eumque emendatum, non perditum, quod absit, ac dehonestatum volebant.

Hæc igitur agebantur unâ consciâ eâ, quam memoravimus, illustri feminâ quâ amicissimâ, atque, ut aiunt, patronâ Fenelonus utebatur. Ea autem assiduè hortabatur virum, ut à pessimæ sectæ pravæque mulieris defensione desisteret: ipse se modestissimum et obedientissimum præferebat; tantoque silentio peractæ res sunt, ut interim rex maximus Cameracensem archiepiscopum designaret. Interea Guyoniam, ultro postulantem, Meldensi episcopo curandam tradidere. Translata ad moniales Meldenses egregias, triginta quatuor Articulis, censurisque episcoporum Meldensis et Catalaunensis in libros suos latis subscribebat: ipsos etiam libros, ut qui pravam doctrinam continerent, manu propriâ proscribebat. Omnia pollicebatur: ab episcopo denique ferebat obedientiæ testimonium

...it de toutes les grâces auxquelles il pouvoit prétendre, mais qu'il ne s'attirât encore l'indignation de la ville et de la cour.

En effet, depuis environ dix ans, dans le temps surtout où les décrets contre Molinos étoient encore récents, ses partisans répandoient à petit bruit que l'abbé de Fénélon lui-même étoit des amis de madame Guyon, et attaché à la secte. Les protestants anglois, dévoués à Molinos, dans un livre imprimé en Hollande sur la conduite et les écrits de ce chef des quiétistes, publioient que cet abbé étoit un de ses défenseurs cachés. Déterminés par toutes ces considérations, l'abbé de Fénélon signa les articles d'Issy. Mais, de peur que cette signature ne passât pour une rétractation, les examinateurs résolurent d'eux-mêmes de se l'associer comme un quatrième juge, qui discuteroit avec eux cette matière importante : tant ils ménageoient son nom et sa réputation, et tant ils désiroient de le corriger, et non de le perdre, ce qu'à Dieu ne plaise, ou de le déshonorer.

L'illustre dame dont j'ai fait mention, très-amie et grande protectrice de l'abbé de Fénélon, étoit la seule qui fût instruite de ces conférences. Elle ne cessoit de l'exhorter à abandonner la défense d'une secte si perverse, et d'une femme si dangereuse. Pour lui, il se déclaroit alors, avec beaucoup de modestie, très-soumis à ce qui avoit été décidé. Toutes ces choses se traitèrent dans un si grand secret, que sur ces entrefaites le roi nomma l'abbé Fénélon à l'archevêché de Cambrai.

Cependant la dame Guyon, à sa propre réquisition, fut confiée à l'évêque de Meaux, pour en prendre soin. On la transféra dans un monastère distingué de son diocèse : elle souscrivit aux trente-quatre articles, et à la condamnation que les évêques de Meaux et de Châlons avoient faite de ses livres, les proscrivant elle-même de sa propre main, comme contenant une mauvaise doctrine. Enfin elle promettoit,

his conditionibus ; ut à docendo et scribendo abstineret ; ne quemquam susciperet in viis spiritualibus dirigendum ; ipsa frequentaret postulationes aliosque actus christianis imperatos. Hæc illa est commendatio, quam ab episcopo se tulisse gloriatur. Hæc jussa suscepit, his etiam subscripsit, ut acta demonstrant : à quibus exequendis quàm postea abhorruerit, non est hujus loci dicere.

Eò deventum est ut novus archiepiscopus consecrationis munus acciperet : delectus ab ipso Meldensis episcopus, qui, assistente etiam Catalaunensi episcopo, sacro officio fungeretur. Uno alterove circiter ante consecrationem die, ipse archiepiscopus flexis genibus episcopi dexteram ausculatus : Per hanc ego, inquit, dexteram, quâ me consecratum volo, polliceor me à tuâ doctrinâ nunquam recessurum. Quod, uti prædiximus, multis jam litteris significaverat, nec unquam omnibus modis significare cessabat : cujus rei testes eædem epistolæ fidem facient. Hæc autem episcopus suscipiebat libens, satis sibi conscius quàm nihil novi, nihil suspecti traderet, doctrinamque omnem suam à Patribus mutuaret.

Unus hærebat scrupulus, de Guyoniâ nondum ab archiepiscopo apertis vocibus improbatâ : id autem ut præstaret, quantùm poterat agebat episcopus. Itaque cùm in eo esset ut librum ederet de statibus orationis ; in quo artificiosissimæ feminæ dogmata et libros confutaret, eum archiepiscopo examinandum approbandumque tradit ; in eam spem adductus, ut per hanc occasionem, libri lectione, mulieris imperitiam erroresque detegeret, approbatione

tout ce qu'on exigeoit d'elle : l'évêque de Meaux lui donna une attestation de sa soumission, à ces conditions : qu'elle s'abstiendroit désormais d'enseigner et d'écrire, qu'elle ne se chargeroit plus de diriger personne dans les voies spirituelles, qu'elle feroit les prières et les autres actes commandés aux chrétiens. Telles sont les clauses de cette attestation, qu'elle se glorifie d'avoir reçue de l'évêque de Meaux ; tels sont les ordres qu'elle reçut, auxquels elle souscrivit, comme les actes le prouvent. Mais ce n'est pas ici le lieu de dire combien elle témoigna dans la suite d'opposition à s'y conformer.

Le moment arriva où le nouvel archevêque devoit être consacré. Il choisit pour son ordination l'évêque de Meaux, lequel, assisté de l'évêque de Châlons, en fit la cérémonie. Un jour ou deux avant son sacre, cet archevêque à genoux devant l'évêque de Meaux, lui baisa la main droite, et lui dit : Par cette main dont je veux être sacré, je vous promets de ne jamais m'écarter de votre doctrine. C'étoit la même protestation qu'il avoit déjà faite dans plusieurs de ses lettres, et qu'il ne cessoit de renouveler en toutes les manières possibles : ces mêmes lettres font foi de ce que j'avance. L'évêque de Meaux recevoit sans peine ces témoignages de soumission, bien assuré que pour lui il n'enseignoit rien de nouveau, rien de suspect, et qu'il avoit puisé toute sa doctrine dans les Pères.

Cependant il lui restoit encore quelque sujet de défiance, attendu que cet archevêque n'avoit pas expressément condamné la dame Guyon. L'évêque de Meaux faisoit tout ce qu'il pouvoit pour l'y engager. Dans cette vue, comme il devoit bientôt publier un livre sur les états d'oraison, où il réfutoit les principes et les écrits de cette femme artificieuse, il le donna à examiner à l'archevêque de Cambrai pour qu'il l'approuvât. Il espéroit que la lecture de ce livre lui ouvriroit les yeux sur l'i-

proscriberet, et proscribi à se palam testaretur; quod et ipsi decori, et toti Ecclesiæ ædificationi foret.

Librum archiepiscopus accepit legendum : approbandum promisit more solito, facto scilicet examine. Neque clam tulerat Meldensis episcopus quæsitam Cameracensis approbationem, cum Parisiensis et Carnotensis approbationibus conjungendam. Sed frustra fuit. Tribus enim elapsis integris hebdomadibus, adest vir illustrissimus, idem quo auctore examinandam Guyoniam episcopus susceperat, cum archiepiscopi litteris, quas vocant fiduciariis, clarâ voce testatus non posse ab archiepiscopo approbari librum.

Quid autem causæ erat? An libri doctrinam improbabat? An aliquos locos molliendos, explicandos, eradendos postulabat? Neutiquam. Approbationem denegabat eo tantùm nomine, quòd episcopus in libro Guyoniam proscriberet, quam idem archiepiscopus improbatam nollet. Quæ quàm episcopo, non sibi, sed ipsi Fenelono gravia futura visa sint; quàm adversa Ecclesiæ rebus, ipsiusque archiepiscopi gloriæ, quam in fide episcopos habere oportet maximam; quàmque gravibus verbis inde secutura incommoda prænuntiaverit, hic quidem commemorare non est animus.

Quò sinceriùs atque libentiùs Cameracensi Meldensis communicabat sua, eò ille omnia dissimulantiùs occultabat. Itaque cùm librum adornaret, unus erat Meldensis cui rem impenetrabilem et inaccessam vellet. Factum. Vix ad eum mox prodituri libri fama per-

gnorance et les erreurs de cette femme; qu'en approuvant l'ouvrage, il la condamneroit, et déclareroit ouvertement qu'il la rejetoit; ce qui lui feroit honneur et édifieroit toute l'Eglise.

L'archevêque de Cambrai prit le livre, promit de l'approuver, après l'avoir examiné selon l'usage; car l'évêque de Meaux n'avoit pas cherché à lui dérober son approbation, pour la joindre à celles de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Chartres : mais son attente fut vaine. Trois semaines entières s'étoient écoulées, lorsque l'illustre personnage * qui avoit engagé l'évêque de Meaux à examiner la doctrine de madame Guyon vint le trouver avec des lettres de créance de l'archevêque de Cambrai, et lui déclara nettement que ce prélat ne pouvoit approuver son ouvrage.

Mais quel étoit le motif de ce refus? Est-ce qu'il improuvoit la doctrine du livre? Vouloit-il qu'on en adoucit quelques endroits, qu'on en expliquât certaines propositions, ou qu'on en retranchât d'autres? Point du tout. Il refusoit son approbation uniquement parce que l'évêque de Meaux condamnoit dans son *Instruction* la dame Guyon, que cet archevêque ne vouloit pas blâmer. Je n'ai pas dessein de rapporter ici avec quelle force je représentai combien cette conduite de M. de Fénélon feroit de tort, non à l'évêque de Meaux, mais à lui-même; combien elle seroit nuisible à l'Eglise, préjudicieroit à la gloire de cet archevêque, parce que c'est dans la pureté de la foi que les évêques doivent la faire consister; et enfin combien d'autres inconvénients résulteroient d'un pareil procédé.

Plus l'évêque de Meaux communiquoit franchement et facilement ses écrits à l'archevêque de Cambrai, plus celui-ci usoit de dissimulation pour lui cacher les siens. Ainsi, pendant qu'il préparoit son livre des *Maximes*, l'évêque de Meaux étoit le seul à qui il voulût en faire un mystère impénétrable et inaccessible. C'est en effet

* Le duc de Chevreuse.

venerat : quo allato nuntio, pro rei gravitate commotus adit Carnotensem, adit Parisiensem, Fenelono amicissimos. Quid de libro resciverit, memorat : quæ mala, quæ dissidia, quæ scandala secutura sint, promit. Quid enim tam latenter ac velut obductis tenebris librum Cameracensis involveret, tantoque studio caveret ne Meldensi fieret notus, nisi suspecta et adversa cogitaret? Quid deinde futurum? Taceret episcopus? contradiceret? Utrinque vel proditæ veritatis, vel læsæ charitatis metus. Ageret ergo Parisiensis cum amicis Cameracensis, ipse enim aberat, cum ipso rege, ne prodiret liber nisi communi consilio? Sed frustra. Cameracensis amici, ne quid Parisiensis tentaret ampliùs, postridie librum evulgant, ipsi regi tradunt; salubre consilium, ac tanta mala prohibiturum eludunt.

Quæ deinde secuta sint, omnibus nota. Motus undique ingentes, in urbe, in aulâ, in provinciis : Romam usque pervadunt. Simul omnia commoventur tanto impetu, celeritate tantâ, ut non citiùs silvam flamma corriperet. Hærere amici Cameracensis, et, quod unum poterant, uni Meldensi tam præcipitem imputare motum; tanquam urbs, aula, docti indoctique omnes ejus nutibus agerentur; ipse Cameracensis invidiâ, tantique ingenii fulgore præstrictus cæcâ factione omnia conturbaret.

Quid autem? quo tempore, quo loco, quibuscum grandis inita factio est? Cum amicissimis, cum iis quorum vel maximè operâ ipse

ce qui est arrivé. Car, quoique ce livre dût bientôt paroître, à peine le prélat en avoit-il entendu parler. Dès qu'il en fut informé, affecté de cette nouvelle autant que l'importance du fait le demandoit, il vint trouver l'évêque de Chartres et l'archevêque de Paris, amis particuliers de Fénélon. Il leur rapporta ce qu'il avoit appris de ce livre, leur exposa les maux, les dissensions, les scandales que produiroit la publication d'un tel ouvrage. D'où vient, en effet, l'archevêque de Cambrai le composoit-il dans un si grand secret, et l'enveloppoit-il, pour ainsi dire, de ténèbres épaisses? Pourquoi prenoit-il tant de précautions, afin qu'il ne vînt pas à la connoissance de l'évêque de Meaux, si ce n'est qu'il avoit dessein d'y établir une doctrine suspecte et opposée à la sienne? Qu'en résulteroit-il? L'évêque de Meaux se tairoit-il, ou réclameroit-il? Dans les deux partis on devoit craindre ou de trahir la vérité, ou de blesser la charité. Il falloit donc que l'archevêque de Paris agît auprès des amis de l'archevêque de Cambrai, qui étoit alors absent, auprès du roi même, pour que le livre de ce prélat ne parût que d'un commun accord : mais en vain. Les amis de M. de Cambrai, pour que M. de Paris ne pût les traverser ; publièrent le livre dès le lendemain, le présentèrent au roi, et éludèrent ainsi un avis salutaire qui devoit empêcher de si grands maux.

Tout le monde sait quelles furent les suites de cette conduite. On vit de tous côtés une grande commotion, à la ville, à la cour, dans les provinces, et qui s'étendit jusqu'à Rome. Tous les esprits furent émus en même temps avec une si grande vivacité et tant de promptitude, que la flamme n'embraseroit pas plus vite une forêt. Les amis de l'archevêque de Cambrai furent saisis de cet événement, et ils firent ce qu'ils pouvoient, qui étoit d'attribuer à l'évêque de Meaux un mouvement si subit ; comme si la ville et la cour, les savants et les ignorants, se remuoient à ses ordres. Ils disoient qu'offusqué par l'éclat d'un si beau génie, l'envie qu'il portoit à M. de Cambrai l'engageoit à exciter tous ces troubles à l'aide d'une aveugle cabale.

Mais quoi? qu'on nous dise en quel temps, dans quel lieu, avec quelles personnes

Cameracensis ad summa quæque provectus est? Quo deinde tempore? An cùm idem Fenelonus episcopo omnia permittebat? An cum episcopus toto triennio id agebat, ne novæ prophetidi, ne nocentissimæ doctrinæ Fenelonus addictus esse videretur? An cùm tot datis litteris idem profitebatur se à Meldensis sententià nunquam recessurum? Extant litteræ testes. An cùm consecrandus ejusdem Meldensis deposcebat manus, eademque obtestatus, ei probatum se tanto studio cupiebat? An postea cùm episcopus librum suum eidem Cameracensi approbandum traderet?

Hactenùs Cameracensi tuta omnia : alto omnia sepulta silentio; nec ejus errorum, absit à verbo injuria, ad regem vel tenuis fama perlabitur. Ipse se archiepiscopus libello edito publicavit; in se commovit omnes : liceat verum dicere ipsâ rerum serie confirmatum. Antea à Meldensi sic omnia occupata benefactis, ut nullus pateat locus in quo insidias collocare potuerit. Ex libello Cameracensis orta pericula : hic malorum fons et caput; hinc retecta omnia quæ in Feneloni gratiam Meldensis, nonnullo suo periculo, occulta voluerat.

Quid quod episcopus omni operâ id egerat, ut liber premeretur? Quid quod publicato libro usque adeo diu tacuit, ut per eam occasionem amici Cameracensis efferrent in vulgus, Meldensem episco-

cette grande faction s'est formée. Est-ce donc avec ceux qui étoient le plus attachés à cet archevêque, avec ceux dont la protection l'a élevé aux plus grandes dignités? En quel temps ces complots ont-ils été tramés? étoit-ce lorsque Fénélon remettoit tout entre les mains de l'évêque de Meaux? Seroit-ce dans le cours des trois années où cet évêque travailloit avec tant de soin pour que Fénélon ne parût pas être attaché à la nouvelle prophétesse, ni approuver une doctrine très-pernicieuse? Soupçonnera-t-on que ce fut dans les circonstances où il protestoit par une multitude de lettres qu'il ne s'écarteroit jamais des sentiments de l'évêque de Meaux? Les lettres qui le déclarent existent. Dira-t-on que cet évêque préparoit les traits de sa jalousie contre Fénélon, au moment où il le prioit de le consacrer, et où, lui renouvelant toutes ses promesses, il témoignoit tant de désir de le convaincre de ses dispositions? Enfin sera-ce lorsque l'évêque de Meaux confia son livre à cet archevêque, pour qu'il l'approuvât?

Jusqu'ici nul sujet de crainte pour M. de Cambrai : tout ce qui concernoit cette affaire étoit enseveli dans un profond silence; et le plus petit bruit de ses erreurs (que personne ne s'offense de cette expression) n'étoit pas encore parvenu aux oreilles du roi. C'est cet archevêque lui-même qui s'est manifesté par la publication de son livre, et qui a ému contre lui tous les esprits. La suite des faits confirme cette vérité, et l'on me permettra de la dire. Toute la conduite de l'évêque de Meaux à l'égard de M. de Cambrai, avant cette époque, est remplie de tant de marques de bienveillance, qu'il ne s'y trouve aucun espace où il ait pu lui tendre des embûches. Tous les périls qu'il a courus ont été causés par son livre : c'est là la source et le principe de tous les maux : de là la divulgation des faits que l'évêque de Meaux, par affection pour M. de Fénélon, avoit voulu tenir cachés, en s'exposant lui-même à quelque disgrâce.

Si l'évêque de Meaux n'avoit été bien disposé en faveur de M. de Cambrai, pourquoi auroit-il travaillé de tout son pouvoir à empêcher que son livre ne parût? Pourquoi, après qu'il eut été publié, garda-t-il le silence si longtemps, que les amis de M. de Cambrai en prirent occasion de répandre que l'évêque de Meaux, malgré tous ses efforts, n'avoit rien pu trouver de répréhensible dans cet ouvrage? Il se taisoit

pum nec multa conatum in libro Cameracensis quidquam omnino noxæ invenire potuisse? Ille conticescebat, donec omnibus erratis liquidò exploratis et inter se collatis, jam nefas videretur veritati denegare episcopalis vocis obsequium.

At enim archiepiscopo prodi errata oportebat. Factum luculentissimis scriptis, alibi recensitis; tamque omnia objecta constat ei in manus tradita, ut etiam ejus ad omnia responsa teneamus. Quid clarius? Si quid defuisset, ne res per scripta mutua in infinitum tenderet, collatione habitâ omnia explicari Parisiensis, Carnotensis, ipse vel maximè Meldensis flagitabant. Ne illa iniretur elucidationis via, etiam suadente apostolico nuntio hujus rei teste, etiam adhortante rege, Feneloni animus obstinatissimè repugnabat. Meldensis factioni scilicet serviebat: ipsius livori, piget commemorare, tam æquam excusationem comparabat.

Quid autem erat, per Deum immortalem, quòd episcopus antea prono animo favens, tandem post librum editum invidere cœperit? Quid enim archiepiscopo invideret? Inanes argutias, vacuam et infrugiferam theologiam, sublime ingenium ad ima et vana depressum, sermonis elegantiam vano cultui servientem, Guyoniæ magisterium, quietismi defensionem specie pietatis adumbratam? Me miserum, qui hæc enarrare cogar quorum piget pudetque!

Demum in testimonium vocati episcopi, cùm animadverterent archiepiscopum totis viribus incumbere, ut libri doctrinam erroneam mordicus defenderet, scriptâ etiam hâc de re ad summum

en effet, jusqu'à ce qu'après avoir clairement reconnu toutes les erreurs du livre, et les avoir comparées entre elles, il fût manifeste qu'un évêque ne pouvoit dans cette occasion se dispenser, sans crime, de parler en faveur de la vérité.

Mais, avant tout, il convenoit de mettre sous les yeux de cet archevêque les fautes de son livre. C'est ce qui a été exécuté par des écrits très-lumineux, dont on a parlé ailleurs. Il est si constant que toutes les objections qu'on formoit contre ce livre lui ont été communiquées, que nous avons les réponses qu'il fit à chacune. Quoi de plus évident? S'il manquoit encore quelque chose pour que l'affaire traitée par des écrits réciproques n'allât pas à l'infini, l'archevêque de Paris, l'évêque de Chartres, et surtout celui de Meaux, demandoient avec instance que les questions fussent discutées dans une conférence. M. de Fénélon s'opposoit fortement à ce qu'on prit cette voie pour éclaircir les difficultés, quoique le nonce apostolique, témoin de ce que je rapporte, voulût l'y engager, quoique le roi même l'y exhortât. Sans doute il avoit dessein de servir la faction de l'évêque de Meaux; il vouloit fournir à sa jalousie, j'ai honte de le dire, une excuse si raisonnable.

Et par quel motif, grand Dieu, l'évêque de Meaux, auparavant si porté à favoriser de M. de Cambrai, seroit-il devenu jaloux de ce prélat, après la publication de son livre? Que pouvoit-il donc lui envier? Quoi? de vaines subtilités, une théologie vide de choses et sans utilité, un génie sublime rabaissé à des spéculations basses et futiles, une élégance de style employée à décorer un faux culte, les leçons de la dame Guyon, la défense du quiétisme couverte des apparences de la piété? Ah! que je suis à plaindre, d'être obligé de raconter des choses que je déplore et dont je rougis!

Les évêques que M. de Cambrai avoit appelés en témoignage, voyoient avec douleur son obstination à défendre les erreurs de son livre: ils savoient qu'il avoit écrit

Pontificem epistolâ, omnia in vanum conati et experti, ut fraternum animum flecterent, necessitati cesserunt, et Declarationem de doctrinâ libri in manus apostolici nuntii tradidere.

Hæc igitur gesta rerum evincit series. Quàm autem quietismo, quàm novæ prophetidi faveret Fenelonus, etiam ipse prodidit. Quid enim recensitis, quod in episcoporum Declaratione est positum, falsis spiritualibus semel et bis, in Hispaniensibus illuminatis constitit: Molinosum, Guyoniam, nostri ævi quietistas omnino prætermisit? Cur in epistolâ ad Innocentium XII Guyoniam tacuit, quietistarum censuras elevavit, Molinosi librum reliquit integrum? Nunc eodem spiritu actus, sæpe licet pollicitus futurum ut apertis verbis Guyoniam condemnaret, amplissimo mandato edito, Molinosum ejusque propositiones LXVIII carpit; non verò librum ipsum ab apostolicâ quoque Sede damnatum : tacitam Guyoniam voluit, quippe cui toto libello suo occultam excusationem præparasset. Quæ omnia facilè probaremus : sed jam de Meldensis innocuis gestis, deque Cameracensis prono in Guyoniam animo satis superque dictum est.

Hæc pro veritatis testimonio quæsitus scripsi.

J. BENIGNUS, episcopus Meldensis.

pour cet objet une lettre au souverain Pontife. Leurs efforts et leurs démarches pour fléchir l'esprit de leur frère ayant été inutiles, il leur fallut céder à la nécessité, et ils remirent au nonce apostolique leur déclaration sur la doctrine du livre.

La suite des événements démontre donc la vérité de ces faits. Fénélon lui-même a publié combien il étoit attaché au quiétisme et dévoué à la nouvelle prophétesse. Et pourquoi, tandis qu'il fait plusieurs fois une énumération des faux mystiques, ce qu'on remarque avec raison dans la *Déclaration des évêques*, s'arrête-t-il aux illuminés d'Espagne, et passe-t-il entièrement sous silence Molinos, la dame Guyon, et tous les quiétistes de notre siècle? Pourquoi, dans sa lettre à Innocent XII, ne parle-t-il point de cette femme, affoiblit-il les censures portées contre les quiétistes, et laisse-t-il intact le livre de Molinos? Maintenant animé du même esprit, quoiqu'il eût souvent promis qu'il condamneroit en termes clairs madame Guyon, il s'est contenté, dans un très-gros mandement qu'il a publié, de noter Molinos et les LXVIII propositions de cet auteur, que Rome a flétries; mais il n'a dit mot de son livre, également proscrit par le Siége apostolique, et il a gardé un grand silence sur la dame Guyon, comme ayant destiné tout son écrit à la justifier secrètement. Il nous seroit aisé de prouver toutes ces allégations; mais nous en avons assez dit pour montrer la droiture des procédés de l'évêque de Meaux, et la force de l'attachement de l'archevêque de Cambrai pour madame Guyon.

Sur la demande qu'on m'en a faite, j'ai écrit ceci pour rendre témoignage à la vérité.

J. BÉNIGNE, évêque de Meaux.

LETTRE PREMIÈRE.

DE MADAME GUYON AU PÈRE LA COMBE, BARNABITE [1].

Elle lui annonce de grandes croix, et lui rend compte d'un songe merveilleux qu'elle avoit eu.

Il y aura quantité de croix qui nous seront communes; mais vous remarquerez qu'elles nous uniront davantage en Dieu, par une fermeté invariable à soutenir toutes sortes de maux. Il me semble que Dieu me veut donner une génération spirituelle, et bien des enfants de grâce; que Dieu me rendra féconde en ce monde. Vous aurez des croix, et des prisons nous sépareront corporellement; mais l'union en Dieu sera inviolable. L'on sent la division, quoiqu'on ne sente pas l'union.

J'ai fait cette nuit un songe qui marque d'étranges renversements, si l'on pouvoit s'y arrêter : à mon réveil, mes sens en étoient tout émus. Il n'arrive rien que ce que le monde peut produire : il menace bien, et la tempête gronde longtemps. Je ne sais quel sera le foudre; mais il me semble que tout l'enfer se bandera, pour empêcher le progrès de l'intérieur, et la formation de Jésus-Christ dans les âmes. Cette tempête sera si forte, qu'à moins d'une grande protection et fidélité, on aura peine à la soutenir. Il me semble qu'elle vous causera agitations et doutes; parce que votre état ne vous ôtant pas toute réflexion, la tempête sera telle, qu'il ne restera pierre sur pierre. Tous vos amis seront dissipés; et ceux qui vous resteront vous renonceront et auront honte de vous; en sorte qu'à peine vous restera-t-il une seule personne. Ceci sera très-long, et il y aura une suite et un enchaînement de croix si étranges, tant d'objections et de confusions, que vous en serez surpris. Et comme avant la fin du monde, qui est proprement le second avénement de Jésus-Christ, il se passera d'étranges choses; à proportion de cet avénement-ci, en arrivera-t-il; et il semble même que dans toute la terre il y aura trouble, guerre et renversement. Et comme le Fils de Dieu, ou plutôt ses enfants, indivisiblement avec lui, seront répandus par toute la terre; il faut que le prince de ce monde remue toute la terre de divers signes et misères : plus elles seront fortes, plus la fin sera proche. Et comme Jésus-Christ naquit dans la paix de tout le monde, il ne naîtra, pour ainsi dire, spirituellement que dans la paix générale, qui sera durable pour du temps. L'Evangile sera prêché par toute la terre : mais comme les vertus du ciel seront ébranlées, croyez que vous le serez vous-même pour des moments, et que le démon, attaquant le ciel de votre esprit, vous portera à vouloir tout quitter;

[1] Voyez la *Relation sur le Quiétisme,* au tome xv, II. sect. n. 16; et *Vie de madame Guyon écrite par elle-même*, p. 46, 49, 189.

mais Dieu, qui vous a destiné pour lui, vous fera voir la tromperie. Je vous avertis de n'écouter votre raisonnement et vos réflexions que le moins que vous le pourrez; et j'ai un fort instinct de vous dire de garder cette lettre, même de la cacheter de votre main, afin que vous voyez que les choses vous ont été prédites, lorsqu'elles arriveront. Ne dites pas que vous ne voulez pas d'assurance; car il ne s'agit pas de cela, mais de la gloire de Dieu. Rien ne pourra vous en donner alors.

Je ne sais ce que j'écris. Allons, il n'est plus temps, ni pour vous ni pour moi, d'être malade : levons-nous; car le prince de ce monde approche. De même qu'à la venue de Jésus-Christ il s'étoit fait quantité de meurtres des prophètes, il y avoit eu tant de guerres, que le peuple juif avoit été comme anéanti; ainsi la véritable piété, qui est le culte intérieur sera presque détruite; et ce culte sera persécuté en la personne des prophètes, c'est-à-dire, de ceux qui l'ont enseigné, et la désolation sera grande sur la terre. Durant ce temps, la femme * sera enceinte, c'est-à-dire, pleine de cet esprit intérieur, et le dragon se tiendra debout devant elle, sans pourtant lui nuire, parce qu'elle est environnée du soleil de justice, qu'elle a la lune sous les pieds, qui est la malice et l'inconstance, et que les vertus de Dieu lui serviront de couronne. Mais il ne laissera pas de se tenir toujours debout devant elle, et de la persécuter de cette manière. Mais, quoiqu'elle souffre longtemps par de terribles douleurs de l'enfantement spirituel, qu'elle crie même par la violence, Dieu protégera son fruit; et lorsqu'il sera véritablement produit et non connu, il sera caché en Dieu jusqu'au jour de la manifestation, jusqu'à ce que la paix soit sur la terre. La femme sera dans le désert, sans soutien humain, cachée et inconnue : on vomira contre elle des fleuves de la calomnie et de la persécution; mais elle sera aidée des ailes de la colombe; et, ne touchant pas à la terre, le fleuve sera englouti durant qu'elle demeurera intérieurement libre, qu'elle volera comme la colombe, et qu'elle se reposera véritablement sans crainte, sans soins et sans souci. Il est dit qu'elle y sera nourrie, et non qu'elle s'y nourrira. Sa perte ne lui permettant pas de faire réflexion sur ce qu'elle deviendra, et de penser pour peu que ce soit à elle, Dieu en aura

* Dans sa *Vie*, pag. 503, elle vit qu'elle étoit cette femme. Cela arriva en 1683. La lettre au père La Combe est rapportée à la page 489 : elle ne suit pas les jours, mais les années. Elle parle de ce qui lui arriva le jour de la Purification, le père La Combe étant alors avec elle : elle avoit eu vingt-deux jours de fièvre continue; et, le jour de la Purification, elle étoit retombée plus dangereusement que jamais. Lui lisant cette lettre, et lui parlant de cette femme délaissée, elle n'hésita point de dire qu'elle l'étoit : elle détermina le temps de l'accomplissement de sa prédiction au siècle qui court, sans déterminer si ce seroit à la fin de celui-ci, ou au commencement de l'autre. Madame la duchesse de Chevreuse m'a dit que la paix et le commencement du changement arriveroit en 1695. M. de Chevreuse n'en est pas disconvenu. (*Note de Bossuet.*)

soin. Je prie Dieu, si c'est sa gloire, de vous donner l'intelligence de ceci.

Ce 28 février 1682.

LETTRE II.

DE MADAME GUYON A DOM GRÉGOIRE BOUVIER, CHARTREUX, SON FRÈRE.

Sur les prétendus effets merveilleux que Dieu produisoit en elle et par elle : ses sentiments sur l'abandon.

Vous ne devez pas douter, mon très-cher Frère, que ce ne soit avec beaucoup de plaisir que je reçois de vos nouvelles ; mais je vous dirai simplement que votre dernière m'en a donné plus que nulle autre : elle a le goût du cœur ; vous êtes le seul de ma famille qui goûtiez la conduite de Dieu sur moi. Elle est en effet trop impénétrable pour être comprise par la raison : le cœur la goûte, et la raison s'y perd. Vous ne sauriez dire le bien que Notre-Seigneur fait faire à Grenoble pour l'intérieur. Ah ! qu'il fait bon s'abandonner à lui, et qu'il récompense bien, pour un moment de perte en lui, ce qu'il a fallu souffrir pour y arriver ! Mais quand il n'y auroit point d'autre récompense que celle de faire sa volonté sans réserve et sans résistance, oh ! qu'on seroit très-bien récompensé ! Il faut que je verse mon cœur dans le vôtre, et que je vous dise que je trouve partout cette volonté essentielle de Dieu, non hors de lui, mais en lui-même ; en sorte qu'il m'a mise dans l'impossibilité de faire autre chose que ce qu'il veut de moment en moment, sans que je puisse me regarder moi-même, ni aucune créature ; mais tout se fait en Dieu. Si je voulois me regarder, je ne puis plus me trouver, et ne sais plus ce que c'est de moi ni de mien : tout est à Dieu, et tout est Dieu. C'est ce qui fait que, n'ayant rien de propre, il veut bien se servir de ce néant où il habite, pour s'attirer une quantité d'âmes de toutes conditions et états dans l'intérieur ; et vous ne sauriez croire le nombre des personnes de mérite, d'âge, prêtres, religieux, qui veulent bien chercher Dieu de tout leur cœur dans leur intérieur où il habite, et agréer ce que Dieu leur fait dire par une petite femmelette. Ils ne l'ont pas plutôt fait avec docilité, que Dieu, pour confirmer ce qu'elle leur dit, leur fait expérimenter sa présence d'une manière très-intime. Notre-Seigneur me fait parler le jour et écrire la nuit ; et quoique je n'aie point de santé, il fournit à tout.

Je vous dis ceci dans le secret, ne sachant pas pourquoi le Maître me le fait dire. Il m'a fait écrire le sens mystique de la Bible, sans autre livre que cette même Bible. En moins de six mois, l'ancien Testament a été achevé, qui est un ouvrage de plus d'une rame de pa-

pier, et en des maladies continuelles, sans que l'interruption interrompît le sens, et sans qu'il me fût nécessaire de le relire. Où j'en suis demeurée, je continue, et tout s'est trouvé dans une suite admirable, sans rature, que quelques mots mal écrits; mais dans un sens si propre et si beau, qu'il ne se peut rien de plus. Je n'avois point d'autre part à cet ouvrage que le mouvement de la main; ce qui est aisé à voir, étant des choses si sublimes, que je n'aurois pas pu les apprendre. Je vous dis ceci sous le sceau de la confession. Il a fallu obéir à Dieu selon tout ce qu'il a voulu, sans que nul intérêt de famille, de biens, d'enfants, ni quoi que ce puisse être, me puisse détourner.

Je n'ai parlé de ceci à personne. J'ai voulu quelquefois écrire mes dispositions d'abandon à Dieu, au père de La Motte *; il n'y est point entré : il prend tout du côté de la tromperie. Je demeure abandonnée à Dieu, aussi contente d'être trompée que de ne l'être pas; parce que je n'ai point d'intérêt qui me soit propre : et quand je serois assurée d'être damnée, je ne me voudrois désister un moment de faire la volonté de Dieu; parce que je voudrois le servir pour lui-même, par cet esprit d'abandon à sa divine conduite intérieure et extérieure. Oh! que si nous savions bien cesser d'agir, pour laisser agir Dieu en nous, que nous serions heureux! et nous abandonner pour l'extérieur à tous les mouvements de la Providence. Toutes nos peines ne viennent que de ce que nous voulons, pour l'intérieur ou l'extérieur, quelque chose que nous n'avons pas, ou que nous ne voulons pas quelque chose que nous avons. Mais celui qui ne veut rien que ce qu'il a, tel qu'il soit; qui est aussi content de sa pauvreté intérieure que des plus grandes richesses; qui n'a pas de volonté, de penchant, de désir, d'inclination pour quoi que ce soit, quelque relevées pussent-elles être, celui-là est parfaitement heureux. C'est, mon très-cher Frère, l'état où je vous souhaite. La mort et la vie est égale à une telle âme. Je vous porterois envie, si je pouvois vouloir autre chose que la volonté de Dieu, de ce que votre âge et votre infirmité vous disposent à vous aller unir encore plus étroitement à votre Dieu, et que vous allez voir celui qui est plus aimable que toutes les vies. Pour moi, qui suis indigne d'un si grand bien, je me contente de la volonté de mon Dieu, qui est plus pour moi que tout le paradis.

Ce 12 décembre 1689.

* Son beau-frère, qui étoit supérieur des barnabites de Paris.

LETTRE III.

DE MADAME GUYON, A BOSSUET.

Elle lui témoigne une grande opposition à toute erreur ; et une parfaite soumission au jugement qu'il portoit de ses écrits.

Je ferai exactement, monseigneur, tout ce que vous me marquez [1], et je ne verrai personne, ni n'écrirai point de lettre, comme j'ai commencé de faire depuis six semaines. Je n'aurai nulle peine à croire que je suis trompée, ayant bien mérité que Dieu me laissât à l'esprit d'illusion : mais il me semble que mon cœur me rend témoignage qu'il ne me laisse point à celui d'erreur; car il me semble qu'il me donne une telle démission d'esprit pour tout, et une si grande foi pour tout ce qui est de l'Eglise, que je condamnerois au feu ma personne, aussi bien que mes écrits, si je trouvois en moi le moindre arrêt à aucune pensée particulière.

Lorsque j'appelle un consentement passif, je veux dire un consentement que le même Dieu qui le demande fait faire. J'avois cru, jusqu'à présent, que Dieu étoit également auteur d'un certain silence qu'il opère dans l'âme, et de certains actes qu'il fait faire, où il paroît à la créature qu'elle n'a d'autre part que celle de se laisser mouvoir au gré de Dieu. Ils sont si simples, que l'âme qui les fait ne les distingue pas. Mais si je me suis trompée, ce n'est pas une chose fort extraordinaire qu'une femme ignorante se soit trompée. S'il y a quelque chose de bon dans mes écrits, il vient de Dieu seul : s'il y a du défaut, de la méprise et de l'erreur, il est de moi; et je ne suis pas fâchée que cela ait servi à vous faire voir, monseigneur, de quoi je suis capable. Dieu n'en est pas moins saint, et ses voies n'en sont pas moins admirables, pour avoir été écrites par une personne qui se trompe dans ses expressions. Mon dessein ne fut jamais d'imprimer; et je vous promets de ne plus ni écrire, ni parler de ces matières, ayant bien plus de penchant pour la solitude que pour toute autre chose. Comme ma *Vie* avoit été écrite avec une grande simplicité, j'y avois mis tout ce que je croyois avoir senti : mais puisque je me suis trompée, il n'y a, monseigneur, qu'à tout brûler. Si Dieu veut faire écrire sur ces matières dans la suite, il se servira de personnes moins mauvaises, et qui ne mêleront pas leur propre esprit avec sa vérité. J'ai moi-même horreur de ce mélange. Ainsi, monseigneur, il n'y a qu'à tout brûler : je n'en aurai ce me semble, aucune peine, ni même de ma condamnation, pourvu que Dieu soit glorifié, connu et aimé.

Je ressens comme je dois, monseigneur, les obligations que je

[1] Voyez la *Relation du Quiétisme*, sect. II, n. 9, au tome XV.

vous ai de la peine que vous voulez bien prendre de me redresser dans mes égarements ; vous assurant qu'avec la grâce de Dieu, vous trouverez toujours en moi un profond respect et une entière soumission.

Il n'est pas parlé, ce me semble, du corps dans ces douleurs exprimées dans ma *Vie*, mais bien du cœur. Si cela est écrit autrement, c'est une faute de la copie.

Ce.... septembre 1693.

LETTRE IV.

DE MADAME GUYON A BOSSUET.

Elle lui demande qu'il ne prenne conseil que de Dieu dans l'examen de ses écrits.

La confiance que Dieu m'a donnée en votre lumière et en votre discernement me fait prendre celle de vous demander que Dieu soit votre seul conseiller dans l'examen que vous voulez bien vous donner la peine de faire[1]. Qu'il se fasse entre Dieu et vous, monseigneur; que ce soit sa pure lumière qui vous donne le discernement du vrai et du faux ; que son onction vous enseigne les effets de cette même onction dans les âmes. Ce qui me fait vous parler de la sorte, monseigneur, c'est que j'ai toujours trouvé mon compte avec mon Dieu, et avec ceux qui se sont laissé guider par son esprit. Je vous avoue ingénument que j'aime fort que mon sort soit entre ses mains. Les personnes que vous pourriez consulter sur cela n'auroient peut-être pas l'expérience et la lumière des états intérieurs : joint à ce que n'étant employés par aucun caractère à cette recherche, Dieu ne leur manifesteroit peut-être pas sa vérité. Pour vous, monseigneur, entre les mains duquel, après Dieu, j'ai remis toutes choses, j'espère de la bonté de Dieu qu'elle ne vous laissera pas prendre le change. Je n'ai point sollicité votre piété à m'approuver, puisque je ne désire que la vérité. Je ne prétends pas qu'aucunes considérations humaines rendent ma cause bonne : c'est celle de Dieu. S'il a permis que je me sois méprise, je n'ai jamais prétendu soutenir mes sentiments, mais condamner moi-même en moi ce que vous y condamneriez.

Je vous prie seulement, monseigneur, de faire attention que je n'ai jamais mis la piété dans les choses extraordinaires ; que ce sont celles dont je fais le moins de cas, selon ce que j'ai eu l'honneur de vous dire. Si je les ai marquées dans ma *Vie*, ce n'a été que pour obéir, sans vouloir qu'on s'y arrêtât le moins du monde. Ce n'est donc point par là qu'on doit juger d'une âme, mais sur son état in-

[1] Voyez la *Relation sur le Quiétisme*, sect. II. n. 1 et 3.

térieur, très-détaché de tout cela, sur l'uniformité de sa vie et sur ses écrits.

Il y a de trois sortes de choses extraordinaires, que vous avez pu remarquer, monseigneur : la première, qui regarde les communications intérieures en silence : celle-là est très-aisée à justifier, par le grand nombre de personnes de mérite et de probité qui en ont fait l'expérience. Ces personnes, que j'aurai l'honneur de vous nommer lorsque j'aurai celui de vous voir, le peuvent justifier. Pour les choses à venir, c'est une matière sur laquelle j'ai quelque peine qu'on fasse attention : ce n'est point là l'essentiel ; mais j'ai été obligée de tout écrire. Nos amis pourroient facilement vous justifier cela, soit par des lettres qu'ils ont en main, écrites il y a dix ans, soit par quantité de choses qu'ils ont remarquées, et dont je perds facilement l'idée. Pour les choses miraculeuses, je les ai mises dans la même simplicité que le reste. J'ai écrit la vérité, telle qu'elle a paru aux autres et à moi ; mais je n'en ai jamais jugé, n'y faisant pas même d'attention. Judas a fait des miracles ; ainsi je suis bien éloigné de fonder sur cela.

Toute la grâce que je vous demande, monseigneur, est de suspendre votre jugement jusqu'à ce que vous m'ayez examinée à fond. Pour le faire avec succès, il faut, s'il vous plaît, que vous ayez la charité de me voir plusieurs fois et de m'entendre. Si vous voulez bien me permettre d'aller dans votre diocèse, d'une manière inconnue, cela se feroit plus facilement et sans bruit. Je me mettrai dans un couvent, ou dans une maison particulière, telle qu'il vous plairoit de me l'ordonner, vous assurant que vous verrez en toute occasion des preuves de ma docilité, de ma soumission, et du profond respect avec lequel je suis, etc.

Ce 5 octobre 1693.

Si vous voulez bien, monseigneur, me dire vos difficultés, et ce qui vous fait peine dans les écrits et dans la *Vie*, j'espère que Dieu me fera la grâce de vous les éclaircir. Je vous assure déjà par avance que je consens que vous les brûliez tous, si Notre-Seigneur vous l'inspire. Je vous prie aussi de lire le *Moyen court et facile de faire l'oraison*.

ÉCRIT DE MADAME GUYON,

QUI ACCOMPAGNOIT SA LETTRE [1].

La main du Seigneur n'est pas accourcie.

Il me semble qu'il n'y aura pas de peine à concevoir les communications intérieures des purs esprits, si nous concevons ce que c'est que la céleste

[1] Voyez *Relation sur le Quiétisme*, sect. II. n. 9.

hiérarchie, où Dieu pénètre tous les anges, et ces esprits bienheureux se pénètrent les uns les autres. C'est la même lumière divine qui les pénètre, et qui, faisant une réflexion des uns sur les autres, se communique de cette sorte. Si nos esprits étoient purs et simples, ils seroient illuminés; et cette illustration est telle, à cause de la pureté et simplicité du sujet, que les cœurs bien disposés qui en approchent, ressentent cette pénétration. Combien de saints qui s'entendoient sans se parler? Ce n'est point une conversation de paroles successives; mais une communication d'onction, de lumière et d'amour. Le fer frotté d'aimant attire comme l'aimant même. Une âme désappropriée, dénuée simple, et pleine de Dieu, attire les autres âmes à lui; comme les hommes déréglés communiquent un certain esprit de déréglement. C'est que sa simplicité et pureté est telle, que Dieu attire par elles les autres cœurs.

Saint Augustin parle ce ce silence dans ses *Confessions*, où il dit que parlant avec sainte Monique, ils furent enlevés dans ce silence ineffable; mais qu'à cause de la foiblesse il en faut revenir aux paroles. Plût à Dieu que nos cœurs fussent assez purs, pour n'avoir point d'autre communication avec les créatures. Lorsqu'on est deux ou trois assemblés au nom du Seigneur, on éprouve si fort qu'il y est, qu'il faut avouer que s'il y a de la tromperie, Dieu s'en mêle; car il est certain que le diable ne peut entrer ici. Il peut bien contrefaire tout ce qui a quelque forme et figure expresse, ou discours; mais non pas une chose qui n'a rien de tout cela, et qui est d'une simplicité, pureté et netteté admirable.

LETTRE V.

DE MADAME GUYON A BOSSUET.

Tout en montrant une grande déférence pour le prélat, elle tâche de le faire entrer dans ses sentiments.

Comme je n'ai point d'autre désir, monseigneur, que celui de vous obéir très-exactement, je vous prie de m'ordonner ce qu'il vous plait que je fasse. Je me retirai, le 13 du mois de septembre, à la campagne, dans un lieu où je n'ai de commerce qu'avec les filles qui me servent. J'en ai laissé une à Paris chez moi, qui sait seule où je suis, et qui m'envoie les lettres qu'on m'écrit. J'en ai usé de la sorte, pour éviter de donner des conseils à ceux qui m'en demandoient dans leurs besoins, jusqu'à ce que vous ayez connu, monseigneur, si je suis trompée ou non. Ce n'est pas que je puisse me défier de mon Dieu, non assurément; mais j'ai un si grand respect pour ce qu'il vous plaira de juger, ou plutôt pour ce que Dieu vous inspirera de juger de moi, que j'en croirai ce que vous m'en direz, sans néanmoins que je puisse me donner aucun mouvement par moi-même. Je suis donc prête à m'exiler moi-même pour toujours, prête aussi à revenir chez moi pour y souffrir toutes les confusions imaginables; prête encore à subir la prison, et même la mort.

Mais, monseigneur, je vous demande d'avoir pitié d'une infinité d'âmes qui gémissent: les enfants demandent du pain, et personne

ne leur en rompt. Le diable se sert de la malice de quelques-uns, qui abusent de tout, et qui, se disant intérieurs et ne l'étant point, causent beaucoup de mal, et par le scandale qu'ils donnent, nuisent extrêmement à la vérité.

De tout temps il y a eu une voie active et une contemplative; c'étoient deux sœurs qui vivoient d'intelligence. A présent, malgré le témoignage de Jésus-Christ, Marthe l'emporte sur Marie. L'on veut même établir celle-là sur la ruine de l'autre; l'on travaille à détruire la vérité, croyant l'établir.

C'est cette vérité, monseigneur, qui a recours à vous. Vous l'avez si bien défendue contre les ennemis de la religion catholique, défendez-la encore, sitôt que Dieu vous la fera sentir; je dis sentir, car cette vérité n'est pas de simple spéculation, comme bien d'autres elle est d'expérience. Que je la souhaite pour vous, monseigneur cette heureuse expérience, qui rend l'amertume douce, qui change la douleur en félicité, qui fait d'heureux misérables, qui leur apprend qu'il n'y a de solide plaisir que dans la perte de tout ce qui les hommes peu éclairés appellent de ce nom?

Je ne désire point, monseigneur, être justifiée personnellement mais je désire que quelqu'un fasse connoître que les sentiers de l'intérieur ne sont ni faux, ni chimériques, ni pleins d'erreurs. J'ose dire que l'ouvrage de l'intérieur est celui de Dieu : s'il n'étoit point son ouvrage, il se détruiroit de lui-même; mais comme c'est le sien il se multiplie, comme les Israélites, par l'oppression et la persécution. Les personnes les plus grossières, que Dieu instruit lui-même sont conduites par là. Il y en a qui souffrent des tourments inexplicables, faute de secours. Vous en gémiriez, monseigneur : si vous le voyiez : car plus ces pauvres âmes sont combattues par les doutes et les incertitudes où l'on les met, plus Dieu les exerce d'une manière surprenante, se servant même souvent des démons pour cela. Que je périsse, monseigneur, comme une victime de la justice de mon divin Maître; mais ayez pitié de ces pauvres âmes; cela est digne de vous.

Qu'il sera glorieux à un prélat, si plein de science, de zèle et de piété, de démêler le faux du vrai! Vous verrez par la lettre ci-jointe*, que je vous prie de brûler après l'avoir lue, la peine de certaines âmes : il y en a de cette sorte bien plus qu'on ne pense. Je n'ose plus répondre à personne sur ces matières : il me semble que je serois prête de mourir pour une seule âme, et prête aussi de ne parler jamais à aucune. Condamnez mes méprises, monseigneur, si vous en

* C'étoit la lettre d'une de ses disciples, qui étoit, dit l'abbé Ledieu, pleine de tous les excès de la doctrine de madame Guyon et de Molinos même.

trouvez dans mes écrits : je les condamne dès à présent moi-même; mais démêlez la vérité de mes mauvaises expressions, et devenez son défenseur, après m'avoir jugée sévèrement. J'espère, monseigneur, que vous ne désagréerez pas ma liberté, puisqu'elle est produite par la confiance que Notre-Seigneur me donne en vous, et que vous vous laisserez persuader de mon profond respect et de ma parfaite soumission.

Ce 22 octobre 1693.

Je ne vous importunerai plus, si vous avez la bonté de me faire savoir votre volonté.

LETTRE VI.

DE MADAME GUYON A BOSSUET.

Elle l'assure de son désir de connoître la vérité par son canal, et lui demande de conférer avec lui.

J'attends vos ordres, monseigneur pour me rendre où il vous plaira [1]; vous assurant que je n'ai point d'autre désir que de vous obéir, non-seulement comme à un évêque pour lequel j'ai un fort grand respect, mais comme à une personne pour laquelle Notre-Seigneur me donne une entière confiance. Je conserve dans mon cœur toute la reconnoissance que je dois de la peine que vous prenez pour éclaircir la vérité sans prévention. J'ose vous assurer, monseigneur, que Dieu vous en récompensera dès cette vie par l'abondance de ses grâces. Jésus-Christ et Bélial ne sont jamais en même lieu; il faut que l'un cède la place à l'autre. Où Jésus-Christ se fait sentir, il est aisé de conclure que le démon n'y a pas de part; cependant Dieu permet qu'on ne puisse le discerner en moi. J'attends de vous, monseigneur, la connoissance de la vérité, résolue de croire de moi ce que votre cœur vous en dira. C'est ce cœur vide que je prends pour mon juge, espérant que Dieu le fera sortir de cet équilibre où vous l'avez tenu avec tant de droiture et de fidélité; ce que je vous proteste n'avoir point encore trouvé, jusqu'à ce que Notre-Seigneur m'ait adressé à vous, monseigneur, pour lequel je conserverai toute ma vie un respect inviolable et une soumission entière.

Ce 25 janvier 1694.

Ayez la bonté de me faire savoir le lieu et le temps où il vous plaît que j'aie l'honneur de vous voir *, afin de m'y rendre : il faut que je sois avertie quelques jours devant, à cause d'une voiture. Si vous avez cette bonté, et que M. de Chevreuse ne soit pas à Paris, vous

1 *Relation*, sect. I, n. 4; sect. II, n. 20.
* L'entrevue se fit à Paris, chez M. l'abbé Janon, rue Cassette, après que Bossuet eut célébré la messe dans l'église des religieuses du Saint-Sacrement, de la même rue.

aurez, s'il vous plaît, celle d'envoyer chez madame la duchesse de Charost, qui me le fera savoir.

LETTRE VII.

DE MADAME GUYON A BOSSUET *.

Sur son désir sincère d'être éclairée, et sa pleine confiance aux lumières du prélat.

Permettez-moi, monseigneur, avant d'être examinée, que je vous proteste que je ne viens point ici, ni pour me justifier, ni pour me défendre [1], ni même pour expliquer des termes qui pourroient avoir une interprétation favorable si je les expliquois comme je les entends, et qui pourroient faire peine étant pris à la lettre. Je ne viens point, dis-je, pour cela; mais pour vous obéir, pour me condamner moi-même sans qu'il soit besoin d'examen, à moins que vous ne le jugiez nécessaire; vous protestant que je condamne de tout mon cœur, sans aucune restriction, en présence de mon Dieu, tout ce que vous condamnez, ou en ma conduite, ou en mes écrits. Mon cœur me rend ce témoignage, que je ne tiens à rien du tout. J'ai désiré, j'ai demandé qu'on m'éclairât dans mes égarements; mais l'on s'est toujours contenté de crier contre moi que j'étois hérétique, méchante et abominable, sans vouloir me montrer mes égarements, et me prêter une main secourable pour m'en tirer. Mon cœur m'a adressée à vous, monseigneur, il y a longtemps; mais ma timidité me retenoit. Nos amis me proposèrent d'être examinée par trois personnes: j'y consentis par soumission; et je pris la liberté de leur mander que je me ferois examiner par qui il leur plairoit; mais que mon cœur n'avoit de penchant que pour vous. Dieu a fait voir que je ne me suis point trompée. Aucun des autres n'a voulu ni me voir, ni m'entendre. Vous seul, monseigneur, avez eu cette charité, sans faire attention au décri dans lequel je suis. Je ne doute point que Dieu ne récompense votre charité : aussi ma soumission et ma confiance est-elle entière. Ordonnez de moi ce qu'il vous plaira. Quoique je n'aie point un jour de santé, je suis prête à faire tout ce qu'il vous plaira de m'ordonner, espérant que Dieu me donnera la force de vous obéir.

Il y a deux choses à regarder dans mes écrits; ce qui regarde l'avenir, et le sens de la doctrine. Pour les choses extraordinaires, outre que je n'en ai jamais fait de ce cas, que je ne les ai écrites que par simplicité et obéissance, l'événement en fera voir la vérité. Dans le sens de la doctrine, il y a ce qui est essentiel et ce qui n'est

* Cette lettre fut écrite la veille même du jour de la première entrevue du prélat avec madame Guyon, dont il est parlé dans la note précédente.

1 Voyez *Relation*, sect. II, n. 1.

que d'expression. Pour l'essentiel, comme j'ai écrit sans savoir ce que j'écrivois, j'ai pu être trompée en tout : pour l'expression, je n'y ai jamais fait attention, non plus qu'à la diction ; Notre-Seigneur m'ayant fait comprendre alors qu'il me susciteroit une personne qui les mettroit comme ils doivent être, et pour l'un et pour l'autre.

Je suis donc toute prête, monseigneur, à vous éclaircir sur toutes mes pensées, et du sens auquel j'entends les choses ; prête à tout condamner sans nul examen, contente que vous mettiez tout au feu. Faites-vous remettre en main les originaux et les copies : je vous les résigne si absolument, que, quoi que vous en puissiez faire, je ne m'en informerai jamais. J'ai une reconnoissance que je ne vous puis exprimer de toutes vos bontés, monseigneur. Je serai demain à huit heures, s'il plaît à Dieu, aux filles du Saint-Sacrement; offrez-moi, s'il vous plaît, à mon divin Maître, comme une victime consacrée à toutes ses volontés, et faites-moi la grâce de me regarder comme la personne du monde qui est avec le plus de respect et de sincérité, etc.

Ce 29 janvier 1694.

LETTRE VIII.

DE MADAME GUYON A BOSSUET,

ÉCRITE LE SOIR MÊME DU JOUR DE L'ENTREVUE.

Elle manifeste ses dispositions, et aime à se persuader que le prélat entrera dans ses sentiments.

Je prends encore la liberté, monseigneur, d'écrire à votre Grandeur, pour lui dire qu'il est impossible qu'une âme aussi droite que la sienne ne soit pas éclairée de la vérité de l'intérieur : car pour moi, monseigneur, je me regarde comme un chien mort. Quand je serois la plus misérable du monde, il n'en seroit pas moins vrai que Dieu veut établir son règne dans le cœur des hommes, qu'il le veut faire par l'intérieur et l'oraison, et qu'il le fera malgré toutes sortes d'oppositions. J'ose même vous assurer que vous sentirez la force de cet esprit, tout d'une autre manière que vous ne l'avez sentie ; et, malgré le mépris que j'ai pour moi-même, je ne puis m'empêcher de m'intéresser infiniment auprès de Dieu pour vous, Monseigneur. J'espère que ma liberté ne vous offensera pas, et que vous la regarderez comme un effet de ma reconnoissance et de l'entière confiance que Notre-Seigneur me donne en vous, qui ne diminue point le profond respect avec lequel je serai toute ma vie, etc.

Ce 30 janvier 1694.

Comme M. le duc de Chevreuse n'est pas toujours à Paris, si vous voulez bien me faire savoir votre volonté, lorsque tout sera pré-

paré : il n'y a qu'à m'envoyer vos ordres chez madame la duchesse de Charost.

Ce samedi au soir, 30 janvier.

LETTRE IX.

DE MADAME GUYON A BOSSUET.

Sur l'impossibilité où elle se prétendoit de faire à Dieu aucune demande; les raisons qu'elle croyoit avoir eues d'écrire, et le sens de certaines expressions.

Je vous avois prié, monseigneur, de m'aider de vos conseils pour me tirer de mes égarements : mais se seroit abuser de votre bonté, ce seroit vous tromper, que de feindre ce qui n'est pas en ma puissance; et j'aimerois mieux mourir de la misère la plus honteuse, que de vous tromper un moment. Lorsque vous m'avez dit, monseigneur, de demander et désirer, j'ai voulu essayer de le faire, et je n'ai eu qu'un plus grand témoignage de mon impuissance. Je me suis trouvée comme un paralytique, à qui l'on dit de marcher parce qu'il a des jambes : les efforts qu'il veut faire pour cela ne servent qu'à lui faire sentir son impuissance. L'on dit dans les règles ordinaires : Tout homme qui a des jambes doit marcher. Je le crois, je le sais : cependant j'en ai, et je sens bien que je ne m'en puis servir; et ce seroit abuser de votre charité que de promettre ce que je ne puis tenir. Il y a des impuissances spirituelles comme des corporelles. Je ne condamne point les actes ni les bonnes pratiques, à Dieu ne plaise! je ne donne point de remède à ceux qui marchent; mais j'en donne pour beaucoup qui ne peuvent faire ces actes distincts. Vous dites, monseigneur : Ces remèdes sont dangereux, et l'on en abuse : il n'y a qu'à les ôter; mais ceux qui en ont besoin ne trouvent personne qui leur en donne. Vous dites, monseigneur, qu'il n'y a que quatre ou cinq personnes en tout au monde qui aient ces manières d'oraison, et qui soient dans cette difficulté de faire des actes : et je vous dis qu'il y en a plus de cent mille dans le monde. Ainsi l'on a écrit pour ceux qui étoient en cet état. J'ai tâché d'ôter un abus, et c'est ce qui a fait l'excès de mes termes, qui est que des âmes qui commencent à sentir certaines impuissances (ce qui est fort commun) croient être au sommet; et j'ai voulu, en relevant ce dernier état, leur faire comprendre leur éloignement.

Pour ce qui regarde le sens de la doctrine, je suis une ignorante. J'ai cru que mon directeur ôteroit les termes mauvais, qu'il corrigeroit la doctrine. Je crois, monseigneur, tout ce que vous me faites l'honneur de me dire; j'aimerois mieux mourir mille fois, que de m'écarter des sentiments de l'Eglise. Je rétracte donc, désavoue,

condamne tout ce que j'ai dit et écrit qui y peut être contraire. Je m'accuse de témérité, d'illusion, de folie.

Je dois dire à votre Grandeur, que lorsque j'ai parlé de cette concupiscence ou propriété, je n'ai entendu parler que d'une dissemblance qui empêche l'âme d'être unie à Dieu, d'un rapport à soi, très-subtil, d'un propre intérêt spirituel, d'une répugnance que la nature a de se laiser détruire au point qu'il faut pour être unie à Dieu. J'ai cru éprouver tout cela. J'accuse ma tromperie, et vous demande, monseigneur, de brûler tous mes écrits, et qu'il soit fait défense d'imprimer davantage des livres défendus. Ceux qui le sont, je les abjure et déteste comme de moi : c'est tout ce que je puis.

Du reste, je suis indigne des peines que vous avez prises ; et je vous proteste, monseigneur, que j'en aurai une reconnoissance éternelle. Je vous promets devant Dieu de ne jamais écrire que pour mes affaires temporelles, et de ne parler jamais à personne. Je crois, monseigneur, que cela est suffisant pour réparer tous les maux que j'ai faits. Agréez donc que, ne pouvant faire ce que vous croyez que je dois faire, qui sont des demandes, des prières pour moi, et me trouvant impuissante de vous obéir, je me regarde comme un monstre qui doit être effacé du commerce des hommes, et qui ne doit plus abuser un prélat si plein de charité, et pour lequel j'aurai toute ma vie un profond respect et une extrême reconnoissance, etc.

Ce 10 février 1694.

J'ai une si grande fièvre, que j'ai peine à écrire. Excusez mes expressions, monseigneur, et agréez la sincérité de mon cœur.

LETTRE X.

DE MADAME GUYON A BOSSUET.

Sur son obéissance pour le prélat, et la confiance qui l'avoit engagée à lui communiquer sa *Vie* écrite par elle-même.

Lorsque je pris la liberté de vous demander de m'examiner, c'étoit avec une disposition sincère de vous obéir aveuglément, et de suivre ce que vous m'ordonneriez comme Dieu même [1]. J'ai tâché de le faire jusqu'à présent, vous ayant obéi avec une extrême ponctualité, ainsi que nos amis pourront vous en assurer. Ce fut par excès de confiance que je vous donnai la *Vie*, que j'étois prête à brûler comme le reste, si Votre Grandeur me l'avoit ordonné. Vous voyez bien que cette *Vie* ne se peut montrer que par excès de confiance. Je l'ai écrite, ainsi que mon Dieu est témoin que je ne ments point, avec une telle abstraction d'esprit, qu'il ne m'a jamais été permis

[1] Voyez la *Relation sur le Quiétisme*, sect. II, n. 3, 4 et suiv.

de faire un retour sur moi en l'écrivant. Quoique cela soit de la sorte, peu de personnes sont capables de comprendre jusqu'où vont les secrètes et amoureuses communications de Dieu et de l'âme. La confiance que Notre-Seigneur m'a donnée en votre Grandeur m'a fait croire que vous les sentiriez si elles étoient incompréhensibles, et que le cœur seroit frappé des mêmes choses qui répugnoient à l'esprit. Quand cela ne seroit pas, cela ne diminueroit rien de ma confiance et du désir de vous obéir. C'est à vous, monseigneur, à voir vous-même si cette *Vie* peut être communiquée à d'autres qu'à votre Grandeur. Je la dépose de nouveau en vos mains pour en faire tout ce qu'il vous plaira, vous protestant que, de quelque manière que les choses tournent, je ne me désisterai jamais du respect, de la soumission et du désir sincère que j'ai de vous obéir singulièrement, et que vous fassiez tout l'usage qu'il vous plaira de mon obéissance.

Février 1694.

Je vous prie, monseigneur, de faire attention que j'ai écrit par obéissance, sans réflexion; que, quoique cette obéissance m'ait coûté bien des traverses, je serois encore prête à écrire les mêmes choses si l'on me l'ordonnoit, quand il m'en devroit arriver plus de maux.

LETTRE XI.

DE MADAME GUYON A BOSSUET.

Sur une certaine union qu'elle se sentoit, disoit-elle, portée à avoir avec l'âme du prélat.

J'éprouve, monseigneur, depuis quelques jours, une union très-réelle avec votre âme. Comme cela ne m'arrive jamais sans quelque dessein particulier de Dieu, je vous conjure de vous exposer à ses yeux divins l'esprit et le cœur vide, afin que Dieu y mette ce qu'il lui plaira. Livrez-vous à ses desseins éternels sur votre âme, et consentez, s'il vous plaît, à tous les moyens dont il voudra se servir pour régner plus absolument en vous qu'il n'a encore fait.

Je ne sais, monseigneur, si je fais bien ou mal de vous écrire comme je fais; mais j'ai cru qu'il valoit mieux faillir par un excès de simplicité à votre égard, assurée que vous me redresserez lorsque je m'égarerai, que de risquer de désobéir à Dieu. Je me suis offerte à sa divine majesté, pour souffrir tout ce qui lui plairoit pour votre âme. Je ne vous fais point d'excuse de ma liberté; car j'ai cette confiance en la bonté de Dieu, que si c'est lui qui me fait vous écrire, il mettra dans votre cœur les dispositions nécessaires pour connoître et goûter le motif qui me fait agir; sinon cela servira du moins à vous faire comprendre mes égarements, à exercer votre charité, et à vous faire

voir ma confiance, qui ne diminue point le profond respect avec lequel je suis, etc.

A la fin de février 1694.

LETTRE XII.

DE BOSSUET A MADAME GUYON. *

Il lui marque tout ce qu'il pense de ses états et de ses écrits, lui en fait sentir l'illusion, combat ses fausses maximes sur la prière et les actes réfléchis, et travaille avec beaucoup de charité à la désabuser de ses erreurs.

J'ai reçu, madame, la lettre que M. de Chevreuse m'a rendue de votre part [1]. Je n'ai pas eu besoin de changer de situation, pour me mettre en celle que vous souhaitiez. Comme je sens le besoin extrême que j'ai de la grâce de Dieu, je demeure naturellement exposé à la recevoir, de quelque côté qu'il me l'envoie. Je suis très-reconnoissant de la charité que vous avez pour mon âme; et je ne puis mieux vous en marquer ma reconnoissance qu'en vous disant, en toute simplicité et sincérité, ce que je crois que vous avez à faire; en quoi je satisferai également, et à votre désir et à mon obligation. Je ne dois pas aussi vous taire que je ressens en vous quelque chose dont je suis fort touché : c'est cette insatiable avidité de croix et d'opprobres, et le choix que Dieu fait pour vous de certaines humiliations et de certaines croix, où son doigt et sa volonté semblent marqués. Il me semble qu'on doit être excité par là à vous montrer, autant qu'on peut, ce qu'on croit que Dieu demande de vous, et à vous purifier de certaines choses, dont peut-être il veut vous purger par la coopération de ses ministres. Les grâces qu'il fait aux âmes par leur ministère, quelque pauvres qu'ils soient d'ailleurs, sont inénarrables.

Pour commencer donc, je vous dirai que la première chose dont il me paroît que vous devez vous purifier, c'est de ces grands sentiments que vous marquez de vous-même. Ce n'est pas que j'aie peine à croire qu'on puisse dire de soi, comme d'un autre, certaines choses avantageuses, surtout des choses de fait, quand il y a raison de les dire, et qu'on y est obligé par l'obéissance. Mais celles que je vous ai montrées sont sans exemple, et outrées au-delà de toute mesure et de tout excès. Ce qui me rassure un peu, c'est que j'ai lu, dans une de vos lettres à M. de Chevreuse, que vous êtes vous-même étonnée d'avoir écrit de telles choses, étant très-éloignée d'avoir de vous ces sentiments. Apparemment Dieu vous fait sentir que telles manières de parler de soi, et une si grande idée de sa per-

* Cette lettre est imprimée dans le tome VI de l'édition de 1743, à la suite de l'avertissement de l'éditeur, mais avec des fautes considérables, que nous avons corrigées.

[1] Voyez *Relation sur le Quiétisme*, sect. II, n. 21.

fection, seroit une vraie pâture de l'amour-propre. Déposez donc tout cela, et suivez le mouvement que Dieu vous en donne; d'autant plus que l'endroit où vous dites, « Ce que je lierai sera lié, » ce que je délierai sera délié, » et le reste, est d'un excès insupportable; surtout quand on considère que celle qui parle ainsi se croit dans un état apostolique, c'est-à-dire, se croit un apôtre par état. Je ne crois pas qu'il vous soit permis de retenir de telles choses. Déposez-les donc, et exécutez la résolution que Dieu vous inspire de vous séquestrer, de ne plus écrire, de ne plus exercer ni recevoir ces communications de grâces, que vous expliquez d'une manière qui n'a point d'exemple dans l'Eglise; surtout quand vous les comparez à la communication qu'ont entre eux les saints anges et les autres bienheureux esprits; et quand vous marquez en vous une plénitude, que vous appelez infinie, pour toutes les âmes, qui cause un regorgement dont je n'ai jamais ouï parler qu'à vous, quelque soin que j'aie pris d'en chercher ailleurs des exemples. Vous remédierez à tout cela en vous retranchant toute communication, comme vous m'avez témoigné que vous y étiez résolue.

Je ne prétends pas vous exclure d'écrire pour vos affaires, ni pour entretenir avec vos amis une correspondance de charité; ce que je prétends, c'est l'exclusion de tout air de dogmatiser, ou d'enseigner, ou de répandre les grâces par cette si extraordinaire communication qu'on pourroit avoir avec vous.

Je mets encore dans le rang des choses que vous devez déposer, toutes prédictions, visions, miracles, et en un mot toutes choses extraordinaires, quelque ordinaires que vous vous les figuriez dans certains états; car tout cela est au rang des pâtures de l'amour-propre, si l'on n'y prend beaucoup garde. Dieu est indépendamment de tout cela : c'est à quoi vous devez vous attacher même selon les principes de votre oraison. Que s'il vous vient des choses de cette nature, que vous ne croyiez pas pouvoir empêcher, laissez-les écouler, autant qu'il est en vous, et ne vous y attachez pas. En voilà assez sur ce point, et je n'ai point de peine sur cela; parce que vous m'avez dit et écrit que vous étiez disposée à vous conformer au conseil que je vous donne en Notre-Seigneur.

Il y auroit beaucoup de choses à vous dire sur vos écrits. Je puis vous assurer qu'ils sont pleins de choses insupportables et insoutenables, ou selon les termes, ou même selon les choses et dans le fond. Mais je ne m'y arrêterai pas, quant à présent, puisque vous consentez qu'on les brûle tous; ce qu'on fera, s'il le faut. A l'égard de ceux qui sont imprimés, et qu'on ne sauroit brûler,

comme je vous vois soumise à consentir, et à vous soumettre à toute censure, correction et explication qu'on y pourroit faire, aimant mieux mourir mille fois, et souffrir toutes sortes de confusions, que de scandaliser un des petits de l'Eglise, ou donner le moindre lieu à l'altération de la saine doctrine; vous n'avez qu'à persister dans ce sentiment, et vous soumettre à tout ce qu'il plaira à Dieu d'inspirer aux évêques et aux docteurs, approuvés pour réduire vos expressions et vos sentiments à la règle de la foi, et aux justes bornes des traditions et des dogmes catholiques.

Ma seule difficulté est sur la voie, et dans la déclaration que vous faites que vous ne pouvez rien demander pour vous, pas même de ne pécher pas, et de persévérer dans le bien jusqu'à la fin de votre vie, qui est pourtant une chose qui manque aux états les plus parfaits, et que, selon saint Augustin, Dieu ne donne qu'à ceux qui la demandent. Voilà ce qui me fait une peine que jusqu'ici je n'ai pu vaincre, quelque effort que j'aie fait pour entrer, s'il se pouvoit, dans vos sentiments, et dans les explications des personnes spirituelles que vous connoissez, avec qui j'ai traité à fond de cette disposition. La raison qui m'en empêche, c'est qu'elle paroît directement contraire aux commandements que Jésus-Christ nous fait tant de fois de prier et de veiller sur nous : ce qui regarde tous les chrétiens et tous les états. Quand vous me dites que cela vous est impossible, c'est ce qui augmente ma peine : car Dieu, qui assurément ne commande rien d'impossible, ne rend pas ses commandements impossibles à ceux qu'il aime; et la prière est ce qui leur est le moins impossible, puisque c'est par elle, selon le concile de Trente, sess. VI, chap. XI, que ce qui étoit impossible cesse de l'être.

Je n'ignore pas certaines impuissances, que des personnes très-saintes ont observées et approuvées en certains degrés d'oraison; mais ce n'est pas là ma difficulté. On sait que des préceptes affirmatifs, tels que celui de prier, ne sont pas obligatoires à chaque moment : mais qu'il y ait un degré où permanemment et par état on ne puisse pas prier pour soi, c'est ce qui me paroît opposé au commandement de Dieu, et de quoi aussi je ne vois aucun exemple dans toute l'Eglise. La raison de cette impossibilité me paroît encore plus insupportable que la chose en elle-même. A l'endroit où vous vous objectez à vous-même qu'on a du moins besoin de prier pour soi, afin de ne pécher pas, vous faites deux principales réponses : l'une, que c'est quelque chose d'intéressé, où une âme de ce degré ne peut s'appliquer, que de prier qu'on ne pèche pas; l'autre, que c'est l'affaire de Dieu, et non pas la nôtre. Ces deux réponses répugnent à la règle de la foi autant l'une que l'autre.

Que ce soit quelque chose d'intéressé de prier Dieu qu'on ne pèche pas, c'est de même que si on disoit que c'est quelque chose d'intéressé de demander à Dieu son amour ; car c'est la même chose de demander à Dieu de l'aimer toujours, et de lui demander de ne l'offenser jamais. Or Jésus-Christ ne prétend pas nous ordonner un acte de propriété et d'intérêt, quand il commande tant de fois de telles prières, qui au contraire font une partie très-essentielle de la perfection chrétienne.

On dit que l'âme, attirée à quelque chose de plus parfait et de plus intime, deviendroit propriétaire et intéressée, si elle se détournoit à de tels actes ; et que sans les faire, elle est assez éloignée du péché. Mais c'est précisément où je trouve le mal, de croire qu'on en vienne dans cette vie à un degré où par état l'on n'ait pas besoin d'un moyen aussi nécessaire à tous les fidèles, que celui de prier pour eux-mêmes, comme pour les autres, jusqu'à la fin de leur vie. Ce qui rend la chose encore plus difficile et plus étrange, c'est que ce n'est pas seulement par une impuissance particulière à un certain état et à certaines personnes, qu'on attribue cette cessation de toutes demandes pour soi : ce qui du moins sembleroit marquer que ce seroit une chose extraordinaire ; mais au contraire on éloigne cette idée : on veut que ce soit une chose ordinaire et comme naturelle au dernier état de la perfection chrétienne : on donne des méthodes pour y arriver : on commence dès les premiers degrés à se mettre dans cet état : on regarde comme le terme de sa course d'en venir à cette entière cessation ; et c'est là qu'on met la perfection du christianisme. On regarde comme une grâce de n'avoir plus rien à demander, dans un temps où l'on a encore de si grands besoins ; et la demande devient une chose si étrangère à la prière, qu'elle n'en fait plus aucune partie, encore que Jésus-Christ ait dit si souvent : *Vous ne demandez rien en mon nom ; demandez, et vous obtiendrez ; veillez et priez ; cherchez, demandez, frappez* [1] ; et saint Jacques : *Quiconque a besoin, qu'il demande à Dieu* [2] : de sorte que cesser de demander, c'est dire en d'autres termes qu'on n'a plus aucun besoin.

L'autre réponse, qui est de dire qu'on n'a point à se mettre en peine de ne plus pécher, ni à faire à Dieu cette demande, parce que c'est l'affaire de Dieu, ne me paroît pas moins étrange. En effet, quoique ce soit véritablement l'affaire de Dieu, c'est aussi tellement la nôtre, que si nous nous allions mettre dans l'esprit que Dieu fera en nous tout ce qu'il faudra, sans que nous nous disposions à coopérer avec lui, et même à exciter notre diligence à le faire, ce seroit tenter Dieu autant et plus que si l'on disoit qu'à cause que Dieu veut

[1] *Joan.*, VI. 24 ; *Matth.*, XXVI. 41 ; *Luc.*, XI. 9. — [2] *Jac.*, I. 5.

que nous abandonnions à sa providence le soin de notre vie, il ne faudroit, ni labourer, ni semer, ni apprêter à manger : et je dis que s'il y a quelque différence entre ces deux sortes de soins, c'est que celui qui regarde les actes intérieurs est d'autant plus nécessaire, que ces actes sont plus parfaits, plus importants, plus commandés et voulus de Dieu plus que tous les autres. La nature du libre arbitre est d'être instruit, conduit, exhorté; et non-seulement il doit être exhorté et excité par les autres, mais encore il le doit être par lui-même : et tout ce qu'il y a à observer en cela, c'est que lorsqu'il s'excite et s'exhorte ainsi, il est prévenu, et que Dieu lui inspire ces exhortations qu'il se fait ainsi à lui-même. Mais il ne s'en doit pas moins exciter et exhorter au dedans, selon la manière naturelle et ordinaire du libre arbitre; parce que la grâce ne se propose pas de changer en tout cette manière, mais seulement de l'élever à des actes dont on est incapable de soi-même. Ce sont ces actes qu'on voit perpétuellement dans la bouche de David; et non-seulement de David, mais encore de tous les prophètes. C'est pourquoi ce saint prophète se dit à lui-même : *Espère en Dieu; élève-toi, mon esprit*, et le reste.

Que si l'on dit qu'il le fait étant appliqué, j'en conviens; car aussi ne prétends-je pas qu'on puisse faire ces actes de soi-même, sans être prévenu de la grâce. Mais comme il faut s'exciter avec David, il faut aussi, en s'excitant, dire avec lui : *Mon âme ne sera-t-elle pas soumise à Dieu, parce que c'est de lui que vient mon salut?* et encore : *Que mon âme soit soumise à Dieu, parce que c'est de lui que vient ma patience*[1]? Par de tels actes l'âme, en s'excitant, reconnoît que Dieu agit en elle, et lui inspire non-seulement cette sujétion, mais encore l'acte par lequel elle s'y excite. Et si Dieu, en faisant parler David et tous les prophètes, aussi bien que les apôtres, selon la manière naturelle d'agir du libre arbitre, n'avoit pas prétendu nous insinuer cette manière d'agir, dont nous voyons en tous ces endroits une si vive et si parfaite représentation, il nous auroit tendu un piége pour nous rendre propriétaires. Mais, au contraire, il est clair qu'il a voulu donner dans un homme aussi parfait que David, un modèle de prier aux âmes les plus parfaites. On se trompe donc manifestement, quand on imagine un état où tout cela est détruit, et qu'on met dans cet état la perfection du culte chrétien, sans qu'il y ait aucun endroit de l'Ecriture où on le puisse trouver, et y ayant tant d'endroits où le contraire paroît.

On ne se trompe pas moins, quand on regarde comme imperfection de réfléchir et se recourber sur soi-même. C'est imperfection de se recourber sur soi-même par complaisance pour soi; mais, au con-

[1] *Ps.* LXI. 2, 6.

traire, c'est un don de Dieu de réfléchir sur soi-même pour s'humilier, comme faisoit saint Paul, lorsqu'il disoit : *Je ne me sens coupable de rien; mais je ne suis pas pour cela justifié* [1] : ou pour connoître les dons qu'on a reçus, comme quand le même saint Paul dit que *nous avons reçu l'esprit de Dieu pour connoître ce qui nous a été donné* [2]; et cent autres choses semblables. C'est encore, sans difficulté, un acte réflexe et recourbé sur soi-même, que de dire : *Pardonnez-nous nos péchés, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés* [3]. Mais l'Eglise a défini, dans le concile de Carthage, qu'un acte qui est réfléchi en tant de manières peut convenir aux plus parfaits, comme à l'apôtre saint Jean, comme à l'apôtre saint Jacques, comme à Job, comme à Daniel, qui sont nommés avec Noé par Ezéchiel comme les plus dignes intercesseurs qu'on peut employer auprès de Dieu : et néanmoins ces actes réfléchis ne sont pas au-dessous de leur perfection. Mais celui qui fait cet acte réfléchi, *Pardonnez-nous*, peut bien faire celui-ci : *Ne nous induisez pas en tentation, mais délivrez-nous du mal* : et ces demandes ne sont pas plus répugnantes à la perfection que cette autre, *Pardonnez-nous*.

Voilà donc des actes réfléchis et très-parfaits : ce qui me fait conclure encore que les actes les plus exprès et les plus connus ne répugnent en aucune sorte à la perfection, pourvu qu'ils soient véritables. Car il est vrai qu'il y a des actes qu'on appelle exprès, qui ne sont qu'une formule dans l'esprit ou dans la mémoire; mais pour ceux qui sont en vérité dans le cœur, et se produisent dans son fond, ils sont très-bons, et n'en seront pas moins parfaits pour être connus de nous, pourvu qu'ils viennent véritablement de la foi qui nous fait attribuer à Dieu, et reconnoître venir de lui, tout le bien qui est en nous. Il ne faut donc pas rejeter les actes exprès; et c'est le faire que de mettre la perfection à les faire cesser : ce qui fait dans le fond qu'on exclut tout acte, puisqu'on n'ose en produire aucun, et qu'on feroit cesser les moins aperçus, si on pouvoit les apercevoir en soi. Mais cela ne peut pas être bon; puisque par un tel sentiment on exclut l'action de grâces, tant commandée par saint Paul; cet acte n'étant ni plus ni moins intéressé que la demande.

De là suit encore qu'il ne faut pas tant louer la simplicité, ni porter le blâme qu'on fait de la multiplicité jusqu'à nier la distinction des trois actes, dont l'oraison, comme toute la vie chrétienne, est nécessairement composée, qui sont les actes de foi, d'espérance et de charité. Car, puisque ce sont trois choses selon saint Paul, et trois choses qui peuvent être l'une sans l'autre, leurs actes ne peuvent pas n'être pas distincts : et encore qu'à les regarder dans leur per-

[1] I *Cor.*, IV. 4. — [2] *Ibid.*, II. 12. — [3] *Matth.*, VI. 12.

fection, ils soient inséparables dans l'âme du juste, il n'y aura rien d'imparfait de les voir comme distincts, puisque ce n'est que connoître une vérité; non plus que de les exercer comme tels, puisque ce n'est que les exercer selon la vérité même. Il ne faut donc pas mettre l'imperfection ou la propriété à faire volontairement des actes exprès et multipliés, mais à les faire comme venant de nous.

Tout cela me fait dire que l'abandon ne peut pas être un acte si simple qu'on voudroit le représenter : car il ne peut pas être sans la foi et l'espérance ou la confiance, étant impossible de s'abandonner à celui à qui on ne se fie pas, ou de se fier absolument à quelqu'un sans s'y abandonner autant qu'on veut s'y fier, c'est-à-dire jusqu'à l'infini. Ainsi il ne faut pas séparer l'abandon, qu'on donne, et avec raison, pour la perfection de l'amour, d'avec la foi et la confiance : ce sont assurément trois actes distincts, quoique unis; et c'est aussi ce qui en fait la simplicité.

Il ne faut donc point se persuader qu'on y déroge, ni qu'on fasse un acte imparfait et propriétaire, quand on demande pardon à Dieu, ou la grâce de ne pécher plus : et la proposition contraire, si elle étoit mise par écrit, seroit universellement condamnée, comme contraire à un commandement exprès, et par conséquent à une vérité très-expressément révélée dans l'Evangile.

Ce qu'on dit de plus apparent contre une vérité si constante, c'est qu'il y a des instincts et des mouvements divins certainement tels, qui sont clairement contre des commandements de Dieu, tels que l'instinct qui fut donné à Abraham d'immoler son fils. On ne peut douter que Dieu ne puisse inspirer de tels mouvements et en même temps une certitude évidente que c'est lui qui les inspire; et ces certitudes se justifient par elles-mêmes dans l'esprit du juste qui les reçoit. Il ne faut donc pas les rejeter, sous prétexte qu'elles seroient contraires au commandement de Dieu; puisque celle qui fut donnée à Abraham, qu'il falloit immoler son fils, et que Dieu le vouloit ainsi, étoit contraire au commandement de ne tuer pas, et encore contraire en apparence à la promesse que Dieu avoit faite de multiplier la postérité d'Abraham par Isaac. Il n'y a donc plus qu'à examiner si elles sont de Dieu ou de nous; ou, en d'autres termes, si ceux qui reçoivent de semblables impressions sont de ceux que Dieu meut spécialement, ou qu'on appelle mus de Dieu.

Voilà, madame, ce qu'on pourroit dire de plus apparent pour soutenir cet état, qui fait dire qu'on ne peut rien demander à Dieu. Mais cela ne résout pas la difficulté; car c'est autre chose de recevoir une fois un pareil instinct, comme Abraham, autre chose d'être toujours dans un état où l'on ne puisse observer les commandements

de Dieu. D'ailleurs cet état, qui vous fait dire en cette occasion, Je ne puis, selon vous n'est pas un état extraordinaire, mais un état où l'on vient naturellement avec une certaine méthode et de certains moyens, qui sont même qualifiés courts et faciles. C'est donc dire qu'on doit travailler à se mettre dans un état dont la fin est de ne pouvoir rien demander à Dieu, et que c'est la perfection du christianisme. Or, c'est là ce que je dis qu'on n'exposera jamais au jour, sans encourir une censure inévitable.

Et si l'on demande en quel rang je mets donc ceux qui douteroient de mon sentiment, ou qui en auroient de contraires; je répondrois que je demeure non-seulement en union, mais encore en union particulière avec eux, conformément à ce que dit saint Paul : *Demeurons dans les choses auxquelles nous sommes parvenus ensemble; et s'il y a quelque vérité où vous ne soyez pas encore parvenus, Dieu vous le révélera un jour* [1]. C'est, madame, ce que je vous dis. Vous avez pris certaines idées sur l'oraison : vous croiriez être propriétaire et intéressée en faisant de certains actes, quoique commandés de Dieu : vous croyez y suppléer par d'autres choses plus intimement commandées, soit foiblesse, ou habitude, ou ignorance, ou aheurtement dans votre esprit; je n'en demeure pas moins uni avec vous, espérant que Dieu vous révélera ce qui reste, d'autant plus que vous demandez avec instance qu'on vous redresse de vos égarements; et c'est ce que je tâche de faire avec une sincère charité.

Déposez donc, madame, peu à peu ces impuissances prétendues, qui ne sont point selon l'Evangile. Croyez-moi, la demande que vous ferez pour vous-même que Dieu vous délivre de tout mal, c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il vous fasse persévérer dans son amour, n'est pas l'Isaac qu'il faut immoler. Que voyez-vous dans cet acte qui en rende le sacrifice si parfait? Quand Abraham entreprit, contre la défense générale de tuer, de donner la mort à son fils, Dieu lui fit voir ce qui est très-vrai, qu'il étoit le maître de la vie des hommes : que c'étoit lui qui lui avoit donné cet Isaac, qui avoit droit de le lui redemander, et qui pouvoit le lui rendre par une résurrection, comme saint Paul le remarque [2]. Dieu par là ne faisoit point cesser en Abraham des actes saints; mais il en faisoit exercer un plus saint encore, qui néanmoins, après tout, n'eut point son effet.

Mais quelle perfection espérez-vous dans la cessation de tant d'excellents actes de la demande, de la confiance, de l'action de grâces? C'est de demeurer défaite d'actes intéressés. Mais c'est l'erreur, de prendre pour intéressés des actes commandés de Dieu comme une partie essentielle de la piété, tels que sont ceux qu'on vient de mar-

[1] *Philip.*, III. 15. 16. — [2] *Hebr.*, XI. 19.

quer, ou d'attendre à les faire que Dieu vous y meuve par une impression extraordinaire; comme si ce n'étoit pas un motif suffisant de s'exciter à les faire, qu'ils soient non-seulement approuvés, mais encore expressément commandés. L'excuse de l'impuissance n'est pas recevable, pour les raisons qu'on a rapportées : celle du rassasiement, poussé jusqu'au point de le trouver assez grand en cette vie pour n'avoir plus rien à demander, s'il devient universel pour tout un état, c'est-à-dire, pour toute la vie, est une erreur : on ne voit rien de semblable dans l'Ecriture, ni dans la tradition, ni dans les exemples approuvés. Quelques mystiques, quelque âme pieuse, qui, dans l'ardeur de son amour ou de sa joie, aura dit qu'il n'y a plus de désir, en l'entendant des désirs vulgaires, ou en tout cas des bons désirs pour certains moments, ne feront pas une loi; et plutôt il les faut entendre avec un correctif. Mais, en général, je maintiens que mettre cela comme un état, ou comme le degré suprême de la perfection et de la pureté du culte, c'est une pratique insoutenable.

Quand on n'attaque que ces endroits de l'intérieur, ce n'est point l'intérieur qu'on attaque, et c'est en vain qu'on s'en plaint; car les personnes intérieures n'ont point eu cela. Sœur Marguerite du Saint-Sacrement étoit intérieure; mais après qu'elle eut été choisie pour épouse, comblée de grâces proportionnées, et élevée à une si haute contemplation, elle disoit : « Sans la grâce de Dieu je tomberois en » toutes sortes de péchés; et je la lui dois demander à toute heure, » et lui rendre grâces de la protection qu'il me donne. » Dans sa *Vie*, livre VI, chapitre VIII, n° 2, page 244. Sainte Thérèse étoit intérieure; mais elle finit son dernier degré d'oraison où elle est absorbée en Dieu, én disant : « Bienheureux l'homme qui craint Dieu ! notre » plus grande confiance doit être dans la prière, que nous sommes » obligés de faire continuellement à Dieu, de vouloir nous soutenir » de sa main toute-puissante, afin que nous ne l'offensions point. » *Château de l'âme*, septième demeure, chapitre IV, page 822. On n'a qu'à lire ses lettres; on trouvera que l'état d'oraison où elle fait cette prière est celui où elle étoit après quarante ans de profession et vingt-deux années de sécheresse, portées avec une foi sans pareille parmi des persécutions inouïes.

Si on veut remonter aux premiers siècles, saint Augustin étoit intérieur; mais on n'a qu'à lire ses Confessions, qui sont une perpétuelle contemplation, on y trouvera partout des demandes qu'il fait pour lui-même, sans qu'on y puisse remarquer le moindre vestige de la perfection d'aujourd'hui. Saint Paul étoit intérieur; mais non-seulement il prie pour lui-même, mais il invite les autres à prier

pour lui. *Priez pour moi*, dit-il, *mes frères*[1]. Sans doute qu'il faisoit lui-même la prière qu'il faisoit faire pour lui.

Je me souviens, à ce propos, de l'endroit où il est dit que vous ne pouvez invoquer les saints en aucune sorte. Cela déjà est assez étrange; mais la raison est encore pire: « Il me vient, dit-on, dans » l'esprit que les domestiques ont besoin d'intercesseurs, mais les » épouses non. » Sur quoi se fonde cette doctrine? Sur rien, si ce n'est seulement sur le mot d'épouse. Mais toute âme chrétienne et juste est épouse, selon saint Paul; nul ne doit donc invoquer les saints, et Luther gagne sa cause: et l'âme de saint Paul étoit épouse dans le degré le plus sublime, sans cesser de se procurer des intercesseurs. Enfin, qu'on me montre dans toute la suite des siècles un exemple semblable à celui dont il s'agit, je dis un exemple approuvé; je commencerai à examiner la matière de nouveau, et je tiendrai mon sentiment en suspens; mais s'il ne s'en trouve aucun, il faut qu'on cède.

Je n'ai jamais hésité un seul moment sur les états de sainte Thérèse, parce que je n'y ai rien trouvé que je ne trouvasse aussi dans l'Ecriture, comme elle dit elle-même que les docteurs de son temps le reconnoissoient. C'est ce qui m'a fait estimer, il y a trente ans, sans hésiter, sa doctrine, qui aussi est louée par toute l'Eglise; et à présent que je viens encore de relire la plus grande partie de ses ouvrages, j'en porte le même jugement, toujours sur le fondement de l'Ecriture: mais ici je ne sais où me prendre; tout est contre, et rien n'est pour.

On dit: *l'Esprit prie pour nous*[2], il faut donc le laisser faire; mais cette parole regarde tous les états de grâce et de sainteté. D'ailleurs la conséquence n'est pas bonne: au lieu de dire, Il prie en nous, donc il le faut laisser faire; il faut dire, Il prie en nous, donc il faut coopérer à son mouvement, et s'exciter pour le suivre, comme la suite le démontre. On dit que, selon le même saint Paul, *le chrétien est poussé par l'Esprit de Dieu*[3]; que Jésus-Christ dit que *le chrétien est enseigné de Dieu*[4]. Cela est vrai, non d'un état particulier, mais de tous les justes; et Jésus-Christ dit expressément: *Tous seront enseignés de Dieu*. On ne prouve donc point, par ces paroles, cette surprenante singularité qu'on veut attribuer à un état particulier. On dit: Il est écrit, *Qu'on se renonce soi-même*[5]. Est-ce à dire qu'il faut renoncer à demander ses besoins à Dieu par rapport à son salut? Ce seroit trop visiblement abuser de la parole de Jésus-Christ. On dit: *Dieu est amour, et qui demeure dans l'amour de Dieu demeure en*

[1] *Thess.*, v. 25; *Hebr.*, XIII. 18. — [2] *Rom.*, VIII. 26. — [3] *Ibid.*, 14. — [4] *Joan.*, VI. 45. — [5] *Matth.*, XVI. 44.

Dieu, et Dieu en lui [1] : donc il n'y a qu'à demeurer, et il n'y a rien à demander. Mais cela seroit contre Jésus-Christ même, qui, après avoir dit à ses apôtres : *Nous viendrons à lui, et nous ferons en lui notre demeure* [2] ; et encore : *Demeurez en moi et moi en vous* [3] ; et encore : *Le Saint-Esprit viendra en vous, et il y demeurera* [4], inculque plus que jamais le commandement de la prière.

Je ne sais donc, encore un coup, à quoi recourir : je n'ai trouvé ni Ecriture, ni tradition, ni exemple, ni personne qui pût ou qui osât dire ouvertement : En cet état ce seroit une demande propriétaire et intéressée, de demander pour soi quelque chose, si bonne qu'elle fût, à moins d'y être poussé par un mouvement particulier ; et la commune révélation, le commandement commun fait à tous les chrétiens, ne suffit pas. Une telle proposition est de celles où il n'y a rien à examiner, et qui portent leur condamnation dans les termes.

J'écris ceci sous les yeux de Dieu, mot à mot comme je crois l'entendre de lui par la voix de la tradition et de l'Ecriture, avec une entière confiance que je dis la vérité. Je vous permets néanmoins de vous expliquer encore : peut-être se trouvera-t-il dans vos sentiments quelque chose qui n'est point assez débrouillé ; et je serai toujours prêt à l'entendre. Pour moi, j'ai voulu exprès m'expliquer au long, et ne point épargner ma peine, pour satisfaire au désir que vous avez d'être instruite.

Je vous déclare cependant que je loue votre docilité, que je compatis à vos croix, et que j'espère que Dieu vous révélera ce qui reste, comme je l'ai dit après saint Paul. J'aurai encore beaucoup de choses à vous dire sur vos écrits ; et je le ferai quand Dieu m'en donnera le mouvement, comme il me semble qu'il me l'a donné à cette fois. Au reste, sans m'attendre trop à des mouvements particuliers, je prendrai pour un mouvement du Saint-Esprit tout ce que m'inspirera pour votre âme la charité qui me presse, et la prudence chrétienne. Je suis dans le saint amour de Notre-Seigneur, très-parfaitement à vous, et toujours prêt à vous éclaircir sur toutes les difficultés que pourra produire cette lettre dans votre esprit.

ADDITION.

Pendant que je ferme ce paquet, Dieu me remet dans l'esprit le commencement de l'action du sacrifice qui se fait par ces paroles du pontife : *Sursum corda*, le cœur en haut : par où le prêtre excite le peuple, et s'excite lui-même le premier à sortir saintement de lui-même, pour s'élever où est Jésus-Christ. C'est là sans doute un acte réfléchi, mais très-excellent, et qui peut être d'une très-haute et

[1] I *Joan.*, VI. 16. — [2] *Ibid.*, XIV. 23. — [3] *Ibid.*, XV. 4. — [4] *Ibid.*, XIV. 17.

très-simple contemplation. A quoi le peuple répond avec un sentiment aussi sublime : Nous l'avons (notre cœur) à Notre-Seigneur; c'est-à-dire, nous l'y avons élevé, nous l'y tenons uni : ce qui emporte sans difficulté une réflexion sur soi-même ; mais une réflexion qui en effet nous fait consentir à l'exhortation du prêtre, qui, en s'excitant soi-même à ce grand acte, y excite en même temps tout le peuple pour lequel il parle, et dont il tient tous les sentiments dans le sien, pour les offrir à Dieu par Jésus-Christ. Le prêtre donc, ou plutôt toute l'Eglise et Jésus-Christ même en sa personne, après avoir ouï de la bouche de tout le peuple cette humble et sincère reconnoissance de ses sentiments, *Nous avons le cœur élevé au Seigneur*, la regarde comme un don de Dieu ; et afin que les assistants entrent dans la même disposition, il élève de nouveau sa voix en ces termes : *Rendons grâces au Seigneur notre Dieu*, c'est-à-dire, rendons-lui grâces universellement de tous ses bienfaits, et rendons-lui grâces en particulier de cette sainte disposition où il nous a mis, d'avoir le cœur en haut ; et tout le peuple y consent par ces paroles : *Il est raisonnable, il est juste.* Après quoi, il ne reste plus qu'à s'épancher en actions de grâces, et commencer saintement et humblement tout ensemble, par cette action, le sacrifice de l'Eucharistie.

Voilà sans doute des actes parfaits, des actes très-simples, des actes très-purs, qui peuvent être, comme je l'ai dit, d'une très-haute contemplation, et qui sont très-assurément des actes d'une foi très-vive, d'une espérance très-pure, d'un amour sincère ; car il est bien aisé d'entendre que tout cela y est renfermé : ce sont pourtant des actes de réflexion sur soi-même et sur ses actes propres. Et si le retour qu'on fait sur soi-même, pour y connoître les dons de Dieu, étoit un acte intéressé, il n'y en auroit point qui le fût davantage que l'action de grâces. Mais ce seroit une erreur manifeste de la qualifier de cette sorte, et encore plus d'accuser l'Eglise d'induire ses enfants à de tels actes, quand elle les induit à l'action de grâces. Il en faut dire autant de la demande, qui, comme nous avons dit, n'est ni plus ni moins intéressée que l'action de grâces.

Toutes ces actions sont donc pures, sont simples, sont saintes, sont parfaites, quoique réfléchies et ayant toutes un rapport à nous. Il faut que tous les fidèles se conforment au désir de l'Eglise, qui leur inspire ces sentiments dans son sacrifice : ce qu'on ne fera jamais ; mais plutôt on fera tout le contraire, si on regarde ces actes comme intéressés ; car c'est leur donner une manifeste exclusion.

Il faut donc entrer dans ces actes : il faut qu'il y ait dans nos oraisons une secrète intention de les faire tous ; intention qui se développe plus ou moins, suivant les dispositions où Dieu nous met ; mais

qui ne peut pas n'être pas dans le fond du chrétien, quoiqu'elle y puisse être plus ou moins cachée, et quelquefois tellement, qu'on ne l'y aperçoit pas distinctement. Ce sera là peut-être un dénouement de la difficulté : mais pour cela il faut changer, non-seulement de langage, mais de principes, en reconnoissant que ces actes sont très-parfaits en eux-mêmes, soit qu'ils soient aperçus ou non, excités ou non par notre attention et par notre vigilance : pourvu qu'on croie et qu'on sache qu'on ne les fait comme il faut qu'autant qu'on les fait par le Saint-Esprit : ce qui n'est pas d'une oraison particulière, mais commun à tous les états du christianisme, quoique non toujours exercé avec une égale simplicité et pureté. Si on entre véritablement dans ces sentiments, la doctrine en sera irrépréhensible.

AUTRE ADDITION.

Pour m'expliquer mieux sur les actes réfléchis, en voici un de saint Jean [1] : « Mes petits enfants, n'aimons pas de parole ni de la » langue, mais par œuvres et en vérité. C'est par là que nous con- » noissons que nous sommes de la vérité (ses enfants et animés par » elle), et que nous en persuaderons notre cœur en la présence de » Dieu, parce que, si notre cœur nous reprend, Dieu est plus grand » que notre cœur, et il connoît tout. Mes bien-aimés, si notre cœur » ne nous reprend pas, nous avons de l'assurance devant Dieu ; et » quoi que ce soit que nous lui demandions, nous l'obtiendrons de » lui. » Voilà des actes manifestement réfléchis sur soi-même, et un fondement de confiance établi sur la disposition qu'on sent en son cœur. Je demande si ce sont là des sentiments des parfaits ou des imparfaits. S'ils sont des parfaits, ils ne sont donc ni intéressés ni propriétaires. On ne peut pas dire qu'ils n'en soient pas, puisque saint Jean les connoît en lui comme dans les autres. D'ailleurs on les voit expressément dans saint Paul, lorsqu'il dit, prêt à consommer son sacrifice, et dans l'état le plus parfait de sa vie : *J'ai bien combattu* [2], et le reste. On voit qu'il s'appuie sur ses œuvres : mais comment? Il est sans doute que c'est en tant qu'elles sont de Dieu, et un effet comme une marque de son amour.

Il ne faut donc point tant blâmer ces actes réfléchis, qui sont, comme on voit, des plus parfaits et en même temps des plus humbles, et qui néanmoins, bien loin d'étouffer en nous l'esprit de demande, sont, selon saint Jean, un des fondements qui nous fait demander avec confiance.

Au reste, je ne veux pas dire que toutes les âmes saintes doivent toujours être expressément dans la pratique de ces actes : ce que je

[1] *Joan.*, III. 18. — [2] 2 *Tim.*, IV. 7.

veux dire, c'est que ces dispositions sont saintes et parfaites, et que c'est combattre directement le Saint-Esprit que de les traiter, non-seulement d'imparfaites, mais encore de propriétaires et d'impures, ou de faire comme une espèce de règle pour les parfaits, des dispositions différentes.

LETTRE XIII.

DE MADAME GUYON A BOSSUET.

Elle répond à la lettre du prélat; et, en affectant une grande soumission à sa décision, elle cherche à justifier tous ses sentiments.

Je n'ai nulle peine, monseigneur, à croire que je suis trompée; mais je ne puis ni m'en affliger ni m'en plaindre [1]. Quand je me suis donnée à Notre-Seigneur, ç'a été sans réserve et sans exception; et quand j'ai écrit, je l'ai fait par obéissance, aussi contente d'écrire des extravagances que d'écrire de bonnes choses. Ma consolation est que Dieu n'en est ni moins grand, ni moins parfait, ni moins heureux pour tous mes égarements. Je croirai, monseigneur, de moi tout ce que vous m'ordonnerez d'en croire; et je dois vous dire, pour obéir à l'ordre que vous me donnez de vous mander simplement mes pensées, que je ne sais pas comme j'ai écrit cela, qu'il ne m'en est rien resté dans la tête, et que je n'ai nulle idée de moi, n'y pensant pas même. Lorsque je puis y réfléchir, il me paroît que je me trouve au-dessous de toutes les créatures, et un vrai néant. J'ai donc l'esprit vide de toute idée de moi. J'avois cru que Dieu, en voulant se servir de moi, n'avoit regardé que mon infinie misère; et qu'il avoit choisi un instrument destitué de tout, afin qu'il ne lui dérobât pas sa gloire. Mais puisque je me suis trompée, j'accuse mon orgueil, ma témérité et ma folie, et je remercie Dieu, monseigneur, qui vous a inspiré la charité de me retirer de mon égarement.

Le mot de *délier* et de *lier* ne doit pas être pris au sens qu'il est dit à l'Eglise : c'étoit une certaine autorité que Dieu sembloit m'avoir donnée, pour tirer les âmes de leurs peines et les y replonger. Mais, monseigneur, c'est ma folie qui m'a fait croire toutes ces choses, et Dieu a permis que cela se trouvoit vrai dans les âmes; en sorte que Dieu, en me livrant à l'illusion, a permis que tout concourût pour me faire croire ces choses, non en manière réfléchie sur moi, ce que Dieu n'a jamais permis, ni que j'aie cru en être meilleure; mais j'ai mis simplement et sans retour ce que je m'imaginois. Je renonce de tout mon cœur à cela. Je ne puis m'ôter les idées, car je n'en ai aucune : ce que je puis, est de les désavouer.

[1] Voyez la *Relation*, sect. II, n. 21; et les *Remarques sur la Réponse à la Relation*, art. II, § VII, n. 29.

C'est de tout mon cœur que je prends le parti de me retirer, de ne voir ni n'écrire à personne sans exception. Il y a six mois que je commence à le pratiquer : j'espère que Dieu me fera la grâce de l'achever jusqu'à la mort.

Je consens tout de nouveau qu'on brûle les écrits et qu'on censure les livres, n'y prenant nul intérêt : je l'ai toujours demandé de la sorte.

Il me semble, monseigneur, que l'exercice de la charité contient toutes demandes et toutes prières ; et comme il y a un amour sans réflexion, il y a aussi une prière sans réflexion ; et celui qui a cette prière substantielle satisfait à toutes les autres, puisqu'elle les renferme toutes. Elle ne les détaille pas, à cause de sa simplicité. Le cœur qui veille sans cesse à Dieu attire la vigilance de Dieu sur lui. Mais je veux bien croire encore que je me trompe en ce point.

Il y a deux sortes d'âmes : les unes auxquelles Dieu laisse la liberté de penser à elles, et d'autres que Dieu invite à se donner à lui par un oubli si entier d'elles-mêmes, qu'il leur reproche les moindres retours. Ces âmes sont comme des petits enfants qui se laissent porter à leurs pères, qui n'ont aucun soin de ce qui les regarde. Cela ne condamne pas celles qui agissent ; mais pour celles-là, Dieu veut d'elles cet oubli et cette perte d'elles-mêmes, du moins je le crois de la sorte : mais puisque cela ne vaut rien, je le désavoue comme le reste.

Il me paroît, monseigneur, par tout ce que vous dites, que vous croyez que j'ai travaillé à étouffer les actes distincts ; comme les croyant imparfaits. Je ne l'ai jamais fait ; et quand je fus mise intérieurement dans l'impuissance d'en faire, que mes puissances furent liées, je m'en défendis de toutes mes forces ; et je n'ai cédé au fort et puissant Dieu que par foiblesse. Il me semble même que cette impuissance de faire des actes réfléchis ne m'ôtoit point la réalité de l'acte ; au contraire, je trouvois que ma foi, ma confiance, mon abandon ne furent jamais plus vifs, et mon amour plus ardent. Cela me fit comprendre qu'il y avoit une manière d'acte direct et sans réflexion, et je le connoissois par un exercice continuel d'amour et de foi, qui rendoit l'âme soumise à tous les événements de la Providence, qui la portoit à une véritable haine d'elle-même, n'aimant que les croix, les opprobres, les ignominies. Il me semble que tous les caractères chrétiens et évangéliques lui sont donnés. J'avoue que sa confiance est pleine de repos, exempte de souci et d'inquiétude : elle ne peut faire autre chose que d'aimer, et se reposer en son amour. Ce n'est pas qu'elle se croie bonne, elle n'y pense pas : elle est comme une personne ivre, qui est incapable de toute autre chose

que de son ivresse. Il me semble que la différence de ces personnes et des autres est que les premiers mangent la viande pour se nourrir, la mâchent avec soin, et que les autres en avalent la substance. Si je dis des sottises, vous me les pardonnerez, monseigneur, ne devant jamais plus écrire.

Je n'ai garde, monseigneur, de vous faire des difficultés sur votre lettre; je crois tout sans raisonner, et je vous obéirai avec tant d'exactitude, que je pars demain dès le matin. Je n'aurai plus de commerce qu'avec les filles qui me servent; et afin de ne plus écrire à personne sans exception, personne ne saura où je suis. J'enverrai de six en six mois querir ma pension; si je meurs, l'on le saura. Si Dieu vous inspire, monseigneur, de le prier pour ma conversion, j'espère que vous aurez la charité de le faire. Je ne perdrai jamais le souvenir de votre charité et des obligations que je vous ai, étant, avec beaucoup de respect et de soumission, votre très-humble et très-obéissante servante.

Je pourrois vous faire remarquer, monseigneur, qu'il y a eu, en beaucoup d'endroits de mes écrits, des expressions qui sont des actes très-distincts. Il seroit facile de faire voir qu'ils coulent alors de source, et pourquoi l'on exprime alors son amour, son abandon et sa foi d'une manière très-distincte; qu'on le fait de même dans les cantiques ou chansons spirituelles, et qu'on ne le peut faire à l'oraison. Il y a bien des raisons de cela; mais il ne s'agit plus d'éclaircissement, il ne faut que se soumettre : c'est ce que je fais de tout mon cœur.

LETTRE XIV.

DE MADAME GUYON A MADAME DE MAINTENON. *

Elle la prie de lui faire donner des commissaires pour juger de sa vie et de ses mœurs.

Tant qu'on ne m'a accusée que d'enseigner à faire l'oraison, je me suis contentée de demeurer cachée, et j'ai cru que, ne parlant ni n'écrivant à personne, je satisferois tout le monde; que je tranquil-

* Pendant que M. de Meaux, comme il le marque dans sa *Relation*, sect. III, n. 1, étoit occupé à désabuser madame Guyon de ses erreurs; pour détourner l'attention à d'autres objets, elle se mit dans l'esprit de faire examiner les accusations intentées contre ses mœurs. Dans cette vue, elle écrivit à cette future protectrice qui lui avoit été montrée en vision, pour la supplier de demander au roi des commissaires, qui fussent chargés d'informer et de prononcer sur sa vie. Elle envoya à Bossuet copie de sa lettre à madame de Maintenon, et l'accompagna d'un Mémoire que nous mettrons à la suite de cette lettre.

La Beaumelle rapporte un extrait de la lettre de madame Guyon, dans son recueil des *Lettres de madame de Maintenon* (tom. I, p. 249), avec quelques différences peu essentielles. Avant celle-ci il en produit une autre sur le même sujet, écrite aussi par la même, à madame de Maintenon, qui est du 7 juin 1694. Mais il paroît que ce compilateur n'a pas vu les pièces originales, ou qu'il les a travesties à son gré; car un pareil éditeur étoit peu jaloux de se distinguer par sa bonne foi et son exactitude.

liserois le zèle de certaines personnes de probité, qui n'ont de la peine que parce que la calomnie les indispose; et que j'arrêterois par là cette même calomnie. Mais à présent que j'apprends qu'on m'accuse de crimes, je crois devoir à l'Eglise, aux gens de bien, à mes amis, à ma famille et à moi-même, la connoissance de la vérité. C'est pourquoi, madame, je vous demande une justice qu'on n'a jamais refusée à personne, qui est de me faire donner des commissaires, moitié ecclésiastiques et moitié laïques, tous gens d'une probité reconnue et sans aucune prévention : car la seule probité ne suffit pas dans une affaire où la calomnie a prévenu une infinité de gens.

Si l'on veut bien m'accorder cette grâce, je me rendrai dans telle prison qu'il plaira à Sa Majesté et à vous, madame, de m'indiquer. J'irai avec la fille qui me sert depuis quatorze ans : l'on nous séparera, et l'on me donnera, pour me servir dans mes infirmités, qui l'on voudra.

Si Dieu veut bien que la vérité soit connue, vous verrez, madame, que je n'étois pas indigne des bontés dont vous m'honoriez autrefois. Si Dieu veut que je succombe sous l'effort de la calomnie, j'adore sa justice, et m'y soumets de tout mon cœur, demandant même la punition que ces crimes méritent.

Des grâces de cette nature ne se refusent jamais, madame. Si vous avez la bonté de me l'accorder, j'enverrai dans huit jours chez M. le duc de Beauvilliers querir la réponse ou l'ordre qu'il vous plaira de me donner; et je me rendrai incessamment dans la prison qu'il vous plaira de m'indiquer, étant toujours avec le même respect et la même soumission, etc.

Juin 1694.

MÉMOIRE DE MADAME GUYON,

ENVOYÉ PAR ELLE A BOSSUET, AVEC LA COPIE DE LA LETTRE PRÉCÉDENTE [1].

Quoique j'eusse formé le dessein de me laisser accabler sans me justifier ni me défendre, la gloire de Dieu et l'intérêt de la vérité m'obligent aujourd'hui de rompre cette résolution. J'ai écrit à la vérité deux livres, l'un intitulé, *le Moyen court et facile de faire oraison;* et le second, *Exposition du Cantique des Cantiques*. Je n'eus jamais le dessein de faire imprimer ni l'un ni l'autre, que je n'avois écrits que pour mon édification particulière. Les copistes les ayant donnés pleins de fautes à des libraires, l'on fut obligé de les corriger, voyant qu'on les imprimoit de la sorte. L'on m'a recherchée, il y a près de sept ans, pour ces livres. L'on me mit au couvent des religieuses de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine : l'on m'examina avec toute la rigueur que peuvent faire des gens fort animés : l'on ne trouva rien à reprendre à mes mœurs, quelque recherche qu'on en pût faire avec un zèle plein d'amertume. Pour mes livres, je les soumis à l'Eglise, que je révère, à

[1] Voyez *Relation sur le Quiétisme*, sect. III, n. 2.

laquelle je suis et serai soumise jusqu'au tombeau. Je déclarai même que s'il y avoit quelque chose qui ne fût pas dans le pur esprit de l'Eglise, je priois qu'on le condamnât ; et que j'aimerois mieux être brûlée, que d'altérer le moins du monde, par mon ignorance, même avec bonne intention, sa pure et chaste doctrine. C'étoit tout ce que je pouvois faire, étant femme ignorante, et mes mœurs se trouvant sans corruption.

Cependant l'on ne se contenta pas de cela, l'on me voulut obliger d'écrire que j'avois eu des erreurs. Je dis qu'il n'y avoit qu'à condamner les livres et marquer les endroits erronés, que je les condamnois de tout mon cœur; mais que je ne pouvois pas écrire que j'avois été dans l'erreur, parce que cela supposoit quelque chose de caché; que je détestois les erreurs qui s'étoient glissées par mon ignorance dans mes livres et dans mes écrits, si l'on en trouvoit; que je priois même qu'on les censurât en toute rigueur.

Cela ne satisfit point; l'on me fit de grandes menaces de m'opprimer; mais je crus qu'il falloit plutôt souffrir la mort que de trahir la vérité. Madame de Maintenon, alors convaincue de mon innocence, obtint qu'on me remît en liberté. Ma liberté ne fit qu'aigrir l'ulcère, loin de le fermer : l'on a indisposé tous les esprits avec plus de violence.

Lorsque j'étois à Sainte-Marie, l'on voulut obliger les religieuses à dire du mal de moi : elles le refusèrent, n'en connoissant point, à ce qu'elles disoient ouvertement. Il se trouva dans mes interrogations une lettre fausse, reconnue telle, sur laquelle M. l'official me dit qu'on m'avoit fait arrêter. J'en demandai justice : l'on ne voulut pas me la faire; cela auroit empêché ces mêmes gens de faire d'autres faussetés. Ce sont ces mêmes personnes, reconnues faussaires, qui m'imposent aujourd'hui de nouveaux crimes.

Si l'on n'attaquoit que ma personne, je souffrirois sans me plaindre toute sorte de calomnies, ainsi que je les ai souffertes jusqu'à présent. Mais comme on se sert des crimes qu'on m'impose pour condamner la vérité, et pour tirer une fausse conclusion que tous ceux qui font oraison sont criminels, je suis obligée à la vérité de faire voir que si j'aime l'oraison je ne suis point coupable; l'oraison et le crime étant incompatibles. Quoi! l'amour de Dieu, l'assiduité à se tenir en sa présence, pourroient rendre mauvais? Il est odieux de le penser. Ceux qui font des crimes doivent avouer, ou qu'ils n'ont pas fait oraison, ou qu'ils l'ont quittée après l'avoir faite; et c'est leur infidélité qui les a fait tomber dans le crime. Si j'avois fait les crimes dont on m'accuse, j'avouerois de bonne foi que je ne les aurois commis que parce que je me serois éloignée de mon Dieu, source de pureté, en m'éloignant de l'oraison; mais ne les ayant point commis, et n'ayant point quitté l'oraison, je dois faire voir mon innocence.

Sitôt que je sus qu'on m'accusoit d'apprendre à faire l'oraison, et que bien des gens étoient en rumeur de ce qu'une femme faisoit aimer Dieu, et portoit les jeunes dames au mépris de la vanité et au désir de leur salut; quoique ce crime me parût assez pardonnable, je voulus, à cause de la foiblesse, et pour ne point scandaliser les petits, cesser de le commettre. Je me retirai, et j'ai vécu depuis ce temps séparée du monde, sans nul commerce, même avec ma propre famille ni avec mes amis, ayant toujours agi avec une extrême bonne foi en tout cela. J'écrivis, en me retirant, les raisons que j'avois de me retirer. Je protestai que j'étois toujours prête de

ir rendre raison de ma foi, sitôt qu'on le voudroit; que si mon exil vo-
ltaire ne satisfaisoit pas, et que Sa Majesté voulût de moi un exil et une
ison forcée, je m'y rendrois d'abord; qu'elle ne seroit jamais forcée pour
i, puisque je faisois toujours mon plaisir d'obéir, même dans les choses
plus dures.

Depuis ce temps, ma retraite ni mon silence n'ayant point tranquillisé le
le des personnes qui veulent ma perte, l'on m'a supposé, selon le bruit
blic, des crimes. Sitôt que je l'ai su, j'ai écrit pour prier instamment
l'on me donnât des commissaires laïques, gens d'une probité reconnue,
ns passion ni prévention. J'ai offert de me rendre en quelle prison l'on
droit, pour me faire juger dans toute la rigueur possible, ne demandant
r cela nulle grâce : l'on me l'a refusé.

Je déclare de nouveau que je soumets tous mes écrits, que je renonce et
teste tout ce que mon ignorance m'y a fait mettre, qui ne se trouvera
s conforme à la pure doctrine de l'Eglise, que j'aime, que je révère, et
nt je ne me veux jamais écarter. Mais je soutiens en même temps que, si on
l examinoit sans prévention et qu'il me fût permis d'y répondre, il ne s'y
uveroit rien que de très-catholique selon le sens que je pense. Il n'y a rien,
ns l'Ecriture sainte même, où la critique et la malice des hommes ne
issent donner un mauvais sens. Y a-t-il rien qui indispose plus, et qui
fasse donner un plus mauvais, que de supposer des crimes? Car enfin
j'ai fait les crimes dont on m'accuse, il les faut condamner sans examen : et
ec quelle disposition peut-on lire des livres de piété d'une personne à la-
elle l'on suppose des crimes? Parce que j'ai été mise à Sainte-Marie,
acun s'est donné un droit de me calomnier, étant sûr d'être bien avoué.

Ces crimes ont été inventés d'abord par la malice d'une femme à qui j'ai
fusé une aumône considérable; d'une femme qui a quitté son pays, après
ir été convaincue du vol d'une église; d'une femme chassée d'ailleurs pour
dissolution et son hypocrisie; d'une femme qui a déjà dit contre moi des
lomnies reconnues fausses. C'est sur ce fondement, et sur les discours
utres créatures qui se disent elles-mêmes abominables, que j'ai chassées
indiquées comme telles, et pour lesquelles je n'ai que de l'horreur; c'est,
-je, sur de pareils témoignages qu'on me suppose des crimes. Qu'on exa-
ine ma vie à fond, c'est ce que je demande; et s'il se trouve un seul témoin
probité qui m'ait vu commettre quelque crime, je passe condamnation.

Je ne me plains point de ceux qui me poursuivent à présent, parce qu'ils
font par zèle : mais ce zèle n'est point établi sur la connoissance de la vé-
té, mais bien sur des suppositions fausses et des calomnies punissables. S'ils
nt coupables, c'est en ce qu'ils ne veulent point éclaircir la vérité, et
l'on me refuse une justice qu'on n'a jamais refusée à personne.

Les raisons que j'ai eues de demander des juges laïques, gens de probité
sans prévention, sont parce que je sais que les juges ecclésiastiques n'ap-
profondissent pas sur les crimes; et que, lorsque je demandai justice de la
usse lettre, feu M. l'official me dit qu'il falloit pardonner cela pour l'amour
Dieu. Je le fis, et c'est ce qui a donné la hardiesse à ces personnes de
commencer. J'ai raison de demander des gens de probité; puisque je sais
l'on fait ce qu'on peut pour suborner des témoins, jusqu'à promettre
donner des pensions pour cela. Il ne se trouvera dans ce siècle que trop
faux témoins pour de l'argent.

J'ai besoin de gens sans prévention, puisqu'on tâche de prévenir tous les esprits. Pour moi, je ne préviens personne : j'abandonne à Dieu ce qui me regarde; je n'écris que pour rendre témoignage à la vérité; je ne me soucie point de ma vie. Si c'est elle qui fait de la peine, au moindre signal j'apporterai ma tête sur un échafaud; et ce me sera un avantage de mourir de la sorte. Mais je n'avouerai jamais que j'ai commis des crimes que j'abhorre, que je déteste, et dont Dieu, par son infinie miséricorde, m'a toujours préservée. Je n'ai point été élevée dans le crime : mon éducation en a été aussi éloignée que la vie que j'ai menée. J'ai été trop criminelle de ne pas assez aimer Dieu, et de n'avoir point correspondu aux grâces qu'il m'a faites.

Qu'on n'impute donc point à la vie intérieure des crimes que le démon ne vomit que pour la ternir. C'est dire que le soleil est impur et sans lumière; c'est vouloir mettre l'abomination dans le lieu saint. Il y a des gens exécrables qui le font; mais ce sont des gens sans intérieur et sans oraison, qui se vantent de leurs crimes, que le diable a suscités dans ce siècle pour obscurcir la vérité : c'est le dragon qui vomit la fumée infernale contre le soleil; mais cette vapeur maligne retombera sur lui-même, et la vérité paroîtra au jour.

Qu'on examine mes écrits, qu'on le fasse avec exactitude et en rigueur, qu'on voie s'il n'y a rien qui ne porte à l'amour de Dieu, à l'éloignement du péché, à suivre les conseils évangéliques, pourvu qu'on ne leur donne pas un mauvais tour. Que s'il y a quelque chose de trop fort dans les expressions, si je me suis mal expliquée, si je me suis servie de termes outrés, je suis toujours prête d'expliquer sincèrement la vérité de ce que j'ai pensé. Qui connoît mon cœur mieux que moi? qui veut juger de ma foi? Lorsque je dis, J'entends cela de cette sorte, pourquoi dire, Vous l'entendez autrement? Je déclare que cela n'est pas; que je condamne et déteste tout mauvais sens qu'on leur peut donner; que je suis toujours prête à expliquer le bon sens dans lequel je les ai écrits, à rendre raison de ma foi, et à confirmer cette même foi de mon sang.

Je sais que des gens ont falsifié de mes écrits, qu'ils y ont ajouté des choses mauvaises; mais il est aisé de voir qu'ils sont différents des originaux, et fort éloignés de l'esprit de tout le reste. Je ne me plains point de ceux qui se lient pour les décrier, s'ils croient ce qu'on leur dit de moi : mais qu'ils prennent garde que dans tous les siècles le diable a fait le singe de Dieu; qu'il y a des gens abominables qui affectent une fausse piété, afin de faire décrier par là la vraie piété, et de confondre le faux et le vrai : c'est ce que j'ai prié qu'on examinât. Les prélats ont raison de se déchaîner; mais il faut voir s'ils ne confondent point l'agneau avec le loup : ils font plus, ils crient au loup contre l'agneau, et laissent vivre le loup en paix. Je prie le Seigneur qu'il leur donne l'esprit de discernement : ils ne le peuvent avoir qu'en se dépouillant de l'esprit de prévention, afin d'examiner dans un esprit pur, simple et droit. Il seroit aisé de voir la vérité, de la séparer de l'erreur et du mensonge.

Si l'on veut bien me donner les juges que je demande, faire examiner les crimes avant les écrits, je suis toujours prête à reparoître, afin de faire voir la vérité de ce qui me regarde. Qu'on n'effraie point les âmes, les empêchant d'embrasser l'oraison, qui est la voie pure et sainte, où l'âme est éclairée de la grandeur de Dieu et de son néant, où elle est échauffée de son amour,

où elle apprend à mépriser tout ce qui n'est point Dieu, pour ne s'attacher qu'à lui seul; et non pas une école de crimes, comme on la veut faire passer. Si quelqu'un m'accuse, qu'il se présente, qu'il soit confronté, comme l'on fait dans toutes les justices réglées; mais qu'on ne se contente pas de donner des Mémoires où l'on met ce qu'on veut, parce qu'on est sûr qu'on ne sera pas obligé à le soutenir. Si ce que je demande est injuste, je me condamne moi-même; mais s'il est selon l'équité, qu'on ait la bonté de me l'accorder. Je prie Dieu, seule et souveraine vérité, de faire connoître que je ne ments point.

Une des causes de ce que je souffre aujourd'hui vient de ce que les mêmes personnes qui m'ont toujours poursuivie et persécutée ont indisposé monseigneur l'archevêque contre moi, lui faisant comprendre que je manquois de soumission à ses ordres; quoiqu'il soit vrai que je ne me suis jamais écartée, pour peu que ce soit, du respect et de la soumission que je lui dois, ayant un respect infini pour son caractère, étant prête à me soumettre de nouveau à ce qu'il ordonneroit de moi, après avoir connu la vérité par lui-même, ou par des personnes sans prévention.

LETTRE XV.

DE MADAME GUYON A MM. BOSSUET, ÉVÊQUE DE MEAUX; DE NOAILLES, ÉVÊQUE DE CHALONS; ET TRONSON, SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE,

Choisis pour examiner les livres et les états de madame Guyon.

Elle les sollicite d'entrer dans l'examen de ses mœurs, et s'étend sur les préventions qu'on avoit, disoit-elle, contre sa personne.

Comment pourrai-je, messeigneurs, paroître devant vous, si vous me croyez coupable des crimes dont on m'accuse? Comment pourrez-vous examiner, sans horreur, des livres qui viennent d'une personne qu'on veut faire passer pour exécrable? Mais aussi comment n'y paroîtrai-je pas; puisqu'ayant pris la liberté de vous demander à Sa Majesté pour examiner ma foi, et ayant été assez heureuse d'avoir obtenu ce que je désire, ce seroit me priver de l'unique ressource qui me reste en cette vie, de pouvoir faire connoître la pureté de ma foi, la droiture de mes intentions, et la sincérité de mon cœur devant des personnes qui, quoique prévenues, ne me sont nullement suspectes, à cause de leurs lumières, de leur droiture et de leur extrême probité.

J'avois pris la liberté de demander à Sa Majesté de joindre des juges laïques, afin qu'ils approfondissent ce qui regarde mes mœurs; parce que je croyois qu'il étoit impossible qu'on pût juger favorablement des écrits d'une personne qui passe pour coupable. Je me suis offerte d'entrer en prison, ainsi que vous le verrez, messeigneurs, par la lettre ci-jointe *, si vous voulez bien vous donner la peine

* A madame de Maintenon, et qui est rapportée ci-dessus.

de la lire. J'offre plus ; c'est de faire voir que je n'ai point fait les choses dont on m'accuse. Je n'attends pas que ceux qui m'accusent prouvent ce qu'ils avancent, quoique ce soit l'ordinaire ; mais je m'offre de prouver que cela n'est pas. Si vous voulez bien, messeigneurs, avoir la charité d'examiner ce qui regarde le criminel avant l'examen des livres, je vous en aurai une obligation infinie. Il est aisé d'informer, à charge et à décharge, de toute ma vie. Je vous dirai, messeigneurs, avec une entière ingénuité, les choses dont on m'accuse, et le caractère des personnes qui m'accusent. Je suis toute prête de soutenir toutes sortes de confrontations ; et je crois qu'il vous sera aisé, avec la grâce de Dieu, de démêler une malignité peu commune. Vous verrez, messeigneurs, le caractère des personnes qui m'accusent ; et peut-être sera-ce un grand bien pour l'Eglise qu'on examine qui sont les coupables, de ceux qui accusent et de celle qui est accusée.

Trois personnes de probité sont animées contre moi : monseigneur l'évêque de Chartres *, parce que son zèle est trompé : il me sera aisé de faire voir par qui et comment.

M. le curé de Versailles, qui n'a pas toujours été aussi déchaîné contre moi qu'il l'est ; puisqu'il m'écrivit, lorsque je sortis de Sainte-Marie, après avoir lu les livres dont il s'agit et les plus forts de mes écrits, qu'il étoit dans mes mêmes sentiments : j'en ai la lettre. Depuis ce temps, il me faisoit l'honneur de se dire de mes amis, me venoit voir plus assidûment qu'aucun autre : il a témoigné à beaucoup de mes amis l'estime qu'il faisoit de moi ; même depuis la dernière fois qu'il m'est venu voir, il a dit mille biens de moi à Saint-Cyr, et ensuite beaucoup de mal.

La raison de cette conduite, c'est que M. le curé de Versailles s'est imaginé que j'avois retiré madame la comtesse de Guiche et madame la duchesse de Mortemart de sa conduite, pour les mettre sous celle du père Alleaume, jésuite.

Il est de fait que madame la comtesse de Guiche étoit sous la conduite du R. P. Alleaume, avant que j'eusse l'honneur de la connoître : ce n'est donc pas moi qui l'y ai mise. Pour madame la duchesse de Mortemart, comme elle se croyoit obligée, en se donnant à Dieu, de quitter la cour qui lui étoit un écueil, pour se donner à l'éducation de messieurs ses enfants et au soin de sa famille, qu'elle avoit négligés jusqu'alors ; en quittant Versailles et demeurant à Paris, il lui falloit un directeur à Paris. Cependant M. le curé de

* M. Godet des Marais, évêque de Chartres, qui le premier avoit découvert le nouveau quiétisme, introduit à Saint-Cyr par madame Guyon et quelques-unes de ses disciples, comme M. de Meaux a soin de l'observer dans l'endroit déjà cité de sa *Relation*.

Versailles, qui dit avoir présentement l'oreille de madame de Maintenon, et qui l'a en effet, se plaint de deux choses opposées; l'une de ce que j'ai ôté ces dames de la direction de leur légitime pasteur, pour les mettre sous la conduite d'un père jésuite; et l'autre, que je les dirigeois. Comment, si je les dirigeois, leur ai-je donné un directeur? Et si je leur ai donné un directeur, je ne les dirigeois donc pas. Dieu ne m'a pas abandonnée au point de me mêler de diriger, quoique je crusse alors qu'il donnoit quelquefois des expériences pour en aider les autres. Mais toutes les personnes que j'ai connues avoient leurs directeurs. Lorsque ces dames aimoient la vanité, qu'elles portoient des mouches, qu'elles mettoient du rouge, que quelques-unes d'elles ruinoient leurs familles par le jeu et la dépense des habits, l'on n'y trouvoit point à réduire, et l'on les laissoit faire. Dès qu'elles ont eu quitté tout cela, l'on a crié comme si je les eusse perdues. Si je leur avois fait quitter la piété pour le luxe, l'on ne feroit pas tant de bruit. J'ai des témoins, des lettres écrites à M. le curé de Versailles, qui feront voir ma justification, si l'on me veut bien faire la grâce de m'écouter.

La troisième personne est M. Boileau *, suscité par une dévote **, qui l'assure que Dieu lui a fait connoître que je suis fort mauvaise. Cela est accompagné de choses manifestement fausses, qu'il est aisé d'avérer. Ce sont ces personnes qui par zèle animent tout le monde contre moi. Le reste des accusateurs sont tous gens avec lesquels je n'ai eu de commerce que pour leur donner l'aumône, ou les chasser et indiquer pour ce qu'ils sont.

Je dirai les choses dont on m'accuse. Je ne prétends pas, messeigneurs, vous cacher la moindre chose; parce que, grâce à Dieu, je ne veux ni tromper les autres, ni me tromper moi-même. Sitôt que je sus qu'on m'accusoit de diriger, je me retirai et ne vis plus personne, ainsi que vous le verrez, messeigneurs, par cette autre lettre.

J'ai toujours cru qu'il falloit être éclairé sur le criminel avant toutes choses. C'est pourquoi je vous conjure, messeigneurs, par la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont vous êtes pleins, de recevoir les mémoires qui vous seront donnés contre moi; d'obliger les personnes à donner leurs noms, et à vous parler à vous-mêmes. Si je suis coupable, je dois être plus punie qu'une autre, puisque Dieu m'a fait la grâce de le connoître et de l'aimer; et que je ne suis point assez ignorante pour être excusée, puisque je suis assurée que Jésus-Christ et Bélial ne sont point en même lieu.

* Jean-Jacques Boileau, chanoine de saint-Honoré, à Paris.

** La sœur Rose, très-célèbre dans ce temps.

J'ai pris la liberté de demander monseigneur de Meaux dès l'année passée, parce que j'ai toujours eu un très-grand fonds de respect pour lui, que je suis persuadée de son zèle pour l'Eglise, de ses lumières et de sa droiture, et que j'ai toujours porté en moi la diposition d'y condamner ce qu'il y condamnera.

J'ai désiré monseigneur de Châlons, quoique M. l'abbé de Noailles * soit le plus zélé de ceux qui me décrient; tant parce qu'il y a longtemps que je sais quel est son discernement et sa piété, que parce qu'y ayant intérêt, à cause de madame sa nièce, j'ai été bien aise qu'il connût la vérité par lui-même.

J'ai souhaité M. Tronson, quoique je susse tous les soins qu'on a pris de me décrier auprès de lui; parce que je sais quelle est sa droiture, sa piété, sa lumière, et qu'il est nécessaire qu'il connoisse par lui-même le sujet que monseigneur de Chartres a d'animer son zèle contre moi.

Je vous conjure, messeigneurs, par toute la charité qui règne dans votre cœur, de ne point précipiter cette affaire, d'y mettre tout le temps qu'il est nécessaire pour l'approfondir, et pour me faire la grâce de m'entendre sur les articles qui peuvent vous faire peine. Je vous conjure aussi d'être persuadés que je vous parle sincèrement. Ayez la bonté, s'il vous plaît, de vous informer, non à ceux qui ne me connoissent pas, mais à ceux qui me connoissent, quelle est ma sincérité. Pour ce qui regarde l'article des livres et des écrits, je déclare que je les soumets de tout mon cœur, comme j'ai déjà fait, ainsi que je le déclare au papier ci-joint.

Voilà un chapitre de l'Imitation de Jésus-Christ qui est l'abrégé de tout ce que j'ai écrit : je prends la liberté de l'attacher ici.

Chapitre XXXVII du livre III de *l'Imitation de Jésus-Christ*, de l'édition *in*-12, chez Desprez, libraire à Paris. *S'abandonner tout à Dieu, sans vouloir reprendre le soin de soi-même.*

JÉSUS-CHRIST. Mon fils, quittez-vous vous-même, et vous me trouverez, etc.

Juin 1694.

LETTRE XVI.

DE MADAME GUYON A BOSSUET.

Elle lui demande que les droits de l'oraison soient conservés.

J'ai bien de l'obligation à M. de Meaux, de vouloir bien prêter l'oreille à la justification des écrits : mais que je serois contente s'il vouloit bien ouvrir celle du cœur; et que je serois sûre du gain de la cause de l'oraison ! Pourvu que les droits de celle-ci soient conservés

* Frère de l'évêque de Châlons, et depuis son successeur dans ce siége.

dans toute leur étendue, sans altération ni adoucissement, il ne m'importe ce que je devienne. Je conjure ce saint prélat que tout tombe sur moi. Je suis sûre qu'en me jettant dans la mer, ou m'enfermant dans une prison perpétuelle, la tempête contre l'oraison finira. C'est plutôt moi qu'on veut perdre; et je le mérite assez par tant d'infidélités et de propriétés secrètes que j'ai commises, si peu de pur amour et de pure souffrance. La seule grâce que je vous demande est que vous employiez tout votre crédit pour cela auprès de ces messieurs *. Que la compassion ne vous arrête point, ni eux aussi; ces sentiments naturels sont indignes de Dieu : que je sois la victime sacrifiée à sa justice. Mais, hélas! peut-être rejettera-t-il cette victime à cause de son impureté. Quoi qu'il en soit, je trouverai dans son sang ce grand lavoir qui nettoiera toutes mes tâches, et me rendra une victime agréable à ses yeux. Ce sont là mes sentiments. Je vous prie d'avoir la bonté de leur dire ceci; car peut-être y va-t-il de la gloire de Dieu. J'achèverai, s'il plaît à Dieu, dans dix ou douze jours.

1694.

LETTRE XVII.

DE MADAME GUYON A BOSSUET.

Elle lui envoie la justification de ses écrits, et le prie d'en juger plutôt par les sentiments du cœur que par les lumières de l'esprit.

J'ai écrit les justifications des écrits avec une entière liberté, parce que M. le duc de Chevreuse me l'a ordonné de votre part. Dieu est témoin de la volonté sincère qu'il m'a lui-même donnée de vous obéir, et de penser sur moi et sur ce qui me regarde tout ce que vous m'ordonnerez d'en penser. Toutes les personnes qui m'ont connue dès mon enfance, et celles qui m'ont conduite dans tous les âges, pourroient vous assurer qu'entre toutes les grâces que Notre-Seigneur m'a faites, celle de la simplicité et de l'ingénuité à ne leur pas cacher une pensée que j'eusse connue, et en la manière que je la connoissois, est ce qui les a toujours le plus frappées en moi.

Souffrez donc, monseigneur, qu'en continuant mes manières simples et peu usitées parmi le monde, je prenne la liberté de vous dire que le cœur seul peut juger des écrits auxquels le cœur seul a part. Ce que j'écris, ne passant point par la tête, ne peut être bien jugé par la tête. Je vous conjure, monseigneur, par le sang de Jésus-Christ, mon cher Maître, que la prévention qu'on vous a donnée contre moi ne vous empêche pas de pénétrer la moelle du cèdre; que les mauvais habits dont mes expressions peu correctes et mal digé-

* M. de Noailles et M. Tronson, examinateurs de cette dame avec Bossuet.

rées ont couvert la vérité, ne vous la fassent pas méconnoître. C'est moi, monseigneur, qu'il faut punir; c'est ma témérité qu'il faut châtier : mais il ne faut rien ôter à la vérité, de l'intérieur, de son tout indivisible; au contraire, il la faut tirer dans sa nudité et dans son éclat. Cela sera, en l'expliquant nettement, comme je crois avoir fait ici. Que si quelque chose vous fait encore de la peine, j'espère de l'expliquer si nettement, avec la grâce de Dieu, que votre cœur entrera dans ce que votre esprit même paroît ne pas pénétrer; parce qu'il y a de certaines choses où l'expérience est au-dessus de la raison, sans être contraire à la raison. Pour connoître un ouvrage à fond, il faut entrer, en quelque manière, dans l'esprit de celui qui l'a fait.

Je vous proteste, comme il est vrai, que je n'écris point par l'esprit, et qu'il me semble, lorsque j'écris, que cela vient d'une autre source, qui est le cœur; parce que la foi, par laquelle le Seigneur m'a conduite, semble aveugler l'esprit, afin de donner plus de liberté au cœur, ou à la volonté d'aimer et de goûter Dieu.

Souffrez, monseigneur, que pour des moments je récuse votre esprit, et que j'implore la faveur de votre cœur, pour être juge des écrits que le cœur a produits. Pour ma personne, je la livre volontiers à la peine et au châtiment; et sur cela vous ne sauriez jamais vous méprendre, quelque rigueur que vous exerciez envers elle. Mais pour l'intérieur, ô monseigneur! c'est un tout auquel toutes les parties sont si nécessaires, qu'on ne peut en retrancher aucune sans le détruire. Il n'en est pas des choses de l'esprit comme de celles du corps, auquel on peut ôter certains membres sans le détruire tout à fait. Songez, monseigneur, que toutes les parties de l'intérieur sont des parties essentielles, des parties nobles; et que c'est le détruire, que de l'altérer.

Je vous écris, monseigneur, avec cette liberté qui ne craint rien, parce qu'elle n'a rien à perdre; mais je vous écris néanmoins avec toute la soumission possible. Démêlez, je vous conjure, en ma faveur, la liberté qui naît de la foi et de l'amour, d'avec l'audace qui naît de la présomption. Laissez pour quelque temps toutes les impressions qu'on vous a voulu donner de moi, soit bonnes, soit mauvaises. Je ne suis rien; mais voyez la possibilité et la vérité de l'intérieur dans tous ces saints que j'expose devant vos yeux *. Ne jetez

* Bossuet, dans sa *Relation*, sect. III, n. 1, parle des écrits que madame Guyon compo[sa] pendant la durée de l'examen, « pour faire le parallèle de ses livres avec les saints Pères, les » théologiens et les auteurs spirituels. » Il est clair qu'elle avoit envoyé au prélat, avec cette lettre, un écrit, dans lequel elle entreprenoit de prouver que ses expériences et toute sa doctrine étoient conformes à celles des saints, et qu'au fond elle avoit raison sur tous les points, quoique peut-être elle ne s'exprimât pas en termes assez exacts.

point la vue sur moi, de peur que l'horreur que vous en auriez ne vous donnât du dégoût. C'est la même eau pure et nette qui a passé par le canal pur et très-pur de tant de saints, et qui passe aussi par un canal tout sale et impur par lui-même. Remontez à la source, monseigneur, et vous verrez que c'est le même principe et la même eau. Brisez le canal, il n'importe; mais que l'eau ne soit pas répandue sur la poussière. Recueillez-la cette eau, faites-la rentrer dans sa source, ou souffrez qu'elle coule par le canal de tant de saints. Dieu, qui veut se servir de vous afin de rassembler ce qui étoit dispersé, ne le peut qu'autant que vous perdrez toute prévention. Faites donc voir, monseigneur, que l'intérieur est de lui-même pur et sans tache, que c'est l'âme du christianisme; et qu'on punisse cette téméraire qui, par son ignorance, a avili ce qu'il y a de plus précieux sur la terre. C'est la grâce que vous demande au nom de Dieu la personne du monde qui vous honore le plus, et qui est avec plus de respect et de soumission, etc.

1694.

Permettez-moi d'en dire autant à M. de Châlons.

LETTRE XVIII.

DE L'ABBÉ DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Sur les écrits qu'il préparoit, pour justifier madame Guyon *.

Je suppose, monseigneur, que vous partez pour Paris aujourd'hui. Ce qui m'en console est l'espérance que vous reviendrez bientôt, et que je pourrai, à votre retour, vous entretenir de mon travail. Je crois qu'il est nécessaire que je vous le montre, et que je m'explique avec vous sur toutes les circonstances du système, avant que je le donne aux autres. Je ne puis douter que vous n'ayez la charité et la patience d'écouter tout. Pour moi, je ne souhaite que de régler, par vos décisions, tout ce que je dois dire aux autres. Je vous dirai tout; et tout ce que vous ne croirez pas bon ne sera jamais mon sentiment.

Du mercredi 14 juillet 1694.

LETTRE XIX.

DE L'ABBÉ DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Il lui témoigne la soumission la plus aveugle à tout ce qu'il décidera.

Je vous envoie, monseigneur, une partie de mon travail, en attendant que le reste soit achevé : il le sera demain ou après-demain au plus tard. Je fais des extraits des livres, et des espèces d'analyses

* La *Relation* de Bossuet fait mention des écrits multipliés que l'abbé de Fénélon composa pour justifier madame Guyon auprès de ses examinateurs. Voyez *Relation*, sect. III, n. 1, & et 12.

sur les passages, pour vous éviter de la peine, et pour ramasser les preuves.

Ne soyez point en peine de moi : je suis dans vos mains comme un petit enfant. Je puis vous assurer que ma doctrine n'est pas ma doctrine : elle passe par moi sans être à moi, et sans rien y laisser. Je ne tiens à rien, et tout cela m'est comme étranger. Je vous expose simplement, et sans y prendre part, ce que je crois avoir lu dans les ouvrages de plusieurs saints. C'est à vous à bien examiner le fait, et à me dire si je me trompe. J'aime autant croire d'une façon que d'une autre. Dès que vous aurez parlé, tout sera effacé chez moi. Comptez, monseigneur, qu'il ne s'agit que de la chose en elle-même, et nullement de moi.

Vous avez la charité de me dire que vous souhaitez que nous soyons d'accord; et moi je dois vous dire bien davantage : Nous sommes par avance d'accord, de quelque manière que vous décidiez. Ce ne sera point une soumission extérieure; ce sera une sincère conviction. Quand même ce que je crois avoir lu me paroîtroit plus clair que deux et deux font quatre, je le croirois encore moins clair que mon obligation de me défier de mes lumières, et de leur préférer celles d'un évêque tel que vous. Ne prenez point ceci pour un compliment : c'est une chose aussi sérieuse et aussi vraie à la lettre qu'un serment.

Au reste, je ne vous demande en tout ceci aucune des marques de cette bonté paternelle que j'ai si souvent éprouvée en vous. Je vous demande, par l'amour que vous avez pour l'Eglise, la rigueur d'un juge, et l'autorité d'un évêque jaloux de conserver l'intégrité du dépôt. Je tiens trop à la tradition, pour vouloir en arracher celui qui en doit être la principale colonne en nos jours.

Ce qu'il y a de bon dans le fond de la matière, c'est qu'elle se réduit toute à trois chefs. Le premier est la question de ce qu'on nomme l'amour pur et sans intérêt propre. Quoiqu'il ne soit pas conforme à votre opinion particulière, vous ne laissez pas de permettre un sentiment qui est devenu le plus commun dans toutes les écoles, et qui est manfestement celui des auteurs que je cite. La seconde question regarde la contemplation, ou oraison passive par état. Vous verrez si je me suis trompé, en croyant que plusieurs saints en ont fait tout un système très-bien suivi et très-beau. Pour la troisième question, qui regarde les tentations et les épreuves de l'état passif, je crois être sûr d'une entière conformité de mes sentiments aux vôtres. Il ne reste donc que la seule difficulté de la contemplation par état : c'est un fait bien facile à éclaircir.

Quand vous serez revenu ici, j'achèverai de vous donner mes

extraits et mes notes. Je ne vous demande qu'un peu d'attention et de patience. Je suis infiniment édifié des dispositions où Dieu vous a mis pour cet examen.

A Versailles, ce 28 juillet 1694.

LETTRE XX.

DE L'ABBÉ FÉNÉLON A BOSSUET *.

Il lui parle de l'affaire qu'il avoit avec l'abbaye de Rebais; et le presse de lui déclarer tout ce qu'il croiroit devoir exiger de lui touchant le quiétisme.

J'ai oublié, monseigneur, de vous demander si vous avez parlé de M. Le Blanc pour M. le comte de Toulouse.

J'ai oublié aussi de vous dire que M. de La Salle convient qu'il ne m'a jamais parlé pour vous parler, ni pour me faire entrer dans l'affaire **. Si vous continuez, monseigneur, à vouloir, comme vous me l'avez fait entendre, rentrer dans le commerce ordinaire d'honnêteté avec lui, j'aurai l'honneur de vous donner un petit dîner, où il sera fort aise de se trouver, et je crois que vous serez content de lui dans ce repas. Il faudra attendre votre retour au commencement de l'année prochaine.

Je ne puis m'empêcher de vous demander, avec une pleine soumission, si vous avez, dès à présent, quelque chose à exiger de moi. Je vous conjure, au nom de Dieu, de ne me ménager en rien; et sans attendre les conversations que vous me promettez, si vous croyez maintenant que je doive quelque chose à la vérité, et à l'Eglise dans laquelle je suis prêtre, un mot sans raisonnement me suffira. Je ne tiens qu'à une seule chose, qui est l'obéissance simple. Ma conscience est donc dans la vôtre. Si je manque, c'est vous qui me faites manquer, faute de m'avertir. C'est à vous à répondre de moi, si je suis un moment dans l'erreur. Je suis prêt à me taire, à me rétracter, à m'accuser, et même à me retirer, si j'ai manqué à ce que je dois à l'Eglise. En un mot, réglez-moi tout ce que vous voudrez; et si vous ne me croyez pas, prenez-moi au mot pour m'embarrasser. Après une telle déclaration, je ne crois pas, monseigneur, devoir finir par des compliments.

A Versailles, ce 12 décembre 1694.

* Bossuet a inséré une partie de cette lettre dans sa *Relation*, sect. III, n. 6.

** Il s'agit ici de l'affaire de la juridiction sur les paroisses de Rebais, dont jouissoit l'abbaye de ce lieu, possédée par M. de La Salle, évêque de Tournay, et que M. l'évêque de Meaux vouloit finir à l'amiable. C'est pourquoi l'abbé de Fénélon s'offroit d'aboucher chez lui M. l'évêque de Meaux avec le marquis de La Salle, frère de M. de Tournay.

LETTRE XXI.

DE L'ABBÉ DE FÉNÉLON A BOSSUET *.

Il le presse de lui faire connoître ses erreurs, s'il s'est égaré; et lui proteste de se soumettre, sans hésiter, à tout ce qu'il décidera.

Je reçois, monseigneur, avec beaucoup de reconnoissance les bontés que vous me témoignez. Je vois bien même que vous voulez charitablement mettre mon cœur en paix : mais j'avoue qu'il me paroît que vous craignez un peu de me donner une vraie et entière sûreté dans mon état. Quand vous le voudrez, je vous dirai comme à un confesseur tout ce qui peut être compris dans une confession générale de toute ma vie **, et tout ce qui regarde mon intérieur. Quand je vous ai supplié de me dire la vérité sans m'épargner, ce n'a été ni un langage de cérémonie, ni un art pour vous faire expliquer. Si je voulois avoir de l'art, je le tournerois à d'autres choses, et nous n'en serions pas où nous en sommes. Je n'ai voulu que ce que je voudrai toujours, s'il plaît à Dieu, qui est de connoître la vérité. Je suis prêtre; je dois tout à l'Eglise, et rien à moi ni à ma réputation personnelle.

Je vous déclare encore, monseigneur, que je ne veux pas demeurer un seul instant dans la moindre erreur par ma faute. Si je n'en sors point au plus tôt, je vous déclare que c'est vous qui en êtes cause, en ne me décidant rien. Je ne tiens point à ma place; et je suis prêt à la quitter, si je m'en suis rendu indigne par mes erreurs. Je vous somme, au nom de Dieu, et par l'amour que vous devez à la vérité, de me la dire en toute rigueur. J'irai me cacher et faire pénitence le reste de mes jours, après avoir abjuré et rétracté publiquement la doctrine égarée qui m'a séduit. Mais si ma doctrine est innocente, ne me tenez point en suspens par des respects humains. C'est à vous à instruire avec autorité ceux qui se scandalisent, faute de connoître les opérations de Dieu dans les âmes.

Vous savez avec quelle confiance je me suis livré à vous, et appliqué sans relâche à ne vous laisser rien ignorer de mes sentiments les plus forts. Il ne me reste toujours qu'à obéir; car ce n'est pas l'homme ni le très-grand docteur que je regarde en vous, c'est Dieu. Quand même vous vous tromperiez, mon obéissance simple et droite ne se tromperoit pas; et je compte pour rien de me tromper, en le faisant avec droiture et petitesse sous la main de ceux qui ont l'au-

* Bossuet a fait imprimer cette lettre dans sa *Relation*, sect. III, n. 4.

** Quant à la confession générale que Fénélon offroit ici de faire à Bossuet, le prélat n'y consentit jamais, et il le déclare formellement dans sa *Relation*, sect. III, n. 13. « On a vu » dit-il, dans une de ses lettres (c'est celle-ci), qu'il s'étoit offert à me faire une confession » générale; il sait bien que je n'ai jamais accepté cette offre. »

torité dans l'Eglise. Encore une fois, monseigneur, si peu que vous doutiez de ma docilité sans réserve, essayez-la sans m'épargner. Quoique vous ayez l'esprit plus éclairé qu'un autre, je prie Dieu qu'il vous ôte tout votre propre esprit, et qu'il ne vous laisse que le sien. Je serai toute ma vie, monseigneur, plein du respect que je vous dois.

A Versailles, ce 16 décembre 1694.

LETTRE XXII.

DE MADAME GUYON A BOSSUET.

Sur son départ pour le monastère de la Visitation à Meaux, où elle devoit se retirer.

Je n'ai garde de partir, monseigneur, devant le temps que vous m'avez prescrit : j'ai laissé les places retenues. Je veux vous obéir en tout, monseigneur ; mais dans les choses qui ne seront pas en mon pouvoir, je vous les dirai simplement, pour ne pas tromper votre Grandeur. Je prends la liberté de vous envoyer la Vie de saint Catherine de Gênes. Il y a bien des choses qui ont rapport à certaines difficultés : j'ai cru que vous seriez bien aise de les voir.

Je vous ai dit, monseigneur, que je ne priois point pour moi, et il est vrai : mais je suis souvent portée à prier pour les autres ; et lorsque l'instinct m'en est donné, la facilité m'en est aussi donnée. Je n'ai cessé depuis hier de prier pour votre Grandeur ; et je sens dans mon sens quelque chose qui fait que je donnerois mille vies, si je les avois, pour l'entier accomplissement des desseins de Dieu sur votre Grandeur. J'attendrai vos ordres pour toutes choses, monseigneur, ne voulant que vous obéir, et vous donner des marques du profond respect avec lequel je veux être toute ma vie, etc.

Ce 23 décembre 1694.

LETTRE XXIII.

DE MADAME GUYON A BOSSUET.

Elle accepte les offres du prélat, relatives à son entrée dans un monastère de la ville de Meaux, et lui propose de se charger de la confesser.

Je ne saurois assez vous exprimer et ma joie et ma reconnoissance sur la bonté que vous avez d'accepter la demande que j'ai pris la liberté de vous faire : je vous obéirai, monseigneur, avec une extrême exactitude. J'accepte les conditions ; et j'espère, avec la grâce de Dieu, que vous serez content, monseigneur, de mon obéissance, s'il plaît à Dieu. Si j'osois, je vous demanderois une grâce, pour éviter toutes sortes d'inconvénients ; qui seroit, monseigneur, que

vous eussiez la bonté de me confesser * lorsque vous serez à Meaux : vous verriez par là tout mon cœur, et je ne serois point exposée à un confesseur qui peut être gagné. C'est une pensée qui m'est venue, que je soumets néanmoins à tout ce qu'il vous plaira d'en ordonner. Pour le nom, ce sera, s'il vous plaît, celui de La Houssaye. J'attends l'obédience incessamment, et je partirai ** sans retarder, sitôt que je l'aurai reçue ; n'ayant point de plus forte inclination que de vous marquer et mon profond respect et ma parfaite soumission.

A la fin de décembre 1694.

J'attendrai aussi vos ordres, monseigneur, pour la communion : je ne communierai qu'autant qu'il vous plaira.

LETTRE XXIV.

DE L'ABBÉ DE FÉNÉLON A BOSSUET ***.

Il lui témoigne le plus grand empressement pour être instruit, s'il s'est trompé, et le prie de ne s'arrêter à aucunes considérations humaines.

Je vous ai déjà supplié très-humblement, monseigneur, de ne retarder pas d'un seul moment, par considération pour moi, la décision qu'on vous demande. Si vous êtes déterminé à condamner quelque partie de la doctrine que je vous ai exposée par obéissance, je vous conjure de le faire aussi promptement qu'on vous en priera. J'aime autant me rétracter aujourd'hui que demain, et même beaucoup mieux ; car le plus tôt reconnoître la vérité et obéir est le meilleur. Je prends même la liberté de vous supplier de ne regarder point à me corriger, par une trop grande précaution. Je n'ai point besoin de longue discussion pour me convaincre. Vous n'avez qu'à me donner ma leçon par écrit : pourvu que vous m'écriviez précisément ce qui est la doctrine de l'Eglise, et les articles dans lesquels je m'en suis écarté, je me tiendrai inviolablement à cette règle.

Pour les difficultés sur l'intelligence exacte des passages des auteurs, épargnez-vous la peine d'entrer dans cette discussion. Prenez la chose par le gros, et commencez par supposer que je me suis trompé dans mes citations. Je les abandonne toutes. Je ne me pique ni de savoir le grec, ni de bien raisonner sur les passages : je ne

* Bossuet ne lui accorda pas sa demande. « Je ne me suis, dit-il, dans sa *Relation*, sect. II, » n. 2, jamais voulu charger, ni de confesser, ni de diriger cette dame, quoiqu'elle me l'ait » proposé ; mais seulement de lui déclarer mon sentiment sur son oraison, et sur la doctrine » de ses livres. »

** Cette lettre, comme on voit, fut écrite vers le temps où madame Guyon partit de Paris pour Meaux. Elle entra aux Filles de la Visitation de cette ville, le 13 de janvier 1695, et elle en sortit le 12 de juillet suivant. Elle ne fut connue dans ce couvent que sous le nom de madame de La Houssaye ; voyez la *Relation*, sect. III, n. 18.

*** Bossuet a inséré dans sa *Relation*, sect. III, n. 7 et 8, pag. 553, etc., la majeure partie de cette lettre.

m'arrête qu'à ceux qui vous paroîtront mériter quelque attention. Jugez-moi sur ceux-là ; et décidez sur les points essentiels, après lesquels tout le reste n'est presque plus rien, et ne mérite pas l'inquiétude où l'on se trouve. Si vous étiez capable de quelque égard humain (ce que je n'ai garde de vous imputer) ; ce ne seroit pas de vouloir me flatter contre le penchant de ceux qui ont la plus grande autorité. Au contraire, il seroit naturel de craindre que vous auriez quelque peine à me justifier contre la prévention de tout ce qu'il y a en ce monde de plus considérable. Bien loin de craindre cet inconvénient, je crains celui de votre charité pour moi. Au nom de Dieu, ne m'épargnez point ; traitez-moi comme un petit écolier, sans penser ni à ma place, ni à vos anciennes bontés pour moi. Je serai toute ma vie plein de reconnoissance et de docilité, si vous me tirez au plus tôt de l'erreur. Je n'ai garde de vous proposer tout ceci, pour vous engager à une décision précipitée, aux dépens de la vérité. A Dieu ne plaise ! je souhaite seulement que vous ne retardiez rien pour me ménager.

Ce 26 janvier 1695.

LETTRE XXV.

DE L'ABBÉ DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Il le prie de retrancher de l'un des Articles dressés à Issy une assertion qu'il ne croit pas pouvoir souscrire par persuasion.

Je prends la liberté, monseigneur, de vous supplier de ne mettre point dans les copies ce que vous aviez mis d'abord sur un état où on ne s'excite plus, qui est que les auteurs de la vie spirituelle n'en ont jamais parlé. Je me soumettrai là-dessus comme sur tout le reste ; mais je vous supplie de considérer que je ne puis, dans ma situation présente, souscrire par persuasion à cet endroit ; car je me souviens trop bien que madame de Chantal consultant saint François de Sales sur tous les actes les plus essentiels à la religion chrétienne et au salut, qu'elle assure ne pouvoir faire en la manière dont on les fait dans la grâce commune, il lui répond décisivement de ne les plus faire « qu'à mesure que Dieu l'y excitera, et de se tenir active ou passive, suivant que Dieu la fera être. » Il est, ce me semble, évident que ces dernières paroles ne peuvent signifier qu'elle soit tantôt dans l'état passif et tantôt dans l'actif ; mais seulement qu'elle fasse des actes distincts ou n'en fasse pas, et demeure en quiétude, suivant que Dieu la portera. Voilà sa dernière décision, *pour elle et pour ses semblables* ; il finit en disant : « Ne vous en divertissez jamais. » Vous jugez peut-être, monseigneur, que cette règle ne regarde que l'oraison : c'est ce qui me paroît se réduire à une question de nom.

Pour le bienheureux Jean de la Croix, il me semble clair qu'il ne veut point qu'on mélange la voie active avec la passive, quoiqu'il admette des actes distincts en tout état. Voilà ce qui me fait penser que vous ne devez pas dire positivement que les saints n'ont jamais rien dit d'un état où l'on ne s'excite plus. Qui dit une excitation dit un effort pour se vaincre, et pour entrer dans une disposition dont on est éloigné. L'âme habituellement unie à Dieu, et détachée de tout ce qui résiste à la grâce, doit avoir de plus en plus une facilité ou à demeurer unie, ou à se réunir sans effort. La grâce est plus forte, l'habitude plus grande, les obstacles bien moindres dans toute âme qui avance. Que sera-ce de celles qui sont en petit nombre dans un état si éminent? Je ne demande pas qu'on décide pour cet état, ni qu'on explique l'oraison passive, puisque vous ne le voulez pas. Je conviens même que Dieu peut obliger en quelque occasion une belle âme à s'exciter, pour la tenir plus dépendante; car je ne donne point de règles à Dieu. Mais je voudrois qu'on ne décidât rien là-dessus. Je veux, encore plus que tout le reste, me soumettre.

Dimanche, 6 mars 1695.

LETTRE XXVI.

DE L'ABBÉ DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Sur quelques passages des mystiques, dont il s'autorisoit, et sur l'excitation qu'il excluoit dans l'état de quiétude.

Je croyois, monseigneur, aller hier au soir chez vous, et recevoir vos ordres pour aujourd'hui; mais je ne fus pas libre. Je comprends, par votre dernier billet, que vous ne comptez pas que j'aille aujourd'hui à Issy, et que vous ne souhaitez que j'y aille que jeudi pour la conclusion. Mandez-moi, s'il vous plaît, si j'ai bien compris. Je ferai tout ce que vous voudrez, sans réserve à l'extérieur et à l'intérieur. Pour le bienheureux Jean de la Croix et pour saint François de Sales, j'écouterai avec docilité les endroits dont vous me voulez instruire; mais il faut observer bien des circonstances. Si vous aviez la bonté de m'indiquer ces endroits par avance, je les examinerois à loisir, sans envie de les éluder ni de disputer.

Pour l'excitation que j'exclus, elle ne regarde qu'un nombre d'âmes, plus petit qu'on ne sauroit s'imaginer. Je n'exclus qu'un effort qui interromproit l'occupation paisible. Je ne l'exclus qu'en supposant dans l'entière passiveté une inclination presque imperceptible de la grâce, qui est seulement plus parfaite que celle que vous admettez à tout moment dans la grâce commune. Je ne l'exclus qu'en supposant que cette libre quiétude est accompagnée de fréquents actes distincts qui sont non excités; c'est-à-dire, auxquels l'âme se

sent doucement inclinée, sans avoir besoin d'effort contre elle-même. Faute de ces signes, la quiétude me seroit d'abord suspecte d'oisiveté et d'illusion. Quand ces signes y sont, ne font-ils pas la sûreté? Et que demandez-vous davantage? Pourvu que les actes distincts se fassent toujours par la pente du cœur, qui est celle d'une habitude très-forte de grâce, à quoi serviroit de s'exciter et de troubler cet état? Enfin il ne faut ni donner pour règle à l'âme de ne s'exciter jamais, ni supposer absolument qu'elle ne le doit pas. Je crois bien que Dieu ne manquant jamais le premier, il ne cesse point d'agir de plus en plus, à mesure que l'âme se délaisse purement à lui, et s'enfonce davantage dans l'habitude de son amour. Mais la moindre hésitation, qui est une infidélité dans cet état, peut suspendre l'opération divine, et réduire l'âme à s'exciter. De plus, Dieu, pour l'éprouver, ou pour elle ou pour les autres, peut la mettre dans la nécessité de quelque excitation passagère. Ainsi je ne voudrois jamais faire une règle absolue d'exclure toute excitation : mais aussi je ne voudrois pas rejeter un état où l'âme, dans sa situation ordinaire, n'a plus besoin de s'exciter, les actes distincts venant sans excitation. Donnez-moi une meilleure idée de l'état passif, j'en serai ravi. Quoi qu'il en soit, j'obéirai de la plénitude du cœur.

Mardi, 8 mars 1695.

LETTRE XXVII.

DE L'ABBÉ DE FÉNÉLON A BOSSUET *.

Sur son affaire avec l'archevêque de Reims, et sa profession de foi pour obtenir ses bulles.

Je profiterai, monseigneur, des derniers avis que vous avez la bonté de me donner sur mon mémoire. Ma docilité et ma reconnoissance à votre égard s'étendront toujours à d'autres choses plus importantes. J'ai été obligé de demeurer ici pour mon affaire **; et j'ai cru même devoir suspendre ma profession de foi, jusqu'à ce que toutes choses fussent bien démêlées : c'est ce qui m'a empêché d'aller à Paris, et de vous demander votre témoignage chez M. le nonce. J'entrevois qu'on prend le chemin de terminer promptement l'affaire, sans aller à Rome. Je serai ravi que M. l'archevêque de Reims soit content, et qu'il fasse le bien de son église.

* Cette lettre fut écrite après la signature des trente-quatre articles dressés à Issy ; et la profession de foi dont il y est parlé est relative aux bulles pour l'archevêché de Cambrai, auquel M. l'abbé de Fénélon avoit été nommé dans le commencement du mois de février de cette année. Il fut sacré à Saint-Cyr par Bossuet, assisté des évêques de Châlons et d'Amiens, le 10 juin de la même année.

** Il parle de celle qu'il avoit à traiter avec l'archevêque de Reims, qui demandoit qu'on remît Cambrai sous sa métropole, d'où cette église avoit été tirée par l'autorité des rois d'Espagne, pour être érigée en archevêché, malgré l'opposition de nos rois et des archevêques de Reims.

Il n'y a rien de nouveau ici, sinon que vous n'y êtes plus, et que ce changement se fait sentir aux philosophes. Je m'imagine qu'après les fêtes, s'il vient de beaux jours, vous irez revoir Germigny paré de toutes les grâces du printemps. Dites-lui, je vous supplie, que je ne saurois l'oublier, et que j'espère me retrouverdans ses bocages avant que d'aller chez nos Belges, qui sont *extremi hominum*.

A Versailles, ce 27 mars 1693.

DÉCLARATION DE MADAME GUYON,

Où elle proteste être innocente des abominations dont on l'accuse.

Je supplie monseigneur l'évêque de Meaux, qui a bien voulu me recevoir dans son diocèse et dans un si saint monastère, de recevoir pareillement la déclaration sincère que je lui fais, que je n'ai dit ou fait aucune des choses qu'on m'impute sur les abominations qu'on m'accuse d'approuver comme innocentes, à titre d'épreuves. Si je ne me suis pas autant expliquée contre ces horribles excès que la chose le demandoit, dans mes deux petits livres, c'est que, dans le temps qu'ils ont été écrits, on ne parloit point de ces détestables choses, et que je ne savois pas qu'on eût enseigné ou enseignât de si damnables doctrines. Je n'ai non plus jamais cru que Dieu pût être directement ou indirectement auteur d'aucun péché ou défaut vicieux : à Dieu ne plaise qu'un tel blasphème me fût jamais entré dans l'esprit ! Je déclare, en particulier, que les lettres qui courent sous le nom d'un grand prélat * ne peuvent être vraies ; puisque je ne l'ai jamais vu avec le prieur de Saint-Robert ** qui y est nommé ; et je suis prête de jurer sur le saint Evangile que je ne les ai jamais vus en un même lieu, et d'affirmer sous pareil serment les autres choses contenues dans la présente déclaration. Fait à Meaux, audit monastère de Sainte-Marie. J.-M.-B. DE LA MOTTE-GUYON.

Ce 15 avril 1698.

XXVIII.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

DU CARDINAL LE CAMUS ***.

Sur la conduite de madame Guyon dans son diocèse et dans les environs.

M. l'évêque de Genève avoit mis madame Guyon chez les nouvelles Catholiques de Gex, espérant qu'elle leur feroit du bien dans leurs affaires temporelles. Mais ayant appris qu'elle et son père La Combe dogmatisoient, il les obligea de quitter son diocèse. Ils vinrent à Grenoble, où ils ne furent pas plutôt arrivés, que le père La Combe employa tous mes amis pour obtenir la permission de confesser, de diriger et de faire des conférences ; mais cela lui fut refusé.

* Le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble.

** Voyez, sur ce religieux, les lettres suivantes. (*Edit. de Versailles.*)

*** Nous ignorons à qui cette lettre fut adressée. Dom Déforis a publié cet extrait, sans date, parmi les lettres de l'année 1696. Elle est certainement antérieure ; c'est pourquoi nous la plaçons après la *Déclaration de madame Guyon*, où il en est fait mention. (*Edit. de Vers.*)

En ce temps j'allai faire ma visite, qui dura quatre mois. Madame Guyon profita de mon absence ; elle dogmatisa, elle fit des conférences de jour et de nuit, où bien des gens de piété se trouvoient ; et surtout les novices des capucins, à qui elle faisoit des aumônes, y assistoient conduits par un frère quêteur. Par son éloquence naturelle, et par le talent qu'elle a de parler de la piété d'une manière à gagner les cœurs, elle avoit effectivement fait beaucoup de progrès, elle s'étoit attirée beaucoup de gens de distinction, des ecclésiastiques, des religieux, des conseillers du parlement : elle fit même imprimer sa méthode d'oraison. A mon retour, ce progrès me surprit, et je m'appliquai à y remédier. La dame me demanda la permission de continuer ses conférences : je la lui refusai, et lui fis dire qu'il lui seroit avantageux de se retirer du diocèse. De là elle s'en alla dans des monastères de chartreuses, où elle se fit des disciples.

Elle étoit toujours accompagée d'une jeune fille qu'elle avoit gagnée, et qu'elle faisoit coucher avec elle : cette fille est très-bien faite et pleine d'esprit. Elle l'a menée à Turin, à Gênes, à Marseille et ailleurs. Ses parents s'étant venus plaindre à moi de l'enlèvement de leur fille, j'écrivis qu'on la renvoyât, et cela fut exécuté. Par cette fille on a découvert d'affreux mystères ; on s'est convaincu que madame Guyon a deux manières de s'expliquer. Aux uns elle ne débite que des maximes d'une piété solide ; mais aux autres elle dit tout ce qu'il y a de plus pernicieux dans son livre des *Torrents*, ainsi qu'elle en a usé à l'égard de Cateau-Barbe ; c'est le nom de cette fille, dont l'esprit et l'agrément lui plaisoient.

Repassant par Grenoble, elle me fit tant solliciter, que je ne pus lui refuser une lettre de recommandation qu'elle me demandoit pour M. le lieutenant civil, sous prétexte d'un procès par-devant ce magistrat. Il n'y avoit rien que de commun dans cette lettre : je disois seulement que c'étoit une dame qui faisoit profession de piété. J'ai su depuis qu'elle n'avoit aucun procès, et qu'elle n'avoit pas rendu la lettre à M. le lieutenant civil : mais elle prit grand soin de la montrer, croyant que cela pourroit lui donner quelque réputation et quelque appui....

Si le Père bénédictin * ne s'étoit pas rétracté, c'eût été une nou-

* Ce religieux se nommoit dom Richebraque, et avoit été prieur de Saint-Robert de Cornillon, monastère de bénédictins, situé près de Grenoble. Il étoit résident à Bois, quand madame Guyon lui écrivit, au mois d'avril 1695, pour le prier *de rendre témoignage à la vérité sur ce qu'il savoit* d'elle, au sujet *d'une maxime détestable* (touchant l'impureté) *qu'on prétendoit qu'il soutenoit qu'elle avoit dite, et en le faisant souvenir d'une ancienne fausse accusation contre elle dont il avoit eu connoissance, aussi bien que de la rétractation publique de la personne qui l'avoit colomniée.* C'est ce que nous trouvons écrit de la propre main du duc de Chevreuse, à qui madame Guyon avoit remis sa lettre toute ouverte, pour la faire passer à ce religieux. « J'accompagnai, ajoute-t-il, la lettre de madame Guyon au R. P. de Riche- » braque, d'un billet où je ne m'expliquois ni pour ni contre, et lui demandois seulement

velle preuve contre cette dame : mais ce Père se trouva engagé à se dédire par une personne de grande qualité, dont il faut taire le nom. Il y avoit déjà de quoi se convaincre assez des erreurs et de la conduite de cette femme, qu'on voyoit courir de province en province avec son directeur, au lieu de s'appliquer à sa famille et à ses devoirs. L'inquisition de Verceil vouloit faire des informations contre elle et le père La Combe ; mais Son Altesse royale les fit sortir de ses états, sans beaucoup de cérémonie.

Le général des chartreux a écrit une très-grande lettre à M... sur tout ce qu'il a découvert de la conduite de cette dame et de Cateau-Barbe. Ce général, homme très-savant et très sage, a été obligé de sortir de sa solitude, pour réparer les désordres que cette dame avoit faits dans quelques couvents de chartreuses, où elle avoit fait la prophétesse comme partout ailleurs.

LETTRE XXIX.

DE DOM RICHEBRAQUE, BÉNÉDICTIN, AU DUC DE CHEVREUSE.

Il assure qu'il n'a jamais fait de plaintes de madame Guyon, et qu'il n'a entendu dire que du bien de sa conduite.

Je réponds autant précisément que je puis à la lettre * ; en voici la réponse, que je ne prendrois pas la liberté de vous remettre, monseigneur, sans l'ordre exprès que vous m'en donnez. Dans la disposition où la miséricorde de Dieu me conserve encore, je ne me trouve pas capable de parler de la manière qu'on veut que j'aie fait ; et j'ose dire que c'est me faire justice, de me croire sincère, et entièrement éloigné de ce qui s'appelle fausseté, et beaucoup plus de ce qui s'appelle calomnie. C'en seroit une insigne si j'avois parlé de la sorte. Je déclare au contraire, monseigneur, que je n'ai jamais rien entendu de la bouche de cette dame que de très-chrétien et de très-honnête. C'est un témoignage que j'ai rendu plusieurs fois, que je rendrai encore toutes les fois que j'en serai requis ; parce que je le dois tel à la vérité, et que je m'estime heureux de rendre à présent, puisque c'est en exécution de vos ordres, et en vous y marquant la respectueuse soumission avec laquelle je suis, etc.

Fr. RICHEBRAQUE, M. B.

Blois, 14 avril 1695.

» (sans le connoître) une réponse prompte et précise à celle de cette dame. Voici mot à mot » ce qu'il me manda en m'envoyant cette réponse. » Ce sont les lettres XXIX et XXX, qui suivent immédiatement. Nous les transcrivons fidèlement sur les originaux, ainsi que les deux qui viennent après, et qui achèvent d'éclaircir les faits dont parle le cardinal Le Camus. Toutes ces pièces paroissent pour la première fois. (*Edit. de Vers.*)

* La lettre de madame Guyon, que le duc lui avoit envoyée, comme on l'a vu dans la note précédente. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE XXX.

DU MÊME A MADAME GUYON.

Sur le même sujet.

Est-il possible qu'il faille me chercher dans ma solitude pour fabriquer une calomnie contre vous, et qu'on m'en fasse l'instrument? Je ne pensai jamais à ce qu'on me fait dire, ni à faire ces plaintes dont on veut que je sois auteur. Je déclare au contraire, et je l'ai déjà déclaré plusieurs fois, que je n'ai jamais rien entendu de vous que de très-chrétien et de très-honnête. Je me serois bien gardé de vous voir, madame, si je vous avois crue capable de dire ce que je n'oserois pas écrire, et que l'apôtre défend de nommer. S'il est pourtant nécessaire que je le nomme à votre décharge, je le ferai au premier avis, et je dirai nettement qu'il n'en est absolument rien; c'est-à-dire que je ne vous ai jamais ouï dire rien de semblable, ni rien qui en approche le moins du monde, et que de ma part je n'ai rien dit qui puisse faire croire que je l'aie entendu de vous. On m'a déjà écrit là-dessus, et j'ai déjà répondu de même. Je le ferois encore mille fois, si j'en étois mille fois requis. On confond deux histoires qu'il ne faudroit pas confondre. Je sais celle de la fille qui se rétracta; et vous savez de votre part, madame, le personnage que j'y fis auprès du prélat, par le seul zèle de la vérité, et pour ne pas blesser ma conscience en me taisant lâchement. Je parlai pour lors librement, et je suis prêt à le faire de même, si Dieu le demande à présent de moi, comme pour lors. Je croirai qu'il le demande, si j'en suis requis. Mais que dirois-je de plus précis que ce que je dis ici? S'il faut néanmoins quelque chose de plus, prenez la peine de me le mander, et je rendrai témoignage à la vérité. C'est dans cette disposition que je suis très-sincèrement en Notre-Seigneur, en vous demandant auprès de lui vos prières, madame, votre, etc.

Blois, 14 avril 1695.

LETTRE XXXI.

DU DUC DE CHEVREUSE A DOM RICHEBRAQUE.

Il demande à ce religieux de nouveaux éclaircissements sur divers faits concernant madame Guyon.

J'ai reçu, mon révérend Père, l'éclaircissement que je vous avois demandé, avec la lettre pour madame Guyon. Je vous rends grâces de votre exactitude. Mais il me reste encore quelque chose à savoir sur cette matière; ce seroit 1° si vous étiez prieur de Saint-Robert en 1686 et 1687, et si cette maison de votre congrégation n'est pas dans Grenoble ou auprès; 2° si (laissant désormais à part la calomnie

contre cette dame, qu'on vous avoit faussement attribuée) vous avez reconnu quelque chose dans sa doctrine touchant l'intérieur, qui ne soit pas orthodoxe et conforme aux sentiments des saints et des auteurs mystiques approuvés; 3° s'il s'est fait chez elle, ou ailleurs par elle, pendant son séjour à Grenoble, quelques assemblées scandaleuses dont vous ayez eu connoissance; 4° enfin ce que vous savez de la fille qui se rétracta, et s'il ne vous est rien revenu de certain d'ailleurs sur les mœurs de cette dame, qui soit mauvais. Je vous demande sur cela, mon révérend Père, le témoignage que la vérité vous obligera de rendre sans acception des personnes, et ne puis trop louer votre droiture, aussi bien que le zèle pour cette même vérité, que vous marquez dans votre lettre d'une manière si chrétienne et si éloignée de tout intérêt humain. Accordez-moi, s'il vous plaît, quelque part à vos prières devant le Seigneur, que vous servez si purement; et me croyez toujours, mon révérend Père, très-sincèrement à vous.

LE DUC DE CHEVREUSE.

A Versailles, le 18 avril 1695.

LETTRE XXXII.

DE DOM RICHEBRAQUE AU DUC DE CHEVREUSE.

Il donne au duc les détails qu'il lui demandoit sur la conduite de madame Guyon.

Un petit voyage que j'ai été obligé de faire m'a empêché de répondre plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je le fais, quoique je ne connoisse pas de quelle utilité puisse être ma réponse, ni pourquoi vous m'ordonnez de la faire. Je ne le veux savoir qu'autant qu'il vous plaira, monseigneur. Vous le voulez, j'obéis, et je réponds à chaque chef en particulier.

Au premier, qu'en 1686 et 1687 j'étois prieur de Saint-Robert, et que ce monastère n'est pas dans Grenoble, mais à trois grands quarts de lieue de ce pays-là.

Au deuxième, que je n'ai ni assez de lumière ni assez d'expérience pour juger de la doctrine de la dame; mais elle a écrit, et il paroît naturel que sur ses écrits elle soit ou condamnée ou justifiée par des personnes plus éclairées et plus expérimentées que moi.

Au troisième, qu'il ne ne m'est jamais revenu qu'il se soit tenu chez la dame ou en sa présence des assemblées nocturnes. Il s'en tint une (et c'est peut-être ce qui fait l'équivoque), non pas dans Grenoble, mais dans un petit bourg où notre monastère est situé, de laquelle je me crus pour lors obligé de donner avis à monseigneur l'évêque, et sur laquelle je ne pourrois pas ici m'expliquer. Mais ma-

dame Guyon n'y avoit nulle part; et je ne crois pas même qu'elle fût actuellement à Grenoble. Cette assemblée n'eut aucune suite, et peut-être le hasard y eut-il sa part, au moins à l'égard de certaines personnes qui s'y rencontrèrent.

Au quatrième enfin, que j'ai su en effet l'histoire de la fille qui se rétracta; mais que ce n'a été que sur des ouï-dire et par des bruits publics. Ces bruits étoient, autant que ma mémoire peut encore fournir, que cette fille *, après le départ pour Verceil de madame Guyon, avec laquelle elle avoit demeuré, avoit dit de la dame à un père Siméon, augustin déchaussé, bien des choses qui ressentoient la turpitude, et desquelles on crut devoir avertir le seigneur évêque; ce qui fit grand bruit dans Grenoble, et principalement au palais épiscopal, où je l'appris; mais le bruit s'apaisa bientôt, parce, disoit-on, que la fille s'étoit rétractée, ayant, par les remords de sa conscience, reconnu que le seul dépit de n'avoir pas fait le voyage l'avoit fait parler si mal à propos. On disoit aussi que cette fille avoit eu quelque temps l'esprit égaré. C'est ce qu'on disoit.

Vous voulez, monseigneur, que j'ajoute s'il ne m'est rien revenu d'ailleurs de mauvais des mœurs de la dame. Je le fais, en vous assurant que non. On disoit, au contraire, beaucoup de bien de sa grande retraite, de ses charités, de son édifiante conversation, etc. Un M. Giraud, entre les autres, conseiller, et, si j'ose le dire d'un si saint homme, mon ami, homme d'une probité reconnue, et que l'on m'a mandé être mort depuis quelques mois en odeur de sainteté, ne pouvoit s'en taire, et prenoit généreusement son parti quand la prudence ou la charité l'exigeoient de lui. Un père Odile, récollet, ne parloit pas si favorablement d'elle; mais c'étoit contre sa doctrine, et non pas contre ses mœurs qu'il parloit. Je ne me souviendrois pas aisément de ce qu'il disoit.

C'est devant Dieu, en la présence duquel j'ai la confiance que je suis en écrivant cette lettre, tout ce que je crois pouvoir dire sur ces quatre ou cinq chefs. Vous me ferez mander quand il vous plaira, monseigneur (si pourtant il n'y a pas d'inconvénient que je le sache), pourquoi vous avez voulu que je me sois expliqué là-dessus. Je ne le saurois deviner; mais j'ai obéi simplement. Je suis, dans la même simplicité, et avec le plus profond respect, etc.

A Blois, 23 avril 1695.

* Cateau-Barbe, dont il est parlé dans la lettre du cardinal Le Camus. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE XXXIII.

DE BOSSUET A M. TRONSON, SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE *.

Il lui envoie son Ordonnance pour la publication des articles d'Issy, et lui parle de madame Guyon.

Je m'acquitte, monsieur, de ce que je dois en vous envoyant cette Ordonnance, qui fut seulement publiée hier à Meaux. Je vous supplie de la voir. Elle est faite selon les règles dont nous sommes convenus. Vous trouverez trois mots ajoutés dans nos Articles, dans le XII, dans le XX et dans le XXXIV; ils ne sont d'aucune conséquence, et rendent seulement le discours plus net. Je n'ai rien encore conclu avec la dame qui est à Meaux, à cause de sa maladie. Elle paroît fort soumise. Je m'en retourne samedi. Je souhaiterois avoir l'honneur de vous voir auparavant. Je doute que j'en puisse trouver le loisir. Conservez-moi l'honneur de votre précieuse amitié, et soyez persuadé de l'estime et de la vénération avec laquelle je suis, monsieur, etc.

A Paris, lundi soir (mai 1696.)

Je me recommande de tout mon cœur aux prières de M. Bourbon **.

LETTRE XXXIV.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE, ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Il lui marque combien il est peu sensible aux mécontentements de M. de Harlay, archevêque de Paris ; et parle de son instruction sur les états d'oraison.

Je me suis fort réjoui, monseigneur, de votre heureuse arrivée : c'est beaucoup se déclarer à M. de Paris ***, que de vous avoir parlé comme il a fait. Je crois malgré tout cela, et jusqu'à ce qu'il éclate davantage, qu'il n'y a qu'à le laisser faire, sans se soucier ni de lui ni de ses mémoires. J'ai bien voulu lui rendre compte de ma conduite dans cette affaire, et il avoit hautement témoigné qu'il en étoit content. J'ai bien prévu qu'il seroit fâché qu'on osât mieux faire que lui, et condamner les propositions fondamentales du quiétisme, qu'il n'a pas seulement connues. Après tout, il en sera, s'il plaît à Dieu, comme de *l'Exposition*, qu'il a voulu condamner, et qu'après il a approuvée.

Je continue cependant à travailler à mon Instruction. Une grande partie de vos remarques viendront mieux là, ce me semble, que

* Cette lettre est inédite, ainsi que les XXXVIII, XLI, XLII, XLIII et L. Nous les publions d'après les manuscrits originaux, que nous avons entre les mains. (*Edit. de Vers.*)

** Secrétaire de M. Tronson. (*Edit. de Vers.*)

*** M. de Harlay.

dans une ordonnance, où l'on ne pourroit s'expliquer que sommairement et substantiellement.

J'ai bien pensé à l'article XXXIII, et je le trouve en tant de livres approuvés, que je n'ai pas cru qu'on le pût révoquer en doute. L'exemple de faire des actes sur des suppositions fausses est venu de Moïse et de saint Paul. Les interprétations de saint Chrysostome et de Théodoret sont formelles pour ce genre d'actes; et il m'a paru que la chose n'a besoin que de limitation, comme j'ai fait : mais c'est de quoi nous parlerons plus amplement. Pour ce qui est du père Valois, jésuite, puisqu'il s'explique à vous si franchement, je voudrois bien dans l'occasion que vous lui demandassiez s'il improuve cet acte, ou par l'abus qu'on en peut faire et par les illusions qu'on y peut mêler, ou en soi-même. Si c'est en la première manière, il ne dit que ce que je dis, et ce que je dirai plus amplement dans mon Instruction. Si c'est en la seconde, je voudrois lui demander, premièrement, s'il n'est pas vrai que cet acte est de plusieurs auteurs très-approuvés, et notamment de saint François de Sales, en plusieurs endroits; mais en particulier marqué comme un acte d'une grande perfection, dans sa Vie par M. d'Evreux, Henri de Maupas, pag. 26.

Secondement, je demande en quoi cette proposition diffère de celle-ci : Il vaudroit mieux souffrir toutes les peines d'enfer dans toute l'éternité, que de faire un péché mortel ou véniel : celle-ci est pourtant incontestable; donc l'autre, qui ne fait que s'y conformer, le doit être aussi.

Je voudrois, en troisième lieu, demander à ce Père ce qu'il pense de la doctrine qu'on introduit dans l'école, et qui fait consister la charité dans la volonté d'aimer Dieu, quand on ne devroit jamais parvenir par là à aucune sorte de béatitude. Or, celle-là visiblement enferme l'autre; donc, etc.

J'espère rendre cette matière si claire, qu'il n'y restera aucune difficulté, ni aucun moyen de rejeter mon article *ut jacet*. Faites-en l'analyse, et vous en serez convaincu.

Pour ce qui est de la perfection, il n'est pas nécessaire de s'en expliquer davantage après les articles VI et VII.

Quant à l'indifférence, c'est tout le contraire : car dès qu'on regarde la supposition comme fausse, il n'y a plus de moyen de soutenir l'indifférenee; outre que, n'y ayant point d'indifférence pour aimer dans la supposition, il n'y a point d'indifférence pour le salut ni pour la béatitude, qui est essentiellement dans l'amour même.

Au surplus, je répète que j'y ai bien pensé et que j'y pense encore, et que jusqu'ici je ne puis apercevoir aucune raison de douter. Tout

ce qu'on pourroit dire, c'est que ces actes sont très-inutiles, et que les esprits les plus solides, comme saint Augustin, ont atteint la perfection sans les faire; mais comme d'autres saints les ont faits, il faut les réduire à une explication légitime, qui n'est autre que d'exprimer que l'amour de Dieu est désirable de soi, plus que tous les tourments possibles ne sont à haïr.

M. de Châlons m'a répondu sur ce passage de saint Bernard, qu'il ne l'entend qu'en supposant que les mouvements intérieurs qu'on donne pour divins, soient conformes à la tradition, desquels les évêques sont juges.

Pour le bienheureux Jean de la Croix, je n'ai rien à dire, sinon que je ne le crois pas assez autorisé, pour faire de ses sentiments un motif pour approuver une doctrine dans une ordonnance.

Je suis après à conclure avec madame Guyon : elle souscrit les Articles avec toutes les soumissions que l'on pouvoit exiger; elle est prête à se soumettre à nos ordonnances et à la condamnation de ses livres, y contenue, s'y conformant en tous points. Mon sentiment est que cela suffit : d'autres voudroient qu'on entrât dans le détail, ce qui seroit infini et pourroit tomber dans des altercations sur les explications, indignes de nous. Je suis donc assez porté à me contenter de ce que j'ai dit le premier, en lui défendant d'écrire et dogmatiser, etc.; et de plus, de débiter des livres si justement flétris. Il faut remarquer que, jusqu'à présent, il n'a paru que soumission, et qu'on n'a aucune preuve de révolte ou de désobéissance dans sa conduite.

A Meaux, le 24 mai 1695.

LETTRE XXXV.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Il désire avoir un entretien avec lui sur la soumission qu'il devoit exiger de madame Guyon, et discute une proposition sur certains actes extrêmes.

Je voudrois bien, monseigneur, avoir une heure de conversation avec vous, et au plus tôt; et je crois que l'affaire est assez importante pour vous inviter à un petit tour; car pour moi, je ne puis quitter pendant cette octave, ni de quelque temps après : cependant la chose presse. Il n'est pas question d'absoudre madame Guyon; elle est toute absoute, puisque je l'ai trouvée communiant, et que je la laisse communier sur sa soumission. Il est donc question de savoir de quelle soumission l'on peut et l'on doit se contenter, pour lui continuer l'usage des sacrements; s'il faut descendre aux minuties avec une femme, ou exiger seulement, avec la profession dans le détail d'une bonne et saine doctrine, la condamnation en termes

éraux, mais précis, de ses livres. Je ne doute pas que ses parns ne soient toujours également entêtés d'elle; et rien ne peut désabuser ou leur fermer la bouche sur leur bonne opinion. Tant en effet elle sera soumise, il faut laisser à part tout ce qu'on dit de t et d'autre de M. le cardinal Le Camus, ou pour ou contre. Vens au fait : que doit-on faire pour la mettre en voie de salut et édi l'Eglise, sans avoir égard à autre chose qu'à la vérité et à la charité? Pour la proposition *, j'ai cru deux choses; l'une, qu'elle étoit contestable; l'autre, que je ne devois pas la dissimuler : car vout parler à fond, je ne devois pas éviter la difficulté; ce que j'eusse en me taisant d'une chose qu'on trouve dans tous les livres de votion, et dans les plus approuvés depuis plusieurs siècles, et à remonter jusqu'aux sources, dans saint Chrysostome, etc. Les nouux mystiques en abusent; c'est pour cela qu'il falloit marquer ous qu'ils en font. J'ai bien cru qu'on y trouveroit de la difficulté; is j'ai cru en même temps qu'elle tomberoit quand la matière oit éclaircie, et je le crois encore. Au surplus, pour l'indifférence, rouerai ce que vous voudrez, quand vous voudrez aussi qu'on npare ensemble une velléité, et encore une velléité de choses possibles, et connues pour telles, avec une volonté efficace et solue. C'est ce que j'aurai à dire aux faux mystiques, qui conent leur différence, que je crois hérétique, d'une proposition qui n assurément ne l'est pas, puisqu'elle passe dans tous les livres s être reprise.

Ne croyez pas que je parle ainsi par attachement à mon sens; is c'est qu'ayant bien pensé et repensé à cette affaire et à cette position, plus qu'à toute autre, je ne crois pas devoir aisément ler, qu'à des raisons claires ou à des autorités plus grandes que es qui m'ont déterminé. J'aurois pu éviter la difficulté, et j'en ai tenté; mais en même temps il falloit abandonner le dessein que u me mettoit, ce me semble, dans le cœur, de démêler le bon ec le mauvais dans les mystiques. J'éclaircirai tout cela dans mon uction, à laquelle je travaille sans relâche. Mais comme il ne ien précipiter, la question est de savoir s'il ne faudroit point nir sur cette difficulté ceux qui pourroient en mal juger : car la proposition en elle-même, je vous prie de n'en être pas en Dérobez-vous donc un jour ou deux pendant cette octave; nous ons cette affaire ensemble en très-peu de temps. Donnez-moi oins de vos nouvelles, et de celles de l'assemblée. Je suis, etc.

igny, ce 29 mai 1695.

* la proposition qui suppose qu'on peut désirer ou demander d'être séparé éternelle- Dieu par un excès de charité, ou pour ses frères, ou pour Dieu même.

LETTRE XXXVI.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur madame Guyon ; et sur certains actes d'un amour extrême.

Vous savez, monseigneur, que je n'ai nul dessein de favoriser madame Guyon. Je ne me presserai pas de la renvoyer, tant qu'elle me sera obéissante. Au surplus, je recevrai les preuves : mais j'ai à vous dire que, selon mes connoissances, elles sont fort foibles : elle nie qu'on lui ait fait aucunes défenses à l'archevêché de Paris. M. l'archevêque, qui m'avoit dit qu'il m'enverroit ce qui avoit été fait, ne m'a rien envoyé du tout : on ne lui a fait souscrire tout au plus qu'un désaveu général et conditionnel de toute erreur ; et moi je ne crois pas cela suffisant.

Quant à la déclaration d'un certain prélat éloigné, que vous avez vue, c'est moins que rien. Je vois dans certaines gens, et je vous nomme, sans hésiter, M. B., un grand zèle, mais faux, et une très-grande ignorance de la matière.

Je n'accorderai jamais au père de La Tour la tolérance pour un sentiment que saint Chrysostome, sur de très-solides fondements, a trouvé et admiré dans saint Paul. Il est suivi de Théodoret, de saint Isidore de Damiette, d'Ecuménius : et dans nos jours d'Estius et de Froment, sans avoir encore examiné les autres : saint François de Sales, sainte Thérèse et beaucoup d'autres âmes saintes, dont je ne dois point souffrir qu'on condamne les sentiments, sont de même avis. Quand je dis qu'on peut inspirer, j'explique assez que ce n'est pas à tout venant, *positis ponendis ;* et en tout cas, il faudra expliquer ou déterminer un terme général, dont je ne me suis servi que faute d'en avoir un plus propre. Au surplus, c'est à moi à m'humilier, si Dieu le veut ; mais non pas à mollir ni à condamner, sans qu'on me produise aucune autorité, ce que j'ai avancé sur les autorités que je viens de dire, et sur beaucoup d'autres que je n'ai pas encore eu le temps de rappeler en ma mémoire. Dieu, que je regarde seul, me donnera ses lumières, si les miennes sont trop courtes.

A Meaux, le 3 juin 1695.

LETTRE XXXVII.

DE MADAME GUYON A BOSSUET.

Sur un tableau dont elle lui faisoit présent, et deux boîtes qui l'accompagnoient.

Je prends la liberté de vous offrir ce tableau *, qui passe, parmi ceux qui s'y connoissent, pour être assez bon. Il y a longtemps que

* L'abbé Ledieu nous apprend que ce tableau représentoit une Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras.

j'aurois pris la confiance de le présenter à votre Grandeur ; mais je voulois que toutes ces affaires fussent terminées auparavant. Faites-moi la grâce de l'agréer comme un témoignage de mon respect et de ma reconnoissance ; je vous envoie aussi deux petites boîtes pour vous récréer par leur nouveauté. La plus petite est l'emblème de la confiance que je veux avoir toute ma vie en votre Grandeur ; étant avec une parfaite soumission, etc.

Juillet 1695.

LETTRE XXXVIII.

DE BOSSUET A MADAME GUYON.

Il lui permet d'aller aux eaux, et l'engage à vivre fort retirée.

Vous pouvez, madame, aller aux eaux. Vous ferez fort bien d'éviter Paris, ou en tout cas de n'y point paroître. Ne faites de bruit nulle part. Donnez-nous une adresse pour vous écrire ce qui sera nécessaire. On dit ici que madame de Mortemart et madame de Morstein sont allées vous voir à Meaux. On les a trouvées toutes deux sur ce chemin vendredi, que j'arrivai ici ; et je crois même avoir vu leur livrée et leur équipage en passant. Cela vous fera des affaires, s'il est véritable ; et on ne trouvera pas bon que vos ramassiez autour de vous des personnes qu'on croit que vous dirigez. Si vous voulez hors du monastère être en sûreté, vous devez agir avec beaucoup de précaution, et demeurer partout fort retirée. Donnez-nous une adresse pour vous écrire ce qui sera nécessaire. Je suis très-sincèrement, etc.

A Paris, ce 16 juillet 1695.

Je suis un peu étonné de n'apprendre aucune nouvelle de madame la duchesse de Charost sur ce que vous m'avez promis.

LETTRE XXXIX.

DE MADAME GUYON A BOSSUET.

Elle tâche de justifier la manière dont elle est sortie du monastère où elle étoit.

J'ai satisfait durant six mois à la parole que j'avois donnée de me mettre quelque temps entre vos mains, afin qu'on pût juger de ma conduite ; et je ne suis sortie ensuite de Sainte-Marie de Meaux * que sur ce que vous me fîtes l'honneur de me dire que je pouvois **

* Elle étoit entrée aux Filles de Sainte-Marie de Meaux, le 13 janvier 1695, et elle en sortit le 12 juillet suivant. Madame la duchesse de Mortemart la vint prendre à Meaux dans son carrosse, et la conduisit à Paris.

** « Je ne raconterai pas, dit Bossuet dans sa *Relation*, section III, n. 18, comment elle » prévint le jour que j'avois arrêté pour son départ, ni comme depuis elle se cacha ; comment » elle fut reprise et convaincue de beaucoup de contraventions aux choses qu'elle avoit signées. » Ce que je ne puis dissimuler, c'est qu'elle fait toujours la prophétesse. »

me retirer. Vous me demandâtes seulement que je fisse peu de séjour à Paris, et qu'ensuite j'allasse à Bourbon le plus secrètement que je pourrois; et vous ne me donnâtes, monseigneur, pour raison de cette demande, que celle de monseigneur l'archevêque de Paris, qui pourroit me faire de la peine à cause de vous. J'ai exécuté exactement ces choses : je n'ai vu qu'un moment, en passant, ma famille à Paris. Je me suis retirée à la campagne *, afin d'aller à Bourbon avec le plus de secret que je pourrois. J'ai même caché à tout le monde le lieu où je me retire, afin de n'avoir commerce avec personne; et cependant aujourd'hui j'apprends d'une fille que j'avois laissée à Paris pour quelques commissions, que vous publiez, monseigneur, que je me cache, que vous voulez me poursuivre avec rigueur, et que vous avez pris criminellement, et tourné de même à la cour, le voyage de deux dames qui me sont venues querir à Meaux. La révérende Mère supérieure vous a pu dire sur ce voyage que ces dames ayant appris que j'avois demandé une voiture pour me ramener, et sachant que madame de Vaux étoit à Vaux, et madame de Charost à Forges, non-seulement elles voulurent, à leur défaut, m'envoyer un carrosse, mais venir elles-mêmes; comptant tout ce qui me regarde fini, après le certificat et la permission de sortir que vous m'aviez donnée. Comment pouvois-je, monseigneur, les refuser dans cette conjoncture, où je ne devois être que cinq heures avec elles et me retirer ensuite?

En vérité, monseigneur, permettez-moi de vous le dire avec respect, et en vous demandant pardon de ma liberté; il me semble qu'avant de faire aucun bruit, vous pouviez avoir la bonté d'examiner la conduite que je tiendrois à Bourbon; et au retour des eaux, si je verrois en effet ces dames, ou si je me retirerois dans mon ancienne solitude.

Vous savez, monseigneur, quelle a été ma bonne foi; et que je vous demandai, après que vous m'eûtes permis de me retirer, si vous agréiez que je retournasse passer l'hiver à Sainte-Marie, en cas que l'envie m'en prît; sur quoi vous me fîtes la grâce de me répondre que je vous ferois plaisir. Je l'eusse fait sans doute, et je le ferois encore, si la calomnie, que vous m'avez dit souvent que vous n'écoutiez pas, et dont vous avez tant de preuves, ne paroissoit pas faire néanmoins beaucoup d'impression sur votre esprit. Vous ne pouvez ignorer ma franchise, ma soumission, mes sentiments, qui ont toujours été et sont véritablement conformes à la foi catholique et aux trente-quatre Articles de votre lettre pastorale; mon atta-

* Elle ne s'étoit pas retirée à la campagne, comme elle le dit ici, mais dans une petite maison du faubourg Saint-Germain.

chement pour l'Eglise d'une manière particulière, mon désir sincère de vivre retirée, et sans me mêler de ce qui ne me regarde pas. Vous le savez, monseigneur, je vous l'ai assez dit, et ne vous ai jamais parlé autrement : je l'ai même signé entre vos mains ; et, si je l'ose dire, vous en devez témoignage à la vérité, quand il en sera question. Combien de fois me l'avez-vous promis, monseigneur? La bonne foi et la confiance avec laquelle je me suis livrée à vous ne me le doivent-elles pas faire attendre de votre droiture? Souffrez, s'il vous plaît, qu'après mes plaintes respectueuses et soumises, je vous demande ici votre bénédiction et vos prières devant le Seigneur, et que je vous assure du profond respect avec lequel je suis et serai toute ma vie, etc.

Juillet 1695.

LETTRE XL.

DE LA MÈRE LE PICART, SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE MEAUX, A BOSSUET.

Elle envoie au prélat la lettre précédente, et lui demande permission de laisser entrer une dame dans le monastère.

Vive Jésus!

Venant de recevoir cette lettre de madame Guyon, toute ouverte, je vous l'envoie, monseigneur. Elle me prie de vous la faire tenir, sans me dire où elle est, ni par où je lui pourrai récrire : ainsi je ne suis pas plus savante de son séjour, que quand nous eûmes l'honneur de vous voir.

Madame de Pont-Saint-Pierre de Lyon, sœur d'une de nos Sœurs, me prie de vous demander permission qu'elle puisse entrer dimanche. Il y a longtemps que nous ne l'avons vue, et elle s'en retourne à Lyon; ce sera encore pour du temps. Je supplie votre Grandeur, monseigneur, de nous mander si vous le trouverez bon : c'est une dame fort sage, et que nous avons eue pour pensionnaire. Après vous avoir demandé votre sainte bénédiction, je me dis d'un profond respect, de votre Grandeur illustrissime, etc.

Sœur Franç.-Elisab. Le Picart, de la Visit. Sainte-Marie.

Juillet 1695.

LETTRE XLI.

DE BOSSUET A M. TRONÇON.

Sur la manière dont il avoit agi envers madame Guyon, et la conduite de cette dame depuis qu'elle avoit quitté Meaux.

On m'a mandé qu'on avoit vu entre vos mains une attestation de moi où je déchargeois madame Guyon de toutes choses, et pour la doctrine et pour les mœurs. Je vous prie, si cela est, de vouloir bien

me l'envoyer, parce qu'apparemment elle sera fausse. Pour la doctrine, 1° elle a souscrit nos Articles, où nous avons compris la condamnation de toute la sienne; 2° elle a souscrit la censure de M. de Châlons et la mienne, et a condamné elle-même ses propres livres, au sens que nous les avons condamnés, c'est-à-dire, comme contenant une mauvaise doctrine; 3° je lui ai ordonné de faire les actes intérieurs marqués dans nos Articles, à quoi elle s'est soumise; 4° elle a pareillement souscrit à la défense que je lui ai faite de dogmatiser, écrire, répandre ses livres imprimés ou manuscrits, diriger, etc. Par tout cela, vous voyez bien que la doctrine est flétrie; et je me réserve à publier ces actes souscrits par elle, quand on le trouvera à propos. En attendant, je lui ai donné une attestation relative à ces actes, où, à raison de sa soumission, je lui continue les sacrements dans la réception desquels je l'ai trouvée. Pour ses mœurs, je déclare que je n'ai rien trouvé contre elle sur les abominations de Molinos, qu'elle m'a toujours paru détester. Au reste, elle s'est mal séparée d'avec moi, puisque m'ayant demandé une permission seulement d'aller aux eaux, avec parole de revenir, 1° elle a prévenu mon congé, et supposant à la supérieure de Sainte-Marie, que je l'avois accordé; et secondement, aussitôt qu'elle a été sortie, elle m'a cherché une querelle pour ne revenir plus. Tout cela est un procédé où je ne veux point entrer, et qui n'en vaut pas la peine avec une femme. Je n'ai point promis de la garder, ni de l'empêcher de sortir; et on ne me l'a jamais proposé. Mais elle ne peut pas soutenir que s'étant d'elle-même engagée à revenir au couvent où elle étoit, aussitôt qu'elle en est sortie elle ait rompu tout commerce sans aucune raison. Quant à moi, j'ai fait à son égard tout ce qui dépendoit de mon ministère; et si elle veut me désobéir et manquer à ses paroles, elle se trompera elle-même, et non pas moi. Je l'ai très-bien connue; mais autre chose est de connoître, autre chose est de convaincre par actes. Je suis de tout mon cœur et avec l'estime que vous savez, etc.

A Germigny, 30 septembre 1695.

LETTRE XLII.

RÉPONSE DE M. TRONSON.

Il envoie au prélat la copie des attestations touchant madame Guyon; et l'engage à publier les actes de soumission de cette dame.

Voici la copie de l'attestation que vous me demandez, et qui m'est tombée, il y a quelques jours, entre les mains. On avoit écrit au dos, d'une autre main, je ne sais si c'est de la main de la dame,

les paroles suivantes : *Copie de la première justification que M. de Meaux m'a donnée, et qu'il redemande. Celle-là m'est d'une extrême conséquence à garder. Elles sont datées du même jour.*

Je joins à cette attestation la copie de celle que vos religieuses lui ont donnée, que vous n'aurez pas peut-être vue. Ceux qui connoissent votre exactitude jugeront aisément qu'une justification si entière n'aura été que la suite d'un désaveu formel, et d'une condamnation précise qu'elle aura faite de ses premiers sentiments et de ses livres. Mais il peut y avoir quelque sujet de craindre que quelques-uns de ses amis n'en jugent autrement, ne voyant pas la manière dont elle s'est soumise. Comme les copies de ces attestations ne manqueront pas de se multiplier, et par là de se rendre publiques, peut-être jugerez-vous aussi à propos de rendre ses soumissions publiques, afin que la vérité soit reconnue par ceux même à qui elle ne plairoit pas *.

J'espère, monseigneur, que vous excuserez la liberté avec laquelle je vous écris, ne le faisant que pour vous faire connoître avec combien de sincérité et d'attachement je suis, etc.

Octobre 1695.

Acte de soumission de madame Guyon, écrit au bas des trente-quatre Articles.

Je soussignée reconnois qu'illustrissime et révérendissime père et seigneur en Jésus-Christ messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, au jugement duquel je me suis soumise il y a près de deux ans, m'a remis en main ces xxxiv Articles signés de lui, et de ceux au jugement desquels je m'étois pareillement soumise. Je reçois non-seulement sans répugnance, mais encore avec une pleine et entière soumission, ces Articles. Je promets, avec la grâce de Dieu, de m'y conformer, tant en croyance qu'en pratique, et condamne de cœur et de bouche tout ce qui y est ou peut y être contraire directement ou indirectement, comme toutes autres erreurs, en quelques livres qu'elles soient, même dans les miens. Je ne reconnois et n'avoue que deux livres, dont l'un est intitulé *Moyen court et très-facile de faire oraison, que tous peuvent pratiquer très-aisément, et arriver par là, dans peu de temps, à une haute perfection :* et l'autre : *le Cantique des Cantiques de Salomon, interprété selon le sens mystique, et la vraie représentation des états intérieurs ;* désavouant tous autres livres qui me seroient ou pourroient être attribués. Je n'ai nulle part à l'impression de ces deux livres; et j'ai supposé que ceux qui les feroient imprimer y changeroient et corrigeroient tout ce qui seroit nécessaire, tant au sens qu'aux expressions, autant que besoin seroit : ainsi je déclare très-sincèrement que je n'y suis nullement attachée, ni n'y prends aucune part qu'autant qu'ils sont conformes à la foi catholique, apostolique et romaine, de laquelle, par la grâce de Dieu, je

* On trouvera à la suite de cette lettre toutes les pièces dont parle M. Tronson. Il est étonnant qu'elles n'aient pas été publiées jusqu'ici. Nous les donnons d'après les originaux, ou sur des copies authentiques que nous avons entre les mains. (*Edit. de Vers.*)

n'ai jamais voulu ni entendu me départir un seul instant, sur quelques article que ce soit. Je me soumets sans peine, de cœur et de bouche, à toute con damnation qu'ont faite ou peuvent faire de ces livres ceux à qui Dieu en donné la puissance, notamment à celles de messeigneurs les évêques d Meaux et de Châlons, au jugement desquels je les ai particulièrement soumis et par-dessus tout à nos saints pères les Papes et au saint Siége apostolique en la communion et obéissance duquel, par la grâce de Dieu, j'ai toujour vécu et veux vivre et mourir. Je déclare en outre que j'ai obéi et obéira sincèrement à l'ordre qui m'a été donné, par ledit seigneur évêque d Meaux, de n'écrire aucun livre, ni enseigner ou dogmatiser dans l'Eglise, n de conduire les âmes dans les voies de l'oraison ou autrement, ne désiran autre chose que de vivre séparée de tout commerce du monde, autant qu'i est possible de demeurer cachée avec Jésus-Christ, en quelque lieu que l Providence me destine, le reste de mes jours. Fait au monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Meaux, le 15 avril 1695.

Signé J.-M.-B. DE LA MOTTE GUYON.

Acte de soumission de madame de Guyon, écrit au bas de l'Ordonnance ou Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Meaux.

Je reconnois que monseigneur l'évêque de Meaux m'a remis en main so *Ordonnance et Instruction pastorale sur les Etats d'oraison*, en date d samedi 16 avril 1695, et celle de monseigneur de Châlons sur le même sujet en date du 25 avril de la même année; dans lesquelles ordonnances son contenus les XXXIV Articles souscrits par moi ci-dessus, et en conséquence d'iceux la condamnation de certains livres, notamment du livre intitul *Moyen court*, etc., et du livre intitulé *le Cantique des Cantiques*, etc. J'ai lu lesdites ordonnances; et, avec un cœur humble et sincère, je me soumets e conforme aux condamnations y portées desdits livres, y condamnant de cœur et de bouche toutes propositions à ce contraires, de même que si elles étoient expressément énoncées. Je déclare néanmoins, avec tout respect, et sans préjudice de la présente soumission et déclaration, que je n'ai jamais eu intention de rien avancer qui fût contraire à la foi et à l'esprit de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, à laquelle j'ai toujours été et serai soumise, aidant Dieu, jusqu'au dernier soupir. Ce que je ne dis pas pour me chercher une excuse; mais dans l'obligation où je crois être de déclarer en simplicité mes intentions. Je déclare en outre que je n'ai jamais eu aucun commerce avec Molinos, ni avec aucun qui en ait eu avec lui; que je ne me souviens pas d'avoir lu le livre de Malaval, que je n'ai pas lu le livre intitulé *Analysis*, qui est latin, ni celui de Molinos, que longtemps après avoir écrit mes deux petits livres, et en passant; et je regarde lesdits livres comme bien et légitimement censurés.

Je supplie ledit seigneur évêque de Meaux, qui a bien voulu me recevoir dans son diocèse, et dans un si saint monastère, de recevoir pareillement la déclaration sincère que je lui fais sur le serment que je dois à Dieu et à sa sainte vérité, que je n'ai dit ni fait aucune des choses qu'on m'impute, sur les abominations qu'on m'accuse d'approuver comme innocentes, à titre d'épreuves ou exercices. Si je ne me suis pas autant expliquée contre ces horribles excès que la chose le demandoit, dans mes deux petits livres, c'est

que, dans le temps qu'ils ont été écrits, on ne parloit point de ces sortes d'épreuves, et que je ne savois pas qu'on eût enseigné ou qu'on enseignât de si damnables pratiques. Je n'ai non plus jamais cru que Dieu pût être directement ou indirectement auteur d'aucun péché ou défaut vicieux. Un tel blasphème ne m'est jamais entré dans l'esprit; et je renonce à toute expression d'où l'on pourroit, en quelque manière que ce fût, induire cette impiété. Quant aux manuscrits qu'on répand sous mon nom, notamment celui qu'on nomme *des Torrents*, et autres semblables, je n'en puis avouer aucun, à cause des altérations qu'on a faites dans les copies; et aussi que je n'ai jamais prétendu qu'on les publiât que par ordre et avec bon examen. Ainsi Dieu me soit en aide, et ses saints Evangiles! Fait au monastère de la Visitation Sainte-Marie de Meaux, le 1er juillet 1695.

Signé J.-M.-B. DE LA MOTTEGUYON.

Et au bas de cette soumission est l'acceptation de monseigneur l'évêque de Meaux.

Nous, évêque de Meaux, avons reçu les présentes soumissions et déclarations de ladite dame Guyon, tant celle du 15 avril 1695 que celle du 1er juillet de la même année, et lui en avons donné acte pour lui valoir ce que de raison; déclarant que nous l'avons toujours reçue et la recevons sans difficulté à la participation des sacrements dans laquelle nous l'avons trouvée; ainsi que la soumission et protestation de sincère obéissance, et avant et depuis le temps qu'elle est dans notre diocèse (y joint la déclaration authentique de sa foi, avec le témoignage qu'on nous a rendu et qu'on nous rend de sa bonne conduite, depuis six mois qu'elle est audit monastère), le requéroient. Nous lui avons enjoint de faire en temps convenable les demandes et autres actes que nous avons marqués dans lesdits Articles par elle souscrits, comme essentiels à la piété; et expressément commandés de Dieu, sans qu'aucun fidèle s'en puisse dispenser sous prétexte d'autres actes prétendus plus parfaits ou éminents, ni autres prétextes quels qu'ils soient; et lui avons fait itératives défenses, tant comme évêque diocésain qu'en vertu de l'obéissance qu'elle nous a promise volontairement comme dessus, d'écrire, enseigner ou dogmatiser dans l'Eglise, ou d'y répandre ses livres imprimés ou manuscrits, ou de conduire les âmes dans les voies de l'oraison ou autrement; à quoi elle s'est soumise de nouveau, nous déclarant qu'elle faisoit lesdits actes. Donné à Meaux audit monastère, les jour et an que dessus.

Signé J. BÉNIGNE, év. de Meaux.
J.-M.-B. DE LA MOTTE-GUYON.

*Certificat donné à madame Guyon par M. l'évêque de Meaux, lorsqu'elle quitta son diocèse *.*

Nous, évêque de Meaux, certifions à qui il appartiendra qu'au moyen des déclarations et soumissions de madame Guyon, que nous avons par-devers nous, souscrites de sa main, et des défenses par elle acceptées avec soumission d'écrire, enseigner, dogmatiser dans l'Eglise, ou de répandre ses livres imprimés ou manuscrits, ou de conduire les âmes dans les voies de l'orai-

* C'est le certificat dont il est parlé dans la lettre XLII, et qu'elle prétendoit lui avoir été redemandé par Bossuet. (*Edit. de Vers.*)

son ou autrement : ensemble des bons témoignages qu'on nous a rendus depuis six mois qu'elle est dans notre diocèse, et dans le monastère de Sainte-Marie, nous sommes demeurés satisfaits de sa conduite, et lui avons continué la participation des saints sacrements dans laquelle nous l'avons trouvée ; déclarons en outre qu'elle a toujours détesté en notre présence les abominations de Molinos et autres condamnées ailleurs, dans lesquelles aussi il ne nous a point paru qu'elle fût impliquée ; et nous n'avons entendu la comprendre dans la mention qui en a été par nous faite dans notre ordonnance du 16 avril 1695. Donné à Meaux le 1er juillet 1695.

Signé J. Bénigne, év. de Meaux.

Et plus bas :

Par mondit seigneur, *Signé* Ledieu.

Attestation donnée à madame Guyon par les religieuses de la Visitation de Meaux, lorsqu'elle sortit de ce monastère.

Nous, soussignées supérieures et religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Meaux, certifions que madame Guyon ayant demeuré dans notre maison par l'ordre et la permission de monseigneur l'évêque de Meaux, notre illustre prélat et supérieur, l'espace de six mois, elle ne nous a donné aucun sujet de trouble ni de peine, mais bien de grande édification ; n'ayant jamais parlé à aucune personne du dedans et du dehors qu'avec une permission particulière, n'ayant en outre rien reçu ni écrit que selon que mondit seigneur lui a permis ; ayant remarqué en toute sa conduite et dans toutes ses paroles une grande régularité, simplicité, sincérité, humilité, mortification, douceur et patience chrétienne, et une vraie dévotion et estime de tout ce qui est de la foi, surtout au mystère de l'Incarnation et de la sainte enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Que si ladite dame nous vouloit faire l'honneur de choisir notre maison pour y vivre le reste de ses jours dans la retraite, notre communauté le tiendroit à faveur et satisfaction. Cette protestation est simple et sincère, sans autre vue ni pensée que de rendre témoignage à la vérité. Fait ce 7e juillet 1695.

Signé Sœur Françoise-Elisabeth Le Picart, supérieure. Sœur Madeleine-Aimée Guesson. — Sœur Claude-Marie Amaury. — Sœur Geneviève-Angélique Ruffin. — Sœur Marie-Egénie de Ligny.

LETTRE XLIII.

DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE MEAUX, A MADAME GUYON.

Elles lui témoignent leur estime, et se recommandent à ses prières.

Vous avez si puissamment gagné les cœurs de cette communauté par vos bontés et les exemples de votre vertu, qu'il nous est impossible de laisser partir mademoiselle Marc sans la charger de ces foibles témoignages, qui ne vous prouveront jamais assez la juste estime dont nous sommes prévenues en votre faveur. La connoissance que nous avons de la générosité et de la tendresse de votre cœur, nous fait espérer que vous nous ferez l'honneur de nous ai-

r toujours un peu. Ne croyant pas, madame, avoir jamais mérité honnêtetés que chacune a reçues de vous, il nous est pourtant avantageux d'être aidées du secours de vos saintes prières, que, lgré notre indignité, nous vous demandons la grâce de vous en souvenir devant le Seigneur. Si nos vœux sont exaucés, vous aurez une illeure santé ; et si nous sommes assez heureuses pour vous assurer vive voix de la continuation de notre parfaite amitié, vous serez suadée, madame, des respects et du sincère et parfait attachement vos très-humbles et obéissantes servantes en Notre-Seigneur.

LES SŒURS DE LA COMMUNAUTÉ DE LA VISITATION SAINTE-MARIE. *Dieu soit béni.*

notre monastère de Meaux, ce 9 juillet 1695.

LETTRE XLIV.

DU P. LA COMBE A MADAME GUYON.

ui témoigne le plus grand empressement de la voir ; lui marque les moyens qu'elle evroit prendre pour cacher sa marche, et rester inconnue dans le lieu qu'il habitoit.

Je n'ai reçu la vôtre, du 22 du mois passé, que le 9 du présent : retardement si considérable me faisoit craindre que vous ne ssiez plus en état de nous donner de vos chères nouvelles. La divine Providence ne nous en veut pas encore priver. Qu'elle nous seroit favorable, si elle nous accordoit le bien et le plaisir de vous ir ! Si c'est elle qui vous en a inspiré la pensée, elle saura bien en ocurer l'exécution. C'est à ses soins, par-dessus tout, que j'en andonne le succès, vous en disant ici naïvement ma pensée. Je ndrois cette entrevue pour une faveur du ciel si précieuse, si nsolante pour moi, qu'après le bonheur de plaire à Dieu et de ire en tout sa volonté, il n'en est point que j'estimasse plus au monde. Toute la petite église de ce lieu en seroit ravie.

La chose ne me paroît point impossible, ni même trop hardie, en enant, comme vous feriez sans doute, les meilleures précautions : angeant de nom, marchant avec petit train, comme une petite emoiselle, on ne soupçonneroit jamais que ce fût la personne que on cherche ; et quand vous seriez ici, nous concerterions les choses vec le plus de sûreté qu'il nous seroit possible, pour n'être pas découverts. Il vous en coûteroit un peu plus de voyager ; mais à cela près, puisque vous êtes obligée de demeurer sans commerce, seroit mieux, ce me semble, que vous fussiez éloignée, et que vous changeassiez de temps en temps de demeure dans des provinces eculées ; vrai moyen de n'être pas reconnue.

Votre état intérieur et extérieur est conduit de Dieu, d'une manière à ne laisser guère de lieu à la consultation et à la prévoyance.

Si néanmoins le cœur vous dit de partir, partez avec le même abandon dont vous faites profession pour toutes choses : Dieu sera le protecteur de l'entreprise qu'il aura lui-même excitée, et il n'en arrivera que ce que nous souhaitons uniquement pour tout succès, l'accomplissement de sa très-juste et plus qu'aimable volonté. Vous prendrez le carrosse de Bordeaux ; de là vous viendrez à Pau, d'où il n'y a que six lieues jusqu'ici *. Si la saison étoit propre, le prétexte de prendre les eaux aux fameux bains de Bagnères, qui est à trois lieues d'ici, seroit fort plausible. En tout cas, en attendant le temps des eaux, vous viendriez faire un tour en cette ville, puis vous retourneriez à Pau ou à Bagnères ; et ainsi à diverses reprises, selon quel'on jugeroit plus à propos.

De vous faire passer ici pour une parente de M. de Lasherons **, il n'y a pas d'apparence; toute sa parenté étant si connue dans ces quartiers, qu'on n'en ignore aucune personne. Vous pourriez bien mieux passer pour ma parente du côté de ma mère, qui étoit de Lons-le-Saunier, en Franche-Comté, vous faisant appeler N. Chevalier, tel qu'étoit son nom de maison. Je crois que nous sommes encore plus unis et plus proches dans la vérité, que ne le sont les parents et alliés selon la chair. Enfin, dès que nous vous aurions sur les lieux, nous étudierions mieux tous les moyens de vous tenir cachée ; et le secret n'étant confié qu'à peu de personnes, et d'une intime confidence, il y auroit tout à espérer. Voyez donc devant Dieu ce que le cœur vous dira là-dessus. Si vous venez, écrivez-nous en partant de Paris, en arrivant à Bordeaux et à Pau. Nous prierons Dieu cependant de vous faire suivre courageusement son dessein, selon qu'il vous sera suggéré par son esprit et secondé par sa providence; et nous défendrons à Jeannette de mourir avant qu'elle vous ait vue. Quelle joie n'auroit-elle pas de vous embrasser avant que de sortir de ce monde, vous étant si étroitement unie, et pénétrant vivement votre état ! Votre billet, quoique si court, l'a extrêmement réjouie : elle vous est toujours plus acquise, si l'on peut dire qu'elle puisse l'être davantage. Pour des salutations et des embrassements, elle vous en envoie une infinité des plus tendres. Elle s'est sentie inspirée de vous demander un anneau d'or pour elle, et deux d'argent pour ses deux confidentes; Pour moi, vous me donnerez ce que le cœur vous dira ; mais je voudrois avoir le portrait que je vous rendis à Passy, et je vous prie de ne pas me le refuser. Venez vous-même, s'il se peut ; et nous aurons tout en votre personne.

* C'est-à-dire, à Lourde, petite ville dans le Béarn, du diocèse de Tarbes. Le P. La Combe étoit alors renfermé, par ordre du roi, dans le château de cette ville.

** Aumônier du château de Lourde.

Si je vous écris quelque chose touchant votre état, ce n'est pas ur vous rassurer : l'homme est trop incapable de donner des assuaces à une âme à qui Dieu les ôte toutes, et qu'il veut dans une reuse apparence, et même conviction de perte et de désespoir. e ruine et destruction entière n'est pas compatible avec la sécuté. Je vous en dis seulement ma pensée, sans la faire valoir, et s prétendre qu'elle serve à autre chose.

J'ai reçu la lettre de change, mais non encore le paquet de livres. st vrai que vous m'avez plus fait tenir d'argent depuis environ un , que les autres années : je le sens fort bien par l'abondance où s m'avez mis, et je ne puis que me louer infiniment de vos chaés. Ce que je vous ai touché du retranchement de ma pension se it entendre de la moitié de celle que le roi me donne, que l'on rent encore, comme je vous l'ai mandé autrefois.

Je ne suis point avide des nouvelles du siècle; mais encore vouis-je que vous prissiez la peine de m'en écrire. J'aurois souhaité savoir qui l'on a fait évêque de Genève, ne l'ayant pu apprendre r la gazette. Ici tout va d'un même train. J'aurois bien des choses vous raconter, si Dieu vouloit que je le pusse faire un jour de ache : qu'il accomplisse en cela, comme dans tout le reste, son rable volonté. Les amis et amies de ce lieu vous honorent et s aiment constamment, principalement ceux qui sont comme colonnes de la petite église.

i vous veniez, vous ne prendriez qu'une fille, et vous lui chaniez son nom. Je ne serois pas fâché de revoir Camille : je salue i l'autre de bon cœur. O Dieu, faites éclore dans le temps convele ce qui est caché depuis l'éternité dans votre dessein ! C'est là très-chère, que je vous suis parfaitement acquis.

) illustre persécutée, femme forte, mère des enfants de la petite ise, servante du petit Maître *, qui suivez la lumière dont il vous ire, et le consultez dans toutes vos entreprises, et qui n'avez tre désir que de lui plaire; ni d'amour que pour sa sainte et adole volonté; quelle grande et favorable nouvelle nous avez-vous oncée! Qu'elle s'exécute, si elle est dans le dessein du ciel. Les s de confidence de ce lieu en attendent le succès, comme une ce et une faveur du ciel. Jeannette aussi bien qu'elles, dans les res de la soumission au bon plaisir de Dieu, la préféreroit à tout que Paris et l'univers a de plus beau, de plus rare et de plus charnt; et comme elle ne fait avec l'illustre et incomparable Père ** un même cœur, qu'un même esprit et une même volonté, elle

* Il appelle ainsi l'enfant Jésus. (*Edit. de Vers.*

** Le père La Combe lui-même.

ratifie et souscrit tout ce qu'il vous en écrit : elle m'a chargé de vous l'assurer et marquer.

Permettez-moi de vous dire, madame, et il est vrai, qu'il y a deux mois j'ai songé la nuit que j'avois été à Toulouse, pour vous y prendre et vous conduire dans ce canton. Que je m'estimerois heureux, madame, d'avoir l'honneur de vous aller prendre à Paris, ou en tel endroit qu'il vous plairoit me prescrire, pour vous conduire ici ou ailleurs! C'est la grâce que je vous demande. O illustre persécutée! si vous le jugez à propos, pour le présent que votre main plus que libérale me fait l'honneur de m'offrir, tout ce que je vous demande dans les ordres de la Providence, c'est que je puisse avoir l'honneur et le plaisir de vous voir, que je préfère à toute autre chose. Nous avons recommandé la chose à Dieu dans nos saints sacrifices, et nous continuerons, si le Maître de la vie et de la mort n'en dispose autrement; et y avons engagé toutes les bonnes âmes de ce lieu, et singulièrement celles de l'étroite confidence. Tout est entre les mains de la puissance souveraine : que tout soit pour sa gloire et son honneur. Je finis, madame, en vous protestant que je vous honore, vous estime et vous aime en Notre-Seigneur Jésus-Christ, plus que je ne saurois vous l'exprimer.

Ce 10 octobre 1695.

LETTRE XLV.

DU P. LA COMBE A MADAME GUYON.

Sur les délais de son voyage, le désir qu'auroient de la voir toutes les personnes qui lui étoient attachées; et sur son explication de l'Apocalypse.

Je reçois la vôtre, du 28 octobre, à laquelle je réponds le même jour : je le fis de même l'autre fois avec diligence, et encore par l'ordinaire suivant. Vous avez de trop bonnes raisons de ne pas vous mettre en voyage devant l'hiver, pour que nous y apportions la moindre contradiction. Quelque désir que nous ayons de vous voir, nous préférons votre conservation à la joie que nous causeroit un si grand bien, remettant de plus tous nos souhaits entre les mains de Dieu.

Il y a en ce pays des eaux de toutes sortes, pour différents maux : il y en a pour boire et pour le bain, et en trois ou quatre lieux différents. Celles de Bagnères sont les plus renommées : on y vient de toutes parts, et je crois qu'elles vous seroient utiles, si Dieu vous donne le mouvement d'y venir. O quelle satisfaction pour nous tous! Je ne l'espère presque plus, voyant un délai considérable, pendant lequel il peut arriver quelque changement considérable, sinon par notre élargissement, du moins par notre mort. Vos infirmités sont

extrêmes, et par leur excès et par leur durée : bonnes et fortes croix pour l'assaisonnement des autres dispositions. La même toute-puissante main qui vous frappe vous soutienne et vous conserve jusqu'au comble des souffrances et des épreuves qu'elle vous a destinées!

Ce comble semble approcher pour notre chère Jeannette, qui s'use et s'affoiblit de plus en plus : nous n'osons presque plus lui donner de remèdes, crainte qu'elle ne puisse pas les supporter. Elle vous embrasse de tout son cœur, sensible à vos maux et tendrement compatissante. Vous courez grande fortune de ne vous voir l'une et l'autre qu'en l'autre monde : j'en dis de même de vous et de moi. Les autres filles vous saluent avec une estime et un amour très-particulier. L'affection et le zèle de M. Lasherens sont très-grands assurément : il n'épargneroit ni sa bourse ni sa personne pour vous rendre service ; mais comme sa présence est trop nécessaire et trop remarquée dans ce lieu, une longue absence causeroit une admiration plus propre à éventer le mystère qu'à le bien ménager. Pour moi, je vous suis toujours également acquis en Notre-Seigneur. Votre explication de l'Apocalypse me paroît très-belle, très-solide et très-utile. Je ne m'étends pas davantage, jusqu'à ce que nous sachions si notre nouvelle adresse réussira.

Que nous dites-vous? qu'on vous a empoisonnée * ? Est-il possible que la malice soit allée jusqu'à un tel excès? Mais comment votre corps, si délicat et si foible, a-t-il pu résister à la violence du poison? Avez-vous su par quelles mains ce crime a été commis? Pauvre victime, il faut bien que vous souffriez toutes sortes de maux : la gloire de Dieu paroîtra hautement en vous. Nous saluons tous cordialement ces bonnes filles qui sont avec vous : Dieu fait aux nôtres de très-sensibles miséricordes.

La joie de la petite société, madame, dans le désir ardent qu'elle avoit d'avoir l'honneur de vous voir, et de la consolation qu'elle attendoit d'un bien si précieux, a été bien courte. Mais comme uniquement la volonté de Dieu est tout le bien de la petite église, elle seule lui suffit pour toute prétention. Plaise au petit maître de nous y rendre souples et parfaitement soumis! Je le serai toujours, madame, à votre égard, et s'il est dans le dessein de Dieu que vous veniez dans ce canton, je me rendrai ponctuellement dans l'endroit que vous me ferez l'honneur de me marquer, n'en déplaise au très-révérend et très-vénérable Père. Je ne rougirai jamais, madame, en présence de qui que ce soit, de confesser la pureté de votre doctrine,

* On ne voit pas sur quel fondement madame Guyon auroit pu mander au père La Combe qu'on l'avoit empoisonnée.

discipline et mœurs, comme je l'ai fait en présence de notre prélat, à son retour de Paris, au sujet de l'illustre et plus qu'aimable Père. Il ne manque point ici d'Egyptiens, qui cherchent les petits premiers-nés des Israélites pour les submerger.

J'ai consulté un fameux médecin au sujet de vos incommodités; il m'a assuré que les eaux de Cauterets se boivent pour vos maux. Elles sont à quatre lieues de cette ville; et pour y aller, il y faut passer nécessairement. Ces eaux font des effets merveilleux. Il m'a demandé si je savois de quel poison vous aviez été empoisonnée : je lui ai dit que non. Il m'a prié de vous le demander; que si vous l'ignoriez, du moins de savoir les symptômes que le poison vous a causés dans le commencement, parce que par les symptômes il connoîtra le poison. Il m'a protesté qu'il avoit des remèdes admirables, singulièrement pour cela.

La petite société m'a recommandé par exprès de vous assurer de leurs respects très-humbles : toute vous honore parfaitement, et vous salue de toute la force de leurs cœurs. Je vous suis invariablement acquis et attaché avec la grâce de mon Dieu.

Ce 11 novembre 1695.

LETTRE XLVI.

DU P. LA COMBE A MADAME GUYON.

Sur les présents de cette dame, les prétendues persécutions qu'elle souffroit, et ses commentaires sur l'Ecriture sainte.

Je reçus hier votre lettre, où étoient les anneaux : la joie en a été grande dans notre petite église. Vous pouvez bien croire que j'en ai eu ma bonne part, d'autant plus que le temps me paroissoit long depuis la réception de la précédente. Ce me sera toujours non moins un plaisir qu'un devoir de répondre à vos bontés vraiment excessives envers moi, du moins par le commerce de lettres, autant que la divine Providence m'en fournira les moyens, comme elle l'a fait jusqu'à présent d'une manière admirable.

Il faut qu'on soit bien acharné contre vous, pour ne vous laisser point de repos, après qu'on vous a tant tourmentée, et que vous avez donné une ample satisfaction à ce qu'on a exigé de vous *. C'est que le tout petit et très-grand Maître n'a pas encore achevé son œuvre en vous, ni comblé la mesure de vos souffrances. Cependant il vous protége sensiblement, vous tenant cachée avec lui dans le sein de son Père, malgré toutes les poursuites de vos adversaires.

Songez donc à faire le grand voyage vers le printemps, afin que nous ayons la satisfaction de vous voir et de vous rendre quelques

* Il parle des déclarations que M. de Meaux avoit exigées de madame Guyon.

services. Vous ne trouverez pas ailleurs une société qui vous soit plus acquise que la nôtre. Personne ne pourroit aller d'ici pour vous conduire, sans que cela fît trop d'éclat. Il faut que vous preniez quelqu'un où vous êtes : encore craindrois-je que vous n'en fussiez plutôt embarrassée et surchargée, que bien servie, comme il vous arriva autrefois. Une femme intelligente et fidèle vous suffiroit, avec un garçon sur qui l'on pût s'assurer, tel qu'étoit Champagne. Dieu veuille vous inspirer ce qui est dans son dessein, et vous en faciliter l'exécution !

Je ne conçois pas comment vous pouvez vivre avec les glaires que vous avez dans le corps. C'est la pituite ou l'humeur aqueuse, mêlée avec le sang, qui se glace dans vos veines ; et cela empêchant la circulation du sang, il est inconcevable que vous n'en mouriez pas dans peu d'heures. Je me figure que cette glaire tient à la surface des vaisseaux, et que le sang a encore quelque passage libre par le milieu; sans quoi vous ne vivriez pas. Les eaux fort minérales et détersives, telles qu'il y en a en ce pays, pourroient y être un fort bon remède. Vous devriez, ce me semble, user de liqueurs fort agissantes et cordiales, du meilleur vin, d'eau clairette, de rossolis, d'eau de cannelle, et de tout ce qui peut le plus donner de mouvement au sang et le réchauffer, afin qu'il ne se fige pas dans les vaisseaux. Votre vie trop sédentaire contribue beaucoup à ce mal ; l'exercice, le changement d'air, l'agitation du voyage vous seroient utiles ; venez à l'air des montagnes, qui est vif et pénétrant.

Les jansénistes vont remonter, leurs adversaires seront abaissés. Peut être se prépare-t-on déjà à un nouveau combat : Port-Royal ressuscitera. O vicissitude des choses ! Mais qui pourra arrêter les desseins d'un Dieu, ou empêcher qu'il ne tire sa gloire de tout ce qu'il a résolu de faire ou de permettre ? C'est là ce souverain plaisir et l'unique prétention des cœurs qui lui sont bien soumis ; et c'est pour cette raison que leur abandon leur suffit pour tout : abandon sacré et très-sûr, qui est la plus tranquille, la plus parfaite et la plus heureuse disposition de l'âme.

J'ai lu votre Apocalypse avec beaucoup de satisfaction : nul autre de vos livres sur l'Ecriture ne m'avoit tant plu : il y a moins à retoucher que dans les autres. Les états intérieurs y sont fort bien décrits, et tirés, non sans merveille, du texte sacré, où rien ne paroissoit moins être compris. Si toute votre explication de l'Ecriture étoit assemblée en un volume, on pourroit l'appeler la Bible des âmes intérieures : et plût au ciel que l'on pût tout ramasser, et en faire plusieurs copies, afin qu'un si grand ouvrage ne pérît pas ! Les vérités mystiques ne sont point expliquées ailleurs avec autant de clarté et d'abondance, et, ce qui y importe le plus, avec autant de

rapport aux saintes Ecritures. Mais, hélas ! nous sommes dans un temps où tout ce que nous penserions entreprendre pour la vérité est renversé et abîmé : on ne veut de nous qu'inutilité, destruction et perte. N'avez-vous point pu recouvrer le Pentateuque ?

Pour moi, dans le grand loisir que j'aurois, je ne puis rien faire, quoique je l'aie essayé souvent. Il m'est impossible de m'appliquer à aucun ouvrage de l'esprit, du moins de continuer, m'étant fait violence pour m'y appliquer : ce qui me fait traîner une languissante et misérable vie, ne pouvant ni lire, ni écrire, ni travailler des mains, qu'avec répugnance et amertume de cœur : et vous savez que notre état ne porte pas de nous faire violence ; on tireroit aussitôt de l'eau d'un rocher.

L'ouvrage de M. Nicole * me fait dire de lui ce qui est dans Job : Il a parlé indiscrètement de choses qui surpassent excessivement toute sa science. Il seroit aisé de le réfuter, et de faire voir que son raisonnement fait pitié à ceux qui s'entendent un peu aux choses mystiques. Il ne comprend pas même, en certains endroits, l'état de la question et le sens des termes. Il prend pour des péchés ce que l'on ne blâme que comme des imperfections ; et sur cette supposition, il tire d'absurdes conséquences, dont il triomphe. Il s'imagine qu'à cause qu'on pratique l'oraison de simple regard, on ne fait jamais aucun acte distinct ; comme si le Saint-Esprit, à qui l'on tâche de se soumettre, ne portoit pas l'âme à faire bien chaque chose en son temps. Il combat les mystiques par des raisonnements contraires à l'expérience intérieure, auxquels on a répondu si souvent. Il accuse de nouveauté une spiritualité qui a le témoignage de tous les siècles, et que l'Eglise même a autorisée en recevant avec estime les écrits des saints, comme de sainte Thérèse et de saint François de Sales, qui, dans un de ses *Entretiens*, déclare qu'il a remarqué que l'oraison de la plupart des filles de la Visitation se termine à une oraison de simple remise en Dieu. Qu'est-ce autre chose que le simple regard ? Il n'allègue ni ne réfute pas un seul passage de mon *Analysis* : cependant on le met au rang des livres qui contiennent, dit-on, les principales erreurs des quiétistes. S'il y en eût remarqué quelqu'une, il ne me l'auroit pas pardonnée. Avec cela, il sera applaudi par la foule ; mais Dieu prendra la défense de la vérité, et étendra son règne intérieur, malgré la contradiction des hommes. Il y a certaines opinions de Malaval que je n'ai pu approuver, et contre lesquelles j'ai écrit expressément.

* Cet écrit a pour titre : *Réfutation des principales erreurs des Quiétistes, contenues dans les livres censurés par l'ordonnance de monseigneur l'archevêque de Paris* (de Harlay), *du 16 octobre* 1694. C'est le dernier écrit que composa ce célèbre auteur.

Il s'est fait une augmentation de notre église. Trois religieuses d'un monastère assez proche de ce lieu étant venues aux eaux, on a eu occasion de leur parler, et de voir de quelle manière est faite l'oraison que Dieu enseigne lui-même aux âmes, et l'obstacle qu'y met la méditation méthodique et gênante que les hommes suggèrent, voulant que leur étude soit une bonne règle de prier et de traiter avec Dieu. L'une de ces trois filles a été mise par le Saint-Esprit même dans son oraison : l'autre, y étant appelée, combattoit son attrait en s'attachant obstinément aux livres, sans goût et sans succès : la troisième, tourmentée de scrupules, n'est pas encore en état d'y être introduite.

Jeannette me grondera de ce que je remplis mon papier sans vous parler d'elle. Et que vous en dirai-je? Que toujours il semble que Dieu nous l'enlève, et toujours elle nous est laissée ; qu'elle vous honore et vous aime parfaitement, et ses compagnes de même : elle sont toutes en fête pour leurs anneaux. Songez à m'apporter aussi quelques bijoux. Tous les amis vous saluent tant et tant. O ma très-chère, pourrois-je encore vous revoir? Si Dieu m'accordoit un si grand bien, je chanterois de bon cœur le *Nunc dimittis* : nous raconterions à loisir toutes nos aventures, qui sont étranges, et dont pas une ne seroit cachée à votre cœur.

Ce 1 décembre 1693.

LETTRE XLVII.

DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Sur un sermon qu'il avoit prêché aux Carmélites, et dans lequel on l'accusoit d'avoir avancé des propositions téméraires.

J'ai fait, monseigneur, bien des réflexions sur ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire : plus j'y pense, plus je trouve que j'ai parlé de la manière la plus capable d'éviter les équivoques. J'ai dit en termes propres : « Sous prétexte d'instruction, on entretient le goût » de l'esprit et la curiosité. Il faut lire pour se nourrir et pour s'é» difier, et non pour s'instruire des choses à décider, ni pour vou» loir jamais trouver dans ses lectures la règle de sa conduite. » C'étoit dans mon second point, où il ne s'agissoit que d'une carmélite déjà instruite et dans la voie de la perfection, qui trouve dans sa règle et dans ses supérieurs toutes les décisions dont elle a besoin.

Vous observerez, s'il vous plaît, monseigneur, qu'après avoir posé dans mon premier point la nécessité de l'amour de Dieu et du détachement, sans entrer dans aucune question, et me retranchant dans les principes les plus universellement reconnus, je n'employai mon second point tout entier qu'à précautionner l'auditeur contre toutes

les sources d'illusion qui peuvent altérer cet amour. Pour cela, je tâchai de faire craindre les lectures curieuses, la science qui enfle, les voies extraordinaires et toutes les questions. Je ne recommandai que la fidélité aux règles, la sincérité, la défiance de son propre sens, et l'obéissance dans l'usage même des meilleures choses. Ainsi tout mon discours, à le bien prendre, comme je le donnois de tout mon cœur, étoit une déclaration perpétuelle contre les illusions qui font tant de bruit; et je croyois, tant je suis malhabile homme, avoir dit les choses les plus précises et les plus fortes pour précautionner l'auditeur contre tous les excès de la fausse spiritualité.

J'ai demandé aux Carmélites, c'est-à-dire, à la Mère prieure et à la sœur Charlotte de Saint-Cyprien, ce qui leur avoit paru de ce discours : elles m'ont assuré avoir entendu ce que je vous rapporte. La sœur Charlotte, pour qui je parlois principalement, et qui en avoit besoin, a été ravie de l'entendre, et veut en profiter.

J'ai appris, d'un autre côté, que quelques personnes prétendoient que j'avois dit ces paroles : Il faut lire pour lire, et non pour s'instruire. Si j'ai parlé ainsi, j'ait dit des paroles qui n'ont aucun sens, et qui ne signifient qu'une extravagance. Il me semble que les personnes équitables qui ont assisté à ce sermon n'ont pas trouvé que j'y fusse entièrement égaré : il faudroit être ivre ou fou pour tenir ce langage. Pour moi, je vous rendrai toujours avec joie et docilité un compte exact de ma conduite. Il n'y a correction que vous ne me puissiez faire sans ménagement, et que je ne reçoive avec soumission et avec reconnoissance, comme une marque de la continuation de vos anciennes bontés. Je ferai profession toute ma vie d'être votre disciple, et de vous devoir la meilleure partie du peu que je sais. Je vous conjure de m'aimer toujours, et de ne douter jamais de mon zèle, de mon respect et de mon attachement.

FR., archevêque duc de Cambrai.

A Paris, ce 7 décembre 1695.

LETTRE XLVIII.

DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Il lui marque la satisfaction qu'il a de la lettre que le prélat lui a écrite au sujet de son sermon aux Carmélites, et lui témoigne une grande déférence.

Je reçois dans ce moment, monseigneur, la lettre pleine de bonté que vous me faites l'hônneur de m'écrire; et je me hâte de vous dire à quel point j'en suis pénétré. Je sais assez quels sont vos sentiments sur la matière dont vous me parlez; et je puis vous assurer que si vous m'eussiez entendu parler aux Carmélites, vous auriez trouvé

que je ne pouvois me déclarer plus fortement et plus précisément contre tout ce qui peut favoriser l'illusion.

Quand j'aurai l'honneur de vous voir un peu à loisir, je vous dirai quelque chose qui n'est rien moins qu'essentiel, et sur quoi je ne croirois peut-être pas entièrement ce que je m'imagine que vous croyez : mais je déférerai toujours avec joie à tous vos sentiments, après vous avoir exposé les miens.

Quand vous voudrez, je me rendrai et à Meaux et à Germigny, pour passer quelques jours auprès de vous, et pour prendre à votre ouvrage * toute la part que vous voudrez bien m'y donner. Je serai ravi, non pas d'en augmenter l'autorité, mais de témoigner publiquement combien je révère votre doctrine. Ce que je vous demande en attendant, au nom de Notre-Seigneur, qui vous a donné tant de lumières, c'est de l'écouter intérieurement, de souffrir que les petits vous parlent, et de vous défier de tout préjugé. Lui seul sait comment vous êtes dans mon cœur. Je me réjouis sur ce qu'on me mande que vous êtes nommé conservateur des priviléges de l'Université **. Ces sortes de titres dorment sur certaines têtes ; et sur d'autres ils peuvent servir à redresser les lettres. Je vous conjure, monseigneur, de ne douter jamais de mon attachement tendre et fidèle à vous respecter.

A Cambrai, ce 18 décembre 1695.

LETTRE XLIX.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur un bref qu'un religieux de Rebais avoit obtenu de Rome en faveur de l'exemption ; sur ses dispositions dans la défense de la vérité ; sur madame Guyon, et l'ouvrage du prélat contre les quiétistes.

Les remarques, monseigneur, de votre dernière lettre sont justes. On a ouï au parlement le *religieux particulier*, qui n'a répondu que sur son fait, et a déchargé ses supérieurs. On a ouï aussi le général de Saint-Maur et le prieur de Rebais, qui ont désavoué. Le procureur général écrit de Rome, *in verbo sacerdotis*, qu'il n'a rien su, et on a commencé à le croire. Il est certain, en tout cas, qu'on ne les peut pousser plus loin que le désaveu. Pour le remède qu'on apportera à ces entreprises, il faut s'en reposer sur le parlement, et je ne m'en mêle pas.

Quant à la défense de la doctrine de France, je vois, monseigneur,

* L'ouvrage dont il s'agit ici est l'*Instruction sur les Etats d'oraison*, que M. de Cambrai devoit approuver, ce qu'il refusa pour les raisons qui sont marquées dans la *Relation* de M. de Meaux.

** Bossuet fut nommé conservateur des priviléges de l'Université, le 14 décembre 1695, à la place de M. de Harlay, archevêque de Paris, mort le 6 août précédent. (*Edit. de Vers.*)

tout ce que vous voyez ; mais Dieu m'a de tout temps mis dans l
cœur qu'il falloit, en toute occasion convenable, défendre la véri
pour elle-même, sans aucune vue de récompense sur la terre ; et q
cela même valoit mieux que toutes les récompenses. Jésus-Christ m
met maintenant à cette épreuve, et même encore à une plus rud
puisqu'il faut même s'exposer à un abandon parfait à la Providen
contre tout ce qui pourra venir de Rome. Voilà ce que je ressens q
Dieu me demande ; et tout résolu que je suis, j'avoue que la foibles
humaine a besoin d'être fortifiée dans cet état. Dans le fond, je su
heureux qu'il n'y ait pour moi que l'attente de cette promesse : il vo
sera rendu dans la résurrection [1].

J'aurois seulement à souhaiter que la défense de saint Augustin
de la grâce eût précédé cet ouvrage *, pour ne pas attirer sur l'un
haine qu'on aura pour l'autre ; mais il faut suivre les conjonctur
et en cela même tout abandonner à la Providence.

Pour ce qui regarde madame Guyon, s'il faut encore qu'on di
qu'elle m'a trompé parce qu'elle m'a menti, j'y consens ; et il m
suffit d'avoir agi selon la règle. A présent qu'on voit son mensong
on doit agir autrement. Mais quand je l'ai crue, il n'y avoit aucu
acte contre sa personne, et l'extérieur de la soumission étoit enti
Je crois qu'à ce coup on ne songera qu'à la renfermer, et je ne sa
pas comment.

L'ouvrage contre les quiétistes ne m'arrêtera que fort peu : out
la partie que vous avez vue, qui n'a dû être que la seconde, j'en
fait une autre aussi grande depuis votre départ.

A Paris, ce 18 février 1696.

LETTRE L.

DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Il lui envoie ses *Méditations sur le Jubilé*, et lui demande des éclaircissements s
deux lettres de M. Olier.

Je vous envoie, monsieur, cette petite *Méditation sur les ind
gences*. Elle est faite principalement pour mon diocèse, et ainsi j'e
donne très-peu ; mais, monsieur, je ne puis oublier la sainte socié
que Dieu a mise entre nous pour l'ouvrage où nous avons travail
sous ses ordres dans une si parfaite union, et je ne veux rien fai
sans vous en donner part.

On m'objecte souvent l'autorité de M. Olier, et entre autres deu
de ses lettres : la LXXIII et la XC. Je vous prie de les faire examiner

[1] *Luc.*, XIV. 14.

* Il s'agit de la *Défense des quatre articles du clergé de France*, qu'il sentoit ne dev
pas plaire à la cour de Rome.

ou de m'en expliquer par vous-même, à votre loisir, l'esprit et la doctrine.

Dans toute cette matière, il faut, monsieur, sur toutes choses se rendre attentif aux équivoques des nouveaux auteurs, qui, en faisant semblant de tout accorder, réservent tout le venin dans de petits mots ambigus. J'ai bien envie de vous entretenir sur cela, et ce sera au premier loisir. Prions pour les périls de l'Eglise, attaquée plus finement que jamais sous prétexte de piété. Je suis, monsieur, très-sincèrement, etc.

A Paris, 21 mars 1696.

LETTRE LI.

DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Il lui allègue différentes raisons pour remettre à un autre temps l'examen de l'*Instruction sur les Etats d'Oraison*, que Bossuet désiroit qu'il approuvât.

Si vous avez, monseigneur, quelque chose à m'envoyer, je vous supplie de ne me l'envoyer pas si tôt. J'ai attendu à Cambrai, le plus longtemps qu'il m'a été possible, ce que vous m'aviez fait l'honneur de me promettre. Mais enfin, je n'ai pu m'empêcher d'aller à Tournay faire mes visites dans la partie de la ville qui est de ce diocèse. De là je suis venu ici, où j'ai beaucoup d'affaires; ensuite j'irai à Condé, à Mons et à Maubeuge, où j'en trouverai encore davantage. Ainsi, monseigneur, je ne puis retourner à Cambrai que pour le concours, pendant lequel je n'aurai point de temps libre. Quand il sera fini, j'irai faire un tour à Versailles; et je crois qu'il vaut mieux remettre jusqu'à ce temps-là ce que vous souhaitez que je fasse. Je compte demeurer en ce pays jusqu'au commencement de juillet. La multitude innombrable des troupes, et le mouvement où elles sont, agitent beaucoup toute cette frontière. Jugez quelle discipline il peut y avoir dans un pays si désolé. Rien n'est plus sincère que le zèle et le respect avec lequel je vous serai dévoué, monseigneur, jusqu'au dernier soupir.

A Valenciennes, ce 9 mai 1696.

LETTRE LII.

DE BOSSUET A L'ABBÉ BOSSUET, SON NEVEU.

Sur son voyage, le livre de Marie d'Agréda, l'Apologie des moines de Scythie par le cardinal Noris.

Soyez le très-bien arrivé à Pise, vous et votre compagnie *. Nous attendons la suite de vos relations, afin de les faire imprimer, comme celles de M. l'abbé de Choisi sur le voyage de Siam. Nous venons du

* L'abbé Phelippeaux, dont il sera souvent parlé dans la suite.

sacre de M. de Châlons *, fait par M. l'archevêque à Notre-Dame. Il avoit pour assistants MM. de Chartres et de Laon.

La Faculté a nommé des commissaires pour examiner le livre de la mère d'Agréda **. Les gens de bien et les vrais savants sont terriblement soulevés. Il a été censuré à Rome par decret *** des cardinaux de l'inquisition, confirmé par le pape Innocent XI, le jeudi 26 juin 1681, et la censure affichée à l'ordinaire, le 4 août 1681. Tâchez de nous envoyer l'imprimé de cette censure, de la même année à Rome.

J'attends aujourd'hui l'Apologie **** de M. le cardinal Noris, dont il m'a honoré par le père Estiennot *****. J'ai impatience de la voir. Je salue M. Phelippeaux, sans oublier M. l'abbé de Gomer.

A Paris, ce 20 mai 1696.

LETTRE LIII.

DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Il lui marque tous les embarras où il se trouve, qui l'empêchent de s'occuper de la lecture de l'ouvrage du prélat.

Je reçois, monseigneur, avec beaucoup de reconnoissance les marques de votre bonté. Me voici dans une visite pénible, que je n'ai

* Gaston de Noailles, qui succédoit à son frère, devenu archevêque de Paris.

** La Faculté censura en 1697 plusieurs propositions de son livre intitulé *la mystique Cité de Dieu, etc.* On peut consulter la critique que Bossuet a faite de cet ouvrage; tom. XIII. p. 72.

*** Voici ce décret: « In generali congregatione sanctæ romanæ et universalis inquisitionis,
» habitâ in palatio apostolico apud Sanctum Petrum, coram SS. D. N. D. Innocentio, divinâ
» Providentiâ papâ XI, ac eminentissimis et reverendissimis dominis S. R. E. cardinalibus,
» in totâ republicâ christianâ contra hæreticam pravitatem generalibus inquisitoribus, à sanctâ
» Sede apostolicâ specialiter deputatis.
» Prodiit idiomate hispanico impressum opus in tres partes et quatuor tomos divisum, quorum tamen duo in inscriptione habent: *Primera parte*; sed alter eorum continet præter dedicatoriam, approbationes et prologum integrum, etiam relationem vitæ Autricis infra scriptæ: nam aliis omnibus et singulis eadem inscriptio præfigitur talis: *Mystica Ciudad*, etc.
» Cujus operis omnes præfatas partes ac tomos SS. D. N. D. Innocentius papa XI, auditis eminentissimorum et reverendissimorum dominorum cardinalium prædictorum votis, prohibendos esse sanxit; ita ut nemini, cujusvis conditionis ac gradûs, illos legere vel retinere liceat, vel imprimere, vel imprimi facere, sub pœnis in sacro concilio Tridentino, et in indice librorum prohibitorum contentis; distinctèque mandat ut ab unoquoque eorum quos habere contigerit, vel omnes, vel aliquam ex prædictis partibus ac tomis, à præsentis decreti notitiâ statim sub eisdem pœnis ad ordinarios vel inquisitores deferantur, eisque consignentur, non obstantibus in contrarium quibuscumque. »

Ce n'étoit pas sans fondement que l'inquisition romaine condamnoit le livre de Marie d'Agreda. Mais les cordeliers d'Espagne sollicitèrent si bien le Pape, en faisant intervenir dans cette affaire le roi catholique, qu'ils obtinrent la suspension du décret. Innocent XI écrivit pour cet effet un bref au roi d'Espagne; après quoi l'inquisition d'Espagne se crut en droit d'ordonner la révision du livre, et de déclarer par un décret qu'elle n'avoit trouvé dans ce livre ni hérésie, ni erreur, ni scandale, ni mauvaise doctrine, et que toutes personnes avoient une pleine liberté de le lire sur toutes les terres de Sa Majesté catholique. Les inquisiteurs romains furent très-choqués de la conduite de l'inquisition d'Espagne. Le Pape envoya tous les écrits, faits de part et d'autre sur cet objet, à la congrégation du Saint-Office, avec ordre d'examiner l'affaire à fond. Mais celle de Molinos, qui survint, fit oublier Marie d'Agréda et son livre, et depuis on n'en parla plus à Rome.

**** C'est l'Apologie de cette proposition des moines de Scythie: *Un de la Trinité a souffert dans sa chair.*

***** Il étoit bénédictin, procureur général de la congrégation de Saint-Maur en cour de Rome, très-estimable par sa vertu, ses talents, son application, qui le rendoient infiniment cher à

pu retarder. Quand elle sera finie, j'aurai l'embarras du concours et de l'ordination. Si j'avois reçu ce que vous voulez que je voie, pendant le carême, j'aurois été diligent à vous en rendre compte. Dès que je serai débarrassé, je partirai pour aller à Versailles recevoir vos ordres. En attendant, je vous supplie de croire, monseigneur, que je n'ai besoin de rien pour vous respecter avec un attachement inviolable. Je serai toujours plein de sincérité pour vous rendre compte de mes pensées, et plein de déférence pour les soumettre aux vôtres. Mais ne soyez point en peine de moi, Dieu en aura soin : le lien de la foi nous tient étroitement unis pour la doctrine; et pour le cœur, je n'y ai que respect, zèle et tendresse pour vous. Dieu m'est témoin que je ne ments pas. La métaphysique ne peut marcher, dans les embarras où je me trouve. Je n'entends parler que des maux de la guerre et de ceux de l'Eglise sur cette frontière. J'en ai le cœur en amertume, et ma tête n'est guère libre pour les choses que j'ai le plus aimées. Encore une fois, monseigneur, je vous suis dévoué avec tous les sentiments respectueux que je vous dois.

A Mons, ce 21 mai 1696.

Avez-vous vu, monseigneur, l'ouvrage du père Lami contre Spinosa *? Auriez-vous la bonté de me mander ce que vous en pensez?

LETTRE LIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il l'entretient des lettres très-obligeantes écrites sur cet abbé par le grand-duc de Toscane et l'abbé de Gondi.

Nous reçûmes samedi vos lettres du 11; elles ont fourni un agréable entretien à toute la famille. J'ai vu sur cela, dès hier matin, M. le marquis Salviati, qui m'a envoyé ce matin une lettre de monsieur le grand-duc, qui parle de vous en termes très-obligeants. M. l'abbé Renaudot m'en a aussi apporté une fort honnête sur votre sujet, de M. l'abbé de Gondi. J'écris par cet ordinaire à Son Altesse, et à MM. de Gondi, Salviati et Ricasoli.

Je fais aussi vos remercîments à M. Dupré **, dont je vis hier la sœur. Nous attendons avec impatience les nouvelles de Rome : il me semble que vous ferez bien de faire un petit journal de ce que vous verrez et apprendrez. Nous vous demanderons les nouvelles : c'en a été pour vous une bien fâcheuse que celle de la mort de M. de La

dom Mabillon et à tous ses confrères occupés de travaux littéraires. Il les a beaucoup aidés par ses recherches et ses recueils immenses, et il sera bien des fois mention de lui dans toute la suite de cette correspondance.

* M. l'archevêque de Cambrai donna à cet ouvrage son approbation, en date du mois du juin 1696.

** Correspondant de l'abbé Bossuet à Florence.

Bruyère *. Toute la cour l'a regretté, et M. le Prince plus que tous les autres. M. d'Aquin, ancien premier médecin, s'est tué aux eaux, par son art, en agissant contre l'avis de ses confrères des provinces.

Je verrai les mesures qu'on pourra prendre pour avoir de bonne main les portraits de nos beaux princes ** ; et pour les livres j'y donnerai ordre.

Je reçus hier par M. l'abbé de Louvois l'*Apologie* de M. le cardinal Noris, dont cette Eminence m'a fait présent : faites-lui-en bien des compliments de ma part. Je n'en ai vu que la moitié ; et quand j'aurai tout lu, j'écrirai moi-même. Le style est noble et savant, la théologie exacte, les remarques judicieuses. Son ennemi *** est à bas, sans avoir sujet de se plaindre.

Je vous prie de bien assurer de mes très-humbles respects M. le cardinal de Janson. J'attends avec impatience des nouvelles de votre arrivée auprès de lui.

A Paris, ce 28 mai 1696.

LETTRE LV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les choses obligeantes que le grand-duc de Toscane marquoit de cet abbé ; les dissertations du cardinal Noris ; et la censure sollicitée à Rome par les carmes contre Papebrock.

Je vous crois présentement à Rome, et je souhaite apprendre bientôt que vous y êtes arrivé en bonne santé avec votre compagnie.

Je crois vous avoir mandé que les compliments que je faisois au grand-duc sur votre sujet furent prévenus d'une réponse de ce prince à la lettre que vous lui aviez présentée de ma part, où il fait de vous une agréable peinture. On a pris grand soin, dans cette cour, de nous faire savoir que vous y aviez donné satisfaction ; et je reçois encore à présent une lettre de M. de Ricasoli la plus obligeante du monde.

J'ai fait les diligences qu'il falloit pour vous procurer les tableaux des princes. Je n'ai pu parler au roi, ni de cela, ni de votre voyage, à cause de sa goutte. Il se porte très-bien à présent.

M. de Beauvilliers étoit aux eaux ; mais M. l'abbé de Langeron s'est chargé de lui en parler.

J'ai lu les dissertations dont M. le cardinal de Noris a bien voulu

* Il est assez connu par ses *Caractères*. Bossuet l'avoit mis auprès de M. le Duc, pour lui apprendre l'histoire. Il mourut d'apoplexie le 10 mai 1696, très-regretté de ses amis, et surtout de l'évêque de Meaux, auquel il étoit fort attaché.

** Le grand-duc de Toscane désiroit ces portraits, ainsi que les ouvrages du prélat.

*** Cet ennemi étoit un anonyme, qui, sous le nom simulé d'*un Docteur de Sorbonne scrupuleux*, s'étoit élevé avec beaucoup de violence contre l'*Histoire du pélagianisme* de ce savant cardinal.

me faire présent. Ce sont des pièces achevées, en savoir, en élégance, en délicatesse; et je vous prie de le bien dire à son Eminence, en attendant que j'aie l'honneur de lui en écrire.

On parle beaucoup ici de la censure qu'on médite à Rome contre Papebrock * en faveur des carmes, sur leur descendance d'Elie. J'ai une thèse de ces Pères sur ce sujet, de la dernière impertinence. Je souhaite de tout mon cœur qu'il ne parte rien de Rome qui ne convienne à sa dignité.

A Paris, ce 7 juin 1696.

LETTRE LVI.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur les déguisements de madame Guyon, et tous les efforts de ses partisans en sa faveur.

Je voudrois bien, monseigneur, vous pouvoir écrire certaines choses qui se passent : vous verriez que je n'oublie pas celles que vous me recommandez avec tant de raison si pressamment. Je tâcherai de vous envoyer au plus tôt ce qui regarde le quiétisme. Vous ne sauriez croire ce qui se remue secrètement en faveur de cette femme : mais enfin on me paroît résolu de la renfermer loin d'ici, dans un bon château, et de lui ôter tout commerce. Ses déguisements sont évidents; on en a la preuve; et cependant ses partisans ne reviennent point. Si l'on vous pouvoit tout mettre sur le papier, vous verriez bien des choses qui vous feroient beaucoup de peine. J'ose vous dire seulement que, si je lâchois le pied, tout seroit perdu : mais jusqu'ici on n'a rien pu gagner contre moi; et je ne crois pas qu'on gagne rien, tant que je serai en vie. Je suis, monseigneur, comme vous savez, etc.

A Paris, ce 7 juin 1696.

LETTRE LVII.

DE M. PIROT, DOCTEUR DE SORBONNE, A MADAME GUYON **.

Il lui expose tout ce qu'elle doit faire pour sortir de ses erreurs, et réparer les scandales qu'elle a causés.

Vous ne devez pas être surprise, madame, si jusqu'à cette heure, je n'ai pas voulu entrer en matière avec vous pour vous entendre en confession, comme vous me témoignâtes le souhaiter dès la pre-

* Le démêlé du père Papebrock avec les carmes fut fort vif. Ils ne purent le faire censurer à Rome; mais ils eurent le crédit d'obtenir, au mois de novembre 1695, un décret de l'inquisition d'Espagne, qui condamne les quatorze premiers volumes des Actes des saints, donnés par les Pères Henschénius et Papebrock, jésuites.

** Cette lettre confirmant et développant plusieurs points de celles de Bossuet, et ayant sûrement été écrite de concert avec lui, nous la donnons sous sa date, selon l'intention du prélat, qui l'avoit conservée parmi les siennes, et cotée de sa main.

mière visite que j'eus l'honneur de vous rendre où vous êtes : ce fut le mercredi saint; vous en ayant rendu deux depuis, le vendredi saint et le vendredi de la semaine de Pâques. Vous voulûtes d'abord commencer par vous mettre à genoux, comme pour vous confesser; et je vous témoignai qu'il falloit qu'avant que de parler de sacrement avec vous, j'eusse l'honneur de vous entretenir en conversation sur ce qui étoit connu dans le monde de votre affaire, pour reconnoître votre disposition présente à cet égard, et juger par là si vous étiez en état qu'on pût à coup sûr vous recevoir aux sacrements. Je vous proposai dans ces trois visites le préalable, qui me paroissoit nécessaire avant que d'en venir à la confession, qu'il ne convenoit pas de faire de votre part, ni de recevoir de la mienne, que vous ne fussiez résolue de faire ce que je croyois pour vous, après tout ce qui s'est passé à votre sujet, d'une obligation indispensable. J'eus l'honneur de vous l'expliquer au long dans ces visites; je le fis le plus nettement que je pus, gardant, autant qu'il me fut possible, toutes les mesures du respect que je vous dois; et je crois vous en devoir faire ici l'abrégé, pour vous les remettre en mémoire.

Comme vous avez eu le malheur de prendre sur le sujet de l'oraison de fausses idées, soit que le guide que vous avez consulté sur cela n'ait fait que les entretenir, ou qu'il vous les ait inspirées, et que vous les ayez reçues de lui; en un mot, que la conduite que vous avez suivie en cela vous a engagée à écrire des livres qui ont scandalisé l'Eglise par les erreurs qu'ils contiennent, et vous ont attiré une condamnation solennelle de quelques évêques, et particulièrement de feu monseigneur l'archevêque dans le diocèse duquel vous viviez le plus, faisant votre séjour ordinaire à Paris, et de deux autres évêques, au jugement de qui vous avez bien voulu vous en rapporter, dont l'un est présentement monseigneur l'archevêque, votre supérieur naturel et légitime; vous ne pouvez, madame, être admise à la participation des sacrements, que vous ne rétractiez vos erreurs qu'ils ont condamnées. C'est l'obligation de tous ceux dont les ouvrages ont été condamnés par l'Eglise, de les rétracter : c'est la première démarche qu'ils doivent faire pour demeurer dans la communion de l'Eglise, quand ils n'en sont pas sortis. Vous faites profession de vous y être toujours conservée; vous regardez l'Eglise comme votre mère. Vous protestez, dites-vous, dans une déclaration que vous avez vous-même écrite à Vincennes, entre ma première et ma seconde visite, « de croire tout ce qu'elle croit, de condamner tout » ce qu'elle condamne, sans exception. » Vous dites que « ce sont » les sentiments dans lesquels vous avez toujours vécu, et dans les« quels vous voulez vivre et mourir, étant prête, avec la grâce de

» Dieu, de répandre votre sang pour la vérité que l'Eglise enseigne. » Vous ajoutez, dans ce même papier, « que vous vous soumettez » de tout votre cœur à la condamnation que monseigneur l'arche- » vêque de Paris a faite de vos livres, lorsqu'il étoit encore évêque » de Châlons. »

C'est tout ce que porte l'acte que vous me montrâtes le jour du vendredi saint, tout écrit de votre main, à la faveur d'une plume et d'une sorte d'encre que votre industrie vous fournit, daté de la veille, le jeudi saint 19 avril à Vincennes : c'est comme vous vous exprimez, *Fait dans la tour de Vincennes, le* 19 *avril* 1696. Si ce papier, qui demeura entre vos mains, et que je ne doute pas que vous ne voulussiez bien signer, étoit bien sincère, et que vous y donnassiez sans équivoque et sans aucune réserve, à la condamnation que vous y dites que vous faites de vos livres toute l'interprétation qu'on y devroit donner naturellement, et aussi étendue que portent ces termes dans l'usage qu'on en fait ordinairement, et la signification qu'on a coutume de leur attacher ; je ne demanderois rien de plus ; et cela, bien entendu, renfermeroit tout ce qu'on pourroit désirer de vous. Mais permettez-moi, madame, de vous dire que ce que je sais de votre affaire m'empêche d'être content de ce papier, et me fait exiger de vous une plus ample explication.

J'ai lu vos livres imprimés, et celui qui porte pour titre *les Torrents*, qui n'est encore que manuscrit ; et j'eus l'honneur de vous porter l'extrait que j'ai fait, il y a longtemps, du *Moyen court*, que je vous parcourus le vendredi saint, pour vous en faire remarquer les erreurs, en vous représentant une feuille imprimée à Rome, où le *Moyen court* et la *Règle des Associés* sont condamnés, non pas, comme vous me dites que vous le croyiez, *depuis que vous êtes de retour de Meaux, et à la sollicitation de M. de Meaux*, mais longtemps avant les ordonnances de Paris, de Châlons et de Meaux, *le* 29 *novembre* 1689 *sous Alexandre VIII :* comme le livre latin de l'*Analyse du P. La Combe* y avoit été aussi condamné l'année précédente, *le* 9 *septembre* 1688, sous le pontificat d'*Innocent XI ;* de laquelle condamnation je vous fis encore en même temps voir la feuille imprimée à Rome, pour répondre à ce que vous m'avanciez, que cette *Analyse* avoit été approuvée à Rome par une congrégation. Vous croyez bien que je suis instruit des ordonnances qui ont été faites en France sur vos livres et sur celui du P. La Combe.

Je sais que vous avez donné deux actes de soumission à monseigneur de Meaux ; dont le premier étoit pour les XXXIV *Articles*, et l'autre pour son ordonnance et pour celle de monseigneur de Châlons, présentement archevêque de Paris ; et qu'après il vous donna

un témoignage que vous souhaitâtes, aux conditions qui y sont marquées. Nous lûmes tout cela dans la chambre où vous êtes, et je vous en fis voir des copies de bonne main. J'ai cru aussi devoir lire tous vos interrogatoires, sans parler de ceux d'autres personnes, qui ont été faits à votre occasion, et que j'ai aussi vus. J'ai lu les pièces qui ont donné ouverture à faire vos interrogatoires, qui sont les trois lettres que vous a écrites le père La Combe, depuis le mois d'octobre dernier, dont vous aviez vous-même reçu les deux premières, qui ont été trouvées dans vos papiers; et la dernière vous a été représentée et reconnue par vous, et les autres papiers que vous aviez dans votre maison. J'ai eu l'honneur de vous dire que j'avois pris communication de toutes ces choses; et à raisonner de tout cela, en le rapportant l'un à l'autre, je ne puis m'empêcher de prendre la liberté de vous dire qu'on doit à votre égard prendre plus de sûretés pour compter sur la promesse que vous ferez, et exiger de vous des paroles plus positives et plus précises.

Qui n'auroit cru, comme M. de Meaux, que de vous soumettre aux deux ordonnances que condamnent nommément vos deux livres, du *Moyen court* et du *Cantique*, c'étoit vous condamner vous-même et vous rétracter? Rien ne paroît avoir plus l'air d'une rétractation, qu'une souscription à la condamnation de vos livres, et une soumission aux mandements des évêques qui les condamnent. Vous avez signé ces ordonnances qui condamnent vos livres; et cependant, madame, je lis dans votre septième interrogatoire: « Qu'on » n'a rien trouvé dans vos écrits contre la foi, et que vous en avez » une bonne décharge; que s'il y a quelques termes que vous ayez » employés mal à propos, et sur lesquels vous vous soyez trompée, » c'est un effet de votre ignorance; que vous les détestez et les dés- » avouez de tout votre cœur; que vous êtes bien assurée qu'il ne se » trouvera aucune erreur dans aucun de vos écrits, et que vous » n'avez point eu aussi à faire aucune rétractation. » Pouvez-vous accorder cela avec la soumission aux ordonnances des évêques? Pouvez-vous dire, madame, qu'on n'a rien trouvé dans vos écrits contre *la foi*, et que vous en avez *une bonne décharge*? M. de Meaux, dans son ordonnance donnée à Meaux le 16 avril 1695, dit que « vos livres contiennent une mauvaise doctrine, et toutes, ou » les principales propositions condamnées dans les XXXIV Articles qui » sont insérés » dans cette ordonnance. Celle de monseigneur l'archevêque, pour lors évêque de Châlons, donnée à Châlons le 25 avril, condamne vos livres comme contenant *la doctrine nouvelle* qu'il condamne, et pour la condamnation de laquelle il établit aussi dans son ordonnance les mêmes XXXIV *Articles*.

Vous appelez *une bonne décharge*, pour la doctrine de vos livres, une déclaration de M. de Meaux, qu'il ne vous a donnée que parce que vous vous êtes soumise aux deux ordonnances, exprimant cette soumission comme une condition, sans quoi il ne vous l'auroit pas donnée, aussi bien que les défenses qu'il vous avoit faites, et qu'il marque dans cet écrit, que vous aviez acceptées, de ne vous plus mêler de conduire personne, d'écrire et de *répandre* vos livres, soit imprimés, soit manuscrits. Etoit-ce là vous décharger sur la doctrine de vos livres? Pouvez-vous dire « qu'il ne se trouvera nulle erreur » dans aucun de vos écrits, et que pour cette raison vous n'avez eu » nulle rétractation à faire? » Ne paroissiez-vous pas être rétractée authentiquement, si vous aviez voulu, comme on le devoit présumer, agir de bonne foi? Et quelle marque nouvelle donnez-vous encore d'un retour entier, par le papier de Vincennes, que vous m'avez présenté le vendredi saint, et qui est demeuré entre vos mains? Vous y dites, à la vérité, « que vous vous soumettez de » tout votre cœur à la condamnation que monseigneur l'arche» vêque a faite de vos livres, lorsqu'il étoit encore évêque de Châ» lons. » Mais n'en aviez-vous pas déjà dit et signé autant à Meaux? et on vous voit depuis assurer que vous *n'avez point eu de rétractation à faire*.

Cela marque, madame, qu'il faut avec vous bien peser toutes les syllabes; et que, comme vous croyez jusqu'à cette heure n'avoir donné *aucune rétractation, n'y ayant nulle erreur dans vos écrits*, quand on vous feroit encore signer votre papier de Vincennes, vous prétendriez toujours que vous n'auriez fait nulle rétractation, que vous n'auriez eu nulle erreur dans vos écrits, et qu'il n'y auroit rien de mauvais qu'un usage inconsidéré que vous y auriez fait de quelques termes, dont vous n'auriez pas assez entendu la force. Cela va, madame, à éluder ce qu'on arrêtera avec vous, à moins qu'on n'y fasse entrer les paroles qui signifieront le plus clairement votre rétractation.

C'est, madame, le premier pas que vous devez faire : vous devez rétracter vos livres et vos autres écrits qui ne sont pas imprimés, au moins celui que vous appelez *les Torrents*. Il est entre les mains de bien du monde : la doctrine en est aussi mauvaise; il y a même des manières de parler qui sont plus outrées, et qui portent un caractère plus pernicieux.

Vous devez donner une parole bien formelle sur cela, qui porte, dans un acte que vous écrirez de votre main, que vous rétractez la doctrine contenue dans vos livres, de la manière qu'elle est condamnée par messeigneurs les évêques, feu monseigneur l'arche-

vêque, monseigneur l'archevêque étant encore évêque de Châlons, et M. de Meaux.

La seconde parole qu'on doit tirer de vous, madame, est que vous supprimiez tout ce que vous avez fait, soit qu'il soit imprimé, soit qu'il ne le soit pas, soit commentaire sur l'Ecriture, soit autre ouvrage de spiritualité. Vous aviez accepté la défense, que vous avoit faite M. de Meaux, de répandre aucun de vos écrits. Dans l'usage de parler communément reçu, cela signifioit que vous les supprimeriez tous, et que vous n'en communiqueriez aucun à personne. Cependant (pour ne rien dire du P. Alleaume, voulant bien supposer ici que votre mémoire vous a trompée d'abord, et s'est remise ensuite) on voit par vos interrogatoires que vous avez, depuis votre retour de Meaux, donné à l'abbé Couturier trois cahiers sur la justification de votre doctrine par les sentiments des Pères, auxquels vous prétendez qu'elle est conforme : on y voit, aussi bien que dans les lettres du P. La Combe, sur lesquelles vous avez été interrogée, que vous avez depuis envoyé votre Apocalypse au P. La Combe. Etoit-ce, madame, tenir votre parole, que d'en user ainsi? Apparemment vous avez pris ces mots, *de répandre vos livres et vos écrits*, comme si ce n'étoit pas les répandre que d'en donner quelqu'un à une personne, et quelque autre à une autre, et que vous vous fussiez seulement engagée à ne les pas semer partout; et c'est ce qui oblige à vous demander un engagement nouveau, où vous promettiez de jeter au feu tout ce qui pourroit vous retomber sous la main, de vos ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits.

La troisième condition que je crois qu'on vous doit proposer, c'est de n'entrer dans la direction de personne, pour la conduire dans la voie de l'oraison; et c'est, madame, une suite de votre rétractation, puisque vous y reconnoîtrez, si vous la faites sérieusement, et dans une pleine persuasion que vous avez été dans l'égarement sur cette matière, et que vous y êtes tombée dans l'erreur, que vous devez vous défier de vous-même, et regarder ce ministère, de donner conseil sur le fait de l'oraison, comme au-dessus de vous, vous humiliant de votre chute, et vous en relevant par le silence et par la retraite. M. de Meaux vous avoit interdit cette fonction, et c'est ce qu'il entend dans sa déclaration, dont vous vous faites honneur *comme d'une bonne décharge*; c'est ainsi que vous la nommez. Il y dit que vous aviez accepté la défense qu'il vous avoit faite *d'écrire, enseigner, dogmatiser dans l'Eglise sur les voies de l'oraison*. Cette défense *d'enseigner dans l'Eglise* va à quelque chose de plus qu'à s'abstenir de prêcher ou de publier en plein temple des maximes sur l'oraison. On entend assez que c'est se renfermer en soi; et dans la

confusion d'avoir erré et engagé les autres dans l'erreur, par la créance qu'ils ont, avec trop de facilité, donnée aux livres qu'on a imprimés, ou aux conseils qu'on leur a inspirés, se contenter de se redresser soi-même, et ne plus prendre de part à conduire personne.

La quatrième, qui me paroît, madame, un grand sacrifice pour vous, mais sur quoi il n'y a pas à composer ni à rien relâcher, c'est absolument de rompre tout commerce avec le P. La Combe, et de le regarder comme un guide aveugle, et qui ne pourroit être que très-dangereux pour vous. Vous l'avez dû regarder ainsi, au moment que vous l'avez vu, condamné comme vous par les ordonnances, ne se pas rétracter, et demeurer toujours dans ses premiers sentiments. Vous savez que sa doctrine est la vôtre, vous avez tous deux les mêmes principes : il vous a proposée, dans la préface qu'il a faite sur votre *Explication du Cantique,* et dont vous le reconnoissez auteur dans vos interrogatoires, comme la Sulamite qui possède l'esprit de l'Epoux, et qui en peut découvrir le sens le plus caché et les mystères les plus inconnus : il s'est fait de vous l'idée la plus noble et la plus élevée qu'on puisse faire d'une dame chrétienne; il l'a inspirée à ceux qui ont eu pour lui quelque crédulité; et il ne faut, pour le reconnoître, que voir les trois lettres qu'il vous a écrites. Dans les deux premières, un aumônier du château de Lourde vous écrit avec lui; il met sa lettre après celle de ce Père, dans le même papier, il vous traite d'illustre persécutée, de femme forte, de mère des enfants de la petite église.

Le Père écrit seul dans la troisième lettre, et l'aumônier n'y met rien de lui : mais cette lettre, qu'on vous a représentée dans votre septième et votre huitième interrogatoire, datée du 7 décembre 1695, suffiroit seule pour vous faire revenir de l'estime que vous avez eue pour lui, si vous revenez de bonne foi de vos égarements, condamnés par les ordonnances des évêques; et il ne paroît nullement qu'elle ait fait sur vous cette impression. Il n'y a rien d'approchant à ce que je lis dans ces deux interrogatoires : cette lettre vous flatte comme les autres. Il y dit qu'il *faut qu'on soit bien acharné contre vous, de ne vous point laisser en repos* ; il loue votre livre sur l'Apocalypse, comme le meilleur de vos commentaires sur l'Ecriture, *et le met même* au-dessus des commentaires des auteurs. Il dit que le recueil de ce que vous avez fait sur l'Ecriture sainte, si on le pouvoit tout ramasser, pourroit être appelé *la Bible des âmes intérieures.* Tout cela seroit capable de vous donner de la vanité, si vous étiez assez foible pour en pouvoir prendre; mais, si fort qu'on se sente sur cela, il faut toujours se défier de ce qui va à entretenir l'orgueil qui nous est naturel.

Je ne vous dirai rien, madame, du portrait qu'il marque dans sa

seconde lettre vous avoir rendu à Passy, et qu'il souhaite encore avoir, en vous *faisant* instance pour cela, et vous priant de ne le lui pas refuser. Si cela fait compassion de sa part, en découvrant du foible dans un homme d'une spiritualité qu'il croit fort élevée; le dénouement que vous en donnez dans la réponse que vous y faites en votre troisième interrogatoire, marque en vous un trait de sagesse.

Mais pour ne vous rien dire que sur la troisième lettre, ce Père vous y dit à la fin que s'il vous voyoit, comme vous lui aviez fait espérer que vous feriez pour cela un voyage à Lourde, il chanteroit de bon cœur le *Nunc dimittis*. Je ne sais si cette application est de votre goût; mais je ne crois pas que le cantique de Siméon soit fait pour cela, et j'ai trop bonne opinion de vous pour ne pas supposer que vous la désavouez. Mais vous le voyez dans cette lettre toujours attaché à ses premières idées sur l'oraison : il vous y répond sur le livre de M. Nicole, que vous lui aviez envoyé, et on ne peut en parler avec plus de mépris. Il met une demi-page à le tourner en ridicule; et, comme s'il ne savoit pas l'état de la question, il tire avantage de ce qu'il ne rapporte rien de son *Analyse*, qu'il relève : comme si c'étoit une marque que cet auteur, qui déclare qu'il ne veut traiter que de livres françois, *Malaval*, votre *Moyen court*, votre *Cantique*, vos *Torrents* et *l'abbé d'Ertival*, ne rapportant rien de l'*Analyse*, n'y eût pu rien trouver à reprendre.

Enfin je ne sais comme vous pouvez vous accommoder de ces termes, que je veux bien encore vous représenter : « Pour moi, dit-il » au milieu de cette troisième lettre qu'il vous écrit, dans le grand » loisir que j'aurois, je ne puis rien faire, quoique je l'aie essayé » souvent. Il m'est impossible de m'appliquer à aucun ouvrage de » l'esprit, du moins de continuer, m'étant fait violence pour m'y » appliquer; ce qui me fait traîner une languissante et misérable » vie, ne pouvant ni lire, ni écrire, ni travailler des mains qu'avec » répugnance et amertume de cœur; et vous savez que notre état » ne porte pas de nous faire violence; on tireroit aussitôt de l'eau » d'un rocher. » Est-ce là votre état, madame? Il seroit à plaindre, et je n'en connois guère de semblable dans le pur christianisme : Jésus-Christ veut qu'on s'y fasse violence.

Vous n'avez pas oublié que j'eus l'honneur de vous témoigner sur cela ma peine dans ma troisième visite; et pour m'en donner l'explication, vous me fîtes entendre que ce Père faisoit sept ou huit heures d'oraison par jour. Mais pour faire tant d'oraisons, est-on hors d'état de s'appliquer, ni aux ouvrages d'esprit, ni au travail des mains? Saint Paul, si élevé qu'il fût à Dieu, et si grandes que fussent

s communications avec lui, appliquoit son esprit, et occupoit ses mains de son métier. Mais trouvez-vous qu'il ait raison de dire qu'avec ses sept ou huit heures d'oraison par jour, *il traîne une languissante et misérable vie* ? cette expression offenseroit bien des gens. Une vie toute occupée de Dieu peut-elle s'appeler languissante et misérable ? et pouvez-vous approuver qu'en décrivant un état incompatible avec la violence qu'on se devroit faire pour s'élever au-dessus de la paresse naturelle, il l'appelle le vôtre comme le sien ? Notre état, dit-il en vous parlant, ne porte pas de nous faire violence. Il faut, madame, vous intéresser en vous mettant de son côté, et vous faisant partager avec lui son état.

Si vous n'aviez point oublié le renoncement que vous aviez fait à votre doctrine, en vous soumettant à la condamnation qui en a été faite à Châlons et à Meaux, vous auriez, au moment que vous lûtes cette lettre, quitté toute l'estime que vous aviez pour ce Père. Vous voyez sa doctrine condamnée comme la vôtre : pouvez-vous condamner la vôtre, sans condamner la sienne ? Et s'il persiste dans la sienne, ne devez-vous pas, en quittant la vôtre, le quitter lui-même ? Vous ne vous êtes pas sans doute souvenue de cet engagement dans votre septième interrogatoire, quand vous y dites « que la doctrine de ce Père n'a point été condamnée ; qu'au contraire elle a été approuvée par l'inquisition de Verceil et par la congrégation des rites. »

Il ne s'agit pas de vous faire voir ici que son Analyse n'a pas été approuvée par l'inquisition de Verceil, l'inquisition n'approuvant rien ; mais par deux particuliers, consulteurs de l'inquisition, qui, à la vérité, avoient examiné le livre par ordre de l'inquisiteur, mais qui ne sont pas à mettre en comparaison avec des évêques qui censurent ici ; et que la congrégation des rites n'est point entrée dans l'approbation du livre, qui même a été depuis censuré par l'inquisition de Rome en 1688, sous Innocent XI, comme j'ai eu l'honneur de vous l'observer déjà. Mais il paroît bien, par l'apologie que vous faites de cette *Analyse*, que vous continuez à être attachée à l'auteur ; et c'est ce que vous marquez encore bien plus expressément dans votre huitième interrogatoire, où vous dites que ce Père vous ayant été donné par un évêque (c'est M. de Genève) pour votre directeur, et vous-même l'ayant depuis choisi pour cela (cette clause est bien ajoutée, et elle étoit nécessaire, puisque M. de Genève vous marqua bientôt qu'il ne vous convenoit pas ; il falloit votre choix pour y suppléer) ; « vous n'auriez jamais cessé de lui obéir et de suivre sa conduite, si vous aviez été à portée de le pouvoir faire ; que vous lui obéiriez encore, si vous pouviez lui demander ses

» avis, à moins qu'il ne vous fût défendu. » Il vous l'étoit assez, madame, n'ayant point changé de vues sur l'oraison, depuis une condamnation si solennelle de son *Analyse*.

Il faut donc vous le défendre, madame, et ne s'en pas tenir à supposer que vous verrez bien qu'il ne peut vous être permis, comme il semble qu'a supposé M. de Meaux, qui sûrement n'auroit jamais approuvé que vous eussiez écrit à ce Père, comme vous marquez que vous lui avez écrit une fois de Meaux, « en donnant votre lettre » ouverte à une religieuse de Sainte-Marie, qui avoit soin de ca- » cheter les lettres ; » c'est ce que vous dites dans votre troisième interrogatoire. Mais il ne faut pas de votre part en demeurer à vous abstenir de ce commerce, parce qu'on vous l'aura défendu. On ne vous le défend que parce qu'il est mauvais : vous en voyez le danger, si vous êtes dans un grand repentir de vos erreurs, sans quoi vous ne devez pas penser aux sacrements, et personne ne vous y peut recevoir. C'est un prétexte, madame, de dire que vous voulez assister ce Père dans ses besoins : on y peut pourvoir d'ailleurs, et vous ne devez plus du tout entrer en rien dans ce qui le regarde. Cela vous coûtera, madame ; mais il faut nous arracher nous-mêmes l'œil et la main, s'il y a quelque scandale à en craindre, soit pour nous, soit pour les autres : et après avoir tant marqué votre envie pour le revoir, comme il paroît dans les trois lettres qu'il vous écrit depuis le mois d'octobre, il est bien juste que vous en quittiez jusqu'au souvenir, autant qu'il sera en vous, et que vous ne pensiez plus à lui que comme un écueil dans votre conduite spirituelle.

La cinquième obligation où je crois que vous êtes avant toutes choses, c'est d'édifier autant le public que vous l'avez mal édifié, ou qu'on l'a mal édifié à votre occasion. Vous savez que ces termes de *petite église*, dont vous êtes appelée *la mère*, de *colonnes de la petite église*, d'augmentation *de la petite église*, ne peuvent qu'offenser ; et vous n'avez pas pu vous-même soutenir cela dans vos interrogatoires : vous n'y avez pu donner un bon sens, et vous en avez renvoyé l'explication au Père, que vous dites, dans votre second interrogatoire, « avoir accoutumé de se servir de cette manière de » parler, dont vous ne vous servez pas vous-même : » c'est ce que vous marquez encore dans votre septième interrogatoire. Vous avez souvent dit, dans vos interrogatoires, que vous abhorriez les sectes ; et rien n'est plus digne d'une dame chrétienne ; mais il faut éviter de donner lieu à un soupçon contraire.

Mais, madame, ce n'est pas la seule chose qui ait offensé à votre occasion. Car enfin, que les autres vous fassent passer comme une prophétesse, qu'ils vous regardent comme la mère de la petite église ;

vous désapprouvez cela (ce qui, à la vérité, ne paroît pas, et s'il est malaisé de justifier de votre part, puisqu'au lieu de désavouer tout cela, vous l'avez laissé dire), vous n'en serez pas responsable. Mais ce qu'on a trouvé de misérables livres chez vous a t déplu à tout le public, et rien ne convenoit moins à une dame raison. Vous n'y reconnoissez pour être à vous *que Griselidis, ... d'âne, et Don Quichotte;* mais (pour ne rien dire de *la belle ...*, que l'abbé Couturier dit que vous lui avez donnée, en lui ...nt que, *prenant cette pièce dans le sens spirituel, elle étoit bonne instructive*), quand vous n'auriez pris plaisir qu'à ces livres de ... *d'âne, Don Quichotte*, et autres semblables, cela même n'étoit aussi sérieux que devoit être votre lecture familière. Vos dix-... *Opera* spirituels, et les comédies de Molière, marquent un ...sement d'oisiveté, et n'étoient pas une occupation digne de ..., madame.

Je ne crois pas que votre Vie, faite par vous-même, soit connue beaucoup de monde; mais je sais que d'autres que M. de Meaux ...t vue: et le degré où vous vous y élevez vous-même, la familiarité que vous vous y donnez avec Dieu, la comparaison que vous ...es de vous-même avec la femme de l'Apocalypse, qui s'enfuit ... le désert, environnée du soleil, la lune sous ses pieds, et cou...née d'étoiles; mais surtout les deux lits (vous entendez, ma...me, ce que je dis de votre songe; nous en avons parlé) ne peuvent ... choquer les âmes pieuses. Il faut sur tout cela, madame, ...lque réparation; et comme il y a en cela bien des faits connus ...mme notoires, il faut que la réparation soit publique. La prudence ... régler cela, en vous ménageant autant que la charité et l'édification de l'Eglise le pourront permettre; mais n'omettant rien de ce ...elles demanderont. Il faut un acte de votre part qui convainque ...ublic de votre soumission parfaite; cela ne peut être trop humble: ...is il faut commencer par changer de cœur; il ne faut pas se presser avec précipitation pour recevoir les sacrements.

On tremble quand on lit, dans vos *Torrents*, que vous faites aller ... âmes du premier ordre à la communion, comme à table, tout ...urellement; et se confesser, comme feroient des enfants, des ...res, sans douleur ni repentir. Il faut prendre du temps, madame, ...r vous persuader de toutes les obligations que je viens de mar...r; et j'en ajoute une dernière.

...e la fais consister en ce que vous devez vous remettre à monsei...eur l'archevêque, ou à celui qu'il vous enverra pour le représen..., de tout ce que vous aurez à faire pour satisfaire le public, et ... manière que vous aurez à suivre pour cela, le faisant juge de

tout, et vous soumettant de votre part aveuglément à tout ce qu'il vous marquera. Il ne s'agit pas ici de faire la loi à l'Eglise, c'est d'elle qu'il la faut recevoir; et toutes les personnes dont elle a condamné les erreurs ne sont rentrées en grâce avec elle, ou ne s'y sont maintenues, qu'en s'abandonnant à elle, et la regardant comme leur guide. C'est, madame, la conduite que vous avez à tenir, sans quoi on ne peut du tout vous donner les sacrements. Il faut vous y préparer comme je vous le marque; et si vous entrez dans ces dispositions que je vous propose, et que l'Eglise voie en vous les marques d'un vrai changement, ne doutez pas qu'elle ne vous tende les bras, et qu'elle ne vous y reçoive avec joie. J'en aurai une très-sensible, si je puis contribuer à ce succès, que je souhaite avec autant de passion que je suis avec respect, etc.

PIROT.

En Sorbonne, ce 9 juin 1696.

Je n'ai pas voulu, madame, rien toucher dans ma lettre de tout ce que vous me dîtes, dans les visites que j'ai eu l'honneur de vous rendre, de l'ordonnance de monseigneur l'évêque de Chartres: vous vous en souviendrez aisément. Vous me témoignâtes sur cela tant d'indignation, que par deux fois vous m'assurâtes que vous ne pourriez jamais vous résoudre à vous y soumettre; et qu'il n'y a point de *feux, de roues, de chevalets* que vous ne souffrissiez plutôt que de le faire. C'est ce que vous me dîtes dans la première visite, en me montrant le feu allumé dans votre chambre; et que vous me répétâtes dans la troisième, d'un air dont l'idée me fait encore peur. Ce n'est pas que je vous propose de signer sa censure; mais l'éloignement que vous en témoignez n'est pas supportable. Ce prélat marque, dans la page 43 de son Ordonnance, qu'il a conféré avec monseigneur l'archevêque et monseigneur de Meaux; et se roidir, comme vous faites, contre elle, c'est ne vous pas soumettre à monsieur l'archevêque. Monsieur de Meaux dit dans un écrit particulier, en parlant de cette ordonnance, « qu'il peut rendre témoignage de la » vérité des extraits qui sont contenus dans cette censure, et qu'ils » sont conformes à un exemplaire qui lui a été mis en main par votre » ordre. »

Je voudrois, madame, que vous eussiez vu dans l'Histoire ecclésiastique les exemples d'humilité qui s'y trouvent marqués dans des rétractations de personnes à qui il avoit échappé quelque erreur, lorsque leur changement s'est fait de bonne foi; vous ne vous élèveriez pas si fort contre cette ordonnance, et vous ne feriez pas tant de difficultés de vous y soumettre. Votre retour, pour être tel que je le souhaite, doit être approuvé de tout le monde, mais surtout

des évêques, et particulièrement de ceux de la province. Quand saint Augustin, et quelques autres évêques d'Afrique, reçurent la rétractation que fit un nommé *Leporius* des erreurs qui l'avoient fait condamner par les évêques de France, il en donna avis aux prélats françois, et voulut qu'ils ratifiassent l'absolution que les Africains avoient donnée à ce François. La lettre de ce Père sur ce sujet est la deux cent dix-neuvième dans l'impression nouvelle; elle est très-belle, et mériteroit bien que vous eussiez la curiosité de la lire; il seroit aisé, madame, de la satisfaire. Vous seriez édifiée en la lisant; et quand vous aurez bien pensé à ce que vous devez à l'Eglise, pour réparer le bruit qu'y a fait votre doctrine sur l'oraison, il ne tiendra pas à cette soumission, que vous reconnoîtrez aisément ne pas devoir refuser.

Mais pour cela, madame, il faut que vous soyez convaincue du mal qu'ont fait vos livres, si innocentes que fussent vos intentions; et même du mauvais effet qu'a produit votre conduite, où il a moins paru de simplicité et de candeur qu'il n'auroit été à désirer : pardonnez-moi ces termes. Je pris la liberté de vous dire, à Vincennes, que ce qui me paroissoit de plus terrible dans l'état où je vous voyois, c'étoit que vous ne sentissiez pas assez ce mal; puisque peut-être ne vous reprochiez-vous pas une faute vénielle dans toute votre affaire. Vous ne me répondîtes rien; et cela me donna lieu de vous faire encore depuis ce même reproche, et vous ne me répondîtes pas plus. Cette confiance, madame, permettez-moi de le dire, me paroît présomptueuse, et je vous avoue qu'elle m'épouvanta.

Il est vrai que vous me dîtes une autre fois, en vous défendant d'être coupable de péchés, *que vous n'étiez pas à confesse*; et que si vous y étiez, vous sauriez ne vous y pas excuser. Et cela me fait souvenir de ce que j'ai lu dans vos *Torrents*, que des âmes que vous regardez comme des plus parfaites se confessent quelquefois, « parce » qu'on leur dit de le faire, sans pouvoir s'accuser de rien; parce » qu'elles sont soumises comme un petit enfant à qui on diroit, il » faut vous confesser de cela. Mais lorsqu'on leur dit, Vous avez fait » cette faute, elles ne trouvent rien en elles qui l'ait faite; et si l'on » dit, Dites que vous l'avez faite, elles le diront des lèvres, sans » douleur ni repentir. » Est-ce là votre portrait, madame? Si cela étoit, je craindrois pour vous; et je ne tiens pas cette situation d'âme bonne : quand on médite une confession, il faut se reconnoître coupable, et s'exciter à la contrition. C'est la disposition que demande le concile de Trente, et c'est la doctrine de l'Eglise, marquée dans tous les catéchismes. Il faut, madame, commencer par vous défaire de tous vos préjugés, pour entrer dans ces sentiments. En un mot,

il faut, avec une humilité exemplaire, faire tout ce qu'on vous marquera.

LETTRE LVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur son arrivée à Rome ; et les lettres obligeantes du cardinal de Janson.

Je reçois avec plaisir votre lettre de Rome, du 22 mai, et une de pareille date de M. le cardinal de Janson, qui me témoigne toute sorte de bontés et une particulière satisfaction de vous. Il m'écrit aussi très-obligeamment de M. Phelippeaux. Nous attendons la suite de vos relations tous les ordinaires. Je ne manquerai pas de vous écrire : aujourd'hui, la fête ne m'a laissé que le loisir qu'il falloit pour écrire aux deux cardinaux *. Vous faites bien de ne vous embarrasser que le moins que vous pourrez de.... Il me semble que vous devez avoir un cachet semblable au mien.

Ce 10 juin 1696.

LETTRE LIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui marque comment il doit se conduire à Rome ; lui parle de l'improbation du général des jacobins pour le livre de Marie d'Agréda, et de la censure que la Sorbonne en préparoit.

J'ai bien de la joie d'apprendre, par votre lettre du 4, la continuation des bontés de monseigneur le cardinal de Janson. Je ne le fatiguerai pas de remercîments ; car jamais on ne finiroit. Témoignez-lui bien ma reconnoissance.

Je suis ravi de l'avantage que vous avez eu de baiser les pieds de sa Sainteté, et de toutes les bontés qu'il vous a témoignées. Je crois qu'il faudra trouver quelque occasion de lui écrire. En attendant, vous ne sauriez assez marquer à tout le monde, ni assez chercher les moyens de faire insinuer au pape même ma reconnoissance, mes respects et ma soumission.

Il revient de tous côtés qu'on est content de vous à Florence : j'espère qu'il en sera de même à Rome. Le commencement est fort beau. Je suis bien aise que vous paroissiez avec toute la bienséance possible, et même avec de l'éclat convenablement.

Je ne manquerai pas, à mon retour à Paris, qui sera au commencement du mois prochain, de voir M. le nonce, et en attendant de lui faire par lettres nos remercîments **.

J'ai obtenu la permission de faire tirer le portrait des princes. On

* De Janson et Noris.

** Il avoit écrit à Rome pour y procurer une bonne réception et des amis à l'abbé Bossuet.

trouve plus à propos de les faire faire par Troy, dont le pinceau passe pour meilleur : il fera un effort pour l'Italie. Nous commencerons aussitôt après mon retour, et j'écris dès à présent pour le préparer.

J'attends des nouvelles de vos visites, et surtout chez les cardinaux d'Aguirre, Colloredo et Noris.

Le Père général des jacobins * est trop habile et de trop bon sens pour ne pas trouver ridicule le livre de la mère d'Agréda, quand même elle n'auroit pas fait Dieu scotiste. M. le nonce a fait quelques efforts pour empêcher le cours de la censure de la Faculté : il paroît qu'on passera outre.

A Meaux, ce 24 juin 1696.

LETTRE LX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le retardement des lettres du prélat, la censure de Marie d'Agréda, et le père Papebrock.

Je suis étonné de voir, par votre lettre du 12, que vous n'avez encore reçu aucune lettre de nous en Italie. Depuis la réception de vos lettres de Florence, j'ai écrit presque tous les ordinaires. M. Phelippeaux ne parle pas non plus des lettres que je lui ai écrites. Il faut prendre garde aux causes du retardement, et rectifier les désordres, s'il y en a eu.

Lundi, les commissaires ** feront leur rapport sur la mère d'Agréda. Ils doivent qualifier dix ou douze propositions, et traiter le reste en gros. La Faculté n'aura pas le temps de délibérer au *prima mensis* : je n'en sais pas davantage. M. le nonce a fait quelques efforts, à la sollicitation des cordeliers, auprès de M. le chancelier.

On est dans une grande attente de ce qui se fera à Rome sur le P. Papebrock ***.

Nous vous avons écrit la mort du pauvre M. de La Bruyère, et cependant nous voyons que vous l'avez apprise par d'autres endroits.

J'ai reçu une lettre du 4, de monseigneur le cardinal de Janson, toute pleine de bontés pour vous. Je lui fais réponse.

A Germigny, ce 30 juin 1696.

* Le père Cloche, François de nation, très-distingué par son savoir et son zèle pour les bonnes études, qui considéroit beaucoup Bossuet, et dont il sera souvent parlé dans toute la suite de cette correspondance.

** De la Faculté de théologie.

*** Les carmes mirent tout en œuvre pour obtenir de Rome une condamnation des *Actes des Saints*, publiés par ce père. Tous les savants de l'Europe en furent indignés, et plusieurs s'en plaignirent au pape et aux cardinaux. L'empereur même écrivit au pape et au roi d'Espagne, le 20 janvier 1696, afin d'empêcher l'inquisition de passer outre, et cette affaire n'eut pas à Rome d'autre suite. *Voyez* Dupin, *Hist. du dix-septième siècle*, *tom.* II, *p.* 377.

LETTRE LXI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les opérations de la Faculté touchant Marie d'Agréda, et le silence affecté que gardoit à ce sujet le cardinal d'Aguirre.

J'ai vu, par votre lettre du 19, que vous arriviez de la campagne, et que vous alliez vous mettre en train de faire doucement vos visites. Pour moi, j'arriverai ici samedi. Je trouvai l'affaire de la mère d'Agréda embarquée. Les députés ont fait leur rapport, qu'on a imprimé : la Faculté doit commencer à délibérer samedi 14, et continuer jusqu'à la fin de l'affaire. Les cordeliers font leur brigue; mais on croit que tout passera conformément à l'avis des députés.

Un cordelier nommé Mérom a dit qu'il étoit porteur de deux brefs, où sa Sainteté se réservoit la connoissance de cette affaire; et au cas que l'on passât outre, a déclaré qu'il en appeloit au Pape. Il s'est depuis, dans l'assemblée même, désisté de son appel. On a su qu'il n'y avoit point de brefs qui portassent ce qu'il a dit, et l'on a passé outre à la délibération. Vous savez que ce qui a engagé la Faculté dans l'examen de ce livre, c'est qu'il étoit muni de l'approbation de deux de ses docteurs.

M. le premier président a mandé Mérom, sur ce qu'il avoit voulu présenter des brefs qui n'avoient point passé par les formes ordinaires, et l'on vient de me dire qu'on l'avoit envoyé hors de Paris. Tout le monde est soulevé contre l'impertinence impie du livre de cette mère.

M. le cardinal d'Aguirre n'a pas voulu s'expliquer sur cette matière : apparemment qu'il ne vouloit ni approuver une chose mauvaise, ni condamner ce que sa nation approuve, aussi bien que son roi. J'ai grande impatience que vous ayez rendu vos respects à cette Eminence, et aux autres dont vous savez que je souhaite particulièrement que vous méritiez les bonnes grâces.

A Paris, ce 9 juillet 1696.

LETTRE LXII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les lettres du cardinal de Janson au sujet de cet abbé, et sur la réception de l'abbé Fleury à l'Académie françoise.

J'ai reçu votre lettre du 26 juin. M. de Reims m'a dit aussi qu'il avoit reçu votre relation. Vous lui avez fait plaisir, et à moi aussi. M. le cardinal de Janson continue à lui écrire sur votre sujet d'une manière si obligeante, que nous ne saurions assez l'en remercier ni vous ni moi : j'en ai le cœur pénétré.

Je revins hier de Versailles pour assister à la réception de M. l'abbé Fleury *, et à sa harangue à l'Académie. Il a la place de notre pauvre ami **, que je regrette tous les jours de plus en plus.

A Paris, ce 16 juillet 1696.

LETTRE LXIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les délibérations de Sorbonne au sujet de Marie d'Agréda.

Le révérend père Péra, dominicain, a mandé ici à M. le cardinal d'Estrées que vous étiez très-bien venu en Italie.

On continue à délibérer en Sorbonne sur la mère d'Agréda : les avis se partagent fort sur la manière de censurer. Ceux qui favorisent le livre traînent en longueur les opinions. J'ai reçu la censure des inquisitions d'Espagne sur Papebrock, dans le paquet de M. Phelippeaux.

Il y a eu une petite affaire entre M. de Lyon et M. de Rouen, à la messe du roi : le premier, qui avoit occupé la place, l'a soutenue contre l'autre, qui la vouloit prendre sur lui. Le roi n'a pas paru voir : moi qui y étois, je ne vis rien.

A Paris, ce 23 juillet 1696.

LETTRE LXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les différentes lettres qu'il avoit reçues des cardinaux ; et le partage des avis en Sorbonne sur la censure de Marie d'Agréda.

J'ai reçu votre lettre du 10, et à peu près de même date celles des cardinaux Cibo, Altieri, Casanate et Colloredo, toutes très-obligeantes : celle du cardinal Casanate a un caractère particulier d'amitié et d'estime pour vous et pour moi. Je suis ravi que vous fréquentiez sa maison et sa bibliothèque, et que vous vous entreteniez, et moi aussi, dans ses bonnes grâces.

M. de Croissy est mort cette nuit, après avoir reçu la veille et l'avant-veille tous les sacrements avec une piété exemplaire.

Le mariage de M. de Torcy avec mademoiselle de Pomponne est arrêté. Le roi l'a souhaité ; et son désir s'étant déclaré davantage pendant la maladie du père, on a jugé que Sa Majesté vouloit lier

* C'est le célèbre historien. Bossuet, qui le considéroit beaucoup, l'avoit fait choisir pour sous-précepteur des Enfants de France, et le maintint encore dans ce poste par son crédit, lors de la disgrâce de M. de Cambrai, comme l'apprendront les lettres qui suivront. On doit dire à la louange de ce savant abbé, qu'il étoit bien éloigné de chercher à s'avancer par des intrigues ou des sollicitations ; car M. Ledieu marque à l'abbé Bossuet, dans une lettre du 5 novembre 1699, que l'abbé Fleury auroit eu l'évêché de Montpellier, qui fut donné à l'abbé Colbert, s'il avoit voulu faire la moindre démarche.

** La Bruyère.

les deux familles, pour traiter les affaires étrangères avec M. de Pomponne durant quelque temps. On ne doute point que l'exercice de la charge ne demeure à M. de Torcy, dont la sagesse, l'honnêteté et les manières sont universellement approuvées; en sorte qu'on aura de la joie de tout ce qui se fera à son avantage. S'il y a ce soir ou demain quelque chose de nouveau, je vous l'écrirai de Versailles.

On continue les délibérations sur la mère d'Agréda. La question est entre la censure *in globo*, et la censure avec des qualifications particulièrement appliquées, dont plusieurs prétendent que le livre n'est pas digne. On dit ici que la censure contre le *Propylæum* du père Papebrock a passé à Rome.

Nous entendîmes hier la Robertine de M. l'abbé de Louvois, qui se fit avec autant de savoir, de précision et d'élégance qu'il étoit possible. M. l'abbé de Janson y disputa, et fit très-bien : on le loue beaucoup. A mon retour de Meaux, qui sera après l'Assomption, je chercherai l'occasion de le connoître.

Nous avons vu le livre du cardinal Sfondrate, sur la Conception immaculée * : il est élégant et curieux. Il y fait beaucoup valoir un livre sous le nom de Flavius Dexter, auteur du quatrième siècle, que le cardinal d'Aguirre a mis en pièces dans ses conciles. M. de Paris vous prie de rendre grâces à cette Eminence de son présent, et de le bien assurer de ses services.

M. le nonce est ici fort estimé, par mille belles qualités. M. de Reims lui donna ces jours passés un grand dîner, où M. le cardinal d'Estrées fit excellemment les honneurs. J'embrasse M. Phelippeaux.

Les lettres de M. le cardinal de Janson sont toujours si pleines de bonté pour vous, que je me crois obligé de m'en entretenir encore avec lui.

Tout se porte ici à l'ordinaire. Voilà une lettre de madame de Jouarre, que j'aurois dû vous envoyer il y a longtemps. Prenez bien garde, en lui faisant réponse, de ne lui pas marquer ce retardement; je serois perdu sans ressource.

A Paris, ce 29 juillet 1696.

* Ce livre est intitulé *Innocentia vindicata*. L'auteur entreprend d'y prouver, sur la foi de Flavius Dexter, que la conception immaculée de la sainte Vierge a été définie dans un concile des apôtres : d'où il conclut que la fête de la Conception est d'institution apostolique. Mais les *Chroniques* publiées sous le nom de Flavius Dexter, et imprimées à Saragosse en 1619, avec un commentaire de François Bivarius, moine de l'ordre de Cîteaux, sont un ouvrage supposé. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.* tom. VIII, pag. 147. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE LXV.

DE FÉNÉLON A BOSSUET *.

Sur les refus qu'il faisoit d'approuver son ouvrage.

J'ai été très-fâché, monseigneur, de ne pouvoir emporter à Cambrai ce que vous m'avez fait l'honneur de me confier : mais M. le duc de Chevreuse s'est chargé de vous expliquer ce qui m'a obligé à tenir cette conduite. Il a bien voulu, monseigneur, se charger aussi du dépôt, pour le remettre ou dans vos mains à votre retour de Meaux, ou dans celles de quelque personne que vous aurez la bonté de lui nommer. Ce qui est très-certain, monseigneur, c'est que j'irois au-devant de tout ce qui peut vous plaire et vous témoigner mon extrême déférence, si j'étois libre de suivre mon cœur en cette occasion. J'espère que vous serez persuadé des raisons qui m'arrêtent, quand M. le duc de Chevreuse vous les aura expliquées. Comme vous n'avez rien désiré que par bonté pour moi, je crois que vous voudrez bien entrer dans des raisons qui me touchent d'une manière capitale. Elles ne diminuent en rien la reconnoissance, le respect, la déférence et le zèle avec lesquels je vous suis dévoué.

A Versailles, ce 5 août 1696.]

LETTRE LXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les longueurs qu'employoient les mendiants en Sorbonne pour empêcher la censure de Marie d'Agréda ; le silence que gardoit le cardinal Noris à l'égard de Bossuet ; et la paix avec le duc de Savoie.

Vous m'avez fait plaisir de m'envoyer la lettre de M. le duc de Savoie à sa Sainteté. M. de Reims m'a mandé que vous la lui aviez aussi envoyée. Elle fait voir qu'on parloit ouvertement à Rome d'une paix dont on faisoit encore un peu de mystère à la cour, lorsque j'en suis parti. Le mariage de M. le duc de Bourgogne avec la princesse aînée de Savoie m'a donné occasion de parler de ce que j'ai perdu par la mort de madame la Dauphine ** ; j'ai été favorablement écouté. Je ne pouvois me taire en cette occasion, quel qu'en

* C'est ici la lettre de créance dont le duc de Chevreuse étoit porteur, lorsqu'il rendit à M. de Meaux son manuscrit des *Etats d'oraison*, que M. de Cambrai refusa d'approuver. Il en est parlé dans la *Relation sur le quiétisme*, sect. III, n. 16, tome XV, p. 260.

D. Déforis a mis à la suite de cette lettre un *Mémoire* de Fénélon *à madame de Maintenon*, pour justifier son refus d'approuver le livre de Bossuet. On peut le lire dans la *Relation*, où ce *Mémoire* est inséré tout entier, sect. IV, n. 2, etc. (*Edit. de Paris.*)

** Il en avoit été premier aumônier. Il demanda d'être premier aumônier de madame la duchesse de Bourgogne; ce qu'il obtint dans cette année, comme on le verra par les lettres suivantes.

doive être l'événement : vous en voyez toutes les raisons et toutes les difficultés.

Vous ne pouviez pas choisir deux livres plus propres que les *Variations* et l'*Apocalypse* *. D'abord que je serai à Paris, c'est-à-dire, après l'Assomption, je commencerai à envoyer les passages latins qu'on demande, et avec raison. Voilà deux illustres traducteurs, à qui je vous prie de faire de ma part toute sorte de remercîments et d'honnêtetés.

Le cardinal d'Aguirre m'écrit avec une tendresse et une bonté extrême pour vous et pour moi. Il me dit qu'il est actuellement occupé de la lecture des *Variations*, dont il fait un grand éloge.

J'écris à M. de Malézieux pour le chevalier Tartare **, qui m'a écrit, et à qui je ferai réponse par le premier ordinaire. Dites-lui bien que je prendrai tout le soin possible de ses intérêts.

Je suis venu ici pour une thèse qui m'y est dédiée : il y a nombre d'honnêtes gens, et la fleur de l'Oratoire. On y attend le père de La Tour, qu'on regarde commme devant être bientôt général. Le père de Sainte-Marthe se doit démettre dans une assemblée qui se tiendra au mois prochain à l'institution. Son grand âge et ses infirmités donnent un prétexte à sa démission, que tous les amis de cette congrégation ont crue nécessaire ***.

L'on continue les délibérations de Marie d'Agréda sur le même pied. Les mendiants et leurs partisans occupent le temps en vains et mauvais discours, espérant qu'on se servira de l'autorité pour hâter les délibérations : on n'en fera rien. Cette engeance est enragée contre moi, parce qu'ils veulent croire que j'agis plus que je ne fais et ne veux faire dans cette affaire.

Je n'ai point reçu de lettre du cardinal Noris ; c'est le seul qui ne m'ait pas écrit : peut-être sa lettre viendra-t-elle par le père Estiennot, ou ses compagnons. Je soupçonne un peu de froid de son côté. Quoi qu'il en soit, c'est un homme qu'il faut tâcher de gagner, pour le bien de l'Eglise. Il est fort gouverné par la cour de Florence.

Il faudra bien lui dire combien j'estime ses ouvrages, et en particulier son *Apologie*, sur laquelle je lui écrirai, s'il m'en donne la moindre ouverture.

J'ai fait vos compliments à M. l'archevêque de Paris, qui vous

* Il s'agissoit de traduire en italien ces deux ouvrages ; et les traducteurs, pour faciliter leur travail, demandoient qu'on leur envoyât les passages latins des auteurs, qui étoient rapportés seulement en françois dans ces ouvrages.

** Voyez, sur le chevalier Tartare, la lettre de Bossuet au comte de Pontchartrain, tome XVII, lettre CCLXXXVIII ; et l'*Hist. de Bossuet, Pièces justif.* du liv. VIII, n. 1. (*Edit. de Vers.*)

*** Tout fut exécuté par rapport à la démission du père de Sainte-Marthe et l'élection du père de La Tour, comme M. de Meaux le marque ici.

les rend de bon cœur, et vous prie de faire ses remercîmens à M. le cardinal d'Aguirre.

Le roi a dit à madame de Maintenon ma proposition *, et elle m'en a écrit d'elle-même obligeamment. Je n'en crois pas davantage.

Jeudi encore le prince d'Orange étoit campé près d'Ath : il a fait fourrager pour huit jours. Il est au désespoir de la paix de Savoie. Elle est admirable, et on a bien su mépriser ce qui en effet ne servoit plus de rien : *Bene ausus vana contemnere.*

On travaille fortement aux portraits des princes. La tête de M. de Bourgogne est faite, et elle est si belle, que je crains qu'on ne nous l'enlève ; ce n'est pourtant qu'une simple conjecture.

A Juilly, ce 6 août 1696.

LETTRE LXVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la manière dont le cardinal d'Aguirre lui avoit écrit ; et les raisons qui retardoient en Sorbonne la censure de Marie d'Agréda.

J'ai reçu un billet de M. le cardinal d'Aguirre, d'une bonté sans exemple. J'y fais la réponse que je vous envoie toute ouverte, et qui vous fera entendre les deux lettres auquelles je réponds. Je suppose que vous avez mon cachet.

Je suis bien aise que le livre de la mère d'Agréda soit connu. Ce qui retarde la conclusion de la Sorbonne, c'est cent quatre-vingts opinants, parmi lesquels les défenseurs indirects du livre, partisans secrets des cordeliers, parlent des quatre, des cinq et des six heures.

Assurez toujours bien de mes respects M. le cardinal de Janson : dites-lui que j'ai le cœur pénétré de ses bontés. Suivez en tout ses conseils, non-seulement pour ce qui regarde Rome, mais pour toute votre conduite. Nous lui sommes bien obligés du soin qu'il prend de faire souvenir sa Sainteté de nous.

Avant de faire réponse au chevalier Tartare, il faut que je parle à M. Malézieux, qui ne sera ici que ce soir : ainsi la réponse sera pour l'ordinaire prochain. Assurez-le de mon amitié. J'embrasse M. Phelippeaux.

Sur les bruits de la paix, le roi et la reine d'Angleterre demandent seulement qu'on ne les engage à rien, et qu'on ne stipule pour eux aucune pension du côté de l'Angleterre, ni rien qui tende à l'abdication de leur couronne.

Vous aurez vu, par la gazette, que milord chancelier d'Ecosse **

* Au sujet de la place de premier aumônier de madame la duchesse de Bourgogne.

** Milord Perth, dont on a vu les lettres dans le tome XVII. p. 171. et suiv. (*Edit. de Vers.*)

est gouverneur du prince de Galles. Vous jugez bien, par le style extraordinaire de ma lettre au cardinal d'Aguirre, que les siennes m'y ont engagé.

A Versailles, ce 20 août 1696.

LETTRE LXVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la paix avec le duc de Savoie, et quelques contestations entre le chapitre de Meaux.

Sa Majesté déclara hier qu'elle envoyoit pour otage à Turin, MM. les ducs de Foix et de Choiseul, avec dix mille écus à chacun pour leur voyage, et mille écus par mois pour leur table. On croit toujours que la princesse viendra à Fontainebleau. On n'a rien déclaré sur son sujet. M. le duc de Savoie va se mettre à la tête de nos armées. On croit celle de M. de Catinat de trente à quatre-cinq mille hommes, avec dix mille de celle de Savoie. Vous devez avoir su aussitôt que nous que M. Mansfeld est à Turin, où il a offert le roi des Romains, et que cela n'a rien opéré. On fait dire à M. de Savoie qu'on le verroit à la tête des troupes de France avec autant de gaieté qu'il en avoit eu à paroître à la tête des troupes alliées; avec cette différence que celles de France étoient meilleures.

Vous aurez encore une fois de mes nouvelles d'ici; après quoi il faudra aller au synode.

Il y a eu à Meaux quelque contestation entre le chapitre et les compagnies pour les places du chœur. Messieurs du présidial, pour se venger, ont informé et décrété d'ajournement personnel M. Noblin, chanoine, pour avoir été à heure indue au ratafia chez Rametin. Noblin est venu au parlement solliciter des défenses, que je crois qu'il obtiendra aisément *.

J'ai fait convenir les compagnies pour leur marche à la procession de l'Assomption : je crois qu'il ne me sera pas mal aisé de faire encore convenir le chapitre et les compagnies; mais ce sera pour mon retour. M. le lieutenant général et M. le procureur du roi m'avoient dit qu'on ne pousseroit pas plus loin que l'information l'affaire de Noblin : peut-être n'en ont-ils pas été les maîtres; le lieutenant criminel étoit plus ardent.

Je souhaite apprendre au premier jour que l'indisposition de M. Phelippeaux n'a pas eu de suites.

Mes respects à M. le cardinal de Janson.

A Versailles, ce 28 août 1696.

* Le père de l'abbé Bossuet lui marque, dans une lettre du 5 octobre 1696, que le parlement avoit renvoyé l'affaire à l'official, et fait défense aux officiers du présidial de Meaux de connoître des affaires criminelles des ecclésiastiques, excepté dans les cas privilégiés.

DÉCLARATION DE MADAME GUYON,

FAITE ENTRE LES MAINS DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS *.

Sur ses sentiments, ses écrits et sa conduite.

Comme je ne respire, Dieu merci, que soumission aveugle et docilité pour l'Eglise, et que je suis inviolablement attachée à la foi catholique, je ne puis déclarer trop fortement combien je déteste du fond de mon cœur toutes les erreurs condamnées dans les trente-quatre propositions arrêtées et signées par messeigneurs les archevêques de Paris et de Cambrai, par monseigneur l'évêque de Meaux, et par M. Tronson.

Je condamne même, sans aucune restriction, mes livres, que messeigneurs de Paris et de Meaux ont condamnés; parce qu'ils les ont jugés, et qu'ils sont contraires à la saine doctrine qu'ils avoient établie dans les trente-quatre propositions; et je rejette avec toutes ces erreurs, jusqu'aux expressions que mon ignorance m'a fait employer dans un temps où je n'avois point encore ouï parler de l'abus pernicieux qu'on pouvoit faire de ces termes.

Je souscris avec une pleine soumission à l'interprétation que messeigneurs de Paris et de Meaux leur donnent en les condamnant; parce que j'ignore la force de ces termes, que ces prélats en sont parfaitement instruits, et que c'est à eux à décider de ce qui est conforme, non-seulement à la doctrine, mais même au langage de l'Eglise, et du sens le plus naturel de chaque expression.

Au reste, quoique je sois très-éloignée de vouloir m'excuser, et qu'au contraire je veuille porter toute la confusion des condamnations qu'on jugera nécessaires pour assurer la pureté de la foi, je dois néanmoins, devant Dieu et devant les hommes, ce témoignage à la vérité, que je n'ai jamais prétendu insinuer, par aucune de ces expressions, aucune des erreurs qu'elles contiennent; je n'ai jamais compris que personne se fût mis ce mauvais sens dans l'esprit; et si on m'en eût avertie, j'aurois mieux aimé mourir que de m'exposer à donner aucun ombrage là-dessus, et il n'y a aucune explication que je n'eusse donnée pour prévenir avec une extrême horreur le mauvais effet de ces sens pernicieux. Mais enfin, puisque je ne saurois faire que ce qui est arrivé ne soit arrivé, je condamne du moins, avec une soumission sans réserve, mes livres avec toutes les expressions mauvaises, dangereuses et suspectes qu'ils contiennent, et je voudrois pouvoir les supprimer entièrement. Je les condamne pour satisfaire à ma conscience, et pour me conformer d'esprit et de cœur à la condamnation que monseigneur l'archevêque de Paris, qui est mon pasteur, et monseigneur de Meaux en ont justement faite. Je voudrois pouvoir signer de mon sang cette déclaration, pour mieux témoigner à la face de toute l'Eglise ma soumission pour mes supérieurs, mon attachement inébranlable à la foi catholique, et mon zèle sincère

* Bossuet, dans ses *Remarques sur la Réponse de M. de Cambrai à sa Relation*, art. II, § VI, tom. XV. p. 305, 306, observe que madame Guyon, ayant été convaincue de contraventions expresses à des paroles qu'elle avoit souscrites, M. de Noailles, archevêque de Paris, fut obligé de prendre, à son égard, de plus grandes précautions, et ce fut en conséquence de ces preuves de duplicité qu'il exigea d'elle cette declaration, après qu'elle eut subi à Vincennes différents interrogatoires.

pour détruire à jamais, si je le pouvois, toutes les illusions dans lesquelles mes livres pourroient faire tomber les âmes.

Davantage, pour marquer toujours de plus en plus la sincérité de mes dispositions, je déclare que j'abhorre tout ce qui s'appelle conventicule, secte, nouveauté, parti; que j'ai toujours été et que je veux toujours être inviolablement unie à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et que je n'en reconnois point d'autre sur la terre : que je déteste, comme j'ai toujours fait, la doctrine, la morale et la fausse spiritualité de ceux à qui on a donné le nom de quiétistes : que la seule idée des abominations dont on les accuse me fait horreur; et que je condamne de tout mon cœur et sans exception ni restriction, toutes les expressions, propositions, maximes, auteurs, livres que l'on a condamnés à Rome, et que messeigneurs les prélats ont condamnés en France, comme contenant, tendant à insinuer une théologie mystique si pleine d'illusions et si abominable : que je suis très-éloignée de vouloir m'ériger en chef de parti, ni de dogmatiser en public ou en secret, de vive voix ou par écrit, ni de rien innover dans la doctrine chrétienne ou dans les exercices de piété, comme dans l'oraison, et les autres pratiques et maximes de la vie intérieure. Et pour ne donner plus aucun lieu à des soupçons injurieux à l'amour de la doctrine orthodoxe que Dieu a mise dans mon cœur, je proteste et promets de ne plus composer aucun livre, écrit ni traité de dévotion, ni de me mêler en aucune façon de la conduite et direction spirituelle de personne; de peur que, ne me défiant pas assez de moi-même, je ne vinsse à m'égarer, ou à faire égarer les autres.

Et je promets encore de ne me plus diriger ni conduire par le père La Combe, mon ancien directeur, puisque monseigneur l'archevêque de Paris ne le juge pas à propos, qu'il a condamné le livre de ce Père intitulé l'*Analyse de l'Oraison mentale*, et que l'on m'a dit que ce même livre a été condamné à Rome. Ainsi j'assure que je n'aurai plus aucun commerce de lettres ni autrement avec lui.

Enfin je proteste qu'à l'avenir je me soumettrai humblement à la conduite et aux règles que monseigneur l'archevêque de Paris voudra bien me prescrire pour ma direction et conduite, tant extérieure qu'intérieure, et que je ne m'écarterai jamais de ce qu'il croira que Dieu demandera de moi; bien repentante et bien fâchée d'avoir, par mes livres et écrits, donné occasion aux bruits et aux scandales qui se sont élevés dans le monde à leur sujet; et bien résolue à l'avenir de pratiquer cet ordre établi par l'apôtre, Que la femme apprenne en silence. Ainsi Dieu me soit en aide, et ses saints Evangiles.

C'est la déclaration sincère que je fais aujourd'hui, 28 août 1696, et que je signe de tout mon cœur, dans la seule vue de Dieu et par un pur principe de conscience, et à laquelle je prie M. l'archevêque d'ajouter une foi entière.

Madame Guyon, avant de signer cette déclaration, voulut consulter M. Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, qui écrivit ces mots au bas de la déclaration :

« Puisque madame Guyon veut bien s'en rapporter à mon sentiment, je » crois devant Dieu, après avoir bien examiné cette affaire, que non-seule» ment elle peut, mais même qu'elle doit souscrire, sans rien changer, à la » déclaration ci-dessus que monseigneur l'archevêque de Paris exige d'elle, » et s'y soumettre d'esprit et de cœur, *Signé* L. TRONSON. »

En conséquence cette dame ajouta les paroles suivantes à sa déclaration :

Ce jourd'hui 28 août 1696, j'ai signé de tout mon cœur la déclaration ci-dessus, pour obéir à M. l'archevêque, et me soumettre à tout ce qu'il croit que Dieu demande de moi; et je l'ai fait sincèrement, par un pur principe de conscience, sans limitation ni restriction. Que si j'ai quelquefois été embarrassée à souscrire ce qu'on a demandé de moi, ce n'a jamais été par un attachement à mon sens, mais par un doute que je le pusse faire en conscience. Mais puisqu'on m'assure que je puis et le dois en conscience, il est juste que je soumette mon esprit à celui de mes supérieurs : en foi de quoi j'ai signé, en la présence de Dieu.

J.-M. BOUVIER DE LA MOTTE-GUYON.

LETTRE LXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'*Instruction* de M. de Paris, *touchant la Grâce et la Prédestination* : et sur la paix avec le duc de Savoie.

J'ai reçu votre lettre du 14. Je vous envoie une ordonnance de M. de Paris *, vraiment admirable, qui étonnera ici beaucoup de monde. On avoit fort pressé ce prélat, de certains endroits, de condamner un livre qui avoit paru avant votre départ. Il a fait sur cela ce qui étoit juste : mais il y a ajouté le plus beau témoignage qu'on pût souhaiter pour la grâce et pour l'autorité de saint Augustin. Il souhaite que vous présentiez de sa part les exemplaires que je vous envoie de cette Ordonnance, à messieurs les cardinaux Casanate et Noris : je me sers de cette occasion pour leur écrire. Quant à M. le cardinal d'Aguirre, il lui écrit lui-même, et je ne l'importune pas cette fois. Je vous prie de rendre ces lettres le plus tôt que vous pourrez, avec les ordonnances.

Je ne crois pas que le terme, accepter les constitutions des papes, puisse déplaire : c'est la formule ordinaire. Elle est de tous nos auteurs et de Duval : elle est même de saint Antonin, très-favorable à la puissance des papes. Il établit l'autorité de la détermination de Jean XXII contre les fratricelles, entre autres raisons, sur ce qu'elle est *acceptata, examinata et approbata*. Vous trouverez ces paroles mémorables, SUMMÆ, IV. part. tit. XII, cap. IV : *Fratricelli sunt hæretici veri, qui asserunt contra determinationem catholicam, factam per Ecclesiam et Joannem XXII, per omnes successores ejus et om-*

* C'est l'*Ordonnance et Instruction pastorale* de M. de Noailles, archevêque de Paris, du 20 août 1696, *sur la grâce et la prédestination*. L'abbé Ledieu nous apprend que Bossuet étoit l'auteur de la partie dogmatique de cette *Instruction*. Voyez l'*Histoire de Bossuet*, liv. XI, n. 12. (*Edit. de Vers.*)

nes alios prælatos Ecclesiæ et doctores utriusque juris, et magistros plurimos in theologiâ, acceptatam, examinatam et approbatam ut verissimam.

Pour les nouvelles, on en a ici qui marquent que M. le maréchal de Catinat est en marche; qu'il doit être le 7 à Casal, c'est-à-dire à la place où il étoit; que M. de Savoie s'y doit rendre le 15; que l'armée sera de quatre-vingts bataillons, dont il y en a seize de M. de Savoie, et de cent escadrons. On a envoyé à M. de Savoie les patentes de généralissime. Il a reçu d'avance cent mille écus pour deux mois de subsides : vous voyez bien que c'est cinquante mille écus par mois, tant que la guerre durera.

Le roi se porte de mieux en mieux. Il n'a point été saigné; on n'a point fait d'incision : un baume excellent a fait des merveilles. C'est celui de M[e] Feuillet, déjà connu et en réputation.

Les délibérations de Sorbonne sur Marie d'Agréda vont finir. Apparemment le décret passera à l'avis des députés. Il faut attribuer la longueur au nombre des opinants, qui sont cent quatre-vingts, et à l'affectation de ceux qui, engagés par les cordeliers, ont voulu éluder ou reculer la condamnation.

A Paris, ce 3 septembre 1696.

LETTRE LXX.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Il lui parle de l'ordonnance de M. de Paris sur la Grâce, de son ouvrage sur la même matière, de celui du quiétisme, et du refus que M. de Cambrai avoit fait de l'approuver.

Je me sers, monseigneur, de la commodité de M. de Vares pour vous faire rendre, de la part de M. de Paris, cette ordonnance qu'il vient de publier. On l'a fort pressé, d'un certain côté, de condamner le livre dont il y est fait mention. Il crut cela juste; mais en même temps il résolut de mettre un contre-poids en faveur de la grâce efficace et de l'autorité de saint Augustin. C'est ce qu'il a fait, comme vous verrez, et à mon avis, de la manière du monde la plus forte et la plus précise. La lecture de cette Ordonnance vous fera sans doute souvenir de ce que je vous écrivis, il y a quelque temps, au sujet de mon ouvrage sur la grâce : c'est là ce que j'avois en vue; et je ne puis vous dire la consolation que je ressens de voir la vérité affranchie, et l'autorité de saint Augustin, autrefois tant vilipendée par certaines gens, si hautement rétablie. Dieu soit loué de son don inexplicable! C'est M. de Paris qui m'a envoyé cet exemplaire pour vous : ne manquez pas de lui en écrire, et à moi quelque chose qu'on puisse montrer. On a été un peu étonné que vous n'ayez fait

aucune réponse sur l'Ordonnance touchant l'ordination des Anglois, que M. Pirot vous a envoyée : M. de Nismes a répondu.

Peut-être que cette Ordonnance sur la grâce donnera lieu, avec le temps, à faire paroître mon ouvrage sur cette matière. Je suis aux écoutes, pour faire ce qui conviendra suivant la disposition que Dieu fera naître.

On va imprimer l'ouvrage sur le quiétisme [1] : on vous l'enverra feuille à feuille, à mesure qu'on l'imprimera. On ne peut faire autrement, sans une longueur extrême. On fera tant de cartons qu'il faudra : il y a de bonnes raisons de ne plus tarder. Enfin M. de Cambrai s'est déclaré sur l'approbation. Après avoir eu ce livre entre ses mains trois semaines entières et plus, il l'a entièrement refusée, et n'a pu se résoudre à condamner madame Guyon. J'ai été obligé d'en rendre compte; et c'est enfin à quoi aboutit cette docilité, ou, pour parler plus juste, cette soumission sans réserve : je n'ai jamais vu d'exemple d'un pareil aveuglement.

Madame Guyon a souscrit à la condamnation de ses ouvrages, comme contenant une mauvaise doctrine, contraire aux articles qu'elle a signés : moyennant cela et la renonciation à son directeur, avec quelques autres choses conformes à sa déclaration faite entre mes mains, on l'a reçue aux sacrements. Il y a un peu de discours dans sa soumission. Elle n'a pas voulu souscrire, que M. Tronson ne l'ait assurée par écrit qu'elle le pouvoit, et qu'elle y étoit obligée. On ne vit jamais tant de présomption et tant d'égarement que cette personne en a fait paroître : ses amis ne reviennent pas pour cela. Ce qu'il y a de meilleur, c'est qu'elle demeurera enfermée.

Je veillerai soigneusement à l'avis que vous m'avez donné pour l'Allemagne, et ne manquerai aucune occasion : mais il faut que Dieu la donne, et les bonnes affaires se décrient par des projets mal concertés.

L'affaire de la mère d'Agréda va s'achever en Sorbonne, et passera à l'avis et aux qualifications des députés, avec quelques légères explications. Il faut imputer en partie la longueur de la délibération au nombre des délibérants, qui étoient cent quatre-vingts. Il y a eu aussi beaucoup d'affectation dans la cabale : on a vu en cette occasion combien il y avoit de fausses dévotions dans la tête de plusieurs docteurs, combien d'égarements dans certains esprits, et combien de cabales monacales dans un corps qui en devoit être pur.

Vous m'avez parlé d'un mémoire que j'avois fait envoyer au cardinal d'Aguirre sur ce sujet par le cardinal de Bouillon : le voilà ; il vous instruira de ce livre. La réponse du cardinal à son confrère a

[1] *L'Instruction sur les États d'oraison.*

d'abord été ambiguë et sans décision : depuis il a parlé franchement. On a découvert que toute l'approbation que ce livre a eue en Espagne est l'effet d'une intrigue de cour : et le cardinal s'en est expliqué à Rome assez ouvertement à mon neveu. Vous me renverrez, s'il vous plaît, ce mémoire ; car je n'en ai que cela.

Vous savez apparemment la congrégation que les jésuites vont tenir à Rome. Leur général a mandé que tout le monde apportât une liste des propositions relâchées dont on accusoit sa compagnie ; et lui-même il donnera la sienne. Je crois qu'à la fin, de bon ou de mauvais jeu, ils deviendront orthodoxes. On ne paroît pas à Rome leur être fort favorable.

Vous aurez su la nomination des dames et de quelques autres pour la future duchesse de Bourgogne : on n'a point parlé des charges d'église. Je vous avouerai, sans hésiter, que j'ai fait ma demande : elle a été aussi bien reçue qu'il se pouvoit, et les apparences sont bonnes de tous côtés. Dieu sait ce qu'il veut ; et pour moi je suis bien près de l'indifférence. Je suis comme vous savez, etc.

Paris, ce 4 septembre 1696.

Je pars demain pour m'en retourner.

LETTRE LXXI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la publication de la paix avec le duc de Savoie ; et les délibérations de Sorbonne sur Marie d'Agréda.

On a dû publier aujourd'hui la paix, et chanter le *Te Deum* à Paris. Elle a été publiée à Turin, et le mariage de la princesse de Piémont avec le duc de Bourgogne a été signé : M. de Mansfeld y étoit encore. M. le maréchal de Catinat et tous les officiers de l'armée ont été trois jours à Turin très-bien régalés, et tout le peuple ravi de les voir.

Les ducs qui vont en otage doivent partir aujourd'hui, pour être à Turin jusqu'à la paix générale. Ils y auront le même traitement qu'on y faisoit au marquis de Leganez, grand d'Espagne. Les dames partent aussi pour aller au-devant de la princesse au Pont-de-Beauvoisin. L'ordre est donné pour mardi.

M. le maréchal de Catinat et M. le duc de Savoie seront toujours à Casal, l'un le 7 et l'autre le 15, comme je vous l'ai mandé ; et ce prince, le jour de son arrivée, dînera chez le maréchal. Le reste est attendu avec impatience.

On est épouvanté de l'empoisonnement de la reine d'Espagne *.

* Marie-Anne de Bavière-Neubourg. Elle ne mourut qu'en 1740.

et de ses terribles circonstances. Trois personnes qui ont mangé du pâté où elle a trouvé la mort sont mortes avec elle.

La censure contre la mère d'Agréda tire à sa fin. Elle passera de cinquante voix à l'avis des députés. On dit de très-belles choses, et de temps en temps de grandes pauvretés. Je serai à Paris le 12, s'il plaît à Dieu.

A Meaux, le 9 septembre 1696.

LETTRE LXXII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la princesse des Ursins, l'élection du P. de La Tour au généralat de l'Oratoire, et la censure de Marie d'Agréda.

Votre lettre du 28 août m'apprend des choses si agréables pour madame la princesse des Ursins, qu'on ne peut trop s'en réjouir avec elle. Toute la cour en témoignage ici de la joie, et je vous prie de ne pas manquer de lui témoigner la mienne.

L'affaire des Pères de l'Oratoire fut consommée vendredi : le jour même que le père de Sainte-Marthe fit sa démission, le père de La Tour fut élu par quarante-deux suffrages sur quarante-cinq. Toute la cour, aussi bien que toute la ville, a applaudi à un si digne choix.

Vous lirez la lettre que j'écris au chevalier Tartare, et vous lui parlerez en conformité.

Je vous prie de recueillir soigneusement ce qui a été fait contre Molinos, Malaval, madame Guyon, l'*Analysis* de La Combe, Falconi, Bernières, etc.

On commence à imprimer mon ouvrage contre les quiétistes.

Je ne manquerai pas d'écrire à M. le cardinal Barberin, au premier courrier.

M. Marescoti a écrit ici très-avantageusement sur votre sujet; et M. l'abbé Belot, à qui la lettre étoit écrite, a fort répandu vos louanges.

Nous avons des obligations infinies et au-delà de tout à M. le cardinal de Janson. Vous pouvez lui dire sans façon que je ferai dans le temps ce qu'il faudra pour l'affaire dont il vous a parlé. Le témoignage qu'il rendra de votre conduite pourra vous être utile dans le temps : mais il a raison de vous dire qu'il faut aller en cela fort naturellement et fort délicatement; en sorte qu'on ne sente pas le moindre dessein; ce qui oblige à se renfermer dans des termes fort généraux.

L'affaire d'Agréda doit être finie aujourd'hui *, et a dû passer *magno numero* à l'avis des députés.

* Elle finit en effet ce jour-là, par une censure conforme à l'avis des députés, qui fut ensuite confirmée au 1er d'octobre.

Je m'en retourne jeudi ; et vendredi je célébrerai, en attendant mon obit, l'anniversaire de mon sacre.

Soyez bien attentif à nous rendre compte de ce qui se dira de l'ordonnance de M. de Paris.

Les évêques de Flandre ont écrit au Pape sur son bref, où il veut qu'on entende les propositions *in sensu obvio ;* et ils tâchent de faire voir qu'on abuse beaucoup de ce terme, que M. de Paris a suivi. Plusieurs sont mécontents de la première partie de son ordonnance sur la grâce ; mais il paroît qu'ils se consolent de cette première partie par la seconde.

A Paris, ce 17 septembre 1696.

LETTRE LXXIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la manière froide dont le nonce avoit parlé de l'*Instruction* de M. de Paris ; et sur la conclusion prochaine de la censure de Marie d'Agréda.

Je n'ai pas encore reçu vos lettres cet ordinaire. Nous attendons avec impatience les nouvelles de Rome sur l'ordonnance de M. de Paris. M. le nonce en a parlé froidement, et a dit qu'il n'appartenoit qu'au Pape de s'expliquer sur la foi. Vous savez nos sentiments sur cela, et la pratique de l'antiquité. On s'en est expliqué à Rome même, dans l'affaire de Jansénius ; et Innocent X a loué des lettres du clergé, où les évêques s'attribuoient le premier jugement.

Souvenez-vous des bulles et autres décrets sur le quiétisme du temps d'Innocent XI : il y en a sept ou huit, et je prie M. Phelippeaux de vous aider à les bien chercher, sans en omettre aucun.

La censure de la mère d'Agréda sera relue au premier octobre*, et paroîtra aussitôt après : elle a été faite selon l'avis des députés, avec quelques adoucissements.

Nous chantâmes hier le *Te Deum* pour la paix de Savoie.

Il y a eu à Meaux des difficultés infinies pour les places et pour les rangs : j'ai tout réglé.

Je célébrai solennellement mes obsèques le 21 **, jour de saint Matthieu, avec grand concours. M. le théologal *** fit un beau sermon.

MM. les abbés de Fleury et de Langle sont ici, et vous saluent.

A Germigny, ce 24 septembre 1696.

* Dans une lettre du 1er octobre, qui ne contient rien autre chose d'intéressant, le prélat lui marque : « La censure de la mère d'Agréda a été relue ce matin, et paroîtra dans peu de » jours. »

** Bossuet avoit fondé dans son église cathédrale un service, qui devoit être célébré tous les ans après sa mort au jour de son décès ; et pour acquitter cette fondation, on disoit pour lui, pendant sa vie, une messe solennelle chaque année.

*** C'étoit l'abbé Treuvé : son sermon a été imprimé. (*Edit. de Vers.*)

EPISTOLA LXXIV.

CARDINALIS CASANATE AD EPISCOPUM MELDENSEM.

Egregiè commendat archiepiscopum Parisiensem, singularemque Meldensi episcopo benevolentiam significat.

Iteratis amoris tui significationibus exornas me, illustrissime præsul, novissimis scilicet litteris quas nuper ad me reddidit D. abbas Bossuetus, fratris tui filius, jam pridem mihi præclaras ob ejus virtutes charissimus : ex quibus profectò illam præ cæteris decerpsi jucunditatem, quod tantopere ab illustrissimo D. archiepiscopo Parisiensi intellexi me amari. In cujus rei testimonium exoptavit clarissimus vir Constitutionem suam unà cum epistolâ tuâ ad me deferri; eo fortasse judicio inductus, illam ad me chariorem perventuram, si amantissimi mei litteris comitata accederet. Quod quidem negare non ausim, cùm cæteroquin præstantissimi viri egregiæ dotes tot tantæque sint, ut iis non modò universo Galliarum regno præluceat, sed cæterarum etiam Ecclesiarum præsulibus exemplo sit, illosque ad sui imitationem alliciat.

Gratissima insuper ad me accessit ejusmodi constitutionis editio, tum quia in eà optimi pastoris animum recognovi Sedis apostolicæ decretis adeo conformem, ut nihil magis; tum etiam quia planè video maximum gloriæ cumulum viro religiosissimo inde accessurum, ab iis præsertim qui catholicæ veritatis studio flagrant.

Te interim, illustrissime præsul, summopere exoratum volo, præfato D. archiepiscopo, quem plurimi meritò semper feci, semperque faciam, propter hoc ingens erga me animi sui testimonium gratias nomine meo agas innumeras; tibique persuadeas nihil mihi fore jucundius, quàm tuis tuorumque commodis inservire, et valeas.

H. card. CASANATE.

Romæ 2 octob. 1696.

LETTRE LXXV.

DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Il tâche de le rassurer dans ses défiances à son égard, et de justifier son refus d'approuver le livre du prélat *sur les Etats d'oraison*.

J'arrivai, monseigneur, de Paris à Versailles avant-hier au soir fort tard, et je ne sus hier, par M. Ledieu, que vous étiez à Versailles, que dans le temps de l'embarras de mon départ : ainsi je ne fus pas libre d'avoir l'honneur de vous aller voir. J'espère que vous verrez par toute ma conduite quelle est ma sincérité. Personne, s'il plaît à Dieu, n'ira jamais plus loin que moi en zèle pour l'autorité de l'Eglise, et en attachement inviolable à sa tradition. Je vous suis très-

obligé, monseigneur, des soins avec lesquels vous avez la bonté d vous intéresser à tout ce qui me touche. Mais je crois que vous m devez la justice de compter sur ma candeur, et sur la simplicité ave laquelle je pense des choses dont vous êtes aussi persuadé que moi Je n'admettrai ni ne souffrirai jamais ce qui va plus loin. Pour le pu blic, il faut attendre patiemment des occasions qui soient naturelles et sans indécence, pour ne laisser rien d'équivoque dans les esprits je n'en veux jamais négliger aucune occasion. Je vous supplie, mon seigneur, d'être persuadé que quand je ne serai point arrêté par de raisons essentielles, dont je laisserai juger des gens plus sages q moi, j'irai toujours avec joie et de moi-même au-devant de tout c qui pourra vous témoigner ma déférence et ma vénération pour vo sentiments. Je ne ferai ni ne dirai jamais rien qui n'en doive co vaincre le public. Conservez, s'il vous plaît, l'honneur de vos bonne grâces à l'homme du monde qui est attaché à vous, monseigneur avec le respect le plus sincère.

A Fontainebleau, jeudi 4 octobre 1696.

NOUVELLE DÉCLARATION

DE MADAME GUYON A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Elle y jure la plus parfaite soumission à tout ce qui lui avoit été prescrit.

Je supplie très-humblement monseigneur l'archevêque d'être persuadé de ma parfaite obéissance à ses ordres, et de la sincérité de mes paroles à tenir ce que je lui ai déjà promis par mes déclarations et par mes lettres, et que je lui promets encore de nouveau aujourd'hui. Je l'assure que, dans l'adoucissement qu'il me fait la grâce de me procurer, je serai fidèlement attachée à la conduite et direction de M. le curé de Saint-Sulpice, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur; que je n'aurai aucun commerce de conversations de visites, ni de lettres, sous main ou autrement, avec personne sans exception, que de son avis et participation; que je serai fidèle à me tenir au lieu qui me sera marqué, sans en sortir ni m'en éloigner sous quelque prétexte que ce soit, ni souffrir ou consentir en nulle manière qu'on m'en sépare ou qu'on m'en ôte sans l'ordre exprès de mondit seigneur; et qu'enfin je ne donnerai volontairemeent aucune atteinte à la droiture de ma conduite, qui puisse me faire soupçonner d'aucune intrigue ni pratique cachée avec personne sans exception. C'est ce que je lui promets et lui jure devant Dieu, et que je signe de tout mon cœur aujourd'hui.

DE LA MOTTE-GUYON.

Ce 9 octobre 1696.

LETTRE LXXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'arrivée de la princesse de Savoie, et les différents sentiments touchant l'*Instruction* de M. de Noailles.

J'ai reçu vos lettres du 18 et du 25 septembre, et celles du 2 de ce mois. On attend la princesse de Savoie à Fontainebleau le 5, au plus tard. Le roi s'avancera à une petite journée et jusqu'à Montargis, qui est à huit lieues, avec Monseigneur; et Monsieur ira la recevoir. On ne me marque pas que les princes y doivent être. J'espère être à Fontainebleau le 3, et vous aurez de là de mes nouvelles, s'il plaît à Dieu. Les dames paroissent toujours bien contentes de la princesse. On attend à la cour M. de Brionne, qui en dira les premières nouvelles *de visu*.

Tout ce que vous me mandez de l'ordonnance de M. de Paris sur la grâce est su de M. de Reims et à l'archevêché, par le moyen du père Estiennot et de M. Vivant. J'ai envoyé à M. de Paris ce que le cardinal Casanate et Fabroni pensent. On sait tous les sentiments du cardinal de Janson, par les manières dont écrit celui qui est auprès de lui. Le cardinal Noris fait fort le mystérieux. Le père Estiennot a écrit à M. de Reims que M. le cardinal Noris avoit trouvé des choses à reprendre dans l'ordonnance. Vous avez fort bien tourné la chose. M. de Reims a dit que si M. le cardinal de Janson savoit où en sont les jésuites, etc. Vous entendez le reste. Je ne dis rien de vous; mais on sait tout par ailleurs.

On m'a donné copie d'une déclaration et supplique de Hennebel *, Lovanien, qui accepte le *sensu obvio*, et demande qu'on s'en contente. On a envoyé de Flandre à Rome une grande quantité d'exemplaires de l'ordonnance de M. de Paris; et quoique les jansénistes de ce pays-là en aient d'abord été très-mécontents, on croit qu'à présent ils s'en veulent aider.

Le père Estiennot a écrit à M. de Reims que le cardinal Noris me feroit réponse; mais je n'ai rien reçu.

À Germigny, ce 27 octobre 1696.

LETTRE LXXVII.

DE FÉNÉLON A M.***.

Il lui reproche le parti qu'il a pris contre un ancien ami, et justifie ses sentiments et sa conduite.

Je suis si touché, monsieur, de l'amitié dont votre lettre est remplie, que je ne puis m'empêcher d'y répondre avec un véritable épan-

* Docteur de Louvain, que sa Faculté avoit envoyé à Rome, au sujet des troubles excités dans les Pays-Bas.

chement de cœur. Je vous ai toujours aimé, et je vous aimerai toute ma vie : je ne me sens pas capable d'être jamais autrement. Pour votre vivacité, je ne l'ai jamaisregardée que comme un effet excessif de votre zèle sincère pour l'Eglise ; et de votre délicatesse pour l'intérêt de vos amis. J'aurois seulement souhaité que vous eussiez pris tranquillement, et sans précipitation, des mesures avec eux pour prévenir tous les éclats ; puisque vous ne les aviez jamais trouvés ni faux dans leurs paroles, ni insensés dans leur conduite. C'étoit à vous, monsieur, ce me semble, à retenir les esprits échauffés, à modérer leurs alarmes, et à tenir tout en suspens. Vos amis auroient eu en vous une confiance sans réserve ; vous auriez eu part à toutes leurs délibérations ; quand même ils n'eussent pas jugé comme vous sur la personne, ils auroient été sans peine d'accord avec vous, et pour les recherches les plus exactes, et pour les précautions propres à prévenir l'éclat. Enfin, s'ils avoient eu ou des sentiments condamnables, ou s'ils avoient opiniâtrément refusé de prendre des précautions nécessaires, vous auriez toujours été reçu à les abandonner ; et le plus tard eût été le meilleur pour vous.

Mais il n'y faut plus penser : Dieu a permis que les choses n'aient pas pris un chemin si naturel. J'adore sa providence ; et loin d'avoir aucune peine à votre égard, je vous remercie des biens infinis qui me sont venus par là. Rien n'est bon que la croix de Jésus-Christ, sur laquelle il faut mourir attaché avec lui. La croix n'est véritable qu'autant qu'elle nous vient de nos meilleurs amis, de qui nous l'attendions le moins. Vous êtes tout ensemble mon bon ami et ma bonne croix, que j'embrasse tendrement.

Quand vous voudrez, je vous expliquerai tous mes sentiments : et je suis assuré que, lorsque vous les aurez examinés, vous conviendrez qu'il n'y a point d'inquisition ombrageuse qui puisse contredire ce que je pense. Vous verrez même que personne ne va plus loin que moi pour condamner tout ce qui passe les bornes, et pour prévenir l'illusion. J'ose dire que je sais mieux qui ceux qui ont fait tant de bruit, les bornes précises où il faut s'arrêter, et le langage qu'il faut tenir aux mystiques pour les y réduire. Pardonnez-moi cette présomption : elle ne m'empêchera jamais d'être comme un petit enfant dans les mains de l'Eglise, et même dans celles de mes amis.

Je demeure avec vous, monsieur, dans la règle que vous avez posée vous-même. Nous ne pensons différemment que sur une chose très-peu importante, et dont il n'est plus question : demeurons cordialement unis dans les choses que nous pensons de même ; et s'il nous reste de part ou d'autre à connoître ce que nous ne connoissons pas, l'amour de la vérité, dans cet esprit d'unité, nous attirera la

lumière dont nous avons besoin. Craignez, tant qu'il vous plaira, de ne craindre pas assez; accusez-vous de pousser la modération jusqu'à la mollesse : pour moi, je ne puis savoir que ce que je sais, ni craindre que d'être injuste : *Unusquisque in sensu suo abundet.* Quand même vous auriez sujet de craindre quelque chose d'une personne décréditée avec tant d'éclat, que pouvez-vous craindre d'elle seule? Vous ne pourriez la craindre que par l'entêtement de vos amis ; mais cet entêtement, si ridicule et si extravagant qu'on puisse se l'imaginer, n'ira jamais à rien contre les décisions dogmatiques, ni même contre les conseils des pasteurs. Ils sont sincères, simples et dociles ; ils donneroient leur vie pour obéir à l'Eglise jusque dans les moindres choses : ils ne tiennent à aucune personne que par le lien unique de l'Eglise ; il n'y en a aucune qu'ils ne sacrifiassent dès que l'Eglise parleroit : ils sont aussi soumis pour les personnes et pour les livres, que pour le fond de la doctrine.

Pour moi, je vous le déclare devant Dieu, j'aurois horreur de moi-même, si je me surprenois à penser autrement. Quand même j'aurois moi seul dans l'Eglise toute l'autorité des Papes et des conciles généraux, je n'agirois jamais ni en cette matière, ni en aucune autre, que par le conseil de mes confrères et de tous les saints prêtres qui sont instruits de la tradition. Ma conduite actuelle dans le diocèse de Cambrai, que je veux continuer jusqu'à la mort, est de ne décider rien, depuis les plus grandes choses jusqu'aux plus petites, par mon propre sens. Tout se détermine par la délibération de mon conseil, qu'on appelle le vicariat, et qui est composé de cinq personnes que je consulte. Si j'étois seul d'un sentiment, en des matières bien moins importantes que celle dont nous parlons, je ne le suivrois pas, quelque bon qu'il me parût. Je n'ai aucune prétention qui m'empêchât de prendre les partis les plus fermes, dès que je verrois la tradition blessée.

Il est vrai que la lecture des ouvrages des saints, autorisés par l'Eglise, m'empêche de m'alarmer trop facilement sur des expressions qui ont été fort innocentes dans leurs écrits, qui ont pu l'être de même dans ceux des autres qui ont parlé sans précaution avant le dernier éclat, et sur lesquelles j'aurois mieux aimé des explications précises, pour lever toute ombre d'équivoques, avec une condamnation expresse de tous les mauvais sens faite par l'auteur même, que des censures générales de supérieurs.

Quand même mon entêtement ou mon ignorance m'empêcheroient de discerner avec assez d'exactitude ce qui seroit contraire à la tradition, je déposerois sans peine mon sentiment particulier, pour me conformer à celui de mes confrères, et d'un clergé savant et pieux.

Avec de telles dispositions, dans les lesquelles je veux vivre et mourir, je ne crains ni d'être trompé, ni de tromper les autres. Quand même je me tromperois, avec cette droiture et cette docilité sans réserve pour l'Eglise, mon erreur seroit vénielle, et ne feroit mal à personne.

Que d'autres personnes, qui n'entendent pas le fond de la doctrine, ou qui ne l'entendent qu'à demi, ou qui y apportent sécrètement leurs passions mondaines, s'effarouchent et alarment les autres, je n'en suis pas surpris. Vous le devriez être moins qu'un autre, vous qui avez passé votre vie à croire que beaucoup de gens zélés se font des fantômes pour les combattre. *Tu verò, homo Dei:* mais pour vous, monsieur, vous nous connoissez, vous savez ce qui nous arrêtera toujours, et pour la doctrine et pour la conduite. Encore une fois, j'adore Dieu, qui a permis que vous ayez cru l'Eglise en péril. Pour cela, il a fallu que vous ayez pris les plus dociles et les plus zélés de ses enfants pour des fanatiques, dignes tout au moins d'une prison perpétuelle. Mais tout ce que Dieu a fait ou permis est bon. Il m'unit à vous plus que jamais; et je ne puis vous exprimer à quel point je m'attendris en vous écrivant. Je vous offre d'entrer en conversation simple et cordiale, quand vous le voudrez : il ne s'agit point de dispute ni d'éclaircissement humain. Si je vous ai blessé ou scandalisé, je vous en demande pardon.

En tout ceci je n'ai fait que trois choses. La première est de me contenter des éclaircissements dont vous vous êtes contenté; la seconde, de recueillir des passages des saints pour l'examen de la matière, après quoi j'ai signé les trente-quatre propositions; la troisième, de ne refuser de croire les accusations contre la personne, qu'après que M. de Meaux m'a assuré qu'elles étoient sans preuve, et que les accusateurs étoient indignes d'être écoutés. Il est vrai que je crois que certaines personnes savantes sont plus en état de condamner ce qui est effectivement faux, dangereux et contraire à la tradition, que de marquer précisément ce qui est bon et de l'expérience des saints, en le réduisant à un langage correct. Vous jugez bien, monsieur, que cette lettre demande un secret inviolable; et je connois trop votre cœur pour être en peine là-dessus. Je n'ai pour vous qu'amitié, estime, confiance et vénération.

A Fontainebleau, ce 28 octobre 1696.

LETTRE LXXVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la princesse de Savoie nouvellement arrivée, et l'examen que le pape faisoit faire secrètement de l'*Instruction* de M. de Noailles.

Nous venons de voir arriver madame la princesse de Savoie. Elle est fort bien faite, d'une physionomie fort vive et fort spirituelle; elle a un sourire fort agréable, et un air qui plaît beaucoup. Le roi en écrivit hier ici des merveilles : il est content au dernier point, et comblé de joie de l'humeur et du bon esprit de la princesse, qui n'a point paru étonnée, et qui a répondu à Sa Majesté et à tout le monde d'une manière où il a paru beaucoup de raison et de grâce. Le roi fut hier l'attendre à Montargis, où elle devoit arriver. Monseigneur étoit avec lui, avec peu de monde de la cour, et ses domestiques seulement. Monsieur avoit eu dessein d'aller plus loin, et pour cela étoit parti devant le roi; mais il s'est arrêté à Montargis. Toutes les dames qui l'ont vue durant le voyage, et ont eu l'honneur de la suivre, en sont charmées. L'entrevue entre monseigneur le duc de Bourgogne et elle s'est faite dans le carrosse du roi : monseigneur de Bourgogne n'a fait que descendre du sien pour entrer dans celui du roi. Ils ont paru contents l'un de l'autre, et voilà tout ce qu'on sait du premier abord. Comme elle appeloit toujours le roi Sire, Sa Majesté lui a dit de l'appeler dorénavant Monsieur; ce qui décide le rang et le traitement de duchesse de Bourgogne. On ne croit pourtant pas qu'elle paroisse beaucoup en public. Le roi l'a toujours appelée madame la princesse de Savoie, ou madame la princesse tout court.

Nous savons ici que le Pape fait secrètement examiner l'ordonnance de M. de Paris; mais ce qu'on écrit de tous côtés, conformément à ce que vous dites, fait espérer que tout tournera en approbation. Soyez bien en repos en votre maison de Frescati : je voudrois que ce fût en la maison de Cicéron.

J'ai reçu une lettre, toujours de plus en plus obligeante, de M. le cardinal de Janson, que je vous prie d'assurer de mes très-humbles respects.

A Fontainebleau, ce 5 novembre 1696.

LETTRE LXXIX.

DE L'ABBÉ LEDIEU A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur la place de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne, dont on pensoit que Bossuet venoit prendre possession, et la cour qu'on lui faisoit pour les places inférieures.

Nous sommes ici seulement de samedi 3 novembre. D'abord chacun a dit, petits et grands, je dis les plus gros bonnets, que M. de

Meaux venoit prendre possession de la charge de premier aumônier de Madame. Tous les prétendants aux charges inférieures font assidûment leur cour à ce supérieur prétendu. Je remarque l'abbé de Choisy entre eux, qui, depuis la mort de son bon ami La Bruyère, a repris le commerce de notre Père grec. Cependant il n'y a aucune ouverture, et le bon père est fort tranquille à son ordinaire sur ses livres, corrigeant ici même, comme ailleurs, les épreuves de son livre sur les Etats d'oraison.

A Fontainebleau, le lundi 5 novembre 1696.

LETTRE LXXX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'approbation donnée à l'Instruction de M. de Paris, par le cardinal Casanate et plusieurs autres; et les troubles de Flandre.

Après vous avoir marqué la réception de vos lettres du 2 et du 9 octobre, que je vous ai peut-être déjà accusée de Fontainebleau, je vous dirai que le cardinal Casanate m'écrit du 23 octobre une lettre pleine d'amitié et de confiance. Il se déclare pour l'Ordonnance de M. de Paris, et insinue qu'on l'a lue et approuvée dans le consistoire, ou du moins dans une assemblée de cardinaux; mais il s'explique en même temps, pour interpréter le *in sensu obvio* du Pape. On écrit de plusieurs côtés de ce pays-là, qu'il en va venir un nouveau bref sur cette interprétation, et sur les propositions de morale déférées au Pape. Les Pays-Bas espagnols et par contagion les nôtres, sont en trouble sur toutes ces choses. Je suis ici encore pour quelques jours.

MM. Courtin et de Harlay sont nommés plénipotentiaires pour la paix. M. de Gergit accompagnera M. de Harlay. On n'attend que les passeports : du reste, on ne parle de rien.

La princesse continue à plaire beaucoup. Je crois vous avoir mandé que par le traité elle doit être mariée aussitôt après sa douzième année, qui arrivera l'an prochain au six de décembre.

A Germigny, ce 18 novembre 1696.

LETTRE LXXXI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui donne des avis sur les connoissances qu'il doit chercher à se faire.

J'ai reçu vos lettres du 23 et 30 octobre, de Frescati. Je suis bien aise que vous vous y trouviez bien, et en bonne compagnie : c'est à vous à prendre garde si un si long séjour y est convenable. J'en

* Il en vint un, en effet, du 24 novembre 1696.

tends bien que le vrai objet, dans un voyage de la nature du vôtre, est de se faire des connoissances et des amis, surtout parmi les personnes les plus considérables, qui sont les cardinaux : mais il faut bien choisir, et que ce soient les meilleurs, autant qu'il se peut. Des deux que vous me nommez, il y en a un qui n'est pas, ce me semble, en grande estime. Du reste, je ne vous parle de cette sorte par aucun avis particulier, ni autrement que par conjecture. Vous êtes sage, et vous saurez bien réfléchir sur les idées que vous donnerez de vous-même. Jusqu'ici on paroît vous distinguer fort : il faut soutenir votre réputation. Vous savez que, par toutes sortes de raisons, c'est M. le cardinal de Janson qu'il faut contenter.

Nous attendons ce que l'on fera sur le *sensus obvius*.

Il n'y a point de nouvelles. Je serai mardi à Paris, s'il plaît à Dieu. Je suis arrêté par le procès qu'on fait ici à l'officialité au curé de Jouarre. Il est question de bien remplir cette place, si importante au diocèse.

A Meaux, ce 1er décembre 1696.

LETTRE LXXXII.

DE FÉNÉLON A M.***.

Il donne des éclaircissements à sa lettre précédente.

Souffrez, monsieur, je vous en conjure, que j'éclaircisse simplement avec vous deux endroits de votre lettre, où vous me paroissez donner à la mienne des sens très-contraires à mon intention. Je supposerai toujours que je me suis mal expliqué, quand vous aurez mal entendu.

Le premier endroit vous regarde. Je ne vous impute nullement de nous avoir pris pour des fanatiques, dignes tout au moins d'une prison perpétuelle : je veux seulement dire que vous n'avez pas dû croire l'Eglise en péril ; et voici mon raisonnement. Madame Guyon ne pouvoit pas toute seule mettre l'Eglise dans ce péril, elle ne pouvoit le faire qu'en nous séduisant ; et vous n'avez pu croire que nous fussions capables d'être séduits contre l'Eglise, tant que vous ne nous avez pas cru des fanatiques, dignes d'être renfermés ; donc vous ne deviez pas vous alarmer tant pour l'Eglise : voilà toute ma pensée. J'ai supposé que vous ne nous preniez pas pour des visionnaires extravagants, puisque vous me témoigniez encore tant d'amitié : j'en ai conclu que vous ne deviez pas être tant alarmé sur la séduction d'une femme, qui ne pouvoit être puissante et dangereuse que par nous.

Le second endroit regarde les gens qui peuvent avoir eu dans cette

affaire des vues humaines. Vous m'auriez fait grâce et justice de me laisser expliquer moi-même, si vous ne m'entendiez pas : je n'ai voulu parler que de mille gens qui ont discouru avec curiosité et avec malignité. Les évêques, dont il n'est pas question ici, et que je révère comme je le dois, vous diront eux-mêmes combien les gens du monde ont voulu pénétrer dans cette affaire pour nous noircir à la cour, surtout auprès des gens dont ils croyoient que nous avions trop l'amitié. Le monde ne seroit plus monde, si de telles choses n'arrivoient pas. Vous devez d'autant plus, monsieur, croire ce que je dis, que vous le dites vous-même : car vous assurez que vous avez pris notre parti, quand on nous a imputé des choses qui sont certainement très-fausses. Voilà mon intention éclaircie de bonne foi sur les deux endroits de ma lettre que vous preniez dans des sens très-contraires aux miens.

Pour les discussions de faits qui regardent la personne, il ne me convient plus de les faire; et si vous m'aimez sincèrement, comme je le souhaite et comme je prends plaisir à le croire, vous devez souhaiter que de telles choses se fassent par d'autres sans moi. Pour les passages dont vous me parlez, je ne les ai jamais vus : mais je ne dois pas condamner une personne sur des songes, rapportés simplement par elle sans les donner pour bons. Il y a même trop d'exemples de choses à peu près semblables dans de très-bonnes âmes, pour en devoir conclure rien de décisif contre cette personne. A l'égard des prédictions, je ne les ai jamais lues, ni comptées pour quelque chose : j'ai cru même être bien assuré que la personne ne s'y arrêtoit pas plus que moi. On peut dire par simplicité ce qui vient dans l'esprit : mais il ne faut pas le donner pour une prophétie; et alors on ne se trompe point, quoique ce qu'on a dit se trouve faux. C'est la règle du bienheureux Jean de La Croix, qu'il me paroît capital de suivre toujours pour éviter l'illusion. Si une personne vouloit être prophétesse, ce seroit un préjugé contre elle qui me mettroit en grand soupçon. Quand je vois une personne qui donne simplement à ses supérieurs ce qui lui passe par la tête, ne comptant pour rien ce qu'elle donne, et n'ayant point de honte de le dire par obéissance, alors n'importe que ce qu'elle dit soit vrai ou faux, bon ou mauvais : ce n'est point par là que je juge d'elle. Pour moi, monsieur, je n'ai point à juger sur cette personne; cela ne regarde que M. l'archevêque de Paris, qui est éclairé, pieux et plein de grâce : je n'ai qu'à me taire, et à me renfermer dans mes fonctions.

Ce qui doit, monsieur, vous mettre l'esprit en repos et pour l'Église et pour vos amis, c'est que, comme vous le croyez vous-même, ils ne pensent rien de mauvais; qu'ils donneroient leur vie pour em-

pêcher les moindres nouveautés; qu'ils ne respirent que soumission à l'Eglise; qu'ils auroient horreur de tout ce qui seroit contraire à cette docilité ingénue; qu'ils ne seront jamais d'aucune cabale; qu'ils n'useront jamais de leur autorité pour blesser les règles, ni pour rien faire seuls; qu'ils ne seront jamais attachés à aucun livre, ni à aucune personne, ni à aucun sentiment suspect, et qu'au contraire ils seroient aussi zélés et aussi fermes que personne pourroit l'être, pour réprimer toute illusion. Ce fondement posé, il ne reste, monsieur, qu'à conclure ce que vous avez conclu vous-même dans vos premières lettres : nous pensons vous et nous de même dans tout ce qui est important; nous ne pensons différemment qu'en ce qui n'est d'aucune importance; nous sommes, Dieu merci, dans la vraie unanimité. Je suis ravi d'y être avec vous; car je ne cesserai jamais de vous aimer avec tendresse et vénération.

Ce 4 décembre 1696.

LETTRE LXXXIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur un voyage à Naples, et les traités du cardinal Sfondrate.

Le courrier apparemment n'est pas encore arrivé, et nous ne vous accusons la réception d'aucune lettre. Nous attendons avec impatience ce que vous aurez résolu pour Naples. M. de Chaulnes dit que c'est un voyage hasardeux, mais vous saurez prendre vos mesures.

Le Traité du feu cardinal Sfondrate * est ici méprisé et condamné de tous les honnêtes gens. Songez à nous l'envoyer, aussi bien que son *Innocentia vindicata* **, où il dit la conception immaculée définie par un concile des apôtres, et que la fête est d'institution apostolique. Mes respects à M. le cardinal de Janson.

A Paris, ce 9 décembre 1696.

LETTRE LXXXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur des propositions qu'il lui avoit envoyées, et sur les pensions pour les curés qui se démettent.

J'ai reçu votre lettre du 4 par l'ordinaire, et un peu après le paquet où étoient les propositions que vous me promettiez par vos précédentes, dont j'écris à M. Phelippeaux.

Nous avons grand intérêt de savoir si l'on persiste toujours à n'accorder aucune pension aux curés, pour quelque cause que ce

* Intitulé *Nodus prædestinationis dissolutus*, que cinq évêques de France dénoncèrent au pape. *Voyez* leur lettre, tom. XI. (*Edit. de Vers.*)

** Il est parlé de ce livre dans la lettre LXIV, ci-dessus.

soit, quelque âge qu'ils aient, quelque service qu'ils aient rendu; et de quelque valeur que soient les cures, tant en fonds qu'en casuel. Faites-moi, je vous prie, toutes les distinctions là-dessus, en sorte que cette instruction puisse servir dans l'occasion pour la cure de Saint-Eustache, dont vous savez la nature.

Je vous prie aussi de faire chercher la dispense dont il est question dans ce mémoire, et d'en prendre le *transsumptum* pour me l'envoyer, s'il ne coûte pas beaucoup. Il s'agit d'une vieille affaire du diocèse, que nous ne saurions finir. Souvenez-vous aussi des décrets sur le quiétisme, surtout de ceux dont j'ai envoyé le mémoire et la date à M. Phelippeaux; ils sont de conséquence pour moi. Mon impression sur le quiétisme en est au dernier livre des dix, qui sont assez courts.

M. Chasot est ici en bonne santé, et vous manderoit les nouvelles, s'il y en avoit. La seule, qui regarde la littérature, consiste en deux thèses soutenues à Reims coup sur coup par les jésuites, dans l'une desquelles la doctrine de Molina, sur la conciliation du libre arbitre avec la prédestination, est proposée comme étant sortie toujours plus pure de toutes les épreuves où elle a été mise; et l'autre se sert de cette doctrine, comme tirée de saint Augustin même, dans le livre *De bono perseverantiæ*, et propre à établir les préfinitions de Suarez, et la prédestination gratuite *etiam ad gloriam*, qui est proposée comme étant de saint Augustin, qu'on veut suivre en tout. Nous attendons toujours ce que fera Rome sur le livre du cardinal Sfondrate, contre qui tout est soulevé.

A Meaux, ce 30 décembre 1696.

LETTRE LXXXV.

DE BOSSUET A M. L'ABBÉ DE MAULEVRIER *.

Il lui témoigne qu'ayant appris que M. de Cambrai écrivoit sur la spiritualité, le bien de l'Eglise demande qu'on s'entende; et que si ce prélat ne condamne pas madame Guyon, il est réduit à écrire contre lui.

Je sais d'une manière à n'en pouvoir plus douter, que M. de Cambrai veut écrire sur la spiritualité. Premièrement, il me l'a écrit, et j'ai sa lettre : secondement, j'en suis averti de très-bonne part. Je suis assuré que cet écrit ne peut causer qu'un grand scandale; 1° parce qu'après ce qu'il m'a fait dire sur le refus d'approuver mon livre, il ne se résoudra jamais à condamner les livres de madame Guyon; ce qui est introduire une nouvelle distinction du fait et du

* Cette lettre est inédite. Nous la publions sur une copie toute entière de la main de Fénélon, envoyée par lui à M. Tronson, et sur laquelle ce dernier a écrit ces mots : *Lettre de monseigneur de Meaux sur le livre que projette monseigneur de Cambrai.* (Edit. de Vers.)

droit, et faire voir que M. de Paris et moi avons condamné cette dame sans entendre sa pensée. Cela est d'un si grand scandale, que je ne puis en conscience le supporter, et que Dieu m'oblige à faire voir qu'on veut soutenir des livres dont la doctrine est le renversement de la piété. 2° Je vois par les lettres et par les discours de M. de Cambrai, qu'il tendra à établir comme possible la perpétuelle passiveté ; ce qui mène à des illusions insupportables. Car si cet état est possible, à moins de le restreindre, comme je le fais après le B. Jean de La Croix, à la sainte Vierge ou à quelque autre âme aussi extraordinaire, telle que celle de saint Jean-Baptiste, on donnera ouverture à conduire les âmes sur ce pied-là, ce qui seroit renverser la bonne conduite des âmes, et un des articles que M. de Cambrai a signés, qui est le XXIX[e]. 3° Je suis assuré qu'il laissera dans le doute ou dans l'obscurité plusieurs articles sur lesquels il me sera aisé de faire voir qu'il falloit s'expliquer indispensablement, dans la conjoncture présente. Et si cela est, comme il sera, qui peut me dispenser de faire voir à toute l'Eglise combien cette dissimulation est dangereuse? Tout cela démontre qu'à moins de concerter tous ensemble ce qu'il faut dire, c'est qu'on veut tromper, c'est qu'on veut montrer que M. de Paris et moi l'avons mal condamnée ; ce que j'avouerois sans peine s'il étoit vrai. Mais comme bien assurément cela n'est pas, la vouloir défendre c'est vouloir rétablir et remettre sur l'autel une idole brisée. Voilà la vérité à laquelle il faut que je sacrifie ma vie. Je le répète ; on veut rendre la condamnation de madame Guyon douteuse, par là la remettre en honneur ; et on ne m'évite en cette occasion, après m'avoir témoigné tant de soumission en paroles, que parce qu'on sent que Dieu, en qui je me fie, me donnera de la force pour éventer la mine.

Je me réduis à ce dilemme : Ou l'on veut écrire la même doctrine que moi, ou non. Si c'est la même, l'unité de l'Eglise demande qu'on s'entende ; si c'en est une autre, me voilà réduit à écrire contre, ou à renoncer à la vérité.

(Janvier 1697.)

LETTRE LXXXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur son voyage de Naples, et les procédés de M. de Cambrai.

Votre dernière lettre, sans date, m'apprend que vous avez enfin reçu vos passeports pour Naples, et qu'apparemment vous devez être à présent parti pour ce pays-là. Je vous souhaite un heureux voyage, et un prompt retour.

Je croyois vous avoir mandé ce que vous me dites qu'on a écrit

de M. de Cambrai : apparemment ce sera M. Pirot qui l'aura mandé à M. Vivant, à qui il communique tout. J'attendrai les pièces sur le quiétisme, selon les dates que j'ai envoyées à M. Phelippeaux.

A Versailles, ce 29 janvier 1697.

LETTRE LXXXVII.

DE M. DE RANCÉ A M. DE SAINT-ANDRÉ, CURÉ DE VAREDDES.

Il loue le zèle de Bossuet pour s'opposer aux égaremens de la nouvelle spiritualité.

J'ai reçu, monsieur, le livre que vous m'avez envoyé, et l'Ordonnance de M. l'archevêque : je vous suis bien obligé de ce que vous n'avez pas oublié la prière que je vous avois faite. C'est une chose déplorable, que de voir ces diversités de sentiments qui se forment dans l'Eglise, et particulièrement celle qui a donné lieu au livre de M. de Cambrai. On ne sauroit trop louer le zèle de M. de Meaux, de s'opposer, comme il fait, à des erreurs si pernicieuses. Je ne doute point que tous les gens de bien ne se joignent à lui, et que son parti ne soit celui de l'Eglise. Je n'ajouterai rien à ce billet, si ce n'est pour vous assurer, mon très-cher monsieur, que je prendrai toute ma vie un intérêt sensible à tout ce qui vous regarde, et qu'il n'est pas possible d'être avec plus d'estime et de sincérité que je suis, etc.

Fr. ARMAND-JEAN, anc. abbé de la Trappe.

Février 1697.

LETTRE LXXXVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le prochain départ du cardinal de Bouillon pour Rome ; le refus de M. de Cambrai d'approuver l'ouvrage de M. de Meaux ; et le livre que le premier venoit de publier.

Cette lettre vous trouvera revenu à Rome, et je souhaite que ce soit en bonne santé. Vous aurez su la nouvelle de M. le cardinal de Bouillon, qui, sur les instances de M. le cardinal de Janson pour son retour, doit aller à Rome vers la Pentecôte, chargé des affaires, dans l'attente du décanat du sacré collége. Il est vrai que M. de Cambrai a refusé d'approuver mon livre, en déclarant qu'il ne veut pas improuver madame Guyon. Il a même depuis deux jours imprimé un livre sur la spiritualité *; où tout tend à la justifier, sans la nommer. Il n'a pris aucune mesure avec personne, et l'on trouve cela un peu hardi. A peine ai-je eu le loisir de parcourir son livre. J'embrasse M. Phelippeaux.

A Paris, ce 3 février 1697.

* C'est le livre intitulé *Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure*, qui fit l'objet de toute la controverse, et la matière du Jugement de Rome.

LETTRE LXXXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le retour du cardinal de Janson, et la publication du livre des *Maximes des Saints.*

Vous nous avez fait grand plaisir de nous donner de vos nouvelles de Naples. Nous espérons apprendre bientôt de celles du Vésuve, sans pourtant vous demander une recherche aussi curieuse que celle de Pline pour le mont Gibel. Vous aurez su que M. le cardinal de Bouillon devoit aller à Rome après Pâques, chargé des affaires; et que M. le cardinal de Janson devoit revenir au mois d'août ou de septembre. J'en ai fait mes compliments à cette Eminence.

Mon frère m'a dit qu'il vous avoit mandé quelque chose du procédé de M. de Cambrai, et du livre qui a paru de lui depuis peu. Il s'est entièrement rallié avec les jésuites, et il a dit qu'il n'avoit point à la cour d'ami plus cordial que le père de La Chaise. Il n'a pris aucune mesure qu'avec les jésuites; aucune avec madame de Maintenon, ni avec le roi. Quelle sera la suite de cette affaire? Dieu le sait. Mon livre sur le quiétisme * est achevé d'imprimer, et va paroître incessamment. M. de Cambrai en a publié un, qui a pour titre : *Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure.* Il le prend d'un ton bien haut et bien décisif. Il parle, dans l'avertissement, de trente-quatre articles ** de deux grands prélats, qu'il veut expliquer avec plus d'étendue : il ne dit pas qu'il les ait signés. On trouve un peu extraordinaire qu'il ait entrepris de faire cette explication sans concert avec eux, et après avoir vu mon livre ***. Ce procédé étonne tout le monde, et à la cour et à la ville, et l'on remarque beaucoup qu'il a dit dans l'avertissement : « Les mystiques » savent bien que je les entends; et je leur laisse à juger, si je n'explique pas leurs maximes avec plus d'exactitude, que la plupart » d'entre eux n'ont pu jusqu'ici les expliquer. » On dit tout haut que, par ces paroles, il se veut mettre à la tête du parti. Le livre est fort peu de chose. Ce n'est que propositions alambiquées, phrases et verbiage : on est assez déchaîné contre tout cela. Il y auroit des propositions essentielles à relever. Nous garderons toutes les mesures de charité, de prudence et de bienséance. On trouve l'action hardie et sans mesure. M. de Cambrai a pressé et précipité son livre :

* *L'Instruction sur les Etats d'oraison*, imprimée au tome XIV. (*Edit. de Vers.*)

** Voyez ces trente-quatre articles, tom. XIV. (*Edit. de Vers.*)

*** Bossuet avoit mis son livre *sur les Etats d'oraison* en manuscrit entre les mains de M. de Cambrai, qui refusa de l'approuver, comme on a vu, et qui dès lors résolut de donner son livre des *Maximes*; dessein qu'il exécuta dans un profond secret, sans en rien communiquer à M. de Meaux. Voy. la *Relation sur le quiétisme*, sect. III, n. 16; tom. XV. (*Edit. de Vers.*)

M. l'archevêque de Paris est irrité de ce procédé. Vous n'avez, vous et M. Phelippeaux, qu'à ouvrir les oreilles.

A Paris, ce 11 février 1697.

LETTRE XC.

DE BOSSUET A M. GODET DES MARAIS, ÉVÊQUE DE CHARTRES*.

Sur le livre des *Maximes*, et ce qu'on en disoit dans le monde.

J'ai vu M. de Paris, j'ai vu M. de Cambrai, et je n'ai rien appris de nouveau. Le livre fait grand bruit, et je n'ai pas ouï nommer une personne qui l'approuve. Les uns disent qu'il est mal écrit; les autres, qu'il y a des choses très-hardies; les autres, qu'il y en a d'in soutenables; les autres, qu'il est écrit avec toute la délicatesse et toute la précaution imaginable, mais que le fond n'en est pas bon les autres, que, dans un temps où le faux mystique fait tant de mal, il ne falloit écrire que pour le condamner, et abandonner le vrai mystique à Dieu; ceux-là ajoutent quele vrai est si rare et si peu nécessaire, et que le faux est si commun et si dangereux qu'on ne peut trop s'y opposer. Je souhaite de tout mon cœur que Dieu mène tout à sa gloire. On se pare fort de M. Tronson; et je ne sais si ce que vous appelez sagesse en lui n'est pas un trop grand ménagement.

Ce 13 février 1697.

LETTRE XCI.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur le livre de M. de Cambrai, et le mécontentement général que causoient ses pro- cédés.

Vous aurez à présent reçu l'exemplaire de mon livre, que M. l'abbé de Catelan vous a envoyé. J'ai eu l'honneur, mon cher seigneur, de vous écrire ce que j'attendois de vous. M. de Cambrai a imprimé un livre que je souhaite qu'on vous envoie : M. l'abbé de Catelan pren dra ce soin; sans lui, je l'aurois fait. On est fort soulevé contre la manière dont il s'est conduit n'y contribue pas peu; car on a v qu'il se cachoit de M. de Paris, et principalement de moi. On a s pourquoi il me refusoit son approbation : on a trouvé malhonnêt qu'il voulût expliquer nos Articles sans concert, et écrire sur un matière que nous avons traitée en commun, sans prendre aucun mesure. Nous tâcherons d'agir de manière que la vérité soit en sûreté, sans qu'il arrive de scandale de notre côté. Priez Dieu pour l'Eglise, pour M. de Paris, pour M. de Chartres, et pour moi. J

* Cette lettre est inédite. Elle fut communiquée à M. Tronson par l'évêque de Chartres. O trouvera ci-après deux lettres de M. Tronson à cet évêque, pareillement inédites, et qui o évidemment rapport à celle-ci. C'est la XCIII[e] et la C[e]. (*Edit. de Vers.*)

voudrois bien pouvoir m'expliquer davantage. Tout à vous, mon très-cher seigneur.

M. de Paris et M. de Chartres m'approuveront; et cela est très à propos, à cause de la liaison qui a été marquée entre nous dans cette affaire.

Mon neveu est de retour de Naples, où il a reçu toute sorte de civilités, et il est charmé de ce voyage : il vous assure de ses respects; toute la famille vous en dit autant. Ma sœur est toujours de même. Ah! que vous avez bien prédit beaucoup de choses! Je vous écrirai ce qui se passera de plus remarquable, autant qu'il sera possible.

A Paris, ce 16 février 1697.

LETTRE XCII.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur le même sujet.

Assurez-vous, monseigneur, que je ne vous laisserai rien ignorer de ce qui se pourra écrire sur l'affaire dont vous désirez, avec tant de raison, d'être informé. Le livre de M. de Cambrai continue à soulever tout le monde, c'est-à-dire docteurs et autres, et la cour comme la ville. Nous sommes résolus, M. de Paris, M. de Chartres et moi, après avoir tout pesé, de lui présenter les articles sur lesquels il aura à s'expliquer brièvement et précisément, après les avoir pesés et réduits en termes précis. Nous procéderons en esprit de vérité et de charité, par les voies les plus prudentes et les plus pressantes, selon que Dieu nous l'inspirera. Nous n'oublierons rien, s'il plaît à Dieu; et quoique M. de Cambrai ait engagé le père de La Chaise à parler pour son livre, nous espérons que la vérité sera si bien soutenue par tous ceux que vous avez vus engagés à sa défense, que la victoire lui demeurera toute entière. Priez Dieu pour nous : vous nous manquez bien; suppléez-y par vos prières.

On vous donne, avec raison, beaucoup de gloire, pour avoir réduit à l'obéissance des ennemis de M. de Saint-Pons *. Je n'en dirai rien davantage, étant fort pressé; je pars pour Versailles.

On ajoutera quelques chapitres à l'ouvrage que vous avez : on vous enverra tout ce qu'on pourra.

A Paris, ce 23 février 1697.

LETTRE XCIII.

DE M. TRONSON A L'ÉVÊQUE DE CHARTRES.

Il lui expose ses sentiments touchant le livre de Fénélon.

Je vous suis très-obligé, monseigneur, des deux lettres que vous

* Les récollets, avec qui ce prélat avoit des démêlés.

m'avez envoyées, et qui accompagnoient celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; je remarque en cela votre bonté et charité pour moi. Ce m'est une marque obligeante de votre sincère et constante amitié. Si j'ai eu, dans l'occasion dont vous me parlez, trop de ménagement pour notre ami, comme on vous l'insinue *, ce n'a été que pour n'avoir pas eu assez de lumières. Car, dans le fond, je vous avouerai franchement que j'ai cru, après plusieurs personnes de piété, qu'il étoit important que le monde fût instruit de ses sentiments. Or, il me semble qu'il s'en explique assez, et qu'il les éclaircit d'une manière qui peut avoir deux bons effets. Le premier, de redresser ceux qui abusent des livres des bons mystiques et de leurs expressions, et qui, y donnant un sens opposé à la doctrine de l'Église et contraire à la foi et aux bonnes mœurs, tombent dans de très-grands égarements. L'autre est de prévenir les soupçons qu'on pourroit former contre lui, en faisant connoître d'une manière claire et précise tout ce qu'il pense sur cette matière. Je ne sais quel sort d'ailleurs aura son ouvrage ; mais toujours, quoi qu'on en dise, il doit empêcher, à mon avis, qu'on ne soupçonne l'auteur d'avoir des erreurs qu'il condamne avec tant de force. Voilà mes vues, que je vous expose simplement, et que je soumets de tout mon cœur à ceux qui en ont de plus étendues. Car je sais que les miennes, quelque bonne intention qui les accompagne, étant fort bornées, me doivent toujours être fort suspectes. Celle dont je puis vous assurer qui m'est plus à cœur, et qui ne me trompera pas, est que je serai toute ma vie avec toute la reconnoissance que je dois, et avec un attachement inviolable, entièrement à vous.

Ce 24 février 1697.

LETTRE XCIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le livre de M. de Cambrai, la lettre des cinq évêques au pape contre le livre du cardinal Sfondrate, et les *Hommes illustres* de Perrault.

Je vous envoie ma réponse à messeigneurs les cardinaux Barberin et Denhoff : je vous prie de bien faire valoir mes reconnoissances à ces dignes cardinaux. Le livre de M. de Cambrai fait ici, et à la cour et à la ville, le plus mauvais effet du monde pour son auteur, dont le procédé et la doctrine soulèvent tout le monde contre lui. Le roi en est ému au delà de ce qu'on peut penser : il lui revient de tous côtés que tout le monde en est scandalisé. C'est M. le duc de Beauvilliers qui, le premier, en a porté la nouvelle au roi ** : madame

* Voyez lettre xc, ci-dessus.

** C'est-à-dire, que le duc de Beauvilliers, en l'absence de M. de Cambrai, pour lors retiré

de Maintenon a suivi ; et le roi étoit en impatience de savoir mes sentiments.

Le soulèvement est au delà de l'imagination. Je dois faire encore avec M. l'archevêque de Paris un extrait des propositions censurables, que je vous enverrai.

M. le cardinal de Janson recevra par cet ordinaire une lettre de cinq évêques au pape, contre le livre du cardinal Sfondrate *. Aussitôt que j'eus vu le livre, j'imaginai ce dessein, qui depuis s'est trouvé conforme à la pensée de M. Phelippeaux. Le roi a fort approuvé la lettre, dont il a demandé la traduction. J'ai fait la lettre, en ayant été chargé par M. de Reims. Je vous prie de faire, sur ce sujet, à M. le cardinal de Janson, toutes sortes d'honnêtetés de ma part. M. de Reims s'est chargé de lui adresser la lettre. Le roi l'a fort approuvée, et c'est tout ce que je puis vous en dire quant à présent. Vous ferez part à M. Phelippeaux de ce que je vous en ai dit ci-dessus.

Il y a un article dans la lettre du roi à M. le cardinal de Janson, pour lui ordonner de rendre la lettre dans la propre main du pape. Je suppose qu'il vous la fera voir : qui que ce soit n'en sait rien ici. Vous ne direz pas, si vous le voulez, que c'est moi qui ai fait la lettre.

Le roi sait le bon traitement que vous ont fait les Espagnols dans votre séjour à Naples, et la manière dont le vice-roi vous a parlé de Sa Majesté, de la famille royale et de la France ; et elle a paru en être contente. M. de Reims lui a lu l'article de votre lettre sur les choses que vous a dites M. le cardinal Denhoff. J'ai vu ici M. le comte Denhoff, à qui j'ai beaucoup parlé de la religion : il est calviniste opiniâtre.

Nous attendons la suite du livre contre la probabilité **.

Le recueil des *Hommes illustres* de ce siècle, par M. Perrault, de l'Académie, paroît depuis quelques semaines. La brigue et la jalousie de certaines gens ont fait mutiler cet ouvrage, et retrancher des hommes qui méritoient bien d'y avoir place ***.

A Versailles, ce 25 février 1697.

dans son diocèse, présenta son livre au roi, et en fit les honneurs à toute la cour. M. de Pontchartrain, alors contrôleur général des finances, fut le premier qui avertit le roi que madame Guyon avoit trouvé un défenseur dans sa cour, dans sa maison, auprès des princes ses enfants. M. Le Tellier, archevêque de Reims, en parla aussi plusieurs fois au roi.

* Cette lettre est imprimée ci-dessus, tom. XVII, page 351 et suiv., avec le bref du pape Innocent XII, en réponse aux cinq évêques.

** Du Père Gonzalez, général des jésuites.

*** M. Ledieu, secrétaire du prélat, explique dans la lettre suivante, adressée à l'abbé Bossuet, quels étoient ces personnages.

LETTRE XCV.

DE L'ABBÉ LEDIEU A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur le livre de M. de Cambrai et celui de M. de Meaux; et sur les *Hommes illustres* de M. Perrault.

M. Bossuet n'ayant rien autre chose à vous mander, il n'a pas cru devoir mettre si tard la main à la plume. Puisqu'il me la fait prendre à sa place, je profiterai, avec votre permission, monsieur, de l'occasion, pour dire de plus que le livre de M. de Cambrai est enfin parvenu à être universellement méprisé. Plusieurs docteurs ont dit qu'il y auroit bien de quoi le proposer en Faculté, pour le censurer comme il le mérite. Aussi M. de Meaux y trouve-t-il des propositions erronées contre la coopération à la grâce, et sur d'autres matières : par où il paroît que l'auteur n'est pas bien foncé dans la théologie. Tout cela fait désirer de plus en plus l'ouvrage de notre prélat, qui vient de s'achever aujourd'hui, à la réserve des tables, qui nous tiendront encore cette sémaine; et je ne crois pas que l'on puisse vous l'envoyer par le premier ordinaire. Monseigneur de Paris a donné une magnifique approbation : nous attendons celle de M. de Chartres. J'ai été chargé d'imprimer, pour joindre à cet ouvrage, un recueil des actes de la condamnation des quiétistes, qui comprend la bulle d'Innocent XI contre Molinos, le décret de l'inquisition aussi contre sa personne, et les autres portant condamnation des livres des nouveaux mystiques. Les ordonnances des prélats de notre province y sont jointes; de sorte qu'on aura sur cette matière tout ce qui s'est fait de plus remarquable contre cette secte.

Enfin paroît depuis un mois le recueil des *Hommes illustres* de ce siècle, au nombre de trente-quatre ou environ, par M. Perrault, de l'Académie, qui a fait les discours très-succincts qui sont joints aux estampes de chacun. Lulli et Quinault en sont; M. de Turenne, M. le Prince, M. Colbert, le cardinal de Richelieu, M. le chancelier Seguier, M. Pellisson, Descartes, plusieurs autres, et M. Phelippeaux, grand-père de M. de Pontchartrain. Dans sa généalogie on s'est contenté de dire qu'il vient de la branche des Phelippeaux établis à Blois, dans laquelle il y a eu de suite jusqu'à sept secrétaires d'état, et que leur famille est originaire d'Anjou, où un Jean Phelippeaux se trouve avoir occupé une charge importante auprès des anciens comtes d'Anjou, dès l'an 1400 et tant, sans entrer en d'autres détails. Je dis encore ceci, monsieur, avec votre permission, pour le compagnon de votre voyage. Au reste, les PP. jésuites ont fait rayer du nombre des hommes illustres M. Pascal et M. Arnauld qui étoient gravés, et dont les éloges étoient imprimés à leur rang. Cela a révolté, surtout

les gens de lettres; et leur indignation a paru même dans une lettre imprimée qui a couru.

A Paris, ce lundi soir, 25 février 1697.

LETTRE XCVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le cardinal de Janson en France, et sur le livre de M. de Cambrai.

J'ai reçu votre lettre du 12 février. Nous avons déjà parlé de vous, M. le cardinal de Bouillon et moi : il témoigne de la joie de vous rencontrer à Rome. Je lui ferai bien vos compliments, et votre lettre sur sa mission m'en donnera un grand sujet. Je ne doute pas du regret qu'on aura à Rome d'y perdre M. le cardinal de Janson : ce que vous me dites *del grand concetto* qu'on a de lui en Italie m'a fait un grand plaisir. Il est égal ici; et nous y aurons autant de joie de le voir, qu'on aura de regret de le perdre à Rome. Assurez-le bien de mes respects : vous ne lui en sauriez trop dire, ni trop l'assurer d'un sincère attachement, et d'une parfaite reconnoissance de toutes les bontés qu'il nous témoigne par des effets si agréables.

Je fais réponse à M. Phelippeaux sur les décrets du quiétisme. Mon livre achève de s'imprimer : je vous l'enverrai aussitôt avec une lettre au pape, pour le lui présenter. Celui de M. de Cambrai a excité un soulèvement si universel, et qui, au lieu de diminuer, augmente si fort, que jamais il ne s'en est vu un pareil. Il y faudra apporter quelque remède : je vous en parlerai quand on aura pris un parti. Le mien, en attendant, est de parler le moins que je puis. Nous garderons toutes les mesures que la charité et la paix demandent.

Soyez attentif à notre lettre sur le cardinal Sfondrate. Je vous ai mandé que M. le cardinal de Janson, à qui on l'a adressée, a ordre de la rendre lui-même à sa Sainteté. Je vous en enverrois une copie, si je ne croyois pas que M. le cardinal de Janson vous la fera voir.

A Paris, ce 4 mars 1697.

LETTRE XCVII.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur la satisfaction donnée à M. de Saint-Pons; les excuses du refus que M. de Cambrai avoit fait d'approuver son livre; et le soulèvement universel que causoit celui de ce prélat.

Je vous ai déjà fait mes compliments, mon cher seigneur, sur la grande part que vous avez eue à la satisfaction qui a été faite et donnée à M. de Saint-Pons. Quand vous aurez occasion de faire sa-

voir à ce prélat la joie que j'en ai, par le respect particulier que j'ai pour lui, aussi bien que pour l'intérêt commun, vous me ferez plaisir.

M. de Cambrai ne donne point d'autre cause du refus de l'approbation, sinon qu'il ne pouvoit pas consentir, comme il eût fait par cet acte, à condamner madame Guyon.

Je ferai une attention nouvelle à la huitième proposition des bégards : il m'a paru que c'eût été trop tirer les choses par les cheveux, que de l'attribuer aux nouveaux mystiques. Je suis bien heureux en effet d'avoir eu saint Chrysostome pour moi * dans le trente-troisième article : car sans cela vous m'écrasiez avec saint François de Sales et toutes les saintes, même avec les plus excellents commentateurs ; mais, Dieu merci, je suis sauvé. J'ai bien su que Cassien étoit de même avis ; mais je ne le cite qu'à regret dans de telles choses, où le plus souvent il est outré dans ce qu'il dit le mieux.

Si l'on n'est pas content de la raison que j'ai donnée dans la préface, du soin que je prenois pour certains mystiques, j'aurai du moins fait connoître que ce n'est pas par la grande estime que je fais de leur autorité. J'ai un peu corrigé les six dernières lignes que vous avez vues : mais quand on pensera que j'ai un peu regardé, quoique obliquement, M. de Cambrai, je ne m'en offenserai pas ; et il étoit difficile de laisser passer l'affectation de défendre madame Guyon, sans en dire quelque mot en général.

Si vous avez de l'impatience de voir le livre de M. de Cambrai, j'en ai encore plus pour en savoir votre sentiment, maintenant que vous le devez avoir reçu de M. l'abbé de Catelan. Ce que je vous puis dire en attendant, c'est que le soulèvement est universel, et augmente à mesure que le livre se répand. La cour s'est d'abord soulevée autant et plus que la ville. Quelques jésuites s'y sont déclarés, entre autres le père de Valois, et, à ce qu'on dit, le père de La Chaise ; mais cela n'apaise pas les esprits : vous aurez appris tout le reste par ma lettre précédente.

Je compte que mon livre sera présenté dans la semaine prochaine, et que de lundi en huit je l'enverrai au pape avec une lettre pour sa Sainteté. Vous saurez tout exactement. Je suis avec le respect que vous savez, etc.

A Meaux, ce 9 mars 1697.

LETTRE XCVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur son livre, et l'attente du public ; et sur les défenseurs de M. de Cambrai.

Voilà quatre exemplaires de mon livre, dont j'en destine un à sa

* Sur les demandes et désirs excessifs d'un amour sans règle.

Sainteté, l'autre à M. le cardinal de Janson, le troisième au cardinal Spada, et le quatrième est pour vous. Vous pouvez toujours faire relier ces livres, en attendant que je vous envoie deux lettres, l'une pour sa Sainteté, et l'autre pour M. le cardinal Spada : vous les recevrez par l'ordinaire prochain. J'en parlerai au roi, qui le trouvera très-bon, en même temps que je lui présenterai le livre. Vous ne sauriez croire quelle est à ce sujet l'attente du public : on s'attend de trouver la consolation et l'instruction que M. de Cambrai a ôtées au peuple par sa sécheresse. Le soulèvement continue avec indignation et mépris : on ne voit paroître de défenseurs déclarés de son avis, que les jésuites. M. le cardinal de Bouillon se mêle dans cette affaire, pour soulager ce prélat. On est engagé dans une autre route avec le roi, par M. de Paris et madame de Maintenon. Je ne puis vous rien dire du père de La Chaise, qui ne s'explique pas.

Il y a un grand mouvement à la cour sur un démêlé pour la place au sermon, entre l'évêque d'Orléans * et M. de La Rochefoucauld : je vous en manderai le détail de Versailles, où je vais.

Nous vous enverrons des exemplaires de mon livre pour nos amis par une autre voie.

Vous savez que le chambellan, le gentilhomme de la chambre et le capitaine des gardes occupoient au sermon le dos de la chaise du roi. Le premier aumônier avoit une quatrième place à la droite du premier gentilhomme. C'est celle-là que M. de La Rochefoucauld a demandée et obtenue pendant l'absence de M. d'Orléans et de M. l'abbé de Coislin. M. d'Orléans est revenu d'Orléans pour cette affaire.

A Paris, ce 11 mars 1697.

LETTRE XCIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui parle de son prochain retour en France, et de la manière dont il devoit se conduire à l'égard du cardinal de Bouillon.

J'ai reçu votre lettre du 26 février : nous approuvons beaucoup la résolution que vous prenez, de revenir aussitôt que vous aurez vu à Rome M. le cardinal de Bouillon. Il vous prépare toute sorte de bon accueil, et m'a même dit qu'il prétendoit bien que vous n'auriez point d'autre logis que le sien ; mais il faut demeurer dans votre train ordinaire, et seulement lui rendre fort assidûment vos respects. C'est bien fait aussi de faire votre voyage comme vous l'avez projeté, et de ne donner point de fatigue à M. le cardinal de Janson.

* M. du Cambout de Coislin, qui étoit alors premier aumônier, et fut dans la suite grand aumônier. Bossuet explique à la fin de cette lettre le sujet de la dispute.

Voilà ma lettre au pape*. Je n'ai rien fait, comme vous pouvez croire, qu'avec l'agrément du roi. Recevez les ordres de M. le cardinal de Janson pour votre audience; résolvez avec lui les pas qu'il faudra faire du côté du cardinal Spada : ne perdez point de temps à mettre ma lettre aux pieds de sa Sainteté.

Tout le monde est ici si déclaré contre M. de Cambrai, et pour le procédé et pour le fond de la doctrine, qu'il ne s'y peut rien ajouter.

Vous verrez bien que j'ai évité de parler de M. de Cambrai, quoique tous mes principes soient contraires aux siens.

Je vous envoie son livre, et au premier ordinaire vous pourrez avoir mes remarques : fai es les vôtres, en attendant, avec M. Phelippeaux. Prenez bien garde à ajuster comme il faut les cartons pour mon livre, qu'on vous envoie : ils sont de conséquence.

Nous avons, pour la vérité et pour nous, madame de Maintenon. Le roi est presque autant déclaré et indigné contre M. de Cambrai. Le père de La Chaise a écrit à M. le cardinal de Janson en faveur de ce prélat; mais le roi y a pourvu **. Vous devez vous expliquer fort sobrement. Le père de La Chaise est venu me voir bien humblement.

A Paris, ce 18 mars 1697.

LETTRE C.

DE M. TRONSON A L'ÉVÊQUE DE CHARTRES.

Sur les dispositions de M. de Cambrai à l'égard des explications qu'on lui demandoit sur son livre.

Je profite du peu de relâche que me donne mon rhumatisme, pour vous mander les dispositions où se trouve notre ami. Il est prêt à profiter des remarques que monseigneur de Meaux et d'autres feront sur son livre, et de déférer absolument à ce que monseigneur

* Cette lettre, ainsi que la réponse de sa Sainteté, est imprimée en tête de l'*Instruction sur les Etats d'oraison*. (*Edit. de Vers.*)

** Le père de Le Chaise écrivit au cardinal de Janson, qu'il lui recommandoit, par ordre du roi, les intérêts de M. de Cambrai. Le cardinal répondit dans sa dépêche, que conformément à l'ordre du roi, qu'il avoit reçu par le père de La Chaise, il auroit un soin particulier de protéger le livre de M. de Cambrai. Le roi ayant lu la dépêche, fut étonné d'un tel procédé : il manda le père de La Chaise, et lui fit de très-vifs reproches. M. de Torey, secrétaire d'état, désavoua dans la dépêche suivante l'ordre donné par ce Père, et manda au cardinal que l'intention du roi n'étoit pas qu'il protégeât un livre qui avoit excité du scandale dans son royaume. Madame de Maintenon, dans une lettre à M. de Noailles, archevêque de Paris, du [illegible] mars 1697, confirme tous ces faits : « Le père de La Chaise, lui marque-t-elle, a avoué au roi qu'il a envoyé » le livre de M. de Cambrai à M. le cardinal de Janson, et lui a écrit pour qu'il lui fût favorable. Le » roi l'a trouvé très-mauvais; et ce tour d'adresse de M. de Cambrai fait un effet bien contraire » à celui qu'il en attend; car le roi va désavouer la lettre de son confesseur. La cabale devient » de jour en jour plus grande et plus hardie : je n'y vois ni simplicité ni passiveté. C'est à vous » et à M. de Meaux à soutenir la cause de l'Eglise, que le père de La Chaise attaque auprès » du roi. Mais jusqu'ici tout ce que la cabale fait retombe sur elle, etc. » *Lettres de madame de Maintenon*, tom. III, p. 76.

de Paris, M. Pirot, et quelques autres personnes croiront qu'il doit expliquer ou corriger dans son ouvrage. Il me semble qu'après cette démarche on ne pourra plus douter de ses sentiments, qu'on n'aura plus sujet de le soupçonner de quiétisme, ni de craindre ce que l'on en appréhendoit pour l'avenir. Je ne sais si on ne soupçonnera point que ce que je dis ici vient encore d'un trop grand ménagement, mais j'ai cru qu'en parlant d'un ami à un ami, je pouvois simplement écrire ce qui me venoit en pensée. J'espère que vous le recevrez avec votre bonté ordinaire pour celui qui est entièrement à vous.

Ce 21 mars 1697.

LETTRE CI.

DE BOSSUET A SON NEVEU *.

Sur la lettre des cinq évêques, touchant le cardinal de Sfondrate; et sur l'extrait des propositions erronées du livre de M. de Cambrai, que M. de Noailles et Bossuet devoient faire par ordre du roi.

J'ai reçu à Paris votre lettre du 5 : j'attends avec impatience vos sentiments, et l'effet de la lettre que nous avons écrite sur le carnal Sfondrate. On aura vu du moins que nous sommes entrés de nous-mêmes dans les sentiments des bien intentionnés de Rome.

Je viens d'écrire au grand-duc, en lui envoyant mon livre. Nous en ferons passer, le plus tôt que nous pourrons, à Rome pour nos amis.

Nous sommes convenus, M. de Paris et moi, par ordre du roi, de travailler incessamment à l'extrait des propositions du livre de M. de Cambrai, et à leur qualification. Il faut un peu de temps pour mettre cela en état. Le livre est insoutenable et abandonné; les jésuites, qui le soutenoient d'abord, ne parlent plus que des moyens de le corriger; et ceux qu'on a proposés jusqu'ici sont foibles. Le père de La Chaise a dit au Roi, qu'un de leurs Pères, qu'il dit être un grand théologien, y trouvoit quarante-trois propositions à réformer. Il m'a dit à moi-même la même chose, à la réserve du nombre des propositions.

Il y a dans ce livre plusieurs propositions qui sont directement contraires aux trente-quatre Articles que l'auteur a signés, entre autres au huitième et au onzième. Ce qui est répandu dans tout le livre contre le désir du salut, l'indifférence à cet égard, le trouble involontaire de la partie inférieure en Jésus-Christ, page 122, est erroné et plein d'ignorance. Le sacrifice absolu de son salut, et l'ac-

* Cette lettre, qui contient une censure abrégée du livre des *Maximes des Saints*, manifeste les vrais motifs du zèle de Bossuet contre cet ouvrage; et il n'est personne, tant soit peu équitable, qui n'ajoute une foi entière aux déclarations que l'evêque de Meaux faisoit sans gêne à son neveu, dans une lettre qu'il ne pouvoit soupçonner devoir être un jour imprimée, et où les hommes décèlent ordinairement les véritables dispositions de leur cœur.

quiescement simple à sa perte et à sa damnation, pag. 90 et 91, est une impiété manifeste, réprouvée à l'article xxxi, signé par l'auteur. La page 92 contredit les autres, et n'est qu'une vaine palliation de l'erreur. Un amour qui, pag. 3 et 17, est appelé impie et sacrilége, est marqué dans la même page 17, comme une préparation à la justification. Vous trouverez, vers la page 97, le quiétisme tout pur, c'est-à-dire l'attente oisive de la grâce, sous prétexte qu'il ne la faut pas prévenir. Plusieurs passages cités pag. 55 et 126, de saint François de Sales, ou ne se trouvent pas dans les ouvrages de ce saint, ou sont pris à contre-sens, et même manifestement tronqués. Vous en trouverez quelques-uns que j'ai marqués dans les livres VIII et IX de mon *Instruction sur les États d'oraison*. Les premières définitions sur lesquelles roule le système sont fausses et erronées. L'avertissement, et tout le style du livre a paru d'une arrogance infinie; et tout est tellement alambiqué depuis le commencement jusqu'à la fin, que la plupart n'y entendent rien; et après l'avoir lu, il reste seulement la douleur de voir la piété toute consister dans des phrases, dans des subtilités, dans des abstractions. Je n'ai pas le temps d'en dire davantage, et en voilà plus qu'il n'en faut pour vous faire voir les causes du soulèvement et de l'indignation universelle.

J'écris tout ceci avec douleur; à cause du scandale de l'Eglise, et de l'horrible décri où tombe un homme dont j'avois cru faire le meilleur de mes amis, et que j'aime encore très-sincèrement, malgré l'irrégularité de sa conduite envers moi. Je n'ai point la liberté de me taire après ce qu'il dit dans son avertissement, qu'il expose la doctrine que M. de Paris et moi avons établie dans les trente-quatre Articles. Nous serions prévaricateurs si nous nous taisions, et l'on nous imputeroit la doctrine du nouveau livre.

Au reste, il a assuré le roi et tout le monde qu'il auroit la docilité d'un enfant; et qu'il se rétracteroit hautement, si l'on lui montroit qu'il avoit avancé des erreurs. Nous le mettrons à l'épreuve; car ce ce sera par lui-même que nous commencerons. En voilà assez sur ce sujet, et trop; mais il n'est pas inutile que vous soyez instruits, vous et M. Phelippeaux. J'ajouterai seulement que tout l'écrit de ce prélat est plein de contradictions, et que le faux et le vrai s'y trouvent souvent ensemble.

M. de Paris, M. de Reims et moi n'avons aucune part à la lettre du roi, pour désavouer ce que le père de La Chaise a écrit à M. le cardinal de Janson en faveur de M. de Cambrai. M. le cardinal d'Estrées est déclaré contre ce prélat assez ouvertement : M. le cardinal de Bouillon tortille.

A Meaux, ce 24 mars 1697.

LETTRE CII.

DE M. DE RANCÉ A BOSSUET *.

Il lui témoigne son mécontentement du livre de M. de Cambrai, et loue le zèle de Bossuet dans la défense de la vérité.

Je vous avoue, monseigneur, que je ne puis me taire. Le livre de M. de Cambrai m'est tombé entre les mains : je n'ai pu comprendre qu'un homme de sa sorte pût être capable de se laisser aller à des imaginations si contraires à ce que l'Evangile nous enseigne, aussi bien que la tradition sainte de l'Eglise. Je pensois que toutes les impressions qu'avoit pu faire sur lui cette opinion fantastique étoient entièrement effacées, et qu'il ne lui restoit que la douleur de l'avoir écoutée ; mais je me suis bien trompé.

On sait que vous avez écrit contre ce système monstrueux, c'est-à-dire que vous l'avez détruit ; car tout ce que vous écrivez, monseigneur, sont des décisions. Je prie Dieu qu'il bénisse votre plume, comme il a fait en quantité d'autres occasions, et qu'il lui donne la force nécessaire ; en sorte qu'il n'y en ait pas un trait qui ne porte coup. Pendant que je ne puis penser à ce bel ouvrage de M. de Cambrai sans indignation, je demande à Notre-Seigneur qu'il lui fasse la grâce de reconnoître ses égarements. Dieu, monseigneur, vous a choisi dans nos temps entre les autres hommes, pour soutenir la vérité et vous l'avez fait jusqu'ici en toutes rencontres, et avec tant de succès, que je ne doute point que vous ne le fassiez encore dans celle-ci avec le même bonheur.

Je n'ai pas besoin de vous dire, monseigneur, l'intérêt que je prends dans tout ce qui vous regarde ; car je m'assure que vous en êtes bien persuadé, aussi bien que de la reconnoissance, de l'attachement et de tout le respect avec lesquels je suis, etc.

Fr. ARMAND-JEAN, ancien abbé de la Trappe.

Mars 1697.

LETTRE CIII.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Il lui parle du mécontentement général contre le livre de M. de Cambrai, et témoigne beaucoup de compassion pour ce prélat.

J'ai reçu, monseigneur, votre lettre du 13 : j'ai donné ordre qu'on vous adressât un paquet de livres pour vous et pour messeigneurs de votre voisinage. Je vous envoie, en attendant, les derniers cahiers, qui, joints avec ce que vous avez, feront l'ouvrage complet.

* Cette lettre est rapportée dans la *Vie de M. de Rancé*, par l'abbé de Marsollier, liv. VI, ch. XI.

Vous avez raison sur l'article 8 des bégards : je n'y avois pas regardé d'assez près ; je tâcherai de réparer le tort que j'ai.

Quant à M. de Cambrai, le soulèvement et l'indignation augmentent de jour en jour contre son livre ; et on se déclare à mesure qu'on lit le mien. Il est consterné ; mais je ne vois pas encore qu'il soit humilié, puisqu'il ne songe qu'à pallier. Les jésuites sont ses seuls partisans : encore disent-ils eux-mêmes que leurs plus habiles théologiens trouvent jusqu'à quarante-trois propositions à corriger. J'attends avec impatience vos sentiments, sans les vouloir prévenir en rien par les miens. Je pardonne à M. l'abbé de Catelan d'être politique avec tout autre que vous. M. de Cambrai a endormi M. de Fleury comme beaucoup d'autres. Je reçus hier une lettre de M. l'ancien abbé de la Trappe, d'une force incomparable contre M. de Cambrai : prions pour lui, car il est à plaindre et à déplorer. Je suis avec le respect que vous savez, etc.

A Meaux, ce 29 mars 1697.

LETTRE CIV.

DU CARDINAL DE BOUILLON A BOSSUET.

Il fait de grands éloges de son livre *sur les Etats d'oraison*, et lui demande ses remarques sur le livre de M. de Cambrai.

J'ai différé, monsieur, jusqu'à présent à vous faire mes remercîments du livre que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer, par la raison qu'avant de vous les faire, je voulois en avoir pris la lecture : ce que j'ai fait, en l'accompagnant de mon admiration ordinaire pour toutes les productions de votre profonde érudition et de votre génie sublime. Mais après, monsieur, vous avoir remercié de cette première grâce, je vous en demande une seconde avant mon départ, et avant que je prenne congé du roi ; ce qui sera le samedi saint, après la communion pascale de Sa Majesté.

Cette seconde grâce, monsieur, est de vouloir m'envoyer confidemment vos remarques sur le livre de M. de Cambrai, vous donnant ma parole de ne les mettre entre les mains de personne, ni d'en donner aucune copie. Si cette affaire par malheur ne s'accommodoit pas, avant mon arrivée à Rome, par les voies de la douceur et de la charité chrétienne et épiscopale, qui doivent vous porter à interpréter le plus bénignement que faire se pourra toutes les expressions qui peuvent choquer d'abord, et M. de Cambrai à vouloir donner tous les éclaircissements nécessaires, pour que la doiture et la pureté de sa conduite et de sa doctrine ne laissent aucun doute dans l'esprit de ceux qui ne cherchent que la vérité ; si cette affaire ne s'accommodoit pas par cette voie avant mon arrivée à Rome, il est comme

névitable que j'en entendrai parler à Rome dans le tribunal où ces matières sont portées, à la tête duquel apparemment je me trouverai, les infirmités de MM. les cardinaux Cibo et Altieri, qui en ont aussi, ne leur permettant plus de s'y trouver.

Par cette raison, monsieur, je dois désirer que vous me confiiez vos remarques, quoique encore imparfaites. Je vous avouerai, monsieur, que j'ai toujours désiré de les avoir avant que de lire avec attention le livre de M. de Cambrai, que je n'ai lu que rapidement; parce que j'ai regardé vos remarques comme nécessaires, pour que la tendresse et l'estime que vous savez que j'ai pour lui, aussi bien que vous, ne séduisît sans ce secours mes lumières, beaucoup inférieures aux vôtres en toutes choses, et principalement dans cette théologie mystique, fort différente de celle de l'école. Encore une fois, monsieur, faites-moi l'amitié de m'envoyer confidemment les remarques qui me sont nécessaires; voulant durant le chemin lire et relire le livre de M. de Cambrai avec le secours de ces remarques, dans lesquelles je vous supplie de ne rien omettre de ce qui vous aura pu paroître d'abord blâmable, quoique votre charité épiscopale, indépendamment des sentiments que vous m'avez toujours fait paroître pour un prélat aussi distingué par son mérite qu'est M. de Cambrai, vous ait fait trouver un bon sens à ses propositions.

Je crois, monsieur, que la droiture de mon cœur, mon amour pour la vérité, mon estime remplie d'une si ancienne (permettez-moi ce mot) amitié pour vous, sont assez connues, pour que vous ne soupçonniez pas que mon estime et ma tendresse pour M. de Cambrai me puissent porter à faire l'usage de vos remarques qui put être le moins du monde désavantageux à la vérité et à vous. Au moins vous puis-je assurer avec sincérité, que ni M. de Cambrai, ni aucune personne de celles que vous avez lieu de croire être plus dans ses intérêts et ses sentiments que dans les vôtres, n'ont et n'auront aucune connoissance, qu'autant que vous le voudrez, de la prière que je vous fais par cette lettre, que je vous envoie par un homme exprès, pour qu'elle ne puisse pas tomber en d'autres mains que les vôtres, non plus que de la réponse dont vous m'honorerez. Croyez, s'il vous plaît, monsieur, qu'on ne peut vous être acquis plus absolument et plus cordialement que je vous le suis.

Le card. DE BOUILLON.

Le 30 mars 1697.

LETTRE CV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'ouverture que le cardinal d'Estrées avoit faite au cardinal de Janson de ses sentiments touchant le livre de M. de Cambrai.

J'ai reçu votre lettre du 12, et mon frère m'envoie celle que vous lui écrivez de même date. Je suis bien aise que M. le cardinal d'Estrées ait eu la sincérité d'expliquer à M. le cardinal de Janson ses sentiments sur le livre de M. de Cambrai : il ne les a pas cachés dans ce pays-ci. Vous faites bien de parler modestement, ainsi que votre compagnon : la chose ne parlera que trop par elle-même.

Les jésuites font le plongeon, comme je vous l'ai mandé. Personne ici ne peut comprendre pourquoi l'on veut voir dans toute cette intrigue le cardinal de Janson. J'apprends avec plaisir ce que vous me mandez de l'estime universelle où est ce cardinal à Rome.

Pour vous dire des nouvelles des livres, le mien paroît bien reçu; et la doctrine que j'y propose a augmenté le soulèvement contre celui de M. de Cambrai, qui en est consterné. Il devoit aller passer les fêtes à Cambrai ; mais il est demeuré, et ne paroît point à la cour. M. de Malézieux lui a prêté sa petite maison que vous connoissez, et il y est dans un état dont on écrit avec compassion. Il sera question de s'expliquer ; et quelque envie qu'on ait de le soulager, on ne veut point que la vérité en souffre.

M. le nonce me parla avant mon départ du bon témoignage qu'il me rendoit à Rome : je l'ai su depuis par d'autres personnes, à qui il l'a dit.

Voici le temps où il faudra que vous reveniez : un plus long séjour seroit interprété à oisiveté. Jusqu'ici tout va bien ; mais il ne le faut pas gâter. J'ai besoin de vous et de M. Phelippeaux ; et je compte que l'arrivée de M. le cardinal de Bouillon vous déterminera, sans attendre de départ de M. le cardinal de Janson. Vous aurez encore quelque chose à voir en Italie, et vous saurez bien prendre votre tour.

Souvenez-vous, dans l'occasion, de m'écrire quelque chose d'obligeant pour M. l'abbé Renaudot, qui dit sans cesse mille biens de vous.

A Meaux, ce 31 mars 1697.

LETTRE CVI.

DU CARDINAL LE CAMUS AU CURÉ DE SAINT-JACQUES-DU-HAUT-PAS.

Sur les vices du livre de M. de Cambrai.

Je vous rends grâces, monsieur, du soin que vous avez pris d'envoyer pour moi chez mon frère les ordonnances de monseigneur

l'archevêque de Paris : je vous serai obligé, si vous voulez bien y joindre celle qui regarde la retraite des ordinants.

Je lis présentement le livre de M. de Cambrai ; je n'ai pas encore celui de M. de Meaux. Je trouve qu'on subtilise beaucoup, et qu'on met au jour quantité de cas métaphysiques qui scandalisent les foibles, dont les théologiens méthodiques et exacts ne peuvent s'accommoder, et dont les libertins se raillent. Si un mot a échappé à quelque pieux auteur, on prétend autoriser par là un langage fort différent de celui dont les saints Pères se sont servis communément dans l'Eglise; mais comme ces nouveautés de langage et de sentiments sont entièrement bannies de ce diocèse, je n'ai rien à dire là-dessus. On ne peut être à vous, monsieur, avec plus d'estime et de cordialité que j'y suis.

Le card. LE CAMUS.

A Grenoble, ce 1er avril 1697.

LETTRE CVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

ur la nécessité de faire droit aux plaintes des cinq évêques contre le livre du cardinal Sfondrate; les efforts de M. de Cambrai pour désunir M. de Paris et M. de Meaux, et sur les raisons qui obligeroient ce dernier à parler contre son livre.

J'ai reçu votre lettre du 19 mars : vous en recevrez deux de moi ar cet ordinaire, parce que celle que j'écrivis dimanche dernier rriva trop tard d'un jour à Paris. Nous attendons l'effet de notre ttre à sa Sainteté sur le livre du cardinal Sfondrate, et nous prions ieu qu'il conduise l'esprit du Pape. Il seroit triste, pour l'Eglise et our son pontificat qu'on épargnât un livre plein de si grandes erreurs, et le déshonneur en demeureroit au saint Siége.

Je n'ai rien davantage à vous dire sur le livre de M. de Cambrai. Je ous ai mandé où il étoit : on dit qu'il y est avec des docteurs. Nous cherons de mettre fin à cette affaire, aussitôt que je serai à Paris.

Il est difficile que le cardinal d'Estrées ait fait voir aux jésuites ce le vous soupçonnez *; car je ne crois pas qu'il l'ait eu en son ouvoir.

Je ne doute point que ce que vous pensez du père de La Chaise ** soit véritable ; il est jésuite autant que les autres.

Faites bien mes amitiés au père Dez ; vous savez qu'il est de mes nis particuliers. Assurément c'est une tête et un homme bien intionné et droit ***.

Je n'ajoute rien à ce que je vous ai mandé de votre retour. Tous

La lettre des cinq évêques contre le livre du cardinal Sfondrate.

* Qu'il protégeoit le livre de M. de Cambrai, et étoit entièrement dans ses intérêts.

** Il étoit jésuite. On verra par la suite de cette correspondance qu'il fut à Rome un zélé isan de M. de Cambrai.

nos amis sont ici d'accord qu'il est temps d'y penser, et qu'un plus long séjour ne feroit pas bien ici.

Je vous aurois envoyé la lettre des cinq évêques au Pape, si je n'avois tenu pour certain que M. le cardinal de Janson vous en feroit part. On n'en a donné ici aucune copie qu'au roi en françois, et aux évêques souscrivants.

Je ne sais si je vous ai mandé que M. de Cambrai fait ce qu'il peut pour nous détacher de M. de Paris et moi : ses efforts ont été très-inutiles jusqu'ici. Je ne puis me dispenser de parler, puisqu'il dit dans son avertissement qu'il ne veut qu'expliquer nos articles : mais j'ai agi, et continuerai d'agir avec toute la modération possible.

A Meaux, le jour de Pâques, ce 7 avril 1697.

LETTRE CVIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A L'ÉVÊQUE DE MEAUX, SON ONCLE *.

Il lui rend compte de la conversation qu'il a eue avec le Saint-Père, en lui présentant le livre du prélat *sur les Etats d'oraison.*

Hier, après dîner j'eus l'honneur de présenter à sa Sainteté votre livre et votre lettre. Il seroit trop long de vous mander tout ce qu'elle m'ordonna de vous faire savoir de sa part. Elle me répéta tout ce qu'elle avoit dit à M. le cardinal de Janson : que vous étiez le premier évêque de l'Eglise, et le soutien de la religion en toute occasion ; qu'il n'ignoroit pas l'estime que tout le monde faisoit de vous. Il me répéta cinq ou six fois : nous le portons dans notre cœur. C'est la même expression dont il se servit après avec moi, en me parlant de moi. Enfin on ne peut rien ajouter au bien qu'il me dit de vous, et à l'obligation qu'il assure vous avoir, de ce que vous soutenez ainsi la bonne doctrine de l'Eglise. Je lui rapportai en peu de mots à quelle occasion vous aviez donné ce livre, et quelle en étoit la nécessité. Il me fit connoître qu'il étoit instruit de ce qui se passoit en France à ce sujet. Je fus très-aise de ce qu'il ne me parla pas de M. de Cambrai, ne voulant, en aucune façon, m'en entretenir. Après avoir tenu longtemps la conversation sur votre sujet, il me demanda des nouvelles de Naples, comment j'avois trouvé cette grande ville : il m'entretint de Rome et de mille autres choses. Je tâchai de le contenter sur tout, le mieux qu'il me fut possible. Il m'a reçu avec un air si humain, que je ne me trouvai

* C'est le seul fragement que nous ayons de toutes les lettres que l'abbé Bossuet écrivit à l'évêque de Meaux son oncle, depuis son départ pour l'Italie, jusqu'au moment où l'affaire de M. de Cambrai fut portée devant le saint Siége. Ces lettres, qui devoient contenir des anecdotes curieuses sur la cour de Rome, les différents personnages de l'Italie, les affaires de l'Eglise, etc., ou n'ont pas été conservées dans le temps, ou ont été égarées depuis ; en sorte qu'il ne reste, pour tout ce commencement de la correspondance, que les lettres de l'oncle au neveu.

en aucune façon embarrassé devant lui. Vous croyez bien que cela ne se passa pas sans lui marquer non-seulement le respect et l'amour que vous avez pour sa personne, mais encore celui de toute la nation. Je lui dis une chose qui lui fit plaisir : c'est qu'il étoit plus heureux qu'aucun de ses prédécesseurs, puisqu'il avoit le bonheur de réussir en tout ce qu'il désiroit; qu'il venoit de voir réussir la paix d'Italie, qu'on pouvoit dire son ouvrage, et qu'il auroit encore le bonheur de mettre la paix dans toute l'Europe, ce qui étoit l'ouvrage du ciel, et l'effet de ses prières et de ses souhaits. Le saint Père me parut très-touché de ce discours : il me répéta plusieurs fois qu'il désiroit ardemment cette paix; et à cette occasion il me parla du roi, comme un père qui aime tendrement son fils. Je lui dis : Saint Père, il n'a pas seulement l'avantage d'être votre fils aîné, il a celui d'être le seul qui soutienne la religion, et par conséquent le saint Siége. Ce fut là-dessus qu'il s'étendit sur les louanges du roi, m'assurant que ce que je disois étoit vrai; que le roi étoit la colonne de l'Eglise et du saint Siége; que sans lui tout seroit ébranlé; qu'il prioit Dieu tous les jours pour la conservation d'une vie si précieuse, qui est, dit-il, plus précieuse à l'Eglise que la nôtre propre. Oui, ajouta-t-il, sans lui, sans lui seul tout seroit perdu; et nous ne saurions trop lui marquer notre reconnoissance. Ce bon pape ne pouvoit finir sur une si ample matière. Je suis sensiblement touché de ses manières naturelles, et de cette bonté qui fait son véritable caractère.

Ce 9 avril 1697.

LETTRE CIX.

DE M. DE RANCÉ A BOSSUET.

Sur le livre de Bossuet, *les Etats d'oraison*, et les illusions des quiétistes.

Je n'ai reçu que depuis deux jours le livre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je ne vous dirai point, monseigneur, qu'il ait surpassé mon attente; mais bien que j'y ai trouvé dans le peu que j'en ai déjà lu, tout ce qu'on pouvoit désirer pour l'établissement de la vérité, et pour la destruction de l'erreur; et que rien ne peut être plus capable de désabuser ceux qui se sont laissé aller à leurs folles imaginations, et de prévenir les esprits qui pourroient écouter les mêmes extravagances.

Vous traitez la chose avec une profondeur et une étendue digne de vous, monseigneur; et quoique Dieu donne à tout ce qui sort de votre plume une bénédiction particulière, il me semble que ce dernier ouvrage en a encore été plus favorisé que les autres.

Il est vrai, monseigneur, que rien n'a jamais été plus important

pour l'honneur de l'Eglise, pour le salut des fidèles et pour la gloire de Jésus-Christ, que la cause que vous soutenez : car, en vérité, si les chimères de ces fanatiques avoient lieu, il faudroit fermer le livre des divines Ecritures, laisser l'Evangile, quelque saintes et quelque nécessaires qu'en soient les pratiques, comme si elles ne nous étoient d'aucune utilité; il faudroit, dis-je, compter pour rien la vie et la conduite de Jésus-Christ, toute adorable qu'elle est, si les opinions de ces insensés trouvoient quelque créance dans les esprits, et si l'autorité n'en étoit entièrement exterminée. Enfin, c'est une impiété consommée, cachée sous des termes extraordinaires, des expressions affectées, sous des phrases toutes nouvelles, qui n'ont été imaginées que pour imposer aux âmes et pour les séduire.

Nous ne manquerons point de prier Dieu, monseigneur, qu'il touche les cœurs, qu'il éclaire les esprits, et qu'il s'en rende tellement le maître, qu'ils profitent des instructions que vous leur donnez; les uns, en abjurant avec sincérité l'erreur qu'ils ont embrassée; et les autres, en la regardant comme le renversement de toute la piété chrétienne. Je suis, monseigneur, avec tout l'attachement, la reconnoissance et le respect possible.

Fr. ARMAND-JEAN, anc. abbé de la Trappe.

Ce 14 avril 1697.

LETTRE CX.

D'UN AMI DE L'ABBÉ DE LA TRAPPE,

En réponse aux plaintes des partisans de M. de Cambrai, contre les lettres précédentes de cet abbé.

Vous m'ordonnez, monsieur, de vous apprendre ce que l'on dit ici des deux lettres que M. l'abbé de la Trappe a écrites à M. l'évêque de Meaux : la première, sur le livre de M. l'archevêque de Cambrai; et la seconde, à l'occasion du livre de M. de Meaux. Vous paroissez même désirer savoir ce que je pense de ces lettres : je m'en vais répondre à vos deux questions. Soyez persuadé, s'il vous plaît, que je le ferai sincèrement, et sans aucune prévention, ni sur la matière, ni sur les personnes.

Je commencerai donc par vous dire que beaucoup de gens condamnent M. l'abbé de la Trappe, et ménagent aussi peu les termes en parlant de lui, qu'il les a lui-même peu ménagés en parlant de M. l'archevêque de Cambrai. On demande d'où vient que M. l'abbé de la Trappe s'ingère de dire son avis en une occasion de cette nature, où personne ne le consulte. On dit qu'il lui conviendroit beaucoup mieux de garder le silence, et d'attendre avec respect le sentiment des évêques qui travaillent sur cette matière, et celui du pape, qui, selon toutes

les apparences, ne manquera pas de s'expliquer là-dessus. On dit que toute sa juridiction n'ayant jamais dû s'étendre au-delà des bornes de la maison que Dieu avoit confiée à sa conduite, toutes les fois qu'il a voulu sortir de cette sphère il n'a pas répondu à sa vocation.

De la thèse générale, on passe aux circonstances particulières sur le sujet des lettres dont il est question; on prétend que, par les termes dont il se sert, il oublie entièrement le respect qu'il doit au caractère de M. l'archevêque de Cambrai et à son mérite personnel; qu'il n'appartient pas à un moine de parler ainsi d'un grand archevêque; que ces expressions marquent plus son tempérament et son humeur, que son zèle et sa charité. Et pour confirmer ce sentiment, on rappelle tout ce qu'il a écrit contre M. l'abbé Le Roi et le père Mabillon, dans les contestations qu'il a eues avec eux. Car vous savez, monsieur, que le monde ne pardonne rien aux saints: il examine tout à la rigueur, lorsqu'il s'agit de les condamner. Plus ils sont élevés par leurs vertus et leur sainteté, plus on prend plaisir de les rabaisser, et de les rapprocher des autres hommes par quelques traits de foiblesse que l'on croit découvrir en eux. Jamais cette malignité n'a paru plus grande qu'à l'égard du saint abbé dont il est question. On a donné souvent de très-fausses interprétations à des actions très-saintes: on lui a fait des crimes de plusieurs choses, qui pourront peut-être servir un jour à sa canonisation: car il y a bien de la différence, selon l'apôtre, entre le jugement de l'homme spirituel et de l'homme charnel, c'est-à-dire, de celui qui juge par les lumières de la foi, et de celui qui juge par caprice, par fantaisie, et suivant sa malignité ou sa passion.

Vous voyez, monsieur, que je commence à me découvrir, et qu'après vous avoir informé de ce que j'ai entendu dire des lettres de M. l'abbé de la Trappe, je vous ai déjà fait connoître mes sentiments.

En effet, il n'est pas difficile de trouver pourquoi la plupart des hommes se trompent dans les jugements qu'ils font des actions des autres. Ils prennent presque toujours pour règle de leurs jugements leur propre disposition, sans examiner celle des personnes dont ils jugent. Pour appliquer ce principe au cas présent, voici ce que je demanderois à ceux qui condamnent si fortement les lettres de M. l'abbé de la Trappe, et le préalable que je croirois nécessaire pour les mettre en état d'en bien juger: je souhaiterois, dis-je, qu'ils voulussent se transporter d'esprit et par réflexion dans la cellule de M. l'abbé de la Trappe, et se le représenter ensuite faisant la lecture du livre de M. l'archevêque de Cambrai. Il voit qu'il y est traité des voies intérieures, de la vie mystique, de la sublime oraison, de la parfaite contemplation: il ne peut croire que ce livre ne soit pas de

pour l'honneur de l'Eglise, pour le salut des fidèles et pour la gloire de Jésus-Christ, que la cause que vous soutenez : car, en vérité, si les chimères de ces fanatiques avoient lieu, il faudroit fermer le livre des divines Ecritures, laisser l'Evangile, quelque saintes et quelque nécessaires qu'en soient les pratiques, comme si elles ne nous étoient d'aucune utilité ; il faudroit, dis-je, compter pour rien la vie et la conduite de Jésus-Christ, toute adorable qu'elle est, si les opinions de ces insensés trouvoient quelque créance dans les esprits, et si l'autorité n'en étoit entièrement exterminée. Enfin, c'est une impiété consommée, cachée sous des termes extraordinaires, des expressions affectées, sous des phrases toutes nouvelles, qui n'ont été imaginées que pour imposer aux âmes et pour les séduire.

Nous ne manquerons point de prier Dieu, monseigneur, qu'il touche les cœurs, qu'il éclaire les esprits, et qu'il s'en rende tellement le maître, qu'ils profitent des instructions que vous leur donnez ; les uns, en abjurant avec sincérité l'erreur qu'ils ont embrassée ; et les autres, en la regardant comme le renversement de toute la piété chrétienne. Je suis, monseigneur, avec tout l'attachement, la reconnoissance et le respect possible.

Fr. Armand-Jean, anc. abbé de la Trappe.

Ce 14 avril 1697.

LETTRE CX.

D'UN AMI DE L'ABBÉ DE LA TRAPPE,

En réponse aux plaintes des partisans de M. de Cambrai, contre les lettres précédentes de cet abbé.

Vous m'ordonnez, monsieur, de vous apprendre ce que l'on dit ici des deux lettres que M. l'abbé de la Trappe a écrites à M. l'évêque de Meaux : la première, sur le livre de M. l'archevêque de Cambrai ; et la seconde, à l'occasion du livre de M. de Meaux. Vous paroissez même désirer savoir ce que je pense de ces lettres : je m'en vais répondre à vos deux questions. Soyez persuadé, s'il vous plaît, que je le ferai sincèrement, et sans aucune prévention, ni sur la matière, ni sur les personnes.

Je commencerai donc par vous dire que beaucoup de gens condamnent M. l'abbé de la Trappe, et ménagent aussi peu les termes en parlant de lui, qu'il les a lui-même peu ménagés en parlant de M. l'archevêque de Cambrai. On demande d'où vient que M. l'abbé de la Trappe s'ingère de dire son avis en une occasion de cette nature, où personne ne le consulte. On dit qu'il lui conviendroit beaucoup mieux de garder le silence, et d'attendre avec respect le sentiment des évêques qui travaillent sur cette matière, et celui du pape, qui, selon toutes

les apparences, ne manquera pas de s'expliquer là-dessus. On dit que toute sa juridiction n'ayant jamais dû s'étendre au-delà des bornes de la maison que Dieu avoit confiée à sa conduite, toutes les fois qu'il a voulu sortir de cette sphère il n'a pas répondu à sa vocation.

De la thèse générale, on passe aux circonstances particulières sur le sujet des lettres dont il est question; on prétend que, par les termes dont il se sert, il oublie entièrement le respect qu'il doit au caractère de M. l'archevêque de Cambrai et à son mérite personnel; qu'il n'appartient pas à un moine de parler ainsi d'un grand archevêque; que ces expressions marquent plus son tempérament et son humeur, que son zèle et sa charité. Et pour confirmer ce sentiment, on rappelle tout ce qu'il a écrit contre M. l'abbé Le Roi et le père Mabillon, dans les contestations qu'il a eues avec eux. Car vous savez, monsieur, que le monde ne pardonne rien aux saints : il examine tout à la rigueur, lorsqu'il s'agit de les condamner. Plus ils sont élevés par leurs vertus et leur sainteté, plus on prend plaisir de les rabaisser, et de les rapprocher des autres hommes par quelques traits de foiblesse que l'on croit découvrir en eux. Jamais cette malignité n'a paru plus grande qu'à l'égard du saint abbé dont il est question. On a donné souvent de très-fausses interprétations à des actions très-saintes : on lui a fait des crimes de plusieurs choses, qui pourront peut-être servir un jour à sa canonisation : car il y a bien de la différence, selon l'apôtre, entre le jugement de l'homme spirituel et de l'homme charnel, c'est-à-dire, de celui qui juge par les lumières de la foi, et de celui qui juge par caprice, par fantaisie, et suivant sa malignité ou sa passion.

Vous voyez, monsieur, que je commence à me découvrir, et qu'après vous avoir informé de ce que j'ai entendu dire des lettres de M. l'abbé de la Trappe, je vous ai déjà fait connoître mes sentiments.

En effet, il n'est pas difficile de trouver pourquoi la plupart des hommes se trompent dans les jugements qu'ils font des actions des autres. Ils prennent presque toujours pour règle de leurs jugements leur propre disposition, sans examiner celle des personnes dont ils jugent. Pour appliquer ce principe au cas présent, voici ce que je demanderois à ceux qui condamnent si fortement les lettres de M. l'abbé de la Trappe, et le préalable que je croirois nécessaire pour les mettre en état d'en bien juger : je souhaiterois, dis-je, qu'ils voulussent se transporter d'esprit et par réflexion dans la cellule de M. l'abbé de la Trappe, et se le représenter ensuite faisant la lecture du livre de M. l'archevêque de Cambrai. Il voit qu'il y est traité des voies intérieures, de la vie mystique, de la sublime oraison, de la parfaite contemplation : il ne peut croire que ce livre ne soit pas de

sa compétence. Un solitaire qui a passé près de quarante ans dans son désert, qui pendant tout ce temps, a conduit de saints religieux, dont il a connu les sentiments les plus intimes et les plus secrets, doit avoir quelque connoissance des voies intérieures, et entendre le langage mystique. Cependant il croit trouver dans ce livre des routes marquées pour arriver au pur amour, inconnues jusqu'ici aux saints habitants de sa maison et à lui-même : cela commence à lui rendre ce livre suspect. Il le lit, il le relit avec attention : le nom, le caractère, la réputation de l'auteur le tient en suspens; il souhaiteroit trouver, par une seconde lecture, qu'il s'est trompé dans la première. Mais enfin, après un long et solide examen, il croit touver dans ce livre un système qui lui paroît n'être pas conforme à celui de l'Evangile et de la morale de Jésus-Christ : il croit y voir de fausses idées de la charité et du pur amour de Dieu ; je dis, il croit. Plein de ces réflexions, qu'il se persuade être fondées sur les plus solides principes de la religion, son zèle s'allume, et il s'y livre entièrement et sans mesure dans une lettre qu'il écrit à M. l'évêque de Meaux, avec lequel il est lié depuis longtemps d'une amitié très-étroite. Il lui écrit comme il lui auroit parlé. Il n'a point prétendu parler au public : il n'a pas même dû s'attendre que le monde auroit la moindre connoissance de ses sentiments sur cette matière. Si quelque événement imprévu a rendu ses lettres publiques, ce n'est point sa faute : Si M. l'évêque de Meaux y avoit contribué, il ne faudroit pas douter qu'il n'eût eu quelque raison très-solide pour le faire.

Mais pour revenir à M. l'abbé de la Trappe, est-ce de son zèle, ou de l'indiscrétion de son zèle, qu'on le condamne? On ne peut passer pour indiscret, quand on parle à son ami comme on se parleroit à soi-même, et à un ami tel que M. l'évêque de Meaux. Pour son zèle, en le regardant en lui-même, comment peut-on le condamner avec raison, surtout dans la seconde lettre, où il ne parle point de M. l'archevêque de Cambrai? M. l'abbé de la Trappe, en lisant son livre, croit voir une secte très-dangereuse, toute prête à s'établir, et à répandre de grandes erreurs parmi les fidèles : il est confirmé dans ce sentiment par le livre de M. l'évêque de Meaux, qui lui paroît ne pouvoir trouver des termes assez forts pour condamner cette pernicieuse doctrine.

Parler ainsi, dit-il en combattant les faux mystiques de nos jours, c'est anéantir la loi et les prophètes, c'est parler le langage des démons; parler ainsi, dit-il ailleurs, c'est contredire l'Evangile, c'est mettre la pierre de scandale dans la voie des enfants de l'Eglise : parler ainsi, dit-il encore, c'est tomber dans l'hérésie, et dans une impiété qui renverse toutes les mœurs chrétiennes. Son livre est rempli de

semblables expressions : il dit même, dans la lettre qu'il a écrite au Saint-Père, qu'il y auroit quelque indécence qu'un évêque montrât au public ces erreurs monstrueuses, sans témoigner aussitôt son indignation, et l'horreur qu'inspire le zèle de la maison de Dieu : ce sont ses propres termes. Pourquoi le même zèle ne pourra-t-il point avoir inspiré à M. l'abbé de la Trappe les expressions dont il s'est servi, et que l'on condamne, parce qu'on les trouve trop fortes?

Il y a bien de la différence, dit-on, entre un prélat à qui il appartient de décider et de prononcer sur les matières de doctrine et de morale chrétienne, et un moine qui doit se renfermer dans son cloître, et ne s'occuper que de ce qui se passe dans sa maison. Mais aussi il y a bien de la différence entre faire imprimer un livre et le donner au public, et écrire une lettre à son ami. Mais je veux bien encore porter la chose plus loin, et soutenir hardiment que si M. l'abbé de la Trappe vouloit écrire sur cette matière, et instruire le public de ses sentiments sur les voies intérieures, en établir les règles, en découvrir les illusions, en combattre les abus, il n'y auroit rien dans tout cela qui ne fût dans l'ordre. Qui peut sur un tel sujet nous donner plus de lumière qu'un homme qui doit en être instruit, non-seulement par sa profonde doctrine, mais par sa propre expérience, et par celle de tant de saints religieux qu'il gouverne depuis si longtemps? Quand on demande de quoi il se mêle de dire son avis dans cette occasion, je répondrois volontiers : De quoi se mêloit saint Bernard, quand il combattoit les erreurs d'un Pierre de Bruys, d'un Abailard, et de certains hérétiques qui avoient pris de son temps le nom d'apostoliques? De quoi se mêloit-il, quand il travailloit à étouffer les schismes qui partageoient l'Eglise, quand il écrivoit au pape Eugène, et qu'animé d'un saint zèle, il osoit prendre la liberté de lui représenter tous ses devoirs?

Il y a de certains intérêts de l'Eglise qui engagent le zèle de tous les chrétiens, et surtout celui de tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers, qui ont quelque lumière pour pouvoir défendre la vérité qui est attaquée.

J'aurois encore beaucoup de choses à dire pour justifier M. l'abbé de la Trappe, quand même il auroit dit publiquement ce qu'il a dit en secret; mais cela m'obligeroit à faire une dissertation, et à sortir des bornes que je crois être obligé de me prescrire dans cette lettre. Je la finis par une réflexion, qui seule devroit suffire pour imposer silence aux gens du monde qui, en cette occasion, se déchaînent impitoyablement contre M. l'abbé de la Trappe. Que ceux qui savent ce que c'est que l'amour de la vérité; que ceux qui ont senti la vive impression que fait dans un cœur véritablement chrétien le désir de

la défendre contre l'erreur ; que ceux-là, dis-je, parlent tant qu'ils voudront du zèle de M. l'abbé de la Trappe ; qu'ils jugent s'il est indiscret, et s'il a passé les bornes. Mais pour ceux qui parlent de zèle, et qui n'en ont jamais eu le moindre sentiment ; qui dans leurs réflexions et dans leurs discours ne consultent que la prudence humaine, règle toujours trompeuse quand il s'agit de juger de la conduite des saints ; qu'ils ne soient point surpris si je leur dis sincèrement qu'il doit être bien plus permis à M. l'abbé de la Trappe de juger du livre de M. l'archevêque de Cambrai, qu'il ne leur est permis de juger de M. l'abbé de la Trappe, et de condamner son zèle.

Voilà, monsieur, ce que j'ai cru devoir répondre aux deux questions que vous m'avez faites. Si vous désirez encore quelque nouvel éclaircissement, je suis tout prêt de vous le donner, s'il est en mon pouvoir de le faire.

On peut ajouter aux raisons ci-dessus, que M. l'abbé de la Trappe, en se faisant moine, n'a pas cessé d'être docteur ; et qu'en cette qualité ayant juré de défendre l'Eglise contre ceux qui entreprendroient de donner atteinte aux vérités fondamentales, il a dû dans cette occasion, où elles sont le plus dangereusement attaquées, témoigner tout le zèle qu'on lui reproche fort injustement ; puisque, pour parler, il a pris celle de toutes les voies la plus simple, la plus ordinaire et la plus permise, en un mot la plus conforme à son état, qui est celle de la confiance en son ami, qui étoit actuellement occupé à défendre la même cause. Mais on ne doit pas être surpris aujourd'hui de voir des gens s'animer par un faux zèle de religion, contre ceux qui en soutiennent les véritables principes : c'est presque toujours le penchant des critiques de profession, parce que, vivant dans le monde et son esprit, pleins d'eux-mêmes, de leurs sentiments, et vides de Dieu, ils jugent pour l'ordinaire avec autant d'autorité et de certitude, que d'insuffisance et de fausseté de lumières.

LETTRE CXI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur une affaire concernant son abbaye de Beauvais, avec M. le cardinal de Janson, et les bons effets de la lettre des cinq évêques.

J'ai reçu votre lettre du 26 mars, où vous accusez la réception des paquets du 23 février et du 9 mars, venus ensemble.

De peur d'oublier encore de vous parler de l'affaire avec M. le cardinal de Janson, au sujet de mon abbaye de Beauvais, je me hâte de vous marquer que j'ai dit, il y a longtemps, à ses gens d'affaires, qu'il n'y avoit qu'à me donner un mémoire, et qu'assurément je n'aurois point de procès avec son Eminence.

Je suis ravi du bon effet que la lettre des cinq évêques commence à produire *. Il ne se peut rien ajouter à ce qu'a dit en le présentant M. le cardinal de Janson : j'en ai rendu compte en bon lieu ; et quoique les dépêches de son Eminence doivent mieux faire connoître toutes choses que je ne le puis, j'ose dire que ce que j'en ai rapporté ne nuira pas à faire connoitre combien son Eminence a servi et sert l'Eglise en cette occasion.

Tant mieux si l'on a ajouté au livre du cardinal Sfondrate **. Ce n'est qu'au livre que nous en voulons et à la mauvaise doctrine, et non à la personne, dont nous respectons la vertu et la dignité, et en elle le choix du pape ***.

Je suis bien aise que la lettre des cinq évêques ait paru devant les yeux éclairés et favorables du R. P. général des jacobins ****. Tout ce que j'entends dire de ce Père me donne de la vénération pour lui ; et je vous prie de lui demander son amitié pour moi.

Je n'ai point encore reçu de lettre du cardinal d'Aguirre sur Sfondrate, si ce n'est une vieille lettre, où il me parloit avec douleur de la mort de ce cardinal, son intime ami.

Je ne doute pas que le père de La Chaise n'ait bon ordre de se rendre attentif à cette affaire, et à celle du livre de M. de Cambrai. Les jésuites le favorisent ici ouvertement ; mais on ne s'en émeut guère, et leur crédit n'est pas si grand que leur intrigue.

Je loue votre discrétion à ne pas nommer l'auteur de la lettre des cinq évêques. M. de Reims a dit au roi que c'étoit moi, et tout le monde le sait : ici on l'a mis dans les gazettes de Hollande et des Pays-Bas.

Il ne faut pas vous cacher ce que m'a dit ici un homme de considération sur le sujet du livre de M. de Cambrai. Il prétend qu'on doit craindre une nouvelle hérésie ; qu'il en est né de plus grandes de moindres commencements ; que je devrois me tirer de cette affaire ; qu'il falloit la plâtrer, et laisser dire à M. de Cambrai ce qu'il voudra. Vous pouvez juger de ce que j'ai répondu : ce que vous pouvez le moins deviner, je vous le dirai ; c'est que M. de Cambrai nous a ap-

* Le Pape nomma, le 7 mai 1697, huit consulteurs pour examiner la doctrine du livre de Sfondrate, devant les cardinaux d'Aguirre et Noris. Ces consulteurs étoient le père Cloche, général des dominicains, le général des cordeliers conventuels, le père Philippe, général des carmes déchaussés, le père Gonzalez, général des jésuites, le commissaire du saint-office, le père Varèse, cordelier, le père Borelli, barnabite, et le père Serrani, procureur général de Saint-Augustin. Mais bientôt après on suspendit l'examen, qu'on ne reprit plus désormais, et la réclamation des évêques tomba dans l'oubli. Le prélat Fabroni, qui, dit-on, en empêcha l'effet, et qui s'efforça de même à garantir de la censure le livre de M. de Cambrai, étoit secrétaire de la propagande.

** On publia à Rome que les éditeurs du livre de Sfondrate, le père Jean Damascène et le père Gabrieli, avoient ajouté bien des choses erronées dans le livre.

*** Sfondrate avoit été fait cardinal par Innocent XII, pour le récompenser de ses écrits contre la *régale*, et contre les quatre articles de l'assemblée du clergé de France de 1682.

**** Le père Cloche, qui fut très-lié dans la suite avec Bossuet.

pelés comme en garantie de son Avertissement, en disant qu'il ne vouloit qu'expliquer les principes de deux grands prélats, et de leurs trente-quatre Articles.

Pour vous faire connoître maintenant l'état des choses, M. de Paris, M. de Chartres et moi nous sommes réunis pour examiner le livre, en extraire les propositions, les qualifier, les donner au roi, et par le roi à M. de Cambrai. Nous ne voulons pas prévoir le cas qu'il refuse de satisfaire à l'Eglise. Quoi qu'il en soit, nous mettrons les choses dans la dernière évidence. Le roi est bien intentionné pour la religion, plus que prince qui soit au monde; et nous tâcherons de faire en sorte que l'affaire finisse ici à l'amiable : après cela nouvelles choses, nouveaux conseils.

L'auteur du discours que je viens de rapporter est le cardinal de Bouillon. C'est madame de Maintenon qui a raconté tous ses discours : ils sont conformes à ceux qu'il m'a tenus.

M. l'abbé de Chavigny est nommé à l'évêché de Troyes, sur la démission de M. son oncle, qui se retire dans son séminaire, et renonce au monde et à Paris, sans lever l'étendard.

J'ai fait vos compliments à M. Phelippeaux, que le roi a nommé comte de Maurepas.

MM. les abbés de Fleury, le Précepteur, et de Catelan, ici présents, vous saluent.

A Versailles, ce 15 avril 1697.

LETTRE CXII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il témoigne beaucoup d'estime pour le cardinal Casanate, et marque comment les trois évêques procédoient à l'examen du livre de M. de Cambrai.

J'ai reçu votre lettre du 2 : j'attends des nouvelles de la présentation de mon livre et de ma lettre. Je compte que vous avez pris garde au carton, et à le faire insérer dans l'exemplaire du Pape, qui sera mis entre les mains de quelque personne importante : ce sera sans doute M. le cardinal Casanate. Je vous prie de bien remercier son Eminence de toutes les bontés qu'il me fait témoigner par vous. Sa profonde intelligence, et son grand zèle pour la vérité, paroissent assez par le peu que vous me dites de sa part.

Il n'y a rien à ajouter à ce que vous avez dit sur le sujet du cardinal Sfondrate. Nous serons très-aises, non-seulement qu'on mette à couvert la personne, mais encore qu'on l'honore et qu'on la recommande. Il faut avouer pourtant que son *Innocentia vindicata* [1],

[1] Voyez la note sur la Lettre LXIV, ci-dessus, page 500.

dont nous avons parlé autrefois, laissant à part le fond du sujet, ne fait guère d'honneur à son savoir.

C'est une chose surprenante de voir jusqu'à quel point va le soulèvement contre M. de Cambrai, et comment il augmente tous les jours. M. de Paris, M. de Chartres et moi continuons l'examen de son livre avec toute la diligence et toute la modération possibles, sans aucun égard à la personne, encore qu'elle nous soit chère : mais la vérité est la plus forte.

M. le cardinal de Bouillon s'est ici fort déclaré pour le livre de M. de Cambrai. Je lui ai parlé sur cela en vrai ami de l'un et de l'autre.

Le roi, M. de Paris, M. de Reims et madame de Maintenon paroissent toujours dans la même situation.

Songez à votre retour : un plus long séjour seroit mal interprété, et deviendroit une affaire. Jusqu'ici tout se prend bien.

Vos entretiens avec le cardinal Denhoff et les cardinaux Casanate et Noris nous font bien voir l'état des choses.

Nous croyons que vous avez reçu une vingtaine d'exemplaires de mon livre par les correspondants d'Anisson.

A Paris, ce 22 avril 1697.

LETTRE CXIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la bonne réception que le pape lui avoit faite; la consolation que le prélat ressentoit de l'approbation que ce pontife donnoit à ses travaux; et l'examen que les trois évêques faisoient du livre des *Maximes*.

J'ai appris, par votre lettre du 9, les préparations de M. le cardinal de Janson *, et la bonne réception dont elles ont été suivies. J'avoue que j'ai vivement senti les témoignages de la bonté paternelle de sa Sainteté, et que ce m'est une grande consolation de voir les petits travaux que j'ai entrepris pour l'Eglise, si approuvés de son chef. Vous ne sauriez assez marquer ma reconnoissance à toute cette cour : faites-la retentir si haut, qu'elle vienne aux oreilles du Pape; et priez M. le cardinal de Janson de vouloir bien joindre à toutes ses grâces, celle de la faire entendre à sa Sainteté. J'attends la suite : il est important au bien de l'Eglise, dans la conjoncture présente, que je sois honoré de quelque réponse.

Vous avez bien fait d'éviter d'avoir à parler sur le sujet de M. de Cambrai : continuez à avoir la même modération.

Ma lettre à sa Sainteté a été envoyée à M. de Reims par M. Vivant, qui y a même remarqué quelque chose du style des lettres qui furent écrites à Rome dans l'affaire de Jansénius par les évêques de France.

* Pour procurer à cet abbé une audience du Pape.

Il se fonde sur ces paroles : *In quâ fides non potest sentire defectum*. Mais outre qu'elles sont de saint Bernard, je crois qu'il sait bien la haute profession que j'ai toujours faite de soutenir l'indéfectibilité du saint Siége, de l'Eglise et de la foi romaine. Au surplus, on ne trouve pas ici que je me sois trop avancé; et ma lettre, que M. Vivant a comme rendue publique, y est bien reçue.

M. de Cambrai a écrit au Pape en lui envoyant son livre traduit en latin *, pour le soumettre à sa censure : la lettre doit être à présent arrivée à Rome. Cependant nous avons ici continué de nous assembler, M. de Paris, M. de Chartres et moi : nous avons arrêté les propositions, qui ne sont pas en petit nombre, que nous trouvons dignes de censure, pour en envoyer au premier jour, et dès qu'elles seront rédigées, les qualifications précises à ce prélat. Nous ferons ensuite tout ce qu'il faudra, en charité, pour défendre la vérité. Les bonnes intentions de M. de Cambrai nous étant connues, nous ne doutons pas qu'il ne satisfasse l'Eglise; et ce nous seroit une grande douleur d'avoir à envoyer des instructions à Rome contre des erreurs qui tendent à la subversion de la religion : cela est pour vous seulement, et pour M. Phelippeaux. Je remets à votre discrétion d'en dire ce que vous jugerez à propos à M. le cardinal de Janson : notre examen étant connu, il n'y a point à en faire de mystère.

M. le cardinal de Bouillon ayant voulu savoir mon sentiment avant son départ, je lui ai parlé en ami, comme il l'exigeoit de moi : cela ne l'empêchera pas de se déclarer ouvertement protecteur de M. de Cambrai, et indirect défenseur de son livre.

Nous attendons la réponse sur le cardinal Sfondrate. On mande ici publiquement que le Père général des jésuites a offert toutes les plumes de sa compagnie pour le défendre; qu'il est pourtant un des commissaires nommés pour l'examen; que le père Diaz, cordelier espagnol, est aussi fort zélé pour lui, et irrité contre les évêques de France, à cause de la mère d'Agréda. Nous avons vu agréablement parmi ces commissaires le Père général des jacobins, et les cardinaux d'Aguirre et Noris à la tête : c'est la cause de Dieu, et non pas la nôtre.

M. Anisson m'a assuré que vous deviez avoir à présent une vingtaine d'exemplaires de mon livre, pour faire vos présents.

J'attends de vos nouvelles au sujet de la préparation de votre retour, à peu près dans le temps de celui de M. le cardinal de Janson. Vous pouvez aller jusque là, mais pas plus loin. Vous aurez beaucoup

* Bossuet avoit été mal instruit : la traduction du livre n'étoit pas encore achevée, et M. de Cambrai promettoit seulement au Pape de lui envoyer cette traduction. Voyez sa lettre au souverain pontife, tom. xv, pag. 498. (*Edit. de Vers.*)

à vous donner garde du cardinal de Bouillon : vous savez combien il est de mes amis.

J'ai rendu compte à la cour de la réception que le Pape vous a faite; et ne pouvant aller que dans quelques jours à Versailles, j'ai envoyé un grand extrait de votre lettre à madame de Maintenon : je l'ai suppliée de le faire voir au roi.

Je vous prie, en rendant ma lettre au cardinal de Janson, d'y joindre toutes les marques de ma reconnoissance. J'embrasse M. Phelippeaux. Vous aurez été tous les deux bien aises que nous ayons fait M. Ledieu chancelier de notre église.

A Paris, ce 29 avril 1697.

LETTRE CXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui rapporte tout ce que les trois évêques avoient fait au sujet du livre de M. de Cambrai, et le recours de ce prélat au pape.

J'ai reçu votre lettre du 16 avril. Nous attendons avec respect la réponse de sa Sainteté *. Nous ne craignons ni le père Diaz, ni même le père Tyrso **, ni les plumes de ses confrères; et nous savons que la véritésera toujours la maîtresse dans l'Eglise romaine.

Pour l'affaire de M. de Cambrai, il n'y a plus de mystère à en faire. Nous avons tenu huit ou dix conférences, M. de Paris, M. de Chartres et moi, pour arrêter les propositions que nous croyons condamnables dans son livre, les lui communiquer, et l'inviter à les rétracter. Il a trouvé à propos d'en écrire au Pape, et il a bien fait, si c'est avec soumission et la sincérité qu'il doit. Mais comme nous avons sujet de craindre qu'il ne biaise, et que nous ne croyons pas devoir laisser courir son livre, qui nous paroît tendre à la subversion de la religion, nous nous sentons obligés d'instruire le Pape de l'importance de la chose, et des raisons que nous avons d'en éclaircir sa Sainteté ***.

Nous voyons M. de Cambrai toujours très-attaché à défendre madame Guyon, que nous croyons toute molinosiste, et dont nous ne pouvons souffrir que les livres demeurent en leur entier, sans mettre au hasard toute la piété. Nous avons eu toute la patience possible, et fait toute sorte d'efforts pour finir l'affaire par les voies de la charité. Puisqu'on la pousse jusqu'à Rome, il faudra éclater malgré nous, et montrer que nous ne sommes pas disposés à épargner notre confrère,

* A la lettre qu'ils avoient écrite contre les erreurs du livre du cardinal Sfondrate.

** C'est le père Tyrso Gonzalez, général des jésuites.

*** L'archevêque de Paris, et les évêques de Meaux et de Chartres, différèrent assez longtemps à se déclarer publiquement contre le livre de M. de Cambrai, par ménagement pour ce prélat, qu'ils désiroient ramener dans des conférences pacifiques, afin de terminer sans éclat cette fâcheuse contestation.

qui met la religion et la vérité en péril. Vous pouvez dire avec discrétion, et avec choix, ce que vous trouverez à propos de ce que je vous écris sans vous déclarer. Je prie M. Phelippeaux d'en faire autant, et cette lettre vous sera commune.

Je ne vous dissimulerai pas que M. le cardinal de Bouillon, qui a de grandes liaisons politiques avec M. de Cambrai et ses amis, n'aille à Rome avec dessein de le défendre plus ou moins ouvertement, selon les occasions et les dispositions qu'il trouvera. Mais, entre nous, je vous dirai que cela ne nous étonne guère, et que nous ne doutons pas que la religion ne prévale. Je parlerai fort modestement, en vous assurant que le roi ne nous sera pas contraire. Tout le monde est pour nous, et surtout le clergé; on craint tout pour la piété, si M. de Cambrai évite la censure. Encore un coup, parlez prudemment, comme vous avez fait jusqu'ici. Dites ce qu'il faut, où il faut, quand il faut. Assurez bien que nous ne laisserons pas la vérité captive : c'est tout ce que je puis vous dire. J'ai parlé à M. le cardinal de Bouillon avec la sincérité que je devois.

L'explication que nous avons vue de M. de Cambrai * est pire que le texte, et ne peut passer.

A Paris, ce 6 mai 1697.

LETTRE CXV.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur le jugement que M. de Mirepoix portoit du livre de M. de Cambrai ; et les sentiments des évêques de Rieux et de Béziers à l'égard du même livre.

Je n'ai reçu, monseigneur, que depuis trois jours votre lettre du 18 avril, où vous me dites votre sentiment sur le livre de M. de Cambrai. Je ne sais par quelle aventure il est arrivé qu'une lettre de date postérieure, et qui m'annonçoit celle-là, l'a précédée. Quoi qu'il en soit, je suis très-aise d'apprendre votre sentiment. Mais il me semble qu'il faut aller plus avant, et me dire encore si vous y trouvez quelque autre chose, et en particulier si vous trouvez que sa doctrine soit fort conforme aux Articles qu'il a signés avec nous.

Le livre que vous souhaitez que je donne étoit, comme vous l'avez vu, presque en état avant votre départ; et en moins d'un mois, je pourrois y mettre la dernière main : mais celui de M. de Cambrai oblige à bien d'autres choses qu'à montrer la fausse idée qu'il a de l'amour. Le passage de saint Ignace est vraiment admirable, et, comme vous le dites, très-convaincant. Tous les martyrs ont parlé dans ce même sens. Je souhaite que les dispositions de ce prélat soient

* Il s'agit des différentes explications que M. de Cambrai avoit données de son livre à l'évêque de Chartres : il en sera plusieurs fois question dans la suite.

aussi bonnes que M. de Béziers vous l'a écrit ; mais je ne sais ce qu'il faut attendre d'un prélat qui, sentant un soulèvement si universel et si étrange contre son livre, bien loin de s'humilier, veut encore faire la loi, et ne songe qu'à le défendre. Priez Dieu qu'il le change, et qu'il lui inspire un remède plus efficace dans une sincère humilité.

Je suis bien persuadé que M. de Rieux, quand il se seroit laissé éblouir d'abord au beau style de ce livre et à des paroles spécieuses, ne persistera pas, quand il en aura pénétré le fond. J'attends ce que vous me manderez du sentiment de M. de Saint-Pons. J'ai été ravi de voir celui de M. de Béziers expliqué en si beaux termes, et si obligeants pour moi : je vous prie de lui en marquer ma reconnoissance. Mon livre réussit à Rome, comme il a fait ici ; il en faut louer Dieu : l'autre est improuvé aussi hautement.

M. de Cambrai met sa confiance dans le cardinal de Bouillon et dans les jésuites. Il emploie ici toute son adresse ; mais la vérité y est jusqu'ici la plus forte, et la sera, s'il plaît à Dieu. Il y aura des choses à vous écrire sur cela, qui, jusqu'ici, doivent être encore secrètes : j'aurai peut-être la bouche ouverte par le prochain ordinaire. Pour moi, je ferai mon devoir, avec la grâce de Dieu. Je voudrois bien vous avoir à mon secours ; et, si vous aviez quelque honnête prétexte de venir ici, ce me seroit une singulière consolation.

Vous apprendrez mieux l'affaire du cardinal Sfondrate par la lettre que nous avons écrite au Pape contre son livre, que par le récit que je pourrois vous en faire. J'espère être bientôt en état et en liberté de vous l'envoyer avec la réponse du Pape, que nous savons être résolue et devoir être fort honnête : mais Rome a bien de la peine à noter un cardinal, et le Pape une créature, dont il a cru que la promotion lui feroit honneur. Nous avons écrit comme devoient faire des évêques.

On espère recevoir bientôt de Rome un bref à M. de Paris, confirmatif de son ordonnance sur la grâce.

Vous avez bien fait de préparer le peuple sur le quiétisme : nous avons su la bénédiction que Dieu a donnée à vos sermons.

La seconde édition de mon livre s'achève : il y aura un petit supplément, que vous ne jugerez pas inutile. Il faut combattre pour la foi jusqu'au dernier soupir. Dieu me donne beaucoup de courage et de santé, dans un grand travail et dans un grand âge : je ne m'en sens point, par sa grâce. Prions les uns pour les autres. Vous savez mon respect.

M. de Metz est mort * : on donne son évêché à M. l'abbé d'Au-

* Georges d'Aubusson de La Feuillade, premier évêque de Metz, nommé par le roi en 1668, en vertu d'un indult du pape Clément IX. Il mourut le 12 mai 1697, âgé de quatre-vingt-huit ans. (*Edit. de Vers.*)

vergne, le cordon à M. de Paris, la charge de conseiller d'état à qui vous voudrez : je ne demanderai rien. *Retribuetur tibi in resurrectione justorum.*

A Paris, ce 18 mai 1697.

LETTRE CXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui promet de solliciter pour lui obtenir l'indult qu'il désiroit ; l'instruit de l'expulsion de trois religieuses de Saint-Cyr, infectées du quiétisme ; et l'entretient de l'affaire de M. de Cambrai.

Nous avons reçu votre lettre du 30. Je parlerai à M. de Torcy ce soir, pour le faire agir en votre faveur *, comme vous le désirez, auprès du nonce. Je ferai aussi ma batterie de ce côté-là. J'écrirai aux cardinaux ce que vous souhaitez ; mais ce ne peut être par cet ordinaire. Vous me ferez grand plaisir de tâcher d'avoir l'écrit pour Sfondrate, et de me l'envoyer au plus tôt.

Je m'étonne que les exemplaires de mon livre, qu'Anisson a envoyés pour Rome, n'y soient pas encore arrivés. La traduction en latin ne se peut faire qu'avec beaucoup de temps.

Il est de la dernière conséquence pour vous et pour moi que vous partiez, à peu près en même temps que M. le cardinal de Janson, avec M. Phelippeaux. Des deux difficultés que vous apportez pour différer votre départ, mon frère en lève une, qui est celle de l'argent : vous surmonterez celle du temps, comme M. le cardinal de Janson.

On a chassé trois religieuses de Saint-Cyr pour le quiétisme, et une entre autres qui a été au commencement une des meilleures amies de madame de Maintenon, et que vous pouvez avoir souvent ouï appeler madame la chanoinesse : elle s'appelle madame de Maisonfort **. Elle a demandé en grâce de venir dans le diocèse de Meaux, et on l'envoie à Jouarre. Cette affaire a fait grand bruit : on a cru voir dans cet événement la disposition de la cour contre cette secte, dont la petite cabale a été fort alarmée.

L'affaire de M. de Cambrai semble être à sa crise. Il n'a de confiance que dans sa traduction latine, par où il espère de surprendre Rome, à ce que l'on dit. Car pour moi, il ne me voit plus, et voudroit me faire regarder comme sa partie. A la cour, on dit qu'il attend tout de la protection de M. le cardinal de Bouillon et des jésuites. Soyez attentif à ce qui se passera, sans vous ouvrir autrement que comme je vous l'ai marqué par ma précédente.

Le pauvre M. de Cambrai est fort abattu, et n'en fait pas moins le

* M. l'abbé Bossuet sollicitoit à Rome un indult pour son abbaye de Savigny : il en sera parlé dans la suite de ces lettres.

** Voyez, au tome XIV, pag. 399, une *Réponse* de Bossuet *aux difficultés* que cette dame lui avoit proposées sur divers points de spiritualité. (*Edit. de Vers.*)

fier. Je suis sa bête. On croit ici que M. le cardinal de Bouillon trouvera à Rome de quoi ralentir son ardeur pour ce prélat. Ce dernier croiroit venir à bout de tout, s'il n'avoit pas en tête M. l'archevêque de Paris aussi bien que moi.

Nous attendons le bref sur Sfondrate, et la réponse à M. de Paris. J'espère aussi qu'on ne m'oubliera pas.

On trouve ici assez étrange le déguisement du livre de M. de Cambrai; et l'on croit que Rome s'apercevra aisément du change, et de l'affectation de défendre un livre françois par une traduction latine du même livre.

Ménagez-vous, avant de partir, quelque bonne correspondance.

A Paris, ce 19 mai 1697.

LETTRE CXVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le bref que le pape lui avoit adressé, la nécessité où les trois évêques se trouvoient de parler au sujet du livre de M. de Cambrai, et la correspondance que cet abbé devoit se ménager à Rome en quittant cette capitale.

J'ai reçu ici, avec votre lettre du 7, le bref du Pape *. J'en ai envoyé aussitôt une copie à mon frère, pour vous la faire passer. Nous avons sujet d'être très-contents. Je serai mercredi à Paris, et je verrai M. le nonce, tant sur cela que sur votre indult, et ferai toutes les diligences nécessaires.

Je vois, par la lettre très-obligeante de M. le cardinal de Janson, que la réponse aux cinq évêques devoit venir par cet ordinaire : apparemment elle aura été portée à M. de Reims, qui est dans son diocèse : ainsi je ne sais rien encore.

M. le cardinal de Janson ne me parle pas du bref pour moi. Vous ne sauriez trop lui marquer ma reconnoissance de toutes ses bontés.

Je pourrai vous mander, par l'ordinaire prochain, la résolution qu'on prendra sur le livre de M. de Cambrai. Il est bien certain que ceux qu'il a appelés en garantie ne peuvent pas se taire.

Je vous ai parlé d'établir, avant votre retour en France, quelque correspondance. Il me paroît que M. le cardinal Denhoff ** peut être mis à quelque usage.

Anisson n'a pas encore d'avis que les exemplaires de mon livre, qu'il a envoyés par Marseille, soient arrivés.

La seconde édition va se distribuer.

A Meaux, le jour de la Pentecôte, ce 26 mai 1697.

* C'est le bref que le Pape lui adressa, en réponse à la lettre que le prélat lui avoit écrite au sujet de son livre *sur les Etats d'oraison*.

** Ce cardinal, natif de Prusse, d'une illustre famille, étoit venu à Rome sans autre dessein que de voyager. Le pape Innocent XI, qui le goûta beaucoup, le fit prélat domestique, et peu après cardinal. Il mourut à Rome le 20 juin 1697, âgé de quarante-huit ans.

LETTRE CXVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le bref du pape aux cinq évêques ; le discours du roi contre madame Guyon ; et les explications que M. de Cambrai donnoit de son livre.

J'ai reçu votre lettre du 14 mai. Je vous enverrai bientôt un imprimé, où sera notre lettre sur Sfondrate et le bref du Pape *, qui est ici trouvé fort bon, très-honorable pour nous ; et, du côté du Pape, plein de dignité et de sagesse.

Toutes les lettres de Rome parlent des menaces de certaines gens qui veulent défendre Sfondrate ; nous verrons.

On prendra ici demain une résolution finale sur le livre de M. de Cambrai, et vous ne la pourrez apprendre que dans huit jours.

Ajoutez à ce que je vous ai mandé du discours du roi à Saint-Cyr, qu'il parla avec étonnement de ceux qui pouvoient estimer la plus grande folle de son royaume. Cela a fait beaucoup penser aux amis de madame Guyon.

Je pars mercredi pour Meaux dès le matin : je ne tarderai pas à revenir ; et je ne crois pas y passer l'octave. Dimanche je donnerai l'habit à la fille aînée de M. le Premier, à Farmoutiers.

Je chercherai les moyens de faire savoir au cardinal Casanate que le livre de M. de Cambrai est ici fort odieux ; et que le roi est indigné.

J'oubliois de vous dire que M. de Cambrai se tourmente à donner des explications aussi mauvaises que le texte. Les prélats croient qu'il y a beaucoup de propositions à qualifier durement ; et qu'outre cela, il faut abandonner le livre, qui n'est qu'un quiétisme pallié. Il a refusé de conférer à l'amiable avec moi, en présence de MM. de Paris et de Chartres. Il tourne son esprit et ses artifices à diviser, ou à amuser les prélats : mais il ne viendra à bout, ni de l'un, ni de l'autre. On croit qu'il éclatera bientôt quelque chose.

Je vous envoie copie de la lettre de M. de Cambrai **. Nous sommes résolus de répondre, et peut-être de le dénoncer dans les formes : c'est le seul parti que je vois ; et le livre fait trop de mal pour être souffert.

Disposez-vous au retour le plus tôt que vous pourrez : vous en voyez toutes les raisons, qui augmentent de jour en jour. Si vous avez des raisons nécessaires de prolonger pendant quelque temps votre séjour à Rome sans affectation, j'ai prié M. Phelippeaux de ne vous pas quitter, et je l'en prie encore.

* Ce bref se trouve au tome XVII, pag. 360, à la suite de la lettre CCI des cinq évêques au Pape.
** C'est celle qu'il écrivit au Pape, le 27 avril 1697. *Voy.* tom. XV, pag. 498.

M. de Cambrai est superbe et consterné : on ne sauroit croire jusqu'à quel point il est devenu odieux à toute la cour.

Songez à votre santé. M. le cardinal de Bouillon vous observera fort, et rendra bon compte de vous. Cette Eminence croit tout devoir à la cabale ; je dis tout : le roi est averti.

Je ne doute pas que vous n'ayez été bien aise de la promotion de M. l'abbé de Coislin à l'évêché de Metz.

Assurez bien de mes très-humbles respects M. le cardinal de Janson.

J'avoue que je suis inquiet du retardement des exemplaires de mon livre, envoyés par Anisson.

Considérez bien cette lettre de M. de Cambrai : tout y est captieux et artificieux. L'auteur s'y déclare pour les ascètes ; mais M. l'abbé de la Trappe, le plus saint de tous les ascètes, le rejette, et a écrit contre lui de terribles lettres, qu'on dit ici que M. le nonce a envoyées au pape.

J'ai reçu une lettre très-obligeante de M. le cardinal Spada sur mon livre.

A Paris, ce 3 juin 1697.

LETTRE CXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il l'instruit de la résolution finale, prise par les trois évêques sur le livre de M. de Cambrai.

J'ai reçu à Meaux votre lettre du 21 avril : j'y étois allé pour la fête, d'où je suis venu à Farmoutiers pour y donner l'habit à la fille aînée de M. le Premier. Cela fut fait hier, et je vins coucher ici pour me rendre ce soir à Paris, d'où cette lettre partira. J'aurai soin de vos lettres pour madame de Pons et pour le nouvel évêque de Troyes *.

La veille de mon départ de Paris, nous avions pris une résolution finale, qui devoit être portée au roi par M. de Paris. Elle alloit à dire que le livre dans son tout et dans ses parties étoit plein d'erreurs, un renouvellement pallié du quiétisme, et une apologie secrète de madame Guyon ; que le seul remède étoit de l'abandonner purement et simplement, et de condamner les livres de madame Guyon et de Molinos, sinon d'instruire Rome et d'en attendre la décision, sans rien faire que donner les instructions nécessaires au peuple, pour empêcher l'effet de la cabale qui se remue. Je ne sais pas comment cela aura été exécuté, et je retourne à Paris pour m'instruire du succès. Ceci est pour vous seul.

* Denis-François Bouthillier de Chavigny, nommé évêque de Troyes le 22 avril 1697. Il fut fait archevêque de Sens en 1716, et mourut le 9 novembre 1730, âgé de soixante-cinq ans. (*Edit. de Vers.*)

Quant au cardinal de Bouillon, vous devez vous attendre qu'il rendra votre séjour à Rome fort curieux : vous m'entendez.

Je n'ai rien à attendre du Roi ni de madame de Maintenon, que des choses générales dans l'occasion.

M. de Paris craint M. de Cambrai, et me craint également. Je le contrains ; car sans moi tout iroit à l'abandon, et M. de Cambrai l'emporteroit. On a de bonnes raisons de ne pas mêler M. de Reims dans cette affaire qu'indirectement. Les avis que vous me donnez, par rapport à M. le nonce, sont les seuls dont je puisse profiter, et je le ferai. Si la cour s'apercevoit qu'il y eût le moindre dessein, elle gâteroit tout ; et c'est la principale raison de madame de Maintenon, qui n'a de bonne volonté que par rapport à M. de Paris. Du reste, MM. de Paris et de Chartres sont foibles, et n'agiront qu'autant qu'ils seront poussés.

On commence à dire ici que Rome et le Pape ont quelque estime pour moi. Je ne dis sur cela que ce qu'il faut ; vous en voyez les conséquences. Je suis seul en butte à la cabale.

Vous devez bien prendre garde à qui vous parlerez. Je crois M. l'abbé de La Trémouille * et les siens gens d'honneur ; mais faire sa cour est une grande tentation. Vous saurez connoître votre monde.

A Arminvilliers, ce 10 juin 1697.

LETTRE CXX.

DU CARDINAL LE CAMUS A BOSSUET.

Il lui témoigne la joie qu'il a de la place que le roi lui a donnée au conseil ; et l'estime qu'il faisoit de son dernier ouvrage.

Je fais, monsieur, depuis si longtemps une profession si ouverte de vous honorer et de m'intéresser à tout ce qui vous touche, que je ne peux différer d'un moment de vous témoigner la joie que je ressens de la place du conseil que le roi vient de vous donner. Il n'y a point de place, pour élevée qu'elle soit, qui ne soit au-dessous de votre mérite et des grands services que vous rendez à l'Eglise. Le dernier de vos ouvrages sur l'oraison, que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer, est un ouvrage très-solide, et, pour tout dire en un mot, digne de son auteur. On l'a si fort approuvé à Rome, que j'ai su par M. le cardinal Casanate qu'on souhaitoit qu'il fût tourné en latin et en italien, pour l'instruction des pays étrangers. Il ne vous arrivera jamais, monsieur, tant d'honneur et d'élévation que vous en méritez, et que je vous en souhaite.

A Grenoble, ce 17 juin 1697.

* Depuis cardinal.

LETTRE CXXI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la lettre de M. de Cambrai au pape, les différens écrits qu'il devoit envoyer à Rome, et le secret qu'il gardoit à l'égard des évêques.

J'ai reçu la lettre de M. de Cambrai *, que vous m'avez envoyée, pendant que de mon côté je vous en envoyois un exemplaire : que cela ne fasse point ralentir votre zèle à m'envoyer tout ce que vous pourrez avoir de lui. Il enverra son livre traduit : sa tradition, et surtout des explications de sa doctrine. Il nous cache tout ici, autant qu'il peut ; mais vous pouvez tenir pour assuré que ses explications ne seront ni bonnes en elles-mêmes, ni conformes à son livre.

Nous en avons fait au roi notre rapport : et M. de Paris lui a porté notre avis commun, qui étoit que le livre étoit rempli, depuis le commencement jusqu'à la fin, dans son tout et dans ses parties, d'erreurs sur la foi et de quiétisme pallié ; en sorte qu'on ne pouvoit ni le soutenir ni le corriger. On attend là-dessus sa dernière résolution. Jusqu'ici il persiste à ne vouloir point abandonner son livre, et à refuser obstinément de conférer avec nous de vive voix. Nous avons pris encore huit jours pour faire les derniers efforts ; et si nous ne pouvons le réduire à la raison, nous écrirons à Rome, sans hésiter, par l'ordinaire prochain.

Toute la finesse de M. de Cambrai consiste à donner des explications telles quelles à son livre. Ses amis croient tout sauver, pourvu qu'ils le sauvent ; et nous sommes résolus à ne recevoir aucune explication que celles qui s'y trouveront véritablement conformes. Et quand la doctrine de ses explications seroit bonne, si elle n'est conforme au livre, nous demeurerons fermes à poursuivre sa condamnation ; parce que nous voyons clairement que tant que le livre subsistera, tout le quiétisme demeurera en honneur.

Je vis hier le roi et madame de Maintenon, de la part de M. de Paris et de M. Chartres, pour leur dire que notre parti est pris d'écrire au pape, si M. de Cambrai ne fait pas ce qu'il doit. J'ai porté la même parole à M. le nonce, du consentement du roi. Je pense que si M. de Cambrai s'opiniâtre, il ne restera plus guère à la cour **.

Vous direz à M. le cardinal de Janson ce que vous voudrez du com-

* Sa lettre au Pape, dont il a été déjà parlé.

** Il n'y resta guère en effet, puisque le 1er août suivant il eut ordre du roi de se retirer dans son diocèse.

mencement de cette lettre ; et s'il sait quelque chose de ce qu'on dit à M. le nonce, vous ferez semblant de l'ignorer.

Vous n'oublierez pas de faire votre compliment à M. de Metz *.

A Paris, ce 17 juin 1697.

LETTRE CXXII.

DE M. DE RANCÉ A BOSSUET.

Il lui parle du bref qu'il avoit reçu du pape, et de la lettre que cette abbé avoit écrit au prélat sur M. de Cambrai.

Vous voulez bien, monseigneur, que je vous dise que je prend trop de part à ce qui vous regarde pour être sans envie d'en apprendre quelque chose dans les conjonctures présentes. J'ai ouï dire que le pape vous avoit écrit : je ne doute point que ce ne soit pour vous témoigner combien il approuve le zèle que vous avez fait paroître dans l'ouvrage que vous venez de donner à l'Eglise pour la défense de la vérité, et pour la réfutation d'une erreur dont il se peut dire que les suites sont infinies. Je ne doute point que l'affaire ne tourne à votre consolation, et à celle de tous les gens de bien. Il est certain qu'il n'y en a pas à laquelle ils doivent prendre plus d'intérêt.

Permettez-moi, monseigneur, de vous faire une prière. Comme j'ai ouï parler, de plusieurs endroits, de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire sur le quiétisme, et que je ne me souviens point de ce que je vous ai mandé ; vous me feriez un extrême plaisir de m'en envoyer une copie, au cas que vous l'ayez encore. Car le monde, comme vous savez, parle des choses comme il lui plaît : souvent il ne fait point de scrupule d'attribuer aux gens celles auxquelles ils n'ont point pensé ; et on est bien aise de pouvoir répondre avec certitude.

Nous ne cessons point, monseigneur, de recommander à Dieu tout ce qui vous touche, pour ce monde comme pour l'autre. Je puis vous assurer que vous tenez dans nos cœurs toutes les places que vous y devez avoir, et qu'on ne peut être avec plus d'attachement, de sincérité et de respect que je suis, etc.

Fr. Armand-Jean, ancien abbé de la Trappe.

LETTRE CXXIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'arrivée du cardinal de Bouillon à Rome ; les explications données par M. de Cambrai, et le refus qu'il faisoit de conférer avec M. de Meaux.

Votre lettre du 4 m'apprend l'arrivée en bonne santé, quoique

* Henri-Charles du Cambout de Coislin, né le 13 septembre 1664, nommé évêque de Metz le 26 mai 1697, mort le 28 novembre 1732. (*Edit. de Vers.*)

avec une extrême lassitude, de M. le cardinal de Bouillon *, et me fait espérer pour l'ordinaire prochain quelque chose de plus spécifié.

M. de Cambrai a déjà donné deux explications sur son système. La dernière, qu'il prétendoit décisive, est plus longue de beaucoup que son livre. Ceux à qui il l'a communiquée me dissuadent de la lire, et disent qu'elle ne satisfait à rien. On ne sait donc plus comment en sortir avec lui. Ses amis proposent des explications plus courtes et plus précises, qu'on nous promet demain. Il rend le traité fort difficile, par le refus opiniâtre de conférer avec nous trois ensemble de vive voix. Tout le monde le blâme sur cela, plus que sur tout le reste. Il fait rouler la difficulté sur moi, avec qui il ne veut point de commerce sur cette matière. Il ne falloit donc pas me prendre en garantie, comme les autres. On ne comprend rien à son procédé, qui, je vous assure, devient de plus en plus odieux, d'autant plus que j'apporte de mon côté toutes les facilités possibles. Vous pouvez dire de ceci ce que vous trouverez à propos.

A Paris, ce 24 juin 1697.

LETTRE CXXIV.

DE L'ABBÉ LEDIEU A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur la nouvelle édition du livre de Bossuet *sur les Etats d'oraison*, et les difficultés que le chancelier avoit faites pour empêcher la publication de la lettre des cinq évêques au pape.

On a pris, monsieur, tous les soins imaginables, pour vous faire recevoir bientôt plusieurs exemplaires du livre de monseigneur de Meaux. J'ai inspiré à notre prélat, et il l'a enfin agréé, qu'on vous en envoyât six exemplaires de la nouvelle édition par la poste. Dans cette seconde édition il y a la lettre de Monseigneur au pape, avec le bref de sa Sainteté en latin seulement, qu'il faut faire mettre à la suite des approbations. Vous trouverez à la fin, sous le titre des *Additions et corrections*, de nouveaux passages de saint Augustin; et un dernier d'Hugues de Saint-Victor contre le faux désintéressement de l'amour pur, qui est très-décisif et très-réjouissant, parce que les faux mystiques y sont moqués comme ils le méritent. Cette lettre et ces additions ont paru assez importantes pour être imprimées à part: on en a fait un supplément, en faveur de ceux qui ont la première édition. J'en ai fait mettre douze dans le paquet, avec six lettres des cinq évêques au pape, et le bref de sa Sainteté. Il y a près de trois semaines qu'on est à l'imprimer; monseigneur le chancelier ayant fait toutes les mauvaises difficultés qu'on peut imaginer pour en empêcher la publication, jusqu'à entreprendre de le persuader à Mon-

* Il arriva à Rome le 3 juin, avec le père Charonnier, jésuite, et le père Serri, dominicain, qu'il avoit choisi pour théologien.

seigneur par de belles éruditions de la discipline de l'Eglise d'Afrique, qui ne vouloit pas s'assujettir au jugement du pape ; car, dit-il, je sais bien l'Histoire ecclésiastique. On ne doute point qu'il ne fût soufflé par les révérends pères jésuites, et même par M. de Cambrai, que M. Anisson a trouvé chez ce magistrat dans ces circonstances, et qui aussi voudroit bien qu'on n'eût pas la liberté, sur cet exemple, de porter des plaintes et des mémoires à Rome contre lui-même.

A Paris, ce 24 juin 1697.

LETTRE CXXV.

DE BOSSUET A M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il le presse de terminer leur examen du livre des *Maximes des Saints*.

Est-il possible, mon cher seigneur, qu'il n'y ait point de réponse? Si cela est, on se moque visiblement, puisqu'il ne s'agit que de quatre mots et de leur définition. Cependant, assurément la vérité souffre. On imprime le livre partout ; il l'est à Bordeaux : le nouveau bref * lui donne de l'autorité par sa seule ambiguïté. Pressez, je vous en supplie : on ne demande qu'à tourner tout en plaintes et en procédés contre moi, ou contre vous-même. Si vous saviez ce qu'on dit au nom de M. de Cambrai, et comme on vous met en jeu, vous verriez qu'il y va du tout pour vous, pour les évêques qui ont travaillé avec vous, et pour l'Eglise. Au nom de Dieu, finissons les procédés : venons au fond de la cause. Tout à vous, comme vous savez, mon cher seigneur. Je m'en vais coucher à Versailles.

1er juillet 1697.

LETTRE CXXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la place de conseiller d'état que le roi lui avoit donnée ; les longueurs que M. de Cambrai apportoit dans l'affaire de son livre.

La nouvelle de la place du conseil qu'on me donnoit jusqu'à Rome, comme vous me l'apprenez par votre lettre du 11 juin, est véritable de samedi dernier. Le roi me l'accorda à son lever à Marly, sans que je l'eusse demandée, avec toutes les bontés dont Sa Majesté sait accompagner ses grâces. Ainsi vous devez en faire part à vos amis,

* Il s'agit du bref adressé à l'archevêque de Cambrai, en réponse à sa lettre au Pape. En voici la teneur :

« Venerabilis frater, salutem et apostolicam benedictionem. Pergratæ acciderunt nobis Fraternitatis tuæ litteræ IV kalendas Maii datæ. In iis enim eximiam quam erga sanctam hanc » Sedem profiteris, observantiam apertè cognovimus ; inque præclarâ opinione quam de zelo » quo flagras in adimplendis muneris tui partibus gerebamur, confirmati sumus ; meritò con» fidentes fore ut doctrinam, quâ præstas, divinæ gloriæ ad incrementum, animarumque » profectum, omni contentione ac studio impendas. Fraternitati interim tuæ apostolicam be» nedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, sub » annulo Piscatoris, die primâ Junii 1697, pontificatûs nostri anno sexto. » (*Edit. de Vers.*)

après l'avoir dit d'abord à M. le cardinal de Bouillon et à M. le cardinal de Janson, que leur extrême bonté intéressera pour nous dans ce nouveau témoignage de celle du roi.

Je l'ai mandé tout aussitôt à M. de Paris et à M. de Reims dans son diocèse, où il est il y a près de deux mois : il ne parle point encore d'en revenir.

M. de Cambrai gagne ici du temps, par l'énorme longueur de ses explications. Il a refusé obstinément de conférer avec nous, à cause de moi, à qui seul il ne veut point parler, ni même communiquer quelques-unes de ses réponses. Il y en a d'autres sur lesquelles il demande mes réponses ; et j'en ai donné une d'une demi-feuille de papier, pour le prier d'expliquer quatre termes ambigus, dont il se sert, par une définition précise ; après quoi on lui donnera en très-peu de mots la réponse qu'il demande *. On y joindra les extraits des propositions condamnables dans son livre, et l'on se mettra en état de les envoyer à Rome, après le temps que la bonté de M. de Paris souhaite que nous lui donnions pour venir à résipiscence ; ce que quelques-uns espèrent encore. Pour moi, quelque désir que j'en aie, je ne sais plus que penser, voyant ses tortillements. M. le nonce nous témoigne qu'on souhaite à Rome que la chose se termine ici plutôt que d'être portée à l'inquisition, qui aussi, comme vous savez, n'accommode guère ce pays-ci.

On souhaite fort d'apprendre bientôt que M. le cardinal de Bouillon soit quitte, comme on le croit à présent, de l'indisposition causée par la lassitude. Je vous prie de le bien assurer de la part que je prends à son heureuse arrivée, et à la bonne espérance que vous avez du prompt rétablissement de sa santé.

Je pars pour Versailles, où M. le chancelier veut me recevoir mercredi, au conseil qui s'y tiendra.

M. le nonce m'a montré une lettre du pape à M. de Cambrai **, assez sèche, quoiqu'on le loue, mais sans y dire un seul mot de son livre. On est toujours à la cour dans les mêmes dispositions à son égard. M. de Cambrai amuse M. de Paris : toute mon application est, comme vous pouvez penser, à faire en sorte qu'il ne le surprenne pas.

Le roi est fort content de moi : madame de Maintenon est toujours de même, et je suis très-bien auprès d'elle. Le nonce m'a dit

* C'étoit une réponse aux vingt articles que M. de Cambrai avoit dressés pour justifier son livre, et qu'il envoya à M. de Paris. Bossuet ne crut pas devoir les discuter fort au long, et il se contenta de mettre en marge de ces articles des réponses très-courtes. Nous rapporterons les articles et les réponses à la suite de cette lettre : pour rendre le lecteur plus attentif aux endroits défectueux de l'écrit de M. de Cambrai, nous mettrons en italiques tous ceux que Bossuet avoit marqués avec du crayon.

** Voyez la lettre précédente.

très-fortement qu'il falloit me faire cardinal, et m'envoyer à Rome : quelques autres personnes parlent ici de la même manière.

La cour est en grande attente de ce qui arrivera de M. de Cambrai. Il ne paroît pas que ce prélat songe au livre qu'il avoit promis au pape *.

Nous espérons toujours votre retour au plus tôt : ne faites aucun mouvement pour moi au sujet du cardinalat.

A Paris, ce 1er juillet 1697.

LES XX ARTICLES DE M. DE CAMBRAI,

AVEC LES RÉPONSES DE M. DE MEAUX.

M. DE CAMBRAI. — M. DE MEAUX.

ARTICLE I.

N'est-il pas vrai que tout le système de mon livre se réduit à exclure du cinquième état d'amour les actes intéressés, sans exclure jamais les actes désintéressés de toutes les vertus distinctes; et que tout mon système étant borné au désintéressement de l'amour, loin d'exclure les actes désintéressés, demande naturellement tous ces actes?

Nous n'avons vu, dans son livre, de distinction entre les actes intéressés et désintéressés, que celle qui regarde le *bonum in se*, et celle qui regarde le *bonum sibi*, ou la béatitude et le salut.

ARTICLE II.

N'est-il pas vrai qu'on n'a jamais eu d'autre idée du désintéressement, que celle que nous donne le pur amour de charité, par lequel nous aimons Dieu pour lui-même, nous et notre prochain en lui et pour lui seul?

Cela est vrai, mais vague et indifférent, et d'autant plus impertinent à la question que nous traitons, que l'auteur change toutes les notions qu'il avoit auparavant données du pur amour dans son livre.

ARTICLE III.

N'est-il pas vrai qu'on n'a jamais eu d'autre idée de l'intérêt propre, que celle d'une cupidité ou amour particulier de nous-mêmes, par lequel nous nous désirons le bien *autrement* qu'à notre prochain; en sorte que cet amour ne vient point de pur zèle pour la gloire de Dieu, mais qu'il est tout au plus soumis à l'ordre? C'est ce que saint Bernard nomme *cupidité soumise* : *Cupiditas quæ à superveniente charitate ordinatur*.

Non, cela n'est pas vrai. Toute l'école regarde l'amour d'espérance ou de concupiscence comme intéressé, quoiqu'il comprenne le prochain au même sens que nous-mêmes.

Cet amour, qui est soumis à l'ordre, est un amour de charité.

Tout amour de charité est un amour de pur zèle, selon toute l'école.

Saint Bernard n'a rien de semblable.

ARTICLE IV.

N'est-il pas vrai que cette *cupidité soumise* peut regarder la béatitude comme un état de l'homme, où elle seroit *pleinement contente;* au lieu que l'amour de charité pour nous-mêmes ne nous fait désirer notre béatitude, ou *parfait contentement, que pour* glorifier Dieu en nous?

Béatitude et parfait contentement, selon cet article, c'est la même chose.

Que pour. On peut ici demander si la béatitude ou la gloire de Dieu sont fins subordonnées; et s'il n'est pas vrai, par la définition de la fin dernière, qu'il n'y en a point d'autre que la béatitude.

ARTICLE V.

N'est-il pas vrai que l'inclination naturelle, nécessaire et indélibérée que nous

La notion de l'école de Scot, que tout le reste a suivie, confond l'intérêt avec la

* C'est-à-dire à la traduction latine de son livre. Il y pensoit très-sérieusement; et en effet ne tarda pas à l'envoyer à Rome.

M. DE MEAUX.

béatitude. Ainsi, pour répondre avec précision, il faut faire précéder la définition, et répondre différemment selon les différents principes.

Se désirer le souverain bien, en tant que souverain bien, ne peut être sans le désir naturel de la béatitude, qui est soumis et ordonné, quand on met sa béatitude en Dieu; non pas en faisant deux fins dernières de la béatitude et de Dieu, ou regardant la béatitude, qui est la fin dernière, comme référible à une autre fin; mais en expliquant que l'idée de Dieu et celle de la béatitude ne diffèrent que comme le confus et le distinct.

Il n'y a point d'erreur dans une opinion qui est suivie du torrent de l'école.

L'intérêt propre, qui est pris pour l'espérance même, ne diminue pas, mais augmente plutôt par la parfaite charité.

Propriétaires et *mercenaires* sont deux choses différentes.

Bonum mihi est inséparable de ce que Scot et son école, que le torrent des théologiens suit, ont appelé *utilité propre.*

Cela est vrai. Mais si l'auteur n'avoit pas voulu dire autre chose, il auroit parlé de la vertu et de son motif autrement qu'il a fait.

C'est parler contre les idées du torrent de l'école.

Si toutefois l'auteur veut s'en tenir à cette idée, il s'ensuivra que l'amour d'es-

M. DE CAMBRAI.

avons pour nous-mêmes, et qui accompagne tous nos actes, même les plus délibérés, est ce qui rend nos actes intéressés, et ce qui les empêche d'être désintéressés?

ARTICLE VI.

N'est-il pas vrai que quand on ne s'aime délibérément que *d'un amour de charité*, on peut, *en vertu de cet amour* si pur, se désirer le souverain bien, en tant qu'il est souverain bien pour soi; et par conséquent faire des actes de vraie espérance avec son motif propre et spécifique, sans avoir besoin que la *cupidité soumise* s'y mêle *d'une manière délibérée?*

ARTICLE VII.

N'est-il pas vrai que de tels actes, par lesquels nous *désirons* notre *souverain bien* en tant que nôtre, et qui sont de vraie espérance, ne peuvent, sans erreur, être mis au rang des *actes intéressés*, puisque la *cupidité même soumise* n'y a aucune part d'*une manière délibérée,* et qu'ils ne sont fondés que sur le seul amour de charité pour nous?

ARTICLE VIII.

N'est-il pas vrai que l'intérêt propre, qui se trouve dans les justes moins parfaits, que les Pères ont nommés souvent *mercenaires*, et que les saints des derniers siècles appellent *propriétaires*, diminue dans ces justes à mesure qu'ils se perfectionnent, quoique leur espérance, avec son motif propre, augmente toujours à proportion que leur charité croît?

ARTICLE IX.

N'est-il pas vrai que les désirs et les demandes de la *sainte Vierge, de David, de saint Paul et des autres grands saints pour leur perfection ou pour leur béatitude*, étoient dans ce parfait *désintéressement*, et que leur espérance, pour être si épurée, n'en étoit pas moins véritable, et n'en avoit pas moins son motif spécifique, qui est toujours *bonum mihi?*

ARTICLE X.

N'est-il pas vrai que ces actes d'espérance et des autres vertus, que la charité commande expressément pour les rapporter en même temps à sa propre fin, et qu'elle anime en leur communiquant sa propre perfection, *prennent l'espèce de la charité même,* sans perdre leur motif spécifique, qui est toujours le *bonum mihi*, ni par conséquent leur espèce particulière, comme *saint Thomas* l'assure : *assumit speciem, transit in speciem?*

ARTICLE XI.

N'est-il pas vrai que de tels actes, en conservant le motif spécifique, qui, par exemple, est le *bonum mihi* dans l'espérance, ne sont point intéressés, et par

M. DE MEAUX.

pérance pure sera désintéressé, et par conséquent un amour pur, contre toutes les idées qu'on a du pur amour. Ceci peut être appliqué aux articles x et xi.

M. DE CAMBRAI.

conséquent que le *bonum mihi* n'est point le *motif intéressé?*

ARTICLE XII.

N'est-il pas vrai qu'un juste, si parfait et si désintéressé qu'il puisse être, peut faire à toute heure et à tous moments de tels actes d'espérance et des autres vertus avec leurs motifs propres, sans sortir du *plus parfait désintéressement de la charité,* puisque c'est la charité même qui les lui fait faire?

Cela ne se peut, selon les idées communes de l'école.

Le désintéressement de la charité consiste à regarder Dieu comme *bonum in se* ce qui diffère du *bonum mihi,* en quoi on met l'intérêt.

ARTICLE XIII.

N'est-il pas vrai que, *dans la vie et dans l'oraison la plus parfaite, tous les actes d'espérance et des autres vertus sont unis dans la seule charité, en tant qu'elle anime toutes les autres vertus, et en commande l'exercice*, etc., et qu'ainsi tous ces actes sont désintéressés?

Voyez les xxxiv Articles.

Dans la seule charité, en tant qu'elle est seule celle qui commande les autres, et rien de plus.

ARTICLE XIV.

N'est-il pas vrai que cette expression générale et absolue, *sont unis dans la seule charité*, emporteroit *en rigueur l'exclusion* de tous actes qui ne seroient pas unis dans la seule charité, et que cette exclusion s'étendroit sur toute la vie et l'oraison *la plus parfaite;* qu'ainsi j'ai *tempéré* cette *expression*, en la restreignant toujours à un état *seulement habituel*, et non *invariable?*

Point du tout; mais seulement que la charité seule les commanderoit, au sens qu'on vient de voir.

Invariable, selon la notion de l'auteur, veut dire dont on ne peut déchoir.

ARTICLE XV.

N'est-il pas vrai que quand on dit, d'un côté, que la sainte *indifférence* n'est que le désintéressement de l'amour; et de l'autre, que le désintéressement de l'amour n'est que le *retranchement de la cupidité soumise*, pour ne désirer plus aucun bien que *par la charité*, comme on en désire au prochain, on dit évidemment que la sainte *indifférence renferme* tous les désirs que la charité pour nous-mêmes nous doit inspirer, et qu'elle n'exclut jamais que les désirs *mêlés de cupidité soumise, ou intérêt propre?*

Tout cela ne signifie rien.

On est intéressé pour le prochain comme pour soi, quand on recherche l'intérêt commun.

Si l'on exclut le *bonum mihi* de la notion d'intérêt, il faut prendre une autre idée de l'amour pur que celle qui la distingue de l'espérance.

ARTICLE XVI.

N'est-il pas vrai que si l'intérêt propre n'est pas *mon bien désiré par charité pour moi comme pour le prochain*, mais seulement le *contentement de la cupidité soumise*, le sacrifice de l'intérêt propre pour l'éternité ne peut jamais être que le sacrifice ou retranchement du *contentement* de cette cupidité? d'où il s'ensuit qu'on peut continuer, dans la partie supérieure de l'âme, à désirer et attendre *son souverain bien* par un amour de *charité pour soi*, dans le moment même où la *cupidité soumise perd tout appui en soi*, par la supposition imaginaire qui se fait dans la partie inférieure, qu'on est réprouvé.

Le sacrifice de l'intérêt propre est partout le livre celui du salut.

On ne sait ce que veut dire tout ceci.

Si l'on n'a à sacrifier autre chose que l'amour naturel qu'on a volontairement pour soi-même, le mystère n'en est pas bien grand, puisqu'on a toujours tout son bien et tout son salut.

ARTICLE XVII.

N'est-il pas vrai que si l'*intérêt propre*

L'école ne le définit pas ainsi. Il faut

M. DE MEAUX.	M. DE CAMBRAI.

convenir des notions, et répondre différemment selon chacune.

D'ordinaire : ce mot est remarquable.

n'est que cette cupidité soumise, on peut, dans la vie et dans l'oraison la plus parfaite, ne désirer plus d'*ordinaire* les vertus pour son propre intérêt, c'est-à-dire, pour *consoler cette cupidité*, quoiqu'on ne cesse jamais de les désirer pour la gloire de Dieu en nous, et par un amour de charité pour nous-mêmes ?

ARTICLE XVIII.

La cupidité soumise, c'est-à-dire, comme l'explique l'auteur, l'amour naturel et délibéré de soi-même, est impertinente à la charité et à l'espérance, et d'un genre entièrement disparate.

N'est-il pas vrai que la *cupidité soumise est permise, à cause de sa soumission* à la charité; mais qu'elle n'est pas commandée; et qu'elle seroit commandée, si elle étoit ce qui constitue les vertus les plus commandées, *telles que l'espérance;* e qu'ainsi elle ne peut être essentiel au motif spécifique qui constitue cette vertu ? autrement il faudroit dire que la sainte Vierge, qui n'agissoit point par *cupidité soumise*, et qui ne s'aimoit que d'un *amour de charité*, n'a jamais fait un seul acte d'espérance.

ARTICLE XIX.

C'est bien fait de rapporter à Dieu tout l'amour qu'on a pour soi-même ; mais l'amour de la béatitude ne peut être ôté à l'homme, quelque saint qu'il soit.

Que si l'on dit que l'amour délibéré peut être ôté, j'en conviens ; mais on ne voit pas que ce soit une chose si rare, ni qu'en cela consiste la perfection.

N'est-il pas vrai que si nous devons tâcher de ne nous désirer les biens inférieurs, que Dieu nous donne par sa volonté de bon plaisir dans les événements de la vie, que par un amour de charité pour nous-mêmes, et *sans intérêt propre ou cupidité même soumise;* à plus forte raison nous devons tâcher de ne nous désirer les biens supérieurs qui nous sont déclarés dans la volonté signifiée, tels que les vertus, la persévérance et la béatitude, que par ce même amour de charité pour nous, et *sans intérêt propre ou cupidité même soumise ?* Faut-il désirer moins parfaitement les biens les plus parfaits ? L'Ecriture qui les promet, et qui en commande le désir, nous engage-t-elle à les vouloir d'une manière moins pure et moins désintéressée que les événements de la vie ?

ARTICLE XX.

Cela est vrai ; et c'est pourquoi on condamne les expressions de l'auteur, qui, parlant autrement, montre qu'il pense autrement aussi.

N'est-il pas vrai que quand on dit que le chrétien doit toujours exercer les vertus distinctes par conformité à la volonté de Dieu, on renferme nécessairement dans cette *conformité* les motifs spécifiques de toutes les vertus, puisqu'ils leur sont essentiels, et qu'autrement elles ne seroient plus *ces vertus commandées ?* Peut-on se conformer à la volonté de Dieu, sans vouloir non-seulement ce qu'il veut, mais *encore par la raison précise* pour laquelle il nous engage à le vouloir avec lui ? En veut-on moins la bonté propre d'une chose, et sa convenance pour notre dernière fin, quand on ne veut cette bonté et cette convenance que pour nous conformer à la volonté de Dieu, qui, selon saint Thomas, est la *seule règle suprême* par laquelle toutes nos vertus, loin de perdre leur essence, trouvent leur perfection ?

LETTRE CXXVII.

DE M. DE RANCÉ A BOSSUET.

Il confirme les lettres qu'il lui avoit écrites sur M. de Cambrai, et désire que Dieu inspire à ce prélat des sentiments de paix et d'humilité.

J'ai reçu, monseigneur, les copies des deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer : il suffit qu'elles ne contiennent

rien que vous n'approuviez, pour que je ne me repente pas de les avoir écrites. Dieu a permis qu'elles allassent plus loin que je ne pensois. Il est vrai que le sujet me toucha d'une manière si vive, que je ne pus pas ne le point témoigner.

Nous attendons ce que vous avez la bonté de vouloir nous envoyer, et je ne doute point que Dieu ne favorise de nouvelles bénédictions tout ce qu'il vous inspirera d'écrire sur cette matière. Il seroit à souhaiter que ceux qui y ont intérêt prissent des sentiments de paix et d'humilité, et qu'on ne se fît point un honneur de soutenir ce qu'on ne devoit pas avancer : Dieu en tirera sa gloire. Nous ne manquerons point de lui offrir nos prières avec toute l'application possible. Je n'ai pas besoin de vous dire, monseigneur, jusqu'où va l'attachement et le respect que j'ai pour votre personne; car je m'assure que vous en êtes bien persuadé.

Fr. Armand-Jean, anc. abbé de la Trappe.

Ce 3 juillet 1697.

J'ai lu et relu la lettre que M. votre neveu vous a écrite, avec une consolation que je ne puis vous exprimer : rien ne marque mieux la disposition de sa Sainteté pour l'affaire, et pour votre personne.

LETTRE CXXVIII.

DE BOSSUET A M. DE RANCÉ.

Il lui donne quelques avis sur la lettre que M. l'évêque de Noyon lui avoit écrite touchant le quiétisme.

Je sais, monsieur, que M. l'évêque de Noyon vous a écrit sur le sujet du quiétisme, dans le dessein de joindre votre réponse à sa lettre, et de les faire imprimer ensemble. Vous savez bien les raisons d'éviter cette conjoncture, et il me semble que vous n'avez rien à ajouter au sentiment d'un si grand prélat. La liberté que je prends est l'effet de mon zèle pour votre service, et pour votre réputation, qu'il faut conserver à l'Eglise. J'espère ne passer pas cet été sans vous voir, et je suis à vous, monsieur, comme vous savez.

A Paris, ce 4 juillet 1697.

LETTRE CXXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'élection du prince de Conti à la couronne de Pologne; l'obligation où le pape étoit de s'expliquer sur Sfondrate; la réponse que devoit donner M. de Cambrai. Sentiments de Bossuet touchant les dignités.

Je suis ici d'hier, et j'y passerai la semaine : on y est dans la joie à cause de l'élection de M. le prince de Conti à la couronne de Pologne.

C'est le jeune Galeran, secrétaire de M. l'abbé de Polignac *, qui a apporté la nouvelle de l'élection de M. le prince de Conti. De trente-deux palatinats, nous en avons vingt-huit : les quatre autres sont foibles, et nous en avons près de la moitié. L'archevêque et le maréchal ont proclamé l'élection, et chanté le *Te Deum* : ce sont les marques portées par les constitutions de la république pour une élection valide et complète.

M. le prince de Conti a reçu cette nouvelle avec une modération admirable. On attend la députation solennelle, et cependant on ne change rien à l'extérieur.

Il est vrai, comme vous le dites dans votre lettre du 25, conformément à ce que je vous avois marqué, qu'on a été content du bref aux cinq évêques touchant le livre de Sfondrate : mais si l'on ne dit mot sur le livre, il ne sera pas aisé d'empêcher que quelqu'un ne parle ici. Pour moi, j'attendrai toujours une décision avec respect et patience; mais je gémirai en mon cœur, si l'on voit une acception de personnes dans la chaire de saint Pierre, dont je souhaite la gloire entière, qui est celle de Jésus-Christ même.

A ce coup, on a promis dans huit jours la dernière réponse de M. de Cambrai, que la charité fait attendre. La disposition de la cour est toujours la même contre lui; et sa fierté, depuis le bref qu'il a reçu, est augmentée. Il ne le montre pourtant pas, et il seroit à souhaiter que nous en eussions une copie authentique. Ni M. de Reims, ni moi, ne l'emporterons pas sur l'archevêque de Paris **, dont la famille a tout crédit. Ce n'est pas à moi qu'il convient de se donner du mouvement pour les objets de l'ambition ***; ma vraie grandeur est de soutenir mon caractère, d'édifier et de servir l'Eglise, etc. La parabole de saint Luc, chap. XIV, vers. 12, est ma leçon. Je ne dois être ni remuant ni insensible.

Le cardinal de Bouillon sera toujours le même; il doit tout aux amis de M. de Cambrai dans la conjoncture présente.

De concert avec M. de Torcy, je parlerai au roi; afin qu'il permette que ce ministre dise à M. le nonce qu'on fera plaisir au roi de vous accorder l'indult ****.

A Marly, ce 15 juillet 1697.

* Ce fut par les soins de l'abbé de Polignac, depuis cardinal, et alors ambassadeur en Pologne, que le grand nombre des palatinats de ce royaume élurent pour roi le prince de Conti. Mais bientôt, comme on sait, les Polonais changèrent de disposition, et donnèrent la couronne à l'électeur de Saxe.

** Il est question du chapeau de cardinal.

*** L'abbé Bossuet pressoit sans doute son oncle de faire quelques démarches pour se procurer cette dignité. Ce grand homme lui répond d'une manière vraiment digne de sa supériorité, et qui lui fait autant d'honneur qu'il en auroit reçu de la pourpre romaine. Au reste, l'archevêque de Paris ne fut pas créé cardinal à cette promotion; mais ce fut M. de Cambout de Coislin, évêque d'Orléans.

**** Pour l'abbaye de Savigny, dont il a été parlé plus haut.

LETTRE CXXX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les explications que donnoit M. de Cambrai, et la réponse de huit docteurs et de deux évêques touchant son livre.

M. Phelippeaux nous a assuré, par sa lettre du 3, que vous étiez à Frescati : nous n'en avons point eu des vôtres.

On attend ici de jour en jour la promotion des cardinaux. On commence à dire que M. le cardinal de Janson a ordre de retarder, et que c'est pour cela : ainsi je lui écris à tout hasard. Vous verrez ma lettre et celle de M. le cardinal de Bouillon, à qui vous vous expliquerez vous-même.

Vous leur pourrez dire que M. l'archevêque de Cambrai donne ici à son ouvrage des explications mauvaises en elles-mêmes, et qui ne conviennent nullement au texte : il parle cependant avec une fierté étonnante. M. de Paris fait toujours des efforts pour le convertir ; on en attend le succès.

Les nouvelles de Pologne sont mauvaises, et les espérances s'éloignent. La conversion de M. l'électeur de Saxe * paroît être une illusion : on dit néanmoins qu'il est appuyé du pape, et que le nonce est déclaré contre nous. Le roi n'en vouloit rien croire, et se croyoit assuré du pape, dont on disoit que le nonce avoit outre-passé les ordres.

J'oubliois de vous marquer que sans la participation de M. de Chartres ni de moi, M. de Paris avoit consulté huit docteurs non suspects à M. de Cambrai, qui tous ont rapporté que le livre et ses explications ne se pouvoient soutenir. Deux évêques, à qui M. de Cambrai avoit remis les explications, ont répondu comme les huit docteurs. L'un est M. de Toul : je ne sais pas le nom de l'autre. Il avoit voulu consulter M. d'Amiens, qui s'est excusé, ne croyant pas pouvoir rien gagner.

Le roi a résolu d'écrire de sa main au pape touchant cette affaire, afin que sa Sainteté parle au plus tôt sur le livre. Il doit demain s'expliquer au nonce, et la lettre partira lundi, auquel jour M. de Paris, M. de Chartres et moi enverrons par le nonce notre déclaration sur le livre, signée de notre main, dont on vous enverra une copie.

A Versailles, ce 22 juillet 1697.

* Ce prince se fit catholique pour pouvoir être roi de Pologne.

LETTRE CXXXI.

DU ROI A INNOCENT XII.

Il lui demande de prononcer sur la doctrine du livre de M. de Cambrai.

Très-saint Père,

Le livre que l'archevêque de Cambrai a composé ayant depuis quelques mois excité beaucoup de bruit dans l'Eglise de mon royaume, je l'ai fait examiner par des évêques, et par un grand nombre de docteurs et de savants religieux de divers ordres. Tous unanimement, tant les évêques que les docteurs, m'ont rapporté que le livre étoit très-mauvais et très-dangereux, et que l'explication donnée par le même archevêque n'étoit pas soutenable. Il avoit déclaré, dans la préface de son livre, qu'il vouloit seulement expliquer et étendre la doctrine de ces mêmes évêques. Mais après avoir tenté toutes les voies de douceur, ils ont cru être obligés en conscience de faire leur Déclaration sur ce livre, et de la mettre entre les mains de l'archevêque de Damas, nonce de votre Sainteté auprès de moi. Ainsi, très-saint Père, pour terminer une affaire qui pourroit avoir des suites très-fâcheuses, si elle n'étoit arrêtée dans son commencement, je supplie humblement votre Sainteté de prononcer le plus tôt qu'il lui sera possible sur ce livre, et sur la doctrine qu'il contient, assurant en même temps votre Sainteté que j'emploierai toute mon autorité pour faire exécuter ses décisions, et que je suis,

Très-saint Père,

Votre très-dévot fils,

Louis.

A Meudon, ce 26 juillet 1697.

CXXXII.

BREVE INNOCENTII XII.

AD LUDOVICUM XIV *.

INNOCENTIUS PAPA XII.

Charissime in Christo fili noster, salutem. Ingenti planè gaudio recreari sensimus pastoralem nostram sollicitudinem, ubi ex litteris Majestatis Tuæ, die 26 Julii proximè præteriti ad nos datis, ac etiam ex ore venerabilis fratris nostri cardinalis Bullonii, qui nobis eas

* BREF DE NOTRE S. P. LE PAPE A LOUIS XIV.

INNOCENT XII, PAPE.

Notre cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique. Nous avons ressenti une grande joie au milieu de notre sollicitude pastorale, en apprenant par votre lettre du 26 de juillet dernier, et de la bouche de notre vénérable frère le car-

reddidit, perspicuè intelleximus, quàm provido et præstanti zelo ad periculosas, occasione libri à venerabili fratre archiepiscopo Cameracensi nuper in lucem editi, exortas controversias, continuò animum erexeris; illasque, pro eo quo regium tuum pectus assiduè flagrat, incomparabili studio incorruptè atque integrè custodiendi in florentissimo isto regno eam doctrinam, quam de fontibus Salvatoris haustam romana Ecclesia cæterarum mater et magistra longè latèque diffundit, ad nostrum et hujus sanctæ Sedis judicium deferri curaveris, omnem subinde, pro eorum quæ definienda duxerimus executione, auctoritatis regiæ efficaciam præstiturus. Quemadmodum itaque piissimam, ac verè christianissimo rege dignam, curam hanc tuam plurimùm in Domino commendamus; ita Majestati Tuæ significamus nos memoratum librum illustrium theologorum examini subjecisse, quibus similiter transmissas nobis à venerabili fratre archiepiscopo Damasceno nuntio nostro, clarorum aliquot Galliæ antistitum in illum animadversiones communicari jussimus, ut eò consultiùs quod è re catholicâ fuerit auctoritate apostolicâ decernamus. Sed hæc omnia latius edisseret idem nuntius noster, qui egregiam Majestatis Tuæ pietatem, perpetuamque ac constantem in eamdem Sedem observantiam indesinenter nos docet. Interim eximiæ religiosæque cogitationes tuæ protectorem eum experiantur, quem auctorem agnoscunt, enixè precamur, ac Majestati Tuæ apostolicam benedictionem amantissimè impertimur. Datum apud Sanctam Mariam Majorem, die 10 sept. 1697, anno pontificatûs 7.

SPINOLA.

dinal de Bouillon, avec quel zèle et quelle prévoyance vous vous portez à mettre fin aux disputes dangereuses qui se sont élevées à l'occasion du livre que notre vénérable frère l'archevêque de Cambrai a publié depuis peu. Rien ne nous touche plus que le saint désir que vous témoignez de conserver pure et entière dans votre florissant royaume la doctrine puisée dans les fontaines du Sauveur, que l'Eglise romaine, mère et maitresse de toutes les autres, a répandue dans tout le monde; et qui vous a engagé à invoquer sur cette affaire notre jugement et celui du saint Siége, bien déterminé à employer votre autorité royale pour faire exécuter notre décision. Ces soins, que la piété vous inspire, et vraiment dignes d'un roi très-chrétien, méritent tous nos éloges; et pour y correspondre, nous donnons avis à votre Majesté que nous avons commis l'examen de ce livre à des théologiens éclairés, auxquels nous avons aussi communiqué les observations faites sur ce livre par quelques illustres évêques de France, et que notre vénérable frère l'archevêque de Damas, notre nonce, nous a envoyées, afin de nous mettre en état de statuer avec maturité, par notre autorité apostolique, ce que le bien de l'Eglise pourra exiger. Notre nonce, qui, dans toutes ses dépêches, ne cesse de relever la piété de votre Majesté, et son respect toujours uniforme et constant pour le saint Siége, vous expliquera plus en détail toutes ces choses. Nous prions instamment l'auteur de vos religieux desseins de vous en accorder l'accomplissement. Nous donnons avec une tendre affection à votre Majesté notre bénédiction apostolique. Donné à Sainte-Marie-Majeure, le 10 de septembre 1697, la septième année de notre pontificat.

SPINOLA.

LETTRE CXXXIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la seconde édition de son livre *des Etats d'oraison*; l'ordonnance de M. de Reims, touchant les réguliers; et les sentiments de Bossuet à l'égard de M. de Cambrai.

J'ai reçu, par le dernier courrier, vos deux lettres, celle du 2 et celle du 9.

On vous envoie par cet ordinaire huit exemplaires de mon livre, de la seconde édition : six sont déjà partis par un autre ordinaire. Peut-être qu'à la fin le paquet de M. Anisson, qui est arrivé à Livourne, vous parviendra. La seconde édition est remarquable par son addition, qui est importante : lisez-la bien, et la faites bien remarquer. Les huit exemplaires qu'on vous envoie seront en deux paquets : on paiera ici le port sur le pied de douze livres.

L'ordonnance de M. de Reims * ne fait ici aucun bruit. Je ne me signalerai pas par de semblables actes. C'est à ceux qui remplissent les grands siéges à parler : pour moi, je me contenterai de faire les choses sans éclat.

Je n'ai point reçu la lettre que M. le cardinal de Bouillon me devoit écrire. Je ne l'attendrois pas pour lui envoyer les propositions qu'on reprend dans le livre de M. de Cambrai, si cela étoit en mon pouvoir; mais il faut que tout soit arrêté avec les deux autres prélats : car quoiqu'on soit d'accord du fond, chacun ajoute et diminue comme il l'entend; de sorte que je ne puis rien écrire de précis, et que d'ailleurs je n'aime pas à écrire en l'air. C'est ce que vous direz à M. le cardinal. Vous y pourrez ajouter que M. de Cambrai n'avance pas ses affaires par ses procédés : il croit tout gagner en me disant sa partie; mais personne n'en veut rien croire. On n'est guère content de son obstiné refus à conférer avec nous, tant que je serai présent. Il y perd lui-même beaucoup à agir de cette manière; car j'ai pour lui un fond de bonne intention inaltérable, malgré ses emportements contre moi. Il se taille bien des affaires, dont il sortira très-mal apparemment des deux côtés; et l'air plaintif et opprimé qu'il se veut donner ne plaît guère.

Nous attendons toujours votre retour; il n'y a que les chaleurs qui vous puissent retarder. Nous nous portons bien, Dieu merci.

J'ajoute sur M. de Cambrai qu'il ne croit personne que ceux qui le

* Cette ordonnance, du 24 mai 1697, regardoit les réguliers, et portoit qu'aucun ne seroit admis dans le diocèse de Reims à l'administration des sacrements, que lorsqu'outre le certificat de vie et de mœurs de leurs supérieurs, l'évêque dans le diocèse duquel ils auroient fait leur dernier séjour leur auroit donné un témoignage authentique de la sagesse de leur conduite, et du bon usage qu'ils auroient fait des pouvoirs qui leur avoient été confiés.

flattent : cela répond à une des choses que M. le cardinal de Bouillon vous ordonne de m'écrire. Assurez-le de mes très-humbles respects, et M. le cardinal de Janson. J'embrasse M. Phelippeaux.

Vous devez commencer à parler d'une manière plus douteuse de M. de Cambrai. Je vous écrirai sur cela plus précisément, lorsque j'aurai eu le loisir de voir les dispositions de la cour. M. de Paris me retient ici, et j'y suis occupé à rédiger les articles sur le livre de M. de Cambrai, qu'on remettra lundi à M. le nonce pour le pape. Cependant le roi a parlé très-puissamment au nonce, qui écrit conformément au discours de Sa Majesté : j'ai vu sa lettre. Le roi écrit lui-même aujourd'hui très-fortement. On se défie des jésuites et du cardinal de Bouillon : on se servira de la main du roi pour écrire au pape. Le pauvre M. de Cambrai aura ordre de se retirer. Le père de La Chaise, patron du cardinal de Bouillon, ne paroît point dans tout cela ; mais on lui attribue tout. On croit que cette affaire reculera l'abbé d'Auvergne *.

Aussitôt qu'on aura remis à M. le nonce la lettre du roi, j'agirai, et de mon chef. Retenez M. Phelippeaux auprès de vous : soyez très-attentif à bien écouter ce qu'on dira à Rome. La fureur de M. de Cambrai contre moi est extrême : sa cabale est terrible, et les artifices qu'elle emploie égalent sa fureur ; mais nous avons pour nous Dieu, la vérité, la bonne intention, le courage, le roi, madame de Maintenon, etc. J'ai besoin d'attention et de patience. M. le nonce est bien intentionné pour moi.

Pourquoi n'avez-vous pas encore écrit à M. de Metz?

A Paris, ce 29 juillet 1697.

LETTRE CXXXIV.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur ce qui s'étoit fait au sujet du livre de M. de Cambrai, et sur la conduite que tenoit ce prélat.

Pour réponse à vos précédentes, le roi et madame de Maintenon sont toujours d'accord sur le livre de M. de Cambrai. J'en suis content ; et les évêques qui ont parlé au roi sur le livre doivent donner lundi leur Déclaration, pour être envoyée à Rome par l'agent du pape. Le roi lui a parlé nettement de M. de Cambrai et du livre, fondé sur l'avis des évêques. Le roi a écrit au pape de sa main : tout cela est fait, et vous voyez ce qui reste à faire. M. de Paris fait un peu de peine ; mais la patience vient à bout de tout. Tout sera fait pour lundi : le roi le désire. Après cela M. de Paris s'expliquera par une Instruction, en attendant que Rome parle. Rome n'est point fa-

* Neveu du cardinal de Bouillon.

vorable au livre, quoiqu'il ait pour lui le père de La Chaise et les jésuites. M. de Cambrai n'évitera pas le saint-office. Je souhaiterois une autre manière; mais il faut laisser faire Rome à sa mode. Les évêques se déclareront : on n'en vient à tout cela, qu'après avoir tout tenté. M. de Cambrai est inexorable, et d'un orgueil qui fait peur : on n'a rien voulu vous dire que les choses ne fussent réglées.

Outre l'examen que nous avons fait, M. de Paris, M. de Chartres et moi, comme appelés en témoignage par M. de Cambrai dans son Avertissement, et dans sa lettre au pape; M. de Cambrai a demandé le sentiment de M. d'Amiens et de M. de Toul, dont le premier s'est excusé, et l'autre lui a déclaré son sentiment contraire au sien. Outre cela M. de Paris a donné le livre à examiner à huit théologiens sorbonnistes et autres, qui, sans aucune communication et sans se connoître, se sont déclarés contre le livre et contre les explications que l'auteur leur vouloit donner. Il a pris le ton plaintif et opprimé; mais tout cela sera foible, et on découvrira tous ses artifices. Le refus obstiné qu'il a fait de conférer avec les trois évêques, scandalise les honnêtes gens, et fait voir qu'il a bien cru qu'on le convaincroit.

A Paris, ce 1er août 1697.

LETTRE CXXXV.

DE BOSSUET A L'ABBÉ RENAUDOT.

Sur les avis que le nonce donnoit au prélat.

Vous me ferez plaisir, monsieur, de remercier monseigneur le nonce du soin qu'il prend de m'avertir. Tout seroit prêt de ma part; mais le concert pourra prolonger les affaires de huit jours. J'aurai l'honneur, avant lundi, de voir monseigneur le nonce. Je dînerai ici, et n'en partirai qu'à cinq heures : en attendant, votre visite me sera toujours fort agréable.

Jeudi matin.

LETTRE CXXXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la nouvelle promotion des cardinaux; l'exil de M. de Cambrai; la protestation qu'il avoit faite avant son départ; et sur la manière dont les trois prélats devoient procéder dans son affaire.

J'ai reçu vos deux lettres; l'une, par le courrier de M. le cardinal de Janson; l'autre, de date antérieure, par l'ordinaire du 16 juillet. La joie qu'on a eue ici de la promotion des cardinaux a été très-grande. On a vu la bonne volonté du pape pour la France, qui a beaucoup réjoui; et la personne de M. le cardinal de Coislin * étant

* Pierre du Cambout de Coislin, né à Paris en 1636, nommé évêque d'Orléans en 1665, fut fait cardinal le 22 juillet 1697. Il mourut le 5 février 1706. (*Edit. de Vers.*)

fort aimée, on eût dit, selon l'expression de M. de Noyon, que tout le monde avoit été fait cardinal. M. Noblet m'a vu ce matin ; j'ai été longtemps avec lui. Selon ce que je vois, cette lettre ne trouvera plus son patron * à Rome.

M. l'archevêque de Cambrai, après avoir refusé tous les partis où M. de Paris avoit tâché de le porter, pendant trois mois, pour le tirer d'affaire, a eu ordre de se retirer dans son diocèse : il partit samedi. Il a fait auparavant, entre les mains de M. le nonce, un acte, dont je ne sais pas encore le contenu. Il proteste en général de nullité de tout ce qu'on peut faire contre lui, attendu qu'il s'est soumis au pape, et qu'il a demandé de s'aller présenter en personne à sa Sainteté : ce qu'il espère encore obtenir, quoiqu'en effet il sache bien que le roi n'en veut point entendre parler. Ainsi c'est en quelque façon contre le roi qu'il proteste. Personne ne peut ni ne veut rien faire juridiquement contre lui : mais pour empêcher que nous ne rendions au pape même le témoignage de la vérité, auquel il nous appelle lui-même, rien ne le peut empêcher ; et ce n'est pas là prévenir le jugement du pape, non plus que les instructions que nous donnerons sans aucune marque de juridiction, pour empêcher l'erreur de gagner.

Vous me faites plaisir de me mander la bonté et la confiance que M. le cardinal de Bouillon vous témoigne. Sur ce que toutes les fois qu'il m'a parlé ou écrit de l'affaire de M. de Cambrai, il en parloit comme d'une affaire entre ce prélat et moi, je l'ai supplié, et même par une lettre depuis son départ, de ne me point faire le tort de me considérer comme partie. Je n'ai aucune affaire avec M. de Cambrai, que celle qu'il a avec tous les évêques et toute l'Eglise par sa mauvaise doctrine. M. le cardinal m'a fait l'honneur de me marquer la réception de la lettre où je lui écrivois cela ; mais il n'y répond rien. Ainsi je vous prie de ne point manquer de lui faire faire attention sur le tort qu'il me feroit, en représentant cette affaire comme une affaire qui m'est personnelle. Au reste, vous pouvez dire que je n'ai et que je n'ai jamais eu aucun démêlé particulier avec M. de Cambrai, à qui j'ai fait en tout temps toutes sortes de plaisirs, dont j'ai tout le monde et le roi même pour témoins. Gardez pourtant toujours beaucoup de modération sur ce point.

Notre *Déclaration* ** sur le livre de M. de Cambrai est arrêtée : elle sera signée demain, et donnée à M. le nonce pour Rome : c'est un témoignage au pape de notre doctrine. Les trois évêques n'ont pu faire autre chose : tout le clergé se seroit fâché, s'ils s'étoient por-

* Le cardinal de Janson.

** Elle se trouve au tome XIV, page 411.

tés pour accusateurs de M. de Cambrai. En effet, pourquoi M. de Paris, M. de Chartres et moi serions-nous plutôt ses accusateurs que les autres évêques? Ce qui nous donne droit d'agir, c'est que M. de Cambrai nous ayant appelés en témoignage dans la préface de son livre, on nous regarderoit avec raison comme les fauteurs et les garants de ses erreurs, si nous restions dans le silence : mais aussi nous ne pouvons aller au-delà d'une déclaration de nos sentiments. Le roi a suppléé à tout en demandant au pape un jugement. Je vous enverrai notre Déclaration par le prochain ordinaire : je joindrai de temps en temps d'autres mémoires. Entendez bien la procédure. Madame de Maintenon m'écrit qu'il faut que vous et M. Phelippeaux soyez attentifs. Il faut parler avec modération, comme j'ai marqué par mes précédentes.

J'attendrai l'écrit que vous me promettez de M. Phelippeaux *. Je crains que la tête du pape ne soit pas fort bonne. J'étudierai la matière avec toute l'application dont je suis capable. M. le nonce est bien disposé pour moi, et fort déclaré contre M. de Cambrai. Il n'est pas content du cardinal de Bouillon, croyant être cardinal plutôt que celui de son pays **.

Nous nous portons bien. M. Noblet m'a dit mille biens de M. Phelippeaux; et je lui ai dit qu'il m'en avoit écrit beaucoup de lui, et vous aussi.

On vous enverra quatre exemplaires de la seconde édition de mon livre par le prochain ordinaire : ainsi, avec six et huit des deux envois précédents, vous en aurez dix-huit.

A Paris, ce 5 août 1697.

LETTRE CXXXVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la *Déclaration des trois Evêques* ; la lettre que M. de Cambrai avoit répandue en se retirant dans son diocèse ; de la confiance de ce prélat ; et l'approbation que le roi donnoit au séjour de l'abbé Bossuet à Rome.

Aujourd'hui enfin partira la Déclaration des trois évêques : prenez-en bien l'esprit. M. le nonce écrit tout ce qu'il faut pour y faire entrer la cour de Rome.

M. de Cambrai a répandu une lettre *** sur sa retraite forcée, qui

* C'étoit des remarques sur le livre de M. de Cambrai, qu'il envoya dans la suite à Bossuet.

** M. Delphini, nonce en France, qui devint cardinal en 1699, croyoit avoir sujet de se plaindre du cardinal de Bouillon, qui, selon lui, n'avoit pas assez fortement sollicité sa promotion. Il prétendoit qu'ayant témoigné depuis le commencement de sa nonciature beaucoup d'attachement pour la France, le cardinal de Bouillon ne devoit pas souffrir que le chapeau qu'il pensoit mériter fût donné à M. Grimani, Vénitien comme lui, et que le cardinal de Bouillon favorisoit, quoiqu'il fût entièrement dans les intérêts de l'empereur, et ennemi de la France. Le cardinal Grimani fut depuis vice-roi de Naples.

*** Voyez cette lettre à la suite de celle-ci.

lui prépare des apologies et des évasions. Il ne songe qu'à se donner un air plaintif, et à se faire regarder comme un homme opprimé. Vous ne manquerez pas de bien remarquer les excuses qu'il se prépare, si on le condamne en général : si même l'on désigne les propositions en particulier, il se sauvera par le sens, et il menace de souscription avec restriction.

Tout le monde trouve ces manières étranges, et préparatoires au schisme. L'auteur en témoigne toutes les dispositions ; et rien ne l'en sauvera que de se voir, comme il sera, entièrement destitué de sectateurs. Il met toute sa confiance dans le cardinal de Bouillon et dans les jésuites, dans ses airs plaintifs, et dans ses explications, sur lesquelles vous recevrez bientôt un mémoire fort instructif. Il se fonde beaucoup sur saint François de Sales. Outre ce que vous en verrez dans mon livre, vous recevrez aussi un mémoire, où il sera démontré qu'il en a tronqué, altéré, et pris à contre-sens huit ou dix passages capitaux.

J'ai parlé de vous faire demeurer à Rome avec M. Phelippeaux : le roi l'a fort approuvé, aussi bien que madame de Maintenon. Vous tournerez la lettre que vous m'écrirez à ce sujet, de manière que je puisse la faire voir à Sa Majesté ; et cependant vous saurez bien me dire à part ce qu'il faudra. M. de Reims, M. de Paris et M. de Chartres seront de notre secret. Parlez toujours sobrement sur M. de Cambrai, et prêtez l'oreille à tout ce qu'on dira. Il se flatte que la cour de Rome lui sera favorable. Vous devez avoir reçu les lettres que vous souhaitiez pour les trois cardinaux *.

L'abbé de Chanterac, grand-vicaire de M. de Cambrai, doit aller à Rome **. Il est accompagné d'une autre personne dont je ne sais pas le nom ***.

Je reçois en ce moment votre lettre du 3. Je suis bien aise que vous ayez reçu les lettres pour les trois cardinaux.

Le nonce est fâché de ce qu'il n'est point cardinal ; il espère le premier chapeau. Il est fort bien en cette cour, et il se comporte au mieux au sujet de M. de Cambrai. Il a eu une audience au sujet des promotions. Vous aurez soin de *nectere causas* sur votre séjour à Rome, sans déclarer le véritable motif. Défiez-vous beaucoup de M. le cardinal de Bouillon, et prévenez M. Phelippeaux sur cet article.

Les jésuites ont fait soutenir ici quatre thèses, et font fort valoir *le pur amour* : je crois qu'on leur parlera.

* Ces trois cardinaux sont Casanate, Noris et d'Aguirre. Bossuet étoit en relation avec eux mais la plupart des lettres qu'il leur écrivoit nous manquent, et nos recherches et nos sollicitations n'ont pu nous les procurer.

** Il y arriva le 12 septembre 1697.

*** C'étoit un ecclésiastique nommé La Templerie.

Nos articles et nos censures, dont il est parlé dans notre *Déclaration*, sont, comme vous savez, à la fin de mon livre *sur les Etats d'oraison*.

A Paris, ce 12 août 1697.

LETTRE CXXXVIII.

DE M. L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI A UN AMI *.

Sur ses dispositions à l'égard de son livre.

Ne soyez point en peine de moi, monsieur : l'affaire de mon livre va à Rome. Si je me suis trompé, l'autorité du saint Siége me détrompera ; et c'est ce que je cherche avec un cœur docile et soumis : si je me suis mal expliqué, on réformera mes expressions : si la matière paroît mériter une explication plus étendue, je la ferai avec joie par des additions : si mon livre n'exprime qu'une doctrine pure, j'aurai la consolation de savoir précisément ce qu'on doit croire, et ce qu'on doit rejeter. Dans ce cas même je ne laisserois pas de faire toutes les additions qui, sans affoiblir la vérité, pourroient éclaircir et édifier les lecteurs les plus faciles à s'alarmer. Mais enfin, monsieur, si le pape condamne mon livre, je serai, s'il plaît à Dieu, le premier à le condamner, et à faire un mandement pour en défendre la lecture dans le diocèse de Cambrai. Je demanderai seulement au pape qu'il ait la bonté de me marquer précisément les endroits qu'il condamne, et les sens sur lesquels porte sa condamnation ; afin que ma souscription soit sans restriction, et que je ne coure aucun risque de défendre, ni d'excuser, ni de tolérer le sens condamné. Avec ces dispositions, que Dieu me donne, je suis en paix, et je n'ai qu'à attendre la décision de mon supérieur, en qui je reconnois l'autorité de Jésus-Christ. Il ne faut défendre l'amour désintéressé qu'avec un sincère désintéressement. Il ne s'agit pas ici du point d'honneur, ni de l'opinion du monde, ni de l'humiliation profonde que la nature doit craindre d'un mauvais succès. J'agis, ce me semble, avec droiture : je crains autant d'être présomptueux et retenu par une mauvaise honte, que d'être foible, politique, et timide dans la défense de la vérité. Si le pape me condamne, je serai détrompé, et par là le vaincu aura tout le véritable fruit de la victoire : *Victoria cedet victo*, dit saint Augustin. Si au contraire le pape ne condamne point ma doctrine, je tâcherai, par mon silence et par mon respect, d'apaiser ceux d'entre mes confrères dont le zèle s'est animé contre moi, en m'imputant une doctrine dont je n'ai pas moins d'horreur qu'eux, et que j'ai toujours détestée. Peut-être me rendront-ils justice, en voyant ma bonne foi.

* M. le duc de Beauvilliers.

Je ne veux que deux choses, qui composent ma doctrine : la première, c'est que la charité est un amour de Dieu pour lui-même, indépendamment du motif de la béatitude qu'on trouve en lui : la seconde est que dans la vie des âmes les plus parfaites, c'est la charité qui prévient toutes les autres vertus, qui les anime et qui en commande les actes, pour les rapporter à sa fin ; en sorte que le juste de cet état exerce alors d'ordinaire l'espérance et toutes les autres vertus avec tout le désintéressement de la charité même qui en commande l'exercice. Je dis d'ordinaire, parce que cet état n'est pas sans exception, n'étant qu'habituel et point invariable. Dieu sait que je n'ai jamais voulu enseigner rien qui passe ces bornes. C'est pourquoi j'ai dit, en parlant du pur amour, qui est la charité en tant qu'elle anime et commande toutes les autres vertus distinctes : « *Quiconque n'admet rien au-delà, est dans les bornes de la tradi-* » *tion : quiconque passe cette borne, est déjà égaré* *. »

Je ne crois pas qu'il y ait aucun danger que le saint Siége condamne jamais une doctrine si autorisée par les Pères, par les écoles de théologie, et par tant de grands saints que l'Eglise romaine a canonisés. Pour les expressions de mon livre, si elles peuvent nuire à la vérité, faute d'être correctes, je les abandonne au jugement de mon supérieur ; et je serois bien fâché de troubler la paix de l'Eglise, s'il ne s'agissoit que de l'intérêt de ma personne et de mon livre.

Voilà mes sentiments, monsieur. Je pars pour Cambrai, ayant sacrifié à Dieu au fond de mon cœur tout ce que je puis lui sacrifier là-dessus. Souffrez que je vous exhorte à entrer dans le même esprit. Je n'ai rien ménagé d'humain et de temporel pour la doctrine que j'ai crue véritable. Je ne laisse ignorer au pape aucune des raisons qui peuvent appuyer cette doctrine. En voilà assez : c'est à Dieu à faire le reste, si c'est sa cause que j'ai défendue. Ne regardons ni l'intention des hommes, ni leurs procédés : c'est Dieu seul qu'il faut voir en tout ceci. Soyons les enfants de la paix, et la paix reposera sur nous : elle sera amère ; mais elle n'en sera que plus pure. Ne gâtons pas les intentions droites par aucun entêtement, par aucune chaleur, par aucune industrie humaine, par aucun empressement naturel pour nous justifier. Rendons simplement compte de notre bonne foi : laissons-nous corriger, si nous en avons besoin ; et souffrons la correction, quand même nous ne la méRiterions pas.

Pour vous, monsieur, vous ne devez avoir en partage que le silence, la soumission et la prière. Priez pour moi dans un si pressant besoin : priez pour l'Eglise qui souffre de ces scandales : priez

* *Maximes des Saints. Avertissement.*

pour ceux qui agissent contre moi, afin que l'esprit de grâce soit en eux pour me détromper, si je me trompe; ou pour me faire justice, si je ne suis pas dans l'erreur : priez pour l'intérêt de l'oraison même qui est en péril, et qui a besoin d'être justifiée. La perfection est devenue suspecte : il n'en falloit pas tant pour en éloigner les chrétiens lâches et pleins d'eux-mêmes. L'amour désintéressé paroît une source d'illusion et d'impiété abominable. On accoutume les chrétiens, sous prétexte de sûreté et de précaution, à ne chercher Dieu que par le motif de leur béatitude et par intérêt pour eux-mêmes : on défend aux âmes les plus avancées de servir Dieu par le pur motif, par lequel on avoit jusqu'ici souhaité que les pécheurs revinssent de leur égarement, je veux dire la bonté de Dieu infiniment aimable. Je sais qu'on abuse du pur amour et de l'abandon : je sais que des hypocrites, sous de si beaux noms, renversent l'Evangile : mais le pur amour n'en est pas moins la perfection du christianisme; et le pire de tous les remèdes est de vouloir détruire les choses parfaites, pour empêcher qu'on n'en abuse. Dieu y saura mieux pourvoir que les hommes. Humilions-nous, taisons-nous; au lieu de raisonner sur l'oraison, songeons à la faire. C'est en la faisant que nous la défendrons; c'est dans le silence que sera notre force.

FR. archevêque, duc de Cambrai.

Ce 3 août 1697.

LETTRE CXXXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le mécontentement qu'avoit produit la *Lettre* de M. de Cambrai *à un ami*; la réponse qu'il y avoit faite; et l'écrit qu'il avoit composé pour suppléer à la *Déclaration*.

J'ai reçu votre lettre du 30 juillet. Vous aurez reçu à présent mes lettres aux trois cardinaux. Je fais réponse au cardinal de Bouillon sur le compliment qu'il m'a fait comme conseiller d'état.

Il n'y a rien de nouveau sur M. de Cambrai, sinon que sa lettre, qu'on a répandue avec tant de soin, soulève tout le monde autant que le livre. Je vous envoie à toutes fins une réponse que j'y ai faite comme sous le nom d'un tiers *. Je ne sais encore quel usage j'en ferai ici; mais par l'ordinaire prochain vous recevrez une instruction latine ** très-importante, avec des lettres pour quelques cardinaux à qui vous la pourrez présenter. Vous aurez reçu, avant cette lettre, les douze exemplaires de mon livre que vous souhaitiez.

* La réponse de Bossuet fut imprimée sous ce titre : *Réponse à une lettre de M. l'archevêque de Cambrai*. Nous l'avons donnée parmi les ouvrages sur le quiétisme, tom. XIV, page 404. (*Edit. de Vers.*)

** Cette pièce est intitulée *Summa Doctrinæ libri cui titulus : Explication des Maximes des Saints*. Elle est imprimée en latin et en françois, tome XIV, page 430. (*Edit. de Vers.*)

Le cardinal Petrucci * est un pauvre acteur. Je suis étonné d[e] la netteté avec laquelle il vous a parlé : j'aimerois mieux que l'a[f]faire fût plus secrète. Portez-vous bien : je continuerai à vous écri[re] à Rome, parce que je suppose que mes lettres vous arrêteront.

J'ai vu entre les mains de M. le nonce une protestation en fran[]çois, écrite de la main de M. de Cambrai, où il commence par di[re] qu'un évêque l'ayant accusé d'avoir contrevenu aux Articles déli[]bérés à Issy, il proteste qu'il s'en tient à cette doctrine. Il se plai[nt] qu'on lui a refusé la liberté de s'expliquer, proteste de sa soumissio[n] en termes fort simples et fort clairs, est prêt à soutenir devant [le] Pape qu'il n'a rien dit de contraire aux Articles d'Issy : s'il n'a p[as] envoyé son livre latin, c'est que le roi lui a témoigné qu'il val[oit] mieux traiter à l'amiable ; qu'il auroit été à Rome, si le roi l'av[oit] voulu permettre. Il supplie M. le nonce de garder l'original de [sa] protestation, et d'en envoyer une copie au Pape.

On lui a si peu refusé de s'expliquer, que nous avons, en sei[ze] gros cahiers, ses explications. Elles ne sont ni bonnes en elle[s]-mêmes, ni conformes au texte : il répond sur la plupart des diffi[]cultés qu'on lui a faites, et ce n'est qu'illusion. Il ne manquera p[as] de les ajuster, et même d'en envoyer d'autres : à quoi il faudra ê[tre] attentif, aussi bien qu'à son ordonnance ou lettre pastorale expl[i]catoire, qu'on dit toujours qu'il prépare, et qu'il pourra bien en[]voyer à Rome sans la publier sur les lieux.

Il y a une affectation à m'attaquer seul, pendant que nous sommes trois. Il faut que vous parliez avec beaucoup de modération, de peur de donner lieu à ce qu'il dit contre moi comme sa partie ; et je vous prie de bien avertir de ceci M. Philippeaux.

Assurez bien de mes respects très-particuliers M. le cardinal Casanate.

A Germigny, ce 18 août 1697.

LETTERA CXL.

DEL CARDINALE D'AGUIRRE AL SIGNOR VESCOVO BOSSUET [1] *.

Loda l'*Instruzione* del vescovo *sopra li Stati dell Orazione.*

Il signor abbate Bossuet, nepote degnissimo di vostra Signoria illustrissima si è compiaciuto li giorni passati di felicitare le mie brame,

[1] DU CARDINAL D'AGUIRRE A BOSSUET.

Il fait l'éloge de son *Instruction sur les Etats d'Oraison.*

M. l'abbé Bossuet, votre digne neveu, a mis ces jours derniers le comble à mes désirs, en me donnant des nouvelles bien certaines de votre santé, si précieuse à

* Ce cardinal avoit été disciple de Molinos. Il en sera parlé plusieurs fois dans la suite.

con porgermi cu re nuove de lla prospera e perfetta salute di vostra Signoria illustrissima tanto necessaria alla Chiesa di Dio, la quale ella non cessa sempre mai di piu illustrare con le sue degnissime opere, conforme hò avuto l'onore di vedere in questa ultima sua, che il medemo signor abbate si è degnato presentarmi, del l'*Instruzione sopra li Stati dell' Orazione* contra la setta del quietismo; e benche non abbia potuto leggerlo intieramente, atteso il poco tempo che mi permettono le mie molte occupazioni, nulladimeno ho avuto la consolazione di poter far giudizio dalli primi due libri, quello che sarà tutto il resto dell' opera, colma di erudizione e pieta, veramente in tutto degna e propria della sua gran virtù. Quanto bramerei potergli significare à viva voce i miei sensi della stima cosi particolare, che conservo al suo merito, di che può farne qualche testimonianza il sud. signor abbate, à cui ebbi jeri l'onore di condurre meco in carrozza, per ammirare nella conversazione in suo gran talento e virtù, degno seguace e nepote di un tanto prelato, come vostra signoria illustrissima, alla quale rassegnando, con l'intimo dell' animo i miei piu fervorosi rispetti, che desidero vengano esercitati dalla di lei gentilezza con il favore di molti suoi pregiatissimi commandi, resto con baciare a vostra Signoria illustrissima le mani. Roma, 20 Agosto 1697.

l'Eglise, que vous ne cessez d'enrichir de vos excellents ouvrages. C'est ce que me prouve encore votre dernière *Instruction sur les états d'Oraison* contre la secte du quiétisme. M. l'abbé a eu la bonté de me la donner; et quoique la multitude de mes occupations ne m'ait pas permis de la lire en entier, je ne laisse pas de juger par les deux premiers livres de ce que doit être le reste de l'ouvrage. La piété et l'érudition y brillent à l'envi, et le rendent tout à fait digne de vos lumières et de votre vertu. Que je désirerois pouvoir vous exprimer de vive voix les sentiments de la haute estime que je vous ai vouée, et combien j'honore votre mérite! M. l'abbé pourra vous en rendre témoignage. J'ai eu l'honneur de le conduire hier dans ma voiture, pour jouir de sa conversation; et j'ai admiré les grands talents et la vertu de ce digne neveu, fidèle imitateur du grand prélat auquel il a le bonheur d'appartenir. Agréez l'hommage du respectueux attachement que je vous réitère du plus profond de mon cœur: honorez-moi de le croire, et disposez, sans réserve, de celui qui a l'honneur d'être, etc.

A Rome, ce 20 août 1697.

LETTRE CXLI.

DE BOSSUET A M. DE RANCÉ.

Il justifie les lettres que cet abbé avoit écrites sur le livre de M. de Cambrai, et l'excite à traiter la matière, si Dieu lui en donnoit le mouvement.

Monsieur l'abbé Berrier me donne la joie, monsieur, de m'apprendre que votre santé se soutient, et que votre vivacité pour la saine doctrine ne diminue pas. On a bien politiqué sur vos lettres: mais, après tout, qui peut trouver à redire que vous ayez écrit

votre sentiment à un ami? Ce seroit en tout cas à moi qu'il se faudr prendre du cours qu'ont eu vos deux lettres. Mais je n'ai jamais le dessein de les divulguer; et, après tout, c'est l'effet d'une p ticulière permission de Dieu. Oui, Dieu vouloit que vous parlassi Peut-être veut-il encore que vous souteniez votre sentiment de sons. Faites-le, monsieur, si Dieu vous en donne le mouvement, envoyez-moi votre écrit. J'en ferai l'usage que Dieu veut, et je cacherai pas la lumière sous le boisseau. Si une lettre de M. Cambrai, qui a couru dans le monde sur sa retraite, vient à vou vous y sentirez sans doute aussi bien que moi, un très-mauv caractère; mais Dieu y mettra la main, et j'espère qu'à cette occ sion la fausse spiritualité sera découverte. Je suis à vous, monsie de tout mon cœur.

Rien ne m'empêchera, s'il plaît à Dieu, de vous aller voir, la conjoncture des affaires. Si j'ai huit jours de libre, je ne m querai pas d'en profiter, et je l'espère.

A Germigny, le 22 août 1677.

LETTRE CXLII.

DE L'ABBÉ BERRIER A M. DE RANCÉ.

Il lui rend compte de tout ce qui se passoit dans l'affaire du quiétisme, et des propos qu'on avoit tenus au sujet des lettres que cet abbé avoit écrites sur M. de Cambrai.

Voici, monsieur, une lettre de M. l'évêque de Meaux : je crois qu'il vous parle des affaires présentes. Je lui ai dit ce que M. Boileau m'avoit engagé de vous dire; sur quoi il m'a répondu que depuis la lettre que M. de Cambrai a donnée au public sous le nom d'un ami, il n'y avoit plus guère de ménagements à garder, et que depuis cette lettre il changeoit de manière de parler. La voici avec une réponse qui y a été faite : M. de Meaux vous prie de ne point donner copie de cette dernière, ni en dire l'auteur. L'opiniâtreté est aussi grande qu'elle peut être de la part de M. de Cambrai. Non-seulement M. l'archevêque de Paris n'y a rien gagné, ni M. l'évêque de Chartres, ni plusieurs qui s'en sont mêlés; mais il persiste avec hauteur dans son sentiment, quoique M. le nonce lui ait dit que s'il ne satisfait pas les évêques de France, très-certainement il sera condamné à Rome. M. de Paris doit écrire sur cette affaire; et M. de Meaux attend ce qu'il aura donné au public, pour faire imprimer le mémoire qu'il a fait donner à M. de Cambrai sur cette affaire, dans lequel il relève quarante-huit propositions toutes hérétiques, erronées ou tendantes à hérésie, qu'il a extraites du livre de cet archevêque.

Pour ce qui vous regarde, c'est M. le nonce qui a envoyé vo

lettres au Pape, et elles sont publiques à Rome comme à Paris. On a voulu dire en grande assemblée, et en présence de M. de Meaux, que c'étoit M. Maisne qui en avoit donné copie : il l'a justifié, en disant que c'étoit si peu lui, que sur le bruit de ces lettres vous lui en aviez demandé une copie, et qu'ainsi on ne pouvoit vous accuser en rien. Ensuite il dit à ces prélats (M. de Bayeux en étoit un) que puisque M. de Cambrai vantoit tant les expériences comme nécessaires pour juger sur les états d'oraison, on ne pouvoit rejeter votre sentiment, vous qui, outre une science profonde, avez l'expérience de tant de saints que vous avez conduits pendant plus de trente années. Je crois qu'il vous mande qu'il approuve fort que vous écriviez sur cette matière : mais il m'a dit de vous mander de lui montrer ce que vous aurez écrit avant de le faire voir, parce qu'il y a des faits que vous ne pouvez bien savoir par le public, sur lesquels il vous avertiroit. Il fera ce qu'il pourra pour vous aller voir ; ce qui me paroît incertain, parce qu'il ne veut pas s'écarter à cause du mouvement présent où sont les choses. Quand j'aurai l'honneur de vous voir, je vous dirai le reste des autres circonstances de cette affaire. M. de Cambrai n'a pas un évêque qui soit déclaré pour lui ; mais le parti est fort dans les autres états, soit à la cour, soit à la ville ; c'est ce public qu'il faut à présent détromper.

Je vais chez M. l'archevêque de Paris : si j'apprends quelque chose de plus sur cette affaire, je l'ajouterai à cette lettre avant que de l'envoyer à la poste. Je suis avec tout l'attachement possible, et en quoi que ce soit, monsieur, plus à vous que personne du monde.

A Torcy, ce 23 août 1697.

Je ne vis hier M. l'archevêque de Paris qu'un moment : j'arrivai à Conflans comme il alloit monter en carrosse, pour aller à Paris y chanter le *Te Deum* pour la prise de Barcelone ; mais je fus quelque temps avec M. l'abbé de Beaufort, qui fut présent à toutes les conférences de M. l'archevêque de Paris avec M. de Cambrai. Il me dit que celui-ci en avoit très-mal usé avec M. de Paris, pour ne pas dire qu'il l'avoit maltraité ; que le parti étoit fort ; que l'Université de Louvain étoit divisée ; qu'il y avoit des évêques en France qui n'osoient parler, mais qui dans le fond étoient pour M. de Cambrai ; enfin j'ai bien vu que l'on se repent presque de la condescendance que l'on a eue pour lui, ne s'étant servi de ce temps que pour grossir son parti. M. l'archevêque de Paris est resté enfermé à Conflans toute cette semaine, et je crois que ç'a été pour écrire sur cette affaire, dont à présent on va presser le jugement à Rome. Je lui ai dit une partie de ce que vous m'avez dit, lorsque j'ai eu l'hon-

neur de vous voir. Vos sentiments plaisent à tous les gens de bien, et d'autant plus aux prélats, que M. de Cambrai objectant toujours les expériences, on lui objecte les vôtres, sans doute plus exactes aussi bien que plus élevées que les siennes, soit par rapport à vous, soit par rapport au grand nombre de saints religieux que vous conduisez depuis si longtemps. Ainsi ce que vous écrirez leur fera un aussi grand plaisir, qu'il sera de grand poids.

Ce 24.

LETTRE CXLIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les éclaircissements ajoutés à la *Déclaration* des trois prélats ; le vice des explications de M. de Cambrai ; et la lettre de l'abbé de Chanterac à madame de Ponthac.

J'ai reçu votre lettre du 26 juillet. Je vous envoie ce que je vous avois promis par l'ordinaire précédent. Il a fallu joindre cet éclaircissement * et cette confirmation à notre *Déclaration*, qui devoit être plus sommaire ; et y ajouter ce qui regardoit l'état où M. de Cambrai vouloit mettre la question, et quelque chose en général sur ses explications que nous avons entre les mains, mais auxquelles nous ne savons pas s'il veut se tenir.

Je ne laisserai pas à tout hasard de vous envoyer quelques remarques ** sur cet ouvrage, pour vous seulement, afin que vous vous en serviez dans le besoin.

La pièce latine est fort importante. Remarquez bien qu'une des illusions qu'on veut faire à la vérité, c'est de tourner cette question en pure question d'école ; et c'est pourquoi je m'attache, comme vous verrez, à démêler ce qui est d'opinion dont on dispute, et ce qui est de la foi où l'on est d'accord. Rendez-vous attentif, vous et M. Phelippeaux, à ce point, qui est capital en cette affaire.

Il importe aussi beaucoup de bien établir que quand les explications de M. de Cambrai seroient bonnes en elles-mêmes, ce qui n'est pas, c'est le livre qui fera le mal, et c'est le livre qu'il faut juger.

J'ajoute au mémoire latin un mémoire françois *** sur saint François de Sales, parce que l'opinion qu'on auroit que ce saint seroit impliqué dans cette cause retiendroit avec raison ; au lieu qu'en voyant que M. de Cambrai en abuse jusqu'à l'excès, ce que ce mémoire fait

* C'est-à-dire, le *Summa Doctrinæ*, etc., et la *Lettre d'un docteur*, etc.

** Ces remarques, que Bossuet avoit d'abord faites pour son neveu seul, furent ensuite refondues par l'auteur, et données au public sous ce titre : *les Passages éclaircis*, ou Réponse au livre intitulé *les principales Propositions du livre des* Maximes des Saints, *justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs*. Cet ouvrage est imprimé ci-dessus, t. XV, p. 111.

*** Cet écrit fut publié dans le temps sous ce titre : *Troisième écrit ou mémoire de* M. l'é-*vêque de Meaux, sur les passages de saint François de Sales*. Voyez tom. XXV, page 503.

paroître, cela donne de la confiance, et même une juste indignation contre celui qui abuse de l'autorité de ce saint.

Au surplus, je joins encore une lettre qu'on publie sous le nom de M. l'abbé de Chanterac *, parent et grand-vicaire de M. de Cambrai. Cette lettre, avec celle de M. de Cambrai, que vous devez avoir reçue, fait connoître le caractère de ces esprits. Observez principalement, après les grandes louanges qu'on donne à M. de Cambrai, en le représentant comme un saint, et comme un esprit au-dessus des autres, de quelle sorte on conclut, et de quelle manière on affecte de le relever, en parlant de lui comme les apôtres ont parlé de Notre-Seigneur.

On se servira peut-être de tout cela pour intimider la cour de Rome; et je sais en particulier que c'est l'esprit de M. le cardinal de Bouillon. Mais il n'y a rien à craindre : le livre ne trouvera ici aucun approbateur : dès la première apparence de condamnation, le prélat demeurera abandonné, et n'osera souffler lui-même. La cour est ferme pour la vérité, et ne sera point ébranlée.

Il est vrai que les jésuites remuent beaucoup ici, et remueront sans doute à Rome; mais leur pouvoir est petit. Ils affectent de soutenir des thèses sur le pur amour, qui ne font rien dans le fond, mais qui donnent néanmoins dans la conjoncture un air d'approbation à la doctrine suspecte. On fera ici ce qu'il faudra.

N'oubliez pas, par parenthèse, d'écrire au père de La Chaise sur la mort de M. le comte La Chaise son frère, et sur la charge donnée à son neveu, avec cent mille écus de retenue; ce que le roi a fait avec toute sorte de démonstration d'estime et de considération pour ce Père. Tenez pour certain qu'il n'en sera pas pour cela plus écouté dans cette affaire.

Pour entrer un peu dans le fond de ce qu'on peut faire, Rome peut prononcer ou par une condamnation générale du livre, ou en qualifiant des propositions en particulier, ou par un *respectivè,* comme dans la bulle d'Innocent XI contre Molinos; et cela, ou par un décret de l'inquisition, ou par une bulle qu'on nous pourroit adresser ici.

Cette dernière procédure seroit en ce pays-ci la plus authentique, par les raisons que vous savez; mais ce sera aussi celle où la cour de Rome aura plus de peine à entrer. Ainsi je crois qu'il faut tendre d'abord à une condamnation générale du livre, et de la doctrine qu'il contient, ce qui ne doit point paroître difficile, y ayant tant de propositions manifestement condamnables comme contraires à

* Cette lettre étoit adressée à madame de Ponthac. Bossuet en parle encore dans son second *Ecrit,* n. 23; tom. XIV, page 501.

la foi. Ce premier pas en pourra attirer d'autres successivement, selon l'occurrence.

A toutes fins je vous enverrai, par l'ordinaire prochain, des qualifications précises sur les propositions marquées dans le dernier écrit : ce sera pour vous seul et pour les intimes confidents, selon l'occurrence.

Il me reste à vous recommander de vous rendre attentif à tout jusqu'aux moindres choses : tout est de conséquence en ces matières : c'est là votre principale fonction. Il n'est plus question de ménager autrement M. de Cambrai, qu'en n'en parlant qu'autant qu'il sera nécessaire.

Vous aurez, en voyant M. le cardinal Spada, à lui expliquer les motifs des deux écrits que vous lui rendrez pour les mettre aux pieds du pape, et à me préparer une favorable attention sur tout ce que je pourrai envoyer par rapport aux dispositions des esprits.

Insinuez, à qui et quand vous le jugerez à propos, qu'il sera utile, pour préparer la voie à la décision, de faire paroître des écrits forts, où l'on instruise les peuples de l'importance de la chose, en marquant toujours le respect convenable au saint Siége, et l'attente de son jugement. Surtout il faudra faire voir que ce n'est point une pointille de dispute théologique, mais qu'il s'agit d'une erreur qui iroit, comme celle de Molinos, qui n'y est que déguisée, à la subversion du culte de Dieu.

Vous n'avez rien à faire avec M. l'abbé de Chanterac, que d'user de civilité dans l'occasion, comme avec un homme de condition, sans faire de votre côté aucune avance, puisqu'il vous est inconnu.

Pour le cardinal Petrucci, c'est un homme qu'on n'a aucune obligation de cultiver : il ne faut ni le mépriser, ni en faire cas.

Vous serez plus embarrassé avec M. le cardinal de Bouillon : vous pouvez lui faire confidence de certaines choses, et surtout de celles qui doivent nécessairement venir à sa connoissance. Vous lui aurez sans doute déjà fait remarquer que je n'étois pas libre, ni dans la possibilité de lui rien expliquer sur notre *Déclaration,* qui ne dépendoit point de moi seul, et sur laquelle j'avois à recevoir la loi.

Il n'en est pas de même de mes *Ecrits* particuliers, sur lesquels vous êtes plus libre : mais agissez toujours en sorte que vous assuriez les affaires préférablement à tout. Dans la place où se trouve M. l'archevêque de Reims, vous voyez qu'on est obligé de le mettre dans notre concert. Vous pouvez croire que je ne fais rien sans la participation de la cour.

Au surplus, comme c'est ici l'affaire de Dieu, où par sa grâce je n'ai en vue que la vérité, c'est une affaire de prière, de confiance et de piété.

Après mon synode, qui sera de jeudi en huit, je retournerai à la cour : j'irai à Fontainebleau, et je ne quitterai plus guère.

Vous pouvez joindre, si vous le trouvez à propos, à la pièce dont je vous envoie la minute, une copie plus lisible pour le cardinal Spada. Dans la suite, quand il sera à propos, vous donnerez des copies à messieurs les cardinaux Casanate, d'Aguirre, Noris, Colloredo, Albano, Ferrari, Pansiatico, en les assurant de mes respects particuliers. Il faudra, je crois, alors que M. le cardinal de Bouillon en ait des premiers : tout est remis à votre prudence. Surtout veillez à nous envoyer les pièces et explications qu'on donnera.

Les jésuites nous chicanent par leurs thèses sur le pur amour, non pour éclaircir la matière, comme vous l'entendez bien, mais exprès pour brouiller. Ils en avoient fait une contre le pape, qui disoit tout. Ne voulant point de bruit, je l'ai empêchée : on les arrêtera par d'autres voies.

Vous voyez que j'ai à penser à beaucoup de choses. Je me porte bien.

A Juilly, ce 26 août 1697.

LETTRE CXLIV.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A MADAME DE PONTHAC.

Il fait l'éloge du livre de M. de Cambrai et de sa personne.

Il est vrai, madame, comme M. de Condom vous l'a dit, que M. l'archevêque de Cambrai reçut la nouvelle de l'embrasement de son palais avec toute la tranquillité qu'une vertu solide et un parfait désintéressement peuvent donner. Il me répondit simplement là-dessus qu'il falloit toujours aimer la volonté de Dieu, et que nous le devions même remercier de ce qu'il avoit fait son bon plaisir. Sa piété est sincère, et je crois qu'on ne peut guère trouver une personne dont le cœur soit plus rempli des vérités de sa religion : il s'en trouveroit encore moins dont l'esprit soit capable de les pénétrer si profondément. Peut-être est-ce la seule cause du grand bruit que son livre a fait à Paris, et qui retentit, me dites-vous, jusqu'à Bordeaux. Il n'est pas donné à tout le monde de connoître les mystères; et Jésus-Christ parloit bien différemment à ses apôtres, et au reste des troupes qui venoient avec plus de zèle pour entendre sa doctrine.

Je ne m'étonnerai point que ce livre ait le même sort que celui des plus grands saints qui ont écrit sur des matières si relevées, si peu à la portée du commun des chrétiens, et si peu à l'usage de beaucoup de savants dont le cœur desséché, comme dit sainte Thérèse, par des études stériles, ne s'ouvre point à la rosée du ciel, et

ne se laisse point pénétrer à l'onction de Jésus-Christ. Il est vrai, c'est un mal et une trop grande présomption, que tant de gens, qui n'ont point de science des saints, osent se rendre juges des mystères les plus cachés de la parfaite charité : ce n'est pas moi qui dis qu'ils blasphèment ce qu'ils ignorent.

Les écrits de sainte Thérèse, du bienheureux Jean de La Croix et de saint François de Sales, ont été examinés, d'abord qu'ils ont paru, avec ce zèle amer qui n'est pas selon la science : il sembloit même que la multitude alloit prévaloir contre eux. Les plus téméraires confondoient nos articles de foi avec les opinions particulières de quelques docteurs scolastiques ; et ceux qui connoissoient trop la religion pour condamner leur doctrine, les accusoient du moins de manquer de prudence. Ils ne faisoient sans doute pas assez d'attention que la plénitude du Saint-Esprit paroît une ivresse aux yeux du monde, et que la folie, dont saint Paul tire toute sa gloire, est une profonde sagesse devant Dieu.

Il n'est pas possible, madame, qu'une personne sans prévention puisse dire que ce livre favorise les quiétistes. Je vous assure qu'il les condamne avec plus de sévérité qu'il ne paroît dans la censure de Rome contre les soixante-quatre propositions : et vous verrez que ce méchant prétexte découvrira bientôt l'injustice et les motifs secrets des premiers auteurs de ce grand éclat.

Les Pères jésuites jugent bien autrement de ce livre : ils l'approuvent, ils le louent, ils le défendent, et avec eux toutes les personnes d'une piété distinguée. Tous ceux qui l'ont lu en ce pays admirent l'élévation et l'étendue du génie de l'auteur, la beauté et la facilité de ses expressions simples et sublimes, l'évidence, la précision, la solidité de ses maximes et de sa doctrine, jointes à un mépris sincère de tout son esprit naturel, et une docilité d'enfant à l'autorité et aux décisions de l'Eglise.

Voilà, madame, ce qui a toujours été incompatible avec la moindre erreur, et qui fera toujours le caractère des saints et des vrais docteurs de l'Eglise. Quoique M. de Cambrai dise des choses très-relevées, et que peu de personnes soient capables de le suivre de près dans cette grande élévation, on comprend bien néanmoins qu'il voit plus clair que les autres les vérités de la religion ; qu'il les goûte, qu'il les aime, et que c'est le vrai amour de Dieu qui le fait parler de l'abondance de son cœur.

Nous, madame, qui connoissons la vérité dès le commencement, nous pouvons rendre témoignage de ce que nous avons entendu, de ce que nous avons vu, de ce que nous touchons au doigt ; et ce témoignage est sincère, aussi bien que l'assurance que je fais ici à

M. de Ponthac et à vous, que je vous honore toujours, à Cambrai comme à Bordeaux, avec le même respect.

C. DE CHANTERAC.

LETTRE CXLV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur une autre protestation que M. de Cambrai avoit substituée à la première ; et la forme dans laquelle on pourroit condamner le livre de M. de Cambrai.

Je vous ai annoncé la réception de vos lettres par les courriers extraordinaires. J'ai reçu celles du 12 et du 15 ; et depuis, celle du 6 par l'ordinaire.

M. l'archevêque de Cambrai, qui avoit retiré sa protestation, mise entre les mains de M. le nonce, en a remis une autre, sur laquelle je n'en sais pas assez pour vous en mander le détail ; mais elle ne change rien dans la disposition des choses. M. le nonce est venu chez moi pour me la montrer : on la donnera au roi, et je la verrai.

On a nouvelle d'Avignon de M. le cardinal de Janson, qui sera le 5 à Paris.

On dit qu'on vendra toutes les charges de la maison de madame de Bourgogne, et que celle de premier aumônier sera de cent vingt mille livres, que je ne donnerai pas.

Je vous envoie mes qualifications sur les propositions extraites du livre de M. de Cambrai : l'usage en est marqué dans la page suivante.

Vous observerez M.***, qui est un homme fort ignorant, et non moins impertinent. Le discours qu'il a tenu sur les livres de M. de Cambrai et les miens, est le même que celui que M. de Cambrai répandoit ici pour amuser. On s'en est moqué, et il en faut faire de même.

Les lettres de Rome font connoître qu'on y sait que le roi a écrit au pape sur M. de Cambrai.

Si ce n'étoit jeudi mon synode, je me rendrois à Paris, pour y voir M. le cardinal de Janson. Je n'y serai que lundi.

Il faut laisser procéder les députés, pour l'examen du livre, comme ils l'entendront, étant juste qu'ils fassent la loi plutôt que de la recevoir.

Ce qui sera le plus facile sera une condamnation en général, sans rien spécifier ; et après cela, une condamnation par un *respectivè*, soit à l'inquisition, soit dans une bulle comme celle de Molinos. Il faut seulement représenter à quelques personnes affidées, qui sachent le dire à propos, tant pour le lieu que pour le temps, que comme c'est à la France qu'on veut profiter, il seroit à désirer qu'on

ent des choses que la France puisse recevoir directement et sans réserve.

Il faut bien prendre garde de ne faire envisager rien de pénible ou de difficile. De quelque façon qu'on prononce, M. de Cambrai demeurera seul de son parti, et n'osera résister.

On croit que ses lettres, dont je vous ai envoyé copie, tendent à faire peur à Rome, et à lui faire craindre de s'engager dans une grande affaire. Prenez le contre-pied, et montrez que, quoi qu'on fasse, il n'y a rien à craindre d'un homme qui ne peut rien. Il est regardé dans son diocèse comme un hérétique ; et dès qu'on verra quelque chose de Rome, dans Cambrai surtout et dans les Pays-Bas, tout sera soulevé contre lui.

Quoique je présume bien qu'on aura peine à entrer dans des qualifications particulières, et qu'on ne jugera pas le démêlé assez important pour demander une bulle, j'envoie cependant mes qualifications *, qui vous serviront, en tout cas, d'instruction, ainsi qu'à M. Phelippeaux.

La différence d'hérétique et d'erroné ne vous est pas inconnue. Hérétique est ce qui est contraire expressément, en termes clairs et directement, aux décisions de l'Eglise, ou à la sainte Ecriture. Pour peu qu'il y ait d'obscurité ou de besoin de raisonner, on s'en tient à la qualification d'erroné, qu'il faut prendre dans le moindre doute, plutôt que l'autre, qui demande une évidence absolue. Il y a là bien de l'arbitraire et du goût ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que l'erroné suffit presque toujours en cette occasion.

A Germigny, ce 2 septembre 1697.

LETTRE CXLVI.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur le séjour que cet abbé devoit faire à Rome ; le soin qu'il vouloit donner à l'affaire dont on le chargeoit.

J'ai reçu, monseigneur, votre lettre du 12 août, par laquelle vous me marquez souhaiter que je reste à Rome dans la conjoncture présente : j'en vois assez la nécessité. Il faut se soumettre aux ordres de la Providence ; trop heureux si je puis servir à la défense de la vérité, et vous marquer en cette occasion mon attachement inviolable à vos intérêts.

J'ai reçu votre *Déclaration* avec une autre explication, et la lettre françoise de M. de Cambrai. J'espère qu'avec ces secours, et les au-

* Nous n'avons point ces qualifications. On a peut-être négligé de les conserver, parce qu'elles se retrouvent, quant au fond, dans les ouvrages donnés par Bossuet sur cette controverse. Voyez en particulier l'ouvrage intitulé *Premier écrit*, qui fut remis à l'archevêque de Cambrai par M. de Paris, le 15 juillet 1697 ; tom. XIV, page 471. (*Edit. de Paris.*)

tres que vous nous faites espérer, on mettra la vérité dans une telle évidence, qu'elle sera reconnue de tout le monde. J'étudie sérieusement la matière, et je crois que je pourrai dans la suite faire un mémoire, dans lequel je donnerai plus d'étendue aux articles remarqués dans la *Déclaration*, et j'en ferai voir la fausseté par les principes que je tirerai de votre livre. Car il faut nécessairement instruire les examinateurs, et même les cardinaux, dans des choses si métaphysiques et qu'on ne manquera pas d'embrouiller et de déguiser autant qu'on le pourra. Il sera bon de m'envoyer quelque explication sur le trente-troisième Article, où l'on prétendra trouver la même doctrine que dans M. de Cambrai; 2° sur l'essence de la charité, pour ne tomber pas dans la question purement scolastique; 3° sur ce qu'il dit qu'il n'exclut pas l'amour et le désir de la félicité comme volonté de Dieu, mais seulement comme le bonheur de l'homme; en quoi il s'appuiera sur votre livre. Je sais ce que vous y répondez; mais je crois qu'il faut bien expliquer ces trois choses. Je tâcherai de profiter de vos lumières, et n'épargnérai rien pour faire triompher la vérité. Je ne doute guère du succès, quelque effort qu'on fasse de la part de M. de Cambrai.

Je vous ai mandé, dans ma dernière, que je ne croyois pas que M.*** fût député de M. de Cambrai : je le crois pourtant à présent, par les discours qu'il tient; et vous verrez par là quel fond vous devez faire sur des Gascons, quoiqu'ils vous aient de grandes obligations. Il tient le même langage que les jésuites, entre autres le père Gentet, françois, et pénitencier de Saint-Pierre, qui dit que le livre de M. de Cambrai est admirable; qu'il aura la fortune des bons livres, qui sont combattus dans les commencements; mais qui, victorieux dans la suite, deviennent immortels dans la postérité; discours que la cabale et la flatterie font dire aux partisans du livre, mais qui se trouveront faux.

Le cardinal de Bouillon est toujours indisposé. On lui a fortement remontré que le livre de M. de Cambrai ne valoit rien, et qu'il ne devoit pas se mêler, pour son honneur, de cette affaire; et on m'a assuré que ces discours avoient bien ralenti son ardeur.

Il vient ici plusieurs jésuites de Flandre, entre autres le confesseur de l'archevêque de Malines, et un autre pour défendre Papebroc, dont on examine quelques OEuvres, qui, selon la rélation des examinateurs pourront bien être condamnées.

Je doute fort que le livre du père Dez passe. J'en ai demandé des nouvelles à une personne qui pouvoit m'en dire sûrement, et elle m'a répondu : *E un libraccio, l'autore è temerario e ignorantone.* Il dit que, sous prétexte d'attaquer Baius, il renouvelle toutes les que-

relles de Jansénius, et traite un peu mal saint Augustin. Ces Pères ne peuvent pas agir ici par autorité : bien des gens leur sont opposés : cela les déconcerte.

Je vous ai envoyé le nom des examinateurs du livre de M. de Cambrai. On n'a point de nouvelle de l'arrivée de son grand vicaire : on l'attend pour avoir les mémoires qu'il doit communiquer. Je vois que l'affaire tirera en longueur, et nous voilà restés à Rome du moins pour tout l'hiver, où nous n'aurons pas grand contentement du nouveau ministère. On parle même de s'en retourner en France au printemps, si l'indisposition continue : c'est la meilleure chose qu'on pourroit faire. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 3 septembre 1697.

LETTRE CXLVII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'effet qu'avoit produit la lettre du roi au pape ; le bien qu'opéreroit la *Déclaration* des trois prélats ; et la sensation que faisoit à Rome la *Lettre* de M. de Cambrai *à un ami.*

Sa Sainteté a reçu, par M. le nonce, la *Déclaration des trois évêques*, et en fait faire des copies pour les cardinaux du saint-office. M. le cardinal Casanate me le dit hier : il m'ajouta que le pape avoit été très-touché de la lettre du roi à ce sujet ; que sa Sainteté l'a reçue comme une des plus grandes marques de la religion, de la piété du roi, de son respect pour sa personne et pour le saint Siége. Cette lettre a produit d'abord tout le bon effet qu'on en pouvoit attendre : elle a avancé l'examen de l'affaire de plus de six mois. Vous savez quels sont les sept examinateurs nommés. Le pape leur a parlé à tous, leur recommandant de ne rien faire et de ne rien dire qui pût les rendre suspects : il les a exhortés à la diligence, leur déclarant qu'il vouloit juger cette affaire *ex cathedrâ*, c'est son expression ; et répondre aux bonnes intentions et au zèle de Sa Majesté. On ne se contentera pas de condamner le livre en général, si on le trouve condamnable : on condamnera les propositions particulières qu'on extraira.

La *Déclaration des trois évêques* éclaircira beaucoup cette matière, fort obscure par elle-même, et encore plus embrouillée dans le livre dont il est question. C'étoit ce qui faisoit le plus de peine aux cardinaux et aux examinateurs ; mais on y a bien pourvu. Cette *Déclaration* est nette, précise et courte : elle donne l'idée du livre, en découvre le venin caché, par cette suite de propositions qui font voir tout l'esprit du livre ; et elle produira un très-bon effet et accourcira la matière.

Je ne puis assez m'étonner de l'opiniâtreté, et, si je l'ose dire, de l'endurcissement de M. de Cambrai, à qui on a tout communiqué. Sa lettre du 1 août * marque bien son attachement à cette doctrine. Elle est publique ici : on la fait traduire en italien pour la distribuer au saint-office. On la regarde comme une pièce très-remarquable : on voit son but, les apologies et les excuses qu'il se prépare : on aperçoit surtout que le silence, auquel il se dispose en cas de malheur, sera comme son dernier refuge. Je ne crois pas que l'air plaintif et opprimé qu'il veut se donner lui serve de rien; car on sait déjà ici les ménagements qu'on a eus pour lui en toute façon, avec quelle douceur et quelle charité on l'a traité. Le cardinal Casanate m'a assuré qu'on approuvoit fort que le roi ne lui ait pas permis de venir à Rome. On attend les personnes instruites qu'il envoie pour travailler à sa justification : il faut compter que ses amis ne s'oublient point.

On veut ici (je dis toute la cour) que les jésuites soutiennent sous main ce livre : j'ai bien de la peine à me le persuader, parce qu'ils voient à présent à découvert qu'ils n'auroient pas tout l'honneur imaginable dans le succès, et qu'ils ne seroient approuvés ni soutenus de personne. On doit décider bientôt leur grande affaire de l'idolâtrie, qu'on les accuse de permettre aux nouveaux chrétiens de la Chine. Le saint-office leur a donné jusqu'au 17 de ce mois, pour répondre aux accusations de tous les autres missionnaires du monde : on passera outre, s'ils ne donnent pas leur réponse dans ce terme; jusqu'à cette heure ils ont gardé le silence.

M. de Cambrai ne sauroit éviter la condamnation ; mais il y aura bien des tortillements et des chicanes : aussitôt que le grand vicaire sera arrivé, il aura un espion, et nous serons instruits. Le cardinal Petrucci court ici chez les moines, pour leur donner une grande idée de M. de Cambrai : c'est un bavard qui ne sait rien, et un emporté. Vous ne sauriez croire combien il est important que le nonce continue à bien faire.

A Rome, ce 3 septembre 1697.

LETTRE CXLVIII.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur l'état de l'abbé de Catelan auprès des princes; et la manière dont les trois évêques paroissoient dans l'affaire de M. de Cambrai.

J'ai reçu votre lettre, monseigneur, du 23 d'août. Je ne puis vous rien dire de nouveau, n'ayant encore rien appris du côté de Rome, depuis l'exécution des choses dont vous avez su le projet. M. de Cambrai est chez lui, et il passe pour constant que c'est par ordre du

* Adressée au duc de Beauvilliers; nous l'avons donnée plus haut.

roi. Je ne sais quel changement il arrivera du côté de la maison des princes. Il n'a pas tenu à mon témoignage que l'état de M. l'abbé de Catelan ne fût assuré : et, en effet, je ne vois aucune raison d'y craindre aucun changement.

Il ne s'agit point du tout d'avoir recours au saint-office, dont il n'est fait mention dans aucun acte. C'est M. de Cambrai lui-même qui a porté l'affaire à Rome, sans désigner à quel tribunal. Pour nous, nous ne nous rendons ni dénonciateurs ni accusateurs : nous parlons comme témoins, et comme appelés en garantie par M. de Cambrai. Je n'ai point eu de loisir pour m'appliquer à d'autres affaires qu'à celle-là, depuis qu'elle est entamée. On va commencer à donner les éclaircissements nécessaires, dont l'un sera le livre que vous avez vu concernant la même matière. Pour l'autre, dont vous souhaitez que je traite au plus tôt, il en faut laisser venir les occasions, qui ne semblent pas éloignées. Du reste, je suis, monsieur, comme vous savez, avec tout le respect possible, etc.

A Germigny, ce 3 septembre 1697.

J'ai reçu de gros paquets de M. de Saint-Pons sur la nouvelle rupture avec les récollets : il m'écrit aussi sur la matière du temps, et me parle de conciliations que je n'entends pas, sur les divers sentiments, quoique opposés.

LETTRE CXLIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la prochaine arrivée de l'abbé de Chanterac à Rome, le caractère de son esprit; et sur une seconde lettre de M. de Cambrai.

J'ai reçu votre lettre du 27 août. On a nouvelle que M. l'abbé de Chanterac est parti de Toulon : nous aurons besoin d'être instruits de ses démarches, surtout des explications qu'il pourroit porter. J'ai répondu à ce que j'ai pu prévoir : si vous pouvez les avoir, il faudra me les envoyer aussitôt ; je donnerai toutes sortes d'éclaircissements. Ce monsieur tâchera d'embrouiller, et c'est tout ce qu'il pourra faire. Sa lettre, dont je vous ai envoyé copie, fera connoître le caractère de son esprit, qu'on dit assez de même genre que celui de M. de Cambrai, sinon qu'il est moins aigu et aussi plus solide. Vous voyez comme il est livré.

Voilà encore une lettre qu'on vient de publier *. M. de Cambrai, répète ce qu'il avoit déjà dit à tout le monde, qu'on étoit d'accord sur le fond des choses ; ce qui n'est pas vrai. Vous avez vu dans les écrits précédents ce qu'on pense de ses explications.

* M. de Cambrai écrivit cette seconde lettre, pour adoucir ce qu'il avoit dit de trop dur dans celle à M. le duc de Beauvilliers. Nous ne rapporterons pas ici cette seconde lettre, parce qu'elle est trop longue, et que d'ailleurs l'auteur ne fait que répéter, avec de nouveaux faits, ce qu'il avoit dit dans la première.

Le roi a été bien aise de voir la diligence qu'on fait à Rome, et le caractère des examinateurs que vous marquez.

Toutes les personnes de Rome qui ont ici correspondance écrivent en conformité.

On vous envoie la *Déclaration des trois évêques*, imprimée. On l'a fait imprimer, pour dissiper les faux bruits que M. de Cambrai faisoit semer, qu'on n'avoit pu rien trouver à reprendre dans son livre; et aussi afin qu'elle vînt plus facilement entre les mains des cardinaux et des examinateurs. On s'est dépêché de vous l'envoyer, avant qu'on eût fait les dernières corrections : vous en aurez des exemplaires corrects au premier ordinaire. Remarquez que, dans l'exemplaire manuscrit que nous avons signé pour sa Sainteté, on avoit laissé des fautes, même assez considérables, surtout pour les citations, par le peu d'exactitude des réviseurs : on s'étoit chargé de cette révision à l'archevêché.

Les lettres de Cambrai portent que M. l'archevêque y fait bonne mine, et qu'on croit qu'il y fera une ordonnance pour expliquer son livre; mais qu'il la tiendra secrète. Si elle est publique, nous l'aurons. Je ne vois dans cette affaire, de la part de ce prélat, que finesse, artifice et embrouillement.

La cabale est puissante; mais le livre trouve toujours peu d'approbateurs.

M. de Paris donnera une instruction, comme je crois vous l'avoir mandé.

Nous vous envoyons encore six exemplaires de mon livre, par l'ordinaire qui part.

M. le cardinal de Bouillon s'est excusé sur son indisposition, et a peu écrit au roi.

M. le cardinal de Janson dit ici mille biens de vous; il parle aussi très-bien de M. Phelippeaux : il doit vous écrire à tous deux. Cette Eminence a écrit à quelques-uns des examinateurs. Elle m'a dit qu'il falloit laisser quelqu'un à Rome, pour observer M. le cardinal de Bouillon, et le tenir en bride. M. le cardinal de Janson, aussi bien que M. le cardinal d'Estrées, parlent du cardinal de Bouillon comme des jésuites, qu'on sait être pour M. de Cambrai.

M. le cardinal de Janson dit que vous et M. Phelippeaux vous pouvez vous servir utilement de M. Charlas *, à qui le cardinal Albano et le cardinal Casanate se fient. J'ai fait parler le cardinal de Janson, tou-

* Antoine Charlas, de la ville de Conserans, étoit supérieur du séminaire de Pamiers, sous M. Caulet. Après la mort de ce prélat, les violences qu'on exerça dans le diocèse, à l'occasion de la régale, l'obligèrent de sortir de France, et de se réfugier à Rome, où il composa son livre *de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*, que Bossuet réfute si souvent dans sa *Défense de la Déclaration*. (Edit. de Vers.)

chant ce que le premier vous avoit dit sur mon compte : il m'a paru ne rien savoir de tout cela ; ni rien du tout par rapport à moi, qu'en général l'estime du pape. M. l'abbé de Barrière m'a vu, et n'a rien dit davantage ; on ne soupçonne rien.

On dit ici que M. le cardinal Albano est fort ami de M. le cardinal de Bouillon. Je suis fâché de l'indisposition de cette Eminence : il faut espérer que ce ne sera rien.

M. de Cambrai continue à semer partout que c'est moi seul qui remue la cabale qui est contre lui. Il m'a cru le meilleur de ses amis, quand il m'a prié de le sacrer, et qu'il a remis tant de fois sa doctrine entre mes mains. Toute la cabale a été de le retirer de l'entêtement de madame Guyon, à quoi j'ai travaillé de concert avec madame de Maintenon sa protectrice, à laquelle il doit tout ; et à cacher son erreur au roi, dans l'espérance qu'il donnoit de se corriger. Le roi a bien su me reprocher que j'étois cause, en lui taisant un si grand mal, qu'il étoit archevêque de Cambrai : voilà tout mon crime à son égard, et toute ma cabale. Cependant il m'a mis seul à la tête de sa protestation à M. le nonce, et il a supprimé M. de Paris, avec lequel il m'avoit mis la première fois. Le reste de sa protestation n'a rien de fort remarquable, qui soit venu à ma connoissance.

A Paris, ce 16 septembre 1697.

LETTRE CL.

DE BOSSUET AU CARDINAL D'AGUIRRE.

Il lui fait sentir le danger du quiétisme, et lui témoigne combien il auroit désiré jouir de sa présence.

La lettre de votre Eminence m'a donné beaucoup de joie. Je suis ravi de l'approbation dont elle honore ce qu'elle a vu de mon livre ; j'espère que la suite lui paroîtra encore plus importante. Il est, monseigneur, de la dernière conséquence qu'on donne le dernier coup au quiétisme, qui avec de belles paroles réduit la piété à des choses vaines, la fait consister en phrases, en rabat tous les motifs, et pose des principes d'où l'on tire des conséquences affreuses. Ce qu'il y a de plus à craindre sont les équivoques, dans lesquelles on déguise et on renferme tout le venin. Je souhaite, monseigneur, que la santé de votre Eminence lui permette d'entrer en cette affaire.

Je porte envie à mon neveu de l'honneur qu'il a de vous voir. Si vous étiez venu en France pour y prendre les bains, comme on l'assuroit, nous partions à l'instant, M. de Reims et moi, pour jouir de la présence désirée, et de la candeur, de la piété, du savoir d'un tel ami que votre Eminence. Je la supplie de tout mon cœur de con-

tinuer à mon neveu et à moi la précieuse amitié dont M. le cardinal de Janson me rend un si précieux témoignage. Je suis toujours avec un respect sincère, etc.

A Versailles, ce 16 septembre 1697.

LETTRE CLI.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur la *Déclaration* envoyée à Rome, et les incertitudes de M. de Cambrai.

Je vous envoie, monseigneur, la *Déclaration* que nous avons enfin été contraints d'envoyer à Rome, après qu'on a eu perdu toute espérance de ramener M. de Cambrai par la douceur. Il est vrai qu'on a nommé sept examinateurs. On ne doute point qu'il ne se prépare des embrouillements et des chicanes sans fin, dès que M. l'abbé de Chanterac sera arrivé.

On prend les mesures qu'on peut, pour empêcher Rome d'agir par le saint Office. Le pape a dit qu'il feroit par lui-même. J'ai écrit à l'abbé Bossuet ce qu'il faut, et il sera utile à Rome. Le roi et madame de Maintenon persistent. Les jésuites se déclarent beaucoup. On a parlé de divers mouvements à la cour. Je puis vous assurer que je tiens pour vous. Je ne vois rien à craindre pour M. l'abbé de Catelan, qui se conduit bien.

Je ne tarderai pas à me rendre à Fontainebleau. Nous savons que M. de Rieux parle en vacillant sur le livre et sur la matière, qu'il paroît ne pas trop bien entendre. Ceux qui ne voient pas le fond prennent ceci pour des pointilles.

A Paris, ce 21 septembre 1697.

LETTRE CLII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur une confidence faite au cardinal de Janson; l'Instruction que M. de Paris devoit publier; et les livres demandés à Rome pour les examinateurs.

J'ai reçu votre lettre du 3 septembre, dont j'ai envoyé en même temps un grand extrait à la cour. Vous avez vu, par mes dernières lettres, que j'ai fait à M. le cardinal de Janson la confidence * que vous souhaitez avec raison. Il continue à parler de vous de la manière du monde la plus obligeante, et à laquelle on ne peut rien ajouter.

Je crois que le roi est bien informé de l'état de la santé de M. le cardinal de Bouillon, par lui-même. Je suis fâché pour cette Emi-

* Cette confidence avoit pour objet le séjour que cet abbé devoit faire à Rome, pour suivre l'affaire de M. de Cambrai.

nence, et pour les affaires du roi, que sa santé soit mauvaise : mais je vois que, Dieu merci, le mal est plus incommode que dangereux. Il a mandé au roi que le livre de M. de Cambrai n'éviteroit pas la condamnation.

M. de Paris fera paroître bientôt une Instruction pour prémunir contre l'erreur, en attendant le jugement de Rome. On imprime actuellement l'écrit intitulé *Summa Doctrinæ*; à quoi je joindrai une courte résolution des trois questions que M. de Cambrai m'a faites, et de deux autres.

Nous dînâmes hier chez M. le nonce : il fit un repas magnifique aux trois cardinaux, à M. de Reims, à M. de Metz et à moi. Rien n'égale la splendeur et l'honnêteté avec laquelle il vit ici, ni la considération où il est à la cour et dans toute la prélature. Il me fit voir une lettre de M. le cardinal Spada, qui lui mandoit d'envoyer sept exemplaires de mon livre, en spécifiant les additions, et sept de celui de M. de Cambrai; c'est pour les sept examinateurs. J'ai donné ordre à Anisson de porter les sept derniers à M. le nonce dès aujourd'hui, sans parler de moi. Pour les miens, vous les pourrez fournir, moyennant les six que je mis encore à la poste par le dernier ordinaire, et quatre que j'enverrai par le prochain.

M. de Paris a reçu un bref fort honnête. Le pape lui a fait dire, par M. le nonce, qu'il accorderoit des pensions aux curés infirmes de son diocèse par forme d'aliment, à certaines conditions. J'en demanderai autant; mais je réserve d'en parler, aussi bien que de votre indult, jusqu'au temps où je verrai M. le nonce à Fontainebleau : il est toujours bien disposé. Si la lettre du roi au pape se divulgue, envoyez-la-nous : quoique nous en sachions le contenu, la propre teneur est bonne à garder *.

J'ai oublié de vous dire sur le livre de M. de Cambrai, que visiblement son dessein est de défendre indirectement madame Guyon, et de se mettre à couvert en faisant voir que le refus de la condamner n'empêche pas qu'il n'enseigne une bonne doctrine. On ne croit pas que ce livre lui fasse beaucoup d'honneur, n'étant élevé qu'en paroles et en phrases, comme j'ai dit. Nous n'avons sur ce point, qu'à ne dire mot. On ne parlera que trop pour nous, et le livre tombera de lui-même.

A Paris, ce 23 septembre 1697.

* Il paroît bien clairement que Bossuet n'étoit pas auteur de cette lettre, comme les partisans de Fénelon le répandoient, puisqu'il recommande à son neveu de lui en envoyer de Rome une copie, pour pouvoir la conserver.

LETTRE CLIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les qualifications envoyées par Bossuet, et les démarches de l'abbé de Chanterac.

Je ne vous écrivis pas l'ordinaire dernier, qui étoit le mardi, à cause de l'extraordinaire qui devoit partir hier, aujourd'hui et tous les jours ; mais M. le cardinal de Bouillon l'a retardé, et on ne sait plus quand il part. Comme il pourroit le faire partir dès demain tout-à-coup, je commence à vous écrire aujourd'hui, ayant bien des choses à vous communiquer.

J'ai reçu la semaine passée votre lettre de Germigny, du 2 septembre, avec les qualifications, dont nous ferons l'usage qu'il faut ; elles sont très-précises et très-nécessaires. J'ai reçu hier votre lettre de Paris du 9 septembre : vous aurez reçu dans le même temps la lettre par M. de Barrière, et par conséquent le dénouement à ma lettre du 20, que vous n'entendiez pas, qui est pourtant très-importante, ainsi que les suivantes, pour connoître ce pays-ci. Tout chemine et cheminera suivant l'idée que je vous donne : le cardinal de Bouillon et les jésuites sont toujours les mêmes assurément.

L'abbé de Chanterac commence à paroître : il a vu le cardinal de Bouillon, l'abbé de La Trémouille, le général des dominicains, le père Estiennot, et plusieurs fois le cardinal Spada : il a eu audience du pape. Il n'a encore rien donné. Le pape et le cardinal Spada souhaiteroient fort qu'il eût apporté des exemplaires du livre de M. de Cambrai, pour les mettre entre les mains des examinateurs, qui n'en ont que deux en tout. Son but est de retarder tant qu'il pourra, croyant que qui a temps a vie, surtout en ce pays, où il arrive tant de changements tout-à-coup : c'est la vue du cardinal de Bouillon ; j'en juge très-sûrement par ses discours.

On m'a assuré que M. de Chanterac n'apportoit pas la traduction latine : je m'en suis toujours bien douté ; parce que cela abrégeroit la matière, si la traduction étoit conforme à l'original ; et si elle ne l'étoit pas, ce seroit sa condamnation par lui-même. Quand messieurs les cardinaux m'ont parlé de cette traduction, je leur ai répondu en ce sens ; et ils verront, si M. de Cambrai n'a pas fait de traduction, le dessein et la mauvaise foi de l'auteur, qui n'avoit promis cette traduction que pour amuser. Ce trait bien relevé fera son effet : j'ai déjà dit fortement ce que j'en pensois au cardinal Spada, et à monseigneur Cenci, maître de chambre de sa Sainteté, qui m'honore de son amitié particulière. Cela peut aller plus loin, d'autant que le pape attendoit cette traduction avec empressement. On parle seu-

lement d'une tradition prétendue depuis saint Thomas, dit-on, jusqu'à cette heure. On n'a encore rien reçu; le cardinal Casanate m'en a assuré.

On sait, à n'en pouvoir douter, que les jésuites sont le conseil de M. l'abbé de Chanterac : il y passe très-souvent trois ou quatre heures du jour et de la nuit.

M. de Chanterac répand ici que M. de Cambrai n'a jamais eu aucune liaison particulière avec madame Guyon; que c'est plutôt à M. de Meaux qu'on peut le reprocher, puisqu'il a été très-content d'elle et de sa conduite; qu'il lui a donné des témoignages authentiques, et l'a reçue aux sacrements, lui permettant même de communier tous les jours. Je ne sais que croire de tout cela, et tout ce qui s'est passé : je dirai ce qu'il faut; mais c'est pour vous faire voir la bonne foi avec laquelle on parle et on agit. Le même dit encore que vous n'avez d'abord et pendant six semaines rien trouvé à reprendre au livre de M. de Cambrai, et que vous ne vous en êtes avisé que longtemps après : il ajoute que M. de Paris et M. Pirot ont vu et approuvé le livre avant son impression. Pour ce qui vous regarde, j'ai dans vos lettres de ce temps-là la conviction du contraire : et pour M. de Paris et M. Pirot, supposé que ce qu'il dit soit vrai, comme me l'a soutenu encore M. le cardinal de Bouillon, on voit bien que ce n'est qu'une surprise manifeste de la part de M. de Cambrai. Mais d'un autre côté cela même ne montre que trop clairement le venin caché de son livre, qu'ils ont enfin découvert et condamné publiquement; et doit rendre le sort de ce livre tout à fait semblable à celui de Molinos, qui fut approuvé par des évêques et par les principaux religieux de tous les ordres, qui se laissèrent éblouir à l'air de piété que l'auteur affectoit dans ce livre.

L'abbé de Chanterac ajoute que vous n'avez communiqué à M. de Cambrai aucune de vos difficultés : j'ai la preuve du contraire en poche, dans l'écrit que vous lui avez envoyé par les mains de M. de Paris, de Marly le 15 de juillet, dont je fais ici un très-bon usage, et qui met M. de Cambrai dans son tort de tous les côtés. Cet abbé parle toujours dans le sens de la lettre de M. de Cambrai sur les propositions du livre, dont il souhaite qu'on marque les sens. Mais la réponse à cette lettre fait voir la mauvaise foi de cette vue; et cette lettre ne produit pas ici l'effet que son auteur en avoit espéré : j'ose dire qu'elle en fait un tout contraire.

On ne doute pas ici que le père Dez ne travaille pour la défense du livre; je n'en puis rien assurer. Je sais seulement qu'il m'en parle toujours avec une grande affectation. Le secret du saint Office fait qu'on aura plus de peine à être instruit du particulier :

avec cela, rien d'essentiel ne nous échappera, s'il plaît à Dieu.

Il faut à présent que je vous parle de M. le cardinal de Bouillon, et de ce qui s'est passé entre lui et moi.

Je vous dirai d'abord qu'il se porte toujours de mieux en mieux, et qu'il commence à se communiquer. Il vint hier ici de Frescati, pour la congrégation du saint Office qui se tient devant le pape tous les jeudis, et où on devoit parler de l'affaire des missions de la Chine, c'est-à-dire, de ces actes d'idolâtrie dont on accuse les jésuites. Au retour, j'eus l'honneur de le voir; et comme c'étoit l'unique fois que je l'aie vu en état de m'entendre, je le priai de me donner un moment, pour pouvoir exécuter les ordres dont vous m'aviez chargé depuis un mois, et lui faire part de vos dispositions sur l'affaire de M. de Cambrai. Il me dit qu'il me savoit très-bon gré de ne lui en avoir pas parlé plus tôt, à cause de l'état où il avoit été; qu'il étoit incapable de tout; qu'il me prioit de venir le lendemain, qui est aujourd'hui, dîner à Frescati, où nous aurions le temps de parler, et de lire ce que je voudrois lui montrer.

J'ai donc été ce matin à Frescati, et après le dîné nous nous sommes enfermés. Je lui ai déclaré tous les pas que j'avois faits auprès du cardinal Spada, à qui j'avois remis entre les mains les écrits que vous m'aviez adressés, et dont on devoit déjà avoir fait des copies, de l'ordre de sa Sainteté, pour les distribuer aux examinateurs et aux cardinaux du saint Office. Il m'a dit qu'il ne les avoit pas encore vus, mais qu'il croyoit pourtant qu'on les lui avoit donnés. Je lui ai parlé de l'écrit que vous aviez envoyé à M. de Cambrai *, du 15 de juillet : il a souhaité de le voir, et je le lui ai lu. Il n'en a été que trop content, et je l'ai vu étonné : il m'a dit qu'il n'y avoit rien à ajouter; il m'en a demandé une copie, que je fais faire. Je ne pense pas, après cela, qu'il croie que M. de Cambrai n'a pas été instruit que vous lui ayez rien voulu cacher, et que vous n'ayez pas poussé à son égard la charité aussi loin qu'elle pouvoit aller. Il ne m'a pas dit un mot sur le refus obstiné de conférer avec vous.

Il m'a dit que si quelque chose le consoloit d'avoir été incommodé depuis un mois, c'étoit de ne s'être point mêlé jusqu'ici de cette affaire, et de ce qui s'est passé depuis qu'il a présenté la lettre de Sa Majesté; que l'indifférence étoit le parti qu'il vouloit prendre dans tout le cours de cette affaire, et qu'il ne se mêleroit ni pour ni contre. Je ne sais si cette indifférence est bien dans l'intention du roi; mais enfin voilà ce qu'il m'a fait l'honneur de me dire à moi-même, croyant bien apparemment que je le répéterois. Je lui ai lu la lettre

* C'est celui qui est intitulé *Premier Ecrit ou Mémoire de M. l'évêque de Meaux à M. l'archevêque de Cambrai*, etc. Voyez tom. XIV.

de M. de Chanterac, qu'il a fait semblant de n'avoir pas vue : il l'a trouvée forte et bien écrite ; il a eu la bonté d'écouter les réflexions que je prenois la liberté de lui faire avec toute l'ingénuité possible. Je n'ai pas encore pu faire dire à M. le cardinal de Bouillon, que M. de Cambrai eût tort.

Au reste, j'ai cru ne devoir plus faire de mystère sur mon séjour ici : il m'est revenu de toutes parts qu'on écrivoit de Paris que mon retour étoit retardé pour cela, et j'ai dit à M. le cardinal de Bouillon, à qui j'avois assuré mon départ au mois de septembre, que vous m'aviez mandé de retarder encore quelque temps, pour voir le commencement de cette affaire ; que néanmoins je n'étois chargé de rien, mais que je ne laisserois pas de m'instruire de tout, et de lui communiquer ce que j'apprendrois sur cette affaire. Il m'a prié de trouver bon qu'il ne me fît aucune part de ce que M. de Chanterac lui diroit et lui communiqueroit, comme il me promettoit d'en user de même pour ce que je lui pourrois dire. Je l'ai bien assuré que je ne lui demandois le secret en rien, pour ce qui regarde M. de Cambrai et M. de Chanterac ; ne voulant jamais lui dire rien que je ne puisse dire à M. de Chanterac et à M. de Cambrai lui-même, parce que je n'avançois jamais rien que fondé sur la vérité et la bonne foi. Nous nous sommes quittés très-bons amis, et très-satisfaits l'un de l'autre.

Je vois bien que j'embarrasse fort ici le cardinal de Bouillon ; mais il faut qu'il prenne patience : car à présent le sort en est jeté ; et quelque sincère envie que j'eusse, pour toute sorte de raisons, de retourner, je vois bien la nécessité où je suis de rester.

Le but de M. le cardinal de Bouillon est de tirer en longueur : la seule difficulté sur cette affaire viendra de sa part. S'il agit de bonne foi, dans trois mois l'affaire est finie, et comme il faut ; mais il est sûr que non. J'espère en avoir des preuves démonstratives, peut-être dans peu. Je sais la force avec laquelle le roi a écrit ; mais le cardinal de Bouillon ne cherche qu'à le tromper, et veut uniquement son avantage et celui de ses amis.

Je ne comprends pas ce que peuvent être les thèses que vous me mandez que les jésuites ont soutenues pour le pape.

Je suis très-obligé à M. le cardinal de Janson du bien qu'il dit de moi ; je vous supplie de lui en bien marquer ma reconnoissance.

Par mes dernières lettres vous avez bien vu qu'on prend ici un autre train que celui que M. le cardinal de Janson s'imaginoit qu'on prendroit. On ne pense pas ici à l'index ; et le pape ne veut pas seulement qu'on défende le livre, s'il est condamnable ; mais qu'on en examine la doctrine, pour la condamner comme le roi la

souhaite. C'est lui qui l'a dit, et qui en a parlé dans ce sens aux examinateurs : l'assesseur du saint Office m'en a assuré, aussi bien que M. le cardinal Casanate.

A Rome, ce 27 septembre 1697.

LETTRE CLIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'addition du père Damascène aux autres consulteurs; l'envoi de la traduction latine du livre de M. de Cambrai ; et les écrits que Bossuet faisoit passer à Rome.

J'ai reçu votre lettre du 10; au moins j'ai lu ainsi, quoique le chiffre fût un peu brouillé. Tâchez d'écrire les dates, les chiffres et les noms bien nettement. La lettre de M. Phelippeaux, qui étoit dans le même paquet, étoit du 2.

L'addition du père Damascène aux examinateurs * est fâcheuse. Voilà trois examinateurs indisposés contre les François et contre nous, à cause du cardinal Sfondrate : cela paroît ici bien affecté. J'en parlerai à M. le nonce à Fontainebleau, où je serai jeudi. Je coucherai mercredi à La Fortelle.

Nous savons que M. de Cambrai envoie son livre en latin, avec quelques notes : la question sera principalement de voir si le tout sera bien conforme à l'original.

J'enverrai les mémoires nécessaires. Un père jacobin, nommé le père Clerc, du couvent du faubourg Saint-Germain, est venu me demander des instructions de la part du père Massoulié.

J'ai envoyé, par M. Anisson, quatre exemplaires de la seconde édition de mon livre *sur les Etats d'oraison*, vingt *Déclarations* latines, vingt *Additions* **. M. le nonce m'a fait voir dans une lettre de M. le cardinal de Spada, qu'on demande fort les *Additions*. On y joint un mémoire manuscrit, sur lequel on a fait la *Déclaration*. Il comprend beaucoup plus de choses, les traite bien plus amplement, et qualifie : c'est pour cela qu'on ne l'a point fait imprimer. Vous n'aurez aujourd'hui que la première partie, qui consiste en vingt remarques : il y en a encore vingt-trois, qu'on enverra par l'ordinaire prochain. On pourra mettre ces instructions en mains affidées : étudiez-les vous et M. Phelippeaux, vous y trouverez tout; mais nous avons voulu nous réduire à ce qui est de plus essentiel. Il est bon qu'il y ait des gens qui voient tout : vous pouvez montrer le mémoire à Granelli ***.

* Le P. Damascène, de l'ordre des mineurs conventuels, étoit l'approbateur du *Nodus Prædestinationis dissolutus* du cardinal Sfondrate.

** Il s'agit des additions faites par Bossuet à son *Instruction sur des Etats d'oraison* : on les trouve à la fin du dixième livre, dans la seconde édition. Voyez tom. XIV.

*** L'un des examinateurs.

On verra au premier jour une Lettre pastorale de M. de Paris, qui ne se publiera point que nous ne l'ayons vue. Je fais imprimer pour vous, mais non pas divulguer ici, l'écrit latin intitulé *Summa Doctrinæ*.

J'attends les nouvelles de l'arrivée de M. de Chanterac : il est fort artificieux.

Je vous prie, vous et M. Phelippeaux, de bien couvrir votre marche, et de concerter tous vos pas : cela est de la dernière conséquence pour les deux cours, et pour tous les spectateurs.

A Meaux, ce 29 septembre 1697.

LETTRE CLV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'utilité qu'on retireroit d'engager les plus grands évêques de France, et les personnes distinguées par leur savoir, à se déclarer contre le livre de M. de Cambrai.

Ce que vous me mandez des charges de la maison de madame la duchesse de Bourgogne, qu'on vendra peut-être, me paroît extraordinaire. J'ai de la peine à le croire, surtout pour ce qui regarde les charges ecclésiastiques, que le roi a un fort grand scrupule de laisser vendre.

Le pape a eu la goutte ces jours-ci, et un peu d'émotion, ou, si vous voulez, de fièvre. On l'a fait d'abord assez mal, mais ce n'a été rien de dangereux : il se porte mieux, et a aujourd'hui donné audience à M. le cardinal de Bouillon, qui est venu de Frescati exprès. Je ne l'ai point vu : on m'a fait avertir qu'il alloit faire partir son courrier ce soir.

Depuis que je me vois arrêté ici, que j'ai appris le départ de M. le prince de Conti, et qu'il y a apparence que les affaires de Pologne resteront brouillées quelques temps ; il m'est venu une pensée, qui est peut être une chimère, mais que je vais vous proposer, et dont vous ferez tout le cas que vous voudrez.

Quand M. le prince de Conti sera en Pologne, il me paroît qu'il est difficile qu'il se passe en cette cour, dans les circonstances présentes, d'une personne de confiance qui agisse sous les ordres du ministre du roi ; mais qui néanmoins ait une commission particulière de lui de voir le pape, les ministres, et d'agir, s'il est nécessaire, en son nom. Pendant le séjour que je ferois ici, cette commission me feroit beaucoup d'honneur, et me donneroit une certaine liaison avec les affaires, qui, je vous avoue, non-seulement me feroit plaisir, mais me seroit utile et avantageuse. Vous ne doutez pas que je ne fisse tout de mon mieux pour m'en bien acquitter. Je suis, pour

M. le prince de Conti, tout porté sur les lieux, d'une manière qui ne lui fera pas déshonneur. Je ne lui demande rien, et j'ai ici des entrées partout.

M. l'électeur de Saxe a envoyé ici, depuis trois semaines, un gentilhomme à lui, en qualité de son envoyé, et qui fait ici ses affaires. Ce seroit une commission qui ne m'engageroit ici qu'autant que je le voudrois, et que les autres affaires m'y arrêteroient; et qui pourroit toujours m'être avantageuse en tout sens, aussi bien qu'à vous, me donnant occasion de parler au pape de tout. Faites-y, s'il vous plaît, réflexion : consultez, sur cette vue, M. le cardinal de Janson et M. de Reims; et prenez, si cette proposition ne vous déplait pas, auprès de M. de Pomponne, du roi, et de M. le prince de Conti, les mesures que vous jugerez à propos; ou tenez mon idée secrète, si vous croyez que cela me convienne mieux. C'est M. le cardinal Barberin, dont je vous envoie une lettre, et qui ne me veut pas de mal, qui m'a fait donner cette vue : il est ici le protecteur de Pologne.

Au reste, comme le but de M. de Cambrai et de ses amis est de tâcher de faire croire qu'il a des gens savants de son côté en France, ce seroit une chose très-utile et très-nécessaire d'exciter les plus grands évêques, et les personnes de piété et connues, de se déclarer contre par des lettres et instructions courtes; par exemple, M. le cardinal Le Camus, M. l'abbé de la Trappe, M. de Mirepoix, M. de Nîmes, et autres du même caractère.

J'oubliois de vous dire que vendredi il y eut une congrégation extraordinaire des cardinaux du saint Office sur l'affaire des jésuites de la Chine, et que, contre l'attente de tout le monde, et même de sa Sainteté, on donna un délai aux jésuites de quatre mois. Ils n'avoient donné aucune réponse aux faits avancés par le procureur général des missions étrangères, qui poursuit cette affaire-ici.

Je finis, pour envoyer ma lettre. Le pape a donné audience dans son lit au cardinal de Bouillon : la goutte lui est descendue au genou et au pied : du reste, il se porte bien. M. le cardinal de Bouillon est reparti pour Frescati : la bonne santé de ce cardinal ne change rien à l'estime et à l'amitié qu'on a pour lui. Il ne veut encore voir personne à la campagne : il est et sera toujours incapable d'un grand travail.

Je vois bien qu'il fera ses efforts pour que le livre soit mis seulement à l'index. Il faut, pour l'empêcher, que le roi en parle à M. le nonce, et en écrive à M. le cardinal de Bouillon, comme d'une chose qui ne rémédieroit à rien. L'indifférence que cette Eminence témoigne vouloir garder sur le livre est pour me persuader qu'il n'a pas eu de part à ce qui s'est fait au sujet des examinateurs, quoiqu'il soit constant qu'il en est l'auteur.

C'est ce cardinal qui a demandé en grâce un délai pour les jésuites.

Au reste, je ne puis m'empêcher de vous faire souvenir du pauvre chevalier de La Grotte *, qui est désespéré, et qui mourroit ici de faim sans moi. Vous ne m'avez fait aucune réponse sur son sujet. Je vous ai envoyé, il y a longtemps, un reçu de lui de six cents livres pour M. de Malézieux. Je lui donne de l'argent à proportion; mais cela m'incommode fort. Une réponse, s'il vous plaît, et une assurance de M. de Malézieux; et ayez la bonté d'envoyer ces six cents livres à M. Guérin à Lyon, et de m'en donner avis, sans quoi je serai obligé de l'abandonner, ne pouvant pas suffire à tout.

Ce lundi, 30 septembre 1697.

LETTRE CLVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur quelques écrits que ce prélat lui envoyoit; et sur l'avantage que M. de Cambral prétendoit tirer de deux livres anciennement approuvés, l'un par par M. de Noailles; l'autre par Bossuet.

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui seulement votre lettre du 17 septembre : le courrier est arrivé tard à Paris, et les lettres ont retardé de deux jours entiers. J'ai fait imprimer l'écrit latin qui est intitulé *Summa Doctrinæ*, pour Rome seulement, et vous l'aurez par l'ordinaire prochain. Vous recevrez, peut-être par celui-ci, une ordonnance de M. de Reims contre des thèses que les jésuites ont soutenues à Reims à la louange de Molina et de sa doctrine. Je n'ai que faire de vous en rien dire; vous la verrez.

Vous ne me parlez point du tout de M. le cardinal Nerli; cependant on dit que c'est un personnage.

Je crois vous avoir mandé que M. l'abbé de Chanterac porte la version latine du livre des *Maximes des Saints*, avec des notes. Je suis bien aise de vous voir appliqué à l'ouvrage sans trop de confiance.

Avant mon arrivée ici, le roi avoit parlé à M. le nonce de Damascène, comme d'un surnuméraire suspect, qu'il falloit ôter. On avoit aussi parlé de Gabrieli, feuillant, sans le nommer; parce qu'on n'en savoit pas le nom. J'ai empêché qu'on ne poussât plus loin cette affaire, et je l'ai fait de concert avec M. le nonce, qui paroît toujours bien disposé : nous le tiendrons en bonne humeur.

Vous recevrez deux gros cahiers de remarques sur le livre de M. de Cambrai, dont je vous ai déjà écrit. La dernière correction n'y est pas, parce qu'on n'a eu aucune vue de les donner au public,

* C'est le même que le chevalier Tartare, dont Bossuet fait l'histoire dans une lettre à M. de Pontchartrain. Voy. tom. XVIII. (*Edit. de Vers.*)

surtout à cause des qualifications ; mais des gens instruits s'en pourront servir pour découvrir le venin du livre.

On fait grand bruit à Paris de deux livres envoyés à Rome de la part de M. de Cambrai ; l'un autorisé par M. de Paris, alors évêque de Châlons ; c'est le livre du frère Laurent, dont je crois que nous avons parlé ; l'autre s'appelle *les Fondements de la vie spirituelle*, approuvé de moi, étant doyen de Metz, où l'on prétend que la nouvelle spiritualité est tout du long ; mais ce n'est rien, et tout le contraire s'y trouve dans l'endroit qu'on m'oppose, chap. v, que je vous marque à tout hasard, afin que, s'il vous tomboit entre les mains, vous sussiez ce que c'est.

Continuez à m'instruire ; rien ne tombe à terre. Si la cabale est grande à Rome, comptez qu'il en est de même ici : mais nous avons toujours pour nous le roi et madame de Maintenon. J'instruirai M. de Paris et M. de Chartres de ce que vous m'apprendrez.

J'approuve tout ce que vous me mandez que vous faites. Portez-vous bien seulement, et priez Dieu qu'il vous conduise dans la défense de sa cause.

A Fontainebleau, ce 7 octobre 1697.

LETTRE CLVII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Il l'instruit des mesures qu'il prendra pour assurer le secret de ses lettres ; et l'avertit des discours de l'abbé de Chanterac et de ses démarches.

Vous aurez été étonné, avec raison, d'avoir passé les deux ordinaires avant celui-ci, sans recevoir de mes nouvelles, peut-être une lettre que j'adressai pour vous à M. Blondel, du 1er de ce mois, mais qui en présupposoit une autre du jour de devant, 30 septembre, et qui est le paquet inclus dans celui-ci, dont voici l'histoire en peu de mots.

M. le cardinal de Bouillon tenoit depuis huit jours, à chaque moment, ce courrier extraordinaire, nommé *Raisin*, en suspens, comme devant partir : enfin il se résolut de le faire partir le premier octobre au matin. J'en fus averti sûrement, et en même temps qu'il n'étoit pas trop sûr d'envoyer les lettres, qu'on vouloit faire partir par ce courrier, au secrétaire de M. le cardinal de Bouillon, qui seroit apparemment, me dit-on, aussi curieux que le maître, et qui ne se faisoit pas une affaire d'ouvrir les paquets. A qui entend bien, salut. Quand j'eus écrit et fait le paquet que je vous renvoie à présent, je le fis donner par mon valet de chambre au courrier, qui promit de s'en charger et de vous le rendre ; et en même temps un autre paquet pour M. le cardinal de Janson. M. le cardinal de Bouil-

lon le sut apparemment : ce qui est de certain, c'est que, quand le courrier fut parti, cinq ou six heures après un laquais de cette Eminence rapporta ce paquet, et dit que le courrier l'avoit oublié. Où la malice fut plus grande, c'est qu'on laissa aussi partir le courrier ordinaire, qui partoit cette nuit-là, et que je ne pus envoyer mon paquet, ni par l'extraordinaire, ni par l'ordinaire. J'avoue que cela m'a un peu piqué, sachant, à n'en pouvoir douter, qu'on n'a pas voulu que le courrier portât mon paquet, qui s'adressoit à vous. Pour celui de M. le cardinal de Janson, je suppose qu'il est parti, car on ne me l'a pas renvoyé ; je vous prie pourtant de vous en informer.

Outre ces deux paquets, que j'avois fait donner au courrier en main propre, j'adressois encore un paquet à M. Blondel, lequel j'envoyai au secrétaire de M. le cardinal de Bouillon, dans lequel il y avoit une lettre pour vous qui présupposoit la première, une pour M. de Reims, et une pour M. le cardinal de Janson. Le secrétaire de M. le cardinal de Bouillon m'a assuré que ce paquet étoit parti dans le sien : je m'en rapporte à sa parole.

Peut-être, si vous recevez cette lettre, aurez-vous parlé au courrier, pour savoir ce qu'étoit devenu le paquet que je vous marquois vous avoir envoyé par lui. Enfin le voici : je vous le renvoie sans l'ouvrir, et ne fais qu'ajouter ce que je puis savoir de nouveau. Examinez un peu un des cachets de ce paquet : vous verrez qu'on en a pris l'impression avec de la pâte ou de la cire, pour en faire faire un pareil apparemment. Cela est cause que je cachèterai, pour cette fois-ci, avec de la cire d'Espagne et le cachet de M. Phelippeaux ; et dorénavant avec du pain ; et au lieu de mon cachet, je me servirai de celui de M. Phelippeaux, ou d'une tête antique que j'ai, qu'il est difficile de contrefaire. Peut-être aussi me servirai-je de la voie du courrier de Venise de temps en temps : je vous manderai les mesures que j'aurai prises. Je prends la liberté d'adresser ce paquet-ci, sur lequel j'ai raison de croire qu'on a eu quelque dessein, à M. de Reims, et celui de M. de Reims à M. le marquis de Barbesieux : j'en écris un mot à M. de Reims.

Je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il me seroit très-commode de pouvoir écrire par les courriers extraordinaires ; ce que je ne puis plus, M. le cardinal de Bouillon voulant que les lettres passent par ses mains : ce que je ne crois pas trop sûr. Cela ne laisseroit pas d'être très-important quelquefois, dans de certaines circonstances où il faudroit que vous fussiez instruit de ce qui se passe ici, aussitôt qu'on le pourroit être, afin d'avoir la réponse prête à ce qu'on pourroit déguiser ou mander de faux. Je ne sais s'il seroit à propos d'en dire un mot au roi, ou à M. de Torcy, ou à M. de Barbesieux,

ou à M. Pelletier; afin qu'on avertît les courriers de prendre mes lettres, sans les faire passer par ces gens-ci; ou que quelqu'un de ces ministres trouvât bon qu'on leur adressât les paquets; ou enfin quelque expédient de cette nature, sans pourtant que cela vînt à la connoissance de M. le cardinal de Bouillon, s'il est possible. Au reste, les paquets qui vous seront adressés auront toujours le dessus écrit de ma main, et seront cachetés avec du pain, ceux au moins de conséquence, et presque tous. Venons au fait.

M. de Chanterac continue ses discours ordinaires, que je vous ai mandés par ma lettre du 30. Il n'a et n'aura guère de gens qui le croient que ceux qui sont prévenus pour lui, lesquels sont en très-petit nombre, et les gens ignorants et mal informés. Les jésuites et M. de Cambrai sont toujours les mêmes. On dit publiquement que le père Dez écrit. Jusqu'ici M. de Chanterac n'a vu que les *frates*, hors le cardinal Spada. Le cardinal Casanate est le même. L'abbé de Chanterac ne cherche qu'à embrouiller. On murmure qu'on veut répandre de l'argent. M. de Chanterac est très-peu de chose, grand parleur, et ennuyeux à force de répéter les mêmes choses : ce sont les personnes qu'il voit le plus souvent qui me l'ont dit. Je lui fis, l'autre jour, des honnêtetés chez M. le cardinal de Bouillon, comme il sortoit et que j'entrois : cela fut court, et je n'entrai en matière sur rien; le nom de M. de Cambrai ne fut pas seulement prononcé.

On m'a assuré de plus en plus que le père Damascène étoit de la main des jésuites et du cardinal de Bouillon. Il a paru même prévenu, mais c'est sans avoir vu le livre; car on n'en a pas encore ici, et c'est ce qui est cause qu'on ne travaille pas. M. de Chanterac n'en veut pas donner. La traduction paroît évanouie : on ne sait ce que cela veut dire, ou plutôt on voit une démonstration du peu de sincérité et de l'artifice.

Nous mettrons, s'il vous plaît, un prélat nommé Fabroni, fameux ici par de nouvelles pasquinades, sous le chiffre de BB. Il pourra peut-être faire ici un personnage * : il est ami des jésuites. M. de Chanterac va chez lui la nuit : le cardinal Casanate m'en a averti; je le savois déjà. Le cardinal de Janson vous dira le caractère du personnage, qui est ici très-haï : j'en ai déjà fait avertir le pape, qui est sur ses gardes. M. de Chanterac n'a à Rome d'amis que ceux du cardinal de Bouillon et des jésuites : c'est à la lettre; je le découvre tous les jours, et cela commence à se publier ici.

C'est une chose très-utile d'avoir fait imprimer et publier la *Déclaration des évêques* : cela rend leur témoignage plus certain et plus authentique. Cet écrit éclairera tout le monde, et fera connoître

* Il devint en effet cardinal sous le pontificat de Clément XI.

la malignité du livre et les contradictions. M. de Reims en a déjà envoyé au père Estiennot un exemplaire, qui sortoit de dessous la presse. j'ai prié ce Père de ne le pas faire voir que je n'eusse reçu le paquet que vous m'en envoyez, qui arrivera apparemment dans deux jours, et où seront les corrections. Il seroit à propos d'en faire venir ici le plus d'exemplaires qu'il sera possible, pour que tout le monde en ait, s'il y a moyen : rien ne peut faire un meilleur effet. Si votre *Summa doctrinæ* étoit aussi imprimé, ainsi que l'instruction de M. de Paris, il seroit utile d'en avoir ici des exemplaires. Plus on pourra faire paroître de petits écrits en latin ou en italien, mais substantiels et bons, plus on réussira à persuader les esprits. M. de Chanterac n'a encore donné aucun écrit, aucune explication. Apparemment il fait ici examiner, par ses protecteurs et ses amis, ce qu'il a apporté là-dessus; mais jusqu'ici rien n'a paru. Il espère qu'on lui communiquera les propositions que les examinateurs extrairont du livre, pour y répondre, dit-il; mais il se trompe : ce n'est pas l'usage du saint Office; ce seroit un procès sans fin. Molinos et le cardinal Petrucci auroient expliqué toutes leurs propositions, si on le leur avoit permis.

M. de Chanterac répand que la jalousie que vous avez eue de M. de Cambrai, et de son génie admirable et supérieur, est cause de tout ce grand bruit.

J'ai reçu votre lettre du 16, de Paris; et par le même courrier une lettre de M. le cardinal de Janson, aussi obligeante pour vous et pour moi qu'elle le peut être. Il me parle de vous et de votre livre avec des éloges que l'un et l'autre exigent à la vérité, mais dont il connoît bien le mérite. Il me parle en même temps de la disposition unanime, universelle et déclarée de tout le monde en faveur de la saine doctrine. Je ne suis pas le seul à qui il en écrit ici : cela fera un bon effet, s'il continue. Il peut, dans l'occasion, parler de l'affaire en écrivant ici à quelque tête principale, et cela feroit à merveille; car il confirmeroit extrêmement tout ce que je puis dire et faire. Je mande à M. le cardinal de Janson que vous lui direz le détail de ce qui se passe ici sur tout cela. Le père Pétra, jacobin, en rend compte fort exactement à M. le cardinal d'Estrées. Vous ne sauriez assez remercier M. le cardinal de Janson des bontés qu'il a témoignées pour moi.

Il est certain que c'est une grosse affaire à Rome d'avoir en tête le cardinal de Bouillon. Tout ministre est à Rome très-redoutable, plus qu'en aucun lieu du monde : vous en voyez bien les raisons. On les ménage plus, en quelque sorte, que le pape même.

J'avoue que l'ingratitude et l'injustice de M. de Fénélon est au-delà de ce qu'on peut dire.

Enfin, la nouvelle de la paix arriva avant-hier à M. le cardinal de Bouillon, qui en fit part hier au Pape : il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne soit universelle dans le terme prescrit. La paix en soi et Strasbourg consolent les François de Luxembourg et de la Loraine; et la gloire du roi de France est dans son entier.

J'ai rendu votre lettre de compliment à M. le cardinal de Bouillon. M. Charlas sera employé utilement. La santé de M. le cardinal de Bouillon continue à être bonne. Son Eminence travaille très-peu; il est le même sur tout.

La nouvelle de la paix changera apparemment les vues de finance qu'on avoit sur les charges de madame la duchesse de Bourgogne.

Au reste, M. de Chanterac crie ici à la persécution, et veut faire pitié; cela ne lui réussira pas.

Sa Sainteté a toujours un peu de goutte; la douleur l'empêche de dormir, il est abattu. Il ne seroit pas bon que cela continuât : car pour un vieillard de quatre-vingt-trois ans, la perte du sommeil est un grand mal. Du reste, il n'y a pas de danger. Je ne laisse pas de vous prier de prendre la précaution de vous assurer de M. le cardinal de Janson, pour être conclaviste en cas de malheur subit et inopiné. Ce seroit pour moi une chose très-avantageuse et très-agréable, d'autant plus que je suis persuadé qu'il aura plus de part que personne à ce qui s'y fera. Si cette Eminence ne peut pas m'accorder cette grâce, M. le cardinal d'Estrées ne seroit peut-être pas fâché de vous faire ce plaisir, et à moi. Si ces deux Eminences me manquent, j'en supplierai M. le cardinal de Bouillon, que je voudrois incommoder le dernier. Me trouvant ici, il seroit mal à moi de ne pas assister à ce manége, où on apprend toujours quelque chose, et d'où je ne sortirois pas sans l'indult que je souhaite, et sans d'autres prérogatives très-utiles dans la suite. Il n'y a, comme je vous dis, aucune apparence que l'Eglise ait dans ce moment le malheur de perdre son chef; mais cette précaution ne fera mal à personne, et m'assurera ce que je désire en cas d'accident. Présentement que nous avons la paix, le conclave est une affaire de deux ou trois mois au plus.

A Rome ce 8 octobre 1697.

LETTRE CLVIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les efforts du cardinal de Bouillon en faveur de M. de Cambrai; les discours de l'abbé de Chanterac; et les délais accordés aux jésuites dans l'affaire des missions.

Je me sers d'un courrier extraordinaire qui a apporté la nouvelle de la paix, et que M. le cardinal de Bouillon renvoie. Cette lettre

vous sera rendue sûrement : son Eminence n'en sait rien ; c'est par la voie du cardinal Ottoboni que je vous la fais passer. Je vous ai adressé un gros paquet contenant deux ordinaires, qui n'ont pu partir à cause que M. le cardinal de Bouillon n'a pas voulu que le premier partît par le dernier courrier extraordinaire. Je vous en ai conté toute l'histoire dans ma lettre du 8, partie par l'ordinaire dernier, et que j'ai adressée à M. de Reims : en même temps j'ai envoyé celle de M. de Reims à M. de Barbesieux, ayant sujet de me défier que M. le cardinal de Bouillon ne fît ouvrir mes lettres, et n'eût fait faire un cachet comme le mien. En général, le cardinal et les jésuites sont les mêmes sur tout.

M. le cardinal de Bouillon paroît rétabli, et vient ici de temps temps : il emploiera ses forces et sa santé pour M. de Cambrai ; mais en agissant sous sa main. Les jésuites et le cardinal de Bouillon font tous leurs efforts pour le servir. On n'a pas peu à faire à Rome, quand un ministre est contraire.

Les discours de M. de Chanterac consistent à dire que de M. de Cambrai n'a aucune liaison particulière avec madame Guyon, dont la personne et les mœurs ont reçu de vous un témoignage authentique ; que la haine que vous avez contre M. de Cambrai vient de jalousie d'auteur, et d'envie de la supériorité de génie, d'esprit et de spiritualité de M. de Cambrai. Il crie à la persécution ; dit qu'on ne s'est pas expliqué franchement avec M. de Cambrai sur ce qu'on trouvoit à dire à son livre ; que M. de Paris et M. Pirot l'ont approuvé avec des termes extraordinaires d'estime ; que c'est une cabale qui le persécute, et mille choses de cette façon, qui ne feront pas grande impression ; car on est instruit, on le sera, et on a bon moyen de l'être.

La lettre du roi répond à une partie de ces impostures, aussi bien que l'écrit que vous avez fait communiquer à M. de Cambrai par M. de Paris, du 15 juillet, dont vous m'avez envoyé copie. Je l'ai lu tout entier à M. le cardinal de Bouillon, qui en a été surpris, et qui voit bien par là qu'on n'a rien dissimulé à M. de Cambrai. Si l'on pouvoit faire un petit détail de la liaison de M. de Cambrai avec madame Guyon, et de ce qui s'est passé dans cette affaire entre M. de Cambrai, vous, M. de Châlons, madame de Maintenon, et madame Guyon, à l'occasion des trente-quatre Articles, il faudroit y rapporter ce qui s'en est ensuivi ; le refus qu'a fait M. de Cambrai d'approuver votre livre, l'invincible opposition qu'il a témoignée pour conférer avec vous, le scandale que son livre a donné et donne tous les jours, avec la manière d'agir et d'écrire de ce prélat. Une relation de tous ces faits, avec quelques réflexions, feroit bien voir l'intention de l'auteur : or, comme l'intention d'un auteur influe

beaucoup sur son livre, elle montreroit ici quel est l'esprit qui a dirigé celui de M. de Cambrai, en manifesteroit le venin caché, et découvriroit le sens mauvais qu'il veut insinuer sous de belles paroles d'amour pur, de tradition, d'épreuves extraordinaires.

Ce qui porta coup à Molinos, et fit apercevoir les vices de son livre, qui jusque-là passoit pour bon, fut sa conduite, qu'on découvrit, et son intention dans tout ce qu'il faisoit. Bien d'habiles gens prétendent même qu'on auroit de la peine à trouver dans le livre de Molinos, *De la guide*, des propositions qu'on pût condamner indépendamment de ses autres écrits, de ses explications et de sa confession. Je ne veux pas dire par là qu'il n'y ait pas dans le livre de M. de Cambrai assez de propositions manifestement mauvaises : mais ce que je propose en feroit encore découvrir le venin plus clairement à tout le monde, et principalement à ceux qui ne le veulent pas voir. Je n'oublie rien de ce qu'il faut dire pour instruire. Je fais travailler à la traduction, en italien, de votre écrit du 15 juillet, qui met M. de Cambrai dans tout le tort imaginable. S'il est nécessaire, je le donnerai aux cardinaux et aux examinateurs.

J'ai appris depuis hier que M. le nonce avoit envoyé des livres de M. de Cambrai, et que tous les examinateurs en avoient à présent.

J'ai appris encore, ce matin, que M. de Chanterac avoit dit (et c'est de l'abbé de La Trémouille que je le tiens) qu'il venoit de recevoir la traduction latine du livre de M. de Cambrai. Je serai très-aise qu'il la fasse paroître : jusqu'ici il n'en avoit pas parlé. Il l'avoit sans doute; mais apparemment il la vouloit faire revoir ici et corriger : nous saurons tout cela avec le temps.

Tout le but de M. de Chanterac est d'embrouiller et d'alonger : si M. le cardinal le veut, cela est aisé; il peut sans peine traîner l'affaire en longueur. Je doute d'en pouvoir voir la fin, à moins que le roi ne presse et ne déclare qu'il s'en prendra à lui; que toutes les semaines il n'en parle au nonce, et ne le prie d'écrire au Pape en conformité, pour qu'il n'écoute point ceux qui, par politique et un ménagement pernicieux à l'Eglise, lui insinuent d'épargner M. de Cambrai, à cause de sa dignité et de ses amis.

Le Pape est toujours incommodé de sa goutte, qui le chicane et l'empêche de dormir. Il est très-chagrin et très-inquiet. Les uns disent que ce n'est rien; mais, selon moi, c'est toujours beaucoup à un homme de son âge : il ne laisse pas de donner audience à tout le monde. Je vous écrivis par ma dernière lettre, à tout hasard, que me trouvant ici, si un malheur arrivoit au Pape, il me seroit très-avantageux et très-agréable d'entrer dans le conclave; que je n'en sortirois pas sans l'indult que je demande, et d'autres avan-

tages pour la suite de la vie; que pour cela je vous priois de prévenir incessamment là-dessus M. le cardinal de Janson en premier; si M. le cardinal de Janson étoit engagé, M. le cardinal d'Estrées: j'avois oublié tout net M. le cardinal de Coislin, en cas de refus des deux premiers. Pour M. le cardinal de Bouillon, j'aurois peur de le contraindre, si je le lui demandois, et de me contraindre aussi. Ce n'est pas que le Pape soit en danger; mais on ne sait pas ce qui peut arriver à un vieillard de quatre-vingt-trois ans passés.

M. le cardinal de Bouillon se porte mieux; mais il est incapable d'une grande application. Sa vue est à présent de faire son neveu cardinal, en cas que le Pape veuille faire un Espagnol et un Allemand. Pour le coup, je ne sais si ce seroit l'intention du roi, et si Sa Majesté n'aimeroit pas mieux, en ce cas, vous nommer.

Je reçois dans le moment votre lettre du 23 septembre, datée de Paris. Je n'ai point encore reçu ce que vous et M. Ledieu me mandez qui vient pour moi, par la poste, de vos livres, et de la *Déclaration* des trois évêques.

Je vois bien que M. de Cambrai cherche ici à vous rendre suspect; mais encore une fois il n'y réussira pas, quelque effort que lui et ses amis fassent. Sa protestation ne sert de rien : il est question ici du livre et du livre françois, s'il est bon ou s'il est mauvais. On ne s'éloignera pas de cela : ses explications bonnes ou mauvaises ne serviront de rien. On veut juger le livre; et nous tâcherons de faire en sorte qu'on ne prenne pas le change. Sa Sainteté est déjà avertie des tours qu'on veut donner en faveur de M. de Cambrai; et elle s'est expliquée clairement, disant qu'il étoit question du livre qui avoit fait le scandale.

Je crois qu'une des principales choses où je dois être attentif, c'est qu'on prévienne le Pape sur tout ce qu'on pourroit lui faire faire sans y penser. C'est une de mes grandes applications : moyennant cela les examinateurs iront leur train, et on ne les laissera manquer d'aucun secours, ni d'aucune explication sur leurs difficultés. Ceux d'entre eux qui sont les plus savants redresseront les autres. J'ai déjà eu plusieurs conférences avec le Père général des dominicains, le père Serri, théologien de M. le cardinal de Bouillon, et le père Massoulié, examinateur : ils sont bien intentionnés et bien instruits : M. de Chanterac les a vus assez souvent depuis qu'il est ici, et c'est tant mieux : il ne gâte rien à nos affaires. Il commence à être un peu inquiet du succès, et dit qu'on ne fera pas M. de Cambrai hérétique malgré lui.

Je vous ai mandé, par mes précédentes, le délai que la congrégation du saint Office a encore accordé aux Pères jésuites, pour

répondre aux accusations des autres missionnaires de la Chine ; c'est une grande grâce qu'on leur a faite, à laquelle personne ne s'attendoit. On ne doute pas que le cardinal de Bouillon n'en soit la cause.

Le père Diaz a pris la qualité de procureur-général des minimes, quoiqu'il y en ait un autre qui en fasse les fonctions : c'est pour avoir un prétexte pour rester ici sans affectation.

Par une lettre que je vous écrivis le 30 septembre, qui devoit partir par un courrier extraordinaire, mais que M. le cardinal de Bouillon eut la bonté de ne pas vouloir qui partît, et qui n'est partie que mardi dernier, je vous parlois d'une idée qui m'étoit venue sur M. le prince de Conti, si je restois à Rome, et laquelle je laissois à votre jugement. C'étoit qu'ayant peut-être ici besoin, pour parler en son nom au Pape, d'une personne de confiance, distinguée de M. le cardinal de Bouillon, qui ne peut pas faire de certains pas, je m'offrois à lui pour cela, et pour lui rendre compte de ce qui se passe ici. Cela me feroit entrer dans une espèce de liaison d'affaires, qui ne me seroit ni désagréable ni inutile. Cette idée auroit peut-être été meilleure à lui proposer à lui-même, si j'y avois pensé avant son départ; mais je ne songeois pas à rester ici. Si vous n'y voyez aucune apparence non plus qu'aucune raison, je serai très-aisément de votre avis. C'est M. le cardinal Carlo Barberini, dont je vous envoyai une lettre par le dernier ordinaire, qui m'a fait parler de cette vue; mais ne le nommez pas.

Je vous envoie un mémoire italien, traduit apparemment du françois venu de Paris : c'est pour brouiller les évêques avec le Pape et empêcher les justes desseins du clergé de France; vous verrez de quoi il est question. On répand ici ce mémoire secrètement, et ce sont les jésuites qui le débitent.

Quoique dans Rome on fasse courir le bruit que le Pape est mal, cela n'est pas vrai : il n'y a rien de nouveau sur sa santé. Il se lève, marche un peu, appuyé à la vérité; et il y a apparence que ce ne sera rien. Ne laissez pas, s'il vous plaît, de prendre des mesures d'abord avec M. le cardinal de Janson, pour lui marquer le plaisir que j'aurois de me revoir avec lui; sinon avec M. le cardinal d'Estrées, qui est celui, entre nous, qui s'ouvre davantage, et qui se sert plus volontiers des honnêtes gens.

Je vous ai marqué, par ma précédente, une nouvelle brigue qu'on fait jouer en faveur du livre de M. de Cambrai : elle vient des jésuites. M. de Chanterac a de très-fréquentes conférences avec M. de Fabroni, qui est un zelanti, et qui a accès auprès de sa Sainteté. Le cardinal Casanate m'en a averti : je le savois déjà, et j'avois fait prévenir le Pape; ce qui a empêché tout le mal.

Vous ne pouvez trop témoigner ma reconnoissance à M. le cardinal de Janson ; je suis pénétré de ses bontés.

A Rome, ce 11 octobre 1697.

LETTRE CLIX.

DU CARDINAL DE BOUILLON A BOSSUET.

Il lui témoigne désirer vivement son amitié, et l'assure de la sienne ainsi que de son estime.

Je vous suis, monsieur, sensiblement obligé de la part que vous me témoignez prendre à la grâce que le Pape m'a faite de la coadjutorerie de Cluny pour mon neveu l'abbé d'Auvergne. Je me suis toute ma vie fait, monsieur, un si grand honneur et un si grand plaisir dans la persuasion où j'étois d'avoir beaucoup de part en votre amitié et en votre confiance, que je souffrirois avec beaucoup de peine la moindre diminution que je soupçonnerois y être arrivée.

Je souhaite que M. l'abbé Bossuet, étant aussi content de moi que je crois qu'il a sujet de l'être de toute la conduite que j'ai tenue à son égard, depuis le premier moment que je suis arrivé dans ce pays jusqu'à présent, et qui sera toujours la même, me rende, par ses lettres, sur cela la justice qui m'est due. Car cela étant, je suis sûr, monsieur, que, loin de diminuer d'amitié et de confiance pour moi, vous ajouterez encore quelque nouveau degré de vivacité à l'une et l'autre ; et serez persuadé que les sentiments d'estime et d'amitié que je puis avoir pour M. l'archevêque de Cambrai n'ont jamais causé la moindre diminution aux sentiments de vénération, d'estime et d'amitié si anciennement gravés dans mon cœur, et qui ne finiront qu'avec ma vie.

J'ai lieu de croire que, par le bon air que je suis venu respirer ici depuis plus d'un mois, je la prolongerai plus loin qu'elle n'auroit été, si je m'étois opiniâtré plus longtemps à ne vouloir pas changer d'air durant quelque temps ; car j'étois en très-mauvais état, lorsque je partis de Rome pour m'en venir ici. Mes insomnies continuelles depuis que j'y étois arrivé, jointes à une fièvre, sans être continue, que j'avois tous les jours, avec des accès qui outre cela marquoient la fièvre quarte, me conduisoient à grands pas à une fièvre lente, dont la fin apparemment eût été très-funeste pour moi. Mais, grâce à Dieu, je suis présentement dans une aussi parfaite santé, pour le moins, que lorsque je partis de Paris. Croyez, monsieur, et vous me rendrez justice, que personne ne vous est si véritablement et si absolument acquis que

Le card. DE BOUILLON.

A Frescati, ce 12 octobre 1697.

P. S. Je me flatte, monsieur, que vous ne serez pas fâché de voir les actes ci-joints, sur lesquels le Pape a jugé devoir accorder à mon neveu une grâce aussi avantageuse et si honorable qu'est la coadjutorerie de Cluny. On ne peut pas me traiter avec plus de bonté, et j'ose dire de distinction, qu'il le fait. Je ne le connoissois point du tout, lorsque je suis venu ici; et l'idée que ses manières simples et naïves avoient données de lui, avant son pontificat, à tout le monde, aussi bien qu'à moi, est une idée très-fausse.

LETTRE CLX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le projet de mettre seulement le livre de M. de Cambrai à l'index, et le mécontentement que la présence de l'abbé Bossuet donnoit au cardinal de Bouillon.

Je ne sais pourquoi votre paquet ne m'a point encore été rendu. M. le cardinal d'Estrées a eu le sien : je ne vois pas à quoi attribuer ce retardement *. Je vous prie d'être soigneux d'envoyer à temps à la poste : je suis bien persuadé que vous n'y manquez pas.

Nous avons vu des lettres où il paroît que M. l'abbé de Chanterac commence à débiter ses denrées, et que toute Rome est attentive à cette manière.

Le père Estiennot ** écrit au cardinal d'Estrées qu'on vise, du côté du cardinal de Bouillon, à mettre le livre de M. de Cambrai à l'index, *donec corrigatur*. Ce ne seroit qu'augmenter le mal, au lieu de le guérir. Si l'on ne fait quelque chose de tranchant, on perdra tout, et la dignité du saint Siége sera rabaissée. Cette qualification ne convient point à un livre dont le tout, dès le fondement, est mauvais; et elle ne feroit qu'un pernicieux effet. Le cardinal d'Estrées croit qu'il se faut contenter d'une censure *in globo* : il dit que le détail causeroit un *imbroglio* qui feroit tout abandonner au Pape.

Le cardinal de Bouillon est très-mécontent de vous voir à Rome. Il faut que vous et M. Phelippeaux couvriez votre jeu, pour ne point faire dire que les François se battent. Faites bien considérer ceci à M. Phelippeaux, et considérez-le bien vous-même : vous avez affaire de tous côtés à des gens bien fins.

Vous recevrez un paquet de l'ouvrage latin *** : prenez bien garde à la manière de le donner. On ne vise qu'à faire paroître que c'est ici une querelle particulière.

M. de Cambrai a fait une assemblée de docteurs, pour examiner une ordonnance imprimée et non publiée.

* On en a vu la cause dans la lettre CLVII.

** Bénédictin, procureur-général de la congrégation de Saint-Maur.

*** Celui qui a pour titre : *Summa Doctrinæ*.

Souvenez-vous bien de frère Laurent *, qu'on objecte à M. de Paris. Vous recevrez, peut-être par cet ordinaire, une lettre sur cela; sous le nom de M. de Beaufort. Elle est très-bien faite; et l'on pourra la faire courir, pour peu qu'on parle de ce livret.

L'ordonnance de M. de Reims sur Molina et la grâce ** est ici et à Paris admirée de tout le monde : il vous en envoie des exemplaires; il est à Reims.

A Fontainebleau, ce 14 octobre 1697.

LETTRE CLXI.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Il lui donne avis d'un écrit latin qu'il avoit fait sur le livre de M. de Cambrai; et lui marque ce que les examinateurs avoient arrêté dans leurs premières assemblées.

Je viens d'achever des animadversions latines sur les dix premiers articles du livre de M. de Cambrai, qui sont les principaux. Je l'examine article par article, et en montre les erreurs ou les contradictions. J'ai fait ce travail dans la vue de m'en instruire, et de pouvoir aider ceux qui en auront besoin. Il ne reste plus qu'à le polir et le mettre au net : j'espère pouvoir vous l'envoyer à la fin du mois; et si vous le jugez bon, on pourra le faire imprimer sans nom, pour en faciliter la communication.

Les examinateurs ont enfin reçu des livres dont ils manquoient, et vendredi ils s'assembleront pour la seconde fois. Dans la première assemblée, il fut résolu que chacun feroit l'extrait des propositions qu'il trouveroit censurables, et que tous se les communiqueroient en commun. La traduction latine est arrivée; mais elle sera peu utile, la plus grande partie entendant le françois; et je sais qu'un d'eux a traduit le livre tout entier en italien. M. le cardinal d'Estrées a mandé ici que le père Granelli vous avoit envoyé son vœu sur le livre de M. de Cambrai. Il a confondu ce que je vous ai envoyé contre Malaval : cela n'a pas laissé de faire de l'embarras. Ainsi vous voyez la nécessité de ne rien dire sur ce chapitre : cette fausse nouvelle pouvoit nous priver d'un homme nécessaire.

* Il est souvent parlé du frère Laurent, carme déchaussé, dans les différents écrits de Bossuet sur cette affaire. C'est un de ces mystiques qui ne s'expriment jamais d'une manière simple et naturelle. Bossuet le caractérise en un mot : « L'excès, dit-il, et l'exagération sor- » tent partout dans les paroles de ce bon religieux. » *Passages éclairc.*, chap. XII. tom. XV, (*Edit. de Vers.*)

** Cette ordonnance, datée du 15 juillet 1697, condamnoit deux thèses soutenues chez les jésuites de Reims, au mois de décembre précédent. Pour la rédiger, M. Le Tellier avoit emprunté la plume du célèbre Vuitasse, professeur de Sorbonne; c'est du moins ce que dit le *Journal des Savants*, du 17 janvier 1698. La querelle entre M. de Reims et les jésuites fit alors beaucoup de bruit, et il en sera plusieurs fois question dans la suite de cette correspondance. On peut en voir les détails dans les *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés.*, par le P. d'Avrigny, tom. IV, pag. 91 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

Vous savez que l'affaire des Missions a été remise, et qu'on a accordé aux jésuites un délai de quatre mois : la congrégation paroissoit disposée à condamner Fabroni. J'ai donné un mémoire italien, qui vous a été envoyé : vous voyez les bonnes intentions qu'on a. Fabroni avoit porté, dans l'assemblée de ses confrères, une lettre françoise, pour l'envoyer au roi, contre le fait de M. l'archevêque de Reims. Mais un d'eux, dont je vous ai quelquefois parlé, s'y opposa, et dit que quand il faudroit écrire au roi, ce n'étoit pas dans ces termes.

J'ai une seconde lettre de M. de Cambrai, qui revient toujours à son principe et à sa docilité. Son agent ne dit encore que des choses générales : on se donne un air de persécution, quoiqu'elle n'ait pas accoutumé de tomber sur les gens de ce rang. Ce n'est que jalousie d'auteur : M. de Meaux n'a pu supporter un mérite si éclatant dans une personne moins avancée en âge. Le livre a été imprimé sans sa permission; mais on ne l'a pas désavoué, et on le soutient encore; il avoit été approuvé par M. de Paris et son grand vicaire, qui l'ont loué comme un chef-d'œuvre : mais tant pis; car en ayant reconnu le poison, ils se sont déclarés contre. Mais ce qui est pour moi un fait nouveau, M. de Cambrai s'est brouillé avec madame de Maintenon, pour n'avoir pas voulu consentir à l'exécution du traité qu'on prétend être entre madame de Maintenon et le roi, auquel M. de Paris et M. de Meaux ont donné les mains. On ne vient point au fond de l'affaire, où consiste toute la difficulté; et je crois qu'on est peu propre pour donner de bonnes raisons.

Le livre du père Dez doit être déféré au premier jour : on prétend qu'il ne passera pas. On l'a fait procureur des Missions; cela servira à le retenir à Rome : peut-être s'en servira-t-on à plus d'une affaire.

Le couronnement du duc de Saxe, fait au 15 septembre, nous fait attendre avec impatience la nouvelle de l'arrivée de monseigneur de Conti. La nouvelle de la paix, tant désirée, a fait ici plaisir à quelques-uns. M. l'abbé vous mandera d'autres nouvelles. Je suis avec respect, etc.

A Rome, ce 15 octobre 1697.

LETTRE CLXII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur le bon effet de la *Déclaration des trois évêques*, et le jugement que portoient du livre des *Maximes* les cardinaux Noris et Casanate.

Je vous écrivis le 11 de ce mois, par un courrier extraordinaire, qui ne partit pourtant d'ici que le 13, M. le cardinal de Bouillon ne

pouvant jamais finir ses dépêches. J'avois reçu le matin votre lettre du 23 de septembre. Il ne s'est passé depuis ce jour presque rien de considérable sur aucune matière. Voici pourtant toujours quelque fait; et j'aime mieux être trop long, que d'oublier quelque chose qui peut être de conséquence, et aider à connoître les dispositions des gens de ce pays-ci à qui nous avons affaire : les petites choses servent souvent à juger des grandes.

Le Pape, en apparence, se porte mieux. Il n'a plus de douleur de goutte, et donne audience à son ordinaire; mais il est resté fort foible, et de fort mauvaise humeur : cela fait tout appréhender pour un homme de son âge. Les pasquinades que le peuple ingrat, dit-il, a faites contre lui et les *Zélants*, lui ont causé une vive douleur; et il ne s'est pas bien porté depuis. La destruction du théâtre en a été l'occasion, et on n'a jamais vu un déchaînement si universel. Il n'y a eu que deux ou trois *Zélants*, et Fabroni qui voudroit bien par là être cardinal, qui aient porté le Pape à cette résolution.

J'ai donné au cardinal Casanate et au cardinal Noris votre *Déclaration* imprimée : cela fait un bon effet. En faisant voir à tout le monde qu'on expose à la censure publique ce qu'on trouve à redire au livre de M. de Cambrai, et qu'on agit ouvertement et sans mystère, on lui porte un coup dont il est difficile qu'il se puisse jamais relever.

Le cardinal Noris m'a dit très-nettement qu'il lui paroissoit que le livre en question étoit une justification de Molinos, mais cachée et artificieuse : le cardinal Casanate n'en pense pas moins. Ils n'ont encore vu aucun écrit de la part de M. de Cambrai, et ils n'ont pas une grande idée de M. de Chanterac, à ce qu'ils m'ont dit : ils sont remplis d'estime pour les trois évêques.

J'ai reçu, comme vous voyez, les six exemplaires de vos livres, et les *Déclarations* : vous ne sauriez trop envoyer ici de *Déclarations* et de *Summa Doctrinæ*.

Il court une réplique en françois de M. de Cambrai à votre réponse : je ne l'ai pas lue, et on la dit fort artificieuse.

Je vous envoie une lettre du père Augustin, à qui j'ai rendu votre lettre. Entre nous, il est un peu bavard; mais il nous est bon pour découvrir certaines choses. Il ne sait ce qu'il vous mande sur le cardinal Denhoff, saint François de Sales, etc. : répondez-lui en général, sans entrer en aucun détail.

L'affaire du père Serri *, qu'il vous mande, fera tort partout au cardinal de Bouillon, si on la sait faire valoir : c'est la pure vérité, et le père Serri me l'a confiée à moi-même.

* Voyez le détail de cette affaire dans la lettre du père Augustin, imprimée à la suite de celle-ci.

L'aveuglement de M. le cardinal de Bouillon sur M. de Cambrai et les jésuites, est extrême : il croit qu'il y va de son honneur, de sacrifier tout pour ses amis.

J'ai vu, depuis vendredi, le père Dez, qui fait l'ignorant sur tout, et qui sait tout : il est très-bien instruit des faux-fuyants de M. de Cambrai. Je l'ai mis insensiblement sur la matière, et il s'est enferré sans y penser. Toute leur défense sur le pur amour porte sur la définition de la charité. C'est aussi là où M. de Cambrai veut réduire toute la question ; mais on ne prendra pas le change assurément ; et quand il n'y auroit que ce qui regarde leur pur amour, ils ne pourroient jamais sauver la définition qu'ils donnent de la charité dans le cinquième état, qui est celui des parfaits. Car il demeurera toujours pour constant que la charité, dans cet état, n'est différente de celle du quatrième que par l'exclusion de la béatitude et l'indifférence sur la damnation.

Jamais le père Dez n'a pu se tirer de là : il m'a dit seulement qu'apparemment M. de Cambrai n'en conviendroit pas, et diroit peut-être simplement qu'il y a des moments où on en peut faire abstraction ; ce que personne ne nie, mais ce qui ne peut constituer un état permanent, et ce qui ne le rend pas plus parfait. Cet état permanent néanmoins, où l'on met la perfection, est tout le but du livre de M. de Cambrai. Il ne veut rien dire du tout, ou bien il veut établir cet état de perfection qui n'est, encore une fois, différent de son quatrième état que par l'exclusion formelle de notre bonheur même, comme rapporté à Dieu considéré en lui-même. Je lui parlai très-doucement ; mais je lui fis voir que la difficulté seroit très-clairement et très-évidemment expliquée.

Il me dit que le père Alfaro, l'un des examinateurs, n'entendoit pas un mot de françois ; que le latin de M. de Cambrai l'aideroit fort ; qu'il l'avoit prié de l'aider sur le françois : je l'en ai prié aussi, et en même temps de trouver bon que nous examinassions, en quelques conférences, les matières ensemble ; que j'espérois que nous conviendrions aisément des principes qui devoient être incontestables, surtout après les XXXIV Articles ; que nous irions d'abord de bonne foi au point de la difficulté, et que nous verrions, pour notre instruction commune, en quoi elle consistoit. Je le ferai très-volontiers, et par là je saurai leurs faux-fuyants.

Le père Dez fait le mystérieux sur sa nouvelle commission de procureur général des Missions, qui n'est qu'un titre en l'air, pour lui servir de prétexte de passer ici l'hiver pour M. de Cambrai : cela est sûr et comme public. Je crois savoir que le livre du père Dez ne passera pas au saint Office.

Ayez la bonté de presser pour moi pour le conclave, qui est plus près peut-être qu'on ne pense, M. le cardinal de Janson, M. le cardinal d'Estrées, et M. le cardinal de Coislin. Je souhaite bien n'en voir point; mais si ce malheur arrivoit, je serois au désespoir de rester à Rome très-inutile, et de ne pas avoir quelque petite part à ce qui se fera.

J'ai vu ce matin monseigneur Lenci, maître de chambre du Pape, qui m'a dit que le Pape se portoit bien. J'ai pris occasion de lui porter la *Déclaration des trois évêques*, pour lui faire mes compliments sur le rétablissement de la santé de sa Sainteté. Il a bien de la bonté pour moi, et il m'a dit qu'il diroit à sa Sainteté la joie que je lui témoignois de si bon cœur de sa santé. Je me sers de tous les moyens que je puis imaginer pour le faire penser à vous, et lui faire connoître l'attente où le roi et toute l'Eglise est, d'une décision prompte et authentique sur l'affaire en question.

La lettre que je vous écrivis le 11 a été envoyée par l'abbé de La Trémouille, dans le paquet de M. le cardinal d'Estrées.

Je crois vous avoir mandé, il y a longtemps, que les tableaux sont arrivés à bon port entre les mains de M. Dupré; que la princesse les a reçus avec des témoignages très-grands de joie et de bonté particulière pour vous et pour moi, et qu'elle lui en parle toutes les fois qu'il a occasion de la voir.

Je n'écris pas à M. de Reims par cet ordinaire, n'y ayant rien ici de nouveau : je vous prie de l'assurer de mes respects, aussi bien que M. l'archevêque de Paris.

J'ai rendu votre lettre à M. le cardinal d'Aguirre, qui étoit dans son lit. Il a eu, ces jours passés, une attaque d'apoplexie, dont il est revenu. L'état où il est fait de la peine : c'est un homme excellent, qui ne respire que le bien.

A Rome, ce 15 octobre 1697.

LETTRE CLXIII.

DU P. AUGUSTIN, DOMINICAIN, A BOSSUET.

Sur une conversation qu'il avoit eue avec le cardinal Denhoff, au sujet du livre de M. de Cambrai et des mystiques; sur la manière que le père Serri avoit encouru la disgrâce du cardinal de Bouillon; et le jugement que portoient du livre de M. de Cambrai les docteurs de Louvain et le père Massoulié.

Je ne mérite point toutes les grâces dont il plaît à votre Grandeur de me combler dans votre lettre obligeante. Je confesse ma propre misère : je trouve cependant mon bonheur à vous faire connoître la confiance parfaite, le zèle ardent, le respect ancien et plein de religion que je dois au vrai maître des églises, au vrai père des fidèles, au vrai défenseur de la religion dans notre temps.

La première fois que M. le cardinal Denhoff, qui fut toujours rempli de vénération pour vous, monseigneur, me parla du livre de M. de Cambrai, qu'il avoit eu occasion de voir avec M. le sacristain du Pape, mon bon ami, il me dit qu'ils étoient convenus que M. de Cambrai avoit pour lui les cinq derniers siècles, dans lesquels les mystiques avoient écrit. Je lui répondis que M. de Cambrai étoit malheureux, s'il n'avoit d'autres garants de la doctrine épiscopale que ceux-là ; parce que le concile de Trente, après leur naissance, ne les avoit point proposés pour la règle que nous devons suivre : que s'ils avoient la tradition, ils étoient plus anciens; que s'ils en manquoient en certains points, ils n'étoient pas en ceux-là auteurs catholiques dans la doctrine : que si sainte Thérèse et saint François de Sales étoient comptés parmi ces mystiques brouillés avec la tradition, on condamnoit leur savoir, mais non la tradition : que j'estimois que la règle proposée par M. de Meaux à mademoiselle de Duras embrassant la religion catholique, étoit celle de cette sainte et de ce saint, comme celle encore de tous les saints Pères et saints docteurs en particulier, qui consistoit en ce que chacun d'eux crût (ce que nous sommes obligés de croire de chacun d'eux en particulier) que l'Eglise catholique entend mieux l'Ecriture que nul en particulier.

Mais, me dit-il, pourra-t-on arriver là dans ce pays? Je lui répliquai : On y arrive si bien, qu'un cardinal du saint Office adore le livre de M. de Meaux, excepté dans l'endroit où il s'est arrêté à ôter avec quelque violence, disoit-il, des auteurs à M. de Cambrai, qui ont dû suivre la loi de l'Eglise, qui n'ont pu faire un Evangile nouveau, et qui ont écrit avant la condamnation du quiétisme.

J'ai cru que votre Grandeur ne désagréeroit point cette petite histoire, d'autant plus nécessaire à savoir, que dans ce pays, à l'occasion du passage de saint François de Sales, rapporté dans le *Nodus dissolutus* et à la tête du livre, on y a très-bien reçu, parmi les autres réponses qu'on fait à l'autorité de ce bon saint en matière de théologie, qu'Alexandre VII, qui l'a canonisé, et qui écrivit à messieurs de Louvain au sujet de saint Augustin et de saint Thomas, est convenu que Dieu avoit accordé au premier *salutaria monita*, et aux autres *inconcussa dogmata*.

J'envoie, par cette poste, le *Jugement* du père Serri, que votre Grandeur souhaite de voir. Pour l'avoir fait, il en coûtera à l'Eglise de Rome la perte de ce sujet, si propre à la servir dans cette rencontre, et dans l'affaire du *Nodus Prædestinationis dissolutus*. M. le cardinal de Bouillon l'engagea à faire cet écrit en partant de Provence : il le lui remit à Rome. Après l'avoir lu, cette Eminence lui en témoigna son chagrin, lui disant qu'il le croyoit plus favorable à ses

amis. Le Père lui répondit qu'il avoit pensé que son Eminence vouloit qu'il la servît en servant la vérité. Cette entrée dans l'emploi de théologien a été suivie de peu de confiance dans les autres affaires, et en particulier dans celle de la Chine. Toute la dépense que ce cardinal a faite pour ce Père a été de pourvoir à sa nourriture. Enfin, la république de Venise a fait instance au Père général pour avoir le père Serri, en qualité de théologien de l'Université de Padoue, un an après que ce religieux s'en étoit excusé. Le père Serri s'est adressé à son Eminence, pour lui dire qu'il préféroit l'honneur de la servir à tout autre avantage. M. le cardinal lui a dit de suivre son inclination : le père lui a répondu qu'elle étoit pour le servir. C'est après cela que M. le cardinal a donné la liberté au général d'en disposer comme il lui plairoit : celui-ci a cru que c'étoit un ordre interprétatif pour l'envoyer à Padoue, et il a pris des engagements.

Le système de Rome est sûrement bien connu de votre Grandeur : on n'y a confiance pour la théologie qu'à des religieux ; et il n'y en a que très-peu qui méritent d'être choisis, pour suggérer à l'autorité catholique et apostolique la science catholique et apostolique. L'ordre auquel on se confie davantage à Rome est celui de saint Dominique. Le père Serri a de la liberté, de l'élévation, et de l'attention à la doctrine de la maîtresse des Eglises. L'Eglise fait une perte inestimable dans les circonstances présentes, s'il va à Padoue : il reste ici jusqu'à la fin de novembre. Si la cour vouloit conserver un sujet actuellement appliqué à son service, et qu'elle s'en expliquât, la demande d'un aussi grand prince dans cette occasion lui assureroit ici un sujet très-utile, et tireroit avec honneur d'engagement avec une république de conséquence, un ordre qui a quelque considération en Italie.

M. Steyaert *, choqué d'un refus d'ordination fait par M. de Cambrai, sur des fondements raisonnables, aux ecclésiastiques du grand collége de Louvain qu'il gouverne, va écrire contre le livre de ce prélat. Ceux que le docteur Hennebel représente ici lui écrivent qu'ils sont très-mécontents du livre, quoique très-édifiés du reste. Ce docteur a eu le moyen de lire le livre : il me dit hier qu'il étoit insoutenable, surtout après que l'auteur avoit souscrit les trente-quatre Articles, et vu l'excellent ouvrage de M. de Meaux. Il me fit espérer que l'Université de Louvain recevroit au plus tôt les trente-quatre Articles : nous devons aujourd'hui en conférer encore avec lui et monseigneur le sacristain, qui est Liégeois, et se nomme monseigneur Le Drou.

* Fameux docteur de Louvain.

Le père Massoulié est de l'avis du père Serri. Il m'a promis de faire un écrit * tiré tout entier de saint Thomas, qui est ici presque l'unique maître : son dessein particulièrement est d'attirer au parti de la vérité le bon M. Charlas, qui est à présent chez M. le cardinal de Montefiasconi. Je n'oublierai rien pour le porter à soutenir la cause de l'âme de la religion, de la foi vive, de l'espérance agissante, de la vraie charité chrétienne, qui ne détruit pas la nature humaine ; mais qui la perfectionne, la rendant bonne, et enfin heureuse, réglant les affections dans l'ordre de Dieu, enseigné dans les Ecritures expliquées par tous les saints Pères et les saints docteurs.

Il semble, monseigneur, que la *dissolution sacrilége du nœud*, que les Ecritures et les saints avoient appelée hauteur, abîme, sacrement, profondeur, volonté de l'Architecte ; du nœud, dis-je, *de la prédestination*, ne peut être condamnée qu'après la décision de l'affaire de M. de Cambrai, dans laquelle Sa Majesté est entrée avec autant de gloire que de religion. J'ai d'autant plus lieu de la croire, que ses protecteurs ont fait entendre au Saint-Père que la protection qu'il doit à un cardinal, qui est sa créature, l'engage à donner le temps de pouvoir le défendre après sa mort. J'apprends néanmoins qu'à force d'étudier pour le défendre, on reste convaincu qu'il ne peut être défendu.

J'ai fait un long travail, où je l'ai suivi nombre par nombre ; et j'ai démontré qu'il a violé la lettre et le sens de presque tous les passages qu'il rapporte ; on en a tiré un sommaire, que M. le prieur de Tourreil, de Toulouse, porte en France. J'ai soutenu de plus qu'il a violé presque toutes les définitions que l'Eglise a faites sur la corruption du péché, et la réparation de la grâce médicinale et libératrice. Cet ouvrage est entre les mains de nos religieux : notre procureur général, frère du défunt cardinal Ricci, l'a approuvé avec des témoignages obligeants. Il est à présent entre les mains d'un autre qui en paroît satisfait : je le remettrai ensuite à M. le cardinal Casanate. J'espère toujours de plus en plus que cet ouvrage posthume ne sera pas le triomphe des ennemis de saint Augustin, mais leur tombeau.

Je sais l'estime qu'a votre Grandeur pour l'Instruction pastorale de feu M. le cardinal Denhoff sur le sacrement de pénitence. Il chargea M. le sacristain, M. Charles et moi de la revoir : nous lui représentâmes certains points qui méritoient quelques éclaircissements. Il approuva nos sentiments, nous ordonna de les mettre par écrit, et de les faire ajouter aux éditions suivantes. Je les présente à votre Gran-

* Le père Massoulié fit en effet imprimer, en 1699, une réfutation des erreurs des quiétistes sous ce titre : *Traité de la véritable Oraison*, qu'il dédia à M. de Noailles, archevêque de Paris.

deur, et la supplie de m'en apprendre au plus tôt son jugement : car M. le cardinal des Ursins a fait imprimer cette addition à Bénévent; M. le cardinal d'Aguirre, à Salamanque, traduite en espagnol; et M. le vicaire apostolique, en Hollande. J'en ai envoyé une traduction françoise à M. l'archevêque d'Embrun, qui l'a reçue : l'auteur l'avoit approuvée avant sa mort. Je supplie votre Grandeur de m'accorder sa sainte bénédiction, et de me permettre de me dire, avec un très-parfait et très-profond respect, etc.

F. AUGUSTIN.

Rome, Sainte-Sabine, octobre 1697.

J'ajoute ici, après ma lettre écrite, que j'ai vu M. Dorat *, directeur de M. Charlas : il m'a fait connoître que M. de Cambrai leur avoit fait avoir son livre, et qu'il souhaitoit que je le visse. J'ai promis de faire toutes mes diligences pour le pouvoir lire, après quoi nous en discourrons. Il m'a été impossible jusqu'à présent de l'avoir : demain le cardinal Ferrari, notre procureur général, et le père Massoulié se retirent ici jusqu'à la Toussaint; l'occasion est belle.

Votre Grandeur doit être avertie que les Romains ont été au désespoir au sujet du théâtre abattu par les ordres du Pape, et que c'est bien lui faire sa cour que de lui en donner des louanges : il en est toujours de plus en plus satisfait.

LETTRE CLXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les promesses que le cardinal de Bouillon avoit faites au roi; la confiance qu'avoit le prélat que la vérité triompheroit; et sur la conduite que devoit tenir l'abbé Bossuet.

Votre lettre du premier octobre, qui étoit dans le paquet de M. Blondel, me fut hier rendue. Le courrier extraordinaire, nommé Raisin, qui devoit apporter le paquet de la veille, m'a dit qu'il avoit reçu défense de M. le cardinal de Bouillon de se charger d'aucun paquet; et que tout ce qu'il avoit pu faire étoit de prier le secrétaire de son Eminence de vous renvoyer le vôtre, sans qu'il en sache rien davantage. Les ministres du roi ont leurs raisons, et c'est à vous à prendre d'autres mesures par les voies ordinaires.

On est bien aise ici de savoir que M. le cardinal de Bouillon ait été si heureusement rétabli par le bon air de Frescati. J'apprends qu'il a mandé au roi, à ce qu'il paroît, de très-bonne foi, qu'il ne se mêleroit de rien dans l'affaire de M. de Cambrai. J'ai envoyé à M. le nonce sept exemplaires qu'il m'a demandés, du livre françois de ce prélat.

* C'étoit un ancien archiprêtre de Pamiers, réfugié, comme M. Charlas, à Rome, depuis l'affaire de la régale.

Nous vous avons envoyé deux douzaines d'additions, qui serviront à compléter les exemplaires de la première édition qui pourront venir par Livourne.

On trouve ici que tout est à craindre des artifices de la cabale. On dit que l'affaire traînera en longueur, qu'il arrivera quelque changement. On ne peut prendre confiance aux examinateurs. Je suis presque le seul qui croit que Dieu fera un coup de sa main, et ne permettra pas que la chaire de saint Pierre se déshonore, en connivant à une doctrine si mauvaise, si contraire à l'Evangile et à ses propres décisions.

M. de Cambrai a cent bouches pour débiter ses faux avantages. On mande de Rome qu'on consultera le cardinal Petrucci, qui voudroit tenir un milieu entre M. de Cambrai et nous. Il seroit bien étrange qu'on nous mît entre ses mains. Nous l'avons épargné, jusqu'à ne faire nulle mention des censures de ses livres *.

Faites bien réflexion à ce que je vous ai mandé par l'ordinaire dernier. Allez au mieux plutôt qu'au plus court, si ce n'est que vous ne prévissiez de grandes longueurs. Le roi attend ce qu'on aura déterminé sur ce qu'il a fait dire par M. le nonce ** ; et Sa Majesté pressera quand il sera temps. Je ferai la relation que vous désirez.

J'ai vu une lettre de monsignor Giori à M. le cardinal d'Estrées, qui dit que tout va bien ; mais qu'on prépare des longueurs. Il faut faire entendre que le livre de M. de Cambrai est court, la matière bien examinée, déjà jugée en la personne de Molinos, de La Combe, de madame Guyon, de Bernières ; et qu'ainsi l'on doit être prêt.

M. le cardinal d'Estrées m'a parlé du père Péra, jacobin, comme pouvant donner des avis sûrs.

La lettre de M. de Cambrai est imprimée. Il se fait applaudir dans tous les lardons et les journaux de Hollande. Je vous en envoie l'extrait : c'est constamment M. de Harlay qui a fait dresser l'article.

Ayez soin, en donnant l'imprimé de la *Déclaration des évêques*, de corriger les endroits qu'on a marqués à la main : ils sont importants.

Faites, dans l'occasion, mes compliments respectueux à M. le cardinal de Bouillon. M. le cardinal de Janson est à Beauvais, fort occupé de son diocèse.

Parlez comme vous le devez sur l'Ordonnance de M. de Reims, qui est ici fort estimée. Elle est en effet fort sage, fort savante, fort curieuse et nécessaire, après les thèses des jésuites.

* Le cardinal Petrucci avoit été disciple de Molinos. L'inquisition l'obligea d'abjurer ses sentiments, et défendit la lecture de tous les livres qu'il avoit fait imprimer sur la théologie mystique.

** Le roi avoit témoigné au nonce être mécontent de l'addition du père Damascène, et désirer qu'il fût retranché du nombre des examinateurs.

Le roi est prévenu qu'on machinera pour vous obliger à revenir; mais on croit votre séjour à Rome nécessaire.

A Fontainebleau, ce 21 octobre 1697.

LETTRE CLXV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur le succès des sollicitations employées auprès du pape pour obtenir que les examinateurs entendissent l'abbé de Chanterac, et reçussent ce qu'il voudroit leur communiquer; sur les résolutions de la dernière assemblée des examinateurs, et l'inutilité des efforts des cordeliers en faveur de Marie d'Agréda.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux, du 29 septembre. Je fais relier les six exemplaires que j'ai reçus par le pénultième ordinaire, et attends les quatre autres. Les vingt exemplaires de la première édition arriveront apparemment bientôt : ils sont partis de Livourne.

Depuis que les examinateurs ont reçu chacun le livre françois de M. de Cambrai, il semble qu'ils veuillent aller plus vite. Ils firent, vendredi dernier, chez le maître du sacré palais, la seconde session, toujours sur les préliminaires. Avant que la poste parte, et que je ferme ma lettre, je dois être informé précisément de ce qui se sera passé; je finirai ma lettre par là.

Les amis et protecteurs de M. de Cambrai se sont tant remués auprès du pape, qu'il a permis aux examinateurs de voir M. de Chanterac, et d'écouter tout ce qu'il leur voudroit dire et donner pour leur instruction : ce qu'il leur avoit défendu d'abord, et ce qu'ils avoient aussi exécuté. Il n'y a pas grand mal : il est bon même qu'il ne se puisse pas plaindre de n'avoir pas été entendu, quoique le livre parle de lui-même. Mais il faut remarquer que c'est une règle, religieusement observée dans les affaires du saint Office, que les examinateurs ne s'ouvrent en rien aux parties, même qu'ils ne les écoutent pas. L'assesseur leur a écrit à chacun un billet de la part de sa Sainteté pour le leur permettre.

Le dessein des amis de M. de Cambrai est de pousser la chose plus loin, et de faire en sorte qu'on communique à M. de Cambrai les propositions qu'on croira devoir extraire de son livre, pour y donner l'explication qu'il jugera à propos, et par là éluder la condamnation. Je sais que c'est là tout leur artifice. Jusqu'ici il n'y a pas de vraisemblance qu'ils y réussissent, mais c'est leur grande vue. Ce qu'il y a à craindre, c'est que sa Sainteté, qui dit toujours oui au dernier venu, tout d'un coup, croyant ne faire aucun mal, s'engage à quelque chose de semblable, et par là n'éternise cette affaire. Je ferai bien tout de mon mieux pour que le Saint-Père se tienne sur ses

gardes ; et si, je l'ose dire, M. le cardinal de Bouillon vouloit se déclarer sur cette affaire et la faire finir, il n'en seroit pas seulement question. Mais jusqu'à cette heure, il dit lui-même qu'il ne s'en veut mêler ni pour ni contre : or ne se mêler pas contre, c'est vouloir ne pas finir ; ce qui, ce me semble, n'est ni l'intention du roi ni celle du pape.

Il est difficile d'empêcher les coups fourrés : tout ce que je puis faire, c'est de bien avertir et instruire le cardinal Casanate, le cardinal Noris, le cardinal Spada et le pape par des gens affidés. Tout ce qui viendra du côté de M. le nonce et du roi sera d'un grand poids ; et pour cela, il faut que M. le nonce écrive fortement là-dessus. Il n'y aura pas de mal aussi peut-être qu'il parle au sujet de l'assesseur, qui paroît partial : cela pourra le faire un peu songer à lui ; il est entièrement dévoué au cardinal de Bouillon. Jugez par là de cette Eminence. Avec tout cela, les gens les plus sensés sont persuadés que le livre n'évitera pas la censure : mais ce ne sera pas sans peine si M. le cardinal de Bouillon continue sa mauvaise volonté cachée ; car pour les jésuites, ils ne peuvent faire aucun mal considérable.

L'assesseur a parlé au pape d'une manière très-artificieuse sur le livre en question : il lui a parlé de M. de Cambrai comme d'un homme d'une grande considération, pour qui il falloit avoir des égards très-grands, et ne pas précipiter une affaire qui regarde de si près un grand archevêque, qu'il falloit l'écouter et voir ses raisons ; que c'étoit une affaire de la dernière conséquence, et mille choses générales de cette façon, qui ne font qu'embrouiller l'esprit du pape. Leur but est d'allonger et de gagner du temps ; d'attendre, s'il se peut, la mort du pape, et mille autres accidents qui peuvent retarder cette affaire.

On ne sauroit mieux faire que d'imprimer ce qu'on veut envoyer ici. Cela est beaucoup plus commode pour les examinateurs et les cardinaux, et cela est plus authentique.

Ce que le père Augustin vous a mandé, dans la lettre que je vous envoyai par l'autre courrier, de de la Faculté de Louvain, n'est pas vrai. Hennebel, qui est ici, a reçu ordre de ne se pas mêler dans cette affaire. Ce docteur improuve fort le livre ; et il est vrai que Steyaert dit qu'il écrit contre M. de Cambrai.

Enfin M. de Chanterac a donné une copie du livre en latin au saint Office, qui en fait faire des copies pour chaque examinateur. J'emploierai tous mes efforts pour en avoir une, afin de vous l'envoyer incessamment, c'est-à-dire, le plus tôt que je pourrai.

Je viens d'apprendre ce qui s'est passé vendredi dernier à l'assemblée des examinateurs : on n'a parlé que des préliminaires. Tous ont

parlé déjà assez désavantageusement du livre : on a résolu d'en extraire des propositions, qu'on examinera l'une après l'autre ; et on a voulu déterminer de s'assembler tous les vendredis de chaque semaine, pour que chacun rendît compte de son travail, et pour convenir. C'est ce que j'ai fait proposer, comme le meilleur moyen d'avancer : au moins on n'aura plus besoin de nouvelles convocations. Massoulié et Granelli servent et serviront fort bien et très-utilement. Le père Alfaro, jésuite, s'est trouvé à cette assemblée : il est Espagnol et honnête homme, à ce qu'on dit ; et il se peut faire, s'il est bien instruit, qu'il ne fasse pas mal. Nous aurons l'œil à tout, et n'oublierons rien pour instruire tout le monde.

Le pape paroît se porter considérablement mieux. Il donne audience à tout le monde, et s'est aujourd'hui promené fort longtemps dans son jardin. On prétend, avec tout cela, qu'il n'est pas hors d'affaire, que l'humeur de la goutte n'est pas dissipée, et que l'estomac ne fait pas bien ses fonctions. M. le cardinal de Bouillon n'est pas fâché qu'on croie que le pape ne se porte pas bien, pour avoir plus de crédit ; et il est certain qu'on ménage plus les cardinaux dans le temps qu'on croit pouvoir avoir besoin d'eux, comme dans ces circonstances.

J'oubliai, dans le dernier ordinaire, de vous écrire que le père Diaz et les autres cordeliers espagnols ont joué des ressorts très-grands depuis peu, pour faire faire quelque chose en faveur du livre de la mère d'Agréda. J'ai été bien averti qu'ils vouloient employer pour cela M. l'ambassadeur d'Espagne ; et, dans les entretiens que j'ai eus avec le cardinal Casanate et le cardinal Noris, j'ai eu soin de les en avertir. Il s'est trouvé effectivement que peu de temps après, c'est-à-dire, depuis quinze jours, M. l'ambassadeur d'Espagne leur en a parlé ; mais ils lui ont ôté toute espérance de pouvoir renouveler cette affaire, et de rien faire en faveur de ce livre : le cardinal Casanate me le dit la dernière fois que j'eus l'honneur de le voir.

A Rome, ce 22 octobre 1697.

LETTRE CLXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la lettre que le cardinal de Bouillon lui avoit écrite ; une relation de l'affaire du quiétisme qu'il lui promet, et sur l'Instruction de M. de Paris, et une Ordonnance que M. de Cambrai tenoit cachée.

Il faut commencer par vous annoncer la réception de vos lettres du 8 et du 11. Le dernier paquet m'est parvenu par M. le cardinal d'Estrées : celui que vous avez mis à l'adresse de M. de Reims, qui est chez lui, n'est pas encore arrivé jusqu'à moi.

M. le cardinal de Bouillon m'a honoré d'une grande lettre pleine de bonté. Vous jugerez par ma réponse, que je vous envoie, de ce qu'elle contenoit.

Vous aurez, par l'ordinaire prochain, sans tarder, la relation sur le quiétisme que vous voulez. J'ai reçu la copie que M. Phelippeaux m'a envoyée *.

M. de Paris prépare et imprime actuellement une Ordonnance contre M. de Cambrai.

Le mouvement que se donnent ici les amis de M. de Cambrai est incroyable ; ce qui nous oblige à instruire le peuple, et à préparer les voies au jugement qu'on attend. Les politiques répandent qu'on aura de grands ménagements, pour ne point flétrir un archevêque. Je ne le puis croire : ce seroit tout perdre. Plus une erreur si pernicieuse vient de haut, plus il en faut détruire l'autorité. Il sera temps de ménager sa personne, quand on aura foudroyé une doctrine qui tend au renversement de toutes les prières et de toutes les conduites de l'Eglise.

Gardez toujours, avec M. le cardinal de Bouillon, les mesures de respect et de confiance que je vous ai marquées par mes lettres précédentes.

C'est M. le maréchal de Noailles qui m'a prié de vous envoyer la lettre sur le frère Laurent ** : vous ne vous presserez pas de la divulguer.

M. l'archevêque de Cambrai a imprimé et publié une ordonnance explicative de son livre, et pareillement explicative de sa prétendue tradition : il la tient cachée, et à Cambrai même on n'en a point d'exemplaire ***. Il l'a fait imprimer en trois ou quatre lieux différents, afin de rendre plus difficile la réunion des feuilles. On est étonné du soin qu'il prend de cacher une ordonnance qui doit être publique. Il la veut envoyer à Rome furtivement, et nous en dérober la connoissance, pour surprendre et pour nous ôter les moyens

* C'étoient les remarques latines de cet abbé sur les dix premiers articles du livre de M. de Cambrai.

** Cette lettre, adressée au maréchal de Noailles par l'abbé de Beaufort, grand vicaire de Paris, avoit pour but de justifier ou d'expliquer le livre du frère Laurent.

*** Il s'agit ici de l'*Instruction pastorale* datée du 15 septembre, mais qui ne fut en effet publiée qu'à la fin d'octobre. Deux lettres de Fénélon à l'abbé de Chanterac (*des* 15 *septemb. et* 23 *oct.* 1697.) nous donnent les raisons du retard de la publication de cette pièce. On y voit que Fénélon avoit composé deux *Instructions*, l'une pour expliquer sa doctrine, l'autre pour exposer la suite de la tradition ; mais qu'après il jugea à propos de les fondre en une seule. On y apprend encore que plusieurs théologiens, zélés pour la cause de l'archevêque de Cambrai, lui firent des observations, qui donnèrent lieu à ce prélat d'ajouter à son *Instruction* beaucoup de cartons, comme on le voit dans l'édition originale, où plusieurs pages sont intercalées, d'autres imprimées en caractères plus menus ; et par là on explique d'une manière plausible ce que dit ici Bossuet, apparemment mal informé, que Fénélon avoit fait imprimer son *Instruction* en trois ou quatre lieux différents. (*Edit. de Vers.*)

d'en découvrir les erreurs. Un évêque, auquel il l'a communiquée, m'a fait savoir qu'elle étoit pire que le livre : c'est l'évêque de Toul *.

J'embrasse M. Phelippeaux.

A Germigny, ce 27 octobre 1697.

LETTRE CLXVII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Il lui fait ses observations sur son Instruction contre le livre de M. de Cambrai.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Fontainebleau du 7 de ce mois. J'ai reçu, par le même courrier, le paquet de vingt *Déclarations*, et quatre de vos livres et additions. Les vingt exemplaires de la première édition ne sont pas encore arrivés.

M. de Chanterac fait fort retentir ici la grâce qu'il prétend avoir obtenue de sa Sainteté, sur la communication de toutes les difficultés qu'on fera sur l'ouvrage de M. de Cambrai. Il est vrai que le billet de l'assesseur aux députés contient que c'est l'intention du pape que les examinateurs puissent communiquer de vive voix avec le grand vicaire de M. de Cambrai sur leurs difficultés. C'étoit là un beau prétexte pour ne jamais finir, pour entasser difficulté sur difficulté, et rendre suspects tous ceux qu'il auroit voulu : c'est pourquoi les examinateurs, dans leur dernière assemblée de vendredi, ont résolu de ne rien communiquer de ce qui se passeroit dans leurs assemblées, ni de ce qui s'y résoudroit, et ont paru trouver très-extraordinaire l'ordre qu'ils ont reçu.

Cela m'a donné occasion d'en parler fortement ici, et d'en faire parler au pape, pour l'engager à révoquer cet ordre, qui n'est bon à rien, qui ne sert que de prétexte aux malintentionnés, qui est contre toutes les règles du saint Office, et nuit au secret si nécessaire pour finir, et pour bien finir.

Je ne puis pas encore répondre de ce qui se fera positivement; mais j'espère, par le premier ordinaire, pouvoir vous mander une résolution fixe de sa Sainteté, de renvoyer à la congrégation des cardinaux tout ce qu'on lui demandera sur cette affaire, et, en particulier, un ordre aux examinateurs de ne point changer leur manière ordinaire de procéder avec les parties. C'est une chose juste, qui n'empêche pas qu'on n'écoute les raisons de M. de Cambrai, et

* Henri Pons de Thiard de Bissy, né le 25 mai 1657, nommé évêque de Toul en 1687. Il refusa l'archevêché de Bordeaux en 1697, et fut choisi par Louis XIV, le 10 mai 1704, pour successeur de Bossuet dans le siége de Meaux, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Clément XI le fit cardinal en 1715. Il mourut à Paris, à Saint-Germain-des-Prés, dont il étoit abbé, le 26 juillet 1737. (*Edit. de Vers.*)

qu'on n'examine ce qu'il voudra donner pour sa défense ; mais qui prévient mille inconvénients et mille chicaneries. J'espère faire prendre cette bonne résolution avant que le cardinal de Bouillon ait vent qu'on ait ce dessein, et qu'on rompt ses mesures. Je suis assuré que cela ne lui plaira pas : quand cela sera assuré, je lui en parlerai, supposant toujours qu'il approuve tout ce qu'on fait pour empêcher les longueurs. Si mes démarches ne réussissent pas, je prendrai peut-être la résolution de demander une audience à sa Sainteté, pour lui représenter mes raisons ; mais je ne ferai rien que de l'avis du cardinal Casanate et du cardinal Spada.

On tint donc, vendredi 25, la troisième conférence, où l'on continua les préliminaires : on a parlé fortement contre le livre en général. Jusqu'ici, tout va bien ; on étudie la matière, on a les livres. Le père Massoulié, le père Granelli, le père Le Mire, le père procureur général des augustins, le maître du sacré palais, sont les plus savants, sans difficulté, et font bien. Le père Damascène étoit à la campagne : le père Gabrieli et le père Alfaro parlèrent peu. La première conférence se tiendra lundi 4 de novembre, parce que c'est le premier jour libre à cause des fêtes : on commencera à entrer dans le détail des propositions.

J'ai reçu les remarques, qui sont excellentes : je crois qu'il les faut traduire en latin, et retrancher les qualifications. Si ceux que je consulterai là-dessus, qui seront le cardinal Casanate et le cardinal Noris, le jugent à propos, j'en ferai faire des copies, et les donnerai pour instruction. Jusqu'ici, c'est mon dessein ; à moins que je n'y voie quelque nouvelle difficulté. Cela est court et clair, et démonstratif : c'est tout ce qu'il faut.

Il y a longtemps que j'ai présenté un de vos livres à M. le cardinal Nerli, qui est assurément un personnage. Le cardinal de Bouillon est assez de ses amis, le père Damascène aussi : je l'ai trouvé un peu prévenu. J'ai été une heure et demie avec lui ce matin. Comme il est homme capable d'entendre, bien intentionné, qui aime qu'on l'instruise, et qui sait bien le françois, j'espère lui faire connoître la vérité. Je lui ai déjà levé bien des nuages qu'il avoit sur le procédé, et sur ce qu'on avoit tâché de lui insinuer. Je continuerai à le voir souvent : c'est un des plus appliqués du saint Office. C'est le seul cardinal, avec le cardinal Spada, que M. de Chanterac ait vu jusqu'à cette heure. Il est fort ami, ce me semble, du cardinal d'Estrées. Si ce cardinal pouvoit lui faire savoir, non-seulement l'état des choses, mais le procédé de M. de Cambrai, celui des évêques à son égard, le scandale que cause le livre, et l'improbation générale qui a éclaté contre, cela feroit un bon effet. Car vous ne sauriez vous imaginer

avec quelle application et quelle adresse on insinue ici le contraire, et que c'est une cabale où l'on a fait entrer le roi. Cela répandu par M. le cardinal de Bouillon, et par gens qui semblent n'y avoir aucun intérêt, fait d'abord effet.

Ce matin je ne suis point entré chez le cardinal Marescotti, parce que M. de Chanterac y étoit : celui-là est ami particulier de M. le cardinal de Bouillon ; mais je l'ai bien instruit, il y a longtemps. Ce cardinal et le cardinal Nerli sont cardinaux papables.

Je reconnois tous les jours de plus en plus l'intérêt que M. le cardinal de Bouillon prend pour M. de Cambrai. Le cardinal Albani * est fort ami de ce cardinal, et il est certain qu'en cette affaire-ci M. le cardinal de Bouillon croit s'en servir.

Je ferai de mon mieux, et tâcherai de ne rien oublier, pour instruire ; Dieu fera le reste, et le temps.

Il seroit fort à souhaiter que Damascène, Gabrieli et Alfaro ne fussent pas parmi les examinateurs : mais ç'auroit été un trop grand fracas, si le roi avoit pressé là-dessus le pape ; et je crois que cela fera un bon effet, si M. le nonce a rendu compte ici de la manière dont cela s'est passé à Paris. Je l'ai dit au cardinal Casanate, qui est le seul, jusqu'à cette heure, sur qui je puisse compter.

Je n'ai pas encore entendu parler des livres que vous dites qu'on objecte à Paris : je ne sais ce que c'est que ce livre de frère Laurent.

M. le cardinal de Bouillon est toujours à Frescati : il se porte bien, et régale tout le monde. Je ne puis lui aller faire ma cour aussi souvent que je le voudrois, ni jouir de la petite maison que j'y ai. Présentement qu'on peut retourner à Rome sans danger et dormir, j'irai plus souvent, et j'y coucherai de temps en temps une nuit ou deux.

L'arrivée de M. le prince de Conti, en Pologne, est certaine. Le ministre de l'empereur, celui de Saxe, et les amis de cet électeur, ont fait leurs efforts pour engager le Pape à faire des démarches en faveur de M. de Saxe ; mais ils n'y ont pas réussi, cette cour étant résolue d'attendre l'événement. Le cardinal de Bouillon ne s'est donné aucun mouvement sur tout cela, au grand étonnement de tout le monde.

Le Pape est sorti déjà plusieurs fois, malgré le grand froid ; il se porte mieux ; mais les cardinaux ne veulent pas croire qu'il soit hors d'affaire, et, moins que personne, M. le cardinal de Bouillon.

J'oublie de vous dire que le cardinal Petrucci a dit que le livre de M. de Cambrai étoit très-mauvais et insoutenable.

Il est bon que vous parliez quelquefois à M. le cardinal d'Estrées

* C'est celui qui succéda à Innocent XII, sous le nom de Clément XI.

du père Estiennot et de M. Georgi, comme de gens que j'estime, et qui sont de mes bons amis.

J'ai reçu l'Ordonnance de M. de Reims *, qui est foudroyante : on y reconnoît la main qui l'a faite.

J'ai entretenu et instruit M. Charlas, qu'on avoit commencé à prévenir ; mais il est, à cette heure, dans le bon chemin, si je ne me trompe.

A Rome, ce 29 octobre 1697.

LETTRE CLXVIII.

DE BOSSUET A M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il lui fait ses observations sur son Instruction contre le livre de M. de Cambrai.

Je ne trouve rien qu'à admirer dans votre Instruction. Elle est solide, elle est profonde, elle est correcte, elle est docte ; et si j'avois à reprendre quelque chose, c'est seulement qu'elle pourroit paroître un peu trop chargée de doctrine et de passages. Ce défaut est trop beau pour le corriger. J'ajoute que tout le monde n'en verra pas également l'ordre ; quoique, si l'on suit avec attention les titres de la marge, ils serviront de reposoirs et de guides. Il me semble qu'à la page 51 il ne faudroit pas dire **, si généralement, qu'on ne trouve aucune trace dans les martyrs de ces précisions subtiles. Il y en a un exemple dans Victor de Vite ; on en pourroit trouver quelque autre. Cela ne fait rien dans le fond, et on en est quitte pour adoucir un tant soit peu l'expression.

Je vous supplie, mon cher seigneur, de bien observer ces mots de la page 75, que *si l'on continue à nous accuser, comme on a fait*, etc. Il me paroît que ces excuses ne sont pas de la sublimité, et, pour ainsi dire, de la magnanimité d'une Instruction pastorale. Vous paroîtrez trop ému du bon méchant mot d'un prélat que vous connoissez, et que tout le monde connoît, et des caractères qu'il nous a donnés à vous et à moi. Plusieurs croiront même que vous aurez voulu repousser à mes dépens le caractère de rigueur qu'il m'attribue. Ce n'est pas votre intention, je le sais ; mais je dis aussi qu'il ne faut pas qu'on le puisse dire, ni penser. Votre indulgence, qu'il faudroit plutôt appeler patience sainte et charitable, a servi à la vérité, puisqu'elle a servi à la conviction. Il n'y a point eu de rigueur en cette affaire, puisqu'on ne s'est déclaré qu'à l'extrémité. Notre *Déclaration* n'est pas un acte de rigueur ; elle porte sa justification en

* Voyez la lettre CLX, ci-dessus.

** On voit, dans l'Instruction de M. de Noailles, qu'il a eu égard aux observations de Bossuet, en corrigeant ou adoucissant les différentes expressions que le prélat reprenoit.

elle-même. Ce n'est pas une rigueur dans votre Instruction, d'avoir marqué en trente endroits les paroles du livre de M. de Cambrai : il est désigné trop clairement, pour donner lieu à aucun doute. J'ôterois, pour cette raison, ces mots : *le ménagement qui est dû au mérite et au caractère de l'auteur*. Ces excuses me semblent peu nécessaires, après notre *Déclaration*; et il me paroît plus noble, par conséquent plus épiscopal, de se justifier par le fond. C'est une assez bonne raison que celle *d'attendre le jugement du Pape*, et je crois que le reste fera parler sans nécessité. Je suis à vous, comme vous savez, mon cher seigneur.

A Marly, ce 3 novembre 1697.

J'ajoute que cette Instruction, avec ces petits correctifs, ne sauroit trop tôt paroître : je la garde, pour la mieux goûter moi seul.

LETTRE CLXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur sa nomination à la place de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne; sur l'Instruction pastorale de M. de Cambrai, et les raisons que ce prélat avoit eues de la tenir secrète.

J'ai reçu votre lettre du 13 octobre. Vous apprendrez, par cet ordinaire, que le roi m'a donné la charge de premier aumônier de madame la duchesse de Bourgogne. J'en reçu la nouvelle mercredi dernier à Germigny, par un courrier de M. de Pontchartrain, de la part du roi. J'ai laissé passer la Toussaint, pour faire l'office; et je partis hier pour venir coucher ici, et faire mes remercîments. Le roi me dit tout ce qui se peut d'obligeant, et me donna beaucoup de marques de confiance : Monseigneur de même; et je vous puis dire que ce fut une joie publique dans toute la cour. Je verrai demain la princesse. On croit que le roi, qui n'a point nommé la chapelle, me veut faire l'honneur de m'en parler : il ne m'a encore rien dit. Nous avons résolu, mon frère et moi, de ne vous proposer pour rien. Il faut espérer que par votre bonne conduite, et par vos services, vous obtiendrez quelque chose de mieux. Ne doutez pas que je ne m'applique à vos avantages plus qu'aux miens; puisque dans les choses temporelles vous pouvez, en continuant à remplir vos devoirs, faire mon principal objet.

Vous recevrez, par cet ordinaire, la nouvelle Instruction pastorale de M. de Cambrai, dont je vous ai tant parlé dans mes lettres précédentes : rappelez-en la mémoire. Je vous ai mandé combien elle a été faite artificieusement, et quel en est le dessein. Vous verrez, par la date, qu'il y a six semaines qu'elle est publiée : on a voulu avoir

tout ce temps-là pour prévenir Rome, si l'on pouvoit, et embrouiller les affaires.

Cette Instruction doit faire un effet tout contraire à celui que l'auteur en attend. On voit un homme qui recule sur tout, qui ne sait comment couvrir ses erreurs, et qui n'a pas l'humilité de les avouer. Il n'en faut pas davantage pour persuader que le livre est visiblement condamnable, puisque l'auteur ne le peut sauver qu'en le tournant à contre-sens. C'est l'effet que vous attendiez de l'explication : vous avez très-bien raisonné ; et, en général, je vous puis dire que tous les raisonnements que vous faites sur cette affaire sont très-justes. Je vous enverrai bientôt de courtes remarques * sur cette Ordonnance. En attendant, voilà le récit que je vous ai promis ** : il ne le faut communiquer qu'à peu de personnes qui soient sûres.

M. le cardinal de Janson est à Beauvais, très-heureusement appliqué à son diocèse. Ne doutez pas de mon attention à ce que vous me marquez par rapport à lui *** et à M. le cardinal d'Estrées : ce dernier n'est point ici.

Tout ce qu'il y a en France de bons évêques, et moi plus que personne, nous faisons des vœux continuels pour la conservation de sa Sainteté; et jamais pape ne fut ni plus révéré ni plus chéri.

Assurez-vous que je ne partirai point d'ici, s'il plaît à Dieu, sans avoir fait résoudre ce que vous croyez nécessaire. Le roi est toujours porté par le même zèle, et il ne faut que lui montrer le bien. C'en est un grand qu'il a fait d'avoir, dès le lendemain de la paix, et avant la signature de l'empereur, déchargé tout le royaume de l'ustensile, de la capitation et de la milice : c'est relâcher tout d'un coup quarante millions.

M. le cardinal de Bouillon m'honore trop de ses bontés, pour n'être pas bien aise de la nouvelle grâce que j'ai reçue. Je vous prie de lui en donner avis de ma part, en l'assurant de mes respects.

Le père Augustin voudroit qu'on fît agir le roi dans l'affaire du père Serri : je le voudrois, mais il faut que le temps et les circonstances se présentent.

A Marly, ce 4 novembre 1697.

* Bossuet ne se borna pas à de courtes remarques, mais il fit un écrit assez étendu, sous ce titre : *Préface sur l'Instruction pastorale donnée à Cambrai le* 15 *de septembre* 1697. Voyez cet ouvrage, tom. XIV.

** C'est l'écrit intitulé : *De Quietismo in Galliis refutato*, que nous avons placé à la tête de cette correspondance.

*** Il s'agissoit d'engager l'un ou l'autre de ces deux cardinaux à prendre pour conclaviste l'abbé Bossuet, si le Pape venoit à mourir.

LETTRE CLXX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur une simple suppression du livre de M. de Cambrai, la remise des congrégations, et ce qui y servoit de prétexte ; et sur la communication des pièces et des propositions à l'abbé de Chanterac.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Fontainebleau, du 14 octobre. Vous aurez vu, par mes précédentes, le sujet du retardement de mes lettres. J'espère, par les réponses que je recevrai, apprendre le sort qu'elles auront eu.

La suppression du livre, *donec corrigatur*, paroît jusqu'ici une chimère, et une chose impossible dans l'état des affaires, comme vous aurez vu par mes précédentes.

Le saint Office est engagé à examiner les propositions : M. de Cambrai le souhaite, et il y a apparence qu'on lui donnera contentement en partie ; car d'éviter le *respectivè*, s'il est condamné, il n'y a point d'apparence.

L'assemblée des commissaires ne se tint pas hier, comme elle avoit été indiquée : on l'a remise, du commandement du Pape, jusqu'à nouvel ordre. Le prétexte est la traduction nouvelle avec les notes, qui commence à paroître, et qu'on veut que les examinateurs voient, avant que de continuer les assemblées. C'est toujours pour allonger; car il n'y a aucune bonne raison à cela. On dit encore, pour prétexte de cette remise (mais ce n'est qu'un bruit qui ne laisse pas d'avoir son fondement) que M. le nonce a écrit qu'il croyoit qu'on feroit plaisir au roi de nommer d'autres examinateurs à la place de Damascène et de Gabrieli, et que cela doit se résoudre demain, à la congrégation du saint Office. J'ai vu ce soir M. le cardinal Noris, qui m'en a touché quelque chose. Je lui ai dit à peu près ce que vous m'avez écrit sur ce sujet-là, lui faisant remarquer que le parti que les évêques prenoient naturellement étoit celui de la douceur, et du respect pour ce qu'ils pouvoient croire l'intention du Pape et de la congrégation : nous verrons ce qui en sera. J'ai parlé au cardinal Casanate en conformité sur cet article.

Je lui ai parlé plus fortement sur l'article de la communication des pièces et propositions que demande M. de Chanterac, et sur le billet de l'assesseur. Il est convenu que c'étoit entièrement contre l'ordre et la règle du saint Office ; que le Pape s'étoit comme engagé là-dedans sans le savoir. Je ne vois encore rien de précis et de déterminé là-dessus. Ces cardinaux et le cardinal Spada me rassurent ; mais je ne vois point de contre-ordre précis. Je saurai si demain on fait quelque chose à ce sujet ; cela est de conséquence. Ce que je crains

plus que tout, c'est la communication des propositions avant la condamnation ; ce qui seroit contre toutes les règles du saint Office, cela ne s'étant jamais pratiqué. J'agirai ici de mon mieux, pour représenter toutes les raisons contraires ; je ferai toutes sortes d'instances. Une seule parole de M. le cardinal de Bouillon feroit tout ; mais il ne faut pas l'espérer, et vous voyez en quel embarras je suis.

Ajoutez, de plus, qu'il n'y a pas de jour où deux ou trois personnes ne parlent au Pape en faveur de M. de Cambrai, et qu'il ne sait plus où il en est. Dans le commencement, rien n'étoit pareil à son ardeur : à présent il dit qu'il faut aller *adagio*. M. le cardinal Noris m'a dit aujourd'hui très-franchement, mais en secret, que M. le cardinal de Bouillon déclaroit qu'il étoit sur cela indifférent ; mais que pour lui, il croyoit qu'il favorisoit M. de Cambrai, et qu'il sollicitoit pour lui. L'assesseur le sert par toutes ses démarches ; les jésuites se déclarent hautement : il n'y a que moi qui fais toujours semblant d'en douter. Je sais pourtant qu'ils n'oublient rien : ils vont sollicitant partout italiens et françois ; et le père Dez a dit, il y a quatre jours, que la société étoit engagée à faire autant d'efforts pour empêcher la condamnation de ce livre, comme elle en avoit fait pour faire condamner Jansénius.

Je ne sais ce qu'on pourroit faire pour imposer silence à ces messieurs, qui publient partout, sans honte, que le roi ne prend plus aucun intérêt à cette affaire, et que M. le cardinal de Bouillon n'étoit chargé de rien là-dessus de sa part ; qu'aussi il témoignoit une parfaite indifférence. Que puis-je dire à tout cela ? Néanmoins je puis vous assurer que je ne me décourage pas.

M. le cardinal de Bouillon ne me parle non plus de cette affaire, que si elle n'existoit pas. Aussi je ne lui en dis plus mot, et je fais tout ce que je juge à propos, sans le lui communiquer. Il m'est revenu qu'on disoit que le roi avoit récrit fortement à M. le cardinal de Bouillon : il le mériteroit bien. Si le roi jugeoit à propos de récrire au Pape pour faire de nouvelles instances, qu'il voulût parler fortement à M. le nonce contre la communication des propositions, qu'il lui diroit n'être qu'un moyen d'allonger, inutile en soi, injurieux au saint Siége, et contraire, de l'aveu des cardinaux et des examinateurs, aux règles du saint Office, il en résulteroit sûrement un bon effet : si du moins il ordonnoit à M. le cardinal de Bouillon de l'empêcher de quelque manière que ce puisse être, et s'il témoignoit toujours la même vigueur, ce seroit une chose très-utile, pour ne pas dire très-nécessaire. Il ne seroit pas moins avantageux qu'on pût insinuer au cardinal de Bouillon qu'il feroit une chose agréable, moi étant à Rome pour cette affaire, de me communiquer ses vues. Je

sais bien que cela l'embarrasseroit ; mais s'il déféroit à cet avis, il me donneroit lieu de lui représenter bien des choses, et de lui parler librement ; ce que je ne puis faire.

Il ne faut pas oublier, s'il vous plaît, de faire parler à M. le nonce, de l'assesseur, comme d'un homme entièrement partial, et de se plaindre de sa conduite. Il est bon que cela lui revienne, et qu'il sache le mécontentement tant du roi que des évêques. Si le roi jugeoit encore à propos, quand il fera réponse aux bonnes fêtes aux cardinaux du saint Office, de leur en toucher un mot, rien ne seroit plus efficace ; mais je ne sais si cela est praticable. Enfin le mal, en tout ceci, vient du cardinal de Bouillon : cela produit un très-mauvais effet pour la bonne cause.

Je n'ai point reçu encore le *Summa Doctrinæ :* il me viendra apparemment par le prochain courrier ; j'en ferai un bon usage. On ne sauroit trop m'en envoyer, ainsi que des *Déclarations des évêques.*

Nous avons résolu de traduire les remarques que vous m'avez envoyées : rien n'est plus net, plus précis, plus démonstratif. La traduction latine faite, on retranchera peut-être les qualifications en forme. J'ai déjà écrit à Naples au sieur Balizon, pour voir si on ne pourroit pas faire imprimer cette traduction : cela seroit bien commode et plus utile, parce qu'il en faudroit faire transcrire trop de copies. Il me paroît que la matière sera bien éclaircie, après la *Déclaration*, le *Summa Doctrinæ*, et les remarques. M. Phelippeaux travaille actuellement à la traduction : nous la corrigerons ensemble.

Je n'ai pas encore entendu parler du livre de frère Laurent : j'ai reçu la lettre de M. de Beaufort * sur cet article.

On ne sauroit trop, en France, éclater contre le livre de M. de Cambrai : ils se mènent ici beaucoup par réputation et par crainte.

M. de Chanterac a fait voir ici à quelqu'un le commencement d'un écrit en latin traduit du françois, sous le nom d'un docteur de Sorbonne, qui fait voir, à ce qu'on dit, proposition par proposition, la condamnation de Molinos par M. de Cambrai. Il est dit, dans cet écrit, que M. de Cambrai a pour lui la plus grande partie de la Sorbonne.

Il fait voir encore une réponse de M. de Cambrai au premier article de la *Déclaration des évêques*, où l'on dit qu'il vous traite très-mal : on m'a promis de me faire avoir tout cela cette semaine.

Le point important à présent, c'est d'empêcher, à quelque prix que ce soit, la communication des propositions que les examinateurs extrairont de M. de Cambrai. Il ne faut point perdre de temps ; et si on envoyoit quelque courrier extraordinaire pour faire faire les in-

* Voyez la lettre CLXVI ci-dessus.

stances nécessaires et convenues, il sera bon que vous soyez instruit, et que vous ayez soin de m'avertir en même temps. Il faut être assuré qu'à moins qu'on ne voie du côté du roi une persévérance constante et publique, on ne se pressera point de finir.

Je vous envoie dans deux feuilles séparées ce que je sais de la traduction latine.

Je ne reçois aucune réponse de vous au sujet du pauvre chevalier de La Grotte, qui sans moi mourroit de faim.

J'ai perdu mon cachet à tête; ainsi je suis obligé de cacheter avec une devise de M. Phelippeaux, dont je vous envoie l'empreinte.

A Rome, ce 5 novembre 1697.

LETTRE CLXXI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui apprend la manière dont le cardinal de Bouillon avoit écrit à l'abbé de Fleury sur le prélat et son neveu, et la réponse qu'il avoit fait faire à ses honnêtetés.

J'ai reçu votre lettre du 22 octobre. Quoique après ma nomination on attendît celle du reste de la chapelle, il ne s'est rien dit du tout sur cela. On revint samedi de Marly, d'où je suis venu ici. Je vais faire un tour à Paris, pour retourner au plus tôt à la cour.

M. le cardinal de Bouillon a écrit sur mon sujet, à M. l'abbé de Fleury*, une lettre à peu près de même sens que celle que vous pouvez avoir comprise par ma réponse. Il se défend fort de se mêler de l'affaire de M. de Cambrai, et dit qu'il ne croit pas que vous ayez aucun sujet de vous plaindre de lui. C'est ainsi qu'il a la bonté de parler, ajoutant même qu'il vous avoit offert de tenir chez lui la place d'ami, qu'y tenoit M. l'abbé de Polignac. J'ai prié M. l'abbéde Fleury de faire de ma part toutes les honnêtetés que je dois à des bontés si obligeantes. J'ai fort assuré que vous étiez dans les mêmes sentiments : je suis bien persuadé que vous parlerez et agirez sur ce même pied, et je vous en prie.

Je pensois vous envoyer quelques remarques sur l'Instruction pastorale de M. de Cambrai : je ne sais si j'en aurai le loisir.

J'envoie à M. le grand-duc, pour contenter sa dévotion, l'office de saint Fiacre, qu'il a demandé.

Le roi a parlé à M. le nonce, et fera ce qu'il faut. M. le nonce dit qu'on ne lui mande rien de Rome, ni pour ni contre. Le roi continuera d'agir.

Conduisez-vous toujours avec votre prudence ordinaire. Vous

* André-Hercule de Fleury, né à Lodève le 22 juin 1653, d'abord aumônier du roi, fut nommé en 1698 à l'évêché de Fréjus, dont il se démit en 1715. Il devint précepteur de Louis XV, cardinal en 1726, puis ministre d'état, et mourut à Issy le 29 janvier 1743. (*Edi. de Vers.*)

pouvez adresser à M. de Torcy à M. Blondel ce que vous aurez de conséquence à m'envoyer.

M. de Metz * et l'abbé de Castries, qui sont venus me surprendre ici à dîné, vous font bien des compliments.

A Versailles, ce 11 novembre 1697.

LETTRE CLXXII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'avantage que l'on retireroit de l'impression des écrits des évêques ; les dispositions de la congrégation et du pape touchant la communication demandée par l'abbé de Chanterac ; divers écrits de M. de Meaux, et ceux publiés pour M. de Cambrai.

J'ai reçula lettreque vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Fontainebleau, le 21 octobre. Je n'ai rien changé à ma manière d'adresser mes lettres à M. Roulier, à Lyon, parce que je la crois sûre, et que jusqu'ici rien ne s'est perdu. Je prends du reste les précautions que vous avez vues, et qui sont praticables, de peur de surprise. Vous avez, il y a longtemps, l'éclaircissement sur le retardement de mes lettres du 1er octobre.

Tout est dans la même disposition que je vous ai marquée dans ma précédente, de la part des jésuites et du cardinal de Bouillon. J'en reçois tous les jours de nouvelles confirmations : on n'en peut douter ; mais, encore un coup, cela ne peut que faire un peu retarder le jugement.

Pour ce qui regarde M. de Cambrai, il est bien difficile que son livreéchappe ici à la condamnation. On aura beau faire, cette cour non pressée ira peut-être un peu lentement ; mais il faudra mettre à profit cette lenteur, qui, avec cela, ne sera pas excessive. Pour en tirer parti, il faut nécessairement traduire en latin les premières vingt remarques dont je vous parlois dans ma dernière lettre, et les faire imprimer. J'ai pris le conseil de M. le cardinal Casanate, de M. le cardinal Noris, et de plusieurs autres. On a trouvé fort bon l'impression de la *Déclaration* et du *Summa Doctrinæ*. Je fais voir par là que les évêques ne font rien en secret sur cette matière ; qu'ils sont bien aises d'exposer aux yeux, et à la censure publique, des remarques sur un livre public, et dont le scandale est public. Cela m'a fort servi dans les instances que j'ai été obligé de faire, pour qu'on ne se départît pas des règles du saint Office relativement à la communication, qu'on vouloit extorquer, des sentiments des examinateurs et des propositions, et que la congrégation a résolu de ne point communiquer.

* Du Cambout de Coislin, neveu du cardinal de ce nom.

M. le cardinal Casanate m'a assuré encore aujourd'hui, et M. le cardinal Spada aussi, que toute la permission qu'on avoit accordée aux examinateurs étoit seulement d'écouter M. de Chanterac, sans s'expliquer avec lui; et c'est à présent l'intention de sa Sainteté, qu'on avoit surpris. Ainsi les choses resteront dans l'état où elles doivent être, à moins que le pape et la congrégation ne changent de sentiment.

Hier on m'assura que le pape avoit donné ordre au maître du sacré palais de ne plus appeler le père Damascène aux assemblées : cela voudroit dire qu'il est exclu. J'en ai dit un mot aujourd'hui au cardinal Casanate, qui n'a voulu me rien dire; mais il m'a parlé de manière que j'ai sujet de croire qu'il y a en cela quelque chose de vrai. Il n'y a pas grand mal, quoique le père Péra m'ait voulu persuader qu'il étoit engagé à condamner le livre. Ce père Damascène s'en prend à M. le nonce, qui a écrit fortement contre lui. Il n'ignore pas les bons offices que vous lui avez rendus : ainsi il ne nous en sait pas mauvais gré.

Pour revenir à nos vingt remarques, je vous dirai donc que M. Phelippeaux en a traduit une partie. J'avois écrit à Naples dans l'intention d'y faire imprimer cet ouvrage; mais on me mande qu'il faut la permission du cardinal-évêque et du vice-roi. Cela seroit long à examiner, peut-être la permission ne seroit pas sûre : ainsi nous avons pris le parti de vous envoyer, par cet ordinaire, ce qu'il y en a de traduit; et par le prochain, je vous enverrai le reste. Il est absolument nécessaire de le faire imprimer bien et correctement. Ces vingt remarques sont démonstratives et décisives : vous pouvez compter qu'avec cela bien entendu, le livre ne peut pas tenir. Vous y corrigerez ce que vous jugerez vous-même à propos. On n'a pas cru devoir mettre les qualifications : comme elles sont séparées, on a inséré ce qu'il faut dans le corps du discours; cela ne sera pas improuvé ici, mais est même nécessaire. On pense qu'il est bon de mettre les principaux passages à la marge en françois, pour qu'on voie tout d'un coup d'œil, et qu'on puisse confronter aisément.

Les dernières remarques que j'ai reçues par le dernier courrier avec le *Summa Doctrinæ*, sont aussi excellentes : mais l'ouvrage seroit trop long; et puis ces remarques sont sur des matières plus délicates, plus épineuses, plus subtiles pour la plupart, et ne sont pas en général nécessaires pour la condamnation du livre en ce pays-ci, où on ne sera touché que des erreurs sensibles et démontrées. On peut néanmoins (et il n'y a que vous qui le puissiez faire) en prendre le substantiel, et ce qui tendroit à fortifier les vingt premières remarques, pour le fondre dans ces remarques, ou le placer

à la fin : mais il ne faut, s'il vous plaît, prendre que ce qui ne souffre aucune réplique, et ne laisse lieu à aucune échappatoire. Il est aussi important d'abréger le plus qu'il sera possible, car c'est ce qui fera l'utilité de cet ouvrage; surtout aussi, que rien ne sente la querelle particulière et l'injure.

Il sera bon d'expliquer les suppositions impossibles, de faire voir en quoi est l'excès de M. de Cambrai, et combien est différent ce que vous en avez écrit; de bien établir l'exercice de l'oraison de quiétude, qui ne rend pas plus parfaits chrétiens. Cela sape par les fondements tout son système, et lui enlève les passages de l'Écriture sainte, dont il abuse manifestement. La remarque sur les articles faux est excellente : il est à propos de la mettre en substance et en abrégé. Enfin il faut faire de ces remarques un ouvrage complet : mais pour les vingt-quatre dernières remarques, ne mettez que ce qui est essentiel, substantiel et sans réplique, et qui peut frapper ces gens-ci en leur faisant sentir les inconvénients. Il faut, s'il vous plaît, que, pendant qu'on imprimera les vingt remarques, vous ne perdiez pas de temps à achever en latin cet ouvrage, et le conclure en laissant entendre qu'il y a une infinité d'autres remarques à faire, mais qu'on s'en tient aux principales.

Il est bon aussi que vous sachiez qu'une des choses qui fera ici le plus de tort à M. de Cambrai, c'est qu'on s'imagine qu'il est cartésien, et qu'il préfère cette philosophie à la commune : cela gendarme ici quelques-uns des principaux examinateurs contre lui.

Au reste, il n'est pas nécessaire que vous mettiez votre nom à cet ouvrage. Il ne faut même l'imprimer que pour ce pays-ci, vous réservant à faire imprimer le françois quand il vous plaira, et dans la forme que vous jugerez à propos. Encore une fois, n'hésitez pas à faire imprimer ce que nous vous demandons pour ce pays-ci, cela est absolument nécessaire; mais, s'il vous plaît, il ne faut pas perdre un moment de temps. Aussitôt mon paquet reçu, il faut faire imprimer en toute diligence ce que nous vous envoyons, quand vous aurez corrigé dans le latin ce que vous jugerez à propos. Vous donnerez la dernière forme à l'ouvrage, à mesure qu'on l'imprimera : dans huit jours vous recevrez le reste de la traduction des vingt remarques. Dès qu'elles seront imprimées, vous m'en enverrez des exemplaires, s'il vous plaît, pendant trois ou quatre ordinaires, le plus qu'il sera possible, aussi bien que des *Declarationes* et des *Summa Doctrinæ* : il est nécessaire de répandre cela partout. On juge ici fort sur la réputation : ces trois pièces se soutiennent l'une l'autre, et suffisent. Au reste, les dernières remarques nous serviront ici pour approfondir la matière, et pour répondre, s'il est né-

cessaire ; à quelques difficultés, par quelques feuilles volantes, et pour instruire dans la nécessité. Mais que l'imprimé, s'il vous plaît, soit bien correct et envoyé promptement. Encore une fois, n'hésitez pas un moment, car cela est absolument nécessaire.

La Lettre pastorale de M. l'archevêque de Cambrai a été envoyée ici imprimée. L'assesseur l'a prêtée à M. le cardinal Casanate, qui l'a lue : elle est très-longue. M. le cardinal m'a dit qu'il lui paroissoit qu'il commençoit à rétracter beaucoup de choses : il ne l'avoit plus, et l'avoit rendue ; il la croit conforme aux notes.

Au reste, comme on alloit me donner copie des notes en latin, le maître du sacré palais a repris le manuscrit, et je ne l'ai pu avoir ; mais on m'a assuré que je l'aurois pour l'ordinaire prochain. M. le cardinal Casanate me l'a comme promis, et une autre personne.

Je vous envoie un écrit en françois contre vous *, très-mauvais, sur le cas impossible. Il est de la main, à ce qu'on dit, de M. de Cambrai. Celui du docteur de Sorbonne ne se publie pas, et apparemment ce n'est pas grand'chose.

Les personnes qui écrivent en France qu'on consultera sur cette affaire le cardinal Petrucci ignorent absolument le caractère de cette cour-ci, et l'état présent des choses ; outre que je sais, de science certaine, que ce cardinal condamne le livre de M. de Cambrai. Mais il suffiroit qu'on crût qu'il y prît part, pour faire condamner plus vite M. de Cambrai : il n'y a rien à craindre de ce côté-là.

Plus la Hollande se déclarera favorable à M. de Cambrai, plus son affaire sera mauvaise ici.

Je ferai un bon usage de la relation que vous me promettez. Il est certain que M. le cardinal de Bouillon est très-indisposé contre moi. Je traite les affaires dont je suis chargé avec toute l'application qui m'est possible, et je rends tout le respect que je dois à chacun.

L'union entre vous, M. de Paris et M. de Chartres, est nécessaire, et que même cela paroisse encore par quelque chose de public, aussi bien que l'attention et la protection du roi.

Si M. le cardinal de Janson et M. le cardinal d'Estrées écrivoient ici à quelque cardinal, ou personne de considération, sur la disposition de la France et du roi, sur le scandale que cause le livre, et le contraste de votre procédé avec celui de M. de Cambrai, cela feroit un bon effet. Il seroit bon même qu'on commençât dans la Faculté et dans le clergé à se remuer là-dessus, s'il est possible : vous êtes prudent et sage.

* Cet écrit, de près de deux cents pages *in*-12, est intitulé *Lettre d'un Ecclésiastique de Flandre à un de ses amis de Paris, où l'on démontre l'injustice des accusations que fait M. l'évêque de Meaux contre M. l'archevêque de Cambrai*. On fit d'abord courir cette pièce manuscrite à Rome, et enfin on la fit imprimer l'année suivante, 1698.

Je finis pour vous annoncer la promotion inopinée de M. le cardinal Censi, que le pape déclara hier être un des deux réservés *in petto*, dès la première promotion : ainsi il va immédiatement après le cardinal Tanara. J'en ai une joie très-particulière; car c'est, je l'ose dire, le seul ami sur qui je puisse compter ici sûrement. C'est un homme d'une douceur et d'un mérite infini, aimé de tout le monde, et très-affectionné à la France. J'ai été, cette après-dînée, une heure avec lui : personne ne s'attendoit à sa promotion, et lui moins qu'un autre. M. le cardinal de Janson en sera ravi.

L'Ordonnance de M. de Reims est ici admirée par tout ce qui n'est pas jésuite. Je lui écris amplement, et choses qui assurément ne lui déplairont pas : il vous en informera.

A Rome, ce 12 novembre 1697.

LETTRE CLXXIII.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les mouvements que cet abbé se donnoit; le retard qu'avoient éprouvé les congrégations; la traduction latine du livre de M. de Cambrai; et les délais à craindre.

Voilà le reste de la traduction faite à la hâte, et d'un style simple pour être mieux entendu, avec les notes de M. de Cambrai. Vous pouvez insérer la réfutation de ces notes, et de l'écrit que j'ai envoyé par le dernier courrier. Comme ce ne sont que des observations, on y peut insérer les qualifications; et il faut nécessairement rendre la vérité éclatante, car il y a bien des sollicitations publiques et secrètes.

Vous me mandez de ne me donner que le moins de mouvement que je pourrai; rien n'est si facile : mais si je ne m'en donne, je ne sais qui s'en donnera. Au reste, je puis assurer que ceux que je me suis donnés ont été nécessaires, et qu'ils n'ont été aperçus de personne; puisque je vais sans valet, et le soir, et que je ne vois que des personnes sûres et fidèles, qui sont de mes amis. Il seroit peut-être bon que je m'en donnasse davantage; mais ma première maxime, c'est d'obéir et de suivre vos volontés.

Les congrégations des examinateurs ont été suspendues en attendant la traduction latine, les notes et quelques écrits. Cette traduction a déjà été donnée à quelques examinateurs : je l'ai vue; le latin en est pur. Vous jugerez des notes : le peu que j'en ai vu ne servira qu'à faire condamner l'auteur.

On m'a assuré que le maître du sacré palais avoit ordre de n'appeler plus Damascène : on en saura la vérité à la première assemblée. Ainsi il resteroit sept examinateurs, dont cinq paroissent vouloir

faire leur devoir. On ne sait encore quel parti prendront Gabrieli et Alfaro, jésuite : on m'a assuré que le premier iroit bien; pour ce jésuite, qui est Espagnol et assez honnête homme, je ne sais s'il pourra s'éloigner de l'engagement où paroît être la société. On cherche déjà à différer; et nous serons longtemps ici, si de votre côté on ne presse. Vous n'ignorez pas ceux qui peuvent traverser : il n'y a que l'évidence de la vérité qui pourra toucher cette cour, et la porter à agir malgré les sollicitations et les intrigues qu'on pourra faire.

Le livre du P. Dez * devoit être référé ce soir : mais comme M. le cardinal de Bouillon vouloit être présent, peut-être que les dépêches qu'il devoit faire auront engagé à différer. Le maître du sacré palais donna ce livre à lire au père Massoulié, qui y fit des notes. Le P. Dez les ayant vues, a fait un livre contre le dominicain sous le titre de *Réponse au janséniste anonyme* : le dominicain s'en est plaint à la congrégation, et je ne sais comment cela se terminera.

L'Ordonnance de M. de Reims contre les thèses des jésuites sera fort estimée : on a beaucoup de curiosité de la voir. C'est un coup bien violent pour des gens qui n'y sont pas accoutumés.

Si vous prenez le parti de faire imprimer les observations, il faut y mettre tout ce que vous aurez à dire contre le livre, afin de ne point multiplier les écrits, et de ne point attirer de réponses frivoles. Tous les gens instruits et non prévenus sont pour nous. Je vous prie même d'insérer dans ces observations une réfutation courte de la Lettre pastorale que vous pouvez avoir : il n'en est venu ici qu'un exemplaire, apparemment pour pressentir ce qu'on en diroit en cette cour. On parle encore d'un écrit d'un docteur de Sorbonne, probablement supposé : je n'ai pu encore le voir. Il faut que ce ne soit pas grand'chose, car on n'ose encore le communiquer. Après ces observations, s'il se fait quelque réponse, je serai en état d'y répliquer, faisant tout ce que je puis pour m'instruire à fond de la matière.

M. de Chanterac et M. *** courent partout, débitant beaucoup de choses qui ne servent à rien : ni l'un ni l'autre n'est capable d'entrer en discussion de la matière. Si M. le cardinal de Janson étoit encore à Rome, l'affaire seroit bientôt jugée; mais il faudra prendre patience. On attend quelque événement qui puisse retarder, et qui n'arrivera peut-être pas.

Les jésuites ont répandu ces jours-ci que madame de Maintenon avoit écrit au cardinal de Bouillon en faveur de M. de Cambrai : on

* Ce livre étoit dirigé contre les Œuvres de Baius, que le père Gerberon venoit de publier en Flandre.

veut même que le roi soit indifférent; mais cela ne fera pas grand effet, s'il continue à presser l'affaire. Je suis avec un profond respect, etc.

Ce 18 novembre 1697.

LETTRE CLXXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'Instruction de M. de Cambrai et celle de M. de Paris, et sur divers écrits qu'il envoie à son neveu.

J'ai reçu votre lettre du 29 octobre, et je suis bien aise de vous voir toujours au fait et fort attentif. J'attends par l'ordinaire prochain d'apprendre l'événement de votre projet *. Il ne faut point, sans nécessité, demander audience au pape, à cause du grand éclat que cela feroit; mais agissant par le conseil du cardinal Casanate que vous me nommez, vous ne sauriez que bien faire. Prenez garde de parler toujours en mon nom, sans mettre en jeu celui du roi, dont on ne doit point se servir sans ordre.

Vous avez vu présentement sans doute l'instruction pastorale de M. de Cambrai : vous remarquerez aisément que tout y est déguisement et artifice. Je travaille à la réfuter sommairement. Ce n'est pas une explication, mais un autre livre, mauvais et censurable comme le premier.

M. de Paris doit envoyer aujourd'hui à Rome son Instruction pastorale **. Il n'y nomme point M. de Cambrai, ni son livre; mais en trente endroits il en rapporte des quatre et cinq lignes, qu'il foudroie d'une étrange force.

Je vous envoie une petite lettre de M. l'abbé de Beaufort à M. le Maréchal de Noailles, sur le sujet du frère Laurent, carme déchaussé. Vous verrez avec combien peu de ménagement un homme de l'archevêché, et bien avoué de son patron, parle de M. de Cambrai.

Outre l'Instruction pastorale, M. de Cambrai remplit le monde de petits ouvrages, qu'il répand par le nombre infini de ses émissaires. En un mot, quoi qu'il dise, et quelque beau semblant qu'il fasse, il n'a guère envie de se soumettre; mais il le fera malgré lui, parce que si Rome prononce, il ne trouvera pas un seul homme pour le suivre.

M. l'abbé de Fleury l'aumônier a reçu une lettre de M. le cardi-

* Ce projet consistoit, comme on l'a vu par les lettres précédentes, à demander qu'on se conformât dans l'affaire de M. de Cambrai aux règles du saint Office, et qu'on ne communiquât point à l'abbé de Chanterac les délibérations.

** Elle est intitulée *Instruction pastorale... sur la perfection chrétienne et sur la vie intérieure, contre les illusions des faux mystiques*. La date est du 6 octobre 1697.

nal de Bouillon par rapport à moi : il veut toujours que je croie qu'il ne se mêle de rien. Cet abbé doit répondre que je crois tout ce qu'il dit, et que je n'entre en nulle connoissance de sa conduite, qui ne peut être que bonne, et conforme aux ordres qu'il a. Je me réduis toujours, sans plainte et sans chagrin, à dire que cette Eminence ne me fait pas assez de justice, sur ce qu'il me paroît trop regarder cette affaire comme une querelle particulière entre M. de Cambrai et moi. Comme il parle de vous, j'ai prié cet abbé d'assurer que vous recevez de ce cardinal toute sorte de bons traitements, et que vous n'avez qu'à vous en louer. Demandez-lui toujours sa bienveillance et sa protection : vous ne sauriez lui rendre trop de devoirs.

Quant aux écrits que j'envoie, il ne faut pas que votre prévention pour moi vous empêche d'examiner ce qui convient au lieu où vous êtes : de mon côté, je ne puis voir assurément que ce qui convient ici.

Les amis de M. de Cambrai n'ont à dire autre chose, sinon que je lui suis trop rigoureux. Mais si je mollissois dans une querelle où il y va de toute la religion, ou si j'affectois des délicatesses, on ne m'entendroit pas, et je trahirois la cause que je dois défendre.

La traduction en latin de mes remarques françoises seroit bien longue. M. Phelippeaux prendra bien la peine d'en traduire ce qui sera plus utile. Mon intention est qu'elles puissent servir de mémoire à quelqu'un de confiance.

Vous devez avoir reçu deux pièces latines, qui sont pour vous et pour des personnes affidées : l'une est *Narratio* ; l'autre est *Errores et qualificationes*.

Vous ne manquerez pas de nous écrire sur l'Ordonnance de M. de Reims. On dit qu'il court, contre cet ouvrage, une lettre fort impertinente.

J'attends avec impatience l'écrit latin de M. Phelippeaux ; je l'embrasse de tout mon cœur.

M. le cardinal de Janson est encore à Beauvais ; on l'attend ici dans peu.

A Versailles, ce 25 novembre 1697.

LETTRE CLXXV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les raisons qui le portoient à ne point parler de l'affaire au cardinal de Bouillon ; l'importance qu'il y avoit de publier en France beaucoup d'écrits sur la matière ; et le projet de former pour cette affaire une congrégation de cardinaux.

J'ai reçu ici, il y a trois jours, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Germigny, le 27 du mois passé. Je suis venu

ici prendre l'air quatre ou cinq jours, et m'en retourne demain. Je rendrai moi-même votre lettre à M. le cardinal de Bouillon, et aurai par là occasion de lui parler de cette affaire, dont, pour vous dire la vérité, nous ne parlons pas plus que s'il n'en étoit pas question. La raison pour laquelle de mon côté j'en agis ainsi, c'est que je vois fort bien qu'il évite toutes les occasions d'entrer là-dessus en matière avec moi; et comme je veux aller mon chemin, et faire ce qu'il convient pour le bien de la cause, je n'en veux pas être empêché. Je suppose toujours qu'on est bien aise, parce que cela doit être ainsi. Du reste, je ne fais rien que je ne veuille bien qui soit su de tout le monde, et je garde toutes les mesures imaginables.

Enfin nous avons eu copie des notes latines, et j'ai chargé M. Phelippeaux de vous en envoyer un exemplaire par cet ordinaire : il vous instruira aussi de ce qu'il a pu savoir de nouveau depuis mon départ. Il vous doit envoyer les dernières feuilles de la traduction latine, dont nous attendons ici les exemplaires avec grande impatience, comme chose très-nécessaire. Vous avez à présent l'Ordonnance et les notes; vous pourriez ajouter ce qu'il faut aux endroits. Ce que je prends la liberté de vous recommander, c'est la brièveté et à cet effet de ne vous arrêter qu'à l'essentiel, et aux erreurs grossières qui sont capables de frapper ces gens-ci.

Au reste, vous ne sauriez, les uns et les autres, trop publier en France d'instructions contre M. de Cambrai. M. le cardinal de Bouillon et les jésuites sont bien aises de faire croire ici que le clergé de France est entièrement divisé sur cette matière, et que beaucoup de prélats et de docteurs ne condamnent pas le livre de M. de Cambrai. Il seroit bon de faire connoître le contraire à tout le monde par toute sorte de voies.

J'ai appris, depuis ma dernière lettre, qu'on parloit tout bas de former une congrégation de cardinaux exprès pour cette affaire. Cela peut avoir son bon et son mauvais. Si cette nouveauté étoit demandée de la part du roi par M. le cardinal de Bouillon, de concert avec M. de Chartres, M. de Paris et vous, je tiendrois le projet pour bon. Si c'est le contraire, ce dessein m'est fort suspect; et on n'y viendra que pour tâcher de changer l'état des choses, qu'on croit n'être pas favorable à M. de Cambrai. J'ai mis en campagne deux ou trois personnes pour découvrir ce qui en est : je le saurai dans peu, et j'agirai suivant l'occurrence. Ce que vous me mandez par votre précédente lettre, qu'on verra l'effet que produira ce que le roi a dit à M. le nonce, me fait suspendre mon jugement; et je doute si ce ne seroit pas ce projet dont vous voudriez me parler :

d'un autre côté; je crois que cela vaudroit bien la peine de m'être mandé clairement.

Je suis venu ici en partie pour attendre que je fusse mieux instruit, et n'être pas obligé de parler là-dessus, sans savoir ce que j'ai à dire. Tout ce que je puis vous assurer, c'est que le cardinal de Bouillon sera bien hardi, s'il le fait sans ordre du roi : car assurément une pareille chose ne peut s'exécuter sans que le cardinal de Bouillon y ait part.

Les jésuites publient hautement que la lettre du roi a été dictée par M. l'évêque de Meaux : cela est assez insolent, et dit pour aliéner des trois évêques l'esprit des examinateurs. Des religieux intrigants, à la tête desquels est le père Dias, cordelier espagnol, publient que M. de Cambrai est le seul défenseur des religieux, et qu'ils doivent le soutenir.

Il est sûr que le père Damascène est exclu du nombre des examinateurs, dont il est très-fâché, et les examinateurs sont fort aises d'en être débarrassés. M. Phelippeaux vous écrira amplement : cette lettre sera dans son paquet.

Le Pape se porte bien, et a fait son maître de chambre monseigneur Aquaviva, Napolitain, qui est fort mon ami, et qui pourra parler au Pape plus fortement que M. Lenci, qui, par modestie, n'osoit parler de rien. Je suis, etc.

A Frescati, ce 19 novembre 1697.

LETTRE CLXXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui recommande de témoigner au cardinal de Bouillon son mécontentement de ce qu'il vouloit faire passer cette affaire pour une querelle particulière entre lui et M. de Cambrai ; lui parle de l'Istruction pastorale de ce prélat, et des effets qu'elle devoit produire.

Je vois, par votre lettre du 5, que vos travaux augmentent; Dieu vous bénira. Nous sommes au temps de l'embrouillement : celui du dénouement viendra, qui nous sera favorable. Nous avons avis qu'on a ôté Damascène du nombre des examinateurs : j'en suis bien aise, tant pour faire voir le zèle du roi à défendre la bonne cause, que pour le bien même de l'affaire. Quoique ce religieux se fût expliqué pour la censure du livre, il n'étoit pas à propos qu'il fût un des examinateurs.

J'ai conseillé de ne rien pousser pour exclure Gabrieli.

M. de Cambrai et ses amis crient ici victoire ; mais nous ne nous étonnons pas de ce style. Tout résonnoit de la victoire de ce prélat, quand il fut renvoyé de la cour : le roi, disoit-on, ne se soucioit

plus de l'affaire, et tout alloit bien pour M. de Cambrai. Il est vrai qu'alors les intrigues n'étoient pas telles qu'elles le sont dans la circonstance présente, et qu'on ne voyoit pas une cabale si puissante et si concertée; mais la vérité sera la plus forte.

Je vous prie de chercher les moyens de voir M. le cardinal de Bouillon, et de lui dire qu'encore que je croie tout ce qu'il lui plaît sur la neutralité qu'il promet, je ne cesserai jamais de me plaindre à lui avec respect du peu de justice que son Eminence me rend, sur la plainte que j'ai eu l'honneur de lui faire des discours qu'on avoit tenus, et qui tendoient à réduire cette affaire à une querelle particulière entre M. de Cambrai et moi. Toute la France sait que je n'ai aucune affaire ni aucun démêlé avec cet archevêque, qui ne me soit commun avec les autres prélats. Je ne cesserai de renouveler cette plainte à M. le cardinal de Bouillon, jusqu'à ce qu'il m'ait fait justice, et qu'il ait daigné me répondre sur ce point. Du reste, toutes les lettres de Rome disent qu'il fait secrètement son affaire de celle de M. de Cambrai : n'en croyons rien, ni vous ni moi. Agissez toujours avec lui dans les mêmes sentimens de respect et de confiance, quand il vous jugera digne de vous écouter.

Vous avez pris l'esprit des explications de M. de Cambrai, comme si vous aviez eu le livre des jours entiers entre vos mains *.

Vous avez reçu à présent l'Instruction pastorale de M. de Cambrai. C'est un moyen incontestable pour condamner le livre : car si l'Eglise romaine se laissoit éblouir d'une explication si grossière, ce seroit à ce coup qu'on pourroit dire : *Tunc qui in Judæâ sunt, fugiant ad montes*. Mais ce que dit saint Augustin sur les pélagiens arrivera plutôt : *Sed Ecclesiam romanam fallere usquequaque non potuit*.

Il est vrai qu'il y a dans le livre beaucoup de choses outrées contre Molinos ; mais ce n'est que pour le favoriser plus finement, et mettre toute sa doctrine dans des excès.

Je vous envoie un mémoire **, qui vous marquera, dans l'Instruction pastorale de M. de Paris, les endroits extraits du livre de M. de Cambrai.

Je diffère de parler, parce que je veux donner une courte, mais forte réfutation de l'Instruction pastorale de cet archevêque.

J'admire le peu de sincérité de M. l'abbé de Chanterac, lorsqu'il dit qu'on se ralentit ici. M. de Cambrai, qui se vante d'avoir pour lui la moitié de la Sorbonne, ne sauroit trouver un seul approbateur

* L'abbé Bossuet avoit envoyé de Rome, à son oncle, des remarques sur la traduction latine du livre de M. de Cambrai, après l'avoir seulement parcourue rapidement.

** Voyez ce mémoire à la suite de cette lettre.

de sa doctrine, ni d'aucune des propositions qu'on reprend dans son livre. Il n'a même osé dire, comme ont fait M. de Reims et M. de Paris, qu'il avoit consulté des évêques et des docteurs.

Jamais il n'y eut une pareille illusion à celle de son amour naturel permis, qu'il étale dans son Instruction pastorale, pages 9 et 18. On ne pouvoit rien inventer de moins convenable au livre, de moins fondé en soi-même, et de plus outré. Il n'y a point de plus claire démonstration de la fausseté du livre en soi, et de l'illusion que l'auteur fait à ses lecteurs. Son impudence est extrême d'avoir assuré, page 103, qu'il a toujours pensé de même, quand il n'y a pas trois lignes de suite qui demeurent en leur entier.

Je viens de voir, dans une lettre de Rome, que M. Bernini, assesseur du saint Office, se déclare fort partisan de M. de Cambrai. A Dieu ne plaise, pour l'honneur du Pape et de l'Eglise romaine, qu'elle se laisse surprendre à la plus grossière des illusions !

M. de Cambrai a écrit une nouvelle lettre au Pape au sujet de sa nouvelle explication. J'aurai la foi jusqu'au bout que Rome ne se laissera pas surprendre.

A Versailles, ce 23 novembre 1697.

EXTRAIT

DE L'INSTRUCTION PASTORALE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS, CONTRE LES FAUX MYSTIQUES, DU 27 OCTOBRE 1697 *,

Fait par l'évêque de Meaux,

Pour montrer que l'unique but de cet ouvrage est de combattre les erreurs de M. de Cambrai.

Instruction pastorale, pag. 7, 8, sur la tradition, réfute la doctrine de l'Explication des Maximes des Saints, pag. 261; et en particulier la même, pag. 7, *Un secret*, etc. repris de l'Explic. Avertiss. p. 1, 2; livre, p. 261, Encore, p. 7, *à un très-petit nombre d'âmes parfaites*, contre l'Explic., p. 34, Encore, p. 8, *La perfection nécessaire*, etc. Explic. p. 34, 35, 261. Là même encore, *Doctrine cachée aux saints*; Explic. ibid. Encore Instruct. past. p. 8, 9. *Si la perfection étoit celle dont parle l'Evangile;* Explic. p. 261.

Instruct. past. p. 9. *On ose dire qu'on a caché la doctrine de la perfection presque à tous les chrétiens, même à la plupart des saints, et cela de peur de les scandaliser:* Explic. des Maximes, p. 34, 35. Là même, Instr. ibid. *Tombe dans le désespoir;* Explic. p. 9. Instruc. ibid. *Acquiesce à sa réprobation;* Explic. p. 91. Instr. ibid. *Faire un mystère de la perfection chrétienne;* Explic. p. 34, 35, 261; et dans l'Avertiss. p. 1, 2, 4, 5. Instruc. ibid. *Le lait des enfans....... la nature des forts*, repris de l'Explic. p. 261.

Instruc. past. p. 12, contre les précisions du pur amour enseignées dans l'Expli-

* « Cet extrait, dit l'abbé Ledieu, a été fait par M. de Meaux, pour montrer que tout le système du livre des *Maximes des Saints*, composé par M. de Cambrai, étoit réfuté dans l'Instruction pastorale de M. de Paris; et que M. de Paris, sans citer M. de Cambrai, ne laissoit pas de rapporter les propositions ou erronées, ou outrées ou excessives de son livre, pour les combattre. Cet extrait fut envoyé à Rome, afin de persuader les cardinaux et les théologiens que M. de Paris, qui sembloit épargner M. de Cambrai, en supprimant son nom, le poursuivoit en effet aussi vivement que M. de Meaux dans ses erreurs. »

cation des Maximes, p. 28, 29, 44, 226, 227, et en général sous ces termes de *précision, petites subtilités, abstractions, idées abstraites, petites distinctions de métaphysique; raffinements de spiritualité*, et autres semblables répandus à toutes les pages de l'Instruc. past., surtout pag. 12, 13, 16, 17, 26, 34, 39, 40, 41, 49, 51, 52, 53, 62, 63, etc. C'est un caractère continuel du livre de l'Explic. et de son auteur, comme il est évident par l'esprit même de l'ouvrage et par sa propre expression, p. 28, 29, 44, 45, 226, 227.

Instruc. past. p. 12. *On considère Dieu en lui-même, sans aucun rapport à soi;* Explic. p. 28, 42, 43, Instruc. ibid. *Désirer Dieu comme son bien, même en rapportant tout cela à sa gloire, ce n'est qu'une charité mélangée;* Explic. pag. 6, 8, 9, 10, 14, 15, etc.

Instruc. past. p. 15 et 16, à la marge : *Tous les chrétiens appelés à la perfection;* Explic. pag. 34, 35, 261. Instruc. p. 16 : *La plupart des saints n'ont pas été capables de la perfection, quoique ce soit la simple perfection de l'Evangile*, Explic. pag. 34, 35, 261. Instruc. ibid. *Par la subtilité de leurs précisions*, contre la précision du pur amour; Explic. p. 28, 29, 44. Instruc. ibid. *Avoir renoncé à tout intérêt, même éternel;* Explic. p. 73.

Instruc. past. p. 17. *La chair entièrement soumise à l'esprit;* Explic. p. 78. Instruc. p. 17, *Raffinements de spiritualité, subtilités, précisions chimériques*, contre l'Explic. p. 28, 29, 44.

Instr. past. p. 18, *Sans rapport à nous;* Explic. p. 28, 42, 43.

Instruc. past. p. 19, *Une âme ne doit plus avoir... pour tout ce qui la regarde, non pas même pour son intérêt éternel;* Explic. p. 72, 73. Instruc. ibid. *Ni perfection, ni salut, ni paradis*, etc.; Explic. p. 52, 54, 57, 226. Instruc. ibid. *Aussi un auteur célèbre, etc... un raffinement insensé;* Explic. p. 63. Plus, trois lignes de suites prises mot à mot de M. de Cambrai; Explic. art. v, p. 59. Instruct. past. ibid. *Sacrifice de notre salut dans les dernières épreuves;* Explic. p. 90.

Instruc. past. pag. 20. *Ne vouloir plus pour soi ni mérite, ni perfection, ni, etc.;* Explic. p. 52, 54, 57, 226. Instruc. ibid. *Invinciblement persuadée;* Explic. pag. 87. Instruc. ibid. *Acquiescer à la juste condamnation où elle croit être de la part de Dieu;* Explic. p. 91. Instruc. ibid. *Il n'est plus question de lui dire :* Explic. p. 88, 89. *Rien ne la rassure;* Explic. p. 89. Instruct. ibid. à la marge : *Sacrifice absolu de son salut, et le directeur la laissera faire;* Explic. p. 90, 91. Instruc. ibid. *Désespoir apparent... Trouble involontaire;* Explic. pag. 89, 90. Instruc. ibid. *L'espérance désintéressée des promesses;* Explic. p. 91.

Instruc. past. p. 21. *Le désir désintéressé consiste à ne vouloir le salut qu'en tant que Dieu le veut;* Explic. p. 26, 27, qu'à cause que Dieu le veut. Instruc. ibid. *L'âme persuadée invinciblement;* Explic. p. 87. Instruc. ibid. *Le trouble est involontaire, dit-on, mais le sacrifice n'est-il pas volontaire?* Explic. p. 89, 90. Instruc. ibid. *Sacrifice conditionnel.... absolu;* Explic. p. 87. Instruc. ibid. *Ne pas coopérer à toute sa grâce;* Explic. p. 50. Instruc. p. 21 : *L'âme acquiesce à sa réprobation par un acte réfléchi,... et conserve l'espérance par un acte direct;* Explic. p. 87, 90, 91.

Instruc. past. p. 22. *Désespoir apparent... péché apparent..... trouble involontaire;* tout cela réfuté; Explic. p. 87, 88, 89, 90, 91.

Instruc. past. p. 23. *Ame indifférente pour tout ce qui la regarde;* Explic. pag. 72. Instruc. ibid. *Le directeur n'a d'autre ressource que de laisser faire un acquiescement simple;* Explic. p. 91. Instruc. ibid. *L'ignorance orgueilleuse de ceux qui font les maîtres en Israël, sans avoir ni science ni vocation;* l'auteur de l'Explication des Maximes désigné; et il l'étoit encore mieux dans la première édition qui a été retirée, on y lisoit *Sans avoir les premières notions de la théologie.*

Instruc. past. pag. 29. *Le dictionnaire des nouveaux mystiques;* Explic. Avertiss. p. 26.

Instruc. past. p. 30. *Ne reproche que d'avoir manqué de zèle, pour réprimer la témérité d'une femme qui enseignoit la doctrine des Nicolaïtes.* C'est un caractère de M. de Cambrai et de madame Guyon.

Instruc. past. p. 31, à la marge : *Dans le cas du précepte;* Explic. p. 66, 70.

Instruct. past. p. 34. *L'amour pur consiste à aimer Dieu pour lui-même, sans rapport à nous;* Explic. p. 28, 42, 43. Instruc. ibidem, *Pour son intérêt éternel;* Explic. p. 73. Instruc. ibid. *Nous ne serions pas dans la sainte indifférence, nous ne serions*

que dans le degré de la résignation; et p. 35 : *Le Fils de Dieu n'aura donc été que dans le degré de la résignation où l'on a des désirs soumis, et non pas dans la parfaite indifférence où l'on n'a plus de désirs à soumettre*; Explic. p. 49, 50.

Instruct. past. p. 35. *Trouble involontaire de Jésus-Christ, anathème dans le concile général*; Explic. p. 122. Instruct. ibid. La résignation et l'indifférence expliquées sur d'autres principes.

Instruct. past. p. 38. *Saint Paul et saint Martin*, etc. L'Explication de Maximes réfutée sur ce sujet, p. 49, 52; 56, 57.

Instruc. past. p. 39, 40. *Vouloir son salut comme chose que Dieu veut; ne le vouloir précisément, exclusivement, que parce que Dieu le veut*; doctrine de l'Explication, p. 26, 27, 52, 53, réfutée. Instruc. ibid. *Petites subtilités.... précisions métaphysiques*; c'est encore le caractère de M. de Cambrai, qui revient souvent dans l'Instruction pastorale. Et p. 40, *Précisions subtiles*; le même caractère.

Instruc. past. p. 41. *Acquiescer aux volontés connues et inconnues*; Explic. p. 61. Instruc. ibid. *Excitations empressées*; Explic. p. 99, 100. *Intérêt propre... amour mélangé*; Explic. pages ci-dessus cotées, et dans tout le livre.

Instruc. past. p. 44. *Sans l'amour d'espérance, notre intérêt domine sur la gloire de Dieu*; Explic. p. 4, 5, 8, 14, 22. Réfutation de ce sentiment, attribué à saint François de Sales par l'auteur de l'Explic.

Instruc. past. p. 47. *Jamais les justes ne regardent comme un cas possible qu'ils puissent souffrir les peines éternelles, ni être privés de Dieu après l'avoir aimé toute leur vie;...... il n'y a que les nouveaux spirituels qui croient ce mal non-seulement possible, mais réel*; Explic. p. 90.

Instruc. past. p. 51. C'est une réfutation des précisions qui règnent dans tout le livre, et qui en sont le véritable caractère, comme on a dit ci-dessus.

Instruct. past. p. 53. *Mélange de charité.... propre intérêt*, etc. Explic. p. 4, 5, 8, 9, 14, 15, 22, 23. Instruc. ibid. *Pur amour... vue mélangée... cet amour étrange qui nous fait acquiescer... purification de l'amour... épreuves funestes* : toutes propositions tirées du livre de l'Explic. pages 10, 15, 22, 23, 87, 91, 121, 143, 144.

Instruc. past. p. 55. *Quand on s'est échauffé... il n'est rien de si aisé que de dire à Dieu qu'on l'aime sans rapport*; Explic. p. 28, 43. Instruc. ibid. *Motif. précis*; Explic. pag. 44, 45.

Instruc. past. p. 58. *L'idée abstraite de l'être en général*; Explic. p. 187.

Instruc. past. p. 59. *Perdez non-seulement toute image sensible, mais toute idée distincte et nominable*, etc. *La contemplation pure bannit tout cela : aucun n'a cru que la considération des personnes divines et de l'humanité de Jésus-Christ fût incompatible avec la pure contemplation : qu'il n'y peut avoir d'autres idées que l'idée abstraite de l'être en général*; contre l'Explic. des Maximes, p. 186, 187 et suiv.

Instruc. past. p. 60. *La pure contemplation exclut les idées*, etc. Explic. p. 189.

Instruc. past. p. 62. *Idées particulières et nominables*; contre l'Explic. p. 186.

Instruc. past. p. 65. *Dès lors la vie intérieure et l'oraison est en péril*; c'est la lettre de M. de Cambrai du 3 août, écrite à un ami que l'on reprend.

Instruc. past. p. 66. *Ne voulant rien d'extraordinaire... la grâce commune des justes suffit selon eux*; contre l'Explic. p. 65, etc. 150, etc.

Instruc. past. p. 68. *C'est mal combattre le quiétisme, de dire simplement que l'âme contemplative n'est pas privée pour toujours de la connoissance du Sauveur*; Explic. p. 104, 195. Instruc. ibid. *C'est mal parler, de dire qu'on en perd la vue distincte au commencement*; contre l'Explic. p. 194, 195 et suiv.

Instruc. past. p. 69. Il réfute ceux qui croien tqu'*on perd Jésus-Christ de vue dans les épreuves*; contre les endroits marqués en dernier lieu du livre de l'Explic. des Maximes.

Instruc. past. p. 71. *Ne pas répondre à toute l'étendue de sa grâce*; Explic. p. 50. *Être indifférent à son intérêt, même éternel*; Explic. p. 8, 73. Instruc. ibid. *Cet amour de nous-mêmes..... que la jalousie de Dieu attaque précisément en nous*; Explic. p. 8. Instruc. ibid. *L'amour qui provoque la jalousie de Dieu..... ces idées bizarres de la jalousie de Dieu, qu'on nous a débitées*; Explic. p. 8, et ailleurs très-souvent, comme pag. 7. 28, 29, 73, 74, 89.

Instruc. past. p. 75. *On sera surpris que nous n'ayons pas prononcé sur ce livre de spiritualité* : C'est celui de M. de Cambrai, de l'Explication des Maximes des Saints,

qui pourtant est réfuté dans toute l'Instruction pastorale, comme on vient de voir, même avec des qualifications très-fortes et très-dures.

« Cet extrait, ajoute l'abbé Ledieu, fait voir que le dessein de M. l'archevêque de Paris, » dans son Instruction pastorale, est de réfuter au long les erreurs recueillies du livre de » l'*Explication des Maximes des Saints*, et contenues dans la *Déclaration* qu'il en a publiée » lui-même conjointement avec M. de Meaux et M. de Chartres, à l'exception peut-être seule- » ment de celle qui regarde la coopération à la grâce et la propre excitation de la volonté, » dont il n'y a qu'un mot en passant dans l'Instruction, et encore l'acte continu des quiétistes » rétabli par M. de Cambrai sous le nom de tissu d'actes uniformes, tranquilles et sans se- » cousse. »

LETTRE CLXXVII.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les écrits donnés par M. de Cambrai pour tirer en longueur; et sur plusieurs faits relatifs à cette affaire.

J'ai reçu une joie très-sensible en apprenant les nouvelles marques d'estime que le roi vient de vous donner * : la conjoncture est favorable, et servira à la cause, qu'on ne cherche plus qu'à différer. Je viens d'apprendre de bon endroit qu'on copioit un ouvrage de plus de soixante pages en faveur de M. de Cambrai, composé par un Père jésuite : je tâcherai de l'avoir au plus tôt. Les assemblées des examinateurs sont toujours suspendues, en attendant les écrits qu'on promet. On doit donner la traduction latine de la Lettre pastorale de M. de Cambrai : tout cela ne tend qu'à différer. On se persuade qu'il arrivera quelque conjoncture qui fera différer cette affaire, et encore plus celle de Sfondrate, à laquelle peut-être est-on plus intéressé qu'à l'autre. On m'a dit que M. l'archevêque de Reims étoit dans le dessein de faire de nouvelles instances, pour accélérer l'examen du livre de Sfondrate. Je ne sais s'il ne vaudroit pas mieux laisser finir l'affaire qui est commencée, qui est plus pressante; d'autant qu'elle influe dans les mœurs, et est d'une extrême conséquence. Quant à Sfondrate, un écrit d'un particulier suffiroit peut-être pour réveiller les esprits, s'il étoit d'une bonne main et convaincant : vous y ferez vos réflexions.

J'ai lu la relation **, qui est admirable, et qui ne manquera pas de faire une forte impression : par là on verra la fausseté qu'on s'est efforcé d'insinuer. Il n'y a rien à faire après les observations données, qu'à presser le jugement : on les lit déjà en françois et en latin; et je suis persuadé qu'elles feront tout l'effet qu'on en doit espérer. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 26 novembre 1697.

* Par la nomination à la charge de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne.

** La relation latine, qui est en tête de ce volume.

LETTRE CLXXVIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la manière dont il agissoit pour accélérer le jugement de l'affaire ; la congrégation nouvelle qu'on avoit eu dessein de former ; et sur l'Instruction de M. de Cambrai.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Marly, le 4 novembre. Vous ne doutez pas de la joie que m'a donnée la certitude de la nouvelle de la charge de premier aumônier. Je suis persuadé que tout le monde s'en réjouit à Paris et à la cour. Ici tous les honnêtes gens qui vous connoissent en sont ravis : les cardinaux Casanate, Noris et Albano m'ont prié de vous témoigner la satisfaction qu'ils en avoient. Je ne doute pas que M. le cardinal de Bouillon ne vous écrive là-dessus : madame la princesse des Ursins en a une véritable joie, et m'a prié de vous le marquer. Pour ce qui me regarde, je n'ai jamais douté de vos bontés à mon égard : je mets tous mes intérêts entre vos mains, et je n'ai d'autre inquiétude que celle de faire mon devoir, et ce que je pourrai pour vous plaire et vous faire honneur. Voilà de quoi je vous prie d'être assuré ; vous le verrez encore mieux, je l'espère, quand j'aurai l'honneur d'être auprès de vous.

Les nouvelles marques des bontés du roi font ici fort bien pour tout. Je crois qu'elles désespèrent les jésuites, et peut-être le cardinal de Bouillon, qui, comme eux, est toujours le même sur tout.

M. le cardinal de Bouillon parut très-satisfait de la lettre que je lui présentai de votre part, et des amitiés, me dit-il, que vous lui faisiez. Depuis, je l'ai entretenu un quart d'heure de l'Ordonnance de M. de Cambrai : il m'a parlé en cardinal du saint Office, c'est-à-dire, avec beaucoup de réserve.

On n'a point encore recommencé les conférences des examinateurs. M. de Chanterac ne se presse pas de donner les copies nécessaires de sa traduction et des notes. J'ai pourtant lieu de penser qu'on recommencera bientôt les assemblées ; il n'y a que moi qui presse la décision ; encore le faut-il faire avec modération, et par rapport à l'humeur des gens de ce pays-ci, et par rapport à ce que les protecteurs de M. de Cambrai publient qu'il n'y a que la précipitation qui soit dangereuse pour M. de Cambrai.

Je prétends précisément le contraire ; et quand je suis obligé de parler, je me restreins à demander et à faire instance seulement pour qu'on ne fasse rien contre les règles, et qui puisse préjudicier à l'honneur du saint Siége. Du reste, je suis le premier à dire qu'il faut écouter tout le monde, et ne se point précipiter ; que j'espère

qu'on éclaircira bientôt cette matière de telle sorte, qu'il sera évident que la seule et unique vue des évêques est de faire connoître la vérité et de dévoiler le mensonge. Au surplus j'observe qu'il est de la prudence de sa Sainteté, et de la congrégation du saint Office, d'éviter de donner, par des longueurs extraordinaires, un moyen aux personnes malintentionnées, qui sont en grand nombre en France et ici, de répandre davantage le venin de leur mauvaise doctrine, sous prétexte qu'elle n'est pas improuvée par le saint Siége, quelques instances que le roi et les premiers évêques de France aient pu faire.

De certaines gens apostés ont beau ici me décourager : premièrement je ne crains rien en faisant les démarches que je fais, qui sont de mon devoir; en second lieu, je suis persuadé que deux mois plus tôt ou plus tard il faut que la vérité l'emporte. J'ose dire que je ne me flatte pas : j'ai là-dessus de très-sûres notions, autant qu'on peut les avoir. Les faussetés que les protecteurs de M. de Cambrai ont répandues depuis deux mois produiront, s'il plaît à Dieu, un effet tout contraire à ce qu'ils se sont imaginé, dans l'esprit de ceux qui ont été prévenus, quand ils se seront détrompés ; à quoi je travaille tous les jours.

Par exemple, monseigneur Fabroni, qui avoit fait le plus de mal dans le commencement dans l'esprit du Pape, commence à revenir. Je n'ai pas voulu l'aller voir encore ; j'y ai envoyé M. Phelippeaux, qui lui a porté un de vos livres de ma part, avec la Déclaration des trois évêques et le *Summa Doctrinæ,* et lui a dit bien des choses qu'il ne savoit pas, et qu'on lui avoit déguisées. J'irai incessamment le voir : il a témoigné qu'il en seroit bien aise. Il étudie la matière, et en doit rendre compte au Pape. J'espère qu'on viendra à bout de tout avec patience, on en a besoin dans ce pays-ci.

J'ai su qu'on avoit tenté de faire une congrégation nouvelle pour les raisons que j'ai soupçonnées, et que je vous ai marquées par ma dernière ; mais cela n'a produit aucun effet. J'en ai parlé en confidence à M. le cardinal Casanate et à M. le cardinal Noris, qui n'en avoient pas entendu parler, et qui m'ont comme assuré que cela ne réussiroit pas, parce que ce seroit faire un affront au saint Office.

J'ai reçu l'Ordonnance de M. de Cambrai : jamais ordonnance n'a coûté si cher ; huit écus de port, c'est bien payer, je ne puis m'empêcher de le dire, une aussi méchante pièce. Je l'ai parcourue, et suis persuadé qu'elle ne lui fera ici aucun bien. On voit un homme qui est aux abois, et qui, comme vous dites fort bien, veut couvrir ses erreurs sans avoir l'humilité de les avouer. L'ouvrage latin, que j'attends imprimé, éclaircira tout : je l'espère ainsi, et ne puis assez vous répéter qu'il est absolument nécessaire.

La relation que j'ai reçue en même temps est admirable. Térence auroit été embarrassé d'écrire aussi bien, sur une matière aussi peu divertissante que celle-là.

M. de Cambrai et ses protecteurs mériteroient qu'on la publiât; mais je n'en laisserai courir aucune copie : avec cela, je ne pourrai m'empêcher de la lire aux gens qu'il faut nécessairement détromper, et à ceux qu'il faut confirmer. Ils sont en bon nombre. Je ne laisserai pas de choisir mon monde; et ce ne sera que dans la nécessité, et où il faut, que j'en ferai usage. Comme elle ne contient rien que de vrai, quel danger enfin peut-il y avoir de la répandre? Soyez assuré qu'on ne vous ménage pas : il est juste d'opposer la vérité à l'artifice et au mensonge.

L'écrit sur le frère Laurent est traduit : on n'en a pas encore parlé ici; nous le tiendrons tout prêt en cas de besoin. Tout ce qui peut toucher M. de Paris m'est aussi cher qu'à vous. Je vous prie de l'en bien assurer, et que je ne perds aucune occasion de le faire connoître tel qu'il est : c'est tout ce qu'il faut pour le faire estimer autant qu'il le mérite. Son Ordonnance, que j'attends par le premier courrier, fera un très-bon effet.

M. le cardinal de Bouillon a été jaloux que j'employasse une certaine personne, pour traduire ce qui nous est nécessaire dans quelques occasions : il lui a fait parler, et l'a obligé de traduire, pour M. de Cambrai, ses deux lettres. La misérable et petite excuse qu'il a trouvée sur cela est pitoyable; et quand il m'en a parlé, je lui ai dit qu'il avoit fait à merveille, et me suis mis à rire : cela seul montre la corde. Il n'en faut pas douter : l'exclusion qu'a eue Damascène l'a très-fâché, aussi bien que l'assesseur.

Les jésuites ne changent pas : on dit qu'ils ont ordre de tenir bon.

Il n'est plus question de la santé du Pape, qui se porte à merveille; Dieu le conserve!

Vous ne me mandez rien sur le chevalier Tartare : en vérité, il fait pitié. Il craint que la parole qu'on lui a donnée de sa pension, tant qu'il sera en pays catholique, ne soit une chanson. Il faudroit, une fois pour toutes, qu'il sût à quoi s'en tenir, et qu'il n'eût pas tant de peine à se faire payer. J'avoue qu'il m'est ici extrêmement à charge, quoiqu'il soit fort modeste : je vous supplie de me mander précisément ce qu'il peut espérer.

On examine à présent au saint Office le livre du père Dez, sur les affaires du jansénisme. Le père Le Mire et le père Granelli sont les examinateurs. Le dernier a déjà rendu son compte au saint Office : il y a grande apparence que ce livre ne passera pas.

On vient de dire à M. Phelippeaux qu'on copioit un écrit assez

long pour M. de Cambrai, fait par le père Dez : tout cela ne sert à rien.

Je crois qu'il est important qu'on laisse là Sfondrate pour quelque temps : je n'en mande rien à M. de Reims ; mais on se servira de ce prétexte pour rendre ici de mauvais offices aux évêques auprès du Pape, que cette affaire touche vivement : enfin ce sont deux affaires pour une.

Au reste, ayez la bonté de m'envoyer une douzaine d'exemplaires de la lettre des cinq évêques sur Sfondrate : plusieurs cardinaux m'en demandent.

A Rome, ce 26 novembre 1697.

LETTRE CLXXIX.

DU CARDINAL LE CAMUS A BOSSUET.

Il donne de justes éloges à son zèle contre les nouveautés, et à son dernier ouvrage sur le quiétisme.

Rien n'est si grand, monsieur, et si digne de vous que le zèle que vous faites paroître en toutes rencontres contre les nouveautés : on ne peut assez admirer la force avec laquelle vous avez attaqué le quiétisme, pour le détruire entièrement. Le dernier ouvrage que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer est digne de son auteur ; et s'il y avoit quelque chose à désirer, c'est que les textes du livre que vous combattez pussent être mis dans toute leur étendue à côté des censures que vous avez faites. Il eût été à souhaiter que M. l'archevêque de Cambrai eût donné, de concert avec vous, des explications et des éclaircissements aux endroits de son livre où l'on peut trouver à redire. Cette conduite humble et défiante lui auroit été d'ailleurs plus avantageuse ; car il auroit prévenu la censure de Rome, qu'il aura peine à éviter, à ce qu'on me mande de ces quartiers-là.

Trouvez bon, monsieur, que je profite de cette occurrence, pour vous demander la continuation de votre amitié. Vous ne pouvez l'accorder à personne qui vous honore et qui vous estime plus que moi, et qui soit à vous avec plus d'attachement et de vénération que j'y suis.

A Grenoble, ce 27 novembre 1697.

LETTRE CLXXX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'Instruction pastorale de M. de Paris contre le livre de M. de Cambrai ; les dispositions de ce dernier, et l'opposition des docteurs à ses sentiments.

Je viens de recevoir votre lettre du 12 novembre. On va travailler à l'impression que vous souhaitez : on enverra l'écrit feuille à feuille.

Vous verrez, par les remarques ci-jointes *, que M. l'archevêque de Paris, sans nommer M. de Cambrai, se déclare si ouvertement contre son livre, dont il rapporte en trente endroits des lignes entières, qu'il ne s'y peut rien ajouter. M. de Chartres n'a encore rien fait. L'instruction de M. de Paris est très-bien reçue, et il met M. de Cambrai en pièces. La lettre de M. de Beaufort, que je vous ai envoyée, sur le frère Laurent, est triomphante. Vous connoissez M. de Beaufort, qui est l'homme de confiance de M. de Paris.

Le roi a encore parlé très-fortement à M. le nonce, et celui-ci a écrit selon l'intention de Sa Majesté.

M. de Cambrai continue à faire le soumis, avec l'air du monde le plus arrogant. Il a fait les derniers efforts pour venir au mariage du duc de Bourgogne : on n'a pas voulu le lui permettre, et il en est bien mortifié.

Il n'y a pas un seul docteur de son sentiment. La cabale est puissante : mais tout cédera à la condamnation ; il n'en faut pas douter.

A Versailles, ce 2 décembre 1697.

LETTRE CLXXXI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur deux écrits contre les trois évêques opposés à M. de Cambrai; les notes explicatives de ce dernier sur son livre ; le dessein de ses partisans de faire suspendre l'examen jusqu'à ce qu'il eût répondu aux pièces publiées contre lui.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de novembre, de Versailles. Je vous envoie la copie d'un écrit latin, fait en faveur de M. de Cambrai, sous le nom d'un docteur de Sorbonne, contre la *Déclaration des trois évêques*, et un extrait d'un autre écrit de la même plume, fait avant celui-là. Je n'aurois jamais cru, si je ne l'avois vu, qu'on eût osé écrire si insolemment au sujet des évêques, et de vous en particulier. Les écrits font juger de la bonne foi de celui qui anime tout. Il faut que lui et ses amis aient perdu l'esprit, si je l'ose dire, pour en venir, comme ils font, aux injures et aux calomnies : il en résulte nécessairement un effet contraire à leur intention. Je savois bien ce qu'ils répondoient de bouche ; mais qu'ils l'osassent mettre par écrit, et qu'ils en fissent la plus forte défense de leur cause, c'est ce que je ne pouvois m'imaginer. Cela me paroît également injurieux au roi et aux évêques. Je ne puis m'empêcher de le dire, mais ils feront bientôt le roi janséniste.

J'ai reçu une lettre très-honnête du père de La Chaise, en réponse à la mienne. Elle avoit été envoyée apparemment aux jésuites ici, qui ne m'ont pas fait l'honneur, ni de me l'apporter, ni de me faire

* Ces remarques ont été données à la lettre CLXXVI.

faire le moindre compliment sur la nouvelle grâce que Sa Majesté vous a accordée. Il y a même huit jours que j'y allai, et je n'ai pas entendu parler de personne. Je ne sais s'ils ont résolu de ne me point voir, pour se venger de vous, qui avez eu la hardiesse de présenter au roi l'Ordonnance de M. de Reims. Je ne laisse pas de garder ici toutes les mesures possibles en paroles et en actions, disant toujours que j'ai peine à croire les faits qu'on me rapporte. Vous jugerez de ces écrits, qui ne signifient rien d'ailleurs.

Au reste, la copie des notes, que M. Phelippeaux vous a envoyée il y a quinze jours, a été prise sur l'exemplaire donné à Granelli; et celui que j'avois vu, dont je vous avois rendu compte et envoyé quelques extraits, étoit celui du maître du sacré palais, qui se trouvoit entre les mains du père Massoulié : c'est proprement celui qui avoit été donné le premier au saint Office. Ce matin, en parcourant l'exemplaire sur lequel M. Phelippeaux a fait copier ce qu'il vous a envoyé, j'ai trouvé qu'il y manque la note dont je vous avois écrit, qui regarde le silence prétendu des pasteurs et des saints sur cette matière; note, à la vérité, bien positive, et qui suffiroit seule pour faire condamner le livre. Il faut qu'ils aient jugé à propos de la supprimer. C'est néanmoins un fait constant, que je l'ai vue et lue avec le père Massoulié. Je veux un peu aller à la source, et savoir ce qu'est devenue cette première copie. Je ne sais si, par le moyen de l'assesseur, ils ne l'auroient pas fait supprimer : s'ils n'ont pas eu cette précaution, j'espère en faire un bon usage. Mais il est toujours à propos que vous soyez averti du fait. La note étoit telle que je vous l'ai marqué, donnant sa doctrine de l'amour pur comme appartenante à la foi, et disant qu'on avoit eu sur ce sujet une certaine économie de secret pour ceux *qui non poterant portare modò* : cela étoit encore plus fort que je ne puis vous le dire.

J'ai vu ces jours passés l'assesseur, qui, après beaucoup de verbiage, me dit que le saint Office avoit résolu, avant que de faire recommencer l'examen, d'attendre la réponse de M. de Cambrai aux pièces dont cet archevêque avoit demandé la communication, qui sont la *Déclaration des évêques* et le *Summa Doctrinæ*; et qu'on le lui avoit accordé.

Ce dessein me parut un peu extraordinaire. Je pris sur cela la résolution de faire parler au Pape, et de représenter à messieurs les cardinaux que ce n'étoit qu'un prétexte pour allonger et reculer la décision; que M. de Cambrai avoit par là tout ce qu'il pouvoit désirer, qui étoit que non-seulement on ne jugeât point, mais qu'on n'examinât pas même sa doctrine; que c'étoit éluder les bonnes intentions de Sa Sainteté et les instances de Sa Majesté, et peu ré-

pondre au zèle qu'elle témoignoit pour voir la fin de cette importante affaire, qui causoit un si grand scandale dans son royaume; qu'il n'étoit question que de ce livre qu'on avoit en main, dont on avoit même la traduction, outre les notes explicatives de M. de Cambrai; qu'on ne pouvoit pas comprendre ce qu'on avoit à désirer de plus pour l'éclaircissement d'un livre qui faisoit toute la question, contre lequel seul les évêques s'étoient élevés, et dont M. de Cambrai avoit demandé l'examen; qu'il n'étoit en aucune manière question des ouvrages que ce prélat pourroit faire dans la suite, où il diroit tout ce qu'il jugeroit à propos; qu'il s'agissoit uniquement du livre; que ce n'étoit que pour éterniser cette affaire qu'on employoit tous ces prétextes; enfin que rien du moins ne devoit empêcher qu'on ne continuât à examiner le livre, sauf, pour la décision dernière, d'attendre les éclaircissements dont la congrégation croiroit avoir besoin.

Toutes ces raisons ont fait impression sur la plupart de messieurs les cardinaux que j'ai pu voir, et même sur le Pape, à qui j'ai fait parler en conformité. J'espère qu'on recommencera bientôt les conférences, d'autant plus que je sais que M. le nonce a écrit, et que le Pape, qui disoit, il y a quelques jours, qu'il vouloit *caminare in questo negotio col piede di piombo*, cheminer dans cette affaire avec un pied de plomb, commençoit à dire qu'il falloit aller plus vite. Si je vois qu'on ne détermine rien sur les conférences dans la première congrégation, j'ai formé la résolution de parler moi-même au Pape, en prenant l'occasion de lui témoigner, de la part des trois évêques, leur joie sur le rétablissement parfait de sa santé. J'ai dessein de ne lui parler que dans la nécessité, pour appuyer davantage les choses. Ce rétablissement des conférences me paroît de la dernière importance; car si on n'examine pas, on n'aura garde de juger, et dorénavant le Pape et la congrégation seront plus attentifs : cet arrêté de la congrégation fut déterminé il y a un mois, dans le temps que l'assesseur faisoit tout ce qu'il vouloit, et qu'on étoit sorti des règles ordinaires, comme vous l'avez vu.

J'ai encore pris la résolution de publier, c'est-à-dire, de donner aux cardinaux l'écrit que vous m'envoyâtes d'abord, auquel j'ai ajouté la petite préface que je vous fais passer, qu'on a trouvée ici convenable au sujet et au temps. Je l'ai lue au cardinal Spada et au cardinal Casanate, qui l'ont approuvée. J'ai parlé aujourd'hui fortement sur tous ces délais au cardinal Spada, qui m'a dit qu'il espéroit que, sans que j'en parlasse à sa Sainteté, on feroit ce qu'il convient pour diligenter cette affaire. Il faut tout emporter à la pointe de l'épée, et tout faire sans la participation de M. le cardinal de Bouil-

lon, qui pourroit, par de petits mots, empêcher ces longueurs. Vous jugez bien de l'embarras où je suis : j'espère ne me pas rebuter.

On m'avoit conseillé, et c'est M. le cardinal Casanate, de présenter un mémorial à la congrégation et au Pape : mais j'ai jugé à propos jusqu'ici de ne le faire qu'à l'extrémité ; premièrement, parce que je ne crois pas devoir me déclarer partie si ouvertement et si en forme ; en second lieu, parce que j'aime mieux tenter les voies indirectes, et que cela vienne de la part du Pape ; en troisième lieu, parce que je doute que ce soit l'intention des évêques de reconnoître le tribunal du saint Office, et je ne pourrois présenter le mémorial qu'en leur nom ; outre que les évêques effectivement ne se portent point pour parties, et ont seulement déclaré leurs sentiments, et que c'est le roi qui demande et presse le jugement. Ces raisons m'ont retenu et me retiendront toujours. Mais aussi cela m'embarrasse beaucoup : car si je pouvois agir directement et juridiquement au nom des évêques et un peu au nom du roi devant la congrégation et le pape, je crois que l'affaire iroit plus vite ; au contraire, tous les pas que je fais, il faut presque que je les fasse de moi-même, et point aussi ouvertement qu'il seroit à désirer ; vous en voyez bien les raisons. Toutefois mandez-moi, je vous prie, jusqu'où je puis m'avancer dans la nécessité, et dans les circonstances urgentes.

Le cardinal Spada m'a dit qu'à la place du père Damascène, le Pape avoit nommé le père général ou le procureur général des carmes déchaussés *. Je ne sais qui il est : j'ai seulement ouï dire, ce me semble, il y a quelque temps, qu'il n'étoit pas trop ami des jésuites : avec cela je me défie toujours de quelque cabale dans les nouveautés. Le cardinal Spada m'a dit qu'il étoit consulteur du saint Office ; mais je crois qu'il n'est pas bien informé. Je vous en dirai davantage par le premier ordinaire.

J'ai eu une longue conférence avec Fabroni : c'est un homme d'esprit, mais qui étoit prévenu. Je lui ai parlé en votre nom comme à une personne de considération, et dont vous estimiez le mérite. Je lui ai lu votre relation : cela a fait un très-bon effet. On l'instruira bien, et j'espère qu'il ne favorisera plus ce qu'il ne connoîtra pas : il lit votre livre, dont il est très-content.

Je parlerai et remercierai, en conformité de votre lettre, M. le cardinal de Bouillon de ses bontés pour moi, et de la manière dont il a écrit. Il est pourtant bon que vous sachiez que ce qu'il a écrit, qu'il m'avoit offert de me donner auprès de lui la place d'ami, la même qu'a M. de Polignac, est très-faux. Il est vrai que je n'ai pas

* C'étoit le général des carmes déchaux, qui se nommoit le père Philippe.

sujet, pour les honnêtetés, de m'en plaindre; mais, à dire aussi la vérité, je n'ai pas non plus sujet de m'en louer beaucoup. M. le cardinal de Bouillon croit payer tout le monde par des compliments, et en disant qu'il a une grande confiance, quand il agit tout au contraire; cela suffit pour cet article. Je vais mon chemin, et je ne manque à rien pour ce qui est du cérémonial; mais je me tiens pour dit ce que je sais, et ce que je vois. M. le cardinal de Bouillon ne veut en tout qu'imposer, et au roi, et aux particuliers : il ne réussit pas mieux à Rome, sain que malade.

Le livre du père Dez, sur les affaires du jansénisme, a été rejeté, comme dangereux et mauvais, par les deux examinateurs, le père Granelli et le père Le Mire, qui ont fait leur rapport devant les cardinaux. Le cardinal de Bouillon n'a pu se contenir. Avant que les cardinaux prissent une résolution conforme à l'avis des examinateurs, il a parlé fortement en faveur du livre, et a même interposé le nom du roi, ce qui a très-surpris les cardinaux et les a indignés; car ils se sont bien imaginé que le roi n'avoit donné là-dessus aucun ordre. Ils ont décidé qu'on donneroit à chaque cardinal l'avis des examinateurs par écrit, sur lequel ils formeront leur jugement. Ils sont résolus, à ce qu'on m'a assuré, si le cardinal de Bouillon continue, d'en faire écrire au roi. Jugez du bon effet que cela fait ici : je ne puis vous dire à quel point sa conduite est méprisée à Rome.

Je vous supplie de me mander quelle idée madame de Maintenon et le roi ont du cardinal de Bouillon, et s'ils croient être bien servis ici.

Il est nécessaire que le roi continue, auprès du nonce, ses bons offices, et lui témoigne son étonnement sur toutes ces longueurs affectées.

A Rome, ce 3 décembre 1697.

LETTRE CLXXXII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le mariage du duc de Bourgogne; l'Instruction pastorale de M. de Noailles; les éloges que l'abbé de Chanterac donnoit à Fénélon; et sur la conduite du prélat dans l'assemblée de 1682.

On n'a point encore reçu les lettres de ce courrier : je vous écris cependant; et si elles arrivent, j'en accuserai la réception.

Toute cette cour est d'une magnificence inouïe pour le mariage de monseigneur le duc de Bourgogne : il fut célébré samedi; j'eus l'honneur de servir la princesse. Tout fut fait avec une grâce merveilleuse de la part des mariés. M. le cardinal de Coislin fit l'office; ce ne fut qu'une messe basse. On fit les fiançailles et le mariage en même

temps, dans la chapelle royale. Les évêques étoient en rochet et camail, ayant à leur tête messieurs les cardinaux d'Estrées, Furstemberg et Janson. Les cardinaux eurent hier, avec M. le cardinal de Coislin, leurs audiences particulières de madame la duchesse de Bourgogne, qui les fit asseoir, à l'ordinaire, sur un pliant. Hier elle tint le cercle, qui fut d'un éclat extraordinaire. Toutes les princesses du sang, Madame entre autres, avoient à leur tête madame la duchesse de Bourgogne.

Vous aurez l'imprimé des Observations en latin, le plus tôt qu'il sera possible : je suis très-content de ce que j'ai vu de la version. On imprimera en même temps la réfutation de l'Instruction pastorale de M. de Cambrai, qui est une pépinière d'erreurs; on la mettra à la tête de mes *cinq Ecrits* *, que vous devez à présent avoir reçus.

L'Instruction pastorale de M. de Paris fait fort bien ici. Tout le monde voit qu'il n'y manque que le nom de M. de Cambrai et de son livre, qui de tous côtés y est mis en pièces.

Les jésuites ont fait une remontrance à M. l'archevêque de Reims sur son Ordonnance : elle est respectueusement insolente. M. l'archevêque ne s'oubliera pas. J'ai un grand plaisir de voir triompher la véritable doctrine de saint Augustin. Les jésuites me font plus de caresses que jamais, quoique je défende M. de Reims, et *que, etc.*; mais c'est avec modération. Le roi trouve tout bon, aussi bien que madame de Maintenon.

Outre la remontrance, que les jésuites donnent publiquement, sans nom pourtant ni d'auteur, ni d'imprimeur, ni d'approbateur, et sans privilége, il court un autre libelle outrageant contre M. de Reims : tout roule sur son humeur et sur sa famille. La remontrance n'est pas mal écrite pour le style : mais elle énonce faux en deux endroits; l'un, où elle dit que M. de Reims condamne la science moyenne; l'autre, où elle prétend qu'il oblige d'enseigner la prédestination *ad gloriam ante prævisa merita*; mais il a dit le contraire. Un des moyens d'autoriser à Rome l'Ordonnance de M. de Reims seroit de la faire imprimer à Rome même, avec les marques ordinaires d'approbation; comme on fit de mon *Exposition*, traduite en italien, qui fut imprimée à l'imprimerie de la propagande ou du saint Office.

On écrit ici de Rome que M. l'abbé de Chanterac vante M. de Cambrai comme le défenseur, contre les évêques de France, de l'autorité du pape, de l'anti-jansénisme et des moines. Il les gracieuse à Cambrai, et leur dit qu'il se contentera, pour les recevoir à l'administration des sacrements, du témoignage de leurs supérieurs. Ils n'ont

* Ces *cinq Ecrits ou Mémoires*, ainsi que la *Préface sur l'Instruction pastorale de M. de Cambrai*, se trouvent dans le tome XXV. (*Edit. de Vers.*)

pas un homme plus opposé que lui dans le fond ; mais il sait jouer.

La lettre qu'il a répandue en confirmation de celle à l'ami *, est pire que l'autre : car encore qu'il y promette de se soumettre à la décision du pape, en quelque forme qu'il parle, il menace de passer ses jours à questionner le pape en particulier ; et toute sa soumission ne paroît qu'un jeu.

M. le cardinal de Janson m'envoya hier une lettre en réponse à la vôtre, qu'il m'a aussi envoyée. Il parle toujours de vous avec la même estime, la même considération et la même tendresse.

A l'égard de ce qu'on dit du clergé de France, vous savez quelle fut ma conduite dans l'assemblée de 1681 et 1682, et ce que je fis pour empêcher qu'on n'allât plus loin. Du reste, il faut laisser oublier cela, et prendre garde seulement à ce qui se dira sur mon compte. Vous connoissez mon manuscrit sur cette matière **, que M. de Cambrai peut avoir eu de M. de Fleury ; mais il ne faut rien remuer.

A Versailles, ce 9 décembre 1697.

LETTRE CLXXXIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur ses démarches pour faire recommencer les conférences des examinateurs, les dispositions du pape, une conversation que cet abbé avoit eue avec le cardinal de Bouillon ; l'Ordonnance de M. de Cambrai et celle de M. de Paris, et sur les notes explicatives de M. de Cambrai.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, le 18 novembre. J'ai reçu aussi les exemplaires des divers écrits dont M. Ledieu me parloit : j'en ferai l'usage qu'il faut, et les communiquerai ici à ceux qui entendent le françois. Pour les cardinaux, il ne leur faut rien donner, hors à quelques-uns, si ce n'est les observations latines quand elles seront imprimées. Cela contient tout : la grande quantité d'écritures leur fait peur ; il y en a déjà assez.

Vous aurez vu, par ma dernière lettre, la situation des affaires, et les pas et les instances que j'avois résolu de faire pour engager à recommencer les conférences des examinateurs. Il seroit trop long de vous marquer tout ce qu'il a fallu faire pour y parvenir : je vous dirai seulement que sa Sainteté et messieurs les cardinaux de la congrégation ont enfin entendu mes raisons, et qu'ils ont jugé mes instances sur ce sujet très-justes ; l'assesseur même n'a pu s'y refuser.

* Voyez ci-dessus les lettres CXXXVIII et CXLIX. (*Edit. de Vers.*)

** Ce manuscrit est la *Défense de la Déclaration du Clergé*, dont Bossuet avoit permis à l'abbé Fleury de prendre une copie. Après la mort de cet abbé, cette copie passa à la bibliothèque du Roi, où elle est encore. Voyez l'*Hist. de Bossuet, Pièces justific.* du livre VI. (*Edit. de Vers.*)

Je n'ai paru par aucun instrument public. Le pape a été bien instruit de mes raisons, sans que j'aie eu aucune audience de lui; et la congrégation, sans qu'il ait été besoin de lui présenter de mémorial, a fait son décret : enfin sa Sainteté a ordonné au maître du sacré palais de faire continuer les conférences des examinateurs avec toute la diligence possible, sans attendre les réponses de M. de Cambrai sur les pièces à lui communiquées.

Le maître du sacré palais est très-bien intentionné pour finir, et en sent la conséquence. Je l'ai vu, et j'en suis très-content. L'assesseur m'a fait l'honneur de me rendre compte de tout ce que la congrégation et le pape avoient déterminé sur ce sujet, et m'a fait entendre qu'il avoit fortement parlé là-dessus : je l'ai assuré que j'en étois persuadé. Je crois que M. le nonce recevra, par cet ordinaire, la résolution que sa Sainteté a prise. Je me suis servi utilement de ce que le nonce avoit écrit. Je crois savoir de bonne part que le pape est réveillé, et voit qu'on le trompoit quand on lui faisoit croire que le roi ne se soucioit pas de cette affaire, et dans ce qu'on lui disoit touchant M. de Cambrai et les évêques. J'espère faire parvenir votre relation jusqu'à lui. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que tout cela s'est passé sans que le cardinal de Bouillon en ait rien su : je doute même qu'il le sache encore.

Cette Eminence arriva avant-hier de Frescati, où elle étoit restée huit jours, et me parla hier comme un homme qui n'étoit nullement informé de la nouvelle résolution du pape et des cardinaux sur cette affaire. Je me crus obligé de lui dire, en général, que j'avois lieu d'espérer que l'examen recommenceroit bientôt : sur quoi il parut très-surpris, et me dit que ce n'étoit pas la résolution qu'il sembloit qu'avoit prise la congrégation, mais qu'il en seroit bien aise. Je lui dis qu'à présent on se flattoit qu'il voudroit bien aider à presser cette affaire, étant dorénavant pour tout cet hiver à Rome : il ne me répondit rien. Je vous assure que j'ai tout sujet de me louer de tout ce que cette Eminence me dit hier d'obligeant pour vous et pour moi : elle savoit de M. l'abbé de Fleury, l'aumônier, tout ce que vous lui aviez dit à son sujet, dont elle me témoigna une sensible joie. Vous ne devez pas douter que je ne réponde comme je dois à tant de bontés.

De tous ceux auxquels je me suis proposé de lire votre relation, il ne me reste plus que les cardinaux Carpegna et Noris. Je l'ai lue aux cardinaux Nerli, Marescotti, Ferrari et Casanate. Les deux premiers étoient très-prévenus par le cardinal de Bouillon : j'ai lieu de les croire bien changés. J'ai rendez-vous avec le cardinal Carpegna et le cardinal Noris pour la leur lire : je leur ai dit que vous m'aviez

défendu de la publier, non que vous craignissiez qu'on pût vous démentir sur une chose si publique, et dont vous aviez les preuves en main; mais seulement par charité pour votre confrère : que vous m'aviez envoyé cette relation seulement pour mon instruction particulière; mais que sachant combien il est important que messieurs les cardinaux soient informés de la vérité sur une matière si importante, et où on leur en a tant imposé, j'avois cru nécessaire de la communiquer à leurs Eminences. Elles ont trouvé cela très à propos et très-utile à la cause, et la conduite que vous et moi tenons sur ce sujet, fort louable : ils sont ravis de tout savoir.

Je sais que M. de Chanterac, qui a eu vent d'une relation, est très en peine, et fait tous ses efforts pour la voir; mais très-inutilement, car j'en ai même refusé des copies à ceux de messieurs les cardinaux qui me l'ont demandée; et cela pour les raisons que je vous dis, qu'ils ont eux-mêmes approuvées. Le nouvel examinateur est le général actuel des carmes déchaussés, il s'appelle le père Philippo : il est très-habile, à ce qu'on dit, homme d'esprit, mais très-sourd. On prétend qu'il n'a aucune relation avec les jésuites : on vient de m'assurer qu'il est même leur ennemi, et par rapport à Papebrok, et par rapport à Palafox.

La note sur le quarante-quatrième article vrai, dont je vous ai parlé, se trouve encore dans l'exemplaire qu'a en main le père Massoulié : je tâcherai d'en avoir copie avant de fermer ma lettre. Je l'ai bien averti de ne s'en pas dessaisir : elle ne se trouve pas dans celui de Granelli; je ne sais si c'est à dessein.

Je n'ai garde de parler au nom du roi : je fais seulement entrevoir l'intérêt qu'il prend à cette affaire, et qui paroît assez par sa lettre.

Je ne vois pas que l'Ordonnance de M. de Cambrai fasse ici aucun bon effet pour son livre : on n'en a encore distribué aucun exemplaire aux cardinaux; je crois que les examinateurs l'ont.

Je reçus avant-hier, par le courrier, deux exemplaires de l'Ordonnance de M. de Paris, qui est admirable et digne de ce prélat : elle fera bien voir ici l'union des évêques. Je la portai dès le jour même à M. le cardinal Casanate, afin qu'il en pût instruire le pape. Je ne sais si j'aurai le temps d'écrire, sur ce sujet, à M. de Paris par cet ordinaire; mais ce sera par le premier, où je pourrai encore lui demander plus précisément ce qu'on en pense. Au reste, la manière dont ce prélat se comporte à l'égard du livre de M. de Cambrai, et ce qu'il en dit à la fin, est précisément comme il le falloit pour ce pays-ci, et comme je le souhaitois.

Je fais transcrire, et on me l'a promis avant le départ du courrier, un écrit, traduit en italien, pour M. de Cambrai. L'original est fran-

çois, et fait par un jésuite françois. J'ai sujet d'être assuré que c'est le père Dez : vous en jugerez. Il est plus modéré que les autres; mais on voit malgré cela qu'il part de la même main.

J'ai oublié de vous mander qu'on avoit soutenu ici publiquement à la propagande la doctrine contraire au prétendu amour pur de M. de Cambrai; et c'est ce qu'on veut dire à la fin de cet écrit.

Au reste, on mande ici de Flandre que M. de Cambrai envoie un Père de l'Oratoire porter son Ordonnance à tous les évêques de Flandre, et dans toutes les universités. Ce prêtre promet de repasser, pour prendre les réponses, qu'il espère devoir être autant d'approbations. On dit que M. Steyaert a déclaré à ce porteur qu'il n'approuvoit pas la doctrine de M. de Cambrai, et que le lendemain il avoit fait soutenir des thèses contre le prétendu amour pur.

Je ne doute pas que M. le cardinal de Bouillon ne se fasse valoir sur la résolution prise par le pape et la congrégation, s'il la sait à cette heure; mais il n'y a pas la moindre part : cela a été déterminé d'un jour à l'autre, pendant qu'il étoit absent.

J'ai vu les nouvelles qualifications. Il seroit bon d'avoir ici en main l'écrit des protestants anglois, publié dans le temps de l'affaire de Molinos, et qui est cité dans la relation : cela a frappé tous les cardinaux; mais je ne le puis trouver, quoiqu'il semble avoir été condamné par le saint Office. Je vous prie encore de m'envoyer un exemplaire, en blanc, d'une belle édition de votre *Exposition de la Doctrine chrétienne*, pour le cardinal Casanate, à qui ce seul de vos livres manque, aussi bien que le recueil des *Oraisons funèbres*.

J'ai appris sur Sfondrate, que la congrégation du saint Office est comme déterminée à pousser cette affaire à présent, et à presser le pape là-dessus. Je vois que le général des dominicains le souhaite fort : il est des examinateurs. Le cardinal Casanate m'en a parlé : je lui ai dit franchement là-dessus que si je n'appréhendois que cette affaire retardât et embarrassât l'autre, j'en aurois bien de la joie. Il m'a assuré que l'une n'avoit rien de commun avec l'autre, et que tous les examinateurs se trouvoient différents. Je ne sais pas quelle sera la dernière décision de sa Sainteté : je vois du pour et du contre dans cette affaire; j'espère que Dieu fera tout pour le mieux. Le père Estiennot m'a dit que M. de Paris pressoit plus ici cette affaire que M. de Reims; j'ai de la peine à le croire. Je sais bien que pour moi, j'ai fait ici valoir, tant que j'ai pu, la modération des évêques, et le respect qu'ils témoignoient pour la personne du pape par leur silence. C'est ici où les jésuites ne s'oublieront pas : ils ont toujours de bonnes causes à soutenir.

Nous savons les fâcheuses nouvelles de Pologne : les Polonois ne

méritoient pas un tel roi. Le cardinal de Bouillon en paroît très-touché, mais plus par rapport à l'ambassadeur * qu'au prince de Conti. Il y a huit jours que M. le cardinal de Bouillon reçut une lettre de M. de Polignac, du 25 octobre, qui marquoit précisément tout le contraire de ce qu'on a vu, dans les circonstances les plus favorables.

L'idée qu'on avoit ici de M. le prince de Conti n'a fait qu'augmenter, par son malheur, dans l'esprit des amis et des ennemis : il n'y a qu'une voix sur son compte. On voit bien qu'il est au-dessus des couronnes, et qu'il n'en est pas ébloui. Un homme du commun auroit donné dans tous les piéges qu'on lui tendoit; mais son discernement a éclaté dans ces conjonctures, autant que son grand courage.

La traduction de M. de Cambrai commence à paroître; il n'y en a encore qu'un exemplaire : on dit qu'on en fait des copies, pour en donner à chaque examinateur. Cet exemplaire a été donné, depuis trois jours, au maître du sacré palais, qui l'a remis à Massoulié. Je le sus hier au soir, et j'ai été ce matin trouver le père Massoulié : j'ai vu cet exemplaire. Ce que je vais vous en écrire est un peu général; mais l'ordinaire prochain j'espère en pouvoir dire davantage. Le père Massoulié ne m'a pas voulu permettre de rien copier; ainsi je ne parle ici que de mémoire.

Ce qu'il y a d'abord à remarquer, ce sont les notes. Ce manuscrit consiste donc dans le corps du livre traduit; et à côté, à la marge, il y a des notes, par lesquelles M. de Cambrai prétend expliquer plus clairement ce qu'il a voulu dire, et rendre sa doctrine incontestable et claire : c'est la manière dont parlent ses agents.

J'ai lu, pendant une demi-heure, plusieurs de ses notes : voici ce que j'en ai pu tirer de plus important, et qui donne une idée du système des explications qu'elles contiennent.

Premièrement, il reconnoît qu'il parle d'un état habituel, mais non invariable, dans le sens dont il en parle dans la préface.

2° Partout il ajoute toujours aux termes de *proprii commodi*, et de *propriæ felicitatis*, dont les évêques se servent dans leur *Déclaration*, et qui appartiennent au quatrième état, ceux de *amoris interessati, propriæ mercedis*, et quelquefois avec cette réduplication *quatenus interessati*; comme, par exemple, dans la page 91 : Un directeur peut alors, dit-il, laisser faire à cette âme un acquiescement simple à la perte de son intérêt propre, *proprii commodi quatenus interessati*. Cette expression, et plus précise signification, ne fait qu'un mauvais effet contre lui : car on voit par là son intention

* L'abbé de Polignac.

perpétuelle de rabaisser, comme intéressé, un amour qui est amour très-pur et très-parfait, auquel nul théologien n'a donné le nom d'amour intéressé.

3° Dans l'article dixième, il veut absolument qu'on entende que tout se passe dans l'imagination, et point dans l'esprit. Et en cet endroit de la page 87 : « Alors une âme peut être invinciblement persuadée d'une persuasion réfléchie, » etc., il dit, à la marge : *Persuasio invincibilis non est vera persuasio, sed imaginatio ;* et il assure que c'est ce qu'il dit précisément. Il traduit après, ce qu'il a dit de saint François de Sales, de cette manière : *Ita se esse reprobum sanctus Franciscus Salesius in ecclesia Sancti Stephani in Gressibus opinatus est :* et à la marge, *opinatus est, expressione vulgari, id est, credidit;* ce qui me paroît affoiblir le texte.

Dans la page 90, à côté de ces paroles : « Dans cette impression » involontaire de désespoir, elle fait le sacrifice absolu de son intérêt » propre, » etc.; il met ces paroles : *Sacrificium aliquo modo dixeram absolutum, et ita restrictum volueram. Jam illud explico : immolat suam imperfectionem naturalem adjunctam spei supernaturali; sed non ipsam spem;* prétendant par *imperfectionem naturalem* entendre qu'il sacrifie toute vue d'intérêt propre, qu'il avoue être une imperfection naturelle, sans pourtant perdre l'espérance surnaturelle, qui demeure toujours ; ce qui me paroît une contradiction manifeste. Car peut-on comprendre une espérance surnaturelle sans la vue de notre béatitude, de notre bonheur, qu'il immole comme imperfection ? C'est unir ensemble, et l'espérance, et le désespoir; enfin c'est un galimatias inintelligible.

4° Dans l'article XIV, à l'endroit du trouble involontaire de Jésus-Christ, il dit : *Hanc vocem tanquam alienam rejicio;* et il ajoute qu'elle n'est pas dans son original ; que c'est une faute d'une personne chargée de l'impression de son livre, qui l'a faite dans une bonne vue; et qu'il a pour témoins de ce fait des gens irréprochables. On le croira, si l'on veut; mais ceux qui entendent un peu le françois et la suite de son raisonnement, sont persuadés du contraire.

La cinquième chose que j'ai eu le temps de remarquer, c'est [...] à l'article XLIV, qui me paroît (je ne puis m'empêcher de le dire) bien insolente. Il dit, en termes exprès, que le point de son pur amour n'est pas seulement une doctrine pour les ascétiques, mais encore pour les docteurs et les pasteurs, qui le conservent, avec [...] autres points révélés, comme le plus précieux dépôt de la foi ; [...] pour ce qui regarde l'économie dont ils ont usé sur cela, il s'en [...] prendre à l'imperfection des hommes, *qui non possunt portare* [...] vous voyez le rang où il met tant de saints martyrs et autres.

Le père Massoulié, qui a examiné cet ouvrage, m'a dit que ces notes rendoient la condamnation de M. de Cambrai plus sûre ; parce que les endroits qui paroissoient ambigus dans son livre, auxquels ses amis auroient pu donner un sens moins mauvais, sont présentement, par son explication, hors de toute ambiguïté, et qu'on sait ce qu'il a voulu dire. C'est le jugement que jusqu'à cette heure en ont porté le père Massoulié et le maître du sacré palais. Je tâcherai cette semaine, si je puis, d'avoir toutes ces notes transcrites.

Ils m'ont dit que, jusqu'à cette heure, la traduction leur avoit paru fidèle, et la latinité bonne. Si je pouvois seulement avoir le tout pendant vingt-quatre heures, je verrois si la traduction est fidèle, et je marquerois les endroits où elle manque : pour les notes, en quatre heures de temps elles seroient transcrites.

A Rome, ce 10 décembre 1697.

LETTRE CLXXXIV.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur l'inquiétude que donnoit à l'abbé de Chanterac la Relation de M. de Meaux ; le mérite des écrits du prélat ; et sur plusieurs écrits faits pour M. de Cambrai.

Je viens d'apprendre que les examinateurs ont reçu ordre de s'assembler vendredi. Vous savez qu'on a substitué au père Damascène le général des carmes déchaux, qu'on dit être honnête homme. M. de Cambrai a écrit au cardinal Casanate, pour lui donner avis qu'il enverroit une réponse au *Summa Doctrinæ* et à la *Déclaration*, et le prie de ne pas presser le jugement : il aura écrit pareillement aux autres cardinaux. Il a aussi écrit aux examinateurs : tout cela ne tend qu'à différer. Son député est un peu embarrassé de ce qu'il entend dire de la *Relation*, qu'il fait chercher inutilement ; car on n'en a point donné de copie, et on se contente de la lire. Elle ne laisse pas de faire un bon effet, et d'effacer les idées qu'il avoit données : il a recours à tout. Dimanche je le rencontrai venant de la chambre du père Dias, cordelier espagnol fort intrigant. Il est ennemi de ceux qui ont fait condamner la mère d'Agréda, dont il vouloit solliciter la canonisation : vous jugez bien qui lui a donné cette connoissance.

Vous avez tellement ramassé tout ce que le livre de M. de Cambrai a de mauvais, et dans vos observations et dans vos écrits nouvellement arrivés, que vous ne laissez rien à grapiller aux autres : par là toutes mes animadversions deviennent inutiles. J'avois pourtant fait sentir que l'amour de soi, renfermé dans l'amour de la béatitude, étoit bon ; et que d'en nier la bonté, c'étoit donner dans l'erreur des manichéens. J'avois amassé les passages de saint Augustin, de saint

Thomas, de saint Bernard et des scolastiques, pour prouver que l'amour justifiant et renfermant le désir de la béatitude n'est point mercenaire; que les saints les plus parfaits étoient ceux, comme dit Estius, que l'Ecriture nous représente avoir été les plus touchés de la possession de Dieu. J'avois remarqué cet endroit où il dit qu'il n'y a point de tradition plus évidente que celle de son amour pur : ce qui étant ou faux, ou du moins contesté, donnoit occasion aux hérétiques de se moquer des traditions les plus authentiques. Je l'attaquois fort sur ses traditions secrètes : j'insistois surtout sur l'indifférence et sur le dixième article, sur l'unique motif qu'il admet, savoir, la volonté de Dieu; ce qui me paroit avoir des suites fâcheuses. Vos écrits sont venus : il a fallu les traduire et les faire copier, et j'ai cru que mon travail ne serviroit que pour des réponses particulières, s'il en falloit faire; mais vous épuisez la matière.

La Lettre pastorale de M. de Cambrai fait un nouveau système, L'Instruction de M. de Paris est excellente, et fera ici un bon effet. Je croyois vous envoyer un troisième écrit italien, intitulé, *Reflezioni d'un Dottore di Sorbona* : le copiste me l'avoit promis; mais il est tard, et je désespère de l'avoir pour cet ordinaire. Il y a bien de l'apparence que l'auteur est le père Dez; il veut se signaler. On m'a assuré qu'il étoit auteur de quatre écrits; de trois latins, *dont* je vous en ai envoyé un entier, et un extrait du second, que j'ai complet : le troisième est l'italien, que je fais transcrire. Je n'ai pas le quatrième : je ferai mes diligences pour l'avoir, et pour savoir au vrai quel en est l'auteur. J'aurois une grande démangeaison d'écrire contre ce prétendu docteur; mais vous le ferez mieux et plus modérément que je ne pourrois faire.

On se donne ici un grand mouvement pour s'opposer à la canonisation de Palafox. Le général des jésuites a fait, dit-on, opposition chez le cardinal Casanate, ponent de cet affaire : cependant le roi d'Espagne en fait les instances et les frais. Les carmes déchaux se remuent fort pour cette affaire; et l'ambassadeur d'Espagne n'a pas peu d'occupation de donner audience aux parties.

On m'a dit que M. de Cambrai avoit envoyé sa Lettre pastorale aux évêques de Flandre par un Père de l'Oratoire, qui devoit leur en demander leur sentiment. M. Steyaert a dit qu'il n'étoit pas nécessaire d'attendre son avis, qu'il n'approuvoit pas la doctrine de l'archevêque; et le lendemain il a fait soutenir une thèse contre son système. Cet homme assurément n'est pas janséniste, s'il ne l'est devenu depuis peu.

Après le rapport du livre du père Dez, il a été ordonné qu'il iroit *per manus* des cardinaux. Le général des jésuites a mandé à toutes

ses maisons de faire des prières pour une grande persécution que souffroit la société : on croit que c'est pour l'affaire de Palafox.

Le procureur des Missions étrangères de France a obtenu des bulles d'un nouvel évêché pour un des leurs. Ces messieurs sont fort obligés à cet agent, et ne lui rendent pas assez de justice, si le bruit qui a couru de sa révocation étoit vrai. On a grand intérêt de l'éloigner d'ici; mais ce n'est pas ses confrères.

Comme l'écrit italien ne vient pas et qu'il est fort tard, je vous envoie ce que j'avois mis au net de mon ouvrage, qui étoit assez long; mais l'Ordonnance de M. de Paris et vos observations seront beaucoup meilleures : je m'en servirai, s'il y a nécessité de le faire. On verra clair dans cette matière, et il n'y a que les retardements à craindre.

L'écrit italien vient d'arriver à dix heures du soir : il a été composé en françois, et traduit par un Italien, l'abbé Mico. Le scribe a dit à un de mes amis qu'un jésuite l'avoit apporté en disant : Je ne suis pas quiétiste, mais je ne puis souffrir qu'on opprime ce pauvre archevêque. Selon toutes les apparences, d'après la peinture qu'on m'en a faite, c'est le père Dez. La copie n'étant pas tout à fait achevée, je vous enverrai le reste par le premier ordinaire.

Ce 10 décembre 1697.

LETTRE CLXXXV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur des Remarques abrégées qu'il devoit faire imprimer contre M. de Cambrai; et sur l'improbation universelle que témoignoient pour le livre et l'Instruction de ce prélat les évêques et les docteurs.

J'ai reçu votre lettre du 26 : je commencerai par le chevalier de La Grotte. Sa pension est assurée de deux cents écus, tant qu'il sera en pays de connoissance : à mon retour, j'entrerai dans le détail.

Je pars demain, et ne reviendrai à Versailles que le 27, jour de saint Jean, pour le serment * et les autres choses. On nous a donné pour aumôniers ordinaires M. l'abbé de Castries, à qui vous ferez votre compliment; MM. de La Boulidière, de La Roche-Jacquelin, de Levis, de la maison de Mirepoix, et de Montmorel, frère de l'abbé des Alleurs. Le sacre de M. de Metz est dimanche prochain aux Feuillants, où il est en retraite, par M. le cardinal de Coislin, et MM. de Verdun et de Carcassonne.

M. de Reims vous écrira apparemment sur la remontrance insolente contre son Ordonnance **, par un qui se dit jésuite; mais sans

* Il devoit prêter serment en qualité de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne.

** M. Le Tellier lui-même avoue, dans ses lettres à l'abbé Bossuet, que la *Remontrance* est

nom d'auteur ni d'imprimeur, sans aveu, sans permissions : cela réussit très-mal.

J'ai fait ce matin vos complimens à M. de Paris, qui m'a montré une lettre d'un Père minime, qui écrit de bon sens, et qui mande qu'il se concerte avec vous ; ce que j'approuve beaucoup, et que je vous prie de continuer. Il lui parle de la nouvelle congrégation, pour laquelle on avoit fait une tentative inutile, et lui marque que vous m'en écrivez.

Je trouve bien long d'imprimer mes Remarques : j'en ferai un extrait en latin, où je répondrai en abrégé aux notes et aux explications de l'Instruction pastorale, et je serrerai la matière.

Quant à la dissension entre les évêques, il n'y en a point. Nous avons leurs lettres, contraires au livre et à l'Instruction pastorale. M. de Cambrai n'en a pas un seul pour lui, et vous pouvez le mettre en fait : j'en dis autant des docteurs. Si l'affaire n'étoit pas portée au Pape, on prendroit ici d'autres moyens pour réprimer une erreur si dangereuse : mais M. de Cambrai s'étant adressé lui-même au Pape, on seroit dans le dernier étonnement si Rome ne condamnoit pas un livre par lequel tout Molinos revient.

Vous aurez des exemplaires de la lettre des cinq évêques sur Sfondrate. Nous sommes convenus qu'on ne feroit rien à présent sur cela. et qu'on songeroit uniquement à terminer l'affaire de M. de Cambrai.

Je reçois à l'instant une lettre pleine d'amitiés de M. le cardinal de Bouillon, sur ma charge de premier aumônier. Je vous prie de l'assurer de mes respects.

Je serois bien aise d'avoir l'écrit du père Dez *, s'il se peut.

Je ne sais si je vous ai mandé que j'avois vu un avis du père Serri, qui est admirable, sur le livre de M. de Cambrai.

Tout ce que M. de Cambrai expose, dans son Instruction pastorale, sur la doctrine, est déguisé. Il omet les articles les plus importants. Il coule sur madame Guyon, qu'il veut défendre à quelque prix que ce soit, et l'enveloppe avec les mystiques des siècles passés, auxquels il veut faire accroire que nous en voulons dans nos censures. La traduction latine de son livre est un grossier artifice : elle est aussi vraie que les passages de saint François de Sales, dont il en a supposé, tronqué, altéré et pris à contre-sens plus de vingt.

A Paris, ce 17 décembre 1697.

assez bien écrite, qu'il y a *de bons endroits*, et *un respect extérieur*. L'auteur de cette pièce étoit le père Daniel ; et on l'a imprimée dans le *Recueil de ses divers ouvrages*, tom. III, pag. 431 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

* Il s'agit de l'écrit italien de ce Père contre la *Déclaration des trois évêques*.

LETTRE CLXXXVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les conférences des examinateurs, qui étoient reprises.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, le 25 novembre. J'espère que mes dernières lettres vous auront un peu plus contenté que les précédentes. Les conférences recommencées me paroissent un coup de partie. De plus, j'ai raison de croire qu'on ne les discontinuera pas, et même qu'on les rendra plus fréquentes qu'une fois la semaine : avec cela on ne peut répondre de rien. Les cambraisiens sont ici un peu étonnés de voir qu'on a recommencé, et qu'on paroît déterminé à continuer.

Je ne vous fais pas une longue lettre aujourd'hui, pour une raison essentielle, c'est que j'ai été saigné il y a deux heures pour un mal de gorge, et une espèce de fièvre double tierce qui me prit samedi. Il n'y a aucun accident, Dieu merci, et on ne peut avoir des accès plus légers.

A Rome, ce 17 décembre 1697.

LETTRE CLXXXVII.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur le rétablissement des assemblées, et les prétextes dont on cherchoit à en excuser l'interruption.

J'espère que l'indisposition de M. l'abbé n'aura pas de suite : c'est une fièvre qui le prit il y a trois jours. Il s'est fait saigner aujourd'hui ; il ne paroît point d'accidents dangereux. Je vous mandai, par le dernier courrier, qu'après les sollicitations qu'on avoit faites, on avoit ordonné au maître du sacré palais de recommencer les assemblées. En effet, ils s'assemblèrent vendredi dernier, et sont intimés pour vendredi prochain ; ce qui continuera régulièrement, du moins une fois la semaine : car le cardinal Casanate, que j'ai vu aujourd'hui, et à qui j'ai porté un exemplaire de vos derniers écrits, m'a fait entrevoir qu'on s'assembleroit deux fois la semaine. Plusieurs examinateurs se plaignirent qu'on avoit dit au Pape, et répandu dans le monde, qu'on n'avoit suspendu les conférences que parce qu'ils avoient besoin des écrits qu'on leur a donnés : ils protestèrent qu'ils n'avoient aucun besoin de ces écrits pour s'éclaircir de la matière. On vouloit encore différer jusqu'à ce qu'on eût les réponses qu'on promet à la *Déclaration* et au *Summa Doctrinæ*. Alfaro insista fort là-dessus ; mais il ne fut pas écouté, et on lui répondit qu'on ne sortoit point de Rome, et qu'il falloit procéder à l'examen. Le père

Damascène envoya une lettre pour s'excuser sur les affaires qu'il avoit, qui l'empêcheroient de connoître de cette affaire. Gabrieli affecta une indisposition : on croit qu'il pourra bien s'exclure de lui-même. On a substitué à Damascène le père Philippe, général des carmes déchaux : je l'ai vu, je crois qu'il ira bien.

Granelli se plaignit à l'abbé de Chanterac de ce qu'on laissoit contre l'usage divers écrits à leurs portiers, et qui étoient remplis d'injures contre un prélat qui avoit rendu de grands services à l'Eglise ; que cela ne feroit point d'honneur aux auteurs et n'avanceroit pas la cause. Il publie maintenant qu'il n'y a point de part, et je sais qu'il les a fait transcrire chez lui. Je n'ai pu savoir au vrai les auteurs des deux écrits latins ; on dit que l'abbé de Chanterac les a composés avec un de ses amis. Mais quel est cet ami ? Les uns assurent que c'est un des jésuites dont on m'a dit le nom ; c'est le père Gentel : mais d'autres disent qu'il n'en est pas capable ; cependant ce fut lui qui les porta aux écrivains. Pour l'écrit italien dont je vous envoie le reste, il a été composé en françois, et traduit en italien par un abbé Mico, qui est écrivain du père Dez. C'est certainement son ouvrage ; je n'en doute point : il veut se signaler ici par bien des endroits.

Je ne sais sur quoi ces messieurs se fondent pour chanter victoire à Paris : car je vous réponds sur ma tête que le livre sera condamné, pourvu qu'on juge ; et on jugera. On peut bien différer ou empêcher le jugement ; mais non pas la condamnation du livre : j'espère même qu'on fera un extrait des propositions. Gabrieli pourra bien demeurer seul dans son sentiment ; peut-être aura-t-il honte d'être seul : mais, quoi qu'il en soit, le succès me paroît certain. Toute l'attention qu'il faut avoir, c'est à ce qu'on ne diffère pas par quelque brigue cachée.

J'attends vos remarques sur la Lettre pastorale. Nous avons reçu l'Instruction pastorale de M. de Paris : rien n'est plus solide. Il y condamne ouvertement l'erreur, et l'auteur de l'erreur : elle fera un effet merveilleux. On s'en est servi pour montrer la nécessité de remédier au plus tôt à une erreur qui se répandoit en tant d'endroits. Le père Bernardini est bien intentionné, et ne songe qu'à nous seconder. Je vous envoie copie d'une lettre écrite à Granelli. Il y a répondu en compliments. Si on se fonde sur cela pour chanter victoire, on sera fort trompé. Je vous souhaite une heureuse année, et suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 17 décembre 1697.

LETTRE CLXXXVIII.

DE MADAME DE MAINTENON A BOSSUET.

Sur l'affaire du quiétisme.

Il n'y a point d'affaires ni de divertissements qui pussent m'empêcher d'avoir l'honneur de vous voir, monsieur; mais il est très-bon que vous vous réserviez pour les choses nécessaires, et qu'on voie que notre cabale n'est pas si vive qu'on le veut persuader. Les nouvelles que M. l'archevêque m'a fait voir sont à peu près celles que vous me mandez; et il y a bien de l'apparence qu'on tirera en longueur dans une cour où l'on ne se hâte pas. J'espère que Dieu soutiendra sa cause et celui qui la soutient, et que vous me conserverez toujours les mêmes bontés. Je suis avec admiration et respect, monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante.

MAINTENON.

A Saint-Cyr, ce 22 décembre 1697.

LETTRE CLXXXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les motifs qui l'engagent à composer différents ouvrages sur la matière, contre l'avis de ceux qui pensoient qu'il ne falloit point écrire.

Nous n'avons pas encore ici les lettres du dernier ordinaire.

J'ai pris mon parti de ne point faire imprimer les Remarques, qui seroient une trop longue affaire. Je ferai l'analyse des notes et de l'Instruction pastorale en latin. Cela sera mieux, parce qu'il contiendra un extrait des Remarques, et une réponse aux explications de M. de Cambrai. Cela viendra parfaitement après le *Summa Doctrinæ*, où j'en ai parlé en général; et en un mot je sens que cela sera bien.

Un Père minime de la Trinité-du-Mont mande à M. l'archevêque de Paris qu'après son Ordonnance il ne faut plus rien faire; et il me semble que le sentiment de M. le cardinal d'Estrées étoit de ne rien faire du tout. Mais je ne suis ni de l'un ni de l'autre avis. Il faut ici instruire les peuples, qu'on séduit par mille petits écrits, et par cent bouches cachées et découvertes. L'Instruction de M. de Paris est admirable; mais il n'a pas trouvé à propos de la faire précise contre ce qu'a dit en particulier M. de Cambrai. Il n'y a rien contre son Instruction pastorale, ni contre ses notes. Je suis convaincu qu'il faut que Rome voie par nos écrits la nécessité de parler : c'est votre sentiment et celui de M. Phelippeaux. Nous me mandez même tous deux séparément que nous n'emporterons rien que par l'évidence. Ce que je

ferai sera court, et ne tendra pas à allonger; j'ajoute qu'il sera précis et démêlé, et ne laissera aucun doute, s'il plaît à Dieu. M. de Cambrai est trop inventif, et il croit trop aisément en imposer au monde.

Voilà une réponse à M. le cardinal de Bouillon sur son compliment. Nous recevons tous les jours des lettres de tous les évêques, approbatives de notre doctrine, et en particulier du *Summa Doctrinæ*, qui a servi à beaucoup de monde.

M. de Chartres prépare quelque chose. L'instruction pastorale de M. de Cambrai a encore aliéné tous les esprits.

M. Vivant a écrit des merveilles sur la lettre * dès la première lecture, et encore plus après la seconde. M. Pirot m'a envoyé ce que M. Vivant lui avoit écrit sur ce sujet.

A Meaux, ce 22 décembre 1697.

LETTRE CXC.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui donne des avis pour se conduire dans cette affaire.

Je reçois présentement votre lettre du 3, avec les papiers joints: il est fort tard, et je n'ai de temps que pour vous en accuser la réception. Vous faites bien de ne parler au Pape que dans la nécessité. Vous pouvez assurer que le roi a toujours le même zèle; mais gardez-vous bien de procéder en rien, comme si vous agissiez par son ordre. On a peine à revenir d'une fausse démarche **. Contentez-vous d'écouter : le reste dépend du temps. Je vous en dirai davantage une autre fois.

A Meaux, lundi 23 décembre 1697.

LETTRE CXCI.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les craintes qu'on donnoit à l'abbé de Chanterac; les conférences des examinateurs; et les écrits publiés à Rome en faveur de M. de Cambrai.

Monsieur l'abbé se porte beaucoup mieux : son inflammation de gorge est diminuée, et la fièvre a cessé; ainsi j'espère que cela n'aura pas de suite. Le père Dias, cordelier espagnol, si déclaré contre la France dans l'affaire des bulles, continue de favoriser l'abbé de Chanterac. On m'a assuré qu'il avoit vu le Pape, et lui avoit fait l'éloge de l'archevêque; lui disant que ce n'étoit qu'une cabale des

* Il s'agit de la lettre en réponse à celle de M. de Cambrai à un ami, et dont Bossuet étoit auteur. Voy. tom. XIV, pag. 404.

** Ce trait a rapport aux éclats que fit le cardinal de Bouillon pour soutenir le livre du père Dez, rejeté par les examinateurs.

évêques, qui n'avoient pu l'attirer à leur parti; que c'étoit le seul qui favorisât les réguliers, et qui fût attaché au saint Siége : mais cela ne fera aucun effet, et M. de Chanterac commence à voir le péril où est le livre. Bien des gens lui disent nettement qu'il ne peut éviter la condamnation, et que la Lettre pastorale n'excuse point le livre, quoiqu'elle puisse servir à justifier la personne. Le père Latenai lui tint ce discours; et ayant eu occasion d'en faire le récit à M. le cardinal de Bouillon, il lui répondit qu'il lui avoit fait fort grand plaisir, parce que ces gens-là se flattoient trop. Si cette réponse est sincère ou non, je n'en sais rien; car dès le commencement le père Latenai, consulté par le même, se déclara pour nous, et cette Eminence peut savoir qu'il a relation avec moi. Il est le théologien du cardinal Altieri, et tous deux sont bien intentionnés.

Vendredi dernier il y eut conférence des examinateurs : on y traita du fond du livre, et de l'amour du cinquième état. Alfaro se déclara en faveur de M. de Cambrai : mais Granelli parla contre M. de Cambrai, comme un homme qui possédoit bien la matière. La première conférence est indiquée au lundi 30 : on y doit traiter de tout ce qui regarde l'indifférence. Vos derniers écrits sont estimés autant qu'ils le méritent, et produiront l'effet qu'on en espère. On ne doit pas être surpris d'Alfaro : il est obligé de suivre l'impulsion des jésuites. Ils sont fort curieux de voir la Relation, mais inutilement; car on se contente de la lire à ceux qu'il est nécessaire d'instruire. Le père Charonnier * a interrogé une personne qui l'avoit entendu lire, si on n'accusoit point l'auteur de charnalité. J'espère que le père Charonnier et M.***, l'abandonneront, quand ils le verront noyé. On saura dans la suite des nouvelles plus particulières.

On m'a assuré que M. de Cambrai vouloit faire une seconde édition de son livre, dans laquelle il corrigeroit tous les endroits qui ont choqué. Mais qu'espère-t-il de cette démarche? Plus il écrira, plus il s'embarrassera.

Granelli se plaignit à l'abbé de Chanterac des écrits répandus, pleins d'injures contre une personne ** qui avoit rendu de grands services à l'Eglise, et qui ne servoient point à la cause, puisqu'ils étoient contraires aux explications de la Lettre pastorale. Je n'ai pu déterrer au vrai les auteurs des deux latins. Il est certain que le père Gentel, jésuite, les a portés à copier; mais savoir s'il en est l'auteur ou un autre, on n'en sait rien au vrai. Pour l'italien, c'est le père Dez qui en est l'auteur, autant qu'on peut savoir ces sortes de choses : c'est son copiste ordinaire qui l'a traduit en italien. Les uns

* C'étoit l'homme de confiance du cardinal de Bouillon.
** L'évêque de Meaux.

et les autres seront peu lus par ceux qui seront bien intentionnés.

L'instruction de M. de Paris est fort goûtée : et M. le cardinal de Bouillon a avoué qu'on ne pouvoit rien voir de plus précis ni de plus fort. Je lui ai donné les nouveaux écrits : on saura quel effet ils feront sur lui. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, mardi 24 décembre 1697.

Le cardinal Franzoni est mort : ainsi il n'y a plus que les cardinaux Cibo et Altieri qui précèdent M. le cardinal de Bouillon. Il est en bonne santé, et officiera demain au Palais.

LETTRE CXCII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur plusieurs des examinateurs, et l'Ordonnance de M. de Paris.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, le 2 de ce mois. Dieu merci, depuis avant-hier la fièvre double tierce m'a quitté, et l'inflammation de gorge est passée : ainsi je ne suis plus malade, mais convalescent ; et on me défend (je pense avec raison) d'écrire et de m'appliquer. C'est pourquoi j'ai prié M. Phelippeaux d'écrire pour moi. En général je puis vous dire que les affaires commencent à cheminer, et à être en bon train.

Les cambraisiens sont un peu affligés, et les jésuites pas moins insolents : ils mériteroient châtiment, en vérité, de la part de la cour ; j'entends les françois, qui excitent seuls les autres. Je parle là-dessus avec une modération très-grande. Le P. Alfaro sera, s'il peut, pour M. de Cambrai. Le P. Gabrieli est douteux, et je suis fâché à cette heure du ménagement que nous avons eu. Comme les autres sont plus savants et plus braves gens, j'espère qu'ils feront leur devoir.

Le père Dez n'a pas daigné me venir voir, ni aucun jésuite, excepté le seul père Charonnier.

Je suis bien fâché de n'être pas en état d'écrire encore par cet ordinaire à M. de Paris sur son admirable Ordonnance : elle fait ici un très-bon effet. M. le cardinal de Bouillon m'a fait l'honneur de me venir voir, et de s'informer tous les jours exactement de ma santé.

Je ne vous dirai point l'histoire du paquet que je vous envoie, c'est ma lettre du 18 de ce mois que j'ai retrouvée hier sur ma table : je crois être assuré de l'avoir envoyée dans mon paquet de Lyon du même jour. La voilà ; je suis très-fâché du retardement, car il y a des choses bonnes à savoir. J'espère que la lettre de M. Phelippeaux, et ma lettre à mon père, y auront suppléé. Je finis à cause de ma lettre.

Rome, ce 24 décembre 1697.

LETTRE CXCIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les procédés de M. de Cambrai; l'approbation qu'on donnoit à l'Instruction de M. de Noailles, et la *Déclaration des trois évêques*.

J'ai vu votre lettre à mon frère, du 10. Il ne faut point vous embarrasser des ports ni des frais pour les copistes, et autres de cette nature : n'y épargnez rien, et en m'envoyant le mémoire de vos dépenses, j'y satisferai sur le champ. J'entrerai aussi très-volontiers dans les moyens de vous faire subsister vous et M. Phelippeaux : il convient en toutes manières que ce soit honorablement. Il ne faut point se dégrader; mais il me semble aussi que vous l'avez pris d'un ton un peu haut, et que vous devez le baisser, sans qu'il y paroisse. Du reste, il faut prendre courage, et essuyer toutes les longueurs, même celles qui sont affectées.

C'est un bon effet de vos sollicitations, d'avoir obtenu qu'on reprît les conférences des examinateurs.

Il est vrai qu'il n'y a rien de plus indigne que le procédé de M. de Cambrai à notre égard, et au mien en particulier. Il y a sur cela deux choses à faire, à quoi nous ne manquerons pas; l'une de le faire connoître, et l'autre de nous montrer les plus sages.

Mon frère vous aura marqué ce qu'il a fait direà M. de Paris de votre part. Je suis bien aise que son Instruction pastorale plaise : sa gloire est la mienne. Nous sommes très-unis; et vous me ferez plaisir de lui rendre bon compte, surtout de ce qui aura rapport à lui. Je n'ajoute rien de mes sentiments sur son Instruction; je vous les ai déjà dits, et il est vrai qu'elle est excellente et très-théologique.

Les bons Pères minimes, qui lui rendent compte de ce qui se passe, lui inspirent quelquefois, à bonne intention, des choses qui ne sont pas convenables, comme de n'écrire plus après son Ordonnance, parce que ce n'est qu'un prétexte d'allonger. Mais comme il n'a rien dit, ni sur les explications de M. de Cambrai, ni sur son Instruction pastorale, ni même sur beaucoup de points de la question principale, il faut bien donner les instructions nécessaires, en sorte, autant qu'il sera possible, que cela n'allonge pas. Voyez ces bons Pères, et entendez-vous avec eux autant qu'il se pourra. J'irai mon train, allez le vôtre : concilions tout; vous verrez ce que j'écris à M. Phelippeaux.

La remontrance des jésuites à M. de Reims fait grand bruit : ils l'avouent publiquement. Ils la faisoient imprimer à Rouen, où le roi en a fait saisir tous les exemplaires. Le libraire a avoué qu'il im-

primoit par ordre des jésuites : on l'a mis en prison, d'où M. de Reims a supplié le roi de le délivrer. Je vous manderai la suite de cette affaire.

Nous attendrons les moyens que vous nous donnerez de ménager sur les ports : on prend ici les mesures que l'on peut, pour ne vous point charger. On ne pouvoit se dispenser de vous envoyer l'Instruction pastorale de M. de Cambrai, qui devient une pièce essentielle à l'affaire.

Les bons Pères minimes ont mandé ici qu'on a trouvé mauvais à Rome que les trois évêques aient fait leur *Déclaration*, qui ressemble trop à un jugement anticipé : mais il n'y a rien qui y revienne moins. Elle ressemble davantage à une espèce de dénonciation raisonnée, quoique ce ne soit point cela. C'est un témoignage de gens qu'on a voulu engager dans une mauvaise cause, et qui disent très-modestement les raisons qu'ils ont de désavouer ce qu'on vouloit leur imputer. Aussi n'avons-nous pas vu qu'on y eût rien trouvé de mal : ce sont des tours qu'on voudroit donner aux choses.

A Versailles, ce 30 décembre 1697.

LETTRE CXCIV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A L'ABBÉ DE GONDI.

Il le prie d'empêcher que l'agent du grand duc de Toscane, à Rome, ne favorise le livre de M. de Cambrai.

Les bontés dont vous m'avez comblé quand j'ai passé à Florence me font espérer que vous ne trouverez pas mauvais la liberté que je prends de vous assurer de mes respects à ce renouvellement d'année; et que je me serve de cette occasion pour vous parler d'une affaire sur laquelle vous voulez bien que je vous demande votre conseil et votre protection.

Vous aurez sans doute entendu parler du livre de M. l'archevêque de Cambrai, qui fait tant de bruit en France, qui s'examine à présent dans la congrégation du saint Office. C'est un livre contre lequel on peut dire que toute la France s'est soulevée, dont le roi a écrit à sa Sainteté, et contre lequel M. l'archevêque de Paris, M. l'évêque de Meaux et M. l'évêque de Chartres ont été obligés de donner leur Déclaration en particulier, ayant été appelés en témoignage par M. l'archevêque de Cambrai lui-même, dont ils ne peuvent approuver la doctrine. Il est donc question à présent à Rome d'examiner et de prononcer sur ce livre, sur lequel le roi et les évêques de France demandent au saint Siége avec instance un prompt jugement, comme vous le verrez encore mieux que je ne puis vous le dire, par la copie de la lettre du roi au Pape, que je joins à cette lettre. Or je ne puis

m'empêcher de vous dire, monsieur, que j'apprends de plusieurs côtés que M. Fédé, agent de monseigneur le grand-duc, se mêle dans cette affaire. Si c'est pour ou contre, c'est ce que je ne puis vous dire sûrement : mais comme je sais que ce n'est pas de concert avec moi qu'il travaille, j'appréhende un peu que l'on ne s'imagine que Son Altesse Sérénissime prend quelque part dans cette affaire, peut-être en faveur du livre de M. de Cambrai. Or comme je suis assuré que l'intention de Son Altesse Sérénissime n'est pas de favoriser ce qui a la moindre apparence de n'être pas bon, connoissant autant que je fais, outre toutes ses excellentes qualités qui le font respecter de toute la terre, un zèle pour la religion et pour la bonne doctrine que rien n'égale ; je prends la liberté, monsieur, de vous ouvrir mon cœur sur cette affaire, pour vous supplier de vouloir bien en instruire Son Altesse Sérénissime, suivant ce que vous jugerez à propos. Je vous en aurai, monsieur, une sensible obligation en mon particulier ; et je puis même vous assurer que M. de Meaux joindra cette nouvelle obligation à tant d'autres qu'il vous a. Je m'en rapporte sur le tout à votre prudence ; et si vous le jugez à propos, ne parlez de rien : je suis assuré que vous ferez le tout pour le mieux. Pardonnez-moi seulement la liberté que je prends, et faites-moi la justice d'être persuadé que personne ne vous honore plus véritablement que je fais, et n'est avec plus de respect, etc.

De Rome, le 30 décembre 1697.

LETTRE CXCV.

DE L'ABBÉ DE GONDI A L'ABBÉ BOSSUET.

Il l'assure des bonnes intentions du grand-duc pour le soutien de la cause que défendoit M. de Meaux.

Comme je vous honore toujours infiniment, et que je fais gloire de n'avoir pour vous que des sentiments d'une parfaite estime, ainsi j'espère que vous me ferez la justice d'être fortement persuadé que l'on ne peut vous être plus obligé que je le suis à votre bonté, pour l'honnêteté de vos expressions à l'occasion du renouvellement de l'année. Je vous supplie de croire que j'y donne tout le retour que je dois, accompagné des vœux les plus ardents pour toutes vos prospérités.

Je suis pleinement informé de l'affaire qui concerne le livre de M. l'archevêque de Cambrai, et qui fait tant de bruit en France. Je n'ignore point qu'on l'examine à présent fort soigneusement à Rome, dans la congrégation du saint Office : je sais aussi que M. l'évêque de Meaux, tout de même que MM. l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres, ont donné leur Déclaration, par laquelle ils n'ap-

prouvent point sa doctrine; et je suppose que la même congrégation ne pourra pas longtemps tarder à prononcer sur ce livre.

Tout le détail qu'il vous a plu m'en faire dans votre lettre du 31 décembre, avec la copie de la lettre du roi au Pape, j'ai cru ne pouvoir me dispenser de le communiquer au grand-duc, pour lui donner la facilité de mieux comprendre les démarches de M. Fédé dans cette affaire. Son Altesse m'a dit que M. Fédé ne pouvant pas ignorer qu'elle a écrit à des cardinaux et à des consulteurs du saint Office en conformité des sentiments de M. de Meaux, elle croit que son agent s'en étant aussi mêlé, il ne peut jamais avoir tenu d'autre langage que conforme au sien; c'est-à-dire, en faveur de ce que M. votre oncle peut souhaiter. Mais pour s'en bien assurer, Son Altesse lui ordonne par ce même ordinaire de se donner bien de garde de jamais franchir aucun pas qui ne soit avantageux à la cause soutenue par ce digne prélat, que la solidité de sa doctrine et ses éminentes qualités rendent à juste titre l'un des plus beaux ornements de l'Eglise, et pour la personne duquel Son Altesse a toute la plus haute estime, entièrement due à son grand mérite.

Je suis cependant aussi respectueusement que je dois l'être, monsieur, votre très-humble, etc.

Pise, ce 7 janvier 1698.

LETTRE CXCVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les dispositions des examinateurs au sujet de M. de Cambrai; il demande à Bossuet un écrit contre l'instruction de ce prélat.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, le 9 décembre. Je me porte à présent fort bien, Dieu merci. Il y eut hier une conférence des examinateurs, et la première est indiquée au 9 janvier. Les jésuites se déclarent toujours de plus en plus. Alfaro et Gabrieli se montrent aussi de plus en plus décidés pour M. de Cambrai. Il ne faut pas dire que vous le savez de moi; mais que l'abbé de Chanterac se vante d'être assuré de ces deux-là. Massoulié, Granelli, Miro, Bernardini sont décidés contre; Serrani l'est presque aussi. C'est le manége ordinaire des jésuites, de caresser dans le temps qu'ils font le plus de mal. Enfin le père Dez m'est venu voir; je n'ai fait semblant de rien. Le nouvel examinateur, général des carmes, est si sourd qu'il faut qu'il prenne son parti sur les écrits; car dans les conférences il n'entend pas un mot, et cela est fâcheux: du reste il sera bien instruit, il est honnête homme et droit.

Vos remarques imprimées feront un bon effet pour les cardinaux:

je ne doute pas que vous n'y joigniez une observation sur l'Instruction pastorale de M. de Cambrai, pour qu'on en voie les erreurs et les contradictions; mais faites votre écrit le plus court qu'il se pourra. Il n'est pas question ici de ce qui s'est passé à l'assemblée de 1682 : je n'en souffle pas, et je ne vois pas qu'on parle de votre manuscrit pour la défense des quatre articles. Sa Sainteté se porte merveille. Je finis, car il est tard.

J'oubliois de vous souhaiter une heureuse année : je n'ai que faire de vous exprimer mes sentiments sur ce qui vous regarde, qui m'est plus cher et plus précieux que moi-même.

M. le cardinal de Bouillon commence à tenir un langage un peu différent, et dit que l'affaire de M. de Cambrai n'ira pas bien. Il ne m'endormira pas, et je n'en suis que plus sur mes gardes pour éviter les coups fourrés.

Rome, ce 31 décembre 1697.

LETTRE CXCVII.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur les écrits contre le quiétisme qu'il devoit publier cette année, et l'état de cette affaire à Rome.

On a imprimé avec diligence, monseigneur, la Préface aux écrits déjà imprimés; mais j'en ai suspendu la publication, pour faire paroître à la tête, dans cette préface, la réfutation de l'Instruction pastorale, qui achèvera, s'il plaît à Dieu, la démonstration de l'erreur et de l'ignorance de M. de Cambrai. Après, je me donnerai tout entier à la seconde partie, que vous souhaitez tant voir paroître : en attendant, je travaille à beaucoup de mémoires nécessaires. Du côté de Rome, les affaires y languissoient par les efforts de la cabale puissante, qui ne tâchoit qu'à les faire oublier : mais j'ai envoyé des Instructions, par le secours desquelles mon neveu a trouvé le moyen de ranimer tout; en sorte qu'on ira bon train, s'il plaît à Dieu. Le roi continue de presser avec zèle et vivacité. Vous seriez étonné de voir les écrits qu'on distribue à Rome de la part de M. de Cambrai : on y lit que c'est une cabale de jansénistes qui le persécute, parce qu'il n'a pas voulu entrer dans leur faction; qu'au reste, c'est un homme à ménager pour défendre l'autorité du saint Siége, attaquée par des hommes turbulents. Il se donne aussi pour protecteur des ordres religieux : enfin il est tombé dans l'aveuglement.

Je m'assure que M. de Saint-Pons ne sera guère content de ses excès; et s'il est ébranlé par le *Summa Doctrinæ*, j'ose assurer

qu'il sera convaincu par les écrits que j'aurai l'honneur de lui envoyer.

Je suis, monseigneur, comme vous savez, avec tout le respect possible, etc.

A Versailles, ce 3 janvier 1698.

LETTRE CXCVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les raisons qui devoient engager à Rome à mettre plus de célérité dans le jugement de cette affaire; et les faux bruits que répandoit le cardinal de Bouillon.

On étoit ici fort animé de la lenteur qu'on sembloit vouloir apporter à l'affaire de M. de Cambrai, et l'on avoit peine à comprendre, après la part que le roi y prend d'une manière si déclarée pour la paix de son royaume et pour le bien de la religion, qu'on y dût procéder si mollement. Il y alloit même beaucoup de l'honneur et de l'autorité du saint Siége, que ceux qui avoient donné ces conseils n'ont guère eus en vue. Maintenant que la chose reprend son train, on est bien aise de l'heureux succès de vos sollicitations.

Il est bon de vous dire sans façon que M. le cardinal de Bouillon avoit ici insinué, par ses lettres, que notre *Déclaration* avoit fait un mauvais effet pour nous; que le Pape l'avoit regardée comme un jugement, par lequel nous prévenions celui du saint Siége; et qu'enfin nous avions perdu toute croyance. Je vous puis assurer qu'on ne l'a pas cru, et je n'en dirai pas davantage. Rendez en toute occasion tout respect à ce cardinal : mais comme il y va de la cause de Dieu, qui ne souffre nul foible ménagement, allez votre train, et assurez-vous que vous ne serez pas abandonné. Je veux bien vous dire que le roi, par sa bonté, a la complaisance de n'exiger rien de M. le cardinal de Bouillon contre M. de Cambrai, qu'il sait que ce cardinal favorise; mais c'est que Sa Majesté est persuadée qu'une affaire de cette nature n'a pas besoin des offices vulgaires de ses ministres. C'est une affaire proprement entre le Pape et le roi, une affaire de confiance entre les deux puissances; et le roi croit que c'est assez pour lui de s'expliquer à M. le nonce. Voilà ce qui est de ma connoissance, sans vouloir entrer plus avant dans les mystères d'état, dont je ne me mêle point. Vous pouvez vous ouvrir de ce que je vous dis à des personnes sages et bien confidentes.

On a beaucoup d'obligation à monseigneur Giori, et on la ressent*. Je vois qu'il a quelque peine de ce que je n'ai pas empêché la promo-

* Ce prélat avoit parlé très-vivement au Pape contre la nouvelle spiritualité de M. de Cambrai. C'est ce que Bossuet avoit appris par la lettre de M. Phelippeaux, et plus particulièrement encore par une lettre de M. Giori même au cardinal de Janson, dont il est fait mention dans la lettre CCI, ci-après.

tion de M. de Cambrai; et il est vrai que j'aurois pu lui donner de fortes atteintes : mais les conjonctures me déterminoient alors à prendre un autre parti; et M. de Cambrai étoit si soumis, il savoit si bien dissimuler, qu'encore que je ne fusse pas sans quelque crainte, j'avois beaucoup plus d'espérance. Quoi qu'il en soit, je me laisserai sur cela blâmer tant qu'on voudra; parce que le blâme qu'on me donne est l'effet d'un zèle que je révère.

J'ai vu ici une lettre de M. Pequini à M. le cardinal de Janson, qui parle de moi d'une manière qui me donne du courage : il me fait l'honneur de comparer mes écrits à ceux des Pères. Je vous instruis de tout cela, afin que dans l'occasion et à propos, sans affectation, vous me ménagiez les bonnes grâces de ces prélats dans l'affaire dont il s'agit.

Je verrai demain M. de Paris, et lui ferai vos compliments. Il sera bien aise de la manière dont vous faites valoir son Instruction pastorale, qui est venue dans une conjoncture où elle étoit fort nécessaire : cette Instruction est très-excellente.

Vous avez su la remontrance à M. de Reims, que les jésuites ont fait imprimer sans aucune permission. Cette affaire va faire grand bruit : vous en saurez davantage par le prochain ordinaire. Les jésuites la veulent soutenir, et vous voyez ce qui en peut arriver. M. de Reims m'a fait voir sur son Ordonnance une lettre de M. le cardinal d'Aguirre *, qui remplit de joie tous les gens de bien, et qui est digne des premiers siècles de l'Eglise.

A Paris, ce 6 janvier 1698.

LETTRE CXCIX.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur la traduction latine que M. de Cambrai avoit faite de son livre.

Je crois que vous serez bien aise de voir plusieurs endroits de la traduction latine du livre de M. de Cambrai, où il paroît qu'il a traduit dans la vue d'insinuer sa nouvelle solution, où il corrompt le texte françois : vous y ferez les réflexions que vous jugerez à propos. Je ne vous dis rien des deux examinateurs qu'on a ajoutés, ni des raisons dont on s'est servi pour les obtenir : je suppose que M. l'abbé vous en aura mandé le détail. Je ne fais qu'achever ces notes; et il est si tard, que je ne puis plus rien écrire. J'attends vos réflexions; ce qui m'empêche de rien écrire sur la lettre, pour ne

* Le cardinal d'Aguirre fut d'abord très-opposé aux évêques et aux théologiens françois, et surtout à Bossuet; mais dans la suite la lumière de la vérité lui fit surmonter les préjugés de sa nation, et il devint l'admirateur des prélats et des docteurs contre lesquels il avoit été si fort prévenu.

pas multiplier les écrits, et donner occasion aux délais qu'on cherche. Je suis avec respect, etc.

A Rome, ce 7 janvier 1698.

LETTRE CC.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les adresses qu'on avoit employées pour faire joindre deux évêques aux examinateurs, et sur le caractère de ces deux prélats.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris, le 17 de décembre. Je me porte bien, Dieu merci : il me reste un peu de difficulté de dormir, à quoi n'a pas peu contribué un peu de fatigue qu'il faut me donner. Enfin la cabale nous a porté un de ces coups fourrés que je craignois tant ; et cela étoit nécessaire pour allonger un peu, car tout avançoit, et bien. Il faut tâcher de réparer le mal, au moins dans l'intention : voici le fait. La cabale ayant été apparemment bien avertie par ses émissaires dans le saint Office et dans les conférences, on pourroit dire entre autres le père Alfaro, que l'affaire n'alloit pas bien pour eux ; qu'il sembloit qu'on vouloit examiner à la rigueur le sens naturel du livre, et sur cela juger des propositions, ils ont voulu embrouiller les conférences. Pour cet effet, M. le cardinal de Bouillon très-sûrement a fait insinuer au Pape, par l'entremise de M. le cardinal Albane, que l'examen qu'on faisoit de ce livre seroit d'un bien plus grand poids en France, si on ne se contentoit pas de le faire examiner par des moines, dont on méprisoit l'autorité en France ; et que si l'on joignoit quelques évêques aux premiers examinateurs, cela seroit d'une plus grande réputation, et feroit une impression toute autre.

Ces discours, tenus par une personne de poids, instruite de nos manières, indifférente en apparence, très-adroite et fort insinuante, a produit l'effet que la cabale désiroit. Sa Sainteté a cru faire des merveilles, et grand plaisir aux évêques de France, de joindre des évêques aux huit examinateurs ; et il y a six jours qu'elle leur joignit deux prélats. L'un est monseigneur l'archevêque de Chieti, dont le nom propre est échappé de ma mémoire * ; c'est un prélat napolitain, que le pape a fait venir depuis peu à Rome pour être secrétaire d'une congrégation, et qu'on croit qu'il veut faire cardinal : on dit qu'il a du mérite et du savoir. L'autre prélat est monseigneur le sacriste du pape **, qu'on tire toujours des Pères augustins, et qu'on fait toujours évêque *in partibus* : il est Flamand, docteur de Louvain, et passe pour un homme d'es-

* Il s'appeloit Rodolovic, et étoit secrétaire de la congrégation des réguliers.

** M. Le Drou, évêque de Porphyre, né à Huy, au diocèse de Liége.

prit et de mérite. Il y a longtemps que je suis averti de sa liaison avec M. de Chanterac : il est aussi très-dépendant de M. le cardinal de Bouillon ; et il a déclaré, il y a longtemps, assez ouvertement qu'il ne trouvoit pas dans M. de Cambrai des choses si mauvaises, ajoutant qu'il y auroit peut-être quelque accommodement à ménager sur cette affaire. On ne peut douter que la cabale, bien instruite de tout cela, n'ait proposé et insinué ce prélat au pape. D'ailleurs, comme Flamand, il entend parfaitement le françois.

Je ne doute pas que le pape n'ait eu la meilleure intention du monde : mais par là vous voyez quels ressorts on fait jouer pour allonger et pour embrouiller. On met deux prélats à la tête, dont l'un est comme déclaré, et au moins très-prévenu : pour l'autre, on l'a dit d'abord tout à fait dévoué aux jésuites ; mais je veux croire que cela n'est pas. Je vous avoue que je ne m'attendois pas à cette nouveauté : aussi a-t-elle surpris tout le monde, et fait dire ici hautement qu'on vouloit sauver M. de Cambrai. Je suis persuadé qu'on ne le sauvera pas, mais au moins on donnera de l'embarras et on allongera ; car il faut recommencer. D'ailleurs ces prélats se trouvent à la tête des conférences ; et s'ils sont malintentionnés, ils peuvent mettre bien des obstacles.

J'ai cru être obligé, et cela par le conseil de M. le cardinal Casanate, de parler au cardinal Spada à fond sur tous ces faits. Je lui ai parlé pendant deux heures avant-hier, avec tout le respect que je lui dois et à sa Sainteté, mais avec toute la force dont je suis capable, et que m'inspiroient l'importance de la matière et les circonstances. Il m'a paru bien recevoir ce que je lui ai dit, et je lui ai découvert toutes les cabales qu'on formoit. Il m'a trouvé bien instruit, et de choses même qu'il ne savoit pas. En un mot, excepté sur la personne de M. le cardinal de Bouillon, je lui ai parlé de tout à cœur ouvert, afin qu'il en pût informer sa Sainteté, et empêcher, s'il est possible, de nouveaux changements. Je lui en ai représenté l'importance, les grands inconvénients, le mauvais effet que tous ces changements feroient en France ; ce que pourroient dire et penser les évêques de France et le roi, quand ils verroient à quel point on sembloit favoriser M. de Cambrai contre toutes les règles. Je lui ai rappelé tout ce qui s'étoit passé depuis le commencement de cette affaire, et la conduite qu'on avoit tenue, qui étoit inouïe dans le saint Office jusqu'à cette heure. Il m'a assuré de la bonne intention de sa Sainteté, qui croyoit tout faire pour le mieux ; que pour lui ses affaires l'empêchoient de vaquer à celles du saint Office, et qu'il n'y alloit presque jamais : cela est vrai. Pour lui rendre ma plainte plus juste sur le fait de M. le sacriste, je lui ai dit qu'il y avoit déjà très-

longtemps que je vous avois instruit de la prévention de ce prélat, et qu'il s'étoit déclaré trop favorable à M. de Cambrai. Il faut, s'il vous plaît, que vous teniez le même langage à M. le nonce et au roi. Avec cela, il ne faut pas demander sa révocation, mais se plaindre de la trop grande partialité qu'on fait paroître à chaque pas pour favoriser M. de Cambrai, en embrouillant l'affaire de nouveau.

Je vous avoue que je suis obligé de faire ici un personnage qui ne doit pas plaire à cette cour; car ce n'est que pour me plaindre de tout ce qu'on y fait, et en représenter l'injustice et la nouveauté. Il est vrai que je le fais avec toute la modération et dextérité dont je suis capable : mais enfin je le fais, et suis contraint de le faire; et si je ne le faisois pas, il est certain que l'affaire ne finiroit jamais : cela ne laisse pas, comme vous croyez bien, d'être très-désagréable et très-fâcheux. Je l'ai dit tout franchement au cardinal Spada, qui me l'a avoué. Je ne lui ai pas parlé dans la vue de faire révoquer M. le sacriste, mais seulement pour lui faire voir manifestement la part qu'il a à la cabale, le mauvais effet que cela produit dans Rome, et immanquablement en France. Il m'a dit les plus belles paroles du monde; mais j'ai pris la liberté de lui demander des effets. Je suis persuadé que ce que je lui ai dit sur M. le sacriste sera rapporté au pape. De plus, dimanche au soir on parla fortement au pape de toutes ces cabales de MM. les cardinaux de Bouillon et Albani; mais, encore une fois, vous connoissez le caractère du pape. Tout cela n'a pas empêché que je n'aie été voir ce matin M. le sacriste, avec qui j'ai eu une conférence de deux heures. C'est un homme froid, et qu'on dit assez franc : il s'instruira assurément. D'ailleurs personnellement il n'est pas ami des jésuites; mais il est lié avec le parti contraire sur les affaires de Louvain. J'ai des personnes de poids pour lui parler; du reste, on ne peut répondre de rien. Pour monseigneur de Chieti, j'ai bonne opinion de lui. Heureusement il s'est adressé à un de nos intimes amis pour étudier les matières avec lui, et chaque jour je sais ses sentiments les plus secrets.

Ce que je vous ai mandé des discours qu'on a tenus au pape, pour lui faire mettre les deux nouveaux examinateurs, est sûr; c'est le pape lui-même qui l'a dit, et les deux cardinaux aussi qui ont agi. J'espère que Dieu présidera à tout; mais la rage des jésuites contre moi est au delà de ce qu'on peut penser. Je m'imagine aussi que M. le cardinal de Bouillon ne m'est pas plus favorable; mais on me témoigne de la part de cette Eminence tout le contraire. Je m'attends à quelque plat de leur métier. Les conférences recommencées les ont violemment irrités; mais il ne tiendra pas à moi de les fâcher encore davantage en faisant mon devoir. Au reste, je vous prie d'é-

crire une lettre d'honnêtetés, aussi bien que M. de Paris, à monseigneur Giori, prélat de cette cour, ami de MM. les cardinaux d'Estrées et Janson, qui fait tout ce qu'on peut faire auprès du pape. Je sais qu'il sera bien aise d'une pareille marque d'estime et d'amitié, et cela l'excitera encore. Il est bon de lui écrire en latin, car il n'entend pas un mot de françois : vous me ferez un sensible plaisir. Si M. le cardinal de Janson vouloit écrire à monseigneur de Chieti, dont il est très-ami, et au sacriste, sur l'attente où on est en France de voir finir le scandale qu'a causé le livre, cela feroit un très-bon effet.

Il faut se plaindre à M. le nonce, mais modestement, et m'excuser de tout ce que je suis obligé de faire ici. Les plaintes que je fais ne passent pas le cardinal Spada.

Témoignez, je vous prie, à M. de Paris que je vous dis beaucoup de bien du Père minime, que je fais agir où il convient.

Je n'ai plus retrouvé dans la traduction de M. de Cambrai l'*interessatus* dont je vous avois parlé, je m'étois brouillé : il traduit ainsi presque partout le motif de l'intérêt propre, *appetitio proprii commodi*, et ajoute quelquefois *quæstus proprii*. C'est une affectation manifeste, de traduire par *appetitio* le motif. *Appetitio*, c'est désir, qui vient de la part de la puissance; ce qui est toute autre chose que le motif, qui se tire du côté de l'objet : cela me paroît très-considérable, et je le fais ici remarquer. J'espère que vos Remarques n'oublieront rien, et surtout sur l'Instruction pastorale, qui est pleine assurément de contradictions et d'erreurs, et qui, bien entendue, doit le faire condamner par lui-même.

Il faut ici de la patience plus qu'on ne peut croire; j'espère l'avoir.

Un de mes amis, de chez M. le cardinal de Bouillon, a fait un extrait de plusieurs passages de la traduction de M. de Cambrai, sur la traduction du motif intéressé qu'il traduit *mercenarii*, et de l'*appetitio proprii commodi*, qui marque une extrême affectation.

J'ai découvert, il y a déjà longtemps, le commerce qu'a l'abbé de Chanterac avec le père Dias, cordelier espagnol, qui est un fripon parfait, ennemi et de la personne du roi et du clergé de France, et qui ne cherche qu'à engager cette cour contre la France : j'en ai parlé au cardinal Spada. Je crois que cela ne doit pas plaire au roi.

J'oublie de vous dire que M. le sacriste est consulteur du saint Office, que l'archevêque de Chieti n'en est pas, et que pour cet effet il est encore nommé pour l'examen du livre de Sfondrate. Il y a dans le saint Office quatre consulteurs du saint Office; deux archevêques, qui sont messeigneurs Bottini et Darti; un évêque, qui est le sacriste; et monseigneur Nucci, secrétaire de la congrégation du concile.

Rome, ce 7 janvier 1699.

LETTRE CCI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la lettre de M. Giori au cardinal de Janson, et quelques écrits publiés en faveur des quiétistes.

Votre lettre du 10 m'apprend des choses que je serois fâché d'ignorer. Je crois vous avoir mandé que j'ai vu entre les mains du cardinal de Janson une lettre de monseigneur Giori, où il écrit conformément à ce que vous me marquez : M. le cardinal de Janson m'a promis de la faire voir où il faut. On est fort aise ici de la continuation des conférences des examinateurs.

J'ai reçu de Flandre un petit livre contre le *Summa Doctrinæ,* qui a beaucoup de venin et de dissimulation. Il y est fait mention d'une réponse à la *Déclaration,* qui n'est pas encore venue à ma connoissance : je l'attends pour prendre ma résolution. Je ne ferai rien que de court. On ne croira pas aisément que M. le cardinal de Bouillon ait hâté la suite des conférences.

Il se passe ici une chose qui fait grand bruit, au sujet de la Remontrance à M. de Reims sur son Ordonnance, que les jésuites ont fait imprimer. Ils la croient fort respectueuse, et ce prélat la trouve pleine de dérision et de brocards. Après avoir attendu longtemps, et avoir pris les mesures qu'il falloit, on lui a permis d'avoir recours à la justice du parlement, sans entamer le fond. Il s'agira seulement de la réparation sur le manquement de respect, et sur une impression sans aveu. M. de Reims a donné une requête forte, mais modérée. Le provincial et les supérieurs des trois maisons des jésuites ont été mandés à demain, pour venir avouer ou désavouer la Remontrance, et faire leur déclaration telle qu'ils jugeront à propos. Ils avoueront sans doute ; et sur la forme leur condamnation est indubitable. Savoir comment cela tournera, et quelle satisfaction donneront les jésuites pour prévenir ce coup, c'est ce qu'on ne peut encore prévoir. Le R. P. de La Chaise prit la peine de venir hier ici avec le père Gaillard : ils me parlèrent amplement de cette affaire. Je leur fis quelque ouverture, comme de moi-même; je les reverrai demain : il sera encore temps, parce qu'on croit que les jésuites ont obtenu un délai de quelques jours.

Vous êtes bien obligé à M. le cardinal de Bouillon de toutes ses bontés, que je publierai ici pour vous en faire honneur. On enverra au premier jour l'*Exposition de la foi,* et le recueil d'*Oraisons funèbres,* que vous m'avez demandés. Vous aurez aussi les remarques des Anglois * sur M. l'abbé de Fénélon. Nous y joindrons la Remon-

* Bossuet veut parler ici d'un livre qu'on attribuoit au docteur Burnet, Anglois, imprimé en 1688 à Amsterdam, sous ce titre : *Recueil de diverses pièces concernant le quiétisme*

trance à M. de Reims, sa requête, et l'arrêt intervenu dessus pour mander les jésuites. Cela s'est fait très-civilement par un greffier, qui est Dongois, leur ami. Cet arrêt préjuge assez contre eux. Continuez à servir l'Eglise, Dieu vous aidera de plus en plus. Je ferai voir à M. le prince de Conti ce que vous m'écrivez sur son sujet *, qui est très-juste.

A Paris, ce 13 juillet 1698.

LETTRE CCII.

DU CARDINAL DE BOUILLON A BOSSUET.

Il assure le prélat qu'il est bien éloigné de suspecter la droiture et la pureté de ses intentions dans l'affaire du quiétisme.

C'est au sortir, monsieur, d'une longue conversation que je viens d'avoir avec M. votre neveu, que je me donne l'honneur de vous écrire. Dans cette conversation je lui ai parlé sur bien des choses avec toute l'ouverture de cœur, tendresse et considération possibles. Il m'a fait connoître que mon silence sur la persuasion où je devois être de la pureté de vos intentions, en combattant la doctrine du livre de M. de Cambrai, vous avoit fait de la peine. En quoi permettez-moi, monsieur, de vous dire que vous avez tort : car me pourriez-vous croire capable de soupçonner la pureté et la droiture des intentions d'une personne que j'estime, honore et aime au point que vous savez que je vous estime, honore et aime depuis si longtemps? Croyez donc, s'il vous plaît, monsieur, que je ne suis pas capable de soupçonner jamais la droiture de vos intentions, et qu'on ne peut être plus absolument et plus véritablement à vous que j'y suis, aussi bien qu'à M. de Cambrai. Ce qui m'a affligé et continue à m'affliger, c'est de voir que les deux prélats de France que j'estime et aime le plus se trouvent dans des sentiments si opposés. Faites-moi la justice, monsieur, de compter en tout temps, et en toutes occasions plus véritablement sur moi que sur personne.

Le cardinal DE BOUILLON.

Rome, ce 14 janvier 1698.

LETTRE CCIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les conférences qui se tenoient à Rome touchant le livre de M. de Cambrai ; et un entretien que cet abbé avoit eu avec le cardinal de Bouillon.

Par la lettre que j'ai reçue de mon père du 23 décembre, j'ai appris que vous étiez à Meaux, et que mon paquet n'étoit arrivé de Rome que ce matin-là : ainsi vous ne l'aurez pu avoir assez à temps pour y faire réponse.

* Voyez la lettre CLXXXIII.

Il n'y a rien de nouveau sur l'affaire de Cambrai. Jeudi passé 9, il y eut une conférence où les nouveaux examinateurs assistèrent : ils ne firent presque qu'écouter. On recommença de nouveau l'examen, et on mit sur le tapis six propositions, tirées du livre, sur le cinquième état et sur l'espérance, fondement de la doctrine de M. de Cambrai. On doit, le 23 de ce mois, faire une nouvelle conférence, dans laquelle, après qu'on se sera assuré que les propositions sont véritablement dans le livre, ou en paroles expresses, ou équivalentes, chaque examinateur votera, c'est-à-dire, dira son sentiment sur les qualifications. On m'a assuré que les propositions sont très-bien extraites, et d'une manière très-forte ; et si elles demeurent dans cet état, il n'y a jésuite qui les pourroit sauver. L'archevêque de Chieti s'appelle monseigneur Rodolovic. Monseigneur le sacriste, à ce que l'on m'a assuré, a une grande liaison avec M. le cardinal de Bouillon : il est homme de doctrine, et je ne puis croire qu'il se veuille déshonorer. Tous les examinateurs seront instruits à fond, hors le jésuite, à qui il est inutile de parler : il ne se trouva pas à la dernière conférence.

J'ai eu l'occasion ce matin de parler à M. le cardinal de Bouillon, et de lui renouveler vos justes plaintes ; et cela à propos de ce qu'il m'a dit qu'on lui avoit rapporté, que je disois qu'il étoit favorable à M. de Cambrai. Je lui ai parlé là-dessus comme je devois, en l'assurant qu'il devoit être assuré que dans mes discours jamais cela n'échapperoit de ma bouche, comme effectivement j'ai là-dessus une réserve extrême. Je lui ai ajouté que je ne pouvois m'empêcher de lui avouer que c'étoit le sentiment de tout Rome et de toute la France ; qu'il y avoit donné lui-même un très-grand fondement, en parlant sur cette affaire de la manière qu'il m'en parloit à moi-même dans toutes les occasions ; que je voulois bien être persuadé que c'étoit un effet de la prudence dont il croyoit devoir user en cette circonstance ; qu'il y avoit longtemps que vous m'aviez encore chargé de lui renouveler vos justes plaintes sur son silence à l'égard de l'affaire personnelle qu'il prétendoit que vous aviez avec M. de Cambrai. Enfin, en lui parlant franchement sur l'inclination qu'il témoignoit à sauver M. de Cambrai, je lui ai dit tout ce qu'il faut, sans qu'il ait eu le moindre sujet de trouver mauvais ce que je lui disois uniquement pour qu'il connût le sentiment du public. Je ne [illegible] et ne veux pas vous dire ce qu'il m'a fait l'honneur de me répondre là-dessus : contentez-vous, s'il vous plaît, d'être assuré qu'il ne vous donnera là-dessus jamais aucune satisfaction ; que son parti est pris sur la conduite qu'il veut tenir, tant à votre égard qu'à l'égard de M. de Cambrai, qu'il désire que je croie qu'il traite comme vous, et

que peut-être il se plaint plus de lui que vous. Voilà fidèlement en beau l'état de l'esprit de M. le cardinal de Bouillon, qui sait fort bien ce qu'il a à faire, et qui m'assure ne me vouloir aucun mal des sentiments qu'il s'imagine que j'ai pour lui. Il lui seroit bien aisé, s'il le vouloit, de me les ôter, si je les avois; mais je ne crois pas qu'il en veuille prendre la peine.

Il est, s'il vous plaît, de la dernière importance que vous ne disiez jamais ce que j'écris sur M. le cardinal de Bouillon, si ce n'est à M. de Paris, au roi et à madame de Maintenon.

Il est bon et même nécessaire que vous écriviez, comme je vous l'ai marqué par ma dernière, à monseigneur de Giori en latin, comme aussi M. de Paris et M. de Chartres : il faut l'engager à continuer. A Rome tout le monde tremble de parler; vous en voyez bien la raison.

J'ai appris que l'abbé de Chanterac et les jésuites étoient furieux contre moi à cause de votre Relation, qui fait connoître notre nouveau saint. Je ne puis attribuer qu'à eux un bruit qu'ils ont voulu répandre parmi les François que j'avois ici des ennemis, qu'on cherchoit à m'assassiner, et même que j'étois tombé malade de peur. Toutes choses fausses, sans le moindre fondement : les gens qu'ils disent mes ennemis sont mes meilleurs amis. On feroit mieux de débiter des choses vraisemblables, s'ils vouloient qu'on y ajoutât foi, et que cela me fît quelque tort. M. le cardinal de Bouillon a bien ri ce matin avec moi de cette imagination : il n'en a fait aucun cas, et n'a assurément aucune part à ces manières basses de se venger, mais que je méprise comme je le dois. Je vous mande seulement cela, afin que vous voyiez la fureur et la rage de ceux à qui nous avons affaire. Ils voudroient être ici maîtres du tripot; mais je vais toujours mon chemin, et continuerai, s'il plaît à Dieu, à agir de même, sans crainte de qui que ce soit que de lui.

On attend ici la fin de vos écrits, et la réponse à l'Instruction de M. de Cambrai. Je crois que vous songerez aussi à m'envoyer des *Déclarations des évêques*. Il faut seulement convenir du port à Paris, et envoyer tout cela comme imprimés, comme marchandises, et non comme lettres. Les observations, telles que vous me les promettez, feront bien pour les cardinaux : les examinateurs les ont tous vues, hors Alfaro et Gabrieli.

Des personnes bien affectionnées pour la bonne cause sont persuadées qu'on cabale plus que jamais, et qu'on cherche quelque invention pour faire échouer cette affaire et justifier M. de Cambrai. J'écoute tout; mais je ne suis pas encore arrivé à deviner ce qu'il est possible de faire pour réussir dans ce dessein, à moins que le roi n'abandonne l'affaire, et que Rome ne se veuille déshonorer.

On fera ce qu'on pourra à Paris pour gagner M. le nonce : les jésuites n'oublient rien à cet effet. Il est bon, sans menacer, qu'ils soient convaincus que si Rome ne parle pas, la France est toute prête, aussi bien que le roi, à agir, et que rien ne l'en peut empêcher.

Ne dites, s'il vous plaît, qu'avec grande précaution ce que je vous mande sur ce qui se passe dans les conférences ; c'est le secret du saint Office. Il est bon que vous sachiez que tout monde ici me veut tant de mal, que plusieurs Eminences m'ont fait et fait faire des compliments sur ce qu'elles souhaitent que, si M. l'abbé de La Trémouille est placé, je sois auditeur de rote. Je sais ce que je dois répondre là-dessus. Les jésuites et M. le cardinal de Bouillon ne laissent pas de l'appréhender. Je ne puis m'empêcher de vous dire que M. le cardinal de Bouillon m'a parlé ce matin en petit fou. Cela seul suffit pour savoir à qui s'en tenir. Le roi, madame de Maintenon et la France sont à plaindre. Il est difficile qu'il n'arrive pas quelque chose qui le découvre bientôt.

Rome, ce 14 janvier 1698.

LETTRE CCIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'affaire de M. de Reims avec les jésuites ; les deux nouveaux co[illegible] ; le succès de la Relation du prélat, et la nécessité de la communiquer au [illegible].

Je vois avec plaisir, par votre lettre du 31, que vous êtes, Dieu merci, hors d'affaire. M. de Paris est content de votre lettre. Je n'ai point vu M. de Reims, qui apparemment est occupé de son affaire avec les jésuites. Elle a été remise entre les mains de M. le premier président *, en conséquence des paroles données au roi par les deux parties, sur les affaires de M. de Reims.

J'ai appris aujourd'hui de M. le cardinal d'Estrées qu'il y a deux nouveaux consulteurs, dont l'un est M. l'archevêque de [illegible], et l'autre le sacriste de sa Sainteté. On dit que ce dernier est [illegible] homme, et fort porté au jansénisme ; pour le premier, [illegible] est un peu parent du Pape, qu'il veut être cardinal, et que le [illegible]

* C'étoit Achille de Harlay. Ce magistrat ayant représenté au roi que l'affaire [illegible] de nature à être plaidée en plein parlement, le prince entra dans les vues du [illegible], et le chargea de terminer le différend, dont il voulut qu'il fût seul arbitre. M. de [illegible] que les supérieurs des jésuites iroient chez l'archevêque de Reims lui demander [illegible] de son amitié, et lui témoigner qu'ils étoient sensiblement fâchés d'avoir encouru [illegible] ; qu'ayant cru être obligés de faire connoître les plaintes qu'ils prétendoient avoir [illegible] au sujet de son Ordonnance, ils avoient laissé paroître une Remontrance [illegible] et sans permission, contre la forme des procédures qui sont seules légitimes dans [illegible], pour se pourvoir contre les Ordonnances de nosseigneurs les prélats, et auxquelles [illegible] queroient point dans la suite, s'ils se trouvoient en de pareilles occasions. Cet arrêté [illegible] et dès le lendemain on alla faire visite au prélat, qui parut avoir oublié tout le passé, [illegible] fit de caresses aux jésuites. Voyez *d'Avrigny*, déjà cité, tom. IV. p. 100. (*Edit. de Vers.*)

fie beaucoup. On ajoute que sa Sainteté lui fait quitter son archevêché et lui donne une abbaye.

Le bruit de l'effet de ma Relation retentit ici par toutes les lettres de Rome. C'est bien fait de n'en point donner de copies : mais il sera difficile de ne la pas rendre publique, si l'on se détermine à la présenter au Pape. Dans ce cas, il faudra faire du mieux qu'on pourra. Il est bon que le Pape en soit instruit. Le roi continue à presser M. le nonce. Vous faites fort bien de vous défier des coups fourrés et de la bonne mine. On est ici bien persuadé que le père La Chaise est pour M. de Cambrai. Nous nous portons bien.

A Paris, 20 janvier 1698.

LETTRE CCV.

DE L'ABBÉ LEDIEU A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur différents écrits qu'il lui envoyoit, et l'accommodement qui devoit se faire entre M. de Reims et les jésuites.

Dès vendredi dernier 17, il est parti d'ici, monsieur, par la diligence de Lyon, un paquet contenant douze recueils d'*Oraisons funèbres* de notre prélat, et autant de son *Exposition*, avec une autre paquet à votre adresse, où j'ai mis un recueil des pièces concernant Molinos et les quiétistes, et où se trouvent aussi les lettres des Anglois, dans lesquelles il est parlé de l'abbé de Fénélon. Sous la même enveloppe, j'ai mis encore quatre exemplaires de la Remontrance des jésuites à M. de Reims sur son Ordonnance du 15 juillet dernier. La requête que ce prélat a présentée au parlement sur ce sujet ne fait que sortir de dessous la presse pour passer entre les mains de l'auteur, qui a défendu expressément d'en donner aucune à personne : c'est ce qui m'empêche de vous l'envoyer à présent, ne doutez pas que vous ne la receviez par ce prélat même.

Depuis le départ de M. de Meaux pour Versailles, j'ai appris chez M. de Reims que les jésuites devoient se trouver à trois heures après midi chez le premier président, pour conclure leur accommodement au sujet de leur Remontrance. Le prélat demande qu'ils viennent lui faire satisfaction chez lui, et qu'ils rétractent leur pièce par écrit entre les mains du magistrat leur arbitre. A cinq heures du soir on n'en avoit encore aucune nouvelle chez M. de Reims : on ne les y attendoit que demain.

L'impression de la réfutation de M. de Cambrai tire à sa fin, et j'espère qu'on pourra vous l'envoyer incessamment. Le triomphe de la vérité qu'elle contient fait certainement un grand plaisir. Je suis, etc.

A Paris, ce 20 janvier 1698.

LETTRE CCVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les disputes introduites dans l'examen du livre des *Maximes* ; l'effet qu'avoient produit les Remarques de l'évêque de Meaux ; et le nouveau sens que M. de Cambrai vouloit donner à son livre.

J'ai reçu, par le dernier courrier, vos lettres du 22 et du 23 décembre, de Meaux, et celle du 30, de Versailles.

Je croyois qu'il n'y auroit de conférence des examinateurs, suivant ce qui avoit été résolu, que jeudi prochain 23 du mois ; mais mardi passé, c'est-à-dire, il y a aujourd'hui huit jours, le Pape envoya ordre de tenir la conférence le jeudi suivant, 16 de ce mois, et dorénavant deux fois la semaine. Il y en a déjà eu deux depuis ma dernière lettre ; car hier il s'en tint une. Mais en même temps le Pape dit qu'il falloit disputer ; et c'étoit de la part de la cabale qu'étoit venue cette nouvelle imagination, qui ne s'est jamais pratiquée dans le saint Office. Effectivement jeudi passé on disputa avec aigreur de la part d'Alfaro et de Gabrieli ; cela fut scandaleux. Je l'ai su, et j'en ai fait avertir le Pape et le cardinal Spada. Il y a lieu d'espérer qu'on mettra fin à cette manière d'examiner, qui n'est imaginée par la cabale que pour tout brouiller, et tirer en longueur : car hier on commença à voter. Alfaro parla trois heures en faveur de M. de Cambrai, et dit des choses pitoyables. Apparemment tout le monde ne sera pas de son avis. Alfaro et Gabrieli sont les seuls déclarés : j'espère que les autres préféreront la vérité à la cabale. On ne peut pas savoir de quel côté M. le sacriste et monseigneur Rodolovic penchent : ils ne se sont pas expliqués, et nous avons toujours sujet d'appréhender, par la manière dont ils ont été mis : du reste, j'espère que la vérité triomphera.

M. le cardinal de Bouillon veut faire croire que c'est lui qui a fait doubler les conférences. Cela est très-faux ; car il dit qu'il en avoit parlé au Pape samedi dernier seulement ; et c'est cinq jours avant que le Pape a donné l'ordre pour cela ; rien de plus constant.

M. le cardinal de Bouillon, en lui rendant votre réponse à son compliment, me dit qu'il vous avoit écrit dès l'ordinaire dernier, sur ce que je lui avois témoigné de votre part. Je ne crois en vérité pas qu'il le fît ; mais j'avoue que, sans manquer au respect qui lui est dû, je lui ai parlé assez fortement, et il a jugé à propos de se raviser. Si vous ne lui avez pas encore fait réponse quand vous recevrez cette lettre, je vous prie de lui insinuer que les bruits qui courent sur sa partialité pour M. de Cambrai viennent de toutes parts, mais que vous n'en voulez rien croire, non plus que moi.

J'ai jugé à propos, après la conférence que j'ai eue avec lui, de donner à M. de La Trémouille, qui est à présent fort bien avec lui, la lettre que vous m'écriviez du 25 novembre, dans laquelle étoit l'ordre que vous me donniez de lui faire vos justes plaintes. J'ai trouvé, depuis le commencement jusqu'à la fin, qu'il n'y avoit rien qui ne pût lui être lu, et qui ne pût faire un bon effet. Vous y parlez avec force et vérité sur tout ; vous y marquez que toutes les lettres de Rome portent qu'il favorise secrètement M. de Cambrai ; mais que nous n'en croyons rien ni vous, ni moi. C'est après avoir lu cette lettre qu'il jugea à propos de parler au Pape, pour presser, dit-il, le jugement de cette affaire. Néanmoins on publie partout que le dessein de cette cour est de la traîner en longueur : cela ne laissera pas d'être difficile, si les conférences continuent deux fois la semaine. Il est bien certain que si M. le cardinal de Bouillon vouloit, cela seroit déjà fini, et finiroit à présent à Pâques : je le veux encore espérer.

Le père Dez est malade pour avoir trop travaillé. Le Père minime m'a dit qu'il avoit écrit à M. de Paris qu'on ne pouvoit trop éclater et trop instruire en France ; et il est vrai qu'il n'y a que cela, et l'évidence de la matière, qui puisse donner le branle ici, où ils tremblent sur tout.

Sur la résolution que vous prenez de composer un écrit nouveau, qui sera un précis, je me suis déterminé à faire faire plusieurs copies bien écrites de vos Remarques traduites, qui ont ici fait sur l'esprit de tous ceux à qui nous les avons communiquées un effet merveilleux, et qui emporteront l'affaire assurément : ce que vous ferez ensuite sera admirable pour les cardinaux. Je ne laisserai pas de donner vos Remarques écrites à MM. les cardinaux Casanate, Noris, d'Aguirre, Nerli, Albane et Ferrari, qui en sont capables, et peut-être Marescotti. Je suis persuadé qu'avec cela et le nouvel imprimé latin sur les nouveautés de M. de Cambrai, l'affaire sera éclaircie et emportée.

M. de Chanterac dit qu'il a déjà reçu le premier cahier de la réponse de M. de Cambrai, article par article, à la *Déclaration* et au *Summa Doctrinæ*, d'une manière courte, précise, théologique et démonstrative : ce sera un composé de ses notes et de sa nouvelle Ordonnance.

Je crois savoir que M. le cardinal Noris a été consulté par un grand seigneur de France, sur ce qu'on pouvoit faire pour sauver M. de Cambrai ; et il a répondu qu'il falloit qu'il se rétractât, qu'il désavouât son livre comme mauvais, et que par là il préviendroit la sentence, et se feroit plus d'honneur. Mais ici M. de Chanterac et

et M. le cardinal de Bouillon croient que les affaires sont trop avancées : effectivement il ne le peut plus faire après sa dernière Ordonnance.

J'ai déjà fait remarquer à tous les cardinaux et examinateurs, que ce nouveau sens, qu'il veut donner à son livre, est contraire à toutes les explications qu'il en a données lui-même aux évêques ; à toutes celles que ses défenseurs et protecteurs ont données ici dans quatre écrits qu'ils ont répandus ; à sa traduction, à ses notes, où il n'en dit pas un mot ; à son livre lui-même, où il n'est rien dit d'approchant d'un sens qui est la clef de son livre, et sans lequel, selon lui-même, tout ce qu'il a dit est erroné et blasphématoire ; sans compter que ce sens ne vaut rien en soi. Selon moi, c'est une démonstration contre lui, et je n'ai encore vu personne qui n'en soit convenu.

Je vous envoie un mémoire pour un Père carme qui est ici. C'est un parfaitement honnête homme, qui m'est très-utile sur le livre de M. de Cambrai et sur Sfondrate, bon théologien, et dans les vrais principes, très-estimé du pape et des cardinaux : il est aussi théologien du cardinal Altieri. Je vous supplie de faire en sorte qu'il reste à Rome : c'est une personne très-instruite et de confiance, que les évêques, et en particulier vous et moi, y auront toujours. Ce qu'il demande est très-juste : il n'y a que les jésuites et M. le cardinal de Bouillon qui peut-être s'y opposeront sous main. M. le cardinal de Bouillon lui fait mille amitiés, et connoît son mérite.

Je me porte bien, Dieu merci, et j'ai fait depuis huit jours toutes mes visites à presque tous messieurs les cardinaux et autres principaux de cette cour, qui envoient tous les jours savoir de mes nouvelles avec une bonté infinie.

Je ne puis assez vous témoigner la nouvelle obligation que je vous ai, de vouloir bien entrer dans la dépense qu'il me reste à faire ici, sur laquelle je n'aurois pu prendre aucune mesure. J'avois ajusté toutes mes affaires pour le mois de septembre, et je ne voulois vous être à charge en rien, sachant les dépenses que vous êtes obligé de faire : mais j'avoue que je ne puis y suffire avec le revenu de mon abbaye, qui est le seul que j'aie, et qui est bien diminué par les taxes et par le change horrible. Vous pouvez être assuré que la figure que j'ai été obligé de faire ici dès le commencement a été nécessaire, et par rapport à vous, et par rapport à moi ; que je n'ai rien fait d'excessif, et ne fais rien encore. On juge ici beaucoup, même les plus honnêtes gens, par l'extérieur, et il faut m'y soutenir à présent plus que jamais par moi-même ; car on ne cherche qu'à vous avilir, et moi aussi. Je suis très-exact et très-réservé pour ma dépense : mais

j'ai eu à en renouveler plusieurs, depuis trois mois, pour chevaux, carrosses et livrées, dont je ne puis me dispenser, et où j'ai ménagé de mon mieux. Si vous avez donc la bonté de m'aider, je vous prie de me faire savoir ce que vous pouvez me donner : je me réglerai là-dessus ; et je vous serai toujours très-obligé, quoique ce puisse être. Je prendrai la liberté, après votre réponse, de tirer une lettre de change sur qui vous voudrez, de la somme que vous êtes en état de me donner. J'espère en vérité, plus que jamais, que tout finira pour ce printemps.

Le Père carme dont je vous parle est très-connu de M. Pirot et de M. de Paris, que vous pouvez faire entrer dans ce qui le regarde.

J'envoie à M. de Reims le commencement d'un écrit pour Sfondrate par un jésuite, où il traite assez mal les évêques de l'assemblée. Il seroit de conséquence qu'on ne laissât pas ici une pareille liberté, qui est très-injurieuse au roi et au clergé, et qui renouvelle une querelle assoupie. Un mot de la part du roi là-dessus à M. le cardinal de Bouillon remédieroit à tout : il ne pense à rien.

N'oubliez pas, je vous prie, monseigneur Giori.

J'ai des compliments à vous faire de la part de MM. les cardinaux Altieri, Barberini, Cibo, Casanate, Noris, d'Aguirre, Sacripanti, Cenci, Colloredo, Albane, à qui j'ai fait les vôtres en les visitant.

Rome, ce 21 janvier 1698.

LETTRE CCVII.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur deux nouveaux consulteurs nommés par le pape ; la forme dans laquelle on devoit prononcer la condamnation de M. de Cambrai, et les délais qu'on lui accordoit pour répondre.

Je vous supplie, monseigneur, de me pardonner si je ne vous écris pas aussi ponctuellement que je le désirerois, lorsqu'il n'y a rien de particulier. Nous apprenons, par ce dernier ordinaire, que le pape a ajouté deux nouveaux consulteurs, dont l'un est monseigneur Rodolovic, archevêque de Chieti, que sa Sainteté a appelé à Rome ; l'autre est le sacriste du pape, qu'on dit être savant homme, et bien intentionné pour la bonne cause.

L'archevêque passe pour le plus savant homme d'Italie dans la lecture des Pères, après le cardinal Noris. C'est un homme de soixante-dix ans, qu'on dit être un de ceux que le pape a réservés *in petto* pour le chapeau, et qu'il voudroit bien montrer comme son successeur.

Il paroit qu'on veut faire une bulle en forme, et qualifier les propositions : si ce sera *præcisè* ou par un *respectivè*, comme dans l'af-

faire de Molinos, nous n'en savons rien ; et il ne leur faut point faire de nouvelles peines.

Le pape a fait dire au roi, par M. le nonce, que pour faire quelque chose de solide, et ôter tout prétexte à M. de Cambrai de dire qu'il n'a pas été entendu, on attendroit ses réponses à notre *Déclaration* et à mon *Summa Doctrinæ* ; mais en même temps qu'on ne lui permettroit point d'abuser de cette juste complaisance, ni de pousser trop avant cette longueur nécessaire.

On ne laisse pas cependant de continuer les congrégations des consulteurs, parmi lesquels on en voit deux déclarés pour M. de Cambrai, dont l'un est le jésuite Alfaro, Espagnol, qui suit le mouvement de la Société toute déclarée contre nous ; et l'autre se nomme Gabrieli, feuillant, si je ne me trompe, qui nous a été suspect dès le commencement. On n'a pas voulu le faire ôter quand on fit retrancher Damascène, récollet, éditeur de Sfondrate, pour ne pas paroître incidenter. Tout le monde tient à Rome pour constant que le livre ne se peut sauver. Pour moi, par la confiance en la bonté et l'importance de la cause, je ne doute point que Dieu ne veuille à ce coup révéler cette iniquité, qui va s'insinuant dans l'Eglise d'une manière d'autant plus dangereuse qu'elle est plus secrète.

On a achevé d'imprimer ma réfutation de l'Instruction pastorale, et quelques autres écrits que vous aurez au premier jour, et que je vous prierai de distribuer. J'espère que la conviction de l'erreur y sera complète. Je ne ménage plus guère M. de Cambrai, qui se déclare trop ouvertement, et veut faire une illusion trop manifeste à l'Eglise.

Les écrits qu'on donne à Rome de sa part, et dont j'ai des copies, portent expressément que si nous nous sommes déclarés contre lui, c'est à cause qu'il n'a pas voulu entrer dans notre cabale, qui étoit celle des jansénistes ; et qu'on a besoin en France d'évêques comme lui, pour défendre l'autorité du saint Siége. Ces bassesses sont bien indignes d'un archevêque : mais j'ai vu l'accusation du jansénisme écrite de sa main. Il dit aussi qu'on empêche par violence les docteurs de Sorbonne de se déclarer pour lui.

Le saint Office se remue beaucoup contre Sfondrate ; et il n'y a que le pape qui a peine à consentir à la censure : nous ne disons mot, pour ne pas mêler tant d'affaires.

Vous aurez su le bruit qu'a fait la Remontrance des jésuites, et la requête de M. de Reims au parlement, pour s'en plaindre. M. le premier président a accommodé cette affaire, par ordre du roi. M. de Reims a déclaré qu'il remettroit volontiers ce qui regardoit sa personne, pourvu qu'on satisfît à l'injure faite à l'épiscopat. On y a

pourvu par l'écrit donné à M. de Reims : avant-hier, leur provincial et les supérieurs de leurs trois maisons d'ici, qui l'ont signé, le portèrent assez humblement à M. de Reims, qui les reçut assez bien.

Je ne vous dirai rien de la Déclaration sur les protestants, où l'on a suivi les instructions de M. de Basville de point en point. On lui est bien obligé du soin qu'il prend des affaires de la religion : je vous supplie, dans l'occasion, de lui en faire mes compliments.

A Paris, le 25 janvier 1698.

LETTRE CCVIII.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur le succès qu'avoit à Rome son *Instruction* touchant le quiétisme.

J'ai appris avec bien de la joie, monsieur, par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, votre entière guérison : j'y prends autant de part que j'en avois pris à votre maladie, et je vous souhaite une parfaite et longue santé.

Je suis fort aise du bon succès que vous m'assurez que mon *Instruction* a dans votre cour; et je vous rends grâces de tout mon cœur des soins que vous avez pris de la faire valoir. J'en ai envoyé plusieurs exemplaires, et j'en enverrai encore d'une seconde édition en petit, qui sera achevé dans peu de jours. Je sais tout ce que vous faites, tout ce que vous avez à combattre pour la défense de notre cause. Il paroît bien qu'on la croit bonne pour nous, puisqu'on fait tant d'efforts pour en éloigner le jugement. Les deux nouveaux consulteurs n'ont apparemment été nommés que pour cela : j'espère néanmoins que la vérité ne laissera pas de triompher ; mais il vous en coûtera encore bien de la peine et de la vigilance. Je suis persuadé que vous continuerez volontiers l'une et l'autre. Soyez-le, je vous prie, que je vous honore toujours, monsieur, parfaitement, et que j'ai pour vous les sentiments que vous méritez.

Paris, ce 26 janvier 1698.

LETTRE CCIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les mesures à prendre pour empêcher d'allonger l'affaire; et sur la conduite que cet abbé devoit tenir à Rome.

Votre lettre du 7 nous fait voir les nouveaux efforts de la cabale, pour traîner l'affaire en longueur, et la réduire, s'il se pouvoit, à rien. Dieu ne le permettra pas, et au contraire tout tournera à la confusion de la mauvaise doctrine. On prendra les mesures qu'il faudra, pour rompre celles des partisans de M. de Cambrai : je dois aujourd'hui parler au roi sur cela. S'il y a du temps, on vous mandera le

détail. Tout aboutira à faire connoître avec quelle affectation on cherche à prolonger.

Le mémoire que je joindrai à ma lettre, si l'on a le temps, vous instruira de la conduite que vous aurez à tenir. Assurez-vous qu'on n'oubliera rien ni sur la chose, ni sur votre personne, pour prévenir les inconvénients. Le prétexte de nommer les deux nouveaux examinateurs est si évidemment mauvais, qu'il ne faut que le montrer sans le combattre. Je parlerai sobrement à M. le nonce de ce que vous m'avez mandé sur monseigneur le sacriste. Il faut, le moins qu'on pourra, rendre suspect et odieux votre ministère.

J'ai vu, entre les mains de M. le nonce, deux lettres du cardinal Spada, dans lesquelles il tâche d'appuyer les raisons du délai de l'examen, et de la communication des objections à M. l'abbé de Chanterac. Il n'y a rien de mieux tourné : nous aurons soin d'y répondre ce qu'il faut, pour empêcher qu'on n'en abuse; car le fond en est bon. On fera écrire M. le cardinal de Janson, comme vous le souhaitez : on ne manquera pas aussi d'écrire à M. Giori.

Il faut tout remarquer, et ne se point montrer difficile ni pointilleux. Votre conduite est dans cet esprit; je le vois bien, et je le fais remarquer à ceux qui doivent en être instruits.

Je viens de chez le roi : tout va bien pour l'affaire générale. J'ai fait un mémoire, dont on me doit rendre réponse dans deux jours : il est capable d'acheminer les affaires.

Mais comme je parlois au roi sur votre sujet, pour le prévenir contre les mauvais offices, il m'a fait une histoire sur votre compte. On lui a dit que vous aviez été attaqué la nuit, pistolet appuyé, et qu'on vous avoit fait promettre que vous n'iriez jamais dans une certaine maison, sinon la vie : j'ai dit ce qu'il falloit. Ne vous lassez pas d'agir pour l'affaire dont vous êtes chargé : Dieu surtout.

De Versailles, 27 janvier 1698.

LETTRE CCX.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur quelques écrits de M. de Cambrai ; la manière dont on procédoit dans les congrégations ; le caractère des consulteurs qui devoient voter ; et un nouvel examinateur nommé par le pape.

Je vous envoie une observation contre la Lettre pastorale, et les falsifications de la version latine de M. de Cambrai, que j'ai cru devoir donner aux examinateurs, en attendant la réfutation que vous nous faites espérer. On vient de me prêter la réponse de ce prélat à la *Déclaration des trois évêques*, en françois, imprimée sans le nom de la ville où l'impression s'est faite : elle est plus grosse que le livre,

et contient deux cent trente-six pages d'un caractère assez menu, avec *Responsio ad libellum cui titulus : Summa Doctrinæ*, imprimée à Bruxelles. Ce livret contient soixante-douze pages : je n'ai encore pu lire ni l'un ni l'autre.

Il paroît, par votre lettre, que vous avez confondu Mico avec Miro. Le premier est un copiste, qui a traduit l'écrit italien que je vous ai envoyé : il est copiste des jésuites, et du père Dez en particulier. Le second est un bénédictin, à qui le pape vient de donner la charge de sous-bibliothécaire au Vatican. Il a été examinateur du livre du père Dez, et l'est encore de celui de M. de Cambrai. Miro n'est point vendu aux jésuites, ni au père Dez; c'est tout le contraire.

Dans les congrégations qui se sont tenues on n'a point voté, le pape ayant souhaité qu'on discutât la matière, et qu'on discourût sur chaque proposition extraite : chacun donnera après son vœu par écrit. Jusqu'ici les partisans du livre n'ont pas proposé une raison probable : ils sont fortement réfutés par ceux qui connoissent la vérité, et qui ne sont point engagés dans quelque faction. Il n'y a qu'Alfaro et Gabrieli qui soient déclarés pour le livre : vous en voyez bien la raison, et la nécessité que le dernier a de s'unir avec les jésuites. Pour ce qui regarde le père Massoulié, le père Granelli, le père Miro, le procureur général des augustins et le maître du sacré palais, qui sont les plus habiles, ils sont inébranlables pour nous, et ne changeront pas, étant bien persuadés par la vérité même, et incapables d'avoir aucune complaisance pour les jésuites, ni même pour le cardinal de Bouillon. On ne peut rien dire de précis des trois autres, ne s'étant pas encore déclarés : je les tiens pour suspects. Le général des carmes balance, et ne fait que de méchantes objections. L'archevêque de Chieti est un homme sans théologie, bon homme, brelu, breloc : je ne saurois mieux le comparer qu'au curé de Quinci. Je l'ai vu deux fois : il est aisé de lui persuader quand je lui parle; mais les jésuites d'abord lui tournent la cervelle. Il va néanmoins à la condamnation du livre en général. Je lui ai dit que cela ne suffisoit pas pour remédier tout à fait au mal, et qu'il falloit marquer les propositions mauvaises, comme on avoit fait à Molinos et à Petrucci; que sans cela on diroit qu'il n'auroit rien trouvé de mauvais, n'ayant pu désigner aucune proposition en particulier. Il sera emporté par le sacriste, évêque de Porphyre, qui ne manque pas d'esprit, mais de bonne volonté. Je lui ai donné tout ce qu'on pouvoit pour l'instruire. Nous avons disputé ensemble; et la dernière fois il me fit des objections pitoyables, pour me prouver que le livre parloit de cinq états différents dans la définition des cinq amours. Je m'aperçus même qu'il me parloit avec quelque sorte

d'aigreur : il fallut que j'eusse tout le flegme italien, pour ne rien dire qui pût l'aigrir. Cependant, comme c'est un politique qui voudroit bien s'avancer, il pensera à lui quand il faudra voter : son pays * lui donne des engagements qui me sont suspects. Il est sûr que la faction de M. de Cambrai, voyant cinq personnes inébranlables, a introduit les trois derniers, pour avoir du moins un pareil nombre. Ils les comptent pour eux : peut-être pourront-ils bien se tromper dans leur calcul. Le pape a nommé un nouvel examinateur, que l'assesseur doit intimer demain au saint Office : la chose est encore secrète. Je ne sais par quelle inspiration on l'a mis ; nous n'aurions osé le demander : ce n'est pas non plus M. de Chanterac, parce qu'il ne le croit pas favorable. Quand il le saura, M. le cardinal de Bouillon, les jésuites et lui feront leur possible pour le faire exclure. Ce nouvel examinateur est le père Latenai, homme incapable de trahir la vérité.

On vous a envoyé un mémoire par le dernier courrier, et j'en envoyai un semblable à M. de Paris : ayez la bonté de l'avertir au plus tôt de manier cette affaire secrètement dans la conjoncture présente. Ni la personne dont il est question, ni moi, ne pensions point à ce qui est arrivé : l'abbé de Chanterac court après. On ne vous auroit pas envoyé ce mémoire : cependant la chose se peut faire ; car la personne dont il est question dans ce mémoire mérite qu'on la serve par son seul mérite personnel.

Les jésuites ont demandé dix jours de délai sur leur affaire de Confucius ou des missions : on fut surpris de cette demande, on la leur accorda cependant. Je crois que le père Latenai sera encore examinateur de Sfondrate, ou du livre de M. de Saint-Pons : on n'a pas encore commencé cet examen ; on m'a dit même aujourd'hui que le pape l'avoit suspendu. Gabrieli a composé un gros volume pour la défense de Sfondrate : c'étoit lui qu'il falloit exclure, au lieu de Damascène ; ou plutôt ils devoient être exclus également l'un et l'autre, aussi bien qu'Alfaro, puisqu'il paroît évidemment que son corps est partie.

On avoit fait courir le bruit ici que vous étiez fort malade, afin de ralentir les examens. Il n'y a menteries qu'on ne publie. Nous attendons des exemplaires de l'Instruction de M. de Paris en latin et en françois : il faut en envoyer un bon nombre, aussi bien que de celle de M. de Chartres. Ils ont publié que beaucoup d'évêques soutenoient le livre, que le roi ne s'en soucie plus, que les jésuites sont tout-puissants à la cour, que le roi a approuvé la Remontrance contre M. de Reims, que M. de Paris même et M. de Chartres étoient revenus après

* Il étoit Flamand, dans les intérêts de la cour d'Espagne, et par là fort opposé à la France.

la Lettre pastorale de M. de Cambrai. Je vis avant-hier le procureur général des augustins; il est plein d'estime pour vous; il me dit de vous le témoigner le plus tôt que je pourrois. Il me redemanda l'écrit de M. de Paris. Le maître du sacré palais travaille et combat *pro aris et focis* : il a traduit en italien l'écrit de M. de Paris. Il réfute vigoureusement les faux raisonnements d'Alfaro, et lui reproche les falsifications des passages qu'il tronque. Si l'affaire du père Latenai réussit, comme je l'espère, ce sera un nouveau secours qui ôtera le partage : cela ne retardera rien, il est instruit comme lui de la matière. On est fort surpris ici comment la témérité des jésuites demeure en France impunie : tout autre seroit perdu, osant aller contre les intentions du roi. Ne viendra-t-il jamais un jour où madame de Maintenon et le roi sauront les démarches qu'ils ont faites, et les discours peu respectueux qu'ils ont tenus contre l'un et l'autre? Je vous écris selon les chiffres de M. Ledieu, et je continuerai. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 28 janvier 1698.

P. S. Sur le mémoire que j'avois autrefois dressé pour les résignations des cures *, et qui a été présenté par M. le cardinal de Bouillon, le Pape n'a rien voulu établir en général, pour ne pas contredire son décret; mais il a répondu : *Habebitur ratio in casibus particularibus.* Ainsi je crois qu'avec le certificat des évêques, elles pourront être admises. Ce mémoire fut envoyé à M. Lezineau, qui en parla au père de La Chaise, et qui a fait donner ordre au cardinal d'en solliciter le succès.

LETTRE CCXI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les dispositions des consulteurs; une conversation du prélat Giori avec le pape, et les réponses de M. de Cambrai.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris, le 6 de ce mois : elle me fait voir l'esprit de la cour plus que jamais. Je sais que M. le nonce fait bien son devoir. Les conférences continuent avec ardeur deux fois la semaine. Massoulié, Granelli, Le Mire, le maître du sacré palais, le procureur général des augustins, sont sûrs. Gabrieli, Alfaro, sont les mêmes que je vous les ai représentés dans mes dernières lettres. M. le sacriste continue à excuser le livre de M. de Cambrai le plus qu'il peut. Monseigneur Rodolovic est encore indéterminé; il est peu savant. Le carme est prévenu pour M. de Cambrai; néanmoins j'espère qu'il pourra revenir. Dans les conférences on n'a fait que disputer, on n'a pas encore voté.

* Il s'agit d'une permission que l'on sollicitoit à Rome pour les curés qui n'avoient point de bien, de pouvoir se réserver une pension en résignant leur cure.

Monseigneur Giori m'a dit qu'il écrivoit aujourd'hui à la cour (je ne sais si ce sera à M. de Pomponne ou à M. de Torcy, à M. le cardinal de Janson ou à M. le carninal d'Estrées) la relation de ce qui se passa avant-hier, entre lui et le Pape, au sujet de l'affaire de M. de Fénélon. Il a fait au Pape une peinture vive et vraie de tout ce qu'on a fait d'extraordinaire dans cette affaire, et de ce qu'on faisoit encore tous les jours sous main. Le Pape a entrevu la vérité et le piége qu'on lui tendoit, et a fini par ces paroles, que dorénavant il n'iroit jamais se coucher qu'il n'eût pressé deux fois cette affaire. On lui a fait comprendre les desseins secrets des ennemis de la France, qui ne vouloient qu'allumer un feu qui auroit de la peine à s'éteindre; et cela est vrai : le Pape a été touché. Il est bon que vous soyez averti, afin de tâcher de voir la lettre, qui est forte, et indirectement contre M. le cardinal de Bouillon. N'oubliez pas, je vous prie, d'écrire à ce prélat, vous et M. de Paris.

Depuis ma dernière lettre, je ne sais qui a inspiré au Pape de mettre pour examinateur, dans le dessein de lever le partage apparemment, en cas qu'il y en eût, le père Latenai, qui est justement celui de qui je vous écrivois l'ordinaire passé. Il doit être proposé demain, de la part du Pape, à la congrégation, et se trouver à la première conférence, il est sûr. M. le cardinal de Bouillon n'en sait rien, et demain il tombera des nues : cela est excellent dans la conjoncture.

Si on pouvoit faire écrire M. le cardinal Le Camus au Pape, pour lui faire sentir l'importance d'une prompte décision, et instructive, contre un livre qui a fait un si grand scandale, et qui est entre les mains de tout le monde, cela feroit un très-bon effet : il est évêque, et peut parler, surtout après l'Instruction pastorale de M. de Cambrai.

J'envoie à M. de Reims le reste de l'écrit pour Sfondrate; la fin est aussi insolente que le commencement, et d'une grande ignorance.

L'affaire des pensions pour les curés est comme déterminée : on n'a pas fait de règle générale; mais on m'a dit qu'on le permettroit pour les cas particuliers. C'est M. Lezineau à Paris qui est instruit de tout cela : vous n'avez qu'à le consulter, si vous voulez demander ici quelque chose; et après vous m'écrirez.

Le père Latenai est fâché de la demande que je vous fis pour lui l'ordinaire dernier, craignant que vous ne crussiez qu'il demandoit votre recommandation comme une récompense d'avoir fait son devoir. Dans le temps qu'il m'en parla, il ne savoit rien du tout de ce qu'il a appris depuis. Il sera bon de le servir; mais par des voies indirectes, et pas si ouvertement, comme vous le jugerez à propos.

Vous pouvez toujours en dire un mot au roi ; on laisse tout cela à votre prudence.

Je vous prie de m'envoyer un exemplaire de ces lettres des protestants anglois, que vous avez citées dans votre Relation, qui mettoient M. de Cambrai au nombre des amis de la cause. Envoyez-nous aussi par la poste des *Summa Doctrinæ*, des *Déclarations*, et de nouveaux recueils. Votre réfutation de la Lettre pastorale est nécessaire et attendue avec impatience, aussi bien que cet écrit latin où vous devez donner des principes pour répondre à tout. Nous ne nous oublions pas : M. Phelippeaux a déjà donné un écrit latin, court, pour réfuter par le livre cet amour naturel dont parle M. de Cambrai, et son Explication des états. Je veux, pour prouver qu'il n'a jamais pensé juste, y ajouter une démonstration par toutes les explications qu'il vous a données en France, par ses lettres au Pape et à l'ami, par ses notes, par les écrits qui ont été faits ici sur ses Remarques, et par ses ordres : cela se peut aisément démontrer en peu de paroles.

J'attends avec impatience le premier courrier, pour savoir ce que M. l'archevêque de Reims résoudra sur les jésuites. J'espère que M. le cardinal Noris sera obligé de lui faire réponse : je lui écris au long là-dessus. M. le cardinal de Bouillon est le même, plus malintentionné que jamais : tout son but est de faire cardinal son neveu. Il dit toujours que M. de Meaux et M. de Cambrai sont les plus habiles prélats, les plus savants de France. C'est vous faire grand honneur dans les conjonctures présentes : son intention est par là de dénigrer M. de Paris et M. de Reims, qu'il dit n'avoir pas fait leurs Ordonnances.

Je n'ai pu avoir que ce matin les deux derniers écrits imprimés de M. de Cambrai ; l'un en françois, contre la *Déclaration*, où il ne fait que répéter sa solution singulière sur les états et l'amour naturel ; l'autre, contre le *Summa Doctrinæ*, en latin, où il prétend réfuter votre définition de la charité. La fin contient une imposture manifeste, qui est que vous faites l'oraison passive presque toujours continue : vous dites le contraire partout ; cela répond au reste. Il y a un orgueil insupportable dans ses réponses. Il est encore surprenant de voir comment il évite de s'expliquer sur madame Guyon et sur le livre de Molinos : je n'ai pu que parcourir ces ouvrages. Je compte qu'on les aura répandus à Paris, et que vous les avez eus plus tôt que nous.

Si M. le cardinal de Janson vouloit écrire à l'archevêque de Chieti, sur le scandale qu'a causé le livre de M. de Cambrai, et sur ses explications de mauvaise foi, il ne pourroit en résulter qu'un très-bon effet.

Je vous envoie copie de la lettre que j'ai été obligé d'écrire à M. l'abbé de Gondi, sur des avis que j'ai eus que l'agent du grand-duc travailloit avec le père Dias contre les évêques, pour M. de Cambrai. Voilà la réponse de cet abbé. M. le grand-duc a exécuté effectivement le tout; et a envoyé à M. le cardinal Noris votre livre, croyant qu'il ne l'avoit pas : on ne peut rien de plus honnête. Je ne sais si vous ne pourriez pas écrire là-dessus à l'abbé de Gondi.

Rome, ce 28 janvier 1698.

LETTRE CCXII.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur un écrit que cet abbé avoit fait contre M. de Cambrai ; la réponse de ce prélat à la *Déclaration des évêques* ; et la nomination de deux cardinaux pour présider aux congrégations.

Je vous envoie un quatrième argument, qu'on a oublié dans la copie de l'observation que je vous ai envoyée par le dernier courrier. Il doit être placé à la fin de la deuxième illusion, qui regarde la solution qu'il donne, en prétendant avoir parlé des états. Sa réponse à la *Déclaration* contient les mêmes réponses que l'Instruction pastorale : il a soin de faire entendre qu'il ne condamne point madame Guyon, et ne prend aucune part aux censures qui ont été faites contre elle ; et à la fin, il se donne pour un évêque opprimé. Ses partisans ne manquent pas d'exagérer le recours qu'il a eu au saint Siége, et la nécessité que le saint Siége a de favoriser ceux qui s'y adressent, afin de fournir par là aux autres évêques de nouveaux motifs pour y recourir.

L'affaire du père Latenai a échoué, comme je l'appréhendois. Il ne fut point appelé le vendredi, et on n'a pu savoir si on en parla au saint Office le mercredi précédent, comme on le devoit faire. Je crois que M. le cardinal de Bouillon y aura eu bonne part. En arrivant ici, il l'avoit fait consulter sur cette affaire; et ayant vu qu'il n'alloit pas comme il l'auroit souhaité, il ne lui parla plus de rien. Il sondoit aussi les gens, afin d'introduire ou d'exclure, dans le nombre des examinateurs, ceux qu'il trouveroit favorables ou contraires.

Jeudi dernier, le Pape nomma les cardinaux Noris et Ferrari pour présider et régler les congrégations. C'est un bien ; mais cela retardera la conclusion ; car les occupations des cardinaux, et les différentes congrégations dont ils sont obligeront qu'on ne fasse plus qu'une congrégation par semaine. On a même résolu d'examiner le livre article par article, ce qui tirera en longueur ; et quand il n'arriveroit point de nouveaux incidents, nous serons bien heureux si cela étoit fini à la fin de l'été prochain. On ne sauroit trop presser de

votre côté ; car on fera jouer tous les ressorts possibles pour retarder, qui est la seule chose qui leur soit favorable.

L'affaire alloit le mieux du monde, et auroit été finie avant Pâques, sans l'adjonction des deux examinateurs. On avoit déjà examiné et qualifié huit ou dix des principales questions, et le reste suivoit naturellement. Il n'y avoit qu'Alfaro et Gabrieli pour le livre ; le général des carmes biaisoit : cela n'empêchoit pas que les autres n'avançassent. Nos parties ont su cette disposition, et ont vu qu'elles étoient perdues : ils ont fait suggérer par Fabroni, vendu aux jésuites, et par le cardinal Albane, qu'on se moqueroit en France de voir un jugement rendu par de seuls religieux ; comme si c'étoit eux qui jugeassent. Ils ont produit l'archevêque de Chieti, qui ne sait point de théologie, et qui est ami ancien des jésuites, et le sacriste, qui s'étoit déclaré dès le vivant du cardinal Denhoff. Le sacriste n'a pas nié à un de ses amis qu'il n'eût été sollicité et gagné par M. le cardinal de Bouillon : jamais il n'avoit été employé en aucune semblable affaire. L'addition de ces deux derniers a fait connoître qu'ils seroient partagés : c'est ce qu'on cherchoit, pour faire naître de l'embarras, et obliger le Pape à casser cette congrégation et à en créer une autre ; ce qui retardoit le jugement, et leur donnoit espérance d'y pouvoir mettre des gens gagnés. Le Pape a été fort fâché de cela, et a nommé les deux cardinaux, pour assister et régler les choses, qui commençoient à s'échauffer de part et d'autre. La présence de ces Eminences arrêtera peut-être l'archevêque de Chieti et le sacriste. Je sais que le cardinal Noris n'estime pas le sacriste : cela l'obligera de prendre garde à lui, aussi bien que les avis qu'on lui a fait donner par ses amis.

Je ne suis pas surpris que le père de La Chaise justifie le père Dez d'avoir écrit ; c'est le style ordinaire. Mais dira-t-il que les jésuites ne soient pas ouvertement déclarés ? L'abbé de Chanterac et le cardinal Petrucci en font gloire, et le publient partout. Ils se prévalent aussi beaucoup d'une lettre du roi, écrite au cardinal de Bouillon, qu'on dit avoir été distribuée à tous les cardinaux, pour faire voir que le roi ne se soucie plus du jugement du livre. On fait valoir une lettre de l'abbé de Fourcy, qui mande que le chapelet se défile, que M. Bossuet reste seul, que M. de Paris et M. de Chartres se contentent des explications de M. de Cambrai, et que les amis de ce prélat se multiplient de jour en jour. On ne cherche qu'à amuser et tromper le monde.

L'affaire de M. l'archevêque de Reims est considérable : je souhaite qu'elle ait un bon succès. Un jésuite disoit l'autre jour que si on avoit empêché le libraire de Rouen, on en trouveroit vingt autres

dans le royaume : voilà le génie des jésuites. Nous attendons vos Remarques. Je vous ai déjà mandé de les faire en latin aisé : votre style est pressé, et trop sublime pour être seulement entendu par des *frates* et des cardinaux, qui n'en savent pas tant : c'est ce qui m'a obligé de faire mon observation en style scholastique, pour faire plus d'impression. Je souhaite qu'elle soit de votre goût : il n'y a que la nécessité qui m'ait obligé de la faire, et la vue que les vôtres ne viendroient pas si tôt. Je suis avec respect, etc.

Rome, 4 février 1698.

LETTRE CCXIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les motifs qui avoient porté le pape à nommer deux cardinaux pour assister aux conférences; sur leurs dispositions, et les avantages que procuroit leur présence.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 13 janvier : je me porte bien, Dieu merci, quoique je n'aie pas un moment à moi.

Voici le changement qui est arrivé à nos affaires. Le Pape a nommé le cardinal Noris et le cardinal Ferrari pour assister aux conférences, les régler, et empêcher les disputes vaines et scandaleuses que les partisans de M. de Cambrai avoient introduites dans les conférences. Sa Sainteté s'est aperçue des efforts de la cabale; et, pour être instruite de tout par des gens sûrs, éclairés et non suspects, elle a choisi ces deux cardinaux : assurément elle ne pouvoit pas faire un meilleur choix. Je l'avois proposé, il y a plus de deux mois, au cardinal Spada et au cardinal Casanate; et, depuis peu, j'avois fait quelques démarches nécessaires : le Pape y est entré.

M. le cardinal Ferrari et M. le cardinal Noris, à moins qu'ils ne changent du blanc au noir, sont contre le livre : je les ai déjà instruits, et les instruirai. La Lettre pastorale, selon eux, est contre M. de Cambrai : car il faut nécessairement condamner M. de Cambrai selon lui-même, s'il n'a pas eu le sens de la Lettre pastorale. La conséquence est bien aisée à déduire, et ils ne se tireront jamais de là. Tout le but de la cabale étoit d'allonger, et au moins de faire en sorte, en brouillant, qu'on se résolût à ne point qualifier les propositions, à ne pas faire une censure, mais seulement à défendre le livre. Je sais, à n'en pouvoir douter, que ce n'est pas à présent l'esprit de cette cour. Le Pape a dit ce matin qu'il vouloit qu'on fît une censure dans les formes, et qu'on qualifiât les propositions, si elles méritoient d'être censurées; qu'on les prendroit pour des ignorants, si on faisoit autrement, et qu'on se moqueroit d'eux. C'est le car-

dinal Albane, que j'ai vu ce matin, et avec qui j'ai eu une conférence de deux heures, qui m'a assuré que le Pape venoit de le lui dire : je le sais encore d'ailleurs.

On a été obligé de réduire les conférences à une fois la semaine, à cause des affaires qu'ont les deux cardinaux, et des congrégations auxquelles ils sont obligés d'assister : mais je compte pour beaucoup la règle et l'ordre que ces cardinaux mettront dans les conférences. Ils assistèrent déjà vendredi à celle qui se tint ; et on prit la résolution d'examiner le livre article par article, pour en voir la suite et le sens. Les défenseurs du livre n'ont plus de moyen d'allonger, qu'en parlant longtemps ; mais on y mettra des bornes : au moins dans les circonstances présentes, c'est tout ce qu'on y peut faire. Ce qu'il y a de bon, c'est qu'à présent apparemment le Pape ne fera plus rien sur cette affaire qu'en consultant MM. les cardinaux Ferrari et Noris, qui ont de l'honneur, de l'esprit et de la conscience, et leur réputation à conserver.

M. le cardinal de Bouillon et les jésuites ayant été avertis, par l'assesseur, que le Pape avoit nommé le père Latenai, ont fait suspendre la nomination, en disant qu'il falloit attendre l'effet que produiroit la présence des deux cardinaux : je le craignois bien quand je vous l'écrivis. Jusqu'ici ils insinuent tout ce qu'ils veulent au Pape par Fabroni ; et c'est lui, poussé par les jésuites, qui a proposé les deux derniers examinateurs, qui ont fait tout l'embarras avec le père carme, qui est entêté jusqu'à cette heure. Quand on les a mis, il y avoit déjà dix propositions de qualifiées, et on se moquoit de Gabrieli et d'Alfaro : selon toute apparence, sans l'adjonction des deux derniers, l'affaire étoit finie ; mais les choses ont changé de face par là, et on ne le pouvoit ni prévoir ni empêcher. On a fait voir clairement tout cela au Pape ; mais il n'a su y apporter d'autre remède que celui que vous voyez.

M. le sacriste est tout au cardinal de Bouillon, et M. l'archevêque de Chieti à présent aux jésuites. Les premiers quinze jours, il avoit été bien : puis les jésuites et M. le cardinal de Bouillon lui ont fait peur, et il est changé. Ils lui ont fait accroire qu'ils le feroient cardinal, et sa conduite produira tout le contraire. C'est un ignorant, estimé tel ici de tout le monde et de tous les cardinaux : il avoue lui-même qu'il n'y entend rien ; cela fait pitié.

Je traduis le livre de M. de Cambrai en italien pour les deux cardinaux, la traduction latine étant trop infidèle : ils verront par là l'infidélité. Je leur donnerai le livre article par article, suivant qu'ils l'examineront.

J'ai eu ce matin une conférence de deux heures avec M. le car-

dinal Albane : on ne peut pas plus de souplesse dans un homme, que j'en ai vu dans ce cardinal. On ne peut ni on ne doit s'y fier en rien. Jusqu'ici il a fait beaucoup de mal : dorénavant il ne sera pas en état d'en faire autant. De certaines gens lui ont parlé fortement sur le tort que sa conduite lui feroit, si elle étoit sue des évêques et du roi : peut-être modérera-t-il ses insinuations. Je l'ai instruit du tout le fait, et encore du droit. Quand on viendra à la décision, il sera difficile qu'il soit pour le livre : mais les voies de douceur et d'accommodement, les tempéraments de la politique sont de son génie, et son inclination l'y porte dans cette affaire-ci. Il m'a assuré que le Pape vouloit une censure dans les formes, ou qu'on justifiât le livre. Il m'a paru trouver le dernier impossible, et il l'est effectivement : ainsi, ils ne feront à présent que tâcher d'allonger. Il ne seroit pas impossible, si ceux qui veulent défendre le livre de M. de Cambrai persistent, que l'on n'ajoutât quelques examinateurs. C'est à quoi j'aurai l'œil, et serai très-attentif. Tout est à craindre de la rage du cardinal de Bouillon et des jésuites, qui mettront le tout pour le tout assurément. Cela fait ici pour M. le cardinal de Bouillon, pour le roi et la France, un très-mauvais effet.

M. le cardinal de Bouillon publie partout que le roi lui laisse une entière liberté. On dit que l'abbé de Chanterac donne un extrait de lettre du roi qui le marque, à ce qu'ils prétendent. J'ai compris que cela se rapporte uniquement à ce que vous me mandez, que le roi ne prétend pas forcer la conscience de ce cardinal. Etoit-il possible qu'on lui demandât une pareille chose ? Cela vous fait voir qu'il faut continuer de faire agir le roi auprès du nonce. C'est tout ce qui désole ces gens-ci, et le seul moyen de réussir et de finir.

M. le cardinal Noris a à présent quelque espèce de ménagement pour les jésuites : pour lui rendre justice, cela jusqu'ici ne va qu'à ne se pas déclarer leur ennemi, et partial contre eux ; mais il n'y a pas d'apparence que cette vue le fasse, dans cette occasion, biaiser. Pour le cardinal Ferrari, il n'y a rien à craindre. Je crois qu'il seroit à propos que M. de Paris, M. de Chartres et vous, écrivissiez séparément aux deux cardinaux, pour leur marquer l'importance de l'affaire, le scandale du livre, le péril de la religion en voulant autoriser de pareilles visions, et combien il est nécessaire de donner une règle sûre. M. le cardinal Ferrari est, je pense, celui qui écrivoit à M. de Cambrai ce qu'on vous a envoyé cet été. Cela feroit voir votre union, et on veut faire croire ici le contraire.

M. l'abbé de Fourcy écrit ici que le chapelet commence à défiler ; que M. de Paris soutient, à la vérité, que le livre ne vaut rien, mais que le sens de la Lettre pastorale est bon ; que M. de Chartres dit

aussi qu'avant la Lettre pastorale le livre étoit mauvais, mais que la Lettre pastorale lui donne un bon sens ; que vous seul prétendez que ni l'un ni l'autre ne vaut rien. Je sais bien que tout cela est faux : mais avant qu'on ait détruit ces faux bruits, ils produisent de mauvais effets. Vous ne sauriez tous trois trop parler, trop écrire, trop faire de bruit, s'il m'est permis de parler ainsi. Vous croyez bien que ni moi ni nos amis ne nous oublions pas.

M. le cardinal de Bouillon fait sonner bien haut le prétendu partage d'avis des examinateurs. Cela est affecté, et découvre tout : il faut que je sois sage. Je ne doute pas qu'à Paris on ne fasse beaucoup valoir ce partage.

M. le cardinal de Bouillon et les jésuites sont alarmés des cardinaux Noris et Ferrari. Les jésuites veulent partout faire voir leur puissance. Soyez tous bien modérés sur le fait de MM. les cardinaux Noris et Ferrari, et de ceux qui sont pour nous. Mais pour les autres, vous avez sujet de vous plaindre, excepté du père Philippe : car on sait l'intérêt qu'Alfaro et Gabrieli ont dans cette affaire. M. le sacriste étoit déclaré avant d'être choisi : M. l'archevêque de Chieti est un ignorant, qui est mené par les jésuites tout publiquement. Il est bon que M. de Paris et M. de Chartres parlent en conformité au nonce, afin qu'on ne croie pas que je sois le seul. Ne parlez qu'au roi, et à vos amis, du père Latenai, qui peut encore être mis au nombre des examinateurs. J'ai été trois heures avec Gabrieli. La théologie de ces gens-là fait pitié : ils croient avec un *distinguo* finir tout, et ne font que tout brouiller. Ce ne sont que subtilités ; en un mot, les mêmes solutions que celles des écrits envoyés. La lettre pastorale, au lieu de les aider, les embarrasse ; car ils prétendoient justifier le livre sans cela, comme on voit par leurs écrits.

Vos écrits et la réponse en françois et en latin ne peuvent venir trop tôt. Il faudroit tâcher de faire écrire au père Philippe par quelqu'un qui lui fît voir le tort irréparable qu'il fera à sainte Thérèse, et aux autres vrais mystiques, de les confondre avec M. de Cambrai. C'est là tout ce qui l'empêche de le condamner, croyant condamner les autres en même temps : nous faisons ici de notre mieux pour dissiper ses craintes.

Monseigneur Giori fait des merveilles, et tient le pape attentif et en défiance. Il m'a dit que vous pourriez être cardinal, si M. le cardinal de Bouillon ne faisoit pas nommer son neveu. Le pape est plus que jamais dans la disposition de faire cardinal le parent du duc de Saxe. Il faut en même temps un françois, et cela non par nomination de la France, mais parce que le pape croira faire plaisir d'en choisir un de cette nation. Ne pourriez-vous pas faire insinuer au nonce qu'il

seroit important qu'on ne laissât pas M. le cardinal de Bouillon maître du choix? M. de Paris pourroit avoir en ce cas la nomination de France. Sans cela le neveu de M. le cardinal de Bouillon aura part à la promotion, quoique le cardinal n'osât jamais le proposer au roi. M. le cardinal de Bouillon assurément se moque du roi dans l'âme.

M. l'archevêque de Reims a fait merveille : je m'imagine la rage de ceux qu'il a si justement humiliés. Il y a ici bien des gens qui ne l'aiment pas ; mais il sera soutenu contre les jésuites.

Communiquez, je vous prie, avec MM. les cardinaux de Janson et d'Estrées, peu amis de M. le cardinal de Bouillon, et continuez à faire connoître l'obligation qu'on a à monseigneur Giori.

Le moins que vous pourrez vous absenter de Paris et de la cour sera le meilleur pour la cause, dans les occurrences qui demandent promptitude.

Rome, ce 4 février 1698.

LETTRE CCXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui parle de M. Giori, des disputes ordonnées dans les conférences, de la dépense à Rome, et des moyens pour y fournir.

J'ai reçu votre lettre du 21 janvier. Je vous en envoie une pour monseigneur Giori : M. de Paris écrira dans le même sens; je ne crois pas qu'il soit nécessaire que M. de Chartres écrive. Vous rendrez à M. le cardinal de Bouillon, à votre commodité, la lettre que je lui écris.

L'affaire de la dispute étoit mortelle : nous verrons si le remède que vous tâchez d'y apporter aura le succès que vous en espérez *.

L'affaire de l'assassinat ** fait ici grand bruit. J'ai fait part à mon frère, qui vous l'écrira, de ce qu'on en a dit ici en bon lieu. Il nous faut mander jusqu'aux moindres circonstances, qui servent à éclaircir tout ce qu'il y a de faux ou de vrai.

M. le cardinal de Bouillon ne voudra jamais avancer, et il faut tâcher de le faire indépendamment de lui.

Le père Latenai sera bien servi. Vous verrez, dans la lettre à M. Phelippeaux, ce que je lui mande de cette affaire.

Modérez-vous dans votre dépense, mais ne vous dégradez pas. Vous savez tout ce que je suis obligé de faire : l'argent comptant est fort rare. Vous pouvez tirer sur moi de petites sommes, en les ré-

* Le cardinal de Bouillon fit représenter au Pape, par l'assesseur Bernini, que la matière ne pourroit être bien éclaircie, à moins qu'on ne la discutât à fond, en disputant sur les différents objets controversés entre M. de Cambrai et les trois évêques. Le Pape donna l'ordre de disputer, que Bernini fit aussitôt intimer aux consulteurs.

** Celui dont on débitoit que l'abbé Bossuet avoit été menacé.

térant dans le besoin. Commencez par deux cents écus : mon frère vous aidera, et nous nous entendrons ensemble pour vous secourir.

A Paris, ce 9 février 1698.

EPISTOLA CCXV.

BOSSUETI AD D. GEORIUM.

Præclaras ejus dotes eximiè commendat ; et ejus auxilium pro tuendâ veritate laborante, enixè flagitat.

Viro illustrissimo domino meo Georio, Jacobus Benignus Bossuetus, Meldensis episcopus, salutem plurimam dat.

Pridem suadet animus, vir illustrissime, ut significem per litteras maximam illam existimationem tuî, quam præclarissimarum artium studia, et ipsa commendatio tantæ virtutis exposcunt. Urget beneficium singulare, quo nos, pro amicâ tuâ veritate certantes, apud optimum beneficentissimumque Pontificem omni ope, nec minùs feliciter quàm diligenter, adjuvas. Sanè vides occulta, imò verò aperta molimina ad tuendum librum, quo Gallia conturbatur, ingemiscunt passim episcopi, regis pietas commovetur: nempe sperant etiam Ecclesiæ romanæ sese imposituros splendore verborum. Redibit quietismus adscitis novi libri coloribus, suorumque tractationes faciliùs quàm istam excusari et explicari posse confidet. Non id feret veritas, non id Innocentii XII sapientia et pietas : neque per blandos sermones illudi patietur Ecclesiæ, aut infringi tanti pontificatûs gloriam.

Tu verò, vir illustrissime, quem sanctus Pontifex celebratâ universo orbi terrarum, Galliæque imprimis, benevolentiâ atque etiam fiduciâ cohonestat, age more tuo, et laboranti veritati succurras : abbati Bossueto tibi devinctissimo, et laudum tuarum studiosissimo assertori faveas. Ego certè supplicare vix audeo ut me statim in hoc candidissimum pectus admittas, cultorem licet ac veneratorem præcipuum virtutis illius, cujus vivam imaginem inclyti cardinales ac duo purpurati ordinis decora, Estreus et Jansonius, toties expresserunt. Illud interim, vir illustrissime, postulanti et flagitanti negare non potes, quin scilicet benignis auribus proni et humilis obsequii testificationem accipias. Vale.

Lutetiæ Parisiorum, 10 feb. 1698.

LETTRE CCXVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur le dessein des partisans de Fénélon d'empêcher une condamnation détaillée de son livre, et la qualification des propositions.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 20 janvier. J'ai reçu aussi par la poste, et je vous prie de vouloir bien

le dire à M. Ledieu, le gros paquet d'*Oraisons funèbres* et d'*Expositions*. J'aurois bien voulu avoir à la place des *Déclarations*, des *Summa Doctrinæ* : deux ou trois exemplaires d'*Oraisons* et d'*Expositions* peuvent suffire pour le présent ; mais il n'y a pas de mal, et je trouverai bien à qui les donner. J'ai été ravi du petit livret touchant M. de Cambrai : il y est nommé, et bien nommé ; et cela fera ici un effet terrible contre lui. La Relation a déjà produit l'effet que j'en attendois ; mais une preuve comme celle-là, constante, qui le représente en France, dès ce temps-là, comme chef du parti, est très-considérable : je le ferai voir au pape.

Au reste, tout le dessein de la cabale se réduit à engager cette cour à se contenter d'une condamnation et prohibition du livre en général, comme on a fait pour le livre du *Moyen court*, et autres, et à empêcher une qualification des propositions : mais voilà justement le point où le Pape est très-ferme jusqu'à présent. Cela lui a été proposé, depuis quinze jours, par vingt personnes. Sa Sainteté l'a toujours rejeté comme une chose indigne du saint Siége dans les circonstances présentes : il veut absolument qu'on qualifie les propositions. Voilà tout le but des examinateurs qui favorisent M. de Cambrai, ou plutôt ses protecteurs ; car pour sa personne, je ne crois pas qu'on s'en soucie beaucoup. J'ai fait tout mon possible pour en détacher quelqu'un. Il n'y a rien à espérer, que je pense, du sacriste, ni de Gabrieli, ni d'Alfaro : mais l'archevêque de Chieti est déjà bien ébranlé, et j'espère tout de la droiture du carme, qui est assez entêté des mystiques. J'y ai travaillé ce matin, et j'ai fait voir à deux de ses confrères le tort qu'il faisoit aux vrais mystiques, de les confondre avec les nouveaux. Je verrai demain MM. les cardinaux Noris et Ferrari.

M. de Chanterac a distribué ici la traduction latine de M. de Cambrai, imprimée avec les notes, différentes en quelques endroits, mais essentiellement les mêmes, et beaucoup plus étendues : je ne sais si on les verra à Paris. On soupire ici après votre réfutation et vos écrits complets, aussi bien qu'après les observations latines : tout le monde me les demande. Le plus tôt seroit bien le mieux assurément ; en attendant, je donne des copies de la traduction que vous avez. Il n'y est pas dit un mot sur l'amour naturel : nous y avons ici suppléé par quelques observations courtes, en attendant les vôtres.

On sait ici l'accommodement des jésuites, mais on ne sait pas encore précisément les conditions. M. de Reims ne m'a pas écrit cet ordinaire. Je crois les jésuites bien mortifiés.

Sur ce qu'on a su ici que le père de La Chaise vous étoit allé voir touchant cette affaire, on a dit que si vous vous en mêliez, il fal-

loit mettre dans les conditions que les jésuites cesseroient ici de défendre M. de Cambrai. M. le cardinal de Bouillon n'est pas fâché qu'on croie que les jésuites agissent pour le livre, s'imaginant que tout tombera sur eux, et rien sur lui : mais il se trompe, car l'un n'empêche pas l'autre. Il voudroit bien me persuader qu'il penche pour vous dans cette affaire ; mais on voit trop manifestement tout le contraire. Sans lui, le livre de M. de Cambrai n'auroit pas tenu terre, et je serois très-sûrement présentement à Paris : vous savez comme je vous ai parlé des coups fourrés.

Les jésuites et le cardinal de Bouillon commencent à me faire quelques caresses : c'est justement ce qui me fait craindre encore plus.

J'ai averti M. le cardinal de Bouillon de la manière insolente dont le jésuite, en défendant Sfondrate, parloit des évêques, et vouloit grossièrement et séditieusement renouveler les querelles passées : il a fort bien reçu l'avis. Je ne sais si je vous ai mandé que le père Gabrieli fait imprimer un livre, pour défendre Sfondrate.

Il n'y a rien ici de nouveau. Ma santé continue d'être bonne, Dieu merci, aussi bien que celle de M. Phelippeaux. Il seroit à propos que MM. de Paris et de Chartres m'écrivissent chacun une lettre ostensive. On ne cesse de répandre ici qu'ils approuvent à présent le livre de M. de Cambrai, joint à la Lettre pastorale.

Rome, ce 11 février 1698.

LETTRE CCXVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les mauvais bruits que les ennemis de cet abbé avoient répandus à son sujet ; la maladie du cardinal de Janson ; le courage et la prudence dont cet abbé avoit besoin.

Votre lettre du 14, jointe à la lettre que j'écrivois à peu près dans le même temps, est très-importante. Ne soyez en peine de rien, tout tournera à bien : ne faites point d'éclat, je crois que ces mauvais bruits se dissiperont d'eux-mêmes. Vous devriez avoir circonstancié davantage ce qui s'est passé à Rome ; il auroit fallu marquer qui est celui qu'on accuse du prétendu assassinat, et rapporter toute l'histoire comme on l'a répandue. Ce n'est pas assez de dire que celui qu'on croit ennemi est le meilleur ami ; ni, comme vous l'écrivez à mon frère, qu'on ne voit que ceux que l'on doit voir pour la réputation et pour le bien de l'affaire : il faut donner tout le détail. Cependant vous devez toujours aller votre train, sans vous rebuter : car par ce moyen tout tombera de soi-même, s'il n'y a rien, comme je le crois. Vous avez été en péril de perdre un bon ami : M. le cardinal

de Janson a été fort mal d'un fâcheux rhume. On l'a saigné trois fois de ma connoissance, et il devoit l'être une quatrième fois, si le mal avoit pressé : il est à présent, Dieu merci, hors de péril. Le roi et toute la cour en ont été fort en peine.

M. le cardinal de Bouillon m'a écrit une grande lettre sur votre conversation : il dit, entre autres choses, qu'il vous a parlé avec ouverture sur bien des articles. Vous a-t-il donné quelques avis sur votre conduite? Il faut tout savoir, pour parer ici les coups.

Je n'écrirai point encore par cet ordinaire à monseigneur Giori, parce que je suis bien aise de voir auparavant M. le cardinal de Janson et M. le cardinal d'Estrées. J'enverrai, par le premier ordinaire, un mémoire que le roi donnera demain à M. le nonce : on a eu de bonnes raisons pour ne le pas envoyer plus tôt. Ce mémoire dira tout ce qu'il faut.

Je ne parle point des choses marquées dans mes précédentes lettres. Vous n'avez à penser qu'à ce qui regarde l'affaire de l'Eglise : tout le reste ira de lui-même, et tournera à bien. Vous devez être persuadé qu'on pense à tout, et qu'on se sert de tout. Vous voyez bien qu'on est attentif à vos actions : marchez avec précaution, Dieu sera pour vous. Je ne répondrai à M. le cardinal de Bouillon que par l'ordinaire prochain.

A Versailles, ce 15 février 1698.

LETTRE CCXVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les avantages qu'on pouvoit tirer des disputes introduites parmi les examinateurs ; sur une lettre de M. de Cambrai au nonce, et les dispositions des plus grands évêques en faveur des trois prélats.

Je reçus hier fort tard votre lettre du 28 janvier. Je vois l'état des choses par votre récit, et le péril où tous les efforts de la brigue mettent la bonne cause ; mais Dieu la soutiendra par la vérité. Le roi manda M. le nonce exprès dimanche, afin qu'il envoyât dès le lendemain, de la part de Sa Majesté, le mémoire dont je vous fais passer copie *. Le roi s'est expliqué fortement. Le second mémoire, qui est le petit, n'a pas été donné : on a cru qu'il falloit voir auparavant ce que deviendroit la dispute, qui peut avoir un bon effet, en faisant expliquer les examinateurs entre eux avant de voter ; ce qu'ils doivent faire en secret et par écrit.

M. le nonce m'a fait voir une lettre de M. de Cambrai, qui ne tend qu'à allonger. Il renouvelle sa demande d'aller à Rome, et prie qu'on

* Il fut envoyé par le nonce au cardinal Spada, secrétaire d'état du Pape. Bossuet l'avoit composé, et nous le donnons à la suite de cette lettre.

lui obtienne la permission d'y envoyer toutes ses réponses qui sont imprimées, mais qu'il tient secrètes, jusqu'à ce qu'on lui ait accordé de les produire. Sa lettre ne renferme que des plaintes : il répète huit ou dix fois qu'il ne veut point d'accommodement, que ce seroit flétrir sa foi. Vous diriez qu'on cherche des explications, quand il ne s'agit plus que d'attendre un jugement. Il déclare qu'il nous a offert d'écrire conjointement avec nous à Rome, pour demander un jugement : c'est de quoi nous n'avons jamais oui parler; d'ailleurs, avec la cabale qu'il a, il eût écrit sous main ce qu'il auroit voulu. Tout cela n'eût été qu'un amusement; et si nous avions fait ce qu'il dit nous avoir proposé, nous aurions eu l'air d'être ses parties, que nous ne devons pas nous donner. Du reste, des tours artificieux remplissent toute la lettre. M. le nonce a fait une réponse courte et sèche, sans se charger d'aucune proposition envers Rome.

La lettre de monseigneur Giori fera un bon effet : j'y serai fort attentif. M. de Paris lui a écrit par le cardinal de Janson. Vous avez reçu ma lettre, dans laquelle je vous ai marqué ce que le cardinal d'Estrées m'a dit, qui est que M. Giori devoit beaucoup se ménager; qu'il étoit trop franc; qu'il lui conseilloit de ne pas montrer les lettres de M. de Paris. J'apprends, pour la première fois, que les ennemis de la France * se mêlent de cette affaire : je m'en doutois.

Voilà bien des cabales réunies : celle de Sfondrate, de Marie d'Agréda, etc.

J'attends avec impatience la nouvelle déclaration des examinateurs. C'est un coup de partie.

La cour ne voudra point agir auprès du cardinal que vous marquez; mais je trouverai moyen de le faire.

M. de Paris a fait voir à M. le nonce les lettres d'un grand nombre des plus excellents évêques, déclarés pour nous. J'en ai aussi beaucoup; mais nous ne trouvons pas à propos de faire agir ces prélats.

On a découvert que le père de La Combe, barnabite, directeur de madame Guyon, chef de la cabale, étoit en tout et partout un second Molinos **, et on l'a resserré dans le château où il est relégué.

On ménagera le père Latenai, qui mérite d'être servi pour ses qualités personnelles : on a déjà mis les fers au feu. Ce père doit être assuré qu'il ne sera commis en rien : on connoît ici son mérite.

A Paris, 17 février 1698.

* Les ambassadeurs de l'empereur et du roi d'Espagne sollicitoient ouvertement pour M. de Cambrai.

** La déclaration du P. La Combe à l'évêque de Tarbes, placée à la suite de la lettre CCXXVII ci-après, fournira la preuve de ce fait.

MÉMOIRE

Remis par le roi entre les mains du nonce, pour être envoyé à Rome, et porter le Pape à accélérer la condamnation du livre de M. de Cambrai.

On ne peut que louer sa Sainteté de la prudence avec laquelle elle veut procéder à l'examen du livre de l'archevêque de Cambrai, et ôter à ce prélat tout prétexte de s'excuser, en disant qu'on n'aura pas ouï ses réponses. On craint seulement que ce ne lui soit une occasion de tirer cette affaire en longueur.

On a déjà donné à Rome divers écrits très-amples, tant pour la défense de ce livre, que contre la Déclaration des trois évêques de France. On y a aussi distribué le livre du même archevêque, traduit en latin, et ensemble des notes latines très-amples sur tous les endroits qui font quelque difficulté.

Il paroît donc par là que l'affaire est suffisamment instruite, et qu'il est peu nécessaire d'attendre de nouvelles réponses de cet archevêque.

Si néanmoins il vouloit répondre en particulier aux objections de ces trois évêques, il n'a tenu qu'à lui de le faire il y a longtemps, puisque leurs écrits sont imprimés depuis quatre mois; de sorte que la communication qu'il en demande à présent est une affectation, par laquelle il semble vouloir tirer la chose en longueur, et embrouiller une affaire qui est toute simple.

Il a même déjà répondu, et l'on a vu ici ses réponses imprimées à Bruxelles, d'où l'on ne peut douter qu'il ne les ait envoyées où il a voulu.

Si les évêques de France publient d'autres écrits contre les livres de l'archevêque de Cambrai, ce n'est point pour l'instruction du procès à Rome, mais seulement pour l'instruction de leurs peuples, et afin qu'on soit prémuni contre son instruction pastorale, et tant d'autres livres qui viennent de tous côtés pour sa défense, tant du dedans que du dehors du royaume.

Quoiqu'on n'ait rien à dire au choix des personnes que sa Sainteté a nommées de nouveau pour l'examen dont il s'agit, il y a sujet de craindre qu'on ne se serve encore de cette occasion pour obtenir de nouveaux délais, sous prétexte qu'il faudra instruire de nouveaux examinateurs.

On voit bien que l'examen du livre de l'archevêque de Cambrai, traduit en latin, peut avoir son utilité, par la confrontation du latin avec le françois : mais on pourroit aussi se servir de cet examen, comme d'un détour pour éluder le jugement du livre françois, qui est celui qui fait tout le trouble.

Le livre traduit en latin n'est point connu, et l'on croira aisément que l'archevêque de Cambrai en aura tourné la version à sa défense. C'est le livre françois qui fait le bruit, et c'est aussi sur ce livre que le roi demande une décision, et que sa Sainteté l'a promise.

Comme Sa Majesté tient tous les évêques et les universités de son royaume dans l'attente du jugement du saint Siége, il est du bien de l'Eglise et de l'honneur de ce pontificat que l'espérance qu'on y a ne soit pas trop prolongée, et qu'on ne laisse pas échauffer une dispute qui ne cause déjà que trop de scandale, dont le remède deviendroit plus difficile dans la suite.

Pour cela, il est nécessaire de donner des bornes aux communications demandées par l'archevêque de Cambrai; et, sans s'arrêter à tant d'explications qui mèneroient la chose à l'infini, de prononcer sur un livre très-court, qui porte en lui-même sa justification ou sa condamnation.

LETTRE CCXIX.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les falsifications commises dans la traduction latine de M. de Cambrai : les retards causés par l'adjonction des nouveaux examinateurs; l'état où se trouvoit l'affaire, et les longueurs qu'elle devoit éprouver.

Vous avez sans doute observé que la plupart des notes du livre latin imprimé, de M. de Cambrai, sont différentes de celles qui étoient dans les manuscrits, et que je vous ai envoyées. J'ai fait assez de bruit sur les falsifications du livre. Je crois que vous en ferez mention dans la réponse que vous préparez, et que vous en pourrez même donner l'extrait : c'est ce qui m'a empêché de le faire en particulier.

Le père Estiennot mande à M. l'archevêque de Reims, par le dernier courrier, que la plupart des examinateurs étoient déclarés pour le livre : cela est très-faux; rien n'a changé depuis ma dernière lettre.

Nous avons appris ce qui a fait exclure le père Latenai. Deux cardinaux, à qui ses amis se plaignoient d'un tel procédé, qui pouvoit lui être injurieux, répondirent qu'il avoit écrit contre le livre; et je sais de bonne part que M. le cardinal de Bouillon avoit fait montrer l'écrit au pape. Personne n'avoit connoissance de cet écrit que l'auteur, M. le cardinal de Bouillon et moi. M. le cardinal de Bouillon, à son arrivée, consulta tous ceux qu'il pouvoit connoître, afin de les exclure, s'il les trouvoit contraires à ses intentions. Il a eu beau protester au père Latenai qu'il n'en avoit point parlé au pape : il est vrai; mais il avoit fait voir l'écrit par ses amis. C'est par ses intrigues

que l'affaire a été embrouillée et retardée. Massoulié et Granelli m'ont assuré que l'examen seroit à présent fini, sans les adjonctions qu'on a faites, et qui ont obligé de recommencer la discussion du livre. Outre les cardinaux Noris et Ferrari, l'assesseur, qui est Bernini, et le commissaire du saint Office, qui est dominicain, y assistent comme témoins, aussi bien que les cardinaux.

On fait tout ce qu'on peut pour gagner ou intimider quelqu'un de ceux qui sont opposés au livre. On espère que si le partage continue, le pape sera obligé, ou de casser cette congrégation, ou d'y ajouter de nouveaux examinateurs, ce qui ne tend qu'à différer. On examine encore le premier article avec l'exposition des divers auteurs: tous n'ont pas encore opiné. Je vis hier l'archevêque de Chieti, que je tâchai d'instruire sur des points qu'on m'avoit dit lui faire de la peine, et je dois même lui envoyer des passages de saint Thomas : il me parut mieux disposé qu'auparavant. Nous tâcherons de savoir son sentiment, quand il aura opiné, aussi bien que celui du sacriste : c'est de là que dépend la certitude qu'on en pourra avoir. Au reste, dans les deux dernières congrégations, il n'y eut que deux personnes qui parlèrent en chacune. On ne dispute plus, on a bien vu que c'étoit une chose inutile, et même ridicule : chacun discourt sans être interrompu. Dans la dernière congrégation, Gabrielli parla pour excuser le livre, Granelli parla pour le condamner. Je ne doute point d'un bon succès : personne n'approuve les solutions de M. de Cambrai, ni cet amour naturel qu'on prétend retrancher. Mais quoi qu'on fasse, si l'examen continue de la manière qu'on fait, il ne peut être terminé plus tôt que de Pâques en un an. Après on viendra aux consulteurs, on fera les extraits des vœux, et l'affaire sera portée à la congrégation des cardinaux : en voilà jusqu'à l'année sainte, supposé que le Pape ne meure point.

C'est à vous, monseigneur, à juger s'il est à propos que je reste à Rome pendant tout ce temps-là. Je ne doute pas que vous ou M. de Paris ne trouviez facilement quelqu'un plus intelligent que moi, qui sera bien aise de voir Rome et de connoître cette cour. En ce cas-là je pourrois m'en retourner; ou même M. l'abbé pourroit rester ici, pour attendre la fin de l'affaire. Quand vos réponses seront venues, il n'y aura plus d'instruction à donner; il ne s'agira plus qu'd'attendre. J'appréhende pour ma santé pendant l'été; car je commence à sentir dans la tête des étourdissements, qui me font craindre de tomber dans le même accident où je tombai quelque temps avant de partir de Paris. Et d'ailleurs, bien des raisons particulières, et quelques affaires qui regardent ma famille, m'obligent de songer au retour; et je vois que ma présence sera peut-être assez inutile ici,

M. l'abbé y étant, qui pourra faire terminer l'affaire à sa gloire. Je vous supplie d'y penser, et de m'en mander votre sentiment.

On m'a averti que depuis quelques jours on a donné au Pape une écriture sanglante contre les évêques de France, qu'on accuse de vouloir tout brouiller, et de violer les constitutions les plus saintes. C'est au sujet du réglement fait contre les réguliers : on ne cherche qu'à brouiller cette cour avec la nôtre. M. le cardinal de Bouillon est plus attentif aux affaires des jésuites qu'à celles du roi. Il n'arrête pas, ou peut-être même favorise-t-il ces étincelles, qui pourront allumer dans la suite un incendie : nos ennemis sauront profiter de tout. Les jésuites ont encore demandé un délai de dix jours pour les affaires de Confucius. M. le cardinal de Bouillon envoya querir ***, et le pria de diligenter et de presser cette affaire. C'étoit à une heure de nuit, le mardi gras, jour de poste : *Timeo Danaos, et dona ferentes.*

Je vous prie de garder le secret sur l'affaire du père Latenai avec M. le cardinal de Bouillon; car je serois fâché de le commettre et de le perdre. On mande tout à M. le cardinal de Bouillon de Paris, et il n'est pas homme à pardonner : d'ailleurs le père Latenai ne pourroit plus avoir de confiance en moi.

Le Pape est bien intentionné pour accélérer l'affaire : mais sa facilité fait qu'il sera toujours trompé. Il est certain que le crédit et le poste du cardinal de Bouillon peut ébranler des Italiens, plus attachés à leur intérêt et à leur fortune qu'à l'amour de la vérité. M. le cardinal de Bouillon est leste, et pourra dans la suite susciter de nouveaux embarras. Il croira qu'il est de son honneur de soutenir ce qu'il a entrepris; c'est son génie : saint Cyprien * auroit été ici d'un grand secours.

Je suis bien persuadé qu'on ne doit jamais apporter ici aucune affaire de doctrine : ils sont trop ignorants, et trop vendus à la faveur et à l'intrigue. Si on avoit fait juger en France ou par des évêques, ou par la Sorbonne, ils n'auroient jamais osé rien faire au contraire. Ils savent bien que la France est plus savante, et toute question de dogme les embarrasse, dans l'ignorance où ils sont. Après tout, cette affaire si importante dépend des vœux de moines : il n'y a presque pas de docteurs de Sorbonne qui ne soient beaucoup plus habiles qu'eux en matière de religion. Je suis avec un profond respect, etc.

Rome, ce 18 février 1698.

* C'est un nom emprunté, dont nos mémoires ne nous fournissent pas la vraie signification.

LETTRE CCXX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la fausseté d'une aventure injurieuse à cet abbé.

Je reçois la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire de Versailles, le 27. Je commencerai, s'il vous plaît, par ce qui me regarde.

Vous aurez vu, par une de mes lettres, que vous n'aviez pas encore reçue lorsque vous m'avez écrit, que le bruit de cette fausse histoire étoit enfin venu jusqu'à moi. J'ai été, comme vous le croyez bien, le dernier qui l'ai sue; et je vous en ai écrit un mot aussitôt que je l'ai apprise. Je n'aurois jamais cru que l'on eût l'effronterie de faire faire tant de chemin à une pareille fable, où il n'y a ni vérité ni vraisemblance. Tout le monde l'a bien vu, ce carnaval et dans toutes les occasions, et ces propos n'ont fait ici aucune impression; cela est constant. M. le cardinal de Bouillon est persuadé, plus que personne, de la fausseté de ce récit; et il m'a dit que s'il l'avoit cru vrai, il n'auroit pu s'empêcher de vous en écrire. On voit bien la malice des auteurs de cette fable, et la cause qui les a portés à l'inventer, par le soin qu'on a pris de faire aller cette sottise aux oreilles du roi. Il me semble que la fausseté de la narration se fait sentir d'elle-même par son contenu. Ici on ne menace pas, on exécute; parce qu'on craint d'être prévenu, et avec raison. Vous pouvez compter qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce bruit, qui s'est plutôt dissipé par sa fausseté, que par le bien que certaines gens me veulent. Il est certain que tous ceux qui en ont entendu parler l'ont su de chez le cardinal de Bouillon et les jésuites.

M. le cardinal de Bouillon m'a assuré qu'il n'en avoit écrit à qui que ce soit, même avant d'être informé de la vérité. En voilà assez sur cette matière, il faut s'attendre à tout : je dis à tout; Dieu soit loué.

Rome, ce 18 février 1698.

LETTRE CCXXI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le bien qu'il espère de la nomination des deux cardinaux; l'union constante des trois évêques, et le mécontentement que donnoient au roi ceux qui favorisoient M. de Cambrai.

J'ai reçu votre lettre du 4 : je suis bien aise d'apprendre que votre santé se conserve parmi tant de travail.

La nomination des deux cardinaux pour présider aux assemblées ne peut faire que beaucoup de bien. Je concerterai aujourd'hui avec

M. de Paris ce que nous aurons à leur écrire. Je rends bon compte au roi de ce que vous et M. Phelippeaux m'écrivez. L'esprit même du cardinal Noris est contre le livre ; et il faudroit avoir oublié saint Augustin, pour donner dans ces rêveries et dans ces petitesses.

Loin que l'Instruction pastorale de M. de Cambrai ait adouci M. de Paris et M. de Chartres sur le livre, elle les a convaincus de plus en plus qu'il est pernicieux et nécessairement censurable. Non-seulement nous sommes parfaitement d'accord, mais encore nous donnerons, dans l'occasion, toutes les marques possibles de notre union. Je puis vous assurer, en général, que ceux qui dans cette affaire voudront faire leur cour au cardinal de Bouillon et aux jésuites, la feront fort mal au roi et à madame de Maintenon, qui ne conservent les dehors avec quelques-uns de la cabale, qu'en attendant la censure, après laquelle on verra bien du changement.

Les bruits qu'on répand ici contre vous ne sont rien moins qu'un mauvais commerce ; ce qui a donné lieu au Pape, ajoute-t-on, de vous éloigner de Rome, et de faire demander justice au roi par le nonce. Comme cela ne se trouve pas avoir la moindre vraisemblance, c'est la justification de votre conduite. Cependant vous voyez bien que vous ne sauriez trop vous rendre, en toutes manières, irrépréhensible.

Vous pouvez être assuré d'une parfaite union de M. de Paris et de M. de Chartres avec moi ; et si l'on ne craignoit, dans la conjoncture présente, de trop émouvoir les évêques, on en feroit paroître cinquante lettres. La vérité est que si Rome ne fait pas quelque chose digne d'elle, et les cardinaux de leur réputation, ce sera un scandale épouvantable, qui fera beaucoup de tort à la religion.

Il faut qu'on ait écrit de Rome quelque chose à M. de Cambrai sur l'accommodement projeté, puisque ce prélat a tant écrit contre M. le nonce, comme vous l'avez vu par ma précédente. Il n'y a point d'accommodement dans une affaire de religion : la vérité veut être nettement victorieuse ; et tout ce qui biaise a toujours été rejeté.

Il faut espérer que le père Latenai reviendra ; en tous cas il sera servi.

Votre travail sur le livre de M. de Cambrai sera grand, mais très-utile. Le cardinal Albani se perdra ici de réputation, par ses complaisances pour M. le cardinal de Bouillon. Les accommodements rendront ridicules tous ceux qui les proposeront.

Le roi sait ce que M. le cardinal de Bouillon a fait publier, par l'abbé de Chanterac, de la lettre qu'il lui a écrite. C'est une manière de noter ce cardinal, que de faire passer les instances que fait sa Majesté par la voie du nonce. Si l'on savoit ce qu'écrit l'abbé de

Fourey, il auroit ici une grande affaire. La famille de M. le chancelier est toute pour M. de Cambrai, parce que ce prélat est soutenu par M. de Harlay.

Vous aurez bientôt toute ma réponse à M. de Cambrai. Je vous envoie une lettre que vous joindrez à ce livre, quand vous le rendrez à M. le cardinal Spada, pour le Pape et pour lui. Je dis un mot, dans ma lettre, du tort qu'on fait aux vrais spirituels, de les alléguer pour M. de Cambrai.

Avant qu'il soit peu, vous verrez à Rome le provincial de France des carmes déchausés, qui est ami de son général. Il est bien instruit, et très-persuadé que sainte Thérèse et le bienheureux Jean de la Croix sont fort éloignés de M. de Cambrai, et qu'on leur a fait injure de les citer en sa faveur. Je ferai sur cela un petit écrit en latin, où je joindrai saint François de Sales.

Ayez bon courage : ne vous rebutez point ; c'est le moyen de venir à bout de tout.

J'espère présenter mon livre au roi demain ou après-demain. L'écrit latin, dont je viens de parler, suivra bientôt contre la réponse au *Summa Doctrinæ*.

Attendez-vous à voir votre prétendue affaire dans la Gazette de Hollande : M. de Cambrai y faire dire tout ce qu'il veut par M. de Harlay.

A Versailles, 24 février 1698.

EPISTOLA CCXXII.

BOSSUETI AD CARDINALEM SPADAM.

Multa perorat de fine quo susceperit tractandas quæ apud sanctam Sedem quæstiones discutiebantur, deque mente quâ omnia sua opera elaborare velit.

Eminentissimo domino meo D. cardinali Spadæ, Jacobus Benignus Bossuetus, episcopus Meldensis, salutem et obsequium.

Vellem equidem conticescere, eminentissime cardinalis, et Sedis apostolicæ tacitus expectare judicium. Dum enim Ecclesia romana tam gravi examine rem tantam expendit, quid est præstabilius quàm ut *præstolemur salutare Dei*, et ut *in silentio et in spe sit fortitudo nostra?* Sed per manus hominum tot currunt epistolæ, tot responsa prodeunt, Instructiones pastorales tantâ arte sparguntur, ut meritò vereamur, si nihil opponimus, ne *doctrinis variis et peregrinis* plebs Christi *abducatur* à simplicitate Evangelii.

Neque enim hic de unius tantùm libri sorte agitur; sed an prævaleant spirituales argutiæ; verique spirituales ab Ecclesiâ romanâ approbati, dum ad asserenda hæc inventa perperam licet et inviti adducuntur, trahi videantur in erroris consortium.

Non ergo, eminentissime cardinalis, tanquam ad contestandam instruendamque litem hæc scribimus; aut, quod absit, docendam suscipimus magistram Ecclesiarum, à quâ doceri cupimus. Rogamus autem ut hunc librum, quem extorsit ipsa necessitas, et benignus accipias, et ad sanctissimi domini nostri pedes offerre velis. Redeunt enim ad nos libri nostri clariores atque firmiores, cùm vel tetigere apostolicum limen. Si verò ipse Paulus, arcanorum auditor et tertii cœli discipulus, venit Jerosolymam videre et contemplari Petrum: cum eoque conferre Evangelium quod prædicabat in gentibus, ne fortè in vacuum curreret aut cucurrisset; quantò magis nos humiles, sed cathedræ Petri communione gloriantes, ad eam afferre omnia nostra debemus; vel incitandi, si legitimè currimus; vel emendandi, si vel minimùm aberramus?

Ego verò quidquid scribo, hâc mente me scribere volo; sanctoque Pontifici fausta omnia apprecor; utque te rerum præclarissimo administro diutissimè utatur oro, Eminentiæ Tuæ addictissimus. Vale, eminentissime cardinalis.

Datum in palatio Versaliano, 24 feb. an. 1698.

LETTRE CCXXIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Il lui fait part des représentations qu'il avoit faites sur les lenteurs qu'on apportoit dans cette affaire, et sur le partage des théologiens, et montre la fausseté de l'histoire de son prétendu assassinat.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, le 3 de ce mois. Je vous dirai d'abord que j'ai fait représenter au pape le scandale que causeroient dans toute la chrétienté, et parmi les hérétiques, les longueurs et le partage des théologiens dans une affaire aussi éclaircie par les évêques de France. Sa Sainteté a jugé à propos de faire tenir les conférences deux fois la semaine, ordonnant aux deux cardinaux de laisser leurs autres occupations pour celle-là. De plus, le pape a fait connoître assez clairement ses sentiments, pour que les examinateurs pensent à eux-mêmes. Je suis comme assuré à présent de l'archevêque de Chieti, qui est tout changé: j'espère un peu du général des carmes. Le cardinal Casanate travaille à ramener le sacriste : je doute qu'il y réussisse; mais il le perdra dans l'esprit du Pape sans cela. Pour Gabrielli et Alfaro, c'est tout dire, ils sont vrais moines; et si leur intérêt le demande, ils se rendront à tout ce que l'on voudra. Le Pape et cette cour ont bien vu les faux pas qu'ils ont faits, et semblent vouloir se redresser.

J'ai agi et parlé très-modestement. Depuis huit jours j'ai été chez

la plupart des cardinaux, et leur ai représenté à quel péril la réputation du saint Siége et de l'Eglise étoit exposée par le partage des examinateurs; que c'étoit à eux à y remédier. Ils le sentent bien : et à la vérité si ce partage duroit, ce seroit le plus grand scandale qui pût jamais arriver : il seroit pour les hérétiques et les ennemis de l'Eglise un sujet de dérision. On m'a paru touché de ces raisons; et le cardinal Casanate, qui m'avoit vu assez mélancolique à cause de tous ces procédés, m'a assuré que je me réjouirois bientôt, et que les choses prenoient un train plus prompt que je ne croyois. Je leur fais entendre que c'est actuellement plus leur affaire que de qui que ce soit. J'espère beaucoup depuis quelques jours : les conférences doublées abrégent déjà de la moitié. Je crains toujours néanmoins les coups fourrés, et la rage du cardinal de Bouillon et des jésuites, qui assurément ne diminue point. Monseigneur Giori continue ses offices, et mérite reconnoissance : le général de la Minerve sert efficacement.

J'attends la Préface avec impatience : l'écrit latin feroit à cette heure un bon effet; ce qui est en françois n'en produit pas un pareil, à beaucoup près. M. de Cambrai a envoyé ici son Instruction pastorale, traduite en latin.

Je mande à M. de Paris que, comme il pourra arriver que vous soyez obligé de rester quelque temps dans votre diocèse, je crois que le bien de l'affaire exige qu'il soit instruit exactement; que désormais je lui écrirai comme à vous, avec la même liberté, et que je lui enverrai même un chiffre. Je m'expliquerai comme il faut, je ne lui dirai rien d'inutile. Je suppose que vous l'aurez informé du vrai état des choses, et lui aurez fait connoître les esprits, tant de ceux qui nous font du bien, que de ceux qui nous font du mal.

Je vous ai mandé, à ce qu'il me semble, qu'après avoir gardé le silence jusqu'à la fin de novembre sur le procédé des Jésuites à l'égard des évêques et de M. de Cambrai, j'ai cru être obligé de déclarer qu'on savoit ce qu'ils faisoient. Il a fallu nécessairement prouver qu'ils sont parties, afin qu'on les tînt pour suspects. Ils insinuoient tout ce qu'ils vouloient, et faisoient un mal infini, sous le prétexte qu'ils étoient indifférents, ou qu'ils s'intéressoient à un saint persécuté, et opprimé injustement par votre crédit.

Je vous dirai franchement que je vous ai écrit par un vrai hasard, aussi bien qu'à M. Chasot, touchant la fabuleuse histoire de cet assassinat. Je n'aurois jamais cru qu'on osât mander à qui que ce soit cette fausseté, encore moins au roi, ou qu'on osât lui en parler. Dans cette pensée je ne jugeai pas à propos, en me justifiant à ce sujet, de donner seulement l'idée que cela pût être. Ce fut M. le

cardinal de Bouillon lui-même qui me détermina enfin à le faire aussi légèrement que je l'ai fait. Après m'avoir entretenu de cette affaire, et m'avoir assuré qu'il étoit convaincu de la fausseté du fait, ce qu'il me répéta cent fois, il me conseilla de ne faire aucun cas de ce bruit qui tomberoit de lui-même, de n'en point écrire en France, et de ne pas chercher à me justifier, même vis-à-vis de vous, pour ne vous pas inquiéter. Il m'ajouta que si on m'en écrivoit, je pourrois mander alors que je n'en avois rien dit, vu la fausseté manifeste, et que je ne me serois jamais imaginé qu'on pût mander pareille chose. Je lui répondis que j'en userois de la sorte; mais ce conseil me parut un peu suspect, je me doutai de la fourberie : je pensai qu'on vouloit en avertir, et que l'avis pût faire tout son effet avant que je pensasse à y remédier. En conséquence, je vous en écrivis deux mots à tout hasard, pour en rendre compte en cas de besoin. Depuis il ne m'est seulement pas venu à l'esprit de vous en parler, voyant que par ma conduite, et la liberté avec laquelle j'agissois, le monde étoit plus que persuadé de la malice de cette fable.

Voici les bruits qui ont couru. On prétend que le duc Sforze Cesarini, fâché de ce que je voyois mademoiselle sa fille, qui, dit-on, ne me hait pas, m'avoit fait attaquer par des assassins, qu'ils m'avoient mis le pistolet à la gorge, et m'avoient fait promettre de ne plus la voir, sans quoi ils m'auroient tué; que j'en étois tombé malade de peur. C'est ainsi qu'on a interprété cette fièvre continue, cette espèce d'esquinancie que j'ai eue.

Je ne vous répéterai point qu'il n'y a pas un mot de vrai dans cette histoire : je veux seulement vous le démontrer. Il faut que vous sachiez que ce duc est de la faction d'Espagne. Dès que j'arrivai à Rome, il lia une étroite amitié avec moi chez M. le prince de Rossane, où nous nous voyions presque tous les soirs. Il me fit présent d'une tabatière : je lui en donnai une pareillement; bref, depuis ce temps, ma compagnie ne lui a pas déplu, et il m'a parlé volontiers de tout. Nous ne nous sommes néanmoins jamais vus que dans la maison des autres. Quand j'allai à Naples, il me recommanda à quelques-uns de ses amis. A mon retour, je me crus obligé d'aller l'en remercier, et de m'acquitter de quelques commissions dont on m'avoit chargé pour lui et pour madame sa femme. Ici, la coutume est que les filles ne se montrent jamais dans les compagnies : je ne vis donc point mesdemoiselles ses filles, et je ne les ai jamais aperçues qu'en carrosse dans les rues et aux promenades, hors deux ou trois fois à la campagne, où M. leur père me mena lui-même, et où je ne suis resté que le temps d'une visite. De tout l'été je ne les ai

ni vues ni rencontrées, même dans les lieux publics. Depuis le mois d'octobre jusqu'à Noël, la mère et les filles ont été dans une de leurs terres, à vingt milles de Rome; pour moi, je ne suis sorti de Rome, ni dans le mois d'octobre, ni dans le mois de novembre, excepté quatre jours que j'ai passés à Frescati, où étoit M. le cardinal de Bouillon, et qui est bien éloigné de la terre de cette dame. Toute sa maison n'étoit point à Rome, lorsque je suis tombé malade le 13 de décembre, et je ne songeois seulement pas qu'elle fût au monde. J'oubliois de vous dire que pendant cet été je me suis trouvé très-souvent avec les fils, qui, aussi bien que leur père, m'ont témoigné mille amitiés. Ces mêmes manières durent encore, et ont persévéré si publiquement depuis ma maladie, que tout le monde en a été témoin. J'ai même cru être obligé, sans affectation cependant, de ne point fuir la présence de la duchesse et de ses filles, qui m'ont toujours traité à leur ordinaire, avec toute sorte de civilités. Voilà l'état des choses : on a bien vu que je ne craignois pas, et que je n'avois point sujetd'avoir peur.

Toutes les circonstances d'ailleurs prouvent que cette histoire est controuvée : car effectivement si elle étoit vraie, qui l'auroit pu savoir? On a dit que la chose étoit arrivée pendant la nuit. Ce ne seroit pas moi qui l'aurois débitée; encore moins le père, qui par là auroit perdu une fille dont les articles du mariage sont signés, qui a été au désespoir de ce bruit, et qui m'en a parlé comme de la chose du monde qui lui a donné le plus de chagrin, quoique tout le monde fût persuadé de la fausseté. Il prétend que cette invention vient plutôt de ses ennemis que des miens; et il a raison. Mais que faire, sinon prouver par sa conduite et par ses actions qu'il n'y a rien de vrai dans cette histoire, qui n'a pas trouvé une seule personne raisonnable qui voulût la croire, qui n'a été inventée que pour me faire du mal auprès du roi, et tâcher de me décréditer ou de m'inspirer quelque peur, en me faisant voir qu'on a un prétexte pour pouvoir parvenir à ses fins; mais on me connoît bien mal. Telle est la vérité du fait : il n'y a ni plus ni moins. Tout le monde me rend ici justice : plût à Dieu qu'on me la rende également en France sur toute ma conduite en cette matière! Je suis bien venu partout : les pères et les mères sont les personnes qui souhaitent le plus que j'aille chez eux; parce que franchement je sais un peu parler et vivre. Peut-être françois n'a jamais eu les entrées si libres chez les italiens que moi : je les ai, parce que je n'en abuse pas, et que je ne vois que bonne compagnie. Je la fréquentois lorsque j'avois moins d'occupation : à présent c'est tout ce que je puis faire que de pouvoir trouver une heure ou deux pour m'amuser, pour

entretenir mes amis et les personnes que je connois. Si je faisois quelque chose de mal, je ne manque ni d'envieux ni d'espions; mais je les défie de m'accuser sur quoi que ce soit, dont je ne puisse donner le démenti sur le champ par mes actions.

Au surplus, M. le cardinal de Bouillon ne m'a donné aucun avis sur ma conduite : j'ose dire qu'il n'y a rien à y reprendre : du reste, il a été pleinement convaincu de la fausseté de ce bruit. Il n'a jamais été question entre lui et moi que de quelques éclaircissements qui le regardoient, touchant M. de Cambrai et les jésuites.

Je suis las d'écrire, et je finis en vous disant que l'abbé de Vaubrun est le favori et le correspondant intime, à qui, selon toutes les apparences, le cardinal de Bouillon a écrit sur cette affaire pour en instruire M. de Torcy : il est entièrement dans les intérêts de cette Eminence. C'est par ce canal très-sûrement, ou par celui du père de La Chaise, que ce bruit s'est répandu. Une preuve que cette histoire n'est pas véritable, c'est que le cardinal de Bouillon n'a pas osé l'écrire : il y auroit été obligé, si elle avoit eu quelque fondement.

Rome, 25 février 1698.

LETTRE CCXXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur son nouveau livre contre M. de Cambrai; sa lettre au cardinal Spada; et les longueurs qu'il appréhendoit dans l'examen.

J'ai reçu votre lettre du 11 février, qui ne fait que confirmer les précédentes. J'ai donné ce matin mon livre au roi : je le donnai hier à M. le nonce pour le Pape, pour M. le cardinal Spada, et pour lui. J'y joignis la lettre pour ce cardinal, un peu abrégée *, et comme je vous l'envoie : ainsi celle que vous avez sera inutile. J'ai voulu la faire plus modeste, en m'abstenant davantage de juger. Vous aurez une lettre ostensible de M. de Chartres : M. de Paris en écrira une au père Roslet **, à qui je vous prie de faire bien des honnêtetés et des amitiés de ma part; je suis ravi de votre concert avec lui.

M. de Cambrai a écrit à M. le nonce, pour lui représenter qu'il ne faut plus que j'écrive, qu'il cessera d'écrire aussi, que c'est le moyen de finir promptement; qu'aussi bien ce que nous dirons ne sera plus que redites. D'ailleurs, que si j'écris, il demandera du temps pour répondre, et qu'il est juste que l'accusé parle le dernier. Il y a là beaucoup d'artifice, à son ordinaire. Il aura su que mon livre alloit paroître, ce qui étoit trop public pour être ignoré. Ainsi il n'a pas

* C'est la lettre CCXXII, ci-dessus.

** Il étoit procureur général des minimes, très-accrédité à la cour de Rome, et l'homme de confiance de l'archevêque de Paris.

pu espérer que je retirasse un livre que j'étois sur le point de donner, et il a voulu seulement se préparer un moyen pour allonger, en faisant semblant d'abréger.

J'ai fait voir à M. le nonce l'injustice et l'affectation de ce procédé, par lequel il est visible que M. de Cambrai donne le change, et fait passer pour pièce du procès ce que nous écrivons pour l'instruction, non du procès, mais des peuples. J'ai dit la même chose dans mon Avertissement. Je lui ai fait lecture de ma letire à M. le cardinal Spada, dont il a paru content. Si M. de Cambrai vouloit qu'on n'écrivit pas, il ne devoit pas donner son Instruction pastorale, qui, contenant un nouveau système et de nouvelles erreurs, demande une réfutation particulière. D'ailleurs si nos écritures ressembloient à celles d'un procès, il auroit dû nous communiquer sa version, ses notes, et tout ce qu'il a écrit, puisque nous ne faisons rien qui ne soit public. C'est vouloir trop visiblement abuser le monde, de s'aviser de demander que nous cessions d'écrire, quand il a dit tout ce qu'il a voulu, et que nous n'avons rien dit sur ses nouvelles idées. Il faut que vous fassiez bien valoir ces raisons, et que vous découvriez la finesse de M. de Cambrai pour éloigner la décision.

On nous fait craindre beaucoup de longueurs, en nous annonçant qu'on va recommencer l'examen du livre article par article, et que chaque article occupera une conférence. En effet, c'en seroit pour quarante-cinq semaines, sans compter les préliminaires des cinq amours. Je ne veux pas croire que cela soit réglé de cette manière; car en vérité ce seroit un peu se moquer de la chrétienté et de nous.

J'ai vu une lettre où l'on fait dire à un cardinal, qu'on semble insinuer être le cardinal Casanate *, qu'on peut bien condamner le livre en général, à cause du scandale qu'il a donné par des expressions abstraites et ambiguës; mais non pas qualifier les propositions, à cause des précisions où on les a réduites. J'ai peine à croire qu'on change ainsi du blanc au noir.

Je vis hier M. le cardinal de Janson en bonne santé, Dieu merci. Nous traitâmes tous les chapitres, et principalement celui qui vous regarde sur les bruits qu'on a fait courir : il veut qu'on tâche d'aller à la source. J'ai justifié M. le cardinal de Bouillon sur votre parole : je n'ai parlé que des jésuites. Le cardinal se fonde fort sur ce qu'on ne lui a pas écrit un mot de cette prétendue histoire, dont Rome retentiroit. On n'a rien écrit non plus à M. le cardinal d'Estrées, ni à personne; et cette histoire tombera par là d'elle-même.

* C'étoit sans fondement qu'on suspectoit ce cardinal, qui n'a point varié depuis le commencement de l'affaire jusqu'à la fin.

M. le cardinal de Janson écrira à M. l'archevêque de Chieti, et lui fera parler comme il faut. Tout le monde sait que le sacriste va mal. Le général des carmes ne demande rien autre chose, sinon qu'on ne confonde pas la doctrine de sainte Thérèse et du père Jean de la Croix avec celle des quiétistes. Ainsi on le peut avoir, en l'éclaircissant sur cela, à quoi l'on travaillera ici efficacement. Ne manquez pas de voir le provincial des carmes déchaux de la province de France, que nous avons bien instruit.

Nous savons que l'ambassadeur d'Espagne a parlé à M. l'archevêque de Chieti pour le livre. Nous avons fait remarquer que c'est trop, d'être recommandé de France et d'Espagne tout à la fois.

On s'est expliqué ici très-clairement sur les avis qu'on avoit du chapeau, que M. le cardinal de Bouillon vouloit faire donner à M. l'abbé d'Auvergne, son neveu. Je pense qu'il aura bien de la peine à le faire nommer. M. le cardinal en impose par ses belles relations.

On verra bientôt quelque chose de nouveau : c'est un mémoire du père de La Combe *, où il avoue ses illusions impures. On justifiera la liaison de madame Guyon avec ce Père, qui étoit son directeur ; et celle de M. de Cambrai avec le même père de La Combe. M. de Paris envoie au père Roslet cette déclaration du père de La Combe, qui fait horreur. Nous surseoirons un peu les impressions, pour nous donner du repos, et aussi jusqu'à ce qu'on voie comment M. le nonce prendra la lettre de M. de Cambrai.

J'ai un écrit tout prêt, de la dernière force, en latin.

On a fait payer sept écus de port, à M. le cardinal d'Aguirre, de l'Instruction pastorale de M. de Paris.

Ce cardinal a écrit à M. l'abbé de Pomponne une lettre pitoyable en faveur de la mère d'Agréda. Il dit que cette affaire est capable de renouveler la guerre entre les couronnes.

M. le président Talon mourut hier de la pierre : tout le Palais le regrette comme l'homme le plus capable qu'il eût à expédier, et le plus fertile en expédients.

A Versailles, 3 mars 1698.

LETTRE CCXXV.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les conférences, la manière dont s'y conduisoient les différents consulteurs, leur caractère, et le besoin qu'on avoit d'un écrit latin qui fût à leur portée.

Vous aurez su, par le dernier ordinaire, que le pape ordonna, le dimanche 23 février, qu'on tiendroit deux congrégations par semaine. Le sacriste, qui commença à parler mardi dernier, parla

* Ce mémoire du P. La Combe est imprimé ci-après, à la suite de la lettre CCXXVII.

quatre heures dimanche, et ne finit pas. Il n'y a rien de bon à espérer de lui; son long discours tendit à favoriser le livre : il s'en étoit déjà déclaré dès le temps de la vie du cardinal Denhoff. Il n'aime pas la France, et est fort attaché à l'ambassadeur de l'empereur. Il est natif de Huy en Flandre, et voudroit bien être suffragant à Liége : il a des parents à Cambrai. La congrégation a été remise à demain : le général des carmes, qui étoit absent, y parlera, et pourra bien tenir la congrégation entière. Outre qu'il est fort sourd, et par là incapable d'entendre les raisons des autres, il m'a témoigné qu'il craignoit qu'on n'enveloppât la mère sainte Thérèse dans la condamnation. Il est convenu avec moi qu'on pouvoit condamner les propositions en y marquant les sens dans lesquels on les condamnoit, pour n'y pas comprendre les nouveaux mystiques, auxquels son ordre est fort attaché. L'archevêque de Chieti parlera ensuite : comme il est fort variable, conduit par le sacriste, et ami des jésuites, je doute qu'on puisse sûrement rien espérer de lui. Quand je lui parle, il convient de tout; mais il change aisément. Massoulié, Granelli, Miro, le procureur général des augustins, le maître du sacré palais, se sont déclarés dès le commencement contre le livre, et ont persisté. On a fait tout ce qu'on a pu pour gagner quelqu'un d'eux, mais inutilement jusqu'ici. Voyant les longs discours des autres, ils prendront le parti de parler peu, parce qu'ils sentent bien que le raisonnement ne peut rien sur l'esprit des autres. On examinera ensuite ce qui regarde l'indifférence, contenue dans les chapitres v, vi et vii : c'est ce qui m'a obligé de faire une observation en style scolastique sur cette matière.

On n'a point encore reçu votre Préface. Je ne puis vous dissimuler que j'attendois quelque chose en latin : le françois n'est entendu que de très-peu de gens; et ceux qui l'entendent ne comprennent pas toute l'énergie d'un style serré et sublime. L'archevêque de Chieti même, ayant lu l'Instruction pastorale de M. de Paris, dit que cela étoit écrit *oratorio modo*, et que cela ne le convainquoit pas. Voilà à quoi on en est réduit. J'attendois vos observations en latin, où on auroit pu retrancher et ajouter ce qu'on auroit jugé à propos : une préface françoise ne fera pas ici toute l'impression qu'elle devroit. M. de Cambrai a donné, outre ses autres livres, la traduction latine de sa Lettre pastorale, et depuis deux jours, *Veræ Oppositiones inter doctrinam episcopi Meldensis, et doctrinam archiepiscopi Cameracensis*. Il accable de livres; car on nous en promet encore : tout cela ne tend qu'à embrouiller la matière, et à en prolonger la discussion.

M. le cardinal de Bouillon a souhaité me voir; il m'a vu : chacun

se tint sur ses gardes. Néanmoins je ne pus m'empêcher de lui remettre devant les yeux tout ce qu'on avoit fait pour embrouiller l'affaire, et le peu d'égard qu'on avoit eu pour la France. M. le cardinal de Bouillon partit hier pour faire la visite de son diocèse d'Albane. Il me dit, dimanche au soir, qu'il avoit fort pressé le Pape, dans l'audience qu'il avoit eue ce jour-là, d'accélérer le jugement du livre ; lui alléguant que les examinateurs ayant examiné le fond du système, contenu dans les quatre premiers articles, pouvoient déclarer si le livre étoit bon ou mauvais.

Le nonce a écrit, par le dernier courrier, que le roi l'avoit fait entrer dans son cabinet; qu'il s'étoit plaint des lenteurs de cette cour, et des bruits répandus qu'il ne prenoit plus d'intérêt dans cette affaire. Il a envoyé un mémoire que le roi lui a mis entre les mains : je ne sais pas encore ce qu'il contient. Cela pourra faire changer la forme des congrégations : sans cela l'affaire tirera toujours en longueur. Les partisans du livre prendront plaisir de faire de longs discours; et le partage qu'on aura soin d'entretenir fera naître de nouvelles difficultés et de nouvelles longueurs. Le Pape est très-bien intentionné, mais il ne sait rien, et il est facile. Les cardinaux Fabroni et Albane, poussés par M. le cardinal de Bouillon, feront sans cesse de nouvelles insinuations pour le troubler, et rendre ses désirs inutiles. Il semble que M. le cardinal de Bouillon voudroit à présent voir finir cette affaire; mais elle est trop embrouillée pour finir si tôt, à moins que le Pape n'ordonne aux examinateurs de donnerleurs suffrages sans discourir.

On a chanté le *Te Deum* pour l'élection du roi de Pologne. Je ne vous ai point parlé du bruit que vous dites s'être répandu jusqu'à Paris : je n'en ai rien su que ce que M. l'abbé m'a dit en avoir appris par quelques bruits vagues qu'on avoit fait courir. J'ai toujours cru la chose fausse et sans fondement, et je l'ai crue plus digne de mépris, que d'être relevée. Personne ne m'en a averti, et ne m'en a parlé sérieusement. On a pris le temps de publier ce bruit à l'occasion de sa maladie, qui n'étoit qu'un enrouement; et on a publié qu'il étoit blessé, ce que je sais être faux. On a même joint à cette fausseté un accident qui arriva à un gentilhomme et à qui l'abbé faisoit quelque charité dans la nécessité où il se trouvoit, mais qui n'avoit aucun rapport avec lui. On a peut-être cru décréditer la cause qu'on soutient, par une telle fable. Quand on veut se venger en ce pays, on ne se sert pas de menace, on exécute sans aucun égard. Ainsi, si on avoit eu un tel dessein contre lui, on n'auroit pas manqué de l'exécuter. Ne formera-t-on point aussi quelque accusation contre moi, ou n'en a-t-on point fait? Je ne me

sens, grâce à Dieu, coupable de rien : mais ce n'est pas une raison contre la calomnie.

Nous avons reçu ce soir les exemplaires de la Préface : on en fera le meilleur usage qu'on pourra. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 4 mars 1698.

LETTRE CCXXVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Il se justifie des accusations formées contre lui; et l'instruit de l'effet qu'avoient produit les nouvelles instances du roi pour accélérer le jugement de l'affaire.

La lettre que j'ai reçue de M. Chasot, sur les bruits qu'on fait courir en France, m'a d'abord, je l'avoue, fait horreur et causé de l'indignation. Après cela, je ne doute pas que plus on en dira, plus assurément on mentira, et plus on connoîtra la fausseté. Vous aurez reçu, par ma dernière lettre, tout le détail de cette fable. On n'avoit pas songé à dire ici les infamies d'un enfant, cette odieuse calomnie auroit détruit tout le reste du conte; car la personne qu'on en accuse est tous les jours en public, et y a été constamment. Enfin je crois qu'on a voulu accumuler infamie sur infamie, et fausseté sur fausseté : et en effet, quand on veut mentir, rien ne coûte. Je ne puis me résoudre à répéter que toutes les circonstances de cette fable sont plus que fausses. Pour à Rome, il n'est plus, sur mon honneur, question de cette fable, qui s'est évanouie dans un moment.

Du reste, que voulez-vous que je vous dise ? Je n'ai mérité par aucun endroit qu'on inventât ces impostures, qui ne peuvent venir que de l'enfer. Je vous ai marqué, dans ma dernière lettre, que tout ce qu'on en pouvoit dire étoit faux, ne croyant pas nécessaire de rien circonstancier, ne pouvant, en vérité, me figurer qu'on osât écrire ces horribles faussetés en France. Pour du sang répandu, il n'y en a certainement point eu dans ma maison, ni sur des gens qui m'appartinssent. Un nommé Saint-Vincent, gentilhomme malheureux, que M. le cardinal de Janson connoît, à qui je faisois la charité, fut attaqué un mois après ma fable inventée, et fut blessé à la main : mais en quoi cela me pouvoit-il regarder? Il a fait là-dessus sa déclaration à M. le cardinal de Bouillon : tout le monde le sait ici. J'ai chassé un laquais italien, qui étoit un malheureux, *et qui* se faisoit tous les jours des querelles; et un débauché, qui se fit un jour, pour des insolences, donner quelques coups, et je le chassai sur-le-champ. Ce laquais tué et l'autre blessé, dont me parle M. Chasot, est une imposture à laquelle on n'a pas seulement songé ici. En un mot, tout est faux depuis le commencement jusqu'à la fin; je n'en puis pas dire davantage. Il n'y a jamais eu le moindre

fondement à toutes ces historiettes, et c'est fausseté bâtie sur fausseté.

Je n'ai pu m'empêcher de prendre la liberté d'écrire à madame de Maintenon une lettre sur cela, pour qu'elle voulût bien la montrer au roi; et je m'imagine que cette lettre ne peut faire qu'un bon effet, si Sa Majesté a la bonté de l'entendre, et de m'accorder la grâce que je lui demande de ne pas demeurer dans le doute là-dessus, et d'ordonner ici qu'on prenne toutes les informations nécessaires. Je n'ai rien à craindre de la malice ouverte de mes ennemis : quand Sa Majesté aura la bonté d'en donner l'ordre, et, s'il se pouvoit, à M. le nonce, ma justification paroîtra clairement; car il n'y a pas ici un Italien qui me veuille du mal, et à qui ces fables aient fait la moindre impression. Pour M. le cardinal de Bouillon, il n'osera jamais assurer qu'il y ait rien de vrai, mais il pourra biaiser. Quoiqu'à dire vrai, la fausseté est si manifeste, que je ne crois pas qu'il lui soit possible de ne pas me rendre justice sur tout. Pour ce que M. de Chasot ajoute qu'on dit que M. le cardinal de Janson m'a donné des avis sur la maison de Cesarini, il n'y a rien au monde de plus faux : jamais il ne m'en a ouvert la bouche, ni personne de sa part. Mais comment m'auroit-il conseillé de ne pas entrer dans une maison où je ne mettois pas le pied à Rome, que je n'avois jamais vue un peu plus familièrement que quatre ou cinq fois tout au plus à la campagne? Comptez, je vous supplie, que je ne vous écris pas un mot qui ne soit la pure vérité; et que tout ce qu'on peut dire là-dessus de différent est mensonge depuis le commencement jusqu'à la fin.

J'oublie de vous mander que j'adresse à M. de Paris ma lettre pour madame de Maintenon, de peur que vous ne soyez à Meaux. Je n'ai rien à craindre, que l'impression que peut prendre le roi : je vous conjure de ne rien oublier pour l'empêcher; j'ose dire que je le mérite par mon innocence et par ma conduite. J'écris à M. le cardinal de Janson sur ceci, et je ne doute pas qu'il ne me serve autant par inclination que par justice.

Le Pape, sur l'affaire de Cambrai, est animé au dernier point depuis la lettre du nonce. M. l'assesseur m'a dit ce soir, de sa part, que sa Sainteté souhaitoit qu'on commençât à instruire les cardinaux, pour ne point perdre de temps. M. le cardinal de Bouillon l'a pressé, à ce qu'il m'a dit; mais je crains que cette grande hâte ne tende à faire condamner le livre en général : je crains tout de la cabale, qui est de la dernière rage. Depuis les nouvelles instances du roi, M. le cardinal de Bouillon a changé de ton, mais n'en pense pas moins mal. M. le cardinal Albane a reçu une lettre forte de M. le nonce, qu'il a montrée au Pape : le Pape vouloit faire le décret sur-le-

champ. Le grand point seroit de faire accorder les examinateurs. Je ne sais encore que dire de tout cela : d'ici à huit jours j'en jugerai mieux. Ne soyez en peine de moi sur rien : je veux espérer que la vérité triomphera de l'erreur et de la calomnie.

Il me faut, s'il vous plaît, envoyer des *Déclarations*, des *Summæ Doctrinæ*, et vos observations latines.

Je vous parlerai, l'ordinaire prochain, des consulteurs du saint Office. J'ai cru pendant quelque temps que monseigneur le sacriste étoit du saint Office ; mais je me suis trompé.

Les jésuites triomphent ici sur M. de Reims : M. le cardinal de Bouillon le fait sonner bien haut.

M. de Reims ne m'a pas écrit les deux derniers ordinaires. Je ne trouve pas l'accommodement si avantageux aux jésuites qu'ils le disent : il est bon que cela soit fini.

Je me porte bien, Dieu merci. Monseigneur Giori continue ses bons offices : je l'entretiens de mon mieux. A la lettre, je suis seul ici contre M. de Cambrai ; mais la bonne cause est pour moi.

Souvenez-vous, s'il vous plaît, de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, il y a longtemps, du coup fourré : sans le dernier, tout étoit fini à Pâques sûrement.

Je suis très en peine de M. le cardinal de Janson. M. le cardinal de Bouillon le hait souverainement.

A Rome, ce 4 mars 1698.

LETTRE CCXXVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'utilité de l'Avertissement de son dernier écrit ; l'effet que produisoit sa *Préface sur l'Instruction pastorale* de M. de Cambrai ; une lettre de ce prélat au P. de La Chaise, pour empêcher Bossuet d'écrire ; et sur des faits avancés par Fénélon dans plusieurs de ses écrits.

J'ai reçu votre lettre du 18 février. Vous me marquez la réception de la mienne, où je vous avois parlé de la prétendue histoire : cela tombe tout à fait ici, parce que personne n'en a reçu aucune nouvelle, ni M. le nonce, ni M. de Torcy, ni MM. les cardinaux, ni M. de Monaco, ni aucun de ceux qui ont quelque correspondance connue.

Il faut pourtant s'attendre au rimbombo de toute la France, et à la Gazette de Hollande, où les amis de M. de Cambrai font dire tout ce qu'ils veulent. Tout tournera à bien, même pour vous. Je pars bientôt pour Meaux : je dirai ce qu'il faudra avant mon départ.

Vous devez avoir vu maintenant l'Avertissement que j'ai mis à la tête de mon dernier livre, dans lequel je me suis proposé de donner

des vues pour abréger la discussion, en réduisant la matière à huit ou neuf chefs, qui comprennent tous les autres. Je n'écrirai plus qu'en latin, et je le ferai avec toute la diligence possible, sans pourtant me casser la tête. Ma *Préface* * fait ici un effet prodigieux, et met plus que jamais tout le monde, et en particulier tout l'épiscopat, contre M. de Cambrai, malgré la cabale, qui ne laisse pas d'être très-forte. Nous verrons ce que fera, pour accélérer, le dernier mémoire que le roi a donné à M. le nonce. On n'oubliera rien ici de ce qu'il faudra faire.

Nous avons enfin la réponse de M. de Cambrai à la *Déclaration des trois évêques*, avec trois lettres ** de ce prélat à M. de Paris contre son Instruction pastorale.

M. Phelippeaux paroît s'ennuyer à Rome. Tâchez de le retenir; car, s'il revenoit dans les circonstances présentes, cela feroit un mauvais effet : instruisez-le des mémoires ci-joints, et surtout de la déclaration du père La Combe.

On a envoyé à Rome au père Roslet la copie authentique de cette déclaration ***, dans laquelle le père La Combe avoue des ordures horribles, où il a cru être entraîné de Dieu, après les actes les plus parfaits de résignation. Il semble reconnoître son illusion; mais la manière dont il parle est encore trop entortillée.

Ses histoires avec madame Guyon, dont il est le grand directeur, et le correcteur de ses livres, sont comprises en partie dans la Vie de feu M. de Genève, par le Père général des chartreux ****, dont on vous envoie quelques feuilles, en attendant qu'on vous envoie le livre entier.

De quelque artifice qu'use M. de Cambrai pour pallier sa liaison avec madame Guyon, elle paroît toute entière dans une lettre écrite de sa main *****, où tâchant de s'excuser sur le tort qu'on lui donnoit de tous côtés au sujet du refus d'approuver mon livre sur les états d'oraison, il répète cent fois que madame Guyon est son amie, et qu'il répond de sa doctrine corps pour corps. M. de Chartres a fait voir cette lettre en original à M. le nonce, et doit lui en avoir laissé copie pour la faire connoître à Rome. Je lui conseille de la répandre lui-même en ce pays-là. Mais quoiqu'on soit déclaré, autant qu'il se peut,

* *L'Avertissement* est imprimé au tome XIV, pag. 455. La *Préface* se trouve dans le même volume, pag. 549.

** Il fit paroître dans la suite une quatrième lettre contre M. de Noailles.

*** Elle se trouve à la suite de cette lettre.

**** La *Vie de M. Jean d'Aranthon d'Alex*, évêque de Genève, composée par D. Innocent Le Masson, général des chartreux. On peut la consulter, avec l'*Eclaircissement sur cette vie* : on y apprendra bien des choses intéressantes touchant la nouvelle spiritualité de madame Guyon et du père La Combe, son directeur.

***** C'est la lettre à madame de Maintenon, dont il a été déjà parlé. Bossuet l'a insérée toute entière dans sa *Relation sur le quiétisme*, sect. IV. Voyez tome XV, pag. 213.

contre la doctrine de M. de Cambrai, et que M. de Chartres doive l'écrire d'une manière très-précise, ou à vous, ou à M. Phelippeaux, on a encore ici sur les faits certaine sorte de ménagements, qui ne devroient plus avoir lieu dans un mal aussi déclaré.

Tout le parti du quiétisme et de Molinos ressuscité se rallie sous l'autorité du livre de M. de Cambrai, et n'a plus de protection que de son côté. Ainsi on a bien besoin que Rome se hâte de prononcer. Le parlement et les universités, aussi bien que les évêques, voudroient qu'on prît ici des voies plus courtes, et nous avons beaucoup de peine à tenir tout en surséance : c'est ce que vous pouvez dire à des personnes confidentes.

Ayez courage et patience ; vous travaillez pour la cause de l'Eglise : il s'agit d'exterminer une corruption et une hérésie naissante: Si le roi n'étoit persuadé qu'à Rome on prendra des mesures justes pour finir, et pour accomplir les saintes intentions du Pape, on ne sait quelle résolution il prendroit pour mettre fin à une cabale qu'il voit sous ses yeux, et qu'il supporte avec une modération digne de respect ; mais ce prince veut terminer une affaire de l'Eglise par des moyens ecclésiastiques.

On répand ici le bruit que M. Hennebel * a été gagné par la faction de M. de Cambrai, et qu'à son tour il a gagné M. le cardinal Noris. Je n'en crois rien : cependant voyez le premier, et donnez-lui mes livres, même de ma part. Il est impossible qu'on puisse aimer saint Augustin et saint Thomas, et souffrir la doctrine de M. de Cambrai.

Samedi je fus averti que M. l'archevêque de Cambrai, après avoir rempli toute la France et tous les Pays-Bas de livres contre nous, avoit écrit au père de La Chaise, pour insinuer au roi qu'il falloit m'empêcher d'écrire. Il marquoit dans cette lettre qu'il en avoit écrit autant à M. le nonce. Mon livre venoit en ce moment d'être publié, et je le donnois au roi quand on reçut cette lettre.

Dimanche, en le présentant à M. le nonce, il m'exhorta à ne plus écrire ; et sur cela je lui exposai ce que je savois des desseins de M. de Cambrai.

Je lui montrai l'injustice du procédé de ce prélat de proposer de n'écrire plus, après qu'il a rempli toute l'Europe d'écrits contre moi. Je lui fis voir les livres de M. de Cambrai, où il me fait dire tout le contraire de ce que je dis ; dans lesquels, sur ce faux fondement, il me déchire partout comme l'ennemi de l'école, à laquelle, dit-il,

* Ce fait n'étoit pas vrai. M. Hennebel, docteur de Louvain, député à Rome pour les affaires de sa Faculté, ne donna jamais le moindre signe d'approbation à la doctrine de M. de Cambrai, non plus que le cardinal Noris. On répandit sur ce dernier beaucoup de soupçons, qui n'étoient nullement fondés.

je fais la guerre jusqu'à la déclarer impie, et contre lequel toutes les universités se devroient réunir.

Nous savons depuis qu'il a fait imprimer trois lettres contre l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris, où il avance, comme un fait certain, que ce prélat avoit approuvé son livre avant qu'il fût imprimé. Il remplit sa réponse à notre *Déclaration* de faits très-faux et très-outrageants contre nous.

Il dit entre autres choses qu'il nous a proposé d'écrire tous ensemble au Pape, pour lui demander de nous juger. C'est de quoi je n'ai jamais entendu parler : c'eût été un piége, pour faire de cette affaire une querelle particulière de trois évêques contre un. On ne nous accusoit de rien ; et nous n'avions à nous justifier que de l'attribution que M. de Cambrai nous faisoit de sa doctrine, dans l'Avertissement de son livre des *Maximes des Saints.*

Quand il y auroit quelques mesures à prendre sur les écrits que l'on fait, on ne peut s'assurer de rien avec M. de Cambrai, qui fait tout imprimer hors du royaume, sans que personne puisse lui servir de caution touchant le silence qu'il offre, après avoir répandu tout son venin.

Nous n'avons pas dessein d'écrire beaucoup, mais seulement de petits livres latins, qui ne contiendront presque autre chose que ce que nous avons mis en françois ; ce qui nous est nécessaire, non-seulement pour l'Italie, mais encore pour les Pays-Bas, où l'on tâche de corrompre la simplicité de la foi, d'où le mal passe en Espagne et en Allemagne. Les affaires allant à Rome avec la lenteur que nous voyons, malgré les saintes intentions du Pape ; il faut que nous tâchions de garantir, en attendant, nos peuples et nos voisins de la contagion.

C'est faire tort à Rome que de croire qu'elle ait besoin de nos Instructions pour juger. Il s'agit d'un petit livre françois, et non d'une version latine altérée, ni des explications trompeuses, à la faveur desquelles on veut faire revivre Molinos et éluder sa condamnation, dont ses sectateurs le sauveront par les mêmes distinctions et subtilités dont se sert M. de Cambrai.

Nous n'avons pas encore, par respect, nommé un cardinal * que Rome n'a pas épargné, quoique ses écrits donnent moins de prise que ceux de notre confrère.

M. le nonce a bien compris nos raisons, et que M. de Cambrai, lorsqu'il demandoit du temps pour nous répondre, ne cherchoit que des prétextes pour allonger.

S'il n'y a qu'à se sauver par des équivoques et des subtilités, on ouvre une grande porte à Molinos et à toutes les sectes.

* Le cardinal Petrucci.

M. de Cambrai a déclaré à plusieurs personnes qu'il condamneroit les livres de madame Guyon, comme contenant une mauvaise doctrine. Tout cela n'est qu'artifice, s'il ne spécifie en quoi il les condamne ; et s'il ne condamne son propre livre, qui renouvelle toutes les erreurs contenues dans ceux de madame Guyon. Les partisans de ce prélat feront pourtant bien valoir ce consentement ; car tout ce qu'il y a de bouches parlantes font bien retentir tout ce qu'il fait. L'Eglise est en grand péril, et l'intérêt de la vérité demande que je demeure ferme.

A Versailles, 10 mars 1698.

DÉCLARATION DU P. LACOMBE,

A M. L'ÉVÊQUE DE TARBES.

Comme l'on n'a pas jugé à propos de m'entendre ici avant que d'envoyer à votre Grandeur les écrits qu'on m'a trouvés, et les nouveaux chefs d'accusation dressés contre moi, j'ai cru que la justice me permettoit, et qu'il étoit même de mon devoir de vous faire, monseigneur, avec un très-profond respect, les déclarations et les protestations suivantes, comme à mon évêque diocésain et mon juge naturel et légitime, depuis dix ans qu'il y a que je suis détenu * dans votre diocèse.

Entre ces écrits, il y en a cinq qui ne sont pas de moi, et auxquels je n'eus jamais de part : savoir, l'*Explication de l'Apocalypse* **, le Traité sur saint Clément d'Alexandrie, et trois ouvrages de feu mère Bon de l'Incarnation, religieuse ursuline de Saint-Marcellin en Dauphiné. L'un est intitulé *Jésus bon Pasteur ;* le second, *Etat du pur amour ;* et le troisième, *Catéchisme spirituel.* Ce dernier est écrit de ma main, parce que je lui ai donné quelque ordre, et la distinction des chapitres qu'il n'avoit pas dans l'original.

Parmi ceux qui sont de ma façon, on trouvera *le Moyen court et facile pour faire l'Oraison*, que j'avois corrigé, réformé et plus expliqué sur celui de madame Guyon, quatre ou cinq ans avant que MM. les archevêque de Paris et évêque de Meaux eussent censuré le livre de ladite dame.

Il y a une ébauche d'un livre intitulé *Règle des Associés à l'enfance de Jésus ;* livret qui devroit être tout autre que celui qui a été imprimé sous le même titre, et que M. l'évêque de Meaux a frappé de sa censure ***, quoique celui-là dût être formé sur le même dessein. Je l'avois commencé étant à Verceil en Piémont ; il y a quatorze ans, avant presque que l'autre eût paru, et depuis je n'y ai plus touché.

Ces écrits, avec ceux des *Remarques spirituelles et morales*, me furent envoyés de Paris par un de mes confrères qui mourut peu après, dès qu'on supposa avec fondement que j'étois ici confiné pour le reste de mes jours.

* Le roi le fit enfermer dès 1687, d'abord chez les doctrinaires de la maison de Saint-Charles, ensuite à la Bastille, puis à Oleron, et de là dans différentes prisons. Il étoit alors depuis près de dix ans dans le château de Lourde ou Lordes, au diocèse de Tarbes, d'où il sortit en 1698, pour être transféré à Vincennes.

** Cet écrit étoit de madame Guyon ; les autres renfermoient les mêmes principes, et tous étoient infectés de quiétisme.

*** Dans son *Ordonnance sur les Etats d'oraison*, du 16 avril 1695. Voyez tom. XIV. pag. 13.

J'ai fait les autres en différents lieux, et en divers temps de ma prison, à dessein de m'édifier et de m'occuper dans une si longue et si profonde solitude.

Si j'ai tenu ces écrits cachés pendant quelque temps, ç'a été par la crainte de les perdre, dès qu'ils seroient tombés en d'autres mains, y ayant encore quelque attache, et y trouvant de la consolation, et non que je crusse qu'il y eût rien de mauvais. Présentement je bénis Dieu de bon cœur de ce que, par une singulière providence, ils sont remis à votre Grandeur; et pour ne rien soustraire à sa censure, je lui soumets encore de plein gré les deux ouvrages ci-joints, les seuls qui me restoient, et qu'on n'avoit pu trouver en fouillant ma chambre. L'un est l'*Analysis* de nouvelle façon, qui est celui dont j'avois eu l'honneur de parler à votre Grandeur, dès que j'eus l'avantage de la voir : l'autre expose mes véritables sentiments touchant le pur et parfait amour de Dieu, je veux dire sincèrement, tels que je les ai compris et professés.

J'abandonne très-librement tout ce que j'ai écrit au jugement de votre Grandeur, et à celui de tout autre prélat et docteur orthodoxe, qui pourroit être commis pour l'examiner; aimant mieux que l'on jette tout au feu, que d'y souffrir quelque erreur et le moindre danger d'infection.

Pour ce qui regarde mes mœurs, j'avoue à ma confusion que j'ai très-mal fait de m'ingérer à donner ici quelques avis spirituels, dans le peu d'occasions que j'en ai eues, quoique à peu de personnes, mais aussi à quelques-unes de l'autre sexe. Ce malheur m'étoit déjà arrivé, lorsque vous m'en fîtes, monseigneur, une très-juste et très-sage défense. J'en demande très-humblement pardon à votre Grandeur, comme encore d'y avoir donné depuis quelque atteinte. J'accepte de tout mon cœur telle punition qu'il lui plaira de m'imposer pour ce chef, aussi bien que pour mes autres transgressions, si celle d'une très-étroite réclusion, où je suis entré après une prison de onze ans, ne paroît pas suffisante.

J'ai dit que de bonnes et saintes âmes étoient quelquefois livrées, par un secret jugement de Dieu, à l'esprit de blasphème; ce qui a scandalisé quelques personnes. Cependant plusieurs graves auteurs l'ont écrit, entre autres saint Jean Climaque. On convient que ces horribles paroles sont formées par le démon, qui remue les organes de la personne qui le souffre malgré elle. Je n'ai jamais conseillé de consentir à cet état, ni d'y entrer, ni je n'ai pris aucune part à cette terrible épreuve, de laquelle même je me défendis, lorsqu'elle me fut intérieurement proposée il y a quinze ou seize ans, aimant mieux être sacrifié à toute autre peine, qu'à la moindre ombre d'un mépris de la divine majesté. Ayant ici connu deux personnes livrées à cette affreuse humiliation, je les ai consolées et aidées sans y participer.

J'ai dit que les bonnes et saintes âmes sont quelquefois livrées à des peines d'impureté, soit à un esprit ou à un état qui leur en fait souffrir de cruels effets, sans que l'on puisse pénétrer comment cela se fait : je ne l'ai pas avancé de mon chef. J'ai trouvé en divers pays des directeurs qui disent l'avoir reconnu; mais je n'en ai jamais donné de sûreté, ni aucune certitude, comme l'ont fait quelques-uns, et principalement Molinos. Au contraire, je disois que ces terribles épreuves, supposé qu'il y eût du dessein de Dieu, devoient faire perdre toute assurance et toute confiance en sa propre justice. Je n'ai jamais prétendu non plus en faire une règle générale, ou un moyen nécessaire. Bien loin de là, j'ai toujours cru que le cas étoit très-rare, posé

qu'il y en eût; et j'avoue de bonne foi qu'après les divines lois et Ecritures, desquelles cette maxime s'écarte, rien ne me la rendit plus suspecte que d'apprendre qu'en divers lieux plusieurs personnes s'y laissent entraîner. Ainsi je n'ai pas pensé que la pente que j'avois à croire qu'il pût en cela y avoir du dessein de Dieu, et une humiliation sans péché, fût contraire à la profession de foi catholique que j'ai toujours très-sincèrement faite, et que constamment je préfère à tout; puisque je n'attribuois cela qu'à une volonté de Dieu extraordinaire et du tout impénétrable, qui cause un moins cruel qu'incompréhensible martyre aux âmes qui y sont abandonnées. C'est ainsi que je raisonnois.

Dieu me sera témoin que je n'ai jamais fait d'assemblées pour parler sur ce point, que de ma vie je n'en ai conféré qu'avec très-peu de personnes, et que même je n'en ai pas touché un mot à qui que ce soit, jusqu'à ce que j'aie été prévenu; excepté seulement que j'en écrivis à un grand personnage en Italie, pour lui demander conseil. Sa réponse fut négative et très-orthodoxe. Ainsi, sans des avances qui m'ont été faites, je n'en aurois pas ouvert la bouche, comme effectivement je n'en ai pas parlé à qui ne m'en a pas donné l'ouverture.

Bien loin d'affecter d'être chef de secte, comme on me l'impute, Dieu sait que je n'ai jamais cherché à y engager personne, et que je voudrois voir tout le monde bien acquis à Jésus-Christ par amour, et soumis à l'Eglise sa épouse. Non-seulement je n'ai ni relation ni commerce de lettres; mais je bénis Dieu de me voir toujours plus en état de n'en avoir point du tout, et de ce qu'une étroite prison me remparé contre ma fragilité, et contre les surprises de l'ennemi; promettant de plus de n'avoir jamais de tel commerce, à moins qu'on ne me le permît, quand même j'en trouverois les moyens.

Je ne sais si l'on peut me convaincre d'avoir donné dans aucune autre des erreurs de Molinos, que dans celle dont j'ai parlé. Pour moi, je ne l'ai pas reconnu; et pour ce qui est de celle-là, je la rejette et déteste véritablement, aussi bien que toutes les autres, dont, grâce à Jésus-Christ, je connois enfin clairement l'abus et les pernicieuses conséquences.

Je n'ai pas compris, et l'on ne m'a pas fait connoître, qu'il y eût dans mon livre *Analysis*, ou dans quelque autre de mes écrits, aucune des erreurs des nouveaux mystiques, quoiqu'on mêle mon nom avec les leurs en censurant leurs maximes, que j'ai toujours rejetées et expressément réfutées, il y a plus de dix ans, comme on le pourra voir dans ma seconde Analyse, que j'ai prié qu'on remît à votre Grandeur. J'ai bien mérité cette confusion par ma trop grande imprudence, et vraiment folle conduite en beaucoup de rencontres. Je souscris volontiers à la condamnation qui a été faite de mon livre.

J'ai soutenu avec saint Jean Climaque, et avec d'autres graves auteurs, la permanence et la durée ordinaire de l'oraison dans les âmes qui la possèdent fort élevée et parfaite. Mais je n'ai pas décidé si cela se fait par un même acte physiquement continué, ou seulement par une continuité équivalente, qui consiste dans une suite très-facile de plusieurs actes, dont l'interruption et la succession n'est presque pas aperçue; ce qui me paroît plus vraisemblable.

Je suis tombé dans des excès et des misères de la nature de ceux dont j'ai parlé ci-dessus : je l'avoue avec repentance et avec larmes. Mais en même temps que je confesse mon iniquité contre moi-même, je me crois obligé

d'ajouter qne je mentirois, si je disois que c'eût été à dessein de séduire personne, ou seulement de me satisfaire, *absit*, ou par le même principe qu'on le fait dans les désordres du monde. On peut voir dans mes écrits, où je dépeins naïvement mon intérieur, n'écrivant que pour moi-même, l'estime, l'amour, l'attachement et la souveraine préférence que Dieu m'a donnée pour sa volonté et pour ses lois. Me voir avec cela livré et précipité, par un enchaînement de folie et de fureur, à des choses que sa loi défend, sans perdre le désir de lui être conforme en tout; n'y être tombé qu'après les consentements réitérés qu'il a exigés de moi plusieurs fois pour tous ses plus étranges desseins sur moi, m'en faisant en même temps prévoir et accepter les plus terribles suites : c'est ce que je n'ai jamais pu comprendre moi-même, bien loin que je présume de le faire comprendre et approuver aux autres. Mon Dieu, sons les yeux de qui j'écris ceci, sait combien de prières je lui ai adressées, et combien de larmes j'ai versées en sa présence, pour le conjurer de me délivrer d'une telle misère, ou bien de me la changer contre toute autre peine, et de me couvrir de tous opprobres, plutôt que de permettre que je me séduisisse moi-même, ou que j'en trompasse d'autres par des endroits si glissants et si dangereux. Il est vrai qu'en même temps je m'abandonnois pour cela même à sa toute absolue et toute puissante volonté, supposé qu'il y allât de sa gloire; ne pouvant lui refuser rien de tout ce à quoi il lui eût plu de me sacrifier, soit pour le temps ou pour l'éternité.

Il est bien certain qu'on en excepte toujours le péché; puisque c'est pour ne déplaire pas à Dieu même par une imperfection, ou par la moindre propriété et recherche de soi-même, qu'on en vient jusque là selon qu'on s'y sent porté par la plus haute résignation, que pour cet effet on appelle l'extrême abandon. Voilà très-sincèrement comme cela m'est arrivé, et comme la vérité me le feroit protester en confession et sur l'échafaud, ou au lit de la mort.

Grâce à Dieu, j'en suis bien revenu. Depuis un temps considérable je me trouve affranchi de ces peines, et plus éclairé touchant ces illusions; espérant de la divine bonté que, par les mérites de Jésus-Christ mon Sauveur, elle me fera la grâce de finir mes jours dans sa paix par la pénitence.

Après ce que je viens d'exposer, j'accepte par avance, et promets de suivre en tout point, ce que l'on m'ordonnera touchant les dogmes et les mœurs; suppliant en même temps que sans épargner ma personne, si l'on me trouve coupable, on épargne le nom et la réputation du corps dont je suis membre, et duquel j'ai été la croix et l'opprobre depuis si longtemps, comme aussi les personnes qui pourroient être intéressées dans ma cause; promettant, avec l'assistance de mon Dieu, d'user à l'avenir de tant de retenue et de précaution, que l'on n'aura plus aucun sujet de se plaindre de moi.

J'ai cru que votre Grandeur ne désapprouveroit pas la liberté que j'ai prise de lui faire cette très-humble remontrance et sincère protestation; et, abandonnant le tout à sa bonté pastorale et à son équité, je la supplie de souffrir que je me jette à ses pieds pour lui demander sa sainte bénédiction.

Dom François La Combe.

A Lourdes, ce 9 de l'an 1698.

LETTRE CCXXVIII.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur le bon effet qu'avoit opéré la lettre du nonce; les questions traitées dans un écrit de M. de Cambrai, et la manière dont avoient voté les examinateurs dans plusieurs congrégations.

La lettre de M. le nonce a fait tout l'effet qu'on pouvoit espérer. Le Pape est résolu d'accélérer cette affaire, et a donné des ordres précis pour cet effet; ce qui a fort alarmé nos parties. Je trouve votre *Préface* admirable : j'espère qu'elle achèvera de convaincre les plus opiniâtres; du moins donnera-t-elle une grande lumière. On attend ici une réponse de M. de Cambrai contre l'Instruction pastorale de M. de Paris. Dans son livre, *Veræ Oppositiones*, il réduit tout à deux questions : l'une regarde la nature de la charité; il prétend que vous voulez que la vue de la béatitude soit l'objet formel et spécifique de la charité : l'autre regarde la contemplation passive. Il le doit donner encore en françois. Je ne le croyois pas si fécond à produire des livres inutiles, ou même mauvais.

Il y eut congrégation mercredi, où parlèrent le général des carmes et le sacriste en faveur du livre. Dimanche, on examina la matière de l'indifférence : cinq parlèrent, Alfaro et Gabrieli en faveur du livre; Miro, le procureur général des augustins, et Granelli contre. Ils dirent des choses si fortes et si plausibles, qu'Alfaro, Gabrieli et les autres du parti sortirent fort mortifiés. Le cardinal Noris loua Granelli après la congrégation, et lui dit que c'étoit là la manière dont il falloit voter. Les autres parleront demain, et on verra à la fin quel parti prendront l'archevêque de Chieti, le sacriste et le général des carmes. S'il y a une ligue entre eux, ils ne changeront point.

J'ai fait une observation sur cette matière, dans le même style que celle que vous avez reçue; mais je ne sais si elle fera quelque impression sur eux. Il y a longtemps que le procureur général des augustins m'a dit qu'on ne devoit pas prétendre leur faire entendre raison.

J'eus hier une longue audience de M. le cardinal de Bouillon, en lui présentant votre Préface. *Expiscari quærit;* il faut se tenir sur ses gardes, sans pourtant taire ce qui fait à la cause. Il témoigna être content, et il fut obligé de convenir de beaucoup de chefs.

Les carmes obtinrent, samedi dernier, contre les jésuites un décret de la congrégation du concile, imposant silence de part et d'autre sur les contestations que Papebrock avoit excitées sur leur descendance d'Elie. Cette même congrégation se trouva partagée, il y eut samedi huit jours, sur l'affaire de Palafox. Il s'agit de savoir si on

informera de sa vie et de ses mœurs pour procéder à sa canonisation, que le roi d'Espagne sollicite aussi bien que le clergé de ce royaume. Les jésuites se sont opposés au décret de permission qu'on demandoit, chose assez extraordinaire ; car ils auroient pu s'opposer dans la suite de la procédure. La congrégation fut partagée. Casanate, Noris, Ferrari, d'Aguirre, Guidiche, Marescotti, furent d'avis d'accorder la licence d'informer : Colloredo, Sacchelli, Albane, Nerli, Acciaoli, Barberin le jeune et Cenci furent d'avis de la refuser : Durazzo fut douteux, et la décision fut renvoyée au Pape. Ceux qui souhaiteront de se faire canoniser doivent prendre garde de ne rien écrire contre la Société. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce mardi 11 mars 1698.

Je suis fâché que vous n'ayez pas eu de bonne heure la réponse de M. de Cambrai à la *Déclaration :* je la crois imprimée à Lyon. Le livret, *Veræ Oppositiones,* me paroît impression de Flandre : il est de la grosseur de la réponse au *Summa Doctrinæ.* Je les ai tous ; mais il n'y a pas moyen de s'en défaire. J'attends votre réponse en latin. Je vous enverrai, l'autre ordinaire, mon observation.

LETTRE CCXXIX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Il lui rend compte des dernières conférences.

J'ai reçu votre lettre du 17 février. Je viens de rendre compte à M. de Paris de l'état de l'affaire : il n'y a rien de nouveau. Le Pape presse toujours, et a ordonné que chaque examinateur ne parlât que demi-heure. Dans la dernière conférence, qui se tint dimanche, cinq parlèrent : Alfaro et Gabrieli à leur ordinaire ; Granelli, Le Mire et le procureur général des augustins parlèrent avec l'applaudissement du cardinal Noris et du cardinal Ferrari, qui dirent que c'étoit ainsi qu'il falloit parler : on examinoit l'indifférence. On espère toujours de l'archevêque de Chieti ; mais on ne peut compter sur rien ; tout le reste est dans la même disposition.

Votre *Préface,* si elle est entendue, doit opérer la décision : nous n'oublions rien pour la faire entendre. Les ouvrages latins sont essentiels pour les cardinaux. A l'égard de la condamnation du livre, elle est assurée : mais puisqu'on y est, il seroit bon qu'on qualifiât les propositions. Le pape est toujours dans la même disposition à ce sujet, aussi bien que le cardinal de Noris, le cardinal Ferrari et les gens bien intentionnés, et qui aiment l'honneur du saint Siége. Le cardinal de Bouillon et les jésuites sont furieux : ils disent que le roi

sera content pourvu qu'on juge vite, pour ou contre ; on croit bien le contraire. Le mémoire a fait des merveilles.

Je parle à présent très-doucement, parce que je sais que le Pape et les cardinaux sont sur leurs gardes contre la cabale. Mais ce n'a pas été sans peine qu'on leur a fait voir clair. Imaginez l'embarras où j'ai été cinq mois, tout seul, à la lettre ; et le Pape et les cardinaux prévenus : à présent cela va bien, il faut seulement empêcher *pasticcio*.

J'ai vu le cardinal Spada un moment hier ; je lui ai témoigné être très-content. Je sais comment il faut parler au cardinal Ferrari, qui admire ce qu'il a lu de la *Préface* : il prend la chose sérieusement, et craint seulement qu'on ne veuille trop précipiter. Il a été content de ce que je lui ai dit là-dessus : il ne veut pas *pasticcio*, et a raison, pour l'honneur du saint Siége. Le cardinal Noris va bien aussi. Dans huit jours nous verrons mieux ce qu'on doit espérer de tous les examinateurs.

Il est arrivé ici une réponse de M. de Cambrai à la Lettre pastorale de M. de Paris. Ce prélat a écrit une grande lettre pathétique et engageante aux examinateurs.

Les cardinaux ont été partagés sur l'affaire de Palafox. Le cardinal Noris a été pour ce saint contre les jésuites : on s'en est remis au Pape.

Le cardinal de Bouillon a été très-surpris de votre dernière lettre. Il m'a assuré qu'il avoit dit que les deux plus grands évêques de France et ses meilleurs amis, étoient vous et M. de Cambrai ; et qu'il pensoit ainsi. Tous les honnêtes gens sont ici scandalisés contre lui à mon sujet sur cette imposture, qu'on ne doute pas qu'il n'ait été bien aise qui courût en France, par un esprit de vengeance et un coup de désespoir. Cela n'a jamais fait en ce pays aucun impression, que contre lui et les jésuites. Je vais tête levée, et sans rien craindre ; parce que je n'ai jamais rien eu à appréhender, et que tout ce que je vous ai mandé au sujet de la maison qu'on dit me vouloir tant de bien et tant de mal est faux manifestement. Il n'y a ici personne à qui ces discours aient donné de moi la moindre idée désavantageuse. J'ai évité jusqu'aux occasions les plus innocentes de faire parler : jamais, en quelque temps que ce puisse être, je n'ai constamment vu et fréquenté que les plus honnêtes gens ; ce qui a peut-être causé un peu d'envie.

Rome, ce 11 mars 1698.

LETTRE CCXXX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur quelques ouvrages de M. de Cambrai, et la réponse qu'on devoit lui faire.

J'ai reçu votre lettre du 25 février : le paquet étoit en bon état. Je commence par vous louer d'avoir écrit directement à M. de Paris. La réponse de M. de Cambrai à la *Déclaration des trois évêques* se répand ici avec trois lettres de ce prélat contre M. de Paris, bénignement outrageuse et moqueuse. Il faut de nécessité qu'il y fasse réponse. Voilà ce que nous cachoit M. de Cambrai, lorsqu'il offroit de se taire si nous nous taisions. Comme il continue à se donner pour un évêque opprimé et persécuté, il faudra que nous parlions là-dessus, et que nous montrions que les airs plaintifs ont toujours accompagné les airs schismatiques.

On imprime trois discours latins, dont le premier sera *Mystici in tuto*, en faveur du père Philippe * : le second, *Schola in tuto*; le troisième, qui emportera la pièce, *Quietismus redivivus*. Je travaille à faire qu'on prouve par actes la liaison du père La Combe, de madame Guyon et de M. de Cambrai. Il faut espérer qu'à cette fois la tour de Babel et le mystère de la confusion sera détruit. Vous pouvez, en attendant, choisir les endroits de ma *Préface*, sur l'Instruction pastorale de M. de Cambrai, les plus convenables aux dispositions que vous connoissez, pour les mettre en latin. Je suis bien aise de nouveaux ordres du Pape, et de ce que vous me mandez de M. le cardinal Casanate.

Le roi ne cesse point de presser la cour de Rome par M. le nonce. Sa Majesté a redoublé ses ordres au cardinal de Bouillon, pour le rendre responsable des lenteurs.

J'ai bien compris votre récit : je l'envoie à mon frère par l'exprès qui porte cette lettre à Paris. Vous voyez; faites comme vous dites : nul ressentiment, mais les mettre au pis, et leur ôter tout prétexte.

Mercredi dernier, avant mon départ, fut déclaré le mariage de M. le comte d'Ayen avec mademoiselle d'Aubigné. Le roi lui donne huit cent mille francs, outre cent mille en pierreries : la survivance des gouvernements de Perpignan et de Berri, dont le dernier, qui est au père de la mariée, le cas échéant, sera vendu au profit de la mariée. Le cardinal de Bouillon sera bien aise **.

A Meaux, ce 17 mars 1698.

* Général des carmes déchaussés, l'un des consulteurs, qui craignoit que la condamnation du livre des *Maximes* n'entraînât celle des ouvrages de sainte Thérèse, du bienheureux Jean de la Croix, et de plusieurs autres saints mystiques.

** On comprend quel contentement le cardinal de Bouillon devoit avoir de ce mariage; car tout le monde sait qu'il étoit ennemi déclaré de la maison de Noailles.

LETTRE CCXXXI.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur un écrit que cet abbé avoit fait ; sur ceux que M. de Cambrai venoit de distribuer ; et sur la satisfaction qu'on avoit de la *Préface* de Bossuet.

Avant l'arrivée de votre *Préface* j'avois fait une observation sur l'indifférence, qu'on avoit distribuée à quelques examinateurs. Je vous l'envoie, afin que vous jugiez si je ne m'écarte point. Je l'ai faite au goût de ce pays-ci, et dans leur style. Je vous envoie le livret *Veræ Oppositiones*, qu'ils ont distribué en latin et en françois. M. l'abbé envoie à M. de Paris trois lettres imprimées contre sa Lettre pastorale, qu'on commença à distribuer dimanche dernier. Elles sont de même caractère que la réponse à la *Déclaration :* je les crois imprimées à Lyon. On devroit vous en envoyer : il faudroit charger M. Anisson de Lyon de vous faire passer un exemplaire de ce qui s'imprime en cette ville sur cette matière. J'ai toutes les pièces ; mais ce n'est pas sans peine qu'on peut les recouvrer. M. de Cambrai donne le change partout dans ses lettres, et tâche de faire naître mille questions de pure possibilité, pour noyer le véritable état de la question : vous en jugerez mieux que moi.

J'ai fait vos compliments à Massoulié, à Granelli et au procureur général des augustins, qui les ont reçus comme ils devoient. Ils sont très-contents de votre *Préface*, et elle donnera de grands éclaircissements. Les autres continuent toujours à vouloir excuser le livre. On croit qu'ils changeront, du moins quelques-uns d'eux, à la conclusion de l'affaire, quand les articles seront discutés, et qu'il faudra donner leur suffrage. On commença dimanche à examiner les épreuves du dixième article. Le Pape presse toujours le jugement. Je portai hier votre *Préface* au père Dez : je le trouvai fort échauffé à justifier le livre. C'est chose pitoyable ; il ne comprenoit pas même le système. Je lui dis que quand il auroit lu la *Préface*, s'il vouloit que nous eussions une conférence ensemble, j'étois persuadé qu'il se rendroit à la vérité. Il y a des gens qui tirent beaucoup de réputation de leur corps et de leur habit : s'ils étoient particuliers, ils n'auroient tout au plus qu'un mérite médiocre.

Sur l'affaire de Confucius, les jésuites ont donné deux gros volumes, contenant plus de sept cents pages, pour réponse. On assure que le père Dez, qui en est l'auteur, a dit bien des injures à M. Maigrot ; que cet ouvrage est une traduction du livre du père Le Tellier, et une compilation du père Couplet. On voit bien que ces deux volumes ne tendent qu'à différer le jugement de cette affaire, ainsi

que la multiplicité des livres que répand M. de Cambrai : c'est le mêmegénie qui conduit ces deux affaires.

M. le cardinal de Bouillon est toujours à Albane. Le père Roslet, procureur général des minimes, vous fait ses compliments. Il a distribué l'Instruction pastorale de M. de Paris en son nom, et cela a fait un bon effet; car cela prouve l'union des prélats, et dissipe les mensonges qu'on avoit répandus. Monsieur l'abbé vous mandera le reste des nouvelles : nous attendons votre ouvrage latin. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 18 mars 1698.

LETTRE CCXXXII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur un nouvel artifice employé pour étrangler l'affaire; l'audience très-favorable qu'il avoit eu de sa Sainteté; et les conférences des consulteurs.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 24 février.

Les affaires sont en même état. Le Pape veut finir, et continue de presser. Il vouloit, par l'insinuation du cardinal de Bouillon, qu'on ôtàt l'affaire des mains des examinateurs, et la faire passer, dans l'état où elle est, à la congrégation des cardinaux. On l'a proposé au saint Office; on en a vu l'impossibilité. On s'est bien aperçu du dessein de faire échouer les bonnes intentions de sa Sainteté et du roi, en étranglant une affaire, qui, n'étant point discutée d'abord, étoit hors d'état d'être examinée par les cardinaux, et jugée comme il faut. Cela alloit à un *donec corrigatur,* ou à une nouvelle impression du livre avec des notes, ou tout au plus à une prohibition du livre très-légère. J'ai prévu le coup dès le premier moment : le cardinal Noris, le cardinal Ferrari et le cardinal Casanate s'y sont opposés, et ont été suivis de tous.

Voyez un peu, je vous prie, l'esprit de ces gens-ci. Ils ont voulu d'abord éterniser l'affaire; puis le cardinal de Bouillon pressé, et voyant qu'on veut examiner et finir bien, faisoit étrangler l'affaire, pour en rendre l'examen douteux et impossible, et la décision injurieuse aux évêques, au roi et au Pape. Il sacrifie tout aux jésuites et à sa vanité, qu'il croit être intéressée à soutenir M. de Cambrai. Il n'a rien moins que haine contre moi, voyant le peu de cas que je fais de ses misérables finesses, et le peu d'effet que ses impostures ont produit à Rome. Je ne puis assez vous dire le mépris que cela a achevé de donner de lui. Il est vrai que je l'ai pris d'un ton bien haut; mais il s'agissoit de tout pour moi; et quand on n'a rien à se

reprocher, on est bien fort. Ma douleur et ma mélancolie n'ont pas laissé d'être extrêmes par rapport à la France, qui ne voit pas ce qu'on voit ici.

Je vous avoue que je ne suis pas sans crainte au sujet de la Gazette de Hollande : je souhaiterois, pour ma satisfaction, si elle a parlé decette fable, ou même quand elle n'en auroit pas parlé, qu'on y fît mettre l'article que je vous envoie, ou à peu près : on pourroit aussi, par le moyen de M. l'abbé Renaudot, l'insérer dans les avis à la main de Paris, qui vont partout : « Toutes les lettres de Rome portant la » fausseté entière des bruits répandus en France sur M. l'abbé Bos-» suet, qui poursuit à Rome la censure du livre de M. de Cambrai, » et qui n'en partira pas que l'affaire ne soit terminée. On peut » ajouter qu'il a souvent audience de sa Sainteté à ce sujet, et des car-» dinaux. » Cela ne laisse pas, sans affectation, de justifier quand la vérité y est, et qu'on me voit ici faire ce que j'y fais.

Je ne vous en parlerai plus, si je puis m'en taire ; j'en ai honte. Il faut que je leur aie donné bien peu sujet de me critiquer, pour avoir inventé une fausseté pareille. La vérité est que je ne vais nulle part, et que je n'ai jamais fait un pas que j'aie caché, hors quelques-uns à présent, encore très-rarement, par rapport à ce que vous savez. Mais le cardinal de Bouillon et les jésuites sont fâchés de me voir ici distingué de tout le monde, indépendamment d'eux.

Je vis avant-hier le père Dez, qui fit l'étonné de l'imposture ; il m'assura qu'on ne lui en mandoit rien de Paris. Il me dit qu'il vouloit en écrire au père de La Chaise, et lui rendre témoignage de mon innocence : je l'acceptai. Je me plaignis un peu à lui de la protection que les jésuites donnoient si publiquement à M. de Cambrai ; il s'en défendit fort pour lui, et très-légèrement pour les jésuites. Du reste, je lui donnai mille témoignages d'amitié de votre part et de la mienne.

J'ai cru qu'il étoit temps et à propos d'aller aux pieds de sa Sainteté, n'ayant qu'à le louer dans les conjonctures présentes. J'y allai donc samedi : il me donna toutes sortes de marques de bonté en particulier, et me témoigna une considération et une estime infinie pour vous. Il me demanda pourquoi j'avois été si longtemps sans le venir voir. Je lui fis entendre que les évêques n'étant pas parties dans cette affaire, mais seulement témoins nécessaires, appelés par M. de Cambrai, je n'avois pas cru qu'il fallût l'importuner de leur part, connoissant d'ailleurs ses bonnes intentions. Il fut fort aise quand je lui ajoutai que je regardois comme un miracle ses favorables dispositions, et qu'il falloit qu'il eût été inspiré de Dieu, pour avoir résisté aux insinuations que je savois qui lui avoient été faites

contre la vérité. Je lui témoignai, de la part des évêques, la joie et la satisfaction qu'ils avoient reçue du choix des deux cardinaux, pour régler les conférences et finir les disputes. Sur ce mot de dispute, il m'assura que ce n'avoit jamais été son intention de faire disputer; que cette méthode étoit pernicieuse. Je l'assurai que j'en étois persuadé, et qu'on le voyoit bien par l'ordre qu'on tenoit à présent, et la diligence avec laquelle on travailloit, qui ne pouvoit être plus grande. Vous le voyez, me dit-il, et je suis charmé que vous en soyez content.

Je fus encore bien aise de le prévenir sur les écrits que vous et les évêques de France jugez à propos d'opposer aux nouvelles illusions de M. de Cambrai. Je savois qu'on l'avoit voulu animer là-dessus : je lui en dis toutes les raisons par rapport à la France, et tâchai de n'oublier rien. Il me parla fort des écrits qu'on répandoit ici; mais cela regardoit ceux de M. de Cambrai, dont il paroît presque chaque semaine quelque chose de nouveau, ou en latin, ou en françois. J'envoie à M. de Paris trois lettres de ce prélat contre lui, qu'il vous communiquera.

Enfin je finis par lui présenter votre Relation latine *, croyant qu'il falloit que le juge fût instruit de tout. Il me promit de la lire exactement, et avec d'autant plus de plaisir et de satisfaction, m'a-jouta-t-il, que vous m'assurez quelle est faite par M. de Meaux, à qui on doit ajouter une entière foi. Il voulut bien me louer en des termes que je ne mérite que par ma bonne intention, mais qui feroient rougir de honte mes calomniateurs. Il m'ordonna de venir le voir plus souvent; ce que je ferai assurément tous les quinze jours, et peut-être plus souvent, s'il est nécessaire. Comme je m'en allois, il me dit de me souvenir de vous écrire; qu'il vous donnoit sa bénédiction, et qu'il vous portoit dans ses entrailles. Il me parla avec indignation de madame Guyon.

Ce matin, j'ai vu M. Aquaviva, maître de chambre de sa Sainteté; je l'ai informé de tout. La lecture de la Relation l'a fort surpris : il m'a assuré que les jésuites lui avoient fait entendre tout le contraire, en décriant les évêques, et vous en particulier, comme animés par l'intérêt et la passion, et le roi comme conduit en tout par madame de Maintenon. On n'oublie rien : tout est illusion et artifice.

On acheva dimanche les articles de l'indifférence. Le sacriste parla deux heures, dans la vue d'excuser le livre, mais avec équivoque. On m'a assuré que, depuis la lecture de votre *Préface*, il se repentoit de s'être si fort engagé pour les jésuites; mais je ne fais

* C'est celle qui se trouve à la page 386 de ce volume.

aucun fond sur cet homme. On ne peut, pour le présent, savoir précisément à quoi se détermineront ceux qui veulent excuser M. de Cambrai. On ne vote pas encore; on ne fait qu'examiner les articles, par rapport aux propositions extraites : on réserve pour la fin de noter et qualifier..

L'archevêque de Chieti ne se trouva pas dimanche à l'assemblée; il devoit parler : je le crois irrésolu et incertain. Il n'y entend rien du tout, et est gouverné par les jésuites. J'ai vu tous les examinateurs depuis quatre jours, hors Alfaro et le sacriste. L'amour naturel les démonte : ils ne savent plus comment défendre M. de Cambrai; ils n'y oublient rien cependant. Gabrieli me parle toujours comme devant à la fin condamner le livre; mais il a peine à qualifier les propositions : il avoue le péril qu'il y a de laisser subsister le livre, à cause des circonstances et équivoques. Je lui ai démontré qu'il n'y en avoit plus après votre *Préface*. Le père Philippe tremble pour les mystiques : il attend incessamment les pères de France. Il a l'esprit très-faux, et prend toujours l'objection pour le principe.

Si cette division dure, je songe à faire proposer deux examinateurs assurés, le père Latenai, et le général de la Minerve, par le moyen de MM. les cardinaux Noris et Ferrari. C'est le seul canal sûr : il s'agit de les y faire entrer; j'y ferai mon possible.

Vous ne pouvez trop tôt envoyer vos écrits latins sur les observations, les notes, et le nouvel amour naturel. Je fais relier votre livre pour le pape et le cardinal Spada, à qui je le donnerai.

J'écris et continuerai de rendre compte de tout à M. l'archevêque de Paris.

On commença dès dimanche l'article des épreuves : Alfaro parla à son ordinaire. Je travaillerai incessamment à instruire les cardinaux, et j'ai déjà commencé.

Je ne saurois assez vous prier, vous et vos amis, de faire connoître la fausseté de ce qui me regarde. Je vous prie de ne pas oublier monseigneur le Dauphin : il est très-dangereux qu'il ne prenne des impressions qui dureroient toute la vie. Vous pouvez même vous plaindre de M. le cardinal de Bouillon, s'il n'a pas daigné me rendre justice là-dessus. Il faut insister sur ce que je ne vas jamais dans cette maison : cela me paroît démonstratif, et est public ici. Je n'y ai jamais été que comme je vous l'ai dit. Il y a dix mois que je n'ai parlé aux dames de cette maison, qu'aux assemblées publiques, et cela depuis ma prétendue aventure, pour donner un démenti solennel à mes ennemis.

Il ne faut pas que M. le nonce cesse d'écrire. Il est surtout important qu'il marque qu'on souhaite une censure qualifiée : l'un ne sera

pas plus long que l'autre. Je ne me rebute pas, Dieu merci : j'aurois pourtant pour ma santé un peu besoin de repos; mais j'espère aller jusqu'au bout.

Rome, ce 18 mars 1698.

LETTRE CCXXXIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les calomnies débitées contre lui, et la forme de la condamnation du livre de M. de Cambrai.

Je ne vous dirai qu'un mot, et sur votre affaire, parce que je n'ai reçu votre lettre du 4 qu'hier fort tard, et que j'ai passé la matinée à écrire à la cour sur votre affaire, que j'ai réduite à un mémoire plus court, craignant que votre lettre à madame de Maintenon ne fût trop longue. J'envoie le tout par un exprès à M. de Paris, et à Versailles. On fera ce qu'il faut; ne soyez en peine de rien. Dieu vous aidera, si vous apprenez à mettre en lui de bon cœur votre confiance. M. Phelippeaux vous fera part de ce que je lui écris.

Si l'on veut s'en tenir à une condamnation générale du livre de M. de Cambrai, il faudra bien s'en contenter en faveur de la brièveté.

A Meaux, 24 mars 1698.

LETTRE CCXXXIV.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Il lui parle des obstacles qu'il avoit à éprouver; d'une proposition du cardinal de Bouillon; du procureur général des minimes; lui promet ses bons offices, et l'exhorte à ne pas se décourager.

Je réponds par celle-ci, monsieur, à vos deux lettres du 25 février et du 4 de ce mois. Vous me faites grand plaisir de me mander, surtout dans l'absence de M. de Meaux, ce qui se passe dans notre affaire. Je vois la peine qu'elle vous donne toujours, et les efforts de la cabale pour soutenir la mauvaise cause; mais j'espère de la bonté de la nôtre, et des bonnes intentions du pape, que vos soins auront enfin le succès que nous pouvons désirer. La proposition de M. le cardinal de Bouillon a, comme vous dites, du bon et du mauvais : ainsi il faut bien examiner dans quelle vue il l'a faite; et puisque nous avons tant attendu, il vaut mieux attendre encore un peu plus, et avoir une condamnation plus forte. J'ai bien de la joie que vous soyez content du Père procureur général des minimes : je vous prie de concerter toujours avec lui; vous pouvez vous fier à sa sagesse et à ses lumières. Il connoît la cour où vous êtes, et il a beaucoup de capacité et de piété.

Je viens promptement à vos affaires particulières, et vous dis d'abord que j'y ai pris beaucoup de part, et vous ai fort plaint d'une pareille injustice. Je puis vous assurer, monsieur, pour votre consolation, qu'on en est fort revenu présentement. Je porterai demain votre lettre à Versailles, et la présenterai après-demain à madame de Maintenon : j'y ajouterai ce que je sais d'ailleurs; mais je ne ferai par là que confirmer ce que je lui ai déjà dit; car je lui en ai parlé comme il falloit pour vous. J'en parlerai aussi au roi : je ferai tout ce qui dépendra de moi pour effacer les impressions qu'on a voulu lui donner contre vous, et j'espère que nous en viendrons à bout. Ne vous découragez donc point : gardez-vous bien de donner dans le piége qu'on vous tend, pour vous faire sortir de Rome et abandonner l'affaire que vous soutenez. Forcez, par une conduite précautionnée, vos calomniateurs à se dédire; ou du moins ceux à qui ils en auroient imposé, à changer de sentiment : après cela, tenez-vous en repos. Comptez que j'aiderai M. de Meaux de mon mieux à vous en procurer, et qu'en cette occasion, comme en toute autre, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous persuader, monsieur, de la sincérité avec laquelle je vous honore parfaitement.

Conflans, 24 mars 1698.

LETTRE CCXXXV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur le bon effet que la Relation du prélat avoit produit sur l'esprit du Pape; les sentiments du cardinal Spada pour lui; et sur ce qui s'étoit passé dans la dernière conférence.

Je viens d'écrire une très-longue lettre à M. de Paris, où je lui rends compte de tout, et des dispositions du Pape, du cardinal de Bouillon et des jésuites, qui sont les mêmes.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 3 mars.

Depuis ma dernière, j'ai su l'effet que votre Relation avoit produit sur l'esprit du Pape. Il se la fit lire deux fois, et cette lecture fit sur lui une grande impression. C'est monseigneur Geraldini, secrétaire des brefs, qui la lui lut, et qui me le dit après, et combien le Pape en avoit été content. Il étoit essentiel, dans la circonstance où la cabale fait les derniers efforts, de lui imprimer bien dans la tête la suite de toute cette affaire, qui justifie si bien votre procédé, et fait connoître M. de Cambrai, Je dois incessamment joindre à votre premier écrit, envoyé à M. de Cambrai, un extrait très-court de votre *Préface*, le tout en italien, pour le faire lire au Pape par la même personne, qui me l'a promis. Il faut qu'on soit ici aveugle, pour ré-

sister à la lumière de cet ouvrage, qui confond et confondra à jamais l'erreur et M. de Cambrai.

Je vis samedi le cardinal Spada, qui me reçut à merveille : il est très-content de votre lettre, que M. le nonce lui a envoyée par le dernier ordinaire. Il m'a assuré que le Pape, à qui il l'avoit lue, en étoit très-satisfait. Il n'avoit pas encore reçu les deux livres pour lui et pour le Pape : il les alloit envoyer chercher au courrier. Je lui dis que j'en avois deux prêts ; il me répondit qu'il attendoit les siens. Effectivement, avant que de recevoir votre lettre, j'avois été chez lui avec un livre pour le Pape et un autre pour lui, et votre lettre. Je ne le pus voir ; et, revenant chez moi, je reçus votre lettre par laquelle vous m'appreniez que vous vous étiez adressé à M. le nonce. Il m'assura qu'il n'étoit plus question de communications d'écrits. Il approuve toutes vos raisons et tous vos procédés : il convient des vains prétextes que M. de Cambrai allègue pour allonger ; mais il m'ajouta que le Pape vouloit finir absolument. Je fus très-content de cette audience.

Monseigneur Giori m'a confirmé les mêmes choses, et que le Pape étoit très-content de votre lettre, de vous, et de votre Relation. L'assesseur, depuis deux jours, lui a voulu brouiller la cervelle sur le livre de M. de Cambrai, lui parlant des théologiens qui étoient pour lui. La cabale est plus furieuse que jamais, soutenue des jésuites publiquement, et du cardinal de Bouillon à l'ordinaire.

Les cardinaux Ferrari et Noris m'ont parlé dans le même sens que le cardinal Spada, sur les délais et les communications. Autant qu'on peut s'expliquer clairement contre le livre, ils l'ont fait : avec cela je me défie de tout, tant la cabale est unie et puissante.

Le cardinal Spada m'a dit que vous n'étiez pas partie dans le procès, mais témoin nécessaire, appelé par M. de Cambrai.

Le cardinal Noris m'a assuré que M. de Chanterac demandoit du temps pour que M. de Cambrai vous répondît, mais inutilement : il y avoit longtemps que je les avois prévenus.

Il y eut conférence avant hier, jour des Rameaux : quatre parlèrent ; la matière des épreuves fut achevée d'être examinée. Le père Massoulié parla, le carme, le maître du sacré palais et le sacriste, dans les mêmes principes et les mêmes vues que ci-devant. Ils ont tous lu la *Préface*; mais la prévention, ou plutôt l'engagement est étrange du côté des partisans de M. de Cambrai. Ils veulent le défendre, malgré lui, contre les sens qu'il donne lui-même à son livre : ils le contredisent en tout manifestement : ils prétendent trouver les mêmes propositions dans leurs mystiques. Que ne trouveroit-on point partout, si l'on vouloit procéder ainsi? Les plus

grandes erreurs se trouveroient dans tous les Pères; mais il est impossible de leur rien faire entendre. Ils ne le veulent pas : ils se font céler quand je les vais voir; le sacriste l'a fait trois fois depuis huit jours. Presque tous, hors Alfaro, m'ont fait dire que la conclusion sera différente, et que je serai content; mais je n'en crois rien.

Qui peut douter, en voyant l'union de tous les membres de la cabale, et sa force malgré les démonstrations du Pape et du roi, des intentions du cardinal de Bouillon et des jésuites? Ce cardinal biaise; il n'y a point en lui de sincérité. Son but est de faire croire au roi qu'il presse le jugement de l'affaire : il veut que le Pape l'écrive au nonce; mais en même temps il assure que le roi ne se soucie pas que cela finisse, bien ou mal. Il fait agir son secrétaire, comme pour presser; mais ce sont toutes fausses démarches : son unique dessein est de paroître vouloir contenter le roi. Encore un coup, il est plus furieux que jamais.

Rien qui fasse un plus mauvais effet pour la personne du roi, que de voir à Rome le cardinal de Bouillon opposé aux intentions de Sa Majesté, et qui se moque de lui. Cela va jusqu'à faire craindre aux ambassadeurs d'Espagne et d'Allemagne que le roi n'envoie à Rome un ambassadeur : ils s'en sont expliqués, c'est tout ce qu'ils appréhendent le plus; car ils se jouent ici du cardinal de Bouillon, et le méprisent. Vous savez bien que je me suis toujours exprimé de la sorte; c'est la vérité qui me fait parler.

La première conférence se tiendra le jeudi d'après Pâques : assurément on ne perd plus de temps. Je fais traduire en italien la Déclaration du père La Combe, de l'avis du cardinal Casanate, qui n'a jamais avancé ce qu'on lui fait dire. Je mande à M. l'archevêque de Paris qu'il seroit d'une grande utilité d'avoir, par actes authentiques, la preuve de la liaison du père La Combe avec M. de Cambrai : il ne faudroit pas perdre de temps. J'ai vu le cardinal Nerli, qui m'a paru fort opposé à l'idée de M. de Cambrai sur la béatitude exclue.

Le père Estiennot m'a dit qu'on lui mande de Paris que les jésuites me justifient partout au sujet de la fable que l'on a répandue sur mon compte. Il est plus certain que le cardinal de Bouillon en est l'auteur, et qu'il l'a fait écrire par les jésuites. Si l'on veut à présent me rendre justice, il me semble qu'on doit être entièrement convaincu de mon innocence. Tout ce que je vous ai marqué, ou aux autres, sur cet article, est la pure vérité. Je vous conjure de ne rien oublier pour la faire connoître telle qu'elle est, surtout au roi, à madame de Maintenon et à monseigneur le Dauphin. Si le roi pouvoit donner quelque marque publique du peu de cas qu'il fait de cette fable, ou en m'accordant quelque grâce, ou en disant une pa-

role, cela seul seroit capable de me tirer du fonds de tristesse et de douleur où je suis plongé. J'oserois avancer que mon innocence et ma bonne intention le méritent.

Vous ferez fort bien de nous envoyer vos écrits latins ; il faut convaincre les personnes dans une langue qu'elles entendent : nous y suppléerons comme nous pourrons. S'ils ne sont pas nécessaires, nous ne les publierons pas.

Si tout ce que le cardinal de Bouillon écrit au roi est aussi vrai que ce qu'il lui mande sur le livre de M. de Cambrai, jugez de ce qui en est. C'est son secrétaire qui fait toutes ses lettres : il a une manière d'écrire agréable, il n'a que cela de bon ; du reste, c'est un étourdi. Le cardinal de Janson le connoît bien. Je suis assuré qu'il n'y a pas la moitié de vrai dans ses lettres : il lui importe peu que le roi s'en contente. Que dit-on de l'insolence des jésuites et du cardinal de Bouillon ? Cela ne fait-il pas ouvrir les yeux ?

Le cardinal d'Estrées a écrit au père Estiennot des merveilles de votre *Préface* : il en parle comme de votre plus bel ouvrage.

Rome, ce 25 mars 1698.

LETTRE CCXXXVI.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Il lui mande qu'il a remis sa lettre à madame de Maintenon ; le rassure contre les mauvaises impressions qu'on avoit cherché à donner de sa conduite.

Vous n'aurez qu'un mot de moi aujourd'hui, monsieur, parce que je m'en vais coucher à Versailles, pour faire demain matin le mariage de mon neveu avec mademoiselle d'Aubigné : comme vous le croirez aisément, il me donne quelques affaires. Mais j'en aurois davantage, que je ne pourrois différer de vous dire que non-seulement je donnai, à mon dernier voyage à la cour, votre lettre à madame de Maintenon, qui la reçut très-bien ; mais je parlai au roi amplement sur votre sujet, et assurai Sa Majesté de la fausseté des bruits qu'on a répandus contre vous. Elle me témoigna être très-disposée à le croire : ainsi je suis persuadé que vous pouvez avoir l'esprit en repos de ce côté-là. Il me paroît même que le public revient fort, du moins les gens désintéressés.

Je vois, par votre lettre du 11, que notre affaire va plus vite, et vous donne toujours de la peine : j'espère qu'elle ne sera pas inutile, et qu'enfin la cabale succombera. Continuez vos soins, et croyez-moi, monsieur, très-sincèrement à vous.

A Paris, 31 mars 1698.

LETTRE CCXXXVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les dispositions des cardinaux Noris et Ferrari ; l'espérance qu'il avoit de voir la vérité triompher ; les différents écrits latins qu'il préparoit ; et les raisons pour et contre une censure générale.

Votre lettre du 11 me fait voir beaucoup d'embarras dans les congrégations. Le principal est que le pape est à présent bien instruit, et que les deux cardinaux font leur devoir. Ce que vous nous mandez du cardinal Noris est excellent. Le cardinal Ferrari ne fera pas moins bien : nous savons que cette Eminence veut un examen sérieux ; mais je vois que c'est à bonne intention. C'est beaucoup que la cabale soit connue : il y a apparence qu'on n'aura plus guère d'égard à ce qu'elle aura fait et ménagé contre les intérêts de la vérité, et contre le véritable honneur du saint Siége.

La lettre que M. Giori m'écrit est si forte, que je ne puis l'admirer assez. Je vous en dirois le détail, si je ne croyois qu'il vous l'a fait voir. Il parle de vous avec estime, sans entrer dans le fait de la calomnie; mais il en a écrit partout ailleurs avec force. Pour ce qui me regarde, il s'exprime de manière que j'en suis honteux, tant ce qu'il dit m'est avantageux.

Les lettres viennent en foule de Rome : toutes annoncent l'étonnement où l'on y est de la calomnie répandue sur votre compte. Dieu tournera tout à bien, et fera que le roi verra ce qui vous regarde par des voies désintéressées. Vous apprendrez, par ce billet de M. Pirot, ce que fait M. de Paris, qui pourtant ne m'a pas encore mandé qu'il eût rendu la lettre que je lui adressai pour le roi et pour madame de Maintenon : il aura bien fait.

M. le nonce m'a fait l'honneur de m'envoyer l'extrait d'une lettre que M. le prince Vaïni lui a écrite : elle seule suffiroit pour faire voir la fausseté visible d'une si odieuse calomnie.

Je vous prie, en rendant ma réponse à M. l'abbé de La Trémouille, de lui faire vos remercîments et les miens. Il a écrit ici tout ce qui se peut dans l'occurrence, en votre faveur.

Vous ne sauriez assez remercier M. l'abbé Renaudot, qui répand, et ce qu'il reçoit par lui-même, et ce qu'on lui communique de tous côtés, avec un zèle et une amitié que nous ne pouvons trop reconnoître.

Je ferai partir, par l'ordinaire prochain, le premier écrit latin *. Je vous ai mandé le dessein des deux autres, qui iront coup sur coup; et je prétends que le dernier emportera la pièce. Je n'espère

* *Mystici in tuto.*

rien de l'archevêque de Chieti, que la cabale a ménagé, tâté et gagné. Je ne répéterai point ce que j'écris à M. Phelippeaux sur mes écrits; il vous le fera voir. Je les aurois préparés plus tôt, si j'eusse eu assez à temps la réponse de M. de Cambrai à notre *Déclaration*. Je passerai ici la semaine, parce que le travail y avance beaucoup plus qu'ailleurs.

Il y a du pour et du contre sur la censure, ou en général, ou avec des qualifications : celle-là sera plus prompte, l'autre sera plus honorable à Rome. Le cardinal d'Estrées a toujours été pour la première, à cause de l'embrouillement du Pape. Vous êtes à la source; agissez suivant votre prudence.

Vous avez des obligations infinies à MM. les cardinaux d'Estrées et de Janson : n'oubliez pas de leur faire vos remercîments, et vos vos compliments à la maison de Noailles sur le mariage du comte d'Ayen avec mademoiselle d'Aubigné.

On vous enverra, par la prochaine commodité, mon livre entier : une réponse latine sur le *Summa* suivra de près, et enfin un autre écrit latin, qui sera *Analysis explicationum* *, tout par principes. J'attendois, à y mettre la dernière main, que j'eusse quelque nouvelle de la réponse à la *Déclaration :* on nous l'a cachée soigneusement; et il n'a paru ici que deux exemplaires de la réponse à mon *Summa Doctrinæ*. Les observations de M. Phelippeaux sur l'Instruction pastorale sont excellentes : je n'ai pas encore tout lu. Vous devez avoir à présent le livre où M. de Cambrai est rangé parmi les partisans de Molinos **.

Votre lettre à M. l'abbé de Gondi a été fort à propos, et sa réponse fort avantageuse. Je ne manquerai pas de lui en écrire, et de la faire savoir à la cour.

A Meaux, ce 31 mars 1698.

MÉMOIRE DU P. LATENAI,

ASSISTANT DU GÉNÉRAL DES CARMES, A ROME.

Sur les sentiments et la conduite d'une dévote quiétiste.

Il y a environ treize à quatorze ans que le père Latenai étant à Paris dans une grande fête, fut prié, pour le service de l'église de sa maison et du public qui y concouroit ce jour-là, de vouloir entendre les confessions : ce qu'il fit, contre son ordinaire. Parmi les personnes qui se présentèrent à lui, il y eut une fille d'environ vingt

* Nous n'avons point cet écrit.

** Ce livre est un recueil de diverses pièces concernant le quiétisme, imprimé à Amsterdam en 1688, qu'on attribua dans le temps au docteur Burnet, anglois. Nous en avons parlé dans une autre note.

ou vingt-cinq ans, d'une condition médiocre, laquelle, après sa confession, pria le père Latenai de vouloir agréer qu'elle lui vînt proposer un doute au sujet de sa conduite et de son directeur. Le père Latenai lui ayant assigné l'après-dînée de cette grande fête (on croit que c'étoit celle de la Pentecôte), cette fille se rendit à ladite église à l'heure marquée; et ayant fait appeler le père Latenai, elle lui dit, hors du confessionnal et de la confession, qu'elle ètoit sous la conduite d'un homme de réputation, qu'elle lui nomma : mais le père Latenai ne se souvient pas précisément de son nom; il se souvient seulement qu'elle lui dit que c'étoit le successeur du grand directeur contre lequel M. Nicole avoit écrit. Elle fit connoître ensuite au père Latenai qu'elle étoit dans l'exercice de l'oraison. Le père Latenai s'aperçut effectivement, par son entretien, que c'étoit une personne fort réglée, et assez instruite des pratiques de dévotion. Elle dit encore au père Latenai que quoiqu'elle fût fort contente de son directeur, il lui avoit néanmoins inspiré une maxime qui lui faisoit de la peine, par rapport au sacrement de pénitence. C'est, dit-elle, qu'il m'a témoigné que je pouvois m'en approcher sans douleur ou contrition, laquelle ne regardoit pas mon état. Le père Latenai, étonné de cette maxime, répondit ce qu'il devoit à cette dévote pour la détromper : mais parce qu'il voyoit qu'elle ne restoit pas pleinement contente, il lui dit de demander à son directeur qu'il mît son sentiment par écrit, et qu'il le souscrivît. Etant allée à son directeur, il lui répondit qu'il lui permettoit de produire des actes de douleur, et qu'il ne les lui avoit jamais défendus, quoiqu'ils ne fussent pas nécessaires pour elle. Le père Latenai, qui n'étoit pas satisfait de cette réponse, lui renvoya sa dévote, pour le prier de mettre son second sentiment par écrit, et de le souscrire : mais ne l'ayant pas voulu faire, le père Latenai profita de ce refus pour représenter vivement à la dévote que cette maxime devoit être bien dangereuse, puisqu'un directeur qu'elle estimoit fort habile n'osoit la soutenir par écrit; qu'elle étoit effectivement très-pernicieuse; qu'elle renversoit l'idée que nous avons du sacrement de pénitence, et étoit contraire à l'Ecriture, aux Pères de l'Eglise et aux conciles, particulièrement à celui de Trente. Le père Latenai reconnoissant que cette fille étoit pleinement changée là-dessus, la renvoya, et ne l'a plus vue.

Comme cependant le père Latenai avoit conservé une idée fort nette des sentiments extraordinaires de ce directeur, et du nom de son prédécesseur, il s'est informé, depuis environ douze ans qu'il est dans un pays étranger, du nom de ce personnage, et a appris qu'il étoit devenu confesseur d'un grand prince. Il en témoigna de la surprise à celui qui lui apprit cette nouvelle, et lui fit le récit de ce

qui est rapporté ci-dessus, qui le jeta à son tour dans l'étonnement, lequel a augmenté dans le père Latenai, lorqu'il a su depuis peu que c'étoit par les intrigues de M. de Cambrai qu'il étoit devenu confesseur de ce grand prince, et qu'il étoit auparavant directeur de M. de Cambrai lui-même.

31 mars 1698.

LETTRE CCXXXVIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les différents ouvrages dont la cause avoit besoin ; sur un écrit publié sous le nom d'un docteur de Louvain en faveur de M. de Cambrai ; et les raisons de ne plus ménager ce prélat.

J'ai reçu vos différentes lettres de même date, du 10 de mars, et suis parfaitement instruit de tout. Vous aurez vu, par mes précédentes, que j'avois déjà prévenu ici sur la nécessité des écrits ; et ils sont absolument nécessaires en latin. Nous aurions grand besoin, à l'heure qu'il est, pour les cardinaux, d'un extrait en latin de votre *Préface*, et d'une réponse juste et précise aux solutions et explications de M. de Cambrai, comme aussi d'un abrégé de vos premières Remarques. J'espère, sur les lettres que je vous ai écrites continuellement là-dessus, que vous en aurez avancé l'impression : nous y suppléons ici le mieux qu'il est possible.

Ayant su de M. le cardinal Spada qu'il n'avoit reçu aucun de vos livres, que M. le nonce lui avoit écrit dès le précédent ordinaire qu'il lui envoyoit, je lui ai fait donner ce matin celui que je tenois tout relié pour sa Sainteté, et il a dû le lui présenter cette aprèsdînée.

Il est arrivé ici plusieurs paquets par la poste, à tous les examinateurs et à d'autres, d'un écrit contre vous sur l'essence de la charité, sous le nom d'un docteur de Louvain, qu'on juge bien venir de la part de M. de Cambrai, afin de faire croire que votre sentiment sur cet article est contredit, et que celui de M. de Cambrai a des partisans ; qu'ainsi on ne le peut pas condamner si facilement. C'est un piége grossier. Nous avons fait ici démentir ce prétendu docteur de Louvain par Hennebel, de qui je suis assuré, et qui se porte très-bien contre M. de Cambrai.

J'ai vu ce matin M. le sacriste, à qui j'ai proposé de l'éclaircir, moi ou M. Phelippeaux, des difficultés qu'il pourroit avoir : cela a été dit doucement et clairement ; mais le secret du saint Office lui a servi de prétexte pour refuser cette voie. Il seroit bon de nous envoyer encore une huitaine d'exemplaires de votre dernier livre tout entier.

J'ai reçu le cahier sur la maxime semi-pélagienne de saint François de Sales.

C'est une erreur de vouloir encore ménager M. de Cambrai. Le fond de la cause a assez pâti des ménagements qu'on a eus d'abord, et pâtira encore. Il n'y a ici que cela de capable de faire faire quelque chose de fort et de bon. Il ne faut pas hésiter d'envoyer tout ce qui fait connoître l'attache de M. de Cambrai pour madame Guyon et le père de La Combe, et leur doctrine sur les mœurs : cela est de la dernière conséquence. La copie de la lettre dont vous me parlez, qu'on répond de madame Guyon corps pour corps, est importante. Le livre du Père chartreux est remarquable ; il faut nous en procurer des exemplaires. Envoyez-moi, s'il vous plaît, la copie de cette lettre sur madame Guyon ; je ne sais si M. le nonce l'a envoyée.

A propos de M. le nonce, quand vous le verrez, dites-lui que je vous écris des merveilles du prince Vaïni, qui est fort son ami, et qui travaille même à l'expédition de l'affaire de M. de Cambrai.

On ne sauroit trop faire voir au nonce le mouvement des parlements, des évêques et des universités, le feu qui est prêt de s'allumer en France, si on épargne le livre de M. de Cambrai ; et si on lui laisse quelque prétexte, combien cela déplaira au roi, et combien cette division des théologiens cause de scandale.

Les jésuites et M. le cardinal de Bouillon sont pis que jamais. Je sais, à n'en pouvoir douter, que M. le cardinal de Bouillon a dit qu'il s'opposeroit à une addition d'examinateurs. On lui dit là-dessus que cela étoit bien glorieux pour M. de Cambrai, si le partage duroit, et bien scandaleux. C'est précisément cela qu'il veut.

La religion et l'état sont à présent à Rome en péril évident.

J'ai vu l'article de la Gazette de Hollande sur le meldiste et le moliniste. Il est très-certain qu'ici on tâche d'insinuer qu'on ne peut condamner le sens de M. de Cambrai. Mais il est question du *sens obvie* : nous n'en demandons pas davantage ; et son Instruction pastorale, jointe à son livre, ne lui laisse plus moyen d'échapper.

La liaison est grande de l'abbé de Fourcy avec le cardinal Petrucci : cela est de très-peu de conséquence, mais cela est.

Madame de Lanti sœur de madame de Bracciano, va en France. Cette dame me rendra bien justice, si elle peut arriver jusqu'à Paris : elle a un cancer, et va pour le faire tailler. Je vous supplie de vouloir bien vous informer quand elle sera arrivée, et de l'aller voir : elle doit être à la fin de ce mois à Paris. C'est une femme d'un [illegible], d'un esprit et d'un mérite infini, aimée et regrettée ici de tout le monde : elle vous dira bien des particularités importantes. Elle a bon esprit, et un courage au-dessus de son sexe. Elle est fort amie de MM. les cardinaux d'Estrées et de Janson, et sera des vôtres assurément. Vous en saurez des nouvelles chez M. le duc de Noirmoutiers son frère.

Le cardinal Grimani est ici, qui taillera bien des croupières à M. le cardinal de Bouillon. Les ambassadeurs d'Espagne et d'Allemagne sont unis pour décréditer la France, dont les affaires sont ici en mauvais état.

Jamais ambassadeur n'a été si nécessaire pour le temporel et le spirituel.

Je vous envoie trois mémoires; l'un regarde le père de Valois : vous voyez les conséquences et les liaisons, et ce qui fait agir les jésuites et le père La Chaise. L'autre regarde M. de Saint-Pons, et vous voyez comme M. le cardinal de Bouillon traite ici les évêques : il est tout jésuite, et entièrement mené par cette société. Le troisième concerne l'élection d'un général des carmes non déchaussés : j'envoie le pareil à M. de Paris, que cela regarde. Je vous supplie seulement de lui faire faire attention que la désunion des François, qui est immanquable s'ils ne s'unissent à ce père Cambolas, produira ici l'effet que les Espagnols désirent, et contraire à l'honneur de la France, que ce père Cambolas est aimé et estimé du Pape, de tout le monde, et de tout son ordre en Italie, et nous peut faire beaucoup de mal si M. de Paris l'irrite, sinon il sera tout contre M. de Cambrai. Les ennemis de M. de Paris se servent déjà ici du bruit qu'on a répandu là-dessus contre lui. Il faut réponse incessamment sur cet article, et bonne. Le père Cambolas est intime ami de M. le cardinal de Janson et du général de la Minerve. On dit aussi, d'un autre côté, qu'il est bien avec le père La Chaise.

Si M. l'abbé de Barrières n'étoit pas encore parti, il seroit bon de lui bien faire comprendre le mal qu'il se feroit de soutenir ici M. de Cambrai, comme M. l'abbé de Chanterac s'en vante. Je n'ai voulu rien dire jusqu'à cette heure : mais un ecclésiastique de M. de Barrières sert ici d'introducteur partout à M. de Chanterac, depuis six mois. Je ne sais si c'est par ordre de son maître, qui a toute obligation à M. le cardinal de Janson, mais qui espère tout des jésuites et du père La Chaise.

J'ai vu M. l'assesseur, qui m'a parlé tout autrement qu'il n'agit; cela ne m'étonne pas. Le Pape, ces jours passés, a dit que l'affaire n'étoit pas si claire : c'est l'assesseur qui lui a fait valoir le partage des théologiens.

Je ne vous parle plus de mon histoire, dont on reconnoît tous les jours de plus en plus la fausseté. J'avoue que j'en ai pensé mourir de chagrin; et il n'y a que quelque chose de la part du roi qui me puisse consoler du tort qu'on m'a fait en France; du reste, je me porte assez bien, Dieu merci.

Rome, 1er avril 1698.

LETTRE CCXXXIX.

DE MADAME DE MAINTENON A BOSSUET.

Elle lui déclare que le roi est très-persuadé de l'innocence de son neveu, et l'exhorte à le rassurer promptement.

J'ai été si occupée depuis quelques jours, monsieur, que je n'ai pu répondre à votre lettre du 29, et à celle de M. votre neveu. Il est si visible, monsieur, qu'il est innocent, et le roi en est si persuadé, qu'il ne juge point à propos d'en faire une plus grande perquisition. Mettez-le donc en repos là-dessus, le plus tôt qu'il vous sera possible: car je comprends parfaitement son inquiétude; et l'estime du roi est trop précieuse, pour n'être pas alarmé d'une calomnie qui la feroit perdre, si on y ajoutoit foi. Cependant M. votre neveu doit se confier dans la vérité, qui a une force qui l'emporte sur tout, si on veut avoir un peu de patience. C'est cette même confiance que j'ai aussi dans la vérité, qui me fait espérer que la décision de Rome sera pour la gloire de Dieu et l'avantage de l'Eglise. Vous n'en avez jamais douté, monsieur, et m'avez souvent rassurée. Je suis, avec tout le respect que je dois, votre très-humble et très-obéissante servante.

Versailles, 3 avril 1698.

LETTRE CCXL.

DE BOSSUET AU CARDINAL D'AGUIRRE.

Sur les Prolégomènes de ce cardinal contre les nouveaux ariens, la calomnie répandue sur l'abbé Bossuet, et sur les motifs qui l'ont porté à écrire contre la nouvelle Oraison.

J'ai reçu vos savants prolégomènes contre les nouveaux ariens : il n'y a rien de plus concluant, ni de mieux raisonné. La mention que votre Eminence y fait de moi avec sa bonté ordinaire me touche beaucoup, aussi bien que la manière obligeante dont elle parle de l'abbé Bossuet, dans la lettre dont elle m'honore dans le même paquet. Vous savez, monseigneur, la calomnie dont on a voulu le noircir à Rome et ici : et quoique, par la grâce de Dieu, il en soit bien lavé par la voix publique, et par toutes les lettres qui viennent de Rome, on voit la malignité de ceux qui l'ont inventée.

Je rends grâces très-humbles à votre Eminence, monseigneur, de la peine qu'elle se donne à lire mes livres contre la nouvelle Oraison. Nous avons été obligés de nous élever fortement contre cette secte naissante, qu'on tâche de répandre dans tout ce royaume. Il est fâcheux qu'un si grand prélat ait voulu se mettre à la tête, et soutenir une fausse prophétesse, nommée madame Guyon, à laquelle il a tant déféré, qu'il la mettoit au-dessus de tous les docteurs : c'est ce que

nous avons ouï de sa propre bouche, avec une incroyable douleur. Tout son livre des *Maximes des Saints* n'est qu'une excuse cachée de la doctrine de cette femme et de celle de Molinos : ainsi nous n'avons garde de douter, monseigneur, que le saint Siége ne nous en fasse justice. Tout ce que nous avons un peu appréhendé durant quelque temps, je vous l'avouerai, monseigneur, a été que la brigue ouverte de certaines gens, jointe aux embarras que l'auteur tâche de faire trouver dans son livre par ses équivoques, par ses innombrables écrits et par ses interprétations artificieuses, ne tirât l'affaire, non pas au silence, mais à des excessives longueurs. Maintenant que nous voyons que sa Sainteté est si bien intentionnée pour juger la cause par son suprême jugement, nous demeurons en paix et en espérance.

Nous avons même été fort scandalisés de quelques lettres que M. l'archevêque de Cambrai a répandues manuscrites, et puis imprimées, où il répétoit que si le pape ne marquoit précisément les propositions qu'il voudroit condamner, et encore le sens auquel il les condamneroit, sa soumission ne seroit pas sans réserve. Cette manière de soumission ayant fait horreur aux gens de bien, l'auteur a voulu se corriger par une seconde lettre, où il dit qu'il sera soumis à la décision du Pape, en quelque forme qu'il prononce; mais que s'il n'explique le sens des propositions condamnées, il le questionnera en particulier sur l'explication de son décret. Ses manières de s'expliquer touchant son juge suprême, nous ont paru peu conformes à la soumission qui lui est due; et nous aimons mieux croire qu'il s'en tiendra à la soumission pure et simple de son Instruction pastorale. Aussi puis-je assurer votre Eminence qu'il ne trouvera sans cela aucun secours. Il a affaire à un roi qui saura bien faire obéir à sa Sainteté, et tout l'épiscopat est bien réuni dans cette soumission.

Si nous écrivons cependant, nous le faisons pour découvrir un mal qui voudroit se cacher, et partager, dans ce royaume très-chrétien, non pas l'épiscopat, qui est d'accord contre ces nouvelles imaginations, mais de foibles dévots et dévotes qui soutiennent le quiétisme avec opiniâtreté, avec artifice, et quelques-uns même avec beaucoup de crédit. C'est donc, monseigneur, pour empêcher ce mal de gagner, que nous écrivons. Mais à Dieu ne plaise que nous donnions nos écrits comme des préjugés. Nous reconnoissons dans la chaire de saint Pierre le dépôt inviolable de la foi, et la source primitive et invariable des traditions chrétiennes. Pour moi, en mon particulier, je soumets de bon cœur tous mes écrits à cette autorité; et je me tiens pour assuré que ce qui sortira de ce siége sera le meilleur. C'est par là qu'a commencé la condamnation de Molinos et des

quiétistes : les adresses et l'éloquence de ceux qui veulent le déguiser ne le rendront pas plus soutenable. La chaire de saint Pierre voit trop clair : tant de savants cardinaux découvriront tout ce mystère d'iniquité. Votre Eminence, qui donne de si grands et de si justes éloges à saint Augustin, trouvera en trop d'endroits de ce saint et incomparable docteur les principes qui empêchent de séparer de l'amour de Dieu le désir de le posséder, et qui ne permettent pas de sacrifier son salut par des actes invincibles et réfléchis.

Pour moi, monseigneur, je dirai à votre Eminence comme à un ami, que n'ayant jamais eu pour ce prélat qu'une amitié pure et constante, qui a été suivie de quelques succès très-favorables pour lui, je n'ai été contraint de me déclarer qu'après avoir tenté toutes les voies secrètes pour retirer un si bel esprit de l'estime aveugle pour une femme insensée et pour ses principes outrés : mais les gens qui croient que Dieu leur parle ne reviennent pas si aisément ; il y faut l'autorité du saint Siége.

C'est ici un pur fanatisme, que je connois il y a longtemps, et contre lequel il a fallu enfin éclater. Je ne parle point par cœur ; et Dieu, sous les yeux duquel j'écris, est témoin que je n'use pas d'exagération. Je n'avois nul dessein d'écrire à votre Eminence de cette matière ; mais comme elle m'a fait l'honneur de m'en parler, je réponds comme à un ami cordial, à qui on ouvre son cœur, et je suis avec tout le respect possible, etc.

Ce 6 avril 1698.

LETTRE CCXLI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la lettre que madame de Maintenon lui avoit écrite, et sur différents points d'une lettre de cet abbé.

Votre lettre du 18 me fut apportée ici hier par un exprès de mon frère. Je viens de recevoir de la main de madame de Maintenon une lettre dont je vous envoie la copie : elle doit vous mettre l'esprit en repos. Je ne m'éloigne pas de la précaution du côté de la Gazette de Hollande : nous concerterons, mon frère et moi, ce qu'il faudra faire. A mon retour je parlerai à M. le Dauphin. M. le cardinal d'Aguirre m'a écrit : la longue lettre que je lui envoie m'a paru nécessaire. Aidez-le à la lire, et à entendre ce que je ne puis expliquer plus clairement. Je rendrai compte de votre audience, et des suites qu'elle pourra avoir.

J'approuve fort votre vue sur le père Latenai et sur le Père général de la Minerve, et sur la voie du cardinal Noris et du cardinal Ferrari pour y parvenir. Prenez courage : Dieu est avec vous, c'est sa cause

que vous soutenez. Ménagez votre santé, et assurez-vous que vous ne manquerez de rien. Mes écrits latins ne commenceront à partir que lundi prochain : je presse autant que je puis.

La lettre de madame de Maintenon doit être vue peu à peu par des personnes confidentes, comme M. l'abbé de La Trémouille et autres, que vous saurez discerner. Je suppose que tout est en commun avec M. Phelippeaux.

A Meaux, 6 avril 1698.

LETTRE CCXLII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur une proposition que le cardinal de Bouillon avoit faite au pape, et les démarches qu'il avoit faites pour en traverser le succès, sur l'audience qu'il avoit eue de sa Sainteté, et les dispositions des cardinaux.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 14 mars. Je viens d'écrire une longue lettre à M. de Paris, où je lui rends compte de l'audience utile et favorable que j'ai eue de sa Sainteté. Je fus instruit très-exactement que M. le cardinal de Bouillon vouloit proposer au Pape un *mezzo termine*, pour ajuster, dit-il, ces évêques qui font tant de scandale. Vous voyez où cela peut tomber : il prétend se fonder sur la diversité de sentiments des qualificateurs. C'est le cardinal Nerli qui le dit bonnement à monseigneur Giori, le jour même que le cardinal de Bouillon en avoit parlé au pape. J'ai donc pris la résolution de voir tous les cardinaux et sa Sainteté, et de demander une décision précise sur le livre, et la doctrine qu'il contient.

Avant-hier, j'eus audience du saint Père, avec qui je fus trois quarts d'heure ; et je puis dire que je fus très-content de lui, et il me parut qu'il fut content de moi : il s'en est expliqué après avec monseigneur Aquaviva et monseigneur Giori. Je lui touchai tous les points les plus délicats, lui parlai fortement contre le *mezzo termine*. Il m'assura à plusieurs fois qu'il vouloit décider, que c'étoit son intention, et que rien ne pouvoit l'en empêcher. Je lui en fis voir toutes les raisons, et la nécessité dans l'état présent des choses. Il en convint ; et le voyant de très-bonne humeur, il voulut entendre relire la lettre du roi du mois de juillet de l'année passée, qui dit tout, et qui demande une décision précise sur le livre et sur la doctrine du livre. Je lui parlai sur tout cela avec une liberté respectueuse qui ne lui déplut pas. Il me demanda lui-même de vos nouvelles par deux fois avec une bonté singulière. Il m'entretint assez longtemps de sa maladie, de sa goutte qui se jetoit toujours sur son poignet, qu'il avoit eu rompu dans sa jeunesse, et qu'on lui avoit mal remis.

Il me parla de M. le cardinal de Janson avec une tendresse et un souvenir vif. Cela me donna occasion d'entrer dans ce qui regarde la personne du pape, et je lui parlai là-dessus d'une manière qui lui plut, jusqu'à le prier de se conserver, et de ne pas hasarder sa santé, comme il ne faisoit quelquefois que trop, pour ne manquer à aucun de ses devoirs. Il me parut de l'aigreur quand je lui nommai en bien M. le cardinal de Bouillon; et sur M. le cardinal de Janson, il me dit en termes exprès : *Questo uomo era tagliato per questa corte:* Cet homme étoit celui qu'il falloit pour résider en cette cour. J'entendis bien ce que cela vouloit dire. Il finit en me déclarant de nouveau qu'il vouloit une décision. Je l'assurai qu'elle seroit exécutée, l'épiscopat étant bien réuni sous l'autorité du roi, pour faire exécuter ses décrets contre la mauvaise doctrine; et qu'il n'y avoit rien à craindre d'un faible parti de dévots et de dévotes, qui vouloient faire revivre le quiétisme. Il m'ordonna de le venir voir plus souvent.

Il est certain que le cardinal de Bouillon est haï du pape, qui est persuadé qu'il veut sa mort; et il ne se trompe pas. Que ferions-nous, si le cardinal Bouillon avoit la confiance et l'amitié du pape, comme l'avoit le cardinal de Janson?

Le cardinal de Bouillon et les jésuites sont réunis plus que jamais; ils ont gagné le cardinal Albane pour un *mezzo termine*. Le cardinal Nerli fut étonné, quand je lui parlai hier contre cette manière de finir : avec cela il comprit mes raisons; mais je ne sais l'effet que cela fera sur lui. Je crains encore le cardinal Albane, mais qui ira plus adroitement. Le cardinal Ottoboni étoit presque gagné; mais j'ai eu hier et ce matin des conférences avec lui, qui me donnent quelque espérance. Il étoit terriblement prévenu par le cardinal de Bouillon, et en particulier par le père Dez. Il me l'a avoué du dernier, et qu'il lui avoit donné des idées bien différentes de ce que je lui disois sur la cour, sur le roi, sur madame de Maintenon, et sur les évêques de France.

Vous êtes tous, je dis tous, des rigoristes; et M. de Cambrai n'est persécuté que pour s'être opposé à cette dévotion outrée, et à de certains desseins artificieux. Voilà l'idée que M. le cardinal de Bouillon et les jésuites donnent de ce qui se passe là-bas à leurs amis d'ici. Je rends justice à la vérité, et fais voir la fausseté de toutes ces idées. C'est une chose étonnante que ce qu'on insinue tous les jours pour décrier tout ce qui ne favorise pas les jésuites : encore un coup, cela est étonnant, et qu'il n'y ait à présent personne ici qui s'oppose à ces calomnies. Cela n'alloit pas ainsi du temps du cardinal de Janson : je le mande nettement à M. de Paris.

J'ai vu presque tous les cardinaux, à qui j'ai parlé dans le même

sens qu'au pape : ils me paroissent prendre la chose sérieusement. On ne leur demande rien que de juste, et en même temps il est impossible que ce ne soit le gain de la cause, la vérité ne permettant pas qu'on approuve un aussi méchant livre. On n'oublie rien pour les éclairer ; on le doit, et on le fait.

Les cardinaux Noris, Ferrari et Casanate veulent quelque chose qui soit digne du saint Siége : ces gens-là seront de grand poids.

L'abbé de Chanterac donne de petites écritures contre vous, et différentes selon le génie des qualificateurs. Aux prétendus jansénistes, il vous représente comme un moliniste, devenu semi-pélagien par haine de M. de Cambrai : aux molinistes, il vous déclare pis que janséniste ; cela est à la lettre.

Il faut plus que jamais des faits, et des faits non allégués, mais attestés par M. le nonce, et par pièces authentiques, et que le roi y entre avec M. le nonce. Il faut aussi que le roi continue de presser une décision, et insinue de condamner ; puisqu'il y a cinq examinateurs qui jugent les propositions hérétiques, et que les autres ne s'expliquent que par des sens qui ne conviennent pas au livre.

Je vous supplie de rendre à M. Charmot la justice qui lui est due, d'un homme très-modéré, très-sage, très-aimé du pape et des cardinaux, et qui par là seul fait enrager les jésuites, et en particulier le père Dez.

Les avis dont je vous parlois l'autre jour, où je suis nommé, portent encore que malgré la puissante sollicitation du roi, de madame de Maintenon, et le crédit de M. le cardinal de Bouillon, unis contre M. de Cambrai, les qualificateurs étoient partagés, et qu'apparemment on ne décideroit rien. On voit la main d'où cela part.

Les gazettes de Hollande ne font pas grand bien, au moins n'en doivent pas faire, à M. de Cambrai. Je n'ai pas encore reçu le *Mystici in tuto* : je l'attends par le prochain courrier. Ne perdez pas de temps pour le reste.

Le cardinal de Bouillon ne laisse pas, quelque mine qu'il fasse, d'être très-embarrassé de sa personne. Les jésuites sont furieux contre moi, de la liberté que je prends de ne pas approuver leur brigue ouverte en faveur de M. de Cambrai contre les évêques de France ; mais je n'ai pas à me justifier là-dessus. C'est à eux à se laver d'une conduite si indigne ; et cependant je ne parle jamais d'eux qu'avec ménagement ; mais avec étonnement, de les voir se mêler ouvertement d'une affaire qui n'a aucun rapport avec leur société.

On découvre tous les jours des quiétistes à Rome : cela n'est pas trop bon pour M. de Cambrai. Encore une fois, des faits pour achever.

Sa Sainteté se porte bien : elle a encore un peu de goutte au bras droit. Il craint que le cardinal de Bouillon ne mande qu'il est bien malade, et il m'a fait dire d'assurer le contraire. Le pauvre cardinal est haï de tout le monde, et il le mérite.

Les ambassadeurs d'Espagne et d'Allemagne le traitent en petit garçon, et le font donner dans tous leurs panneaux, malgré ses petites finesses : en un mot, il est connu.

On ne sait pas encore le biais que prendront les cardinaux sur cette affaire, et s'ils écouteront les qualificateurs : demain ils en parleront au saint Office.

Rome, ce 8 avril 1698.

LETTRE CCXLIII.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les moyens de rendre plus utiles les audiences que le pape lui donnoit ; les trois lettres de M. de Cambrai, et les calomnies débitées contre cet abbé.

Je reçois toujours avec plaisir vos lettres, monsieur, et je ne les trouve point trop longues : je vous remercie, au contraire, du soin que vous prenez de me mander dans le détail tout ce qui se passe. Je vois, par la vôtre du 18, qu'il n'y a pas encore de changement considérable ; que le pape presse toujours les examinateurs, et *qu'ils* conservent toutes les dispositions qu'ils ont fait paroître d'*abord*. La cabale agit si fortement, qu'il ne faut pas s'en étonner ; mais il faut toujours espérer que la vérité triomphera à la fin. Vous ferez bien de voir plus souvent le Pape ; mais il seroit bon, ce me semble, pour rendre vos audiences plus utiles, que vous convinssiez avec M. Giori de ce que vous proposerez, afin qu'il parlât ensuite comme vous.

Je vous remercie des trois belles lettres de M. de Cambrai, que vous m'envoyez. Je les avois ; car on les a répandues ici en quantité, et dans le même temps qu'on les a envoyées à Rome. Je travaille actuellement à la réponse : elle est assez avancée, et j'espère vous l'envoyer dans peu de temps. J'ai de quoi renverser, sur le fait aussi bien que sur le droit, tout ce qu'il avance de spécieux contre moi.

Je vous ai déjà mandé, monsieur, que j'ai parlé fortement au roi et à madame de Maintenon sur les calomnies qu'on a débitées contre vous. Je n'ai rien de plus à vous dire, sinon qu'on paroît toujours plus revenu des impressions qu'elles avoient faites, et qu'on ne doute plus qu'elles ne soient fausses. Madame de Maintenon vous prie de l'excuser, si elle ne vous fait pas réponse. Vous avez plus besoin de ses bons offices que de ses lettres : elle fera le premier, et

ne peut pas aisément faire le dernier. Je me suis chargé de vous faire ses compliments.

M. l'abbé de La Trémouille m'écrit une lettre d'apologie pour vous, dont je ferai encore le meilleur usage que je pourrai : elle est très-forte et très-honnête. Vous devez lui en savoir très-bon gré : vous ne devez pas être moins persuadé que je vous honore toujours, monsieur, très-sincèrement.

Paris, 7 avril 1698.

LETTRE CCXLIV.

DE BOSSUET A L'ABBÉ RENAUDOT.

Sur l'affaire de M. de Cambrai, et une fausse maxime que ce prélat avoit avancée dans une de ses lettres.

J'ai reçu votre lettre du 5 : vous savez, monsieur les remercîments que je vous dois, et je vous prie d'en faire beaucoup à M. le nonce. J'espère être à Paris samedi prochain, sans manquer. Nous parlerons de l'affaire dont M. de Montpellier m'écrit, et je vous supplie, en attendant, de l'assurer de mes respects. Je ne m'étonne pas de l'audace de M. de Cambrai : cela est de l'esprit qui le pousse. Je viens de recevoir sa quatrième lettre contre M. de Paris. Je ne sais où il a pris sa maxime, qu'il faut, en matière de doctrine, que l'accusé ait le dernier. En tout cas, puisqu'il nous accuse, il faut donc aussi que nous répondions. Il faudra pourtant donner des bornes à nos écrits : en faire en latin, parce qu'on les demande à Rome et en Flandre; les faire courts et décisifs. Dieu confond toujours la témérité des novateurs. Je vous rends mille grâces, monsieur, et suis à vous avec toute l'estime et la confiance vous savez.

A Germiny, ce 7 avril 1698.

LETTRE CCXLV.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur la célérité que les consulteurs mettoient dans leur examen; la démarche qu'avoit faite l'abbé de Chanterac; les nouveaux imprimés de M. de Cambrai; et le véritable auteur de la *Lettre d'un docteur de Louvain.*

J'ai fait un extrait en latin de votre *Préface* sur ce qui regarde l'amour naturel, qui est le prétendu dénouement du livre. J'y ai ajouté la réfutation de ce qu'il dit de l'état de l'âme qui espère, dont vous n'avez dit qu'un mot. J'aurois souhaité que vous eussiez relevé les falsifications qui se trouvent dans la version latine, dont je vous ai envoyé un extrait : j'espère que vous le ferez dans les livres latins que vous nous promettez. Si on avoit eu la *Préface* traduite en latin, et imprimée, elle auroit fait un bon effet : cela se pouvoit faire en même temps.

Le Pape ordonna dimanche que l'examen du livre fût fini à la fin de ce mois : c'est pourquoi on examinera demain six articles ensemble, le treizième jusqu'au dix-neuvième. Cet examen pourra finir dans deux congrégations : il ne restera plus que ce qui regarde la méditation et la contemplation.

M. l'abbé vous mandera au long la démarche qu'a faite l'abbé de Chanterac : il a présenté de nouveaux exemplaires, imprimés en latin et en françois, contenant la *Réponse à la Déclaration* et au *Summa Doctrinæ*, et a demandé qu'on lui rendît les autres exemplaires qu'il avoit donnés. Le pape l'a refusé. Je ne sais pas son dessein, ni s'il y a des changements qui ne se peuvent voir qu'en collationnant les deux livres ensemble. L'exemplaire nouveau en françois est imprimé à Bruxelles d'un caractère menu, auquel on a joint la réponse en françois au *Summa Doctrinæ*. Le premier exemplaire étoit sans le nom du libraire ni de la ville, quoique je sache qu'il a été imprimé *à Lyon, chez Thiolin*. Le nouvel exemplaire latin est sans nom de libraire et de ville ; on n'y a pas joint la réponse au *Summa* en latin. Le temps nous apprendra quel dessein il a eu dans cette démarche, qui paroît étonnante.

On a déféré au saint Office l'Ordonnance de M. d'Amiens contre les propositions du père des Timbrieux. Une personne de ma connoissance en a été chargée : j'en ai déjà conféré avec lui ; il est bien intentionné, et cela n'aura pas de suite. Vous jugez bien qui a pu faire cette délation. On ne pardonnera pas aux évêques qui ont accusé Sfondrate *, et on prend le train d'accuser leurs ordonnances : M. le cardinal de Bouillon ne s'y opposera pas.

J'ai vu ce matin Granelli, qui m'a chargé de vous faire ses compliments. L'archevêque de Chieti n'a pas assisté aux quatre dernières congrégations, ayant la goutte. Granelli fit dire, il y a quelques jours, à l'archevêque de Chieti, qu'il se déshonoroit et se perdoit dans l'esprit de tous les honnêtes gens. L'archevêque l'a fait prier de le venir voir pour conférer avec lui : ils ont dû s'aboucher ce soir, et je ne doute pas que cela ne fasse un bon effet. Le sacriste et le général des carmes persistent dans leur premier sentiment, aussi bien qu'Alfaro et Gabrieli. Les amis du sacriste en sont au désespoir, surtout Hennebel, qui a toujours pris le bon parti. Il a eu une *Préface*, dont il a dit mille biens partout. Je le connois, il est honnête homme et assez habile.

Nicodème ** mourut hier ; j'en suis fâché, il étoit déclaré pour

* L'évêque d'Amiens étoit l'un des cinq prélats qui avoient dénoncé le livre du cardinal Sfondrate.

** C'étoit le nom sous lequel ils désignoient M. Charlas dans leur correspondance.

nous : je l'avois fait changer dans trois conférences que nous eûmes ensemble.

M. le cardinal de Bouillon alla mercredi dernier, à une heure de nuit, voir les pères Charonnier et Dez. On dit qu'il applaudissoit fort aux lettres de M. de Cambrai contre M. de Paris ; je n'en doute pas. Le mariage de M. le comte d'Ayen m'a fort réjoui : cela vient bien dans la conjoncture présente. Si vos livres sont imprimés, ne perdez point de temps à les envoyer ; ils serviront pour les cardinaux. Quelque empressement qu'ait le pape à finir l'examen, je doute fort qu'il le soit aussitôt qu'il l'a ordonné.

L'ambassadeur d'Espagne est très-fâché du partage qu'on a procuré sur l'affaire de Palafox : il s'est plaint que le cardinal de Bouillon ait sollicité dans cette occasion.

Nous donnerons au père Campioni, religieux de Campitelli, le nom de Nicodème, qui est vacant : il pourra nous servir dans l'occasion ; je vous prie de l'ajouter à vos chiffres. M. le prince des Ursins mourut samedi. On est ici dans une grande attente de savoir ce qu'auront produit les changements arrivés à la cour de Madrid.

Je vous aurois envoyé la traduction latine du livre de M. de Cambrai, si je ne croyois que vous l'avez : elle a été imprimée à Lyon, chez Thiolin. L'auteur de la *Lettre d'un docteur de Louvain à un docteur de Sorbonne, contre les sentiments de M. de Meaux sur la charité*, est un nommé Caron, chanoine de Cambrai et docteur de Louvain. La Faculté n'y a point de part, et est bien éloignée de vouloir se déclarer pour cette doctrine. Je suis avec un profond respect, etc.

Rome, ce 8 avril 1698.

LETTRE CCXLVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur une demande singulière qu'avoit faite de M. de Chanterac, en distribuant aux examinateurs de nouveaux livres ; et sur ce qui s'étoit passé dans les dernières conférences.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux, du 17 mars. Quoique je croie que ma lettre vous trouvera à Paris, je continue et continuerai d'écrire tous les ordinaires à M. de Paris. Votre lettre et la sienne est presque la même chose, hors certains articles particuliers qui ne regardent pas l'affaire générale.

Je lui mande au long une démarche que M. de Chanterac a faite ci depuis deux jours, de la part de M. de Cambrai, qui est très-extraordinaire. En donnant des éditions nouvelles de sa réponse en françois à la *Déclaration* et au *Summa*, et la traduction en latin de

la *Déclaration* dans un autre volume, il a demandé, de la part de M. de Cambrai, qu'on lui restituât ce qu'il avoit distribué ci-devant au saint Office, et qu'on n'eût égard dans l'examen et dans le jugement qu'à ce qu'il donnoit à présent. L'assesseur alla chez le Pape lui rendre compte de cette proposition. Sa Sainteté la rejeta, ordonna qu'on retînt tout, et qu'on ne rendît rien; ce qui a été exécuté. On ne comprend rien à cette démarche, si ce n'est qu'il y eût quelque changement considérable dans ces ouvrages, ce qu'on n'a pu encore remarquer; ou qu'il prétendît qu'on lui restituât tout ce qu'il a distribué ici, hors ces deux réponses, comme la Lettre pastorale, les trois Lettres contre M. de Paris, et son écrit latin contre vous sur la différence de vos sentiments en deux points. Mais cela n'étoit pas praticable. J'ignore le motif de cette démarche; ce que je sais, c'est qu'elle a produit un très-mauvais effet contre lui dans l'esprit du Pape et de tout le monde. M. l'assesseur me l'a dit ainsi; le Pape en a parlé dans ce sens à monseigneur Giori, qui me l'a dit de même : j'en saurai davantage dans peu.

Dans les deux dernières conférences, qui se tinrent jeudi et dimanche, tous les examinateurs parlèrent sur le onzième et le douzième articles, et parlèrent tous suivant leurs premiers principes. L'archevêque de Chieti ne s'y trouva point, il est encore incommodé. On doit examiner demain les six articles suivants, jusqu'au dix-neuvième. Le Pape continue à presser, et on ne perd point de temps : le scandale et la division continuent. Il seroit bon de faire écrire le nonce, pour représenter le mal qu'a fait l'adjonction des nouveaux examinateurs, le scandale que cause le partage, et faire sentir que la cabale est marquée. Il faut décrier ce parti, afin que les cardinaux et le Pape ne soient pas arrêtés par leur autorité : c'est tout ce que je crains.

Je vis hier le père Dez, nous disputâmes; il est du dernier entêtement : je lui parlai fortement. Il n'avoit pas un mot à répondre sur tout, mais il ne se rendit pas. Les jésuites sont plus déclarés que jamais : leur unique but est de décréditer les évêques, le roi, et madame de Maintenon.

J'attends la preuve de la liaison de M. de Cambrai avec madame Guyon et le père de La Combe, cela est essentiel pour les cardinaux : s'il vient quelque courrier extraordinaire, il faut s'en servir.

Il seroit aussi nécessaire d'avoir quelque témoignage de M. de Chartres. Le malheur est la foiblesse du Pape, sur qui on ne peut compter. M. le cardinal de Bouillon continuant d'agir de la même manière, le Pape est prévenu sur tout contre lui; c'est pitié.

M. Phelippeaux vous rend compte de l'affaire de M. d'Amiens. Il

est honteux à M. le cardinal de Bouillon de laisser traduire au saint Office une chose pareille; mais il est entré dans la haine et la politique des jésuites. Je crois être sûr de M. le cardinal Noris : pour M. le cardinal Ferrari, j'en espère bien; mais il est bon ami du père Damascène.

Vos trois écrits latins ne sauroient trop tôt venir : il faudra les distribuer par toute l'Europe. Nous ne nous oublions pas.

Je vous supplie de vouloir bien faire mes compliments à toute la maison de M. de Noailles : je viens de les faire à M. l'archevêque de Paris, et à M. le cardinal d'Estrées, que je vous prie de remercier. Cette Eminence m'a écrit la lettre du monde la plus obligeante pour vous et pour moi. M. le cardinal de Bouillon se désespère, et est le même très-assurément. Il est bon qu'il revienne à monseigneur Giori par MM. les cardinaux de Janson et d'Estrées, que je mande qu'il continue à se bien conduire dans l'affaire; et cela est vrai.

Rome, 8 avril 1698.

LETTRE CCXLVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le zèle que les protestants témoignoient pour M. de Cambrai; les avantages qu'ils tireroient du silence de Rome; et les lettres que M. de Cambrai commençoit à lui adresser.

Votre lettre, du 25 mars, m'a été rendue samedi, en arrivant de Meaux en cette ville. J'y ai appris les extrêmes obligations qu'a la bonne cause à monseigneur Giori. Il combat pour l'Eglise catholique contre les protestants, qui font tout ce qu'il peuvent contre nous. Toutes les gazettes, tous les lardons et tous les journaux de Hollande font l'apologie de M. de Cambrai contre moi : on a réimprimé son livre en Hollande, chez le même libraire qui imprimoit autrefois pour la fanatique Bourignon *, qui ne vantoit que le pur amour. Les quakers ** faisoient venir le livre de M. de Cambrai avec tant d'empressement, qu'on a été obligé d'en arrêter le cours. Je ne suis pas encore bien assuré de ce dernier fait; mais les autres sont certains. A moins qu'une sentence de Rome ne décide bientôt un si grand différend, très-aisé à résoudre par la tradition, les protestants et les fanatiques diront : les premiers, que Rome commence à douter de ses lumières; et les seconds, qu'elle n'a osé condamner les erreurs des nouveaux quiétistes, à cause de ses mystiques, qui pensent comme eux.

* Antoinette Bourignon, née à Lille en Flandre, en 1616, fut fameuse dans le dernier siècle par ses prétendues révélations, et par les dogmes de sa fausse spiritualité.

* Les quakers ou trembleurs ont pris naissance en Angleterre pendant les guerres civiles du règne de Charles Ier. Un nommé Fox, cordonnier dans la ville de Nottingham, fut l'auteur de cette secte de fanatiques.

Vous devez recevoir, à peu près dans le temps qu'arrivera cette lettre, le *Mystici in tuto*. J'ai voulu commencer par là, comme par l'endroit sensible des spirituels : le reste suivra avec toute la diligence possible.

M. de Cambrai, après avoir écrit quatre lettres à M. de Paris, commence à m'écrire ; et j'ai reçu une première lettre imprimée. On dit que j'en aurai ma douzaine. Jusqu'ici il n'y a que du verbiage. Quand j'aurai eu le loisir de lire, je vous en dirai davantage.

Depuis le bruit du chapeau pour M. l'abbé d'Auvergne, on parle de M. l'archevêque de Paris. J'aurai toute l'attention possible sur ce qui pourroit vous faire plaisir. Je serai demain à Versailles.

Vous ne sauriez marquer assez de reconnoissance aux amis de M. le nonce et à lui-même, puisqu'il a agi en cette cour avec toute l'affection possible pour votre justification ; faisant voir aux ministres les lettres qu'il avoit de Rome, dont il m'envoyoit des extraits, et en rendant compte au roi même.

A Paris, 14 avril 1698.

LETTRE CCXLVIII.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les différences d'une nouvelle édition que Fénélon venoit de donner de quelques-uns de ses ouvrages ; sur des questions que les partisans du livre élevoient, et les contradictions de M. de Cambrai.

Dans l'incertitude où nous sommes de savoir quelle édition vous avez de la *Réponse à la Déclaration,* on vous envoie celle de Lyon, qui a été donnée la première, et qu'on vouloit retirer, avec les suppressions et additions qui se trouvent dans l'édition de Bruxelles : les endroits sont notés d'une raie de crayon. On aura sans doute envoyé à Paris la dernière édition ; et en cas que vous ne l'ayez pas, le mémoire qu'on y joint vous instruira des différences qui se trouvent dans l'une et dans l'autre. On a distribué une quatrième lettre contre M. de Paris sur l'addition faite à son Instruction pastorale, avec les deux premières lettres en latin. Vous voyez que M. de Cambrai ne manque pas de traducteurs, ni de gens qui prennent soin de ses impressions. On doit donner une dissertation sur le pur amour, comme vous verrez à la fin de la traduction de la réponse au *Summa :* je n'ai pas eu le temps de la collationner avec le latin. Cette réponse est de même caractère que la résolution à la Déclaration imprimée à Bruxelles, et y étoit jointe.

Les partisans du livre font valoir ces deux questions : 1° Si la béatitude n'est pas gratuite, et si Dieu n'auroit pas pu nous créer sans nous destiner à la béatitude éternelle ; 2° si un homme, à qui Dieu

révéleroit sa damnation infaillible, ne seroit pas obligé de l'aimer. Et on n'a pas honte de faire de telles suppositions, si éloignées de l'état de la question !

On finit dimanche l'examen jusqu'au dix-neuvième article : Granelli y fit valoir la Déclaration du père La Combe. On met la chose dans une si grande évidence, que les défenseurs du livre en ont honte, et n'y répondent que par des subtilités outrées qui font pitié : cependant ils persistent dans le parti qu'ils ont pris ; ce qui cause du scandale dans l'esprit des honnêtes gens. Cela ne laissera pas peut-être d'embarrasser les cardinaux, qui ont coutume de s'en rapporter aux examinateurs. Beaucoup d'autres personnes étudient la matière : elles s'éclairent de jour en jour ; et elles l'auroient été davantage, si vous aviez jugé à propos de donner des observations latines dans le temps qu'on vous avoit mandé. Demain on commencera à examiner les huit articles suivants jusqu'au vingt-sept ; et j'espère que la discussion en sera finie dimanche prochain. Il ne restera que ce qui regarde la contemplation.

J'ai vu le provincial des carmes déchaux, qui a parlé au général. Ce général lui demanda quelle étoit la disposition des trois évêques à l'égard des réguliers. Je vous ai mandé ce qu'on avoit tâché d'inspirer sur cet article. Le père Cambolas a parlé fortement au cardinal Ferrari, et lui a fait connoître la disposition du royaume sur le livre. Il doit voir au premier jour le Pape, et il a promis d'en parler fortement. C'est ce Père dont M. l'abbé a écrit à M. de Paris.

Je vous prie de faire réflexion sur l'article qui regarde M. de Chartres, page 9, qu'on a supprimé dans la nouvelle édition ; et sur la suppression, pag. 189, de ces paroles : *Je ne le répète point ici, ma lettre étant devenue publique*. Il n'a donc rendu compte au Pape de ses sentiments sur madame Guyon que dans sa lettre au Pape, qui est devenue publique, où cependant il n'en dit pas un mot ; car la note marginale n'étoit pas dans l'original écrit au Pape, dont j'ai copie. Vous verrez aussi qu'il admet à présent deux amours surnaturels, l'un commandé par la charité, l'autre imparfait, qui n'est point relevé par le motif supérieur de la charité. Ainsi il rétracte son argument, que ce qui est imparfait vient de la nature. Je ne comprends plus rien dans le procédé de cet homme : c'étoit assez de manquer de science, sans manquer encore de bonne foi.

J'appréhende que vos écrits latins ne viennent un peu tard : ils serviront pour les cardinaux et leurs théologiens particuliers. Le provincial de Flandre des grands carmes a avoué au père Latenai que le livre étoit de la plus grande inutilité du monde, quand la

doctrine n'en seroit pas mauvaise. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 15 avril 1698.

LETTRE CCXLIX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'état des congrégations ; les conférences qu'il avoit eues avec quelques cardinaux, et les bruits que répandoit l'abbé de Chanterac sur les dispositions du roi.

Je vous envoie les additions et altérations de la nouvelle édition de Bruxelles ; et comme je m'imagine que ce peut être celle que M. de Cambrai aura envoyé en France, je vous fais passer à tout hasard la première, à laquelle on a fait les additions que vous verrez. Je vous envoie aussi le françois de la réponse au *Summa*, que vous trouverez différent du latin que vous avez. Ce qu'il y a d'extraordinaire dans la démarche de M. de Cambrai, c'est que le latin de la traduction de la *Réponse à la Déclaration* est de même que cette édition françoise que je vous envoie. Tout cela est plein de détours inintelligibles : on n'oublie pas ici de tout faire remarquer, et j'espère que cela réussira malgré les oppositions.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux, du 24 mars. Vous savez mieux ce qu'il faut faire pour moi que moi-même : je ne demande que justice et équité. Il me semble à présent que la chose parle d'elle-même ; mais j'avoue qu'elle m'a été fort sensible, et me le sera bien encore, si on n'a pas la bonté de m'assurer que le roi et les honnêtes gens sont convaincus de la vérité. J'ai reçu des lettres de M. le cardinal de Janson, de M. le cardinal d'Estrées, de M. l'archevêque de Reims, les plus obligeantes du monde. Pour ce qui me regarde, je ne donne aucun prétexte sur quoi que ce puisse être au monde. J'ose dire que je ne change rien à la conduite que j'ai toujours tenue ici, qui est approuvée des honnêtes gens, et que je tiendrai jusqu'à la fin ; mais on n'est pas à l'abri d'une calomnie aussi peu fondée : c'est au fond ma véritable consolation.

Dans les deux dernières congrégations on a examiné jusqu'au dix-neuvième article. Tous les examinateurs ont parlé, hors l'archevêque de Chieti, qui doit parler la première fois. On n'a rien oublié pour son instruction ; mais j'ai bien peur qu'il ne continue comme il a commencé. On doit examiner à présent depuis le dix-neuvième article jusqu'au vingt-troisième inclusivement, et ainsi de suite. Le Pape voudroit bien que les examinateurs pussent finir ce mois-ci : mais cela est impossible, et ils ne pourront finir qu'à l'Ascension ; ce sera toujours quelque chose.

J'ai eu cette après-dînée une audience de trois heures avec le cardinal Panciatici, à qui j'ai tout expliqué sur le fait, tant du côté de France que de ce côté-ci. Comme il ne va jamais au saint Office, il ne savoit pas les choses extraordinaires qu'on avoit faites pour M. de Cambrai. Je lui ai fait tout connoître, aussi bien que le caractère des examinateurs, l'état où cette affaire étoit au mois de décembre, et l'état où la cabale l'avoit mise par l'adjonction des trois derniers examinateurs. Il est absolument nécessaire qu'on sache ces faits; car cela le décrédite absolument, parce qu'on voit l'esprit de la cabale, et le tort que toute cette conduite fait au saint Siége et à la religion. Rien n'a été oublié, et je suis très-content de lui. J'ai conféré aussi ce soir avec le cardinal Noris, qui voit clair dans cette affaire. Je crois savoir aussi que le cardinal Ferrari ne se laissera pas tromper : c'est beaucoup, avec la bonne intention du Pape, qui dure toujours. M. le cardinal Casanate est le plus sûr de tous. M. le cardinal d'Aguirre est également rempli de bonnes intentions.

Le secrétaire de M. le cardinal de Bouillon m'a averti que l'abbé de Chanterac et ses partisans faisoient courir le bruit que le roi avoit écrit en particulier au Pape, pour l'assurer qu'il est indifférent sur le jugement de l'affaire de M. de Cambrai; et que, pourvu qu'on finisse, de quelque manière que ce soit, il seroit content. Il faudroit être bien bon pour croire une pareille fausseté.

Il y a une quatrième lettre contre M. de Paris : les deux premières sont déjà imprimées, traduites en latin. M. de Cambrai est bien servi pour l'impression.

Le père Cambolas est venu : il a bien fait en plus d'une occasion au sujet de M. de Cambrai; je le sais à n'en pouvoir douter. Il me paroît un fort honnête homme.

Le père provincial des carmes déchaussés est aussi arrivé : il est bien intentionné, et fera tout de son mieux. Il m'a avoué qu'il savoit que le Père général avoit reçu de fortes recommandations de France en faveur de M. de Cambrai. Le Pape est un peu incommodé de rhume et de goutte; mais ce n'est rien.

Je mande à M. de Paris qu'il est important que le nonce écrive, non tant à présent pour presser, que pour insinuer à quoi on s'attend en France, et le trouble que causeroit un *mezzo termine*, ou une foible condamnation : cela est de la dernière conséquence.

La preuve des faits touchant l'union du père de La Combe avec madame Guyon et M. de Cambrai est aussi très-importante.

M. le prince des Ursins est mal : il a confirmé en faveur de madame la princesse des Ursins ce qu'il avoit fait pour elle pendant sa vie. Elle le mérite bien, et est digne d'être estimée; elle a mille

bontés pour moi. J'oppose à M. le cardinal de Bouillon tout ce que je peux : j'ai mis tous les honnêtes gens de mon parti.

Rome, 17 avril 1698.

LETTRE CCL.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui marque comment M. Giori espéroit conduire l'affaire à une heureuse fin, l'avertit d'un mécontentement que le roi avoit eu d'une de ses démarches ; et lui témoigne être assuré que la vérité triomphera.

J'ai reçu votre lettre du 1er. Nous attendions le résultat d'une conférence de M. Giori avec le cardinal Noris, après laquelle il avoit mandé qu'il espéroit faire tout d'un coup tourner le Pape contre M. de Cambrai. La lettre portoit que les cinq examinateurs qui sont contre le livre étant bien unis, et les autres ne l'étant pas, détermineroient infailliblement à la condamnation, surtout si le cardinal Noris se joignoit avec le cardinal Ferrari. Monseigneur Giori mande qu'il n'a pu rencontrer le cardinal Noris.

On a dit au roi que pour abréger on avoit proposé de faire cesser la congrégation, et de laisser le jugement de l'affaire aux cardinaux, et que vous l'aviez empêché ; ce qui a surpris Sa Majesté. On lui a expliqué cela par votre lettre précédente * : mais vous devez prendre garde à ne vous charger de rien que le moins que vous pourrez. Vous avez pourtant bien fait, et l'on a fait entendre au roi que vos raisons étoient très-bonnes : vous devez vous concerter avec M. le cardinal Casanate.

Il vient d'arriver la chose la plus extraordinaire qui se soit passée depuis longtemps dans la distribution des bénéfices. Le roi avoit nommé à l'évêché de Poitiers l'abbé de Coidelet ** que le père de La Chaise lui avoit proposé pour remplir la charge d'aumônier, vacante par la promotion de M. l'archevêque d'Arles. On rapporte que le roi ayant répondu au père de La Chaise qu'il avoit d'autres vues pour la charge d'aumônier, Sa Majesté, qui ne songe qu'à donner de bons sujets à l'Eglise, avoit dit que si l'abbé de Coidelet avoit toutes les bonnes qualités qu'on lui attribuoit, il falloit le faire évêque de Poi-

* Voici le fait. Le cardinal de Bouillon, en habile politique, chercha à profiter du mémoire envoyé par le roi, et que nous avons donné ci-dessus. Il feignit donc de vouloir suivre les ordres de Sa Majesté, et travailla en conséquence à précipiter la décision de l'affaire. Pour cet effet, il sollicita le Pape de faire finir l'examen des consulteurs, et de renvoyer aux cardinaux le jugement du livre, afin que les cardinaux, pressés d'un côté de juger, et voyant de l'autre un partage entre les consulteurs, se contentassent d'une simple prohibition du livre, *donec corrigatur*. L'abbé Bossuet demanda qu'on laissât aux consulteurs la liberté de terminer leur examen, afin que les cardinaux fussent en état de rendre, avec connoissance de cause, un jugement équitable et digne du saint Siége. On publia à ce sujet un mémoire qui avoit été envoyé par l'évêque de Meaux, et que nous plaçons à la suite de cette lettre.

** Son nom étoit Mathurin Léni de Koetlez ; il avoit été archidiacre de Vannes. Voyez *Gallia Christ.*, tom. II, col. 1210. (*Edit. de Vers.*)

tiers ; à quoi le Père avoit applaudi. Quoi qu'il en soit, il fut nommé évêque de Poitiers : mais avant que la feuille fût présentée au roi pour être signée, quelques rapports faits à Sa Majesté de la vie de cet abbé, comme peu régulière pour un évêque, firent qu'elle ne voulut plus ratifier cette nomination ; et que, samedi dernier, elle nomma M. l'abbé Girard à l'évêché de Poitiers, et M. l'abbé de Langle à celui de Boulogne. On dit qu'en effet cet abbé, que je ne connois point du tout, et dont je n'avois jamais entendu parler, est un homme de fort peu de capacité, qui passe sa vie à tailler à la bassette, et qui est un peu entaché du vice qu'on reproche aux Bretons, qui est d'aimer le vin. Il est certain qu'il n'avoit nul air de la profession ecclésiastique. Cela fait bien connoître l'attention du roi à nommer de bons évêques. J'ai vu ce matin, au sacre de M. de Troyes, les deux évêques nommés, qui ont fait leur remercîment à Sa Majesté.

On veillera au surplus de votre lettre. Nous savons, il y a longtemps, les affaires de M. de Saint-Pons *. Il est certain qu'il n'est point favorisé à la cour ; du reste, on ne lui fera point d'injustice. Je m'informerai, et je vous en dirai peut-être davantage au premier ordinaire.

Je ne sais quel est cet homme, devenu confesseur d'un grand prince par les intrigues de M. Cambrai. Si l'on connoissoit le prince, on devineroit le directeur.

M. de Paris vous écrira sur le sujet du père Cambolas **, et qu'on ne peut mieux faire que de suivre les avis du père Latenai, pour lequel le roi est bien prévenu. Le père Cambolas passe généralement pour homme de mérite. M. de Paris m'a paru le tenir un peu douteux : mais au reste, bien loin d'être prévenu contre lui, il est très-porté à le servir sur de meilleures informations. Il sait qu'il est favorisé par les jésuites, en particulier par le père de La Chaise ; ce qui ne prévient pas en sa faveur : pour moi, je m'en rapporte au père Latenai.

Portez-vous bien : prenez courage, Dieu ne vous abandonnera pas. C'est sa cause que vous soutenez : c'est pour sa cause que vous avez été attaqué d'une si noire calomnie. On n'en parle plus ; tout le monde est bien persuadé de votre innocence.

* Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard, né en 1633, nommé évêque de Saint-Pons en 1664. Ce prélat eut de grands démêlés avec les récollets de son diocèse, comme on a déjà vu. Il eut aussi des contestations avec l'évêque de Toulon, touchant le *Rituel d'Alet*, et avec Fénélon au sujet du *Silence respectueux*. Le mandement et les lettres qu'il publia dans cette occasion furent condamnés à Rome. Il mourut le 13 mars 1713, après avoir écrit peu de temps auparavant une lettre de soumission au Pape. Voyez l'*Histoire de Fénélon*, 3e édit., liv. V, n. 5, tom. III, p. 349 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

** Il étoit provincial des carmes déchaussés de Paris, et il étoit venu à Rome pour concourir à l'élection d'un général de son ordre, qui devoit succéder au P. Philippe.

Les amis de M. de Cambrai chantent victoire par toute la France : c'est leur artifice ordinaire. Les jésuites continuent à le défendre ouvertement dans les provinces, et ici avec quelques ménagements, mais assez foibles. Je ne puis douter du succès. Ce seroit le plus grand scandale qui pût arriver dans l'Eglise, si Rome, je ne dis pas approuvoit le livre, car on sait bien que cela ne se peut ; mais biaisoit et mollissoit, pour peu que ce fût, dans une affaire où il ne s'agit de rien moins que du rétablissement du quiétisme, et de l'entière subversion de la religion.

A Paris, ce 20 avril 1698.

MÉMOIRE

Dans lequel on prouve que le saint Siége ne doit pas se contenter d'une simple prohibition du livre de M. de Cambrai, mais qu'il doit censurer et qualifier les propositions extraites de ce livre par les examinateurs.

Les partisans de M. de Cambrai, après avoir épuisé toute leur adresse pour retarder l'examen du livre, veulent aujourd'hui tout précipiter, afin qu'on se contente d'une simple prohibition. Mais il est nécessaire, pour les raisons suivantes, de qualifier en particulier les propositions extraites de ce livre.

1° Le roi, dans sa lettre écrite de Meudon, le 26 juillet 1697, *supplie sa Sainteté de prononcer, le plus tôt qu'il lui sera possible, sur le livre, et sur la doctrine qu'il contient.*

2° Les évêques de France ont marqué en particulier, dans leur *Déclaration*, les propositions qui ont excité un si grand scandale, et qui leur ont paru mériter une censure particulière.

3° M. de Cambrai, dans sa lettre au Pape, du 3 août 1697, et dans ses autres écrits postérieurs, demande que le Pape ait la bonté de lui marquer précisément les endroits ou propositions de son livre qu'il condamnera, afin que sa soumission soit sans restriction.

4° La solennité et la longueur de l'examen si sérieux et si public qu'on a fait du livre, demande qu'on la termine par des qualifications précises, selon l'usage et la pratique ordinaire du saint Siége. Il a qualifié les propositions erronées qu'on lui avoit déférées sous les pontificats d'Innocent X, Alexandre VII, Innocent XI et Alexandre VIII.

5° Si l'on se contente d'une simple prohibition du livre, sa doctrine, quelque erronée qu'elle soit, demeurera autorisée ; et chacun sera libre de la soutenir, dès qu'elle aura passé sans atteinte par un examen si rigoureux.

6° Les ennemis du saint Siége ne manqueront pas de l'insulter, et de dire que Rome ou n'a pu qualifier les propositions, faute de

science; on n'a pas voulu, faute de zèle, condamner une doctrine dont les suites sont si affreuses.

7° Les quiétistes triompheront, et diront qu'on a prohibé le livre par politique; mais qu'on n'a pu se dispenser d'en reconnoître la doctrine orthodoxe.

8° Une simple prohibition du livre augmentera le trouble et le scandale, bien loin d'y remédier; et, par conséquent, le roi sera contraint, pour empêcher le progrès de l'erreur, de faire qualifier sa doctrine par les évêques ou universités de son royaume; ce qui ne seroit pas honorable au saint Siége.

9° On défend un livre, lorsqu'il contient des expressions équivoques qui peuvent porter à l'erreur; mais celui de M. de Cambrai renferme des propositions évidemment scandaleuses, erronées et hérétiques, et tout un système dangereux.

10° Beaucoup de livres prohibés à Rome n'en sont pas moins estimés en France. Ainsi, la simple prohibition ne fera nulle impression sur les esprits, qui seront imbus de cette mauvaise doctrine, et qui auront intérêt, ou de la défendre, ou de la pratiquer.

11° Toute la chrétienté demeure en suspens, en attendant une décision précise, solennelle, et digne d'un si saint pontificat, qui fixe les esprits, termine les disputes, et rende la paix à l'Eglise. Or, que produira une simple prohibition? Elle ne servira qu'à rendre le mal plus dangereux, et Rome se verra bientôt dans un nouvel embarras.

12° Quoiqu'il soit de la dignité du saint Siége d'expliquer la doctrine catholique, et de qualifier les propositions, on peut pourtant, si l'on veut, se contenter d'une qualification des propositions avec la clause *respectivè*, qui lève tout embarras, comme il s'est pratiqué dans de semblables occasions.

13° Le partage des examinateurs ne doit pas empêcher les qualifications. 1° On sait par quels ressorts et à quel dessein l'adjonction des trois examinateurs a été faite; 2° quelques-uns d'entre eux sont portés par différents intérêts à défendre le livre; 3° le jugement doctrinal des consulteurs n'est pas décisif: on doit peser leurs raisons, sans avoir égard à la division que l'esprit de parti a mise entre eux; 4° le devoir du souverain Pontife est de rappeler à la vraie foi les errants, soit qu'ils soient en grand ou en petit nombre, dit Melchior Canus, lib. v, de auct Conc. p. 317, edit. Venet. 1567. *Sive pauci, sive plures ad errorem defluxerint, munus est apostolici antistitis ad veram eos fidem revocare.*

14° L'autorité des mystiques ne doit pasnon plus empêcher la qualification. 1° Nul d'eux n'a enseigné un amour pur, qui détruit l'espérance; nul n'a enseigné l'indifférence au salut, le sacrifice absolu

de la béatitude éternelle, l'attente oisive de la grâce avec l'exclusion des propres efforts, le trouble involontaire en Jésus-Christ, etc. 2° Quand ils se seroient servis de quelques expressions dures et peu exactes, il faudroit dire d'eux ce que saint Augustin disoit des saints Pères qui vivoient avant l'hérésie pélagienne : *Nondum litigantibus pelagianis securiùs locuti sunt.* 3° L'Ecriture et la tradition sont les seuls fondements de la doctrine orthodoxe, et non les transports et les expressions outrées de quelques mystiques. 4° Voudroit-on décider à Rome des matières de foi sur l'autorité de quelques mystiques, qu'on ne pourroit même citer avec honneur dans une école de théologie? 5° M. de Cambrai ne peut alléguer en sa faveur les mystiques, puisqu'il parle ainsi dans sa lettre au Pape : *Ab aliquot sæculis multi mystici scriptores, mysterium fidei in conscientiâ purâ habentes, affectivæ pietatis excessu, verborum incuriâ, theologicorum dogmatum veniali inscitiâ, errori adhuc latenti faverunt.* Peut-on appuyer une décision sur des auteurs qui n'ont ni pensé ni parlé correctement; qui n'ont su ni le dogme, ni la manière de l'expliquer, et qui se sont abandonnés aux excès d'une piété affective, *affectivæ pietatis excessu?*

15° M. de Cambrai est soupçonné depuis longtemps de favoriser le quiétisme, comme il paroît par une apologie de Molinos imprimée en Hollande. Il est certain qu'il n'a composé son livre que pour défendre les erreurs d'une femme fanatique *, déjà condamnée à Rome et en France. Il a écrit après la décision de l'Eglise; et par conséquent il devoit parler correctement sur le dogme défini. Ainsi donc il est clair qu'il a écrit son livre dans un temps suspect, et lorsque lui-même étoit suspect. Or, ne pas censurer un tel livre, ce seroit en quelque sorte faire revivre une doctrine déjà condamnée par toute l'Eglise, et dont on ne voit que trop les affreuses conséquences.

LETTRE CCLI.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les moyens de rendre inutiles les efforts du cardinal de Bouillon en faveur de M. de Cambrai.

Vos nouvelles du 1er de ce mois ne sont pas bonnes, monsieur: cependant j'espère toujours en la force de la vérité et en vos soins; mais prenez, s'il vous plaît, vos mesures avec M. Giori et avec le père Roslet. La grande affaire présentement seroit d'attirer les deux cardinaux qui président aux conférences des examinateurs. Ils sont fort habiles et gens de bien : ainsi je suis persuadé qu'ils connoîtront

* Madame Guyon.

mieux que les autres les erreurs du livre ; et si nous les avons pour nous, le partage des examinateurs ne nous nuira pas. Il faut compter (et je le dis bien à la cour partout où il faut) que le cardinal de Bouillon fera jusqu'à la fin tout ce qu'il pourra contre nous : les jésuites n'en feront pas moins : mais si nous avons de notre côté les deux cardinaux, ils ne nous nuiront pas. Il seroit fâcheux que le Pape se laissât affoiblir : mais vous pouvez le faire soutenir par M. Giori, et on écrira toujours d'ici tout ce qu'il faudra pour cela.

Voilà une lettre ostensible pour le père Cambolas. Je n'ai rien fait et ne ferai rien contre lui ; mais je vous avoue que je ne suis pas édifié de la grande dévotion qu'il a pour être général de son ordre. Le père Latenai n'y seroit-il pas plus propre? on en dit tant de bien! Mais, encore un coup, je ne m'en mêlerai pas : dites au surplus tout ce que vous jugerez de meilleur en mon nom. Je suis, monsieur, à vous de tout mon cœur.

A Paris, 22 avril 1698.

LETTRE CCLII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la situation des affaires, et le plan que devoient suivre les examinateurs bien intentionnés ; les avantages qu'on tiroit du silence de M. de Chartres, et les vues ambitieuses de l'abbé Bossuet pour l'élévation de son oncle.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 31 mars. J'en reçus une en même temps de M. l'archevêque de Paris, à qui je vous supplie de vouloir bien témoigner à quel point je ressens les obligations que je lui ai dans cette occasion. Je l'ai déjà fait à MM. les cardinaux d'Estrées et de Janson, et le ferai par le premier ordinaire à M. l'abbé Renaudot. Pour ici, il n'est seulement pas question de mon affaire, quoi qu'aient pu faire M. le cardinal de Bouillon et les jésuites. J'ai pris à Rome le parti de mépriser ces discours, et de prendre tout en riant, dans le temps même que je prenois la chose le plus sérieusement du côté de Paris. Je prie Dieu que cela ait réussi. Je vous supplie de ne négliger encore aucune occasion là-dessus ; car nous avons affaire à des gens fins et malins, s'il en fût jamais.

La situation des affaires est la même ; il n'y a rien de changé. Dans les deux prochaines congrégations de demain mercredi et de dimanche, on finira le trente-troisième article. Un de ces jours-ci, les qualificateurs, qui croient devoir censurer le livre de M. de Cambrai, doivent s'assembler entre eux pour réduire toutes les propositions de chaque article à un certain nombre, et convenir des qualifications, pour que leur vœu soit uniforme : cela fera un bon effet. Si *erronea et hæresi proxima* ne suffit pas, on n'épargnera pas l'*hæretica*

à quelques-unes; au moins je me l'imagine : car ces messieurs ne s'expliquent point, et c'est le secret du saint Office.

J'écris fortement à M. de Paris pour l'éclaircissement des faits, et avoir les preuves de la liaison de M. de Cambrai avec madame Guyon au moins, et savoir comment il répond : mais il faut des pièces authentiques et originales. Comptez que cela est décisif en ce pays, et rien n'y pourra résister : cela est même nécessaire dans la circonstance du partage des examinateurs. Il faut de la diligence; car dans quinze jours l'affaire sortira des mains des examinateurs, et passera dans celles des cardinaux. Nos amis demandent tous ces faits, et les éclaircissements relatifs : cela demeurera, s'il est nécessaire, au saint Office, et on ne le rendra pas public. Le père La Combe est ici très-connu : madame Guyon l'est moins. Pour M. de Cambrai, on dit qu'il passe en tout saint François de Sales : voilà l'idée qu'on en donne ici, assurément bien différente de la vérité.

Le silence de M. de Chartres donne occasion de dire qu'il n'est plus contre M. de Cambrai, et qu'au moins il juge à propos de le ménager, comme il le doit être : je sais bien ce qui en est. M. le cardinal de Bouillon a dit à une personne qui me l'a rapporté, qu'à présent on ne feroit pas parler aisément M. de Chartres. Figurez-vous ce que cela veut dire. Enfin on se sert de tout, et on n'épargne personne.

On m'a dit que le cardinal Casanate étoit un peu fâché de ce que vous n'aviez pas fait réponse sur ce qui regarde M. Charmot, agent à Rome pour les Missions étrangères contre les jésuites. Je puis vous assurer que c'est un honnête homme, très-sage, très-prudent, très-vigilant, aimé et estimé des cardinaux, et en particulier du cardinal Casanate, au delà de tout ce qu'on peut dire. On a voulu lui rendre de mauvais offices à la cour; mais ce sont des faussetés. Les jésuites le craignent et le haïssent.

J'ai vu le cardinal Marescotti, qui m'a parlé comme étant très-éloigné des subtilités et des nouveautés : il verra tout par lui-même; mais il veut être pape, et est ami des jésuites.

Vous n'avez pas, je pense, oublié de remercier M. l'abbé de Gondi et M. le grand-duc, qui continue toujours ses bons offices.

Vous ne pouvez trop dépêcher l'impression de vos écrits : j'attends le premier avec impatience. Tout le fort des partisans du livre est dans l'acte de charité, et les suppositions impossibles. Mais quand même on leur accorderoit ces deux points, le livre en seroit toujours aussi mauvais.

Le Pape a été un peu tourmenté, mais sans péril : il se porte mieux.

Je vous prie de bien remercier M. Pirot sur ce qui me regarde, aussi bien que M. l'archevêque de Reims. Je sais que M. le nonce a fait des merveilles : j'ai prié ici ses amis de l'en remercier ; et ne l'oubliez pas, je vous en conjure. Voici ce que j'ai appris sur l'abbé d'Auvergne, et la nomination de France.

M. le cardinal de Bouillon s'est expliqué qu'il ne pensoit pas à son neveu, qu'il savoit n'être pas agréable à la cour. Il est certain que le Pape nommera un François : s'il fait comme il le veut, un Espagnol avec un Allemand ; on n'en doute pas. Il est encore certain que le cardinal de Bouillon ne vous favorisera pas, et fera peut-être donner quelque recommandation par le roi pour un autre. Quel inconvénient trouvez-vous à vous expliquer une fois là-dessus avec le roi et madame de Maintenon ? Vous pouvez dire que vos amis de Rome vous marquent la bonne volonté et la grande estime du Pape, et vous pressent d'avoir le consentement du roi ; qu'au moins Sa Majesté n'en demande pas un autre. Cela ne peut faire qu'un mérite pour vous auprès du roi, et vous aider à obtenir autre chose, en cas que le roi ait une autre vue. Ne pourriez-vous pas faire entrer M. de Pomponne dans vos intérêts ? Je suppose que M. de Paris doit être content du chapeau, que je crois immanquable. Vous vous moquerez peut-être de moi ; mais je crains plus dans cette conjoncture M. de Chartres que M. de Paris. Il seroit honteux au roi de vous le préférer ; et ce que je vous dis là est peut-être la seule manière de l'en faire apercevoir et de l'empêcher. Je vous supplie d'y faire réflexion, aussi bien qu'au scrupule de M. de Chartres sur son évêché. Joignez à cela la foiblesse avec laquelle il agit à Paris et à Rome contre M. de Cambrai, pour gagner peut-être le cardinal de Bouillon, qui le pourroit parfaitement bien proposer à madame de Maintenon. Je crois avoir entrevu quelque chose là-dessus ; et une des manières de le faire échouer, ce seroit de le rendre public à Rome et à Paris.

Rome, ce 22 avril 1698.

LETTRE CCLIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les raisons qu'avoit eues M. de Cambrai d'altérer les premiers écrits qu'il avoit produits à Rome ; la confrontation du père La Combe avec madame Guyon, et les réponses que préparoient M. de Paris et M. de Chartres.

J'ai reçu votre lettre du 8. Je n'imagine que deux raisons de la nouvelle démarche de M. de Cambrai : l'une, qu'il se défie des écrits qu'il a donnés, qui en effet lui doivent nuire beaucoup dans l'esprit des gens sensés, et qu'il veut changer quelque chose dans ceux même selon lesquels il demande d'être jugé : l'autre, que dans le dessein

d'étrangler l'affaire, pour en venir à une moindre condamnation, il veut réduire l'examen au moins qu'il pourra.

Dans la réponse latine au *Summa Doctrinæ* imprimée à Bruxelles, vous trouverez deux choses erronées : la première, que *desideria salutis, ut ut explicentur, imperfecta à Patribus habentur, quia ea perfectis animabus nec imperant nec suadent.* Il cite saint Chrysostome et saint Ambroise, pour prouver que ces désirs du salut *sunt angusti animi, infirmi et imbecillis*, page 54, ad objec. 13.

La seconde, que l'amour du quatrième degré, qui est le justifiant, ne se rapporte à Dieu que *habitu non actu*, comme l'acte du péché véniel; où il y a deux erreurs; l'une, que l'amour justifiant n'ait de rapport à Dieu que celui du péché véniel; l'autre, que l'acte du péché véniel se rapporte habituellement à Dieu, ce qui faire dire à saint Thomas, 2. 2. *quæst.* 81, *ad* 2; de quoi ce saint est tout à fait éloigné. Il dit bien que, dans celui qui pèche véniellement, le sujet et l'acte humain indéfiniment se rapportent habituellement à Dieu; mais non pas l'acte du péché véniel, lequel pourroit être rapporté à Dieu actuellement, s'il y étoit habituellement référible. Ce passage se trouve dans la réponse au *Summa*, p. 50, après la 11e object., et p. 62, 14e object. Il pose, pag. 63, pour règle certaine, que ce qui n'est pas habituellement subordonné à Dieu est péché mortel; ce qui détruiroit le péché véniel. Il faudroit prendre garde à ce qu'il pourroit changer dans ces endroits.

Vous aurez, si je puis, par l'ordinaire prochain, le *Schola in tuto*, qui résoudra beaucoup de choses. Mais je me propose de faire le dernier effort de l'esprit au *Quietismus redivivus*, et de n'omettre rien de ce que vous m'avez marqué dans vos lettres précédentes.

Le père La Combe, directeur de madame Guyon *, est à Vincennes, où on le doit interroger, et confronter avec cette dame. On a sa déclaration, où il avoue toutes les pratiques de Molinos par inspiration **. Il ne reste plus qu'à faire voir la liaison avec M. de Cambrai : nous la prouverons par acte; et je suis chargé d'en faire la relation, qui paroîtra au plus tôt, où je citerai le roi et madame de Maintenon, comme témoins de tous les faits. Vous pouvez vous fier à monseigneur Giori.

Je vous prie de voir de ma part M. l'abbé Piquigni, dont j'ai vu, sur la matière du quiétisme, des lettres admirables à M. le cardinal

* Il y fut transféré du château de Lourde. On peut voir sa déclaration, dont parle ici Bossuet, à la suite de la lettre CCXXVII.

** Bossuet pourroit avoir en vue ici, outre la déclaration du P. La Combe, rapportée plus haut, une lettre de ce Père à madame Guyon, écrite de Vincennes le 25 août de cette année. Nous la donnons à la suite de cette lettre, d'autant plus qu'elle parut si importante alors, que l'abbé Bossuet la présenta au Pape, traduite en italien, le 8 juin suivant, comme on le voit dans la *Relation* de l'abbé Phelippeaux, *part. II. pag.* 93.

de Janson, où il fait une honorable mention de moi, et souhaite qu'on me les fasse voir. Faites-lui bien des honnêtetés de ma part : il agit beaucoup auprès de l'archevêque de Chieti. M. de Paris va faire paroître sa Relation, dans laquelle il n'omettra rien d'essentiel : M. de Chartres en fait une autre, pour expliquer les variations de M. de Cambrai *. Pour ce qui est d'un ambassadeur, on est embarrassé pour le choix.

On ne fera plus rien, qu'on ne le mette en latin et en françois.

A Versailles, 28 avril 1698.

LETTRE CCLIV.

DU P. LA COMBE A MADAME GUYON.

Il fait l'aveu des fautes qu'ils avoient pu commettre, et l'exhorte à imiter son repentir.

Au seul Dieu soit honneur et gloire.

C'est devant Dieu, madame, que je reconnois sincèrement qu'il y a eu de l'illusion, de l'erreur et du péché dans certaines choses qui sont arrivées avec trop de liberté entre nous, et que je rejette et déteste toute maxime et toute conduite qui s'écarte des commandements de Dieu ou de ceux de l'Eglise; désavouant hautement tout ce que j'ai pu faire contre ces saintes et inviolables lois, et vous exhortant en Notre-Seigneur d'en faire de même; afin que vous et moi réparions, autant qu'il est en nous, le mal que peut avoir causé notre mauvais exemple, et tout ce que nous avons écrit, qui peut donner atteinte à la règle des mœurs que propose la sainte Eglise catholique, à l'autorité de laquelle doit être soumise, sous le jugement de ses prélats, toute doctrine et spiritualité, de quelque degré que l'on prétende qu'elle soit. Encore une fois, je vous conjure, dans l'amour de Jésus-Christ, que nous ayons recours à l'unique remède de la pénitence, et que, par une vie vraiment repentante et régulière en tout point, nous effacions les fâcheuses impressions causées dans l'Eglise par nos fausses démarches. Confessons, vous et moi, humblement nos péchés à la face du ciel et de la terre : ne rougissons que de les avoir commis, et non de les avouer. Ce que je vous déclare ici vient de ma pure franchise et liberté, et je prie Dieu de vous inspirer les mêmes sentiments qu'il me semble recevoir de sa grâce, et que je me tiens obligé d'avoir **.

Ce 25 avril de l'an 1698.

* Elles parurent en effet l'une et l'autre en forme de lettres, non sous le titre de *Relation*, mais sous celui de *Réponse* à M. l'archevêque de Cambrai.

** M. le cardinal de Bausset rapporte que cette lettre du P. La Combe fut portée par le cardinal de Noailles et M. de La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, à madame Guyon, détenue alors à Vaugirard ; qu'après en avoir entendu la lecture, madame Guyon répondit tranquillement qu'il falloit *que le P. La Combe fût devenu fou* ; qu'on insista vainement pour obtenir

LETTRE CCLV.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les opérations des examinateurs ; les faux bruits que répandoit l'abbé de Chanterac ; et les excuses du cardinal de Bouillon.

Demain on examinera les cinq derniers articles et l'Avertissement : ainsi on finira l'examen dans le temps ordonné par sa Sainteté. Ceux qui ont été pour censurer le livre se sont déjà assemblés une fois en particulier, pour réduire les propositions qu'ils ont trouvées dignes de censure à un nombre certain, et convenir des qualifications, afin qu'il n'y ait point de différence dans leurs suffrages. On ne sait pas encore si les autres justifieront entièrement le livre, et s'ils persisteront à n'y trouver aucune proposition censurable. Ils avoient fait espérer qu'à la fin de l'examen, qui ne se faisoit que pour s'éclaircir, ils donneroient tout le contentement qu'on pouvoit espérer : mais je ne sais ce qu'on peut attendre de gens visiblement engagés dans une cabale par différents intérêts. En cette occasion la politique romaine fera jouer tous ses ressorts.

Le général des jésuites sollicite ouvertement. L'abbé de Chanterac publie que les évêques de France sont divisés sur cette affaire, et que la plus grande partie du clergé favorise M. de Cambrai ; que le roi ne prend plus d'intérêt dans cette cause, qu'on ne peut mieux connoître ses sentiments que par le père La Chaise, qui donne liberté entière aux jésuites de soutenir M. de Cambrai, et approuve toutes les démarches qu'ils font ; et encore par M. le cardinal de Bouillon, qui a toujours favorisé ce parti, et qui ne manquera pas de faire connoître les sentiments du roi dans les temps et occasions nécessaires. Cela, publié par diverses bouches, ne laisse pas de faire quelque impression, et d'embarrasser les ignorants ou les timides : vous pouvez y remédier par la voie du nonce.

L'abbé de Chanterac rendit, il y a quelques jours, visite à Granelli pour lui demander ses difficultés : il lui dit que le secret du saint Office ne lui permettoit pas de parler. L'abbé de Chanterac lui remontra que M. de Cambrai avoit toujours été l'ami de son ordre ; que si on touchoit le moins du monde au livre, on préjudicieroit à la dignité et à la réputation d'un saint prélat. Le même rendit visite au cardinal Albane, et lui dit que M. de Cambrai avoit bien besoin de protection, puisque M. de Meaux étoit favorisé par plusieurs cours, et lui dit ces paroles : *Magnus dux Etruriæ minis et pr[illegible]-*

de cette dame en avoit conformé à celui du P. La Combe ; ce qu'on s'aperçut bientôt après que ce Père avoit perdu totalement l'usage de la raison. On fut obligé de le transférer à [illegible], où il mourut l'année suivante, en état de démence absolue. (Voyez l'Hist. de Fénelon, liv. [illegible], n. 50, tom. II.) (*Edit. de Vers.*)

sionibus urget condemnationem domini Cameracensis. Ces paroles, *minis et promissionibus*, parurent fortes au cardinal Albane. Il les rapporta à l'agent du grand-duc, qui lui dit que son maître lui avoit ordonné de rendre ses bons offices; mais qu'il n'employoit *nec minas nec promissiones.*

Le cardinal Noris a dit au père Estiennot, depuis peu de jours, qu'on ne balançoit pas sur la condamnation du livre, mais sur la qualification des propositions. M. Poussin m'a avoué que le général des jésuites sollicitoit : il m'a prié de vous mander qu'il avoit toujours été contre le livre, sachant les intentions du roi; mais de le marquer de sorte qu'on n'accusât pas M. le cardinal de Bouillon, dont l'excuse se réduit à dire que c'est un prélat vivant qui s'explique. On lui a cité les exemples de Petrucci et de Théodoret : mais comme il n'écoute que le père Charonnier, je doute fort qu'il s'éloigne des sentiments des jésuites.

On a produit ici un endroit du *Directorium Inquisitionis Nicol. Emerici*, q. XI, page 285. Il vous sera facile de voir s'il ne pourroit point vous être utile, et être rapporté dans vos livres.

Je vous ai parlé de l'accusation intentée contre l'Ordonnance de M. d'Amiens sur les propositions du père de Timbrieux. Je cherchai cette ordonnance imprimée, et la donnai à M. de Campioni, qui m'a avoué que le délateur avoit falsifié les propositions condamnées dans l'Ordonnance; ce qui nous a surpris également. Mais il faut s'attendre à tout avec ces sortes de délateurs. Il m'a fait espérer copie de la délation.

On distribua dimanche une première lettre de M. de Cambrai contre vos derniers écrits : je la crois imprimée à Cambrai. J'y admire ses artifices, et sa hardiesse à nier ce qu'il y a de plus certain. Il y donne le change partout, et raisonne toujours sur le principe de son amour naturel, et sur la prétention qu'il y a d'avoir parlé de cinq états en parlant de cinq amours. Il paroît que les pères Charonnier et Dez ne goûtoient pas le dénouement de l'amour naturel; mais que le sacriste lui a suggéré d'appuyer sur cette solution : c'est aussi celle que vous avez le moins touchée. Dans l'extrait de la préface latine, j'y ai ajouté ce que j'avois dit des états dans l'observation que je vous ai envoyée. Vos livres viendront peut-être un peu tard : il faut toujours les envoyer; car on ne sait pas quelles longueurs apporteront les cardinaux : ainsi on ne doit point cesser à Paris de presser le jugement. L'infirmité survenue au pape, il y a quelques jours, nous fit trembler : il se porte mieux; mais son grand âge doit faire tout appréhender. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 29 avril 1698.

P. S. On dit qu'on a mis au saint Office quelques personnes accusées de quiétisme : on disoit même monseigneur Marciani ; mais on me vient de dire que la nouvelle qui regarde ce prélat étoit fausse.

On dit que M. le cardinal de Bouillon sollicite encore l'impression du livre du père Dez. Le député de MM. des Missions a fini sa réponse aux deux gros volumes sur le culte de Confucius. M. le cardinal de Bouillon, qui est à Frescati depuis quelques jours, est revenu pour assister aujourd'hui au saint Office : il est retourné, et reviendra demain au soir, pour assister à la même congrégation, qui se tiendra jeudi devant le Pape. On y pourra prendre quelque résolution pour terminer l'affaire de Cambrai.

LETTRE CCLVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les cardinaux qui lui étoient suspects, et ceux dont il croyoit être assuré ; les dispositions actuelles de l'ambassadeur d'Espagne, et la conduite que tenoit celui de l'empereur ; l'état du Pape, et les précautions que les circonstances demandoient.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux, du 6 avril, et la copie de la lettre de madame de Maintenon, qui doit contribuer à me mettre l'esprit en repos par rapport au roi ; et c'est le principal. Je vous supplie de vouloir bien témoigner à madame de Maintenon ma reconnoissance infinie, égale assurément au service qu'elle m'a rendu, et au respect que j'ai pour elle et pour son mérite. Elle a la bonté de me faire faire par M. de Paris des compliments et des excuses, si elle ne me fait pas de réponse : vous voyez les bontés dont je suis comblé.

Les jésuites et le cardinal de Bouillon ne se lassent pas de faire paroître toujours quelque trait de leur malignité à mon égard. Des avis manuscrits secrets, de samedi dernier, disoient qu'il étoit venu de France de grandes plaintes contre l'abbé Bossuet, que le roi lui avoit donné ordre de partir de Rome ; mais que le cardinal de Bouillon l'avoit empêché par son crédit, et qu'il restoit à Rome avec un mauvais visage.

Vous voyez la fausseté, l'impertinence et la malignité dont ce récit est plein, et qu'on tâche par toutes sortes de voies, mais qui ne réussiront pas, s'il plaît à Dieu, de me faire perdre auprès du Pape et des cardinaux le peu d'estime qu'ils ont la bonté de me témoigner, et la créance qu'ils ont en ce que je leur puis dire sur l'affaire présente. Ces sortes de manuscrits sont très-méprisés ici, et sont toujours remplis de toute sorte de faussetés contre les honnêtes gens.

Vous ne laissez pas de connoître par là combien il seroit avantageux, et à vous et à moi-même, qu'on vît s'il y a moyen, par quelque preuve publique, que le roi n'est pas mécontent de moi. Pour ce qui regarde le mauvais visage, j'ose dire que depuis un mois je me porte à merveille : on ne sait ce que cela veut dire.

Je n'ai pu trouver le cardinal d'Aguirre, et je veux lui lire moi-même votre lettre, qui est telle qu'il faut dans les circonstances présentes : j'espère faire en sorte qu'il la communiquera au moins aux cardinaux du saint Office.

Je ne cesse de presser M. de Paris pour les faits : je lui marque qu'il n'y a rien à ménager là-dessus, que sans cela tout est à craindre; mais que ce qui fera le plus d'impression, ce sera l'attestation du nonce; que ce que le roi lui pourra dire là-dessus pour l'écrire ici achèvera de déterminer, et contre-balancera la puissance de la cabale, et l'inclination que la plupart des cardinaux ont de prendre quelque *mezzo termine* pour contenter le cardinal de Bouillon.

Il seroit fort à propos de faire écrire M. le cardinal d'Estrées et M. le cardinal de Janson au cardinal Marescotti, que je crains fort, malgré tout ce qu'il m'a dit, aussi bien qu'au cardinal Panciatici, fort ami du cardinal de Janson, et aux cardinaux Spada, Albani et Ottoboni. Je suis comme assuré des cardinaux d'Aguirre, Casanate, Noris, Ferrari, et Altieri s'il assiste. Une lettre du cardinal d'Estrées au cardinal Carpegna feroit à merveille. Il est bien juste d'opposer cardinal à cardinal; mais un ministre est une terrible affaire à Rome.

L'ambassadeur d'Espagne s'est expliqué avec moi, et m'a avoué qu'il avoit d'abord été surpris dans cette affaire; mais que depuis il avoit reconnu qu'on l'avoit trompé, qu'il voyoit de quel côté étoit la vérité, et le scandale que donnoient les partisans de M. de Cambrai, en voulant soutenir sa doctrine. Il m'a assuré qu'il feroit sur cela dans l'occasion ce que je lui dirois. J'ai profité de cette circonstance, d'autant plus favorable, qu'il est piqué contre le cardinal de Bouillon et les jésuites à l'occasion de Palafox, dont ils travaillent à empêcher la canonisation, qu'il est chargé de solliciter.

Je sais que l'ambassadeur de l'empereur continue à solliciter, et fortement, pour M. de Cambrai : il croit par là s'attirer le cardinal de Bouillon, et brouiller la France. L'ambassadeur d'Espagne ne regarde pas les choses sous cette face à présent. Le sacriste est tout contre la France : il est payé par l'ambassadeur de l'empereur, et engagé par le cardinal de Bouillon.

Je vous envoie à tout hasard la première lettre de M. de Cambrai contre vous. Elle est de la dernière foiblesse; mais il faut pouvoir dire qu'on répond : entendra qui pourra ce qu'il dit. Vous verrez

qu'il réduit son amour naturel, page 41, à l'inquiétude : il se voit perdu, il s'échappe où il peut.

Le frère de M. Toureil ira vous voir à Paris : c'est un fort honnête homme, persécuté par les jésuites. Il a ici de bons amis, et est particulièrement estimé de plusieurs cardinaux. Je vous prie de le servir, et même de le prévenir, si vous en trouvez l'occasion.

J'ai vu ce matin le cardinal Noris : j'en suis comme assuré. Je vis avant-hier le cardinal Ferrari : j'en espère bien. Ils entendent tout, sont éclairés, et aiment saint Augustin et saint Thomas.

Le provincial de Paris fait de son mieux. Le père Philippe a comme promis de condamner en général le livre ; mais je ne le crois pas.

C'est demain que finit l'examen du livre : nous verrons le parti que prendront les cardinaux sur la division des examinateurs, et comment ils procéderont.

La maladie du Pape est cause que je ne l'ai pas vu : je le verrai assurément cette semaine ; monseigneur Aquaviva m'avertira du temps commode. Sa Sainteté se porte toujours mieux : avec cela il faut avouer qu'elle baisse : je doute qu'elle passe l'année.

Voici le temps de la crise. Il seroit bien important que vous ne vous éloignassiez pas de la cour : car s'il arrivoit quelque chose d'essentiel, qui demandât des éclaircissements prompts, et qu'on eût besoin de votre secours pour parer quelque coup, je n'hésiterois pas à dépêcher un courrier. En effet, tout devient ici de la dernière conséquence pour la religion et pour l'état. Je ne me rebuterai pas, s'il plaît à Dieu : je n'ai rien de caché pour M. Phelippeaux.

Je vous prie de continuer à remercier M. le nonce pour moi : il a écrit au prince Vaïni une lettre très-obligeante et très-avantageuse sur moi. Témoignez-lui combien j'en suis reconnoissant, et la manière dont je vous parle du prince Vaïni, qui fait de son mieux pour nous aider.

Rome, ce 29 avril 1698.

LETTRE CCLVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur différents écrits qui devoient paroître contre M. de Cambrai, et les éditions différentes de la Réponse de ce prélat à la *Déclaration*.

J'ai reçu votre lettre du 15 avril : vous aurez, par l'ordinaire prochain, le *Schola in tuto*. Je vous envoie, en attendant, la copie de deux pièces, dont l'une est l'aveu du père La Combe *, l'autre est une copie d'une lettre de M. l'archevêque de Cambrai, que nous

* Cet aveu de P. La Combe est contenu dans sa déclaration à l'évêque de Tarbes, rapportée ci-dessus. Quant à la lettre de M. de Cambrai, elle ne peut être que celle qu'il adressa à madame de Maintenon, et dont nous avons déjà parlé. *Voyez* lettre CCXXVII. (*Edit. de Vers.*)

avons écrite de sa main, où sa liaison avec madame Guyon est manifeste. Vous aurez bientôt une réponse de M. de Paris aux quatre lettres de ce prélat. J'en ferai une pareillement aux lettres qu'il m'écrit : M. de Chartres travaille aussi à un nouvel écrit. On a bien perdu du temps, mais on tâchera de hâter ce qui reste à faire.

On ne parle plus de votre affaire : tout le monde vous tient pour très-bien justifié, et il ne reste pas même un nuage sur ce sujet. Il faut achever; Dieu vous récompensera de tout ce que vous avez souffert pour la défense de sa cause. Vous ne devez point douter que je ne fasse dans l'occasion tout ce qui dépendra de moi.

Usez sobrement de la lettre de M. de Cambrai à madame de Maintenon; mais usez-en sans hésiter, quand il sera nécessaire.

Je partirai pour Meaux de vendredi en huit.

La *Réponse* de M. de Cambrai *à la Déclaration des trois évêques*, que vous m'avez envoyée, est d'une autre édition que celle qu'il a adressée et répandue ici. La vôtre est en plus gros caractères, et contient deux cent trente-six pages; elle n'a point de nom de ville. La mienne est à Bruxelles, chez Fricx, et a cent cinquante-deux pages : je n'y ai point encore remarqué de différences pour les choses. On aura soin de collationner les deux éditions, pour montrer les variations, s'il y en a : celles que M. Phelippeaux m'envoie sont impudentes.

A Versailles, ce 5 mai 1698.

LETTRE CCLVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur une condamnation générale du livre; l'attachement de M. de Chartres à la cause; sur deux derniers écrits latins de Bossuet, et la Réponse de M. de Paris à M. de Cambrai.

J'ai reçu hier seulement votre lettre du 22 avril. La calomnie tourne en louange pour vous, et en indignation contre les auteurs : vous l'aurez vu par la lettre de madame de Maintenon, que je vous ai envoyée de Meaux.

Je suis fort aise que les examinateurs, qui sont bien intentionnés, conviennent de leurs qualifications. Si pour aller plus vite, on prenoit le parti d'une condamnation générale, cela ne seroit pas à la vérité si honorable pour Rome, mais feroit ici le même effet.

Le *Quietismus redivivus* qualifiera bien; mais il faut auparavant faire l'ample relation dont on est convenu. Elle ne tient de ma part qu'à celle que M. de Paris doit faire paroître, et qu'il envoie aujourd'hui manuscrite à Rome : ce qu'on verra sera concluant. Il ne tient pas à moi qu'on ne diligente.

Ne craignez rien de M. de Chartres; il est toujours le même par rapport à M. de Cambrai. J'attends une lettre de lui, qui vous expliquera ses sentiments. Il est plus vif que jamais, et il voit plus clairement le péril extrême de l'Eglise, dans le quiétisme renouvelé.

Je crois avoir écrit à M. Phelippeaux touchant M. Charmot, qui est affectionné par le cardinal Casanate, que j'ai parlé fortement en sa faveur à messieurs des Missions étrangères, dont il est le procureur. Ils l'estiment beaucoup; mais ces messieurs sont un peu politiques. Je leur marquerai l'estime de M. le cardinal Casanate, ce qui sera d'un grand poids. Ayez soin de bien dire à ce cardinal que je ne négligerai rien de ce qu'il aura à cœur tant soit peu, à plus forte raison de ce qu'il affectionnera beaucoup. Je ne crois pas qu'on ait voulu rendre ici de mauvais offices à M. Charmot. Je m'en informerai, et non-seulement je prendrai hautement son parti, mais j'y engagerai tous mes amis : vous en pouvez assurer M. le cardinal Casanate, en lui renouvelant toujours mon grand respect.

Vous devez avoir reçu à présent le *Mystici in tuto*. Le *Schola in tuto* est parti vendredi dernier : vous trouverez la notion de la charité, et les suppositions par impossible, traitées à fond. Il est parlé de cette matière dans *Mystici in tuto* : mais le *Schola* emporte la pièce, et est tout à fait démonstratif.

M. de Reims part demain pour son diocèse, et moi vendredi pour Meaux, jusqu'après l'octave, s'il n'arrive rien qui dérange ces dispositions.

Il ne faut pas s'attendre que je puisse m'aider ici pour le chapeau : cette dignité sera vraisemblablement pour M. l'archevêque de Paris, que M. le cardinal de Bouillon n'aimera pas plus que moi, mais qui aura toute la cour pour lui. Il n'y a point d'apparence pour M. de Chartres. M. le cardinal de Bouillon tâchera de vous faire parler; mais vous saurez bien être sur vos gardes. Vous ne devez pas supposer que M. de Paris soit content de l'attente.

Voilà une lettre pour un cordelier, qui est opposé au père Dias; il se faut aider de tout : vous la fermerez quand vous l'aurez vue, et vous la rendrez. Donnez nos livres à ce Père. Il me tarde que la Relation paroisse : travaillons pour Dieu.

Le père Roslet vous communiquera la Réponse de M. de Paris aux lettres de M. de Cambrai : elle est admirable. La mienne s'imprime.

Le roi et madame de Maintenon seront bien aises de mon avancement; mais ils n'agiront point, ni moi non plus.

N'hésitez pas à mander vos sentiments sur ce qui se passe à Rome. Nous pèserons ici ce qu'il sera utile de faire.

Vous devez cultiver avec soin monseigneur Giori. M. de Paris a

tiré de M. le cardinal d'Estrées une lettre de créance vers lui pour le père Roslet : vous voyez le dessein.

Continuez, surtout pendant mon absence, à rendre compte à M. de Paris comme à moi-même.

Voilà la lettre de M. de Chartres ; il parle assez nettement. Vous la pouvez supposer écrite à vous-même, ou en faire le dessus à qui vous voudrez.

Paris, 12 mai 1698.

LETTRE CCLIX.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur sa *Réponse aux quatre Lettres de M. de Cambrai;* la traduction latine de son *Instruction*, et les actes qu'il devoit bientôt envoyer.

Je voudrois bien, monsieur, pouvoir vous écrire à loisir ; mais le temps que j'ai été obligé de donner, pour mettre ma réponse à M. de Cambrai en état de partir, m'a ôté celui dont j'aurois besoin pour vous faire une longue lettre. Je perdrois le courrier, si je ne me pressois. Je vous rends grâces du soin que vous continuez de prendre de me mander ce qui se passe dans notre affaire. J'espère toujours que, malgré les efforts de la cabale, la vérité triomphera.

Je vous envoie une copie de ma *Réponse aux quatre lettres de M. de Cambrai :* je ne l'ai pas fait imprimer, pour les raisons que le père Roslet vous dira. Je lui mande d'en faire faire autant de copies, que vous et lui le jugerez à propos, en attendant qu'on puisse vous en envoyer des exemplaires imprimés : car il y en aura sans doute ; mais ce ne sera pas moi, ni personne de ma part, qui la mettra sous la presse. J'envoie aussi par cet ordinaire au père Roslet plusieurs exemplaires de mon *Instruction* traduite en latin : il vous en donnera une partie : j'espère qu'elle fera du bien. Ma *Réponse* en doit faire aussi ; car le fait y est éclairci assez fortement, ce me semble, et très-véritablement. Je compte envoyer dans peu des actes qui étonneront, et feront voir le fond de cette affaire, qu'on n'a pu pénétrer jusqu'à présent. Mais on ne me permet pas de vous en dire davantage. Je suis, monsieur, à vous parfaitement.

M. de Chartres travaille, et on verra bientôt à Rome un ouvrage de sa façon.

Paris, 12 mai 1698.

FIN DU DIX-HUITIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

LETTRES

DE PIÉTÉ ET DE DIRECTION.

LETTRES A MADAME D'ALBERT DE LUYNES, religieuse de l'abbaye de Jouarre.

LETTRES

A L'ABBESSE ET AUX RELIGIEUSES DE L'ABBAYE DE JOUARRE.

LETTRES

A DES RELIGIEUSES DE DIFFÉRENTS MONASTÈRES.

LETTRES

SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME.

FIN DE LA TABLE DU DIX-HUITIÈME VOLUME.

